RÉPERTOIRE

DES

CONNAISSANCES USUELLES.

PARIS, IMPRIMERIE DE BÉTHUNE ET PLON,
RUE DE VAUGIRARD, 36.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

Celui qui voit tout abrège tout.
MONTESQUIEU.

TOME XXVI.





PARIS.

BELIN-MANDAR, LIBRAIRE,

RUE SAINT-ANDRÉ-DES-ARCS, 55.

MDCCCXXXVI.

DICTIONNAIRE

DE

LA CONVERSATION

ET DE LA LECTURE.

E

ÉVIDENCE. Quand la vérité s'offre à nos regards, elle nous apparait environnée d'une lumière pure et resplendissante qui nous permet de la reconnaître, et contraint irrésistiblement notre esprit à l'admettre et à la proclamer comme sa souveraine. Cette lumière, dont la vérité est revêtue quand elle se manifeste à nous, c'est l'évidence. J'existe, le soleil luit, tout ce qui a commencé d'exister a une cause de son existence, le tout est égal à la réunion de ses parties, tous les corps sont placés dans l'espace, etc., etc. Voilà autant de propositions évidentes, c.-à-d. qui ont pour caractère propre de commander notre assentiment et de provoquer cette adhésion ferme et inébranlable de l'esprit aux vérités qu'elles contiennent. L'évidence n'est donc point en nous, mais hors de nous; c'est un attribut, non de nos jugements, mais de la vérité, c'est le flambeau dont elle marche précédée, et qui établit une sublime communication entre elle et les intelligences. Ce qui lui répond en nous c'est la certitude ferme et invariable qu'elle produit dans notre esprit. — De même qu'il y a deux sortes de vérités, les vérités de fait, comme *j'existe, je pense, il fait nuit, il fait jour*, et les vérités de raison, comme celles-ci : *deux quantités égales à une troisième sont égales entre elles ; tout événement se passe dans le temps*, de même on distingue deux sortes d'évidence, l'évidence de fait et l'évidence de raison. Mais l'éclat de l'une n'est pas moindre que l'éclat de l'autre, car les faits sont admis par nous avec autant de certitude que les premiers principes, et nous n'établissons cette distinction qu'en considérant l'évidence par rapport aux vérités qu'elle éclaire et qui sont de deux ordres différents, les vérités contingentes et les vérités nécessaires. — L'évidence de raison peut elle-même être considérée sous deux aspects : ou bien la proposition qui contient une vérité est comprise immédiatement, sans qu'elle ait besoin d'être précédée d'autres propositions qui l'éclaircissent et lui servent de preuve : ainsi, cette proposition, *le tout est égal à la somme de ses parties*, n'a besoin, pour être admise, d'aucune autre proposition ; alors l'évidence est dite *immédiate*; mais le plus souvent une proposition, quoique aussi vraie que les axiomes, dont, au reste, elle ne doit être que l'application, ne manifeste pas sur-le-

champ la vérité qu'elle renferme. Il faut, pour qu'elle devienne évidente, l'aide et l'intermédiaire d'autres propositions qui nous montrent sa relation avec le principe évident dont elle n'est qu'une forme, qu'une application nouvelle : en un mot, elle a besoin d'être démontrée. Mais au moyen de cette démonstration, elle nous apparaîtra revêtue de la même évidence que les propositions qui n'empruntent leur lumière que d'elles-mêmes, et aura les mêmes droits et la même puissance pour entraîner notre assentiment. Ainsi, cette proposition : 5 *multiplié par* 3 *égale* 9 *plus* 6, n'est pas d'une évidence immédiate, car, pour démontrer l'égalité des deux quantités, il est besoin de les comparer successivement avec le même nombre 15. Pour peu qu'on ait ouvert un livre de géométrie, on sait que les 3 angles d'un triangle sont égaux à 2 angles droits. Cette proposition est vraie de la même vérité que les axiomes. Cependant elle n'est point évidente, et il faut le secours de plusieurs autres propositions pour lui communiquer l'évidence de l'axiome dont elle est une application. Dans ce cas, l'évidence est dite *médiate*, parce qu'elle a besoin, pour se manifester, de l'intermédiaire d'autres évidences. — S'il est vrai que l'évidence soit le signe auquel nous reconnaissons la vérité, il est important de ne pas se méprendre sur le caractère de l'évidence, et de bien réfléchir avant de dire : cette chose est évidente pour moi, si l'esprit se trouve réellement dans la situation où il doit être quand l'évidence d'un axiome vient à le frapper. En effet, bien des hommes se contentent d'une lueur, d'un demi-jour, d'une apparence de clarté; et à peine leurs yeux l'ont-ils aperçue qu'ils crient à l'évidence. Écoutez une discussion sur deux systèmes opposés : les deux antagonistes, dont un seul peut avoir raison, et qui quelquefois même se trompent tous les deux, invoquent chacun l'évidence, et en profanent à tout moment le nom en s'écriant : « Ce que je dis n'est-il pas évident? n'est-il pas de la dernière évidence que? ne voyez-vous pas évidemment que? etc. » Et pourtant il arrive souvent que ce qu'ils avancent n'est pas plus évident pour eux-mêmes que pour ceux qui les entendent. — Si, rentrant en eux-mêmes, ils se demandaient de bonne foi et sérieusement si la proposition qu'ils soutiennent les frappe d'une clarté aussi vive et aussi entière que les axiomes qui n'ont besoin que d'être énoncés pour être admis, ils avoueraient que leur esprit est loin d'être complètement satisfait et inondé de cette lumière qui caractérise l'évidence. En effet, quand il ne s'agit pas de vérités premières, mais de vérités qui ont besoin de démonstration, il est certain que l'esprit risque beaucoup de se méprendre. L'erreur peut se glisser dans les propositions intermédiaires, si leurs termes ne sont point suffisamment analysés et connus, si la signification des mots qui les expriment n'est point rigoureusement déterminée. Alors il suffit qu'on croie comprendre ces propositions, et qu'elles soient enchaînées dans un ordre logique convenable, pour qu'on regarde comme évidente la conséquence qui en découle. Les sciences mathématiques ont cet avantage sur les sciences morales, que les idées abstraites sur lesquelles on opère sont déterminées avec une extrême précision, de sorte que chaque proposition renferme une vérité sur laquelle on peut se reposer avec une entière confiance, et que les conséquences qu'on en tire ont les mêmes droits à une complète certitude. Mais il s'en faut bien que dans la langue usuelle les termes aient la même précision et soient aussi clairement et aussi complètement connus. Il faut donc qu'on ait fait une analyse bien rigoureuse des termes de la question qu'on veut résoudre, il faut qu'un profond examen mûrisse cette analyse et que le temps la consacre, avant qu'on ait le droit de proclamer la solution qu'on donne comme une vérité évidente. L'évidence est un mot que nous ne devons prononcer qu'avec la plus grande réserve, loin de le prodiguer comme on le fait tous les jours, tant il est rare dans les questions compliquées de se trouver réellement dans la situation où il nous est permis de

l'employer. Voici un exemple qui nous prouve toute la circonspection que nous devons avoir à cet égard : nous pouvons dire qu'il est évident que *nous voyons* le soleil tourner autour de la terre ; mais, avons-nous le droit, comme on le croyait jusqu'à *Galilée*, de dire : il est évident que le soleil tourne autour de la terre? Le mathématicien nous dira qu'il est évident que c'est la terre qui tourne autour du soleil. Pourquoi avait-on donc tort de dire que le contraire était évident? c'est qu'on s'en rapportait trop facilement au témoignage des sens, et qu'on tirait une conclusion sans avoir assez pesé la valeur de ce témoignage. En effet, de ce que *nous voyons* le soleil tourner autour de la terre, s'ensuit-il évidemment qu'il tourne réellement autour d'elle? Est-il donc évident que nos perceptions soient toujours une représentation exacte de la réalité, surtout quand il s'agit d'objets que la nature a placés hors des limites assignées à la perception distincte? Nous pouvons avoir une confiance illimitée au témoignage de notre conscience; rien n'est plus certain, plus évident pour nous que les faits qu'elle nous atteste. Tant que nous ne ferons qu'affirmer que nous avons telle perception, nous ne risquerons pas de nous tromper. Mais si nous voulons passer de ce fait de conscience au fait extérieur correspondant, c'est le raisonnement seul qui peut nous faire franchir cet intervalle : or, c'est en le franchissant que nous sommes exposés à l'erreur, et l'expérience pourra nous en convaincre, car si les hommes avaient remarqué que quelquefois nos sens nous trompent, que, par exemple, quand nous sommes sur une rivière et que le bateau qui nous porte marche avec rapidité, nous croyons voir les objets placés sur le rivage fuir loin de nous, tandis que c'est nous qui fuyons loin d'eux, alors ils se seraient aperçus qu'avant de prononcer ainsi sur la réalité extérieure, il faut connaître certaines lois de notre nature et les conditions que la raison exige pour qu'on puisse affirmer l'identité du fait extérieur et de la perception; ils n'auraient plus dit alors : il est évident que le soleil tourne autour de la terre; ils se seraient bornés à dire : il est évident que nous avons la perception de tel mouvement. — Cet exemple nous amène à faire une remarque importante : c'est qu'il n'y a d'évidence pour nous que relativement aux *faits de conscience* et aux *vérités enseignées par la raison*. Ce sont en effet les deux seules sources légitimes de connaissances. Toutes les autres, comme les sens extérieurs, l'analogie, le témoignage des hommes, ont besoin d'être ramenées aux premières et de subir leur contrôle. — Depuis long-temps les philosophes ont compris combien il est essentiel de ne pas se laisser tromper par un faux semblant d'évidence, et ils ont essayé de déterminer les caractères auxquels nous puissions être sûrs de la reconnaître. Condillac, frappé de la supériorité des sciences mathématiques à l'égard de la certitude qu'elles produisent dans l'esprit, et préoccupé de l'espèce de rapport qui sert de base à presque tous les raisonnements qu'elles emploient, prétendit trouver le signe infaillible de l'évidence dans l'identité. « L'identité est le signe auquel on reconnaît qu'une proposition est évidente par elle-même, et on reconnaît l'identité quand une proposition peut se traduire en des termes qui reviennent à ceux-ci; le même est le même. » (*Art de raisonner*, ch. 1er.) Ce serait en effet une admirable découverte que d'avoir trouvé un moyen si simple de reconnaître l'évidence. Malheureusement celui qui l'indique n'a pas toujours été un assez fidèle organe de la vérité pour que nous devions avoir pleine confiance dans son spécifique intellectuel. En effet, quand il serait bien prouvé que l'identité est le rapport évident par excellence, serait-il bien utile d'en faire un *criterium* de l'évidence, puisque dans la plupart des cas il faudrait justifier ce *criterium* lui-même, et prouver qu'il y a identité? car la difficulté ne consiste pas à savoir si un axiome est vrai, mais bien à s'assurer si la proposition qu'on veut démontrer est une application rigoureuse d'un axiome et lui est identique. Ensuite,

est-il bien vrai que ce rapport d'identité soit le seul *criterium* d'évidence? Essayons par exemple de traduire par ce rapport *le même est le même*, ces autres vérités : *tout corps est placé dans l'espace; tout phénomène suppose une cause*, etc. Quel sera donc le signe de l'évidence pour ces premiers principes? Et parce que nous ne pourrons pas leur faire subir cette traduction, ne seront-ils plus évidents à nos yeux? Non, l'évidence n'a pas d'autre signe qu'elle-même. Tout ce qu'on peut faire de mieux pour en déterminer le véritable caractère, c'est de citer pour exemple quelques-unes de ces vérités fondamentales qui sont acceptées irrésistiblement par l'esprit aussitôt que perçues, dont le contraire impliquerait contradiction, que l'on n'a jamais songé sérieusement à combattre, que le doute n'a jamais obscurcies de son ombre, et avec lesquelles l'homme naît, vit et meurt. Quant aux vérités déduites de ces vérités premières, il faut, pour qu'elles participent à leur clarté, qu'elles leur soient enchaînées par les liens d'une logique sévère; il faut que l'esprit, pour arriver jusqu'à elles, ne fasse point un pas nouveau sans s'être assuré de tous les pas faits précédemment, et que tous les termes de la question aient été analysés avec une si scrupuleuse exactitude qu'il ne reste plus à l'égard d'aucun d'eux la moindre obscurité. Aussi, dans les questions dont les termes sont complexes ou difficiles à connaître, comme certaines questions de l'ordre moral, quelle observation patiente, quel long examen n'exige point la découverte d'une vérité que l'on puisse dire d'une entière clarté! ce qui le prouve, c'est que plus nous avançons dans la vie, et que nous devenons riches d'expérience, plus aussi se limite pour nous le nombre des vérités évidentes. Combien d'hommes ont vu dans l'âge mûr se changer en probabilités, souvent même en erreurs dont ils rougissaient, ce qui, dans leur jeune âge semblait briller à leurs yeux des lumières de l'évidence!

C.-M. Paffe.

ÉVOCATION, Opération qui avait pour but de faire apparaître les dieux ou les morts. L'évocation était ancienne en Grèce; elle avait dû y être apportée par les colonies orientales. Il y avait des oracles de morts en Phénicie et en Égypte lors du passage des colonies de Cadmus et de Danaüs. — L'évocation des dieux se faisait de deux manières : d'abord, pour les attirer, on employait des hymnes qu'on croyait avoir été composés dans ce but par Orphée et Proclus; puis, quand le danger pour lequel on les avait évoqués était passé, on les reconduisait avec d'autres hymnes qu'on attribuait à Bacchylide, et qui étaient plus longs que les autres, afin de retarder le plus possible l'éloignement des dieux. La seconde, qui était désignée sous la dénomination d'*évocation des dieux tutélaires*, consistait à inviter les dieux étrangers chez lesquels on portait la guerre à abandonner l'ennemi et à venir s'établir chez les vainqueurs, qui leur promettaient en reconnaissance, des temples nouveaux, des autels et des sacrifices. On récitait, pour évoquer les dieux, certains vers qui contribuaient à la prise des villes assiégées (Macrob. *Sat.*). Les Romains avaient grand soin de tenir caché le nom du dieu tutélaire de leur ville. Ce nom, inconnu au vulgaire, n'était révélé qu'aux prêtres, qui, pour prévenir les évocations, ne le prononçaient qu'à voix basse dans leurs prières solennelles. Les assistants ne pouvaient évoquer ces dieux qu'en termes généraux et avec l'alternative de l'un et de l'autre sexe, dans la crainte de les offenser par un titre peu convenable.—Passons maintenant à l'*évocation des mânes*. C'était la plus solennelle et la plus pratiquée. Son origine remonte aux temps les plus éloignés : elle eut pour objet de consoler les parents et les amis en leur faisant apparaître les ombres de ceux qu'ils regrettaient. Cette opération était légitime et exercée par les ministres de la religion; elle se faisait dans les temples consacrés aux dieux mânes. Orphée alla dans la Thesprotie pour évoquer l'ombre d'Eurydice. Périandre, tyran de Corinthe, se rendit dans un temple du même pays pour consulter les mâ-

nes de Melissa. Pausanias vint à Héraclée, ensuite à Phigalie, pour évoquer une ombre par laquelle il se croyait poursuivi. Le voyage d'Ulysse au pays des Cimmériens pour consulter Tiresias, et celui d'Énée aux enfers, n'ont vraisemblablement pas d'autre fondement. — Ce n'était point l'ame qu'on évoquait, mais un simulacre que les Grecs nommaient *eidôlon*, et qui tenait le milieu entre l'ame et le corps. — Les Toscans évoquaient la foudre, dit Pline, quand ils croyaient pouvoir se défaire de quelque monstre ou de quelque ennemi. Numa l'évoqua souvent, mais Tullus Hostilius, ayant omis de se servir des rits nécessaires, fut frappé de la foudre et en mourut. — Moïse défendit sous peine de la vie d'évoquer les ames des morts, pratique sacrilége en usage chez les Cananéens. Saül, après avoir chassé les magiciens, eut peu de temps après la faiblesse de consulter la pythonisse d'Endor. — Comme c'était ordinairement aux divinités malfaisantes que la magie s'adressait pour les évocations, on ornait les autels de rubans noirs et de branches de cyprès ; on sacrifiait des brebis noires ; les lieux souterrains étaient les temples consacrés à ce culte infernal. L'obscurité de la nuit était le temps du sacrifice ; et l'on immolait, avec des enfants ou des hommes, un coq, dont le chant annonce le jour, la lumière étant contraire au succès des enchantements. Dans les évocations, on s'adressait à tout ce qui habite les enfers :

Dieux souverains des demeures profondes
Que le Cocyte arrose de ses ondes ;
Pâles tyrans de ces lieux abhorrés
Que l'œil du jour n'a jamais éclairés ;
Chaos, Érèbe, Euménides, Gorgones,
Styx, Acheron, Parques et Tisiphones,
Terrible Mort, effroi de l'univers ;
Et si Pluton souffre encore aux enfers
Quelque puissance aux mortels plus fatale,
Que tardez-vous? Venez, troupe infernale,
Puisque le ciel a remis en vos mains
Le châtiment des coupables humains.

J.-B. Rousseau.

Levasseur.

Evocation, terme de droit, action d'appeler (*vocare*) une cause d'un tribunal à un autre en vertu d'un privilége personnel ou attaché à la matière. L'*évocation*, fort arbitraire autrefois, n'a lieu aujourd'hui que dans le cas où, y ayant appel d'un jugement interlocutoire qui est infirmé, la matière a déjà reçu le degré d'instruction suffisant pour la mettre en état de recevoir une décision définitive ; ou bien lorsque les cours ou autres tribunaux d'appel infirment des jugements définitifs, soit pour vices de forme, soit pour toute autre cause. Dans ces cas seulement, ils peuvent *évoquer* le fond et statuer définitivement par un même arrêt (proc. civ., art. 473). — *Evocatoire*, qui sert de fondement à l'évocation. N.

ÉVOLUTION, en géométrie, est l'action par laquelle on développe une courbe et on lui fait décrire une développante. Huygens, auteur de la *développée*, dans son *Horologium oscillatorium*, définit cette ligne une courbe décrite par évolution ; *curva ex evolutione descripta*.

Évolution. Ce mot a encore été employé dans la nouvelle langue mystique inventée par les réformateurs de la philosophie de l'histoire pour désigner les déploiements de l'humanité progressante. Dieu veuille que la régénération *palingénésique* résulte enfin de tant d'*évolutions*, malgré lesquelles la société semble toujours aussi stationnaire en son activité que le soldat qui marque le pas !

A. P.

Évolution militaire. Sur le terrain, l'exercice de l'infanterie comprend des évolutions et des manœuvres : ces termes se prennent fréquemment l'un pour l'autre; il importe, cependant, de caractériser leur opposition ou leur synonymie ; la tâche est difficile, car, sur ce sujet, les écrivains ne sont pas d'accord, et la loi se tait ou se trompe. — Prenons un parti, et puisque les acceptions convenables au temps passé sont inadmissibles dans celui-ci, et qu'aujourd'hui aucune lumière ne nous arrive des points qui devraient la fournir, fixons l'acception du mot, quand bien même nos théories devraient être en opposition avec des définitions anciennes; car, pour s'entendre, il y a nécessité de classer ce terme, non en ménageant de vieilles opinions sans accord entre elles

et s'éteignant de désuétude, mais en se conformant à la logique des historiens, aux opinions des professeurs et au style des bulletins de guerre.—En tactique, les maniements d'armes sont un jeu sur place; les évolutions et les manœuvres sont un jeu locomobile; l'ordonnance ou arrangement des troupes en est ou le point de départ ou le résultat. — En temps de paix, on s'exerce au maniement d'armes, aux évolutions et aux manœuvres. En temps de guerre, on manœuvre jusqu'à l'instant de l'emploi hostile des armes.—Les évolutions sont des manières de se mouvoir, de se tourner. Les manœuvres, terme emprunté aux hommes de mer (*v.* plus bas) par l'armée de terre, sont des moyens de concourir à une œuvre d'ensemble, à un résultat concerté, mais avec cette différence que, sur terre, elles sont les opérations des jambes, et qu'elles sont pour l'armée de mer les opérations des bras.—Les évolutions semblent être plutôt le résultat immédiat d'un commandement prononcé sur le terrain même par un général d'armée; les manœuvres peuvent être le résultat plus ou moins prochain, non d'un commandement de cette nature, mais d'une instruction, soit verbale, soit écrite, transmise par qui de droit, et de près comme de loin.—L'expression *évolution* regarde plutôt la tactique d'une petite troupe; le terme *manœuvre* s'applique plutôt à la stratégie, aux camps d'instruction, aux mouvements faits par grandes masses; l'un se rapporte également au temps de paix et au temps de guerre, l'autre se rapporte plutôt au temps de guerre et au champ de bataille. En d'autres termes, les évolutions ont lieu surtout devant l'ennemi ou près de lui. Si l'on manœuvre en temps de paix, ce n'est que comme image de la guerre.—Se donner l'avantage du terrain, réussir à conserver une position favorable, dérober un mouvement, avancer ou, en général, changer de terrain pour vaincre, reculer par feinte ou pour n'être pas vaincu, c'est manœuvrer: les manières de voir le plus universellement admises l'entendent ainsi.—Les évolutions sont à une armée ce que les mouvements sont au corps humain; aussi, pendant plusieurs siècles les a-t-on appelées *motions*. A raison de sa spécialité, ce terme valait mieux que le terme *évolution*, non défini ou mal défini jusqu'ici.—La tactique prescrit, légalise, décrit, dessine les évolutions; le coup d'œil et le génie appliquent les manœuvres. — Sans discipline, sans principes étudiés, point d'évolutions; sans talents et sans inspirations, point de manœuvres. — Les évolutions sont le rudiment des manœuvres; les premières ont des formes mathématiques et invariables; elles s'accomplissent par des troupes d'une force déterminée. Les manœuvres sont des opérations transcendantes que l'esprit d'à-propos coordonne aux circonstances et au terrain. La force numérique des troupes en manœuvres est indéterminée. On peut et on doit dire: il n'y aura que tant d'évolutions, et elles ne seront que telles et telles: une prévision si absolue ne saurait embrasser les manœuvres.—*Évoluer*, c'est se livrer à une répétition de certains actes mécaniques de la guerre, ou y faire l'application de certaines règles écrites; *manœuvrer*, c'est concourir à l'accomplissement des hautes combinaisons de la guerre. — Les évolutions doivent être aussi familières au soldat qu'au général; les manœuvres sont l'étude du général. — A raison de la complication des évolutions, ou plutôt à défaut de dénominations claires et courtes que les réglements eussent dû leur donner, les manœuvres de guerres s'exécutent souvent mal; quelquefois elles ne s'exécutent pas; de là une fréquente récrimination réciproque: « On n'a pas exécuté mes ordres, » dit le général qui commande. «Nous n'avons pas reçu d'ordres, » disent les généraux subordonnés. « Les ordres étaient inintelligibles, » disent les chefs de corps et les colonels; « Qui eût pu s'en tirer, disent les adjudants-majors, les adjudants, le porte-drapeau et les guides? ils font des commandements qui ne sont pas dans l'ordonnance. » Gal BARDIN.

ÉVOLUTIONS NAVALES. Tous les mouvements que peuvent faire un vaisseau ou

une flotte entière sont compris dans le mot *évolutions* ; mais ici j'ai plus spécialement en vue les mouvements des escadres ou des armées navales, me réservant d'expliquer les évolutions d'un seul navire à l'article MANOEUVRE DES VAISSEAUX. — L'antiquité n'avait pas poussé loin l'art des évolutions navales : quand la mer était calme, se ranger en ligne droite ou courbe, imprimer à force de rames une rapide impulsion à des galères armées d'éperons et heurter violemment les galères ennemies ; quand la brise soufflait sur les flots, gagner le vent sur son adversaire, et en profiter pour fondre sur lui et le briser, tel était à peu près, aux temps d'Athènes et de Carthage, le résumé de la science des évolutions d'une flotte. Aujourd'hui, cette science est plus compliquée, elle appartient tout entière aux siècles modernes. Je vais essayer d'en renfermer les principes en quelques pages, et je ferai tous mes efforts pour écarter autant que possible les mots techniques. — La guerre est la cause finale de toutes les marines militaires : envers les nations qui les emploient, elles n'ont que des rapports d'aide et de protection ; leurs rapports avec l'ennemi sont l'attaque et la défense. Attaquer et se défendre, voilà donc en dernière analyse le but de toutes les évolutions navales. L'artillerie est aujourd'hui la seule arme offensive de nos vaisseaux, et ils n'ont d'autre arme défensive que l'effroi qu'elle inspire et le danger dont elle s'entoure : cette force, si menaçante et si redoutable, réside dans leurs flancs ; l'avant et l'arrière en sont dégarnis, et, par une fatalité de la construction, ces parties sont aussi les plus faibles, et celles où les coups de l'ennemi ont les plus terribles résultats. De là pour les vaisseaux qui combattent, la nécessité de se presser à la file les uns des autres, pour offrir une muraille continue hérissée d'un triple rang de canons. La force des choses a donc fixé la ligne droite pour premier ordre de bataille. Je dirai en passant que l'on donne le nom d'*ordres* aux diverses positions que peut prendre une armée navale ; par conséquent l'art des évolutions consiste dans la formation des ordres. Mais parmi les lignes suivant lesquelles une flotte peut se ranger, il en est une qui jouit de propriétés particulières très remarquables ; les vaisseaux s'y maintiennent facilement à la suite les uns des autres ; l'ennemi ne peut l'aborder qu'avec peine et en s'exposant à tout le feu de ses canons ; on peut, en la quittant, se porter rapidement dans toutes les directions que le vent permet d'atteindre, soit pour attaquer, soit pour fuir, si la fuite devient une nécessité : cette ligne d'attaque et de défense, cette position centrale d'où l'on peut passer à toutes les autres, c'est celle qui s'approche le plus du point d'où souffle le vent, et qu'on nomme pour cette raison *ligne du plus près*. Les autres en dérivent, et, devant l'ennemi, tous les ordres que l'on adopte doivent être tels que, par une évolution simple, on puisse reprendre en peu de temps cette première ligne de bataille. A la rigueur néanmoins, cette position ne peut se conserver régulière que dans les engagements peu sérieux, et lorsqu'on se bat en courant, ainsi que se passaient autrefois la plupart des affaires ; mais il en est une autre que prennent presque forcément les armées qui s'arrêtent au milieu de la mer pour s'attendre et se combattre à outrance : les vaisseaux y sont rangés en bataille suivant la perpendiculaire du vent ; elle ne diffère que très peu de la première, et l'on passe facilement de l'une à l'autre. — J'éprouverais un grand embarras à donner une idée nette des évolutions navales sans l'aide d'un dessin graphique, si je ne trouvais dans un jeu universellement connu le moyen d'en tracer une représentation exacte. Le damier est, comme l'on sait, une table carrée divisée en 64 cases ; il y a donc sur deux sens 8 bandes ou colonnes parallèles de 8 cases chacune, qui se coupent à angles droits, et forment par leurs communes intersections deux diagonales, chacune aussi de 8 cases. Si l'on s'assied devant un damier, puis, en supposant que le vent souffle directement en face, c.-à-d. suivant une perpendiculaire au côté opposé de la ta-

ble, si l'on range 8 dames sur les 8 cases d'une diagonale, et qu'on les pousse devant soi à la suite les unes des autres dans cette direction, on a un mouvement semblable à celui d'une flotte sur la ligne de bataille au plus près du vent; et comme il y a deux diagonales, on a aussi deux lignes de bataille, l'une où le vent souffle par la droite, et qu'on nomme *ligne du plus près tribord*, l'autre où le vent souffle par la gauche, et qu'on désigne pour cette raison sous le nom de *ligne du plus près babord*, car les mots *tribord* et *babord* sont tirés, par une simple apocope, des mots latins *dextra* (bord, bord de droite), et *læva* (bord, bord de gauche). Le *v* de *læva* s'est changé en *b* dans la langue espagnole, qui nous a transmis le mot *babordo*. Du reste, on peut tout d'abord distribuer sa flotte de dames en trois divisions ou escadres: les deux premières seront de trois dames représentant trois vaisseaux, et la dernière de deux seulement; la plus en avant des trois sera l'avant-garde, celle du milieu le corps de bataille, et la plus en arrière l'arrière-garde. Que l'on dispose maintenant les 8 dames sur les cases d'une tranche parallèle au côté de la table que l'on a en face de soi, la flotte alors sera en *ligne de bataille sur la perpendiculaire du vent*, et, selon qu'on les fait marcher à droite ou à gauche, cette ligne prendra les désignations de tribord ou de babord, comme je l'ai dit tout à l'heure. Cela posé, veut-on avoir une idée des mouvements d'une flotte dispersée sans ordre dans la mer, et à laquelle l'amiral signale la formation de l'ordre de bataille sur une des lignes du plus près? Qu'on éparpille ces 8 dames dans toute l'étendue du damier, et qu'on cherche quelle est la route la plus courte pour que chacune d'elles se rende à son poste sur la diagonale indiquée. Il faut seulement avoir soin, dans cette manœuvre des dames, de ne pas les faire remonter sur les colonnes parallèles à la direction du vent. L'ordre de bataille est *direct* quand l'avant-garde est en tête de l'armée; il est *renversé* quand c'est l'arrière-garde qui marche la première. Les accidents de la navigation ou des combats obligent souvent à intervertir les positions relatives des trois escadres d'une armée navale, ce qui donne lieu à des évolutions particulières connues sous le nom de *changement d'escadres*; il serait trop long de les détailler ici, on s'en formera une idée assez précise en essayant de les reproduire sur le damier.—J'ai dit les ordres de bataille, je passe maintenant aux *ordres de marche*. L'ordre de marche est la position relative des vaisseaux d'une flotte qui suit une route différente de celle du *plus près*: il pourrait donc y avoir une infinité d'ordres de marche, mais l'obligation que l'on doit s'imposer de pouvoir revenir par un mouvement simple à l'ordre de bataille en limite bien vite le nombre. Le premier est l'ordre de marche sur une ligne du plus près; tous les vaisseaux, se maintenant sur cette ligne, les uns par rapport aux autres, font des lignes parallèles: on le simulera sur le damier en disposant ses dames sur une diagonale et les faisant toutes marcher simultanément suivant des lignes parallèles. Le second est celui où les vaisseaux sont rangés sur la perpendiculaire du vent: on l'obtiendra en prenant une colonne au lieu de la diagonale. Le troisième ordre de marche est perpendiculaire à la route ordonnée. Dans le quatrième, les dames seront disposées sur les deux diagonales à la fois, le général au point d'intersection; l'armée occupe une figure en forme de coin, semblable à celle que l'instinct a révélé aux grues dans leurs migrations à travers les airs. Ces ordres ont l'inconvénient d'être difficiles à conserver. Lorsque l'armée est très nombreuse, on a recours à un cinquième ordre de marche, où tous les vaisseaux sont rangés sur six colonnes parallèles: la flotte, dans cet ordre, occupe le moins de place possible; la transmission des signaux y est rapide, mais la confusion s'y met trop facilement dans les colonnes. L'ordre qu'on adopte le plus généralement, parce qu'il réunit à peu près les avantages de tous les autres, c'est l'ordre de marche sur trois colonnes. En voulez-vous la représentation sur le damier?

Posez les trois dames qui représentent les chefs d'escadre sur trois cases d'une diagonale, et rangez les autres en file à la suite sur des parallèles à l'autre diagonale. De cette disposition de l'armée sur 3 colonnes résulte une figure rectangulaire qui jouit de propriétés géométriques assez remarquables, car elles permettent de réformer tous les autres ordres, et d'opérer les changements d'escadres avec facilité, sans perdre beaucoup de chemin, et surtout sans confusion. Et ici je suis naturellement conduit à faire observer combien est peu compliquée la théorie mathématique des évolutions navales, puisqu'elle repose presque tout entière sur la discussion de quelques figures simples de la géométrie plane. Cependant, cette science si importante pour l'officier de marine, dont l'étude ne serait qu'un jeu, et qui pourrait être enseignée d'une manière intéressante en un petit nombre de leçons, est aujourd'hui renfermée dans des livres si gros, si hérissés de planches, de figures, accompagnés d'un appareil si repoussant de problèmes abstraits et sans liaison les uns avec les autres, que presque aucun officier ne se sent le courage d'en prendre connaissance; et, chose inconcevable! dans nos écoles de marine, où l'on enseigne aux élèves les éléments de la mécanique, il n'existe pas même un simple cours de tactique navale. Il est vrai que ce serait un enseignement à créer, car je dirais volontiers que la tactique navale est une langue dont nous possédons de volumineux dictionnaires, mais dont la grammaire n'existe pas encore. C'est cette grammaire qu'il s'agit de trouver et de développer en quelques tableaux. Je le déclare, tout homme d'une intelligence un peu large, dont l'esprit aura été trempé par l'étude des mathématiques, et qui voudra s'occuper des principes de cette science, découvrira bientôt la chaine qui les lie. Je reviens aux ordres de marche dont je me suis un peu écarté. Aux 3 colonnes du sixième ordre, on a proposé de substituer trois pelotons : comme cette nouvelle disposition ne change rien aux propriétés géométriques de la figure, je ne la détaillerai pas ici, seulement je ferai observer qu'elle est plus difficile à maintenir avec régularité. — Enfin, il est bon quelquefois de songer à la retraite, les plus braves ne sont pas toujours les plus forts. On doit surtout avoir en vue, dans l'ordre de retraite, de se défendre d'être entamé par les meilleurs marcheurs ou par l'escadre légère de l'ennemi qui poursuit. Si l'on escorte un convoi, ou si l'on a des bâtiments faibles, il faut les mettre à l'abri des chasseurs avancés. La disposition de l'armée sur les deux côtés de l'angle formé par le prolongement des deux diagonales du damier, l'amiral au sommet, environné des plus forts vaisseaux, et les petits navires rangés sur une seconde ligne intérieure, répond merveilleusement aux conditions premières qu'il faut s'attacher à remplir. — On n'a pas osé mettre dans la tactique le signal de *sauve qui peut!* Cependant la peur le fait quelquefois éclater au milieu d'une armée comme un coup de foudre; je n'essaierai pas d'organiser ce qu'il y a de moins régularisable au monde, je dirai seulement qu'en pareil cas, une flotte ne ressemble pas mal à une nuée d'oiseaux au milieu desquels un chasseur a tiré un coup de fusil. — Il y a encore un ordre tout particulier dont on fait usage quand on dispute le vent à l'ennemi, mais qu'il faut bien se garder de conserver dès que la bataille est engagée; on le nomme échiquier. Dans cet ordre, tous les vaisseaux, rangés sur une ligne du plus près, serrent le vent en courant suivant des lignes parallèles à la ligne du plus près de l'autre bord : sur le damier, les dames disposées sur l'une des diagonales, remonteraient suivant des parallèles à l'autre diagonale. Cet ordre a l'avantage de faire gagner du chemin dans le vent et de reproduire l'ordre de bataille par un simple virement de bord. — C'est au milieu des longues et sanglantes querelles qui ont divisé l'Angleterre, la France et la Hollande pendant toute la seconde moitié du XVII[e] siècle, que l'art des évolutions navales a pris naissance et a atteint le point où nous le voyons aujourd'hui; les

plus grandes batailles navales de ce temps eurent pour théâtre la mer du Nord et la Manche, mers étroites, et resserrées davantage encore par les bauts fonds dont sont semés les rivages de la Hollande, et peut-être trouverait-on dans la configuration de ces bras de l'océan la première raison des lignes de bataille telles que cette époque les a invariablement transmises à la nôtre. Les exemples des grands hommes de mer d'alors ont été depuis consacrés en règles. Le premier de tous les ordres, la ligne de bataille au plus près du vent, a une origine illustre; les historiens en font hommage au duc d'Yorck, qui fut depuis roi, et roi détrôné sous le nom de Jacques II. Il l'ordonna au combat du Texel, en 1665, et le maintint rigoureusement pendant tout l'engagement: l'immense succès dont il fut suivi en démontra les avantages, et son adoption devint bientôt générale. Martin Tromp, en 1650, paraît avoir imaginé ou employé le premier l'ordre de marche sur six colonnes; ce fut en cet ordre qu'il sortit du Texel pour courir à la rencontre des Anglais. Quelque temps auparavant, il avait donné le premier et magnifique exemple de l'ordre de retraite tel que je l'ai indiqué plus haut. Tromp eut ce jour-là une inspiration de génie. Il devait reconduire dans les ports de la Hollande, et protéger contre les attaques d'une armée navale plus forte que la sienne un convoi de 200 navires marchands; il enveloppa son convoi dans les ailes de sa flotte, et le poussa devant lui; Black et ses Anglais, que l'appât d'une si riche capture exaspérait, fondirent en vain sur lui, ils ne purent l'entamer, et si quelque marchand tomba entre leurs mains, c'est qu'il ne comprit pas tout ce qu'il y avait de protection derrière cette ligne de défense, que nul autre encore n'avait appris à former. Depuis cette époque, la théorie est restée stationnaire; la science s'est composée de la réunion d'un petit nombre de faits; personne ne s'est avisé de demander à la science des mathématiques ses limites et sa certitude, et cependant elles seule pourrait fournir un cadre qui permettrait de l'embrasser d'un coup d'œil. Néanmoins, le gouvernement avait besoin de règles fixes pour la manœuvre des flottes, il les traça lui-même, car il devait juger la conduite de ses capitaines; mais cette manière de résoudre un problème par ordonnance royale rappelle un peu la singulière démonstration d'un professeur de mathématiques : « Je vous jure ma parole d'honneur qu'il en est ainsi. » Je veux citer un exemple du peu de certitude où nous sommes encore dans la théorie de la tactique navale. De toutes les évolutions, la plus importante peut-être, celle du moins dont on fait le plus d'usage en temps de guerre, c'est la poursuite, ou, comme l'on dit, la chasse d'un navire ou d'une flotte par un navire ou par une flotte ennemie. La solution de cette question est réellement le problème le plus difficile et le seul compliqué de la manœuvre des vaisseaux. En appliquant à tâtons les principes de la plus simple géométrie, on était arrivé à des résultats divers, on ne s'accordait pas sur le moment de la course où les navires étaient le plus rapprochés l'un de l'autre : frappé de cette divergence, j'ai repris le problème de plus haut, et ayant remarqué qu'on avait négligé jusqu'ici les principales données de la question, je les ai renfermées dans une équation qui, traitée par le calcul différentiel, m'a donné une solution complète, où tous les cas particuliers se reproduisent à volonté, mais qui indique que tous les résultats précédemment trouvés sont entachés d'erreur. Il est surprenant que depuis plusieurs siècles le problème des chasses soit resté dans la marine sans que personne ait daigné prendre la peine de le résoudre d'une manière certaine. Les personnes qui n'ont aucune idée de la navigation peuvent du reste se faire sur le damier une représentation assez exacte de la chasse des navires. Tout le monde comprend aisément que le vent emporte un vaisseau dans sa course vers le point de l'horizon où il va lui-même; mais que le navire puisse remonter contre le fleuve d'air atmosphérique qui produit le vent, c'est ce qu'on

se figure avec plus de peines. Alors le bâtiment est obligé de suivre les routes obliques que j'ai marquées par les diagonales du damier, et dans ce cas on dit qu'il *louvoie*. Placez une dame sur l'une des cases inférieures de la table, si, pour la faire arriver à la case supérieure directement opposée, vous la poussez successivement sur trois cases d'une ligne parallèle à la diagonale, puis sur trois cases de l'autre diagonale, ainsi de suite jusqu'à ce que vous parveniez à la tranche supérieure, vous aurez reproduit les évolutions d'un navire qui *louvoie* pour s'avancer contre le vent. — Il me resterait quelque chose à dire des mouvements particuliers à une armée qui va au mouillage, ou qui s'embosse devant une plage, dans une rade où elle veut se mettre à l'abri des attaques de l'ennemi, ou qui défile devant un fort pour le canonner; je citerais des exemples récents, tels que celui de l'amiral Duperré et de la flotte française devant Alger, et celui du vice-amiral Roussin quand il remonta le Tage jusqu'à Lisbonne; mais cet article est déjà assez étendu, et j'espère trouver une autre occasion d'en parler. Th. Page.

ÉVREMOND (*v.* Saint-Evremond).

ÉVREUX, ancienne ville de France, dans une vallée sur l'Iton, chef-lieu du département de l'Eure, résidence d'un évêque suffragant de l'archevêché de Rouen, d'une cour d'assises, d'un tribunal de première instance, etc. Elle est assez bien bâtie, ornée de promenades, et offre, entre autres édifices remarquables, la cathédrale, dont la nef, de style gothique, est surmontée d'un beau clocher; le palais épiscopal, l'hôtel de la préfecture et les prisons; à une demi-lieue au sud de la ville s'élève le beau château de Navarre, avec ses superbes dépendances. Il a été bâti en 1686 par Maurice, duc de Bourbon, sur les dessins de Mansart. (*Voyez*, pour les établissements publics et les fabriques, l'article du département.) Son commerce, favorisé par sa position sur trois grandes routes, est très actif; il consiste particulièrement en grains et produits de son industrie. Il s'y tient sept foires, dont la plus importante, celle de St-Taurin, dure huit jours. Lors du recensement de 1832, sa population était de 7,988 habitants. Elle est à 26 lieues (13 postes, par Mantes) ouest 1/4 nord-ouest de Paris, et 12 lieues (6 postes, par Louviers) sud de Rouen, par 48° 55' 30" de latitude nord, et 1° 10' 56" de longitude ouest du méridien de Paris. — Evreux paraît occuper l'emplacement d'une ancienne ville à laquelle les Romains donnèrent le nom de *Mediolanum*, qu'elle échangea plus tard pour celui des *Aulercii Eburoici* ou *Aulerci Eburovices*, peuple qui occupait le pays où elle s'élève, et d'où dérive très probablement son nom actuel. Dans les auteurs du moyen âge, elle porte celui d'*Ebrocca Ebroicum*. Les murailles qui lui donnaient ses priviléges de ville lui valurent aussi d'être plusieurs fois ravagée, entre autres par Henri Ier, roi d'Angleterre, et par Philippe-Auguste, vers la fin du XIIe siècle. Etant encore chef-lieu du comté d'Evreux, l'un des domaines de la couronne, sous Richelieu, elle fut donnée à cette époque au duc de Bourbon, pour la principauté de Sédan: celui-ci la conserva jusqu'à la révolution de 1789.

O. Mac Carthy.

Évreux (Comtes d'). Lorsque la féodalité eut jeté son vaste réseau sur la Gaule presque entière, Evreux eut ses comtes, en tête desquels figure Robert, de la maison de Normandie. Ce prince, fils de Richard Ier et de sa concubine Gomior, fut élevé à la dignité de comte en l'an 989. La même année, il fut nommé archevêque de Rouen; mais, en 1028, étant devenu suspect au duc Robert, son neveu, il fut assiégé par lui dans sa capitale. Obligé de quitter ses états, il fit usage de ses armes spirituelles, et jeta un interdit sur la Normandie: effrayé de cette nouvelle manière de combattre, son neveu le rétablit sur son siége, et vécut avec lui en bonne intelligence. Le comte-archevêque mourut en 1037, et son fils aîné Richard fut son successeur. — Richard, 2me comte d'Évreux, accompagna, en 1066, Guillaume-le-Bâtard dans son entreprise sur

l'Angleterre et se distingua à la bataille d'Hastings; il mourut l'année suivante, et fut enterré à l'abbaye de Fontenelle, dite de *St-Vandrille*. — Son fils Guillaume, qui avait combattu auprès de lui à la bataille d'Hastings, lui succéda au comté d'Évreux, et reçut du vainqueur de l'Angleterre, comme récompense de sa valeur, de vastes domaines. De retour dans ses états, en 1073, et non pas en 1075, ainsi qu'on l'a dit, il fut l'un des arbitres de la paix entre le roi Guillaume et Foulques-le-Réchin; presque en même temps, il se brouilla avec le roi d'Angleterre, qui lui retira le château d'Évreux, et plus tard le fit même prisonnier. Après la mort de Guillaume-le-Conquérant, il se remit en possession du château d'Évreux, et commanda une partie de l'armée de Robert, duc de Normandie, dans son expédition contre le Maine, en 1089, et maria sa nièce Bertrade au comte d'Anjou, à de singulières conditions. Foulques-le-Réchin, séduit par la beauté de la fille de Simon de Montfort, frère de Guillaume, prit la résolution de l'épouser en répudiant sa femme. Guillaume consentit à cette union, à condition que Foulques lui rendrait Noyon-sur-Andelle, Gassai, Cravant, Écouchi et les autres terres de son oncle paternel, Raoul, surnommé *Tête-d'âne*, etc., etc. Foulques accepta, fit rendre les terres que nous venons de nommer, à l'exception de l'une d'elles, qu'il ne possédait plus, et épousa Bertrade.—En 1090, Guillaume, poussé par sa femme, fit à son frère utérin une guerre qui dura trois ans. Enfin, en 1093, après des succès et des revers alternatifs, les deux partis, las de malheurs et d'hostilités, firent la paix, et en 1097, Guillaume fut l'un des chefs de l'armée qui essaya d'arracher le Vexin au roi de France. Durant le cours de l'année 1104, le roi d'Angleterre, Henri, étant venu en Normandie pour faire droit aux plaintes dirigées de toutes parts contre son frère, celui-ci lui donna pour l'apaiser le comté d'Évreux; Guillaume déclara qu'il ferait volontiers hommage au roi d'Angleterre, et parut content de ne plus avoir pour suzerain le duc Robert, contre lequel il combattit à la bataille de Tinchebrai. Après ce nouveau service et plusieurs autres rendus au roi d'Angleterre, la faveur du comte d'Évreux parut n'avoir plus de bornes; mais le caractère de sa femme ayant fait à ce prince des ennemis, et lui-même ayant irrité l'orgueil de Henri en faisant détruire le donjon élevé par ce roi dans Évreux, Guillaume vit, en 1112, prononcer contre lui une sentence de confiscation et de bannissement. Après un exil de quatorze mois, il fut rappelé, et on lui rendit ses biens, dont il se vit encore privé quelques années plus tard, et dans lesquels il rentra de nouveau. Guillaume mourut le 18 avril 1118, sans laisser d'enfants.—Voilà pourquoi il eut pour successeur Amauri IV de Montfort, fils de Simon et d'Agnès. Ce ne fut cependant point sans difficulté que ce prince recueillit l'héritage de son oncle : il lui fallut emporter d'assaut la ville d'Évreux, qui tenait pour le roi Henri. Cependant, un an après, le monarque vint assiéger la capitale du comté, l'incendia en partie et y rétablit l'évêque qu'Amauri en avait chassé. Le château seul, défendu par Philippe et Henri, neveu du comte, opposa une résistance opiniâtre. Amauri finit pourtant par le rendre de bonne grâce, et la paix se fit entre l'oncle et le neveu, auquel le premier ne tarda pas à rendre la ville. En 1124, Amauri, s'étant mis à la tête de 300 chevaliers pour secourir le fort de Vatcville, assiégé par les soldats de Henri, fut battu et fait prisonnier par Guillaume de Grandcour, fils du comte d'Eu, qui lui rendit la liberté et se retira avec lui, pour éviter la colère du roi anglais, sur les terres du roi de France. — Amauri et le roi d'Angleterre se réconcilièrent en 1128; mais, en 1129, le comte d'Évreux se brouilla avec le roi de France à propos de la disgrâce d'Étienne de Garlande, sénéchal de France et oncle de la comtesse. Amauri n'hésita même pas à entrer en campagne pour ce sujet; mais, ne recevant du roi d'Angleterre et de Thibaut de Champagne, malgré leurs promesses,

que de faibles secours, il suspendit son expédition et se retira dans son comté, où il mourut en 1137. — Son fils aîné, Amauri II, lui succéda au comté d'Évreux et à celui de Montfort. Soit lâcheté, soit faiblesse, ce prince laissa ravager ses domaines par les seigneurs ses voisins, et surtout par Roger de Conches, dont on rapporte des actes d'une cruauté révoltante. On ne sait pas précisément à quelle époque mourut Amauri : les uns disent que ce fut en 1140, d'autres en 1143; la première date paraît néanmoins plus certaine. — Le successeur d'Amauri II fut son frère Simon, troisième comte de Montfort qui ait porté ce nom. Ce prince sut gagner tellement l'amitié de ses sujets que, la ville ayant été prise par des gens d'armes qu'on y avait imprudemment laissés entrer, les bourgeois défendirent le château où s'était retiré le comte avec tant de courage qu'il fut sauvé. En 1173, Simon fut fait prisonnier dans le château d'Aumale, avec le comte Guillaume, par le fils de Henri II d'Angleterre, *Henri au court mantel*, contre le père duquel il était en pleine révolte. Plusieurs historiens ont cru que ce fait était une feinte concertée entre ces princes; mais il paraît bien certain que les deux comtes furent obligés de payer une rançon. Simon mourut en 1181, laissant un assez grand nombre d'enfants, dont l'un, Amauri III, qui suit, devint comte d'Évreux aussitot après la mort de son père. — Une chose assez curieuse, c'est que ce prince ne posséda pas le chef-lieu de son comté; Simon l'avait, de son vivant, remis au roi d'Angleterre, et en 1193, pendant la prison de Richard, Philippe-Auguste, s'étant emparé de la ville, la céda, en gardant le château pour lui, au prince Jean, frère de Richard. Ce prince, au retour de son frère, l'année suivante, afin de gagner ses bonnes grâces, se rendit à Évreux, fit massacrer par trahison tous les officiers qui y commandaient, et alla ensuite offrir la place au roi son frère, qui lui fit une pompeuse réception. A cette nouvelle, Philippe-Auguste, alors occupé au siége de Verneuil, accourt, prend la ville et la brûle, espérant bien y ensevelir sous les flammes le prince Jean lui-même; mais celui-ci s'était enfui. — En 1200, après la mort de Richard, Amauri céda à Philippe-Auguste le comté d'Évreux ; il reçut en échange du roi Jean, qui consentait à cet arrangement, le comté de Glocester, dont la mort l'empêcha de jouir. Avec lui finirent les comtes d'Évreux de la race des Montfort, qui furent remplacés par ceux de la maison de France. — Le premier d'entre eux fut le prince Louis, fils de Philippe-le-Hardi et de Marie de Brabant, seconde femme de ce roi, auquel, en 1307, Philippe-le-Bel donna le comté d'Évreux, avec les seigneuries d'Étampes, de Meulan, de Gien, d'Aubigni et quelques autres, pour lui tenir lieu d'une pension annuelle et perpétuelle de 15,000 livres, dont, par son testament, l'avait apanagé son père. En 1315, le comte Louis, qui s'était déjà distingué, en 1304, à la bataille de Mons-en-Puelle, accompagna Louis-le-Hutin, son neveu, dans son expédition contre la Flandre, et en 1316, Philippe-le-Long érigea le comté d'Eu en pairie. Le comte Louis mourut en 1319, à Paris, laissant une grande réputation de douceur, de bonté et de probité, chose assez rare en ces temps reculés. Il disait, pour sentence favorite, qu'un *seigneur du sang* n'est vraiment grand que quand il est soumis à Dieu, au souverain et aux lois. Il laissa de Marguerite, fille de Philippe d'Artois, plusieurs enfants, dont l'aîné, Philippe-le Bon ou le Sage, lui succéda. — Ce prince avait épousé en 1318, avec dispense du pape, Jeanne, fille unique de Louis-le-Hutin. Au lieu du royaume de Navarre et du comté de Champagne et de Brie, Jeanne, n'apporta en dot à son mari que 15,000 livres de rente, plus 50,000 livres à placer en fonds de terre, en vertu d'un traité à la date du 27 mars 1318, passé entre le roi Philippe le-Long et Eudes IV, duc de Bourgogne ; mais un des articles du traité stipulait que, dans le cas où le roi Philippe mourrait sans enfants mâles, les comtés de Champagne et de Brie reviendraient à la princesse Jean-

ne. Cette circonstance, sur laquelle on n'avait guère lieu de compter, s'étant présentée, Charles-le-Bel refusa de rendre les états dont nous venons de parler. Philippe d'Évreux et Jeanne firent alors avec lui, en 1325, une transaction dans le genre de la première, et en 1328, ils se mirent (Philippe-le-Bel étant mort) en possession de la Navarre, dont ils restèrent maîtres sans être troublés par Philippe de Valois. Il est vrai que ceci était peut-être politique de la part du roi de France : ce prince avait dans les Flamands de puissants adversaires, et devait souhaiter d'être aidé contre eux par tous les seigneurs; or, nous voyons le comte d'Évreux l'accompagner dans son expédition, et se distinguer tellement à la bataille de Cassel que le monarque français avoua qu'il lui devait la victoire. — En 1339, le comte d'Évreux marcha au secours de Cambrai et de Tournai assiégés par les Anglais. Il mourut en 1343, en Espagne, à Xérès, laissant un grand nombre d'enfants, dont l'aîné, Charles, dit *le Mauvais*, lui succéda. Ce prince, qui avait alors treize ans, montra dès son enfance de bonnes qualités et des vices : ces deux produits de sa nature se développèrent en même temps selon les circonstances, et ce fut à cela qu'il dut le surnom que lui donnèrent ses contemporains, et que la postérité lui a laissé. Charles, en 1349, devint roi de Navarre par la mort de sa mère, et Blanche, sa sœur, épousa la même année Philippe de Valois. En 1351, Jean, successeur de Philippe, nomma Charles son lieutenant en Languedoc, et le roi de Navarre exerça cet emploi durant cinq mois, dit un historien, avec une autorité presque absolue. Ce fut revêtu de cette dignité, qui donnait le droit de commander des armées, d'accorder des priviléges aux villes et aux particuliers, des lettres de noblesse, de grâce, de rémission, d'état, de répit, des levées de deniers, etc., que Charles assiégea en Agénois la ville de Montréal, et fortifia Moissac. — En 1353, le roi Jean lui fit épouser, pour se l'attacher d'une manière durable, Jeanne, sa fille aînée du premier lit. Ce mariage eut lieu au Vivier en Brie; mais, par une fantaisie inexplicable, il donne presque en même temps au connétable Charles de la Cerda le comté d'Angoulême, sur lequel était assise la rente de 15,000 livres que les rois Philippe-le-Long, Charles-le-Bel et Philippe de Valois avaient assignée à Jeanne, mère du roi de Navarre, pour indemnité du comté de Champagne. Irrité de cet acte peu juste, le roi de Navarre fit assassiner le connétable, et, loin d'essayer de le punir de ce crime, le roi de France transigea avec lui, de peur qu'il ne se liât avec les Anglais. En 1356, le roi de Navarre, dont l'esprit ne pouvait rester en repos, poussa le dauphin Charles à conspirer contre son père. Le dauphin suivit d'abord ses avis; mais bientôt, pour obtenir son pardon, il le fit arrêter par surprise et transférer au château d'Arleux, d'où on le conduisit au Châtelet de Paris. Le roi de Navarre fut élargi le 8 novembre 1357, grâce à l'adresse du seigneur de Péquigni. A peine sorti de prison, il se rendit l'idole des Parisiens, et se mit à leur tête, allant jusqu'à faire revivre les prétentions de Jeanne, sa mère, au trône de France. Après avoir forcé le dauphin à sortir de Paris, il en fut chassé lui-même par les chefs des factieux, et fit la paix en 1359. —Arrière-petit-fils du duc Robert II par son aïeule Marguerite, première femme de Louis-le-Hutin, Charles de Navarre se porta, à la mort du duc de Bourgogne, Philippe de Rouvres, pour héritier de ce duché; mais le roi Jean s'en étant emparé avant lui, la guerre éclata entre eux. Battu à Cocherel en 1364, par Duguesclin et Boucicaut, il se jeta sur les provinces voisines de la Loire, et s'empara de la Charité. Enfin, en 1365, il conclut un accommodement au moyen duquel il devint maître de Montpellier. En 1370, il se lia avec le roi d'Angleterre, qui lui promit la restitution de la Champagne, de la Bourgogne et de tous les autres domaines dont on l'avait dépouillé; mais cette alliance ne fut pas de longue durée. Charles V lui promit de marier le dauphin avec sa fille, et le roi de Navarre

rompit avec les Anglais.—En 1378, le roi de France, alarmé par de nouveaux bruits d'alliance entre le roi de Navarre et les Anglais, fit passer des troupes en Normandie, sous le commandement de Duguesclin, afin de se rendre maître des domaines échus dans ce pays aux princes de Navarre, par le trépas de leur mère. Les Normands, voyant l'aîné de ces princes à la tête de l'armée française, n'opposent qu'une résistance molle, et toute la province se soumet. Il ne resta plus à Charles-le-Mauvais que Cherbourg, qu'il se hâta de céder aux Anglais. Après cela, il se retira en Navarre, où il mourut en 1387, et il y avait déjà deux mois qu'il était mort quand on commença contre lui, à la cour de France un procès qui ne fut point suivi. — Charles, dit *le Noble*, son fils aîné, né en 1361, à Évreux, reçut de Charles VI le titre de *garde, de par monseigneur le roi de France, des terres que souloit tenir audit royaume, tant en Languedoil comme en Languedoc, notre dit seigneur et père* (Charles V). En 1387, Charles II ayant appris en Castille, à la cour du roi Jean son beau-frère, la mort de son père, se rendit à Pampelune pour se faire reconnaître comme héritier. La même année, il paya au roi d'Angleterre 25,000 livres comme rachat de la ville de Cherbourg; mais ce ne fut qu'en 1404 qu'il put transiger pour faire lever la confiscation qui pesait sur ses autres domaines de France. Il est bon de faire connaître le fond du traité auquel il consentit à ce sujet. Le roi de Navarre déclara céder au roi de France et à ses héritiers les comtés de Champagne, de Brie, d'Évreux, les seigneuries d'Avranches, de Pont-Audemer, de Passi, etc., etc., en échange de 12,000 livr. de terre, sur diverses seigneuries, à tenir en duché-pairie, sous le titre de Nemours. — Ce prince mourut subitement en 1425, en Navarre. Il était d'un caractère noble et grand; ses sujets le chérirent; mais il n'en fut pas de même de sa femme, dont il fut obligé de se séparer. — A dater du traité du 9 juin 1404, le comté d'Évreux, ainsi que les autres domaines du roi de Navarre, pour lesquels avait été rédigé cet acte, furent réunis à la couronne de France, qui, dès lors, commença ainsi à tout englober autour d'elle. En 1569, cependant, Charles IX donna le comté d'Evreux à son frère le duc d'Alençon, dont la mort fit revenir ce domaine à la couronne, en 1584. — Louis XIII, en 1642, l'en détacha de nouveau, et le donna au duc de Bouillon Frédéric-Maurice, en échange de la principauté de Sédan; la mort de ce roi l'empêcha de conclure ce traité, qui fut ratifié par son successeur. Un an après, Frédéric-Maurice étant mort, son fils aîné Godefroi lui succéda. Après le décès de ce prince, arrivé en 1721, son second fils, Emmanuel-Théodose, hérita de tous ses domaines et de toutes ses dignités. Il eut pour successeur, en 1730, son fils, Charles-Godefroi, qui fut grand-chambellan de France, comme son père, lequel avait hérité du sien de cette dignité. — En 1771 enfin, Godefroi-Charles-Henri, né le 5 janvier 1728, nommé colonel-général de la cavalerie en 1740, succéda à son père dans le comté d'Évreux et dans ses autres terres. Il combattit à Fontenoi, à Lawfeld, et avec lui s'éteignit dans la grande nationalité française, formée par la révolution, le titre de comte d'Évreux. ACH. JUBINAL.

EXACTION. Le genre d'abus par lequel tout officier public se fait payer ce qui ne lui est pas dû, ou au-delà de ce qui lui est dû. Cette action, dans le sens ordinaire, suppose de la violence, ou au moins l'emploi de la force. Quelques officiers romains se sont fait un nom fameux par leurs exactions: tel fut Verrès, si justement flétri par Cicéron. Dans l'état de guerre, il serait difficile de bien poser les limites où le droit de contribution, c'est-à-dire d'imposer des charges pécuniaires ou autres, au pays ennemi, cesse, pour n'être plus qu'une exaction. Il y a cette différence entre des exactions et la dilapidation ou le pillage, que les premières supposent toujours l'exercice d'un droit outre-passé, ou du moins l'existence de ce droit, tandis que la dilapidation ou

pillage est ordinairement un vol, une spoliation avec violence, et sans que celui qui le commet puisse se prévaloir d'aucun droit, qui lui serve de prétexte ou d'excuse. En état de guerre, l'une est le fait du commandant en chef, ou de celui à qui il a délégué ses pouvoirs; l'autre est celui du soldat. Quels que soient les besoins et les privations de ce dernier, il y a spoliation de sa part toutes les fois qu'il se livre en pays ennemi à un acte de soustraction contraire aux réglements de discipline, même les plus sévères, établis occasionnellement. La maraude, quoiqu'elle puisse être accompagnée de violence, suppose généralement une soustraction du bien d'autrui opérée par adresse. Il y a un genre d'exaction que nous ne croyons pas désigné par un nom particulier dans nos vocabulaires, et qui n'est pas moins coupable que le premier, quoi qu'il s'exécute d'une manière toute contraire; il est plus particulièrement le fait des courtisans et des officiers civils, qui, n'ayant pas en main de moyens, au moins directs, de violence, abusent de leur crédit pour prélever des impôts illégitimes sur ceux qui s'adressent à eux, en leur promettant ce qu'ils ne veulent ou ne peuvent pas tenir: c'est ce qu'on nommait à Rome des *vendeurs de fumée*, et que nous appelons des *vendeurs d'eau bénite de cour* (*v.*). BILLOT.

EXAGÉRATION. Figure de rhétorique par laquelle on augmente, on amplifie les choses, en bien ou en mal. Il faut prendre les exagérations poétiques à leur juste rabais, dit St.-Evremond. — En peinture, *exagération* signifie la manière de représenter les choses en les marquant trop, en les chargeant. Il y a, dit de Piles, des contours chargés qui plaisent parce qu'ils sont éloignés de la bassesse du naturel ordinaire, et qu'ils portent, avec une air de liberté, une certaine idée de grand goût, qui impose à la plupart des peintres. — *Exagérer*, au naturel, veut dire user d'hyperbole, augmenter, agrandir par des paroles; amplifier, représenter les choses plus grandes, ou plus mauvaises, plus louables ou plus blâmables qu'elles ne sont. L'imagination, quand elle est échauffée, dit Fénelon, exagère tout ce qu'elle ressent. — *Exagérer* en peinture, c'est trop marquer, soit en dessin, soit en coloris. *Exagérer* les contours des figures pour produire de l'effet, c'est abandonner le vrai. — *Exagérer* vient du latin *exaggerare*, amonceler, élever en tas, en monceau, accumuler, de *agger*, hauteur, levée de terre. — *Exagérés*, en politique, dénomination que les partis se jettent tour à tour au visage, ainsi que celle de *modérés*, et presque toujours avec aussi peu de bon sens quo d'à-propos (*v.* ESPRIT DE PARTI). X.

EXALTATION (élévation). Ce mot est vieux au propre. On dit pourtant encore: ce bâtiment, ce plancher ont trop, trop peu d'*exaltation*. — Au figuré, il se dit de l'élévation d'une personne à quelque dignité ecclésiastique, à la papauté. Dans ce sens, il est consacré à signifier le couronnement du pape, sa prise de possession, le commencement de son pontificat. — L'*Exaltation de la Ste-Croix* est une fête qui se célèbre dans l'église le 14 septembre, en mémoire de ce qu'Héraclius, empereur d'Orient, rapporta la croix de J.-C. sur ses épaules au calvaire, d'où elle avait été enlevée 14 ans auparavant par Cosroès, roi de Perse, quand il prit Jérusalem du temps de Phocas. Elle fut rendue à la suite d'un traité de paix fait avec Siroès, fils de Cosroès. On raconte que cette fête fut marquée par un grand miracle. Héraclius ne put sortir de Jérusalem tant qu'il porta la croix sur ses habits royaux, mais il marcha facilement dès qu'il eut pris un vêtement ordinaire. — Long-temps avant Héraclius, l'église grecque et la latine célébraient une fête de l'*Exaltation de la Ste-Croix*, à cause de ces paroles de J.-C. (St-Jean, c. XII, 32): « Lorsque j'aurai été *exalté*, j'attirerai toutes choses à moi. » Et c. VIII, 28: « Quand vous aurez *exalté* le fils de l'homme, vous connaîtrez alors que c'est moi. (*V.* le P. Du Solier, Chastelain, Baronius, Florentinius, Tillemont, Adon, etc.). — La fête de la dédicace de l'église de Jérusalem bâtie par Constantin était célébrée tous

les ans le 14 septembre, dit Nicéphore, jour où ce temple avait été consacré l'an 335. Cette fête s'appelait l'*Exaltation de la croix*, à cause qu'en ce temps-là l'évêque de Jérusalem montait sur un lieu élevé, bâti exprès par ordre de Constantinien forme de chaire, et que là il élevait la croix et la montrait au peuple. — L'ancienne église appelait *exaltation* la mort des martyrs, leur élévation au ciel. X.

Exaltation, état dans lequel les êtres vivants ou même des substances inanimées sont élevés à de plus hauts degrés d'énergie et d'activité que dans leur état habituel. Ce terme, qui vient d'*exaltare* (exhausser), signifie surtout cette exagération de nos sentiments et de nos idées qui se rapproche aussi de l'*enthousiasme* (*v.*). Parlons d'abord des principes physiques. — En général, le feu paraît le grand excitant de l'exaltation, car l'on supposait même qu'il passait dans les matières exaltées pour les rendre plus pénétrantes, caustiques, odorantes et sapides. Il est certain que la chaleur volatilisant les éléments les plus actifs des mixtes, la distillation ou la sublimation doivent donner des produits plus énergiques : ainsi, la coction, le rôtissage, impriment une saveur, une odeur plus intense aux corps les plus inertes ou insipides, une plus facile digestibilité aux aliments d'une crudité fade. Parmi les minéraux, ce sont les corps les plus combustibles, ou volatils et sublimables, qui jouissent des propriétés les plus vives, les plus exaltées, l'arsénic, le mercure, diverses préparations sulfureuses, etc. Les plantes deviennent plus aromatiques, plus savoureuses, plus mûres, sous l'heureuse influence des saisons chaudes et des régions ardentes; les substances les plus hydrogenées, comme les huiles essentielles, les baumes et résines, y sont plus parfumées, plus stimulantes, plus volatiles. Parmi les animaux, les venins de serpents, des insectes, acquièrent une exaltation bien plus dangereuse sous des cieux brûlants que dans les contrées glaciales où ces poisons s'amortissent, et où les plantes vénéneuses perdent presque toute leur action délétère. De même, les miasmes contagieux des maladies transmissibles, variole, rongeole, gale, peste, fièvre jaune, etc., sévissent davantage par la chaleur, tandis que le froid vif les éteint. Aussi tous les éléments de l'organisation sont plus exaltés, plus mobiles, mais aussi plus expansibles et plus dissipables par l'influence du calorique. C'est pour cela que nos humeurs prennent alors une activité plus funeste; la colère peut s'exalter jusqu'à la rage; l'inflammation des tissus s'accroît jusqu'à l'état putride et gangréneux, comme dans les maladies traitées par une méthode trop échauffante. Ainsi, les décompositions sont plus promptes; les humeurs excrémentielles deviennent bientôt fétides, ammoniacales, la bile acquiert une âcreté funeste; le lait même est rendu vénéneux pour le nourrisson après l'exaltation de la colère chez plusieurs nourrices, et l'on sait que la salive, non seulement dans le chien ou le chat enragés, mais même à l'état furieux, est un virus baveux capable de transmettre l'hydrophobie. La morsure d'un homme écumant de courroux n'est pas sans danger. L'infection vénérienne devient plus grave dans l'échauffement. — En général, les maladies chroniques ne se communiquent presque jamais, tandis que ce sont les aiguës les plus violentes qui peuvent se propager par des miasmes, car le grand mouvement ou la chaleur des fièvres aiguës exaltent beaucoup les humeurs, les corrompent à un plus haut degré, les rendent éminement septiques, diffusibles et plus dangereuses sur les autres organisations. De même, les passions ajoutent des *esprits ardents*, c.-à-d. des qualités virulentes, envenimées, à nos diverses sécrétions.

De l'exaltation de la sensibilité. — L'homme en son état ordinaire de santé jouit d'une sensibilité à peu près également répartie entre tous ses organes, et cet équilibre salutaire maintient la régularité de ses fonctions. Mais il peut appeler, en un organe, par l'habitude et l'exercice, une surabondance d'activité, de faculté de sentir, ce qui n'a jamais lieu qu'au détriment de celles des autres par-

ties du corps. Ainsi, l'on a l'expérience que la vue devient plus perçante chez les individus long temps renfermés dans un cachot obscur, car ils ont besoin de ramasser toutes leurs forces visuelles pour pénétrer dans la sombre horreur qui les environne. De même, un musicien exercé démêlera dans une symphonie telle dissonnance légère que l'oreille inexpérimentée du vulgaire n'a point entendue. Quelle exaltation ne donnent pas à leur goût ces fins gourmets qui devinent le crû d'un vin, le lieu où tel poisson a été pêché?

Undè datum sentis lupus hic tiberinus, an alto
Captus hiet ?

— Quant au tact, on sait combien les aveugles le perfectionnent : ils l'exaltent au point qu'il remplace presque pour eux la vue. La sensibilité appelée sur quelque organe des sens chez les magnétisés et les somnambules donne une sorte de faculté de divination à ces sens ainsi aiguisés par l'effort d'une vive imagination ou de la volonté. Divers animaux possèdent des sens plus développés ou exaltés que d'autres, comme l'odorat dans le chien ou le cochon, l'ouïe chez les taupes, la vue chez les oiseaux, les nocturnes surtout, etc. De même, par l'afflux de sang et l'inflammation d'une partie, la sensibilité s'y monte à tel point que le moindre bruit devient perceptible et douloureux dans l'otalgie ou douleur d'oreille ; la plus faible lumière, dans l'inflammation de la conjonctive des yeux, etc. —De plus, l'exaltation morbide peut devenir générale, comme chez les frénétiques, les maniaques, les hydrophobes. Telle est l'excessive excitabilité de leurs sens qu'il faut les tenir dans l'obscurité, le silence, le repos et le froid, de peur d'agacer leurs nerfs et d'agiter violemment leur sensibilité. Une fièvre brûlante, des yeux hagards, étincelants, un grincement de dents, un visage allumé, un frémissement convulsif de tous les membres, un ventre resserré et tendu, la colère, l'emportement avec délire féroce et menaçant, une respiration entrecoupée et stertoreuse, une douleur de tête aiguë, tout manifeste combien des impressions vives jetteraient cet individu dans une épouvantable exaspération du système nerveux. Un maniaque voyait le soleil à quelques pas de lui, et se croyait embrasé de ses feux, ébloui de sa splendeur ; il ressentait un bouillonnement dans la cervelle, et entrait aussitôt dans un accès inexprimable de rage qui le faisait vociférer, déchirer et arracher tout avec une fureur que rien ne pouvait assouvir. Cette exaltation se prolongeait jour et nuit jusqu'à ce que l'organisation tombât épuisée et comme anéantie. Si l'on n'était pas venu à son secours par de doux restaurants et des réchauffants, l'individu aurait succombé par suite de cette effroyable déperdition de forces. — Tout ce qui porte ainsi une vive excitation au cerveau et sur l'appareil nerveux de la vie sensitive ou extérieure, tout ce qui suscite les passions intérieures les plus dilatables, la colère, l'amour, l'espérance, tout ce qui imprime une plus grande vélocité à la circulation et provoque un plus abondant afflux de sang artériel vers la tête, dispose à l'exaltation ou la produit. La chaleur, surtout celle du soleil qui frappe à pic sur le crâne des méridionaux, les passions ardentes, une constitution bilieuse ou nerveuse, impressionnable, des aliments échauffants ou épicés, des boissons spiritueuses ou des liqueurs stimulantes, l'abstinence prolongée des jouissances les plus délicieuses de l'amour, les désirs immodérés non satisfaits, des études prolongées, le délire, la verve d'une imagination enflammée dans la solitude, qui monte l'esprit; l'excitation par la musique, par des contemplations ascétiques, par le fanatisme religieux ou politique, l'exemple contagieux des émotions, des spectacles extraordinaires dans les révolutions, voil les principales sources de l'exaltation les plus dignes d'examen. Pensez-vous que Mutius Scævola, plongeant sa main dans un brasier ardent, ressentit de la souffrance en voyant ses chairs rôtir et se calciner vivantes? Non sans doute; il regardait encore Porsenna d'un œil aussi assuré que les paroles qu'il lui adressait. On a peine à comprendre à quelle

bauleur l'imagination s'exalte et rend le reste de l'organisation muelle aux douleurs comme aux plaisirs, à tout autre sentiment qu'à' celui auquel on est en proie. Tous les voyageurs éclairés qui ont visité des anthropophages ont appris d'eux que ce n'est ni la faim, ni un appétit irrésistible du sang et de la cruauté en elle-même, ni la gourmandise, qui les dominent, quoi qu'on en ait dit; ce n'est que la vengeance qui exaspère à ce degré les animosités de l'orgueil d'hommes qui ne sont retenus par aucun frein moral. Ainsi, la férocité s'élève au comble; toutes les puissances de l'ame s'exaltent prodigieusement, et chacun, craignant pour sa vie, entre dans cette rage de désespoir qui lui fait commettre les barbaries les plus furibondes.—La jeunesse est très susceptible d'exaltation; sa circulation porte plus vivement le sang vers le cerveau; de là vient sa disposition aux hémorrhagies nasales. De même, les personnes de courte taille sont d'ordinaire bouillantes, irascibles; le cerveau étant peu éloigné du cœur, il en reçoit un sang chaud et abondant. Par la même raison, la situation couchée inspire des idées plus intenses et plus profondes que la station droite. On prétend que cette chaleur cérébrale rend chauves de bonne heure les hommes exaltés, et l'on cite comme exemples Jules-César, St-Paul, etc.—Voyons ce fakir joguis des pagodes de Jagrenat ou de Bénarès au Bengale : élevé dès sa naissance dans une caste regardée comme sacrée, celle des brahmes, entouré des exemples d'un superstitieux fanatisme, dans la secte de Siva, nourri de la lecture des *Védam* et autres livres saints, il s'exerce en son jeune âge à la prière, aux méditations solitaires! Exposé nu aux ardeurs de son climat, s'imposant des jeûnes austères, des veilles pénibles, ne vivant que de fruits ou de laitage, sans goûter rien qui ait eu vie; se vouant, d'après les préceptes divins, au célibat, se condamnant même, par un gros anneau traversant son prépuce, à ne jamais enfreindre la loi de chasteté, un tel être, sensible comme les délicats Hindous, avec une constitution grêle, montée par le jeûne, les macérations, la prière, la chaleur, l'indolence d'une vie contemplative, doit acquérir une prodigieuse exaltation mentale. Jamais on n'a pu, par la crainte, par la douceur, amener un Brahme à l'oubli de sa religion. Que dis-je ? n'est-ce pas dans l'Inde que se manifestent les plus étranges exaltations ! Les joguis s'y condamnent volontairement à des supplices effroyables, s'y précipitent sur des épées nues, ou se font soulever par des crochets de fer qui pénètrent dans leurs chairs; d'autres se font broyer sous les roues du char sur lequel se promènent leurs idoles ; on en a vu se griller la plante des pieds à petit feu, se tenir debout des années entières sans vouloir se coucher ou dormir, portant de pesantes chaînes, d'autres se traînant éternellement sur le ventre, ou refusant de prendre eux-mêmes la nourriture, aimant mieux périr douloureusement dans leurs extravagants supplices que d'accepter les grandeurs qui leur étaient offertes. Des femmes timides, elles-mêmes, les *souties* ou veuves, ne s'élancent-elles pas encore aujourd'hui même, au Malabar, sur le bûcher enflammé qui consume le cadavre de leur époux? Et ce ne sont point quelques fous isolés, quelques esprits bizarres, qui présentent ces scènes d'horreur, ce sont de grandes et nombreuses nations, des peuples doux et anciennement civilisés, sous les plus beaux cieux de l'univers, dans ces délicieuses contrées où tout respire le charme de la volupté, où les fleurs d'un nouveau printemps couronnent sans cesse les riches dons de l'automne, où jamais les glaces de l'hiver n'attristent une nature toujours féconde, toujours harmonieuse des concerts des êtres heureux qu'elle fait perpétuellement éclore.—Pourquoi cette terre enchanteresse est-elle le séjour du despotisme, de la superstition et de toutes les fureurs ? L'amour, ce sentiment ravissant, y devient une rage féroce et jalouse qui fait mutiler des esclaves et emprisonner un sexe faible et doux. L'ambition, la colère, y étalent leurs attentats et leurs vengeances. Les passions, devenues exaltées,

y déploient des violences extrêmes : point de milieu entre une audace inouïe ou le comble de la terreur, entre la plus sublime sagesse ou la turpitude des plus ignobles folies, entre l'humanité la plus dévouée et la cruauté la plus exécrable. C'est dans ces mêmes lieux où le Brahme redouterait de donner la mort au plus vil vermisseau qu'on verse souvent à torrents le sang des hommes. — Après la chaleur, première cause de l'exaltation, ou peut-être son unique cause (car il se développe des phénomènes de chaleur dans tout état d'exaltation physique ou morale), viennent les affections vives de l'ame. On connaît assez celle de la colère, celle de la vengeance, si cruelle parmi les nations sauvages, et qui les transporte jusqu'à l'anthropophagie, mais on n'observe plus guère, dans nos siècles de *complaisances sociales* et de *transactions faciles*, l'exaltation de l'amour. — Ils ne sont plus, ces temps de la chevalerie et des *cours* d'amour, où les femmes dispensaient la gloire, devenaient les arbitres de la courtoisie, l'objet sacré des prouesses des paladins. Elles régnaient par les seuls regards, et leur doux empire se perpétuait par la vertu la plus pure, l'attachement le plus fidèle. Tels étaient aussi ces *galois* et ces *galoises*, sorte de confrérie dans le moyen-âge, qui faisaient vœu de souffrir et l'ardeur des étés et la rigueur des hivers, et tous les tourments, s'il le fallait, pour une personne adorée. — Qu'on se représente un jeune adolescent élevé dans toute l'innocence champêtre parmi ces campagnes fortunées de l'Orient, entre les bocages parfumés de Cythère ou d'Idalie. Ses organes, qui commencent à se développer, jettent une flamme inconnue dans son imagination ; ses joues, à peine veloutées d'un léger duvet, se colorent d'une pudeur virginale à l'approche d'une jeune fille, au seul nom de l'amour. Il aime et n'ose se l'avouer encore ; il craint de souiller de ses désirs l'objet tout céleste qui le ravit ; il est chaste parce qu'il aime de cœur. La jouissance déshonorerait son culte, elle avilirait ce qu'il idolâtre. En unissant à ce sentiment inspiré d'abord par la nature, pour la perfection et la vigueur de l'espèce humaine, les préceptes d'une religion aussi pure qu'elle est sainte dans sa morale, cet adolescent se trouvera bientôt transporté par cette exaltation mentale, qui est le fruit d'un véritable amour platonique. C'est que la jouissance empêchée fait résorber dans l'économie une force extraordinaire qui vivifie toutes les fonctions, tend le système nerveux ; de là naissent l'ardeur de l'imagination, le courage, l'énergie impétueuse que la puberté déploie ; de là cette disposition à l'enthousiasme, cette fermentation qu'on remarque dans les jeunes têtes. Mais ces heureuses qualités disparaissent par la profusion abusive des plaisirs, de même que par la *castration* (v. EUNUQUE). — Il est certain qu'on n'est point encore susceptible d'exaltation avant la puberté. La femme est peut-être encore plus exposée à ces délires que l'homme. Chez elle, un appareil intérieur d'organes éminemment sensibles, surtout à l'époque du tribut mensuel, un système musculaire grêle ou mince, qui laisse plus d'empire au genre nerveux, une loi de pudeur plus sévère, qui, comprimant les désirs, les redouble par la contrainte, une imagination plus mobile, un cœur plus tendre, des sens plus impressionnables, tout conspire à susciter dans la femme une exaltation dont elle n'est pas maîtresse : aussi trouve-t-on plus de folles que de fous par amour dans les hospices d'aliénés. C'est plutôt l'ambition du pouvoir, des grandeurs ou des biens de la fortune qui exalte les esprits de la plupart des fous ; mais la jalousie, l'amour, et la dévotion, qui est encore une autre sorte d'amour, troublent bien plus fréquemment l'esprit de l'autre sexe. Si l'on voit souvent des sympômes d'hystérie déranger la santé de tant de femmes, combien d'hystéries mentales secrètes, inconnues, bouleversent ces tendres ames, allument ces violents caprices, ces engouements momentanés, que d'autres, tout aussi fugitifs, remplacent avec une perpétuelle inconstance ! — Les exalta-

tions périodiques sont les plus singulières. On conçoit les retours de ces anomalies d'esprit parmi les femmes; l'on sait que certaines saisons, telles que l'été, disposent plusieurs fous exaltés à des rechutes. Les corps grêles, tendus, des hypochondriaques, des femmes nerveuses, vivent d'ordinaire par accès, par saccades. Parfois, ils reçoivent un surcroît d'esprit, de sensibilité, qui les fait improviser, chanter, versifier, pleurer avec une fougue impétueuse, sans savoir pourquoi. L'instant qui suit les trouve tout différents d'eux-mêmes; ils retombent dans une stupeur profonde; ils éprouvent même des syncopes comme s'ils étaient entièrement épuisés par un grand effort. Pâles, énervés, défaits, leur poitrine est oppressée, haletante. Plusieurs crachent alors du sang, et ne reprennent des forces qu'après un long sommeil et quelques jours de repos; ils boivent ainsi plus ou moins dans la coupe de la vie; de là leurs boutades, leurs caprices, résultat d'une inégale distribution des forces nerveuses et fièvre passagère de l'ame. Les poètes, les musiciens, sont les plus exposés à ressentir ces élans involontaires de la *verve*, ou à *se mettre en train*, tandis qu'en d'autres circonstances, ils ne sauraient rien arracher de leur cervelle. C'est ainsi que le Tasse, hors de la composition, tombait dans une sorte d'imbécillité pendant laquelle il méconnaissait son génie et jusqu'à ses immortels ouvrages. Milton n'entrait en verve qu'au printemps; l'exaltation de Mahomet était accompagnée de symptômes analogues à ceux de l'épilepsie, et, en cet état, il exhalait comme un oracle les versets du Coran. Virgile décrit ainsi l'exaltation de la sibylle de Cumes:

.........Subitò non vultus, non color unus,
Non comptæ mansêre comæ; sed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument, majorque videri,
Nec mortale sonans, afflata est numine quandò
Jam propiore Dei. ....

Souvent ce ravissement mystique des pythonisses, qui revêt tous les symptômes spasmodiques de l'hystérie, se termine par un épanouissement intime et voluptueux. — Nous pourrions ajouter à ces faits beaucoup d'autres développements, mais ils appartiennent à l'histoire de l'enthousiasme et à la verve poétique ou à l'exaltation particulière des hommes de génie. Cet examen serait-il étranger à la science de notre nature, à cet être non moins moral qu'il est physique? L'homme ne se sent-il pas souvent maîtrisé par l'ascendant invincible de ses facultés intellectuelles? N'est-il pas animé quelquefois d'une *survie*, frappant, comme dit Horace, les astres de son front sublime? Pourquoi étêter la pensée, ou la ravaler aux ignobles intérêts de la terre? L'exaltation est sa vigueur et sa noblesse originelles. La vieillesse, les chagrins, ne viendront que trop tôt rabaisser son essor, et nous prédire la triste décadence du corps. Tant que l'ame est exaltée, elle ne sent ni les douleurs, ni les ruines de sa fragile demeure, elle porte même longuement l'existence. Les hommes contemplatifs, les anachorètes, les philosophes, vivent en général long-temps sains, autant à cause de leur sobriété et du peu de passions qu'ils éprouvent que par cette forte tension vers le cerveau, qui diminue la sensibilité et ses déperditions par les autres organes; elle soutient sans cesse leur puissance vitale et les exempte de la plupart des maladies aiguës, même les plus redoutables. En effet, c'est par cette forte exaltation que les missionnaires du Levant soignent les pestiférés sans crainte, et souvent sans danger. Persuadés que Dieu les épargne dans ce saint ministère, ils se rendent presque invulnérables par cette vive croyance (*v.* ENTHOUSIASME, GÉNIE, VERVE, etc.). J.-J. VIREY

EXALTATION, en termes d'astrologie, est une certaine dignité qu'acquiert une planète en certains degrés ou signes du zodiaque, dignité qui lui donne plus de vertu ou d'influence. Le signe opposé se nomme *déjection*, ou chute de la planète. — En physique, c'est l'action, l'opération qui *exalte*, élève, purifie, subtilise quelque corps naturel, ou ses principes, ou ses parties; c'est aussi la qualité et la disposition que les corps naturels acquièrent par cette opération. — En

chimie, c'est une élévation et purification de métaux au plus haut degré. Il se dit aussi de la spiritualisation ou volatilisation de quelques autres corps. — Les physiologistes modernes désignent par le mot *exaltation des forces vitales* l'augmentation morbide dans l'action des organes, et particulièrement celle qui a lieu dans un organe enflammé (*v.* plus haut.) X.

EXAMEN, perquisition, discussion, recherche exacte, soigneuse, sévère, pour arriver à la vérité d'une chose. Si les hommes, dit Saint-Evremond, ne se hâtaient pas tant de décider après un *examen* superficiel, ils ne se tromperaient pas si souvent. Il y a, dit Nicole, de la témérité à soumettre la religion à l'*examen* de la raison. X.

Examen (philosophie). La doctrine de l'examen est fondée sur le droit qu'a la raison individuelle de se déterminer par elle-même, comme la doctrine de l'autorité sur la faiblesse et l'incapacité de cette même raison. Selon les partisans de cette dernière philosophie, le témoignage d'un plus ou moins grand nombre de personnes dignes de foi est la règle unique de nos jugements. Mais les gens dignes d'être crus, en vertu de quoi ont-ils prononcé? sur le témoignage d'autres personnes qui méritaient la confiance. Mais si ces maîtres et les maîtres de ces maîtres, et tous ceux qui ont reçu leur science de l'autorité, n'ont eu qu'à écouter pour apprendre, les premiers maîtres, ceux qui n'ont eu personne avant eux, comment ont-ils appris? d'où leur sont venues leurs connaissances? d'eux-mêmes; il le faut bien, à moins qu'on ne dise qu'ils les ont reçues toutes faites de Dieu. Et, dans ce cas, il faut encore reconnaître la nécessité de la raison individuelle pour accepter et comprendre l'enseignement divisé; et c'est dans ce sens que s'explique le pieux Huet, à propos du célèbre Porphyre, qui pensait que les Juifs avaient dans la foi un moyen plus sûr pour arriver à la vérité que les Grecs qui la cherchaient avec la seule raison. « Ce philosophe, dit-il, ne s'appuyait-il pas de la raison elle-même quand il la préférait à la foi? Oui, sans doute; et si la foi a plus de ressources que la raison, c'est la raison qui nous apprend cet avantage de la foi. » Saint Augustin a dit de même : « Nous apprenons de deux manières, par l'autorité et la raison : l'autorité est la première, si l'on considère le temps, mais la raison a le premier rang, si on lui donne sa place naturelle et logique. » — En nous renfermant dans les limites de l'humanité, il nous semble qu'on ne s'égarerait pas en avançant que si l'*examen* est le résultat de notre nature, si c'est une loi que la base de nos connaissances soit dans notre raison individuelle, c'est aussi une loi pour l'homme que la sociabilité, et qu'en sa qualité d'être social il doit trouver dans la société, dans l'*examen* des autres hommes, avec les moyens de développer sa raison, le redressement ou la confirmation de ses jugements. L'homme, supposez-le isolé, serait au-dessous du sourd-muet entièrement privé d'instruction. C'est par le contact de ses semblables qu'il devient tout ce qu'il peut être. Que saurais-je sur mon propre compte, si je ne me confrontais aux autres? Connaîtrais-je mon propre corps, si je ne pouvais interroger d'autres organisations que la mienne? mon esprit, d'autres intelligences? C'est là une autorité qu'il serait absurde de décliner, et dont le concours, on ne le niera point, est indispensable. Mais, quand on étudie l'histoire primitive de l'homme, on le place presque toujours dans des conditions imaginées à plaisir, qui ne se produisent jamais, ou qui seraient un prodige. C'est ainsi qu'on le supposera ne recevant des impressions que par un sens à la fois, ou n'ayant jamais eu aucune communication avec le reste de notre espèce. Comment n'être pas dans le faux avec des hypothèses si arbitraires, si éloignées de la vérité?

De Reiffenberg.

Examen de la religion. On a souvent insisté sur la nécessité d'*examiner* les preuves de la religion. On a reproché à ses défenseurs de croire sans *examen* tout

ce qui est en sa faveur, ou de ne l'*examiner* qu'avec un esprit fasciné par les préjugés d'enfance ou d'éducation. — Les défenseurs de la religion ont accusé à leur tour ses ennemis de n'*examiner* la religion que dans les écrits de ceux qui l'attaquent et jamais dans les ouvrages de ceux qui la défendent ; de croire aveuglément et sur parole tous les faits et tous les raisonnements qui paraissent lui être contraires ; d'apporter à leur *examen* prétendu un désir ardent de la trouver fausse, parce que l'incrédulité leur paraît plus commode que la religion. — Les défenseurs de la religion n'interdisent pas l'examen de ses preuves. La religion, disent-ils, nous y convie, et ils citent ici les paroles de St-Pierre, c. III, v. 15 et 16 ; de St-Paul, *Ephès.* c. V, v. 8 et 17 ; de St-Jean, c. V, v. 39. La question est donc uniquement de savoir comment l'on doit procéder à cet *examen*, et c'est là qu'il y a dissentiment, non seulement entre les catholiques et les incrédules, mais encore entre ceux-là et les hérétiques et les schismatiques. La question si grave des *mystères, de la foi, de la révélation*, trouvera sa place et sera discutée à fond dans ces trois mots. En attendant, qu'il suffise de savoir que dans l'opinion de l'église, l'examen tel que le prescrivent les hérétiques conduit au déisme pur ; celui dont se vantent les déistes produit l'athéisme, et celui qu'exigent les athées enfante le pyrrhonisme.

Examen de conscience, revue que fait le pécheur de sa vie passée, afin d'en connaître les fautes et de les confesser. Les Pères de l'église, les théologiens, les auteurs ascétiques, qui traitent du sacrement de la pénitence, montrent la nécessité et prescrivent la manière de faire cet examen, comme moyen d'inspirer au pécheur le repentir de ses fautes et la volonté de s'en corriger. Ils le réduisent à cinq points : 1° se mettre en la présence de Dieu et le remercier de ses bienfaits ; 2° lui demander les lumières et les grâces nécessaires pour connaître et démêler nos fautes ; 3° nous rappeler nos pensées, nos paroles, nos actions, nos occupations, nos devoirs, pour voir en quoi nous avons offensé Dieu ; 4° lui demander pardon et concevoir un regret sincère d'avoir péché ; 5° former la résolution sincère de ne plus l'offenser, de prendre toutes les précautions pour nous en préserver et d'en fuir les occasions. — Outre cet *examen général*, nécessaire pour se préparer au sacrement de la pénitence, ils conseillent à ceux qui veulent avancer dans la vertu, de faire tous les jours un *examen particulier* sur chacun des devoirs du christianisme et de l'état de vie dans lequel on est engagé, pour voir en quoi l'on peut avoir besoin de se corriger.

L'abbé B. M.

Examen se dit de l'épreuve que subit celui qui aspire aux ordres ou à quelque degré dans les écoles. Il suffit d'indiquer ici la première de ces acceptions. Quant à la seconde, les *examens publics* ont reçu de nos jours une extension qu'ils n'avaient pas autrefois. Notre siècle est celui de la publicité et de la concurrence ; voilà pourquoi, dans l'ordre matériel et intellectuel du moins (car je ne parle pas de l'ordre moral), nous sommes incontestablement en progrès. Les examens publics que doivent subir aujourd'hui les candidats à toutes les carrières lettrées et scientifiques sont, aux yeux des hommes même les plus prévenus contre ce qui existe, une garantie de savoir qui n'existait point sous l'ancien régime. Dans l'article *Doctorat* (*v.* page 348, tome XXI), j'ai indiqué combien peu étaient sérieux, illusoires, et *conniventiels*, si je puis me servir de cette expression, les examens que subissaient ceux qui aspiraient aux grades des diverses facultés. Ces *examens* consistaient le plus fréquemment en des questions consignées d'avance dans des cahiers, aussi bien que les réponses ; et le candidat n'avait besoin que de les apprendre par cœur. Un mien parent, décédé à 86 ans, en 1816, avait été reçu de la sorte avocat au parlement de Paris. Il ne savait ni latin, ni jurisprudence, mais il était riche, il était caissier de la comédie italienne ; et quelques bons dîners, une loge à son théâtre,

le rendirent, sans qu'il en fût plus fier, le confrère des Gerbier, des Falconnet et des Tronchet. On ne le fit pas même répondre aux questions convenues ; tout l'entretien pendant le quart d'heure consacré à l'examiner roula sur la nouvelle débutante. Il n'en est heureusement plus de même aujourd'hui : pour la faculté des lettres comme pour la faculté de médecine, pour l'école polytechnique comme pour l'école du droit, les examens sont sérieux, difficiles à subir, et, sauf très peu d'exceptions, ne sont couronnés de succès que pour des sujets méritants. Une indulgente partialité de la part des examinateurs, quelque fraude de la part des récipiendaires, ne sont que des cas exceptionnels, et beaucoup trop remarqués pour se présenter fréquemment. Le titre d'examinateur de l'école polytechnique est une dignité scientifique qui, telle qu'elle a été et qu'elle est toujours remplie, suppose autant de probité, d'indépendance, que de savoir et de talent. C'est à qui, dans l'université, parmi les professeurs les plus distingués, sera désigné pour composer les divers bureaux d'examen d'agrégation. A l'école de médecine, à l'école de droit, aux facultés des sciences et des lettres, malheur au professeur qui n'est pas redouté comme sévère examinateur ! Sa considération personnelle en est, on peut le dire, diminuée d'autant. — Nous allons passer en revue les principales spécialités auxquelles s'appliquent les examens publics.

Examens des écoles polytechnique, des ponts-et-chaussées, des mines.

Sous l'ancien régime, on était admis par examen dans l'école des élèves du corps d'artillerie, établie à Lafère en 1756, transférée dix ans après à Bapaume, supprimée en 1772, et remplacée depuis 1779 par la création de six places d'élèves dans chacune des sept écoles régimentaires. Cette école ayant été rétablie à Châlons, par un décret de l'assemblée nationale du 15 décembre 1790, il fut réglé que, pour l'admission à cette école, il fallait subir devant un membre de l'académie des sciences, désigné par le ministre de la guerre, un examen de concours sur les matières comprises dans les deux premiers volumes du cours complet de mathématiques que Bezout avait rédigé à l'usage des officiers d'artillerie. Cet examen se faisait publiquement dans une des salles de l'école. L'examen de sortie avait lieu devant le même examinateur en présence de tous les élèves. L'école du génie militaire, fondée à Mézières en 1748, recrutait ses élèves par un examen particulier chez un membre de l'académie des sciences. A la fin de chaque année les élèves subissaient un examen sur toutes les matières de l'instruction en présence des chefs de l'école, de l'examinateur et du professeur de mathématiques. Ils y apportaient tous leurs cahiers et dessins. La convention, par un décret du mois de février 1794, ordonna la translation à Metz de l'école de Mézières. Malgré le peu de rigueur que l'on mettait alors dans l'examen d'admission, il se présentait un si petit nombre de candidats que l'on fut réduit à laisser l'examen ouvert pendant les mois de juin, juillet, août et septembre 1794, en invitant les candidats à faire connaître l'époque à laquelle ils pourraient se présenter à l'examinateur. L'école des *ponts-et-chaussées*, fondée en 1747 sous le ministère de Trudaine, avait un mode d'admission tout différent. La faveur décidait seule du choix des candidats, sans examen préalable. Les élèves ingénieurs de la marine étaient admis au concours; et ils ne sortaient de cette école pour être envoyés dans des ports qu'après avoir satisfait à des examens. — A l'école des mines, fondée le 5 juillet 1794, par le comité de salut public, les élèves étaient admis au concours après un examen public sur les connaissances relatives à la métallurgie, à la docimasie et à l'exploitation des mines. Un autre arrêté du 2 septembre suivant fixa les conditions d'admission et le mode d'examen. Il n'était plus question de métallurgie, ni de docimasie, ni d'exploitation des mines; les connaissances exigées des candidats étaient : 1° les éléments de géométrie,

jusques et y compris les sections coniques; 2° les éléments de statique; 3° l'art des projections, le lever et le dessin des plans; 4° des notions de physique générale et de chimie. L'examen devait être fait par les inspecteurs et ingénieurs qui se trouvaient à Paris; à chaque examen, ils nommaient l'un d'entre eux pour faire les questions aux candidats. Lorsque, par la loi du 11 mars 1793, fut réalisée la première trace, ou plutôt le premier germe de l'école polytechnique, sous le nom d'établissement d'une école centrale des travaux publics, aucune des écoles subsistantes ne fut supprimée, seulement les élèves qui les fréquentaient et qui avaient les dispositions requises durent se présenter à l'examen pour être admis dans la nouvelle école. Quant aux autres candidats, ils devaient être aussi admis d'après un examen. Tel était alors l'esprit ou plutôt la fureur d'égalité, que le comité de salut public crut devoir se justifier de n'avoir pas proposé pour l'appel des élèves une répartition uniforme sur le territoire de la république, comme pour lever des soldats. « On a besoin ici, disait le rapporteur Fourcroy, de jeunes gens qui aient fait des études préliminaires.... On veut appeler ceux qui sont déjà les mieux préparés pour que la république puisse jouir plutôt de l'exercice de leurs talents. La seule manière de les reconnaître est de les faire passer à un examen qui donne la mesure précise de l'intelligence et des dispositions de chacun d'eux. » L'examen devait avoir lieu en même temps, du 22 au 31 octobre, dans 22 villes désignées par la loi. (Dunkerque, Amiens, Mézières, Caen, Rouen, Reims, Paris, Metz, Strasbourg, Brest, Rennes, Nantes, Tours, Auxerre, Dijon, Rochefort, Bordeaux, Bayonne, Toulouse, Montpellier, Marseille et Grenoble). Il était public. Les 22 examinateurs étaient chargés de juger des qualités intellectuelles et de l'instruction des candidats sur les mathématiques. Le jugement sur la moralité et la bonne conduite des élèves était confié à un citoyen « recommandable par la pratique des vertus républicaines », nommé dans chaque ville d'examen par l'agent national du district. Les deux examinateurs devaient rendre compte, en commun, du résultat de l'examen à la commission des travaux publics, qui déterminait ensuite le nombre des élèves à admettre. La commissionne pouvait, pour cette admission, intervertir l'ordre de mérite dans lequel les candidats avaient été présentés par les examinateurs. L'examen des candidats fut le premier objet des soins de la commission : elle prescrivait aux municipalités des villes désignées par la loi, les dispositions de détail propres à en assurer la régularité et la solennité par la présence d'un ou plusieurs officiers municipaux. Le commissaire nommé par le district n'était pas seulement appelé à prononcer en commun avec l'examinateur sur le degré d'intelligence des candidats, il devait aussi exprimer son opinion sur les connaissances acquises, et l'examinateur concourait avec lui au jugement des qualités morales et civiques. Sur ce dernier point, l'un des commissaires pour l'examen qui eut lieu à Paris obtint que l'examen moral serait fait préalablement à tout autre, afin, disait-il, que si le candidat satisfaisait mal au premier, il ne fût pas même admis à l'examen pour les sciences, « de peur que l'on ne fût tenté de violer les principes en faisant la compensation sacrilége des vertus par les talents ». Puis ce même examinateur, n'ayant découvert chez les candidats aucune manifestation de patriotisme, conclut à la non-admission de ces 41 jeunes gens, « à cause de leur insouciance pour tout ce qui était bon, vertueux et utile. » Heureusement, la commission des travaux publics ne ratifia pas l'anathème fulminé par ce patriote atrabilaire, et l'école reçut en foule des sujets qui ont fait depuis tant d'honneur à la France. Le nombre des élèves admis d'après les premiers examens fut de 349. —Enfin, les élèves des écoles de services publics ayant été autorisés à se présenter aux examens, il en vint un du génie militaire, deux du génie maritime, et 22 des ponts-et-chaussées. Voici quels étaient les éléments scientifiques de l'examen : l'a-

rithmétique, les éléments de la géométrie et de l'algèbre.— Le 1er septembre 1794 (15 fructidor an III), la convention, en donnant une organisation nouvelle et définitive à l'école centrale des travaux publics, sous le nom d'école Polytechnique, fixa les examens au 22 ou 23 octobre. Les connaissances exigées des candidats, étaient l'arithmétique, l'algèbre, comprenant la résolution des équations des quatre premiers degrés et la théorie des suites; la géométrie, comprenant la trigonométrie, l'application de l'algèbre à la géométrie, et les sections coniques. Les autres conditions et le mode d'examen étaient du reste conformes à la loi du 28 septembre 1794. Un jury composé de cinq membres choisis parmi les savants étrangers à l'école, et les plus distingués dans les sciences mathématiques, était chargé de former, d'après les notes des examinateurs, la liste, par ordre de mérite, des candidats. Les élèves devaient subir un examen à la fin de chaque année d'études, et ceux qui à l'expiration de la première année n'auraient pas fait les deux tiers du travail affecté à cette année étaient censés n'avoir pas l'intention d'approfondir l'étude des sciences et des arts, et en conséquence se retiraient de l'école. Ils ne pouvaient y être reçus de nouveau qu'après l'intervalle d'une année, et à la suite d'un examen, comme pour la première admission. Ceux qui voulaient être ingénieurs de vaisseaux ou ingénieurs-géographes devaient se présenter, après leur première année d'études, à l'examen ouvert à Paris pour l'admission aux écoles d'application de ces deux services. Ceux qui se destinaient à servir dans l'artillerie, dans les ponts-et-chaussées, dans le génie militaire, ou dans les mines, pouvaient, après leur deuxième année d'études, se présenter aux concours ouverts dans Paris pour ces divers services. — Ces indications suffisent pour montrer combien, malgré les préoccupations politiques les plus puissantes, les fondateurs de l'école polytechnique attachaient d'importance aux examens qui donnaient entrée à ce gymnase scientifique, devenu depuis pour le monde entier, le plus puissant levier de civilisation. La restauration n'a point, quoi qu'on en ait dit, manqué à l'école: en la rendant un peu moins militaire, elle n'a pas veillé avec moins de sollicitude à la bonne et profonde instruction des élèves, et dans ce but les dispositions les plus judicieuses pour la matière et la forme des examens ont été prises ou maintenues. On en voit la preuve dans le rapport du conseil de perfectionnement institué près de l'école, où l'envoi de ses examinateurs était ordonné auprès de tous les établissements d'instruction publique, pour imprimer partout une nouvelle impulsion à l'enseignement des mathématiques. On en jugera par le programme qui va suivre. Il fut rédigé pour les examens de 1828, et depuis, sauf quelques détails, rien n'y a été changé, ni pour la forme ni pour le fond. Au surplus, il est publié tous les ans un programme nouveau, mais identique: *ab uno disce omnes*. 1° L'arithmétique complète, comprenant la théorie des proportions, des progressions, des logarithmes et l'usage des tables, l'exposition du nouveau système métrique; 2° l'algèbre, comprenant la résolution des équations des deux premiers degrés, celle des équations indéterminées du premier degré, la théorie des exposants fractionnaires et des exponentielles, la démonstration de la formule du binome de Newton, dans le cas seulement des exposants entiers positifs, la composition générale des équations, la règle des signes de Descartes, la méthode des diviseurs commensurables, celle des racines égales, la résolution des équations numériques par approximation, l'élimination des inconnues dans deux équations d'un degré quelconque à deux inconnues; 3° la géométrie élémentaire, comprenant la propriété des triangles sphériques, la trigonométrie rectiligne, et l'usage des tables de sinus; 4° la discussion complète des lignes représentées par les équations du premier et du second degré à deux inconnues, et les propriétés principales des sections coniques; 5° la statique démontrée d'une manière synthétique ap-

pliquée à l'équilibre des machines les plus simples, telles que le levier, le poulie, le plan incliné, le treuil, la vis, la machine funiculaire, les moufles, les roues dentées et la vis sans fin ; 6° un exemple de résolution de triangle est proposé à chaque candidat pour constater qu'il sait se servir des tables de logarithmes. Les calculs devront être faits avec des tables à sept décimales ; les candidats doivent traduire sous les yeux de l'examinateur un morceau d'un auteur latin de la force de ceux qu'on explique en rhétorique, et traiter par écrit en français un sujet de composition donné ; 8° ils doivent copier enfin une académie, en partie ombrée au crayon, d'après un des dessins qui leur sont présentés par l'examinateur.

Examen pour les diverses écoles militaires, maritimes et d'application.

A l'école navale établie en rade de Brest, sont admis les aspirants qui ont satisfait à un examen qui a lieu tous les ans devant les examinateurs de l'école polytechnique. — Pour l'école militaire spéciale de Saint-Cyr, les examens sont ouverts chaque année à Paris et dans les principales villes du royaume, à la même époque et par les mêmes examinateurs ; le programme des matières de l'examen est publié annuellement. — Pour les écoles de navigation, les examinateurs parcourent également tous les ans les ports de France, et procèdent aux examens exigés par les réglements pour le commandement des bâtiments de commerce. — Ne sont admis à l'école d'application du génie maritime de Lorient que des élèves choisis d'après un examen, et qui ont fait deux ans d'études à l'école polytechnique. — Les élèves de l'école d'artillerie sont pris parmi les élèves de l'école polytechnique admissibles dans les services publics, à la suite de l'examen ouvert à cet effet après le 1er octobre de chaque année, et qui détermine l'arme à laquelle ils sont destinés. — Les aspirants à l'école d'application du corps royal d'état-major ne sont admis parmi les élèves de l'école Polytechnique et de l'école militaire qu'après avoir satisfait aux examens ouverts le 1er octobre de chaque année à ces écoles, et avoir été jugés susceptibles d'obtenir le grade de sous-lieutenant. Au bout de deux ans d'études à l'école spéciale, ils subissent un nouvel examen, et ceux qui se tirent convenablement de cette épreuve reçoivent le brevet de sous-lieutenant d'état-major. — Il en est de même de l'école des ponts-et-chaussées, on n'y arrive qu'à la suite d'un examen subi après deux ans d'études à l'école Polytechnique.

Examens pour les services civils.

Cette publicité d'examen s'étend en France à une foule de services civils, et l'on s'en trouve bien. Il suffit de noter qu'on n'entre point sans subir un examen dans l'école forestière établie à Nancy. Il en est de même des diverses écoles vétérinaires établies à Alfort et dans d'autres localités. Le conservatoire royal n'admet qu'après des examens et des épreuves qui supposent de longues et heureuses études les candidats des deux sexes aux honneurs brillants, mais si fragiles, et souvent si amers, de Thalie et de Therpsicore. J'arrive aux examens des diverses facultés.

Examens pour la théologie.

Les sept facultés de théologie instituées par Napoléon en 1808 sont censées recevoir des bacheliers, licenciés et docteurs ; mais, pour ne parler que de ce qui a lieu à Paris, les *examens* sont aussi peu suivis que les cours. Les évêques voient de mauvais œil ces Sorbonnes au petit pied, et leurs encouragements ne sont que pour les petits séminaires, où l'on fait des philosophes et des théologiens, dont plusieurs, sans recevoir les grades, ont subi avec distinction, mais à huis clos, des examens sérieux. Dans les facultés de théologie protestante de Strasbourg et de Montauban, les examens sont assez suivis.

Examens de la faculté des lettres.

Ces examens sont le début indispensable pour être admis aux études, à plus forte raison aux examens de toutes les

autres facultés. Les candidats pour le grade de bachelier ès-lettres ne peuvent être admis à l'examen que sur un certificat qu'ils ont suivi un cours de philosophie. Ils sont examinés sur tous les objets de l'enseignement des classes supérieures des colléges royaux, c.-à-d. sur les auteurs grecs et latins, sur la rhétorique, sur l'histoire, sur la philosophie et sur les premiers éléments des mathématiques. L'examen se fait au chef-lieu de chaque académie; les examinateurs sont trois professeurs de la faculté, auxquels est adjoint un professeur de mathématiques. On n'examine qu'un seul candidat à la fois, et l'examen est de trois quarts d'heure; les objets de l'examen sont tirés au sort. Pour le baccalauréat, comme pour la licence et le doctorat ès-lettres, il n'y a qu'un examen. Le droit des deux premiers, y compris le diplome, est de 60 francs; le droit d'examen pour le doctorat est de 72 francs. — Dans le domaine de la faculté des lettres sont encore les examens pour la grande école normale, pour les agrégations de philosophie, d'histoire, de rhétorique et de grammaire, épreuves toutes très rudes, très sérieuses, faites par des examinateurs temporaires, et qui par conséquent ne sont pas blasés, comme les professeurs de droit et de médecine, par la presque continuité des examens. — Il y a enfin les examens pour les instituteurs primaires, faits par les inspecteurs d'académie.

Examens pour les sciences.

Pour être admis aux examens de bachelier dans la faculté des sciences, il faut avoir obtenu le même grade dans la faculté des lettres, et subir des examens qui sont différents, suivant que les aspirans au baccalauréat se proposent de se livrer aux sciences mathématiques ou de se consacrer aux sciences naturelles et à la médecine. Ceux qui se destinent aux sciences mathématiques doivent répondre sur l'arithmétique, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, l'algèbre et l'application de l'algèbre à la géométrie. Pour les aspirants qui se destinent aux sciences naturelles et particulièrement à la médecine, l'examen du baccalauréat ès-sciences a pour objet, outre ces connaissances mathématiques, quelques parties de la physique, de la chimie, de la zoologie, de la botanique et de la minéralogie. Pour le grade de licencié, l'aspirant doit, s'il se destine aux mathématiques, répondre sur le calcul différentiel et intégral, et sur la mécanique. S'il veut se consacrer, soit à la physique et à la chimie, soit à l'histoire naturelle, il doit être examiné sur l'une ou l'autre de ces sciences. Pour les aspirants au doctorat, deux thèses sont à soutenir devant les examinateurs, soit sur la mécanique et l'astronomie, soit sur la physique et la chimie, soit sur les trois parties naturelles, suivant celle de ces sciences que veut embrasser le candidat. Les droits d'examen et de diplome sont les mêmes que dans la faculté des lettres. — Il y a dans la faculté des sciences comme dans celle des lettres des examens d'agrégation pour l'enseignement de la physique et des mathématiques dans les colléges royaux : les examinateurs sont désignés chaque année par le ministre de l'instruction publique : ces examens ont lieu au mois de septembre.

Examens pour le droit.

Quatre sont à subir par les candidats à la licence, qui doivent nécessairement être bacheliers ès-lettres. Ces examens portent, le 1er sur les deux premiers livres du code civil et les deux premiers livres des *Institutes* : le 2e sur le 3e livre du code civil jusqu'au contrat de mariage (art. 1387), 450 du code de procédure civile, 150 du code d'instruction criminelle, et 70 du code pénal ; le 3e sur toutes les Institutes de Justinien, et le 4e sur la fin du 3e livre du code civil, le code de commerce, le droit administratif. Les deux premiers examens conduisent au baccalauréat, les deux autres à la licence. Deux examens et une thèse conduisent au doctorat.—Dans toutes les facultés de droit, un seul examen suffit pour obtenir le brevet de capacité nécessaire pour exercer la profession d'avoué. Les candidats sont revêtus de la robe quand ils subissent

leurs examens. Les examinateurs, professeurs ou suppléants doivent être au moins deux pour le certificat de capacité, trois pour le grade de bachelier, quatre pour celui de licence, cinq pour celui de docteur.

Examens dans les facultés de médecine.

Dans les trois facultés établies en France, à Paris, Strasbourg et Montpellier, les examens des élèves qui aspirent au doctorat sont subis devant deux professeurs et un agrégé ; chacun d'eux a un suppléant. Chaque examen a lieu pour quatre candidats dont chacun est interrogé pendant une demi-heure. Il y a quelques années, on exigeait des candidats, outre le diplome de bachelier ès-lettres, celui de bachelier ès-sciences, mais on a reconnu que l'examen, pour arriver à ce titre faisait double emploi avec le premier examen que l'on devait subir plus tard à la faculté de médecine, et l'on n'exige plus que le diplome de bachelier ès-lettres. Voici la série des cinq examens nécessaires pour arriver au doctorat : 1° chimie, physique, histoire naturelle ; 2° anatomie et physiologie ; 3° pathologie interne et externe ; 4° hygiène, médecine légale, pharmacie, matière médicale et thérapeutique ; 5° clinique interne, clinique externe, accouchements. Il faut subir un sixième examen ou plutôt une thèse pour arriver au doctorat. Les candidats, avant de subir chaque examen, en déposent le prix, qui est de 30 fr.; celui de la thèse est de 65 fr., et celui du diplome de 100 fr. Ce dernier acte est subi par les élèves en robe, honneur qu'ils paient 5 f. de plus, comme à l'école de droit.—Les élèves-sages-femmes, pour obtenir le droit d'exercer leur profession, ont à subir deux examens successifs devant un jury composé de trois professeurs, dont un d'accouchement.— Les aspirants au titre d'officier de santé subissent dans le chef-lieu de chaque département trois examens, devant un jury composé de deux docteurs domiciliés dans le département et d'un commissaire pris parmi les professeurs d'une des trois facultés de médecine du royaume. Ces examens roulent, le 1er sur l'anatomie, le 2e sur les connaissances les plus usuelles de la pharmacie, l'usage des instruments portatifs et l'application des bandages et appareils ; le 3e sur la médecine. Les frais des examens des officiers de santé ne peuvent pas excéder 200 fr. Ils sont répartis entre les membres du jury.—L'examen et la réception des pharmaciens sont faits dans l'une des trois écoles de pharmacie établies à Paris, à Montpellier et à Strasbourg, devant le directeur et deux professeurs de l'école de pharmacie, auxquels sont adjoints deux professeurs de l'école de médecine de la même ville. Si ces examens sont faits par les jurys établis dans chaque département pour la réception des officiers de santé, on y adjoint quatre pharmaciens reçus dans les écoles de pharmacie. Les candidats subissent quatre examens, deux de théorie, dont l'un sur les principes de l'art, l'autre sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples. Le 3e et le 4e de pratique, durent quatre jours, et consistent dans au moins dix opérations chimiques ou pharmaceutiques, que l'aspirant fait lui-même en décrivant les matériaux, les procédés, les résultats. Pour ces divers examens, y compris les frais des opérations, évalués à 800 fr., et le droit de diplome, on exige le dépôt d'une somme de 900 fr. —Les médecins et chirurgiens du bureau central des hospices sont nommés à l'*examen*, ainsi que les élèves internes des hôpitaux. — Malgré tout ce luxe d'examen, il est trop vrai de dire que chaque jour les facultés des sciences, des lettres, de droit et de médecine, reçoivent de déplorables sujets. Que d'avocats ignorants ! que de bacheliers ès-lettres qui ne savent pas l'orthographe ! que de médecins qui ne sont que des ânes ! de chirurgiens dignes du nom de bouchers ! de pharmaciens savants seulement dans l'art d'alonger les mémoires! Mais que prouvent toutes ces plaintes ? la nécessité des précautions que l'on a accumulées pour éviter de pareilles méprises. Il arriverait encore bien pis si le sage mo-

nopole des examens et des réceptions était aboli. C. Du Rozoir.

Examen signifie aussi quelquefois *censure*, *critique*. En ce sens, il a servi de titre à plusieurs livres : l'*Examen des esprits*, l'*Examen de l'Examen des esprits*. — *Examen*, en termes de palais, *aiguille de balance* romaine, action de peser dans la balance, et puis dans la balance métaphorique de la raison, information orale qui a lieu à l'audience des cours d'assises contre celui qui est accusé d'un crime ou d'un délit. Il se compose des réponses qui sont fournies par cet accusé aux questions qui lui sont faites; des moyens de défense qu'il propose pendant les débats et des dépositions des témoins. La forme de l'*examen* est déterminée par le code pénal, liv. III, tit. 2, c. 4, sect. 1. X.

EXANTHÈME, *exanthema*. Pour faire cesser le vague attaché à la signification du mot *exanthème*, on pourrait s'en servir comme synonyme d'*inflammation de la peau*, considérée en général. C'est effectivement le nom que d'anciens médecins ont donné à l'éruption de pustules, de boutons, de taches rouges, jaunes, violettes, et même noires, qui survient à la peau. Il en est encore d'autres, tels que Sauvages et Cullen, qui ont appliqué cette dénomination à la variole, à la rougeole, et même à la peste (*v.*, pour plus amples renseignemens, l'article Peau [Maladies de la]). N. C.

EXARQUAT, Exarchat ou Exarcat, charge militaire chez les anciens Grecs, dignité ecclésiastique dans la primitive église, et vice-royauté dans les premiers siècles de l'empire d'Orient. Ce mot est dérivé du grec *ex*, qui marque la force, la prééminence, et *arkè*, commandement. Il signifie tout à la fois la charge, la dignité d'exarque, le pays soumis à un exarque, et la durée de l'administration, du gouvernement d'un exarque, ecclésiastique ou civil. L'exarquat d'Italie, soumis aux empereurs d'Orient, contenait Ravenne, Cesène, Imola, Bologne, Modène, Crême, Mantoue, Aquilée, etc. La partie de l'exarquat possédée aujourd'hui par le saint-siége s'appelle *Romagne*, et a Ravenne pour capitale. H. A.

EXARQUE, titre d'office. Dans les premiers siècles du christianisme, l'exarque était un dignitaire ecclésiastique, assez semblable à ce qu'on a depuis appelé *primat*; placé dans la hiérarchie entre le patriarche et le métropolitain, sa juridiction s'étendait sur plusieurs provinces. Dans l'ancienne église d'Orient, l'exarque était le supérieur général de plusieurs monastères, différent de l'archimandrite, supérieur d'une seule maison. L'exarque était à peu près ce qu'ont été depuis le général ou le provincial, chef de tout l'ordre ou d'une partie de l'ordre; mais, par la suite, il devint un des derniers officiers de l'église. — Sous les empereurs d'Orient, on donna le nom d'*exarque* au gouverneur-général de l'Afrique, mais plus particulièrement aux préfets, vicaires ou lieutenants qui, pendant le VIe, le VIIe et le VIIIe siècle, gouvernaient la partie de l'Italie encore soumise à leur domination, et la défendaient contre la puissance des Lombards.—Lorsque le célèbre Bélisaire et, après lui, l'eunuque Narsès eurent détruit la monarchie des Ostrogoths en Italie, ce dernier y resta comme gouverneur avec le titre de duc. Mais, irrité contre l'impératrice Sophie, qui, non contente de l'avoir frustré des fonds nécessaires à la solde de son armée, lui avait envoyé par dérision une quenouille et un fuseau, il excita les Lombards à faire la conquête de l'Italie, et ne tarda pas à s'en repentir. Rappelé à Constantinople, il mourut de regret à Rome en 567.—Le patrice *Flavius Longinus*, envoyé par l'empereur Justin II pour le remplacer en 568, fut le premier exarque, et fixa sa résidence à Ravenne. Il donna le titre de duc aux gouverneurs de Rome, de Naples, de la Pentapole, et des autres parties de l'Italie soumises aux Grecs. Il fit peu d'efforts pour s'opposer aux progrès des Lombards; il hérita des trésors qu'avait apportés à Ravenne la reine Rosemonde, qui, après avoir fait assassiner Alboin, son époux, avait voulu ensuite empoisonner l'assassin; mais celui-ci,

qui était l'amant de cette princesse, la força d'avaler le reste du poison. Longinus, révoqué en 584, eut pour successeur *Smaragde*, qui fatigua les Italiens par ses exactions criantes. Il conclut, en 586, avec Antharis, roi des Lombards, une trève assez mal observée de part et d'autre. Quoiqu'il eût repris sur eux Mantone, Modène, etc., en 590, il fut rappelé la même année. *Romain*, pendant un exarquat de sept ans, fut continuellement en guerre avec les Lombards; et comme il y trouvait moyen de satisfaire son avarice, il rendit inutiles tous les efforts du pape saint Grégoire-le-Grand pour rétablir la paix. Il fut rappelé, en 597, sur les instances de ce pontife, qui, dans ses lettres, en a tracé un portrait affreux. *Callinique*, pressé par le saint pape, ayant conclu en 599 une trève avec les Lombards, la viola en 601, en faisant arrêter, au mépris du droit des gens, la fille et le gendre du roi Agilulf. Les malheurs qu'entraîna cette perfidie et les réclamations des habitants de Ravenne provoquèrent, en 602, le rappel de cet exarque. *Smaragde*, revenu une seconde fois, s'immisça, comme il avait déjà fait, dans les affaires ecclésiastiques, et fit naître un schisme dans le patriarcat d'Aquilée. *Jean-Lemigius*, qui vint le relever en 611, fut massacré dans une émeute à Ravenne, en 616, avec tous ses officiers, à cause de son orgueil et de sa tyrannie. *Eleuthère* fit condamner à mort plusieurs meurtriers de son prédécesseur; mais, devenu lui-même rebelle en 619, il prit la pourpre impériale, et, ayant voulu se faire couronner à Rome, il fut massacré en route par son armée. *Isaac* accueillit le roi Adaloald, chassé par les Lombards, et tenta de le rétablir. En 633, il vint piller à Rome le trésor de Saint-Jean-de Latran, et mourut en 638, peu de temps après avoir fait périr le chef d'une révolte dans cette capitale. On ne sait rien de ses deux successeurs *Platon* et *Théodore Calliopas*. En 649, le dixième exarque, *Olympius*, n'ayant pu faire accepter par le concile de St-Jean-de-Latran le type ou formulaire de l'empereur Constant II, n'osa faire arrêter le pape saint Martin, et tenta vainement de le faire assassiner en 652. Ayant porté la guerre en Sicile contre les Sarrasins, il y mourut la même année à la suite d'une défaite. *Théodore Calliopas*, exarque pour la seconde fois, fit arrêter le pape saint Martin par ordre de l'empereur Constant II, et l'embarqua pour Constantinople. *Grégoire*, conformément aux instructions de ce prince, protégea la révolte de l'archevêque de Ravenne contre le saint-siége, et affranchit cette église de tout supérieur ecclésiastique. *Théodore* II, en 679, mit fin par son zèle pieux au schisme de l'Istrie. Il mourut en 687. *Jean Platyn*, son successeur, ayant soutenu les prétentions d'un candidat à la papauté qui lui avait promis cent livres d'or, exigea cette somme du pape Sergius, qui l'avait emporté sur son compétiteur. Sous l'exarquat de *Théophylacte*, qui arriva en 702, les habitants de Ravenne s'étant réjouis de la disgrâce de l'empereur Justinien II, l'exarque, par ordre de ce prince barbare, livra leur ville au pillage en 709, et envoya prisonniers à Constantinople l'archevêque et les principaux citoyens. L'empereur relégua le prélat dans la Chersonèse, après lui avoir fait crever les yeux, et fit périr tous les autres. L'exarque mourut en 710. *Jean Rizocope*, qui vint le remplacer, passa par Rome, où il fit décapiter trois officiers du pape Constantin. En arrivant à Ravenne, il trouva tout l'exarquat soulevé contre l'empereur, et fut tué en 711, dans un combat contre les rebelles. L'eunuque *Eutychius*, nommé exarque par Justinien, fut révoqué deux ans après par Anastase II. *Scholastique*, son successeur, fut remplacé, en 727 par *Paul*, qui, chargé par l'empereur Léon-l'Isaurien d'assassiner le pape Grégoire II, à cause de son zèle pour le culte des images, excita un soulèvement à Rome et à Ravenne, et périt dans le tumulte en 728. *Eutychius* revient en Italie et recouvre, en 729, Ravenne, dont Liutprand, roi des Lombards, s'était emparé l'année précédente. En 742, il obtient, par la médiation

du pape, la restitution d'une partie de la Pentapole, conquise par ce prince. Astolphe, successeur de Liutprand, s'empare de l'Istrie en 751, et, l'année suivante, il reprend la Pentapole, et se rend maître de Ravenne et de tout ce qui restait aux Grecs en-deçà du duché de Rome. Eutychius s'enfuit à Naples, et fut le dernier des 18 exarques, dont le gouvernement avait duré 184 ans. Leur puissance était sans bornes, et elle aurait égalé celle des rois, s'ils n'eussent été à la nomination des empereurs, amovibles à leur gré, et obligés de leur payer une somme annuelle; mais on a vu qu'ils n'usèrent de leur pouvoir que pour satisfaire leur avarice et leur vengeance, et que parmi eux on ne peut citer un grand homme. Les exarques avaient influé sur l'élection et l'ordination des papes. Pépin, roi de France, ayant conquis Ravenne et l'exarquat sur les Lombards, en 755, les céda au pape l'année suivante. A l'époque de la décadence du royaume d'Arles ou de Bourgogne, par les usurpations des vassaux et des prélats, l'archevêque de Lyon, Héraclius de Montboissier, fut confirmé par l'empereur Frédéric Ier dans le titre d'exarque, qu'il s'était arrogé au XIIe siècle. — Dans l'église grecque moderne, l'exarque est un légat *à latere* du patriarche. Il visite les provinces, s'informe des mœurs des élèves, des causes ecclésiastiques, des mariages et divorces, des différends entre les prélats et le peuple, de l'administration des sacrements, enfin de l'observance des canons, de la liturgie et de la disciplino monastique. Il public des réglements sur tous ces points, se fait rendre compte des revenus que le patriarche tire de chaque église, de la conduite du collecteur, s'enrichit lui-même dans sa charge, et parvient au patriarcat. — Comme *exarque* signifie également celui qui commande et celui qui commence, on a donné ce nom au maître-chantre d'une église. H. Audiffret.

EXCELLENCE, qualité extraordinaire d'une chose, supériorité qu'elle lui donne sur toutes celles du même genre. L'*excellence* de ce remède, l'*excellence* d'un esprit. L'amour de notre propre *excellence*, dit Fénelon, doit être subordonné à notre fin principale, qui est Dieu. — *Par excellence*, façon de parler adverbiale et familière, synonyme d'*excellemment*. Cela est beau *par excellence*. On dit aussi que Dieu est l'être *par excellence*, pour dire qu'il est le souverain être, et que toutes les créatures n'ont l'être que par participation. X.

Excellence (Prix d'). On appelle ainsi dans les colléges royaux un prix unique, décerné dans chaque classe à l'élève qui a obtenu les meilleures places depuis la rentrée des classes (c.-à-d. depuis le mois d'octobre). Cette distribution se fait sans solennité au mois d'avril de chaque année, quelques jours avant les vacances de Pâques. Dans les grandes distributions des colléges ou pensionnats, on accorde aussi quelquefois un *prix d'excellence* au sujet qui s'est le plus distingué. D. R—r.

Excellence (étiquette). Les titres d'*illustres*, d'*excellents*, etc., datent du Bas-Empire; cependant, malgré l'abjection de ces siècles, ils étaient bien moins prodigués qu'aujourd'hui, parce qu'au fond ils représentaient quelque chose. A mesure que l'importance des dignités et des distinctions a diminué, les unes et les autres se sont multipliées dans une progression effrayante. Un duc de Bourgogne, un comte de Flandre, s'honorait encore au XVe siècle du titre de *pair de France*, et il n'est pas si chétive ambition qui, de nos jours, ne puisse se le promettre. Celui d'*excellence*, donné au moindre jockey d'ambassade, satisfaisait au XVIIe siècle le chef d'un gouvernement, le descendant d'un empereur : en effet, ce ne fut que du temps de Louis XIV que le prince d'Orange obtint la qualification d'*altesse*, et il fallut bien des négociations pour en venir là. Un édit de Philippe II, roi d'Espagne, promulgué aux Pays Bas en 1595, défend de donner le titre d'*excellence*, si ce n'est au capitaine-général de ces pays et de Bourgogne, à moins qu'il ne soit de la maison royale ou de celle d'Autriche. Malgré cet édit, les vi

ce-rois, les ambassadeurs, les grands d'Espagne et les chevaliers de la Toison d'Or se firent donner de l'*excellence*. Ce titre est maintenant à qui le veut prendre, comme tous les autres. De Reiffenberg.

EXCENTRICITÉ, Excentrique (*ex*, hors, *kentron*, centre), se dit de deux cercles ou de deux sphères dont l'une est contenue dans l'autre, et qui n'ont pas leur centre au même point. — En astronomie, on dit que les mouvements des planètes sont excentriques, relativement au soleil, parce que l'espèce de cercle qu'elles décrivent autour de cet astre n'a pas son centre au même point que la sphère solaire.

Excentrique. Les tourneurs appellent de ce nom un *mandrin* (*v.*) composé, au moyen duquel ils font varier le centre de la pièce qu'ils façonnent, sans l'enlever de dessus le tour. — L'excentrique est un instrument compliqué et coûteux : aussi n'en trouve-t-on guère que chez des amateurs de tour opulents. Il est facile d'en fabriquer soi-même en bois ou en métal à peu de frais, et qui peuvent servir avec avantage dans plusieurs occasions. Voici comment : on fera un gros mandrin en bois ; par son centre coulera à frottement une règle qu'on arrêtera au point que l'on voudra, au moyen de vis; sur le milieu de cette règle un peu épaisse, on pratiquera l'écrou destiné à fixer le mandrin sur le *nez* de l'arbre. — Dans le gros mandrin, on fixera d'une manière quelconque le mandrin qui portera la pièce à façonner, en faisant tourner le mandrin qui portera cette pièce sur lui-même ; et en faisant couler le gros mandrin sur la règle, on pourra amener tous les points de la pièce qu'on travaillera sur l'axe de rotation de l'arbre. Teyssèdre.

EXCEPTION. En droit, ce mot a diverses acceptions, qui toutes se rapprochent plus ou moins de sa signification dans le langage usuel. Dans les actes, la clause d'*exception* indique une réserve faite par l'une des parties contractantes, qui retient à son profit une dépendance naturelle de la chose qu'elle s'engage à livrer. Dans les lois, la clause d'*exception* emporte dérogation à une règle générale, qui cesse néanmoins d'être applicable à certains cas particuliers soumis à des principes spéciaux; c'est en ce sens que l'on emploie ces adages : qu'*il n'y a pas de règle sans exception*, et, ce qui est moins facile à saisir, que l'*exception confirme la règle;* mais cette dernière locution exprime seulement qu'avant d'établir l'exception, il faut d'abord remonter à la règle générale et discuter ensuite les motifs qui ont dû engager le législateur à déroger à cette règle par une exception. — Appliqué aux juridictions, le mot *exception*, qui se prend souvent alors en mauvaise part, désigne toute juridiction autre que la juridiction générale de droit commun : l'odieux qui enveloppe d'ordinaire tous les tribunaux d'*exception* vient de l'abus que quelques-uns ont fait d'un pouvoir trop souvent sans contrôle. Cependant les juridictions *exceptionnelles* sont encore, dans notre législation elle-même, très nombreuses, car cette dénomination s'applique naturellement à tous les tribunaux qui n'exercent pas la juridiction générale ; et comme cette juridiction, soit civile, soit criminelle, n'appartient qu'aux *tribunaux de première instance*, à la charge d'appel aux *cours royales*, et sauf pourvoi devant la *cour de cassation*, tous autres tribunaux ne sont en réalité que des *tribunaux d'exception*, n'ayant à exercer qu'une juridiction qui doit-être restreinte aux cas expressément déterminés et prévus par la loi de leur institution. — Mais c'est en procédure surtout que le mot *exception* prend une signification plus large; il désigne alors tous les moyens *préjudiciels* que l'une ou l'autre des parties peut invoquer et discuter avant d'aborder les moyens du fond, et peut se modifier à l'infini comme ces moyens eux-mêmes. Déjà nous avons traité des exceptions les plus importantes, qui sont les *exceptions déclinatoires* (*v.* Déclinatoire), et les *exceptions dilatoires* (*v.* Dilatoires); nous avons également traité de l'exception de *chose jugée* (*v.* Chose jugée); et d'autres exceptions, telles que les ex-

ceptions de *dol*, de *discussion* et de *division*, se sont présentées dans leur ordre, en sorte qu'il ne nous reste plus qu'à rappeler ici quelques principes généraux en ajoutant quelques mots seulement sur quelques exceptions en particulier. — Les exceptions, étant toujours, de leur nature, *préjudicielles*, doivent être discutées avant le fond de la cause ; elles sont d'ordinaire soulevées par le défendeur qui refuse d'accepter le combat qui lui est offert par le demandeur, parce qu'il soutient qu'il doit être renvoyé de l'instance sans qu'il soit besoin d'examiner le mérite de la demande. On dit alors que la cause est *en état d'exception*, et c'est un adage de palais qu'*avant tout il doit être satisfait aux exceptions*. Alors aussi les rôles se trouvent intervertis : le défendeur devient demandeur *en exception*, et c'est à lui de justifier le moyen nouveau qu'il invoque; le demandeur originaire n'est plus que défendeur. La première de toutes les exceptions porte sur la nullité de l'acte introductif d'instance, car il ne peut y avoir d'instance si cet acte n'est pas valable; viennent ensuite la qualité de la personne qui a formé la demande, puis la compétence du tribunal qui a été saisi, et successivement tous les autres moyens, dans un ordre logique, qu'il faut suivre soigneusement, parce que le plus grand nombre de ces exceptions est susceptible de tomber en déchéance, faute d'avoir été proposées en temps utile, les exceptions qui tiennent à l'ordre essentiel des juridictions et à l'ordre public étant les seules qui puissent être proposées en tout état de cause. A l'égard de toutes les autres exceptions, elles doivent être présentées avant tout acte nouveau de procédure. — Outre les divisions que nous avons déjà indiquées, les exceptions peuvent se subdiviser encore de mille manières différentes : en *exceptions réelles* ou *personnelles* suivant qu'elles reposent sur des moyens inhérents à la chose en litige, ou se rapportent à la personne même soit du demandeur soit du défendeur : à l'égard des exceptions personnelles, s'il s'agit d'un étranger demandeur, il existe une exception particulière (en droit *judicatum solvi*) qui doit être proposée avant toute autre. Elles se divisent encore en *exceptions perpétuelles*, qui peuvent toujours être opposées, et en *exceptions temporaires*, qui doivent être présentées dans un délai circonscrit. C'est encore un adage de palais qui nous a été transmis par le droit romain, « que toute exception temporaire pour agir devient perpétuelle quand il faut se défendre » : *temporalia ad agendum perpetua sunt ad excipiendum*. Enfin aux *exceptions déclinatoires* et *dilatoires*, dont nous avons déjà parlé, il faut ajouter les *exceptions péremptoires*, ainsi nommées parce qu'elles détruisent l'instance, tandis que les autres ne font que la reporter, soit devant un autre tribunal, soit à un temps plus éloigné ; mais les *exceptions péremptoires* elles-mêmes se divisent en deux classes, suivant qu'elles ont pour effet de détruire l'action en même temps que l'instance ou de la laisser subsister, en sorte que le demandeur, après avoir succombé, par suite d'une nullité de procédure par exemple, peut néanmoins réintroduire aussitôt une action nouvelle contre laquelle la même exception ne pourra pas s'élever. Teulet, a.

Exception (Lois d'). Dans notre droit public, on entend par *lois d'exception* celles qui, en vue d'un danger, suspendent pour un temps les droits garantis aux citoyens par la constitution : ainsi, les lois qui permettaient d'arrêter ou d'éloigner de certains lieux les hommes qui avaient pris part au rétablissement de l'empereur dans les cent - jours furent des lois d'exception. Il en est de même de toutes celles qui, plusieurs fois, suspendirent, sous la restauration, le droit d'imprimer et de publier sa pensée autrement que par la permission des censeurs ; d'autres conférèrent le droit d'arrestation à trois ministres. Les atteintes aux constitutions et aux lois organiques des peuples sont toujours dangereuses pour le pouvoir qui se les permet, parce que leur but unique est d'assurer le triomphe d'un parti sur un autre. La loi fondamentale

doit être hors de la portée du pouvoir qu'elle consacre. Le mal est beaucoup plus grand encore lorsque la violation du pacte social, au lieu d'être avouée comme une mesure temporaire, se glisse avec astuce dans une loi destinée à régir tout l'avenir; lorsque l'esprit des institutions d'une nation est faussé au point qu'il suffit du rapprochement des dates pour en être convaincu : par exemple, si, dans une charte, on avait stipulé un nouveau mode d'assurer la responsabilité des agents du pouvoir, et que cependant on proposât, dans un projet, de maintenir l'ancien; si l'on avait aboli la censure et qu'on la rétablit, etc. DE GOLBÉRY.

EXCEPTION (Tribunal d'). Au mot *tribunal d'exception*, la pensée qui se présente la première à l'esprit est celle d'une juridiction politique destinée à devenir, en dehors des limites de la justice, l'instrument du pouvoir, et, dans ce sens, l'expression a quelque chose d'odieux; mais il y a encore un autre genre de tribunaux d'exception qui sont créés, qu'on nous passe le mot, à perpétuelle demeure, et pour l'expédition d'affaires spéciales. Ces juridictions, fort multipliées avant la révolution de 1789, sont plus restreintes aujourd'hui. Ainsi, nous avons des tribunaux de commerce, des tribunaux de paix, institués, les uns pour connaître des affaires et des opérations de commerce, les autres pour décider, d'après les règles du simple bon sens, et pour ainsi dire sur le lieu même du litige, les contestations de petite valeur qui ne peuvent réellement être qualifiées de procès. Une règle de l'ancien droit, consignée dans le *Traité des offices* de Loiseau, c'est qu'on ne regarde comme vrais magistrats que ceux de la justice ordinaire; les autres ont plutôt une simple notion ou puissance de juger qu'une vraie juridiction. Quant aux juridictions politiques, elles ont empiété de tout temps beaucoup plus sur le droit criminel que sur le droit civil. La charte de 1814 supprima les cours spéciales. Avant le code d'instruction criminelle, il y en avait de deux espèces : les unes, composées des membres du tribunal criminel, avec adjonction du tribunal civil, connaissaient du crime de faux; les autres, composées du tribunal criminel, avec adjonction de militaires, jugeaient certains crimes violents, tels que les vols de grandes routes et les méfaits des vagabonds, etc. Le code d'instruction criminelle donna une nouvelle vie à ces dernières et abrogea les autres, jusqu'à ce que la charte les fit disparaître toutes. Mais, en 1815, à la suite des invasions et des malheurs de la France, on vit reparaître des cours prévôtales, qui comptaient dans leur sein un grand-prévôt, lequel était nécessairement un officier-général. Ces cours n'existaient plus quand la charte de 1830 vint proclamer, en termes formels, qu'il ne pourrait, à l'avenir, être créé de tribunaux extraordinaires, à quelque titre et sous quelque dénomination que ce pût être. Nous n'avons point à nous occuper de l'organisation des cours prévôtales, non plus que des tribunaux de douanes, que des décrets impériaux avaient organisés en conséquence de celui du 18 octobre 1810. DE GOLBÉRY.

EXCÈS, terme dérivé du verbe *excedere*, dépasser, car les *excès*, opposés en cela aux *défauts* (*v.*), semblent être un débordement des facultés ou puissances en toutes choses, dans le bien comme dans le mal. Tout excès suppose donc une surabondance, par rapport à un point fixe ou à un équilibre, à cet état moyen, à ce *juste milieu* en-deçà et au-delà duquel il n'y a rien de stable ni de vrai. Les excès semblent être le résultat d'une force prédominante; la jeunesse y croit donner la preuve de sa vigueur, tandis que la vieillesse épulsée ne peut montrer que ses défauts, qui sont des caractères de faiblesse. Mais, comme on l'a dit, les excès ne sauraient durer : ils sont maladifs ou destructeurs, au lieu que les *media* conservent ou rétablissent le repos, la santé et l'énergie complète des fonctions, la neutralité, la saturation dans les combinaisons chimiques, etc. — Les animaux, circonscrits dans la sphère normale de leurs instincts, se débordent ra-

rement ou difficilement dans des excès : ils cessent de manger où finit l'appétit, et nuls apprêts gastronomiques ne les portent à l'abus de la gourmandise ; l'amour, chez eux, s'éveille aux époques marquées par la nature, et le vœu de la nature s'éteint après que le but en est accompli ; les besoins s'arrêtent quand le rut a cessé. L'homme seul, parmi tous les êtres créés, fut doté, par une nature prodigue, d'immenses moyens de sensibilité, d'un appareil nerveux riche et puissant, d'une intelligence insatiable dans ses désirs ; roi de la création, il devait étendre son empire sur tous les êtres, tout sentir et tout connaître, le bien et le mal, par cette science, don céleste, mais fatal, de félicité et de tourments, boîte de Pandore d'où s'écoulent à torrents dans la vie les plaisirs et les douleurs qui l'abreuvent, et qui ne laissent au fond, le jour du trépas, que l'espérance. — En effet, l'espèce humaine, fleur terminale du grand arbre de la vie, cette production ultime et supérieure à laquelle viennent aboutir toutes les puissances de la création, reçut une capacité immense et le pouvoir du vice autant que celui de la vertu. Si l'homme eût été réduit, comme la brute, au rôle limité d'instrument de ses organes, il n'eût point été digne de récompense ni sujet au blâme. On ne peut faire un mérite à l'agneau de sa douceur, ni imputer à crime la férocité du tigre : ils suivent docilement l'influence de leur structure, et ce ne sont point chez eux des excès. Notre race, au contraire, jouit des attributs de l'intelligence libre et volontaire ; le bien et le mal ont été placés devant elle pour qu'elle ait le mérite du choix et la responsabilité de ses actes. C'est en quoi l'homme, parmi tous les êtres, se montre éminemment le seul doué de moralité ; ses excès, qu'il peut refréner par sa raison et l'amour de l'ordre universel (qui est le sentiment de la vertu), ne sont qu'une preuve de sa liberté d'action. L'homme a d'autant plus de gloire d'y résister qu'ils se présentent à lui sous l'aspect de vives jouissances. Aussi les grands et les princes, entourés de toutes les séductions de la fortune et du pouvoir, ont-ils plus de difficultés pour vaincre cette tendance aux abus et aux excès que les indigents et les faibles : ceux-ci n'ont ni flatteurs ni appâts dangereux pour les entraîner aux vices, à moins que ces privations de tout plaisir n'en aiguisent d'avantage les appétits. — C'est qu'il faut une situation moyenne, ou cette *aurea mediocritas* d'Horace, pour se maintenir entre les extrêmes ; les positions sociales excessives, en bien comme en mal, poussent à des actes excessifs tous ceux dont la raison n'est pas bien équilibrée par la sagesse. Il ne faut rien demander de modéré aux sultans ni aux esclaves, dit un proverbe hindou, car ils sont aux deux extrémités de la société humaine. — Quoi qu'il en soit, nous devons cette tendance vers les excès au développement de l'appareil sensitif, plus considérable chez l'homme que chez les animaux. Une peau nue, très impressionnable, un cerveau vaste, un immense rayonnement des nerfs dans toutes les régions du corps, qui le rendent éminemment mobile jusqu'aux spasmes et aux convulsions ; des sensations rapides, profondes ; des passions emportées et fougueuses, le besoin d'aimer dans presque tous les âges de la vie, un organe excessivement excitable chez la femme, les rapports perpétuels de l'état social entre les individus et les sexes, les exaltations que l'imagination et l'esprit reçoivent de l'éducation, la délicatesse qu'engendre la civilisation, les apprêts de toutes les jouissances pour la table, pour la vie molle et délicieuse au sein des richesses, voilà des causes de bien des excès, voilà les poisons de l'existence. — Les excès, en effet, sont la ruine, la peste de la race humaine, si l'on considère qu'ils épuisent nécessairement les centres de la sensibilité et des pouvoirs vitaux. Un excès d'exercice musculaire a bientôt fatigué l'appareil du mouvement, et si ces excès sont trop répétés, sans une restauration suffisante, le plus robuste athlète est promptement cassé, écrasé. Il en sera de même par les excès du boire

et du manger. Ceux de l'appareil reproducteur ont été signalés aux articles *énervation*, *épuisement* (v.). Ceux de l'intelligence peuvent causer l'idiotisme dans les plus grands génies : c'est ainsi que Newton perdit l'esprit et que le Tasse fut atteint d'imbécillité. — D'ordinaire, les excès abrègent la carrière humaine, comme un flambeau se consume d'autant plus vite qu'il brille davantage : *luceo, sed consumor*, telle est la devise de ces imprudents qui s'écrient : que la vie soit courte et bonne! Mais il advient souvent qu'après avoir savouré avec trop d'ivresse le nectar, il faut ensuite longuement avaler le déboire, sa lie amère, dans la vieillesse. Celle-ci, après les excès, devient bientôt précoce ou prématurée ; elle engendre même cette faiblesse pusillanime qui fait redouter sans cesse la mort, et qui ôte le courage de la braver. — Le sage, pour ne pas tomber dans ces défauts de faiblesse, évite les excès ; par-là, il se maintient fort et toujours complet : *totus teres atque rotondus*, suivant le précepte d'Horace. Tel est l'homme solide et vigoureux, l'*homme carré* sur toutes ses faces, selon le mot de Napoléon (v. Vertu, Vie, etc.). J.-J. Virey.

EXCIPIENT. C'est la substance qui sert à faire prendre aux médicaments la forme pharmaceutique sous laquelle ils se présentent. Pour convertir en pilules une poudre quelconque, on y ajoute souvent un corps mou ou liquide qui en devient l'excipient. Dans les infusions, dans les décoctions, l'eau est l'excipient des substances médicinales avec lesquelles on forme ces agents ; dans les teintures, dans les élixirs, c'est l'alcool. — L'excipient, employé presque uniquement pour donner au médicament la forme convenable, est, par conséquent, la partie la moins importante d'une formule ; mais on aurait tort de s'imaginer que cette partie soit tout-à-fait indifférente. D'abord, il est des cas où l'*excipient* donne au médicament non seulement sa forme, mais une grande partie de ses propriétés : c'est ce qui arrive toutes les fois que l'excipient indiqué jouit par lui-même de propriétés particulières, et surtout quand on compte sur l'excipient pour déterminer certains effets que les médicaments ne produiraient pas sous une autre forme. Ainsi, par exemple, les extraits, les eaux distillées de plantes employées comme excipient, ajoutent aux propriétés de médicaments plus actifs leurs propriétés particulières ; ainsi, encore, dans l'usage de la plupart des infusions, et plus particulièrement dans celles au moyen desquelles on veut obtenir par la peau, par les urines, par le vomissement ou par les garde-robes, des évacuations abondantes de liquides, l'eau qui entre en grande quantité comme excipient dans le médicament sert notablement à lui donner les propriétés qu'on y recherche. On comprend donc très facilement, sous ce premier point de vue, l'utilité et l'importance du choix des excipients, puisqu'il peut arriver de là que le médicament manifeste ou ne manifeste pas la puissance qu'il aurait montrée s'il avait été plus convenablement administré. — Il y a encore une autre remarque plus importante à faire relativement aux excipients : c'est qu'un médicament ne se conserve pas intact dans les formules ; il peut varier selon les corps avec lesquels on le mêle, aussi bien que suivant les rapports dans lesquels ils se trouve avec nos organes ; d'où résulte la nécessité de choisir les excipients avec soin, soit pour étendre une dose de médicament, qui serait dangereuse si on en laissait l'action concentrée agir avec toute sa force sur un point unique, soit pour ne pas décomposer certaines préparations avant qu'elles aient exercé sur les organes l'action pour laquelle on les recherche, soit pour faciliter par une dissolution plus facile au sein de nos organes la médication attendue, soit pour extraire de certains médicaments quelques-uns seulement de leurs principes dont on désire se servir, laissant les autres de côté, soit enfin pour modifier jusqu'à un certain point l'action trop active de certaines substances. Les excipients font donc quelque chose de plus que de déterminer la forme des médicaments. Pour

les employer convenablement, il y a un art important : cet art n'exige pas moins que des connaissances très approfondies en physiologie et en chimie.

T. Daumnond.

EXCITANTS. On désigne sous ce nom d'*excitants* les moyens propres à réveiller la sensibilité, à émouvoir les corps vivants, à déterminer plus d'activité dans l'accomplissement de leurs fonctions. On les distingue des toniques et des fortifiants, en ce que l'action de ceux-ci est moins immédiatement appréciable et plus prolongée ; les stimulants sont un peu plus actifs, et montrent un peu plus long-temps leurs effets ; les irritants sont l'exagération complète des uns et des autres. Les substances volatiles et aromatiques, le café, le thé, sont des excitants ; les vins généreux, les substances aromatiques et amères sont des stimulants ; les substances âcres, la coloquinte, la moutarde, sont des irritants. Entre ces moyens différents, il n'y a que des degrés, et il faut ajouter que ces degrés ne dépendent pas seulement des différences de nature des substances dont nous parlons, mais encore de l'état particulier du sujet auquel on les applique : ainsi, tel moyen qui n'est qu'excitant pour certaines personnes ou certains organes, est stimulant ou même irritant pour une autre personne ou pour d'autres organes, et réciproquement. — Sans entrer sur ce sujet dans des détails qui appartiennent plutôt à un dictionnaire spécial de médecine, contentons-nous de remarquer qu'on entend surtout par *excitants* les moyens qui appellent un organe ou un système d'organe à remplir avec activité ses fonctions. Sous ce rapport, nous devons dire qu'il y a des excitants généraux et des excitants spéciaux. Les excitants généraux sont ceux qui, pris à l'intérieur, par exemple, avivent toutes les fonctions, augmentent la force et la fréquence du pouls, développent la chaleur animale, la vie cérébrale, les excrétions, les exhalations, les facultés sensitives et locomotrices. Ces médicaments sont en grand nombre : on les a naturellement recherchés et multipliés, parce que l'homme sain y trouve avec plaisir un surcroît de vie, et que l'homme malade et faible est porté à y recourir, et cherche en eux un suppléant des forces qui lui manquent. — Outre ces excitants généraux, on en connaît d'autres qui s'adressent spécialement à telle ou telle fonction. Nous avons des excitants de la circulation, des fonctions cérébrales, et particulièrement des excitants dont l'action principale s'attache de préférence à quelqu'une de nos sécrétions. Ainsi, nous trouvons parmi eux des excitants du système nerveux locomoteur ou sensitif, comme la strychnine, la belladone, le thé, le café, etc. ; des excitants de la sueur, comme, la chaleur aidée des moyens dits *sudorifiques;* de la sécrétion urinaire, comme la plupart des médicaments diurétiques ; des sécrétions biliaire et salivaire, comme le calomel ; des sécrétions gastrique et intestinale, comme les vomitifs et les purgatifs ; outre que chacun de ces organes participe à l'augmentation d'action qu'ils reçoivent tous de l'administration d'un excitant général quelconque. — Dans le même sens, l'exercice, la chaleur du soleil ou des foyers, la lumière, l'impression d'un air sec, etc., sont des excitants.

T. Daumnond.

Excitants de l'esprit. Nous allons passer en revue, sans nous appesantir sur aucune, toutes les choses qui, capables de tenir l'esprit éveillé, communiquent plus de puissance à la mémoire, plus de vivacité au jugement, au discernement plus de sagacité, et à l'imagination plus d'éclat. Toutefois, les mots qui servent d'intitulé à cet article nécessitent une courte explication. Si je dis *excitants de l'esprit*, au lieu de dire *excitants du cerveau* ou *des nerfs*, c'est parce qu'on ne peut juger de l'excitation du cerveau que par l'intelligence elle-même. La disposition du cerveau, cet instrument visible de la pensée, n'est, en effet, rendue sensible que par les résultats de son action. Cela posé, nous entrons en matière. — Rien n'excite plus l'esprit que l'exercice des sens et les passions. Tout ce qui

agit vivement sur les nerfs suscite incontinent l'émotion du cœur; et ce dernier effet, né du premier, se joint à lui pour stimuler le cerveau et rendre l'esprit plus actif. Une vive lumière, des sons éclatants ou harmonieux, des saveurs agréables ou pénétrantes, les odeurs délicieuses, mais non prodiguées, des parfums, les frôlements de la peau, et même les souffrances, ces diverses impressions réveillent l'esprit et en avivent les manifestations. Chacun connaît les effets du jour sur la pensée : l'influence des brenvages alcoolisés et des aliments de haut goût, l'influence de la musique et du tonnerre, ne sont pss non plus récusables. — Quant aux aliments, il faut compter au rang des excitants de la pensée les viandes noires, les truffes, les coquillages, le poisson, les cervelles, la laitance, et généralement tous les mets dans lesquels le phosphore abonde. Les spiritueux, si la sobriété en tempère l'usage, les vins gazeux et les boissons fermentées, l'opium pur, récolté sous un beau ciel, et pris à doses très fractionnées et sans habitude; mais surtout les infusions de thé, qui empêchent l'estomac de préoccuper le cerveau de ses labeurs; mais surtout le café, qui stimule l'un par l'autre, et qui semble comme embraser nos organes d'un feu divin : tels sont, parmi les choses matérielles, les plus puissants stimulants de la pensée. — L'usage modéré du tabac a aussi de bons effets, surtout s'il n'est pas habituel. Néanmoins, il n'y faut recourir que long-temps après les repas, car il troublerait la digestion; et de préférence après le sommeil, car il détermine le soir des maux de tête et dispose à l'insomnie. — Il est des hommes constamment émus d'eux-mêmes, dont l'intelligence, toujours active, toujours féconde, n'a nul besoin que rien d'extérieur l'invite à l'action. Ces êtres, nés pour la pensée, recherchent avec empressement le silence, la solitude et l'obscurité. C'est loin du fracas des villes que leur esprit recueille ses inspirations et calcule sa puissance : c'est presque toujours loin des hommes que sont méditées les pensées qui les gouvernent; c'est dans la retraite, c'est dans la solitnde des champs, que le génie conquiert la renommée. — Mais le commun des hommes a besoin d'émotions suscitées pour penser : il leur faut une scène, un spectacle, un auditoire. On parle mieux quand la foule passionnée se presse pour écouter; on a plus d'éloquence au milieu du bruit et dans les assemblées publiques; les grands talents oratoires se forment dans l'agitation des révolutions et de la guerre; le roulement des tambours rend la voix plus puissante et plus accentuée. — De tous les bruits qui viennent surpren dre l'homme qui médite, aucun n'agit sur lui autant que le son des cloches. Ce vif retentissement est toujours sûr de nous émouvoir; mais cette influence est surtout manifeste dans la retraite et dans le recueillement. Ce bruit solennel marque tous les grands événements de notre existence, comme toutes les heures d'un jour : il semble nous transmettre les avertissements du ciel. Le temps paraît comme immobile, à n'envisager que l'insensible progression du cadran d'un édifice; mais écoutez ce balancier rapide, qui ne fait grâce d'aucun élan; écoutez cette heure, que différents sons divisent en l'annonçant avec fracas : silence ! voilà midi. A genoux ! rendez grâces au ciel; demandez-lui de longs jours, des jours occupés et irréprochables. Vite (car le temps vole)! remplissez de travail l'autre moitié de cette journée déjà à demi-perdue. Vite ! voilà la nuit; voilà la vieillesse et ses besoins. Vite! à l'étude; vite! au bonheur ou à la gloire; car voilà la mort et l'infâme oubli. — Un vent léger, et même la tempête, quand on l'entend sans en rien craindre; l'aspect imposant d'une mer agitée; l'air tempéré du printemps, tout imprégné du parfum des premières fleurs, et remué par les gazouillements des oiseaux; un ciel serein, la perspective d'une récompense ou d'un danger conjurable, toutes ces choses stimulent l'esprit à la manière des sons éclatants ou mélodieux. — Parmi les excitants de l'esprit, nous ne devons pas ou

blier le mouvement du corps : car, s'il est modéré, partiel, momentané et sans fatigue, il stimule favorablement l'intelligence. Jamais peut-être la pensée n'est plus rapide que durant les promenades solitaires : aussi, la plupart des penseurs ont-ils montré dans tous les temps une grande prédilection pour ce genre d'exercice. Un des premiers prosateurs de nos jours, quoique grave et d'un caractère imposant, ne peut rester long-temps assis sans impatience ; même pour composer ses ouvrages, où le ton sérieux prédomine, on le voit parcourir ses appartements, en écrivant avec bruit sur des feuilles volantes. Il en était ainsi d'Aristote et de ses disciples : ils ne parlaient qu'en se promenant. Voilà même d'où est venu le nom collectif des *péripatéticiens*, sous lequel on désigne les divers prosélytes de cette école fameuse.— Mais le plus grand de tous les stimulants de l'esprit, c'est la jalousie, ennoblie ou cachée sous les traits de l'émulation. Quand plusieurs hommes à la fois parcourent la même carrière, en y cherchant des distinctions ou de la renommée, cette concurrence produit l'illustration des rivaux, quelquefois la gloire et quelquefois la ruine des nations, mais toujours le progrès des arts ou des lumières. On va lentement, si l'on ne s'arrête, dans toute carrière où l'on n'a plus personne à atteindre ou à devancer. La plupart des hommes ne se préoccupent guères de la tâche pénible de surpasser d'illustres devanciers, alors qu'ils ont éclipsé leurs émules vivants. Mais toujours un grand homme fait surgir d'autres grands hommes : jamais la gloire ne brille concentrée sur une seule tête dans tout un siècle. Les hommes supérieurs, ceux dont une noble ambition agrandit les pensées, vont toujours deux par deux, ou ensemble, ou immédiatement à la suite, mais au niveau l'un de l'autre. Platon fait naître Aristote; comme Aristide, Thémistocle; comme Marius, Sylla; comme Pompée, César; comme Virgile, Horace, et tous les beaux-esprits dont Auguste vécut loué et radieusement entouré; comme Bacon, Descartes; comme Condé, Turenne; comme Corneille, Racine, et 20 autres poètes fameux qui ont illustré notre langue et notre patrie. Enfin, les hommes de génie ont toujours marché deux par deux dans tous les pays et dans toutes les carrières : nous en trouvons la preuve glorieuse dans l'histoire de tous les peuples. Partout, nous voyons les grands noms, divisés durant quelques années par l'intérêt ou par l'ambition, se réunir éternellement par la renommée. — Il n'est pas de si petite bourgade où l'émulation n'exerce son empire. Le second habitant d'un village rivalise avec le premier, et, jusqu'au dernier, tous rivalisent de degré en degré les uns avec les autres. Il y a constamment concurrence entre les plus simples artisans comme entre les plus grands poètes ou entre les rois. Voilà pourquoi nul talent ne se montre dans des siècles profondément barbares : les organisations les plus heureuses ont besoin qu'un premier moteur les élève au-dessus de la foule, au-dessus de ses chétives vanités et de ses misérables passions. Voilà pourquoi, depuis l'invention de l'imprimerie, toute barbarie nouvelle est impossible ; et pourquoi, dans chaque siècle, toute nation a ses grands hommes. Car, s'il arrive une époque où l'homme de génie manque d'émules parmi ses contemporains, Tacite ou Homère, Pascal, Montesquieu ou Corneille, Rousseau, Gœthe, Shakspeare ou Bacon, le révèlent à lui-même, et le font rougir de la bassesse où le tient son inculture ou son inaction.— Mais l'émulation devient plus stimulante que jamais, lorsque, outre les rivaux qu'il faut égaler, on a des ennemis à combattre; lorsque le nom qu'on porte, d'autres l'ont déjà illustré ou jadis avili ; lorsque enfin, cherchant la gloire, on rencontre l'injustice ou la calomnie. On ne saurait croire, à moins que d'y avoir mûrement songé, combien il y a d'influences secrètes dans les ouvrages ou dans les actions d'éclat d'un homme supérieur : je prends pour exemple Bacon de Vérulam.— Cet homme illustre, qui fut le maître et le

précurseur de Newton, et qui a plus servi les sciences par ses conseils qu'aucun autre ne les servit jamais par ses découvertes, cet esprit prodigieux, trois choses ont principalement concouru à ses succès, moins en l'aidant à les obtenir qu'en l'excitant à les mériter. Il avait commis des fautes énormes comme homme et comme ministre, il lui fallait les racheter comme écrivain. Son nom, vulgaire dans le pays, avait été mémorablement porté par un moine obscur, cru l'inventeur de la poudre à canon ; et ce moine homonyme, mort depuis des siècles, mais pour jamais vivant dans l'histoire, était le plus redoutable et le premier des rivaux : il lui fallait donc le surpasser. Enfin, Christophe Colomb venait de découvrir assez récemment un monde nouveau dont l'apparition déconcertait tous les systèmes et inquiétait les croyances de l'univers. Cette étonnante découverte en présageait mille autres dans les siècles à venir : et Bacon, voulant s'associer et se rendre tributaires dans le monde entier tous les hommes de génie nés ou à naître, traita fièrement de l'art des découvertes. Bientôt il fit tant, par ses travaux, que l'écrivain, en sa personne, éclipsa, tout en le réhabilitant, le grand chancelier d'Angleterre ; et la renommée de l'auteur sauva de l'infamie la mémoire du premier ministre. A la voix du génie, la calomnie elle-même modéra ses clameurs. Enfin il fallut dire *Roger Bacon* pour rappeler un des premiers inventeurs de l'univers, et Bacon tout court désigna le grand homme. — Au nombre des choses qui excitent favorablement l'esprit, il ne faut pas omettre la joie, le bonheur présent, mais surtout l'espoir d'une félicité à venir. L'espérance est le grand moteur de tous les hommes ; le bonheur n'est, ni long-temps durable, ni peut-être jamais certain ; mais, l'espérer, c'est en jouir ; et cela même est la plus consolante possession de l'homme, et presque la seule réalité de la vie qui soit sans amertume.— Il n'est, au reste, aucune influence dont le génie ne sache tirer avantage, ne fût-ce qu'en luttant contre ses nuisibles impressions. Même les chagrins de l'exil et l'horreur des cachots, n'arrêtent pas toujours l'essor d'une grande ame. C'est à la Bastille que Voltaire jeta les premiers fondements de sa renommée ; c'est dans l'ennui des prisons et sous les persécutions de la vengeance que La Chalotais révélait des talents et des vertus qui fussent restés obscurs sans le malheur. La calomnie attaquant son père commença l'illustration du jeune Lally-Tollendal ; et la fureur des proscriptions grandit tout à coup, en la voulant ternir, l'une des plus belles gloires des temps modernes (*Châteaubriand*).— Mais la pensée surtout excite la pensée. Un discours éloquent, une tragédie de Corneille ou de Shakspeare, noblement récitée, une des belles pages de Montesquieu, de Buffon ou de Rousseau, portent dans l'ame une céleste émotion, que ne suscitent pas toujours la musique ou la danse, alors même que les accessoires du théâtre y joignent leurs séductions et leurs prestiges ; et, d'ailleurs, de pareils spectacles fomentent trop de passions par leurs enchantements pour profiter beaucoup à l'intelligence. — Non-seulement les pensées des autres, mais nos propres inspirations nous remuent, nous agitent par des voies mystérieuses, et nous transportent au beau comme au grand. Ce n'est jamais en prenant la plume, ce n'est point en commençant une improvisation non méditée que se montrent les pensées fortes ou grandes : l'esprit veut être disposé, excité, peu à peu préparé ; il ne passe pas brusquement de l'inertie à l'inspiration. L'action d'écrire, à mesure que les idées s'élèvent et mûrissent, fortifie manifestement l'intelligence. La plume agit sur le cerveau de même que l'acier sur le silex : elle produit l'étincelle du génie. Cependant, comme les moments d'inspiration ne sont ni arbitraires ni durables, les hommes qui ne donnent au soin d'écrire que les courts instants de leurs loisirs, n'ont ordinairement que des idées imparfaites et sans grandeur. L'art d'écrire, supposant la science de la vérité, exige de l'assiduité

et de la culture. Ce n'est pas assez d'y consacrer ces temps de langueur et de remplissage où l'ame a perdu son ressort, et l'attention sa puissance, le corps se trouvant accablé de fatigue. Il faut à l'esprit les plus belles heures du jour, et lui-même doit les choisir. La vocation d'auteur est un apostolat qui ne souffre ni tiédeur ni partage. Quoi! il n'est pas de profession, si vulgaire qu'on la suppose, qui n'exige impérieusement le sacrifice de tous les instants, et le plus sublime de tous les arts n'aurait que le rebut de la vie! Isid. Bousdon.

EXCITATION, Excitabilité. L'excitabilité est la faculté par laquelle tous les corps vivants produisent des actes ou une réaction quelconque à l'occasion d'un stimulant qui les met en jeu: l'excitation en est l'effet. Nous disons *tous les corps vivants*, car non seulement les animaux manifestent cette activité sous l'influence des causes de stimulation, mais même les végétaux en donnent des preuves; outre les témoignages qu'en offrent les sensitives ou mimoses, les étamines de l'épinevinette et autres parties mobiles d'une multitude de plantes, c'est sous l'excitation de l'air, de la lumière et de la chaleur que s'ouvrent les fleurs, que s'éveillent les herbes dormeuses, etc. On peut dire également que si nos tissus organiques vivent, se réparent et s'agitent sous le stimulus du sang artériel, de même c'est par l'afflux d'une sève nourricière que toutes les parties des plantes s'accroissent et se déploient au printemps ou s'épanouissent avec joie à l'aspect de l'aurore. — Le terme d'*excitabilité*, ou plutôt d'*incitabilité*, a été substitué par John Brown, célèbre médecin écossais de la fin du XVIII[e] siècle, aux mots *irritabilité* et *irritation*, d'abord employés par Haller et rétablis par M. Broussais. En effet, la faculté d'*excitation extérieure* ou d'*incitation intérieure*, que met en mouvement toute cause stimulante, soit au-dehors, soit au-dedans de nos corps, peut être naturelle, normale, régulière, favoriser le jeu de la vie et la santé, ainsi que le font l'air pur, des aliments salutaires. Mais l'*irritabilité* semble, au contraire, désigner déjà cet état d'agacement et comme une colère dans laquelle entrerait la fibre vivement piquée par un aiguillon, ou l'estomac par une boisson alcoolique. Ce serait un commencement d'inflammation, une imminence morbide ayant déjà besoin de calmants. — Mais ces différents termes : *excitabilité*, *incitabilité*, *irritabilité*, n'en expriment pas moins le pouvoir qui anime toute organisation dans son état de vie, ou plutôt c'est la vie elle-même. Elle réside dans cette propriété de s'émouvoir à divers degrés, non pas seulement par l'effet des agents externes ou divers excitants, mais encore par les passions, les volontés, propres fonctions de l'organisme réagissant sur lui-même. Ce sont ces influences, ces affections du dehors comme du dedans qui soutiennent l'existence; celle-ci s'éteindrait inévitablement sans leur concours. Ainsi, nos sensations, la locomotion, les actes de l'intelligence, les affections morales, résultent de toutes les puissances excitantes; il est inutile de scruter ici les sources de ce phénomène incompréhensible comme toutes les premières causes qui nous sont éternellement dérobées. Que l'excitabilité ou la vie soit une matière, ou une faculté temporairement associée à des organismes, ou inhérente à leur nature, peu importe; il s'agit seulement de savoir que cette excitabilité nous a été donnée à notre naissance, en certaine mesure; que son énergie, sa quantité, varient, soit pour chaque espèce, soit pour chaque individu, et même en une seule personne, selon des modes particuliers de distribution (tempéraments, sexes, conditions de vie) ou des circonstances qui peuvent l'exciter ou la faire languir. Son siége, chez les animaux, réside principalement dans la moëlle nerveuse; l'excitabilité est distribuée aussi au tissu musculaire, que l'on comprend sous l'empire de tout l'appareil nerveux. — L'excitabilité abonde ou s'accumule quand on lui applique peu de stimulants; elle s'épuise d'autant plus qu'on la dépense par des excitations trop vives; elle finit même par se consumer, par man-

quer. La nourriture purement végétale, chez un homme robuste, est débilitante; néanmoins, comme elle soutient encore l'existence, misérablement à la vérité, elle reste un stimulant. Le froid qui paraît sédatif, n'étant que la simple diminution de la chaleur, n'est aussi qu'un moindre stimulant.—Il ne faut donc pas considérer comme absolus les calmants, les tempérants et adoucissants qui diminuent l'action trop vive de l'économie lorsqu'elle est fortement stimulée; ce sont seulement de moindres excitants, selon la doctrine des browniens. Une absence complète de tout agent excitateur plongerait l'existence dans l'inertie, dans un sommeil égal à la mort, sans cependant épuiser nos facultés vitales. Tout au contraire, elles n'en reprendraient que plus d'intensité initiale, comme après le repos. — Par exemple, la vive lumière éblouit la rétine, et par cette excitation, devenue excessive, l'œil peut perdre la faculté de voir : son excitabilité peut donc être épuisée. Au contraire, plongez un homme dans un noir cachot, après quelque temps ses yeux finiront par y démêler les plus faibles lueurs et des objets qu'il n'y pouvait d'abord apercevoir. C'est que, par l'absence du jour, sa faculté visuelle, non dépensée, s'accumule; l'excitabilité de sa rétine, ainsi enrichie faute d'emploi, finit par devenir très puissante pour le moindre rayon de lumière dans l'obscurité la plus profonde. Appelé au grand jour, cet œil de lynx sera soudain offusqué de tant d'éclat, non par faiblesse, mais au contraire par surabondance de puissance visuelle. En effet, quand ces yeux l'auront dépensée davantage, ils se trouveront en rapport d'équilibre; ils verront bien les objets au jour, mais ils auront perdu la faculté de les apercevoir dans les ténèbres. Il en est de même de l'excitabilité de tous nos autres sens, et de l'organisation en général chez les différents êtres, coordonnés relativement à leur genre de vie pour chaque climat ou température, sur le globe, etc. De même, les habitudes et les conditions règlent, chez les hommes, la distribution ou le mode d'emploi journalier de leur excitabilité vitale. Une femmelette délicate, habituée à la vie élégante de notre moderne civilisation, présentera un tout autre mode d'excitabilité physique et morale que celui du grossier Tatar ou du féroce Algonquin. — Notre vie consiste ainsi dans le stimulus, ou dans cette proportion normale d'excitation selon nos besoins et nos accoutumances. La santé est renfermée entre certaines limites; elle se règle selon la quantité des stimulus donnés par les objets environnants entre lesquels il nous faut exister. Trop d'excitations produisent, selon les browniens, des maladies sthéniques; trop faibles, ces excitations laissant nos organes languides, font tomber dans des affections asthéniques. Or, les indications curatives, dans cette théorie, consistent à diminuer l'excitation quand il y a eu excès de stimulus, comme à l'augmenter dans l'état contraire. — On comprend sans peine que moins on abuse des excitants, plus on économise son excitabilité, et qu'un enfant, un homme sobre, seront bien plus vigoureusement émus par un léger stimulant, que ne le seraient un vieillard épuisé, ou tel individu blasé à force d'impressions vives. Il s'établit donc un rapport nécessaire entre l'excitabilité et l'excitation. Trop de stimulus physique ou moral à un organisme jeune et neuf le fatigue, l'étonne, l'irrite ou le cabre, puis finit par l'épuiser; trop peu de stimulus au vieillard insensible le laisse inerte ou languissant. — Au reste, l'épuisement, l'inertie de l'organisme, produits sous un genre de stimulus, ne le rend pas incapable de tout autre; tel homme fatigué d'une longue course trouvera une nouvelle énergie auprès de son amante, comme Léandre traversant à la nage le détroit de l'Hellespont pour trouver Héro.—Le décroissement de l'excitation est l'accroissement proportionnel de l'excitabilité, et réciproquement. L'un et l'autre peuvent être portés à des extrêmes jusqu'à déterminer la mort. Ainsi, l'on périt par absence de tout stimulus, comme par leur excès. On ne doit jamais passer d'un excès à l'autre:

ainsi il est périlleux, après une faim vive, de prodiguer trop d'aliments. De même il faut préparer l'organisme à passer par degrés des effets d'une profonde tristesse à ceux d'une vive allégresse.—La théorie brownienne de l'excitabilité n'a joui d'une si haute faveur au commencement de ce siècle que parce qu'elle secondait l'amour des jouissances de la vie ou l'épicuréisme. Si toute l'existence résulte des stimulus, il faut se procurer les stimulations les plus agréables, les plaisirs les plus piquants : bien vivre, bien jouir tant qu'on le peut, sauf à diminuer ces joyeuses folies quand l'organisme sentira la nécessité de les enrayer. Vivent la joie, la liberté, l'amour, le vin ! telles furent surtout les devises de ces époques mémorables de notre âge, dans lesquelles ont éclaté tant de révolutions et de guerres ; tel fut ce bouillonnement inflammatoire qui fait encore aujourd'hui fermenter les générations chez tous les peuples civilisés de l'ancienne Europe et de la jeune Amérique. Chacun s'arrache le pouvoir, la richesse, pour savourer le plaisir, pour s'enivrer des délices, soit de la chair et du sang, soit des ravissements de l'amour-propre ou des délires exaltés de l'orgueil. De là tant de passions furibondes et de suicides, de là le crime admis comme élément de succès ; de là tant de maladies foudroyantes, les typhus, les fièvres cérébrales nerveuses, résultats de mille excès, outre les folies et les rages, l'abus prématuré des voluptés, qui rongent les uns et abêtissent les autres. Que l'on considère combien cette diathèse d'excitation générale, dans notre état social, cause et effet de la civilisation, exagère toutes les facultés sensitives pour user la vie ! Tout est stimulant pour nous, la politique, l'ardeur des entreprises, l'ambition de la fortune, les jouissances de la table et les brûlants transports de l'existence au-delà de laquelle on ne voit plus que le néant. La seule philosophie consiste donc dans le plaisir ou les moyens de s'en rassasier. C'est au milieu de ce tourbillon que la théorie de l'*excitabilité* ne pouvait manquer de réussir en médecine, comme celle de la *sensation* régnait en philosophie, et la *sensualité* dans la morale. Aussi, toutes les affections prenaient le caractère éminemment inflammatoire et nerveux. La médecine elle-même, séduite par ces principes, recourait aux remèdes les plus excitants, prodiguait dans les maladies le vin, l'éther, les toniques, les diffusibles, les aromates, et s'étonnait de ses revers. La médecine dite *physiologique* crut revenir à de meilleurs principes par la méthode rafraîchissante ou antiphlogistique, par les déplétions sanguines, la diète, les boissons tempérantes, mais ces moyens, excellents pour des corps robustes, capables de réaction vitale, sont encore destructifs chez les individus énervés de voluptés, ou dont l'appareil nerveux est usé dans nos sociétés épuisantes.—Le mal qui nous travaille est donc l'abus des excitations de tout genre. On cherche trop à vivre avec intensité. Telles sont surtout ces complexions excitables, ces *cerveaux brûlés*, dont la fougue veut d'abord tout épuiser, tout dévorer. L'on se consume rapidement en voulant trop briller, comme un flambeau, sous le vent de tant de passions. Il faut ensuite végéter tristement dans sa vieillesse, si l'on prétend conserver encore quelques lueurs, comme ces lampes veilleuses près d'un tombeau.— Les nations jeunes et simples dans leurs goûts, les hommes sortis purs et dans l'innocence de leurs toits rustiques, qui arrivent à ce foyer enflammé de la civilisation et de toutes les délices, s'ils n'en subissent pas l'empoisonnante ivresse, dominent bientôt par l'énergie de leurs facultés les individus épuisés par des orgies ou des passions abrutissantes. C'est ainsi que se réparent, dans les capitales, leurs générations usées par le mouvement social. La plupart des grands génies sont des hommes nouveaux, de simples campagnards, mais pleins de sève et de vigueur physique et morale. Leur excitabilité toute neuve déploie une supériorité incontestable sur ces ames flétries, abâtardies par les vices. Le moyen de rester fort est donc de garder sa sensibilité pure et son cœur naïf à l'abri des plus séduisantes excita-

tions, car la vie se renforce par les abstinences (*v.* Excès, Énergie, Énervation, etc.). J.-J. Virey

EXCLAMATION (rhétorique). Ce mot, qui nous vient du latin *exclamatio*, formé d'*exclamare* (crier, s'écrier), sert à exprimer le cri subit et éclatant qu'arrache l'admiration, la joie, la fureur ou tout autre mouvement passionné. Par suite de cette définition étymologique, on sent que l'*exclamation* devait trouver place parmi les nombreuses figures que distinguent les rhéteurs. C'est avec raison que l'on a comparé l'*exclamation* au merveilleux Protée dont parle la Fable; elle est suceptible en effet de prendre toutes les formes. Approbation, plaisanterie, sensibilité, émotion, trouble, saisissement, surprise, emportement, fureur, rage, démence, tels sont les principaux rôles qui conviennent à cette figure. L'exclamation est d'un grand effet dans l'ode, et généralement dans la poésie lyrique, qui ne peut se soutenir qu'à l'aide de l'enthousiasme. Elle fournit aussi parfois à l'orateur des armes terribles. Mais c'est surtout dans les chefs-d'œuvre de l'art dramatique qu'on trouve de frappants exemples du parti avantageux que l'on peut tirer de cette figure. N'est-elle pas digne d'un Romain, cette *exclamation* que Corneille met dans la bouche du vieil Horace ?

O mon fils! ô ma joie! ô l'honneur de mes jours!
O d'un état penchant l'inespéré secours!
Vertu digne de Rome et sang digne d'Horace!
Appui de ton pays et gloire de ma race!

Voyez encore comme Voltaire, dans la *Mort de César*, fait parler le farouche Brutus, au moment où il reconnaît son père dans la victime qu'il vient de frapper :

Ah! sort épouvantable, et qui me désespère!
O serment! ô patrie! ô Rome toujours chère!
César... ! ah, malheureux! j'ai trop long-temps vécu.

Il serait facile de multiplier les citations de ce genre; elles abondent dans les ouvrages de nos maîtres. Mais pour donner une idée de l'étonnante souplesse avec laquelle l'*exclamation* se prête aux sentiments les plus divers, empruntons un exemple badin au bon La Fontaine, qui est aussi un habile maître, quand il veut narrer et peindre. Remarquons avec quelle grâce naïve il s'écrie plaisamment dans son conte du *Pâté d'anguilles* :

Hé quoi! toujours pâtés au bec!
Pas une anguille de rôtie!
Pâtés tous les jours de ma vie!
J'aimerais mieux du pain tout sec.
Laissez-moi prendre un peu du vôtre;
Pain de par Dieu ou de par l'autre.
Au diable ces pâtés maudits!
Ils me suivront en paradis;
Et par-deçà, Dieu me pardonne!

Que ces exclamations sont comiques et bien amenées! Il était difficile de peindre plus énergiquement le dégoût que produit la satiété.—La gravité du style de l'histoire exclut l'emploi de l'*exclamation*. L'historien qui, à l'instar de Raynal, ferait abus de cette figure, serait justement regardé par la critique comme un déclamateur et un charlatan. En général, l'*exclamation* doit être bannie de tout ouvrage sérieux qui, par la nature de son sujet, se trouve être absolument étranger aux formes passionnées de l'éloquence. Il est une foule d'écrivains d'un goût ignorant et faux qui s'imaginent, en prodiguant les *exclamations*, donner plus de chaleur et de mouvement à leur style. Ils se trompent à leurs dépens. Les *exclamations* faites hors de propos et à tout propos sont toujours souverainement ridicules, dans les livres comme dans la conversation. Dans les livres, elles sont suggérées par la sottise et la prétention, compagnes presque inséparables; dans la conversation, elles sont excusables jusqu'à un certain point quand elles ont les mêmes causes; mais elles ne sauraient l'être si, procédant d'une vile bassesse, elle ont pour but de flatter l'amour-propre d'autrui par l'abus des formules les plus adulatrices de l'admiration et de la surprise. Champagnac.

EXCLUSION. Ce mot n'a plus d'importance aujourd'hui, dans la langue du droit, que relativement à la *communauté* (*v.*), qui forme la règle générale à laquelle tous les mariages sont soumis, à moins que, par un contrat formel, les époux n'aient déclaré qu'ils entendaient adopter un régime exclusif de communauté, tel que le régime de la *sépa-*

ration de biens, etc. En se soumettant à la communauté légale, telle qu'elle est établie et réglée par le code civil, les époux penvent encore la modifier de mille manières différentes, soit qu'ils veuillent en exclure tel ou tel objet déterminé, qui s'y trouverait naturellement compris, s'ils ne faisaient point à cet égard une déclaration particulière, soit qu'ils veuillent, par une disposition générale, la réduire aux *acquêts*, en distraire le mobilier présent ou futur, ou les dettes antérieures an mariage; ils peuvent même adopter un régime purement exclusif de communauté, sans se soumettre à aucun autre régime particulier : on dit qu'alors les époux se marient *sans communauté*. Dans ce cas, le mari conserve l'administration des biens meubles et immeubles de la femme, à la charge de les restituer à la dissolution du mariage, sans avoir à rendre compte des revenus qui ont dû être employés pour les charges du mariage. La femme est considérée, pendant tout le temps que dure le mariage, comme ayant abandonné à son mari l'usufruit de tous ses biens, dont elle n'est plus que nu-propriétaire. Aussi le mari est-il assujetti à toutes les charges de l'usufruitier; mais en cas d'inconduite du mari, la femme, de son côté, a le droit de demander la séparation de biens, afin de rentrer dans l'administration dont elle est privée, et dont le mari pourrait abuser. Teulet, a.

EXCOMMUNICATION. *Anathema.* L'origine de l'excommunication est de la plus haute antiquité. Les Grecs en transmirent l'usage aux Romains, et les druides ne faisaient point participer à leurs mystères ceux qui n'étaient pas entièrement soumis à leur jugement. L'excommunication était en usage chez les Juifs; on la voit constamment établie au temps de J.-C., puisqu'il avertit ses apôtres qu'on les chassera des synagogues. — L'idée attachée à ce mot emporte celle d'une arme terrible avec laquelle les papes furent long-temps en mesure de faire trembler les peuples et les rois. — L'excommunication était, dans la religion chrétienne, comme son nom l'indique, une peine ou censure ecclésiastique qui avait pour but de retrancher les hérétiques de la société des fidèles, ou les pécheurs obstinés de la communion de l'église et de l'usage des sacrements. C'était d'ailleurs, dans le bon vieux temps, une peine si terrible qu'on la regardait comme pire que la mort : ainsi, un laïque qui avait tué un ecclésiastique était excommunié, mais si la personne tuée n'appartenait pas à l'église, l'assassin était seulement puni de mort. Il y avait divers genres d'excommunications, la majeure et la mineure : la première, qu'on nommait aussi excommunication du canon, ou *latæ sententiæ*, séparait totalement de la communion des fidèles; l'autre n'était qu'une simple interdiction des sacrements. Il y avait pour les excommuniés obligation d'impétrer dans l'année leur absolution des évêques, à défaut de quoi ils y étaient forcés par les juges séculiers sous diverses peines, comme la prison, la confiscation des biens. En Espagne, il n'y allait de rien moins que de figurer dans un *auto-da-fe;* autrement, une espèce de malédiction générale s'attachait à celui qu'avait frappé l'excommunication, et on ne le fuyait pas moins qu'un pestiféré. Certes, il y avait quelque chose de bien remarquable dans cette espèce de punition morale, qui, sans atteindre physiquement un coupable, le séquestrait du reste de la société, qui isolait des autres hommes un être moralement vicié, comme on retient dans un lazaret celui qui est atteint d'une maladie physique contagieuse. L'idée première, le but était louable. Pourquoi faut-il que l'usage qu'on en a fait l'ait été si peu? — La forme de l'excommunication était à peu près la même chez tous ces peuples. Les chrétiens allumaient des cierges qu'ils jetaient ensuite, en les accablant de malédictions et d'anathèmes, et en les foulant aux pieds, au son des cloches. Quand l'influence de cette sorte de punition fut bien reconnue, on ne craignit pas d'en abuser, et on lança des excommunications, même contre des rats, des chenilles, qui n'en continuèrent pas moins à dévorer les arbres des vergers.

Des cardinaux, des prélats, des églises même entières, se battirent à coup d'excommuniations ; et telle était néanmoins l'influence du clergé que ces scènes ridicules durèrent des siècles sans éveiller la raison des peuples. Il y avait plus, on affirmait que le cadavre des excommuniés ne pouvait être atteint par la putréfaction, afin qu'il restât plus long-temps pour les fidèles un objet d'horreur ; et comme il n'y a dans notre pauvre espèce de sottise, si lourde qu'elle soit, sur laquelle ne vienne renchérir une autre sottise plus lourde encore, les Grecs se posèrent hardiment pour affirmer, par une foule d'observations, la vérité de ce fait, ainsi que Ducange en fournit la preuve. L'importance de l'excommunication a tout-à-fait disparu avec l'influence des ministres du culte qui en ont tant et si mal à propos prodigué l'usage. Il y a moins d'un siècle que celui qui en était frappé se bornait ordinairement à en appeler comme d'abus. On a fini par y attacher un ridicule proportionné à la frayeur qu'elle causait autrefois : l'un est-il beaucoup plus sage que l'autre ? — Un excommunié ne devait se faire ni les cheveux, ni la barbe, ni aller aux bains, ni même changer de linge. On refusait aux rois excommuniés l'obéissance qu'ils devaient attendre de leurs peuples. Robert, excommunié par Grégoire V, pour ne pas s'être séparé de sa femme Berthe, se vit bientôt abandonné de ses courtisans, de ses domestiques ; il ne lui en resta que deux ou trois, qui jetaient aux chiens la desserte de sa table, et faisaient passer par le feu toutes les choses qu'il avait touchées, afin de les purifier. — Joinville rapporte que les prélats de France représentèrent à saint Louis qu'il laissait perdre la chrétienté : « Eh comment cela ? dit ce grand roi. — Parce que personne, répondirent-ils, ne se soucie plus d'être absous des excommunications. Ainsi, commandez, sire, à vos juges de contraindre tout homme qui sera excommunié à se faire absoudre dans l'an et le jour. — Volontiers, répliqua saint Louis, pourvu que les juges trouvent l'excommunication juste. » Les évêques prétendirent qu'il n'appartenait pas aux laïques de connaître de la justice de leurs excommunications. Saint Louis déclara qu'il n'en ordonnerait jamais autrement, parce qu'il croirait en cela faire lui-même une grande injustice. L'église, dans l'intérêt de la religion, n'aurait dû se servir qu'avec de très grandes précautions, et dans très peu de cas, de l'arme terrible de l'excommunication. Dans la règle de saint Benoît, l'excommunication désignait l'exclusion de l'oratoire et de la table commune.

Billot.

EXCORIATION (*excoriatio*). Si l'on met en contact, et d'une manière un peu violente, des corps durs et raboteux avec la peau, l'épiderme est enlevé, et cette solution de continuité superficielle reçoit le nom d'*excoriation*, c.-à-d. moins qu'une blessure. Il est ordinairement très facile de guérir une excoriation, par l'application de quelques corps gras qui mettent les houpes nerveuses de la peau à l'abri de l'influence de l'air et favorisent la régénération de l'épiderme ; cependant, si le malade était préalablement atteint d'un mal général, comme dartre, scrofule, scorbut, siphilis, etc., l'excoriation pourrait être suivie d'ulcération et ne céder qu'à un traitement en rapport avec la maladie principale. Quand l'épiderme tient encore par un lambeau, il faut le réappliquer ; il s'attache bientôt à la partie au moyen de la dessiccation des sucs fournis par la plaie, et ne tombe qu'après la formation de la couche épidermique nouvelle.

N. C.

EXCRÉMENTS. Les excréments sont les matières devenues inutiles à l'économie animale et éliminées par les voies que la nature a préparées pour cet objet : la matière de la transpiration cutanée et pulmonaire, les urines et les matières fécales sont des excréments. On se sert plus spécialement du même mot pour désigner les résidus de la digestion. Nous ne dirons ici qu'un mot des excréments en général, renvoyant ce que nous avons à dire sur chacun des excréments en particulier aux articles Transpiration pulmonaire et Cu-

tanée, Sueur, Urine, Matières fécales. — Le corps d'un animal, sous le point de vue de sa conservation et de son entretien, do sa nutrition en un mot, peut être considéré comme une fabrique à laquelle on apporte par différents chemins les matières qu'elle doit élaborer, et dont elle rejette par des voies diverses les parties qu'elle n'a pas employées, ou qui ne lui servent plus. Ainsi, la respiration met les poumons en contact avec de l'air frais, mélange, dans des proportions données, de différents gaz ; et l'animal, après que le sang a été revivifié, rejette par l'expiration ce qui reste des gaz inspirés, avec un mélange de vapeur d'eau et de gaz impropres à la respiration. La respiration et la digestion, qui sont les deux grandes voies alimentaires de la machine animale, l'absorption qui y contribue pour une part assez notable, introduisent dans le corps do l'eau en grande quantité, puis des sels et des matières variées, les unes réfractaires même à la digestion, les autres propres à nourrir en subissant l'action des organes vivants. Celles qui ont été utilisées font plus ou moins long temps partie de nous-mêmes, puis elles s'en détachent et sortent par les différentes voies qui leur sont ouvertes au moyen de la sueur, qui emporte principalement de l'eau et des sels ; de l'urine, qui nous débarrasse d'eau, de sels, et de matières animalisées devenues superflues ; et enfin de la défécation. Mais les matières fécales ne sont pas seulement composées de ces éléments devenus impropres à la nutrition, elles contiennent encore différentes substances qui ont été employées pendant la digestion à séparer les parties nutritives des aliments d'avec leurs parties inutiles, et surtout les portions d'aliments qui n'ont pu être digérées. Dans certaines classes d'animaux, les matières fécales et les urines sont mêlées et sortent ensemble du même réservoir. — Les vapeurs ou les gaz rejetés par la bouche et le nez dans l'acte de la respiration, la vapeur que rend la peau habituellement et les gouttelettes qui la couvrent pendant la sueur, l'urine et les matières fécales, tout cela constitue les excréments. — Ce coup d'œil superficiel sur la fonction par laquelle les animaux se débarrassent de tout le superflu de leur nutrition suffit pour faire comprendre toute l'importance physiologique de l'étude chimique des excréments. Il est évident que sans elle toute théorie de la nutrition est impossible ou déraisonnable, tandis qu'avec elle cette théorie si capitale deviendrait facile et sûre. Connaissant les matières introduites, connaissant les matières rejetées, on pourrait facilement en déduire les matières utilisées. Ce point a déjà été l'objet des recherches des plus grands chimistes modernes, et leurs travaux, désagréables, mais utiles, ont, sinon complètement éclairci, du moins notablement avancé la question (*v.* aux articles Transpiration pulmonaire et cutanée, Sueur, Respiration, Urines, Matières fécales.)

S. Sandras.

EXCRÉTEUR. Épithète que les médecins donnent aux organes chargés de sécréter des fluides qui doivent sortir du corps, et aux vaisseaux qui, recueillant ces fluides aussitôt après leur formation, les conduisent, soit immédiatement en dehors, soit dans un réservoir destiné à les conserver pendant quelque temps. Les *follicules* et les *glandes* (*v.*) sont les organes excréteurs connus dans l'homme ; mais les glandes seules ont des conduits distincts pour l'issue ou l'excrétion des fluides qu'elles sécrètent. Ces conduits naissent tous dans la profondeur de la masse glanduleuse par des ramuscules très déliés qui s'unissent successivement les uns aux autres, pour n'en former enfin qu'un seul (*v.* Excrétion.) N. C.

EXCRÉTION (en latin *evacuatio*), *ejectio*, *expulsio*, etc. Terme de médecine qui veut dire : *expulsion au dehors*. Pris dans trois significations différentes, il a servi à désigner : 1° l'action par laquelle certains organes creux, certains réservoirs, se débarrassent des matières liquides ou solides qui y étaient accumulées, et les transmettent au dehors ; 2° l'action par laquelle l'économie forme certaines matières qui doivent être

ensuite rejetées hors d'elle; et dans ce sens *excrétion* est synonyme de *sécrétion* (*v.*); 3° enfin, toute matière solide, liquide ou gazeuse, qui est chassée du corps, quelle que soit le but pour lequel elle a été produite, quelle que soit l'action qui lui a donné naissance. — Cette dernière manière d'envisager le mot *excrétion* étant la plus générale, c'est celle que nous adoptons; et nous sommes naturellement conduits à ranger en deux classes les matières expulsées du corps. Dans la première classe sont les déjections alvines, l'expulsion de l'air du poumon, etc.; dans l'autre sont les sécrétions et les exhalations; c.-à-d. que nous réunissons les matières qui ne font que traverser le corps, et celles qui, devant être soumises à une longue élaboration, en font partie plus ou moins long-temps. Ces diverses espèces d'excrétions seront décrites dans le cours de ce *Dictionnaire* dans plusieurs articles détachés et notamment aux mots Foie, Glandes, Reins, etc. N. C.

EXCROISSANCE. Ce mot n'a jamais eu un sens bien défini, scientifiquement parlant; même dans les premiers temps où l'on s'est occupé de la physiologie et de la pathologie des plantes ou des animaux, on s'en est servi comme d'une expression générale très vague, applicable à tout ce qui prenait accidentellement sur un organe donné un accroissement notable et inusité dans le développement normal des êtres. Il est arrivé de là que plus on a fait de progrès dans les études spéciales de la pathologie, et plus le mot *excroissance* a été éloigné de la science, chaque conquête de l'anatomie et de la physiologie pathologiques amenant nécessairement des distinctions de plus en plus nombreuses et un classement de plus en plus rigoureux et motivé parmi les productions auxquelles on aurait pu donner ce nom. Ainsi, aujourd'hui, presque toutes les excroissances ont pris rang sous des noms significatifs, et le terme primitif, générique, n'est plus guère employé que dans le langage vulgaire, et avec des épithètes qui caractérisent la production morbide dont on veut parler. — Tout ce que nous en pouvons donc dire en général c'est que les *excroissances* sont des productions parasites implantées sur un organe et vivant à ses dépens, et qu'il y a entre elles la plus grande dissemblance, provenant, tantôt de leur nature particulière, et tantôt de l'essence des organes sur lesquels elles vivent. Par exemple, les excroissances cornées, comme on en a vu sur quelquelques hommes, diffèrent essentiellement des excroissances polypeuses; les exostoses sont des excroissances tout autres que celles des parties molles. — Au reste, des excroissances naissent et se développent sur tous les tissus dans la pulpe du cerveau et des nerfs, aussi bien que sur les os et dans les parties les moins vivantes de l'économie animale. De ces productions, les unes, comme la plupart des verrues, les petites excroissances rouges et molles que nous apportons en naissant, celles qui, pleines de matière grasse poussent à la surface externe de la peau, n'ont presque aucune importance, tandis que dans d'autres cas elles ont la plus haute gravité : telles sont celles qui se développent dans des organes importants pour la vie, le cerveau, le système artériel central, les poumons, etc.; ou bien celles qu'on connaît de nature à ne pas céder facilement au traitement le mieux entendu, comme certains polypes, certaines végétations cancéreuses ou siphilitiques. Dans le premier cas, on les garde sans inconvénient jusqu'à ce qu'elles disparaissent d'elles-mêmes, ou bien on s'en délivre par une opération extrêmement simple et à peine douloureuse; dans le second cas, on n'est pas toujours assuré d'en être quitte pour des douleurs vives et un traitement dangereux et long, pour les plus cruelles opérations chirurgicales, au prix des mutilations les plus effrayantes. (*v.* aux art. Polype, Fongus, Cancer, Exostose, Verrue, Siphilis, etc.).

T. Drummond.

EXCURSION. Quoique ce mot puisse à la rigueur être affecté à désigner toute espèce de voyage, on en limite assez gé-

néralement le sens dans une acception stratégique ; et nous ne le considèrerons pas sous un autre point de vue. *Excursion* doit donc s'entendre d'une course, d'une irruption en pays ennemi. Nous disons *course* ou *irruption*, parce que l'idée attachée à ce mot emporte en effet avec elle celle d'une grande promptitude, d'une grande activité de mouvements, comme il convient d'en faire dans le cas en question pour se ménager les plus grandes chances possibles de succès. Il y a cette différence entre une *excursion* et une *invasion*, que la première est ordinairement une opération courte, rapide, hardie, toute de surprise en quelque sorte. L'*invasion* opérée par une armée est au contraire une manœuvre réglée, méthodique, lente parfois. Le pillage, l'action de marauder, d'enlever ou faire du butin, semble le but le plus ordinaire de toute *excursion*, comme en faisaient autrefois les Turcs et les Sarrasins, sur le littoral et même quelquefois assez avant dans l'intérieur du pays ennemi. Une conquête réglée, l'envahissement, l'occupation d'une province, de tout un pays, est le but ordinaire de toute *invasion*. — Les astronomes ont donné le nom de *cercles d'excursion* à des cercles parallèles à l'écliptique, et qu'on en suppose placés à telle distance qu'ils renferment ou terminent l'espace des plus grandes excursions ou déviations des planètes, par rapport à ce même écliptique. Ils doivent être placés à environ 7° de ce dernier cercle, par rapport auquel les orbites des planètes sont peu inclinées. Il en résulte que la zone qui renferme toutes ces orbites, n'a qu'environ 7° de largeur de chaque côté.—*Excursion*, au figuré et dans le sens littéraire, est synonyme de *digression*, et signifie un discours qui s'écarte et qui sort d'un sujet principal pour en traiter un autre qui peut y avoir quelque rapport. Les excursions littéraires sont vicieuses quand elles sont trop fréquentes, et ennuient quand elles sont trop longues.

J. Humbert.

EXCUSE, EXCUSABLE. En droit criminel, ces mots ont été employés avec des significations diverses, ce qui avait engagé les anciens criminalistes à diviser les *excuses* en deux classes, les *excuses péremptoires* et les *excuses atténuantes*. Ces dernières ne faisaient point disparaître l'idée de criminalité; il restait toujours à appliquer la peine au fait reconnu criminel et à l'accusé déclaré coupable; mais en raison des excuses qu'il pouvait alléguer, il avait droit à une modération de peine : c'est aujourd'hui l'effet que produisent les *circonstances atténuantes*, qui sont considérées comme servant en quelque sorte d'*excuse*. On mettait généralement au nombre des *excuses atténuantes* la bonne foi, l'ignorance, la colère, l'ivresse, la violence ou la crainte ; on y ajoutait la faiblesse de l'âge et la fragilité du sexe. L'appréciation des circonstances atténuantes est entièrement abandonnée maintenant aux jurés et aux juges : aux jurés, qui en font la déclaration formelle dans leur verdict, ce qui impose l'obligation de descendre la peine d'un degré ; aux juges, qui sont le plus ordinairement appelés, même en l'absence d'une pareille déclaration, à déterminer, d'après les circonstances, quelle doit être la durée de la peine à infliger. — Les excuses qui étaient autrefois nommées *péremptoires* avaient pour effet d'enlever au fait réputé criminel toute idée de criminalité : on disait alors que le crime ou le délit qui avait été commis était *excusable*, parce que celui auquel il était imputé se trouvait dans des circonstances telles qu'il avait été autorisé par la loi à agir ainsi qu'il l'avait fait. Mais ces termes emportaient contradiction, car, du moment qu'il existait une excuse péremptoire, toute idée de criminalité disparaissait au moment même; il n'y avait plus ni crime ni délit, mais il restait à apprécier la légalité du fait. — Cependant notre législation admet encore quelques circonstances où la criminalité subsiste dans le fait, bien que l'accusé ne puisse être puni suivant la rigueur des lois, et alors le crime devient *excusable* : c'est lorsque le prévenu était, ainsi que le déclare la loi, en état de dé-

mence au temps de l'action, ou lorsqu'il a été contraint par une force à laquelle il n'a pu résister; ou encore lorsqu'à raison de son âge il est réputé avoir agi sans discernement. Au premier cas, le législateur décide lui-même qu'il n'y a ni crime ni délit. Au second cas, la peine est réduite. Il y a également lieu à réduction dans toutes les autres circonstances énumérées par le code pénal sous la rubrique des *crimes et délits excusables*. Il s'agit du meurtre, des blessures et des coups qui ont été provoqués par des coups ou violences graves envers les personnes, ou qui sont le résultat d'une défense en quelque sorte légitime pour repousser pendant le jour une escalade ou une effraction; mais on suppose que le droit de défense a été porté trop loin, et que les circonstances ne légitimaient pas entièrement la conduite du prévenu. Il en est de même du meurtre commis par le mari sur sa femme surprise en flagrant délit d'adultère, ainsi que sur son complice : le crime de castration est aussi déclaré excusable s'il a été immédiatement provoqué par un outrage violent à la pudeur. Dans tous ces cas divers, lorsque le fait d'excuse est prouvé, la peine qui doit être appliquée n'est plus seulement réduite d'un degré, comme s'il s'agissait de simples circonstances atténuantes, mais elle est entièrement modifiée, et ne s'élève jamais au-dessus de l'emprisonnement simple, qui ne peut se prolonger au-delà de cinq ans. TAULIER, A.

EXEAT (indéc.). Ce mot vient tout entier du latin : c'est la troisième personne du singulier du présent du subjonctif d'*exire*. Il a d'abord été usité dans l'ordre ecclésiastique pour exprimer la permission qu'un évêque donnait à un prêtre de sortir du diocèse où il avait été ordonné. Ce qu'on appelait *dimissoire* était une espèce d'*exeat*, ou plutôt de permission à un candidat d'aller recevoir la tonsure ou quelque ordre ecclésiastique dans un autre diocèse que celui où il était né. Le mot *exeat* s'employait aussi dans les colléges quand on donnait à un élève la permission de sortir. Il est encore quelquefois en usage dans ce cas, ainsi que dans plusieurs hôpitaux, pour indiquer que le médecin ordonne la sortie du malade. B.

EXÉCUTEUR, celui qui fait, qui exécute une chose. Nous comprendrons dans cet article le mot *exécution* pris dans un sens général, parce qu'à quelques exceptions près, où il est légèrement détourné de sa signification primitive, on doit toujours le regarder comme représentant la chose faite par l'exécuteur, mot avec lequel il est essentiellement corrélatif. (Voir plus bas le mot *Exécution*.) — Comme les véritables acceptions d'un mot ne s'établissent bien que par leur comparaison avec celles des mots qui ont un sens à peu près analogue ou contraire, nous ferons usage de cette méthode pour déterminer celle des mots *exécuteur*, *exécution*. Les termes de *faiseur*, *opérateur*, sont ceux dont le sens se rapprocherait le plus du mot *exécuteur* considéré dans son acception générale, et cependant ils en diffèrent beaucoup : le premier, pris ordinairement en mauvaise part, n'a de sens déterminé que par sa jonction avec un autre mot qui caractérise la chose que l'on fait, comme faiseur de bas, de clavecin, d'affaires; l'autre, pris en sens propre, s'applique plus spécialement aux actions de ce qu'on appelle un homme de l'art, un chirurgien, en tant que ces actions sont relatives à l'exercice de son art, comme celle d'amputer un membre, d'extraire un calcul vésical, etc. On dit alors faire ou exécuter une opération. Ce mot, pris au figuré, désigne ordinairement quelque entreprise de commerce ou autre, comme quand on dit : Cette grande opération d'un tel a très bien réussi. Le sens d'exécution est beaucoup plus général, et s'applique à toute action par laquelle une chose résolue est faite dans l'ordre moral ou physique des êtres; on dit ainsi l'exécution d'une chose quelconque arrêtée. Le mot *fabrication* n'emporte lui-même aussi que l'idée d'exécution d'une chose, mais toujours dans l'ordre matériel, et plus essentiellement

relative aux productions des arts, des smétiers. On fabrique du chocolat, des couteaux, etc. La même idée d'exécution est toujours comprise dans les mots *action*, qui exprime l'acte par lequel se fait ou s'exécute une chose, et *construction*, etc.; mais, dans ce dernier cas, elle se rapporte plus essentiellement à l'action d'exécuter certains ouvrages, comme des maisons, des vaisseaux, etc. On conçoit sans que nous le disions que l'extension du mot *exécuteur* est ainsi beaucoup plus limitée que celle d'*exécution* : ce sont de ces résultats de l'usage dont il serait difficile de bien déterminer la cause. Ainsi, quoiqu'il soit vrai dans le fait, que toute exécution suppose un exécuteur, on ne serait pas admis à se servir de ce dernier mot dans tous les cas où l'autre est applicable, l'usage et le goût imposent seuls des limites à l'acception de ces deux mots. C'est par une acception un peu détournée du vrai sens du mot *exécution* qu'on le fait quelquefois servir à marquer la capacité, l'activité d'un homme, comme dans cette phrase : ce ministre est *un homme d'exécution* pour dire un homme habile, actif, prompt à se déterminer et à agir. Mais l'acception la plus ordinaire des mots dont nous parlons est celle qui rappelle le rôle d'hommes chargés d'exécuter les jugements à mort, *tortor*, *carnifex*, et l'action que ce rôle a pour but. Les *bourreaux* (*v.*) portaient autrefois le nom d'*exécuteurs de la haute justice*, parce que les hauts justiciers et les juges royaux avaient seuls droit de condamner à mort, *jus gladii*. On les nomme encore aujourd'hui *exécuteurs des hautes œuvres*, probablement parce que les exécutions de ce genre, pour être mieux en vue, se font toujours sur un lieu élevé. Nous ferons grâce aux lecteurs des réflexions pénibles que nous inspire l'idée d'un tel rôle. Si la loi, dans la punition des coupables, s'est proposé un but d'utilité, celui de donner au peuple un exemple qui lui fût salutaire, il faut convenir qu'il était difficile de s'y prendre plus mal qu'on ne l'a fait. Quand nous voyons l'empressement et l'indécence avec laquelle la populace, et aussi le beau monde, notamment les dames, se ruent autour des théâtres où on leur représente les pitoyables tragédies décorées du nom d'*exécutions publiques*, nous ne savons ce qui doit inspirer plus de pitié et de dégoût, ou de ceux qui ordonnent et tolèrent ces abominables spectacles, ou des acteurs qui y figurent comme bourreaux et comme victimes, ou enfin de la foule qui en forme les loges et le parterre. BILLOT.

EXÉCUTEUR TESTAMENTAIRE. C'est celui qui est chargé, ainsi que la dénomination l'exprime, de veiller à l'exécution d'un testament. Ce n'est point une charge publique ou permanente qu'il exerce, comme le curateur aux successions, mais un office d'ami qu'il rend au testateur, par lequel il est désigné et choisi dans l'acte testamentaire lui-même. Le titre d'exécuteur testamentaire reposant ainsi sur une disposition de l'homme, c'est par la volonté du testateur que ses droits et ses obligations doivent être réglés; la loi ne dispose que pour le cas le plus général, celui où le testament se borne à porter l'énonciation que tel ou tel est chargé de l'exécution testamentaire. Cet usage d'établir des exécuteurs testamentaires nous vient du droit coutumier, qui n'admettait pas dans les testaments, comme le droit romain, la nécessité de constituer, avant tout, un héritier général, saisi, par le seul fait du décès, de tous les biens, droits, raisons et actions du défunt. Il en résultait que parfois l'exécution du testament se trouvait entravée, parce que le légataire ignorait à qui il fallait s'adresser pour obtenir la délivrance de son legs : l'institution d'un exécuteur testamentaire parait à cet inconvénient. Cet exécuteur se mettait aussitôt, en vertu du testament, en possession des biens mobiliers, pour en opérer la délivrance à qui de droit, mais il ne fallait pas que lui-même pût abuser de la confiance que lui avait témoignée le testateur, et on ne lui accordait généralement dans les pays coutumiers que le délai d'une année pendant lequel il devait régler toutes les affaires

de la succession; à l'expiration de l'an et jour, il perdait à la fois et la saisine et ses pouvoirs, il ne lui restait plus qu'à rendre compte aux héritiers du mandat dont il avait été chargé. — Notre code civil, ayant, en matière de succession, rejeté les principes du droit romain pour adopter les principes du droit coutumier, a consacré une section tout entière (art. 1025 à 1034) aux exécuteurs testamentaires. Ces dispositions confirment les règles qui étaient généralement admises dans le droit coutumier : après avoir déclaré que le testateur pourrait nommer un ou plusieurs exécuteurs testamentaires, la loi ne leur attribue pas cependant la saisine comme une conséquence nécessaire de leurs fonctions; c'est au testateur de décider, en exprimant à cet égard une volonté formelle; l'exécuteur testamentaire n'aura donc la saisine du mobilier qu'autant qu'elle lui aura été accordée par l'une des clauses du testament, et il la conservera pendant le temps déterminé par le testateur, sans qu'elle puisse toutefois se prolonger au-delà de l'an et jour. Il pourra même la perdre avant l'échéance du terme fixé au testament, si l'héritier, avant cette époque, a payé tous les legs, ou s'il offre de remettre à l'exécuteur testamentaire une somme suffisante pour les acquitter. Il ne fallait pas que l'héritier pût être privé sans cause légitime de l'administration de biens qui lui appartiennent; et du moment que la cause de la saisine conférée à l'exécuteur ne subsistait plus, cette saisine devait cesser. — L'exécuteur testamentaire, étant chargé d'administrer le bien d'autrui, est nécessairement assujetti à rendre compte du mandat qu'il a librement accepté; il fallait donc qu'il fût capable de contracter et de s'obliger; aussi la loi ajoute-t-elle que celui qui ne peut s'obliger ne peut pas être exécuteur testamentaire. Une seule exception est faite en faveur de la femme mariée, qui n'a pas pouvoir d'administrer; il lui est permis d'accepter l'exécution testamentaire, pourvu qu'elle soit autorisée par son mari à faire cette acceptation, mais alors le mari devient, par son consentement, responsable de l'administration de sa femme, et c'est à lui, en réalité, que l'exécution testamentaire se trouve conférée. — Toutes les obligations imposées à l'exécuteur testamentaire se trouvent énumérées avec soin dans un seul article de loi (art. 1031) : « Ils feront apposer les scellés, s'il y a des héritiers mineurs, interdits ou absents; ils feront faire, en présence de l'héritier présomptif, ou lui dûment appelé, l'inventaire des biens de la succession; ils provoqueront la vente du mobilier, à défaut de deniers suffisants pour acquitter les legs; ils veilleront à ce que le testament soit exécuté, et ils pourront, en cas de contestation sur son exécution, intervenir pour en soutenir la validité; ils devront, à l'expiration de l'année du décès du testateur, rendre compte de leur gestion. » Dans ces dispositions, deux principes dominent toute la matière : nécessité de faire inventaire, nécessité de rendre compte. L'exécuteur testamentaire qui se mettrait en possession de la saisine sans avoir fait un inventaire régulier s'exposerait à des dommages-intérêts qui pourraient être considérables, parce qu'il aurait mis lui-même les tribunaux dans l'impossibilité absolue de vérifier d'une manière certaine quelle était l'importance de la succession mobilière. Il faudrait s'en remettre alors à un inventaire *par commune renommée*, dont le résultat laisse toujours une incertitude fâcheuse. — L'exécuteur testamentaire n'est pas ordinairement pris dans le nombre des légataires; bien qu'il n'y ait pas incompatibilité légale entre les deux qualités; cependant, comme elles ont quelque chose de contradictoire, il est passé en usage d'écarter de ces fonctions le légataire qui doit obtenir la délivrance de son legs par les soins de l'exécuteur; mais aussi un usage ancien a admis une sorte de compensation qui trouve sans doute son origine dans la prohibition formelle que faisaient quelques coutumes de cumuler la charge d'exécuteur avec le bénéfice de légataire. On ne léguait pas à l'exécuteur une somme d'argent, mais quelque objet

le prix qui lui était attribué par le testateur comme une marque de souvenir et de reconnaissance; tout exécuteur testamentaire devait trouver dans l'acte son *diamant*. Dans la suite, on s'est départi de cette rigueur première, et le testateur n'a plus fait de difficulté de donner une somme d'argent, mais on n'avait grand soin d'ajouter toujours que c'était non à titre de legs, mais à titre de *diamant*. De là cette locution de *diamant de l'exécuteur testamentaire* pour exprimer toute disposition faite en sa faveur. Tsulet, a.

EXÉCUTIF (Pouvoir). C'est la portion du gouvernement qui est chargée d'administrer et de gouverner le pays. « Au roi seul appartient la puissance exécutive, » dit l'article 12 de la charte de 1830. Avant la révolution de 1789, le monarque réunissait en sa personne le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif, et souvent le pouvoir judiciaire, qui, dans tous les cas, émanait de lui seul. L'assemblée nationale commença par tracer nettement la ligne de démarcation qui devait désormais séparer les trois pouvoirs; elle décréta que la souveraineté appartenait à la nation, de qui seule émanaient tous les pouvoirs, et elle ne laissa au roi que la puissance de sanctionner les lois rendues par la législature; en même temps, elle lui reconnut le pouvoir exécutif, c.-à-d. celui de veiller au maintien de l'ordre et de la tranquillité publique, de commander l'armée de terre et de mer, de nommer les ambassadeurs et les agents diplomatiques, les généraux en chef et les amiraux. Toutefois, on lui ôta les deux tiers des autres nominations militaires, encore fallait-il qu'il se conformât, pour celles qu'on lui laissait, aux lois sur l'avancement. On restreignit beaucoup, au moyen de l'élection, le droit de la couronne pour la nomination aux places, et dans l'ordre judiciaire le roi ne nomma plus que ses commissaires. La constitution de 1793, ne reconnaissant plus d'autre souveraineté que celle du peuple, créa un conseil exécutif composé de 24 membres, lesquels n'avaient qu'une puissance collective et n'exerçaient aucune autorité personnelle. Moins ombrageuse, la constitution de l'an III ne craignit pas d'instituer un directoire exécutif, dont les membres, âgés de 40 ans au moins, étaient nommés par le conseil des anciens, sur la présentation du conseil des cinq-cents. Ils devaient être exclus pendant cinq ans du directoire dont ils avaient fait partie, sans pouvoir être réélus. Le directoire eut le droit de nommer les ministres et les généraux; il fut décrété aussi que les ministres ne formeraient point un conseil. Enfin, le consulat revint constituer plus fortement encore le pouvoir exécutif, et bientôt les consuls concentrèrent entre leurs mains toutes les nominations. Ils s'appelèrent gouvernement et non plus pouvoir exécutif. Leurs arrêtés, précurseurs des décrets, furent bientôt de véritables empiétements sur le pouvoir législatif. Les réglements d'administration publique grandirent en importance, lorsque le sénatus-consulte du 16 thermidor an X préluda à l'établissement de l'empire. Enfin, on sait comment le pouvoir législatif, absorbé par le régime des décrets, cessa d'avoir de l'importance aux yeux de la nation, comment, jusqu'à la restauration, une seule volonté régna sur la France. Aujourd'hui, toutes choses sont rentrées dans leurs limites, et le pouvoir exécutif n'est plus que la partie active des attributions royales, celle qui donne à l'administration le mouvement et la vie.

De Golbéry.

EXÉCUTION A MORT (*V.* Supplice).

Exécution militaire, sorte d'exécutions dont les formes ont varié dans les armées, suivant le degré de pouvoir que le général exerçait ou qu'il déléguait aux prévôts, suivant le genre des armes que la justice militaire y employait, et, nous le disons à regret, bien plus suivant la puissance de la mode que suivant l'empire du raisonnement. — Chez les Romains, le tribun ou le général d'armée désignait les armes qui servaient aux supplices : la buccine était l'instrument qui donnait le signal de l'exécution. — Dans la milice française, la lapidation a été

pratiquée sous la première race.—La décimation était en usage sous la seconde race, comme les capitulaires le témoignent.—Dans les temps postérieurs, l'usage ou l'arbitraire, bien plus que la loi, ont décidé du genre des exécutions : il n'y a guère que le pal qu'on n'ait pas mis en pratique, encore l'a-t-il été à l'égard de l'assassin de Kléber. Des tortures sans proportion avec les crimes ont été appliquées jusqu'à l'avant-dernier siècle. L'ordonnance de 1768 parle encore de potence ; toutes les délibérations des comités du ministère de la guerre de 1781 à 1784 témoignent qu'on ne passait par les armes les déserteurs que quand il était impossible de trouver dans le pays un exécuteur public.—L'ordonnance de 1768 est la première qui ait prescrit le mode d'application de la peine capitale : c'est ce qu'elle appelle *exécuter militairement le coupable*.—En garnison, le commandant de place détermine le nombre des troupes qui doivent prendre les armes. L'exécution du criminel a lieu dans les 24 heures qui suivent le jugement. Le corps dont le condamné faisait partie se rend sans armes sur le lieu indiqué, et y tient la droite des troupes rassemblées. Un détachement de grenadiers, ou un piquet de 50 hommes, accompagné, si faire se peut, de gendarmerie, amène le patient ; il entend sa sentence à genoux ; il subit la dégradation ; un parrain lui bande les yeux ; un ban d'exécution est battu ; un adjudant de place commande le feu aux frères d'armes de l'homme qui va être supplicié, ou, comme disent les lois modernes, aux douze tireurs chargés de lui casser la tête.—L'adjudant désigne ceux qui viseront au crâne, ceux dont les coups doivent frapper au cœur. Le patient demande le plus souvent la triste faveur de commander le feu et de relever son bandeau ; il salue ordinairement de cette exhortation les ennemis qui vont le foudroyer : « Mes amis, ne me manquez pas ! » Mais comme la main des plus intrépides tremble en cette occasion, leurs coups, mal ajustés, trompent l'ordre des chefs et la prière du coupable, et ils renversent palpitante la victime : « Mes camarades, achevez-moi ! » est le dernier adieu que leur fait le mourant.—Quand ce souhait suprême est exaucé, et qu'on a joué de la baïonnette si la poudre manque, les troupes défilent devant le cadavre, et sont précédées du corps ou de la troupe dont le défunt faisait partie. —Quelles réflexions ne doivent pas naître des dispositions de nos lois !... de nos lois encore en vigueur ! — Celle de 1793 voulait qu'il fût commandé pour l'exécution quatre sergents, quatre caporaux, quatre fusiliers, les plus anciens de service, pris à tour de rôle dans la troupe du prévenu. Les plus anciens de service !... De là il suit que peut-être le père, le frère, le neveu du malheureux que la conscription a enchaîné et que le plomb va frapper, seront contraints, au nom de la loi, à tremper leurs mains dans leur propre sang et à déshonorer leur fusil. L'état peut dire au laboureur arraché de la charrue pour devenir soldat : « Si demain la justice frappe de la peine capitale ton plus proche parent, et si ton capitaine te désigne pour ôter la vie au coupable, tu es inhabile à te récuser, et un geste, un mot de menace envers le caporal qui voudrait te contraindre à charger ton fusil te mènera toi-même à la mort. »—En 1833, des exécutions ont eu lieu dans la milice piémontaise. Des officiers et des sous-officiers ont été passés par les armes à Gênes, à Chambéry, à Turin. On lit dans le *Constitutionnel* (27 juin), au sujet du lieutenant Tola, frappé de mort ignominieuse : « Son soldat, qui, par un raffinement de cruauté, faisait partie du peloton désigné pour le fusiller, ayant refusé de faire feu, a été arrêté, et passera pour ce fait devant un conseil de guerre. » — Quel n'est pas l'empire du préjugé ? Les dernières classes de la société voient avec horreur le bourreau, et les plus brillantes danseuses du plus beau bal d'un ministre accepteront gaiement la main encore fumante de l'élégant officier qui vient de commander le feu et de faire supplicier le Français que la réquisition avait fait soldat ! — Et l'on parle de cha-

rité chrétienne, de traite des nègres, de prisons modèles, de philanthropie!...—Et ce sont des hommes d'élite, ce sont des grenadiers de l'armée française, qui, de préférence, sont les instruments de ces holocaustes, tandis que tout au plus c'est aux soldats des corps de punition que devrait être infligé et ce triste ministère et la fonction de fossoyeurs d'une inhumation sans appareil. — Qui croirait que c'est la milice russe qui nous suggère ces remarques? Un criminel à qui il est fait grâce de la vie y manie le knout militaire. — Tel est l'état de barbarie dans lequel les Français restent plongés; ils ne s'y débattent même pas : en cela ils se montrent résignés. Si un cri d'indignation s'est élevé, nous ne l'avons pas entendu : si des écrivains ont publié des réclamations à ce sujet, leur nom n'a pas encore passé sous nos yeux. — La milice anglaise applique judiciairement des formes que l'humanité réprouve, mais du moins les camarades ne s'y entre-fusillent pas, et les exécutions y sont très rares.

Gal Bardin.

Ces exécutions militaires *à mort* ne sont pas les seules. En général, on appelle *jugements militaires* ceux qui atteignent les militaires en activité de service et les employés attachés à la suite de l'armée, en réparation de crimes et de délits. Ces crimes et délits sont de deux espèces, les uns purement civils ou ordinaires, comme l'assassinat, le viol, le vol, l'escroquerie, etc.; d'autres spécialement militaires, comme la désertion à l'ennemi, les voies de fait envers le supérieur, etc. Dans ces deux cas, et suivant leur nature, le jugement militaire frappe le coupable, soit avec le code pénal de 1810, soit avec le code militaire. Quel que soit le genre de peine appliquée au coupable, l'*exécution du jugement* n'en est pas moins poursuivie à la diligence du rapporteur par la voie *militaire*, et seulement *militaire* : c'est dire qu'en aucun cas l'exécuteur des arrêts criminels n'est appelé à intervenir dans l'*exécution des jugements militaires*. Avant l'abolition de la marque, alors que cette peine était prononcée comme aggravation infamante des travaux forcés et de la réclusion, les tribunaux militaires ne pouvaient en faire l'application, même dans les cas prévus par le code pénal de 1810. Il en est de même encore aujourd'hui pour la peine de l'exposition. — Les peines militaires proprement dites, et qui sont la mort, le boulet, les travaux publics, la détention, sont afflictives, mais ne sont pas infamantes; aussi le jugement reçoit-il son exécution en présence de la garnison ou au moins de détachements de la garnison, et à l'expiration de leur peine, dans les trois derniers cas, les condamnés sont appelés à continuer leur service. Il n'en est pas de même en cas de condamnation à des peines infamantes, telles que les travaux forcés, la déportation, la réclusion, etc. Dans ces diverses circonstances, le condamné, avant l'*exécution du jugement*, est dégradé et déclaré inhabile à servir dans les armées françaises jusqu'à réhabilitation. Ainsi, tout *jugement* portant condamnation à une peine afflictive *s'exécute militairement*, et toute condamnation à une peine infamante emporte la dégradation du condamné, avant l'exécution du jugement (*v.* Peines militaires). Merlin.

Le mot exécution militaire a encore une acception importante que nous devons recommander aux militaires eux-mêmes. — Lorsqu'une contribution exigée d'une ville ou d'une localité quelconque, qui a été enlevée de vive force par un chef militaire, n'est pas réalisée dans un temps donné, celui-ci accorde quelquefois un pillage de deux ou trois heures : c'est ce qu'on appelle une *exécution militaire*. Cette extrémité est terrible, et ne laisse après elle que massacre et ravage. Heureusement, la nature toute politique des guerres du siècle repousse le retour de pareilles horreurs. L'armée française en Espagne en 1823, la campagne d'Anvers en 1833, donnent une idée des ménagements que la politique conseille d'adopter envers les peuples dont on foule le sol. Peut-être doit-on attribuer aux nombreuses exactions, aux trop fréquent

tes *exécutions militaires* commises par les Français la guerre meurtrière qui décima pendant six ans en Espagne la plus belle et la plus valeureuse armée de l'Europe moderne. MESLIN.

EXÉCUTION (jurisp.). Ce mot s'applique, en droit, soit aux *actes*, soit aux *jugements*, et, bien qu'il emporte avec lui l'idée d'une opération *définitive*, il s'emploie aussi pour exprimer une opération *provisoire*. Relativement aux actes, l'exécution est, de la part de chacune des parties, l'accomplissement de la parole donnée et de l'engagement pris; toute convention doit être exécutée suivant ses termes; il suffit à celui qui l'invoque de rapporter la preuve légale de son existence (*v.* CONVENTION et CONTRAT). Nous n'aurions rien à ajouter à cet égard à ce que nous avons dit sous ces derniers mots, s'il n'était pas nécessaire d'expliquer une expression qui a été long-temps en usage, et qui est encore quelquefois employée. On dit de certains actes qu'ils emportent avec eux *exécution parée*, ce qui exprime qu'ils ont par eux-mêmes la force *exécutoire*, sans qu'il soit besoin d'invoquer l'intervention de justice. Toutes les fois, en effet, qu'un acte est contesté, en règle générale, l'exécution en doit être suspendue, car il faut, avant tout, que la contestation soit portée en justice, et que la vérité ou la légalité de l'acte soit vérifiée au préalable. Cependant, certains actes emportent avec eux la présomption légale, ce qui les rend exécutoires, même alors qu'ils sont contestés, sauf à revenir sur l'exécution, si le juge décide que le contrat doit être annulé : c'est à ces sortes d'actes que s'appliquait autrefois cette locution d'*exécution parée*. Ici, le mot *paré* a la même signification que l'adjectif *paratus* des Latins, dont il est la traduction littérale; l'acte est toujours *prêt* à recevoir exécution. Cette distinction, qui avait autrefois une grande importance, est aujourd'hui à peu près sans objet, elle n'est plus d'aucun usage. En général, l'*exécution parée* appartient à tous les actes notariés en vertu desquels, soit par une disposition de la loi, soit par une déclaration expresse des parties, le porteur de la grosse peut faire un *commandement* (*v.*). — L'exécution des jugements est toujours une exécution parée, puisque c'est le *pouvoir exécutif* qui intervient directement pour forcer l'une des parties à faire ce qu'elle avait promis; mais on doit distinguer entre l'exécution des jugements criminels et l'exécution des jugements civils; et, parmi ces derniers, on doit distinguer entre l'exécution qui n'est que provisoire et l'exécution qui est irrévocable et définitive. Au civil, on comprend que les exécutions, portant exclusivement sur les biens, n'ont pas le même caractère de gravité que les exécutions criminelles, qui portent sur la personne ; aussi ne fait-on aucune difficulté d'autoriser au civil des exécutions *provisoires*, qui n'emportent pas même le moindre préjugé sur le fond du procès. C'est ainsi qu'en référé, la décision du juge doit être immédiatement exécutée, sauf aux parties à se présenter devant le tribunal pour qu'il soit de nouveau prononcé sur leurs droits respectifs. Tout ce qui résulte de la sentence de référé, c'est qu'il a paru au juge que dans l'état où se trouvaient alors les choses, et à raison de l'urgence, qui ne permettait pas de procéder à une instruction régulière, l'attribution provisoire devait être faite à l'une des parties préférablement à l'autre; mais il n'y a ni jugement ni préjugé. Il en est de même des sentences rendues au *possessoire*, qui n'ont jamais qu'un caractère purement provisoire, et ne font point obstacle à ce que la connaissance du fond soit portée, *au pétitoire*, devant d'autres juges. Il en est de même encore de toutes les condamnations provisoires que les tribunaux peuvent prononcer dans le cours d'une instance, lorsqu'ils croient devoir leur donner cette qualification ; seulement, dans ce dernier cas, la décision est nécessairement fondée sur des motifs qui préjugent le fond, mais la décision par elle-même n'emporte pas jugement, et si le tribunal, après avoir accordé une condamnation provisoire, que l'on nomme aussi *provisionnel*, vient à changer d'avis, lors du juge-

ment définitif, il ne viole pas l'autorité de la chose jugée, et la partie qui a reçu est forcée à restitution. Les exécutions faites en vertu d'un jugement définitif, mais sujet à recours devant une juridiction supérieure, ont un autre caractère: l'exécution n'est plus provisoire, et cependant elle n'est point irrévocable; car, si la décision est réformée, il faut bien que les choses soient remises dans un autre état et que l'on revienne sur l'exécution opérée. Pour parer aux inconvénients que peut entraîner l'exécution trop précipitée d'une décision sujette à un pareil recours, on a admis en principe que s'il s'agissait d'une révision du jugement prononcé, le recours était suspensif et suffisait pour arrêter l'exécution. S'il s'agit, au contraire, non pas de la révision de la contestation, mais de vérifier si les formes ont été observées, et si l'application de la loi a été bien ou mal faite, alors le recours n'est plus suspensif. C'est d'après cette distinction que l'appel devant le second degré de juridiction arrête toute exécution, tandis que le recours en cassation ne peut jamais empêcher l'exécution pleine et entière de la décision attaquée. Du reste, l'*exécution volontaire*, soit d'un acte, soit d'un jugement, est la reconnaissance la plus formelle du droit d'autrui, et devient le fondement de la *fin de non-recevoir* la plus formelle, soit contre toute action qui aurait pour objet de contredire l'acte, soit contre tout recours qui aurait pour résultat de faire prononcer la réformation du jugement.—En droit civil, on distingue encore l'exécution sur les biens de l'exécution sur la personne, mais cette dernière locution ne s'emploie que pour l'exercice de la *contrainte par corps*, appliquée, non pas comme peine, mais dans la vue de forcer le débiteur à user de toutes ses ressources pour se libérer envers le créancier incarcérateur; l'exécution sur les biens consiste dans la saisie et dans la vente forcée, soit des meubles, soit des immeubles du débiteur; la saisie mobilière a même conservé le nom de *saisie-exécution*, et tous les actes de procédure qui tendent à la dépossession du débiteur sont eux-mêmes compris sous le terme générique d'*exécutions*.—Au criminel, les mêmes principes ne pouvaient pas être admis; les jugements ne sont susceptibles ni d'exécution provisoire ni d'exécution provisionnelle; on a à vérifier si le crime ou le délit ont été commis, si le prévenu est ou non coupable. C'est là un simple fait à constater: aussi a-t-on dû s'efforcer de réduire le nombre des juridictions à parcourir, afin d'éviter ce concours toujours déplorable de diverses décisions judiciaires qui sont contraires sur un seul et même fait; au grand criminel, il n'existe qu'un seul tribunal, la cour d'assises, mais l'exécution de ses arrêts devait être nécessairement suspendue par l'effet du recours en cassation; il en est de même en police correctionnelle, où deux degrés encore sont admis: l'appel et le pourvoi sont également suspensifs. Pour frapper un homme d'une peine afflictive ou infamante, et le marquer pour toujours au front du sceau réprobateur, il fallait bien au moins que la vérité judiciaire ne fût plus soumise à aucune chance contraire. L'exécution, alors est toujours irréparable. Appliqué aux arrêts criminels, le mot *exécution*, pris isolément, s'entend de l'application de la *peine de mort*, qui est la haute-œuvre de justice (*v.* Exécuteur). Teulet, a.

Exécution (musique). Exécuter une composition musicale, c'est chanter ou jouer, chanter et jouer toutes les parties qu'elle contient, tant vocales qu'instrumentales, dans l'ensemble qu'elles doivent avoir, et la rendre telle qu'elle est notée sur la partition. — L'exécution a non seulement une grande influence sur son succès, mais comme la musique n'existe réellement pour le plus grand nombre des auditeurs que lorsqu'elle est exécutée, l'exécuter mal ou à contre sens, c'est non seulement la défigurer, mais l'anéantir. Les connaisseurs peuvent cependant la juger par les yeux à la simple lecture. — Si le compositeur est à la merci de l'ignorance des exécutants ou de leur malveillance, il l'est aussi de leur faux savoir et de leur faux goût. Ce qu'ils ajou-

teraient à ce qu'il a fait serait quelquefois plus pernicieux que ce qu'ils y pourraient omettre. Ce qu'ils omettront toujours, s'ils ne sont que des gens de métier, et non de véritables artistes, c'est l'expression propre de chaque morceau et l'accent de chaque passage. Là où ils ne verront que des notes, ce ne seront que des notes qu'ils feront entendre; et tel air, tel duo, tel morceau d'ensemble, ou telle pièce de musique instrumentale, devait toucher profondément le cœur, qui, grâce à une exécution froide et inanimée, ne fera qu'effleurer inutilement l'oreille. — On appelle encore *exécution* la facilité de lire et d'exécuter une partie vocale ou instrumentale, et l'on dit qu'un musicien a beaucoup d'*exécution* lorsqu'il exécute correctement, sans hésiter, et à la première vue, les choses les plus difficiles. — Le talent de chef d'orchestre influe beaucoup sur l'exécution. Chaque musicien, en particulier, serait capable de rendre parfaitement sa partie; mais, dans les grandes réunions, il faut que la volonté soit une, et que le plus habile se soumette à la commune loi. Dépositaire des secrets du compositeur, le chef d'orchestre a la partition sous ses yeux, qui, d'avance, lui rendent compte des sensations que l'oreille doit éprouver. A la connaissance profonde de son art, il doit joindre encore l'expérience pour bien déterminer les mouvements et les soutenir sans contrainte; il anime les exécutants ou retient leur fougue impétueuse; il indique à propos les entrées, inspire une noble confiance; et chacun, en suivant un tel guide, surmonte des difficultés qu'il attaque sans crainte. L'exécution vocale la plus parfaite que l'on connaisse est celle des virtuoses du Théâtre-Italien de Paris. Les symphonistes de l'orchestre de notre Conservatoire n'ont pas de rivaux; ils exécutent les compositions instrumentales de Haydn, de Mozart, de Beethoven, de Weber, d'une manière merveilleuse. Castil-Blaze.

Exécution (beaux-arts). L'exécution dans les arts est une partie qui semblerait être purement mécanique et ne rien devoir au génie, puisqu'elle dépend principalement de la main. En effet, l'exécution est une chose secondaire, mais pourtant fort importante, surtout dans la peinture. Un tableau profondément pensé et bien composé n'obtiendrait pas un suffrage universel s'il était mal exécuté. Les artistes seuls sauraient y démêler le talent, et le public le repousserait. — Dans la sculpture, l'exécution est confiée à des praticiens, artistes d'un ordre inférieur, dont le talent consiste à bien copier, et qui savent aussi exécuter avec soin et avec goût les draperies, les broderies, les dentelles; mais le statuaire vient à la fois prendre sa part dans l'exécution, en amenant à la perfection le caractère et l'action du personnage, en donnant aux parties nues de sa figure la souplesse ou la vigueur convenables aux muscles, et en rendant à la peau cette *morbidesse* si nécessaire pour faire disparaître le marbre dans notre esprit. — Dans l'architecture, l'exécution est toujours due aux ouvriers employés par l'entrepreneur et surveillés pourtant par l'architecte. — Ainsi, lorsque, dans les autres arts, celui qui pense est aussi celui qui exécute, en architecture, l'auteur de l'ouvrage ne saurait l'exécuter lui-même. Il faut qu'il emploie des instruments étrangers; et non seulement il doit se servir de la main d'autrui, mais de sa part toute coopération manuelle est impossible. L'architecture se divise donc en deux parties; et si celle qu'on appelle *construction* se trouve encore subordonnée dans son action à l'intelligence de l'architecte, à plus forte raison devra-t-on regarder, comme dépendante de lui seul et de son génie, la partie de l'art, proprement dit, qui comprend la forme générale et particulière de l'ensemble et des détails. Cette forme lui est tellement personnelle qu'on reconnaît les édifices à leur exécution, comme dans un tableau, dans une statue, on distingue le faire du peintre et du sculpteur. Duchesne aîné.

EXÉCUTOIRE, ce qui est susceptible d'exécution. Les mandements faits au nom du pouvoir exécutif peuvent donner seuls

la force exécutoire aux actes et aux jugements. C'est la formule du *mandons et ordonnons à tous huissiers sur ce requis*, etc., qui se trouve dans tous les actes notariés et dans toutes les décisions judiciaires. — En procédure, on donne particulièrement le nom d'*exécutoire* à la décision judiciaire qui contient la liquidation des dépens; on nomme cet acte un *exécutoire de dépens* ou simplement *exécutoire*; il constitue un véritable jugement qui suit le plus ordinairement le jugement définitif dont il n'est que la conséquence. Dans les procédures des affaires que l'on désigne sous la dénomination d'affaires ordinaires, le jugement se borne à prononcer contre l'une ou l'autre des parties la condamnation aux dépens, mais il reste à vérifier la procédure, souvent trop volumineuse, qui a été faite, et à fixer le *quantum* de ce que doit la partie condamnée. Un juge taxateur est délégué pour faire cette vérification et arrêter la liquidation; il accorde l'*exécutoire*, qui est délivré par le greffier, et qui permet à la partie ou à son avoué de mettre à exécution la taxe qui a été faite des dépens. T., a.

EXÉGÈSE, EXÉGÈTE. Ces mots, d'origine grecque, viennent du verbe *exêgêomai* (j'expose, j'explique). A Athènes, on appelait *exégètes* (*exêgêtai*) ceux qui étaient chargés par l'état de montrer aux étrangers les antiquités de la ville, surtout les temples et les choses sacrées, et de leur en donner l'explication. Il y en avait trois : Cicéron les appelle *interpretes religionum*. Chez nous, on appelle *exégète* celui qui se consacre à l'explication des différentes parties de la Bible, et le mot *exégèse* (explication) signifie exclusivement l'interprétation des livres sacrés. Ces livres étant écrits dans une langue étrangère, remontant à une haute antiquité, et appartenant à un monde dont les idées et les usages différaient complètement du nôtre, la bonne exégèse suppose les connaissances les plus variées. L'exégète doit non seulement posséder parfaitement la langue des originaux et celle des anciennes versions, mais aussi les antiquités de l'Orient, l'histoire et la géographie du théâtre de la Bible. Comme la Bible est la base de l'étude théologique, l'exégèse a aussi pour but de faire retrouver dans l'Ecriture certains dogmes qui ne s'y trouvent pas explicitement. Il s'agit de trouver dans l'Ancien-Testament le précurseur du Nouveau, de retrouver dans celui-ci des dogmes et des doctrines qui n'ont été développés que plus tard par les premiers Pères de l'église. Pour y parvenir, on devait souvent avoir recours à des subtilités et faire violence aux textes primitifs. C'était là surtout l'écueil des exégètes, et, dans les temps modernes, il y eut à ce sujet beaucoup de divisions parmi les théologiens. Les uns croient devoir subordonner la raison aux dogmes et expliquer la Bible selon les traditions reçues. Selon eux, c'est Dieu lui-même qui parle dans les livres saints; l'écrivain n'y porte pas le fruit de son imagination, de ses pensées et de ses études, mais il écrit, pour ainsi dire, sous la dictée de Dieu. Ces principes tuent nécessairement la critique; car, de quel poids est la raison humaine là où il s'agit d'une inspiration surnaturelle? D'autres, tout en reconnaissant dans l'Écriture-Sainte une inspiration divine, ne la croient pas cependant surnaturelle. Les écrivains sacrés sont pour eux des hommes supérieurs, qui s'inspiraient de la grande idée d'un Dieu unique, qui proclamaient ce Dieu au milieu des peuples plongés dans l'idolâtrie et la superstition; mais ils sont toujours hommes, parlant un langage humain et se mettant à la portée des intelligences auxquelles ils s'adressaient. L'inspiration immédiate se trouvant écartée, l'Écriture tombe dans le domaine de la critique, et dans ce système, l'exégèse diffère peu de l'interprétation de l'antiquité profane. Ce système a prévalu surtout parmi les théologiens protestants d'Allemagne; on lui a donné le nom de *rationalisme*, et on a désigné le système opposé sous le nom de *supernaturalisme*. Les deux méthodes d'interprétation ont souvent été exagérées. Les supernaturalis-

tes, non contents d'appuyer les dogmes fondamentaux de la religion des textes qui s'y prêtaient le plus, sont allés chercher partout des prédictions et des allusions, et ils ont couvert les sublimes beautés de l'Ancien-Testament du voile d'un sombre mysticisme. Les rationalistes, de leur côté, ont quelquefois poussé trop loin le scepticisme, et aux subtilités dogmatiques ils ont opposé les subtilités philologiques, et il leur a suffi souvent de quelques mots, de quelques syllabes pour rendre suspecte l'authenticité des livres sacrés, et faire descendre à une époque récente ce qui porte le cachet d'une haute antiquité. Le fait est qu'il faut apporter à l'exégèse. non seulement le sentiment religieux, mais aussi un profond sentiment poétique, pour être à l'abri des subtilités de toute espèce. — La religion juive, plus que le christianisme, se prête à un rationalisme modéré. Aussi voyons-nous déjà au moyen âge un grand nombre de rabbins se livrer à une exégèse indépendante, dégagée des subtilités thalmudiques et cabalistiques. Nous y reviendrons dans l'article que nous consacrerons au rabbinisme et à la littérature rabbinique. Les plus grands exégètes parmi les chrétiens sont Origène, saint Chrysostôme et surtout saint Jérôme, qui seul parmi les anciens paraît avoir connu le texte hébreu, et dont les commentaires renferment beaucoup de choses utiles, que les exégètes de nos jours ne doivent pas dédaigner. Au moyen âge, où la Vulgate seule faisait autorité parmi les chrétiens, l'exégèse fut entièrement négligée. Ce ne fut qu'au commencement du XVIIIe siècle que l'école hollandaise posa les fondements de la nouvelle exégèse par une étude approfondie de l'hébreu et des autres langues sémitiques. Albert-Schultens, professeur à Leyde, mort en 1750, peut être appelé le père de l'exégèse moderne. C'est l'Allemagne qui nous offre, depuis la dernière moitié du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours, une série d'exégètes dont les travaux ont repandu la plus grande lumière sur l'Écriture-Sainte. Les noms des Michaélis, des Paulus, des Rosenmuller, des de Wette, des Vater; des Gesénius, seront à jamais immortels dans l'histoire de l'exégèse. S. MUNK.

EXEMPLE (lat. *exemplum*). On nomme ainsi ce qui sert ou peut servir de modèle, c.-à-d. une action ou un système d'actions ou de choses que la plupart des hommes s'efforcent d'imiter pour des causes quelconques. Toute action destinée à servir de modèle devrait toujours réunir trois conditions, ou au moins l'une ou deux des trois : la *moralité*, le *bon goût* et l'*utilité*. Il n'en est pas ainsi, et par la plus étrange des bizarreries, les hommes ne sont rien disposés à imiter autant que ce qui semble s'écarter le plus de ces conditions. Nous aurions besoin, pour développer suffisamment cette thèse, de mettre ici en regard les erreurs, le mauvais goût, la futilité, les vices des institutions sociales, avec ce qui pourrait constituer le tableau d'une société bien organisée : ce sujet nous entraînerait trop loin. Tous les hommes sont plus ou moins enclins à l'imitation, plus ou moins singes : on ne saurait croire combien cette proposition est vraie et générale. Nous ne citerons pas l'exemple des cours ou plutôt des courtisans : un intérêt plus fort que cette propension générale des hommes à imiter pousse les courtisans à un servilisme complet d'imitation. Ce motif, c'est leur intérêt particulier, le désir de se supplanter mutuellement et de s'élever dans la faveur du prince. Ce serait un tableau bien comique que celui où l'on retracerait toutes les choses niaises et ridicules auxquelles a tant de fois donné lieu dans les cours cet esprit outré d'imitation, et il nous semble difficile qu'un roi doué de quelque bon sens puisse, sans rire, arrêter les yeux sur le cercle au centre duquel il est placé. Tout le monde sait ce qu'on appelle chez nous *modes nouvelles* : c'est le fruit des conceptions intellectuelles de quelques élégants dont le génie est mis tous les mois ou toutes les saisons à la torture pour rêver quelques formes d'habillements plus bizarres et plus ridicules que celles qui les ont pré-

cédées. Nous ne dirons rien de l'importance qu'attachent aux modes nouvelles les classes peu favorisées de la fortune, et surtout les provinces. Il n'y a dans cette sorte d'engouement rien que de ridicule, et il serait heureux que l'esprit, ou plutôt l'instinct d'imitation, n'eût jamais de résultat plus sérieux. Malheur aux peuples quand ceux que le hasard a placés à leur tête leur donnent l'exemple des vices et de la démoralisation! L'effet de l'exemple est général dans la société; il s'étend même sur les choses qui sembleraient par leur nature devoir y être le plus étrangères, nous voulons parler de la littérature ou plutôt du littérateur. Le goût trop souvent ne sert plus ici de guide; on s'abandonne à des impressions étrangères, à des exemples bizarres ou vicieux. Une sorte de vertige se glisse dans presque toutes les branches de l'art d'écrire; et le bizarre, le monstrueux, usurpent la place du style simple, naturel. Il est d'autres conséquences plus graves de l'exemple que nos législateurs ont cru pouvoir faire servir à l'avantage de la société, nous voulons parler de l'effet qu'ils ont prétendu produire sur les masses par l'exemple de punitions afflictives ou infamantes, légalement infligées à des condamnés. C'est une grande question que celle qui aurait pour but de décider jusqu'à quel point ces sortes de spectacles sont un objet d'amusement, de récréation, ou quelle utilité réelle ils peuvent avoir pour le public qui s'y précipite en foule. Nous avouons franchement qu'elle est toute décidée pour nous, et que les scènes des places de Grève ou du Palais-de-Justice, entre le bourreau et les condamnés, ne nous ont toujours paru qu'un spectacle d'un cynisme révoltant, une bouffonnerie atroce, une satire sanglante contre ceux qui les ordonnent et contre le peuple qui s'y rue.

> L'*exemple* bien souvent n'est qu'un miroir trompeur,
> Et l'ordre du destin qui gêne nos pensées,
> N'est pas toujours écrit dans les choses passées.
>
> (Corn.)

—*Exemple*, en termes d'écriture, lignes qu'écrit le maître pour les donner à copier à l'élève. —*Par exemple*, façon de parler adverbiale dont on se sert pour faire une comparaison, *verbi gratiâ*.

Billot.

EXEMPTION. Ce mot, qui était pris autrefois comme synonyme de *privilège*, et qui avait de nombreuses applications dans le droit ancien, n'est plus aujourd'hui d'un grand usage. Il vient du verbe latin *eximere*, comme *rédemption* vient de *redimere*; mais il y a entre la signification de ces deux mots, qui expriment deux pensées analogues, que l'un emporte avec lui l'idée d'une libération acquise par un sacrifice pécuniaire, tandis que l'autre se rapporte à une libération entièrement gratuite, fondée sur des considérations d'honneur ou de personne, ou déterminée par des accidents naturels. Sous ce rapport, l'exemption constitue en effet un véritable privilége, car elle donne le droit, à celui qui peut l'invoquer, de se dérober à une charge commune, à laquelle il serait forcé de se soumettre sans cette circonstance. Mais, dans le droit moderne, on se sert généralement de diverses autres expressions, suivant les cas particuliers d'exemption que l'on considère. Ainsi, s'agit-il de se dérober à la charge de la tutèle ou à tout autre semblables? c'est le mot *dispense* qui est le terme propre; s'agit-il d'une fonction onéreuse? c'est le mot *excuse* qui doit être employé; en sorte que l'*exemption* se trouve aujourd'hui à peu près restreinte à la dispense du service militaire (*v.* Conscription). Cela vient de ce que, maintenant, les exemptions ne sont plus fondées sur aucune idée de supériorité sociale constituant un privilége, mais sur des circonstances malheureuses, soit qu'elles proviennent d'un vice de conformation naturelle, soit qu'elles résultent de charges déjà tellement graves qu'il n'est plus permis d'en accumuler de nouvelles sur la même tête — Autrefois, au contraire, au temps des priviléges, tout devenait matière à exemption : on connaissait les *exemptions* en matière de finances, les *exemptions* en matière ecclésiastique, les *exemptions* de procé-

dure ; le mot *exempt* était devenu lui-même synonyme de *privilégié* : on l'appliquait à certains officiers de cavalerie dans divers corps privilégiés, et de là il avait passé aux troupes privilégiées chargées de la police, chevaliers du guet, maréchaussée, d'où est venue enfin la dénomination encore usuelle d'*exempt de police* (*v.* plus bas). — L'exemption en matière de finances était un privilége qui dispensait, soit une personne, soit une corporation, du paiement de tout ou partie des contributions publiques ; on ne manquait jamais de prétexte plausible pour étendre le privilége : c'était la noblesse du sang, la reconnaissance due à d'anciens services, qui remontaient à plusieurs générations ; en sorte que le cercle s'élargissant toujours, il ne restait plus pour payer les impôts auxquels ne contribuaient ni le noble, ni le prêtre, ni le magistrat, que la masse qui ne possédait point et se trouvait accablée sous le poids des tailles et des réquisitions de toute nature. Aussi, les nombreux abus qui avaient été faits des exemptions en matière de finances furent-ils la cause la plus active qui produisit le mouvement révolutionnaire en France. — L'exemption en matière ecclésiastique ou bénéficiale avait un autre objet : c'était un privilége qui enlevait à la juridiction épiscopale ordinaire, soit une corporation religieuse, soit une personne seule engagée dans les ordres. Tous ceux qui jouissaient de ce bénéfice ne relevaient plus directement que du pape lui seul. Il n'est pas besoin de signaler les abus qu'un semblable privilége entraînait avec lui, et qui ont excité de tout temps les plus vives réclamations, même des personnes les plus dévouées à l'autorité ecclésiastique. « Est-il possible, s'écriait saint Bernard, que quelques abbés de notre ordre portent tant d'ambition sous un habit si humble ! ils ne souffrent pas que leurs religieux s'écartent du moindre de leurs commandements, et ils refusent avec dédain d'obéir à leur évêque ; et, pour se procurer à prix d'argent une funeste indépendance, ils dépouillent jusqu'à leurs églises. » — Les exemptions de procédure, ou *exemptions par appel*, constituaient également un privilége de justice seigneuriale. Cette coutume remonte aux premiers temps de l'organisation judiciaire en France, si on peut donner le nom d'*organisation* à l'établissement des premiers tribunaux féodaux, devant lesquels le justiciable pouvait s'exempter de toute procédure en appelant le juge lui-même au *combat judiciaire* (*v.*). Dans la suite, ce privilége avait été réduit au simple droit de récusation. TEULET, A.

EXEMPTS. Ecclésiastiques séculiers ou réguliers, qui n'étaient point soumis à la juridiction de l'ordinaire. Ces *exemptions* se rattachaient immédiatement à la grande pensée de tous les papes du moyen-âge, de remplacer le clergé séculier par les couvents, de substituer la milice immédiate de Rome à la milice de l'église. Elles furent introduites par Grégoire-le-Grand, au concile de Rome, en 601. « Nous défendons à l'évêque diocésain, dit le décret du concile, de célébrer des messes publiques dans le monastère. Que l'évêque ne prétende pas y mettre sa chaire, ou y faire le moindre réglement. » Condamnées par S. Bernard, le puissant abbé de Cîteaux, les exemptions ne s'en multiplièrent pas moins avec une effrayante rapidité. Des ordres entiers, Cîteaux, Cluny, les dominicains, les chartreux, les jésuites, etc., en furent favorisés en masse. L'abus devint si effroyable que le concile de Trente dut les prohiber pour l'avenir. La révolution, en supprimant les couvents, a détruit le vice dans sa racine. — Il est un proverbe dont on ne connaît plus guères l'origine : « Il est *exempt* de bien faire, » dit-on de l'homme qui se repose tandis que ses camarades travaillent. En 1553, lorsque l'abbaye de St-Denys fut donnée à la docte congrégation de St-Maur, les monastères qui composaient la congrégation dont elle était le chef (congrégation de St-Denys), se réunirent à l'abbaye de St-Ouen de Rouen, et prirent le nom d'*exempts*. Leur long repos monacal contrasta désormais avec les laborieux loisirs

des bénédictins, et le proverbe stigmatisa leur paresse indigne.

Exempts, anciennement officiers dans certains corps de cavalerie, grade au-dessus du brigadier et au-dessous de l'enseigne, qui commandaient en l'absence du capitaine et des lieutenants. Ils portaient un petit bâton de commandement, fait d'ébène et garni d'ivoire par les deux bouts, qu'on appelait *bâton d'exempt*. Le nom de ces officiers venait de ce qu'à cause de leur supériorité sur les simples cavaliers, ils étaient dispensés de faire le même service. Il y avait 48 *exempts* dans les quatre compagnies des gardes-du-corps, 12 dans chaque compagnies, 2 à chaque brigade. Dans la compagnie des Cent-Suisses de la garde du roi, il y avait 8 *exempts* qui servaient par quartier.

Exempts de la connétablie, chargés de notifier les ordres de MM. les maréchaux de France pour les affaires du point d'honneur, et quelquefois d'arrêter les personnes compromises.

Exempts de gardes de la prévôté de l'hôtel, de maréchaussée de robe courte, du guet à cheval et à pied, chargés de notifier les ordres du roi et de faire les captures. Le grand-prévôt de l'hôtel avait sous lui 12 *exempts* qui servaient par quartier. Les quatre anciens s'appelaient aussi *grands exempts*. Ils informaient des délits commis à la cour, en l'absence des lieutenants de robe courte. Ils faisaient aussi les captures et les exécutions à la tête de quelques archers et relevaient le guet. L'*exempt* de *Tartufe* a quelque chose de la majestueuse gravité du *Deus in machinâ*. A. Paillard.

EXERCICE, occupation, travail ordinaire (*exercitium*, *labor*, *munus*). « La poésie a fait votre amusement et l'*exercice* le plus agréable dès vos premières années (Bouhours). » — On dit qu'un magistrat temporaire achève son année d'*exercice* pour dire qu'il achève l'année après laquelle ses fonctions doivent cesser. *Exercice* signifie encore *peine, travail, affliction* (*labor, ægritudo, cura*): « Ce plaideur donne bien de l'*exercice* à ses avocats. — *Exercice*, en matière de dévotion, est synonyme de *pratique* (*Exercitium, praxis, vitæ quotidianæ institutum*). « L'*exercice* du chrétien, la contemplation passive, n'est que l'*exercice* paisible de l'amour pur et désintéressé (Fénélon). » — *Exercice* se dit aussi des études, des conférences qui ont pour but le perfectionnement dans les lettres. *Exercices* académiques. — *Exercices* au pluriel, c'est l'habitude du cheval, de la danse, des armes, de la gymnastique (*v.*). Les Grecs mettaient une grande importance aux exercices du corps; indépendamment de la chasse et de la danse, nous voyons qu'ils s'exerçaient de bonne heure à la course, à la lutte, à lancer le disque ou palet, le javelot; c'était dans les gymnases ou palestres que la jeunesse athénienne se livrait à ces différents exercices. Il y avait dans ces lieux publics des maîtres qui donnaient des leçons de danse et de musique, qui apprenaient à faire des armes, à monter à cheval, enfin tout ce qu'il fallait savoir pour exceller dans les exercices du corps. Il en était de même chez les Romains, et dès l'origine de la monarchie française dans les Gaules. Rien ne prouve mieux la vigueur musculaire qui résultait de ces exercices que la pesanteur des armes de ce temps. Personne ne manierait aujourd'hui les massues d'Olivier et de Roland que l'on voyait dans l'abbaye de Roncevaux. — *Exercices* en matière de piété, ce sont certains jours de retraite que l'on prend pour méditer, pour sonder sa conscience. — *Exercices spirituels*. On en attribue la fondation à Ignace de Loyola, créateur de la compagnie de Jésus, qui a écrit un livre fort souvent réimprimé sur ce sujet. X.

EXERCICE (tactique), ou exercice de troupes. Sorte d'exercice qui s'applique ici à l'armée de terre. Ce mot provient du latin *exercitio*, *exercitium*; il rappelle ce que Cicéron indiquait par l'expression *exercitatio legionum*. Cette étude était surveillée par les préfets de légion. — Les études primaires du com-

bat s'appelaient, chez les Grecs, *sciomachia*, ou combat fictif et sans adversaires, comme on dirait *tirer au mur*. Les leçons élémentaires de tactique s'appelaient, chez les Romains, *hastiludium*, *ventilatio*, *ventillatio*, comme le témoignent Sénèque et Platon : ces termes peuvent répondre à *tirer au blanc* et à gesticuler gymnastiquement. — La natation était, chez les Romains, au nombre des premiers exercices des recrues; les promenades en armes étaient les principaux exercices des soldats formés.— Cassiodore a dit : *Discat miles in otio quod proficere possit in bello* (qu'au sein de la paix le soldat étudie les ressources de l'art de la guerre).— L'ancienneté, l'utilité, la pratique, l'objet de l'exercice, se trouvent renfermés dans cet aphorisme si connu : « Pour vivre en paix, prépare-toi à la guerre : *si vis pacem, para bellum*. » L'expression *exercice* a eu des sens si divers qu'avant de la définir il convient d'esquisser l'historique du sujet. — Chez les anciens et surtout les Romains, l'exercice était bien plus que chez les modernes une application de toutes les choses de la guerre, un rude apprentissage des marches, une escrime praticable en présence de l'ennemi commun; il ne consistait pas, comme à présent, dans une recherche de poses de bon goût, dans des études de mouvements corporels, pour ainsi dire, sur place, dans des leçons monotones données au milieu d'une cour de caserne ou d'une salle d'exercice à l'ombre des murs, ou sous de grands arbres. Saluer habilement et avec grâce, faire retentir en cadence les armes en les portant ou les présentant, occupaient peu les anciens.— Delanoue-Bras-de-Fer cite une ordonnance de l'empereur Adrien qui voulait que, trois fois par mois, dix mille hommes marchassent en bataille : ainsi, de tout temps on a senti l'importance des camps de repos et des camps d'instruction, qui sont le vrai théâtre des exercices des armées. — Scipion, maître de Carthage, ne cesse, comme nous l'apprend Polybe, d'exercer son armée; il ne lui permet de repos que le quatrième jour; il ordonne que le premier jour elle marche l'espace de quatre mille; que le second, elle fourbisse ses armes devant ses tentes; que le troisième, elle fasse la petite guerre. — Les exercices que les Romains appelaient *campestres*, et auxquels les campiducteurs ou maîtres d'armes présidaient, commençaient à l'époque de l'âge militaire; ils ont été retracés par Végèce; mais c'était déjà le temps où le Champ-de-Mars n'était plus fréquenté que par des soldats énervés. — Les empereurs byzantins qui ont écrit, au VIIe et au Xe siècle, sur la chose militaire recommandent encore les exercices : ce fut de leur part une vaine exhortation. — Dans notre Occident, sous la troisième race, la mode des tournois s'introduit; des cavaliers de tout pays s'y façonnent aux finesses du manège; des volontaires nobles y *courent le faquin*, y *font leur quintane*, y déploient l'habileté de l'escrime; ces exercices, les seuls alors en usage, étaient individuels, mais non tactiques; ils s'appelaient, en bas latin, *traja* et *decursiones equestres*, comme le témoigne Ducange; c'étaient les études et les passe-temps de la chevalerie, mais non un apprentissage, une occupation de soldats agissant par masses. — L'institution de francs-archers est l'origine des jeux d'arcs, ou du moins, depuis la création de ces troupes, on bersaude régulièrement, périodiquement : cette coutume se répand sous le nom de *papegay* ou *papigault*, mots dérivés de l'italien *papagallo* (perroquet), parce qu'on tirait sur une effigie d'oiseau ou de perroquet. — Depuis Philippe Ier jusqu'à Louis XI, l'action de *bersailler*, de *berser*, était à peu près le seul exercice des hommes de pied, ou si les milices communales se sont livrées à des études plus militaires depuis l'institution des maisons de ville, rien n'en est venu à notre connaissance; nous n'en trouvons aucune trace dans l'histoire. On sait seulement que les principaux bourgeois et les habitants des villages étaient astreints au tir de l'arc. — On en trouve des traces dans les livres

qui traitent des chevaliers de l'arc, des chevaliers de l'arquebuse ; on en voit les vestiges dans les parties d'arc et dans les *bersaults* encore existants, de nos jours, dans le royaume des Pays Bas et dans nos départements du Nord. — Probablement, ces aventuriers d'Italie, qui firent la fortune et la réputation de quelques condottieri, se pliaient à la fatigue des exercices ; et, dans ce cas, ce serait peut-être leur mot *esercizio* qui se serait changé en une expression française ; mais, à ce sujet, aucun renseignement positif n'a été transmis par les écrivains du moyen âge. — Sous Louis XI, notre gendarmerie était devenue le modèle de celles des autres puissances ; les principes de la formation des gendarmes, toute défectueuse qu'elle fût, mais non leur tactique, avaient été imités ; le plus ancien document, sur ce sujet, qui nous soit resté, est un manuscrit de la Bibliothèque du roi qui contient les ordonnances de Charles-le-Téméraire. Les troupes du duché de Bourgogne acquirent de l'habileté : aussi ce fut un général au service de ce duché (le maréchal Desquerdes) que Louis XI appela ou embaucha pour venir instruire, en 1480, ses troupes du camp de Pont-de-l'Arche ; elles y manœuvrèrent, disent les historiens, à la romaine ; ils eussent parlé plus justement en disant qu'elles y manœuvrèrent à la manière des Grecs et des Byzantins. — Un siècle avant que l'infanterie française songeât aux exercices militaires, la milice espagnole possédait, sur ce sujet, des réglements. — Nous ne nous étendrons pas sur l'exercice des troupes françaises modernes, puisqu'on est à peine d'accord sur les principes de la tactique de plusieurs armes et de nos diverses écoles militaires. Nous ne nous occupons que de décrire ce qui est positif, historique, légal. Or, que dirions-nous de l'exercice de l'artillerie et de la cavalerie quand le ministère de la guerre a souffert, jusqu'en 1830, que l'une de ces armes n'eût pas de réglement d'exercice, et que l'autre n'eût qu'un réglement provisoire.

Gal Bardin.

Exercice (hygiène). L'exercice est l'état d'action soutenu pendant un certain temps dans un plus ou moins grand nombre d'organes. Tous les organes vivants en sont susceptibles, depuis le cerveau, qui est l'instrument de la pensée, jusqu'aux os, qui sont tout simplement les lignes rigides sur lesquelles s'opèrent nos mouvements, jusqu'aux voies digestives, dont les fonctions se bornent à préparer les matières indispensables à la réparation de l'animal. Ces exemples suffisent pour faire comprendre que des organes plus ou moins nombreux peuvent entrer à la fois en exercice, qu'il y a des exercices plus généraux les uns que les autres ; et en même temps que, physiologiquement parlant, l'exercice n'est pas un état simple et toujours identique, mais au contraire un état compliqué et partout différent, non seulement à cause des fonctions spéciales de chaque organe en exercice, mais encore et surtout parce que ces organes sont loin d'avoir tous la même influence les uns sur les autres. — Il est difficile, quoiqu'on ait donné le nom de *généraux* à certains exercices, de se représenter un état tel que tous les organes y fussent en action ; toujours pendant que les uns agissent, les autres se reposent ; il n'y a donc que le plus ou le moins d'étendue du système en action qui constitue des différences de généralité entre les exercices. On doit donc, pour se représenter l'effet d'un exercice quelconque sur un corps organisé, chercher l'effet partiel que cet exercice doit avoir sur chaque système d'organes, et composer ces effets pour en former une sorte de résultante approximative ; opération fort compliquée, comme toutes les études physiologiques sérieusement faites. — Nous pouvons sans crainte laisser de côté les démarcations arbitraires qu'on a voulu établir entre l'exercice du corps et celui de l'esprit, l'exercice dans les fonctions de la vie de relation, et l'exercice dans les fonctions de la vie organique. Ces inventions n'appartiennent plus qu'à l'histoire des erreurs de la physiologie : nous nous nous bornerons à distinguer l'exer-

cice, suivant sa nature, en actif et passif, et, suivant ses rapports avec l'économie vivante, en exercices insuffisant, modéré et excessif. Sous le premier point de vue, on appelle *exercice passif* celui dans lequel il y a mouvement et action d'un organe, sans, pour ainsi dire, qu'il y coopère. Ainsi, l'œil, sans regarder, n'en est pas moins dans l'exercice, s'il se trouve au contact de la lumière : il est dans un exercice passif. La puissance musculaire est exercée quand on se promène en voiture ; mais c'est encore un exercice passif, tandis que l'exercice est actif toutes les fois qu'un organe se livre à l'action qu'on sollicite de lui ; l'œil prend un exercice actif quand il regarde ; les muscles, quand on se meut soi-même. Il y a, on le conçoit, une très grande différence entre ces deux sortes d'exercices : l'*exercice actif* excite et dépense une beaucoup plus grande somme de forces que l'autre. Aussi conseille-t-on l'*exercice passif* aux convalescents, à tous les corps affaiblis qu'on veut fortifier, et l'*exercice actif* à ceux dont la vigueur n'a besoin que de se conserver, ou qui veulent acquérir un degré de force supérieur. — Quant aux rapports qui existent entre les forces d'un sujet et les exercices auxquels il se livre, la graduation à établir entre les exercices varierait à l'infini : un exercice insuffisant pour l'un est modéré pour un autre, et violent pour un troisième. C'est à bien saisir ces rapports que les médecins s'attachent quand ils prescrivent de l'exercice pour conserver ou rétablir la santé. En effet, l'exercice, en quelque partie du corps qu'il se fasse, a des résultats différents, suivant le rapport dans lequel il se trouve avec les forces du sujet qui s'y livre : insuffisant, il laisse perdre aux organes la facilité d'entrer en action ; c'est ce qui arrive à ceux qui laissent trop reposer leurs muscles, leur estomac, et même leur cerveau. Modéré, l'exercice entretient les organes dans toutes leurs facultés ; il développe en eux une vie incessante et une énergie qui rend leurs opérations plus faciles et plus puissantes. Excessif et violent, il les altère ou les use avec rapidité. Les organes vivants sont à cet égard comme les instruments sonores, qui ne vibrent plus qu'avec difficulté si on les néglige, qui se brisent sous des efforts trop violents, et qui n'ont toute leur valeur que quand on les exerce modérément et avec continuité. — Au reste, on aurait tort de croire que les effets de l'exercice se bornent aux organes en action ; il suffit de s'observer soi-même avec un peu de discernement, pendant qu'on se livre à quelque exercice pour se bien convaincre que tous les exercices influent sur la circulation, et par elle sur un très grand nombre de fonctions, et pour s'assurer que si l'organe exercé et les organes congénères y prennent un surcroît d'action, d'autres organes perdent autant que ceux-ci gagnent. Ainsi, un exercice musculaire violent arrête la digestion ; une digestion laborieuse brise la force des membres ; les travaux intellectuels opiniâtres dérangent l'action de presque tous les systèmes organiques. C'est même par cette raison qu'une maladie locale quelconque dérange l'harmonie de toutes les fonctions, c.-à-d. l'équilibre normal entre tous les organes. Il est à peine nécessaire d'ajouter que, toujours du point de vue de l'hygiène, on peut encore étudier l'exercice par rapport à l'ordre de fonctions auquel appartiennent les organes exercés, comme quand on étudie l'action du système musculaire, sensitif, etc. ; ou par rapport au mécanisme nécessaire à l'accomplissement d'une fonction, comme quand on s'occupe de rechercher comment se font la digestion, la respiration, la marche, le saut, la course, etc. ; ou sous le point de vue des effets qu'on en attend, comme quand on veut déterminer les changements qui s'opèrent dans l'économie par les exercices de la natation, de l'équitation, du transport en voiture, les effets de la situation et des mouvements obligés dans certaines professions ; enfin, par rapport aux applications qu'on peut faire en gymnastique des connaissances ainsi acquises pour guérir des difformités et des maladies, ou pour

conserver les forces, ou pour les augmenter et les multiplier par un emploi plus régulier. T. DRUMMOND.

EXÉRÈSE. On nomme ainsi une des quatre principales divisions des opérations chirurgicales, d'après l'ancien système de classification, dont nous aurons occasion de faire remarquer plus tard les inconvénients. L'exérèse consiste à retrancher ou extraire du corps ce qui lui est devenu nuisible, et à ce mode opératoire se rattachent les résections, les excisions, les révulsions, les ablations, etc. Ainsi, l'ouverture des abcès, les ponctions, les opérations de cataractes, font parties de l'exérèse. Les instruments spécialement destinés à ces sortes d'opérations sont, outre ceux dont on fait usage dans la diarèse, le forceps, les pinces, les tenettes, les tirefends, etc.

J. HUMBERT.

EXERGUE, du grec *ex ergon* (hors d'œuvre), terme de médailliste, petit espace hors d'œuvre qui se pratique ordinairement au bas de la médaille, et le plus souvent au revers, pour y mettre quelque inscription, chiffre, devise ou la date. Parfois l'exergue est double, c'est-à-dire qu'il se divise entre le haut et le bas de la médaille; souvent il se trouve deux exergues, l'un à la face, l'autre au revers de la médaille. L'exergue est pour les gestes des vivants ce que l'épitaphe est pour la cendre des morts : il éternise bien des nobles actions, bien des glorieux exploits. Mais souvent, que d'insignifiantes vanités, combien de hontes qu'il fallait cacher n'a-t-il pas osé proposer à notre admiration! C'est là que la flagornerie prostitue sa nudité à tous les rois, à tous les triomphants : il s'est trouvé une main pour écrire au-dessus de l'image de Tibère les mots : *Moderationi*, *clementiæ*, *justitiæ*. Le farouche Commode, en descendant du théâtre où, Hercule ignoble, il venait d'assommer les pauvres malades de Rome, faisait frapper sur ses médailles la fastueuse inscription : « *Commodou basileuontos o cosmos eutychei* : Commode régnant, le monde est heureux. » Et, dans cette longue série des médailles de Louis-le-Grand, « monuments éternels de sa gloire », ainsi que s'exprime un savant du XVIIe siècle, qui peint en bronze ce long règne, « enchaînement si continuel de miracles, depuis sa naissance miraculeuse », jusqu'à sa vieillesse, frappée par le ciel et toujours adulée par les hommes; dans cette suite de mensonges d'airain, l'édit de Nantes n'a-t-il pas trouvé sa place et son trophée? En vérité, qui connaîtrait moins la bassesse des auteurs de ces plats démentis de l'histoire serait tenté de croire à l'ironie : on rirait s'il ne fallait s'indigner.

A. PAILLARD.

EXFOLIATION, séparation par feuilles ou par lames de quelques portions mortes d'un os ou d'un tendon : c'est une espèce d'altération propre à ces tissus. Dans les parties molles, la peau, les muscles, les nerfs, enfin dans tous les organes où le tissu cellulaire abonde et se combine avec d'autres substances également douées de vie, et disposées à se fondre facilement dans les liqueurs organiques, quand il y a une plaie ou même une lésion suffisante pour décider l'élimination de quelque portion frappée de mort, on voit seulement s'épancher à la surface de la plaie un liquide plastique au moyen duquel la cicatrice doit s'organiser, ou bien il s'y fait une suppuration dans laquelle les parties privées de vie se trouvent entraînées presque imperceptiblement ; tout au plus reconnaît-on dans certains cas quelques morceaux des tissus gangrénés au milieu du pus. Mais quand un os ou un tendon a été lésé, ou quand il se trouve exposé au contact d'un corps étranger, avant que la cicatrisation puisse se faire, il faut de plus l'opération naturelle à laquelle on a donné le nom d'*exfoliation*. — Le tissu cellulaire qui concourt à former l'os ou le tendon doit, avant de produire des bourgeons charnus, se débarrasser de la matière calcaire qui l'encroûte, soit que la suppuration l'entraîne sous forme de petites granulations, soit qu'on la trouve dans la plaie sous forme d'écailles ou de feuillets plus ou moins volumineux.

Cette séparation préliminaire, indispensable, traîne toujours en longueur les maladies des os et des tendons, entretient une suppuration plus ou moins abondante autour de la partie qui s'exfolie, et nécessite très souvent des opérations chirurgicales douloureuses et graves. Pour les os, l'exfoliation est presque toujours facile à constater matériellement, puisque l'on voit ou l'on sent les morceaux d'os détachés; pour les tendons, le diagnostic n'est pas toujours aussi simple, à moins que le tendon, mis à nu, ne se présente à la vue sous forme d'une pulpe mollasse, blanchâtre, grisâtre, ou sous l'apparence de fibres longitudinales ramollies, qui se séparent couche par couche des parties sous-jacentes. Ce n'est qu'après l'exfoliation accomplie qu'une bonne cicatrice peut se faire sur les tissus osseux et tendineux découverts. — On croyait autrefois posséder des moyens d'avancer beaucoup cette opération; mais aujourd'hui qu'on se rend plus exactement compte des phénomènes physiologiques, on doute fort de l'efficacité de ces remèdes, et on se contente, quand la maladie occupe un tendon, de séparer le mieux et le plus tôt qu'on peut les parties mortes, et quand c'est un os, on cherche à obtenir, par les procédés chirurgicaux, la séparation la plus complète, la plus prompte, la plus sûre et la moins douloureuse possible des lames ou feuilles osseuses qui ont cessé de vivre. C'est un des cas qui réclament le plus souvent l'intervention du chirurgien. T. Drummond.

EXHALAISON. On entend par exhalaison la vapeur ou les gaz qui émanent des corps : c'est dans ce sens qu'on dit *exhalaison marécageuse*, *exhalaison fétide*, *dangereuse*, etc. Les odeurs sont des exhalaisons des matières odorantes, dans le système des émanations. On voit par ces exemples que les exhalaisons ne sont pas toujours les mêmes, et qu'il y a entre elles de grandes différences : autres sont les exhalaisons d'un parterre chargé de fleurs, les exhalaisons d'une rose ou d'un héliotrope, et celles qui s'élèvent du corps des animaux en sueur ou en putréfaction, des matières végétales croupissantes et pourries; autres les exhalaisons d'un marais, celles d'un cimetière, celles d'un hôpital, celles qui vont porter au loin le germe de maladies contagieuses, et celles qui ne font qu'exercer sur un sens une action agréable ou désagréable. Il faut donc toujours particulariser par une désignation précise la nature ou la source des exhalaisons.—Il résulte aussi des exemples cités que toutes les exhalaisons n'ont pas des effets délétères sur l'économie animale, que ce n'est pas toujours par le même procédé que nuisent celles qui sont connues pour avoir une influence fâcheuse; qu'elles n'attaquent pas uniformément le même organe; il en résulte encore que le même moyen ne remédie pas à toutes leurs influences, que les fumigations les plus puissantes, par exemple celles de chlore, ne suffisent pas toujours pour garantir de certaines exhalaisons, et enfin que, quand elles ont soumis un corps à leur puissance maligne, il serait déraisonnable de demander à un remède unique de remplir toutes les indications du traitement. — C'est encore aujourd'hui, malgré les connaissances acquises en chimie et en physique générale, une mine riche et féconde à exploiter que l'étude de quelques-unes de ces exhalaisons, faite sous le double point de vue de la chimie et de la thérapeutique. Que sait-on sur les miasmes, sur les effluves des marais, sur les exhalaisons des animaux malades, du globe même dans certaines épidémies, etc.? Malheureusement, nous n'avons point encore d'appareils ni de réactifs assez délicats pour faire apprécier tous les changements, toutes les émanations de ce genre, dont nous sommes si souvent victimes sans savoir comment. Pourquoi faut-il qu'on soit forcé de se contenter, en attendant mieux, de suivre encore la routine du passé, et de demander, pour les précautions sanitaires, des conseils au vieux Fracastor? T. Drummond.

EXHALATION. On appelle *exhalation* la plus simple de nos sécrétions, celle dans laquelle une partie des élé-

ments du sang se répand à toutes les surfaces extérieures et intérieures du corps. M. Magendie, qui définit ainsi les exhalations, les divise en *exhalations intérieures*, comme l'exhalation séreuse, la cellulaire, la graissense, les exhalations sanguines, et en *exhalations extérieures*, comme celles des membranes muqueuses et celles de la peau.—Les exhalations intérieures ont lieu partout où des surfaces grandes ou petites sont en contact; elles entretiennent glissantes et polies les surfaces intérieures du péritoine, des plèvres, etc.; elles maintiennent séparées les lames du tissu cellulaire. Tel est l'usage de la sérosité, qui ne paraît être autre chose que le sérum du sang avec moins d'albumine, et qui, peu abondante dans l'état de santé, peut s'accumuler sur différents points dans les maladies, et y produire des collections de liquide plus ou moins considérables, des tumeurs plus ou moins volumineuses, comme dans les hydropisies, l'anasarque. — On range parmi les mêmes fonctions l'exhalation qui dépose la graisse dans certaines mailles du tissu cellulaire, l'exhalation synoviale, qui permet aux surfaces articulaires de glisser les unes sur les autres sans s'enflammer; l'exhalation des différentes humeurs de l'œil, et enfin les exhalations sanguines, qui ont lieu dans les organes susceptibles d'érection. — Quant aux exhalations extérieures, l'une se fait sur toute l'étendue des membranes muqueuses tapissant les voies digestives, les appareils des sens et les voies urinaires; elle dépose sur ces membranes un liquide variable, suivant M. Berzélius, le long des points où on le recueille, mais qui, du moins, est à peu près partout transparent, visqueux, filant, salé et légèrement acide (c'est ce que vulgairement, quand il est fort abondant, on nomme *glaires*). Ce liquide sert à garantir ces membranes des lésions auxquelles elles seraient exposées de la part des corps étrangers avec lesquels elles sont en contact continuel pour remplir leurs fonctions. L'autre exhalation extérieure se fait par la peau et fournit un liquide aqueux, transparent, salé, acide, d'une odeur plus ou moins forte, sortant habituellement à travers l'épiderme sous forme de transpiration insensible et de sueur.—Les médecins se sont livrés à de nombreux travaux pour trouver les moyens d'accélérer, d'augmenter, ou de diminuer toutes ces exhalations; les physiologistes ont voulu les expliquer de diverses manières; de patients expérimentateurs ont travaillé à déterminer rigoureusement les quantités des liquides exhalés. Tous les jours on tente d'utiliser en médecine pratique les connaissances acquises sur ces points, et pourtant, il faut convenir que jusqu'à présent, malgré la patience de Sanctorius, malgré la précision de Lavoisier et Séguin, malgré l'imagination de Bichat, on s'est trouvé loin encore du but qu'on se propose. — Les derniers travaux des physiologistes, et de M. Dutrochet en particulier, semblent pourtant promettre à notre siècle des explications plus satisfaisantes et des applications plus heureuses. T. DRUMMOND.

EXHALER, c'est pousser en l'air, envoyer hors de soi, quelque vapeur, haleine ou corps subtil : le Vésuve *exhale* des flammes; ces fleurs *exhalent* un parfum excellent et délicieux; ces marais *exhalent* une odeur fétide. Il s'emploie aussi avec le pronom personnel : l'odeur qui *s'exhale* d'une rose. *S'exhaler*, c'est s'évaporer, s'élever en l'air, se dissiper, sortir hors de soi. Il s'applique figurément aux choses morales :

Du sein d'un prêtre, ému d'une divine horreur,
Apollon, par des vers, *exhale* sa fureur. (BOILEAU.)

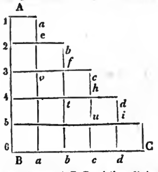
Exhaler sa bile signifie passer sa mauvaise humeur, son chagrin, à quelque chose; en faire son occupation pour satisfaire sa colère :

Horace après Lucile
Exhalait en bons mots les vapeurs de sa bile. (*Ibid.*)

X.

EXHAUSTION (*exhaustio*, épuisement), méthode dont les géomètres font usage pour prouver l'égalité de deux figures, de deux volumes, etc., en démontrant que la différence qui peut exister entre eux est plus petite que telle quantité, si minime qu'elle soit, qu'on pour-

rait imaginer ; en voici un exemple :



Soit un triangle A B C : si l'on divise sa base B C en un certain nombre de parties égales B *a*, *a b*..., et que, par ces divisions, on tire les perpendiculaires 1 6, *a a*, *b b*, après quoi, tirant les parallèles 1 *a*, 2 *b*, 3 *c*, etc., on aura deux suites de rectangles 1 *a a* B, *e b a b*, *f c b c*, etc., dont la somme est plus grande que la surface du triangle A B C ; la seconde suite de rectangles 2 e B *a*, *v t a b*, etc., est comprise dans l'intérieur du triangle ; la surface de cette suite est évidemment moindre que celle du triangle. Mais si on multiplie les rectangles, les deux suites se rapprocheront, de sorte qu'on atteindra une limite où les surfaces des deux suites et celle du triangle seront équivalentes, ou, ce qui est la même chose, si elles n'ont pas la même étendue, la différence sera plus petite et moindre que telle quantité qu'on pourrait assigner. — De là cette méthode a pris le nom d'*exhaustion*, parce que le nombre des divisions est comme *épuisé*, quand les deux suites sont égales en surface au triangle. — On démontre, suivant cette méthode, que la surface du cercle est égale au produit de sa circonférence par la moitié de son rayon, car, ayant prouvé que l'aire d'un polygone régulier se calcule en mulitpliant son contour par la moitié du rayon du cercle inscrit, on suppose deux suites de polygones, l'une inscrite et l'autre circonscrite au cercle, dont on multiplie les côtés à l'infini, de sorte que les contours de ces polygones se confondent avec la circonférence du cercle. — C'est encore à l'aide de cette méthode qu'on calcule la surface, la solidité du cylindre, du cône, de la sphère, en les considérant comme des prismes, des pyramides, etc., d'une infinité de côtés (*v.* Solidité, Surface). Tryssèdre.

EXHÉRÉDATION, disposition testamentaire par laquelle, sous l'ancienne jurisprudence, on avait, dans certains cas déterminés par les lois, la faculté de priver son enfant ou tout autre héritier à réserve de tous droits à sa succession. —L'exhérédation a passé du droit romain dans les législations des autres peuples ; elle formait la conséquence de la puissance paternelle, qui, à Rome, était si absolue. La forte hiérarchie du moyen âge trouva aussi, dans le pouvoir du père de famille, une sanction puissante, et l'exhérédation fut regardée comme le moyen de la consolider sur des bases inébranlables. — Le parent auquel il n'était pas dû de *légitime* (*v.*) pouvait être privé de son expectative sans une exhérédation proprement dite ; le testateur n'avait qu'à disposer de ses biens en faveur d'une autre personne. Ainsi, l'exhérédation se trouvait concentrée à la parenté en ligne directe, soit ascendante, soit descendante. D'un autre côté, il ne suffisait pas que le testateur fît une disposition contraire à celui qu'il voulait exclure de sa succession : les motifs de l'exhérédation devaient être formellement exprimés. — Les causes d'exhérédation varièrent suivant les temps, les lieux, les mœurs religieuses et politiques des différents peuples : la tache d'hérésie, la profession de comédien, l'association de l'exhérédé avec des gens de mauvaise vie, la débauche d'une fille, le défaut de soins envers son père en démence, le refus ou la simple négligence à racheter son père captif, furent successivement enregistrés parmi les causes d'exhérédation. On en compta jusqu'à quatorze contre les descendants, et huit contre les ascendants. — Nos législateurs modernes ont pensé que l'exhérédation devait disparaître à jamais de nos lois civiles, car elle infligeait à celui qui en était frappé une peine qui s'étendait sur sa postérité innocente, et elle donnait

souvent naissance à de scandaleux procès, dans lesquels l'irritation et la haine venaient déchirer à l'envi la mémoire du père de famille. L'exhérédation avait encore pour effet de rendre les enfants qu'elle dépouillait mauvais sujets ou aventuriers. Des motifs de sûreté publique et de bon ordre suffisaient donc pour exiger son abolition. — Toutefois, en proscrivant l'exhérédation, le législateur n'a pas pu méconnaître les droits de la puissance paternelle, et la loi lui a laissé la faculté de réduire l'héritier à sa légitime, sans être tenu d'en déduire les motifs; elle a de plus déclaré que, dans certains cas, l'héritier serait absolument indigne de succéder. Ainsi, elle exclut de la succession à laquelle il aurait eu droit 1° celui qui serait condamné pour avoir donné ou tenté de donner la mort au défunt; 2° celui qui a porté contre le défunt une accusation capitale, *jugée* calomnieuse; 3° l'héritier majeur qui, instruit du meurtre du défunt, ne l'aurait pas dénoncé à la justice. — Ce n'est plus ici la volonté de l'homme qui prononce l'expulsion de l'héritier: c'est la loi qui vient solennellement le frapper d'une peine; mais, en même temps, elle ne se fonde que sur des faits graves que toutes les religions condamnent, et que la conscience publique flétrit d'infamie. C'est ainsi que se trouvent heureusement conciliées les exigences de la morale, de la sûreté publique, et de la hiérarchie des familles.

E. DE CHABROL.

EXHUMATION (*ex humo aliquam rem auferre*, retirer de la terre le dépôt qu'on lui a confié). Ce terme s'emploie par opposition à *inhumation*, et exprime spécialement l'action de retirer de la terre le corps qui y a été précédemment inhumé. L'exhumation comme l'inhumation sont d'origine moderne, et ne remontent pas au-delà du christianisme, qui, en établissant pour dogme fondamental l'immortalité de l'ame et la résurrection des corps, a imposé comme le plus impérieux de tous les devoirs l'obligation de conserver religieusement dans les entrailles de la terre le cadavre qui devait en sortir un jour au son bruyant de la trompette du jugement dernier. Mais l'inhumation entraînait avec elle comme conséquence nécessaire l'exhumation, parce qu'il importait de procéder à une inhumation nouvelle toutes les fois que l'on craignait que toutes les formalités religieuses n'eussent pas été observées lors de l'inhumation première. Les restes mortels, ainsi placés sous la protection divine, devenaient eux-mêmes des objets consacrés qui devaient être déposés en terre sainte; de là les premières exhumations lorsque l'inhumation avait été faite précipitamment en terre qui n'était point bénite. — Aux premiers siècles de persécutions religieuses, l'exhumation était une réparation éclatante due aux martyrs, dont les païens jetaient, par dérision, les reliques à la terre, parce qu'ils ne les jugeaient pas dignes des honneurs du bûcher: la religion triomphante dut mettre sa gloire à rechercher ces reliques précieuses, à les tirer de la terre, pour leur donner l'inhumation sainte avec toute la pompe dont elles étaient dignes. L'exhumation emporte toujours avec soi l'idée d'un acte légitime autorisé par les lois religieuses ou civiles; lorsqu'elle a lieu sans droit, contre les règles de la morale ou les préceptes de la religion, elle prend une dénomination nouvelle: alors un crime est commis, il y a *violation de sépulture*. — L'histoire des querelles religieuses ne nous offre cependant que trop d'exemples d'exhumations ordonnées, au nom de la religion, par des motifs de haine et de basse vengeance, soit que l'on ait rejeté de la terre sainte les corps des prétendus hérétiques qui y avaient été inhumés, soit que l'on ait abusé du pouvoir jusqu'à faire sortir un cadavre du tombeau pour le livrer à une justice désormais impuissante. — Dans l'ordre civil, l'exhumation doit être considérée sous d'autres rapports: elle est souvent nécessaire pour venir en aide à une instruction criminelle, lorsque des soupçons de mort violente, qui ne s'étaient pas d'abord élevés, viennent à surgir tout à coup après que l'inhumation a été opérée. Alors

l'officier de police judiciaire, assisté des gens de l'art qu'il a appelés autour de lui, fait ouvrir la sépulture pour faire constater l'état du cadavre, et consigner dans son rapport les faits qui peuvent corroborer ou démentir les présomptions servant de bases à l'accusation. D'autres fois encore, une exhumation peut être ordonnée sans l'intervention de la justice criminelle, sur la demande des parents, qui désirent opérer le transport du cadavre d'un lieu dans un autre. L'intervention de l'autorité ecclésiastique est aujourd'hui étrangère à une semblable opération, qui est du domaine exclusif de l'autorité administrative ; c'est à elle qu'il appartient d'apprécier les circonstances particulières qui sont invoquées devant elle, et à refuser ou accorder, suivant qu'elle le juge convenable, l'autorisation nécessaire pour procéder à l'ouverture du tombeau. Dans tous les cas et dans toutes les circonstances, c'est toujours à l'autorité administrative qu'appartient le droit de prescrire les mesures nécessaires pour que l'exhumation soit faite avec toutes les précautions possibles, de manière que la salubrité publique ne soit pas compromise. TEULET, a.

EXIL.

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chère!
VOLTAIRE, *Tancrède.*

Plus je vis l'étranger, plus j'aimai ma patrie.
DE BELLOY, *Le siége de Calais.*

Comment exprimer mieux que ces deux poètes notre attachement si profond et si naturel pour les lieux qui nous ont vus naître? Comment faire mieux comprendre les peines de l'exil? Il manifeste aussi avec éloquence l'amour du sol natal, et la peine qu'on éprouve à l'abandonner, ce sauvage répondant à l'Européen qui l'engageait à se transporter ailleurs avec sa tribu : « Dirons-nous aux os de nos pères : levez-vous et suivez-nous sur une terre étrangère » ? Qui pourrait en effet remplacer dans notre cœur les lieux où nous avons appris à sentir, à aimer, à penser, la langue maternelle, les parents, les amis du jeune âge, l'aspect du ciel sous lequel nous avons vécu dès l'enfance, les prés et les bocages où nous aimions à porter nos pas, tout ce qui a servi à former nos liens les plus chers et les habitudes de notre vie? Comment se rappeler, sans d'amers regrets, tous ces nœuds, tous ces rapports intimes, par lesquels nous nous sentons indissolublement unis à la patrie? — Nous aussi, nous avons habité long-temps la terre étrangère. La fortune, que nous n'avions point trouvée dans notre pays, semblait nous y sourire. Des témoignages nombreux d'estime et d'affection, la société de personnes que leur mérite et leur aménité rendaient dignes de notre attachement, paraissaient ne nous laisser à désirer rien de ce qui peut faire le charme de la vie. Cette réunion de circonstances heureuses était cependant impuissante contre le souvenir du pays : toutes les fois que la route de France s'offrait à nos yeux ou à notre pensée, le chagrin de ne pas pouvoir la reprendre assez tôt à notre gré était le seul sentiment que nous pussions éprouver. Aussi, le croyons-nous fermement, jamais l'homme que les passions n'ont point corrompu n'échangera volontiers le sol de la patrie contre un séjour étranger, celui-ci lui promît-il tous les biens extérieurs. La peine la plus cruelle que l'homme puisse imposer à l'homme, après la mort, ou une captivité perpétuelle, c'est l'exil. Encore a-t-on vu d'illustres malheureux lui préférer la mort. Sans doute le respect pour la loi, même injuste ou injustement appliquée, professé par Socrate avec une si sublime éloquence, retenait ce sage dans sa prison. Mais on voit dans sa réponse à Criton, que mourir à Athènes lui semblait préférable à une vie prolongée par la pitié de l'étranger. Si Caton eût pu sortir librement d'Utique, aurait-il voulu échapper à la clémence de César, en se réfugiant chez les Barbares? Comme la loi de Rome, il jugeait l'exil le plus grand des supplices pour un Romain. Perdre les priviléges attachés à ce nom glorieux, n'était-ce pas en effet perdre plus que la vie? La triste fin des célèbres exilés d'Athènes, Thémistocle et Alcibiade, ap-

prenait assez à tout homme né citoyen chez un peuple libre, ce que c'était que l'exil parmi des esclaves? — Les annales des peuples anciens, comme nos annales modernes, sont remplies des douleurs des exilés et de leurs efforts pour rentrer sur le sol de la patrie, même au prix des actes les plus criminels, tels que le sont: la violation à main armée du territoire natal, le meurtre des compatriotes, et surtout l'appel au glaive étranger. Celui que des lois iniques ont forcé à fuir la patrie ne s'arme point contre elle, comme Coriolan. Il la plaint, comme Aristide ou Camille, et il attend dans l'exil l'heureux moment où il pourra la servir encore. — Cette peine si cruelle de l'exil ne peut être prononcée que par la loi, et ne doit atteindre que le crime. L'ostracisme n'est que l'erreur d'un peuple jaloux. Un pays où règnent la liberté et les lois n'a pas de citoyen qu'il puisse craindre. — Dans quelques pays, le pouvoir exile d'un lieu dans un autre ceux qui lui déplaisent ou qui l'inquiètent. C'était l'une des coutumes de notre ancienne monarchie. On exilait ainsi des ministres, des courtisans en disgrâce, des parlements récalcitrants et importuns par leurs remontrances. Sous un régime qui n'admet l'exercice du pouvoir que pour l'exécution des lois, toute mesure empreinte d'arbitraire ou de caprice serait illégale. Aucun déplacement ne peut être prescrit qu'en vertu d'une loi ou d'un jugement fondé sur des dispositions légales. AUBERT DE VITRY.

EXISTENCE. Ce terme dérive d'*exstare* (se tenir debout). Son origine, c'est *être*, c'est *vivre*. La vie sensitive et intellectuelle de l'homme et des animaux possède seule le sentiment ou la conscience de l'existence. — Mais de ce que la sensation et la pensée donnent la preuve de cette existence, s'ensuit-il, comme on l'a soutenu, qu'elle ne réside que dans cette faculté de sentir et de penser? On existe pendant le sommeil certainement en l'absence de toute impression perçue et de toute action d'intelligence. Le terme *existence* doit donc se généraliser, puisque non seulement l'homme et les animaux, mais même les plantes qui ont une *vie* et qui meurent, présentent une existence plus ou moins intense et d'une durée limitée. Dans ce sens, l'existence appartiendrait à l'état de vie et aux seuls êtres organisés.

§ I. *De l'existence générale.*

Peut-on dire, cependant, que les minéraux, pierres, métaux, etc.; l'air, l'eau, le globe terrestre, les arbres, etc., n'*existent* pas? On n'oserait soutenir ce paradoxe, mais alors il faut universaliser l'idée d'existence, et convenir que tout ce qui tombe sous la perception de nos sens, tout ce qui devient visible, palpable, apercevable d'une manière quelconque, existe matériellement. Toutefois, cette existence phénoménale, qui ne préjuge rien sur la nature essentielle des êtres ou des corps (tout en nous laissant ignorer ce qu'ils sont au fond, en réalité), indique seulement leur présence actuelle, leur durée dans le temps. Ce qui périt, ce qui est éphémère, transitoire, protéiforme, n'a d'existence que relativement à la matière qui le constitue momentanément. En ce sens, les éléments, dans la nature des choses, étant les seules substances permanentes, tandis que leurs formes subissent de jour en jour toutes les métamorphoses, par le renouvellement perpétuel des générations et des destructions dont le monde est le théâtre, ces éléments seuls posséderaient une véritable existence. — Et encore, ces éléments, ou cette source commune de toutes les productions, de toutes les corruptions, sont-ils bien réellement les *propriétaires fonciers*, si l'on peut s'exprimer ainsi, *des existences viagères* des êtres formés par leur substance? Cette même matière qui est du feu à cette heure, qui était bois ou air auparavant, ne perd-elle, n'acquiert-elle que des modes d'être, des accidents superficiels et spécieux, ou bien des attributs intrinsèques et essentiels? La chaîne des générations ou des modifications tourne sans fin, mais la matière et les principes primordiaux, simples ou composés, demeurent-ils, quant à leur substance réelle, ingé-

nérables, incorruptibles, incréés? Existent-ils par eux seuls? se sont-ils donné spontanément leur être, leurs propriétés? Alors ils seraient Dieu même. — Mais on l'a démontré maintes fois, la matière, réduite à ses principes ultimes, ne saurait être active et passive en même temps, ce qui implique contradiction. Pour que des éléments non organisés, comme aux premiers jours du monde, produisissent la structure harmonique de l'organisation, il faudrait qu'ils donnassent plus qu'ils ne possèdent et se modifiassent savamment d'eux seuls. Nous croyons avoir prouvé cette impossibilité dans notre *Philosophie de l'histoire naturelle*. Si l'existence d'un être vivant, par exemple, ne peut pas se constituer de toutes pièces, spontanément, d'où émanera-t-elle? Il lui faut nécessairement une source. Que, selon les stoïciens et les panthéistes, anciens ou modernes, hindous ou européens, la *vie* des individus soit *une existence particularisée*, la *mort une dissolution dans l'existence universelle* du monde, il n'en reste pas moins évident que le seul principe existant par lui-même est Dieu. — En effet, tant de témoignages manifestent l'inconstance, la corruptibilité des éléments matériels, leur impuissance d'engendrer spontanément la vie, quand ils manquent de ces germes organisés et savamment prédisposés pour des fins et une destination prévue, relativement à un but, qu'on est forcé de recourir à cette intelligence suprême, réglant et ordonnant toutes choses, et pétrissant, selon ses vues incompréhensibles, les astres qui décorent l'empyrée, comme l'aile brillante du plus humble papillon.

§ II. *Source de l'existence.*

L'existence émane donc réellement du sein de la Divinité : elle seule *est*; elle seule maintient et procrée le tout, attribue et retire la vie dans le grand ensemble de la nature, illumine de ses éclatants rayons la pensée humaine qui s'élance vers son essence céleste :

Scilicet esse aliud quod nos cogatque regatque,
Majus, et in proprias ducat mortalia leges.
(Manilius.)

Afin de mieux démontrer cette nécessité, supprimez par la pensée l'existence de Dieu, et vous ne trouvez alors aucune réponse raisonnable à ces questions mises par Addison dans la bouche de Caton mourant :

Que suis-je, où suis-je, où vais-je, et d'où suis-je tiré?

Or, est-il présumable que l'homme, formé avec une si merveilleuse organisation, si puissant par son génie sur le globe qu'il domine, soit le vil produit du hasard, destiné à pourrir dans le néant, sans qu'il sache pourquoi il vit, pourquoi il meurt, ni s'il doit suivre la vertu qui lui prescrit des sacrifices, plutôt que le vice ou le crime qui lui promettent des jouissances sur cette terre? — Et d'où surgiraient ces instincts de grandeur magnanime, ces élans héroïques qui le précipitent dans de glorieuses entreprises et lui font immoler cette existence, si elle était l'unique, le premier de ses biens ou le don de la matière de son corps? Existence! vie terrestre! là n'est pas tout l'homme. Quelque chose de son être a été suspendu aux cieux, si l'on peut le dire, car l'ame, qui ne se trouve point à sa place dans ce siècle et ce monde, aspire, en le quittant, vers une autre patrie. Qui sait, en effet, si cette végétation ténébreuse sur la terre n'est pas une mort, et si, pour nous, une plus noble existence n'est point réservée après le trépas parmi les métamorphoses et les suprêmes sanctuaires de la nature? Oh! que nous sommes profondément ignorants et enfouis dans les abimes sur cette obscure planète, perdue dans un coin de l'univers! Le torrent impétueux du temps qui nous entraîne permet-il de soulever les voiles impénétrables de l'avenir pour toutes les existences et leurs métempsycoses inévitables? Nos éléments ne doivent-ils pas nécessairement reparaître sur le théâtre du monde, reformés que nous sommes du limon de tant de créatures à jamais dévorées par le vieux Saturne! Nous-mêmes mangeons nos ancêtres ressuscités dans les moissons de nos guérets engraissés de leurs débris, comme nous deviendrons la pâture des êtres à venir auxquels nous transmet-

tons l'existence. C'est un flambeau passant de main en main pour éclairer tour à tour les siècles futurs : héritage de tribulations mêlées de jouissances que l'on prodigue avec délices, que l'on restitue avec douleur, et que les humains n'accepteraient pas peut-être s'ils en pouvaient d'avance peser les biens et les maux. Léger météore qui brille à peine d'une lumière empruntée, ainsi l'homme achève, dans un âge circonscrit, l'orbite de ses destinées, pour disparaître dans la profondeur des cieux.

§ III. *Diversité des existences.*

Comparée à ses fins, à un but quelconque, mais nécessaire, bien que nous ne le connaissions pas toujours, chaque genre d'existence a dû être institué sur ce globe pour remplir sa destination. C'est ainsi que nous contemplons une hiérarchie, une gradation merveilleusement harmoniée d'organisations de plus en plus compliquées et perfectionnées, depuis l'animalcule microscopique, tel que la monade infusoire, jusqu'à l'homme, et depuis la moisissure imperceptible jusqu'à ces végétaux magnifiques qui fécondent et enrichissent la terre de leurs fruits délicieux pour la nourriture des espèces animées. Ainsi furent peuplés tous les empires de ce globe : à l'aigle et aux autres oiseaux, le vaste champ des airs ; à la baleine, aux requins, aux légions innombrables de poissons, les abîmes de l'océan ; aux animaux terrestres, les continents, de la torride brûlante aux glaces polaires. Chacun a sa vocation, son existence déterminée, ses formes prédisposées pour en accomplir toutes les fonctions, pour chercher sa nourriture et se protéger contre ses ennemis ou contre les intempéries qui menacent ses jours. — Et la suprême puissance qui dispensa à tous ces germes si divers une étincelle de l'existence n'a pas dû être injuste envers eux. Si elle agrandit les attributions de la vie pour l'homme et pour les plus nobles espèces, si elle semble leur avoir distribué une plus large part de bonheur en étendant la sphère de leur sensibilité, n'a-t-elle point réparti, comme un équitable contre-poids la même capacité pour la douleur que pour la volupté? Dès lors, leur existence, quelque vaste qu'elle puisse être, demeure, dans cette même mesure équilibrée du bien et du mal, que versent également les deux tonneaux de Jupiter. Rois ou bergers, lions ou agneaux, la mort contre-pèse la vie ; les tourments s'accumulent à proportion des jouissances, et Tibère ou Néron sur leur trône ne sont point à envier dans leur existence, par ces heureux pasteurs de l'Arcadie chantés par Théocrite et Virgile. Leur étroite sphère exclut les grandes peines comme les grands plaisirs. La nature avait créé l'homme innocent et pur dans sa simplicité native. Né sans armes, nu, et long-temps faible dans son enfance, il pouvait vivre satisfait des fruits de la terre, comme on nous peint nos premiers parents au sein de l'Eden terrestre. Sa timidité, sa douceur, le faisaient subsister en repos avec tous les animaux sauvages. Les plus tendres affections unissaient les sexes en familles nombreuses pour peupler le globe, et jamais la terre n'était abreuvée du sang de ses enfants, versé par leurs mains. Ainsi passèrent pendant des siècles, dans leur félicité silencieuse, ces antiques patriarches de l'Orient et de l'Inde, dont les brahmes, vivant de végétaux seulement, nous retracent encore aujourd'hui l'imparfaite image. Adorateurs paisibles de la Divinité, soumis aux événements de la terre, amis de la sagesse et sacrifiant à la vertu, ils traversent en paix de longs jours et cèdent à la terre leurs modestes ossements, à côté de leurs ancêtres endormis dans le sein de Brahma. — Il n'en est point ainsi du belliqueux Tatar, ou de l'ardent et avide Européen. Ils accourent, hommes de sang, le glaive à la main, dompter ces nations pusillanimes. Ils les pressurent par la terreur et le travail pour en exprimer l'or et les jouissances d'une vie dévorante, tumultueuse. Ils s'enivrent un jour de toutes les délices pour périr foudroyés, s'il le faut, le lendemain, au milieu des fêtes ou des batailles. C'est une existence forcenée qui ne se sent dans

sa plénitude qu'au milieu de la rage ou du délire des passions. Sublimes dans le crime, comme dans l'audace du génie et de la vertu, ils s'élancent à la conquête de la gloire et d'une immortalité à jamais trompeuse. Souvent, pour eux, il n'est ni Dieu ni redoutable avenir; la vie présente et son délire sont tout; ils y aspirent à travers les attentats, s'il le faut, puis, ayant épuisé la coupe de ces plaisirs si fugitifs, si fallacieux, il tombent dans un dégoût affreux et se réfugient dans le trépas, comme dans les ténèbres éternelles du néant. — Oserait-on affirmer toutefois que l'infortuné, pauvre, rebut de la société, périssant victime de l'injustice de ses semblables, au milieu d'affreuses tortures, ait une existence aussi heureuse que le riche épicurien, savourant les jouissances sensuclles, sur une molle couche ou parmi les festins? Il manque donc, en cette courte vie, un équilibre, une rémunération juste, bien que la sensibilité se proportionne autant qu'elle peut à chaque mode d'existence, par des habitudes qui nous façonnent, même au mal, s'il est tolérable. Un prisonnier, après vingt ans de Bastille, dans un cachot obscur, se trouvait ensuite malheureux et inaccoutumé au bien-être de la liberté. — Les animaux domestiques que nous sacrifions à nos besoins peuvent-ils se plaindre de leur existence d'esclavage? Mais c'est par nos soins qu'ils ont reçu la vie; ce don, s'il est pour eux un bien, il nous le devaient; s'il est un mal, nous le leur retirons. Ainsi l'a permis la nature, qui nous accorda sur enx une haute supériorité d'intelligence et de pouvoir. Ils ne doivent pas plus s'en plaindre que s'ils périssaient sous la dent du tigre ou du loup. Et nous-mêmes, sommes-nous exempts de chances de mort, soit dans ces horribles guerres qui s'allument entre les nations, soit dans ces épidémies meurtrières qui moissonnent tant d'existences? Au total, tout ce qui a vie doit périr. Les créatures animées ont été placées sur ce globe comme sur un vaste cimetière de morts et de mourants; le sol est pour ainsi dire saturé des débris de tant de funérailles, qui ne cessent pas un instant dans la durée des âges, qui déciment les populations de toute espèce, qui n'épargnent ni la jeunesse, ni l'innocence. Aux causes naturelles se joignent nos propres vices et nos fureurs. Mais ces tristes dépouilles sont les aliments nécessaires de nouvelles naissances; sans la mort des uns, nulle existence ne pourrait se ressusciter; les mariages des enfants se célèbrent sur les tombeaux des pères, et une joie folâtre danse auprès des cérémonies funéraires. — Ainsi s'accomplit cette éternelle transfusion vitale des êtres en d'autres êtres. Tourbillon incessant dans ses apparitions variées, l'existence générale tantôt s'agrandit, tantôt s'affaiblit selon la fertilité ou la stérilité des années, selon les événements du grand système du monde dans lequel nous sommes lancés. Les sphères planétaires peuvent ne pas être éternellement le séjour d'existences si fragiles, si transitoires; le souffle céleste qui les anime peut être retiré, et tous les êtres rentreraient dans le néant. Dieu seul est le père de la vie; tout vient de lui; tout y doit rentrer (*v.* Vie).

J.-J. Virey.

EXODE (en latin *exodium*), vient du grec *exodos*, de *ex* et *odos* (sortie, digression, écart du chemin). Ce mot, qui sert de titre à l'un des cinq livres de Moïse, avait anciennement d'autres acceptions, sur la nature desquelles on n'est pas bien d'accord aujourd'hui. Il paraît, d'après Aristote, que c'était une des quatre parties de l'ancienne tragédie, ou ce que l'on disait quand le chœur avait cessé de chanter pour ne plus reprendre. C'était, suivant Dacier (*Commentaire sur la poétique d'Aristote*), tout ce qui répond à notre dernier acte, c.-à-d. le dénouement et la catastrophe de la pièce. Ce serait donc à tort que plusieurs auteurs auraient pris ce mot pour synonyme d'*épilogue*, à moins que de changer l'acception généralement attachée à ce dernier mot. — Suivant le scoliaste de Juvenal, *ut quidquid lacrymarum ac tristitiæ cepissent ex tragicis affectibus hujus spectaculi*, *risus detergeret*,

l'exode était, chez les Latins, ce que nous appelons aujourd'hui une *farce*. La pièce finie, on faisait venir le farceur, nommé aussi *exodiaire* (exodiarius), qui divertissait, par ses bouffonneries, ses bons mots et ses grimaces, ceux qu'avait attristés la gravité des scènes tragiques. On a également appelé de ce nom des vers plaisants, que les jeunes gens récitaient à la fin des comédies, et qui répondaient aussi à nos farces. Les *exodes*, d'après Vigenère sur Tite-Live, étaient comme une sorte d'entremêts entre les actes, partie fable et plaisanterie, partie feinte et musique, comme pour faire reprendre haleine au spectateur. On nommait aussi *exode*, chez les anciens, une espèce d'hymne ou de chanson, qu'on entonnait à la fin des répas, pour divertir et égayer les convives. — Nous avons dit qu'on nommait aussi exode le deuxième des cinq livres de Moïse, qui traite de la sortie des Israélites d'Égypte, ce qui est assez conforme à l'étymologie, de *odos*, qui signifie *chemin*, *voyage*, ainsi qu'on l'a remarqué. L'*Exode de Moïse* contient aussi la relation de ce qui s'est passé en Égypte depuis la mort de Joseph jusqu'à la sortie des Juifs, ainsi que les événements qui s'accomplirent dans le désert, particulièrement au mont Sinaï, jusqu'à la construction et l'érection du tabernacle. Les Hébreux avaient l'habitude de donner pour titre aux livres les premiers mots par lesquels commençaient ces livres. Ils appelaient donc l'Exode de leur prophète *Veellesemoth*, parce qu'il commence par ces deux mots, qui ont le même sens que *et hæc nomina*, des Latins. Pour la même raison, ils appelaient la Genèse *Beresit*, qui veut dire *in principio* (au commencement), parce qu'elle commence en effet par ce mot. — *Exode*, dans les *Septante*, est pris pour désigner la fin ou conclusion d'une fête. On la célébrait le huitième jour de celle dite des *Tabernacles*, en commémoration de l'exode ou sortie d'Égypte. BILLOT.

EXOPHTHALMIE, des deux mots grecs *ex* (dehors), et *ophthalmos* (œil), sortie de l'œil hors de l'orbite. Rien n'est plus commun que d'entendre parler d'yeux sortant de la tête, d'œil arraché pendant sur la joue : ces expressions sont presque toujours des exagérations et des hyperboles ; il est rare que l'œil sorte de l'orbite, soutenu, comme il l'est, sur un tissu graisseux, mollet, protégé par des parois osseuses qui le débordent partout, excepté vers la tempe, et retenu par la membrane muqueuse, par ses muscles propres, par ceux des paupières, et par des nerfs et des vaisseaux nombreux ; il faudrait une grande violence, et surtout un effort bien dirigé, pour le faire sortir de sa place, et rien n'est moins commun qu'une exophthalmie produite par une cause de ce genre ; elle n'a guère lieu que quand il y a en même temps écrasement de la tête. — Les cas les plus fréquents d'exophthalmie sont causés par des tumeurs qui se développent dans l'orbite. Les parois de cette cavité étant inflexibles, la tumeur, pour se faire place, pousse l'œil au dehors. C'est ce qui arrive dans certains abcès du tissu cellulaire de l'intérieur de l'orbite, dans quelques cas de polypes des fosses nasales ou du sinus maxillaire ; quand des exostoses naissent dans le fond de l'orbite, quand l'œil hydropique prend un volume trop considérable pour la place inextensible qu'il occupe, ou enfin quand il se trouve, lui ou ses dépendances, le siége de quelque tumeur squirrheuse ou cancéreuse. — On a cité quelques cas d'exophthalmie par une sorte de relâchement du pédicule très complexe qui retient l'œil à sa place ; mais ces cas, rares dans la science, ne sont point encore assez constatés pour y être admis sans réserve. Il est sage de les révoquer en doute, tant qu'ils ne sont pas accompagnés de détails très précis et très authentiques. — Il n'y a point de correspondance directe, comme on le croit vulgairement, entre l'œil et certaines dents ; la racine des dents canines supérieures pénètre bien quelquefois jusque dans le sinus maxillaire supérieur au-dessous de l'orbite, mais il y a toujours au moins une distance d'un pouce et plus entre l'œil et les

dents dites *œillères* : l'exophthalmie est donc impossible par la prétendue communication entre ces deux organes.

T. Drummond.

EXORCISME, conjuration, prière à Dieu, et commandement fait au démon de sortir du corps d'un possédé. Cette cérémonie, conséquence du dogme de la démonologie, a dû par-là même être en usage chez tous les peuples par qui ce dogme a été reçu, c.-à-d. chez toutes les nations polythéistes, ainsi que chez les chrétiens. On a donc regardé les maladies, surtout les plus cruelles, ou celles dont on ignorait la cause, comme produites par la colère ou la méchanceté des génies malfaisants. On s'est alors figuré pouvoir les mettre en fuite par la musique, par des enchantements, par des amulettes, par des odeurs, par des fumigations, par des paroles propres à déplaire ou à épouvanter. De là les exorcismes et les conjurations contre les mauvais génies et les affections morbides auxquelles on ne connaissait aucun remède naturel. Les disciples de Pythagore et ceux de Platon n'étaient pas moins convaincus que des mauvais génies provenaient, et la perversité des inclinations, et la corruption des mœurs. On trouve la même croyance chez les Juifs, principalement depuis leur retour de la captivité, et l'on a remarqué que les opinions émises sur les démons par le livre de Tobie sont analogues à celles des Chaldéens; mais, pour être complètement juste, il faut aussi observer que, dans le livre de Job, dans le quatrième livre des Rois, dans les Psaumes et les prophètes, tous antérieurs à la captivité, il est parlé des démons tout aussi clairement que dans Tobie. Chez les Juifs, nous dit Josèphe, il y avait des exorcistes qui, dans les fonctions de leur charge, se servaient de formules attribuées à Salomon. Jésus-Christ a confirmé, par son témoignage, le sentiment qui impute aux démons certaines maladies et certains vices. Il ne se borna pas à délivrer des possédés, il donna encore à ses disciples le pouvoir de les délivrer en son nom, et le succès avec lequel ils usèrent de ce pouvoir est un des principaux arguments dont les anciens apologistes de la religion chrétienne se sont servis pour en démontrer la divinité aux païens. C'est donc d'après l'autorité de Jésus-Christ et des apôtres que l'emploi des exorcismes s'est établi et a prévalu dans l'église. Leibnitz, tout protestant qu'il soit, ne laisse point d'avouer que l'église a pratiqué de tout temps les exorcismes, et qu'il ne s'y trouvait rien d'opposé à la raison. Les exorcismes, abolis par quelques luthériens qui inclinaient au calvinisme furent par la suite rétablis. — On distingue deux sortes d'exorcismes, les ordinaires et les extraordinaires : les premiers sont en usage avant d'administrer le baptême et dans la bénédiction de l'eau; les seconds s'emploient pour délivrer les possédés, pour écarter les orages, pour faire périr les animaux nuisibles. Les uns et les autres n'ont rien de faux, de superstitieux, ni d'abusif. — Dans l'origine, les exorcismes du baptême furent institués pour les adultes qui, ayant sacrifié aux idoles et participé aux sacrifices offerts aux démons, en avaient contracté des souillures qui les assujettissaient aux puissances des ténèbres. Néanmoins, ces cérémonies ont dû encore être conservées dans le baptême des enfants, assujettis aux démons par le péché originel. C'est le moyen d'ôter à ces génies malfaisants tout pouvoir sur le nouveau chrétien, et d'apprendre à celui-ci qu'il ne doit avoir avec aux aucune espèce de commerce. Les mêmes motifs ont autorisé à exorciser les eaux du baptême, et cette cérémonie a obtenu le suffrage de la plupart des Pères, tels que Tertullien, saint Cyprien, saint Ambroise, saint Augustin et saint Basile, qui regardent ces rits comme de tradition apostolique. Saint Cyrille de Jérusalem, saint Grégoire de Nysse et saint Justin professent hautement la même doctrine. Ainsi tombent les argutics des protestants qui s'appuyaient sur saint Justin et Tertullien pour combattre les exorcismes, c'est-à-dire qui invoquaient contre les exorcismes les deux pères qui

les ont le plus énergiquement défendus.
ALPH. FRESSE-MONTVAL.

EXORDE (rhétorique). Toute personne qui a reçu une éducation classique sait que l'*exorde* est le début d'un discours. Ce mot vient du latin *exordium*, qui est lui-même un dérivé d'*exordiri* (commencer), et proprement commencer à ourdir. Tous les véritables principes de l'art sont puisés dans la connaissance du cœur humain. Aussi les plus habiles rhéteurs, appuyés sur les leçons de l'expérience, recommandent-ils à l'orateur de commencer par prévenir son auditoire, soit en sa faveur, s'il s'agit d'une cause personnelle, soit en faveur de la cause qu'il se propose de défendre. Le but de l'*exorde* est donc de préparer, de disposer favorablement les esprits; et cette précaution nous semble toute naturelle. Quand on veut demander à quelqu'un un service, une faveur, une grâce, on ne l'aborde point avec un ton brusque, impérieux ou tranchant; avant de parler de ses droits, on cherche surtout à se concilier la bienveillance de la personne que l'on veut intéresser. L'orateur doit procéder de la même manière à l'égard de ses auditeurs. — En général, l'*exorde* doit être court, simple, clair, modeste, deux ou trois phrases peuvent suffire; on ne saurait trop se hâter d'arriver à la question. Cependant l'*exorde* demande à être proportionné au sujet; il est comme le vestibule d'un grand édifice. Il ne faut donc pas qu'il éclipse par son éclat le reste du discours, ni qu'il en épuise la substance. Un tel exorde, quelque beau qu'il fût d'ailleurs, pècherait contre les règles de l'art, qui prescrivent à l'orateur de tenir en réserve pour sa péroraison les plus puissantes ressources de son éloquence. Les autres défauts de l'*exorde* seraient d'être vulgaire, commun, inutile, trop long, hors d'œuvre, déplacé ou à contre-sens: vulgaire, s'il peut s'accommoder à plusieurs causes indifféremment; commun, s'il convient tout aussi bien à la cause de l'adversaire; inutile, s'il n'est qu'un prélude oiseux et étranger à la question; trop long, s'il contient plus de pensées et de paroles qu'il n'était nécessaire; hors d'œuvre, s'il n'est pas tiré du fond du sujet; déplacé, s'il ne va pas directement au but que l'orateur a dû se proposer; enfin à contre-sens, s'il peut compromettre l'intérêt de la cause qu'on a entrepris de défendre. Toute espèce de discours ou de plaidoyer ne réclame point un *exorde*. Il est même des causes vulgaires où cette sorte de préparation serait ridicule. C'est donc à l'orateur de bien examiner son sujet, de voir s'il est susceptible d'*exorde*, et quel *exorde* lui convient. Cicéron, qui nous a laissé, de son art, des leçons et des modèles également impérissables, conseille à l'orateur de ne penser à l'*exorde* que lorsque le discours est terminé. En effet, ce n'est qu'après avoir profondément médité son sujet, ce n'est qu'après en avoir sondé pour ainsi dire les entrailles que l'on peut savoir comment il convient d'entrer en matière. Un architecte qui veut construire un palais ne s'occupe pas d'abord des enjolivements du portique et de la façade; il examine le terrain, il fait creuser les fondations, il prépare et dispose les matériaux; ce n'est que lorsque l'édifice est achevé et qu'il peut juger de l'ensemble que la porte d'entrée et ses accessoires deviennent l'objet de son attention. Il doit en être de même de l'orateur à l'égard de l'*exorde*. Telles sont en peu de mots les règles générales relativement à la composition du début d'un discours; elles sont susceptibles de s'appliquer à tous les genres d'éloquence. Hasardons maintenant quelques considérations particulières. — Il est un genre d'*exorde* brusque et sans préparation, que les anciens appelaient *ex abrupto*. Il consiste à heurter impétueusement, ou des adversaires qui ne méritent aucun ménagement, ou une proposition totalement dépourvue de sens et de fondement. Cet *exorde* éclate comme un coup de tonnerre. Mais il faut qu'il soit motivé par la gravité des circonstances, ou par quelque incident inattendu qui lui donne le mérite de l'à-propos. L'exorde *ex abrupto*, pour être

convenablement placé, doit être un de ces mouvements heureux qu'inspire quelquefois l'occasion. Ce n'est guère que dans les luttes du barreau et de la tribune politique qu'il nous semble pouvoir se produire avec avantage. Tout le monde connaît le fameux début de la première Catilinaire de Cicéron : *Quousque tandem abutere, Catilina, patientiâ nostrâ* (jusques à quand abuseras-tu de notre patience, Catilina)? C'est là le plus bel exemple que l'on puisse citer de l'exorde *ex abrupto*. Aussi cette vigoureuse apostrophe était-elle puissamment légitimée, et par la découverte d'une conspiration flagrante, et par la menaçante audace du chef des conjurés, et par l'autorité des services et du talent de l'orateur romain. Notre Mirabeau, l'Hercule de notre éloquence parlementaire, s'est aussi quelquefois servi avec succès de l'exorde *ex abrupto*. Un jour, étant interrompu dès ses premières paroles par les rires du côté droit, il se reprit et débuta ainsi : « Messieurs, donnez-moi quelques moments d'attention; je vous jure qu'avant que j'aie cessé de parler vous ne serez pas tentés de rire. » Aussitôt il se fit un grand silence, et l'orateur continua son discours, qui fut religieusement écouté. Ajoutons toutefois qu'il fallait être un Mirabeau pour exercer un tel ascendant. Avec la même présence d'esprit, avec les mêmes paroles, un orateur vulgaire n'eût sans doute pas produit le même effet. L'*exorde* d'un sermon, d'une oraison funèbre, d'un panégyrique, se présente parfois avec un caractère particulier, qui contraste avec la simplicité que nous avons recommandée plus haut. C'est que l'éloquence sacrée, étant toute dégagée des intérêts de cette vie mortelle, et planant pour ainsi dire entre le ciel et la terre, ne doit pas oublier qu'elle est l'interprète de la parole de Dieu, et qu'elle a par conséquent le droit de donner à ses enseignements la forme la plus solennelle. De là ce ton d'élévation, de sublimité ou de majesté sainte que nous admirons dans quelques *exordes* de nos grands orateurs de la chaire. Deux des plus beaux *exordes* connus, dans ce genre, sont celui du sermon de Bourdaloue pour le jour de Pâques, *Surrexit, non est hic*, et celui de Fléchier dans l'oraison funèbre de Turenne. On cite encore, entre plusieurs autres, le magnifique *exorde* de l'oraison funèbre de la reine d'Angleterre, par Bossuet, et le début si imposant de l'oraison funèbre de Louis XIV, par Massillon. Nous ne faisons qu'indiquer ces morceaux comme véritables chefs-d'œuvre du genre; car nous avons lieu de les croire dans la mémoire de tous nos lecteurs. CHAMPAGNAC.

EXOSMOSE (*v.* CAPILLARITÉ, FILTRATION, SÈVE).

EXOSTOSE (du grec *ex*, hors, et *osteon*, os). On donne ce nom aux tumeurs contre nature qui se développent à la surface des os ou dans leurs cavités, et qui sont constituées par l'expansion du tissu osseux lui-même. Tous les os sont sujets à cette maladie, qui cependant affecte de préférence le tibia, le fémur, le crâne, le sternum, la clavicule, etc. Le nombre, le volume et la consistance des *exostoses* sont très variables. Il ne s'en développe ordinairement qu'une seule sur un os, mais plusieurs os peuvent être affectés à la fois; rarement l'exostose dépasse le volume d'une noix ou d'un petit œuf. Celles de volume énorme décrites par les auteurs sont presque toutes des tumeurs d'une autre nature. Le tissu osseux qui constitue la tumeur est le plus souvent raréfié; lorsqu'il présente l'opacité de l'ivoire, on l'appelle *exostose éburnée*.—Les causes de l'exostose sont très multipliées : elle peut résulter d'une violence extérieure (exostose traumatique), mais le plus souvent elle est l'effet d'un principe morbide intérieur (exostose vénérienne, scrofuleuse, cancéreuse, scorbutique, dartreuse, etc.). L'opinion la plus générale est que l'exostose est le produit de l'inflammation des os; son traitement est donc celui qui convient à l'inflammation, modifié par la lenteur des mouvements organiques dans le tissu des os, et par la cause spécifique de l'inflammation. Les antiphlogistiques simples con-

viennent donc à l'exostose traumatique; aux autres, on opposera les traitements indiqués contre la siphilis, les scrofules, le cancer, etc. Mais souvent la tumeur résiste au traitement médical, et réclame l'emploi des moyens chirurgicaux, c.-à-d. l'ablation au moyen de la scie ou de la gouge et du maillet. Nous ne pouvons entrer ici dans plus de détails sur une maladie qui réclame toujours l'assistance du médecin. Il ne faut pas confondre l'exostose avec les tumeurs dues au gonflement de la membrane fibreuse qui enveloppe les os (*v.* Périostose).

Forget.

EXOTÉRIQUE (*v.* Ésotérique).

EXOTIQUE (hist. nat.), en latin *exoticus*, *extraneus*, vient du grec *exô*, *exôthen* (en latin, *extra*); on dit aussi *exôticos*. Ce mot, particulièrement consacré à l'histoire naturelle, est l'opposé d'indigène, et s'applique à toute production étrangère au pays où on l'emploie: ainsi, la plupart des plantes cultivées dans les serres des jardins botaniques, telles que les cierges, les palmiers, etc. sont des productions exotiques, c.-à-d. apportées de climats plus ou moins éloignés.

Billot.

EXPANSIBILITÉ, EXPANSION, forces expansives, etc. Ces termes dérivent tous du verbe *expandere*, étendre, déployer, épanouir.

De l'expansibilité physique.

On peut dire en général que l'état de dilatation de toute substance est un résultat de l'action du calorique, soit latent et combiné, soit libre surtout. Ainsi, tous les corps laissent écarter leurs molécules par l'augmentation du calorique dans eux, et suivant leur capacité pour le recevoir. L'argile pure semble faire exception à cette loi, puisqu'elle se rétracte au feu le plus ardent, et c'est sur cette propriété de *retrait* qu'est fondé le pyromètre de Wedgewood; mais ce resserrement n'a lieu qu'à cause de l'évaporation de l'eau retenue avec une extrême adhérence par cette terre, ce qui diminue le volume de cette alumine. — La *dilatabilité* n'est qu'un moindre degré d'expansion des corps, tandis que l'*expansibilité*, en physique, désigne plus particulièrement l'état aériforme ou vaporisé d'un corps. L'expansion de l'eau en ébullition, celle du naphte, de l'alcool, de l'éther, de l'ammoniaque et autres fluides, éprouve d'autant plus de raréfaction qu'ils sont exposés à une température plus chaude. Les arômes des corps odorants sont d'autant plus expansifs qu'ils ont plus de légèreté, de volatilité, comme les huiles essentielles, etc. En général, les substances très hydrogénées sont très expansives; l'hydrogène lui-même est si léger, si raréfié, et contient tant de calorique combiné, qu'il est, par cette raison, le plus expansif de tous les gaz connus. — Il y a pareillement raréfaction, expansion, sous une moindre pression; et par exemple, l'eau, l'alcool, entrent en ébullition sur les hautes montagnes, à une température inférieure à celle qu'il faut employer dans les profondes vallées. En effet, l'atmosphère ayant moins d'épaisseur sur les lieux élevés, pèse d'un moindre poids et oppose moins de résistance à la vaporisation. Par la même cause, nos humeurs entrent en turgescence sur les montagnes; nos vaisseaux sanguins les plus délicats en sont facilement rompus; de là vient la fréquence des hémorrhagies pulmonaires et nasales pour peu qu'on se livre à des mouvements vifs ou à des efforts, dans l'air raréfié des Alpes, des Andes, de l'Himâlaya; les tintements d'oreilles, les *coups de sang*, y sont assez ordinaires par ces mêmes motifs. — L'on doit mettre encore au nombre des causes d'expansibilité la puissance centrifuge des corps en rotation sur eux-mêmes. Ainsi, vers l'équateur de notre planète, l'expansibilité doit être plus considérable, ou la gravitation bien moindre que vers les pôles, indépendamment des différences de température de ces contrées. C'est par cette raison que notre globe est renflé sous l'équateur et aplati ou déprimé aux pôles. Ces effets sont d'autant plus considérables chez les corps planétaires que leur rotation diurne sera plus rapide. — Après avoir considéré l'expansion de la

lumière lancée par les soleils, ou étoiles fixes dans toute l'étendue des espaces, quelques philosophes ont cru pouvoir expliquer les grands phénomènes de la nature par la loi de l'expansibilité, avec autant de motifs plausibles que Newton en avait apportés pour établir les lois de l'attraction. Afin de prévenir l'objection que tous les corps planétaires, en se livrant à cette loi d'expansion, devraient se dissoudre dans l'immensité des cieux, M. Azaïs, par exemple, établit, comme contre-poids, que les expansibilités ou tensions, se contre-balancent réciproquement, se contiennent entre leurs limites et que la lumière solaire (ou le fluide stellaire), frappant la surface des planètes opaques, les bat, les condense avec tant de force qu'il rebondit à angles droits vers les cieux, comme ferait une balle élastique lancée avec vigueur contre le sol. De là cette réaction égale à l'action; de là compression antagoniste à cette expansion. Mais cette prétendue *explication universelle* ne peut rendre raison des phénomènes d'attraction géocentrique qui correspondent, non au volume, mais à la masse des corps pesants. Il est inutile de pousser plus loin les autres preuves qui renversent de fond en comble un système dénué de tout appui d'une solide physique, quoique présenté avec un style élégant et lucide. — Le froid ne s'oppose à l'expansion que par l'absence de la chaleur, qui laisse alors toute prépondérance aux forces attractives. C'est sans doute à cette cause qu'on doit l'état de contraction des formes organiques chez les animaux et les végétaux si rabougris, si ramassés, en buissons, en boules, soit par le froid des hivers, soit par la rigueur inouïe des climats polaires; mais les principes généraux de la concentration et de la dilatation chez tous les êtres animés méritent une étude spéciale.

De l'expansibilité vitale dans l'homme et les autres corps organisés.

En établissant la loi du développement successif ou de la croissance chez tous les êtres vivants, la nature a rendu expansives leurs facultés pendant cette période d'existence, comme elles diminuent, au contraire, dans l'âge du décroissement, de la concentration ou du resserrement de la vie. Plus la jeunesse est voisine de l'enfance, plus les pulsations du cœur sont rapides, fortes, plus les organes s'étendent, se nourrissent promptement en tout sens. Comme de jeunes et brillantes fleurs se déploient et s'épanouissent avec joie aux premiers rayons de l'aurore, et au soleil du printemps :

Inque novos soles audent se gramina tutò,
Credere. . . . . . (Virgile, *Georg.*, II.)

ainsi l'adolescence, l'enfance, sont tout en expansion. La vivacité native du cœur pousse un sang bouillonnant jusqu'aux extrémités capillaires des artères qui viennent s'épanouir vers la périphérie du corps et le dilatent incessamment; la peau alors est rouge, chaude, moite; les pores sont ouverts, le corps transpire et absorbe beaucoup, telle qu'une éponge avide; aussi des exanthèmes, des efflorescences cutanées, se manifestent fréquemment chez les enfants. L'ardente jeunesse aspire au mouvement musculaire; la gaîté, tous les sentiments expansifs, déploient son moral non moins qu'ils étendent ses organes. Elle se complaît dans les pensées vastes, audacieuses; son imagination impétueuse s'élance au-delà des bornes de l'univers visible : exaltée, illimitée dans ses désirs, elle ne redonte ni crainte ni dangers; elle aime la guerre, les actes de valeur, de témérité; surtout dévorée d'amour, elle s'épanouit dans ce sentiment délicieux et se plonge dans l'abîme des voluptés. Ainsi, le feu vital, et cette première ivresse des années, mettent en expansibilité toute l'organisation, rendent franc, ouvert, et impriment un caractère loyal, magnanime. Combien le tableau de la froide et lente vieillesse fait contraste! Alors une vie languissante, épuisée, se resserre à l'intérieur; le cœur ne donne plus que de faibles et rares pulsations; les membres glacés se rident et se flétrissent, comme tout l'extérieur du corps, qui s'affaiblit et décroît. Il en est de même au moral : la sensibilité se retire; on devient avare, égoïste, serré, taciturne,

craintif, pusillanime; à mesure que l'existence s'échappe, on aspire à la ramasser de plus en plus; on regretterait d'en communiquer la moindre parcelle. Au contraire, on s'isole, ou bien on ne recherche la jeunesse, son ardeur, sa sensibilité qui déborde, que pour se réchauffer près d'elle, s'enrichir du surcroît et de la prodigalité de cette vie, qu'elle épanche avec exubérance sur tout ce qui l'environne. — Ces deux états opposés, l'expansibilité et la contraction, se manifestent journellement aussi chez tous les êtres organisés, dans l'état de veille et de sommeil, pendant la période diurne et nocturne. Tous les animaux et même les végétaux dorment et se réveillent. Cet épanouissement vital à la circonférence dans le jour, cette concentration au dedans pendant la nuit, ont lieu plus ou moins parfaitement, même en veillant de nuit et en dormant de jour. Ainsi, le jour, ou l'éclat de la lumière, épanouit la vie sensitive ou animale, il fortifie l'appareil musculaire, développe dans sa plénitude le pouls, la chaleur du corps, rend, par sa prolongation, l'animal plus mobile, plus nerveux, plus impressionnable, sa constitution plus maigre, plus brunie ou colorée; il consomme, il épuise enfin par son extrême durée, par les excitations qu'il sollicite, la faculté sensitive du système nerveux cérébral. La nuit opère une révulsion contraire, le sommeil refroidit le corps, ralentit tous les mouvements vitaux, diminue la circulation, engourdit et épaissit les liquides. — Lorsque l'astre du jour (dit l'auteur de la thèse des *Éphémérides de la vie humaine*) remonte sur l'horizon, l'aveugle sent lui-même l'approche du jour; une nouvelle existence s'annonce par des pandiculations, des secousses toniques; je ne sais quel sentiment suave de bien-être, d'espérance, s'épanouit au fond du cœur. Cependant le jour croît, une vigueur plus grande circule dans nos sens extérieurs : ils s'ouvrent avec plus de vivacité; nos pensées sont plus animées. Cette expansion de l'existence se manifeste aussi par ces désirs et par cette exubérance d'une santé qui aspire à s'exhaler. Le matin est donc le temps représentant la jeunesse, l'accroissement du corps, la vigueur de la vie de relation. L'on se sent plus agile, plus dispos; c'est le moment où le travail du corps et de l'esprit peut s'exercer avec des organes rajeunis dans toute leur énergie. Aussi, voyez ces robustes villageois que l'aurore éveille; ils conservent la gaîté, l'air florissant de la santé et de la jeunesse, tandis que nos délicats citadins, qu'une vie nocturne de spectacles, de bals, de soirées, contraint à dormir de jour, sont pâles, langoureux, défaits et comme vieillis, parce qu'ils n'existent que le soir. John Sinclair observe que la plupart des centenaires sont surtout des gens matineux. — En effet, je ne sais quelles sombres idées concentrent les esprits dans la soirée, époque où les inquiétudes, le malaise, semblent redoubler la mauvaise humeur. Les organes sont fatigués, épuisés, comme dans la vieillesse. L'hypochondrie, la mélancolie, empirent singulièrement vers le soir. Les personnes qui, dormant toute la matinée, ne s'éveillent que lorsque le soleil se couche, comme les animaux nocturnes, ont une existence *sérotine* et deviennent d'ordinaire nerveuses, sérieuses (le mot *sérieux* paraît venir de *serò, soir*); elles s'usent de bonne heure, outre les affections concentrées auxquelles cette existence les assujettit. Tels sont les hommes de luxe, tel est le résultat de l'excès de civilisation, contre lequel Sénèque déclamait déjà de son temps. (Voir notre *thèse*, en 1814). — Pourquoi, lorsque l'atmosphère devient froide et humide, ou qu'un vent piquant de bise souffle du nord et de l'ouest, nous sentons-nous plus maussades, plus refrognés qu'à l'ordinaire, surtout en automne et en hiver? Mais aux approches d'un feu vif et clair, nous nous récréons, nous nous épanouissons près du foyer, asile heureux du vieillard, du convalescent, du cacochyme. De même, lorsqu'un brillant soleil, au mois de mai, vient luire sur les fleurs, qu'un tiède zéphyr (*genitalis aura*) agite mollement l herbe tendre des prairies; que les oiseaux, les quadrupèdes, témoignent

par leurs cris et leurs chants le réveil de la nature et de l'amour, tout germe et fermente, tout entre en expansion aux bénignes influences de la lumière et du retour de la chaleur. Nous sommes donc épanouis pendant les saisons ardentes, tandis que les saisons âpres et glacées concentrent tous les êtres. L'expansibilité contribue ainsi à l'augmentation de la transpiration cutanée, à l'efflorescence des affections de la peau; elle rend plus léger, plus dispos et plus gai, comme l'a remarqué Sanctorius.

De l'expansion selon les climats, les tempéraments et les affections.

Il n'est pas nécessaire de rappeler longuement combien, sous les climats méridionaux, la croissance est rapide, la puberté précoce, la vie plus hâtive; combien les passions sont plus inflammables et la sensibilité générale est plus exaltée que chez le dur Cosaque, le Tatar des froides steppes de la Sibérie, le Kalmouk des monts Ourals et Altaïques. Telle est, au contraire, l'expansive sympathie du brahme sur les bords enchantés du Gange qu'il craint d'ôter la vie au moindre vermisseau; il exhale autour de lui comme une atmosphère de sensibilité; il désire que tout l'univers partage en paix le bonheur. Mollement étendu sous l'ombrage antique du palmier-tallipot ou du figuier religieux, il se plonge avec délices dans l'immensité de ses contemplations, tandis que le féroce Ostiaque, sur les rives glacées de l'Oby ou du Jénisea, dispute aux ours une proie sanglante qu'il dévore à demi crue; il connaît à peine le sentiment de l'amour, et s'enivre de la fumée du tabac dans ses iourtes souterraines. Le premier, nu et délicat, frémit au moindre effleurement; le second, couvert d'épaisses fourrures, endurci aux frimats, perd quelquefois le nez ou les doigts par l'excès du froid, qui les fait tomber en sphacèle sans lui arracher une plainte. Meaes a vu les habitants de la baie de Nootka, sur la côte nord-ouest d'Amérique, se faire, en riant, de profondes entailles dans la chair, et appeler mollesse efféminée la douleur que manifeste un Européen à ces blessures. — Il y a d'ailleurs une grande différence d'expansibilité suivant les constitutions et les sexes. La femme, comme on sait, est beaucoup plus sensible que l'homme; son système nerveux est éminemment expansible aux sentiments tendres et affectueux; sa compassion pour les infortunés devient même involontaire et toute spontanée, par cette sympathie innée, noble et touchant apanage de la plus aimable moitié du genre humain. Au contraire, le fort Hercule ne peut éprouver la tendresse d'Adonis (dont le nom dérive de *édonê*, volupté), Un Suisse épais, un Hollandais bourré de pâtes, de beurre et de pommes de terre, n'ont pas cette sensibilité exaltable d'un délicat Italien, d'un Français vif et mobile, nourris d'aliments excitants, avec le vin, le café, les liqueurs spiritueuses. De même, l'innocence rustique d'un pâtre ne développe que les affections naïves d'un caractère simple, tandis que le citadin, éclairé dès l'enfance par cette éducation exquise, laquelle sollicite trop l'intelligence ou le jeu précoce des passions, épanouit ou resserre ses affections, les déguise tantôt sous le vernis d'une fausse politesse, tantôt exagère des émotions factices que désavoue en secret un cœur insensible et glacé. — Il est aussi des complexions chaudes, joviales, aimantes, comme les hommes sanguins, qui recherchent les plaisirs de la société, du jeu, de la table et du vin : bons vivants, sans soucis, heureux épicuriens, amis de tout le monde, ils animent de leur bruyant babil les conversations. Ouverts, libéraux, obligeants, prenant feu d'abord, mais sans se piquer de constance, ils aiment la vie, et se plaisent à communiquer leur bonheur. Chez les bilieux, l'expansibilité surtout est explosive, exaltée, fougueuse; elle ne se répand pas avec cette chaleur douce, uniforme, comme une atmosphère autour d'eux; ce sont des bouffées violentes de colère, et comme des détonnations impétueuses d'Ajax ou d'Achille. Ainsi, du haut de la tribune d'Athènes, Démosthènes foudroyait ses adversaires. Ainsi, selon Plutarque, « Pyr-

rhus se sentoit ravi d'une fureur martiale, ce qui tesmoigne qu'Homère parle sagement et en homme expérimenté quand il dict que la prouesse seule entre toutes les vertus morales est celle qui, aulcune fois, a des saillies de mouvements inspirez divinement, et de certaines fureurs qui transportent l'homme hors de soy-mesme. » — Il y a, en effet, deux ordres de passions; les expansives et les concentrées. Parmi les premières, il faut compter la joie, l'espérance, le désir, l'amour, la compassion, la tendresse et la colère, bien que celle-ci inspire plutôt l'*exaltation* que l'expansion. Parmi les *concentrées* sont les affections tristes, le chagrin, la haine et l'aversion, l'antipathie, la répugnance ou le dégoût; toutes les espèces de craintes ou de frayeurs qui resserrent la peau, refroidissent l'extérieur du corps en refoulant la vie au dedans; elles font trembler les membres, relâcher les intestins, débiliter le système musculaire, et éteignent plus ou moins la sensibilité. On voit pourquoi les complexions chaudes sont plus disposées aux affections expansives, et les tempéraments mélancoliques, froids, sont réservés aux sentiments concentrés et tristes. On comprend aussi pourquoi les boissons spiritueuses, les aliments excitants, prédisposent le corps à l'expansibilité, *et addunt cornua pauperi*. Peut-on ajouter ici que les passions populaires, dans les révoltes ou les révolutions, se transmettent avec une singulière expansibilité, ainsi que les sympathies dans les spectacles, ou les émotions, soit de la tribune, soit du barreau (*v.* SYMPATHIES)? Il en est de même de toutes les puissances *exhilarantes*. On remarquera combien celles-ci sont utiles à la santé, à la prolongation de la vie. Démocrite, qui riait de tout, vécut près d'un siècle, tandis que le triste Héraclite mourut avant la vieillesse. Dans certaines affections, le rire est d'ordinaire de bon augure; ce symptôme annonce que l'intérieur se détend, et les caractères les plus expansifs ne sont que superficiellement atteints par diverses maladies graves. Il semble que leur mobilité, leur légèreté frivole, qui ne vit qu'au dehors, les soustraient aux impressions profondes. Tel est l'abus de l'expansibilité dans le tourbillon du grand monde qu'elle peut aller jusqu'à une sorte de fatuité folâtre, voltigeante, babillarde, d'une légèreté inconséquente et incorrigible. Ainsi une coquette volage, objet des hommages empressés de mille rivaux, promenée sans cesse dans les cercles, les bals, les spectacles; partagée entre les soins de la toilette et les attentions perpétuelles de la société, occupée constamment à plaire à tous ses adorateurs, a besoin de répondre à leurs sentiments par des grimaces semblables avec une extrême frivolité : il faut jouer sur-le-champ tous les rôles; cette habitude contractée, qui met toutes les facultés en expansion et en représentation extérieure, finit par rendre le cœur et la tête vides de tous sentiments vrais, de toute solides pensées. J.-J. VIREY.

EXPECTANTE (Médecine [*v.* MÉDECINE EXPECTANTE]).

EXPECTORANTS, EXPECTORATION. On entend par *expectoration* la fonction par laquelle les poumons et la trachée-artère se débarrassent des matières sécrétées par les membranes qui tapissent les voies aériennes. L'expectoration est quelque chose de plus que le simple crachement. Dans le crachement, il peut ne se trouver que de la salive, et c'est même le cas le plus ordinaire, tandis que dans l'expectoration, les liquides crachés viennent de plus loin que la membrane muqueuse de la bouche. L'expectoration a lieu dans les rhumes, les catarrhes, les inflammations des poumons, celles de la gorge, soit à l'état aigu, soit surtout à l'état chronique. La matière expectorée est tantôt une sorte de sérosité claire et limpide, tantôt une matière épaisse, gluante et grisâtre, tantôt une matière blanche et écumeuse, tantôt enfin du sang plus ou moins mélangé des matières dont nous venons de parler, ou du pus de diverses apparences. En médecine, on attache une haute importance à la connaissance précise des matières expectorées, et il est souvent à regretter que la science ne soit

pas encore arrivée à trouver des caractères qui les fassent facilement reconnaître. On est plus heureux maintenant, grâce à Laennec, pour préciser l'endroit qui fournit l'expectoration, et les connaissances dues à l'auscultation jointes à la vue des matières suffisent presque toujours pour faire connaitre suffisamment la nature et l'étendue de la lésion des voies aériennes qui produit l'expectoration.—On entend par *expectorants* les moyens qui facilitent la fonction dont nous parlons. Autrefois, on en connaissait un grand nombre, auxquels on attribuait sans peine la faculté de rendre la matière mobile, d'ouvrir les canaux excrétoires, ou enfin d'exciter les vaisseaux et les canaux aux mouvements qui opèrent cette excrétion : on distinguait des *expectorants incisifs*, *incrassants*, *dissolvants*, *balsamiques*, etc. Les progrès de la physiologie ont rendu les modernes beaucoup plus incrédules sur la valeur de tous ces remèdes, et réduit presqu'à rien la classe des véritables expectorants. En d'autres termes, on explique aujourd'hui d'une tout autre manière les effets des médicaments très variés qu'on classait sous le nom d'*expectorants*. Quelques-uns agissent sur l'économie animale d'une manière très prononcée, ce qui ne pouvait pas manquer d'arriver dans une collection de drogues qui s'étend depuis la racine de réglisse jusqu'aux cristaux de vert-de-gris. D'autres sont justement dédaignés par les modernes, comme, par exemple, le sirop de poumons de renard. La médecine de nos jours est incontestablement plus probe et surtout plus propre que celle de nos ancêtres. Néanmoins, il ne faut pas croire qu'autrefois on prescrivit indifféremment les expectorants dans tous les cas : on attendait des indications précises pour les employer, et on mettait une grande importance au choix à faire parmi eux. Il en est de même encore dans nos prescriptions modernes, quand nous trions dans nos connaissances en matière médicale ce que nous croyons propre à satisfaire aux indications que nous saisissons. La différence principale entre nos prédécesseurs et nous, c'est que nos indications paraissent moins imaginaires, et que nos connaissances en matière médicale sont moins hypothétiques. Ce sera un beau temps pour les malades et pour les vrais médecins que celui où l'on cessera tout-à-fait de se payer de mots : les *expectorants* en particulier auront alors cessé de faire une classe parmi les remèdes. S. Sandras.

EXPÉDITION (*expeditio*). Ce mot, pris dans un sens général, est susceptible de diverses acceptions, qui n'ont entre elles aucune analogie. Il y a cette différence entre ces deux locutions, un *homme d'exécution* et un *homme d'expédition*, que la première s'applique plus particulièrement à l'énergie, et l'autre à l'activité de la personne dont on parle. César et Bonaparte étaient à la fois des hommes d'*exécution* et d'*expédition*. Cette définition du mot *expédition*, qu'on trouve dans plusieurs dictionnaires, « vigilance dans les affaires, qu'on termine ainsi plus promptement, *agendi celeritas*, » ne doit en être regardée que comme une acception accessoire, ou plutôt exprimant seulement une des qualités, un des attributs de l'homme expéditif ou d'expédition.—Ce mot, dans l'usage de la vie, est très généralement pris aussi pour synonyme de *dépêches*, *lettres*, *ordres*, *instructions*, etc. : ce courrier attend ses *expéditions*, etc. — Il est encore employé quelquefois ironiquement, pour désigner une action maladroite ou susceptible de blâme ; on dit ainsi : voilà, ma foi, une belle *expédition* ! L'expression bizarre d'*équipée* est plus communément en usage dans ces sortes de cas. Billot.

Expédition d'actes. On nomme ainsi la copie exacte et littérale de la minute, d'un titre ou d'une pièce délivrée par un officier public.—Les *expéditions* font foi de ce qui est contenu aux actes, dont la représentation peut néanmoins toujours être exigée par les personnes intéressées. Lorsque le titre original n'existe plus, les premières expéditions qui en ont été délivrées font la même foi que ce titre lui-même (code civ., 1335). Les notaires ont

seuls le droit de délivrer des expéditions des actes dont ils possèdent les minutes; et les greffiers,celles des jugements, des actes et des procès-verbaux dont le dépôt leur est confié.—Les *expéditions* des actes notariés diffèrent des *grosses*, en ce qu'elles ne sont pas revêtues de l'intitulé des lois, et par suite n'emportent pas avec elles l'exécution *parée* (*v.* Exécution parée et Grosse).—Les notaires, qui ne peuvent contraindre à recevoir des expéditions des actes passés devant eux, doivent toujours délivrer celles qui leur sont demandées par les parties intéressées en nom direct, par leurs héritiers ou ayant droit, sous peine d'y être contraints, même par corps (code de procéd., 839). Quant aux personnes étrangères à l'acte et qui n'y figurent pas, elles ne peuvent en obtenir expédition qu'en vertu d'une autorisation judiciaire ou d'un jugement, qui prend le nom de *compulsoire*. — Des règles sont tracées aux notaires sur le mode matériel de transcription, afin d'assurer les droits du fisc. Ainsi, les expéditions ne peuvent contenir plus de 25 lignes par page de moyen papier, et plus de 30 lignes par page de grand papier, à peine de 5 fr. d'amende; elles doivent contenir 15 syllabes à la ligne.—Les expéditions ne peuvent être faites que sur papier timbré. Il ne peut être délivré deux actes à la suite l'un de l'autre sur la même feuille. Il n'est dû aucun droit d'enregistrement sur les copies des actes qui doivent être enregistrés sur les minutes ou originaux : les copies collationnées sont seules soumises à l'enregistrement.

A. Husson.

Expédition (art militaire), opération d'armée, d'une durée plus ou moins longue, mais ayant un but déterminé et un motif combiné d'avance. Telle est la définition qu'on peut, à notre avis, donner du mot *expédition*, afin de ne pas confondre cette expression avec celle de *guerre* en général, et de *campagne* en particulier. — Une expédition n'est en effet ni l'une ni l'autre : la guerre, en général, a bien un but final, celui de rester, en dernière analyse, supérieur à son ennemi, et de retirer des avantages quelconques de la collision qu'on a cherchée soi-même, ou à laquelle on a été forcé. Mais ce but est tout-à-fait vague et indéterminé : rien ne prédit d'une manière certaine, au commencement d'une guerre, de quelle manière et en quoi l'on pourra rester supérieur à son ennemi, ni de quelle nature seront les avantages qu'on pourra obtenir sur lui. Une campagne se compose de l'ensemble des actions militaires qui ont lieu l'une à la suite de l'autre, et sans interruption. Elle peut durer, théoriquement, plus d'un an, si les armées ne sont pas entrées en quartiers de repos pendant l'hiver; elle peut ne durer qu'un, deux ou trois mois, si la série des opérations est arrêtée par un repos ou une suspension quelconque, à la suite de laquelle, ou l'on recommence une nouvelle série d'opérations, ou bien la guerre cesse. Une expédition, au contraire, est une opération militaire qui est dirigée vers un but unique, auquel toutes les autres combinaisons sont subordonnées, en ce sens qu'elles ne peuvent être admises dans le calcul des événements que pour ce qu'elles ont de tendant à l'objet qu'on veut atteindre. En effet, dès qu'on a un but d'action bien déterminé, il faut, afin qu'il n'échappe pas, pouvoir y tendre avec la réunion de tous les moyens qu'on possède, et sans en être détourné par des obstacles de la nature de ceux qu'on est le maître d'éviter. *Remotis impedimentis, hoc est expeditus* : telle est la vraie étymologie du mot *expédition*. Souvent on lit dans les auteurs latins, et surtout dans César, que le général d'armée, soit pour prévenir l'ennemi sur un point, soit pour exécuter un coup de main rapide a marché *expeditis legionibus* ou *cohortibus* (avec des légions ou des cohortes dégagées de tout embarras). Ces opérations étaient de véritables expéditions sortant de la série des mouvements ordinaires d'armées. Chez les Romains, les équipages s'appelaient, à juste titre, *impedimenta* (embarras), parce que la place qu'ils occupaient dans l'ordre de marche obligeait

l'armée, qui aurait dû se mettre subitement en ordre de bataille, à des évolutions qui demandaient beaucoup de promptitude et de précision, et n'étaient pas toujours sans danger : témoin la bataille du Thrasymène contre Annibal, et celle du Muthulle contre Jugurtha. Dans les temps modernes, l'inconvénient est beaucoup moindre, mais il n'en résulte pas moins que les équipages sont toujours un embarras dont il convient quelquefois de se dégager tout-à-fait. C'est ce que nous fîmes à l'aile droite de l'armée d'Italie, quelque temps après la bataille de Marengo, et avant l'expiration de l'armistice, lorsqu'il fallut obliger les Autrichiens à quitter la Toscane, d'où ils auraient pu gêner le passage du Mincio et de l'Adige : nous y marchâmes *expeditis legionibus*. — Le mot est resté, mais l'application a grandi. Aujourd'hui, pour qu'une opération militaire porte le nom d'*expédition*, il ne suffit plus qu'elle soit exécutée par des troupes dégagées de bagages : une ou plusieurs marches forcées peuvent être dans ce cas, sans sortir cependant de la série des combinaisons du plan de campagne, ni avoir un but final déterminé d'avance, ou indépendant des autres ; ces opérations sont alors plus exactement appelées des *coups de main*. — Dans l'enfance des nations, chez tous les peuples barbares de l'Asie et de l'Europe, chez les Grecs, même chez les Romains, avant qu'ils eussent des armées permanentes, presque toutes les guerres ne furent que des expéditions successives, dont chacune ne durait que l'étendue de la belle saison. Dès qu'il y avait du fourrage dans les champs, on réunissait des troupes, et on allait ravager les terres de son voisin, ou lui prendre une ou deux villes, soit pour les piller ou les brûler, soit pour les conserver. Au retour de l'automne, chacun rentrait chez soi pour recommencer l'année suivante, si une trève ou la paix ne venaient pas suspendre les dévastations. Long-temps après l'établissement des armées permanentes chez les Romains, on retrouve encore des guerres d'expéditions : celle de César dans les Gaules, jusqu'au moment où les Gaulois réunirent enfin, mais malheureusement trop tard, toutes leurs forces contre lui, sous les ordres de Vercingétorix, ne fut qu'une série d'expéditions contre des peuples qu'il soumit isolément. Une fois introduit dans les Gaules, sous le prétexte de l'expédition des Helvétiens, et par un effet des funestes dissensions des Eduens et des Séquaniens, il s'y établit, et, tel qu'un loup au milieu d'une bergerie, il choisit successivement les victimes qu'il voulait immoler. — L'établissement des Francs, des Goths, des Lombards, et des autres Barbares asiatiques dans l'empire romain, amenèrent l'usage des guerres d'expéditions, ou plutôt il n'y en eut plus d'autres. L'esprit de rapine et de brigandage de ces Tatars de l'Occident, organisé et favorisé par le régime féodal, se déploya dans toute sa pureté. Chaque chef de brigands, indépendant de droit de ses camarades, et souvent même de celui qui était le chef nominal de tous, se livra sans contrainte à ses goûts de pillage envers ses voisins et quelquefois envers les passants, sur les grands chemins. On ne fit plus la guerre que pour cela. Nous voyons en effet, en France, jusque sous Henri II, et en Allemagne jusqu'au temps de la guerre de trente ans, licencier, après chaque expédition, ou à chaque paix ou trève partielle, les troupes qui avaient servi, pour en lever de nouvelles à la reprise des hostilités : c'est ce qu'on appelait *dresser une armée*. — Depuis que le métier de la guerre, soumis à des règles théoriques, est devenu une science ; qu'on ne peut plus avancer que méthodiquement et progressivement, et toujours appuyé sur une base solide, les expéditions, qui sont des mouvements excentriques, et demandent des précautions spéciales, sont devenues bien moins *fréquentes* ; ce sont des épisodes qui trouvent rarement place dans un plan bien coordonné ; et il n'y a guère qu'une faute de l'ennemi qui puisse y donner occasion. La conquête de la Franche-Comté par Louis XIV fut une ex-

pédition mal préparée d'abord, puisqu'elle pensa échouer, parce qu'aucun magasin n'ayant été préparé, les troupes risquèrent de ne pouvoir avancer faute de vivres; mais elle réussit, parce que les combinaisons militaires furent bonnes. Dans les guerres de la révolution française, la conquête de la Hollande par Pichegru fut une expédition bien combinée et bien exécutée, et dont les résultats changèrent le plan de la campagne suivante bien à notre avantage. Pendant les campagnes d'Italie du général Bonaparte, la campagne contre le pape, qui finit par le traité de Tolentino, fut également une expédition qui nous délivra de quelques moucherons bourdonnant à notre droite. Depuis lors, je ne sache pas qu'il y ait eu dans l'ancien continent d'autre expédition proprement dite que celle qui amena la conquête d'Alger. Celle de Morée fut un épisode mélodramatique, dégagé, non pas de bagages et d'autres embarras d'armée, mais de toute combinaison stratégique. La guerre d'Espagne ne me paraît avoir été ni une guerre, ni une expédition; l'ensemble en fut une espèce de salmigondis où les mouvements militaires ne servirent qu'à donner une couleur aux combinaisons diplomatiques, ou à couvrir les défections achetées. Une expédition, soit qu'elle précède ou commence une guerre, soit qu'elle ait lieu au milieu des opérations d'une campagne dont elle se détache, demande beaucoup de réflexion, des combinaisons bien conçues, et des moyens bien assurés; c'est, pour ainsi dire, une guerre ajoutée à une guerre, parce qu'elle exige des préparatifs d'action, de réussite et de conservation, indépendants de toutes les chances qui peuvent se présenter en dehors. Si elle précède on commence une guerre, il n'en faut pas moins que les moyens de faire ou de continuer cette guerre soient préparés ou réunis, indépendamment de l'expédition, et de manière, non seulement à n'avoir besoin de disposer de rien de ce qui y appartient, ce qui la ferait échouer, mais encore à pouvoir l'appuyer et en assurer le succès. Ici, il faut deux plans de campagne distincts: celui de l'expédition et celui de la guerre, qui doit la continuer ou lui succéder, et ce dernier se trouve nécessairement subordonné au premier, puisqu'il doit ou faire diversion on appuyer. Une expédition de ce genre est ordinairement un moyen de s'assurer dès le commencement de la lutte un avantage marqué sur son ennemi. C'est ainsi que l'invasion et la conquête de la Savoie en 1792 nous donnèrent l'avantage de porter la guerre sur le sommet des Alpes, et de couvrir nos départements du Midi d'une invasion, que la situation bâtarde du souverain du Piémont rendait possible. De même, en 1800, l'expédition de l'armée de réserve, se portant en Italie sur la base même d'opérations de l'ennemi, renversa toutes les combinaisons qu'il avait faites pour envahir le midi de la France, et le plaça dans la situation défensive la plus défavorable. — Une expédition faite pendant la durée d'une guerre, et qui se détache, pour ainsi dire, au milieu des opérations d'une campagne, est beaucoup plus délicate et plus difficile en elle-même: elle exige des conditions préalables, que le hasard ne fait pas toujours naître, et dont, même dans ce cas, le talent et l'adresse peuvent seuls profiter, en même temps que la prudence les assure. Il faut d'abord dégager, *désempêcher* autant qu'il est possible, l'objet de l'expédition, des moyens de résistance qui pourraient porter obstacle à nos projets, c'est-à-dire engager l'ennemi à retirer une partie (sinon la totalité) des troupes qui le défendent, en appelant et occupant fortement son attention ailleurs et le plus loin possible; car, puisqu'on ne peut espérer de remporter sur l'ennemi un grand succès sur un point qu'en y acquérant sur lui une supériorité marquée, il est nécessaire de l'engager à diminuer ses forces sur ce point, afin de ne pas être obligé de trop s'affaiblir ailleurs, pour acquérir la supériorité dont on a besoin. En second lieu, comme on a mis soi-même l'ennemi dans une position avan-

tageuse, sur le point où l'on aura réussi à lui faire rappeler les troupes, et qui n'est pas celui où l'on veut agir, il en résulte nécessairement qu'on s'y est placé sur la défensive : il faut donc aussi avoir assuré cette défensive, soit par le choix d'une bonne position, soit en préparant tous les moyens d'action que la stratégie enseigne, pour assurer la défensive, par une offensive bien combinée. Si l'expédition a échoué, il faut s'être mis en mesure de remédier aux dommages qui pourraient en résulter ; et la chose doit être peu difficile, si aucune des règles de la prudence n'a été négligée ; car, si on a préalablement décidé l'ennemi à diminuer ses forces sur le point où l'expédition a été faite, celui-ci, pour profiter de l'avantage qu'il y aurait remporté, serait obligé d'y envoyer de nouvelles troupes, et un mouvement pareil, surtout s'il est latéral, ne se fait jamais rapidement sans danger devant un ennemi vigilant et actif. L'expédition a-t-elle réussi ? un nouveau plan de campagne commence, à proprement parler, mais simplement par une transition, et non par une inversion totale. L'avantage qu'on a remporté, en se saisissant de l'objet de l'expédition, a naturellement changé la base des opérations, en lui imprimant, soit une direction plus avantageuse, soit une plus grande force. Cela seul suffit pour qu'un nouveau plan de campagne soit nécessaire : mais on a dû le préparer à ce résultat, afin que le changement du système des opérations n'amène pas de contre-mouvements, toujours plus ou moins dangereux. Une expédition bien conçue et qui réussit est presque toujours un coup de portée dont les résultats ont une influence directe sur les chances de la guerre, et en dominent souvent le résultat : témoin entre autres la campagne de Marengo. — Ce court exposé fera voir qu'une expédition bien conçue est plus facile à exécuter en commençant la guerre, et avant que les armées, étant en présence et engagées, le plan de campagne soit devenu à peu près obligatoire. Ses résultats peuvent être tout aussi avantageux, en ce qu'ils obligent l'ennemi, dès son entrée en campagne, à changer tout son plan d'opérations; ce qui se fait rarement sans inconvénient. Dans le courant de la guerre, une expédition, pour réussir, a besoin d'être conçue et exécutée avec beaucoup de talent et de prudence : les résultats ne sont souvent qu'à moitié décisifs; mais si elle a été conçue sur un plan large, et exécutée avec cette audace qui n'est de la témérité que pour les généraux médiocres ou mauvais, les conséquences peuvent être de finir la guerre d'un seul coup.

Gal G. de Vaudoncourt.

Expédition navale ou maritime, mission spéciale donnée à des bâtiments de guerre, et qui doit être remplie par des forces plus ou moins considérables. Ordinairement cette *expédition* est une attaque imprévue contre l'ennemi, soit pour débarquer des troupes sur une plage, soit pour appuyer une demande en réparation d'insultes faites à un pavillon ou à un consul, soit pour s'emparer d'un convoi, soit enfin pour transporter une armée d'opérations. On distingue de grandes expéditions, commes celles d'Égypte, de St-Domingue, etc. ; de petites expéditions, telles que celles de Duguay-Tronin à Rio-Janeiro, du commandant Gourbeyre à Foulpointe, de l'amiral Roussin dans le Tage, etc. Quelquefois des forces navales partent pour une expédition inconnue, c.-à-d. que l'on a voulu tenir secrète. Dans ce cas, des instructions cachetées sont remises au commandant de l'*expédition*, avec ordre formel de ne les ouvrir qu'en mer, à une hauteur déterminée. Arrivé au point fixé, le commandant fait un procès-verbal de l'ouverture des dépêches, qui le plus souvent doivent être lues en conseil, et l'expédition prend la nouvelle direction qui lui est indiquée. D'après cela, on voit qu'il ne faut pas confondre *expédition* avec *croisière*, avec *voyage*, ni avec *convoi*.

Merlin.

EXPÉDITIONNAIRE, employé en sous-ordre, chargé dans les administrations publiques de recopier et mettre au

net la correspondance que les commis-rédacteurs lui donnent à transcrire. L'étymologie de ce mot indique assez la nature du travail qu'on exige de cette classe ignorée et souffreteuse, en échange de la maigre pitance que lui alloue le budget: *expéditionnaire* vient évidemment d'*expedire* (faire et faire vite); et ce verbe lui-même est dérivé sans doute de la première partie du proverbe, *ex pedibus, manibusque....* (aller des pieds et des mains, travailler comme un esclave qui tourne une roue). En effet, le travail manuel, voilà le lot de l'expéditionnaire; il écrit, ou plutôt il moule, il peint la pensée d'autrui, et taille sa plume pendant qu'un autre cherche une pensée, une expression. Il copie d'instinct, comme le bœuf laboure, parce qu'il est expéditionnaire, et que le but de son existence est la copie. Son travail consciencieux et utile ne lui attire ni honneur ni profit. Tandis que l'état-major de la bureaucratie se prélasse et travaille à son aise, pour ainsi dire à ses moments perdus, l'expéditionnaire vient régulièrement à dix heures s'installer dans un vieux fauteuil de cuir, sur lequel il a fait quinze ou vingt ans de campagnes administratives. Armé d'un garde-vue vert, et les jambes immuablement croisées, il s'attable à un bureau surchargé de minutes de lettres, d'états qu'il faut transcrire, et transcrire vite, *expédier*. Pour lui, augmentation de traitement est un mot vide de sens, une manne après laquelle il soupire, et qu'il mâche à vide; la gratification, une illusion dont il se berce toute l'année, et qu'il perd chaque année lorsque lui arrive à expédier l'état de proposition, seule pièce administrative qu'il se permet de lire en la copiant. Si parfois il ramasse quelques bribes du gâteau administratif, elles sont si minces, si rognées, que le garçon de bureau, dont la signature suit immédiatement la sienne sur la feuille d'émargement, lui en témoigne sa commisération. L'expéditionnaire proportionne sagement ses dépenses à son modeste traitement, ne se mêle jamais de politique, et frémit au seul mot de révolution. Amarré dans son fauteuil, il surnage à travers les débâcles ministérielles, ou si quelque intrigue de bureau le fait destituer, il prend son chapeau sans se plaindre, ramasse ses plumes, son canif, et va fonder un bureau de placement et de correspondance pour les cuisinières, ou tenir les livres chez quelque honnête marchand. Certes, si son existence n'est ni tumultueuse ni splendide, elle est au moins utile, et cependant il ne s'est trouvé que deux hommes qui aient su comprendre l'expéditionnaire, peindre sa demi-instruction si comique, sa timide circonspection, et surtout son dévouement fanatique à l'art de Saintomer. M. Ymbert, l'un de nos vaudevillistes les plus spirituels, dernièrement encore chef de division au ministère de l'intérieur, dans ses *Mœurs administratives* et sa charmante bluette de l'*Intérieur d'un bureau*, et Henri Monnier dans son M. Prudhomme avec sa belle écriture, ses citations latines et son parapluie. Tous deux ont révélé au monde l'existence souterraine de l'expéditionnaire. L'emploi d'expéditionnaire est assez ordinairement le premier pas des jeunes débutants dans la carrière administrative. Après un long surnumérariat, cela semble tout-à-fait bon et confortable de toucher 12 ou 1,500 fr. par an. Mais malheur à celui qu'une intrigue ministérielle ou sa capacité n'arrache pas bientôt de ces bureaux ignorés, poudreux, où le travail fait concurrence aux presses autographiques! Il glisse dans l'ornière fatale, s'y enfonce, y croupit; et, bien avant que ses cheveux grisonnent, se trouve classé de droit dans la stupide catégorie des *Prudhommes* et des *Bellemain*. T. TRIGOUT.

EXPÉRIENCE (philosoph.). Le mot *expérience*, dans son acception philosophique la plus rigoureuse, signifie la connaissance des faits qui se manifestent ou se sont manifestés à nous, qui sont tombés sous les regards de notre intelligence, que nous avons nous-mêmes en quelque sorte *éprouvés*. C'est ce qu'indique le mot *experiri*, qui veut dire *éprouver*, et d'où l'on a formé le mot *expérience*. Depuis que j'existe, le jour a régulièrement succédé à la nuit. Telle substance m'a

nourri, telle autre m'a désaltéré; j'ai vu la terre produire certains fruits, etc.,etc.; mon esprit a acquis des connaissances; j'ai passé par des alternatives de peine et de plaisir; j'ai pris certaines déterminations, accompli certains actes, etc., etc., voilà le domaine de l'expérience.—Mais, pour mieux préciser les limites de ce domaine, faisons connaître celui de la raison que l'on oppose ordinairement à l'expérience, et qui en est réellement distincte, quoique vivant dans l'homme avec elle, et concourant avec elle à lui donner toutes ses connaissances; car la raison et l'expérience, c'est tout l'entendement humain. Si l'expérience nous donne la connaissance de certains faits, la raison nous permet de *généraliser* les idées, nous révèle les *rapports nécessaires* et toutes les conséquences qu'on en peut déduire; elle nous révèle aussi les *lois de la nature* physique ou morale et toutes leurs applications. Ainsi, l'expérience nous apprend que nous existons, et que notre existence est modifiée de telle manière; que nous sommes *cause* de tel acte qui a donné lieu à certains effets. Mais l'expérience ne nous apprend pas que toute qualité ou modification suppose nécessairement un être, une substance; que tout fait suppose nécessairement une cause; car nous n'avons surpris qu'en nous-mêmes ce rapport de la qualité à l'être, et il nous a suffi de le percevoir une seule fois pour savoir que toute qualité suppose un être. D'où vient donc que nous le généralisons, que nous l'étendons à toutes les qualités, à tous les êtres possibles? Et comment pourrions-nous le faire, si nous n'avions en nous que la connaissance d'un cas particulier? Ce cas contient-il tous les autres? Il est évident que non; il faut donc, pour que nous nous soyons élevés à la connaissance de ce rapport général et nécessaire, que nous ayons eu en aide un autre pouvoir intellectuel qui nous a révélé le général à l'occasion du particulier, et nous a permis d'étendre à tous les lieux et à tous les temps le rapport une seule fois perçu. Nous ne connaissons directement par l'expérience qu'une seule cause, qui est nous-mêmes, car dans tout ce qui nous entoure, nous ne percevons absolument que des phénomènes. Eh bien! après avoir aperçu le rapport qui existe entre nous et les phénomènes dont nous sommes cause, nous déclarons qu'il n'existe point de phénomène sans qu'une cause l'ait produit. Est-ce donc l'expérience qui nous a révélé tous les phénomènes et toutes les causes dans le passé, le présent et l'avenir, elle qui ne nous a fait connaître qu'une seule cause et le petit nombre de phénomènes dont nous avons pu être témoins? Nous tenons de l'expérience que le fer, par exemple, est entré en fusion quand nous l'avons soumis à tel degré de température. Mais de quel droit concluons-nous qu'il en sera toujours ainsi, que le même degré de température fera toujours entrer le fer en fusion, si nous ne savons pas que les lois de la nature sont constantes, et que le même corps, placé dans les mêmes circonstances, jouira des mêmes propriétés, engendrera les mêmes effets? Or, comment tiendrions-nous de l'expérience ce que nous n'avons pas encore expérimenté, ce que peut-être nous n'expérimenterons plus? Pour affirmer ainsi qu'un fait que nous avons vu trois ou quatre fois, se produire dans certaines circonstances se reproduira toujours quand les circonstances seront les mêmes, il faut que nous ayons une autre autorité que l'expérience, qui ne peut donner que ce qu'elle a. Or, ce qu'elle nous donne, ce sont les trois ou quatre faits dont nous avons été témoins; mais entre ces trois ou quatre faits perçus par nous, et tous les faits semblables que nous affirmons sans les avoir perçus et sans espérer les percevoir jamais, il y a un abîme. Cet abîme, c'est la raison seule qui nous le fait franchir. L'expérience nous a appris que l'intelligence dont nous sommes pourvus se développe par tels et tels moyens. Mais nous apprend-elle que c'est une des lois de notre nature que le développement de notre intelligence, et que contrarier cette loi, c'est contrarier les vues de la nature, les desseins du Créateur? L'expérience nous a-t-elle donc

révélé ses desseins? avons-nous assisté à la pensée de celui qui les a conçus? Et cependant rien n'est pour nous plus évident : nous comprenons clairement que l'intelligence a été donnée à l'homme pour en faire usage, et qu'il doit se conformer à cette loi. Nous avons pu voir récompenser dans un individu une action qu'il a accomplie conformément à sa loi, punir une action par laquelle cette loi était enfreinte. Mais comment se fait-il que de ce seul cas nous puissions conclure que toute bonne action mérite une récompense, que toute mauvaise action mérite un châtiment. Certes, l'expérience ne serait pas propre à nous faire tirer une semblable conclusion, car nous voyons la plupart du temps les hommes de bien livrés à l'oubli, au dédain, à la persécution, et ceux qui ne craignent pas de forfaire au devoir, environnés de prospérité et même comblés des faveurs de leurs semblables qui rivalisent avec le hasard d'aveuglement et d'injustice. Il y a donc en nous deux choses bien distinctes, d'une part la connaissance des faits qui se sont manifestés à nous, et que nous avons recueillis par nous-mêmes; d'une autre part, les inductions que nous avons tirées de ces faits, et au moyen desquelles nous avons si prodigieusement agrandi le cercle étroit de nos connaissances individuelles. Comme on a remarqué entre ces deux sortes d'acquisitions intellectuelles une différence essentielle et profonde, on les a justement attribuées à deux pouvoirs de l'esprit différents. On donne au premier le nom d'expérience, au second celui de raison. — S'il est vrai que la raison féconde ainsi les données de l'expérience et élève notre esprit à des vérités qu'il n'aurait jamais pu atteindre en restant borné à la seule connaissance des faits qui sont à sa portée, quelles sont donc les ressources qu'elle lui procure pour opérer ce merveilleux développement? En quoi consiste cette lumière qui, venant à éclairer le peu de faits qu'il a recueillis, lui permet d'en apercevoir des milliers d'autres, et fait briller le passé et l'avenir des mêmes clartés que le présent qui est sous ses yeux? Cette lumière qui illumine ainsi l'esprit humain, c'est une idée, une seule idée qu'il trouve en lui-même, et qu'aucun des objets qui l'entourent ne saurait projeter en lui, puisqu'ils ne la contiennent pas, c'est l'idée de l'*infini*. Ainsi, l'homme connaît par l'expérience la durée d'un phénomène; à cette idée de durée limitée, il applique l'idée d'infini et il a celle d'*éternité*, c.-à-d. de durée infinie. Il perçoit l'étendue dans les corps, et à l'occasion de cette étendue bornée, il conçoit quelque chose d'illimité, c.-à-d. l'infini en espace. Il a conscience de son être, et il ne peut pas alors ne pas appliquer à cette idée celle d'infini, et il conçoit l'*être nécessaire*. Il se surprend comme cause de certains phénomènes, et au moyen de l'idée d'infini, il s'élève à l'idée de la *cause première*, créatrice et increée. Certains rapports se manifestent à lui; et ces rapports lui apparaissent marqués du sceau de l'infini, c.-à-d. qu'il ne conçoit pas qu'ils puissent cesser d'exister entre leurs termes, qu'il leur accorde l'indestructibilité, la nécessité; et c'est ainsi qu'il s'élève à la connaissance des vérités nécessaires. Il perçoit les rapports qu'ont entre eux les phénomènes qui tombent sous ses regards, et à peine les a-t-il remarqués se reproduire plusieurs fois, qu'il reconnaît en eux la pensée d'une puissance et d'une sagesse infinie, qui n'agit qu'avec ordre et régularité, et qu'il conclut qu'ils ont été et seront toujours ce qu'ils sont; et c'est ainsi qu'il s'élève à la connaissance des lois de la nature, à la croyance en leur permanence et en leur stabilité. Des rapports de ressemblance se manifestent à lui entre plusieurs êtres. Aussitôt il résume par la pensée tous les êtres semblables, et en forme comme un seul, parce qu'il conçoit qu'ils sont tous formés sur un même type, jetés pour ainsi dire dans un même moule par la puissance infinie qui les a créés, et pour laquelle ils ont été l'objet d'une conception unique, quel qu'en puisse être le nombre; et c'est ainsi qu'il s'élève aux idées générales. Voilà comment la raison, au moyen de l'idée d'*infini*, vient utiliser les matériaux four-

nis par l'expérience, qui, sans ce secours, consisteraient en quelques faits épars, isolés, stériles, morts, insignifiants ; c'est la raison qui en étend et en agrandit la sphère, qui les réunit, les coordonne, les enchaîne, qui leur donne le soutien et la vie : sans la raison, point d'idées fondamentales, comme les idées d'être nécessaire, de cause première, d'espace sans borne, de durée infinie, point d'idées générales, point de vérités nécessaires, point de lois de la nature, c.-à-d. point d'induction possible pour l'homme, point de foi ni dans le passé ni dans l'avenir.—En séparant, comme nous venons de le faire, le domaine de l'expérience du domaine de la raison, nous avons résolu (comme nous croyons du moins qu'elle doit l'être) la célèbre question de l'origine des idées, qui a si long-temps divisé les philosophes, et les a partagés pour ainsi dire en deux camps, où l'on voit d'un côté les partisans de l'expérience, de l'autre les partisans des idées innées. Or, on entend par partisans de l'expérience, ou philosophes *empiriques*, ceux qui veulent que toutes nos idées nous soient acquises par le fait de l'expérience seule, et qui regardent la raison comme une faculté imaginaire, dont la supposition n'est nullement nécessaire pour expliquer l'acquisition de nos connaissances. Le véritable représentant de ce parti est Locke, qui assigne pour origine aux idées deux seules sources, la sensation et la réflexion. Il compare l'intelligence de l'homme, au moment de sa naissance, à une table rase sur laquelle rien n'est encore imprimé, et où les objets viennent successivement déposer leur empreinte. Puis vient le rôle de la réflexion, qui nous donne la connaissance des opérations de l'ame et des facultés au moyen desquelles se sont faites nos premières acquisitions. Plusieurs philosophes empiriques, Condillac à leur tête, ont fait seulement consister l'expérience dans la connaissance des faits sensibles, ou, pour nous servir de leur langage, dans la sensation, et ont également prétendu que toutes nos idées dérivaient de cette source unique. Mais, quelles que soient les différences qui distinguent les empiriques les uns des autres, ils ont tous cela de commun, qu'ils ne reconnaissent pas la raison, et prétendent que nous n'avons point d'autres connaissances que celles que nous avons acquises par nous-mêmes, ou qui sont contenues dans celles que nous avons acquises, et que nous en séparons plus tard au moyen de l'abstraction. Si ces philosophes avaient réfléchi avec plus d'attention ou de bonne foi à la nature des idées fournies par la raison, ils auraient vu qu'elles ne peuvent être contenues dans les idées fournies par l'expérience. En effet, une étendue, quelque grande qu'elle soit, ne nous donnera jamais l'idée d'un espace sans limites : lors même qu'on ajouterait par l'imagination cette étendue à elle-même autant de fois qu'on voudrait, elle serait toujours limitée, finie, et de là ne peut sortir l'infini. Il en sera de même pour la durée. Ce n'est point de ces quelques instants que nous avons pu compter dans notre vie que sortira pour nous la croyance à une durée qui s'étend sans limites en-deçà et au-delà du moment présent. Et cette cause première, dont l'existence remonte pour nous par-delà tous les siècles, qui n'a point eu et n'a pu avoir de commencement, en trouvons-nous l'idée contenue dans l'idée de nous-mêmes considérés comme cause ? Pouvons-nous donc l'en abstraire, comme nous faisons abstraction des lignes d'une surface ? Est-ce l'expérience, comme je l'ai fait remarquer plus haut, qui nous atteste la nécessité, l'universalité des premiers principes, quand nous ne pouvons, durant notre courte existence, n'en saisir que quelques applications ? Est-ce l'expérience qui nous apprend que dans vingt ans les corps graviteront vers le centre de la terre comme ils y gravitent aujourd'hui ? Le passé ne contient pas l'avenir. De ce que j'ai remarqué un fait se reproduire deux ou trois fois de la même manière, de quel droit puis-je affirmer qu'il se reproduira toujours ainsi dans les mêmes circonstances, si je ne sais d'ailleurs que l'action de la nature est uniforme, constante, régulière, et si je n'ai avant

tout cela l'idée de temps et l'idée d'espace, qui me permettent de dire *partout* et *toujours*? Je sais qu'on distingue cette sorte de vérités des vérités appelées *nécessaires*, et qu'on les appelle par opposition *vérités d'expérience*. Mais il ne faut point ici être dupes du langage et de ses ellipses. On doit entendre par vérités d'expérience les vérités relatives aux faits que l'expérience nous atteste. Car ce n'est point l'expérience qui nous donne par elle-même ces vérités, ou, si l'on veut, la loi d'un fait. Un fait ne contient point sa loi, il y est contenu, puisqu'il n'en est que l'application. La croyance à l'existence et à la stabilité de cette loi nous est bien inspirée à l'occasion du fait, mais elle n'est pas la croyance à ce fait, car le fait et la loi sont deux choses bien distinctes. Ne serait-ce pas d'ailleurs tomber dans une contradiction évidente que de dire que nous connaissons par expérience ce que nous n'avons pas *éprouvé*? — Non, l'expérience ne peut nous donner la connaissance de ce qui est général, universel, invariable, nécessaire, illimité, infini. Dans tout ce qui nous entoure, nous n'apercevons que des phénomènes fugitifs et variables, des objets limités, des créatures finies; l'infini échappe à l'observation: la nature ne nous le manifeste ni dans notre être ni en dehors de notre être; elle ne nous montre encore une fois que le fini: or, le fini ne nous donnera jamais l'infini qu'il ne contient pas, il faut donc que l'idée de l'infini ait une origine différente des autres, et qu'elle soit indépendante de toute expérience. — *L'expérience dans la langue usuelle* a un sens bien moins restreint que dans la langue philosophique. On entend communément par expérience non seulement la connaissance des faits qui se sont présentés à nous, mais encore toute l'instruction que nous avons pu en tirer au moyen de l'induction. Mais on entend toujours par ce mot les connaissances que l'on acquiert par soi-même. Ainsi, on dira d'un homme qu'il a une grande expérience des affaires publiques, lorsqu'il a occupé des fonctions qui lui ont permis de voir jouer les ressorts du gouvernement, qu'il a fait jouer lui-même ces rouages, qu'il a connu un grand nombre d'hommes d'état, qu'il s'est trouvé dans une foule de circonstances propres à l'éclairer sur la plupart des questions de la vie politique. Il en est de même d'un homme qui a voyagé, qui a examiné avec soin le caractère, les mœurs des peuples qu'il a visités,

Qui mores hominum multorum vidit et urbes;

on dira de lui qu'il connaît par expérience ce que les autres n'ont appris que dans les livres. Bien souvent, en effet, le mot *expérience* est opposé au mot *théorie*, et se traduit alors par celui de *pratique*. Ainsi, on dit d'un médecin qu'il a beaucoup de pratique, c.-à-d. d'expérience, lorsqu'il a pu observer et traiter par lui-même un grand nombre de maladies. — Dans le sens où nous prenons ici le mot *expérience*, il ne suffit pas pour en acquérir d'avoir vu beaucoup de faits. Il faut être doué jusqu'à un certain point de l'esprit d'observation, il faut examiner les faits, les différencier, les rassembler, remonter à leurs causes, en tirer des inductions, s'élever aux conséquences qui sortent de ces inductions, etc., si l'on veut acquérir cette instruction réelle et applicable que l'on nomme *expérience*. Combien de gens ont traversé la vie au milieu de faits nombreux bien propres à leur donner d'utiles enseignements qui, dominés par leurs préjugés ou leurs passions, n'ont su retirer aucun fruit de tous les événements auxquels ils ont assisté, et dont on peut dire *qu'ils ont beaucoup vu et rien appris!* — Quand le mot *expérience* s'emploie d'une manière absolue, il se prend alors dans un sens particulier, et sert à désigner l'expérience que l'on acquiert sur la nature morale de l'homme et sur le cours habituel des événements dans la vie sociale. Ainsi, l'on dit que les vieillards ont plus d'expérience que les jeunes gens, parce que la longue carrière qu'ils ont parcourue leur a permis de connaître un plus grand nombre d'hommes, de les suivre dans la vie, de juger de leurs actions et des motifs qui les ont fait agir, d'ob-

server la différence des caractères, des penchants, des habitudes, et les diverses conséquences auxquelles aboutissent les différentes modifications de la nature humaine, etc., etc. Cette sorte d'expérience, qu'on semblere garder comme l'*expérience* proprement dite, est en effet la plus importante pour l'homme, puisqu'elle lui enseigne à se conduire dans la vie et à se garantir des écueils dont elle est semée. Mais si elle est la plus importante, elle est aussi la plus difficile à acquérir en raison des nombreuses causes d'erreur qui agissent dans ce cas pour nous tromper. Les faits de la nature physique sont beaucoup plus faciles à expérimenter, d'abord parce que la plupart se présentent directement à nos regards, ensuite parce que les lois en vertu desquelles ils se produisent sont régulières, permanentes, et que les agents qui sont soumis à ces lois leur obéissent en esclaves aveugles, de sorte que nous pouvons être assurés que le même fait se reproduira toujours, les mêmes circonstances étant données. De plus, nous n'avons aucun intérêt à nous faire illusion sur eux, nous sommes au contraire vivement intéressés par le soin de notre conservation et de notre bien-être matériel à en connaître les lois avec exactitude. Il n'en est pas de même des faits de la nature morale. Nous ne les connaissons pas directement dans nos semblables, puisqu'ils ne sauraient tomber sous les sens; nous ne pouvons les atteindre que par une voie détournée, en concluant de ce qui est en nous à ce qui est dans les autres, et en jugeant de leurs sentiments et de leurs pensées par leurs paroles et par leurs actes, qui seuls se produisent au dehors. A quelles chances nombreuses d'illusions ne sommes-nous pas alors exposés? Et en effet, nous sommes toujours disposés à prêter aux autres nos sentiments, nos idées, nos besoins, nos penchants, et nous supposons qu'ils agiront en toute circonstance comme nous agirions nous-mêmes. Quoi de plus difficile à pénétrer que ce cœur humain, que tant de causes contribuent à dérober à nos regards? Il nous semble, parce que les hommes appartiennent tous à une même espèce, qu'il doit exister une communauté de nature comme dans les autres espèces que le Créateur a placées sur la terre à côté de la nôtre. Et pourtant, quelle variété infinie présentent les individus de cette espèce! Comme cette nature, commune au fond, se trouve modifiée par l'âge, le sexe, les habitudes, le développement de l'esprit, les circonstances de climat, de pays, d'organisation! Comment saisir le caractère véritable de l'individu au milieu de toutes ces influences si diverses qui font qu'un homme ressemble si peu à un autre homme! Puis vient la liberté humaine, cette liberté mobile et capricieuse, qui trouble tous les calculs, réfute les meilleurs raisonnements; car lors même qu'on connaîtrait la nature d'un homme sous tous ses aspects, comment déterminer l'usage qu'il fera de sa liberté? comment pénétrer le motif qui le fera agir, motif que lui seul connaît, et qui se rattache à des circonstances dont le secret peut aussi n'appartenir qu'à lui seul? Cette liberté nous trompe encore d'une autre manière. En effet, l'homme, libre de ses actes et de ses paroles, n'a-t-il pas la plupart du temps intérêt à en produire qui donnent le change sur ses véritables sentiments, sur ses intentions cachées, sur ses passions, sur ses vices? L'atmosphère qu'on respire dans le monde n'est-elle point une atmosphère de mensonge, et la vie de la plupart des hommes n'est-elle point tissue de ruse et d'hypocrisie? Comment démêler la vérité à travers tous ces masques qui couvrent tous les visages? Parlerai-je de nos passions qui nous font voir nos semblables avec leur prisme trompeur, qui nous font croire à ce que nous désirons, et nier ce que repousse notre cœur, qui nous empêchent de nous connaître nous-mêmes, qui nous dérobent les fatales conséquences où elles nous entraînent? Oui, ce qu'il nous importe le plus de connaître est ce qu'il y a de plus caché pour nous. Si quelques hommes parviennent à cette expérience si précieuse, ce n'est qu'après avoir parcouru toute leur carrière au milieu des agitations et des

orages de la vie, après avoir été mille fois dupes d'eux mêmes et de leurs semblables, mille fois blessés dans leurs affections, mille fois trompés dans leurs espérances, et c'est au moment où ils ont acquis cette expérience qui leur a coûté si cher, qu'elle leur devient inutile. Que ne faudrait-il pas en effet pour qu'un homme pût jouir de bonne heure d'un tel bien? Quelle pénétration et quelle justesse d'esprit, quelle finesse de tact, quelle persévérance d'observation, quel silence de la part des passions, quel courage pour se mêler à tous les hommes, et pour supporter, afin de les voir de plus près, le contact de leurs vices et de leurs folies? Quelques-uns seulement ont le rare privilége de cette expérience précoce, comme Socrate, comme Molière, et encore cette expérience n'était-elle pas plutôt du génie?

C.-M. Paffe.

Expérience appliquée. On donne le nom d'*expérience* à l'habitude de voir et de raisonner ce que l'on voit. Dire d'une personne qu'elle a beaucoup d'expérience, c'est faire entendre qu'elle a beaucoup vu et bien vu, et sans doute beaucoup retenu, beaucoup médité. Quelquefois aussi on assigne l'inestimable mérite de l'expérience à des hommes qui ont seulement long-temps vécu, long-temps vu sans profit, beaucoup regardé sans voir, entendu sans comprendre : de tels hommes assistent aux faits sans en pénétrer l'enchaînement ni les causes. C'est comme une lanterne magique dont les nombreux tableaux se déroulent rapidement sous leurs yeux, sans laisser dans leur esprit d'empreintes régulières et durables. L'expérience alors doit changer de nom comme de nature : c'est là de l'empirisme quant aux idées, quant aux réminiscences; c'est de la routine quant aux actes. A 25 ans, Bonaparte avait certainement plus d'expérience vraie que Barras à 45, Bichat plus que son vieux maître, le docteur Le preux; Talleyrand, plus que vingt diplomates sexagénaires. Le monde fourmille ainsi d'hommes clairvoyants quant aux yeux, aveugles quant à la raison, celle vive lumière de l'esprit. De pareils observateurs ont tout juste autant d'expérience que l'agenda, fidèle à enregistrer l'emploi de leurs journées: leur souvenir renferme des dates, des noms, des adresses, enfin tout le vain attirail d'une statistique superficielle où les chiffres ne laissent nulle place aux idées, genre d'ouvrage que notre siècle voit naître par centaines, sans qu'il en résulte un progrès. Est-ce à dire toutefois qu'il faille être jeune pour être expérimenté? Une pareille proposition serait absurde, et nous estimons trop la jeunesse pour la flatter au préjudice du bon sens. Il est manifeste que l'expérience, ce fruit des années, ne mûrit que dans un âge avancé; mais si la culture en a d'abord été négligée, la moisson sera stérile. Ce qu'on a vu une première fois avec inattention ou tiédeur frapperait en vain les yeux le reste de la vie. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer de jeunes élèves d'hopitaux qui envisagent plus judicieusement les faits que leurs chefs de service, de voir de jeunes lieutenants qui en remontreraient à leurs généraux. C'est qu'en effet, dans les premiers âges, les sensations sont plus vives, la curiosité plus éveillée, l'esprit plus vierge de préjugés, moins prévenu : c'est à cette époque que l'intelligence moissonne pour toute la vie; l'expérience a sa source dans les années de la jeunesse; et cela est si vrai que nous voyons ceux de nos vieux auteurs encore existants dater leurs observations de 177... Et nous mêmes, qui balbutiions au confluent des deux siècles, nous faisons remonter la plupart de nos récits à 182... Nous aurons beau prendre des années, cette date pour nous ne variera guère, car ce fut alors que quelques vérités nous apparurent.— C'est de 15 à 25 ans que la plupart des hommes ont senti ou pensé les choses qui, plus tard, ont décidé de leur position dans le monde, et de leur destinée tout entière. C'est alors que se fait entendre cette voix intérieure qui nous révèle le vœu de la nature et les arrêts du sort sur notre avenir. — Dans la jeunesse, on voit les choses flattées, mais pourtant ressemblantes. On les envisage de la meilleure

foi du monde, et dans la ferme intention d'en pénétrer l'essence, sans prévention, mais surtout sans égoïsme. C'est le bon temps pour étudier les choses, c'est trop tôt pour juger les hommes. L'ingénuité de la jeunesse ne lui permet pas même de pressentir les intérêts sous le masque affectueux qui les déguise, ni d'attribuer à l'hypocrisie l'aimable vernis des actions. Ah! sans doute, c'est l'âge heureux de la vie, que ces courtes années où l'illusion nous montre tous les hommes bienveillants, toutes leurs actions vertueuses, toutes leurs paroles sincères, et une félicité sans fin dans l'amour! Il faut que ces premières erreurs aient bien des charmes, puisque même le souvenir de ces mensonges suffit toute la vie pour adoucir nos chagrins. — Chaque état social exige une expérience à part de l'expérience commune. Il y a l'expérience de la parole, singulière réunion des qualités les moins conciliables : ordre parfait dans les idées, calme d'esprit, et prompte émotion de l'ame, se manifestant par la voix. Il y a l'expérience des assemblées, où la justesse, la modération et l'à-propos conquièrent plus de suffrages à la longue que l'emportement et la violence. Il y a l'expérience des passions, qui consiste à prévenir plutôt qu'à résister : c'est une expérience féconde en privations, en combats ou en repentirs. Il y a l'expérience d'écrire, où ce qu'on donne à penser a de plus riches conséquences que ce qu'on exprime. Il y a l'expérience des cours, où le mensonge parle trop haut pour que la vérité puisse se faire entendre. Il y a même l'expérience du bonheur, mais elle ne s'acquiert ni près des grands ni dans la foule. L'habileté en politique, en diplomatie, en affaires, ou en intrigues, consiste souvent à dérouter l'habitude acquise et les prévisions de l'expérience vulgaire. C'est alors une nécessité de suivre des chemins détournés, espèces de labyrinthes tellement remplis de subtilités mystérieuses que la loyauté hésite toujours à s'y aventurer. — L'expérience n'est pas fugace comme le génie, comme l'esprit, le courage et le bonheur; elle est de tous les instants; une fois acquise, c'est pour toujours. Peu à peu cependant elle devient moins raisonnée, plus automatique; elle finit même par devenir routinière, ainsi que les autres habitudes. Voilà pourquoi ceux qui, comme Phœmius, n'eurent ni précepteurs ni maîtres, ont des idées plus originales et des actes mieux raisonnés; voilà pourquoi leurs propres exemples servent si souvent de guide à l'expérience de ceux qui ne font qu'imiter. — Expérience s'entend presque toujours de la pure observation des faits ou de la longue répétition des mêmes actes. Quand on dit d'un médecin qu'il a de l'expérience, cela ne veut pas dire qu'il faite des expériences sur ses malades. Les médecins sont généralement trop prudents pour agir de la sorte. On se permet quelquefois des essais concernant des remèdes nouveaux, et voilà tout. Encore ne tente-t-on de pareilles épreuves qu'avec une extrême réserve; souvent même la découverte des traitements les plus prospères n'est due qu'au hasard. C'est le hasard qui apprit à Paré que la simple charpie guérissait les plaies sans huile bouillante; le hasard apprit à Broussais que les fièvres graves guérissent mieux par les saignées que par les toniques; le hasard dévoila à Jenner la vertu miraculeuse du cowpox ou vaccin; c'est le hasard qui découvrit à un berger américain la vertu fébrifuge du kina, cet homme ayant trouvé sa guérison à une fontaine remplie des feuilles de cet arbre précieux. Enfin, comme il n'existe aucun rapport logique entre telle maladie et tel remède qui la guérit, il est tout simple que la plupart des découvertes médicales soient dues au hasard, cette providence des vrais observateurs. — A la vérité Desgenettes et Valli se sont inoculé la peste afin d'éprouver si elle était contagieuse. Moi aussi, j'ai bu après des cholériques dans un pays où l'on croyait le choléra contagieux. Mais, outre qu'on est bien libre d'exposer ses jours pour le salut public, il faut avouer qu'on ne fait ordinairement de pareilles expériences qu'avec la conviction bien assise qu'elles seront sans péril. — Convenons pourtant

que Vésale fut accusé d'avoir ouvert un Espagnol qui respirait encore, dans le but apparemment de voir fonctionner les entrailles; mais cette grave imputation n'était peut-être qu'une calomnie. Dernièrement encore, un Anglais dont le nom est bien connu invita la société royale de Londres à lui livrer un corps tout chaud et parfaitement sain, afin qu'il le ressuscitât au moyen de la pile galvanique. Un homme mort des suites d'une maladie ne pouvait servir à l'expérience; il fallait des rouages intacts que des souffrances n'eussent point violentés. Heureusement personne n'eut la tentation de partager ni le sort du vieux Pélias, ni le repentir de ses filles; de sorte que le physicien en question ne put faire son expérience que sur des grenouilles. — Le médecin épie la nature, sans la violenter ni l'interroger; il n'expérimente point, mais il observe. L'expérience lui enseigne surtout à augurer de l'avenir d'après les symptômes actuels; et son attention doit être d'autant plus grande, d'autant plus assidue, qu'il n'existe presque jamais aucun rapport logique entre les faits qui se correspondent le plus constamment. Qui eût deviné, par exemple, que la paralysie du bras droit dénote un épanchement au côté gauche du cerveau? qui eût pressenti que la largeur de la pupille ferait reconnaître si les enfants ont des vers, s'ils abusent d'eux-mêmes, s'ils ont le cerveau malade ou l'œil affaibli? pourrait-on dire pourquoi la rougeole, la petite vérole et la scarlatine sont toujours précédées par des irritations des yeux, de la gorge ou des poumons? C'est comme la phthisie pulmonaire; sans parler des signes plus ou moins sensibles auxquels les disciples de Laënec en reconnaissent l'existence, il est certaines taches de la face qui toutes seules me la dénotent d'une manière presque immanquable. Mais le rapport entre ces taches et la phthisie, quel est-il? je l'ignore absolument. J'en dirais autant du pouls, si ce n'est pourtant du pouls qui annonce des rétrécissements du cœur, des ossifications des valvules, et des anévrismes: il y a un pouls rebondissant qui annonce des hémorrhagies, un autre qui présage des sueurs, un autre, et celui-ci est intermittent, qui témoigne de quelque dérangement du ventre. Mais la raison de cela? Dieu la connaît. La même obscurité règne quant à la correspondance des douleurs : il y a une douleur du larynx qui dénote un anévrisme de l'aorte; une douleur de genou qui dénonce une maladie profonde de la hanche; quand l'utérus est malade, la femme souffre vers les reins et dans les cuisses; la douleur d'oreille présage quelquefois une inflammation du cerveau. Mais qui nous a appris tout cela? certes, ce n'est ni la science ni le raisonnement, c'est l'empirisme le plus aveugle.—Et puis, étonnez-vous donc si les médecins s'accordent rarement entre eux quant aux opinions, si chacun d'eux a son système, et si notre science est si versatile! A voir les faits si mal associés que la tradition de l'art nous enseigne, qui ne céderait au désir de systématiser tant d'éléments épars? Là, où il n'existe ni code de lois, ni préceptes avoués de tous, il est tout simple que les plus audacieux fassent tour à tour prévaloir leurs opinions. L'homme se trouve plus humilié de son ignorance que de ses erreurs; et cela même l'éloigne sans cesse des voies de la vérité et du progrès. Si les sages doutent et cherchent, les charlatans affirment. A ce sujet, je me souviens d'une histoire qui m'a été racontée par un voyageur, et que je vais redire à mon tour sans y rien changer, ce qui est beaucoup plus méritoire qu'on ne pense. Il y a quelques années, vingt ans environ, une des odalisques (caméristes vierges) des sœurs du sultan se trouvait enceinte. Mettre au jour un enfant mâle était le plus cher de ses souhaits. Cet espoir flattait son ambition; car, mère d'un prince, elle devenait aussitôt *kadune* (dame du palais), et pouvait même espérer d'être un jour *validé-sultane* (sultane-mère). Désir de femme, c'est tout dire : jugez de son impatience! Dans ce temps-là, il existait à Constantinople un médecin florentin très fin, très expérimenté, très habile. Cet homme ne doutait de rien, ni de lui-même; la con-

fiance publique lui était acquise : ce fut lui que consulta l'odalisque. Quand cette naïve personne lui demanda de quel sexe serait l'enfant qu'elle portait dans son sein, le docteur, après avoir tâté le pouls avec gravité, l'assura très positivement que ce serait un garçon.. Ah bonheur!... Dans ses premiers transports de joie, l'odalisque fit au Florentin des cadeaux considérables. Mais le moment décisif arrive: hélas!

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé !

Adieu l'espoir tant caressé d'être un jour *kadune*, puis sultane ! l'odalisque accoucha d'une fille. Mon Florentin apprend la chose, et vite le voilà rendu près de l'accouchée, qui se désole en attendant qu'elle puisse l'accabler de son courroux. Cependant le docteur fait bonne contenance, écoute froidement des reproches mérités sans marquer d'impatience ni de repentir ; puis enfin, s'adressant à la belle affligée : « Je le savais, lui dit-il ; je savais, madame, que vous accoucheriez d'une fille. — Comment, monsieur, et pourquoi m'avoir si cruellement trompée? — Madame, c'était pour votre bien : me croyez-vous donc assez barbare pour vous donner d'avance d'inutiles et d'affreux chagrins!... Madame, ajouta-t-il, voilà ma justification ; j'ai pris soin de l'écrire, il y a plusieurs mois, dans un des coins de votre appartement : la voici, ordonnez à vos femmes de lire. » On lut en effet les mots suivants, tracés au crayon : « J'ai dit à *Hanem* qu'elle donnera le jour à un enfant mâle ; malheureusement son pouls indique le contraire. » « Habile homme, lui dit l'odalisque : et moi qui osais vous accuser, quand le destin seul a fait ma disgrâce! » (*V.* Médecine, Observation et Physiologie.) Isid. Bourdon.

EXPERT, Expertise, du mot latin *expertus* (habile), celui qui a acquis, par l'usage, la connaissance de son art, celui qui en a l'*expérience*. Un *expert* est donc l'homme habile à la décision duquel on peut s'en rapporter lorsqu'il s'agit de s'éclairer sur un point douteux, qui demande, pour être bien apprécié, les connaissances spéciales d'un homme de l'art. L'établissement des experts, pour ainsi dire, en titre d'office, remonte aux premiers temps de la civilisation : les premiers juges, les premiers arbitres, n'étaient que des experts; dans toutes les contestations relatives aux premiers échanges, aux premiers actes de commerce, il fallait bien s'en rapporter à la décision des sages, de ceux qui avaient pour eux l'expérience de l'âge et de ces sortes d'actes, et, comme on l'a dit depuis, des *gens à ce connaissant*. Quelque discussion s'élevait-elle sur les limites d'un champ, sur sa mesure et sa contenance ? il fallait bien encore recourir à l'expérience de ceux qui avaient habitude de faire des arpentages ; aussi les *experts-arpenteurs* sont-ils au nombre des premiers officiers que mentionnent les anciennes législations. On trouve dans les lois romaines une foule de textes qui se rapportent à cette institution nécessaire. Les Romains avaient aussi des *experts-priseurs* chargés de l'estimation de tous les biens mis en vente, soit par la libre volonté du propriétaire, soit par autorité de justice. Plus tard, et dans les sociétés modernes, cette institution s'est produite sous toutes les formes, et elle constitue encore l'une des branches les plus importantes de l'organisation administrative actuelle, qui comprend à la fois les *huissiers*, les *commissaires-priseurs*, les *courtiers de commerce*, etc. Mais la dénomination d'*expert* s'applique d'une manière plus spéciale à celui qui est chargé par justice d'une mission accidentelle et temporaire, que le juge croit nécessaire pour éclairer sa religion, lorsqu'il s'agit, par exemple, d'une vérification d'écriture ou de toute autre opération de même nature, qui demande des connaissances spéciales que tout le monde ne peut pas avoir. Dans ce cas, il faut bien que la justice appelle à son aide un secours étranger, et elle s'adresse, pour obtenir les renseignements qu'elle désire, à ceux qu'elle croit le plus capables de les lui donner ; mais il faut bien remarquer qu'elle ne leur demande que de sim-

ples documents, et qu'elle ne leur délègue de ses pouvoirs que ce qui est absolument nécessaire pour procéder à une instruction préparatoire. Au juge seul appartient le droit d'apprécier en dernier résultat quelle doit être la conséquence de l'expertise qui lui est renvoyée.—Les experts ne rendent donc pas la justice ; ils ne font que fournir des documents ; mais leur mission ne manque pas pour cela d'importance ; et comme leur travail doit devenir la base du jugement à rendre, ils ne doivent rien négliger pour qu'il mérite toute confiance, et ils sont tenus de s'acquitter de leur mandat avec le même zèle et la même conscience que s'ils avaient jugement à rendre. Le plus ordinairement, en effet, les tribunaux ne font qu'homologuer le rapport des experts, pour qui existe toujours la présomption favorable : il faut des preuves nouvelles qui démontrent clairement l'erreur des experts pour en détruire l'effet. — C'est pour que les experts soient bien pénétrés de toute l'importance de la mission qui leur est déférée que la loi les soumet à des formalités particulières, et avant tout à la prestation du serment. Comme ils ont à remplir l'office de juge d'instruction, il faut qu'ils soient bien avertis qu'ils vont procéder en qualité de fonctionnaires publics, et le premier acte qui leur est demandé, c'est le serment de remplir fidèlement leurs fonctions. Du reste, les parties sont libres de choisir elles-mêmes les experts, si elles peuvent s'accorder sur le choix ; c'est en cas de dissidence seulement que les juges doivent procéder à la désignation; mais alors, il doit être nécessairement nommé trois experts, parce que l'avis d'un seul n'offrirait pas une sécurité assez entière. Les experts constituent dans ce cas une sorte de tribunal provisoire devant lequel les parties doivent procéder régulièrement jusqu'à la clôture du rapport au procès-verbal. Si l'une des parties a quelque cause de récusation à proposer contre l'un des experts, le recours lui est ouvert pour en faire substituer un autre à sa place, et devant ce nouveau tribunal elle peut faire, pendant tout le cours des opérations, toutes les observations qu'elle jugera nécessaires à la défense de ses intérêts. Les experts, de leur côté, sont entièrement libres de refuser l'honneur qui leur est fait ; mais, du moment qu'ils ont accepté la mission et qu'ils ont manifesté cette acceptation par la prestation du serment, il ne leur est plus permis de se départir, et s'ils refusaient de procéder, ils s'exposeraient à une condamnation personnelle : tous les frais frustratoires, devenus par leur faute inutiles, seraient mis à leur charge, sans préjudice des dommages-intérêts qu'ils pourraient avoir à payer. —Les experts ne sont pas tenus d'émettre un même avis, mais il ne doit être dressé qu'un seul rapport, dans lequel les opinions diverses seront consignées, sans exprimer néanmoins de qui elles émanent. La minute de ce rapport doit être déposée au greffe immédiatement, afin que la justice puisse suivre son cours ; et si les experts se refusaient à faire ce dépôt, ils y seraient contraints par corps. Il est à peu près inutile d'ajouter, d'après ce que nous avons déjà dit, que les juges ne sont pas astreints à suivre l'avis exprimé dans le rapport, et que s'ils trouvent une première expertise insuffisante, ils peuvent en ordonner une seconde. TEULET, a.

EXPIATION. L'amour ou la charité est la loi qui gouverne toutes les intelligences, à quelque monde qu'elles appartiennent, tous les esprits dont Dieu veut être connu ou adoré. Elle est le lien qui les unit à lui, et le moyen qui les initie à d'impérissables et célestes jouissances. Mais, sur la terre, cette loi ne règne pas seule. *Tous les êtres gémissent*, et l'homme y souffre d'impitoyables douleurs. Il demande en vain aux créatures, à son propre cœur, des consolations qui le fuient sans cesse, et au lendemain un repos que la veille lui a toujours refusé. Il sent qu'une loi fatale, inexorable, le presse, et qu'en quelque région que l'ait conduit la réalisation de ses plus flatteuses espérances, il ne peut échapper à son empire. — Cette loi, c'est l'expiation, axe inflexible du monde moral, sur lequel

roulent toutes les destinées de l'humanité. — Le mot *expiation* signifie réparation, satisfaction pour une faute. Si les souffrances qui se manifestent dans ce monde sous des formes si variées sont destinées à faire accomplir la loi de l'expiation, cela présuppose quelque grande altération dans la nature de l'homme, un vice originel et primordial, résultat de la violation de quelque loi de son existence. Il serait difficile de penser, en effet, que l'homme, avec toutes ses misères et toutes ses passions, avec ses sauvages instincts de destruction, fût ainsi sorti des mains de son créateur : Dieu ne fait rien que de bon, et dans l'ordre de la création, l'homme est un de ses plus beaux ouvrages. Seul il s'est défiguré, en portant sur lui-même une main homicide. C'est ce qu'apprennent les traditions de l'antiquité, et la Bible, dont la partie historique, ainsi que tout ce qu'elle contient, ne peut être contestée sans nier l'humanité elle-même. Elles nous apprennent aussi que les conséquences immédiates du premier attentat contre la loi divine furent de livrer l'humanité à tous les maux et à toutes les souffrances, sous le poids desquels elle gémit. Le rationalisme, qui a voulu chercher ailleurs la cause de ces souffrances et de ces maux, n'a pu en donner aucune explication ; et son impuissance à en trouver le remède a encore été plus complète. Il s'est condamné ainsi à ne jamais rien comprendre à l'homme, à ses lois, à sa destinée terrestre et à sa fin ; et a ôté aux sciences morales et sociales leur base fondamentale. — Dans les lieux d'innocence et de délices où Dieu avait placé l'homme, l'amour eût été sa loi unique ; la souffrance et l'expiation n'y eussent point trouvé place. Mais aussitôt qu'il fut initié à la terrible science du mal, des ténèbres épaisses obscurcirent son intelligence ; son cœur fut agité de passions mauvaises, cause seconde de ses souffrances, et qui toutes ont leur racine dans la triple concupiscence qui le dévore. Il fut condamné au travail, et aux douleurs physiques et morales. Les maladies, les calamités, la peine infligée par le pouvoir social, les tentations, les terribles hallucinations du cœur et de l'imagination, ne sont que les conséquences ou le développement de ce premier et souverain arrêt de la justice de Dieu. — Dans cet état de déchéance et de malheur, l'homme, ne pouvant plus s'élever jusqu'à Dieu, sa fin dernière, la mort et d'éternelles douleurs eussent été son partage, si l'expiation, loi d'amour et de miséricorde, dont la forme typique est représentée par un Dieu fait homme, mourant sur la croix pour le salut du monde, n'était venue lui donner l'espérance de la réhabilitation et le moyen de reconquérir les destinées magnifiques qui lui étaient échappées, et même de plus belles encore. — Par l'expiation, la trace ou la souillure que le mal a laissée sur l'ame est effacée, et l'harmonie est rétablie dans le monde moral, ou, pour parler théologiquement, la justice de Dieu est satisfaite. Cependant, il ne suffit pas qu'il y ait souffrance pour qu'il y ait expiation. Il faut que la volonté accepte la souffrance et l'accueille comme un bien, ou au moins s'y résigne : telle est la doctrine catholique, telle est aussi la doctrine de Platon. Il faut, en outre, que l'ame habite un monde où l'expiation soit possible. Sur la terre, il n'y a pas de souffrances qui ne puissent être expiatoires, parce que la justice de Dieu ne s'y exerce pas d'une manière définitive et absolue. La souffrance la moins volontaire dans le principe peut devenir par la volonté du patient un moyen de salut et de vie. La vie de ce monde n'est, à vrai dire, qu'un passage par le feu des tribulations et des douleurs, un combat, dont, à l'aide de l'expiation, on peut toujours sortir vainqueur et couronné. — Dans les croyances catholiques, il y a un lieu autre que la terre, et plus spécialement qu'elle destiné à l'expiation, c'est le purgatoire : monde d'inexprimables souffrances, mais qui cependant vaut mieux que celui-ci, car la certitude du bonheur y remplace l'espérance. — On a souvent remarqué qu'il est rationnel de croire qu'il existe un état intermédiaire d'expiation, par lequel doivent passer les

ames pardonnées de Dieu qui n'ont pas assez expié sur la terre. Si, en effet, la souffrance est le moyen qui purifie l'ame souillée par le mal, il faut que l'expiation ait lieu, jusqu'à ce que l'ame soit assez pure pour être unie à Dieu, type de toute pureté. — Il n'en est pas ainsi des souffrances qui pèsent sur l'ame, lorsque, sans repentir, et encore toute souillée du mal dont elle s'est rendue coupable, elle est arrachée, par la mort, au corps où elle n'était enfermée qu'en passant. Elle tombe alors sous l'empire de destinées immuables. Ses douleurs ne peuvent plus devenir expiatoires. Elle entre dans un monde où la justice de Dieu est définitive; elle y perd la liberté du bien et jusqu'à la possibilité du repentir. — Un théosophe moderne a supposé que, dans quelque condition et dans quelque monde que l'ame soit placée, la souffrance est toujours expiatoire, et par conséquent temporaire, quoique plus ou moins prolongée. En cela, il s'est mis en opposition avec le dogme catholique et les traditions de l'antiquité sur l'éternité des peines de l'enfer. Cette erreur est d'autant plus inexplicable que tout ce qui se rattache à l'expiation et à la peine due au mal n'est point le produit des conceptions de l'esprit humain; tout cela se lie à un ordre de choses qu'il faut accepter ou nier en entier. — L'esprit humain n'aperçoit, en effet, aucun rapport nécessaire entre la souffrance et le mal, ou la souillure que l'ame contracte par la violation des lois morales. Il ne comprend pas comment la souffrance efface la tache du mal et purifie l'ame, ainsi que le feu purifie les corps. La philosophie rationaliste, de toutes les erreurs qui aient pénétré l'intelligence humaine, la plus vaste et la plus fondamentale, doit rejeter l'expiation comme un incompréhensible mystère, car son caractère essentiel est, suivant la pensée de M. Cousin, de ne se soumettre qu'à la seule autorité de la raison, en faisant abstraction de l'ordre de révélation et de tradition. Si donc, échappant au néant de cette philosophie, on admet l'expiation comme une loi du monde moral, il faut alors l'entendre et l'expliquer, non suivant ses propres idées, mais telle qu'elle a été comprise par le genre humain et enseignée par le christianisme. — C'est dans les *Soirées de St-Pétersbourg* qu'il faut voir tout ce que le génie de leur auteur a jeté de lumière sur cette importante matière, à l'aide des traditions universelles; comment il établit que l'idée d'une satisfaction due à la justice de Dieu a existé chez tous les peuples, et comment ceux ci ont toujours admis en pratique la nécessité du sacrifice. — Platon avait admirablement saisi et développé le véritable caractère de l'expiation. On trouve cette sublime doctrine exposée dans le *Gorgias*, avec des données qu'on croirait empruntées au christianisme. Nous nous contenterons d'en citer un passage où se trouve clairement établie la nécessité de l'expiation, l'existence de l'enfer et celle du purgatoire : « Or, *quiconque subit une peine, est châtié d'une manière raisonnable, en devient meilleur, et gagne à la punition*, ou il sert d'exemple aux autres, qui, témoins des tourments qu'il souffre, en craignent autant pour eux et s'améliorent. Mais, pour gagner à la punition et satisfaire aux dieux et aux hommes, les fautes doivent être de nature à pouvoir s'expier. *Toutefois, même alors, ce n'est que par les douleurs et les souffrances que l'expiation s'accomplit, et profite ici ou dans l'autre monde* : car, *il est impossible d'être délivré autrement de l'injustice*. Pour ceux qui ont commis les derniers crimes, et qui, pour cette raison sont incurables, on fait sur eux des exemples. Leur supplice ne leur est d'aucune utilité, parce qu'ils sont incapables de guérison, mais il est utile aux autres, qui contemplent les tourments douloureux et effroyables *qu'ils souffrent à jamais* pour leurs crimes, en quelque sorte suspendus dans la prison des enfers, et servant tout à la fois de spectacle et d'instruction à tous les criminels qui y abordent sans cesse. » — L'expiation est donc l'action purifiante de la souffrance sur l'ame; action qui est d'autant plus prompte et plus complète que

la volonté l'accueille avec plus de résignation ou d'empressement. Elle est une satisfaction due à la justice de Dieu, un retour à l'ordre, que le mal ou le crime avait troublé. Dans l'état de chute ou de misère où languit l'humanité, loin qu'elle soit un mal, elle est au contraire un bien, puisqu'elle est le remède même du mal. Elle tend à réhabiliter l'homme, à le rapprocher de Dieu et à l'unir à lui. Elle est la base fondamentale de la religion, et en quelque sorte son essence même. Le mot *religion* se compose du verbe *ligare*, qui signifie *lier*, *unir*, et du mot *re*, qui semble indiquer qu'il s'agit d'unir de nouveau ce qui était séparé, et de relever ce qui était tombé. Or, dans cette grande œuvre de la religion, l'expiation n'est-elle pas un des principaux moyens? n'est-elle pas l'un des plus puissants véhicules qui poussent l'humanité vers ses destinées immortelles? L'amour ou la charité, cette loi de tous les temps et de tous les mondes, doit, sans doute, être placée auparavant, mais pour l'homme, que serait l'amour sans l'expiation? — C'est surtout par les doctrines religieuses et mystiques, telles que les enseigne le catholicisme, que l'on pénètre de plus en plus dans la connaissance de cette doctrine merveilleuse de l'expiation. On arrive enfin à l'intelligence de la croix, fondement du christianisme, dernière et suprême raison de toutes les souffrances de cette vie. On commence alors à concevoir quelque chose au grand mystère d'un Dieu fait homme, à ses ineffables souffrances et à sa mort. On comprend comment et pourquoi les tribulations de ce monde peuvent devenir méritoires, en les unissant au sacrifice de la croix; comment et pourquoi les ames qui aiment Dieu et sont aimées de lui sont initiées aux douleurs, aux abandonnements et au supplice que le Christ a soufferts sur la terre; comment et pourquoi, au milieu des privations et des persécutions des hommes, elles surabondent de paix et de joie. On comprend les admirables effusions de certaines ames, telles que furent celles de saint François d'Assise, de sainte Thérèse, et de tant d'autres, qui, dans un saint délire, chantaient leurs souffrances, comme les hommes du siècle chantent les tristes objets de leur convoitise ou de leur vanité. On conçoit leur amour pour l'abnégation et le sacrifice, et le zèle infatigable avec lequel il n'est rien de si dur, de si repoussant, de si impossible, qu'ils n'entreprennent pour effacer leurs fautes et mériter ainsi d'être un jour unis à Dieu. — On peut voir, dès ici, le rôle important que l'expiation est destinée à remplir dans la vie humaine. La douleur, qui accueille l'homme à son berceau, l'entoure pendant la vie comme un nuage sinistre, et ne l'abandonne pas toujours même à la tombe. Ses jours sont remplis de tristesse et d'amertume, de projets déçus aussitôt que formés, de privations et de sacrifices sans cesse renaissants. Quelle découverte n'est-ce donc pas pour lui que d'apprendre qu'il y a, dans ce que la souffrance parait avoir de plus mortel, le germe même de la vie et d'une glorieuse transformation? — Reconnaître pourquoi il souffre et dans quel but, est donc la première de toutes les études. Savoir souffrir, n'est-ce pas tout savoir? — Mais ce ne serait pas assez d'avoir essayé d'expliquer ce qu'est l'expiation en soi, et relativement à l'homme considéré individuellement, il faut encore rechercher quelle est son influence, en général, sur les sociétés humaines. Cette influence est immense, car il n'y a presque rien dans l'ordre social qui ne s'y rattache par quelque point. Dans ces derniers temps, on a voulu, cependant, établir des principes de sociabilité en dehors de cette grande loi. C'était travailler loin de l'humanité et de ses besoins, comme si un ordre social quelconque pouvait être édifié sur d'autres bases que sur les lois de l'ordre moral, qui sont en même temps les lois nécessaires de toute sociabilité. De là des théories dites libérales ou philanthropiques, où le pouvoir social est attaqué et presque annihilé, où les fondements de toute législation pénale sont niés ou méconnus, où l'on cherche dans un vague et insaisissable avenir la réalisation d'un

ordre de choses dans lequel l'expiation serait inutile, parce que l'humanité y serait parvenue à un état d'innocence et de civilisation inconnu jusqu'ici ; déviation effroyable des intelligences qui se consument dans le vide, alors que le désespoir ou le suicide ne vient pas à leur secours ! — L'expiation, qui est une des grandes lois de l'ordre moral, est aussi une des premières lois de l'ordre social. Elle élève l'humanité vers le monde invisible, d'où émane toute vie. Elle donne à l'art de sublimes accents de gémissement et d'espérance, à l'art, dont la mission est de faire aimer le vrai par l'intermédiaire de la beauté. Elle soutient et conserve la société, qui, sans elle, irait bientôt se perdre dans la dégradation de l'état sauvage, en réparant les ravages, et en effaçant les traces du désordre que le mal et le crime, sans cesse renaissants, y entraînent avec eux. — Aussi est-ce un devoir pour le pouvoir social de faire accomplir l'expiation dans une certaine mesure ; de là l'origine et la nécessité de la justice pénale. Il doit également protéger et favoriser tout ce qui tend à l'accomplissement volontaire de cette loi, ou au moins ne pas y mettre d'obstacles. Toute théorie, toute législation, toute mesure gouvernementale qui affaiblit ou entrave l'action de cette force organique de la société, attaque ou détruit celle-ci dans la même proportion. — Il y a donc plusieurs espèces d'expiations : l'expiation infligée directement par Dieu-même sur l'humanité : c'est le travail, les maladies, les calamités et toutes les souffrances auxquelles l'homme est exposé sur la terre ; l'expiation infligée par le pouvoir social, dans l'intérêt et pour la conservation de la société ; puis enfin l'expiation volontaire, qui se manifeste et s'accomplit par le sacrifice et l'abnégation de soi-même, par les privations, les mortifications et les durs travaux entrepris pour plaire à Dieu et servir l'humanité. — Ces deux premières expiations peuvent être dites expiations forcées, en ce sens, que ceux qui en sont l'objet ne peuvent éviter la souffrance, qui en est la conséquence nécessaire. Elles peuvent être plus ou moins méritoires, suivant les dispositions de la volonté et du cœur de celui qui les subit, tandis que l'expiation volontaire est toujours méritoire. — Dans l'accomplissement de l'expiation en général, l'humanité est solidaire, c.-à-d. que les hommes peuvent et doivent expier les uns pour les autres, les générations présentes pour les générations passées. Il y a une masse de satisfactions expiatoires qui doit être supportée et comme épuisée par tous, et quelquefois plus spécialement par quelques uns. — C'est ainsi qu'il y a dans ce monde des ames que Dieu choisit comme victimes expiatoires, pour travailler à cette grande libération ; types vivants de souffrance, ames précieuses à la terre et chères au ciel, pour lesquelles celui-ci réserve d'immortelles couronnes et d'ineffables délices. — A l'expiation se rattache encore, comme conséquence de la solidarité, la réversibilité des souffrances, des mérites et de la prière. — Suivant la foi catholique, il existe de touchantes relations entre les ames qui triomphent, dans la cité sainte, et celles qui souffrent dans le lieu de l'expiation, ou qui militent et luttent encore sur la terre. Les unes, animées d'une charité qui n'est connue qu'au ciel, se penchent vers les autres, qui gémissent avec espérance, et leur tendent les bras comme pour les attirer vers elles, et les fortifier dans la patience. Celles-ci leur répondent par des vœux, des soupirs et des larmes, qu'elles les conjurent de faire accepter au Très-Haut. Entre elles-mêmes, il s'établit un échange de services et d'amour qui pressent leur triomphe, ou console leur exil. Dans ce monde supérieur et invisible, tout est commun, rien n'est perdu. Les miettes qui tombent de la table du riche sont recueillies par quelque ame pauvre, abandonnée, et qui n'avait que sa misère pour intercéder auprès de Dieu. Harmonies merveilleuses, qui ne cesseront qu'avec l'expiation, lorsque tout ce qui est du temps sera détruit ! Alors il n'y aura plus que deux mondes : le monde de la miséricorde et le monde de la justice. Dans

le premier, il y aura consommation dans l'unité par l'amour ; dans le second, consommation dans une effrayante unité de haine et d'éternel désespoir. — Au nombre des différentes expiations que nous avons appelées forcées, se trouve la peine infligée par le pouvoir social pour punir les délits et les crimes. C'est là qu'est, en effet, l'origine et la raison de la justice pénale. La philosophie rationaliste, qui a voulu les chercher ailleurs, ne les a trouvées nulle part. La justice pénale est un mode de l'expiation pour conserver la société et y maintenir l'ordre. Elle opère dans un cercle restreint ce que l'expiation est destinée à faire en général. L'utilité générale, l'intérêt particulier, la conservation de la société, qu'on a pris souvent pour le principe de la pénalité, en sont plutôt le but ou la fin. Le droit de défense individuelle ne saurait non plus en être le principe ; car ce droit et le droit de punir s'excluent réciproquement : quand l'un peut être exercé, l'autre a déjà cessé d'exister. — La justice pénale se rattache donc, par son origine, à une loi de l'ordre moral, dont l'accomplissement devient forcé en ce point. Si l'on ne pouvait, en effet, remonter à un ordre supérieur et obligatoire, antérieurement à toutes les conventions des hommes, et à leurs combinaisons sociales et politiques; si l'on ne trouvait pas quelque loi établie par Dieu même pour le gouvernement temporel des sociétés humaines, il serait impossible d'établir la légitimité du droit de punir, et la justice pénale ne serait en apparence qu'un odieux abus de la force. Les hommes n'ayant aucun droit sur la vie ou la liberté de leurs semblables, qui aurait armé le pouvoir du glaive de la justice?—Après avoir oublié ou méconnu l'origine de la justice pénale et celle du pouvoir social, on devait arriver, comme à une conséquence naturelle, à établir l'illégitimité de la peine de mort. Si, en effet, le pouvoir tire toute sa force et son droit de la volonté des hommes, il est rationnel et logique d'attaquer une peine qui, dans son principe, présuppose l'intervention d'une puissance supérieure, représentée ici-bas par le pouvoir social. Dans ce système d'athéisme social, on a très bien compris que si l'origine du pouvoir n'est pas divine, et que la pénalité, en général, n'est pas un mode d'accomplissement d'une loi morale, la peine de mort est illégitime. On comprendrait de même, si l'abolition de cette peine était jamais prononcée, que la peine de la prison, qu'elle s'appelle galère, détention ou pénitentier, est également illégitime.—La peine de mort est nécessairement le premier degré de l'échelle de toute pénalité. Tout système qui ne part pas de ce point croule par sa base. Retranchez-la de la législation des sociétés humaines, et vous effacez la manifestation la plus éclatante du droit de punir, et sa preuve la plus irréfragable. Elle est, dans le cycle temporel, la sanction visible et solennelle des lois de l'ordre moral. Elle est le point qui unit le monde social et terrestre au monde invisible et éternel. — L'abolition de la peine de mort serait, en pratique, l'équivalent de l'extinction de la pénalité, comme elle est en théorie la négation du droit de punir. Si le pouvoir, en général, a le droit de punir, il a aussi le droit de punir de mort. Ces deux droits sont nécessairement liés ; ils se confondent ; on ne peut attaquer l'un sans méconnaître l'autre, parce que tous deux échappent dans leur principe aux investigations de la raison humaine, livrée à elle-même ; ils se résolvent en un fait traditionnel, permanent et sanctionné par le christianisme. De même que la pénalité est un des principaux modes de l'expiation forcée, de même les ordres monastiques sont également une des plus vastes manifestations de l'expiation volontaire. — Pour relever l'humanité déchue, pour effacer les traces du mal qui ne cesse de souiller et de ravager la terre, il faut de grandes et de perpétuelles expiations. Mais pour fournir cette difficile carrière de travaux, de lutte et de souffrance, il faut aussi de puissants secours et de beaux exemples : il faut quelque part un dévouement, une abnégation sans bornes et un amour infini du sacrifice. Pour que la société puisse

toucher le ciel par quelque point, il faut qu'il y ait au milieu d'elle des sommités bien élevées. « On ne sait pas assez, a dit un écrivain célèbre, à quelle perfection de vertu certains hommes ont dû s'élever, pour que les autres hommes eussent des vertus ordinaires. Ce que la société doit, sous ce rapport, aux ordres religieux, est inappréciable. » — Telle est donc, en général, la mission des ordres religieux : placés aux dernières limites des choses de la terre, à l'avant-garde de la société des intelligences chrétiennes, au milieu du feu brûlant des expiations, ils défendent l'humanité contre la justice de Dieu, et lui montrent le chemin de l'éternelle patrie. A l'exemple de celui qu'ils ont pris pour maître, ils assument sur eux les iniquités de leurs frères pour en obtenir le pardon et en effacer la tache funeste. Ils travaillent, ils souffrent, ils gémissent, ils prient pour que Dieu se plaise de plus en plus à demeurer parmi les enfants des hommes, et à y faire éclater de nouveaux prodiges de son amour. — L'essence de la vie monastique est une lutte perpétuelle, une guerre à mort contre l'esprit du mal et ses effets, qui naissent en général de la triple concupiscence, dont le germe se trouve en toute créature humaine. C'est l'expiation la plus complète qu'il soit possible de concevoir. Elle est admirablement formulée par les trois vœux qui sont la base fondamentale de la vie religieuse. Le vœu de pauvreté combat contre la concupiscence des yeux; le vœu de chasteté contre la concupiscence de la chair, et le vœu d'obéissance contre l'orgueil de la vie. — Ce travail incessant de l'esprit contre la chair rend les ordres religieux éminemment utiles à l'humanité, sous le double rapport religieux et mystique, social et politique. Ils donnent beaucoup à la société, sans presque en rien exiger. Ils accomplissent dans de larges proportions l'amour et l'expiation, lois nécessaires de toute sociabilité. Peut-être sont-ils même une condition nécessaire de la civilisation, telle que le christianisme l'a faite. — C'est avec un sentiment inexprimable d'admiration et de regret qu'en jetant un coup d'œil sur leur histoire, on les voit arracher à la religion, à la science, à la terre ou à la cupidité du siècle, tant de richesses morales et matérielles, pour les déverser ensuite à pleines mains sur l'humanité haletante d'ignorance, de douleurs et de faim, et rétablir ainsi, autant qu'il se peut, à force de sueurs et de sacrifices, l'équilibre et l'harmonie que le mal détruit incessamment sur la terre. — Malgré les préjugés et l'intolérance du siècle, on voit encore aujourd'hui quelques ruines de cette brillante civilisation, et même quelque création nouvelle de l'esprit de foi et de charité. Il y a encore, sur le sol de la patrie, quelques chartreux qui prient pour elle, dans leurs cellules silencieuses; des trappistes, épars çà et là, dont les prodigieuses austérités détournent peut-être de sa tête les calamités qui la menacent; des communautés de femmes qui élèvent ses filles et les forment à la vertu; des frères de la doctrine chrétienne, hommes saints et populaires, dont la vocation est un sublime reflet du sacrifice et des humiliations de la croix. On y voit encore ces sœurs, dans lesquelles semble s'être incarnée une partie de cet amour dont Dieu a aimé le monde. Les malheureux, que la société rejette ou rebute; elles les recueillent, elles pansent les plaies hideuses de leur corps, et souvent les plaies non moins saignantes de leur ame. On les voit se réjouir de leur avoir donné la vie, comme de tendres mères, ou les poursuivre de leurs saintes prières dans un autre monde, quand elles n'ont pu les arracher à la mort; puis mourir elles-mêmes avec joie, humbles et ignorées, près de la couche du pauvre, qu'elles ont tournée tant de fois, comme une providence divine. — Mais il existe encore en France contre les communautés d'hommes quelques vieilles prohibitions, contre lesquelles protestent inutilement l'esprit général de la législation et l'état intellectuel de la société. Ces prohibitions, qu'on n'a pas craint de déclarer vivantes, n'en sont pas moins un fait d'odieuse ty-

rannie, en ce qu'elles mutilent l'humanité dans son côté divin, en étouffant le légitime développement de ses facultés morales, et ce qu'il y a en elle de plus intime et de plus spontané. — Cependant, au temps où nous vivons, il y a peut-être des ames qu'attirent le charme de la vie monastique et l'amour des choses saintes. Peut-être y a-t-il des ames qui, ramenées à la foi par la souffrance, n'aspirent qu'à sortir du monde où elles sont froissées sans cesse par les accords de dissonance qu'y produisent l'ignorance de la vérité et l'absence de l'amour. — A certaines époques du moyen âge, les bouleversements de l'ordre social, l'absence de sécurité, relativement à sa personne et à ses possessions, les impressions profondes que faisait naître le mouvement rapide des événements, et le néant de la vie qui apparaissait, comme une grande ombre, audessus de tant de destructions et de ruines, poussèrent en foule l'humanité dans les cloîtres et dans les monastères. N'en serait-il pas de même aujourd'hui, surtout si un retour sérieux vers les croyances religieuses se manifestait; aujourd'hui que les révolutions sociales ou politiques passent et repassent comme de sinistres météores, en enlevant à un grand nombre les espérances de l'avenir, souvent les réalités du présent, et à tous la sécurité; aujourd'hui qu'un luxe de civilisation, ou, pour mieux dire, une fausse civilisation intellectuelle, a fait naître des besoins moraux, de vagues désirs de l'infini que les choses de ce monde sont plus que jamais impuissantes à satisfaire? — Outre les diverses espèces d'expiations que nous avons énumérées, on conçoit qu'il y ait encore une expiation plus générale et plus immense qui pèse sur les peuples, comme punition de crimes commis par eux, en tant qu'êtres collectifs, contre les lois de la sociabilité, et qu'on pourrait appeler *expiation sociale*. — Ce n'est pas que cette punition ne soit en définitive supportée par les individus; mais il y a cette différence entre l'expiation imposée à un peuple et celle qui l'est aux hommes en particulier, encore bien que ce soit toujours la même loi, que celle-ci peut être accomplie sur la terre ou ailleurs, tandis que celle-là doit recevoir tout son accomplissement dans ce monde. Les nations n'ayant qu'une vie purement temporelle, suivant la pensée du philosophe publiciste qui a dit, *que l'immortalité de Rome et d'Athènes n'était que dans l'histoire*, tout s'accomplit pour elles dans les limites du temps. — Ne serait-ce pas là la cause ou la raison de leur décadence et de leur chute? — Quand il survient dans la vie des peuples des époques critiques où les lois constitutives de leur existence sont attaquées, méconnues ou niées, lorsqu'on travaille sans cesse à se soustraire à leur action vivifiante; quand on rejette l'expiation ou qu'on n'en comprend plus le sens, il suit de là que les traces et les ravages du mal ne sont point suffisamment réparés; cette absence de réparation réagit sur la société, y multiplie les crimes et les désordres, qui appellent euxmêmes de nouvelles expiations. Si, par un fatal aveuglement dont l'histoire offre plus d'un exemple, ce nouveau besoin d'expiation n'est point satisfait, il arrive un moment où Dieu abandonne ces peuples à leur propre sort : alors, il se passe des choses effroyables, et leur nom est rayé de la liste des nations. — Lorsque, comme au temps du déluge, l'humanité, et en particulier la grande société romaine, allaient se perdre dans un abîme de volupté, de dégradation et de crimes, à l'époque où le Christ vint expier pour tous la faute première de l'homme et ses conséquences mortelles, outre le sang d'une victime si pure et d'un tel holocauste, il ne fallut rien moins, pour le faire remonter dans les cieux, dont il était banni pour toujours, et ramener l'ordre dans les sociétés humaines, qu'une sanglante expiation de trois siècles. Pendant cette longue période de régénération, les chrétiens ne cessèrent pas d'être persécutés, brûlés, tenaillés, livrés aux liens infâmes et aux lions de l'amphithéâtre. Ces supplices inouïs furent supportés avec empressement et avec joie

par les victimes. D'autres, qu'avait épargnés le fer des bourreaux, s'échappèrent de ce monde, qui n'en n'était pas digne, pour aller peupler le désert. Là, placés entre le ciel et la terre, ils entretenaient avec Dieu de magnifiques communications, ils s'imposaient des mortifications gigantesques, et continuaient ainsi à entraîner l'humanité dans des voies de justice et de vie. De toute part il s'éleva des institutions merveilleuses, des maisons de travail et de prière, où les deux grandes lois de l'humanité, l'amour et l'expiation, étaient également accomplies. — A cette époque, les satisfactions expiatoires furent immenses. Il fallait, sans doute, de rudes travaux et de grands sacrifices pour élever l'homme tombé jusqu'à Dieu, et transformer la barbarie en civilisation. Mais pour une société qui, comme la nôtre, s'est laissé séduire par les prestiges d'une civilisation matérielle, et corrompre par ses molles délices; qui veut enfin se soustraire à l'empire des lois établies pour la régir et la conserver; pour une société qui s'en va, cherchant un Dieu inconnu, dans les régions désertes de la pensée humaine, lorsqu'elle a, au milieu d'elle, le Dieu vivant, et qui a effacé du livre de ses lois le nom de la religion qui l'a autrefois *régénérée*, *libérée*, *civilisée*, quelques expiations extraordinaires et régénératrices ne sont-elles pas encore nécessaires? LAMÉ.

EXPIATION (*Fête*), chez les Juifs, se célébrait le dixième jour du septième mois de l'année juive, qui commençait à l'équinoxe du printemps: ce mois s'appelait *tisri*, et répondait à peu près à notre mois de septembre. Dieu ordonne cette fête dans le *Lévitique*, ch. XXIII, v. 27 à 33. En ce jour, le grand prêtre confessait ses fautes, et, après plusieurs cérémonies, il se soumettait à l'expiation, qui lavait le peuple de ses péchés. On offrait ensuite un holocauste, et l'on ne faisait aucune œuvre servile. C'était le seul jour où le grand-prêtre entrât dans le *Sancta sanctorum*, le lieu le plus saint du temple. Après s'être lavé, il se revêtait de sa tunique de lin, de son vêtement intérieur, aussi de lin, d'une ceinture et d'un ornement de tête de fin lin. Il prenait un jeune taureau roux pour l'offrir en *expiation* du péché, et un bélier pour l'offrir en holocauste. Le peuple lui présentait deux boucs et un bélier. Il conduisait les deux boucs à la porte du tabernacle, et jetait un sort sur ces deux victimes, dont l'une était pour Dieu et l'autre devenait le bouc émissaire. Il sacrifiait le premier; il présentait l'autre tout vivant au Seigneur; il sacrifiait le jeune taureau pour lui et pour sa famille, et, ces deux sacrifices achevés, mettant ses mains sur la tête de l'autre bouc, il confessait toutes les iniquités d'Israël; puis il lançait ce bouc dans le désert. — Aujourd'hui, les Juifs fervents n'observent plus ces cérémonies, mais ils offrent un coq pour victime, jeûnent du 1er jour du mois au 10e, prient beaucoup et ne mangent point, ces jours-là, du pain pétri par les chrétiens. — Les Grecs et les Romains avaient aussi leurs expiations, accompagnées de diverses cérémonies. On en faisait pour les villes comme pour les personnes coupables. Après que le jeune Horace eut été absous par le peuple, du meurtre de sa sœur, il fut purifié par toutes les *expiations* que les lois des pontifes avaient prescrites pour les meurtres involontaires (voir la cérémonie de cette *expiation* dans *Denys d'Halicarnasse*). Lorsque les homicides étaient de haut rang, les rois eux-mêmes ne dédaignaient pas de faire la cérémonie de l'expiation : ainsi, dans Apollodore, Copreus, qui avait tué Iphite, est expié par Eurysthée, roi de Mycène; dans Hérodote, Adraste vient se faire expier par Crésus, roi de Lydie; Hercule, par Ceyx, roi de Trachine; Oreste, par Démophoon, roi d'Athènes; Jason et Médée, par Circé. Apollonius de Rhodes a décrit, dans le plus grand détail, les cérémonies de cette dernière expiation; mais elles n'exigeaient pas toutes des rites aussi pénibles. Achille, après avoir tué le roi des Lélèges, se contenta de se laver dans l'eau courante, et Énée n'emporta ses dieux pénates qu'après s'être purifié dans un fleuve. X.

EXPIRATION (path.). C'est par une inspiration que la vie commence, mais une expiration la termine : l'existence des animaux, à dater de leur naissance, n'est pour ainsi dire qu'une grande respiration. Cette vérité a toujours paru si évidente pour tous que le langage de chaque nation l'a consacrée dès l'antiquité. *Vie* et *respiration* sont deux mots équivalents dans tous les idiomes, et *expirer* est synonyme de *mourir*. — L'expiration alterne sans relâche, et 15 à 20 fois par minute, avec l'inspiration. La première rend à l'atmosphère la portion d'air que le poumon lui avait empruntée ; mais cet air est plus chaud, plus humide, moins oxygéné, et il renferme par compensation du gaz acide carbonique, lequel provient de l'union de l'oxygène de l'air avec le carbone du sang veineux. C'est par l'expiration que l'air se trouve corrompu, et que plusieurs hommes renfermés dans le même lieu s'asphyxient les uns les autres. — Chaque expiration ne rend pas exactement tout l'air renfermé dans les poumons : il reste toujours dans la poitrine, même après l'expiration la plus profonde, environ 14 à 16 pouces cubes d'air, qui ne se renouvelle que peu à peu. Voilà même quel est le motif le plus plausible des quarantaines et des lazarets dans les pays où l'on croit encore abusivement à la contagion du choléra, de la fièvre jaune et de la peste.—Au moment où l'on s'endort, il se fait une expiration convulsive comme au moment du trépas. Ensuite, tant que dure le sommeil, les expirations sont plus profondes, plus rares, plus brusques et plus bruyantes ; et cela même est favorable au cours du sang, que l'immobilité du corps ralentirait. La même chose a lieu dans l'apoplexie, dans le narcotisme et le délire. — Une vive surprise est toujours accompagnée d'une expiration brusque, tout comme l'assoupissement. Le besoin de soupirer, qui se manifeste alors, résulte à la fois de cette expiration soudaine et des battements plus rapides du cœur. — L'un des bienfaits de l'exercice du corps provient des expirations plus profondes et plus parfaites que déterminent les mouvements : la marche, les courses à pied, à cheval ou en voiture, ont l'utile effet de renouveler le vieil air que l'immobilité accumule dans les poumons. Les personnes sédentaires devraient, dès qu'elles respirent le grand air, exécuter de ces expirations forcées, qui nettoient les poumons, stimulent le cœur et accélèrent la digestion. — C'est pendant l'expiration et par l'effet du choc de l'air contre les lèvres contractées du larynx (la glotte) que s'effectuent la voix, la toux, le rire et les autres bruits respiratoires. Les efforts eux-mêmes, quel qu'en soit le but, ne sont que des expirations à glotte fermée, ainsi que nous l'avons démontré à l'institut en 1819.— L'expiration fait cheminer le sang dans les artères et en retarde le cours dans les veines. Aussi voit-on des vieillards en qui les veines se gonflent et palpitent comme les artères à chaque expiration. Voilà même ce qu'on appelle le *pouls veineux*. Si les hémorrhagies augmentent souvent durant l'expiration, si une veine ouverte donne alors un jet de sang plus rapide, la cause de ces phénomènes est celle que nous venons d'énoncer, la compression des poumons. — L'expiration à glotte fermée, quand elle est portée à un certain degré, peut donner lieu à l'apoplexie, à des ruptures de vaisseaux : elle a du moins pour effet constant d'entraver le cours du sang. C'était ainsi que les esclaves se donnaient la mort en présence de leurs maîtres couronnés ou de tyrans cruels : nos recherches et nos expériences ne nous laissent aucun doute sur ce point (*v.* nos *Mémoires sur la respiration*, couronnés par l'institut en 1820).—Si le cœur continue de palpiter après le dernier soupir, cela est dû à cette profonde expiration qui termine la vie. L'engorgement des veines après la mort est un autre effet de la même cause. Isid. Bourdon.

Expiration se prend encore pour exprimer le moment où se perd une fonction, une charge, où se prescrit un terme, un délai. Le dictateur, à l'*expiration* de ses pouvoirs, est rentré dans

la vie privée; il faut que le débiteur se libère à l'*expiration* du terme stipulé. — En droit, ce mot a une certaine importance, non pas seulement parce qu'il s'applique ainsi aux obligations dont il marque l'*échéance*, mais parce qu'il est consacré en procédure, pour désigner le jour qui sert de dernier délai pour les actes qui sont prescrits d'ordinaire sous peine de *déchéance*, en sorte que si on laisse passer le jour de l'*expiration* du délai, que l'on nomme le *jour-terme*, sans se mettre en règle, on tombe dans l'abîme des *fins de non-recevoir*, sous le coup de cette maxime si célèbre, que la *forme emporte le fond*. Il est donc de la plus haute importance de bien connaître, pour chacun des actes de procédure, quelle est l'*expiration du délai*, et c'est en cela que consiste toute la science procédurière. Nous n'avons rien à ajouter ici aux explications générales que nous avons déjà données sous le mot *délai* (*v.*), nous dirons seulement qu'il n'est pas toujours facile de connaître ce jour consacré qui forme l'expiration du terme, parce qu'il ne suffit pas de compter le nombre de jours accordés pour l'acte particulier que l'on considère, mais qu'il faut savoir en outre si le délai est *franc*, ou s'il ne l'est pas, et si le jour qui sert de point de départ, ainsi que celui qui sert de terme au calcul, sont, ou non, compris dans le délai. Les avis sont en effet partagés sur la computation des délais; cependant on admet généralement qu'en principe, il ne faut faire entrer dans le calcul, ni le premier ni le dernier, et comme on le dit en droit, ni le jour *à quo*, ni le jour *ad quem*, ce qui augmente, en réalité, chaque délai de deux jours. Du reste, il faut remarquer que le délai ne se compte par jours que lorsqu'il ne s'étend pas à un mois. Quand il est stipulé par mois ou par année, l'expiration du délai est déterminée par le quantième, abstraction faite du nombre de jours dont le mois ou l'année se compose. On peut, dans ce dernier cas, poser pour règle à peu près générale, que le dernier jour *utile*, le jour de l'*expiration du terme*, est, date pour date, le lendemain du quantième correspondant au point de départ; mais il faut se prémunir toutefois contre les subtilités de procédure, qui ne veulent pas admettre cette interprétation, lorsque la loi s'est servie de telle ou telle expression particulière, qui peut porter à croire qu'elle n'a pas voulu accorder ce dernier jour de grâce. A cet égard, il est juste de dire que plus le délai est long, plus on a le droit de se montrer rigoureux. — Cette distinction reçoit son application particulière dans un cas qu'il est intéressant de noter. En principe, lorsque l'expiration du délai tombe sur un jour pendant lequel on ne peut pas faire d'acte sans une autorisation particulière, comme un dimanche ou tout autre jour férié, ce jour n'est point compté, et le lendemain, qui sans cela se trouverait hors du délai, devient le dernier jour utile. Mais la jurisprudence n'a pas voulu que cette règle pût être appliquée aux délais un peu longs, parce que la partie doit s'imputer alors de n'avoir pas profité des jours antérieurs, et que si elle a attendu jusqu'à l'expiration du terme, elle n'a pas besoin de réclamer un nouveau jour de grâce, en remplacement de celui qui se trouve, par l'effet du hasard, avoir été inutile, et qui d'ailleurs pouvait être utilisé à l'aide de formalités particulières en prenant ordonnance du juge. TEULET, a.

EXPLICATION. Se dit de l'action d'expliquer ou plutôt de faire comprendre par une démonstration claire et nette une chose obscure, ambiguë : ainsi, l'on explique une prophétie, un oracle, une énigme. On donne ordinairement aussi ce nom au discours que fait un professeur après sa dictée, pour en faciliter l'intelligence aux écoliers. L'habitude de l'analyse, ou de la décomposition des choses qu'on veut faire comprendre, est le principal moyen pour arriver à expliquer facilement. Un des genres les plus difficiles d'explication est peut-être celui désigné sous le nom de *traduction* ou conversion en sa propre langue, d'idées exprimées dans une langue étrangère ou morte. Les ouvrages les plus classiques, comme

Horace, par exemple, ont été et seront toujours une inépuisable mine de commentaires. — Le mot *explication*, en termes de bravache, signifie l'acte par lequel on se disculpe d'un méfait, les raisons que l'on donne à quelqu'un pour se justifier d'un tort dont on s'est rendu coupable envers lui. BILLOT.

EXPLOIT. Ce terme, en jurisprudence, n'a rien de commun avec le même mot pris dans le langage usuel; il désigne tout acte de procédure fait par un huissier pour arriver à une condamnation, et conséquemment à une exécution. On est loin d'être d'accord sur l'origine de cette expression, qui forme un mot à part, qui a son existence propre, et doit avoir son étymologie spéciale; l'opinion qui mérite le plus de crédit le fait sortir de la locution latine *ex placito* (qui tient au plaid): en effet, tout *exploit*, que l'on écrivait autrefois *exploict*, a pour objet d'amener le défendeur à l'audience, de le forcer à se présenter aux *plaids*, ou, comme nous le disons encore, aux *plaidoiries*. Ce n'est donc que par un simple accident de langage que les *exploits militaires* et les *exploits judiciaires* ont pris la même dénomination, circonstance qui a donné lieu à tant de quolibets sur les *exploits* et les *hauts faits* des huissiers, et qui a permis à Racine de faire à un vieil huissier, dans ses *Plaideurs*, l'application la plus plaisante de l'un des beaux vers du Cid :

Ses rides sur son front gravaient tous ses *exploits*.
(*Les Plaideurs*, act. I., sc. V.; *Le Cid*, act. I., sc. I.)

— Les *exploits* des huissiers ne sont que des actes de procédure libellés dans la forme légale, écrits sur papier timbré et par eux remis à la partie assignée, en *parlant* à sa personne, ou à l'un des siens, pour l'inviter à comparaître, à jour et heure fixes, devant le juge, sous peine de voir prononcer *défaut*. Ce sont les *exploits* d'*ajournement* ou *assignation*; de là on a dit que les huissiers *exploitaient*, pour exprimer qu'ils faisaient les exploits; et comme tout acte d'huissier tend nécessairement à une exécution, le verbe *exploiter* s'est pris dans le même sens qu'*exécuter* ou *saisir*, et l'on a qualifié d'*exploitable* tout objet susceptible d'être saisi par l'huissier et vendu par ordre de justice au profit du créancier poursuivant. Mais ces termes *exploiter* et *exploitable* ont aussi une autre signification, qui est indiquée par le substantif *exploitation*, qui forme encore un autre mot entièrement étranger à *exploit*. On *exploite* une propriété lorsqu'on la met en valeur, et que l'on en tire le profit qu'elle peut donner; un bien est *exploitable* lorsqu'il est susceptible d'être mis en rapport. Nous devons nous borner ici à donner ces simples indications, parce que c'est aux mots *huissiers*, *ajournement*, *commandement* et *saisie*, etc., que doit se trouver tout ce qui concerne les exploits, quant à leur forme et quant à leurs conséquences. TEULET, A.

EXPLOIT, terme militaire qui dérive du verbe *explicare*. Il est employé par Valère-Maxime et par Martial dans le sens de *facere* (faire). — On entend par le mot *exploit*, dans son application générale, l'action d'une guerre mémorable, d'une expédition ayant eu pour résultat la conquête ou la soumission d'un pays. Les grandes opérations stratégiques dont un peuple a été l'instrument, et dont le général d'armée a été à la fois l'auteur et le chef, sont désignées sous le titre générique d'*exploits*, lorsqu'elles ont été accompagnées de grandes actions, de faits d'armes glorieux. — La Grèce, Rome et la France, Alexandre et César, Charlemagne et Napoléon, embrassent à eux seuls tout ce que ce mot peut avoir d'étendue, de noblesse et de grandeur. — Dans le langage militaire, il est rarement employé au singulier; il est plus propre à qualifier l'homme de guerre, en particulier, que la nation elle-même, car, pour celle-ci, le mot technique serait plutôt *victoires*, ou, mieux encore peut être, *conquêtes*. — On dit, en parlant d'un grand capitaine, qu'il fit ses premiers exploits en Flandre, en Italie, en France, en Allemagne (*v.* CONQUÊTES et VICTOIRES). SICARD.

EXPLOITATION AGRICOLE (*v.* AGRICULTURE).

EXPLORATEUR, EXPLORATION, du verbe latin *explorare* (rechercher, explorer). La plupart des dictionnaires n'attachent au qualificatif *explorateur* d'autre idée que celle d'*espion*(*v.*), mais seulement dans un genre plus relevé que les mouchards ordinaires, si toutefois il peut y avoir quelque chose de relevé dans un rôle si infâme, quel que soit le rang de celui qui l'exerce. C'est ainsi qu'ils désignent seulement les ambassadeurs chargés de pénétrer les secrets des cours où on les envoie, pour en faire part à leurs maîtres. On conçoit d'après cela que les talents, la perspicacité d'un diplomate en cour étrangère fassent toujours de lui un plus ou moins habile *explorateur*. Nous ne restreindrons cependant pas autant l'acception de ce mot, qui, ainsi bornée, est toujours largement comprise dans le titre d'*ambassadeur* (*v.*), et nous l'étendrons, ainsi que le substantif EXPLORATION, à l'action de faire des découvertes en pays étranger pour en connaître l'étendue, les limites, le caractère et les mœurs de ses habitants, ses productions, etc. (*v.* les articles DÉCOUVERTES, NAVIGATION et VOYAGES). BILLOT.

EXPLOSION, *explosio*, se dit généralement et au propre du phénomène par lequel l'air est mis en mouvement d'une manière brusque et violente; du moins n'est-ce qu'à ce subit déplacement d'air qu'on peut rapporter la cause du son qui accompagne toute explosion. L'inflammation de la poudre à canon est la principale cause des explosions qui se passent communément sous nos yeux. Ce qu'on appelle proprement *explosion* se compose de tous les phénomènes qui se passent au moment où la poudre vient d'être mise en contact avec le feu, c.-à-d. une détonnation plus ou moins violente, accompagnée de l'effort plus ou moins grand que la poudre a développé autour d'elle au moment de la combustion, et qui a toujours pour but de vaincre une résistance quelconque. Dans les armes à feu, cette résistance n'est autre chose que la force d'inertie qui tend à maintenir en repos le projectile auquel la poudre imprime un mouvement plus ou moins rapide. Ce phénomène s'explique mieux en disant que la poudre, au moment de sa détonnation, surmonte, non pas une force d'inertie, mais imprime aux corps avec lesquels elle est en contact une force d'impulsion plus ou moins grande. Ces deux propositions, toutefois, ne laissent pas moins de vague l'une que l'autre dans notre esprit sur la nature du phénomène dont il s'agit. Quoi qu'il en soit, l'idée attachée à toute espèce d'explosion, quelle qu'en soit la cause, comme celle d'un volcan, celle qui fait détonner un ou plusieurs gaz, ou autres corps semblables, placés dans de certaines conditions, cette idée doit toujours réveiller en nous une analogie complète de phénomènes avec ceux que développe l'inflammation de la poudre à canon comprimée, c'est-à-dire au moins une détonnation et le développement brusque et subit d'une plus ou moins grande force. Nous disons *détonnation*, parce que le développement d'une force élastique, si subit et si grand qu'il soit, n'est pas une explosion s'il n'est pas accompagné de bruit, comme on le voit par la force qui soulève le piston des chaudières des machines à vapeur. Quant à la détonnation, qu'il ne faut pas confondre avec l'idée attachée au mot *bruit* en général, elle suppose toujours elle-même le développement d'une force qui agit sur l'air, puisqu'elle n'en est que l'effet, et, parlant, elle suppose toujours explosion. Nous venons de parler de ce phénomène considéré dans les volcans: il ne faut pas le confondre ici avec le mot *éruption* ou tout autre analogue, qui suppose toujours une désunion de parties, une rupture, tandis qu'il n'y a ou qu'il ne peut y avoir que déplacement de ces mêmes parties, de l'air, par exemple, dans l'explosion. L'éruption est ordinairement accompagnée ou même précédée de l'explosion, et peut continuer seule ensuite, à moins que les entrailles du volcan ne contiennent les causes de nouvelles explosions. Ce qu'on appelle le fracas du tonnerre n'est qu'une longue explosion, ou plutôt qu'une suite de phé-

nomènes de ce genre qui se succèdent instantanément et sans interruption. — Le mot *explosion* est parfois employé figurément pour désigner l'expression énergique et subite d'une passion concentrée quelque temps dans le cœur de celui chez qui elle se développe : on dit ainsi *explosion de colère, de rage*. Des médecins ont parfois employé cette expression pour désigner l'apparition brusque et inattendue sur un point quelconque d'une violente inflammation. Nous croyons que l'usage d'un pareil mot est très impropre pour l'expression de tout phénomène de ce genre. J. Humbert.

EXPORTATION des monnaies, c'est l'action de les faire transporter dans l'étranger. L'exportation des monnaies ou des matières d'or et d'argent n'a rien de plus facheux que celle de tout autre produit ; car, sous le rapport des valeurs, la valeur des métaux précieux ne vaut pas plus qu'une égale valeur en toute autre marchandise; sous le rapport de la production, les métaux précieux n'y servent pas plus que toutes les autres valeurs dont se compose le capital productif, et même peuvent être plus aisément suppléés que bien d'autres choses formant le capital productif; sous le rapport de l'usage ou de la consommation improductive, ils sont beaucoup moins nécessaires et plus facilement suppléés que d'autres produits, tels que les aliments, les vêtements. — L'exportation des métaux précieux favorise l'industrie et la production intérieure autant que l'exportation de toute autre marchandise, parce que, pour exporter l'or et l'argent, il faut les acquérir de l'étranger, et pour les acquérir il faut envoyer au dehors un produit indigène. L'exportation des monnaies frappées dans l'intérieur est un commerce avantageux, si la façon des monnaies est payée par le consommateur de cet article d'orfévrerie.

Feu J.-B. Say.

Exportation (économie industrielle). L'exportation est la vente à l'étranger des produits du sol ou des manufactures; on exporte aussi, ou plutôt on transporte, les produits d'un autre sol, soit bruts, soit fabriqués, lorsque l'on trouve du profit à les acheter pour les revendre, et à se constituer les pourvoyeurs d'un pays, en y conduisant les marchandises achetées dans un autre. C'est ce négoce, semblable à celui des commissionnaires et des courtiers, que l'on désigne sous la dénomination de *commerce de transport*. Ce commerce est une source abondante de richesses : témoins les Phéniciens et Carthage, dans l'antiquité; Venise, Gênes, Anvers, Bruges, etc., et les villes anséatiques, au moyen âge; les Hollandais dans les temps modernes. Ceux-ci étaient les courtiers de l'univers, avant que la France et surtout l'Angleterre eussent donné à leur commerce un essor dont les prodiges ont décoré de tant de splendeur cette dernière puissance. — Les bénéfices que procure le débit au dehors des produits naturels ou artificiels du sol (*commerce extérieur direct*) sont sans doute de grandes sources de richesse ; mais ce qui fait affluer dans un pays les denrées et les valeurs numériques qui les représentent, c'est l'industrie, qui fait de ce pays l'entrepositaire, le fabricateur et le débitant au meilleur marché des denrées de tous les pays; c'est ce monopole d'entrepôt, de fabrication et de débit qu'est parvenue à s'assurer la Grande-Bretagne. — L'évidence de ces avantages, si bien attestés par les faits, démontre l'erreur du préjugé encore subsistant, qui faisait consister la prospérité matérielle d'une nation dans la *balance du commerce*, c'est-à-dire dans l'excédant des exportations sur les importations, ou des marchandises vendues au dehors sur celles que l'on a achetées ailleurs pour les importer au dedans : c'était supposer que toutes les denrées importées étaient consommées dans le pays qui les achetait. Dans ce cas, il est clair, en effet, que, vendant peu et achetant beaucoup, il ne pouvait s'enrichir. Telle est la position des pays sans industrie, à l'égard des pays où l'industrie a fait de grands progrès. C'était la situation respective du Portugal et de l'Angleterre, depuis le traité de Méthuen, en 1703 ; le Portugal s'appauvrissait à la

fois et par la vente sans concurrence de ses vins, livrés au monopole anglais, et par l'achat des marchandises anglaises, dont la fourniture au Portugal était pour la Grande-Bretagne un privilége exclusif. L'Espagne, qui avait tout sacrifié à l'exploitation de ses mines d'Amérique, et dont l'industrie presque unique était l'extraction et la fourniture de l'or et de l'argent, se trouvait dans une position à peu près analogue à l'égard des nations industrieuses. Mais les contrées qui, comme autrefois Tyr, Carthage, Venise, Anvers, etc., et comme de nos jours la Hollande et l'Angleterre, se sont constituées en vastes entrepôts et en immenses ateliers de fabrication, s'enrichissent évidemment autant par leurs importations que par leurs exportations, puisqu'elles importent principalement pour réexporter, et que le lucre, tiré par leur industrie de la conversion des matières premières importées en objets manufacturés d'un grand débit, tels que les cotons, les soieries, etc., est le plus puissant élément de leur richesse. La balance du commerce n'est donc pas en réalité contre ces métropoles de l'industrie, lorsqu'elle signale des excédants d'importations sur les exportations, dans les relations commerciales de l'une de ces métropoles avec un autre pays, si le résultat total du commerce de la nation qui importe est un bénéfice acquis par la manipulation, le transport et le débit des produits importés. — Il n'est pas vrai non plus que l'intérêt d'une nation industrieuse doive la porter à comprimer ailleurs l'essor de l'industrie. Long-temps aveuglée à cet égard par une cupidité effrénée, l'Angleterre a enfin appris à ses dépens qu'on ne vendait beaucoup qu'à ceux qui pouvaient beaucoup acheter. Les pertes énormes et les mécomptes désastreux du commerce anglais au Brésil, au Mexique et à Buénos-Ayres, en 1825 et 1826, ont prouvé à nos voisins que les peuples sans industrie et sans besoins étaient de mauvais chalands, et qu'un grand débit se faisait, non avec des nations pauvres, mais avec des peuples riches. C'est ce que démontrent assez d'ailleurs les rapports du commerce entre la Grande-Bretagne, la France et les États-Unis anglo-américains. — Le commerce de la Grande-Bretagne avec les États-Unis a eu pour résultat, en 1829, le chiffre de 253,484,392 fr.; l'année précédente, la valeur totale des importations et des exportations de l'un à l'autre pays s'était élevée au chiffre encore supérieur de 290,752,534 fr. — En 1832, le commerce entre la France et l'Angleterre a donné à la masse de leurs échanges une valeur de 95,157,464 fr.; les exportations de la France entrent dans ce total pour une somme de 67,430,482 f., laquelle excède de 8,871,557 fr. la valeur des exportations françaises aux États-Unis, et ces deux pays, les plus riches et les plus industrieux des autres contrées, sont pour la France les débouchés les plus avantageux. Le débit français en Angleterre forme à peu près le septième de la masse exportée du royaume. Ces faits suffiraient pour attester la loi providentielle qui, en dotant les divers pays de productions variées et d'aptitudes diverses pour les travaux de l'industrie, a voulu que les échanges du commerce fussent autant de moyens d'union, et non pas des brandons de discorde; l'avarice et l'avidité insatiables protestent seules contre cette loi. — L'économie politique nous apprend en même temps que, si l'exportation des produits accumulés par le commerce et par l'industrie est une source féconde de richesses, c'est, non pas l'accumulation, mais une heureuse répartition de ces richesses, qui fait la prospérité d'un pays. Aubert de Vitry.

EXPOSANT, exposante, termes de jurisprudence et d'administration : celui, celle, qui expose un fait, qui expose ses droits, ses vœux, dans une pétition, ou quelque autre acte. — Dans le langage ordinaire, il se dit de ceux qui exposent des ouvrages d'art, pour les soumettre au jugement du public.

Exposant. C'est aussi un nombre écrit à la droite et vers le haut d'une quantité algébrique ou numérique, pour indiquer combien de fois cette quantité doit être multipliée par elle-même : b^2, par exem-

ple, signifie que la quantité b doit être multipliée par elle-même 2 fois plus une, c'est comme si l'on avait $b \times b \times b$; b^3 signifie encore que b est 3 fois facteur, ou qu'il est élevé à la troisième puissance. 6^3 signifie la même chose que $6 \times 6 \times 6 = 216$. Autrefois, pour représenter la troisième... la cinquième puissance d'une quantité a, on écrivait aaa, $aaaaa$. Descartes substitua l'exposant à cette expression, qui, à cause de sa longueur, était fort embarrassante dans le calcul; quelquefois l'exposant est indiqué par une lettre : a^m, par exemple, signifie que la quantité a est élevée à la puissance ^{m}, ou est multipliée ^{m} fois par elle-même; ces sortes d'exposants sont indéterminés, puisque l'on peut prendre pour ^{m} la quantité que l'on veut. — Il y a enfin des exposants fractionnaires, négatifs, comme dans ces expressions $a^{\frac{1}{2}}$, $a^{\frac{1}{3}}$.

RÈGLE DES EXPOSANTS.

Multiplication. — Dans cette opération, on ajoute les exposants, et on écrit leur somme à la droite de la racine : soit, par exemple, a^3, à multiplier par a^2, on écrira a^5. En effet, si a valait 2, $a^2 = 4$, et $a^3 = 8$; $a^2 \times a^3 = 32$, qui est bien la cinquième puissance de 2, car $2 = 2 \times 2 \times 2 \times 2 \times 2 = 32$.

Division. — Cette opération est le contraire de la multiplication ; on retranche le plus petit exposant du plus grand, et le reste, s'il y en a, sert d'exposant au quotient, soit :

$$a^5 \,\underline{|\, a^2}\; \quad a^3$$

Soit a^5 à diviser par a^2, je retranche l'exposant 2 du diviseur de l'exposant 5 du dividende, et le reste 3 sert d'exposant au quotient. — Si les exposants étaient des lettres, on opèrerait de la même manière. Soit $a^m \times a^n$, le produit s'écrira a^{m+n}; cela se conçoit facilement, lorsqu'on donne des valeurs aux lettre ^{m}, ^{n}. — Si l'on a :

$$a^m \,\underline{|\, a^n}\; \quad a^{m-n}$$

on retranchera l'exposant du diviseur de l'exposant du dividende, et l'on écrira a^{m-n} au quotient. — Il peut se présenter un cas singulier : que l'on ait, par exemple :

$$a^2 \,\underline{|\, a^2}\; \quad a^0 = 1$$

Retranchant 2 de 2, il vient 0 pour l'exposant du quotient; mais, que représente a^0? l'unité. En effet, si l'on écrit:

$$\frac{a^2}{a^2}$$

Ou, si l'on dit en a^2, combien de fois a^2? on aura *une fois* pour réponse; car a^2 se contient lui-même une fois : donc, toute lettre, ayant 0 pour exposant, représente l'unité. — Cette expression signifie encore que l'influence de la quantité représentée par cette lettre est nulle dans le calcul ba^0 ou $b \times 1$, est la même chose que b.

Exposants négatifs. — Ils peuvent être le résultat d'une division : si l'on avait, par exemple, a^2 à diviser par a^3, il viendrait, suivant la règle, a^{2-3} au quotient, ou en réduisant a^{-1}. Pour concevoir ce que signifie cette dernière expression, supposons que 8 est la valeur de a : a^2 vaudra 9 et a^3 27, et le quotient de 9, divisé par 27, représenté par a^{-1}, est $\frac{1}{3}$; donc a^{-1} représente une fraction qui a 1 pour numérateur et la valeur de a pour dénominateur. En général, toute puissance négative représente une fraction qui a l'unité pour numérateur, et qui a pour dénominateur cette puissance devenue négative; règle qui résulte de cette formule :

$$\frac{a^m}{a^{m+d}} = \frac{1}{a^d}$$

a^d représentant l'excès de l'exposant du diviseur a^{m+d} sur celui du dividende a^m.

Exposants fractionnaires. — On sait que, pour extraire la racine carrée, cubique .... cinquième, on est conduit à trouver un nombre, qui, multiplié par lui-même, 2, 3 ... 5 fois, a produit le nombre proposé; donc, puisque $a \times a$ produit a^2, la racine carrée de cette dernière quantité est a, comme b est la ra-

cine cubique de b^3, d'où il suit que, pour extraire la racine carrée, cubique .... d'une quantité algébrique, il faut diviser son exposant par 2, 3, etc.; donc, pour prendre la racine carrée de b, il faut diviser son exposant, qui est 1 par 2, et $b^{\frac{1}{2}}$ représentera la racine cherchée; $b^{\frac{1}{3}}$ représenterait une racine cubique; et $b^{\frac{2}{3}}$, produit de $b^{\frac{1}{3}} \times b^{\frac{1}{3}}$, le carré de cette racine (*v.* Algèbre, Multiplication, Racine). Teyssèdre.

EXPOSITION, action par laquelle une chose est exposée, mise en vue; état de la chose *exposée*; l'*exposition* du saint-sacrement, des reliques. Dans les beaux-arts, *exposition* se dit de la manière dont un tableau se trouve placé relativement au spectateur et à la lumière. Ainsi, un tableau est dans une bonne ou une mauvaise *exposition*, suivant qu'il est trop haut ou trop bas, ou bien quand il est trop près ou trop éloigné de l'œil du spectateur; ou enfin quand il est mal éclairé, soit qu'il ne reçoive pas assez de lumière, soit qu'elle frappe dessus d'une façon inconvenante. Lorsqu'un tableau est demandé pour une église ou pour tout autre monument public, l'artiste doit avoir soin de bien connaître l'endroit où son tableau sera placé, afin de pouvoir disposer le jour de même dans son atelier. La manière d'exposer un tableau est une chose tellement importante que souvent celui qui produit un très bon effet dans l'atelier de l'artiste ne présente plus le même intérêt lorsqu'on le revoit au *salon*, c.-à-d. à l'exposition générale, et maintenant annuelle des ouvrages faits par les artistes vivants.— Les artistes de l'ancienne Grèce exposaient leurs ouvrages en public pour connaître le jugement que l'on en portait : mais cet usage ne fut pas repris en Italie, à l'époque de la renaissance. Depuis, quelques académies ont fait des expositions partielles peu nombreuses et souvent irrégulières. La France même avait anciennement une exposition annuelle, où le public était appelé à voir les tableaux des élèves qui avaient concouru pour le grand prix de Rome. Elle se faisait dans une des salles de l'académie, et souvent dans une autre salle, on pouvait en même temps voir plusieurs des morceaux de réception des membres de l'académie royale de peinture. Une autre exposition, que quelques personnes peuvent encore avoir vu dans leur jeunesse, était celle que l'académie de Saint-Luc faisait faire à la place Dauphine, le jour de l'Ascension. Elle se composait uniquement des productions de ses membres, qui, comme on le sait, étaient les peintres non reçus à l'académie royale, soit qu'ils n'eussent pas eu assez de talent, soit que, comme Mignard, ils n'eussent pas voulu s'y présenter pour ne pas être dominés par Le Brun, alors premier peintre, et l'un de ses fondateurs les plus influents. — Ces expositions n'avaient pas assez de magnificence, assez de noblesse pour attirer l'attention du public. Mansart, surintendant et ordonnateur général des bâtiments du roi, et protecteur de l'académie, voulut faire quelque chose de digne du règne de Louis XIV. Il proposa donc au roi de profiter de la vaste galerie du Louvre, entièrement vide alors, pour faire une exposition générale des tableaux, statues et bustes, faits par les membres de l'académie royale de peinture, ainsi que des modèles ou autres objets curieux, inventés par des membres de l'académie des sciences. C'est dans la dernière année du XVIIe siècle, au mois de septembre 1699, qu'eut lieu cette première et magnifique exposition. La galerie du Louvre, longue de 227 toises, parut trop vaste; on y établit deux cloisons, qui en réduisirent la longueur à 115 toises : cette partie fut passagèrement décorée et meublée de riches objets, de belles tapisseries, de tableaux et de statues de l'époque. Les portraits du roi et du Dauphin s'y trouvaient placés à l'entrée, sur une estrade couverte d'un tapis, et surmontés par un grand dais de velours vert, avec des galons et des crépines d'or et d'argent. Il est bon de faire remarquer qu'au lieu de disséminer, comme à présent, les tableaux d'un même artiste, on avait eu soin, au contraire, de les réu-

nir, de sorte que chacun d'eux occupait une ou deux travées. Au milieu de la galerie était une petite statue équestre du roi, par Girardon; c'était le modèle de celle que l'on venait d'inaugurer sur la place Vendôme; il se trouve maintenant à Dresde, dans le trésor. — Sana entrer dans de longs détails sur les objets les plus marquants de cette exposition, qu'il nous soit permis au moins de rappeler qu'on y vit la *Descente de croix* et *J.-C. chassant les vendeurs du temple* par Jouvenet; le portrait de Mme Dacier, par Mlle Cheron; celui de Boileau, par Bouis. Il s'y trouvait aussi des estampes fort belles, parmi lesquelles on remarquait la Madeleine, par Édelinck, d'après Le Brun; le portrait de Mansart, d'après Vivien; le comte d'Harcourt, par Masson, d'après Mignard; les pélérins d'Émaüs, d'après Titien; les quatre éléments, par Baudet, d'après l'Albane. — L'explication des objets exposés alors dans la galerie du Louvre a été imprimée à part; mais cet opuscule est devenu excessivement rare. On peut retrouver cette liste dans l'ouvrage de Florent-le-Comte, imprimé sous le titre de *Cabinet des singularités d'architecture, peinture*, etc. (Paris 1700, t. III, p. 241).— Une seconde exposition publique eut lieu en 1704, à l'occasion de la naissance du duc de Bretagne, l'aîné des petits-fils de Louis XIV. Une troisième fut faite en 1727; mais ce n'est qu'à partir de 1737 que les expositions eurent lieu régulièrement chaque année, jusqu'en 1751 : alors elles furent réduites aux années impaires. Ces expositions ne duraient qu'un mois. Il fallait être de l'académie pour avoir le droit d'y présenter ses ouvrages, et le total des objets de peinture, sculpture ou gravure n'était guère que de 160 morceaux environ. En 1780, le salon ne contenait encore que 300 objets; mais, en 1791, première année où le privilége de l'académie se trouva aboli, le salon offrit 800 articles. Depuis quelques années, ce nombre a augmenté jusqu'à 1200 et 1500; et quoique depuis les expositions soient redevenues annuelles, elles ont pourtant atteint le nombre de 3500 morceaux de peinture, sculpture, dessin, architecture, aquarelles, gravures et lithographies. DUCHESNE aîné.

EXPOSITION DES PRODUITS de l'*industrie française* (*v.* INDUSTRIE).

EXPOSITION se dit encore des condamnés qu'on expose sur un échafaud dressé en place publique. C'était là qu'on les marquait autrefois, comme un vil bétail, avec un fer rouge, leur infligeant ainsi une peine éternelle, indélébile, pour une faute à laquelle la nécessité seule les avait souvent poussés, leur fermant toutes les avenues du bien, les isolant de la société où tous les efforts auraient dû tendre à les faire rentrer, élevant un mur d'airain entre elle et eux, les enchaînant au fond du cloaque et les condamnant à être perpétuellement criminels. Eh! que dire de la marque indélébile, si celui auquel vous l'infligiez était reconnu plus tard innocent! Quels souvenirs et quels remords! Grâces à Dieu, la marque a été abolie en France! Et ce n'est pas une des moindres conquêtes de la civilisation et des mœurs parmi nous. Mais l'exposition sans marque, telle qu'elle se pratique aujourd'hui, mérite-t-elle davantage l'approbation du véritable philanthrophe? Certainement non. Si le repentir est entré dans le cœur du coupable, à quoi bon le briser et l'avilir encore à ses propres yeux? s'il est incorrigible, à quoi sert cette parade indécente, ce rire de mauvais lieu, ces postures cyniques sur un tréteau qui ne devrait retentir que de gémissements? Quel exemple pour le peuple qui regarde et écoute! BILLOT.

EXPOSITION s'applique encore aux malheureux enfants abandonnés par des parents qui ne peuvent ou ne veulent pas les nourrir (*v.* ENFANTS TROUVÉS).

EXPOSITION se dit de la situation par rapport aux vues et aux divers aspects du soleil : ce palais est dans une *belle exposition*; l'*exposition* de cette maison n'est pas saine; *exposition* au nord, au midi. En termes de jardinage, c'est la situation d'un endroit où le soleil donne (*v.* ESPALIER).

Exposition au figuré signifie *narration*, récit, déduction d'un fait; il a fait l'*exposition* de cette affaire fort nettement. Il veut dire aussi quelquefois *explication*, développement : l'*Exposition de la foi* par Bossuet; une *exposition* de principes. Il se prend, en outre, pour *interprétation*: l'*exposition* du texte de l'Écriture; *exposition* littérale.

Exposition (Rhétor.). On a vu plus haut que l'*exorde* est l'introduction, ou plutôt, comme le dit Cicéron, l'avenue du discours. L'*exposition* remplit les mêmes fonctions dans le poème dramatique. La première règle de l'*exposition* est de bien faire connaître les personnages, celui qui parle, celui à qui l'on parle et celui dont on parle, le lien où ils se trouvent, le temps où l'action commence. Boileau a nettement formulé ce précepte de l'art dramatique :

> Que, dès les premiers vers, l'action préparée,
> Sans peine du sujet aplanisse l'entrée.
> Le sujet n'est jamais assez tôt expliqué ;
> Que le lieu de la scène y soit fixe et marqué.

Ce qui rend difficile l'*exposition* du poème dramatique, c'est qu'elle doit être en action, et qu'elle doit se produire si naturellement qu'il n'y ait pas même le soupçon de l'art. L'illusion le veut ainsi. Les poètes tragiques grecs *exposaient* généralement leurs sujets de la manière la plus simple et la plus frappante. Eschyle, dans les *Euménides*, dans les *Perses*, dans les *Sept chefs devant Thèbes*, dans les *Coéphores*, présente à l'ouverture de la scène des tableaux de l'effet le plus théâtral. Sophocle ne montre pas moins de génie dans ses *expositions*; l'*Antigone*, l'*Électre*, les deux *OEdipe*, en sont des exemples admirables. Euripide est resté inférieur à ses deux rivaux dans cette partie de l'art; son *Hippolyte*, son *Électre*, son *Hécube*, sa *Médée*, et quelques autres de ses tragédies, pèchent sous le rapport de l'*exposition*. Cependant plusieurs de ses ouvrages attestent qu'il aurait pu exceller aussi dans la manière d'*exposer*. Quoi de plus naturel et de plus touchant qu'Andromaque, prosternée au pied d'un autel, ouvrant la scène en rappelant et en déplorant ses malheurs ! Quoi de plus ingénieusement dramatique que le récit d'Électre, dans la tragédie d'*Oreste!* Cette princesse est assise auprès du lit de son frère endormi, et pour un moment délivré de ses remords; elle verse des larmes et se retrace, depuis Tantale jusqu'à Oreste, tous les désastres de sa famille, tous les crimes de ses parents. Ces *expositions* sont encore surpassées par celle de l'*Iphigénie en Aulide* du même poète : celle-ci a le double mérite d'être en sentiments et en tableaux ; on peut en juger par la belle imitation que Racine nous en a laissée. Les grands-maîtres de la scène française peuvent rivaliser quelquefois avec les anciens pour la beauté et le naturel de leurs *expositions*. Corneille, dans le *Cid*, dans la *Mort de Pompée*, dans *Othon*, a donné de beaux modèles à imiter. On cite avec admiration l'*exposition* du *Bajazet* de Racine, *exposition* si heureuse, si claire, malgré tous les détails nécessaires dont elle est chargée. Celle d'Athalie est pleine de la grandeur et de la majesté du sujet. Le théâtre de Voltaire fournit aussi de nombreux exemples d'*exposition*, notamment dans *Brutus*, dans *Mérope* et dans *Sémiramis*. Les principes de l'*exposition* sont les mêmes pour la comédie. C'est dans notre Molière qu'il faut en chercher les plus parfaits modèles. Il n'y a rien, dans aucune langue, à opposer à l'*exposition* du *Tartufe*, à celle du *Misanthrope*, et surtout à celle du *Malade imaginaire*.— Dans une œuvre dramatique, si le sujet est grand, s'il est connu, le poète peut entrer tout d'un coup en matière; mais si les héros de la pièce sont nouveaux pour les spectateurs, il faut dérouler, dès les premiers vers, leurs différents intérêts, etc., et cependant tâcher d'éviter d'être long ou obscur. Le génie de Corneille lui-même n'a pas toujours su triompher de ce genre de difficulté : l'*exposition* de sa *Rodogune* est regardée comme la plus froide, la plus pénible et la plus obscure de notre

théâtre. — Nous aurions voulu pouvoir citer dans cet article quelques *expositions* des drames de l'école romantique; mais on sait que jusqu'à ce jour le succès n'a pas couronné les espérances des novateurs littéraires. Il est vrai qu'ils comptent sur une éclatante revanche, quand le public sera mûr pour goûter leurs ouvrages...... Attendons ! CHAMPAGNAC.

EXPRESSION. Ce mot renferme diverses acceptions, dont quelques-unes n'offrent que peu d'importance: telle est celle qui se rapporte au procédé chimique, *expressio*, qui a pour but d'extraire le suc des plantes ou de désigner toute autre opération analogue. *Expression* doit être dans d'autres cas considéré comme un terme oratoire *elocutio*, *eloquendi genus*, et désigne la manière d'exprimer ce qu'on veut dire, le choix de termes plus ou moins heureux auxquels ont a recours pour rendre sa pensée. Le même mot est pris pour la représentation plus ou moins énergique des passions, et, dans un sens plus général, pour la sensation produite en nous par divers phénomènes moraux ou physiques, par diverses peintures de choses ou systèmes de choses plus ou moins vivement animées. C'est une vaste question, car tout ce qui est empreint d'une allure, d'une physionomie extérieure capable d'agir plus ou moins fortement sur nos sensations, toute espèce d'image susceptible de produire en nous des impressions plus ou moins fortes, rentre par l'une de ses principales propriétés dans l'acception du mot expression, qui en d'autres termes peut se définir la cause de toute impression plus ou moins vive, déterminée sur nos sens par les objets extérieurs. Entre ces divers objets, il faut placer au premier rang l'allure ou plutôt le *facies* des êtres animés, parmi lesquels celui de l'homme tient le premier rang; et à propos de cela nous observerons qu'il n'est aucune espèce de physionomie, si indifférente qu'elle soit en apparence, dans laquelle on ne retrouve l'expression d'un caractère particulier, que le peu d'habitude de pareilles observations ne permet généralement pas de remarquer. Quelqu'indifférente qu'elle soit en apparence, et dans l'absence la plus complète des passions, elle est presque constamment l'expression d'un caractère, d'une manière d'être intellectuelle et morale particulière. Il y a dans l'esprit de tous les hommes une telle propension à lier comme cause et effet tout ce qui se passe sous leurs yeux qu'il est peu de scènes caractéristiques où un homme a joué un rôle important dont on ne croie pouvoir retrouver après coup la cause dans les traits mêmes de l'homme qui a rempli le rôle en question. Cette supposition n'est généralement pas trop dénuée de fondement, quoiqu'elle soit loin d'être absolue, et il y a de tels rôles tellement faits pour de certains hommes, ou plutôt de tels hommes tellement faits pour certains rôles, qu'il faut un renversement complet de l'ordre naturel des choses pour que l'on ne retrouve pas toujours l'un en action dans l'autre. J'ai eu occasion de voir un vieux montagnard du Jura qui avait servi dans les bandes de Mandrin, et qui affirmait que lui et tous ses camarades étaient frappés comme de stupeur, anéantis quand leur chef les regardait d'un œil irrité, et ceci ne m'a pas étonné, en me rappelant les prouesses qu'avait faites ce même Mandrin, avec quelques centaines d'hommes.—La question dont nous parlons change tout-à-fait de caractère si l'on considère les hommes sous l'influence d'une passion quelconque; et pour peu que cette passion soit intense, la physionomie du plus stupide prend alors un tel caractère qu'il est impossible que l'homme même le moins observateur s'y méprenne. Les hommes ont eu en partage tous les défauts, toutes les qualités, et tous les vices qui n'ont été que partagés entre les animaux, et ce ne serait pas une question sans intérêt que de décider s'il y a plus d'expression dans telle physionomie humaine, agitée par une passion quelconque, que dans celle de l'animal à qui cette passion a été spécialement dévolue en partage.

Les éléments nécessaires à la solution d'une telle question sont trop compliqués pour les énoncer ici. — Nous n'avons parlé que de l'expression que peut offrir la physionomie d'un individu considéré isolément, qu'il soit ou non affecté par une passion : ainsi, tel homme offre dans ses traits l'expression de l'esprit, tel autre celle de l'imagination, tel autre celle du génie, tel autre, enfin, celle de la bêtise, non pas personnifiée, mais *déifiée*, autant que ce mot exprime une idée plus complète, plus parfaite de ce que nous voulons dire : la question se complique si l'on considère des groupes d'hommes placés à la fois sous l'influence de passions quelconques, et il n'y aurait rien de beau à traiter comme ce sujet, si les bornes de cet article nous permettaient de le faire. Mais ce n'est pas seulement dans les animaux que nous devons considérer le phénomène de l'*expression*. Tout ce qui est organisé dans la nature, les corps mêmes soumis en apparence à la simple loi du mouvement, offrent fréquemment des caractères admirables d'expression, ou autrement exercent sur nos sens les impressions les plus douces, les plus suaves, les plus sublimes. Qu'y a-t-il de beau comme le lever du jour, et quel genre de spectacle parmi tous ceux qui ont été observés ou inventés par les hommes, peut-être comparé à celui-là? Nous ne dirons rien de l'impression que produit une belle nuit, éclairée par la douce lumière de la lune. La terre, déchirée par tant de convulsions, est couverte de tableaux d'une expression sublime, selon que la nature s'y montre sous des formes riantes ou terribles. Billot.

Expression (beaux-arts). L'expression est le résumé de l'effet des parties d'un tout vivant : ce mot s'entend aussi du mode employé pour rendre sensible à d'autres l'impression quo l'on a reçue. Nous envisagerons très sommairement ces deux aspects, dont le développement comprendrait toute la théorie rationnelle de l'art en général. Resserrés dans d'étroites limites, nous parlerons du côté le plus poétique pour l'imitation, l'expression, comme signe graphique de la pensée humaine. — La plus belle mission de l'artiste est de reproduire la manifestation des passions de son plus noble modèle. C'est par une heureuse aptitude à saisir leur fugitive apparence que la peinture imprime à ses travaux ce cachet d'animation, donnant à des traits fixes la mobilité de la vie. Pour atteindre ce but sublime, l'art doit nécessairement suivre la marche de la nature, son véritable guide, et déduire si lisiblement l'effet de la cause, que par l'inspection de l'un on puisse arriver à la perpétration facile de l'autre. Le génie est dans la faculté d'émouvoir ; son secret consiste à savoir identifier le spectateur au sentiment exploité. Pour obtenir ce résultat, il faut établir un point commun de relation entre celui sur lequel on veut agir, et l'objet soumis à son examen intéressé. Ce lien sympathique tient à une homogénéité fictive de situation, mais telle cependant que l'individu prend part à l'action, mise en œuvre, en s'y rattachant par ce qui le touche davantage, en raison de son organisation particulière.— La meilleure méthode pour comprendre et transmettre une expression est donc de se placer mentalement dans la double position du personnage à figurer et du témoin présumé de la scène. En second lieu, il est convenable de choisir l'instant le plus favorable à l'entente du sujet, en tenant compte des modifications propres à son essence, et toujours en rentrant dans des données typiques, afin d'appeler le plus grand nombre au partage d'un sentiment collectif. Quels sont maintenant les signes correspondants intermédiaires de ces mouvements intimes auxquels l'art veut nous initier? Quelles sont les lettres visibles de ces mots, de ces phrases, composant le langage éloquent de l'ame? Toute la question est dans la solution du problème suivant : Connaissant la volonté dirigeante, déterminer le geste la retraçant à nos sens, et des signes corporels remonter au mobile intelligent dont ils sont la conséquence. L'observation des phénomènes simultanés de la vie intellectuelle et organique indique la base des lois de

ces deux termes d'une même existence. A cet égard, voici l'analyse succincte du système nouveau que nous avons exposé dans notre livre des *Etudes des passions appliquées aux beaux-arts*. Il existe une corrélation parfaite entre les mouvements de l'ame et du corps, dans l'état normal de l'être usant de ses facultés. Ces deux espèces de mouvements consécutifs ont trois phases distinctes, selon l'état du *moi*, quand ils sont produits. Dans la condition moyenne, ils sont excentriques et doux; ils se comportent concentriquement dans la faiblesse, source des affections tristes; ils passent de la concentration à l'excentration forcée, lorsque le *moi* se trouve surexcité, et deviennent violents dans cette catégorie. Quel que soit l'instant de la passion, le geste qui en découle suit constamment une direction analogue. Ainsi, les muscles et les extrémités s'éloignent de la ligne médiane, dans l'excentration de la volonté; ils s'en rapprochent dans l'impulsion contraire. D'après ce principe, la fréquence d'une même passion amène une habitude corporelle, offrant matériellement l'expression ordinaire de chaque être, son caractère permanent. Le jeu des diverses parties du corps dénote, au moment même, l'apparition passagère d'une expression accidentelle. Il suffit, pour se convaincre de ces vérités, d'examiner une série d'actes vitaux. Dans la crainte, se développant en nous, ne voit-on pas les pieds et les mains se rapprocher du tronc pour le préserver contre toute atteinte nuisible, avec une vitesse égale à la rapidité de conception de l'esprit pressentant le danger ? Dans cet état de l'ame s'amoindrissant afin d'offrir le moins de surface possible, ne trouve t-on pas une similitude frappante avec l'action perceptive de l'individu concentrant tous ses moyens moraux de résistance? Si l'on met en parallèle de cet exemple celui que l'on peut tirer de la vue d'un homme exalté par un bonheur fortuit à lui survenu, l'on reconnaîtra la concordance existant entre sa pensée, l'emportant en dehors de ses habitudes, et le geste excentrique involontaire s'élançant avec elle. Dans ce cas, le rire, la dilatation des narines, l'afflux du sang à la périphérie, le jeu rapide des extrémités tant supérieures qu'inférieures, ne témoigne-t-il pas hautement en faveur de ce principe constitutif de corrélation du moral et du physique ? Les nuances les plus délicates ne sont pas moins saisissables en les parcourant avec justesse. La prétendue objection soulevée en montrant l'hypocrisie déjouant l'œil de l'observateur par une grande réserve dans l'extériorité, vient confirmer au contraire nos assertions, en rendant hommage à cette loi d'analogie, puisque, pour cacher l'état réel de l'ame, on se croit obligé de maîtriser une pantomine délatrice. Du reste, il est facile de s'assurer de la duplicité par l'effet de la contrainte des muscles de la face et de ceux de l'économie tout entière; car l'expression ne réside pas seulement sur la face, où l'ame se reflète avec le plus de clarté; l'ame est partout. Les extrémités ont une physionomie non moins expressive : la main supplie, ordonne, menace; le dédain, la fermeté, l'impatience apparaissent dans le pied : il souffre dans le marbre du Laocoon autant que le tronc de cette admirable statue. Subdivisez encore ces fractions, et chaque parcelle aura son expression locale. C'est ainsi que, selon nous, on peut mettre sur la voie des recherches à suivre pour matérialiser avec le crayon ou le ciseau ce qui d'abord semblait appartenir au domaine exclusif de l'abstraction. Si le peintre reporte sur la toile, ou si le sculpteur fait sortir de l'argile les formes senties, les linéaments caractéristiques incrustés par la passion sur les traits de l homme, la copie aura la signification morale de l'original. Que l'on fasse attention, ensuite, à cette propriété de notre constitution organique, de se laisser attirer par tout ce qui se formule d'une manière excentrique, comme aussi de se replier devant un objet l'impressionnant dans un sens inverse, l'on verra de combien de ressources l'artiste peut disposer quand il sait les appliquer convenablement à la spécialité dont il s'occupe, sans

rejeter néanmoins le concours des accessoires propres à rendre l'expression générale plus complète. Ainsi, la forme et la nature des ajustements, la structure des lieux et des meubles, acquièrent de la façon de vivre de leur possesseur un caractère harmonique, ajoutant à l'expression principale.—Il ne suffit pas dans un ouvrage où se rencontrent plusieurs groupes, que l'expression individuelle soit juste; il faut encore qu'elle soit judicieusement appropriée à l'expression de la pensée dominante. Certes, l'art ne doit pas négliger les oppositions faisant valoir l'ensemble de la composition; mais cependant on ne peut y introduire des caractères dont l'aspect deviendrait choquant par inopportunité. — Maintenant, ces données utiles à l'étude consciencieuse de la nature ne peuvent-elles pas servir également d'induction pour faciliter les moyens de rendre les sensations perçues et les faire partager? Sans aucun doute; et la plus sûre théorie de l'art repose sur ces fondements. Que le pinceau s'affermisse dans la représentation d'une passion forte, qu'il sache heurter la toile en y jetant une expression farouche; qu'il la caresse avec amour en peignant les doux épanchements du cœur, et que son habile travail soit tellement disposé que chaque spectateur puisse, en ajoutant idéalement quelque chose à l'œuvre, entrer pour ainsi dire dans sa confection et se pénétrer, par cet artifice, des émotions rayonnant du sujet traité. La palette devra de même se charger au ton du génie du peintre, s'assombrir avec la douleur, se parer de teintes éclatantes avec le sentiment de la joie, et varier l'emploi de ses richesses selon les besoins d'une exécution imitative. — La science du métier a été poussée fort loin dans les arts; l'on doit tenter aujourd'hui, pour en reculer les bornes, de répandre une ame sur le tableau; c'est par une connaissance approfondie de ce qui constitue l'expression que l'on pourra seulement y parvenir. J.-B. Delestre.

Expression musicale. On ne peut que traiter d'une manière vague et obscure toute matière dont les principes fondamentaux sont peu ou mal connus. Établissons deux différences essentielles qui existent dans la nature même du son, et qui nous ont donné l'idée de le distinguer en son et en bruit.—Le bruit résulte d'une complication de sons, et les vibrations de l'air qui les produisent n'ont point entre elles de rapport mathématique régulier, ni dans leur nombre ni dans leur durée.—Le son musical, au contraire, a pour propriété bien admirable : — 1° D'être un, et 2° d'être formé de sa réunion avec deux autres sons excessivement faibles, qui l'accompagnent toujours; mais, pendant qu'il est le produit d'une seule vibration de l'air, ce même air en fait 3, pour produire le premier, et 5 pour produire le second des deux sons faibles qui l'accompagnent. Cette réunion naturelle et constante est une image anticipée de ce qu'on appelle l'*accord parfait;* cette découverte n'a été faite qu'en 1700 par M. Sauveur, académicien. On a remarqué un fait analogue dans la lumière, produit également spontané de la réunion des trois couleurs pures, du bleu, du rouge et du jaune, dans chaque rayon du soleil. Mais il ne faut pas pousser trop loin ces analogies, car elles égarent.—Déjà, le spectre de Newton, comparé à l'arc-en-ciel, s'écarte du vrai; et le clavecin oculaire du père Castel, qui prétendait remplacer pour les yeux par des couleurs la sensation que les sons donnent à l'oreille, n'est pas encore le dernier degré d'absurdité où ces rapports trompeurs conduisent les esprits faux. — Mais un phénomène bien surprenant découle de celui-ci, qu'on appelle *corps sonore :* c'est que toute corde capable de rendre un son se divise elle-même dans sa totalité : 1 en 2-3-5 parties, comme faisant effort pour qu'on voie au moins, s'il est difficile de l'entendre, sa relation avec les trois sons de l'accord parfait, dont le son grave est donné par la corde entière. D'où suit encore la découverte d'un autre fait merveilleux : c'est que la gamme, qui nous est si familière, est un modèle d'ensemble et de régularité mathématique, dont

le système était ignoré des Grecs, dont l'usage date seulement du temps de Jean de Muris, et qui, grâce à Rameau, se trouve aujourd'hui constituée comme base unique de l'harmonie et de la mélodie ou science de l'art musical. (*v.* Gamme). — Tout autre son, qui, sans être un bruit confus, n'a pourtant ni intonation, ni mesure déterminée, fait partie des accents articulés, seuls employés dans la parole. Lorsque l'esprit s'en sert pour exprimer ses idées et le cœur pour exprimer ses sentiments, ils sont pour l'éloquence un moyen d'entraînement dont on ne peut se défendre. Mais revenons à notre gamme : — Elle est formée de sept sons que l'on tire de la même corde, en la raccourcissant graduellement par la simple pression du doigt, comme sur une corde de violon de $\frac{8}{9}$ $\frac{4}{5}$ $\frac{3}{4}$ $\frac{2}{3}$ $\frac{3}{5}$ $\frac{8}{15}$ $\frac{1}{2}$. Ces fractions répondent aux notes auxquelles on est convenu de donner les noms :

ut re mi fa sol la si ut.

Voilà quelle est, en général, la fonction des chiffres dans cette science : c'est de fixer le rapport des sons entre eux d'après les rapports des causes qui concourent à les produire. Hors de là, leur intervention est nulle. Combien de gens croient pourtant qu'on apprend la musique par les mathématiques ! Cette erreur est très répandue, et n'en est pas moins des plus fausses. D'Alembert a toujours passé pour un très savant mathématicien. J'ai démontré, en 1789, dans un ouvrage bien accueilli, que ce savant calculateur, qui a vendu plusieurs éditions de son traité de composition à la faveur de son titre d'académicien, était le plus ignare des musiciens, au point de ne pas savoir *distinguer* une *tierce majeure* d'une *tierce mineure*. Cette proposition est encore en ce moment sans réplique. Fiez-vous après cela aux réputations qu'on trouve à se faire dans les sociétés savantes où se forment des coteries. — Il résulte de cette série graduée de fractions une idée que les praticiens eux-mêmes n'ont pas une idée assez nette dans leur esprit pour être en état de la développer, et qui reste absolument ignorée, surtout du vulgaire : c'est que cette pléiade, pour ainsi dire, de sept sons, constitue à elle seule un système parfait et complet, formant une seule et même famille, dont on ne peut séparer les membres, quoique, par une autre merveille de la nature, ils soient susceptibles de se combiner diversement à l'infini. Dans cette immense quantité de musique, faite et à faire, vous ne trouverez jamais que ces sept notes. A mesure qu'on les élève à l'aigu elles forment, non pas de nouvelles gammes, mais seulement la même gamme produite successivement par les mêmes divisions d'une corde moitié moins longue ; aussi reprennent elles pour noms les mêmes syllabes, comme tenant la même place dans les octaves supérieures. — D'un autre côté, l'étendue des voix et des instruments étant nécessairement très bornée, le chant résultant de ces gammes répétées serait bientôt monotone, si la nature n'avait trouvé le moyen le plus ingénieux possible, afin que le musicien fût en état d'y introduire la plus étonnante variété ! et ce moyen, le voici (*v.* aussi le mot Gamme). — Elle a établi sa suite de fractions immuables sur la première moitié de la corde, de manière qu'en réduisant de moitié l'espace qui reste de la corde, pour établir les mêmes fractions qui fourniront la seconde octave, il y a deux sons sur sept qui ne sont plus en nombre double avec les sons qui portent le même nom dans l'octave qui est au-dessous. Ainsi, la gamme supérieure, divisée dans les mêmes proportions que la gamme inférieure, mais sur une surface moindre de moitié, présente à l'oreille deux sons nouveaux dont elle n'avait point encore éprouvé la sensation. — Cet effet devient plus merveilleux encore par la faculté qu'elle donne au musicien qui se livre à ses inspirations, de transposer presqu'à volonté cette gamme universelle, en prenant telle des longueurs de corde que présentent les sept fractions de la corde, et d'en emprunter les nouveaux sons qu'il veut faire passer dans

son chant, pour obéir à ses inspirations continues. Alors, l'art musical n'a plus de bornes. Dès que dans cette opération, pleine de charmes, il ne s'est pas écarté de quelques lois où la nature des sons le force à se contenir, il ne passe pas une idée dans son cerveau, il n'éprouve pas de mouvement dans son ame, qu'il ne soit en état de l'exprimer par des accents, les uns articulés, les autres inarticulés, qui se confondent ensemble, et font de la musique le langage inné des sentiments et des passions, le miroir fidèle des mouvements de l'ame. — Ce n'est donc point à la musique qu'il faut imputer de varier dans l'expression ou le sentiment du vrai et du beau. Ce reproche ne peut s'appliquer qu'au goût de ceux qui ne l'ont pas plus formé que celui d'un enfant ou d'un perroquet, et qui ont la prétention de se croire sensibles à la musique, par cela seul qu'ils ne sont pas sourds. — Quant à ceux qui veulent réduire tout le charme de la musique à une sorte d'imitation vague de certains objets plus ou moins accompagnés de quelques effets bruyants, je les invite à entendre ce bel air de Gluck :

Alceste, au nom des dieux,
Sois sensible au sort qui m'accable.

Après cela, nous leur demanderons si ses inflexions ne les ont pas vivement pénétrés, s'ils n'ont pas partagé ce sentiment profond de tendresse et de désespoir qui l'a inspiré, et que l'auteur a rendu par une marche d'harmonie, qu'un artiste vulgaire n'aurait, ni conçue, ni justement appliquée. Cependant, cet artiste ne fait voir ici, *ni Admète errant dans son palais, suivant la trace d'Alceste, ni les enfants d'Admète, frémissant à l'aspect de leur père*. En un mot, les formes du chant ne sont point ce qu'on appelle physiquement *imitatives;* et vous ne vous en plaindrez point. Pourquoi ? c'est que l'organe de l'ouïe n'a point été destiné à recevoir le même genre de sensations que l'organe de la vue ; c'est que le vague de l'air, où les sons ne laissent pas plus de trace que le vaisseau sillonnant les mers, n'est pas une toile propre à vous offrir des traits permanents; c'est qu'il serait ridicule et même absurde de demander des images à l'art qui vous enivre de sentiments. — Que le bel air de Piccini en fait éprouver de bien opposés à ceux d'Admète, lorsque Didon, s'adressant à Énée, lui dit :

Ah ! que je fus bien inspirée,
Quand je vous reçus dans ma cour !

L'enchantement voluptueux d'une jouissance que rien n'alarme n'y est-il pas délicieusement exprimé ? Et qu'y a-t-il de plus rempli d'expression que le superbe *trio* d'*OEdipe*? Je dois remarquer ici que les compositeurs étrangers, tels que Gluck, Piccini, et surtout Sacchini, qui ont composé d'admirables airs faits pour notre langue, sont devenus, à cet égard, véritablement français, puisque l'art, ses principes et ses règles, sont, depuis les découvertes de Rameau, communs à tous les pays : ce n'est donc pas pour avoir écrit de la musique sur des paroles françaises que nous devons les comprendre parmi nos propres compositeurs, c'est essentiellement parce qu'ils sont heureusement parvenus à unir les accents de notre langue à la beauté de leurs chants éminemment expressifs, sans rien faire perdre à notre musique théâtrale de ce caractère franc et noble, qui distingue particulièrement notre école, quoiqu'elle ait toujours trouvé en assez grand nombre de très ignorants détracteurs. Où voit-on mieux exprimés que dans *OEdipe* la piété filiale, une compassion magnanime, l'accent du remords et du désespoir, et cette sorte de charme céleste causé par un pardon généreux ! C'est pourtant cette partition, chef-d'œuvre de notre scène, qu'on peut se procurer aujourd'hui au prix de deux courses de fiacre, tant la manière dont on apprécie et par laquelle on enseigne la musique forme de nos jours des juges experts. — Si nous n'admettons pas comme règle du beau en musique l'opinion du premier venu, nous sommes loin de blâmer le véritable amateur qui cherche à s'éclairer; mais, sans lui contester le droit de se rendre compte à lui-même des sensations qu'il éprouve, nous lui ferons seulement observer qu'avant d'user de ce droit, il

est bon que son commerce avec divers favoris des Muses l'ait au moins initié aux principes généraux qui éclairent en commun les sciences et les beaux-arts; autrement, en parlant musique, et surtout expression musicale, il pourrait tomber dans le même égarement que Mme de Sévigné, qui, toute remplie d'esprit qu'elle était, se connaissait si peu en expression poétique qu'elle mettait, sans y regarder de plus près, la *Phèdre* de Pradon au-dessus de la *Phèdre* de Racine. A plus forte raison, tant qu'une génération naissante n'aura pas pris, à cet égard, quelques leçons des grands-maîtres, elle doit scrupuleusement s'abstenir de donner son sentiment obscur et son oreille novice pour la règle du beau, et surtout de l'expression en musique, autrement, l'indifférence qu'on témoigne pour de sublimes beautés sanctionnées par la génération précédente, pourra être regardée comme le résultat d'une ignorance profonde; les jugements erronés qu'on en porte, comme étant l'effet naturel d'un vice dans les organes qui ont servi à les préparer; et enfin l'enthousiasme affecté dont on se fait gloire, comme appartenant à des affections nerveuses auxquelles il n'est pas prudent de s'abandonner. Or, c'est ce qui ne manque jamais d'arriver aux hommes comme D'Alembert, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, tout savant académicien qu'il était, fut cru bon compositeur et parfait musicien, sans être en état de distinguer une tierce majeure d'une tierce mineure. — De ces faits, trop fréquemment répétés, je suis donc loin de conclure qu'il ne soit pas permis à tout amateur d'émettre son opinion en musique; seulement, je les engage à la justifier, même pour l'instruction des artistes, par quelque principe certain ou loi raisonnable et tirée de la nature. Mais, il en est peu qui se soient mis en état de remplir ces conditions, et qui, simplement, parce que la nature leur a fourni des oreilles, comme à tout le règne animal, se croient capables de juger les productions des grands maîtres, et, au besoin, de leur donner des leçons. Aussi les voit-on rarement d'accord entre eux : les uns, se faisant les champions de la mélodie, se passionnent pour des airs, tantôt d'une simplicité plus que naïve, tantôt d'un caractère bouffon, qui tombe dans le burlesque, ou enfin d'une bizarrerie qu'ils prennent pour de l'originalité. D'autres attribuent à la mélodie d'un air jusqu'à des roulades qui ne sont pas même du chant, puisqu'elles n'imitent en réalité que le mouvement rapide du doigt qu'un enfant fait courir sur un clavier; ou, si l'on veut, le bruit échappé d'un vase qu'on a placé sous une fontaine, à mesure qu'il se remplit. D'autres attribuent de même à la mélodie d'un chant des impressions que, s'ils étaient plus fins connaisseurs, ils rapporteraient à leur véritable cause : c.-à-d. ou au timbre de la voix, ou à sa parfaite justesse d'intonation, ou à sa brillante légèreté, ou même à la nature du son que rendent les différents instruments qui accompagnent la voix, ou enfin à des talents d'exécution qui peuvent être absolument étrangers au mérite de la musique. Il en est encore qui, également dupes de leurs sensations, mais incapables de saisir les belles formes du chant, quand il se dessine sur un fond harmonieux, se croient sensibles par préférence aux beautés de l'harmonie, dès qu'ils sentent leurs nerfs ébranlés par des suites d'accords dissonants, fussent-ils même un peu discordants. C'est alors que, montés à l'unisson, ils joignent leurs cris de *bravo* au bruit effrayant du tamtam, des trompettes, des timballes : telle est souvent la composition d'un juri qui soumet à sa révision les réputations établies, et désormais inattaquables, des Haydn, des Gluck, des Sacchini, des Mozart, des Jomelli, des Pergolèse, des Piccini, et de plusieurs grands compositeurs français et modernes, dont ils ne savent apprécier ni le genre ni le degré de mérite ou de génie, et qui brilleraient encore sur notre scène lyrique, au moins comme exemples du vrai beau, si le commun des faux amateurs apportait une oreille moins ignorante à leurs magnifi-

ques concerts.—Je résume en quelques mots le sujet de cet article : la peinture fournit aux hommes la vive représentation des objets qui les intéressent.— Ils trouvent dans les sons articulés, combinés avec les lettres, un moyen de se transmettre leurs pensées : la musique serait uniquement leur langage, s'ils n'avaient à se communiquer que des sentiments. LEFÉBURE.

EXPROPRIATION. On entend, proprement et en général, par ce mot, l'action de déclarer quelqu'un déchu de son droit de propriété sur des objets qui lui appartenaient, au profit d'une autre personne dont il était le débiteur, et envers laquelle il n'a pu s'acquitter suivant les formes ordinaires. L'expropriation est donc un acte de *dépossession*, si l'on peut ainsi parler, des biens d'un débiteur au profit d'un créancier. On conçoit, d'après cette définition, que l'expropriation ne soit pas un acte volontaire : aussi est-elle toujours considérée comme *forcée*, suivant le code civil, qui détermine longuement la nature des biens dont le créancier peut poursuivre l'expropriation, ainsi que la manière d'en procéder à la vente forcée. Les lois sur la procédure établissent d'ailleurs l'ordre et la distribution à suivre dans la répartition du prix de ces biens entre les créanciers, quand il y en a plusieurs. On peut poursuivre l'expropriation, 1° des biens immobiliers et de leurs accessoires réputés immeubles, appartenant en propriété au débiteur ; 2° de l'usufruit appartenant au débiteur, sur les biens de même nature. Toutefois, si le débiteur justifie par baux authentiques que le revenu net et libre de ses immeubles pendant une année, suffit pour le paiement de la dette en capital, intérêts et frais compris, et s'il en offre la délégation au créancier, les juges peuvent suspendre la poursuite, sauf à la reprendre s'il survient quelque opposition ou obstacle au paiement. Ce n'est qu'en vertu d'un titre authentique et exécutoire, pour une dette certaine et liquide, qu'on peut poursuivre la vente forcée des immeubles. Si la dette est en espèces non liquidées, la poursuite est valable, mais l'adjudication ne pourra être faite qu'après la liquidation. Ce n'est qu'après que la signification du transport a été faite au débiteur que le cessionnaire d'un titre exécutoire peut poursuivre l'expropriation. La poursuite peut se faire en vertu d'un jugement provisoire ou définitif, exécutoire par provision, nonobstant appel ; mais l'adjudication ne peut se faire qu'après un jugement définitif en dernier ressort, ou passé en force de chose jugée. Un jugement rendu par défaut durant le délai de l'opposition ne peut autoriser la poursuite. On ne peut opérer de poursuite en expropriation d'immeubles, sans qu'elle ait été, au préalable, précédée d'un commandement de payer, fait à la diligence et requête du créancier à la personne du débiteur, ou à son domicile. Les huissiers sont chargés de faire parvenir ce commandement, dont la forme, ainsi que celle de la poursuite, est réglée par les lois de la procédure. Toutefois, la part indivise d'un cohéritier, dans les immeubles d'une succession, ne peut être mise en vente par ses créanciers personnels, avant le partage ou la licitation, qu'ils provoquent s'ils le jugent convenable, ou dans lesquels ils ont le droit d'intervenir, conformément aux dispositions du code civil, au titre *des successions*. On ne peut, avant la discussion du mobilier, mettre en vente les immeubles d'un mineur, même émancipé, ou d'un interdit. La discussion du mobilier n'est pas requise avant l'expropriation des immeubles possédés par indivis, entre un majeur et un mineur ou interdit, si la dette leur est commune, ni dans le cas où les poursuites auraient été commencées contre un majeur, ou avant l'interdiction. On poursuit contre le mari débiteur seul, quoique la femme soit obligée à la dette, l'expropriation des immeubles qui font partie de la communauté. L'expropriation des immeubles de la femme qui ne sont point entrés en communauté se poursuit contre le mari et la femme, laquelle peut être autorisée en justice,



au refus du mari de procéder avec elle, ou si le mari est mineur. En cas de minorité des deux conjoints ou de la femme seule, si le mari refuse de procéder avec elle, il est nommé par le tribunal un tuteur à la femme, contre lequel s'exerce la poursuite. Ce n'est que dans le cas d'insuffisance des biens qui lui sont hypothéqués que le créancier peut poursuivre la vente de ceux qui ne le lui sont pas. On ne peut provoquer que successivement la vente forcée de biens situés dans divers arrondissements, à moins qu'ils ne fassent partie d'une même exploitation. Cette vente se fait dans le tribunal du ressort duquel dépend le chef-lieu de l'exploitation, ou, à défaut de chef-lieu, la partie de biens qui, d'après la matrice du rôle, est d'un plus grand revenu. Si les biens hypothéqués au créancier et ceux non hypothéqués, ou les biens situés dans divers arrondissements, font partie d'une seule et même exploitation, la vente des uns et des autres se poursuit ensemble, si le débiteur le requiert; et, s'il y a lieu, ventilation se fait du prix de l'adjudication. Une poursuite en expropriation d'immeubles ne peut d'ailleurs jamais être annulée sous prétexte que le créancier l'aurait commencée pour une somme plus forte que celle qui lui est due. Nous bornerons là ces observations générales sur la manière de procéder à la vente forcée des immeubles, et les circonstances où elle peut s'effectuer, opération que le malaise général de notre époque rend beaucoup plus fréquente qu'on ne saurait le croire, et de l'exécution de laquelle on ne peut se faire une idée bien complète qu'en consultant les lois de la procédure qui y sont relatives. BILLOT.

EXTASE, exaltation ou activité extraordinaire de l'esprit, avec inaction plus ou moins complète des sens extérieurs et des mouvements volontaires. Dans le langage vulgaire, on exprime par le mot *extase* un sentiment de ravissement extrême et inattendu, une sorte de volupté vive, accompagnée d'immobilité. On a confondu généralement l'extase avec la catalepsie, le somnambulisme, et autres affections du système nerveux, auxquelles elle ressemble en quelques points; mais par la définition que nous venons de donner, il est facile de la distinguer. — L'habitude de la méditation, la vie contemplative et ascétique, et une prédisposition particulière dans l'organisation du cerveau sont les causes ordinaires de l'extase. Les individus qui se livrent à la méditation mystique et religieuse sont jetés quelquefois dans une sorte de reverie voluptueuse extatique, qui se renouvelle ensuite plus ou moins souvent sans l'intervention d'aucune cause manifeste. Les femmes très irritables et d'un tempérament nerveux sont plus particulièrement sujettes à l'extase. Zimmermann cite plusieurs exemples d'extase mystique : le plus remarquable est celui de sainte Thérèse, qui jouissait d'une véritable volupté pendant son extase. — Les facultés intellectuelles, dans l'extase, bien loin d'être suspendues, exercent une énergie excessive; ce qui n'arrive pas dans les affections comateuses. — Les connaissances que nous possédons actuellement sur les fonctions des différentes parties du cerveau nous mettent à même d'expliquer l'extase. Par conséquent, elle ne doit par être regardée comme une lésion de l'attention, ainsi que plusieurs auteurs ont voulu la définir, l'attention n'étant elle-même qu'un attribut général des facultés cérébrales; mais l'extatique, au contraire, a concentré toute son attention sur les objets imaginaires qui sont dans son esprit. Il faut donc considérer l'extase comme le résultat de l'activité exclusive de certains organes des facultés intellectuelles et des sentiments, conjointement au repos ou à l'inactivité des organes des facultés perceptives, des sens extérieurs et des mouvements volontaire. Les divisions des fonctions des différentes parties de l'encéphale et la pluralité des organes cérébraux, admise par nous, peuvent seules expliquer les phénomènes de l'extase (*v.* MAGNÉTISME ANIMAL, PHRÉNOLOGIE, etc.)

FOSSATI.

EXTENSEUR. Quoique cet adjectif, qui n'est guère en usage que pris substantivement, puisse désigner dans un sens général l'action de toute espèce de corps destiné à produire un mouvement d'extension, nous ne le considèrerons ici qu'anatomiquement, c.-à-d. qu'en l'appliquant à la série de muscles désignés par la nature de leurs fonctions sous le nom d'*extenseurs*. Nous ne ferons pas d'ailleurs l'historique de tous ces muscles, non plus que des divers genres de fonctions qui leur sont spécialement assignées, et du mode d'action physiologique par lequel s'opèrent ces différentes fonctions. C'est particulièrement dans les mouvements des membres supérieurs et inférieurs que se remarque l'action des muscles extenseurs, qui, étant elle-même opposée à celle des muscles fléchisseurs, devient une flexion en sens contraire, si la forme des articulations ne s'y oppose pas; il en résulte, à la rigueur, que ces deux séries de muscles produisent des phénomènes à peu près analogues, et que toute espèce de muscles pourrait être classée dans la série de ceux qui font l'objet de cet article : nous nous bornerons, toutefois, à indiquer ici ceux qui ont été spécialement désignés sous le nom d'*extenseurs*, ou qui, par la nature de leurs mouvements, produisent d'une manière plus spéciale et plus apparente le phénomène proprement dit de l'*extension*. Cette classe de muscles, ainsi qu'on l'a déjà expliqué, est particulièrement affectée aux fonctions des extrémités. Dans les premières, on distingue l'*extenseur* commun des doigts, l'*extenseur* propre du petit doigt, le court *extenseur* du pouce, le long *extenseur* du même doigt, l'*extenseur* propre de l'indicateur. Dans l'ancienne nomenclature myologique, où la plupart des muscles n'ont d'autres noms que ceux tirés de leurs fonctions (nous disons ancienne, relativement à celle de Chaussier), il n'existe aucun muscle propre de la main spécialement désigné sous le nom d'*extenseur*, quoiqu'il y en ait deux qui portent le nom de *fléchisseurs*, c.-à-d. le court *fléchisseur* du pouce, et le court *fléchisseur* du petit doigt. Aux extrémités inférieures, on distingue l'*extenseur* propre du gros orteil, et le long *extenseur* commun des orteils; nous croyons d'ailleurs inutile d'observer que tous les autres muscles, entrant comme parties constituantes dans les membres supérieurs et inférieurs, et particulièrement ceux désignés sous le nom de *fléchisseurs*, n'ont pas absolument d'autre but, dans toute espèce de mouvements, que de produire des phénomènes d'extension ou de contre-extension. Nous terminerons l'article que les bornes de cet ouvrage nous permettent de faire sur un semblable sujet par une réflexion qui nous semble singulière, toutes les fois que nous arrêtons nos idées sur le jeu du système musculaire : c'est que la nature, qui, dans tous ses ouvrages, procède toujours par les voies les plus simples, semble s'être trouvée en défaut dans le mode de distribution des forces animales, c.-à-d. qu'elle paraît (et c'est peut-être un cas unique) n'avoir pu allier la simplicité des principes de la mécanique avec la beauté, l'agrément des forces animales. Alors que dans tous les autres cas, où l'on observe cette nature, elle produit toujours d'immenses effets avec de petites causes, ou du moins avec des causes très simples, elle semble, dans le jeu des forces musculaires, avoir été réduite à employer les plus grandes forces pour obtenir les plus petits résultats, pour ne surmonter que de faibles résistances. Il serait peut-être nécessaire, pour bien développer cette proposition, de faire connaître ici la théorie du levier; nous nous bornerons à rappeler qu'une puissance appliquée à un levier a d'autant moins besoin de force pour surmonter la résistance qu'elle est plus éloignée du point d'appui; et que plus la puissance est proche de l'appui, plus elle est obligée d'employer de force pour vaincre la résistance : la plupart des muscles sont dans ce cas; ils s'insèrent aux os par leurs tendons beaucoup plus près de l'appui que de la résistance, et perdent ainsi la plus grande partie de leurs forces. L'effet

de la puissance est le plus grand possible quand sa direction est perpendiculaire au levier. La plus ou moins grande obliquité de cette direction fait perdre d'autant plus de force à la puissance ; et quand la ligne de direction de la puissance passe par le point d'appui, et ne fait qu'une même ligne avec le levier ou lui est parallèle, la puissance devient inutile : ainsi se trouvent presque tous les muscles du corps, couchés sur les os qu'ils doivent mouvoir, et ne formant avec eux qu'un angle nul ou très petit, ce qui leur fait perdre encore la plus grande partie de leurs forces. A ces causes, qui neutralisent une grande partie de la force des muscles, s'en joignent plusieurs autres encore que nous n'énoncerons pas ici, telles que l'angle que forment entre elles les fibres musculaires et tendineuses, le nombre d'articulations sur lesquelles passent les muscles et leurs tendons, depuis leur point d'insertion avant d'arriver à l'os qu'ils doivent mouvoir, etc. Il est vrai que de cette disposition du système musculaire résulte l'élégance de la forme des membres, la célérité, la précision et la grâce des mouvements, qui gagnent peut-être en vitesse ce qu'ils perdent en force ; mais ces divers avantages ne sauraient nous expliquer l'aberration apparente de la nature, qui, dans ce cas seul, semble avoir procédé par des voies toutes différentes, et bien autrement compliquées que celles qui lui sont ordinaires. — *Extensibilité* ou *extension*, se dit généralement des corps qui, par suite de causes quelconques, se trouvent placés dans un état à occuper de plus grandes dimensions, au moins dans certains sens, que celles qu'ils avaient auparavant. Nous ne considérerons guère ici ce phénomène que dans les métaux, qui, étant frappés ou tirés à la filière, occupent une plus grande surface ou une plus grande longueur qu'auparavant, sans occuper proprement un plus grand espace, parce que, ce qu'ils gagnent en superficie, ils le perdent en solidité et en profondeur. Ce phénomène est un résultat de ce qu'on a désigné sous le nom de *ductilité* (v.). Tout le monde connaît la propriété qu'ont les divers corps de la nature de se dilater par l'action du calorique, et de se resserrer par celle du froid ; nous ne dirons donc rien ici de ce singulier phénomène, sur lequel repose la construction des thermomètres, non plus que des moyens plus ou moins ingénieux par lesquels on est parvenu à en compenser les effets dans les divers systèmes d'instruments tels que le pendule, par exemple, où une longueur constante et bien déterminée des pièces constituantes est indispensable pour la précision des observations auxquelles sont affectés ces divers instruments. C'est sur le phénomène de l'extensibilité des corps qu'ont roulé la plupart des questions assez oiscuses qui ont, à diverses époques, occupé les physiciens sur cette proposition, savoir si la matière était ou non divisible à l'infini. Diverses épreuves offrent à peu près la limite de subdivision, ou plutôt le degré d'extensibilité des métaux auquel on peut arriver par des procédés mécaniques. Mais ces procédés, tout délicats et perfectionnés qu'ils sont, ne présentent que des masses à nature et propriétés identiques avec celles des masses les plus grosses. On trouve dans la construction des êtres organisés des exemples de subdivision, ou plutôt d'extensibilité infiniment plus subtile. Tels sont, comme l'a démontré Réaumur, les fils de l'araignée, dont la ténuité est si prodigieuse qu'elle dépasse presque ce que l'imagination peut concevoir de plus fin en ce genre.

J. Humbert.

EXTRACTION, l'action d'*extraire*. Ce mot, qui se rend en latin par *evulsio*, *expressio*, *origo*, etc., suivant les divers sens dans lesquels on l'emploie, vient évidemment d'*extrahere*, et signifie plus généralement l'*action d'extraire*, prise dans le sens littéral, c.-à d. celle par laquelle un corps est séparé d'un autre dont il faisait partie naturellement ou par suite de circonstances accidentelles, comme quand il s'agit de l'extraction des métaux du sein de la terre, ou de celle d'une

balle ou d'un calcul vésical. Ainsi, l'on fait avec des tenailles l'*extraction* d'un clou ou d'une pièce quelconque de fer ou d'autre métal fixée dans une planche, une poutre, etc. On *extrait* une dent de son alvéole, au moyen d'un instrument *ad hoc*, etc. Il y a cette différence entre l'action d'*extraire* et d'*arracher* que, quoique ces deux termes puissent se suppléer dans un grand nombre de cas, comme celui dont nous venons de parler (car on arrache plutôt encore une dent qu'on n'en fait l'extraction), le 1er, celui d'extraire, suppose généralement un procédé plus méthodique, plus régulier, comme l'extraction d'une pierre de la vessie, tandis que l'autre emporte généralement une idée de violence, de force brusque, et généralement l'absence de tout procédé régulier : ainsi, un membre peut être arraché du reste du corps par suite d'un accident quelconque; on arrachait autrefois les yeux, la langue, dans divers genres de tortures; on arrache une branche d'arbre en la séparant violemment, et par une rupture, du tronc qui l'a produite, etc. On voit, d'après cette différence, que le mot *enlever* serait plutôt synonyme d'*extraire*, et ceux de *dépouiller*, *déchirer*, *extirper*, ou autres analogues, plutôt synonymes d'*arracher*. On voit aussi, d'après ces définitions, que l'usage a consacré assez improprement le dernier de ces mots pour désigner l'opération qui consiste à enlever une dent de son alvéole. L'extrême douleur de cette opération, l'ignorance et la maladresse des charlatans, qui font une profession habituelle de la pratiquer, ont pu seules donner lieu à cette vicieuse acception du mot *arracher*, qui ne convient pas plus à l'extraction d'une dent qu'à celle d'un calcul vésical ou autre, quoique cette dernière soit beaucoup plus compliquée et plus difficile. Tout le monde a entendu parler aujourd'hui du procédé de la lithotritie, substitué presque généralement à l'*opération de la taille* ou *extraction vésicale* (*v*). Le mot *extraction*, rendu par *expressio*, est très usité dans les opérations chimiques, pharmaceutiques ou autres analogues, pour désigner l'action de séparer un corps quelconque d'autres auxquels il est uni : c'est ainsi que différentes huiles s'extraient des résines ou d'autres corps. Le procédé de la distillation est un des principaux moyens qui servent à opérer ce genre d'extraction ou plutôt d'expression. On donne fréquemment le nom d'*extrait* aux divers corps qui ont été obtenus par ce procédé ou par tout autre : tel est l'extrait d'opium, obtenu de la matière gommo-résineuse connue dans le commerce sous le nom d'*opium brut*. Ce n'est qu'en faisant, par mille et un procédés divers, la séparation, ou plutôt l'extraction des parties constituantes des corps composés, que la chimie moderne est parvenue à l'étonnant degré de perfection où elle se trouve aujourd'hui, et qu'elle a déjà porté à plus de cinquante le nombre des éléments connus, réduit à quatre autrefois. Toute décomposition chimique n'est donc à la rigueur qu'une série d'extractions successives des composés auxquels ils sont unis, des corps réputés indécomposables ou élémentaires. — On peut bien *extraire* quelques parties d'un discours, d'un livre, d'un ouvrage quelconque, mais non pas en faire l'*extraction* (excerptio), comme on le voit assez improprement dans les dictionnaires : ce sont de ces locutions dont le goût seul doit faire discerner l'emploi, admettre ou rejeter l'usage. — Nous avons dit qu'*extraction* était pris aussi quelquefois pour *race*, *origine* (genus, origo [*to genos*]) : on dit ainsi, *noble d'origine* ou *d'extraction*, *de basse extraction*; reprocher à quelqu'un la bassesse de son *extraction*, etc. Nous ferons, à propos de cette acception particulière du mot *extraction*, une seule observation, c'est qu'il ne faut pas considérer ce mot, employé pour désigner la naissance ou l'origine, comme une expression figurée du mot *extraction*, pris dans les autres sens que nous avons indiqués. Il n'y a en effet aucun rapport entre l'un et les autres, seule condition d'après laquelle un mot peut être considéré comme employé figurément, en comparant entre elles les

diverses acceptions dont il est susceptible. — Extraction est aussi un terme de mathématiques qui a pour but de désigner l'extraction des racines des nombres ou quantités données. On y parvient par différentes méthodes qui ne sont pas du ressort de cet article; nous ne nous en occuperons donc pas ici. Billot.

EXTRADITION, terme de jurisprudence criminelle. Il exprime l'action de remettre le prévenu d'un crime entre les mains d'une puissance étrangère pour le faire juger et punir. — En général, on tient pour vrai que celui qui, ayant commis un crime dans un pays étranger, se réfugie dans un autre état, ne peut être arrêté ni jugé dans celui-ci; mais cette règle souffre plusieurs exceptions. — Elle cesse notamment lorsqu'il y est dérogé par des conventions diplomatiques, comme dans l'article suivant du traité conclu avec la Suisse, le 27 septembre 1803 : « Si les individus qui seraient déclarés juridiquement coupables de crimes d'état, assassinats, empoisonnements, incendies, faux sur des actes publics, fabrication de fausse monnaie, vols avec violence et effraction, ou qui seraient poursuivis comme tels en vertu de mandats décernés par l'autorité légale, se réfugiaient d'un pays dans l'autre, leur *extradition* sera accordée à la première réquisition. Les choses volées dans l'un des deux pays et déposées dans l'autre seront fidèlement restituées; et chaque état supportera, jusqu'aux frontières de son territoire, les frais d'extradition et de transport. Dans les cas de délits moins graves, mais qui peuvent emporter peine afflictive, chacun des deux états s'engage, indépendamment des restitutions à opérer, à punir lui-même le délinquant; et la sentence sera communiquée à la légation française en Suisse, si c'est un citoyen français, et respectivement à l'envoyé helvétique à Paris, ou, à son défaut, au landamman de la Suisse, si la punition pesait sur un citoyen suisse. » — La règle cesse encore toutes les fois que le souverain de l'état où s'est réfugié le prévenu juge à propos de le livrer à la puissance dans le territoire de laquelle a été commis le crime. Telle est la disposition du décret du 23 octobre 1811 : « Sur le rapport de notre grand-juge, ministre de la justice, ayant pour objet de faire statuer sur le cas où un Français se serait réfugié en France, après avoir commis un crime sur le territoire d'une puissance étrangère; — Vu les articles 5 et 7 de notre code d'instruction criminelle, portant, le premier : « Tout Français qui se sera » rendu coupable, hors du territoire de » France, d'un crime attentatoire à la sûreté de l'état, de contrefaction du sceau » de l'état, de monnaies nationales ayant » cours, de papiers nationaux, de billets » de banque autorisés par la loi, pourra » être poursuivi, jugé et puni en France, » d'après les dispositions des lois françaises; » le second : « Tout Français qui » se sera rendu coupable, hors du territoire de l'empire, d'un crime contre un » Français, pourra, à son retour en France, y être poursuivi et jugé, s'il n'a pas » été poursuivi et jugé en pays étranger, » et si le Français offensé rend plainte » contre lui; » — Considérant que, dans la question présentée il ne s'agit que de crimes commis par un Français hors de France et contre des étrangers; que le Français prévenu d'un tel crime ne peut, lorsqu'il s'est réfugié en France, être livré, poursuivi et jugé en pays étranger que sur la demande d'extradition qui nous serait faite par le gouvernement qui se prétend offensé; que si, d'un côté, il est de notre justice de ne pas apporter d'obstacle à la poursuite du crime, lors même qu'il ne blesse ni nous ni nos sujets, d'un autre côté, la protection que nous leur devons ne nous permet pas de les livrer à une juridiction étrangère sans de graves et légitimes motifs, reconnus et jugés tels par nous; — Notre conseil d'état entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit : — Art. 1er. Toute demande en extradition faite par un gouvernement étranger contre un de nos sujets, prévenu d'avoir commis un crime contre des étrangers sur le territoire de ce gouvernement, nous sera soumise par

notre grand-juge, ministre de la justice, pour y être par nous statué ainsi qu'il appartiendra. — Art. 2. A cet effet, ladite demande, appuyée de pièces justificatives, sera adressée à notre ministre des relations extérieures, lequel la transmettra, avec son avis, à notre grand-juge, ministre de la justice. » — Pour l'application des articles 5 et 7 ci-dessus rapportés, on demande quel est le tribunal français qui doit connaître des crimes qui y sont spécifiés, la réponse est facile: si l'ancienne résidence en France du prévenu est *connue*, c'est devant le juge d'instruction de cette résidence que l'affaire doit être portée. S'il n'avait pas de résidence connue, il faudrait s'adresser à la cour de cassation, qui prononcerait alors par voie de réglement de juges, ainsi qu'elle l'a fait dans plusieurs cas analogues.—Du reste, et lorsqu'il s'agit d'un crime d'état, l'extradition ne se refuse jamais, si les puissances ne sont pas en guerre. La stipulation s'en trouve presque toujours dans les traités de paix ou de commerce, et ces stipulations, plus ou moins générales, doivent s'exécuter d'après les termes qui en étendent ou qui en circonscrivent l'application. —Mais ici se présente la question de savoir si un *témoin* étranger, cité d'après l'autorisation de son gouvernement, qui refuserait de comparaître, pourrait y être contraint, et par quelle voie. — Si la désobéissance ne pouvait être réprimée, disent les auteurs, il aurait été inutile de stipuler que le témoin pourrait être appelé. Nous pensons conséquemment qu'en donnant défaut contre le témoin non comparaissant, le juge saisi peut décerner contre lui un *mandat d'amener*, et que ce mandat doit être adressé, par la voie du ministre des relations extérieures, au gouvernement du lieu de la résidence du témoin, pour le faire mettre à exécution. Par ce moyen, toutes les convenances se trouvent ménagées, tous les droits sont maintenus : le traité reçoit sa pleine exécution. — Autre question : un individu avait été condamné aux fers par jugement d'un tribunal de l'ancienne république de Gênes. Il s'était réfugié en France et il y avait servi assez long-temps dans les armées. Depuis la réunion de Gênes à la France, cet individu avait été arrêté *sur l'ancien territoire français*. Son identité constatée, il avait été condamné à subir la peine prononcée contre lui par les tribunaux génois. Sur son recours, l'arrêt fut confirmé, attendu que le droit d'*asile* n'est point un droit personnel aux réfugiés, mais un droit de *souveraineté*; de sorte que, dans le cas de réunion des deux états, le droit d'asile cesse *ipso facto*.—Au surplus, observons en passant que, quoique l'ancien droit d'asile soit aboli depuis long-temps, il n'est pas permis de mettre à exécution des mandements de justice dans le palais des rois et les hôtels des ambassadeurs, sans en avoir obtenu l'autorisation du gouverneur du palais ou de l'ambassadeur, dont la demeure est inviolable par le droit des nations et des gens. Ajoutons que la maison des particuliers est de même inviolable *pendant la nuit*; et, sur ce point, le législateur a poussé si loin sa prévoyance qu'il a déclaré que le meurtre commis pendant le *jour* d'individus qui cherchent à s'introduire, par violence ou voies de fait, dans la maison des citoyens, est *excusable*, et qu'il n'y a pas même délit lorsque le meurtre a été commis la *nuit*, dans les mêmes circonstances.—Du reste, lorsque l'extradition est demandée, le gouvernement qui la sollicite doit le faire par l'intermédiaire du ministre des affaires étrangères, et il doit joindre les pièces à l'appui, afin que le gouvernement auquel la demande est faite puisse juger, en connaissance de cause, si c'est le cas de l'accorder.» Telle est la forme indiquée par un décret du 23 octobre 1811.—Mais, disent les publicistes, est-il dans les principes d'une bonne administration, de la part d'une puissance, de consentir à l'extradition de ses sujets, et même des étrangers qui sont venus s'établir sur son territoire? Chaque gouvernement ne doit-il pas une protection particulière à ceux qui habitent son territoire, et qui n'y troublent pas l'ordre public? et n'est-ce pas y manquer que de les livrer aux poursuites

d'un gouvernement étranger? L'extradition sans doute ne s'accorde pas sans examen, mais il résulte toujours que le gouvernement qui l'accorde prive l'individu qui en est l'objet de la protection qu'il a droit d'attendre de ce gouvernement auquel il s'est confié. « Cependant, il y a loin de l'extradition sollicitée à la violation du territoire, qu'aucune considération politique ne pourrait même justifier. » Cette sage réflexion du judicieux conseiller Carnot reporte trop naturellement la pensée sur la violation de territoire dont l'héritier des Condés, l'infortuné duc d'Enghien, fut la victime. Dusard.

EXTRAIT, partie la plus pure des végétaux, séparée des parties grossières, dissoute et réduite en une consistance épaisse et humide par la distillation ou l'évaporation; substance extraite d'une autre par quelque opération chimique : *extrait* de guimauve, *extrait* de Saturne. — Extrait, dans les administrations et les tribunaux, s'applique aux copies ou expéditions des actes, arrêts, titres enregistrés, qu'on tire des dépôts publics : *extrait* de naissance, *extrait* baptistaire, *extrait* mortuaire, *extrait* d'un jugement. — Extrait, dans l'argot de cette immorale loterie, fort heureusement supprimée pour les mœurs, signifiait un numéro unique, sur lequel on plaçait une mise, et qui, s'il sortait de la roue de fortune, produisait un bénéfice déterminé. L'*extrait* était simple ou déterminé. — Ce mot a la même signification au jeu du loto. X.

Extrait, littérairement parlant, est un terme que l'on emploie souvent pour désigner l'épitome, le précis, l'abrégé, le sommaire ou l'analyse d'une production quelconque de l'esprit. Pour que l'on puisse dire que l'*extrait* d'un livre est bien fait, il faut que cet *extrait* reproduise fidèlement la physionomie de l'ouvrage qu'il a pour but de faire connaître, que la pensée de l'auteur y soit religieusement conservée, que les beautés et les défauts soient impartialement mis en relief; il faut enfin que l'*extrait* présente en quelque sorte une miniature parfaitement ressemblante du tableau original. Il ne suffit pas, pour faire de tels *extraits*, d'avoir du talent et de la science : outre ces deux mérites, il convient encore d'en avoir un troisième beaucoup plus rare, une conscience noble, pure, équitable. De nos jours, où tant de milliers d'ouvrages nouveaux et divers viennent à chaque instant solliciter l'attention des lecteurs curieux, combien de fois ne se surprend-on pas à désirer des *extraits* consciencieux de ces myriades de livres, parmi lesquels il peut s'en trouver d'excellents, qui passent inaperçus dans la foule, ou qui disparaissent sous le feu meurtrier d'une critique malveillante et passionnée! Malheureusement pour les lettres et les arts, cette ressource, qui contribuerait si puissamment à la communication universelle des idées, nous manque presque absolument. Il appartiendrait sans doute aux feuilles périodiques, et surtout aux *revues* nombreuses qui exploitent le domaine de la critique, de remplir une lacune aussi fâcheuse. Pourtant, à part quelques exceptions honorables, ce n'est pas là qu'il faut chercher des *extraits* bien faits dans le sens que nous avons indiqué. Les haines de parti, l'esprit de système, les querelles d'écoles, les rivalités de coterie, sont naturellement trop peu disposés à faire preuve de conscience et d'équité; quelquefois même elles ne rougissent pas de recourir à la mauvaise foi et à d'indignes et odieuses supercheries. Ainsi, l'on voit d'infidèles faiseurs d'*extraits*, tantôt supprimant avec effronterie les plus beaux passages d'un livre, tantôt prêtant à l'auteur des sottises et des trivialités de leur invention, ou bien détournant avec malice en un sens ce qui avait été dit dans un sens tout différent. Ont-ils, au contraire, à parler des ouvrages de leurs amis, alors ils écrivent d'un autre style, mais sans être plus consciencieux : les éloges les plus outrés leur semblent trop faibles pour de pareils chefs-d'œuvre; ils épuisent toutes les formules de la louange, de l'admiration, de l'enthousiasme. Ce n'est pas de ces obscurs et ignorants Zoïles qu'il faut attendre des *extraits* in-

structifs et sincères, où brillent des connaissances aussi solides que variées, où respire l'amour de l'honnête et du beau. En attendant que le sceptre de la critique retourne à des mains plus pures et plus dignes, en attendant que nous puissions avoir des *extraits* littéraires faits dans l'intérêt de l'art et de la morale, nous donnerons ici aux jeunes amis des lettres un conseil dont plus tard ils apprécieront l'utilité : qu'ils s'exercent à faire avec soin des *extraits* des bons livres qui leur tombent sous la main : ce travail les accoutumera insensiblement à la netteté et à la justesse d'esprit, et les formera de bonne heure dans l'art de penser et d'écrire. CHAMPAGNAC.

EXTRA-JUDICIAIRE (Acte). On appelle ainsi tous exploits ou significations qui ne concernent point un procès *actuellement pendant en justice*. Le mot *extra-judiciaire* est donc employé par opposition au mot *judiciaire*. Les actes judiciaires ou procédures sont soumis au genre particulier de prescription qu'on nomme *péremption*, tandis que les actes extra-judiciaires ne sont sujets qu'à la prescription ordinaire. Les anciens auteurs ne font pas même mention de ce mot, qui n'était d'aucun usage dans l'ancienne jurisprudence. Du reste, il ne serait pas à propos d'en parler ici plus longuement, pas plus qu'il ne conviendrait de traiter d'une manière générale des actes judiciaires : chacun d'eux trouvera sa définition ou son explication dans la place qu'indiquera sa spécialité. DUBARD.

EXTRAORDINAIRE (en latin, *extraordinarius*, *insignis*). Ce mot n'a pas de sens bien déterminé, ou plutôt, par la nature de son étymologie (ce qui est en dehors de l'ordinaire, contre l'usage), est-il susceptible des acceptions les plus opposées. Ainsi, on dit un génie, un esprit *extraordinaire*, pour dire quelque chose de transcendant, ce qu'il y a de mieux, de plus développé en fait de génie ou d'esprit. L'on dit, un habillement, une tournure *extraordinaire*, pour faire entendre que cet habillement, cette tournure, ont quelque chose de grotesque, de ridicule. L'usage, le goût, seuls, peuvent, en l'absence de toute espèce de règles, déterminer dans ces sortes de cas la véritable acception de ce mot. On dit : une audience, une séance *extraordinaire*, par voie *extraordinaire*, des dépenses *extraordinaires*, c.-à-d. des dépenses imprévues, ou qui excèdent celles des années communes ; un conseiller-d'état en service *extraodinaire*, c.-à-d. sans fonctions et sans traitement; un ambassadeur *extraordinaire*, un envoyé *extraordinaire*, celui qu'un gouvernement envoie à un autre pour une affaire particulière et importante ou à l'occasion d'une cérémonie; un courrier *extraordinaire*, un *extraordinaire*, celui qui est dépêché pour quelque occasion particulière. Ce mot est néanmoins pris assez généralement en mauvaise part quand il est affecté à désigner quelque chose qui n'est pas d'usage. Ce qu'on nommait autrefois *question extraordinaire* était la plus rude qu'on pût appliquer à un accusé. Les soldats prétoriens, qui disposaient si fréquemment à Rome de la fortune des empereurs, provenaient d'un corps de troupes nommées *extraordinaires*, parce qu'elles campaient hors des rangs du reste de l'armée, *extra ordinem*, et se tenaient tout près de la tente du général pour être plus à portée d'en exécuter les ordres. Les camps romains avaient aussi une porte nommée *extraordinaire*, vraisemblablement celle par où passaient habituellement les troupes qui portaient le même nom (*voy*. plus bas). *Extraordinaire* est aussi substantif : vous soupez aujourd'hui, vous faites un *extraordinaire*; dans les comptes ce qui est outre la dépense ordinaire s'appelle l'*extraordinaire*. L'*extraordinaire* des guerres ou de la guerre, c'était le fonds qu'on faisait autrefois pour ce service : on disait dans le même sens, trésorier de l'*extraordinaire*, commis à l'*extraordinaire*. *Extraordinaire* signifiait aussi autrefois une feuille volante, contenant des nouvelles, et qu'on donnait à lire comme la gazette. On faisait un *extraordinaire* après les grands événements;

M. de Bautru, dit Ménage, avait l'inspection des gazettes et des *extraordinaires* de France. Richelet prétend qu'on devrait dire *extrordinaire*. Cette expression ne serait guère plus dure que celle qui est généralement reçue, et éviterait à l'oreille la consonance désagréable d'un *hiatus*, mais l'usage, qui est en définitive le grand régulateur des mots et des langues, ne l'a pas confirmée. Billot.

Extraordinaire (jurisp.). Ce qui sort des règles communes. Appliqué à la procédure, ce terme conserve son acception usuelle, il désigne en effet toute procédure qui ne se fait pas habituellement, et qui est conséquemment soumise à des régles spéciales, presque toujours en dehors du droit commun. Il était autrefois beaucoup plus en usage qu'aujourd'hui; on l'appliquait généralement à toute procédure du *grand criminel*, lorsqu'elle prenait un caractère vraiment sérieux; on disait que la procédure était réglée *à l'extraordinaire*, lorsque le juge trouvait dans l'instruction première des éléments suffisants pour ordonner que les témoins entendus seraient *récolés* et *confrontés*; la procédure elle-même était alors qualifiée de *procédure extraordinaire*, et l'on disait du jugement qu'il était rendu *à l'extraordinaire*; agir par la voie criminelle au lieu d'intenter l'action civile, c'était prendre la *voie extraordinaire*; et reprendre sur de nouvelles charges une instruction criminelle abandonnée faute de preuves suffisantes, c'était *reprendre l'extraordinaire*.—Aujourd'hui, ces locutions diverses ne sont plus en usage; quelquefois seulement on oppose la *juridiction extraordinaire* à la *juridiction ordinaire*, les *voies extraordinaires* de procédure aux voies *ordinaires*. — La juridiction *ordinaire* est celle qui a la compétence générale; tout tribunal qui n'a qu'une compétence spéciale est par cela même un tribunal *extraordinaire*. Mais cette expression, lorsqu'elle est prise en mauvaise part, ne s'applique qu'aux commissions temporaires, qui se composent de gens dévoués et d'hommes du moment bien plus que de juges.—Les *voies extraordinaires* en procédure sont celles qui ne peuvent pas être habituellement suivies, mais qui sont accidentellement autorisées par quelque circonstance particulière. Se pourvoir par appel contre une décision de première instance est un droit ordinaire que tout le monde peut exercer en se conformant aux dispositions de l'appel, parce que chacun a la faculté de suivre l'instance jusqu'à la décision définitive; mais se pourvoir contre cette décision définitive, soit par un *recours en cassation*, soit par *requête civile*, c'est user des voies *extraordinaires*. Pour qu'il y ait lieu à *recours en cassation*, il faut que la loi ait été violée par le juge qui a été appelé à en faire l'application, ce que l'on ne doit pas présumer facilement; et pour que la *requête civile* soit employée, il faut que le juge ait été trompé, soit par dol, soit par fraude, soit par la représentation de pièces fausses ou la dissimulation frauduleuse de titres décisifs, toutes circonstances *extraordinaires*. Teulet, a.

Extraordinaires, ou *albeions*, suivant Roquefort. Ces noms étaient donnés à des soldats de la milice romaine, dont il est fait mention dans Polybe et Végèce. Les préfets des alliés, ou les officiers d'un rang égal à celui des tribuns militaires romains, formaient particulièrement en extraordinaires les hommes de pied et de cheval qu'on aurait pu appeler les *disponibles* ou la *réserve*, car ils étaient destinés à servir suivant la manière dont les consuls jugeaient à propos de les employer, soit en détachement, ou de toute autre manière. Le corps des extraordinaires comprenait le tiers de la cavalerie des alliés et le cinquième de leur infanterie, ainsi que le témoigne le lexicologue anglais Duane. On pourrait déduire de la lecture de Juste-Lipse que les *ablectes* étaient tirés des *extraordinaires*.—Il y a eu aussi en France des extraordinaires: on appelait ainsi l'une des compagnies des gentilshommes au bec-de-corbin, qui formaient une partie de la garde du souverain. Gal Bardin.

EXTRAVAGANCE, bizarrerie, fo-

lie, impertinence, sottise, discours hors du bon sens, chose dite ou faite mal à propos, *stultitia*, *insania*, *ineptia*, de *extrà vagans*, errant en dehors du bon sens. «La poésie doit parler le langage des dieux sans s'égarer et sans dire des extravagances (St-Évrem.). » — Extravagant, fou, bizarre, impertinent, fantasque, contre le bon sens, contre la raison ; il s'applique aux personnes et aux choses. « Il faut un assez grand amas d'impertinences, dit Mlle Scuderi, pour faire un extravagant. »

Parbleu, s'il faut parler des gens extravagants,
Je viens d'en essuyer un des plus fatigants.
(Molière.)

—Extravagantes, partie du droit canoniques contenant plusieurs constitutions des papes qui sont hors du corps du droit; *extravagantes, quasi extra corpus juris vagantes*. Elles sont comprises dans le sexte, qui est le troisième volume du droit canonique, divisées en deux parties : la première contenant vingt constitutions de Jean XXII; la seconde, d'autres constitutions du même pape et de ses successeurs.— *Extravaguer*, c'est penser et dire des choses où il n'y a ni sens ni raison: la fièvre le fait *extravaguer*. X.

EXTRÊME, Extrêmes, Extrémité. Les deux premiers de ces mots, employés également comme substantifs et adjectifs, sont susceptibles d'acceptions variées. Comme adjectifs, ils s'appliquent également à l'étendue de surface ou de temps, et dans ces deux cas ils désignent les parties de ces choses les plus éloignées : ainsi, on dit les *points extrêmes* de la frontière, pour marquer ceux qui sont le plus éloignés l'un de l'autre, ou du point où l'on est. Dans *extrême-onction*, ce mot marque la dernière limite d'une étendue de temps, de la vie : c'est la dernière onction, celle qu'on administre à la fin de la vie (*v.* plus bas). On dit : cet homme met un temps *extrême* à venir, pour indiquer qu'il alonge beaucoup la limite du temps sur lequel on comptait. — *Extrême joie*, *extrême passion*, *péril extrême*, *extrême misère*, *rigueur extrême*, c'est tout cela au plus haut degré, au superlatif. L'expression *à l'extrême* signifie en dehors de toutes bornes raisonnables, comme quand on dit : il ne faut pas pousser les choses *à l'extrême*.— *Extrêmes* exprime souvent deux choses opposées par leurs qualités : ainsi, l'eau et le feu, le chaud et le froid, sont des *extrêmes*. Ce mot a un sens à peu près analogue dans cette phrase : il se livre toujours à des *extrêmes*, c.-à-d. il est trop exagéré en tout, dans ses économies et ses prodigalités, dans ses vertus et dans ses vices, dans son amour et dans sa haine, etc. Les *remèdes extrêmes* sont des remèdes énergiques, hasardeux, qu'on administre après avoir employé tous les autres sans succès; un *parti extrême* est un parti violent, hasardeux; un *homme extrême en tout*, c'est un homme sans mesure, donnant toujours dans l'excès.— Cette locution géométrique, *diviser une ligne en moyenne et extrême raison*, veut dire la partager en deux parties qui soient entre elles et avec la ligne entière dans des rapports donnés. On applique aussi, en mathématiques, le nom d'*extrêmes* à deux termes d'une proportion (arithmétique ou géométr.) : ce sont ceux qui sont au commencement et à la fin ; les deux autres termes, occupant l'espace intermédiaire, se nomment *moyens*. —*Extrêmement* équivaut à grandement, beaucoup, au dernier point : *extrêmement* sage, il écrit *extrêmement* vite. *In extremis*, locution empruntée au latin : à l'heure de la mort; on l'emploie en jurisprudence. — L'acception du mot *extrémité* est moins facile à déterminer. Nous lisons dans plusieurs dictionnaires : « Un bout répond à un autre bout, l'extrémité au centre et la fin au commencement : on parcourt une chose d'un bout à l'autre; on va de ses extrémités à son centre, et on la suit depuis le commencement jusqu'à la fin. Le bout d'une allée, l'extrémité du royaume, la fin de la vie. » Nous pensons que ce qui regarde la définition du mot *extrémité*, surtout dans ces phrases, est très gratuitement supposé : l'idée qui s'y rattache se rapporte tout aussi bien à deux de ces extrémités

qu'à l'une d'elles au centre. Ainsi l'on ne peut pas admettre qu'un rayon ait deux extrémités, si l'on n'en donne pas deux aussi au diamètre : voilà qui est mathématiquement positif. Nous aimerions mieux affecter le mot *bout*, comme l'usage semble l'indiquer, aux deux extrémités d'une étendue linéaire, comme les deux bouts d'une planche, d'un bâton, d'une route, d'une ligne ; il pourrait même aussi indiquer les deux points extrêmes d'une étendue de temps, comme quand on dit *les deux bouts de l'année* ; mais les mots *commencement* et *fin* conviendraient beaucoup mieux dans ce cas, ainsi que toutes les fois qu'il s'agirait de caractériser les points extrêmes d'une chose considérée dans l'ordre moral ou métaphysique des êtres : ainsi, l'on dirait le commencement et la fin du mois, de la vie, d'un procès, etc. Quant au mot *extrémité*, il désignerait à la fois les points extrêmes ou limites de toute surface considérée dans son ensemble, ou du moins dans une certaine partie de son ensemble : ainsi, quand on dirait les *extrémités* d'un champ, d'une prairie, on entendrait par-là tous les points de la circonférence où aboutiraient les rayons menés d'un point donné, ou les diamètres menés en différents sens de cette prairie. L'usage semble tellement consacrer ainsi l'acception de ce mot que quand on se sert du terme *bout* dans ce cas, comme aux deux bouts d'un champ, de la France, on sous entend toujours deux points seulement dans une direction donnée, et par lesquels passerait l'étendue linéaire destinée à marquer l'intervalle entre ces deux points. L'expression de *trois bouts*, d'ailleurs, renferme un contresens ; de même, on ne pourrait pas dire au *commencement* et à la *fin* de la France, pour en désigner deux points extrêmes, car il s'agit ici de mesures prises dans l'ordre matériel des êtres, et nous avons affecté ces deux mots à l'ordre métaphysique ; mais on dirait très bien aux *extrémités* du royaume, pour en désigner les frontières. Le mot *limites* alors comprendrait dans son acception générale celles attachées à tous les mots dont nous venons de parler. L'expression *s'abandonner à des extrémités* a beaucoup d'analogie avec celle dont nous avons déjà parlé, *tomber dans les extrêmes*. — Dans l'ordre moral ou physique des êtres, un but, en effet, est également manqué, soit qu'on le dépasse ou qu'on n'arrive pas jusqu'à lui. Cette locution : *il est à l'extrémité*, veut dire à l'agonie, aux derniers moments de la vie ; *à toute extrémité* est une autre locution qui signifie à peu près *au pis aller*, ou plutôt, *s'il n'est pas absolument possible de faire d'une autre manière*. En anatomie, on donne le nom d'*extrémités* à ce que nous nommons vulgairement les *quatre membres*, et on les distingue en *extrémités supérieures* et *inférieures*. Pour plus de détails, voyez, dans l'ordre alphabétique, les mots par lesquels nous désignons ordinairement les diverses parties constituantes de ces membres, telles que Doigts, Bras, etc. J. Humbert.

EXTRÊME-ONCTION, tel est le nom donné par l'église catholique à un sacrement institué pour le soulagement spirituel et corporel des malades. Pour administrer ce sacrement, on se sert d'huile bénite par l'évêque, avec laquelle on fait des onctions accompagnées de prières qui en expriment le but et la fin. « Quelqu'un d'entre vous est-il malade ? dit saint Jacques au 14e verset du chapitre ve de son épître, qu'il fasse venir les prêtres de l'église, et qu'ils prient sur lui en lui faisant des onctions d'huile au nom du Seigneur : la prière, jointe à la foi, sauvera le malade, le Seigneur le soulagera, et s'il a des péchés, ils lui seront remis.... » C'est en s'appuyant sur ce texte que le concile de Trente a décidé que l'extrême-onction est un sacrement, puisqu'il en opère les effets, savoir la rémission des péchés et le soulagement des malades. Les apôtres n'ayant jamais rien fait que par l'ordre de Jésus-Christ et l'inspiration de l'Esprit-Saint, qui oserait nier que Jésus-Christ ait institué et prescrit l'extrême-onction, puisqu'un apôtre nous enseigne que, de son temps, ce sacrement était en usage dans l'église ?

On retrouve dans cette cérémonie la matière et la forme sacramentelles : les prières sont la forme, et les onctions d'huile la matière. — Les protestants, qui ne regardent pas comme canonique l'épître de saint Jacques, rejettent du nombre des sacrements celui de l'extrême-onction. Sans entrer ici dans un examen qui trouvera sa place quand nous aurons à parler de saint Jacques, il suffira d'observer que l'auteur de l'épître dont il s'agit, ne fût-il qu'un simple chrétien, écrivait du moins dans les premiers temps de l'église, et rapportait une pratique unanimement suivie à cette époque, ce qui suffirait pour constater qu'elle est d'institution apostolique. En vain les protestants ajoutent-ils que l'extrême-onction n'avait pour but que de guérir les maladies, et que cette pratique a dû cesser depuis qu'il ne s'opère plus de guérisons miraculeuses : pour réfuter cette objection, il n'est besoin que de rappeler le texte cité ci-dessus ; on y voit que l'onction faite par les apôtres n'avait pas seulement pour but la guérison du malade, mais aussi la rémission de ses péchés. Néanmoins, les protestants insistent et allèguent que la rémission des péchés ne signifie que la santé du corps ; à cela, la réponse est facile : Jésus-Christ a donné à ses apôtres le pouvoir de guérir les maladies et celui de remettre les péchés ; or, les paroles dont il se sert pour leur conférer la première de ces deux facultés ne sont pas les mêmes que celles qu'il emploie en leur conférant la seconde ; ces deux pouvoirs étaient donc et restent parfaitement distincts. On objecte encore que saint Jacques attribue la guérison à la prière faite avec foi et non pas à l'onction ; en ce cas-là, cette onction aurait été inutile, et l'apôtre ne l'eût pas ordonnée. — L'extrême-onction ne se donne qu'aux chrétiens qui sont dangereusement malades ; elle a été administrée tantôt avant, tantôt après le viatique. Comme, au XIIIe siècle, quelques personnes se figurèrent que celui à qui ce sacrement avait été administré ne pouvait, s'il revenait en santé, ni cohabiter avec sa femme, ni prendre de nourriture, ni marcher nu-pieds, on se décida à ne donner le viatique et l'extrême-onction que dans le cas où l'on désespérait de la vie du malade. — Par la forme de l'extrême-onction, on déclarait autrefois que le malade obtenait la rémission de ses péchés ; c'est ce qu'on peut voir dans la formule du rit ambrosien, cité par saint Thomas et plusieurs autres. Depuis plus de 600 ans, la forme est déprécative, comme on peut s'en assurer par l'inspection du rituel manuscrit de Jumiège. — L'église grecque fait usage de ce sacrement sous le nom d'*huiles-saintes ;* il suffit d'être indisposé pour le recevoir, et les malades vont parfois à l'église pour qu'on le leur administre. Chez les maronites, on distingue deux sortes d'extrême-onction : l'une pour ceux qui sont en santé, et dans laquelle on se sert de l'huile de la lampe bénite par le prêtre : à proprement parler, ce n'est pas un sacrement ; l'autre, qui est un sacrement, est semblable à celle qui est usitée chez les Latins, et ne s'accorde qu'aux malades.

ALPH. FRESSE-MONTVAL.

EXUBÉRANCE. Ce mot, très peu usité aujourd'hui, signifie à peu près *surabondance*, une abondance inutile et superflue. Il sert, en matière de belles lettres, à caractériser ce genre de vice par lequel on emploie, pour exprimer une chose, beaucoup plus de termes qu'il ne convient ; il est très commun chez les jeunes auteurs, qui prennent souvent pour richesse de style un trop grand luxe, une trop grande profusion de paroles, de fleurs de rhétorique. Quelques rhéteurs confondent néanmoins assez mal à propos l'*exubérance* et le *pléonasme* : ce dernier vice de style est toujours, à la vérité, une espèce d'exubérance, en ceci qu'il se caractérise par une répétition inutile de la même idée ; mais une exubérance n'est pas toujours un pléonasme, en ce sens que vingt ou cent mots peuvent être inutilement employés, sans que l'un répète l'idée des autres, à rendre une proposition très simple, et que deux ou trois termes suffiraient pour énoncer clairement. — On disait autrefois en style

de palais : « Tel avocat ne s'est servi d'un pareil moyen, n'a produit une telle pièce, que par *exubérance* de droit : il pouvait bien gagner sa cause sans cela. » Cette locution n'est plus usitée. J. Humbert.

EX-VOTO. L'acception de cette expression latine, que l'usage a francisée, se trouve entièrement comprise dans son étymologie ou plutôt son sens littéral, comme si l'on disait *provenant d'un vœu*, *offert pour acquitter un vœu*; sous-entendu *oblatum*, ou tout autre terme équivalent, ainsi que les Romains avaient l'habitude de le faire de tous les mots dont l'expression n'était pas indispensable pour faire entendre le sens de la phrase. L'offrande des *ex-voto* a, en effet, passé dans le christianisme, des peuples latins, qui en consacraient un grand nombre à leurs divinités; ils les nommaient *tabellæ votivæ*, d'où on les a appelés *ex-voto*, parce qu'ils contenaient pour l'ordinaire une inscription finissant par ce mot, et qui était destinée à en rapporter l'origine. C'était ordinairement alors, ainsi qu'aujourd'hui, pour s'acquitter d'un vœu fait dans un grand danger auquel on avait échappé, pour remercier le ciel de quelque faveur, ou pour lui en demander. L'action de faire de pareils vœux n'avait pas toujours une offrande pour but, mais quelquefois une sorte de pénitence, de cérémonie à accomplir. — On connaît cette aventure de Frédéric-le-Grand : un soldat prussien catholique avait été condamné à mort, comme suffisamment convaincu d'avoir volé un *ex-voto* qui avait été saisi sur lui, et qu'il soutenait lui avoir été donné par la sainte Vierge. Frédéric fait surseoir à l'exécution, et demande aux docteurs en théologie s'ils croient possible que la Vierge fasse don d'un *ex-voto* à un pauvre soldat. Sur la réponse affirmative des docteurs : « Il suffit, dit le roi : la possibilité du don, jointe à la déclaration du soldat, doit l'emporter sur toutes les présomptions du vol. Je fais grâce au condamné; mais qu'il lui soit enjoint de ne plus recevoir à l'avenir d'*ex voto* de quelque saint que ce soit, sous peine d'être pendu. » — Nous avons vu, il n'y a pas long-temps, dans une grosse mer qui menaçait de faire sombrer un bâtiment sur lequel nous nous trouvions, l'équipage tout entier, composé de Bretons, se jeter à genoux et faire vœu, s'il échappait, d'aller nu-pieds et la corde au cou en pèlerinage à Sainte-Anne, lieu très vénéré sur la côte de Bretagne; le navire gagna le port, et le vœu fut accompli aussitôt et très exactement. — La plupart des peuplades de la côte d'Afrique suspendent des *ex-voto* à des arbres qui ont quelque chose de sacré pour eux : nous en avons vu très fréquemment sur le tronc des baobabs, ce qui indiquait que l'intérieur caverneux de l'arbre servait de sépulture à ce qu'on nomme *griots* dans le pays, espèce de magiciens aussi révérés que les marabouts eux-mêmes. — L'usage des *ex-voto* s'est à peu près perdu avec l'influence du catholicisme, et toutefois, il subsiste encore plus ou moins dans diverses provinces, comme la Bretagne, la Provence, en raison de l'état où s'y trouvent les idées religieuses. Nous en avons vu dans la Comté, où les montagnards les nomment *Dieux de pitié* : c'est ordinairement une image ou un petit buste d'un Jésus ou d'une Vierge, placé dans le tronc de quelque arbre, comme un saule sur le bord d'un ruisseau : les jeunes rameaux de l'arbre, en se penchant dans l'onde, semblent aller y rechercher la vie pour le tronc épuisé qui les porte, et il y a quelque chose de touchant dans cette espèce de symbole qu'un instinct de morale religieuse fait préférer aux habitants. Mais le plus souvent, ces *Dieux de pitié*, où l'on porte en offrande des couronnes de fleurs, les prémices de la moisson, occupent des grottes en pierre, dans l'intérieur des vastes et sombres forêts de sapin qui couvrent les montagnes du pays. On ne peut se faire une idée de l'impression que produit cette sorte de spectacle et le culte qu'on lui rend sur une ame un peu enthousiaste et religieuse : elle laisse des souvenirs qui ne s'effacent plus. Comme ce silence, ce crépuscule éternel du lieu où un Dieu semble se cacher, s'unissent

admirablement aux causes des sensations douces et mystérieuses qu'inspire l'ensemble d'un tel tableau ! tout, jusqu'à la chute de quelques gouttes d'eau dans un bassin voisin, au chant d'un oiseau solitaire, au bourdonnement d'un moucheron qui passe, invisible, à vos oreilles, tout contribue à vous maintenir dans une sorte d'extase qui fait rêver le ciel et pressentir, sinon comprendre, cette éternité, dont nous demandons en vain à notre intelligence de nous faire concevoir quelque idée. *Dieu de pitié!* quels secrets étonnants vous savez révéler à l'ame, et combien tout raisonnement semble froid, mesquin, à dédaigner, en sortant de communiquer avec vous ! Billot.

EYLAU (Bataille d'), livrée le 8 février 1807 par Napoléon à l'armée russe, auprès de la petite ville de Preusch-Eylau, à 10 lieues en avant de Kœnigsberg. Napoléon était maître de la monarchie prussienne ; il ne restait à Frédéric-Guillaume que la capitale de la vieille Prusse et une langue de terre sur la Baltique. Mais, six jours après la bataille d'Iéna, le 22 octobre 1806, il avait signé la convention de Grodno, qui lui assurait la coopération de l'armée russe ; et dès le mois de novembre, le vieux Kaminskoï, ancien général de Catherine, avait reçu l'ordre de marcher contre les Français à la tête de cent mille hommes, qui devaient se réunir aux vingt mille Prussiens du général Lestocq. Napoléon n'était pas homme à céder l'offensive à son nouvel ennemi. Les corps de Ney et de Bernadotte passèrent la Vistule à Thorn avec une partie de la cavalerie, et manœuvrèrent pour empêcher la jonction des Russes et des Prussiens. Lestocq essaya de s'opposer à ce mouvement en attaquant la cavalerie de Bessières à Biezzen; il fut repoussé par les escadrons français. Pendant ce temps, les corps de Lannes, d'Augereau, de Davoust et de Soult, marchaient de front à l'armée russe. Augereau et Nansouty forcèrent le 24 à Kursumb le passage de l'Ukra, que défendait Barclay de Tolly, et le 26, Napoléon, conduisant lui même le corps de Davoust à Nasielsk, en expulsa la division d'Osterman, où se trouvait alors le général en chef Kaminskoï. Le vieillard perdit la tête, et ne songea plus qu'à se replier vers Ostrolenka et Lomza sur la Narew. Il ordonna même d'abandonner l'artillerie partout où elle gênerait la marche rétrograde de ses troupes. Mais Bennigsen et Buschoëden s'indignèrent d'une détermination pareille. Ils s'arrêtèrent, le premier à Pultusk, le second à Makow, et un fort détachement des deux corps d'armée s'établit à Golymin au centre. Napoléon apprit avec joie cette détermination nouvelle. Il ordonna à Soult de tourner les Russes par leur droite, de se lier aux corps de Ney et de Bessières, et de gagner la route d'Ostrolenka. Lannes attaqua le 26 les positions de Pultusk, mais cette attaque de front fut vigoureusement repoussée, et il n'entrait pas dans les plans de l'empereur qu'elle réussît avant les autres ; il se porta de sa personne sur Golymin avec les corps de Davoust et d'Augereau et la cavalerie de Murat, força la ligne ennemie, et s'empara de ses positions. Malheureusement l'état des chemins était épouvantable, Soult et Ney ne purent achever leur mouvement assez tôt pour couper la retraite aux Russes. Les Prussiens de Lestocq avaient harcelé le corps de Ney, et quoique battus sur tous les points, ils n'en contrariaient pas moins l'exécution du plan de Napoléon. Après cette campagne de quatre jours, les deux armées eurent l'air de prendre des quartiers d'hiver ; mais le vieux Kaminskoï avait quitté son commandement, et Bennigsen, qui lui avait succédé, était impatient de prendre sa revanche. Napoléon eût voulu au contraire donner du repos à ses troupes, et attendre l'issue des événements qu'allait produire en Moldavie la déclaration de guerre de la Porte contre Alexandre. Les corps français étaient cantonnés entre l'Omulef, la Narew et l'Ukra, au nord de Varsovie, où Napoléon avait reporté son quartier-général. Bernadotte s'était dirigé sur Elbing pour fermer aux ennemis la route de Dantzick, et le corps de Ney, établi à Mla-

wa, était chargé de surveiller le large intervalle qui séparait l'armée française de son extrême gauche. L'activité de Ney ne lui permit pas de garder sa position; il se porta à vingt lieues en avant sur la route de Kœnigsberg, jusqu'aux environs d'Heilsberg, et fit supposer aux Russes que les Français voulaient chasser le roi de Prusse de sa dernière capitale. Au reste, Bennigsen n'avait pas besoin de ce prétexte, il avait trompé la Russie par de faux bulletins de victoire, et il brûlait de justifier sa jactance. Renforcé par quelques divisions, il résolut de couvrir Kœnigsberg, et de pénétrer par la Basse-Vistule pour débloquer les places de Colberg, de Dantzig et de Graudentz. Ayant laissé le général Essen sur la Narew en face du gros de l'armée française, il se porta avec sept divisions et une forte avant-garde commandée par Bagration sur la ville d'Heilsberg, rallia le corps prussien de Lestocq et poussa jusqu'à Gutstadt. Les coureurs de Ney se replièrent bien vite à leur approche, et son corps d'armée vint se concentrer à Gilgenburg. Bernadotte rallia de son côté ses régimens épars, et vint se poster à Mohrungen sur le chemin de Bagration. Celui-ci le fit attaquer le 25 javier 1807 par la brigade Markoff, qui fut repoussée avec perte sur Liebstædt, mais Bernadotte reconnut bien vite qu'il allait avoir affaire à toute l'armée russe, et se retira vivement le 27 sur Strasburg, à vingt lieues en arrière, pour attendre les ordres de Napoléon. A la nouvelle de cette attaque imprévue, l'empereur fit lever les cantonnemens, et ordonna à Bernadotte de ne pas contrarier le mouvement des Russes sur la Basse-Vistule, de faire tout au contraire pour le favoriser. Il chargea le corps de Lannes, qui venait de passer sous le commandement de Savary, de surveiller la Narew et les Russes du général Essen, de les empêcher de se porter sur Varsovie, et il partit à la tête des corps de Soult, d'Augereau et de Davoust, pour marcher sur les derrières de Bennigsen. Il rallia celui de Ney dans sa marche, entra dans Willemberg le 1er février, à la suite de l'avant-garde russe, que la cavalerie de Murat avait sabrée, et prit position le 3 à Allenstein. Bernadotte n'avait point reçu ses ordres; l'aide-de-camp chargé de les lui porter avait été pris par les Cosaques; et l'armée russe, instruite des projets de Napoléon, s'était concentrée dans la position de Jonkowo sur la grande route de Liebstadt. Il importait de l'occuper assez dans cette position pour donner le temps au corps de Soult de la tourner par sa gauche à l'effet de l'acculer à la Baltique et à la Basse-Vistule. Mais le pont de Bergfried sur l'Alle fut si vigoureusement défendu que Soult ne put s'en emparer qu'à l'entrée de la nuit, et Bennigsen en profita pour se retirer à Wolfsdorf. Murat ne put atteindre que ses arrière-gardes, il les sabra le 6 février à Hoff et à Landsberg, et les poussa jusqu'à Preusch-Eylau. Cette retraite précipitée avait découvert le corps prussien de Lestocq. Il essaya de franchir le passage à Deppen; mais Ney était en avant de cette rivière, et le 5 février, au combat de Waltersdof, les Prussiens perdirent 16 canons et 1,500 hommes. Ils réussirent cependant à se rapprocher des positions de Bennigsen à Eylau, par une marche forcée, vaillamment soutenue par leur cavalerie, et les Russes parurent se décider à accepter la bataille. Markoff et Barclay de Tolly tinrent long-temps dans la ville de Preusch-Eylau, le 7 au soir, contre les attaques de Soult. Mais enfin, le mamelon de Tenknitten fut emporté par le 18e de ligne, et 3 régiments russes, qui défendaient l'église et le cimetière, furent culbutés par la division Le Grand; cette position, prise et reprise trois fois dans la journée, finit par rester à l'intrépide Soult, qui, à dix heures du soir, courut s'établir en avant de la ville. Le corps de Davoust avait marché pendant ce temps sur Domnau, pour tourner l'extrême gauche des Russes, tandis que Ney se dirigeait sur Kreutsbourg pour déborder leur droite et empêcher les Prussiens de Lestocq de la secourir. Ces deux points forment en arrière d'Eylau la base d'un triangle dont cette ville est

le sommet; et comme c'était ici que Bennigsen avait pris position, il en résultait que sa retraite sur Kœnigsberg pouvait être compromise s'il s'obstinait à nous attendre. Murat douta de cette résolution; un mouvement mal compris lui fit même supposer que l'ennemi se retirait; et Napoléon, partageant cette idée, établit, sans le savoir, son bivouac sous les canons des Russes. Mais il fut détrompé dès l'aurore par les décharges d'une formidable artillerie qui tonna sur la ville et sur la division Saint-Hilaire. Bennigsen reprenait l'offensive, comme s'il eût connu l'infériorité numérique de son ennemi. Il avait en effet 80,000 hommes, et Napoléon en comptait à peine 60.000 autour de lui. Encore ses troupes étaient-elles harassées de fatigue, après une marche forcée de neuf à dix jours à travers des plaines convertes de neige. Il était à craindre que le mouvement excentrique de Davoust et de Ney ne s'étendit un peu trop loin, et que ces deux corps ne fussent pas à portée de prendre part à une action décisive, malgré l'ordre qui leur en fut expédié aussitôt. Soult, réduit à 18,000 hommes, eut d'abord à soutenir tout le poids de cette attaque. Ses troupes étaient établies à droite et à gauche de la ville, et ce fut toujours sur la division Saint-Hilaire que portèrent les premiers coups de l'ennemi. Napoléon courut avec sa garde dans le cimetière si vivement disputé la veille, et qui, placé sur une monticule, dominait de ce côté la position des Russes. Soixante pièces d'artillerie furent sur-le-champ déployées en avant d'Eylau, et foudroyèrent à demi-portée les colonnes ennemies, qui manœuvraient dans une plaine peu accidentée. Augereau, qui avait passé la nuit en arrière de la ville, débouchait en même temps dans la plaine, et menaçait le centre de Bennigsen. Le général Doctorof vint au-devant du corps d'Augereau sur deux fortes colonnes, tandis qu'une de ses divisions cherchait à le tourner. Mais à ce moment, la neige devint si épaisse que pendant une demi-heure il fut impossible aux deux armées de distinguer leurs mouvements réciproques. On ne voyait point à deux pas; on tirait, on marchait au hasard. Les colonnes d'Augereau perdirent leur direction, et quand l'obscurité fut dissipée, elles se trouvèrent en face de 40 pièces de position, entre l'infanterie de Doctorof et la cavalerie russe. La division Desjardins était même déjà pêle-mêle avec les escadrons ennemis. Elle ne put former ses carrés; il fallut se battre corps à corps, fantassins contre cavaliers. Le massacre fut horrible. La division Heudelet se trouva plus ralliée, mais elle eut de trop fortes masses à combattre. Augereau, Desjardins, Heudelet, furent blessés dans la mêlée. Napoléon vit le danger, il ordonna à Murat et à Bessières de charger avec toute la cavalerie de l'armée sur les colonnes russes, en tournant autour de la division de Saint-Hilaire, qui tenait l'extrême gauche. Cette charge fut exécutée avec autant de précision que d'andace. Milhaud, Klein, d'Hautpoul et Grouchy débouchèrent entre les villages de Rothenen et de Serpallen sur le flanc droit d'Osterman et de Doctorof; deux lignes d'infanterie furent enfoncées, sabrées, culbutées. La troisième ne put tenir qu'en s'adossant aux bois situés entre les villages de Klein-Sausgarten et d'Anklapen. Mais cette ligne, successivement renforcée par les réserves de Bennigsen, soutenue bientôt par une artillerie formidable, reprend à son tour l'offensive, et nos masses de cavalerie sont forcées de battre en retraite. Leur retour était devenu difficile; les lignes qu'elles avaient rompues s'étaient reformées derrière elles. Il fallut s'ouvrir un passage le sabre au poing. Le général d'Ahlmann fut tué dans cette seconde mêlée, d'Hautpoul y fut grièvement blessé; Corbineau, aide-de-camp de l'empereur, y fut emporté par un boulet; mais enfin Murat et Bessières purent rallier et reformer leur cavalerie dans les environs de Rothenen. Pendant ce temps, une colonne de 6,000 hommes avait passé à la faveur de l'obscurité, et sans le savoir peut-être, entre la droite de la division Le Grand et la gauche du corps d'Augereau.

Ses têtes de colonnes, pénétrant jusque dans la ville, s'avançaient droit au cimetière où l'empereur était avec sa garde. Napoléon crut qu'il suffisait d'un bataillon de ses vieux grenadiers pour repousser cette attaque. Dorsenne le conduisit l'arme au bras contre cette colonne ennemie, pendant que l'escadron de service la chargeait sur son flanc droit. Il ne lui fut pas même permis de battre en retraite. Murat l'avait aperçue; et le général Bruyères, à la tête d'une brigade de cavalerie légère, l'ayant prise en queue, la mit dans une telle déroute qu'elle laissa les trois quarts de ses troupes autour de la ville. Cependant rien n'était fini; les généraux russes Doctorof, Sacken et Osterman avaient reformé leur infanterie et repris leur ligne de bataille. La division Saint-Hilaire et les débris du corps d'Augereau en soutenaient le choc sans avantage marqué. Il était une heure de l'après-midi, et toutes les réserves de Bennigsen n'étaient pas encore engagées. Napoléon s'impatientait de ne voir arriver ni Ney, ni Davoust, et il ne lui restait de troupes fraîches qu'une partie de sa garde. Les tirailleurs de Davoust se firent entendre enfin. Égaré un moment par l'obscurité qu'avait produite un déluge de neige, ce corps avait retrouvé sa route; et poussait devant lui les brigades de Barclay et de Bagawouth; il s'emparait du plateau de Klein-Sausgarten. La division Saint-Hilaire, secondée par ce mouvement, attaque plus vivement les bataillons d'Osterman. Bennigsen voit sa gauche débordée, et lance une forte réserve au secours de ses lieutenants. Davoust, arrêté un moment par ce nouvel effort, repousse trois attaques successives, et, soutenu par Saint-Hilaire et par la cavalerie de Milhaud, il renverse toute cette aile gauche et la chasse en désordre au-delà du village de Kutschitten. La contenance de Bennigsen n'en parut pas même ébranlée. A force de nouvelles troupes, il réussit à modérer l'impétuosité de Davoust, et un incident imprévu vint lui rendre quelque espérance. Le corps prussien de Lestocq avait échappé à la vigilance de Ney. Il débouche par le chemin d'Althoff à Schmoditten, traverse ce dernier village, file derrière la droite et le centre de l'armée russe, et se joint aux réserves qui attaquent Davoust. Celui-ci ne peut plus tenir contre tant de forces. Il évacue le village de Kutschitten, et se replie sur les bois et les hauteurs d'Anklapen. Mais le corps de Ney s'annonce à son tour sur la droite de l'armée russe; il suivait de près le corps de Lestocq; il reprend le village de Schmoditten; il coupe la route de Kœnigsberg aux ennemis, et ne leur laisse plus qu'un espace de quinze cents toises pour se mouvoir entre Davoust et lui. Malheureusement la nuit était arrivée. Si Ney l'eût devancée de deux heures, et s'il eût gagné Lestocq de vitesse, la guerre était finie et la bataille d'Eylau eût fait le pendant de celle d'Iéna. Mais c'était beaucoup que Ney eût pu arriver à temps pour terminer glorieusement cette sanglante journée, et sa présence gênait extrêmement la retraite de Bennigsen. Celui-ci le fit vainement attaquer à huit heures du soir par la division Sacken. Il suffit du 6e régiment d'infanterie légère pour la repousser; et le village et la route restèrent au pouvoir de Ney. Par bonheur pour les Russes, et grâce à la gelée, les champs valaient la route. Cette plaine, coupée de marais et de lacs glacés, qui avaient supporté le poids de l'artillerie et les charges de cavalerie, était nivelée par la neige, et Bennigsen, qu'un prompt dégel eût achevé, profita de la gelée et de la nuit pour gagner les environs de Kœnigsberg. Ainsi, le champ de bataille demeura aux Français. Il était horrible à voir. Des lignes entières d'infanterie n'offraient plus qu'une traînée de cadavres couverts de neige. Dix mille hommes y avaient péri; trente mille avaient été blessés, mais la perte des Russes était plus considérable, et malgré les chants de victoire qu'ils firent entendre en arrivant à Kœnigsberg, la perte de 16 drapeaux et de 63 pièces de canon était un témoignage irrécusable de leur défaite. Bennigsen se tint en repos pendant le reste de l'hiver; l'armée française, arrêtée

par un dégel subit, qui rendait tous les chemins impraticables, reprit en paix ses cantonnements; et la bataille d'Eylau ne fut en définitive qu'une inutile boucherie; car trois mois après la campagne fut rouverte sur le terrain même où elle avait été interrompue. VIENNET,

De l'académie française.

EYOUBIDES ou AIOUBITES (*enfants d'Eyoub* ou de *Job*). C'est le nom d'une célèbre dynastie musulmane qui a régné en Égypte et dans une grande partie de l'Arabie, de la Syrie et de la Mésopotamie. Kurdes d'origine, Nedjm-Eddyn-Eyoub et son frère Asad-Eddyn-Schirkouh vinrent à Bagdad, où l'autorité des khalifes était alors éclipsée par celle des sulthans seldjoukides, et ils entrèrent au service de l'intendant de l'Irak, qui donna au premier le gouvernement de Tikrit. Un meurtre commis par Schirkouh força dans la suite les deux frères à se retirer auprès du fameux Emad-Eddyn-Zenghi, sulthan de Moussoul et d'Alep, qui les employa utilement dans ses guerres contre les seldjoukides, les Grecs et les croisés. Après la mort de ce fondateur de la dynastie des Atabeks-zengbides, l'an 1145 de J.-C., Eyoub rendit Baalbek au roi de Damas, qui l'assiégeait, suivit ce prince, qu'il trahit bientôt, et livra Damas à Nour-Eddyn-Aly, fils et successeur de Zenghi. Il devint alors gouverneur de cette capitale, et Schirkouh fut fait émir de Hems ou Emesse et de Rahabah, où quatre de ses descendants régnèrent après lui jusqu'à la prise d'Émesse par les mamlouks, en 1262. Envoyé par le sulthan Nour-Eddyn au secours du khalife fathemide d'Égypte, contre un visir trop puissant, Schirkouh ne renversa cet ambitieux que pour se mettre à sa place. Il mourut en 1168, et fut remplacé par son neveu Salah-Eddyn-Yousouf, si célèbre dans l'histoire des croisades sous le nom altéré de *Saladin*. Ce prince, auquel un article spécial sera consacré, abolit, en 1171, le khalifat des Fathemides en Égypte, y rétablit la suprématie spirituelle des khalifes abbassides de Bagdad, s'affranchit bientôt de l'autorité de son souverain Nour-Eddyn, sulthan de Syrie, et fonda la dynastie des Eyoubides, ainsi appelée du nom de son père Eyoub. — Cette dynastie a formé quatre branches principales, en Égypte, dans l'Yémen, à Damas et à Alep, et plusieurs autres petites branches qui ont régné plus ou moins longtemps en divers lieux de la Syrie et de la Mésopotamie. La première et la plus importante, autour de laquelle les autres viennent se grouper, mérite ici une mention spéciale, quoiqu'il en ait déjà été question à l'art. ÉGYPTE MODERNE, t. XXIII de cet ouvrage.

1re *Branche*. EYOUBIDES D'ÉGYPTE, an de J.-C. 1171 à 1254, durée 83 ans. — 1° *Melek-El-Nasser-Salah-Eddyn-Yousouf* (Saladin), menacé par Nour-Eddyn, qui le regardait avec raison comme un sujet rebelle, voulut se ménager un asile dans le cas où il perdrait l'Égypte. Son frère aîné, envoyé en Nubie, se contenta d'y lever des contributions; mais bientôt il subjugua l'Yémen ou Arabie-Heureuse. La mort de Nour-Eddyn, l'an 1174, ayant dissipé les craintes et les scrupules de Saladin, il s'empara de Damas pendant la minorité du fils de ce prince. Il enleva encore aux atabeks Edesse ou Roha, Racca et Nisibin, en Mésopotamie, puis Amide ou Diarbekir, et Alep, la dernière place qui leur restait en Syrie. A la suite de sa mémorable victoire de Tibériade sur les chrétiens, en 1187, il fait rentrer Jérusalem sous le joug de l'islamisme; mais il ne peut les empêcher de prendre Acre ou Ptolémaïs, l'an 1191, et meurt deux ans après, laissant ses états morcelés entre ses fils, qui n'héritèrent ni de sa puissance, ni de ses talents, ni de ses vertus. — 2° *Melek-El-Aziz-Emad-Eddyn-Omar*, son second fils, lui succède en Égypte, l'an 1193. Avare et dissolu, il se laisse tromper par son oncle Seif-Eddyn-Abou-Bekr, et l'aide à dépouiller du royaume de Damas son propre frère Melek-El-Afdhal, sans prévoir les dangers qui peuvent résulter pour lui-même et pour sa race de l'accroissement de puissance de cet oncle ambitieux. — 3° *Melek-El-Mansour-Nasser-Eddyn-Mohammed Ier* succède en-

bas-âge à son père, l'an 1198, sous la tutèle de l'ex-sulthan de Damas, Afdhal. Mais l'usurpateur de ce trône s'empare de la régence et fait bientôt déposer son pupille, en 1200. — 4° *Melek-El-Adel Seif-Eddyn-Abou-Bekr Ier*, frère de Saladin, et déjà sulthan de Damas, devient souverain de l'Égypte. Ce prince, bon guerrier et habile politique, mais spoliateur des enfants de son frère, est le *Saphadin* de l'histoire des croisades, et l'aimable héros du roman de madame Cottin. Tandis qu'il ne s'occupe qu'à faire des conquêtes en Mésopotamie, aux dépens de ses neveux et d'autres princes musulmans, les chrétiens lui enlèvent en Syrie Sidon, Jaffa, etc., et en Égypte une tour du port de Damiette. Il meurt sur ces entrefaites, en 1218. — 5° *Melek-Él-Kamel-Nasser-Eddyn-Mohammed II*, l'aîné de ses fils, lui succède en Égypte. Il ne peut empêcher les croisés de prendre Damiette, en 1219; mais il la recouvre deux ans après. Il passe en Syrie et s'empare de Jérusalem et de quelques autres places du royaume de Damas. De retour en Égypte, il y fonde la ville de Mansourah. Forcé, en 1229, de céder à l'empereur Frédéric II Jérusalem, Bethléem, Nazareth et Sidon, il enlève Damas à son neveu, Salah-Eddyn-Daoud, et la donne à son frère Melek-El-Aschraf, après la mort duquel il s'en remet en possession; mais il y meurt la même année, 1238; prince digne d'éloges par ses brillantes qualités et son amour pour les lettres, les arts et la prospérité de ses états, si son ambition ne l'eût rendu injuste et quelquefois cruel. C'est le *Mélédin* de nos historiens. — 6° *Melek-El-Adel-Seif-Eddyn-Abou-Bekr II*, son fils puîné, se fait reconnaître sulthan d'Égypte en l'absence et au préjudice de son frère aîné, Nedjm-Eddyn-Eyoub. Celui-ci accourt de la Mésopotamie, recouvre Damas, dont son cousin Daoud s'était emparé, et défait les croisés près de Gaza. Tandis qu'il assiège Naplouse, son oncle Ismaël lui enlève Damas, en 1239. Eyoub, abandonné par son armée, est fait prisonnier par son cousin Daoud, alors prince de Karak, qui lui rend la liberté, sous la promesse qu'ils s'aideront mutuellement à recouvrer, l'un Damas, et l'autre l'Égypte. — 7° *Melek-El-Saleh-Nedjm-Eddyn-Eyoub* fait déposer, en 1240, et emprisonner son frère Melek-El-Adel, qui s'était rendu méprisable par sa mauvaise conduite, et devient souverain de l'Égypte. Il défait près d'Acre son oncle Ismaël, sulthan de Damas, qui, après avoir pris Jérusalem, l'avait cédée aux chrétiens ses alliés, avec Ascalon et Tibériade. Eyoub ayant pris à sa solde les Kharizmiens, chassés de leur pays par les Tatars, occupe et saccage Jérusalem, remporte sur les chrétiens et les musulmans de Syrie une nouvelle victoire près de Gaza, et force Ismaël, en 1245, d'échanger encore Damas pour Baalbek. Atteint d'une grave maladie, il ne peut s'opposer à la descente de saint Louis et à la prise de Damiette, et il meurt au Kaire en 1249. Ce fut lui qui institua la milice des mamlouks, si funeste à ses successeurs et si célèbre depuis. — 8° *Melek-El-Moadham-Gaïath-Eddyn-Touran-Schah*, son fils, gouvernait la Mésopotamie; il se fait d'abord reconnaître sulthan à Damas, et arrive, en fév. 1250, à Mansourah, où sa présence rend le courage à l'armée égyptienne. Il détruit une partie de la flotte des chrétiens, intercepte leurs communications avec Damiette, les réduit à la famine, et gagne sur eux la mémorable bataille qui coûta la liberté au roi de France. Mais pendant les négociations entre les deux monarques, les mamlouks qui détestaient Touran-Schah, à cause de sa prédilection pour les compagnons de sa jeunesse et de ses débauches, l'assassinèrent le 1er mai 1250, sur les bords du Nil, à la vue des prisonniers français. — 9° *Schadjer-Eddor*, veuve de son prédécesseur, fut placée sur le trône par les mamlouks, qui lui firent épouser Aïbek, un de leurs chefs, et la déposèrent au bout de trois mois. — 10° *Melek-El-Aschraf-Mousa*, enfant de six ans, et arrière-petit-fils de Melek-El-Kamel, fut reconnu sulthan. Mais Aïbek, qui avait conservé toute l'autorité comme régent, fit disparaître ce

faible mannequin, en 1254, et mit ainsi fin, en Egypte, à la dynastie des eyoubides, remplacée par celles des mamlouks, dont il fut le premier sulthan.

2° *Branche.* Eyouaides de l'Yémen, de 1173 à 1229, durée 55 ans. — 1° *Melek-El-Moadham-Schems-Eddaulah-Touran-Schah*, frère aîné de Saladin, fait par son ordre la conquête de Zabid, où régnait la dynastie des Mahdides, puis celle d'Aden et de tout l'Yémen, gouverne deux ans ce pays, y laisse deux lieutenants, et revient mourir en Égypte au sein des plaisirs, en 1181. — 2° *Melek-El-Moezz-Seif-El-Islam-Toghtekin*, son frère, court en 1182 soumettre l'Yémen où des troubles se sont élevés, et y meurt en 1194. Avare, dur et cruel, il amassa des trésors incalculables, en ruinant ses sujets par le plus vil monopole. — 3° *Melek-El-Atziz-Schems-El-Molouk-Ismaël*, son fils, oubliant son origine kurde, eut la folie d'imiter les khalifes ommeyades, dont il se disait issu. Il s'arrogea le titre, les droits et le costume de khalife, adopta la couleur verte de Mahomet, et ajouta à son manteau une queue de 20 aunes de long. Son audace et son extravagance excitèrent une révolte, et il fut assassiné en 1202. — 4° *Melek-El-Nasser-Salah-Eddyn*, son frère, fut mis sur le trône par les conjurés, et mourut empoisonné par son beau-père, en 1206. — 5° *Ghazi*, assassin et usurpateur, périt bientôt de mort violente, et l'Yémen demeura quelques années sans souverain, jusqu'à ce qu'on eût trouvé un prince du sang des eyoubides. — 6° *Soliman*, arrière-petit-fils d'un frère de Saladin, fut amené de la Mekke. C'était un vagabond qui courait le monde avec d'autres vauriens, en habit de fakir, et chargé d'une outre pleine d'eau. Ayant épousé la reine, à qui il devait le trône, il la chassa, et ne se fit connaître que par des actes d'injustice, de cruauté, d'insolence, d'ineptie et de grossièreté. Détrôné en 1215, par Melek-El-Massoud, il fut envoyé en Égypte, où il périt en combattant contre les chrétiens, en 1250, à la bataille de Mansoursh. — 7° *Melek-El-Massoud-Salah-Eddyn-Atziz*, l'un des fils du sulthan d'Égypte, Melek-El-Kamel, régne dans l'Yemen, qu'il avait conquis. Il s'empare aussi de la Mekke, dont il chasse le chérif, en 1223, et revient y mourir en 1229. Son fils Massoud, en bas âge, ne lui succéda pas. Le vice-roi laissé par lui dans l'Yémen s'y rendit indépendant et fonda la dynastie des Rassoulides.

3° *Branche.* Eyouaides de Damas, de 1174 à 1258, durée 84 ans. — 1° *Saladin Ier*, sulthan d'Egypte, enlève Damas, Baalbek, Bosra et autres places de Syrie aux princes atabeks, en la personne du jeune Melek-El-Saleh-Ismaël, fils de Nour-Eddyn. — 2° *Melek-El-Afdhal-Nour-Eddyn-Aly*, son fils aîné, hérite en 1193 du royaume de Damas, dont il est dépouillé, en 1196, par son frère Melek-El-Atziz, sulthan d'Égypte, et par son oncle Melek-El-Adel, alors prince de Karak, et il reçoit comme faible dédommagement la principauté de Samosath. Il fit depuis de vaines tentatives pour régner en Egypte, puis à Alep, et mourut en 1225. Bon poète, mais prince efféminé, il dut ses revers à sa faiblesse et à son incapacité. — 3° *Melek-El Adel-Seif-Eddyn-Abou-Bekr Ier*, usurpateur du trône de Damas, puis de celui d'Égypte, sur ses neveux, meurt en 1218. — 4° *Melek El-Moadham-Scheref-Eddyn-Isa*, second fils d'Adel, lui succède à Damas. C'est le *Coradin* de l'histoire des croisades. Il fait fortifier le Thabor et démolir les murs de Jérusalem, pour empêcher les Francs de s'y établir. Il leur reprend Césarée et marche au secours de Damiette, qu'il aide à faire rentrer sous la domination musulmane. Ce prince spirituel et généreux meurt en 1227. — 5° *Melek-El-Nasser-Salah-Eddyn Daoud*, son fils, en bas âge, est détrôné en 1229, par ses oncles Kamel, sulthan d'Égypte, et Melek-El-Aschraf, prince de Khelath; il reçoit en échange la petite principauté de Karak, qu'il perd aussi dans la suite. Ce prince, brave et loyal, toujours dupe de sa franchise et de sa générosité, toujours payé d'ingratitude, même par le dernier khalife de Baghdad, mena une vie errante et aventureuse, é-

prouva toutes les vicissitudes de la fortune, et mourut de la peste en 1258. — 6° *Melek-El-Aschraf-Modhaffer-Eddyn-Mousa*, l'un des fils d'Adel, après avoir usurpé, comme son père, le trône de Damas sur son neveu, en 1229, fait la guerre avec succès à ses voisins, résiste à son frère le sulthan Kamel, et meurt en 1237. — 7° *Melek-El-Saleh-Emad-Eddyn-Ismaël*, succède à son frère; mais au bout de trois mois il est chassé par Kamel et forcé de se contenter de Baalbek. — 8° *Melek-El-Kamel*, sulthan d'Égypte, survit peu à ce triomphe et meurt en 1238. — 9° *Melek-El-Djawad-Modhaffer-Eddyn-Younas*, petit-fils d'Adel, règne à Damas, après son oncle, mais dix mois après (1239), il est obligé de céder le trône à son cousin Nedjm-Eddyn-Eyoub, en échange de Sindjar, Anah et Racca, en Mésopotamie. — 10° *Melek-El-Saleh-Nedjm-Eddyn-Eyoub*, maître de Damas, en est chassé, la même année, par son oncle Ismaël. *Melek-El-Saleh-Emad-Eddyn-Ismaël* se maintient encore six ans sur le trône de Damas, par le secours des chrétiens; mais il en est encore renversé, en 1245, par Nedjm-Eddyn, alors sulthan d'Égypte, et meurt peu après. *Melek-El-Saleh-Nedjm-Eddyn-Eyoub* possède Damas jusqu'à sa mort, en 1249. — 11° *Melek-El-Moadham-Gaïath-Eddyn-Touran-Schah*, son fils, règne après lui à Damas et en Egypte, jusqu'à sa mort tragique, en 1250. — 12° *Melek-El-Nasser-Salah-Eddyn* (Saladin II), arrière-petit-fils du grand Saladin, et déjà sulthan d'Alep, règne à Damas par le vœu des habitants, qui refusent de se soumettre aux mamlouks. Maître de toute la Syrie jusqu'au Jourdain, il perd tous ses états, en 1260, par l'invasion des Tatars, et, après diverses vicissitudes, il se livre à Houlagou, leur khan, qui le retient prisonnier et le fait périr de sa propre main, en 1261, à Tauris en Perse, pour venger les revers que venaient d'éprouver les Tatars en Syrie. Plusieurs princes eyoubites furent aussi mis à mort. Saladin II n'avait hérité que des noms et prénoms de son illustre aïeul, car il était fastueux, et sa bonté dégénérait en faiblesse. Il aimait d'ailleurs les lettres et les arts.

4° *Branche.* Eyoubides d'Alep, de 1183 à 1260, durée 77 ans.—Cette branche ne compte que quatre princes : *Saladin Ier*, qui enleva Alep aux Atabeks; *Melek-El-Dhaher-Gaïath-Eddyn-Ghasi*, son fils et son successeur, en 1193; *Melek-El-Aziz-Gaïath-Eddyn-Mohammed*, qui succéda à son père, en 1216, et *Saladin II*, dont je viens de parler.

Les autres branches des eyoubides, établies à Hama, en Syrie, à Khélath, à Meïafarekin, et à Hisn-Kaïfa, en Mésopotamie, furent moins puissantes et toujours dépendantes des autres. La première, fondée par *Taki-Eddyn-Omar*, neveu du grand Saladin, fut vassale des mamlouks, et s'éteignit en 1345. Sa principale illustration est de compter parmi ses princes le célèbre historien et géographe *Aboulfedha*.—La seconde, fondée par un fils de Melek-El-Adel, en 1207, fut détruite par les sulthans seldjoukides de l'Asie-Mineure, en 1232. — — La troisième, établie par Adel lui-même, dura, sous ses descendants, jusqu'en 1259, et fut anéantie par les Tatars. — La quatrième enfin, fondée en 1186, par Saladin Ier, devint vassale des souverains de la Perse, et transmit le nom des eyoubides jusqu'à sa destruction, en 1460, par les princes de la dynastie turcomane de Kara-Koiounlu, ou du *mouton noir*. H. Audiffret.

EYK (Hubert et Jean Van), peintres flamands (*v.* Jean Eyk).

EZECHIEL, ou mieux *Yechezk'el*, fils de Bouzi, d'une famille de prêtres, fut un des grands prophètes des Hébreux. Jeune encore, il fut emmené en exil, probablement avec l'élite des Hébreux, qui suivit le roi Jechonia ou Joachim à Babylone. Là, sur les rives du Chaboras, il ouvre, dans la cinquième année de l'exil, sa carrière de prophète, par une vision où l'on ne peut méconnaître l'influence des idées locales, et qui contraste singulièrement avec la simplicité majestueuse de la vision d'Isaïe. Aussi les anciens

rabbins ont-ils dit qu'Isaïe ressemble à un habitant de la capitale qui a vu le roi, tandis qu'Ezéchiel parle comme un homme de la campagne, qui ne peut trouver assez de paroles pour dépeindre tout l'éclat qu'il a vu autour de la majesté royale. Mais, quoique l'imagination de notre prophète soit troublée par les génies et les démons qui errent sur le Chaboras, son cœur est toujours auprès de ses malheureux frères restés dans la Terre-Sainte, et il déroule devant ses compagnons d'exil le sombre tableau des malheurs qui frappent Jérusalem et le pays de Juda. De temps en temps il trouve quelques paroles de consolation, et son ame s'abandonne aux espérances d'un meilleur avenir. Encore dans la vingt-cinquième année de l'exil, nous le voyons, dans une vision prophétique, se transporter dans la terre d'Israël, et il se plaît à faire une longue description d'un nouveau temple, qui doit s'élever dans Jérusalem après la rédemption de son peuple. C'est là le dernier oracle qui nous reste d'Ézéchiel; probablement la mort l'enleva bientôt après. Selon une tradition conservée par Epiphane (*De vitis prophetarum*, c. IX), il fut assassiné par un de ses co-exilés; son tombeau, que la tradition juive plaçait entre le Chaboras et l'Euphrate, était au moyen âge un objet de culte pour les pélerins juifs. —Les oracles qui nous sont conservés sous le nom d'Ezéchiel paraissent tous lui appartenir. Dans l'ensemble du livre, on reconnaît le même génie, les mêmes allégories et le même langage. L'ordre chronologique n'y est pas toujours observé; mais les compilateurs du canon de l'Ancien-Testament paraissent avoir rangé les oracles d'Ezéchiel par ordre de matières, et l'on peut y distinguer trois parties. La première parle de la chute du royaume de Juda : le prophète y reproche aux Hébreux leur défection du culte de Jéhova, et il retrace leurs crimes nombreux sous les couleurs les plus vives. Les allégories qui peuvent surtout choquer notre goût, et où il faut entièrement se replacer dans l'esprit de ces temps antiques, sont celles où le prophète présente Jérusalem et Samarie sous l'image de deux courtisanes (c. XVI et XXIII). Le seconde partie s'adresse aux peuples voisins des Hébreux, tels que les Ammonites, les Moabites, les Tyriens, les Égyptiens : eux aussi, qui se réjouissent de la chute d'Israël, tomberont au pouvoir des Babyloniens. Dans cette partie, nous remarquons surtout les oracles sur Tyr, qui fournissent à l'historien des renseignements précieux sur le commerce de cette ville et sur sa navigation (c. XXVII et XXVIII). Dans la troisième partie, le prophète prédit le retour des exilés sous l'image de la résurrection des morts, et le rétablissement du temple comme centre du culte de Jéhova. On y trouve mêlés cependant quelques oracles sur les Edomites et sur les Magogites, nom d'un peuple inconnu du nord, qui, selon le prophète, fera une invasion dans la terre d'Israël et y succombera. Ce peuple joue un grand rôle dans les traditions orientales : les Arabes l'appellent *Yadjoudj* et *Madjoudj*, et il en est question plusieurs fois dans le Coran (*V.* d'Herbelot, *Bibl. orient.*, article *Jagiugh*). Gog, le roi de ce peuple, est appelé par Ézéchiel le prince de Mésech et Toubal (probablement les *Moschi* et *Tibareni* dans l'Asie-Mineure). Cet oracle est un des plus obscurs de notre prophète. — La diction d'Ezéchiel est riche, souvent même surchargée; son principal défaut, c'est de se laisser trop entraîner par le vol de son imagination, d'encombrer ses tableaux de détails minutieux, et de tomber ainsi dans la prose. Il prodigue les images, les allégories; et il nous dit lui-même qu'on l'appelait *faiseur de paraboles* (c. XXI, v. 5). Plusieurs de ses visions, et surtout celles du premier chapitre, ont paru si obscures aux rabbins, qu'ils défendent de les lire avant l'age de trente ans. St.-Jérome dit, en parlant d'Ezéchiel : *Principia et finem tantis habet obscuritatibus involuta, ut apud Hebræos istæ partes cum exordio Geneseos ante annos triginta non legantur.* (*V.* aussi ce que nous avons dit sur la vision d'Ezéchiel, au mot CABALE). S. MUNK.

EZRA (ou ESDRAS, selon la prononcia-

tion des Alexandrins), prêtre hébreu, vivant à Babylone, sous le règne du roi de Perse Artaxercès-Longuemain, s'est rendu célèbre par le rétablissement de l'ancien culte de Moïse dans la Judée. Malgré les intrigues des Samaritains, la réédification du temple, ordonnée par Cyrus, avait été achevée sous le règne de Darius, fils d'Hystaspe. Une nouvelle colonie se rendit à Jérusalem, dans la 7me année du règne d'Artaxercès; elle fut conduite par Ezra, homme profondément instruit dans les lois de Moïse, et portant par excellence le titre de *sopher* ou *scribe*. Muni par le roi de Perse des pouvoirs nécessaires, il arriva à Jérusalem. Là, il engagea les Juifs à renvoyer les femmes idolâtres, qu'ils avaient épousées pendant l'exil, et il régla avec le plus grand zèle tout ce qui concernait le culte. Plus de vingt ans après, nous le voyons encore agir de commun accord avec Néhémias (*v.*), qui était venu rétablir les murs de Jérusalem. Il lut en présence du peuple le livre de la loi et en donna l'explication. Les rabbins lui attribuent même la fondation d'un corps savant, sous le nom de *grande synagogue*, qu'il présidait lui-même, et qui s'occupait à régler le *canon* des livres sacrés. L'estime que professent les rabbins pour ce restaurateur de la loi de Moïse est si grande qu'ils le mettent à côté de ce législateur. Ezra, disent-ils, aurait mérité que la loi fût révélée par lui, si Moïse ne l'eût pas précédé. Ils lui attribuent aussi l'introduction du caractère assyrien, en place de l'ancien caractère hébreu, qui fut conservé par les Samaritains. Le livre qui porte son nom dans le *canon* de l'Ancien-Testament, est composé partie en hébreu et partie en chaldéen. A partir du septième chapitre, il appartient sans doute à Ezra, mais il peut y avoir des doutes sur les six premiers chapitres. On le croit aussi auteur des deux livres de la *Chronique* ou des *Paralipomènes*. La version alexandrine renferme deux autres livres sous le nom d'*Esdras*, mais qui sont reconnus depuis long-temps pour apocryphes.

S. Munk.

SUPPLÉMENT.

EPERVIER (terme de pêche), espèce de filet, au moyen duquel on prend le poisson dans les fleuves et rivières profondes. C'est un grand rets en forme de cône, dont les mailles doivent retenir le gros poisson seulement. La base inférieure ou la circonférence de ce filet est garnie de balles de plomb, et une longue corde est fixée au sommet du cône ou centre du cercle. Le pêcheur pose ce filet sur l'épaule gauche, en le drapant comme un manteau à l'espagnole, les balles pendantes sur les reins, la corde du sommet retenue en avant à une certaine longueur dans la main droite. Le talent du pêcheur consiste à lancer vivement l'*épervier* à l'eau avec la main droite, de manière qu'il se développe horizontalement, et qu'il arrive sur la surface de l'eau comme une nappe. Les balles de plomb, par leur poids, font descendre au fond l'extrémité des rayons de l'*épervier*, qui, lorsqu'on le retire, se rapprochent et forment ainsi un sac dans lequel le poisson reste enfermé, pendant qu'on retire le filet par la corde du sommet. — Le maniement de l'*épervier* est très difficile, et exige une grande habitude. Très souvent, il arrive que le pêcheur est entraîné par son filet lorsqu'il le lance, ou bien que l'*épervier* ne se déploie pas suffisamment. — La pêche à l'*épervier* est très productive. Elle était d'un tel rapport qu'une ordonnance de Louis XIV l'avait prohibée, comme dépeuplant les rivières. Voici le texte de cette ordonnance, datée de Saint-Germain en-Laye (août 1669). — Titre III, art. 1er. « Faisons très expresses défenses aux maistres pescheurs de se servir d'aucuns engins et harnois prohibés par les anciennes ordonnances sur le fait de la pesche ; et, *en outre*, de ceux appelés giles, tramail, furet, *espervier*, chaslon et sabre, dont elles ne font point de mention, et de tous autres qui pourroient être inventés au dépeuplement des rivières, comme aussi d'aller au barandage, et mettre des bacs en rivière, *à peine* de cent livres d'amende pour la première fois, et de *punition corporelle* pour la seconde. » MERLIN.

ÉPINGLETTE (terme d'artillerie), aiguille en fer ou en cuivre, de 0m, 10 de longueur, terminée en pointe d'un côté et en anneaux de l'autre, servant à dégorger la lumière des fusils, lorsque l'amorce seule a brûlé. Chaque homme d'infanterie est muni d'une *épinglette* fixée au second bouton du haut de l'habit, au moyen d'une chaînette en fil de laiton. Quelle que soit la couleur du bouton de l'arme, infanterie légère ou infanterie de ligne, l'épinglette n'en est pas moins en cuivre. C'est donc par une mesure peu réfléchie dans la fixation de l'uniforme que quelques compagnies de la garde nationale de Paris portent encore l'*épinglette blanche*. — Dans la marine, on donne le nom d'*épinglette* à l'instrument appelé *dégorgeoir* dans l'artillerie de terre. M.

ÉPROUVETTE (terme d'artillerie), bouche à feu, en forme de *mortier* (*v.* ce mot), destinée à essayer et à constater la force de la poudre. Ce petit mortier en bronze est coulé d'une seule pièce avec sa *semelle*, du même métal, et de ma-

nière que l'axe de cette bouche à feu forme un angle de 45 degrés avec le plan de la semelle. L'*éprouvette* est donc toujours pointée à 45 degrés. Le calibre de cette bouche à feu est de 191 millim. (7° 9 points). Son projectile ou globe, de même métal que le mortier, en bronze, pèse 29 kil. 37 (60 livres), et a 189 mill. (9°) de circonférence. L'ame de l'*éprouvette* est cylindrique, et est terminée par une chambre courte de forme tronc-conique. — Le mot d'*éprouvette* donnée à cette machine indique suffisamment sa destination; ce n'est pas une machine de guerre. Elle est exclusivement affectée à l'épreuve de la poudre de guerre, qui ne peut pas être reçue, si elle ne donne à l'*éprouvette*, avec une charge de 92 grammes, une portée de 225 mètres au moins. La plate-forme de l'*éprouvette* doit être nécessairement établie sur un massif très solide en maçonnerie. Elle est horizontale et faite de lambourdes de 16 centim. (6°) de largeur, sur 10 centim. (4°) d'épaisseur, assemblées par deux traverses. La longueur des lambourdes doit être parallèle à la ligne de tir, afin de ne pas gêner l'éprouvette dans le recul. — L'*éprouvette* que nous venons de décrire n'est pas sans imperfection, mais elle est en usage depuis 1686, et est encore meilleure que toutes celles qui ont été imaginées depuis cette époque. Indépendamment de cette machine destinée à l'essai de la poudre de guerre, il existe diverses autres éprouvettes dites *dentées*, à *peson*, en forme de canons de pistolet, pour la poudre de chasse. Nous renvoyons, pour les détails que les bornes de ce recueil ne nous permettent pas de donner, au *Traité de l'art de fabriquer la poudre à canon* de MM. Bottée et Riffaut. — On donne le nom d'*éprouvettes de cémentation* aux barres de fer placées dans le fourneau de cémentation, pour juger de l'aciération du fer. M.

ESQUIF (terme de marine). C'est la plus petite de toutes les embarcations affectées au service d'un navire. Il fait le service dans les rades et ports, soit à la voile, soit à l'aviron. On l'embarque lorsque le vaisseau met à la voile, et on le place dans l'intérieur de la grande chaloupe. M.

ESSIEU. En mécanique, l'essieu d'une poulie, d'un tambour, d'un tour, c'est l'axe de cette poulie, etc., c.-à-d. la ligne cylindrique ou les extrémités cylindriques de la ligne sur laquelle tournent ces divers objets. — En charronage, c'est une pièce de bois en grume seulement dégrossie, pour recevoir ultérieurement cette destination. — On apelle en général *essieu* une pièce en bois ou en fer, traversant à angle droit les roues d'une voiture, qui y sont retenues par un esse. Les *essieux* de l'artillerie de campagne sont tous en fer. — Les *essieux* se composent, dans leur longueur, d'une partie carrée, qu'on appelle le *corps d'essieu*, et de deux bouts arrondis, autour desquels tournent les roues, et qui portent le nom de *fusées de l'essieu*. Chaque fusée de l'essieu est percée à son extrémité d'un trou, dans lequel passe l'esse qui doit retenir la roue lorsque l'essieu la traverse. On appelle épanlement le point de la naissance de la fusée de l'essieu. — On trouvera dans le *Dictionnaire de l'artillerie* de Cotty les détails de la fabrication des *essieux* destinés au matériel de guerre. — Les affûts qui portent les bouches à feu à bord des bâtiments de guerre sont montés sur quatre roues basses et pleines, qui ont des *essieux* en bois arrondis dans les roues, et carrés sous toute la largeur de l'affût. MERLIN.

EXHUMATION (hygiène). C'est une opération qui consiste à enlever un corps mort du lieu où il a été enterré. On exhume un cadavre, ou pour y rechercher la cause de la mort et éclairer la justice, ou pour embaumer des restes qu'on veut transporter ou conserver, ou bien enfin pour se débarrasser des exhalaisons incommodes qui en émanent. Quand on se livre à cette opération, il peut arriver plusieurs cas: 1° que le corps ait été récemment enterré, et qu'il soit encore assez bien conservé, soit par la nature du sol, soit par la température, pour que

l'exhumation ne présente aucun inconvénient : alors l'opération n'exige qu'un peu de soin et de promptitude ; 2° que le cadavre ait été enterré depuis un temps suffisant pour que les chairs soient consumées ou passées à l'état gras, en sorte qu'il ne reste plus, dans le lieu de la sépulture, que le squelette et un peu de terreau, ou de la matière grasse parfaitement transformée ; et dans ce cas, il suffit de tout recueillir, comme de ne rien mélanger aux restes qu'on exhume ; 3° enfin, le cadavre peut être déterré plusieurs jours, même plusieurs mois après la mort de l'individu, et alors des portions plus ou moins étendues sont trouvées en proie à la putréfaction. Dans ce cas, le seul important à examiner du point de vue de l'hygiène, quelques précautions sont nécessaires, quoique des expériences nombreuses démontrent qu'en général l'opération n'est pas accompagnée de grands dangers. M. Orfila, qui s'y est souvent livré, conseille alors avec beaucoup de raison : 1° de faire l'exhumation avec un nombre d'hommes suffisant pour opérer promptement ; 2° de la faire à la bêche ; et à mesure qu'on fouille, d'arroser la terre avec une liqueur composée de 6 onces de chlorure de chaux dissous dans 15 à 18 livres d'eau, en laissant un intervalle marqué entre chaque arrosement ; 3° arrivé au cercueil ou au cadavre, d'y jeter 7 ou 8 livres de la dissolution mentionnée ; on retire le cercueil entier s'il n'est pas endommagé ; s'il est brisé, on en dérange une planche avec précaution, et on le couvre, ainsi que le cadavre, de la liqueur désinfectante ; trois cents livres d'eau, tenant en dissolution 3 ou 4 livres de chlorure de chaux, suffisent ordinairement pour détruire en quelques minutes l'odeur fétide ; 4° enfin, après avoir retiré le corps, on l'expose quelques minutes à l'air, et on peut se livrer aux opérations ultérieures que l'on a en vue. Si la putréfaction est moins avancée, ou qu'on ne veuille pas baigner le corps dans la solution de chlorure de chaux, il suffit d'en jeter quelques versées sur la surface. — A l'aide de ces précautions, on peut exhumer, sans inconvénient, des cadavres dont la putréfaction est presque complète. — Si pendant les opérations d'exhumation ou autres, on se blessait avec un instrument qui serait resté imprégné de putrilage, on aurait soin, surtout si le sujet avait succombé à une affection putride ou contagieuse quelconque, de cautériser les parties entamées. A l'aide de ces précautions peu embarassantes, il est presque toujours possible d'ouvrir convenablement un cadavre en apparence fort avancé en putréfaction, de l'explorer, et de donner à la justice des renseignements précis, surtout dans les cas les plus ordinaires d'empoisonnement.

T. Drummond.

F.

F, lettre; la sixième de l'alphabet, et la quatrième des consonnes. C'est ainsi que le *f* est placé, comme lettre et comme consonne, dans l'alphabet latin et dans ceux des autres langues qui suivent l'ordre de cet alphabet, dans le français, dans l'italien et dans l'espagnol. Il en est de même pour le *f* de la langue allemande, qui, malgré la différence des idiomes, conserve la même place comme lettre, occupe le même rang et remplit les mêmes fonctions comme consonne.—Quelle doit être en général la prononciation du *f*? Convient-il d'articuler *effe*, ou faut-il, comme le recommandaient les savants de Port-Royal, prononcer *fe*? Cette dernière prononciation nous semble plus naturelle et mieux fondée, rationnellement parlant. Dans *effe* il y a une aspiration qui, si l'on suivait rigoureusement cette manière de prononcer le *f*, devrait nécessairement se faire sentir dans une foule de mots commençant par cette lettre, et pourtant il n'en est rien: nous prononçons *feu*, *folie*, *finesse* et non pas *effeu*, *effolie*, *effinesse*. *Fe* est donc la véritable prononciation de la lettre *f*. — Le *f* et le *v* peuvent être considérés comme étant au fond la même lettre, c.-à-d. que leur prononciation nécessite à peu de chose près le même jeu d'organes. *Ve* n'est que le *fe* prononcé faiblement; *fe* est le *ve* prononcé plus fortement. Le *ph* des Grecs, que nous avons conservé, à l'imitation des Latins, dans un grand nombre de mots dérivés des langues anciennes, tels que *philosophe*, *Philippe*, *Amphitrite*, *Joseph*, a également la même valeur de son que le *fe*. Ce *ph* était le φ de la langue grecque; il se prononçait avec aspiration. Les Eoliens, peuple d'une contrée située sur les côtes de l'Asie, ne faisaient point usage du φ: grands amateurs de l'euphonie, ils préféraient le son du *fe* sans aspiration; mais comme l'alphabet grec n'avait point de caractère pour désigner ce son simple, ils en inventèrent un, qu'ils composèrent de deux *gamma* superposés l'un sur l'autre. Ce caractère qui reçut le nom de *digamma*, à cause de son origine, est précisément le *f* que nous ont transmis les Latins. — Passons maintenant à quelques détails relatifs à la prononciation du *f* dans notre langue. Dans les mots terminés par un *f*, cette lettre se prononce, à très peu d'exceptions près. On dit *chef*, *bref*, *relief*, *motif*, *plaintif*, *serf*, *nerf*, *bœuf*, *tuf*, etc. On ne fait jamais sonner le *f* dans *clef*, *baillif*, que plusieurs écrivent par cette raison *clé*, *bailli*, ni dans *cerf*. On prononce donc *un gref pardonnable*, *une clé forée*, *un bœuf rétif*, *un cer-volant*. Quant à la liaison du *f* final avec les voyelles, l'usage a établi quelques règles qui méritent de trouver place dans un article du *Dictionnaire de la Conversation*. Le *f* a la propriété de se changer toujours dans la liaison en sa consonne faible, qui est le *v*; c'est pourquoi nous prononçons *neuv'heures*, *neuvième*, *neuvièmement*, que l'on prononçait autrefois *neuf heures*, *neufième*, *neufièmement*, du nom de nombre *neuf*, dont ils sont composés, mais que l'euphonie a tellement consacrés que l'orthographe même, du moins pour les deux derniers mots, s'est façonnée parfaitement à leur prononciation. Beaucoup de personnes qui ignorent le principe du changement du *f* en *v* dans la liaison, y font entendre la première de ces consonnes, et disent par exemple, *un moti-f'-important*, *un excessi-f'-embonpoint*. Suivant la remarque judicieuse d'un ha-

bile prosodiste, cette prononciation n'est point dans le génie de la langue française; elle lui donne un air sauvage, elle le *germanise* pour ainsi dire ; car c'est ainsi que les peuples du nord prononcent nos liaisons du *f*. Dans ce cas, le changement de cette consonne en *v* doit être considéré comme une des plus heureuses modifications introduites dans notre langue, parce qu'il produit une articulation douce, facile et agréable à l'oreille. Il faut seulement prendre garde que cette transformation orale ne soit jamais trop forcée. Ainsi, en employant le mot *sauf*, on prononcera : *tous furent tués*, *sau-v'un seul*. Ainsi, pour *chef* et les mots d'une terminaison analogue, on dira : *un chè-v'intrépide*. Exceptez le mot *clef*, dont le *f* ne se prononce et ne se lie jamais : *une clé à vis*, *une clé enlevée* ; il en est de même pour *cerf*: *un cer excédé de fatigue*. Mais dans *nerf* on lie le *f* en le convertissant en *v*. On suivra la même règle de prononciation pour tous les mots qui se terminent en *euf*, *if*, *œuf*, *oif*, *uf*. — Il peut être utile de faire aussi connaître les divers cas où le *f* s'emploie, soit comme indice de signalement, soit comme signe abréviateur. Chez les Romains, cette lettre était le caractère dont les maîtres faisaient marquer leurs esclaves *fugitifs*. Le double *f* (*ff*) signifie par abréviation les *Pandectes* de Justinien. Les imprimeurs firent usage de ce signe à défaut des caractères grecs qui leur manquaient à cette époque de l'enfance de l'art typographique. Dans le calendrier ecclésiastique, le *f* est la sixième lettre dominicale. Sur les pièces de monnaie, F est la marque de la ville d'Angers. Depuis l'introduction du système décimal, cette lettre sert à désigner les francs dans les opérations de calcul. Les florins se marquent par un *f* de ces deux manières : *FL* ou *FS*. Le *f* est aussi employé dans le commerce pour abréger les renvois aux différentes pages des livres ou registres ; ainsi F° 2, signifie *folio* 2 ou *page seconde*. — Dans les mandements des évêques et archevêques, dans les lettres pastorales et dans les autres écrits du même genre, la lettre F signifie *frères*: N. T. C. F. veulent dire *nos très chers frères*.

CHAMPAGNAC.

F (musique). Cette lettre a deux significations en musique : 1° elle représente le son sur le quatrième degré de l'échelle diatonique ; 2° elle est l'abréviation du mot *forte* (fort).

FA, quatrième note de l'échelle en *ut*, est appelé *f* (ut fa) par les Italiens.

F. BENOIST.

FABERT (ABRAHAM, marquis de), maréchal de France. Si l'on recherchait le type de nos généraux célèbres de la révolution, on le trouverait bien certainement dans le maréchal de Fabert. Né à Metz, le 11 octobre 1599, il avait pour aïeul un directeur de l'imprimerie du duc de Lorraine à Nancy, et un père échevin de la ville de Metz, anobli par Henri IV. Dans les premières années de la vie de notre jeune héros, le barreau et l'église offraient une carrière brillante aux plébéiens ambitieux et aux nobles sans fortune : aussi sa famille lui destinait-elle l'une ou l'autre, à son choix. Envoyé de bonne heure au collége pour y recevoir une éducation analogue, Fabert ne répondit pas à l'attente de ses parents. Une imagination ardente, les pensées grandes et généreuses qu'il développa bientôt, un jugement solide et profond, beaucoup de mémoire, une vivacité d'esprit peu commune, décidèrent sa vocation. Il apprenait avec passion le maniement des armes, et tout ce qui constituait à cette époque une éducation militaire. Lié d'une étroite amitié avec le fils d'un officier possédant déjà quelques notions sur l'art de la guerre, il s'entretenait constamment avec lui de tous les éléments qui pouvaient le guider dans cette étude spéciale. Une circonstance ne tarda pas à fixer irrévocablement sa vocation. Le marquis de La Valette venait d'être appelé au gouvernement de la ville de Metz ; en sa qualité d'échevin, le père de Fabert préparait une fête brillante au nouveau gouverneur. Parmi les compagnies de gardes bourgeoises qui se disputaient l'honneur de prendre les armes à cette occasion, on en

remarquait une de jeunes gens de 10 à 15 ans, ayant à sa tête un chef qui se faisait remarquer par sa tenue toute martiale, et qui s'acquittait de ses fonctions en officier habile : c'était Fabert. Le duc d'Epernon, enchanté des dispositions du jeune officier improvisé, le prit sous sa protection, et lui voua dès lors un attachement qui ne se démentit pas. Fabert était d'une complexion très faible. Lorsqu'en 1613, à peine agé de 14 ans, il se présenta à M. de Campaignol, capitaine d'une compagnie des gardes françaises, alors en garnison à Metz, pour lui demander une place de cadet : *Vous n'y pensez-pas*, lui dit cet officier ; *attendez encore quelque temps, et je pourrai vous accorder ce que vous demandez*. Le jeune homme insista, et fut reçu dans ce corps d'élite, malgré l'opposition de son père et les instances de toute sa famille. — Ici commence la carrière que Fabert parcourut depuis si brillante et si glorieuse. Il comprit qu'à une époque ou la faveur était le partage des hommes de cour, tout son avenir dépendait de lui seul, et il se livra tout entier à l'étude des connaissances militaires, des mathématiques, de l'histoire et de la géographie. Le duc d'Epernon, devenu colonel général de l'infanterie, n'oublia pas son jeune protégé : il lui donna, en 1618, une enseigne dans le régiment de Piémont et le pourvut, l'année suivante, d'une place de capitaine dans le régiment du chevalier de La Valette, levé pour le service de Marie de Médicis. Les dissensions qui s'élevèrent entre Louis XIII et la veuve de Henri IV arrêtèrent un instant la fortune de Fabert. Son régiment venait d'être licencié par le duc de Luynes, qui en avait cassé tous les officiers. Il demeura sans emploi jusqu'à l'époque où le roi alla commander en personne une armée dans le Poitou. Alors le duc d'Epernon fit choix de Fabert pour accompagner son fils, le duc de La Valette, désigné par Louis XIII pour en faire partie. Il contribua à la prise de St-Jean d'Angely en 1621, se distingua en 1622 au siège de Royan, où il reçut une légère blessure à la main et plusieurs coups de mousquets dans ses habits, et assista à toutes les opérations du siège de Montpellier. — Un duel dans lequel Fabert tua son adversaire le priva pendant long-temps de servir activement. En 1627, placé, à l'âge de 28 ans, en qualité de major dans le régiment de Rambures, alors employé au siége de la Rochelle, il trouva les officiers de ce corps divisés en deux factions. Son esprit conciliant parvint à calmer les animosités, et toutes les haines furent bientôt oubliées. Le siège de la Rochelle fournit au jeune major l'occasion de se faire remarquer : le roi lui donna souvent des marques de son estime et de son affection, et c'est de cette époque que brille son étoile. Il alla renforcer l'armée du prince de Condé, retourna ensuite au siége de la Rochelle, et entra dans cette place deux heures avant l'armée royale. En 1629, Louis XIII marcha sur la Savoie à la tête d'une armée de 24,000 combattants. Les conseils de Fabert lui furent fort utiles et contribuèrent puissamment au succès de la campagne. Lorsque le roi entra dans Suse, il présenta Fabert au cardinal de Richelieu, en lui disant : *Voilà le brave major dont je vous ai parlé, et à qui je dois la réussite de cette journée*. Il fut employé dans les guerres de religion et servit avec distinction sous les yeux de Louis XIII ; il se fit remarquer au siége de Privas, où il reçut un coup de feu qui lui perça la cuisse. Nous ne le suivrons pas dans la guerre que Louis XIII fit au duc de Lorraine, où il acquit de nouveaux titres de gloire, ni dans son commandement de Metz en 1635, ni à l'armée du Rhin, sous les ordres du cardinal de La Valette. Jusqu'ici, nous ne l'avons vu figurer que sur un théâtre trop étroit pour sa grande capacité militaire. Les services qu'il avait rendus à l'état furent enfin récompensés par l'investiture de la capitainerie d'Ennery, par celle du gouvernement de Baccarath, et par la nomination de capitaine d'une compagnie de chevau-légers. Revêtu du grade de sergent de bataille après plusieurs actions brillantes dans les Pays-Bas, la Flandre et la Savoie, Fabert fut chargé de diri-

ger le siége de Chivas. Il battit complètement l'armée du prince Thomas et du marquis de Léganès, qui cherchaient à débloquer la place. Peu de mois après, il défendait les approches de Turin contre les mêmes troupes, et y recevait deux balles à la cuisse. Cette action lui valut le grade de capitaine des gardes françaises et la commission de maréchal de bataille. Il se fit particulièrement remarquer au combat de Quiers (1639), où, à la tête de ses chevau-légers, il battit l'élite des troupes Piémontaises. En 1640, Richelieu, décidé à entreprendre le siége d'Arras, demanda à Fabert s'il connaissait un homme de bonne volonté qui pour 100,000 écus osât traverser l'armée ennemie, entrer dans cette place, la reconnaître, et rendre un compte exact des forces de la garnison. *Je ne connais personne*, répondit l'intrépide jeune homme, *qui soit disposé à se charger d'une telle commission pour de l'argent ; mais je connais quelqu'un qui le fera gratis ; c'est moi.* Fabert alla cueillir de nouveaux lauriers à la bataille de la Marfée, aux siéges de Donchery et de Bapaume (1641). Il fit, l'année suivante, la campagne du Roussillon. Trois mille Espagnols occupaient, près de Collioure, une colline d'un accès très difficile ; les approches de la place ne pouvaient s'effectuer sans déloger l'ennemi de cette position, défendue par un ruisseau. Fabert s'avance à la tête de son bataillon des gardes, repousse l'ennemi et met le désordre dans ses rangs. Cette action, exécutée avec promptitude et vigueur, eut pour résultat la prise du fort d'Argillers et celle de Collioure. Sa brillante conduite pendant toute cette campagne, et en particulier au siége de Perpignan, lui valut le brevet de gouverneur de Sedan. Louis XIII, alors malade, vint devant cette place et chargea Fabert de lui rendre compte, tous les matins, des opérations de la veille. Cinq-Mars s'étant permis de critiquer les rapports de Fabert, le roi s'emporta violemment contre le grand-écuyer. Celui-ci sortit en colère, et, lançant un regard furieux à Fabert, lui dit : *Monsieur, je vous remercie.* — *Que dit-il ?* demande le roi, *je crois qu'il vous menace.* — *Non, sire*, répond Fabert, *personne n'ose faire des menaces en votre présence, et ailleurs on n'en souffrirait pas.* Ce peu de mots caractérise l'homme.... — En 1643, Fabert se défit de sa compagnie des gardes, et leva le régiment qui porta son nom jusqu'en 1650, qu'il fut licencié. Créé maréchal-de-camp en 1644, il servit en cette qualité dans l'armée de Catalogne, commandée par le comte d'Harcourt. Là, il sut encore s'illustrer et donner de nouvelles preuves de courage et de talent. Aux environs de Roses, la cavalerie ennemie met en désordre sa compagnie de chevau-légers ; Fabert se précipite dans la mêlée, tue le chef espagnol de sa propre main et repousse un instant ses adversaires ; mais, bientôt entouré de tous côtés, il est fait prisonnier et conduit à Roses. Rendu à la liberté après la capitulation de cette place, il fit, en 1646, la campagne d'Italie, et retourna dans son gouvernement de Sedan. Les exploits de Fabert furent récompensés en 1650 : le roi érigea ses terres de la Ré et de Cérilly en marquisat, et le créa lieutenant-général de ses armées. Il servit en cette qualité à l'armée de Flandre, sous les ordres du maréchal du Plessis, fut chargé, en 1652, de l'inspection des villes situées sur la Meuse, commanda, en 1654, l'armée destinée à agir, dans le pays de Liége, en faveur de l'électeur de Cologne, et s'empara de Limbourg et de tout le territoire liégeois. Revenu à Sedan, il quitta, de nouveau ce gouvernement pour aller prendre le commandement de l'armée qui s'assemblait sur les frontières de la Champagne. Louis XIV assistait en personne au siége de Stenay, dirigé par le grand capitaine. Ce fut à l'occasion de ce siége que Fabert inventa les parallèles et les cavaliers de tranchée, qui ont joué depuis un si grand rôle dans le système d'attaque et de défense des places. Stenay capitula le 6 août. Fabert reçut le bâton de maréchal de France en 1658, rendit encore d'importants services pendant trois ans, et mourut dans son gouvernement de Se-

dan, le 17 mai 1662, à l'âge de 63 ans.
SICARD.

FABIA (Famille). Illustre famille patricienne de Rome, ainsi nommée, dit-on, parce que ses ancêtres enseignèrent les premiers, en Italie, la culture de la fève. Elle faisait remonter son origine jusqu'à Fabius, fils d'Hercule et d'une nymphe d'Italie, 500 ans environ avant la fondation de Rome.—Cette famille était divisée en six branches, qu'on nommait *Ambusti*, *Maximi*, *Vibulani*, *Buteones*, *Dorsones* et *Pictores*. La famille ayant été presque tout entière détruite à Cremera, il n'en resta qu'un membre, Q. Fabius Vibulanus, pour la relever de ses ruines. Elle s'éteignit totalement dans le IIe siècle.—C'était aussi le nom d'une tribu romaine : elle le tirait des Fabius, qui en étaient la famille la plus distinguée. A.S.

FABIA (*Lex*), *de servis alienis retentis*, ou *de plagiariis*, défendait d'acheter, de vendre ou de garder auprès de soi, malgré lui, l'esclave ou l'affranchi d'un autre.—Une autre loi Fabia, *De numero sectatorum*, réglait le nombre des clients par lesquels on pouvait se faire accompagner dans les lieux publics. A.SAVAGNER.

FABIENS (*Fabii*). Nom que Romulus donna à ceux qui s'attachèrent à sa personne, à cause de Fabius Celer, leur chef. Quant à leur antique origine et à l'étymologie de leur nom (*v.* FABIA [Famille]). Cette famille compta pendant un grand nombre de siècles 67 hommes d'état et sept écrivains.—C'est le nom que l'on donne aussi aux 306 guerriers qui, 477 ans av. J.-C., marchèrent contre les Véiens, et, après les avoir battus en plusieurs rencontres, périrent accablés par le nombre au combat de Cremera. C'est d'un seul rejeton, alors enfant, de cette famille exterminée, que sortirent ces 74 Fabiens, entre lesquels brillent surtout *Quintus Maximus Fabius* (*v.*).— On appelait aussi *Fabiens* des prêtres qui tenaient un des collèges des luperces ou luperques, prêtres préposés aux fêtes du dieu Pan. DENNE-BARON.

FABIUS (Q.-MAXIMUS-VERRUCOSUS). Qui ne connait le célèbre vers d'Ennius:

Unus homo nobis cunctando restituit rem.

Toute la vie de Fabius Maximus est en quelque sorte résumée dans ce vers. Rome ne dut son salut qu'à sa prudence ; mais, soit excès de précaution, soit jalousie, il s'opposa à l'expédition du jeune Scipion ; et, quand elle fut décrétée contre son avis, il chercha par tous les moyens possibles à l'empêcher d'appareiller pour l'Afrique, en sorte qu'il s'en fallut de peu qu'après avoir sauvé Rome il ne sauvât aussi Carthage. Dans son enfance, Fabius paraissait fort doux ; mais dépourvu de moyens, à raison de quoi il fut surnommé *Ovicula*, ou Petit-Mouton. Le surnom de Verrucosus, qu'il garda, venait d'une petite verrue qu'il avait à la lèvre. Plus tard, on vit bien que ce que l'on avait pris pour lenteur ou paresse n'était que gravité. Fabius fut consul pour la première fois l'an de Rome 517; il alla faire la guerre aux Liguriens, qui s'étaient révoltés à l'instigation de Carthage. Ce fut à la suite de cette guerre que les Romains envoyèrent aux Carthaginois une pique et un caducée, afin qu'ils eussent à choisir entre la paix et de nouvelles hostilités. Sept ans après, Fabius Maximus fut élevé de nouveau au consulat avec Sp. Carvilius. Dans la suite, quand Annibal eut battu les Romains à Thrasymène, on créa Fabius *prodictateur*, et on ne lui donna point le titre de *dictateur*, parce que le consul, auquel seul il appartenait de nommer le dictateur, était absent, et qu'on ne pouvait communiquer avec lui. Il choisit pour général de la cavalerie Q. Minucius Rufus. Fabius commença par de nombreuses cérémonies de religion, disant que Flaminius avait péché surtout par le mépris qu'il avait fait des auspices. On voua un *printemps sacré*, c'est-à-dire qu'on promit d'immoler à Jupiter, dans une année qu'on fixerait, tout ce qui serait né au printemps de gros et de menu bétail. On promit de grands jeux, qui devaient coûter 333,333 as, et un tiers as, etc., etc. Après cela, Fabius se mit en campagne, et détruisit tout ce qui se trouvait sur le chemin d'Annibal, pour intercepter ses communications.

Ayant vu le consul qui venait à sa rencontre à cheval, il lui fit dire de mettre pied à terre, et de se présenter à lui sans licteur et sans suite; puis, il s'avança sur Preneste, et gagna la voie Latine par des chemins de traverse. Toute sa tactique consistait à observer l'ennemi, à éviter le combat, et à détruire les moyens de subsistance. Annibal était près d'Arpi, dans la Pouille. Dès le premier jour, il présenta la bataille; Fabius se tint dans son camp; et, quoique le Carthaginois comprit toute la sagesse de son adversaire, il affectait de le traiter avec dédain, le taxant de lâcheté : il ravageait les campagnes, et mettait le feu aux villes et aux bourgs. Mais Fabius, sans jamais s'éloigner, se plaçait sur les hauteurs, et retenait ses soldats dans le camp, ne leur permettant que de légères escarmouches quand ils allaient aux fourrages. Cependant, le général de la cavalerie, Q. Minucius Rufus, traversait tous ses projets, et publiquement il accusait le dictateur de lâcheté; mais celui-ci maintint la discipline avec fermeté, et se soucia peu des invectives de ses ennemis. Quelque temps après, un malentendu fit entrer Annibal dans un pays environné de montagnes; il avait voulu marcher sur Casinum, et ses guides comprirent Casilinum sur le Vulturne. Fabius fit occuper l'issue du défilé, garda les hauteurs, et prit Annibal en queue. La perte des Carthaginois fut grande. C'en était fait de l'armée sans un stratagème très adroit. Annibal fit attacher aux cornes de 2,000 bœufs des torches et du sarment enflammé : effrayés, exaspérés par la douleur, ces animaux se jetèrent sur les postes romains, et y mirent le désordre, en sorte qu'il put se faire jour et se tirer de ce mauvais pas. Le combat se termina d'une manière désavantageuse aux Romains, et Q. Fabius Maximus n'en fut que plus décrié. On remarqua surtout qu'Annibal ne fit point ravager ses terres, et qu'il y mit une sauve-garde, moyen habile de le rendre suspect à sa nation. Le sénat reprocha aussi à Fabius le rachat des prisonniers. Celui-ci s'inquiéta peu de cette colère du sénat; et, comme on ne lui envoyait point d'argent, il fit vendre ses terres par son fils, et, de leur prix, paya la rançon stipulée par la convention. Rappelé à Rome pour accomplir des sacrifices, Fabius laissa le commandement à Q. Minucius Rufus, en lui défendant de combattre; mais celui-ci n'en tint compte. Après un premier succès contre les fourrageurs, le peuple, dans la joie, ordonna que Minucius désormais partagerait le commandement avec Fabius qui, de retour dans son camp, aima mieux lui abandonner la moitié de ses forces que d'alterner avec lui, et ne retint pour lui que 2 légions. Annibal ayant attiré Minucius dans un piége, et l'armée se trouvant dans un grand danger, Fabius marcha à son secours, et remporta sur les Carthaginois un avantage marqué. Touché de la magnanimité de ce grand homme, Minucius revint avec l'armée se soumettre à ses ordres. Malheureusement Fabius ne resta pas au pouvoir. Le consulat de Paul-Émile et de Terentius Varron fut ensanglanté de la défaite de Cannes; et 50 mille Romains périrent. On commençait à comprendre combien la tactique du grand Fabius était préférable à l'outrecuidance de ses successeurs : on lui rendit le commandement. Dans cette campagne, il prit Tarente, et accrut beaucoup sa gloire. Nous avons vu déjà qu'il se montra contraire à l'expédition de Scipion; il ne vécut pas assez pour en apprendre la glorieuse issue; il mourut en 549. Chaque citoyen contribua à ses funérailles, comme à celles d'un père commun. Fabius était fort âgé, surtout si, comme le dit Valère-Maxime, il avait été augure pendant 62 ans. Du Golbéry.

Fabius Pictor (Quintus) vivait l'an 223 av. J.-C. Il fut le premier historien de Rome : il prit pour base de son travail les mémoires confiés à la garde des pontifes, et il donna à son ouvrage le titre d'*Annales*. Tite-Live en fit usage pour son *Histoire*. Du reste, on ne sait pas si, originairement, les *Annales* de Fabius Pictor ont été écrites en latin ou en grec. Toujours, est-il qu'elles exis-

taient encore au temps de Pline-l'Ancien : nous n'en avons que quelques fragments, dont on conteste l'authenticité, et dont on a quelquefois attribué la fabrication à Annius de Viterbe. On reprochait à Fabius Pictor de la maigreur dans la composition, et un style âpre et grossier.

A. Savagner.

FABLE, du latin *fabula*, et du grec *phaô* (parler). Les Italiens en ont tiré *favellare*, les Portugais *fallar*, et les Espagnols *hablar*. Dans son sens le plus général, *fable* signifie, ainsi que l'indique son origine, *conversation*, *recit*.—Examinons les diverses acceptions que ce mot a prises dans notre langue : — *Fable*, *la Fable*. Par cette dénomination on entend le système mythologique de paganisme de la Grèce et de Rome ; Orphée, Musée, Hésiode, Homère, sont les poètes ou les inventeurs de ces fictions sublimes, de cette Fable naïve et gracieuse qui a charmé, pendant tant de siècles, les peuples les plus éclairés et les plus spirituels du monde. La naissance de Vénus, celle de Minerve, la boîte de Pandore, Prométhée, une des plus belles allégories de l'antiquité ; les deux tonneaux de Jupiter, la nue embrassée d'Ixion, la délicieuse figure de Psyché, l'Amour enfant, resteront éternellement comme des fables charmantes qui cachent presque toutes, sous le voile d'une haute poésie, ou une profonde morale, ou les grandes lois de la nature. Il ne faut pas confondre avec la vieille *Fable* de la Grèce la religion des derniers jours d'Athènes et de Rome, qui mêla toujours au beau culte de Jupiter les antiques traditions des peuples sur lesquelles elle s'éleva (*v.* les divers noms ci-dessus et le mot Mythologie). — *Fable* signifie *récit sans vraisemblance ou sans vérité* : il est l'opposé du mot *histoire*.— *Fable* veut aussi dire le *plan*, le canevas d'un ouvrage ; on dit la *fable* d'un poème, d'un opéra, d'une tragédie.—*Fable*, dans un sens elliptique, prend le sens de sujet de *moquerie*, de *risée* : je deviendrai la *fable* du quartier. — Enfin, *fable* est synonyme d'*apologue* : c'est dans cette acception que nous devons l'envisager d'une manière plus étendue. La *fable* est esclave d'origine. Un homme libre ne craint pas de parler clairement, le front haut, à celui qui veut l'outrager ou l'opprimer, tandis que le malheureux qui se trouve sous la domination toute puissante d'un maître dur et impitoyable n'ose se plaindre qu'à demi-voix et avec tous les ménagements que donne l'habitude de la peur et de la servitude. Les esclaves et les courtisans furent les premiers fabulistes. « L'esclave, dit Phèdre, qui n'osait pas dire ce qu'il voulait, a traduit ses sentiments dans des fables. »

Servitus obnoxia,
Quia quæ volebat non audebat dicere,
Affectus proprios in fabellas transtulit.

Les fables sont aussi anciennes que le monde. Celles que l'on attribue à Ésope sont peut-être antérieures à cet auteur, dont l'existence elle-même est douteuse. Du reste, ce recueil de fables, le plus ancien que nous connaissions, porte la marque des fers; il ne contient que des instructions aux faibles pour leur apprendre à se garantir du fort, et des conseils à celui-ci pour l'engager à ne pas abuser de son pouvoir. Quand, par hasard, un peuple, d'ordinaire sous le joug, secoua une servitude devenue intolérable, il se vit parfois traiter comme un maître; on craignit de lui montrer la vérité toute nue, on enduisit de miel la coupe amère qu'on lui présentait. C'est ainsi que Menenius, si célèbre par sa fable des *Membres et de l'estomac*, en agit avec le peuple romain campé sur le mont Sacré. — Nos premières fables viennent d'Orient ; il en existe un grand nombre dans la littérature indienne, et nos livres saints en contiennent plusieurs d'une grande beauté. Celle de Nathan, *la Brebis du pauvre*, est pleine de force et de vérité. La Fontaine a puisé dans l'*Ecclésiastique*, *le Pot de terre et le pot de fer* ; c'est dans le livre des *Juges* qu'Andrieux a trouvé l'apologue de *l'Olivier, le figuier, la vigne et le buisson*. Ésope fit passer la fable d'Orient en Occident; Phèdre traduisit en latin le fabuliste grec, qu'il embellit par les charmes d'une versification élé-

gante et facile. Les fables d'Ésope étaient sans aucun ornement, et je serais tenté de croire que ce fabuliste ne fit que recueillir la substance des fables populaires de son temps, et qu'il les écrivit succinctement, comme des choses connues qui se trouvaient dans la bouche de tout le monde. — Aristote, en traçant une poétique de la fable, a voulu la renfermer dans d'étroites bornes, lui ôter de grandes libertés, la dépouiller de ses franchises. Il prétendait, par exemple, que les personnages employés par les fabulistes ne devaient jamais être que des animaux : le grand philosophe grec semblait avoir totalement oublié l'origine et le but de la fable. Était-ce l'invraisemblance qui le choquait? Mais la conversation d'un tigre avec une baleine, d'une carpe et d'un aigle, ne me paraît pas plus facile à concevoir que l'entretien d'un chêne et d'un roseau. Pour nous, suivant l'avis des grands maîtres, nous pensons qu'une fable est bonne dès l'instant que les acteurs qui y figurent, de quelque nature qu'ils soient, agissent conformément à cette nature, et que leur affabulation est une conséquence naturelle de l'action. L'instruction qui résulte du récit allégorique de la fable se nomme *moralité*; elle doit être claire et ressortir directement du fait même que le récit du fabuliste vient de mettre en scène. Phèdre et La Fontaine mettent indifféremment la *moralité* avant ou après l'allégorie. Nous croyons qu'il vaut mieux la placer après ; et voici sur quoi nous fondons notre opinion. Nous avons dit que la fable, avait été adoptée d'abord par les faibles, forcés de prendre des détours pour faire parvenir la vérité aux oreilles du maître ; alors il est clair que la moralité doit être après la fable ; car, dite de prime-abord, elle n'eût pas trouvé son auditeur préparé à l'entendre. Du reste, plus d'une fable de La Fontaine débute par la moralité et n'en est pas moins bonne pour cela. De nos jours, en effet, qui s'avise d'écrire une fable pour corriger un défaut? L'auteur comique et le fabuliste peignent les travers, les ridiculisent, sans parvenir à corriger personne. — Les anciens voulaient que la fable fût courte, et en cela ils avaient parfaitement raison. Mais telle fable qui n'a que dix vers est trop longue, tandis que telle autre, qui a près de cent vers, est courte. Avant que Quintilien formulât cette règle de la brièveté de la fable, Horace, oubliant l'exemple d'Ésope et de Phèdre, en avait composé une qui est un véritable chef-d'œuvre. Dépassant de beaucoup les limites qu'avaient posées ses précurseurs dans la carrière, l'élégant et spirituel convive de Mécène ornait, avec toute la recherche du bon goût, son petit poème du *Rat de ville et du rat des champs*. Par des détails pleins de charme, il abrégeait la longueur de sa narration, et rendait la morale qui en résulte plus touchante et plus capable de faire chérir la tranquille paix d'une heureuse médiocrité. Aussi disons-nous que rien n'indique quelle doit être la longueur de la fable ; elle dépend tout-à-fait des personnages mis en scène, de l'intérêt de l'action, des ornements dont elle est susceptible, ainsi que du génie du fabuliste. Une fable ne pouvant jamais trop attacher, elle doit être écrite d'un style clair, châtié, élégant et pourtant facile, comme un récit fait avec soin par un homme d'instruction et de goût. On doit rejeter sévèrement de sa composition tous les ornements qui pourraient détourner l'attention du lecteur du but de la fable, de la moralité que l'auteur se propose de retirer de son récit. — La fable doit-elle être écrite en vers ou en prose? Comme le but de ce petit récit allégorique est de diminuer l'amertume d'une vérité, l'on doit employer la forme de style la plus capable de produire cet effet. Il me semble, en conséquence, et malgré l'opinion de Patru, que la fable doit être écrite en vers, mais dans un rhythme particulier. D'ailleurs, le vers possède l'avantage de graver comme une sentence la moralité que l'on veut présenter au lecteur. C'est pour cette raison que tant de vers de La Fontaine sont devenus des proverbes. Sur quel ton doit écrire le fabuliste? Cette question, qui se trouve dans presque toutes les rhétori-

ques, nous semble oiseuse à force d'être facile, car sa solution découle évidemment de la définition de la fable elle-même. Le style de la bonne fable variera suivant les acteurs qu'elle met en scène; elle suivra, sur ce point, la comédie, dont elle est sœur, qui change de ton suivant les personnages qu'elle fait agir ou parler. Le simple bon sens veut qu'un lion ne parle pas comme une fauvette, un vieillard comme un enfant, l'aigle comme le lapin. Il est surtout une observation à laquelle le fabuliste doit faire la plus grande attention, c'est de garder aux personnages qu'il met en jeu, non seulement le ton qui leur est propre, mais encore le caractère qui leur est généralement reconnu. Voici comment un auteur a caractérisé le moral des différentes espèces d'animaux :

Le lion, le cheval, sont remplis de courage ;
On voit briller en eux la générosité ;
Le loup, le tigre ont en partage
La fureur et la cruauté ;
L'ours, la colère et la férocité ;
Le renard, la ruse et l'adresse ;
Le singe, la malice et la subtilité.
Le baudet n'a pour lui que la stupidité,
L'entêtement et la paresse ;
Le lièvre, la timidité ;
La colombe sans fiel, la brebis sans finesse
Charment par leur douceur,
Le chien par sa fidélité.
Le bœuf que l'aiguillon presse et pique sans cesse,
Montre au travail ses soins et son assiduité....

—Il est une qualité que l'on recommande sans cesse à ceux qui veulent s'essayer à écrire des fables, c'est la naïveté, qualité charmante, lorsqu'elle est naturelle, mais que l'on ne saurait conquérir. Aussi, il faut que le fabuliste écrive sous son inspiration propre, sans vouloir chercher à imiter La Fontaine. Car sa naïveté spirituelle et moqueuse était un don divin que nul écrivain n'a possédé depuis le bonhomme. — Rechercher la naïveté du langage quand la nature ne vous a pas donné cette qualité, c'est presque toujours gêner son véritable talent, renoncer à sa propre individualité pour prendre une manière fausse qui choque autant qu'elle déplaît. C'est l'âne voulant essayer de maladroites caresses. A. Genevay.

FABULISTES. L'antiquité ne nous a transmis qu'un bien petit nombre de fables, et le nom de peu de fabulistes est venu jusqu'à nous. Les fables d'Ésope le Phrygien brillent au premier rang. Les Orientaux en revendiquent la gloire pour Locman, qui, selon eux, passa sa vie dans la ville de Caswin, l'Arsacie des anciens ; d'autres, au contraire, voyant que sa vie, écrite par Mirkond, a beaucoup de rapport avec celle d'Esope que Maxime Planudes nous a laissée, et ayant remarqué que, de même que les anges donnent la sagesse à Locman dans Mirkond, Mercure donne la fable à Ésope, se sont persuadé que les Grecs avaient dérobé Locman aux Orientaux pour en faire Ésope. Les Perses ont surnommé Locman le *Sage*, comme la Grèce nomma son fabuliste. Ils disent qu'il était profondément savant dans la médecine, et qu'il fit des découvertes admirables. Sa réputation et son nom ont passé jusqu'en Égypte, où son savoir est en grande vénération; les Turcs n'en font pas moins de cas, et pensent, comme Mirkond, que Locman a vécu du temps de David; en quoi, s'il est véritablement Ésope, et si l'on ajoute foi à la chronologie grecque, les Orientaux commettent une erreur de 450 ans. Locman, alors, serait plutôt Hésiode, qui vivait du temps de Salomon, et qui, suivant Quintilien, est le véritable auteur des fables d'Ésope. — Le bramine Pilpay, qui prit part au gouvernement des Indes sous le roi Dabchelim, renferma toute sa politique et toute sa morale dans un livre de fables qui fut conservé par les rois des Indes comme un véritable trésor d'érudition et de sagesse. A côté du fabuleux Locman, de Pilpay, dont la vie nous paraît bien merveilleuse, il faut aussi parmi les fabulistes orientaux, placer encore Sadi. Le poète par excellence, Phèdre, en traitant les fables d'Ésope, s'est placé au rang des meilleurs écrivains du siècle d'Auguste, tant par la pureté que par l'élégance de son style. — L'Allemagne a possédé un grand fabuliste, Lessing, écrivain spirituel, qui souvent a écrit la fable avec des données aussi neuves qu'originales. L'Italie abonde en poètes

de ce genre, tels que le célèbre Pignotti, Gérard de Rossi, Roberti, Passeroni, Lodoli. — En Espagne, les fables d'Iriarte ont le mérite d'une versification souvent heureuse, appliquée à des sujets habilement choisis. En Angleterre, Gay, avec un esprit enjoué, un style vif, une versification douce et parfois gracieuse, a donné un volume de fables qui sont devenues classiques. Gay est un homme de talent, mais n'est pas un fabuliste. Après avoir inventé une action, il choisit indifféremment les acteurs qui doivent la remplir, sans tenir compte de leur caractère respectif. Introduit-il, par exemple, un animal qui doit, pour la moralité, se plaindre de la cruauté des hommes et pécher par le même défaut? au lieu de prendre un loup ou un milan, il met en scène un dindon. Moins généralement estimé que Gay, Moore me semble pourtant préférable. Il ne possède pas le pinceau de son rival, mais il choisit mieux ses personnages. Son grand défaut est de donner malheureusement trop de développement à ses récits. — La France compte beaucoup de fabulistes. A leur tête brille La Fontaine. Une plume plus savante et plus exercée que la nôtre racontera la vie et appréciera le talent de ce grand homme; seulement, nous nous regarderions comme sacrilége si, en passant devant sa statue, nous ne nous inclinions pas. Ignoré de son siècle, de Boileau, le grand juge littéraire du temps de Louis XIV, le *bonhomme* ne fut vraiment compris que par quelques femmes de cœur et d'esprit, et par notre grand Molière. La Fontaine publia dans un laps de temps compris entre l'année 1645 et 1680, c.-à-d. dans un espace de trente ans, les chefs-d'œuvre qui l'ont immortalisé. Toutes les fables du bonhomme ne sont pas irréprochables; mais il en est un certain nombre, véritables modèles de cœur, de grâce, de raison et de style. Lamotte et Florian ont écrit des fables brillantes d'esprit. Dans quelques-unes des siennes, le dernier écrivain semble avoir retrouvé quelque chose de La Fontaine. L'ouvrage de Lamotte est précédé d'un morceau remarquable sur la fable. De nos jours, Arnault a publié un recueil de fables faites et écrites avec soin, mais non sans une certaine prétention, que cet écrivain aurait dû éviter avec une grande attention. Ginguené avait aussi écrit des fables sur lesquelles il a répandu plus de poésie que dans ses autres ouvrages en vers, mais, comme les fables d'Arnault, elles visent trop à l'épigramme. Le Bailly nous semble supérieur à Arnault; il est plus fabuliste, et quelques-unes de ses compositions sont remplies de vérité, de grâce, et ont quelque chose du laisser-aller du grand maître. Il existe encore beaucoup d'autres auteurs qui ont écrit des apologues, mais les limites de cet article ne nous permettent pas de les citer tous. La bonne Mme La Sablière, l'amie la plus dévouée et la plus tendre de La Fontaine, l'appelait un *fablier*, parce que, selon cette excellente femme, le bonhomme portait des fables comme un *prunier* des prunes. Cette expression, inventée par l'amitié, a été gardée pour La Fontaine seulement, mais elle n'en est pas moins une erreur : La Fontaine composait lentement ses fables, dans une méditation pleine de chaleur. Nous ne voulons pour preuve de cette opinion que l'admirable et savante variété qui règne dans ses grandes compositions, telles que les *Animaux malades de la peste*. N'est-ce point une bonne fortune du talent qu'une création où tous les genres, depuis l'ode jusqu'à la comédie, se trouvent rapprochés sans disparate, et forment au contraire un ensemble plein d'harmonie. Il est bon de remarquer que l'on ne trouverait pas dans l'antiquité un semblable modèle d'un art si délicat, si parfait et si bien caché. A. GENEVAY.

FABLIAU, genre de poésie fort cultivé en France dans les XIIe et XIIIe siècles, consistant dans le récit simple et naïf d'une action généralement plaisante et parfois dramatique, de peu d'étendue, quoique plus ou moins intriguée, et dont le but ordinaire était d'amuser ou d'instruire.—Je ne m'arrêterai pas sur l'origine de cette espèce de petit poëme, qui

paraît avoir été un fruit des croisades, et que les troubadours et les trouvères ne firent qu'imiter des Arabes et peut-être aussi des Maures d'Espagne : cette origine, ainsi que quelques-uns des caractères distinctifs des fabliaux, ont été déjà fort habilement indiqués au mot CONTE (*v.* t. XVI, p. 478). Tout ce que j'entreprends et tout ce que je puis, c'est de causer un moment à côté de notre spirituel collaborateur, et d'essayer d'ajouter quelques aperçus de détail à cette partie de la dissertation pleine de savantes recherches et de goût que je me plais à rappeler au lecteur. — Et d'abord, indiquons que les fabliaux furent ainsi nommés du latin *fabula*, parce que la plupart de ces contes n'étaient que des fictions fabuleuses, et que, par suite de la même étymologie, leurs auteurs reçurent le nom de *fabliers* ; constatons aussi, comme un fait à l'avantage des poètes provençaux, que la plus ancienne pièce de ce genre parvenue jusqu'à nous, et qui date de la fin du XIe siècle, est due à Guillaume IX, comte de Poitiers et duc d'Aquitaine, troubadour célèbre, mort en 1122. — Cette pièce, dont M. Raynouard a donné le texte, sauf quelques vers que la décence ne lui a pas permis de transcrire (t. V, p. 118 et suiv. du *Choix des poésies originales des troubadours*, Paris, 1820), mais qu'on peut retrouver en entier dans le manuscrit Mac-Carthy et dans le n° 2226 de la Bibliothèque royale, offre le récit piquant et animé d'une aventure galante que le noble seigneur prétend lui être arrivée, en voyage avec deux jeunes dames qui, ne le connaissant pas, se livrent à lui avec toute confiance, lorsqu'il est parvenu, après toutes les rudes épreuves qu'elles lui font subir, à les convaincre qu'il est muet. Selon l'abbé Millot, ce conte, déjà connu en 1667, par un ouvrage de Hauteserre (*Rerum aquitanicarum*), pourrait avoir suggéré à Palaprat l'idée ingénieuse de changer en muet l'eunuque de Térence pour l'accommoder à notre théâtre ; mais, sans connaître l'ouvrage de Hauteserre ni la pièce du comte de Poitiers, Palaprat pouvait fort bien prendre cette idée, ce qu'il a probablement fait, dans le *Mazet* de Boccace, qui lui-même l'avait empruntée au célèbre troubadour. Quoi qu'il en soit, il est à remarquer que ce fabliau précéda de beaucoup tous ceux qui nous restent des trouvères. Ce ne fut, en effet, que vers le milieu du XIIe siècle que les poètes du nord de la France se livrèrent à ces sortes de compositions ; mais il est juste de dire qu'en ce genre ils surpassèrent les essais peu nombreux de leurs émules provençaux, dont le talent s'exerça de préférence dans la poésie amoureuse, satirique et morale, qu'ils portèrent à un degré de supériorité que n'atteignirent point les trouvères. — Au charme que les fabliaux devaient à la nature de leurs sujets, et qui empruntaient à la chevalerie cette passion du merveilleux et cette galanterie fameuse dont elle était la source et le mobile, leurs auteurs ajoutèrent encore l'attrait de la déclamation et celui de la musique : la plupart de ces petits poèmes sont divisés en stances ou en couplets, et les vers, presque toujours de huit syllabes, offrent parfois, à la fin de chaque stance, le refrain des chansons populaires du temps. Quelques-uns étaient destinés à être déclamés seulement ; d'autres devaient être tour à tour récités et chantés : tel est évidemment celui d'*Aucassin et Nicolette*, dont la narration en prose est entrecoupée de vers sous lesquels le chant se trouve noté (*Ms. de la Bibliot. roy.*, n° 7989-2, in-4°, fol. 70). Dans ce cas, les parties réservées pour être chantées prenaient la dénomination de *lais* (*v.*), comme l'indiquent entre autres ces vers du préambule du fabliau intitulé *Gruelan* :

> Bon en sont li *lais* à oïr,
> E les notes à retenir.

Ce genre de composition, si utile à une époque où les livres étaient rares, les théâtres inconnus, et le jeu réduit aux seules combinaisons de l'échiquier, puisque les cartes n'étaient point encore inventées, se prêtait merveilleusement à toutes sortes de sujets, et pouvait admettre tous les cadres. En effet, si l'on trouve

trop fréquemment dans les fabliaux des mœurs licencieuses et des expressions pires encore par leur grossièreté, défauts qui tiennent au temps, soit que l'on crût alors, comme il est dit dans le *Roman de la Rose*, qu'*il n'y avoit point de mal à nommer ce que Dieu a fait*, soit plutôt qu'on n'eût point encore imaginé ces artifices adroits de langage qui parent les nudités en les voilant à demi, il ne faut pas croire néanmoins que les trouvères se soient bornés à des récits galants : parmi leurs ouvrages, même en comptant ceux dont le fond est une aventure amoureuse, il en est un grand nombre de nobles, d'intéressants, de gais, d'héroïques, de pieux, et quelques-uns, tels que *Gesippe*, ou *les deux Amis*, *le Parement des dames*, ou *Griselidis*, etc., joignent aux situations les plus touchantes des leçons de la morale la plus pure. — C'est surtout sous le rapport de notre histoire privée dans le moyen âge que l'étude des fabliaux est une source abondante de détails précieux qu'on ne trouve que là, et qui seuls peuvent faire justement apprécier le caractère, les mœurs, les opinions, les préjugés, les usages, en un mot, la manière d'être et de vivre des Français, à cette époque intéressante et trop peu connue. Ce ne sont pas, en effet, les mœurs générales, ou celles des conditions les plus élevées, que les fabliers s'appliquent à retracer exclusivement : ils s'attachent de préférence à reproduire les actions de la vie commune, et leurs mille et un tableaux nous représentent toujours l'image de la nation peinte en déshabillé; mais, indépendamment de ce mérite de spécialité, et sans parler des documents qu'elle fournit à la lexicologie, pour l'étude de notre langue primitive, cette ancienne littérature peut encore intéresser et plaire par ses formes naïves et la grâce de ses détails. C'est au point que, même dans les heureuses et fréquentes imitations qu'en ont faites Boccace et notre La Fontaine, on ne retrouve pas toujours cette délicatesse de sentiment et cette naïveté d'expression qui font le charme des fabliaux, auxquels ils ont fait d'ailleurs de si riches emprunts : c'est que le sentiment, la grâce, la naïveté, ne se traduisent pas; ce sont des fleurs délicates, comme l'a si bien dit M. Raynouard, dont il faut respirer le parfum sur la plante; leur odeur s'exhale, leur éclat se ternit, dès qu'on les détache de la tige maternelle. — J'ai cité Boccace et La Fontaine, c'est nommer les deux plus célèbres imitateurs de nos anciens fabliers, car il est difficile de ne pas admettre que *le bonhomme* ait connu quelques-uns au moins des originaux auxquels le conteur italien emprunta la plupart des sujets de son *Décaméron*, lorsque, entre autres, l'on remarque chez lui des noms employés dans le même cas, et qu'on ne voit ni dans Boccace ni dans la reine de Navarre; je me borne à ce vers de *la Fiancée du roi de Garbe* :

> Et reniant *Mahon*, Jupin et TERVAGANT,

qui n'est que le calque de ceux du roman de *Blanchardin* :

> Cy guerpisson tuit Apolin,
> Et *Mahomet* et TERVAGANT.

— Les imitations et les emprunts que nos écrivains ont faits aux trouvères sont aussi nombreux que dignes d'être signalés. Il suffit de parcourir le recueil de fabliaux publié par Barbazan, et dont le savant Méon a donné une édition nouvelle, en 6 vol. in-8° (Paris, 1823), pour reconnaître que Rabelais a dû ses longues et fréquentes tirades sur les *papelards*, sur *membrer*, *démembrer*, *remembrer*, aux fabliaux de *Sainte-Léocade*, de *Charlot-le-Juif* et de *Cocaigne*. Molière a pris le sujet de *Georges Dandin* dans un épisode du *Dolopateos* ou dans le douzième conte du *Castoiement de celui qui enferma sa femme dans une tor* ; il doit le sujet du *Médecin malgré lui* au fabliau du *Vilain Mire*, et quelques scènes du *Malade imaginaire* à celui qui est intitulé *la Bourse pleine de sens*. Notre inimitable La Fontaine a puisé ses contes des *Rémois*, du *Cuvier*, des *Quiproquos*, des *Cordeliers de Catalogne*, du *Berceau*, du *Mari confesseur*, du *Purgatoire de Féronde*, du *Cocu battu et con-*

tent, de *la Jument du compère Pierre*, de *la Cruche cassée*, de *la Matrone d'Éphèse*, du *Faiseur d'oreilles*, etc., dans les fabliaux qui ont pour titre : *Constant du Hamel*, *le Cuvier*, *le Meunier d'Alens* (dont Sedaine a tiré également le sujet de sa comédie des *Femmes vengées*), *Frère Denise, cordelier*, *Gombert et les deux clercs*, *le Chevalier qui fit sa femme confesse*, *le Vilain de Bailluel*, *la Bourgeoise d'Orléans*, *la Demoiselle qui vouloit voler*, *la Femme au tombeau de son mari*, *le Médecin qui a fait le nez à l'enfant*, etc. Ses fables de *la Jeune veuve*, de *la Femme noyée*, du *Renard et du corbeau*, des *Animaux malades de la peste*, sont tirées des fabliaux de *la Veuve*, du *Vilain et sa femme*, du *Roman du Renard* et du *Castoiement*. Le conte et la comédie de *la Coupe enchantée* ont été empruntés au *Court mantel* ou aux premières parties des romans de *Perceval* et de *Tristan ;* la fable de *l'Huître*, par Boileau, n'est autre chose que le fabliau des *Trois dames qui trouvèrent un anel*. Le fameux conte de *Zadig* est en grande partie tiré du fabliau de *l'Ermite*. Dans l'enfance de notre théâtre, Hardy et Chevreau empruntèrent au *Castoiement* et à la première partie du roman d'*Athis et Profilias* les sujets de leurs tragi-comédies de *Gesippe ou les Deux amis*, et de *Gesippe et Tite, ou les Bons amis*. La comédie du *Tribunal domestique*, jouée en 1777, est tirée du *Lay d'Aristote*, que Marmontel a de même imité dans son conte moral du *Philosophe*. Les opéras-comiques de la *Fée Urgèle*, des *Souliers mordorés*, du *Magicien*, d'*Aucassin et Nicolette*, etc., sont imités des fabliaux de *la Vieille truande*, des *Deux changeurs*, du *Pauvre clerc* et d'*Aucassin*. Les contes d'Ouville sont en grande partie tirés du *Castoiement; les Bijoux indiscrets* sont aussi une imitation du *Chevalier qui faisoit parler les anex muets*. La jolie comédie de Sedaine intitulée *la Gageure* est également puisée dans le fabliau du *Pescheur de Pont-sur-Seine*. — Je ne multiplierai pas ces citations ; elles suffisent pour montrer les avantages qu'on peut retirer de l'étude de nos anciens poètes, et je puis en outre donner l'assurance que, malgré les nombreux emprunts qu'on leur a déjà faits, ils offriraient encore, pour qui voudrait y prendre peine, une mine de sujets dramatiques en tous genres plus riche et plus féconde peut-être que la plupart des romans ou contes de nos faiseurs du jour, dont toute l'imagination se réduit trop souvent à l'invention d'un titre, parfois même rajeuni.

Pellissier.

FABRE-D'ÉGLANTINE (Philippe-François-Nazaire), né le 28 décembre 1755, d'une famille bourgeoise, à Carcassonne. C'était un homme d'un talent remarquable, mais d'un esprit ardent, d'un caractère jaloux, que des erreurs de jeunesse avaient repoussé de la société et jeté sur le théâtre, où son talent d'acteur n'était point goûté du public, quand la révolution de 1789 vint ouvrir une carrière plus facile à son ambition. Déjà, vers 1775, Fabre avait obtenu aux jeux floraux de Toulouse l'églantine d'or, décernée par cette académie à ses lauréats. En décorant son nom de famille du nom de cette fleur, Fabre s'était avec raison jugé plus propre à composer des comédies qu'à les représenter, et il était venu s'établir à Paris avec une tragédie d'*Augusta*, représentée en 1787, et une comédie intitulée : *les Gens de lettres, ou le Poète provincial à Paris*, l'une et l'autre sans succès, ainsi que *le Collatéral, ou l'Amour et l'intérêt*, en 1789 ; en 1790, *le Présomptueux, ou l'Heureux imaginaire*, subit le même sort. *Le Philinte de Molière*, qui suivit immédiatement ces deux pièces, établit enfin la réputation de son auteur ; *le Convalescent de qualité*, *l'Héritière*, *le Sot orgueilleux*, *l'Intrigue épistolaire* surtout, confirmèrent l'espérance de voir naître un nouveau poète comique. Mais la révolution, qui semblait ne devoir amener que des réformes salutaires, renversait rapidement les bases mêmes de la société. Fabre adopta, exagéra ses principes, avec la violence qu'il mettait à tout ce qu'il

entreprenait : membre de la commune de Paris et secrétaire de Danton, il fut soupçonné d'avoir provoqué les massacres de septembre. Bientôt, nommé député à la convention nationale, Fabre devint un des plus ardents persécuteurs des députés de la Gironde, ses anciens amis. Enfin, accusé d'avoir reçu 100,000 francs des administrateurs de la compagnie des Indes, pour falsifier un décret qui excluait ces mêmes administrateurs de la liquidation des comptes de leur compagnie, il fut chassé des sociétés des jacobins et des cordeliers, et décrété d'accusation par la convention nationale. Traduit au tribunal révolutionnaire en même temps que Danton, Camille Desmoulins, Hérault de Séchelles, etc., ceux-ci se plaignirent hautement d'être *accolés à un voleur ;* ils n'en subirent pas moins tous le même sort, le 5 avril 1794, et Fabre ne se fit remarquer, parmi les compagnons de son supplice, que par sa pusillanimité. — Ainsi périt honteusement, dans un temps où l'échafaud était le plus ordinairement un titre de gloire, un homme qui, dans un état de société normal, en fût peut-être devenu l'orgueil. En effet, si l'on considère ce que Fabre-d'Églantine avait composé au milieu des préoccupations politiques et avant l'âge de 39 ans, où le talent comique entre dans toute sa vigueur, que ne devait-on pas attendre de son génie exclusivement livré au travail et à l'observation? Et combien ne doit-on pas déplorer les malheurs d'une époque où toute espèce de talent, persécuté ou persécuteur, tombe tour à tour sous le couteau qui a confondu dans le même trépas André Chénier, Roucher, Fabre-d'Églantine, Venance-Dongados, Durosoy, Saint-Just lui-même, qui peut-être eût trouvé dans l'étude des lettres, qu'il avait déjà cultivées, un aliment ou un frein à son imagination déréglée et vagabonde, et à l'abondance incorrecte et désordonnée de son style, qui ne lui ont mérité que l'échafaud.—La comédie des *Précepteurs*, œuvre posthume, jouée en 1799, obtint encore un grand succès, nonobstant les critiques de La Harpe et la défaveur attachée au nom de Fabre-d'Églantine, dans un moment de réaction. Des dix-sept pièces de cet auteur, dont le manuscrit de l'une d'elles, intitulée *l'Orange de Malte*, est perdu, la comédie des *Précepteurs* n'est certainement pas celle dont le style soit le plus négligé, quoiqu'on sache qu'il n'y avait pas mis la dernière main, ce qui donnerait lieu de penser que Fabre écrivait ses ouvrages tout d'une haleine et sans presque les revoir, si déjà la lecture de toutes ses autres productions n'avait fait naître cette opinion. La pièce intitulée *le Philinte de Molière, ou l'Egoïste*, et dont ce dernier titre devrait être le seul, la meilleure que Fabre d'Églantine ait composée dans un temps où il devait avoir plus de loisirs, n'est pas mieux écrite que ses dernières comédies. Il la fit imprimer avec une préface dirigée principalement contre Collin-d'Harleville et sa comédie de *l'Optimiste ;* c'était une dénonciation démagogique contre le plus doux et le moins hostile des hommes, que le caractère envieux de Fabre peut seul expliquer, mais non excuser. Cette préface est non seulement une œuvre de mauvaise foi, mais encore une mauvaise action. — La famille de Fabre-d'Églantine a publié, en 1802, un recueil de ses poésies mêlées. Tous les défauts du cœur et de l'esprit de Fabre, c'est-à-dire l'aigreur et le cynisme, s'y retrouvent sans presque aucune des qualités qui le distinguent.

Viollet-le-Duc.

FABRICIUS LUSCINUS, était ainsi surnommé parce qu'il avait les yeux petits. Consul en 471, il battit les Samnites, les Bruttiens, les Lucaniens, et triompha de ces peuples. Après avoir fait un butin si considérable que, tous les frais de la guerre restitués aux citoyens qui y avaient contribué, il resta quatre cents talents, qu'il fit verser dans le trésor public, sans en rien garder pour lui, car il y avait dans son caractère autant de désintéressement que de bravoure, il refusa un cadeau que lui voulaient faire les ambassadeurs samnites, qui, voyant sa maison dégarnie de meubles, désiraient le

mettre à même de s'en procurer : « Tant que je commanderai à ceci, dit-il, en touchant les diverses parties de son corps, il ne me manquera rien. » Pyrrhus ayant battu le consul Lævinus, en l'an 473, Fabricius fut envoyé vers ce prince pour traiter de l'échange des prisonniers. La réputation de pauvreté et d'indigence du Romain le devancèrent dans le camp du roi grec, et celui-ci le mit à une double épreuve ; d'abord, il lui offrit beaucoup d'or, que Fabricius refusa, et le lendemain, il fit subitement paraître derrière lui un éléphant. Ce spectacle, tout nouveau pour un Romain, ne produisit aucune impression sur son grand caractère. A table, Cinéas ayant parlé de la philosophie d'Épicure, quant à l'état et au gouvernement, et ayant exposé qu'elle faisait consister le souverain bien dans la volupté : « Plaise aux dieux, s'écria Fabricius, que Pyrrhus et les Tarentins embrassent cette secte pendant qu'ils font la guerre aux Romains. » Pyrrhus fit des efforts pour l'attacher à sa suite, après qu'il aurait ménagé un accommodement entre lui et les Romains. Il lui promit qu'il serait le premier de ses amis. Fabricius répondit que cela serait trop désavantageux au roi, parce que ceux qui l'honoraient ne manqueraient pas de lui préférer son nouvel ami, une fois qu'ils sauraient de quoi lui, Fabricius, était capable. Pyrrhus ne fut point blessé de cette franchise. Il rendit les prisonniers qui purent s'en retourner, sous la seule sûreté de la promesse de Fabricius, qui s'engagea à les renvoyer si le sénat ne ratifiait pas la convention ; et en effet, ils furent renvoyés après la fête des Saturnales, le sénat ayant prononcé la peine de mort contre quiconque ne retournerait pas auprès de Pyrrhus. — En l'an 475, Fabricius fut revêtu d'un nouveau consulat avec Æmilius Papus, qui avait déjà été son collègue. Il était en campagne contre Pyrrhus, lorsque le médecin de ce prince lui offrit de l'empoisonner si les Romains lui promettaient une récompense. Le consul en avertit Pyrrhus. Les uns disent que ce fut secrètement et sans se faire connaître ; les autres donnent même le texte de la lettre qu'aurait écrite Fabricius. A cette occasion, le roi renvoya tous les prisonniers sans rançon. Et pour n'être pas en retard de magnanimité, les Romains lui rendirent un pareil nombre de Tarentins et de Samnites. Ce fut Fabricius qui fit porter au consulat P. Cornelius Rufinus, son ennemi, ce candidat brave au combat, mais fort avide de richesses. Étonné de cette protection inattendue, il alla remercier Fabricius : « C'est, répondit celui-ci, que j'aime mieux être pillé par le consul qu'emmené captif par l'ennemi. » — En 478, il fut fait censeur, toujours avec son ancien collègue Papus. Pyrrhus avait quitté l'Italie après le combat d'Asculum, dont l'issue fut si douteuse que personne n'osait s'attribuer la victoire. Les censeurs signalèrent leur zèle pour le maintien des bonnes mœurs. Ce même Cornelius Rufinus, dont nous venons de parler, avait été deux fois consul et une fois dictateur ; il fut néanmoins rayé de la liste des sénateurs, comme ayant chez lui au-dessus de 15 marcs de vaisselle d'argent pour sa table. Cette flétrissure s'attacha à sa descendance, si bien que personne de sa postérité ne parvint au consulat avant Sylla. Quant à Fabricius, Pline nous apprend qu'il n'avait pour toute argenterie qu'une tasse et une salière. Il ne laissa point de fortune, et l'état fut obligé de doter sa fille. De Golbéry.

FABRIQUE, FABRICATION (du latin *faber*, ouvrier). Ce mot est synonyme de *manufacture* (*v.*); souvent on les prend l'un pour l'autre : on dit indifféremment une *fabrique* ou une *manufacture de draps* ; on ne dirait pas une *fabrique* de glaces. — Si les anciens l'emportent sur les modernes dans les arts du dessin, ces derniers leur sont de beaucoup supérieurs dans la confection d'une foule d'objets utiles, ou qui contribuent aux commodités, aux agréments de la vie. — Tout porte à croire que les premiers peuples ne connaissaient guère que des ouvriers isolés, et peu ou point de fabriques. Dans les premiers temps, les familles fabriquaient elles-mêmes leurs ha-

billements, comme le prouvent de nombreux passages des anciens auteurs. Cet usage se perpétua à Rome jusqu'au temps des empereurs. Auguste portait des vêtements filés et tissés par les mains de sa femme et de sa sœur; les filles de Charlemagne apprenaient à exécuter des ouvrages semblables. — Ce qui prouve que les fabriques avaient acquis peu de développement chez les anciens, c'est la rareté des métaux, des ustensiles de toute espèce, etc., comme l'attestent divers passages de leurs écrivains : dans Homère, on voit des héros offrir du fer pour racheter leur vie; les Grecs et les Romains coulaient en bronze des épées, des socs de charrue, des pointes de flèches; ils faisaient aussi en cette matière des aiguilles à coudre; leur acier était de mauvaise qualité, comme il est démontré par quelques armes qui nous sont parvenues. Les peuples de la Germanie, aujourd'hui très riches en fer, en avaient fort peu du temps de Tacite : *Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur*. Jusque vers la fin du moyen âge, les peuples de l'Europe étaient demi-nus ou couverts en général de peaux de bêtes, ce qui est prouvé par le nom et l'usage du *surplis* (qui se met sur les peaux). Les prêtres endossaient ce vêtement pour célébrer les offices avec plus de propreté et de décence. Charlemagne était vêtu de peaux de loutre : il paraît que de son temps les souliers étaient rares; il est fait même mention d'un testament de cette époque où le testateur donne à une église, comme un objet d'importance, une paire de sandales dont les prêtres feront usage pour dire la messe. — Une preuve que les peuples anciens n'avaient pas de fabriques d'un grand produit, c'est le peu d'ustensiles de métal, tels que couteaux, ciseaux, miroirs....., que l'on trouve dans les ruines des villes anciennes. Ce ne serait pas une absurdité que de dire que Paris renferme plus d'objets fabriqués que n'en possédait tout l'empire romain. — Les anciens, si habiles dans les arts du dessin, étaient de fort mauvais ouvriers : on voit, au cabinet des antiquités de la Bibliothèque royale de Paris, des aiguilles, des dés à coudre, des compas, qui ne sont que des ébauches. Les monnaies sont grossièrement fabriquées; c'est un morceau de métal tout brut, ou à peu près, sur lequel on a imprimé une légende ou l'image d'une tête humaine souvent d'une beauté admirable.—Les mêmes beautés et les mêmes défauts se font remarquer dans les ouvrages fabriqués dans le XVIe et même le XVIIe siècle. Voyez cette arquebuse richement ornée d'or, d'argent et d'ivoire incrustés, ou couverte de ciselures du meilleur goût. Eh bien! les pièces qui composent sa batterie sont d'un travail grossier, digne d'un serrurier de campagne. Nous avons vu plusieurs meubles magnifiquement sculptés par devant, dont le derrière se compose de planches arrêtées purement et simplement avec des clous de fer forgé. Ces meubles, au reste, n'offrent pas les mêmes commodités que ceux qu'on fabrique de nos jours. — On dirait, d'après les observations qu'on vient de lire, qu'il y a une sorte d'antipathie entre le génie de l'artiste et celui du fabricant; il y a plus, depuis que la fabrication a fait en Europe des progrès extraordinaires, la littérature a rétrogradé avec la même rapidité : l'Angleterre, la France, les États-Unis de l'Amérique du nord, trois pays qui se distinguent par les produits de leurs fabriques, n'ont pas de nos jours un seul écrivain qui puisse se flatter d'occuper la postérité cent ans après sa mort. Il y a quatre-vingts ans que le génie littéraire anglais est muet : c'est aussi pendant cette période de temps que les fabriques de la Grande-Bretagne ont pris un si brillant essor. — On a quelques raisons pour croire que sur la fin de l'empire d'Occident il s'était établi en Europe des fabriques d'étoffes considérables; elles durent cesser de produire quand les Barbares du Nord eurent envahi l'Europe méridionale. Il n'est pas vraisemblable que ces fabriques aient reçu de grands développements ni inventé beaucoup de procédés; l'empire d'Orient, dont la capitale ne fut conquise que dans

le xve siècle, les aurait transmis aux peuples d'Occident. — On fixe au xiie siècle l'époque où l'industrie commença à reprendre une marche progressive. Le grand Colbert, ministre de Louis XIV, lui donna une impulsion qu'elle n'avait pas encore reçue, en France; elle continua de faire des progrès pendant le xviiie siècle, mais avec moins de rapidité que chez les Anglais : nous étions à l'époque de la révolution bien en arrière de ce peuple, chez lequel nous étions obligés d'acheter une grande quantité de produits sortant de ses fabriques; nous sommes encore moins avancés que lui pour la confection de certains objets. Il faut convenir toutefois que depuis le commencement du siècle nous avons fait des pas immenses, progrès qu'il faut attribuer en partie à la grande révolution qui, supprimant les jurandes, les corporations, etc., a donné aux fabricants toute liberté d'étendre et de perfectionner l'industrie qu'ils exerçaient, suivant leurs lumières et leurs moyens. De là naquirent une émulation et une concurrence salutaires : on voulut rivaliser avec les étrangers; on les imita, on étudia leurs procédés, on copia leurs machines, etc. — Ce qui distingue surtout les modernes, ce sont les découvertes qu'ils ont faites en chimie et les nombreuses machines qu'ils ont inventées, de sorte qu'une fabrique n'est plus, comme autrefois, seulement une réunion d'ouvriers faisant jouer, des limes, des navettes; ce sont aussi des réunions de machines, agents muets, qui exécutent certains ouvrages plus promptement et avec plus d'exactitude que ne saurait le faire un homme habile : on a construit des machines qui cordent, filent, tissent, etc ; mais il faut un agent qui les entretienne en mouvement. On n'avait pour cela, autrefois, que les animaux, le vent et les chutes d'eau. La Providence a révélé aux modernes un quatrième agent infiniment préférable aux trois premiers; il est de la force qu'on veut, se place partout; c'est enfin la *machine à feu*, nommée improprement *machine à vapeur*. Un Français, Papin, en eut la première idée sur la fin du xviie siècle, et l'Anglais Watt s'immortalisa par les modifications et les perfectionnements qu'il lui fit subir. — La machine à feu est la Providence des fabricants de nos jours : si elle coûte cher à établir, elle est beaucoup moins dépensière que des animaux qui produiraient une force équivalente à la sienne. Quant aux chutes d'eau, il faut les prendre où elles sont et comme elles sont. — La plupart des fabriques sont dépendantes les unes des autres; la prospérité de celle-ci est due au bas prix des produits de celle-là. La machine à vapeur a permis d'exploiter plus en grand et à moins de frais les mines de fer. Or, ce roi des métaux, sous le rapport de l'utilité, est nécessaire au plus grand nombre des fabriques, puisque les outils, les instruments, les machines, en sont faits en tout ou en partie. Il y a des établissements qui en font une grande consommation, tels que les constructeurs de machines à feu, les fabricants de quincaillerie, de métiers, de coutellerie, etc., etc. Converti en acier, le fer est la matière dont on fait tous les instruments qui servent à façonner les bois, les métaux, les minéraux. Parmi les causes qui contribuent à la prospérité de la plupart des fabriques, le bas prix du fer doit compter au nombre des premières. — Les machines dépendent souvent aussi les unes des autres : un laminoir, par exemple, prépare la tôle d'acier dont on fait la lame d'une scie, laquelle, dentée par une autre machine, devient la pièce principale d'un appareil propre à diviser le bois en planches, etc. Il est tel produit à la fabrication duquel 50 machines ont concouru : voilà une pièce de calicot qu'on vous donne à vil prix : suivez les diverses opérations qu'a dû subir le coton qui en a fourni la matière. Des machines l'ont cardé, filé, tissé...; et ces machines, les matériaux dont elles sont faites sont le produit d'autres machines qu'il serait trop long d'énumérer. Chacune d'elles a concouru plus ou moins à réduire le prix du calicot au taux où il est. TEYSSÈDRE.

Fabrique (beaux-arts). C'est le mot que l'on emploie dans la peinture pour désigner toute espèce de construction servant d'ornement dans les fonds d'un tableau d'histoire, ou bien pour embellir un paysage, ou même devenu le sujet principal dans un tableau d'architecture. — Par cette expression, on a certainement voulu désigner tout ce qui est fait de main d'homme, par opposition aux arbres, aux rochers, aux montagnes, et même aux figures d'hommes ou d'animaux, tous objets formés par le Créateur. — On désigne donc également sous le nom de *fabriques* les palais et les cabanes, les ponts construits sur les grandes rivières et ceux qui sont jetés sur les ruisseaux, des villes entières construites en pierre et de petits hameaux couverts de chaume. — Dans les paysages de Nicolas Poussin, les fabriques sont remarquables par leur masse imposante, par leur noblesse et par leur caractère particulier, qui paraît les rendre propres aux peuples anciens que le peintre a voulu représenter. Bourdon, au contraire, n'a employé que des parties de monuments à demi ruinés, qui font bien pourtant, de la manière dont il les a placés.

Duchesne aîné.

Fabriques des paroisses., le temporel, le revenu affecté à l'entretien des paroisses et aux dépenses intérieures du culte. On appelle aussi de ce nom l'administration chargée de la recette et de l'emploi de ce revenu. Ces administrateurs s'appellent *marguilliers* dans quelques villes, *fabriciens* dans d'autres, et *gagiers* dans quelques communes rurales. Ils occupent dans l'église une place distinguée, appelée *fabrique* ou *banc d'œuvre*, ou simplement l'*œuvre*. Les fabriques paroissiales ont été, dans l'origine, administrées successivement par les évêques, les archidiacres et les curés; enfin, par quelques notables élus dans une assemblée générale des paroissiens, et choisis dans la noblesse, la haute bourgeoisie et les boutiquiers.—Ils rendaient leur compte chaque année par-devant l'évêque ou son archidiacre. — Henri III s'honorait du titre de marguillier de Saint-Germain-l'Auxerrois. Ce vers de Regnard est devenu proverbe :

Que feriez-vous, monsieur, du nez d'un marguillier?

L'office des fabriciens ou marguilliers a survécu à toutes les institutions locales supprimées par la révolution de 1789.

Dupey (de l'Yonne).

FAÇADE, terme d'architecture par lequel on désigne un des côtés d'un édifice : on dit bien la *façade* du nord, du midi, etc. Néanmoins, lorsque le mot *façade* est suivi immédiatement du nom du bâtiment, il désigne le côté le plus important, le plus riche de l'édifice. Quand on dit, par exemple, la *façade* du Louvre, on entend communément désigner celle qui regarde l'orient, la plus riche de ce magnifique palais. T.

FACE (anat. et physiologie [*vultus, facies*]). Ce mot paraît dériver de *fari* (parler). La région antérieure et supérieure des animaux est, en général, la plus noble ou la citadelle de la vie, puisque la tête comprend le cerveau et tous les organes du visage. C'est donc le siége principal de l'animalité. Le plus dominant de tous les centres nerveux, lequel préside surtout aux mouvements volontaires, et qui possède en quelque manière le haut gouvernement de l'économie, est placé au sommet de la face : celle-ci présente toujours la bouche et les sens qui sont destinés à la recherche de la nourriture, comme ils dirigent aussi toutes les autres actions de l'être animé. — Chez les animaux vertébrés, les os de la face en sont presque perpendiculairement situés, chez l'homme, ou se prolongent plus ou moins en museau chez les autres mammifères, les reptiles et les poissons; ou sont munis d'un bec corné chez les oiseaux. On ne peut pas dire que les mollusques, les crustacés, les insectes et autres races inférieures, munies d'une tête distincte et de mandibules ou mâchoires, ou de trompes, etc., aient une véritable face; mais celle-ci se présente d'autant mieux que les animaux manifestent plus d'intelligence. Parmi les oiseaux mêmes, les perroquets semblent montrer une face plus intellec-

tuelle que l'oie ou la bécasse ineptes. — L'anatomie fait voir quatorze os dans la face humaine, savoir, deux maxillaires supérieurs, concourant à former la bouche, le nez et les orbites; deux os de la pommette ou malaires, deux os propres du nez, deux os lacrymaux ou unguis, un vomer, deux sous-ethmoïdaux ou cornets inférieurs, deux os palatins, enfin le maxillaire inférieur. On compte en outre 32 dents. Il n'existe d'os mobileque la mâchoire inférieure; tous les autres s'unissent par engrenure avec d'autres. La mâchoire s'articule par énarthrose, qui permet, outre le mouvement de bas en haut, des mouvements latéraux, et d'autres en avant et en arrière plus ou moins étendus. —Il y a des muscles nombreux à la face; les plus superficiels adhèrent à la peau du visage, et lui donnent la mobile expression qui la distingue; ils font surtout grimacer les singes. Outre ces muscles du front, des paupières, les yeux en ont de particuliers, qui les rendent si propres à peindre les passions ou les besoins de la pensée. La région nasale a le pyramidal, l'élévateur commun, l'abaisseur des ailes du nez et leur dilatateur. On remarque à la région maxillaire supérieure l'élévateur de la lèvre, le canin, les deux zygomatiques ou rieurs. Dans la région maxillaire inférieure se trouvent l'abaisseur de l'angle des lèvres ou pleureur, l'abaisseur de la lèvre inférieure, le releveur du menton; à la région inter-maxillaire, le buccinateur ou suceur, et le labial; à la région temporale, le masseter et le temporal, destinés à la mastication. Nous ne citerons pas tous les autres muscles intérieurs de la bouche et de la langue, pour la déglutition, la prononciation des sons, etc. — Les vaisseaux de la face sont des branches de l'artère carotide externe divisées en plusieurs rameaux, dont le principal est l'artère faciale; les veines, plus multipliées encore que les artères, servent, dans leurs nombreux lacis, à injecter plus ou moins le système capillaire du visage. De là résulte aussi cette prompte et facile coloration des joues, soit par un mouvement plus rapide tel qu'un accès de fièvre, soit par la seule émotion de quelque passion subite. — Tous les nerfs distribués à la face émanent du cerveau. Ainsi, les rameaux de la troisième paire se distribuent à six muscles des yeux, la quatrième paire ou pathétique concourt pareillement à leur expression; la cinquième paire surtout se distribue en trois branches, savoir, l'orbitaire ou ophthalmique, la maxillaire supérieure, se ramifiant sur le nez, la lèvre supérieure et les joues, et enfin la maxillaire inférieure. De plus, la portion dure de la septième paire se partage tant à la lèvre et à la mâchoire inférieures qu'aux parties de l'oreille externe, des tempes, au péricrâne, etc. Il n'est donc nullement surprenant que la face soit très mobile et très sensible. Les observations pathologiques viennent en preuve, car nulle autre région du corps (si ce n'est la sexuelle, également sensible) n'est aussi exposée aux affections inflammatoires, au cancer, aux carcinomes, aux ulcères, à des boutons, à des efflorescences, aux marques de petite vérole, etc. C'est la partie du corps qui se maintient le plus constamment chaude, quoique la plus exposée à l'air. Elle possède en effet une vitalité intense, que la moindre impression agite; ses muscles délicats sont comme autant de cordes harmoniques sur lesquelles vibrent sans cesse les affections de l'ame. Le teint même se ressent du régime de vie : il devient une trogne rubiconde et allumée chez les biberons de profession; il décèle par la pâleur, chez les filles, la chlorose, et souvent une cachexie vermineuse dans les enfants. On sait que la vive coloration des pommettes indique les inflammations des poumons ou la phthisie; les lèvres pâlissent, les joues s'affaissent et les yeux se creusent, chez les individus qui abusent des voluptés; une physionomie truculente ou féroce dénonce le délire ou la manie; enfin, les yeux, ces fenêtres de l'ame, brillent dans la joie, s'allument dans la colère, étincellent dans la vengeance, s'adoucissent dans l'amour, deviennent mornes dans la tristesse, humides et rou-

ges dans le chagrin : on lit dans les regards les traits frappants de la pensée (*v.* Physionomie).

Des caractères propres à la face humaine.

De tout temps, l'excellence et la dignité de cette face, qui s'élève vers le ciel, tandis que celle des animaux se courbe bassement vers la terre, a servi de texte aux poètes et aux orateurs, témoins ces vers d'Ovide :

Os homini sublime dedit, cœlumque tueri
Jussit, et erectos ad sidera tollere vultus.

Les contradicteurs (car il y en a partout) disent néanmoins, avec le sceptique Montaigne, que les chameaux, les autruches, et même les oies et les dindons, relèvent également la tête, et que nous ne regardons pas encore si directement le ciel que le poisson uranoscope, dont les yeux sont situés au sommet de son crâne ; enfin, l'oiseau pingouin (*alca torda*) marche aussi redressé que nous. — Il y a cependant une énorme différence entre la face de l'homme et l'ignoble museau des brutes. L'alongement de leurs mâchoires, le reculement et l'aplatissement de leur cerveau, montrent bien qu'elles mettent l'appétit devant la pensée, qu'elles tendent vers l'aliment, premier besoin pour elles. L'orang outang, le plus voisin de notre race, a plutôt une moue grimaçante qu'un visage. Déjà il présente des vestiges de cet os incisif ou inter-maxillaire, qui porte, chez les autres mammifères, les dents incisives supérieures, et concourt à l'élongation des mâchoires. Le nègre, indépendamment de son teint noirci et de ses cheveux laineux, annonce encore, par le prolongement de sa bouche et l'abaissement de son front, qu'il a des appétits plus sensuels, une disposition moins noble, pour l'ordinaire, à l'emploi de la pensée que l'homme blanc, dont la bouche est plus rentrante et le front plus saillant. On doit donc considérer que plus le museau sera prolongé dans un être, plus son cerveau sera reculé et rétréci en même temps, plus il sera brute ou dépourvu d'intelligence. Le contraire se manifeste dans l'échelle progressive des êtres, depuis le reptile jusqu'à l'homme, qui, étant placé au sommet de la création intellectuelle, doit offrir, par cela même, le cerveau le plus développé ou les os de la face les moins alongés de tous les êtres. — C'est sur de telles observations que se trouve fondée la célèbre règle de l'*angle facial* établie par P. Camper. Que l'on suppose en effet une ligne droite passant à la base du crâne, depuis le trou occipital jusqu'à la racine des dents incisives supérieures; puis, qu'on tire une autre ligne de cette même racine des dents supérieures au front de l'homme ou de l'animal qu'on veut examiner, on obtiendra un angle d'autant plus ouvert, plus voisin de l'angle droit, que l'homme aura plus de noblesse et d'intelligence. Les singes macaques offrent des angles depuis 45° jusqu'à 60 ou même 63 d'ouverture (chez les orangs et jockos) ; le nègre présente 70° environ, l'Européen ou blanc, depuis 75° jusqu'à 85. Mais les anciens sculpteurs, auxquels le génie des beaux-arts semble avoir révélé cette règle, donnaient à la face de leurs dieux 90° d'ouverture, et même 100° à leur dieu suprême, au grand Jupiter. — Daubenton avait fait l'observation, remarquable également, que le trou occipital est d'autant plus reculé que le museau des animaux se prolonge, en sorte que dans les espèces à très long museau, ce trou est placé à l'opposite de la gueule et le crâne est très petit. De cette manière, la face, qui est presque perpendiculaire chez l'homme, se recourbe toujours en bas chez les quadrupèdes : c'est pourquoi ils ont besoin d'un ligament cervical plus fort, à proportion de ce prolongement du museau, pour le soutenir. — La *beauté de la face* n'est donc pas tout-à-fait un résultat de simples conventions (*v.* Beauté), ni le fruit du caprice et des goûts particuliers de chaque peuple. N'y a-t-il pas en effet un type de perfection intellectuelle, comme d'harmonie physique, dans l'organisation de chaque espèce? Les seuls aveugles ont la permission de nier que la régularité des traits, le développement

d'un grand front et autres organes nobles, ou l'éminence des qualités intellectuelles, caractérisent la beauté et même la majesté de la face humaine. C'est ce qui résulte de l'ampleur du cerveau et de la diminution proportionnelle des parties servant à la mastication, puisque les ignobles figures des idiots et imbécilles se caractérisent par une étroite cervelle et de grosses ou lourdes mâchoires. Ce fait est tellement manifeste qu'on appelle *mâchoires* et *ganaches* ces êtres stupides. — La plupart des animaux ne sont beaux que par les formes générales de leur corps, témoin le cheval : aucun ne l'est spécialement par la face comme l'homme : lui seul porte sur son front l'auguste empreinte de sa dignité. Sa seule démarche droite impose le respect aux animaux, qui le redoutent : ils semblent reconnaître l étendue de ses moyens, dus aussi à la liberté de ses mains. L'éléphant obéit à l'homme; le lion, le tigre, ne l'attaquent pas à moins d'y être forcés par la faim ou transportés de vengeance : tous tremblent devant leur roi, lorsque, les armes à la main, il commande à la terre en conquérant, et donne d'un regard ses ordres au chien, qui apprend à lire sur notre face nos volontés.—Ces considérations montrent donc la supériorité réelle de notre organisation sur celle des autres animaux. L'homme est tout entier dans sa face : c'est par la tête qu'il vit le plus et qu'il diffère d'un autre homme. Les brutes se ressemblent presque toutes entre elles dans leur propre espèce : l'homme, destiné à la société, avait besoin d'être distingué d'un autre par les traits de sa figure et par son individualité. Un tronc d'homme sans tête n'a pas de nom : *et sine nomine corpus*. Il paraît que l homme sauvage a d'autant moins de physionomie que ses facultés morales sont rarement mises en jeu, que son intelligence est plus faiblement éclairée, dans l'absence de toute culture d'éducation et de société. Ainsi, l'on a dit de la plupart des Américains sauvages, qu'ils avaient tous à peu près les mêmes traits. Chez les insulaires des mers du Sud, on n'observe en général que des faces ignobles, des physionomies féroces ; les peuplades nègres, sauf les variétés nationales de teint, de corpulence, de conformation générale, montrent toutes le même museau, plus ou moins prononcé. Ces êtres, élevés par la simple nature, sous le même climat, nourris des mêmes aliments, réduits à des conditions toutes semblables, étant également apathiques, doivent avoir en effet des formes très peu différentes. Les brutes, pareillement soumises à l'uniformité d'instinct et de genre de vie dans leur espèce, n'offrent aucune diversité notable dans les traits de leur figure. — Il en est tout autrement parmi nous : la prodigieuse variété de fortune et de conditions, de régime, pour la nourriture, les habitudes, les occupations, les soins hygiéniques, les études et l'état social, apportent une foule de modifications à nos tempéraments comme à notre constitution morale : chacun a été tiraillé ou contrarié souvent en tout sens. Le plus ou le moins d'écus dans la bourse et les rangs sociaux se peignent souvent en caractères frappants sur le visage du riche et du pauvre, du puissant et du faible.—D'ailleurs, on doit distinguer dans les traits de la face les linéaments réguliers ou irréguliers qui rendent une physionomie belle ou laide, de l'*expression pathognomonique* ou de ces nuances fugitives qui caractérisent les passions, les fortes impressions ou les volontés dans nos affections, soit naturelles, soit factices. Chez la femme, la sensibilité étant plus prompte à s'émouvoir que chez l'homme, l'expression des sentiments doit être plutôt étudiée. Les enfants, également mobiles, n'ont presque jamais la face reposée; leurs affections s'y succèdent souvent, comme les pleurs et le rire, avec la rapidité de l'éclair. — C'est principalement par le visage qu'on juge du tempérament de chaque individu. Voyez cette face creuse et alongée, ces joues décharnées, ce teint have et livide, ces yeux enfoncés et ombragés d'épais sourcils, ce regard sombre, cette mine voilée et sévère, ce front sillonné de rides soucieuses, ces cheveux

plats et tombants, chacun y reconnaît d'abord le triste mélancolique. Voyez près de lui cette face épanouie et rubiconde, sur laquelle se déploient le contentement et la gaîté : à ce teint fleuri, qui brille du printemps de la vie, à ces joues pleines, à ces regards qui invitent au plaisir de la table ou de l'amour, à cette chevelure blonde, mollement bouclée, vous reconnaîtrez l'heureuse complexion sanguine. Plus loin, une grosse et lourde figure, à joues flasques et pendantes, à teint fade et blafard, avec de lourdes mâchoires, un œil morne et indifférent, de longs cheveux mous, semblent porter écrite sur son front l'apathie du tempérament lymphatique. Qu'il diffère de cette physionomie ardente, au regard étincelant et audacieux, à traits mâles et tendus, au front intrépide, à la barbe touffue, au teint bruni, à cheveux crépus, vous y remarquerez sans peine la complexion du bilieux. — En général, l'expression de la face est plus vive, plus saillante dans les tempéraments secs et maigres que dans les constitutions empâtées et humides, et chez les bruns plus que dans les blonds. La figure est plus arrondie parmi les femmes et les enfants que chez les adultes.— La bonne proportion de la hauteur de la face ou de la tête à celle du reste du corps est, selon les peintres, d'un septième pour l'homme fait, mais elle est d'un sixième ou d'un cinquième dans l'enfant et dans le nain, qui est un vieil enfant; elle est de proportion plus petite chez le géant et les jeunes gens élancés ou fluets au sortir de l'adolescence. Les peuples des régions polaires, les montagnards, ont une figure et une tête fort volumineuses, relativement à leur taille, qui est souvent rabougrie, parce que la froidure restreint son développement. Mais il serait difficile d'expliquer les figures qui caractérisent les nations et les races : l'Italien se distingue principalement à la coupe du nez, l'Espagnol au front et à la face longue, l'Allemand à la forme un peu quadrangulaire de son crâne, le Hollandais à sa face ronde, etc. (*v.* les articles Homme et Races). J.-J. Virey.

Face n'est pris au sérieux que dans cette acception anatomique, ou figurément en morale, quand il s'agit de la présence de Dieu. Dieu détourne sa *face* du pécheur. Les chérubins se voilent de leurs ailes devant sa *face*. — Hors de là, il est presque toujours familier : une *face* de carême, une *face* de réprouvé. — *Face*, en termes de peinture et de sculpture, est dit de la mesure qui sert à déterminer les proportions d'une tête, et qui est égale à la longueur du visage. Du bas du genou au cou-de-pied, il y a deux faces. — *Face* signifie encore superficie : la *face* de la terre, la *face* de la mer. L'Écriture dit la *face* des eaux, la *face* des abîmes. — En géométrie, il désigne les diverses portions de surface plane qui terminent un solide : les *faces* d'une pyramide, d'un cube. — En anatomie, c'est une des parties qui composent la superficie d'un organe : la *face* supérieure d'un estomac. — En architecture, c'est, ou le devant d'un édifice, ou celui d'une de ses parties considérables : ce bâtiment a tant de mètres de *face*; ou un membre plat qui a beaucoup de largeur et peu de saillie : *faces* de l'architrave, bandes dont elle est composée. — *Face*, en termes de fortification; ce sont les deux côtés d'un bastion, situés entre les flancs et la pointe. — Dans les eaux et forêts, *face* se dit du côté de l'arbre pied-cornier auquel on a appliqué le miroir ou la marque du marteau, pour en tirer un alignement. — En termes de manége, il se prend pour chamfrein : un cheval belle *face* est celui qui a un chamfrein blanc. — En termes d'astrologie, il indique la troisième partie d'une planète. Chaque planète, pour les astrologues, a 3 faces de 10 degrés chacune : Vénus est dans la troisième *face* du taureau. — *Faire face*, c'est être tourné vers un certain côté : sa maison fait *face* à la mienne; ou, en termes de guerre, présenter le front: notre armée faisait *face* à l'ennemi, faisait *face* de tous côtés. — *Faire volte-face* signifie se retourner, faire un quart de conversion, ou demi-tour à droite ou à gauche pour résister à l'ennemi qui poursuit. — *Faire face*, pour pourvoir

à une dépense, à un engagement. — *Face*, état, situation des affaires : Le cardinal de Richelieu changeait alors la *face* de l'Europe (Fénélon).

Oui, puisque je retrouve un ami si fidelle,
Ma fortune va prendre une face nouvelle.
(Racine.)

— Il se dit également des divers aspects, des divers points de vue sous lesquels une chose, une affaire peut être examinée, considérée : il n'y a point d'affaires qui n'ait deux *faces*. — *En face*, par devant : regarder quelqu'un en *face*, fixement ; il signifie aussi ou ne point s'effrayer, regarder le péril, la mort en face ; ou en présence : oser dire une chose en *face* ; ou vis-à-vis : sa maison est en *face* de la mienne ; ou enfin, dans, devant : se marier en *face* de l'église. — *De face*, en termes d'art, du côté où l'on voit toute la *face* : une figure prise en *face*. — *Face à face*, visage à visage : nous nous sommes rencontrés *face à face* ; voir Dieu *face à face*. — *A la face de*, en présence de, au propre ou au figuré : à la *face* de la justice, à la *face* de l'univers. — *De prime-face*, vieille expression : on dit maintenant de *prime-abord*. X.

FACÉTIE, Facétieux. Il est souvent plus facile de sentir et de comprendre bien toute la signification d'un mot que de la rendre claire et palpable. C'est ce qui m'arrivait pour *facétie*, quand il m'est tombé sous la main un excellent article de journal de notre collaborateur M. Ch. Nodier, intitulé *Facétie progressive*, et j'y ai vu qu'en style moyen âge, malicieux et gai, il avait prouvé à des avocats de province qu'ils étaient des sots de repousser un confrère parce qu'il venait d'accepter des fonctions de bibliothécaire *gagiste*. J'en ai conclu que la bonne facétie renferme une idée sérieuse sous une enveloppe amusante, et qu'il ne faut pas la confondre avec la *bouffonnerie*, qui excite le rire grossier et inintelligent. — Le *facétieux*, dit M. Guizot (*Nouveau dictionnaire universel des synonymes*), *plaisant* (qui *plaît*, récrée, divertit), répond assez exactement au *facetus* des Latins. Ce mot se prenait chez eux en très bonne part ; les meilleurs écrivains nous présentent les facéties parées ou accompagnées d'agrément, de délicatesse, d'urbanité, et assaisonnées de sel, sans mélange de scurrilité ou de basse bouffonnerie. Cicéron dit qu'Aristophane fut le facétieux poète de l'ancienne comédie, et que Scipion surpassait tous ses contemporains en facéties piquantes. Dans son *Dialogue de l'orateur*, il distingue deux sortes de facéties : l'une soutenue et répandue dans tout le discours, ou *la raillerie* ; l'autre, courte, piquante, ou le *bon mot*. La facétie est, selon lui, tant dans les actions que dans les paroles. Mais, dans nos derniers siècles de barbarie et de mauvais goût, des compilateurs, dignes de ces temps, ont recueilli et publié tant de ridicules plaisanteries, tant de bouffonneries dégoûtantes, sous le titre de *facéties* : les historiens ont donné sous ce même nom tant de mauvaises farces que l'idée du mot en a été corrompue, et le mot même décrédité. — Cependant, nos bons écrivains du dernier siècle ont encore dit souvent *facétie*, *facétieux*, dans le sens primitif et pur : Rabelais, avant eux, a été le type de l'auteur facétieux. Arlequin disant la vérité en riant est un personnage facétieux. Quelquefois, la facétie est plus sérieuse et résulte de l'accouplement bizarre de deux idées qui s'excluent dans l'imagination qui les a réunies, c'est le personnage biforme du ballet de Gustave, mi-partie marquis élégant, mi-partie lourd et épais villageois. Les comédiens ont souvent appelé leurs farces de petites facéties. Les contes du Pogge, Florentin, de Bonaventure des Périers, d'Ouville, sont des livres pleins d'agréables facéties. *Les facéties* du Domenichi sont un livre italien rempli de contes et de choses semblables. — *Facétieux* est un terme à conserver ; il faudrait le réhabiliter ; s'il était proscrit ; il dit plus que *plaisant* et mieux que *bouffon*. Scarron, bouffon si souvent, est souvent aussi très facétieux. C'est lui qui a dit pourtant : la facétie est basse et même trop comique pour un infortuné. — Molière n'est pas seulement plaisant, il est facétieux. Sa plaisanterie est agréable,

vive, enjouée, piquante et très comique. Une action, une parole, est agréable sans être plaisante; elle peut être plaisante sans être absolument facétieuse. *Le plaisant* plaît et récrée par sa gaîté, sa finesse, son sel, sa vivacité et sa manière piquante de surprendre : il excite un plaisir vif et la gaîté. *Le facétieux* plaît et réjouit par l'abandon d'une humeur enjouée, un mélange heureux de folie et de sagesse; en un mot, par la plus grande gaîté comique, il excite le rire et la joie.

X. et Ed. Barré.

FACETTE. Diminutif du mot face. Les corps solides sont composés d'un plus grand ou moins grand nombre de facettes régulières ou irrégulières. La forme cubique d'un dé, par exemple, présente 6 *facettes* distinctes, toutes égales en surface. — Dans les arts, les pierres précieuses se taillent à *facettes* : c'est ce qu'on appelle *facetter* les pierres. L'on doit veiller à ce que toutes les facettes soient parfaitement polies et se réunissent en formant des arêtes vives qui donnent la facilité de les bien enchâsser et de les monter très régulièrement. — On taille les facettes avec divers outils, et on les polit, soit avec de l'émeri, soit avec la poussière de diamant.

V. de Moléon.

FACHERIE, irritation passagère produite par les hommes ou par les choses. Vient-elle de ces dernières, la fâcherie a quelquefois des suites très graves, parce qu'il n'est pas donné à tous de se résigner à la puissance des événements. Quant à cette fâcherie qui, pour les causes les plus légères, jaillit au milieu de rapports journaliers, elle n'a pas assez d'importance pour laisser même de traces dans la mémoire. Il y a, d'un autre côté, des attraits de caractère tels qu'on a vu des liaisons intimes résister à des fâcheries pour ainsi dire quotidiennes. Les femmes, par suite de mille rivalités différentes, éprouvent trop souvent des victoires ou des défaites pour ne pas être exposées à des fâcheries qui disparaissent la veille pour recommencer le lendemain. Il est vrai que si une fâcherie a divisé deux d'entre elles, sur-le-champ elles l'oublient lorsqu'il s'agit de se liguer contre une troisième. Les femmes vivent donc dans une espèce de trève qui, fréquemment renouvelée, explique les apparences d'union qu'on reconnaît quelquefois entre elles. En général, la concurrence des intérêts, les exigences de la vanité, sont les causes les plus fréquentes, comme les plus ordinaires, de la fâcherie. Cette même vanité est encore plus intraitable lorsqu'elle a le public pour juge : ainsi, les gens de théâtre, les artistes, les professeurs, les auteurs dramatiques, passent leur vie à se fâcher et à se raccommoder. — Les jeunes filles elles-mêmes, en s'aimant beaucoup, ne peuvent échapper à de petites fâcheries : c'est l'instinct de la coquetterie qui commence à les rendre inquiètes et tourmentantes. L'âge, que la gravité et la raison accompagnent en général, détruisent plus ou moins la promptitude à la fâcherie; on a vécu avec tant de caractères différents qu'on s'habitue à l'indulgence. Quant à cette espèce de fâcherie que pourraient causer les événements, on les laisse passer avec indifférence, faute de les sentir avec vivacité; Bref, on les méprise trop pour s'en occuper. — Depuis près d'un demi-siècle, la cause la plus féconde en fâcheries, c'est la politique, d'abord, parce qu'elle passionne beaucoup plus qu'elle n'éclaire, et que, faute de documents authentiques, de faits positifs et d'une instruction assez étendue, on roule dans des lieux-communs qui tour à tour semblent donner raison aux uns et aux autres : or, rien n'irrite plus les hommes que ce qui reste sans résultat définitif.

Saint-Prosper.

FACHEUX, race nombreuse, qui pullule partout pour embarrasser tout. Les fâcheux ne savent ni entrer ni sortir à propos : présence, conversation, manières, tout en eux dérange ou fatigue. Les uns, privés de ce tact qui fait deviner tout à coup qu'on va devenir incommodes, n'écontent que ce qui les intéresse dans le moment; les autres, cédant à la personnalité, restent où ils se plaisent, sans se soucier si leur présence est une indiscrétion ou même un contre-temps. Le rôle

de fâcheux, pour être bien rempli, exige une certaine indépendance de fortune, il faut être maître de tout son temps pour faire perdre celui des autres : c'est donc dans les petites villes que les fâcheux de tout genre abondent principalement. Quand on n'a rien à faire chez soi, on prend naturellement l'habitude d'aller s'installer chez les autres, et, comme on y tombe à toute heure, on parvient vite à fatiguer. Ce qui constitue surtout le fâcheux au caractère égoïste, c'est qu'il ne reste jamais aussi long-temps que lorsqu'il s'aperçoit qu'on a hâte de se délivrer de lui; ses récits semblent tous se tenir; c'est une chaîne si étroitement serrée qu'on ne peut en rompre un anneau; est-il dépourvu du don de s'énoncer avec facilité? il se plonge dans un fauteuil, et il s'accrocherait successivement à tous les meubles plutôt que de déguerpir. Il y a une classe particulière de fâcheux, qu'on ne peut éviter dans les lieux publics : écoutez-vous un orateur avec attention? ils vous frappent légèrement au coude pour vous demander si c'est le premier discours qu'il prononce, quel est son âge, son pays; et de détails en détails, arrivent à vous faire perdre le fil des idées et à vous ravir tout le plaisir que vous attendiez à recueillir; quelques-uns ont une admiration qui s'énonce si haut qu'elle couvre la voix de l'orateur. Enfin, comme le défaut de tact peut rendre à charge les qualités qui, dans leur véritable mesure, font le charme de la société, quelques hommes deviennent fâcheux par l'excès de la politesse : tels sont ceux, par exemple, qui, arrivant en même temps que vous à la porte d'une maison, s'éternisent dans mille façons pour ne pas entrer les premiers, tandis que le vent souffle ou que la pluie bat. Molière a mis en scène un certain nombre de fâcheux qui, par leur succession, désespèrent un amant, auquel ils font manquer deux rendez-vous. Picard, plus de cent ans après, a refait, sous un autre nom, la suite de cette même pièce, qu'un nouvel auteur comique pourra bien encore recommencer; car si les formes sous lesquelles on est fâcheux changent à l'infini, le fond reste toujours le même, c.-à-d. qu'il est inépuisable.

SAINT-PROSPER.

FACIAL (Angle [v. ANGLE et FACE]).

FACIES (séméiologie), mot latin transporté dans notre langue, pour désigner les diverses modifications d'expression que les maladies font subir à la physionomie. On a donné le nom de *prosopose* ou *prosoposcopie* à l'étude de ces altérations des traits, qui est pour le médecin ce qu'est la physiognomonie pour le moraliste. Baglivi y attachait la plus grande importance: «Dans les maladies graves, dit-il, ne manquez jamais d'examiner la face.» Chaussier recommandait aussi beaucoup cet examen; et une foule d'autres médecins, d'une autorité non moins respectable, tant anciens que modernes, ont insisté sur le même point. En un mot, de tout temps, on a regardé la prosopose comme un des principaux moyens de diagnostic. C'est qu'en effet, la face, siége de presque tous les organes des sens, formée d'éléments aussi nombreux que délicats, riche de nerfs, de vaisseaux, de muscles dirigés en sens divers, et liée au reste de l'économie vivante par les sympathies les plus étroites, doit se modifier dans son expression, sa couleur, son volume, etc., aussitôt qu'un organe malade transmet au cerveau l'impression de la souffrance. — Les limites de cet article ne nous permettent pas de retracer ici avec les détails convenables les caractères infiniment variés que peut réfléchir aux yeux d'un observateur attentif ce miroir fidèle de nos sensations; nous nous bornerons à indiquer les principaux d'une manière générale. — Le *facies* plus ou moins rouge et animé, qu'on désigne du nom de *face vultueuse* dans le degré le plus intense, se lie le plus ordinairement avec un état inflammatoire de quelque organe important, et plus particulièrement des organes thoraciques. Il peut être aussi le résultat d'une simple congestion des mêmes parties, ou d'une pléthore générale. — Le *facies* devient *pâle* aux approches d'une syncope, par l'effet d'une vie trop austère, d'une mauvaise

neurriture, d'une habitatien malsaine, des maladies longues et douloureuses (la plupart de ces causes produisent en même temps la maigreur de la face), de l'habitude de la masturbation, qui imprime en outre sur la physionomie des malheureux enfants qui s'y livrent un cachet particulier de fatigue et de tristesse, au moyen duquel on devine aisément leur passien solitaire. A cette pâleur de la face se joint la *transparence*, dans les hémorrhagies abondantes. — Certaines maladies de poitrine, accompagnées de difficulté de la respiration, donnent à l'expression de la face un caractère d'*anxiété* remarquable. Dans les affections du cœur, avec gênc de la circulation, le *facies* devient ronge vergeté, vielet eu même livide: il est *bleu* dans la cyanese. — Le *cercle bleuâtre* qui entoure les yeux dans beaucoup de cas, notamment aux approches des règles, à la suite de veilles prolongées, d'excès vénériens, donne à ces erganes un caractère particulier auquel en a donné le nom d'*yeux cernés*. — La *pâleur plombée* de toute la face, jointe à un air de langueur et de faiblesse générale, est le signe physionomique de la chlorese (pâles ceuleurs) et de l'hystérie ancienne. — Le *facies jaune-paille* est celui de la cachexie cancéreuse, et de plusieurs affections chroniques.—Les maladies du *foie* et la constitution *bilieuse* se traduisent sur la face par une teinte *jaune-verdâtre*.—On remarque le *facies pâle bouffi* au début des convalescences, dans l'anasarque et certaines affections du cœur; la bouffissure des convalescents ne tarde pas à se dissiper: on la désigne ordinairement du nom de *mauvaise graisse*. — Le *facies bouffi*, tantôt pâle, tantôt rosé, est un des caractères de la constitution *lymphatique*. — Le même état de la face, avec des medifications particulières, se remarque chez les sujets *scrofuleux*. — L'amaigrissement rapide, le refroidissement et l'état instantanément cadavéreux de la face, sont le signe de quelques maladies très graves, du *choléra-morbus*, par exemple. — La *stupeur* qui accompagne la cemmotion cérébrale, les affectiens dites *typhoïdes*, et teutes celles qui portent une atteinte prefende au système nerveux, en paralysant l'influence de celui ci, rendent le visage immobile, muet, sans expressien, et lui impriment un air d'*étrangeté* singulier. Lorsque ce *facies* existe à un faible degré, on lui donne le nom d'*hébétude*; celui de *visage abattu* indique un caractère moins prononcé encore. — On désigne par le nem de *facies grippé* en *abdominal* un état du visage dans lequel les muscles sont contractés, de manière à ramener les traits vers la ligne médiane et la partie supérieure; ce qui fait paraître la face rappetissée. Cette expression annence une douleur vive, profonde et soutenue, et elle est liée à la plupart des phlegmasies abdominales aiguës. Elle contraste d'une manière frappante avec le *facies* des maladies theraciques, qui est caractérisé, au contraire, par l'épanouissement des traits et la dilatation des ouvertures naturelles de la face. — Mais la plus fâcheuse de toutes les expressions faciales est celle qu'on a nommée *facies hippocratique*, parce que le père de la médecine l'a décrite le premier: c'est celle qu'on observe dans presque toutes les maladies aux approches du terme fatal. Ses principaux traits résultent de l'amaigrissement extrême de la face, et de sa coleration d'un pâle verdâtre, quelquefois livide, plembée et même noire. — Le *facies* des *aliénés* est extrêmement mobile et changeant, d'où ce preverbe: « Rire sans motif est signe de folie. » — L'*immobilité complète* de la face, quand elle ne dépend point d'une cause passagère, est au contraire, le plus souvent un signe d'*idiotisme*. — Nous ne finirions pas si nous veulions retracer toutes les variétés d'expression que peut prendre le *facies* des malades. Il n'est pas jusqu'à la tristesse, à la gaieté, aux pleurs, au rire, etc., qui ne soient quelquefois liés à une altération morbide, et ne réclament dès lors toute l'attention du médecin. Les yeux surteut méritent un examen attentif, particulièrement dans les affections cérébrales. — L'âge, le sexe,

la constitution, les habitudes, les maladies antérieures, les diverses conditions sociales, apportent quelques modifications à la séméiologie de la *face* (*v.* Face). — Certaines *professions* donnent au *facies* une couleur particulière caractéristique : ainsi, presque tous les *boulangers* ont un teint *pâle* et *blafard*; il en est de même des meuniers et des plâtriers. Nous ne terminerons pas sans indiquer en peu de mots le système prosoposcopique de M. Jadelot. Selon lui, on peut rapporter tous les signes de la face à trois *traits* principaux, qui se rapportent eux-mêmes aux trois cavités splanchniques : M. Jadelot les appelle : 1° *oculo-zygomatique* ; 2° *naso-labial* ; 3° *labial*. Le premier commence au grand angle de l'œil, et va se perdre un peu au-dessous de la pommette ; il indique les affections du cerveau et des nerfs ; le second a son point de départ à la partie supérieure de l'aile du nez, et embrasse dans un demi-cercle plus ou moins bien tracé la ligne externe de la commissure labiale : ce trait, auquel vient quelquefois s'en joindre un autre, qu'on nomme *génal*, parce qu'il part de la joue, indique les maladies de la cavité abdominale. Le troisième se porte de la commissure vers le bas du visage, et caractérise les affections du cœur et des organes pulmonaires. Ces divers signes coexistent dans les maladies composées, s'ajoutent l'un à l'autre lorsqu'une maladie d'abord simple vient à se compliquer, enfin se succèdent quand une maladie est remplacée par une autre. L'expérience générale n'a point encore suffisamment confirmé ces résultats, obtenus par l'ingénieux auteur que nous venons de citer. Chauvet.

FACILE. Ce mot est un de ceux dont il est peut-être le plus *difficile* de déterminer bien exactement les acceptions, contrairement à l'idée qu'il semble renfermer. Dans son sens le plus ordinaire, néanmoins, il doit toujours supposer un acte matériel ou moral, qui s'exécute aisément, sans aucune peine, ou bien un genre de travail dont la conception, l'exécution ou la création semblent en avoir demandé très peu : c'est ainsi qu'on dit d'un style qu'il est *facile*. De même que dans ce dernier cas on l'applique par métonymie à des effets résultant d'opérations mentales, de même aussi l'applique-t-on parfois aux causes d'où dérivent ces effets, c.-à-d. aux facultés de l'intelligence, comme lorsqu'on dit, un génie, un esprit *facile*. Ce mot, suivant les phrases où il se trouve, les autres termes auxquels il est joint, présente aussi des acceptions très variées, parfois même contradictoires. De ce qu'il paraît exclure toute espèce d'opposition, de résistance, on le prend en mauvaise part quand il s'agit d'une femme : c'est dans ce sens qu'on a dit de la *facile* Cléopâtre qu'elle n'hésita pas à se donner à Antoine, à César, et même au jeune Octave, qui ne voulut pas d'elle. Il est également pris en mauvaise part quand on parle d'un homme faible, sans énergie, imbécille même, et qui, laissant prendre sur lui toute espèce d'empire, n'a de volontés que celles des autres : le règne de Néron fut ainsi le résultat de l'excessive *facilité* du caractère de Claude, qu'Agrippine finit par empoisonner, après l'avoir constamment tenu en tutèle. *Facile* se prend aussi, à la vérité, quelquefois en bonne part, pour dire de quelqu'un qu'il a les mœurs, les manières sociables ; que le commerce de la vie est très commode, sans façon, même agréable avec lui. Il est pris, dans ce cas, pour *condescendant*, *complaisant*. Une foule de propositions, dans lesquelles ce mot peut se trouver, en font encore varier le sens et le rendent susceptible des acceptions les plus extrêmes. L'abbé Girard, qui avait l'excellent esprit de chercher à trancher, autant que possible, le sens des mots, surtout de ceux qui sont réputés synonymes, a tenté d'établir la différence des expressions *facile* et *aisé*. La première, selon lui, exclut proprement des obstacles et des oppositions qu'on met à la chose : l'autre exclut la peine qui naît de l'état même de la chose. Ainsi, dit-il, une entrée est *facile* quand personne n'arrête au passage ; elle est *aisée* quand elle est large et commode à passer. Cette diffé-

rence ne nous semble ni complète, ni même vraie, si nous l'osons dire. Elle restreint trop l'acception du premier de ces mots, et ne spécifie nullement celle de l'autre. A part les mots nécessaires pour la construction des phrases, tels que les conjonctions, les articles, etc., il est une espèce de règle générale d'après laquelle on juge ordinairement de l'acception plus ou moins étendue d'un mot, c'est le nombre de ses dérivés considérés surtout comme parties du discours, et la plus ou moins grande concordance entre eux de leurs différents sens. L'idée qu'on pourrait, d'après cette règle, attacher au mot *aisé*, porterait à le considérer, si l'on peut ainsi parler, comme une espèce, dont *facile* serait le genre. Aussi l'auteur que nous venons de citer ne tarde-t-il pas à tomber, avec lui-même, dans une sorte de contradiction, même sans pousser la proposition émise ci-dessus à ses dernières conséquences. « *Facile*, ajoute-t-il un peu plus bas, paraît mieux convenir pour démontrer l'action, et *aisé* pour marquer l'événement de cette action. On doit dire d'un port commode, que l'abord en est *facile*, et qu'il est *aisé* d'y aborder. » Nous ne concevons pas bien cette subtilité de distinction entre deux phrases qui nous semblent dire absolument la même chose, qu'on change ou non de place les mots *aisé* et *facile*; car toutes deux, pour parler comme l'auteur, excluent également l'idée des obstacles que pourrait présenter la chose, ou la peine qui naîtrait de l'action de franchir ces obstacles. Nous aimerions mieux restreindre l'acception du mot *aisé*, tant au physique qu'au moral, à l'absence plus ou moins complète d'obstacles, soit artificiels, soit naturels, dans la chose dont il s'agit : le mot *facile*, qui vient évidemment de *facere*, supposerait toujours (à part les sens détournés dont nous avons parlé) une opération manuelle ou mentale, dans la conception, la création ou l'exécution de laquelle on ne rencontrerait que peu ou point de difficultés. D'après cela, *aisé* se rapporterait toujours à la chose, et *facile* à l'action de faire. Quelques exemples rendront ceci plus sensible : l'entrée d'une rade, d'un port, peut être *aisée* et n'offrir que peu d'obstacles; elle sera néanmoins toujours *difficile* à franchir, pour la première fois, à celui qui ne la connaît pas, tandis qu'elle sera toujours *facile* pour le pilote qui la connaît. Mais la condition d'être *aisée*, ou de ne pas l'être, dépendra uniquement de la conformation des côtes qui ferment la passe, de leur distance, des batteries dont elles peuvent être armées, de la présence d'écueils, d'incidents variables, tels que les vents, les marées, etc. La condition d'être *facile* se rattachera toujours, dans ce cas, au contraire, à l'habileté du pilote, et à l'action de franchir les passes. D'après cette différence, doit-on dire : cet homme est *aisé* ou *facile* à manier? (locution vulgaire). On peut dire l'un et l'autre, les difficultés pouvant également provenir de celui dont le caractère est *difficile* et de celui qui cherche à lui donner telle ou telle impulsion ou direction. Un ouvrage sera *aisé* ou ne sera pas *aisé* à traduire : mais il sera *facile* ou *difficile* de le traduire et non pas *à traduire*. On ne devrait donc pas dire : telle chose m'est *aisée*, mais *facile*, etc. Ces différences, si l'on se donnait la peine de bien les établir et de les appliquer le plus possible aux autres mots de même genre, produiraient dans le langage une bien singulière révolution, des avantages de laquelle peu de personnes semblent se douter.—On entend par *facilité* le moyen ou la manière aisée de faire. La *facilité* d'esprit, de génie, est cette disposition naturelle d'un auteur qui lui fait éviter tout ce qui semble recherché, tout ce qui porte le caractère d'un esprit qui fait les choses avec peine. Ce n'est souvent qu'à l'aide du travail le plus opiniâtre et le plus rude qu'on parvient à donner à des productions quelconques le caractère désigné sous le nom de *facilité de diction, de style*. Il serait difficile de trouver dans la littérature actuelle un ouvrage marqué à ce coin, aujourd'hui qu'un esprit de vénalité semble s'être associé partout à l'art si noble d'écrire; aujourd'hui que la vraie gloire

semble veuve de tous ses amants; cette gloire si belle dans sa parure et si laide dans les boudoirs où elle se laisse surprendre à sa toilette.—On appelle *facilité* de mœurs la disposition à vivre en paix et même cordialement avec tout le monde. On nomme *facilité* de mouvement la souplesse des ressorts, le jeu aisé d'une machine, etc. BILLOT.

FAÇON. L'expression latine *modus*, qui sert le plus ordinairement à rendre ce mot, semble lui convenir à tous les égards, tant elle a un sens vague, indéterminé, et qu'on ne parviendrait peut-être pas même à rendre avec un grand nombre de périphrases. *Façon* se dit de la manière d'agir, d'être, de travailler, etc., et quoi qu'il ait déjà perdu quelques-unes de ses acceptions, il en conserve néanmoins encore un si grand nombre, et quelquefois de tellement contradictoires, qu'il serait bien difficile de les renfermer dans une seule définition. Nous ne pouvons guère mieux les faire connaître qu'en citant quelques-unes des locutions où ce mot est le plus usité, comme *façon* d'habits, pour indiquer la manière dont une chose est faite : ces moulures sortent du magasin d'un tel, sont de la *façon* d'un tel, pour indiquer le genre de travail d'un artisan. On dit, pour marquer l'acte de donner la perfection à une chose, lui donner la dernière *façon*. Au lieu de cette phrase, on employait autrefois cette locution : *donner le fion*, qui a été en grande vogue. Cela voulait dire, achever complètement et dans toute la perfection possible, mettre enfin la dernière main à un ouvrage, de *façon* qu'il fût, dans son genre, ce qui pouvait sortir de plus parfait de la main de l'homme. *Façon* peut être pris pour *composition*, *invention*, comme dans cette phrase : ces vers sont de la *façon* de Racine. *Façon* se dit, en terme de grammaire, de la manière de s'exprimer, comme : cette *façon* de parler est un gallicisme. On dit, en architecture, bâtir à la *façon* des Romains. Pour la mine, l'air, les manières : gens d'une bonne *façon*, d'une certaine *façon*, sans *façon*, faire des *façons*, agir sans *façon*. Il s'emploie pour exprimer des minauderies chez les femmes, et, chez les deux sexes, des manières contraintes, cérémonieuses, embarrassées, des compliments qu'on se jette à la tête sans crier gare :

> Ne venez pas plus loin,
> Ce sont toutes *façons* dont je n'ai pas besoin.
> MOLIÈRE.

On dit d'un ivrogne qui a bu outre mesure, qu'il s'en est donné d'une *façon*... On dit ironiquement : une *façon* de bel-esprit, une *façon* de brave. Un auteur qui avait trouvé l'art de flatter jusque dans un dictionnaire avait, sous l'ancienne cour, établit cette différence entre les mots *façons* et *manières* : le premier, d'après lui, ne devrait se rapporter qu'à une allure, des dehors affectés, étudiés ; l'autre, au contraire, à des dehors simples et de bon goût; différence qui n'avait d'autre but que de faire passer la phrase suivante : « Les *manières* de la cour deviennent des *façons* dans les provinces. » — Elle a mille petites *façons* qui lui gagnent le cœur de tout le monde. (Scarron.) — *Façonner* veut dire, au propre, donner la *façon* à un ouvrage, l'enjoliver. Il se dit, au figuré, de l'esprit, des mœurs (*formare*, *polire*), comme dans cette phrase : rien n'est plus propre que la société des dames à *façonner* un jeune homme. BILLOT.

FAÇON PRODUCTIVE. Modification opérée par l'*industrie* pour créer ou accroître l'*utilité* d'une chose, et par-là sa *valeur*. —Toutes les fois qu'une *façon* ne contribue pas à créer, ou bien à augmenter la valeur d'un *produit*, elle n'est pas productive. Feu J.-B. SAY.

FACONDE. Nous sommes un étrange peuple ! Le mot *faconde* s'en va de notre langage ; déjà il a presque entièrement disparu ; et pourtant la chose devient de plus en plus commune. La *faconde* remplace presque partout la véritable éloquence : explique qui pourra cette bizarrerie! —*Faconde* marchait autrefois de pair avec *éloquence* ; c'était une seule et même chose. On ne passait pas pour éloquent si l'on n'était pas orateur abondant, ayant de

la *faconde*. Puis ce mot est devenu, par altération, le synonyme honteux de *loquacité*; il se produit avec timidité; un homme de goût, dans un salon, ne le hasarde pas sans le souligner ironiquement par l'accentuation. On ne citerait pas un écrivain consciencieux qui depuis dix ans ait tracé ce mot; j'en excepte toutefois notre *directeur*, dont je reçus, il y a un mois, mission de vous parler de la *faconde*, le plus brièvement possible; il avait senti la nécessité de retenir dans la langue cette expression fugitive avec son sens corrompu, pour rendre la mauvaise et stérile abondance des phrases.—Que de prédicateurs de nos jours dont la prétendue éloquence n'est que de la *faconde!* — Au barreau, un forçat a commis de nouveau un vol; il avoue; son avocat parle pendant une demi-journée sur le système pénitentiaire et la peine de mort, et il conclut en recommandant son client à l'indulgence de la cour : *faconde!* — A la tribune, un ministre parle sur tous les sujets et toujours; sa poitrine est un réservoir de paroles, et son gosier un alambic qui laisse échapper un filet perpétuel de ce liquide intarissable : *faconde!*—Rousseau a dit :

> Il n'est caillette, en honnête maison,
> Qui ne se pâme à sa douce *faconde*.

— Notre époque est le règne de la parole : on pérore dans toutes les élections, dans les conseils départementaux et municipaux, dans les conseils de la garde nationale, dans les sociétés savantes ou prétendues telles; toutes les autorités pérorent; partout on trouve des gens doués d'une grande facilité pour ennuyer, lasser, étourdir; partout il y a de beaux diseurs qui savent *manier* longuement la parole. Afin de pouvoir donc caractériser leur genre de talent, gardons le mot *faconde*, et nous accorderons l'*éloquence* seulement aux orateurs qui sauront persuader et instruire. ED. BARRÉ.

FAC-SIMILE. Mot latin composé, introduit sans altération dans notre langue, et qui signifie *ressemblance parfaite*. Ce moyen sert principalement à reproduire avec intégrité l'écriture des personnages célèbres. Pour arriver à ce but, on fixe une feuille de papier à calquer sur le manuscrit, dont on suit exactement tous les traits avec une plume taillée à cet effet, et trempée dans une encre préparée. Puis on transporte cette copie sur le cuivre ou sur une pierre lithographique, que l'on soumet ensuite à l'action d'une presse. Quand l'écriture n'est pas très ancienne, on humecte légèrement le papier avec du lait pur et de l'eau de savon; mise en presse, l'écriture décalque sur la pierre et fournit un assez grand nombre d'exemplaires. Grâce à cette invention, le gouvernement, il y a quelques années, a pu faire distribuer aux membres des deux chambres la lettre testamentaire de Marie-Antoinette, retrouvée dans les papiers du conventionnel Courtois. Au reste, cet art n'est pas sans utilité, il contribue à déterminer la véracité de pièces historiques importantes; car on a la preuve que, dans nos temps modernes, l'écriture conserve un type à peu près semblable durant tout un siècle. Un esprit exercé par l'étude des *fac-simile* peut donc, au premier coup d'œil, assigner l'âge d'un document écrit. On sait, par exemple, que sous Louis XIV l'écriture était très allongée, et s'est conservée sans trop d'altération sous le long règne de son successeur : l'écriture de Mirabeau et d'une foule de ses contemporains garde encore les mêmes traits, lesquels n'ont changé que depuis notre révolution, dont la mission semble avoir été de tout renouveler. Ajoutons encore que l'orthographe, reproduite avec scrupule, est souvent utile, puisqu'elle sert à reconnaître comme à fixer la prononciation de certains mots altérés par le temps. Enfin, les *fac-simile* nous font vivre, pour ainsi dire, avec ce qui n'est plus, en nous introduisant plus avant dans l'intimité des hommes illustres, dont les noms inspirent le respect ou commandent l'admiration. Qui ne jette les yeux avec intérêt sur les lignes tracées par la main de Mme de Sévigné? elle semble y revivre et s'y personnifier davantage que dans des lignes imprimées. Cette disposition est si bien connue des libraires

qu'ils manquent rarement aujourd'hui d'enrichir leurs éditions d'un *fac-simile*. C'est encore la même pensée, mais non le même motif, qui vient d'inspirer l'idée suivante. Dans un bal annoncé par une mairie de la capitale au profit des indigents, on doit mettre en loterie, et décerner aux plus heureux par la voie du sort, des autographes demandés à tous les personnages jouissant d'une célébrité incontestable dans les lettres, les arts ou la politique. Tous ont répondu avec empressement à l'appel fait au nom de l'infortune. Nous recueillons ce fait comme un trait de mœurs signalant un des penchants de notre époque. — Un ouvrage important, l'*Isographie*, a été publié sur le sujet qui nous occupe : il reproduit un choix de *fac-simile* des hommes illustres de tous les temps et de toutes les conditions. On regrette de n'y trouver de la plume de Molière qu'une simple quittance : il n'est rien resté de plus de ce beau génie (*v.* AUTOGRAPHE).

SAINT PROSPER jeune.

FACTEUR. Notre langue emploie souvent le mot de *facteur* pour désigner divers agents ayant tous entre eux des occupations plus ou moins analogues : celle de vendre, porter ou négocier pour le compte d'autrui.—Dans le commerce, les *facteurs* sont de simples agents commissionnés par les fabricants ou par les négociants, pour placer, vendre ou acheter des marchandises ou des effets. Véritables commis, ce sont des chargés de pouvoirs, représentant, dans toute espèce de transactions, le commerçant dans les lieux où il ne réside pas. Le facteur est donc un commissionnaire, mais un commissionnaire spécial, ne travaillant que pour une seule maison, sous la réserve d'un intérêt, ou le plus souvent d'un droit à prélever sur la masse des opérations; droit nécessairement plus fort que celui du commissionnaire. Ainsi, au lieu d'un demi ou d'un pour cent, l'on donne au facteur de 3 à 5 pour cent de la valeur des marchandises, en raison des lieux, du temps et des personnes. Ce droit, appelé *factorage*, est donc le bénéfice de l'agent qui se trouve à la tête de la *factorerie*, autrement dite bureau ou comptoir ouvert sur une place en l'absence de son véritable chef. Ainsi, les grandes maisons de Lyon, de Paris, de Rouen et de Mulhausen ont des factoreries et des facteurs à New-Yorck, au Mexique, au Brésil, et surtout dans l'Inde et les diverses contrées de l'Asie. La *factorerie* tient le milieu entre la loge et le comptoir; elle est moins importante que celui-ci et plus considérable que l'autre. La France a des *factoreries* à *Kalikata* (Calicut), Surate, Masoulipatnam, Maskate et Mokha. L'abus que plusieurs correspondants ont fait de leur mandat a trop souvent forcé les négociants d'en restreindre l'usage; aussi la prudence ordonne-t-elle à tout commerçant, croyant devoir envoyer, dans son intérêt, sur une place étrangère, un facteur, d'en exiger une caution qui puisse lui répondre de toute malversation frauduleuse. — Ces agents sont devenus, sur quelques places de l'intérieur, des fonctionnaires privilégiés analogues aux commissaires-priseurs. Ainsi, le gouvernement a des facteurs préposés à la halle et sur les marchés de Paris, qui vendent en gros, aux enchères, les denrées arrivées sur le carreau des halles. Tels sont les facteurs de marée pour la vente du poisson de mer, et les facteurs pour la farine, la volaille, les œufs et le beurre. Ces denrées, par l'entremise de ces facteurs, sont adjugées, en divers lots assez forts, à des marchands en gros qui divisent ensuite leurs achats à des détaillants chargés de les offrir à la consommation par leurs propres mains ou par le secours des marchandes à éventaires. Ces facteurs ne livrent les denrées que contre argent comptant, et s'ils accordent un délai, c'est à leurs risques et périls, car ils répondent pour l'acheteur envers le vendeur. Aussi, pour compenser cette obligation, quelquefois onéreuse, le gouvernement leur a passé pour honoraires de leur entremise un droit fixe de 10 pour cent sur le prix de la vente de la volaille, du beurre et des œufs, et de 6 pour cent seulement sur celle de la marée. — Le nom de *fac-*

teur se donne aussi au commissionnaire qui reçoit et pèse, dans les bureaux de roulage ou de messageries, les articles ou colis, et les délivre contre émargement aux personnes pouvant y avoir droit. — Enfin, le facteur officiel, le facteur important de notre époque, c'est le facteur de la poste, c'est l'homme chargé de lever, à heure dite, dans chaque boite, les lettres qui s'y trouvent déposées, et de distribuer ensuite ces lettres à leurs adresses. Fonctionnaire aristocratique au galon d'or sur les coutures de son habit, dans les directions royales des Tuileries et de la chambre des pairs, le facteur est bien moins élégant dans les autres directions parisiennes, et s'il passe de la ville dans les communes rurales, alors il perd son titre et devient un pauvre diable de commissionnaire, que l'on désigne vulgairement du simple nom de *piéton*, et qui, pour un bien faible salaire, doit parcourir chaque jour, en un temps donné assez restreint, un espace souvent de dix à douze lieues. Quant aux facteurs de l'armée, ils portent le nom de *vaguemestres*, et cumulent habituellement, dans la même personne, plusieurs emplois de commissionnaires; quelquefois même les soldats confondent sous le titre de *vaguemestre* l'officier payeur chargé du service des postes, et le facteur militaire qui doit prendre les lettres chez cet officier et les distribuer à son régiment. Les facteurs de la poste sont des commissionnaires sur le moral desquels il est important que l'on n'ait rien à craindre, car la plus petite inexactitude, le moindre abus de confiance, peuvent causer des pertes irréparables et jeter une méfiance juste et préjudiciable dans le public, qui veut toujours pouvoir compter sur les engagements que l'administration prend envers lui. ODOLANT-DESNOS.

FACTEUR D'INSTRUMENTS (musique), ouvrier qui construit des instruments de musique. On appelle plus particulièrement *facteurs* les fabricants de pianos, d'orgues et de harpes. Ceux qui font des violons, des altos, des violoncelles, des contre-basses, des guitares, etc., ont conservé le nom de *luthiers*, parce qu'autrefois le luth était l'instrument à la mode.— Il y a des fabricants spéciaux pour les instruments en bois, tels que hautbois, clarinettes, bassons, flûtes, flageolets, etc., d'autres pour les instruments en cuivre, tels que trompettes, cors, trombones, etc. — Au XVIe siècle, les facteurs d'instruments de musique furent réunis en corps de jurande, et le roi leur donna des statuts qui ont été imprimés. Avant cette époque, ils ne pouvaient employer pour la fabrication des instruments que l'étain, le cuivre et le bois; car, s'ils se servaient d'argent ou d'or, ils étaient querellés par les orfèvres; s'ils se servaient de nacre ou de bois coloriés, ils étaient querellés par les tabletiers. — Parmi les facteurs d'instruments qui ont acquis quelque célébrité, on cite Stradivarius et Amati pour les violons, Silbermann et Clicquot pour les orgues, Erard et Pleyel pour les pianos. — On peut consulter sur la facture des instruments au XVIe siècle l'ouvrage rare et curieux de Prætorius, intitulé : *Syntagma musicum*, 1614, in-4°. DANJOU.

FACTICE est une qualification mauvaise, applicable à toutes les imitations plus ou moins exactes de la vérité. Le *faux* est tout à fait en opposition avec le *vrai*, tandis que le *factice* n'est que la contrefaçon du *vrai*. Rabelais a fait un chapitre sur les chevaux *factices* de Gargantua. — Dans l'ordre matériel, chaque fois que la science et l'art veulent tromper nos sens, en copiant quelque création de la nature, l'art ou la science nous donnent des productions *factices*, des eaux *factices*, des fleurs *factices*, etc. — Dans l'ordre moral, lorsque les peuples, déjà loin de leur berceau, ont vieilli, et que la civilisation est si avancée qu'elle touche à la corruption, tout devient *factice*. Où chercher, où trouver le naturel et la vérité? Regardez autour de vous; oserez-vous affirmer qu'aux *passions* les plus nobles et les plus basses il ne se mêle pas quelque chose de *factice*, comme à toute *vertu* et à tout *vice*? N'avez-vous pas vu même des scélérats, par une

atroce dépravation, méprisant la simplicité du crime, se parer vaniteusement d'une scélératesse *factice*? Et les *sentiments*, et les *opinions*! Celles-ci ne sont souvent qu'un masque, ceux-là de la fausse monnaie. Aussi, nous n'avons plus qu'un langage *factice*, et cette définition : la parole a été donnée à l'homme pour *exprimer* sa pensée, afin de la rendre vraie, nous l'avons changée ainsi : la parole a été donnée à l'homme pour *cacher* sa pensée. Le style des écrivains n'est pas plus vrai que le langage ; personne n'est ému, échauffé par cette chaleur *factice* dont le foyer n'est pas dans le cœur. — Je ne voudrais pas trop faire le procès à mes contemporains ; cependant, je ne puis m'empêcher de remarquer qu'ainsi constitués et organisés pour l'égoïsme, ils n'ont pas même l'esprit d'être heureux, et ne jouissent que d'un bonheur *factice*. — Le bonheur de la grande famille, la *prospérité* publique, a fait des progrès, qui peut le nier ? Mais lorsque j'entends dire ces paroles : « Tel incident met la France dans le plus grand danger ; peu s'en est fallu que la France ne fût perdue ; » la peur me prend ; me voilà prêt à appliquer ma fatale épithète : prospérité *factice* ; et je ne suis rassuré que quand les rois de la bourse, ce moderne thermomètre de la prospérité des peuples, ont opéré une hausse, fût-elle *factice*.

ED. BARRÉ.

FACTION, FACTIEUX. Ce premier mot désigne une cabale, un parti qui se forme dans un état, dans une ville, dans un corps, dans une compagnie, pour troubler le repos commun (*factio*, *seditio*) : *factions* des guelfes et des gibelins. Le *factieux* (selon le dict. de Trevoux) est un être séditieux, remuant, excitant ou cherchant à exciter des troubles, formant des cabales ou y adhérant. — *Faction* et *parti* sont synonymes, en ce que tous deux supposent également l'union de plusieurs personnes, leur opposition à quelques vues différentes des leurs ; mais *faction* annonce du mouvement, *parti* n'exprime qu'un partage dans les opinions. Le premier n'a rien d'odieux, le second l'est toujours. Un chef de parti est toujours un chef de faction ; voyez le cardinal de Retz, Henri, duc de Guise, et tant d'autres. Un parti encore faible n'est qu'une *faction* : la *faction* de César devint le *parti* dominant qui engloutit la république. Descartes eut long-temps un *parti* en France. Qui dira qu'il y eût une *faction*? Les amis de César ne formaient d'abord qu'une *faction*, ils se cachaient. Dès qu'ils furent assez forts, le secret devint inutile, impossible, ils formèrent un *parti* (*v.* PARTI). — Les factions à Rome étaient les différents groupes de combattants au cirque. Il y en avait quatre, la verte, la bleue, la rouge, la blanche. L'émulation parmi elles s'étant convertie en haine, il fallut les abolir (*v.* CIRQUE). X.

FACTION (art. mil.). Ce mot, appliqué au mécanisme du service des troupes, était inconnu il y a trois siècles. On n'employait dans le même sens que l'expression *guet*, *guette* ou *escoute*; le terme *faction* se trouve pour la première fois dans les ordonnances de Henri II, mais il avait plutôt le sens de *fonction* ou de *poste*, et de *ronde* ou de *patrouille*, qu'il n'avait l'acception actuelle. Être en faction ou être en sentinelle ne se prennent l'un pour l'autre que depuis Louis XIV, et n'ont été consacrés par les ordonnances que depuis le milieu du dernier siècle. — L'étymologie du mot *faction* est inconnue ; nous ne la croyons même pas retrouvable, c'est une de ces expressions que le caprice des soldats a mises en vogue, sans que rien en justifiât l'emploi ; le mot était nécessaire, il comblait une lacune de la langue des armes, langue de tout temps si pauvre ; la docilité des écrivains et l'incurie des ministres l'a admis sans se demander d'où il venait, et il a signifié *pose de sentinelle* ou de vedette, durée du temps pendant lequel veille un factionnaire. — Dans les usages des troupes romaines, les factions s'appelaient *vigiliæ* et duraient trois heures; du moins il en était ainsi du temps de Lucain, témoin ces vers :

Jam castra silebant ;
Tertia jam vigiles commoverat hora secundos,

Dans un calme profond, déjà le camp repose,
La troisième heure annonce une seconde pose.

— Les buccinateurs en donnaient le signal après avoir consulté l'horloge à sable ou à eau. — Les vers suivants peuvent faire croire que les factions se comptaient à partir du soir, et que, suivant la saison, la quatrième pose répondait au point du jour. On lit dans Properce :

Et jàm quarta canit venturam buccina lucem.
L'aurore et la trompette
Annoncent aux soldats la quatrième guette.

— Il était admis en principe dans les armées modernes que tout officier trouvant une sentinelle endormie lui pouvait passer son épée au travers du corps : cela se disait, mais ne se faisait pas ; c'était une loi de tradition, non de droit écrit, car droit militaire et jurisprudence militaire sont choses tout idéales et à créer. La plus ancienne disposition que nous retrouvions à l'égard de cette espèce de désertion d'un factionnaire endormi était insérée dans l'ordonnance du 1er août 1733 ; elle voulait que les sentinelles endormies fussent passées par les armes, mais il ne reste pas trace que des jugements de ce genre soient intervenus. Gal Bardin

FACTIONNAIRE. Au temps de Brantôme, comme ses écrits le démontrent plus d'une fois, on appelait *factionnaires* les factieux. — Pendant le cours du 18e siècle, *factionnaire* et *fonctionnaire* ou militaire s'acquittant d'une fonction de service étaient synonymes, et l'usage avait fait de factionnaire une épithète désignative du rang des capitaines, mais les motifs ou le principe de cet emploi du terme sont restés mal éclaircis et semblent peu rationnels. — Un capitaine *factionnaire* était un capitaine non exempt de monter la garde : ainsi, le colonel, le lieutenant-colonel, le major, étant capitaines, puisqu'ils en touchaient la solde et avaient une compagnie, ne comptaient pourtant pas au nombre des factionnaires, parce qu'ils ne montaient pas la garde : tel était aussi le cas du capitaine de grenadiers. Le premier factionnaire du régiment était le commandant de la quatrième compagnie, qui en même temps était la première de fusiliers ; toutefois il faut bien se garder de croire qu'il en ait été toujours ou longtemps ainsi ; les systèmes de composition des troupes et les dénominations qui s'y appliquaient ont été perpétuellement changeants, sans utilité, sans motifs; mais parce que chaque ministre tenait à faire du nouveau, cette déplorable et ruineuse manie ne s'est que trop reproduite de nos jours.—Le premier factionnaire était un personnage considérable ; il commandait en l'absence des officiers supérieurs; il était le dépositaire des fonds du concordat.—Peu avant la fin du dernier siècle l'idiome des soldats a commencé à donner au mot *factionnaire* le sens qu'il a conservé, le sens de *sentinelle* ou de *vedette;* le souvenir des autres usages relatifs à la locution ici examinée, ces souvenirs pour ainsi dire d'hier, sont déjà effacés. Gal Bardin.

FACTORERIE (*v.* Facteur).

FACTOTUM. Locution purement latine, *qui facit totum*, celui qui est chargé ou qui se charge de tout faire : c'est la dénomination qui convient à l'intendant d'une grande maison, au mandataire général chargé de toutes les affaires d'une famille, à l'*homme d'affaires* par excellence, auquel rien n'est étranger, et qui s'occupe volontiers de tout, sans règle ni mesure. Aussi cette expression se prend-elle ordinairement en mauvaise part, et on l'applique volontiers à celui qui, chargé d'un mandat domestique, s'efforce de se rendre utile et souvent nécessaire, en allant bien au-delà de ce qu'on lui demande, s'établissant le défenseur d'intérêts que l'on ne songeait pas même à discuter, et qui seront bientôt, grâce à ses soins, en péril. Le caractère principal du *factotum* est de se donner une importance qu'il ne peut avoir naturellement; il établira donc une véritable tyrannie sur tous ceux qui se trouveront placés sous sa dépendance, en même temps qu'à force de bassesse et d'abjection, il s'efforcera de gagner la confiance de celui qu'il veut capter. C'est l'un des caractères les plus honteux, qui ne trouve même pas son excuse dans la nécessité de gagner sa vie.

—Se mêler de toutes les affaires des autres sans motif ni raison est aussi quelquefois le vice d'une classe plus relevée : c'est alors le désœuvrement qui y pousse. Labruyère nous a laissé un portrait admirable de ces gens sans affaires qui sont toujours affairés pour un autre, qui malgré lui prennent soin de ces affaires, sollicitent ses procès, et voient ses juges, qui lui donnent leur médecin, leur marchand, leurs ouvriers, s'ingèrent de le loger, de le meubler et ordonnent de son équipage. TEULET, A.

FACTUM, mémoire manuscrit ou imprimé, contenant l'exposé d'une affaire contentieuse, les faits d'un procès racontés sommairement et où l'on ajoutait quelquefois les moyens de droit. Ces sortes de mémoires, d'abord redigés en latin, furent ainsi appelés, parce que on y mettait en tête ce mot *factum*, pour annoncer l'exposition du fait. Depuis que François Ier eut ordonné, en 1539, de rédiger tous les actes en français, on ne laissa pas de conserver encore au palais quelques termes latins, entre autres celui de *factum*. Le jurisconsulte Loysel remarque que le premier *factum* imprimé fut fait contre le président Le Maitre, par le sieur de la Vergne, son gendre (sous le règne d'Henri II). Ce mot s'emploie au pluriel : Il a écrit plusieurs *factums* dans cette affaire.—Il n'est plus d'aucun usage dans notre jurisprudence actuelle, où il est remplacé par le mot plus général de *mémoire*. — *Factum* se dit par extension de tout écrit qu'une personne publie pour attaquer ou pour se défendre. Rien de plus célèbre dans les fastes de l'académie française que les *factums* de Furetière contre quelques membres de ce docte corps, à l'occasion du dictionnaire par lequel il avait devancé la publication de celui de l'académie. Dans ces *factums*, qui amusèrent tout Paris, Furetière se moquait de la lenteur de l'académie à donner son dictionnaire, attendu, disait-il, que les langues vivantes changent continuellement; et il partait de là pour comparer cette assemblée au barbier de Martial. Que de *factums* ont paru dans la fameuse querelle du jansénisme ! J'ai sous les yeux le *factum* pour les petits-fils et héritiers de feu Jean-Otto Acquoi et petits neveux de feu illustrissime et révérendissime messire Cornelius Jansenius, évêque d'Ipres, demandeurs, contre le P. Cornelius Hazart, prêtre jésuite à Anvers, et M. Antoine Hæfflaegh, prêtre et censeur de livres à Anvers, défendeurs (1686). Ce *factum* était adressé à l'internonce du pape à Bruxelles. Bayle, qui, dans ses *Nouvelles de la république des lettres*, rend un compte curieux de ce mémoire, observe qu'il est sans nom d'imprimeur, ce qui, dit-il, pourrait le faire passer pour un écrit sans aveu. Ce *factum* fut suivi d'un second. Dans la fameuse querelle qui eut lieu, de 1730 à 1750 entre la faculté de médecine et les chirurgiens de Paris, il parut de part et d'autre des *factums* et des *mémoires* où chacun divinisait son art et appuyait moins sa cause sur de bonnes raisons qu'il ne la gâtait par des personnalités inconvenantes. Lors de la déplorable affaire des couplets, le poète J.-B. Rousseau, cruellement calomnié par ses ennemis, fit paraître un *factum* assez froid, et qui n'eut aucun succès; mais dans son *mémoire*, Saurin, principal adversaire de notre lyrique, montra autant de véhémence que de logique : c'est ce qui fit dire dans le temps que le géomètre avait écrit son factum en poète, et le poète composé le sien en géomètre. « Je ne crois pas, dit Voltaire à cette occasion, qu'il y ait aucun ouvrage de cette nature plus adroit et plus véritablement éloquent. Je ne comprends point comment M. Rollin peut dire dans son *Traité des études* que nous n'avons aucun plaidoyer digne d'être transmis à la postérité, et que cette disette vient de la modestie des avocats, qui n'ont point publié leurs *factums*. Nous avons plus de cinquante plaidoyers imprimés et plus de mille *factums* ; mais il n'y en a aucun de comparable à celui de M. Saurin : l'effet qu'il fit ne peut se comprendre. » Un critique habile, dont les *observations* sont trop peu consultées aujourd'hui, l'abbé Desfontaines (*v.*), prononçait à la même époque un jugement

analogue à propos d'un autre *factum* dont il rendait compte au public. « Quelqu'honneur que fasse à un avocat une couronne académique, sa réputation sera néanmoins toujours mieux établie sur un *factum* solide et bien écrit ou sur un plaidoyer judicieux et éloquent. On peut dire que comme personne en général n'écrit mieux aujourd'hui en latin que les médecins de la faculté, personne aussi en général n'écrit mieux en français que les avocats du parlement et du conseil. »

Ch. Du Rozoir.

FACTURE ou *compte de vente*. On appelle ainsi l'état délivré par un marchand à celui auquel il a vendu. Dans le petit commerce, elle est assez ordinairement revêtu de la signature du vendeur, parce qu'elle suppose un paiement à vue. Si ce paiement n'a pas lieu, la signature est biffée ou déchirée par le porteur. C'est une grande preuve de confiance que de laisser entre les mains de l'acheteur qui n'a pas payé une facture revêtue de la signature du vendeur. Apposer sa signature au bas d'une facture ou d'un compte de vente, cela s'appelle l'acquitter. Dans le haut commerce, de ville à ville, d'état à état, la facture, toujours acquittée, est envoyée sous le pli d'une lettre, par la poste, par un négociant à un autre négociant. Alors elle doit contenir : 1° la date de l'envoi ; 2° le nom de la personne qui le fait, et de celle à qui il est fait ; 3° le temps des paiements ; 4° le nom du voiturier ; 5° les marques et numéros des balles, ballots, colis, paquets, caisses, barriques, etc., qui contiennent les marchandises ; 6° les espèces, quantités et qualités des marchandises, comme aussi leurs numéros, poids, mesures ou aunages ; 7° leurs prix ; 8° les frais, comme droits d'entrée ou de sortie, ceux de commission et de courtage dont on est convenu, ainsi que ceux d'usage, les frais d'emballage, portage, etc. Ces frais sont ajoutés à l'ensemble du montant de la facture. Quand il s'agit du commerce maritime, il faut joindre le prix du fret et des assurances. Faire suivre les frais d'une facture, cela veut dire charger le voiturier ou le capitaine de navire qui transporte les marchandises dont elle fait mention de toucher de l'acheteur le montant de tous les frais de cette facture.

A. M. C.

Facture (belles lettres). Se dit exclusivement de la manière dont une pièce, prose ou vers, est composée. La *facture* tient au génie particulier de l'auteur. La sculpture, la peinture, l'architecture, ne se sont jamais emparées de ce terme. Il s'emploie individuellement en parlant du genre de versification d'un poète ; on dit : son vers a de la *facture*, ou est d'une excellente *facture* ; il entend bien la *facture* du vers. Le vaudeville et la chanson se servent aussi de ce mot en cette acception : *couplet (v.) de facture*.

D.-B.

* Facture (mus.). Ce mot exprime la manière dont un morceau de musique est composé ; il s'entend de la conduite ou de la disposition du chant comme de celle de l'harmonie. On dit : une bonne ou une mauvaise *facture* ; mais, sans épithète, ce mot se prend toujours en bonne part. On dit qu'un morceau a de la *facture*, ou qu'il est d'une belle *facture*, pour signifier que le chant et l'harmonie en sont disposés avec art. — Lorsqu'on dit simplement un morceau de *facture*, on entend parler d'un morceau de longue haleine, fortement intrigué, et dans lequel le compositeur, en déployant tous ses moyens, montrera ce qu'il peut faire. On a déjà applaudi ses airs, ses duos ; on attend, pour juger son talent, qu'il ait donné un morceau de facture. — La facture d'une pièce de musique, par rapport au chant, exprime l'art avec lequel les motifs, bien choisis, sont enchaînés entre eux, ramenés à propos dans une étendue convenable. Par rapport à l'harmonie, ce mot exprime l'enchaînement heureux et savant des modulations, l'emploi des accords les plus inattendus présentés sans dureté. Les chœurs des oratorios de Handel, de la *Création* de Haydn, des *Requiem* de Mozart, de Cherubini, les chœurs d'*Idoménée*, de *Médée*, de *Guillaume Tell*, de *Robert-le-Diable*, sont d'une belle facture ; c'est aussi le mérite des ouvertures d'*Iphigénie en Aulide*, de *Frey-*

schütz, de *la Flûte enchantée* surtout, et des symphonies de Haydn, de Mozart, de Beethoven.—Il est bon de faire observer que ce mot ne s'applique guère qu'à des morceaux d'ensemble, à des finales, à des symphonies, à des fragments de messe, à des fugues, à des choses d'une certaine étendue, d'une conception difficile, et particulièrement consacrées au contre-point. Il serait ridicule de parler de la facture d'une romance ou d'un petit air. Mais on peut vanter la facture savante d'un canon, d'un madrigal, parce que ces pièces fugitives appartiennent essentiellement à la science. En termes d'organiste, *facture* est synonyme de grosseur. Les tuyaux de la petite et de la grande *facture*. CASTIL-BLAZE.

FACULTÉS (de l'ame). Le mot *faculté*, dans son acception la plus étendue, signifie *pouvoir*, *virtualité*, *puissance*, mais une puissance dont on a déterminé le mode d'action. Ainsi, *faculté* ne peut pas être employé pour *puissance* quand on dit la *puissance* en général; mais si l'on détermine le mode de celle-ci, et qu'on dise la *puissance* de digérer, de penser, etc., le mot *faculté* devient son synonyme et s'emploie de préférence. — Les facultés de l'ame sont les pouvoirs dont elle est douée de se développer dans les différents phénomènes par lesquels elle se manifeste à la conscience: autant on reconnaît de sortes distinctes de phénomènes ou de modes de développement de l'ame, autant on lui reconnaît de facultés distinctes. Ce n'est donc que par les caractères différentiels que présentent les phénomènes qu'on différencie les facultés. Or, malgré les innombrables modifications que l'ame peut subir pendant son séjour ici-bas, l'œil de la conscience n'y découvre que trois ordres principaux de phénomènes: 1° des plaisirs ou des peines; 2° des connaissances; 3° des actes. Tous les faits psychologiques peuvent se ramener à ceux-là; ils n'en sont que des formes différentes, ou bien des composés où ces faits simples entrent comme éléments. De là trois pouvoirs distincts dans l'ame: la faculté de jouir ou de souffrir, ou, en un seul mot, de sentir; on l'a nommée *sensibilité*; la faculté de connaître, en d'autres termes *intelligence*, et la faculté d'agir, c'est-à-dire l'*activité*. Ces trois facultés, tout en cohabitant dans un même principe, qui est l'ame, et pouvant à chaque instant combiner leur action, n'en sont pas moins essentiellement distinctes l'une de l'autre, par la raison que leurs phénomènes se distinguent l'un de l'autre par des caractères essentiellement différents. Or, nous sommes autorisés à supposer autant de forces différentes qu'il y a de sortes de phénomènes différents, de même qu'en chimie on reconnaît l'oxygène, l'hydrogène, l'azote, etc., comme autant de substances distinctes l'une de l'autre, par la seule raison qu'ils se manifestent par des phénomènes distincts. Il suffit de prononcer les mots *plaisir*, *notion*, *acte*, pour concevoir aussitôt la différence de nature qui existent entre ces faits de l'ame et l'obligation de les rapporter à trois principes ou pouvoirs également différents.

Distinction des facultés de l'ame et des facultés du corps.

Les facultés de l'ame diffèrent essentiellement des facultés du corps, qui ont pour but l'accomplissement des fonctions de la vie organique; elles s'en distinguent d'abord par la nature de leurs phénomènes. Il n'existe aucune similitude, aucune analogie entre les faits relatifs à la digestion, à la circulation du sang, à la sécrétion des humeurs, etc., et entre les faits qui constituent le développement du principe pensant, tels que les idées, les sentiments, les désirs, les déterminations, etc. Les phénomènes des facultés de l'ame ne tombent point et ne sauraient tomber sous les sens; nous les connaissons sans avoir besoin de recourir au scalpel ni au microscope. Les phénomènes des facultés du corps tombent, au contraire, sous les sens, et nous ne les connaissons que parce qu'ils sont accessibles à l'observation externe. Ces deux sortes de facultés diffèrent encore par leur but: ainsi, le but des facultés de l'ame est de

nous faire connaître le vrai, sentir le beau, accomplir librement le bien, en un mot, de nous aider à remplir la destinée la plus glorieuse qui puisse être assignée à une créature. Le but des facultés du corps est tout-à-fait différent : elles ont pour unique mission le maintien de la vie organique, c'est-à-dire l'accomplissement des fonctions que les organes ont à remplir pour que le corps puisse croître, subsister dans un état normal, et vivre ainsi pendant un certain temps au service de l'ame, qui a besoin de son ministère. Mais ce qui creuse encore une ligne profonde de démarcation entre ces deux ordres de facultés, c'est que, par cela même que l'ame est une force intelligente et qui a pouvoir de se connaître, elle connaît ses facultés, leurs opérations, leurs développemens, et il n'est aucun de leurs phénomènes qui lui échappe; ils vont se réfléchir dans la conscience, vers laquelle ils rayonnent tous comme vers un foyer commun. Si la force qui sent, pense et agit librement était aussi la force qui digère, qui fait circuler le sang, sécréter les humeurs, solidifier les os, etc., comme cette force se connaît, elle se connaîtrait avec toutes ses facultés, et atteindrait leurs phénomènes comme elle atteint les phénomènes affectifs, intellectuels et volontaires; la réflexion seule lui suffirait pour les lui faire découvrir. Mais il n'en est pas ainsi : la conscience ne lui révèle en aucune manière les mystères des fonctions de la vie organique, de la digestion, de la sécrétion, de la circulation; l'ame a beau se replier sur elle-même et faire tous les efforts imaginables de réflexion, elle ne s'aperçoit pas qu'elle digère et comment elle digère, qu'elle fait circuler le sang et comment elle le fait circuler. Si plus tard elle prend connaissance des phénomènes de la vie organique, elle ne les connaît alors que comme elle connaît les autres phénomènes de la nature extérieure; elle ne se sent pas vivre au milieu d'eux et par eux, et elle ne se les attribue pas plus qu'elle ne s'attribue les phénomènes de la vie qu'elle découvre dans un végétal : elle les regarde comme indépendants d'elle-même, parce qu'ils ne se manifestent pas à elle directement par la conscience, comme les phénomènes qui lui appartiennent en propre. L'ame alors a droit de se dire : « Ces facultés ne sont pas miennes, car je suis douée du pouvoir de me connaître moi-même, par conséquent de connaître tout ce qui se passe dans mon sein. Mais ces facultés, je ne les y trouve pas; je ne suis avertie d'aucun de leurs phénomènes; elles sont aux yeux de ma conscience comme si elles n'étaient pas, tandis qu'il n'est aucun des phénomènes de pensée, de sentiment et de volonté qui ne tombe sous mes regards. J'en prends connaissance immédiatement aussitôt qu'ils se produisent, et par le seul fait qu'ils se produisent. Les facultés dont ces phénomènes sont les développements sont donc seules les miennes, puisqu'elles sont les seules dont ma conscience me révèle les opérations. Si les facultés de digestion ou de sécrétion étaient le fait de la force qui m'est propre, je les connaîtrais comme je connais mes affections, mes pensées. Je sais que c'est moi qui connais, que c'est moi qui sens, que c'est moi qui veux; pourquoi ne saurais je pas aussi que c'est moi qui digère? pourquoi le travail de l'estomac ne serait-il pas présent à mes regards comme le travail de ma pensée? Loin de là, je puis n'en pas même soupçonner l'existence. Ces facultés ne sont donc pas les miennes, et quand même il y aurait quelque analogie entre leurs opérations et celles qui me sont propres, ce qui est loin d'exister, j'aurais encore le droit de les renier, par cela seul que je ne les connais pas. Celles-là seules m'appartiennent dont j'ai la connaissance immédiate, instantanée, continuelle, auxquelles ma conscience sert de rendez-vous, de lien commun : voilà ce qui, à mes yeux, les caractérise comme étant mon bien propre et ma vie. » — N'insistons pas davantage sur une vérité aussi claire. Mais si les facultés de l'ame se séparent des facultés du corps par des caractères différentiels aussi prononcés, elles ont cependant cela de commun avec elles, que, dans l'état

actuel de l'ame, elles sont unies par un lien mystérieux à des organes dont elles subissent l'influence, et qui doivent accomplir régulièrement leurs fonctions pour que l'ame puisse accomplir aussi les siennes. Les découvertes récentes de la physiologie qui le prouvent reposent sur des faits trop constants pour qu'il ne soit pas insensé d'en douter encore; mais ce n'est point du tout une raison de les confondre avec ces organes dans la dépendance momentanée desquels elles sont placées; car les facultés elles-mêmes qui constituent la vie du corps ne doivent pas être plus qu'elles confondues avec les appareils organiques au moyen desquels elles exécutent leurs fonctions. Une force est immatérielle de sa nature, quel que soit le genre de fonctions qu'elle accomplisse : la force qui préside à l'organe de la digestion, par exemple, est bien distincte de l'estomac, dont les molécules changent et se renouvellent, tandis que la force qui les agrège et les maintient dans un certain état reste la même; cette force réside sous l'appareil organique qu'elle fait vivre. De même, la force qui pense est non seulement distincte de la force qui fait vivre l'organe auquel elle est assujettie, mais l'est encore bien plus de l'organe lui-même, en sa qualité de force et de force pensante; elle n'a d'autre rapport avec lui que cette mystérieuse dépendance qu'il entrait dans les vues de la nature d'établir entre l'ame et le corps organisé où elle est placée ici-bas. Cette influence de l'organe sur la faculté pensante n'entraîne nullement leur identité, démentie d'ailleurs par tant d'autres raisons; car lorsque l'ame, à son tour, commande au corps, lorsque la volonté, par exemple, imprime au bras un certain mouvement, on distingue la force qui ordonne de l'organe qui obéit, et on est loin de confondre la force qui veut avec l'instrument qui la sert. Cependant, il faut qu'il y ait une intime relation entre la pensée et le bras, pour qu'elle puisse ainsi le faire mouvoir à son gré. De même ici, de ce que la force pensante est influencée par un organe, on n'a pas plus le droit de prononcer que l'organe influent et la force influencée soient une même chose. Ainsi, tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il existe un rapport intime, une influence réciproque, entre les facultés de l'ame et l'organisme, et l'on n'est nullement autorisé pour cela à conclure à leur identité.

Énumération et classification des facultés de l'ame.

Nous avons dit plus haut que l'ame est non seulement une force pensante, mais encore une force qui se connaît elle même, et que la conscience l'avertit à chaque instant de tout ce qui se passe dans son sein. C'est donc en interrogeant la conscience, en nous repliant sur nous-mêmes pour examiner les faits dont elle est le théâtre, que nous pourrons seulement arriver à distinguer les facultés dont l'ame est pourvue, ainsi que les caractères qui constituent chacune d'elles et les différencient l'une de l'autre. Ce serait procéder par une méthode tout-à-fait irrationnelle que de vouloir recourir à l'examen du crâne et du cerveau pour énumérer et classer les facultés : ce qui prouve que cette méthode n'est point la voie directe et naturelle qui peut conduire aux connaissances que nous cherchons, c'est que l'homme a connu, nommé, classé ses facultés bien avant de connaître le cerveau et ses divers développements; c'est que, maintenant encore, l'examen du cerveau nous est parfaitement inutile pour apprécier les diverses opérations de l'ame, et pour savoir comment nous raisonnons, comment nous imaginons, comment nous nous souvenons, comment nos idées s'enchaînent, etc.; c'est que ceux mêmes qui essaient de retrouver dans le cerveau les développements qui correspondent aux différentes facultés connaissaient nécessairement ces facultés avant d'avoir tenté de signaler que telle partie du cerveau répond à telle faculté : et comment les auraient-ils connues, si ce n'est par la conscience? Pour qu'ils eussent pu découvrir d'une manière directe et certaine les facultés de l'ame dans le cerveau, il...

rait fallu que les différents développements de cet organe eussent été, pour ainsi dire, étiquetés par la nature; mais encore, comment auraient-ils pu comprendre les noms inscrits sur chacun d'eux, s'ils n'avaient eu préalablement connaissance des choses désignées par ces noms? Les phrénologistes ne procèdent donc et ne peuvent procéder que par voie d'induction, et encore, tout ce à quoi ils peuvent parvenir, c'est à indiquer que probablement telle partie du cerveau est le siége de telle faculté; mais ils ne peuvent nullement connaître la faculté en elle-même par l'étude de cette partie; ils ne voient jamais qu'un peu de moelle, quelques nerfs, quelques vaisseaux; et quelle homogénéité se trouve-t-il entre tout cela et les phénomènes que présentent ces facultés, une idée, un jugement, un sentiment, un acte libre? En supposant qu'ils parvinssent jamais à déterminer par des inductions certaines le siége de toutes les facultés (ce qui est à peu près impossible, vu que l'observation de l'organe au moment où l'opération de l'ame a lieu est elle-même impraticable), en supposant que leur science sortît des hypothèses où, selon moi, elle est condamnée à rester, cette science serait seulement une espèce de contre épreuve de la psychologie; mais la psychologie, procédant par la méthode de réflexion, aurait toujours une autorité infiniment supérieure, en ce que c'est elle seule qui aurait d'abord fait connaître les facultés, qui aurait eu le droit de les compter, de les décrire, et c'est à ce juge suprême et seul compétent qu'il faudrait toujours recourir. Car, supposez qu'on ne trouvât pas dans le cerveau autant de développements qu'il y a de facultés dans l'ame, faudrait-il donc en exclure quelques-unes, et quelles sont celles qu'on exclurait? ou plutôt, l'homme ne continuerait-il pas, sur la foi de sa conscience, à admettre leur existence, et ne rirait-il pas du phrénologiste qui voudrait que l'évidence s'abaissât devant ses hypothèses? Oui, le flambeau de la réflexion peut seul pénétrer dans les mystérieuses régions de la pensée; suivons-le donc comme le seul guide que la raison nous signale et qu'elle nous impose. Nous avons dit en commençant que l'ame est douée de trois grands pouvoirs, que nous avons nommés *intelligence*, *sensibilité*, *activité*; chacun de ces pouvoirs a lui-même des modes d'action différents, et par conséquent se divise, pour ainsi dire, en autant de facultés particulières qu'il offre de modes particuliers de développement. Prenons d'abord l'*intelligence*.

Des facultés intellectuelles.

On distingue d'abord deux sortes de facultés dans l'intelligence: les unes sont destinées à nous donner toutes les connaissances que notre entendement est susceptible d'acquérir; la fonction des autres consiste à travailler sur les connaissances acquises, soit pour les conserver, soit pour les combiner de différentes manières. On a donné le nom de *facultés élémentaires* à celles qui sont chargées de l'acquisition des connaissances, et on a appelé *secondaires* celles qui sont chargées de les modifier; on pourrait aussi les nommer *acquérantes* et *modifiantes*, pour que leur nom rappelât mieux leurs fonctions respectives, mais craignons qu'on ne nous accuse de nous servir de termes barbares. — La première faculté élémentaire qui s'offre à nous est celle qui nous apporte la connaissance des qualités du monde extérieur; on la nomme *perception externe*, du nom même de la notion qu'elle est chargée d'acquérir. Ainsi, par la vue, nous atteignons directement les qualités de couleur, d'étendue, de forme, de mouvement; l'ouïe nous fait connaître certaines qualités de la force vibratoire, l'énergie, la vivacité, la facilité et la durée de son action, qui sont représentées en nous par la force, le ton, le timbre et la durée du son; le toucher nous révèle également l'étendue dans tous les sens, la forme et le mouvement. Ces divers pouvoirs de la faculté externe ne nous font point connaître par eux-mêmes l'existence de la matière, comme sujet de ces qualités et comme quelque chose d'extérieur à nous-mêmes; nous ne par-

venons à cette connaissance que par la raison; mais ils ne nous donnent pas moins la connaissance des qualités qui viennent se *représenter* dans notre intelligence, que nous sachions ou que nous ne sachions pas à quoi elles se rapportent. En effet, ces qualités ne sont point nôtres : la forme triangulaire que je perçois n'est pas un fait, une propriété du *moi*, et cependant je la perçois; j'ai, en la voyant, l'idée de quelque chose de triangulaire; or, comme ce n'est pas moi qui suis triangulaire, je puis dire que ma perception est représentative d'une qualité extérieure à moi, par conséquent que la perception externe nous apporte la connaissance, la notion, ou, si l'on veut, la représentation de certains états de la matière, de certains phénomènes du monde extérieur. Qu'on remarque bien que je ne comprends pas dans la perception externe les sens qui nous donnent les sensations d'odeur, de saveur, de chaud, de froid, etc., les sensations n'étant de leur nature que des modifications agréables ou désagréables, des plaisirs ou des peines, par conséquent ne nous représentant nullement les qualités qui leur correspondent dans la matière, et dont nous ne reconnaissons l'existence que par la voie détournée de l'induction. Ces sensations et le pouvoir de les éprouver ne doivent donc pas faire partie du domaine intellectuel; elles appartiennent à la sensibilité. Mais tout ce qui est représentatif, tout ce qui vient réfléchir et peindre, pour ainsi dire, dans le *moi* ce qui se passe dans la nature, voilà ce qui constitue l'élément intellectuel, ce qui appartient en propre à l'intelligence. — Les phénomènes de la matière ne sont pas les seuls qui existent dans la nature. Les phénomènes de la pensée, les sentiments, les actes, pour n'être point des phénomènes d'étendue ni de couleur, n'en sont pas moins perceptibles à l'ame; elle en prend connaissance au moment même où ils apparaissent dans le *moi*. On appelle *conscience* ce pouvoir dont l'ame est douée de connaître tous les phénomènes qui naissent dans son sein, et qu'on a nommés *faits internes*, par opposition aux faits du monde extérieur : la conscience est donc le pouvoir de connaître à l'interne. On nommait, dans l'école, cette faculté *sens intime*; M. Laromiguière l'appelle *sentiment des facultés de l'ame* : nous préférons le mot *conscience* (*scire secum*), qui fait comprendre, mieux que les mots *sens intime*, *sentiment*, qu'il s'agit d'une faculté de l'intelligence. La conscience nous donne donc la connaissance de tous les faits par lesquels se développent notre entendement, notre sensibilité, notre activité; de plus, elle nous révèle le *moi* comme *être* et comme être agissant, c.-à-d. comme *cause*. — Les idées que nous fournissent la perception externe et la conscience ne peuvent se manifester à nous sans que nous apercevions entre elles des *rapports*, soit de convenance, soit de disconvenance; la faculté chargée de la perception de ces rapports s'appelle *jugement*. On ne peut attribuer l'acquisition de cette nouvelle connaissance aux facultés que nous avons reconnues d'abord, car le rapport qui se trouve entre deux idées est chose bien distincte de ces deux idées. Je suppose, en effet, que j'aie à la fois la perception de deux arbres, et que ces deux arbres soient égaux : l'égalité n'est point une qualité qui appartienne ni à l'un ni à l'autre, comme l'étendue, la forme, la couleur; c'est une nouvelle manière d'être qui se manifeste à mon esprit en présence des deux objets, et que je conçois néanmoins n'être contenue dans aucun d'eux en particulier. Voilà pourquoi nous avons besoin de recourir à une faculté nouvelle et spéciale pour expliquer cette nouvelle connaissance. — Indépendamment du *moi*, de ses phénomènes, des phénomènes du monde extérieur et des rapports qui se manifestent entre les objets de ces idées, nous concevons quelque chose d'illimité, d'éternel, d'universel, de nécessaire, d'absolu, en un mot, d'infini. Cette nouvelle idée, qui n'est contenue dans aucune de celles dont nous avons parlé jusqu'ici, nous est donnée par une faculté toute spéciale, qui est la *raison*, sublime reflet de la Divinité,

dont la clarté luit *dans tout homme venant en ce monde*. Cette notion d'infini, s'appliquant aux idées que l'expérience nous a données, les agrandit et les féconde. Appliquée à l'idée d'étendue, par exemple, elle nous donne celle d'espace sans limites; appliquée à l'idée de temps, elle nous donne celle de durée sans bornes, d'éternité; appliquée aux idées fournies par la conscience ou la perception externe, elle les universalise, et, d'idées particulières, les transforme en *idées générales;* appliquée aux rapports perçus entre deux idées, elle les universalise aussi et en fait des vérités générales, soit contingentes, soit nécessaires. Ainsi, une fois que nous avons perçu le rapport qui existe entre notre être et ses modifications, elle généralise l'idée d'être, l'idée de modification, l'idée du rapport qui existe entre l'être et le mode, et nous fait affirmer qu'entre ces deux termes ce rapport a toujours existé, existera toujours, ne saurait cesser d'exister, en un mot, est nécessaire. La raison, s'exerçant sur les données du jugement, opérant de concert avec lui, prend le nom de *raisonnement*. Le raisonnement procède par deux voies différentes, qu'on a nommées *induction* et *déduction*; il procède par induction quand il s'élève du particulier au général, du fait à la loi, au principe. Ainsi, je perçois un phénomène et sa cause, je prononce aussitôt que tout ce qui arrive a une cause de son existence; je vois un corps graviter vers le centre de la terre, je prononce que tous les corps placés sur cette planète gravitent au centre de la terre. Voilà le raisonnement par *induction* on voit ici que je m'élève du fait à la loi, du particulier au général. Le raisonnement procède par déduction quand il descend du général au particulier, quand il montre que tel fait, tel rapport est l'application de telle loi, de telle vérité générale. Ainsi, quand je pars de ce principe, que tout ce qui commence d'exister a une cause, et que, remarquant que j'ai commencé d'exister, je conclus que je ne suis point sorti de rien et que j'ai une cause de mon existence, dans ce cas, je raisonne par voie de *déduction*, c'est-à-dire je déduis une vérité particulière de la vérité générale, je conçois que cette vérité n'est qu'une application du principe général de causalité. Si je pars de cette vérité générale, que tous les corps gravitent au centre de la terre, et que j'en conclue que tel corps abandonné à lui-même tombera, je procède encore par voie de déduction; j'applique la loi générale à un cas particulier. En un mot, le raisonnement par induction nous donne les vérités générales; le raisonnement par déduction nous fait apercevoir dans les rapports particuliers qui se manifestent à nous des applications de ces vérités, dont il leur communique ainsi l'évidence. Perception externe, conscience, jugement, raison, telles sont les facultés élémentaires au moyen desquelles notre entendement se trouve pourvu de toutes les connaissances qu'il lui est possible d'acquérir. Les philosophes écossais ont été embarrassés des idées de beau et de laid, de bien et de mal, et ont cru devoir admettre, pour les expliquer, deux nouvelles facultés élémentaires, le goût et le sens moral, ou la conscience morale; s'ils avaient poussé plus loin leur analyse, ils auraient vu que ces facultés ne sont point élémentaires, mais qu'elles peuvent se ramener aux facultés déjà connues. Le beau, c'est la propriété qu'ont les choses intellectuelles de nous plaire; le laid, la propriété qu'elles ont de nous affecter désagréablement. Ainsi, la vue d'une figure dont les lignes sont disposées selon des proportions régulières excite en nous un sentiment de plaisir : de là, nous jugeons qu'elle a la propriété de nous plaire, et cette propriété, nous l'appelons *beauté*; qu'avons-nous besoin de reconrir à une faculté nouvelle pour expliquer cette idée? Notre esprit perçoit les rapports d'égalité, de symétrie qui existent entre les lignes dont la figure se compose : voilà le fait du jugement; cette perception de rapports excite en nous un sentiment de plaisir : voilà un phénomène de la sensibilité. Maintenant nous remarquons que cette harmonie dans les

lignes est cause de notre plaisir; nous lui attribuons la propriété de nous plaire : voilà le fait du raisonnement, qui nous force d'admettre dans l'objet qui nous a plu une propriété particulière, cause du plaisir senti, et que nous appelons *beauté*. On voit dono que les facultés précédentes expliquent suffisamment cette idée, et que le goût est une faculté complexe où il n'entre aucun élément nouveau. Il en est de même de la conscience morale. La raison nons donne l'idée de bien : car le bien d'un être, c'est l'accomplissement régulier de sa destinée, de sa fin. Le bien pour l'homme, c'est l'accomplissement des lois de son être, le développement complet de ses diverses facultés. Or, c'est par la raison que nous arrivons à connaître notre loi, comme c'est par la raison que nous connaissons les lois de la nature extérieure. La conscience nous donne la notion de notre liberté. C'est encore la conscience qui nous révèle nos différents actes. Puis intervient le jugement, qui nous montre le rapport de convenance ou de disconvenance qui existe entre notre acte et notre loi. La raison nons fait alors conclure que notre acte est bon ou mauvais, c.-à-d. conforme ou non à notre loi, à notre bien, au bien. La raison nous montre encore le rapport nécessaire qui existe entre l'idée de récompense, de mérite, et l'idée d'action libre accomplie conformément au bien, entre l'idée de punition, de démérite, et l'action librea ccomplie contrairement à la loi. La sensibilité intervient aussi pour nous modifier par un sentiment de plaisir, de satisfaction, quand notre action est conforme au bien, et par un sentiment de peine, de tristesse, qui est le remords, quand notre action est contraire à la loi. Ainsi, connaissance de la loi de l'homme, de son bien, donnée par la *raison*; connaissance de la liberté et de nos actes, donnée par la *conscience*; perception du rapport de convenance ou de disconvenance entre nos actes et le bien, donnée par le *jugement*; connaissance du mérite ou du démérite de nos actes, donnée par la raison; enfin, sentiment de plaisir ou de peine éprouvé à la suite d'un acte libre, voilà tous les éléments de la *conscience morale* (v. l'art. Bien).

Des facultés secondaires.

Lorsque nous entendons parler, que nous lisons, que nous rêvons, que nous faisons usage, de quelque manière que ce soit, des idées que nous avons acquises, quoique les objets dont nous sommes occupés soient absents, cependant nous pouvons nous les représenter, les concevoir. La faculté chargée de reproduire ainsi dans notre esprit la notion des objets en leur absence est la *conception*. La conception n'est point bornée à la reproduction des phénomènes du monde visible. Nous concevons des sons, nons concevons un sentiment, un acte, etc. En un mot, la conception fait revivre pour ainsi dire dans notre esprit la notion que nous avons acquise en présence de son objet, de quelque nature qu'il soit. — Nos idées ne se réveillent point ainsi dans notre esprit sans une certaine loi qui préside à leur réapparition. Elles sont excitées à reparaître ainsi en vertu des rapports qu'elles peuvent avoir entre elles. Ainsi, la présence ou le souvenir d'une personne reveillera en moi l'idée du lieu où je l'aurai vue la première fois; l'idée de ce lieu pourra réveiller l'idée d'un autre objet qui m'y aura frappé, une statue, par exemple; celle-ci me rappellera l'artiste qui l'a créée, etc., etc. Ce pouvoir que nos idées ont de se rappeler ainsi et de s'enchaîner les unes aux antres, en vertu des rapports qu'elles ont entre elles, a été appelé pouvoir d'*association*. — Non seulement les notions que nous avons acquises peuvent reparaître en nous par la conception et le pouvoir d'association, mais elles peuvent être *reconnues* par nous comme ayant déjà été acquises. Savoir qu'une notion présente à notre esprit est la même que celle qui s'y est offerte précédemment, c'est se *souvenir*. La faculté au moyen de laquelle le souvenir a lieu s'appelle *mémoire*. La mémoire est bien différente de la conception : concevoir, c'est simplement se

représenter un fait ; se souvenir, c'est savoir qu'on a déjà eu connaissance de ce fait, c'est le reconnaître. L'exercice de la mémoire suppose bien celui de la conception ; car, avant de reconnaître la notion d'un objet comme ayant déjà été acquise, il faut qu'elle soit représentée à l'esprit, conçue par lui. Mais l'exercice de la conception ne suppose nullement celui de la mémoire, qui consiste surtout dans la *reconnaissance*. Ainsi, je puis me représenter un édifice sans songer que je l'ai vu. — Quand nous avons acquis un grand nombre de connaissances, nous pouvons les combiner dans un autre ordre que celui où existent leurs objets dans la nature, nous pouvons les assembler à notre gré, de manière à en former un tout nouveau, dont les éléments nous sont bien fournis par nos perceptions antérieures, mais qui lui-même n'existe pas, que nous n'avons rencontré nulle part, et qui constitue ainsi une véritable création de notre esprit. La faculté au moyen de laquelle nous pouvons créer ces combinaisons nouvelles s'appelle *imagination*. L'imagination ne s'exerce pas seulement dans la poésie. C'est à elle que nous devons, non seulement les productions des arts de la musique, de la peinture, de l'architecture, mais encore celles des arts mécaniques, par la combinaison des différentes forces de la nature. Il a fallu autant d'imagination pour créer une machine à vapeur que pour faire un long poème. L'imagination ainsi appliquée aux productions industrielles prend le nom d'*invention*. L'imagination suppose l'exercice de plusieurs facultés. Il faut que la conception et l'association des idées lui fournissent d'abord les matériaux dont elle a besoin. Il faut ensuite que le jugement distingue et choisisse ceux qu'il lui convient le mieux d'employer pour le but qu'elle se propose. Quand ce choix est fait, l'imagination les réunit et les dispose de manière à en former un ensemble nouveau. C'est la nouveauté, l'originalité de cette œuvre qui caractérise l'imagination, et en fait une faculté toute spéciale, que l'on ne peut ramener à aucune autre. Le jugement choisit bien parmi les matériaux qu'a fournis la conception, mais ce n'est pas lui qui crée. On peut avoir infiniment de *goût* et être dépourvu d'*imagination*, être incapable de former un ensemble neuf et original : or, c'est là le propre de cette faculté. La réciproque est également vraie, on peut avoir beaucoup d'imagination et être dépourvu de goût. Quand les créations de l'imagination nous frappent par leur beauté, par la perfection de l'ensemble, nous donnons à cette faculté le nom de *génie*. — Tout ce qui existe dans la nature s'offre à nous à l'état de concret, c.-à d. que chaque objet se présente à notre esprit avec toutes les parties qui le constituent. Mais nous avons le pouvoir de concevoir séparément ces parties et de les détacher, de les abstraire mentalement du tout où elles existent : ainsi, nous pouvons concevoir séparément les lignes, les angles, les plans d'un solide, quoique tout cela se présente à nous à la fois ; nous pouvons concevoir séparément un sentiment, une notion, un acte, quoique ces faits n'existent jamais isolément dans l'ame, Ce pouvoir de concevoir isolément ce qui, dans la nature, ne peut exister séparé du tout, s'appelle faculté d'abstraire, *abstraction* (trahere abs). — Enfin, il est une autre faculté sans laquelle nous ne pourrions vivre en état de société, et dont le développement peut seul amener le développement de toutes les autres. C'est le pouvoir d'attacher des signes aux idées qui sont renfermées dans notre esprit. Aux pensées qui nous occupent le plus vivement correspondent certains états du corps, certains changements dans l'attitude, dans la physionomie, certains cris, qui sont les premiers signes inspirés par la nature pour exprimer nos sentiments et nos idées. Cette faculté, moitié intellectuelle, moitié physique, c'est le *langage* naturel. Ces signes devenant insuffisants pour exprimer toutes nos idées, l'homme, profitant des leçons de la nature, s'est servi de signes conventionnels, afin de pouvoir produire au-dehors de lui sa pensée le plus complète-

ment possible. C'est ce qu'on appelle *langage de convention* ou *artificiel*. Cette faculté est particulière à l'homme. Beaucoup d'animaux sont organisés de manière à articuler des sons, et ne sauraient faire usage d'un pareil instrument. Le perroquet imite des sons, il ne parle pas.

Facultés intellectuelles considérées à l'état actif.

Jusqu'ici, nous avons considéré l'intelligence en elle-même, dans ses facultés propres et constitutives. Mais, pour que ces facultés puissent s'exercer avec succès, il faut que l'activité intervienne pour les diriger vers leur but. Abandonnées à elles-mêmes, elles ne nous donneraient que des notions vagues et confuses, qui ne mériteraient pas le nom de connaissances. Quand les facultés s'exercent ainsi d'elles-mêmes, sans aucun effort de la part de l'ame, elles sont dites à l'*état passif*. Elles sont à l'*état actif* quand elles ne se bornent pas à recevoir, à attendre les connaissances, mais qu'elles se portent, se dirigent au-devant d'elles pour les compléter et les éclaircir. On leur donne alors un nom différent pour indiquer le nouvel état où elles se trouvent : ainsi, la perception externe à l'état actif se nomme *observation*, et la faculté chargée de percevoir les faits internes *réflexion* ; l'observation et la réflexion ont reçu le nom commun d'*attention* ; le jugement a pris le nom de *comparaison* ; le raisonnement a gardé le sien, ainsi que la mémoire, l'imagination et toutes les autres. L'attention, la comparaison, le raisonnement à l'état actif, ne sont donc point des facultés nouvelles de l'intelligence, ce sont seulement des états nouveaux de ces facultés, déterminés par l'intervention de l'élément actif. Ainsi, quand je regarde, c'est toujours la perception externe qui acquiert les connaissances. Quand je réfléchis, c'est toujours la conscience qui perçoit les faits internes. Seulement, ces facultés sont devenues actives. Que signifie en effet *je regarde*, si ce n'est j'*agis* pour *voir*? Que signifie *je réfléchis*, si ce n'est j'*agis* pour *connaître* les faits qui se passent au-dedans de moi? Que signifie *je compare*, si ce n'est j'*agis* pour *connaître un rapport?* En un mot, l'attention n'est autre chose qu'un acte par lequel une faculté se dirige vers son objet (*tendit ad*). — Il est à remarquer que l'observation et la réflexion sont les seuls modes d'activité de l'intelligence, c'est-à-dire que toutes les facultés à l'état actif n'ont besoin, pour parvenir au but où elles tendent, que d'actes d'attention. Ainsi, lorsque nous voulons connaître un rapport, nous comparons entre eux les deux termes, et pour cela nous dirigeons successivement notre attention sur chacun d'eux : c'est ce qui a fait dire que la comparaison n'est qu'une double attention. Lorsque nous raisonnons, c.-à-d. lorsque nous voulons prouver une proposition en cherchant la vérité générale dont elle est une application, et dans laquelle elle doit se trouver contenue, nous donnons notre attention aux idées que renferment les deux termes de cette proposition, nous les analysons successivement, afin de trouver parmi ces idées celles qui nous manifesteront l'identité de la proposition avec la vérité générale. Pour prouver, par exemple, que l'ame n'est pas matérielle, nous analyserons l'idée d'ame, l'idée de matière, et l'attention donnée à ces deux termes nous fera trouver dans l'un l'idée de simplicité, dans l'autre celle de divisibilité. Alors se manifestera à nous la vérité générale dont celle-ci n'est qu'une application, que les qualités contraires supposent des substances contraires, et nous conclurons sans effort que l'ame et la matière sont des substances opposées. Il en est de même pour l'imagination, à qui il suffit de l'attention donnée aux idées fournies par la conception pour découvrir celles qui conviennent et s'adaptent le mieux au plan qu'elle s'est proposé. Si l'attention est la seule faculté active de l'entendement, la raison de ce fait est que les rapports sont toujours perçus passivement, c.-à-d. qu'il suffit que leurs termes soient clairement connus pour qu'ils se manifes-

tent sur-le-champ à l'esprit. Or, la connaissance de leurs termes est l'affaire de l'attention, c.-à-d. de la perception externe ou interne à l'état actif. Nous devons observer, au sujet de l'imagination, qu'elle ne s'exerce jamais qu'à l'état actif, si ce n'est dans les rêves, dans l'extase, et dans certains moments d'inspiration. La plupart du temps aussi l'abstraction est active. Quand ces actes sont multipliés, c.-à-d. quand l'attention est donnée successivement à toutes les parties d'un objet, elle prend le nom d'*analyse*.

Des facultés affectives, ou de la sensibilité.

La sensibilité étant le pouvoir d'éprouver du plaisir ou de la peine, on peut distinguer dans la sensibilité autant de pouvoirs divers que nous sommes susceptibles d'éprouver de sortes de peines ou de plaisirs.—Ou bien ces modifications naissent directement des modifications organiques, comme de certains états de l'odorat, du goût, du tact externe et interne; les peines et les plaisirs de ce genre ont été appelés *sensations*. Le pouvoir d'éprouver ces modifications a reçu le nom de *sensibilité physique*. — Ou bien nos sentiments naissent des objets intellectuels, de la perception des couleurs, des sons, de la perception des rapports, par exemple de l'harmonie des parties d'un ensemble, de l'idée de l'infini, de la perception des rapports généralisés, c.-à-d. des vérités générales et de leurs conséquences; les plaisirs de cette sorte ont été appelés *plaisirs intellectuels*, *plaisirs de l'esprit;* le pouvoir dont nous sommes doués d'éprouver cette sorte de sentiments a reçu le nom de *sens du beau*, ou *faculté esthétique*, parce que le *beau* est cette propriété des objets intellectuels de nous affecter d'un sentiment de plaisir.— Ou bien les modifications affectives naissent du développement de l'activité : ainsi, nous éprouverons du plaisir à exercer notre force, soit en lui soumettant les forces de la nature extérieure, soit en lui soumettant celles de nos semblables, soit en exécutant seulement des mouvements libres; nous éprouverons un sentiment douloureux si notre force est vaincue, et surtout si nous venons à être privés de notre liberté; car, c'est pour l'activité l'état le plus pénible de tous. Le pouvoir d'éprouver cette sorte de plaisir ou de peine n'a pas reçu de nom particulier. Cependant, quand les modifications affectives sont le résultat d'actes libres accomplis, conformément ou non à notre loi, elles prennent le nom de *sentiments moraux*, de *remords* quand l'action est mauvaise, de *satisfaction* quand l'action est conforme au bien, et le pouvoir d'éprouver cette satisfaction, ces remords, s'appelle *sens moral*.—Outre ces plaisirs et ces peines, il est d'autres sentiments qui sont excités par la présence des êtres semblables à nous. Cette communauté de nature nous plait, et nous éprouvons un vif plaisir à vivre mêlés aux autres hommes, à mettre en commun nos facultés; l'isolement, au contraire, nous fait souffrir. Le pouvoir d'éprouver de tels sentiments a reçu le nom de *sympathie*. Plus la ressemblance est grande entre nous et ceux qui nous entourent, plus le sentiment de sympathie a de force. Quand nous disons que nous avons beaucoup de sympathie pour quelqu'un, c'est comme si nous disions que nous trouvons beaucoup de plaisir dans sa société, parce qu'il a beaucoup de ressemblance avec nous.—On a donné aussi le nom de *sympathie* à un sentiment moins large, et qui consiste à jouir du plaisir d'autrui et à souffrir de sa souffrance. Cette sorte d'affection ne doit pas être confondue avec la première. C'est un rapport que la nature a établi, non pas entre les hommes en général, mais entre les sensibilités des hommes, si l'on peut employer ce langage. Ces sentiments de sympathie sont comme le retentissement dans notre cœur de la peine ou du plaisir éprouvés par nos semblables.

De la sensibilité considérée à l'état actif.

L'intervention de l'activité dans les phénomènes sensibles n'est pas moins

remarquable que dans ceux de l'intelligence. En présence des objets qui sont pour elle un élément de plaisir ou de souffrance, l'ame ne reste point inerte et passive. Elle se porte vers eux, tend, aspire à s'unir à eux pour augmenter son bien-être, pour prolonger sa jouissance, ou elle détourne d'eux ses regards, se retire en arrière, pour ainsi dire, et les fuit, s'ils lui déplaisent et la blessent. Ce premier élan de l'ame vers l'objet qui lui agrée s'appelle *amour*; le sentiment opposé, c'est l'*aversion*, la *haine*. Quand elle est privée de l'objet qu'elle aime, le sentiment qu'elle éprouve prend le nom de *désir*. Quand l'amour est porté à un haut degré d'intensité, il s'appelle *passion*. Les différentes sortes d'amour que l'ame peut ressentir ont aussi reçu le nom de *penchants*, d'*inclinations* de l'ame. Le penchant est à la sensibilité ce que l'attention est à l'intelligence. La sensibilité se porte vers un objet pour en mieux *jouir*, comme l'intelligence se porte vers lui pour le mieux *connaître*.—Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'amour, c'est qu'en se développant il peut prendre deux caractères distincts et tout-à-fait différents. Il peut devenir *intéressé* ou *désintéressé*, ou, si l'on aime mieux, *personnel* ou *impersonnel*. L'amour, à son origine, n'a point encore de caractère déterminé. L'homme commence par aimer tout ce qui lui agrée, par cela seul qu'il y trouve son bien. Ainsi, il aimera la vérité au même titre qu'un mets agréable, parce qu'il trouve du plaisir à connaître, comme il en trouve à savourer. Mais quand ses facultés sont parvenues à un certain développement qui lui permet de se distinguer de ce qui n'est pas lui, d'avoir une conscience plus vive de sa personnalité, et de considérer séparément le *moi* et les objets de sa sympathie, alors ses affections prennent une direction mieux déterminée, et se partagent en deux sortes de sentiments bien distincts, selon qu'elles ont le *moi* ou le *non-moi* pour objet. Voici la raison de ce partage, de cette différence. L'amour ne peut se développer dans le cœur sans engendrer un sentiment de *bienveillance* (benevolentia) pour l'objet qui a été la source du plaisir de l'ame. Ce sentiment de bienveillance caractérise alors l'amour; il semble se confondre avec lui, c'est une forme nouvelle qu'il a subie. Or, c'est ce sentiment de bienveillance qui, en se partageant, va donner lieu aux affections intéressées ou désintéressées. En effet, quand l'homme s'est isolé à ses yeux de ce qui n'est pas lui, il y a pour lui deux choses bien distinctes dans l'univers : son être, sa personne, son individu, puis les autres êtres, les autres personnes, les autres individualités. Or, il ne peut pas se considérer comme *sujet de son bien-être* sans s'aimer, sans être animé pour lui-même d'un vif sentiment de bienveillance, c.-à-d. qu'il veut son bien, le bien des facultés qui le constituent. Ses affections vont alors prendre le caractère de personnelles, d'intéressées, parce que c'est sa personne, son intérêt propre qu'elles ont pour but; et elles prendront des noms différents selon le côté particulier de l'individu vers lequel elles seront dirigées. Ainsi, l'amour que l'homme aura pour son intelligence sera l'*amour-propre*, l'*orgueil*; celui qu'il aura pour le bien de son activité, de sa puissance, sera l'*ambition*, l'*amour des richesses*, etc.; celui qu'il aura pour le développement de ses facultés affectives sera la *sensualité*, l'*amour du plaisir* (*v.* l'article ÉGOÏSME, où les passions intéressées ont été traitées *in extenso*).—Mais quand l'homme, au lieu de se considérer lui-même comme sujet de ses affections, envisage les êtres qui sont en dehors de lui, et les envisage comme l'*objet* de ses sentiments, de ses sympathies, comme la source des plaisirs qu'il a ressentis de leur part, l'amour qu'il va éprouver pour eux va aussi prendre le caractère de la bienveillance; mais cette bienveillance sera toute relative à eux, c.-à-d. que, dans ce cas, l'affection qu'il leur porte consistera à *vouloir leur bien*, sans aucune considération personnelle. L'ame, en effet, semble alors s'oublier et sortir d'elle-même pour se préoccuper

des intérêts de l'objet aimé. Elle vit pour ainsi dire en lui, fait cause commune avec lui, s'intéresse à son bien-être, comme elle s'intéresserait au sien propre; elle a réellement changé de rôle. Voilà pourquoi les affections sont dites alors *impersonnelles* ou *désintéressées*. Telles sont l'amour filial, l'amour des parents pour leurs enfants, d'un amant pour son amante, l'amitié, l'amour de la patrie, l'amour de l'humanité ou la philanthropie, l'amour du vrai, du beau, ou du bien, que l'homme peut considérer en eux-mêmes comme la fin glorieuse de ses facultés, enfin, l'amour de Dieu, qui est la source et la substance du vrai, du beau et du bien. Ainsi, l'amour se produira chez une mère par les soins empressés qu'elle prodiguera à son fils, les vœux qu'elle fera pour son bonheur, une abnégation d'elle-même qui lui fera sacrifier pour l'objet de son affection ses plaisirs, sa fortune, sa santé, quelquefois sa vie. Chez le savant, l'amour du vrai se produira de même par les efforts qu'il fera pour découvrir, propager et faire triompher la vérité, par le courage et le dévouement qu'il mettra à la défendre. Galilée se laissa traîner dans les fers plutôt que de la désavouer; Socrate mourut pour elle. Il est évident que dans ces cas l'homme est moins jaloux de son bien propre que des intérêts de l'objet aimé. On ne peut donc nier le désintéressement dans les affections. Ceux-là seuls ne les comprennent pas qui sont incapables de les ressentir. Malheureusement il se trouve de pareils hommes.

De l'activité.

L'*activité* est ce pouvoir dont l'ame est douée de faire effort pour tendre à un but, pour changer d'état, pour se porter au-devant d'un objet quelconque. Son contraire est la *passivité*. Ainsi, l'ame est *passive*, quand elle reçoit une notion, quand elle voit, par exemple, un objet qui s'offre à ses regards sans qu'elle fasse le moindre effort pour se porter au-devant de lui. Elle est *active* quand elle regarde cet objet, c.-à-d. quand elle imprime un mouvement à l'organe de la vision, et le dirige vers l'objet qu'elle vient d'apercevoir. L'activité prend différents noms selon les différents buts vers lesquels l'ame peut tendre, ou, si l'on veut, selon les différentes facultés qu'elle met en œuvre pour atteindre son but. Quand l'ame agit pour que le corps où elle habite change de place dans l'espace, pour que ses différents organes exécutent certains mouvements, l'activité est dite *faculté de locomotion*. Quand l'ame a pour but de connaître, l'activité, mettant en œuvre les facultés intellectuelles, prend le nom d'*attention*. Enfin, quand l'ame se porte vers l'objet qui lui agrée dans le but d'en mieux jouir; quand l'activité entraîne la sensibilité vers ce qui l'a affectée en bien, le premier mode de l'activité prend le nom d'*amour*, de *penchant*, ainsi que nous l'avons vu, puis, de *désir* ou de *passion*, selon les circonstances qui viennent développer l'activité de ce sentiment. — Il y a dans l'activité deux modes bien distincts. Ou bien l'ame agit par entraînement, sans avoir donné son consentement à l'action qu'elle produit, et d'après la seule impulsion de la nature. L'activité semble alors se déployer d'elle-même, *sponte suâ;* aussi le mode qui lui est propre alors a-t-il été appelé *spontanéité*. Ou bien, l'ame, ayant pris connaissance de son pouvoir d'agir, le gouverne, résiste ou cède à son gré aux impulsions de la nature. L'activité, ainsi gouvernée par la conscience, qui s'en est rendue maîtresse, parce qu'elle l'a connue, prend le nom de *volonté*. On lui donne aussi celui de *liberté*. Ainsi, les actes volontaires ou libres sont ceux que nous produisons, quand nous *savons* que nous pouvons ou non les produire, quand nous consentons à ce qu'ils aient lieu. La liberté est la faculté la plus essentielle de l'homme, c'est elle qui constitue sa *personnalité*. En effet, les actes qu'il produit ainsi ne sont plus imputables à la nature, ils ne le sont qu'à lui seul. Tout le bien qu'il fait doit alors être attribué à lui-même. Par-là, il acquiert la *dignité*, le *mérite*, et a le droit

d'atteindre au glorieux avenir que lui a réservé son Créateur. C.-M. Paffe.

Facultés (physiol.). Mot abstrait employé dans le langage philosophique pour exprimer la puissance, la force naturelle, le pouvoir, le principe, la propriété ou la qualité inhérente à la matière organisée, et capable de produire des phénomènes d'un ordre particulier. Toute faculté déterminée et active doit être regardée comme le résultat spécial d'un organe déterminé. Ainsi, c'est avec justesse qu'on dit que le cœur a la faculté de se contracter et de faire circuler le sang, que le foie a la faculté de sécréter la bile, que l'estomac a celle de digérer, et que le cerveau a celle de penser. La force occulte et naturelle qui fait que les organes produisent ainsi leurs effets particuliers s'appelle *faculté*: ce mot n'est donc qu'un mode d'exprimer une cause inconnue. Si le cerveau est composé de *plusieurs organes* différents (vérité que nous démontrerons ailleurs), chaque organe en particulier aura alors la faculté de produire des phénomènes spéciaux et essentiellement différents les uns des autres. C'est de cette manière et pas autrement qu'on peut se rendre compte des différentes facultés instinctives, morales et intellectuelles propres à notre espèce et aux différentes espèces d'animaux.—Cabanis dit avec raison que le mot *faculté* ainsi que le mot *principe* sont de ceux dont le sens n'a rien de précis: « Je n'entends par-là, dit-il, que la condition sans laquelle les phénomènes propres aux différents corps organisés ne sauraient avoir lieu. Je suis surtout bien loin de vouloir conclure affirmativement de ces phénomènes l'existence d'un être particulier, remplissant les fonctions de *principe*, et communiquant aux corps les propriétés dont leurs fonctions résultent. La langue des sciences métaphysiques aurait besoin d'être refaite presque en entier; mais nous n'avons pas encore éclairci leur système général pour tenter avec succès cette réforme. Tâchons du moins de nous payer mutuellement de mots le moins et le plus rarement possible. » Sage conseil! mais malheureusement là est la tendance naturelle de l'esprit de l'homme : nous créons des mots vagues, indéfinis ou indéfinissables, dans le but d'exprimer un ensemble de phénomènes qui nous frappent, et dont nous ne pouvons connaître la cause première, et aussitôt, dans notre orgueilleuse prétention, non seulement nous personnifions les mots que nous venons d'inventer, mais nous mettons audacieusement sous leur sauve-garde notre propre ignorance, ou, pour mieux dire, l'ignorance des causes premières, que nous n'avons pu ni découvrir ni comprendre. A l'aide de ces mots, l'on se croit en mesure de tout expliquer. Il y a beaucoup de savants dont la science n'est que cela; elle est toute concentrée dans l'abus pitoyable qu'ils font de toute sorte de mots abstraits, et ils sont, par suite de leurs études, tellement contents d'eux mêmes, et tellement persuadés d'être en possession de la véritable science et d'un grand nombre de connaissances réelles et sublimes, qu'ils regardent avec pitié ou avec mépris les philosophes qui se contentent modestement d'observer les phénomènes de la nature, et ne cherchent qu'à connaître les rapports entre les organes d'où émanent les phénomènes et leur mode de manifestation. Il y aura toujours, quoi que l'on fasse, des philosophes abstraits, ne se nourrissant que des chimères de leur imagination : cela tient à leur organisation, sans qu'ils s'en doutent; ils sont dans l'ordre de la création. Le mot *faculté*, d'une acception naturellement très vague lorsqu'il est pris dans un sens très large, s'applique à tous les phénomènes inhérents à tout être organisé et vivant; conséquemment, on peut dire, en parlant, par exemple, d'une plante, qu'elle a la *faculté* de se reproduire d'une telle manière ou d'une telle autre, qu'elle a celle d'absorber tel gaz, d'exhaler une odeur ou une humeur particulière, de sécréter telle ou telle substance, ayant la propriété de purger, d'endormir, d'empoisonner, etc. — Dans le langage ordinaire, on n'entend par *facultés* que celles qu'on est convenu d'appeler

facultés de l'ame ou de l'esprit. Ces facultés reçurent des divers philosophes qui traitèrent cette matière des dénominations très variées et très nombreuses : leur interprétation, l'étendue de leur pouvoir, les modifications dont elles sont susceptibles, etc., engendrèrent une véritable confusion dans le domaine de la science. Ce n'est pas ici que nous chercherons à approfondir ce sujet et à y apporter quelque lumière, à l'aide des connaissances que nous fournit la physiologie du cerveau; nous espérons pouvoir le faire ailleurs, et spécialement aux articles Phrénologie, Organologie, etc. Mais dans ce moment, nous nous contenterons donc d'indiquer sommairement de quelle manière les phrénologistes considèrent les facultés; plus tard, nous parlerons de chacune en particulier. Gall, le premier, et les phrénologistes après lui, reconnurent qu'il existe une différence essentielle entre les *attributs généraux* des organes du cerveau, et leurs facultés *primitives* et *fondamentales*. Ils ont fait ce que les physiciens firent pour les corps de la nature, dans lesquels ils considérèrent les propriétés générales, au lieu de leurs qualités particulières ou spéciales. Les attributs généraux des facultés appartiennent indistinctement à tous les organes cérébraux : tels sont la sensation, la perception, la mémoire, l'imagination, l'attention, etc. Les facultés primitives sont celles qui sont exclusivement inhérentes à chaque organe en particulier, tels que l'instinct de la génération, l'amour de la progéniture, l'instinct de la propre défense, la circonspection, la fermeté, le sens du rapport des lieux, des nombres, des sons, etc. — Nous regardons une faculté comme primitive, 1° lorsqu'elle existe dans une espèce d'animaux et non dans une autre; 2° quand elle varie dans les deux sexes de la même espèce; 3° quand elle n'est pas proportionnée aux autres facultés du même individu; 4° quand elle ne se manifeste pas simultanément avec les autres facultés, c.-à-d. lorsqu'elle apparaît ou disparaît de meilleure heure ou plus tard que les autres facultés; 5° quand elle peut agir ou se reposer séparément; 6° quand elle se transmet distinctement des parents aux enfants; 7° quand elle peut se conserver séparément en état de santé ou tomber isolément en état de maladie. Toutes les facultés de l'homme peuvent être divisées en facultés affectives et en facultés intellectuelles. Les premières se subdivisent en *penchants* et en *sentiments* : le penchant n'est qu'une sorte de désir ou d'inclination, qui s'appelle *instinct*; dans les animaux, le sentiment est quelque chose de plus; mais les penchants et les sentiments ont lieu dans notre intérieur, on les sent en soi-même, mais ils ne s'apprennent pas; de là la variété des penchants et des sentiments des hommes, soumis à l'influence des mêmes causes extérieures. Les facultés intellectuelles auxquelles on peut rattacher les sens extérieurs se divisent en facultés perceptives et en facultés réflectives. Les premières font connaître les objets extérieurs, leurs qualités et leurs relations; les autres se rapportent et agissent sur toutes les sortes de sensations et de connaissances. Les affections dites *de l'ame* sont des modes des facultés affectives; les idées ou les connaissances résultent des facultés intellectuelles. Fossati.

Faculté se dit aussi en parlant des choses, surtout en physique, en anatomie, en médecine : l'aimant a la *faculté* d'attirer le fer; l'estomac a la *faculté* de convertir les aliments en chyle; *faculté* astringente, apéritive. — Il se prend encore pour facilité, talent, aptitude : la *faculté* de bien dire, *faculté* peu commune, haute et brillante *faculté*; et pour le pouvoir, le moyen, le droit de faire une chose : *faculté* de disposer de ses biens; la *faculté* d'un légat, ses pouvoirs. — Au pluriel, il signifie quelquefois les biens, les ressources, les moyens d'une personne : chacun a été taxé selon ses moyens et *facultés*. X.

Facultés industrielles. Talents ou aptitude de l'homme au *travail* industriel, desquels il résulte un *profit* ou *revenu* dont les facultés industrielles peuvent être considérées comme le *fonds*. J.-B. Say.

Facultés productives. Il faut entendre par ce mot l'aptitude qu'ont les *industrieux*, les *capitaux* et les *agents naturels*, à coopérer à la *production* en donnant aux choses de l'*utilité*. — On peut et l'on doit dire non seulement les *facultés* productives de l'homme, mais les *facultés* productives des *capitaux* et des *terres*. Feu J.-B. Say.

Facultés (Les quatre), les quatre parties scholaires qui formaient tout le système d'enseignement des vingt-deux anciennes universités de la France : *théologie, droit, médecine, lettres et arts*. — Il faudrait, suivant l'ordre chronologique, classer la quatrième au premier rang, puisqu'elle seule formait dans l'origine toute l'université, Mais avant tout, il faut observer la hiérarchie consacrée par les statuts et par une tradition de plusieurs siècles. — *Théologie*. Cette faculté se composait d'un nombre indéfini de docteurs résidant à Paris, dans les provinces et dans les pays étrangers. Le plus ancien des docteurs domiciliés à Paris était de droit doyen; il dirigeait l'administration, présidait les assemblées et siégeait comme représentant de sa faculté au tribunal du recteur. Le syndic ou agent général, élu tous les deux ans, faisait les réquisitoires, examinait les thèses, surveillait les études. Il était choisi successivement parmi les docteurs attachés seulement à la faculté, et qu'on appelait *ubiquistes*, les docteurs de la maison de Sorbonne, les docteurs de la société royale de Navarre. — Cette société avait une école distincte de celle de la Sorbonne. Les docteurs réguliers *conventuels* n'étaient pas admis au syndicat. Les aspirants au doctorat devaient obtenir préalablement les degrés de *maître-ès-arts*, comme dans les autres facultés de bachelier, et de *licencié* en théologie. — Le cours de philosophie terminé, les étudiants suivaient pendant trois ans les écoles théologiques de la Sorbonne ou de la maison de Navarre, et après les formalités d'usage, ils présentaient leur supplique pour leur premier examen de baccalauréat, en ces termes : *Venerande decane, sapientissimi patres et magistri, ego..... supplico pro primo cursu*, etc. — Quatre examinateurs désignés par le sort procédaient à deux examens, le premier sur la philosophie, le second sur les attributs de Dieu, de la Trinité, des anges. Chaque examen durait quatre heures; deux autres avaient lieu dans les deux mois suivants, et étaient suivis de la première thèse appelée *tentative*. L'argumentation durait sept heures. La rétribution ou droit de la faculté était pour les deux premiers examens de 20 livres et de 110 livres pour la tentative. S'il y avait trois bulletins de rejet, l'aspirant était ajourné à deux ans. — Les études étaient de deux ans pour le baccalauréat, deux pour la licence, et ce n'était que six ans après que le licencié admis au doctorat pouvait jouir de tous les droits attachés au titre de docteur, et après avoir soutenu une dernière thèse appelée *résumpte* : c'était le résumé de toutes les précédentes. — Des dispenses d'âge et de temps pour les hautes études ecclésiastiques étaient accordées aux jeunes prêtres destinés aux prélatures. Ils ne soutenaient leurs thèses de licence que pour la forme. C'était un privilége réservé aux grandes familles titrées. Le nouveau système d'enseignement ordonné par le concordat de 1801 n'admet point ces distinctions. Les études sont plus étendues; elles comprennent la morale, le dogme, l'histoire ecclésiastique et les maximes de l'église gallicane (art. 2). L'art. 4 de la même loi du 12 ventose an XII (1803) dispose : « A l'avenir, on ne pourra être nommé évêque, vicaire-général, chanoine ou curé de première classe, sans avoir soutenu un exercice public et rapporté un certificat de capacité sur tous les objets énoncés en l'art. 2. » L'ancienne France catholique ne comptait que deux grands établissements pour les études théologiques à tous les degrés. Le concordat de 1801 en a établi un dans chaque arrondissement métropolitain, et chaque diocèse a, en outre, son séminaire spécial. Tel est aujourd'hui l'état de la faculté de théologie en France. — *Faculté de droit*. Appelée jadis

des droits. L'origine de celle de Paris, considérée comme la plus ancienne, n'est pas exactement connue; on sait seulement qu'il existait des écoles de droit au clos Bruneau (rue Saint-Jean-de-Beauvais et rue du Fouare), au XIIIe et au XIVe siècle; mais rien n'indique qu'elles eussent un caractère légal; il paraît même que la profession d'avocat était libre au commencement du XVIe siècle, qu'ils n'étaient assujettis à aucun examen, à aucune épreuve de capacité. L'ordonnance de François I[er] de 1525 porte que, « nul ne sera admis à plaider au parlement s'il n'est licencié en droit civil ou canonique. » La faculté de droit n'est donc devenue une institution légale que depuis que le titre d'avocat ou de procureur n'a pu être conféré que sous la condition d'avoir suivi des cours public spéciaux pendant un nombre d'années déterminé, et après avoir subi plusieurs examens. L'ancienne faculté de Paris était composée de six professeurs appelés *antecessores*, d'un professeur de droit français et de douze docteurs agrégés. Les chaires se donnaient au concours en présence de la faculté et de deux conseillers du parlement. Il en était de même pour les places d'agrégés. La chaire de droit français n'a été établie que longtemps après les six autres. Ce professeur avait le titre de professeur royal; il était nommé par le chancelier sur une liste de huit avocats, présentés par le parquet du parlement. Les professeurs donnaient chaque jour une leçon d'une heure et demie; deux enseignaient les Institutes de Justinien, les Décrétales de Grégoire IX, modifiées suivant les maximes de l'église gallicane; les Décrets de Gratien; deux autres, les lois du Digeste. — Le cours d'études était de trois ans; le baccalauréat pouvait être postulé dans le cinquième trimestre, la licence dans le onzième. L'examen sur le droit français ne pouvait avoir lieu que dans le douzième trimestres. Les étudiants n'étaient admis aux cours qu'à seize ans accomplis. On distinguait deux catégories : 1° les étudiants par droit commun, assujettis aux trois ans d'étude pour la licence; 2° ceux par bénéfice d'âge : ils pouvaient être reçus bacheliers après huit mois d'étude, obtenir la licence après 3 autres mois. Ils étaient dispensés d'examen sur le droit français. Ce privilége avait été établi pour les étudiants agés de 25 ans, et destinés à occuper une charge de magistrature : c'était un abus. — Le doctorat ne pouvait être postulé qu'après une année d'étude depuis l'obtention de la licence, et une année de plus pour concourir au titre d'agrégé : c'est ce qu'on appelait le stage. On distinguait trois catégories de docteurs, en droit civil, en droit canon, enfin docteur *in utroque*. La cérémonie de réception se terminait par une accolade générale. Le récipiendaire, embrassé par le doyen ou président, embrassait à son tour tous les autres membres de la faculté. On ne pouvait être agrégé qu'à 25 ans, et professeur qu'à 30. L'ancien des professeur savait le titre de *primicerius*, et tous après 20 ans celui de *comes*, et ils pouvaient alors seulement se faire suppléer dans leurs leçons par un agrégé. Chaque année la faculté accordait une gratification aux jeunes étudiants déjà gradués, instruits, mais trop peu fortunés pour s'avancer. — Il y avait deux assemblées générales de la faculté, le 24 février et le 24 juin, la première pour les élections des officiers, la seconde pour régler l'ordre des cours. Une assemblée ordinaire avait lieu chaque semaine pour l'admission aux divers grades de bachelier, licencié et docteur. La faculté de droit et les écoles furent supprimées, comme toutes les corporations d'enseignement; et lors de l'organisation du nouveau système d'instruction publique, chaque école centrale eut une chaire de législation. La profession d'avocat fut libre, et ceux qui l'exerçaient prenaient le titre d'*homme de loi* et de défenseurs officieux. La faculté de droit et les écoles spéciales ne furent rétablies que sous le consulat. Le système d'enseignement de la faculté de droit fut changé, le nombre des écoles augmenté. La faculté en compte huit dans les départements : Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse.

Celle de Paris professe sur une échelle plus étendue les Institutes de Justinien, les Pandectes, le code civil, le code de procédure, le code de commerce, les lois administratives, le droit des gens, le droit constitutionnel. — *Faculté de médecine*. Elle était originairement comprise comme celle de droit et de théologie dans la faculté des arts. Elle en fut distraite à la même époque. Depuis, ses statuts et ses usages avaient peu varié, et lors de la réforme de l'université de Paris par le cardinal d'Estouteville au XVe siècle, il n'a été ajouté que la thèse d'hygiène appelée *cardinale*. — Pour être admis aux degrés dans cette faculté, les candidats devaient être maîtres-ès-arts, avoir fait quatre ans d'études et reçu le titre de docteur dans une université. Tous les docteurs reçus à la faculté de Paris avaient le titre de *régent* ou *professeur*, et pouvaient être éligibles aux chaires de l'école de Paris, et donner en outre des leçons chez eux. Tous les ans on élisait les sept professeurs, le doyen et le bibliothécaire, qui pouvaient être réélus pendant deux autre années. Le cours de licence était au moins de deux années, date qui commençait au carême et finissait à l'été de la deuxième année. Les étudiants prenaient chez le doyen quatre inscriptions par an. Ils soutenaient quatre thèses, dont chacune durait six heures. Les aspirants au baccalauréat en avaient cinq à soutenir pour être admis à ce grade. Le doyen et six autres docteurs donnaient des consultations gratuites chaque samedi après la messe de la faculté. Chaque mois, le doyen et d'autres docteurs conféraient sur les maladies qui avaient sévi pendant le mois précédent et sur les moyens employés pour les guérir. Le cercle des études s'est beaucoup agrandi depuis 1789; la faculté réunit toutes les branches de la science médicale. De nombreux agrégés sont en exercice, les autres sont appelés agrégés stagiaires. Des élèves de tous les départements de la France et un grand nombre de tous les pays étrangers suivent les cours. De vastes amphithéâtres, des collections précieuses, sont ouverts aux élèves, qui peuvent suivre d'autres cours relatifs aux sciences naturelles, à la physique, à la botanique, à la chimie, etc. Plusieurs autres villes de France ont des écoles de facultés de médecine, qui sont également très suivies, notamment celles de Montpellier et de Strasbourg. — *Faculté des lettres*, autrefois *faculté des arts*. C'était, dans l'origine, toute l'université; aussi son histoire est en même temps celle de l'*université* (*v.*). Elle forme à elle seule la partie la plus considérable et la plus nombreuse de l'enseignement public. Le système d'enseignement est plus étendu et plus complet. A l'étude des langues classiques anciennes on a joint celle des langues modernes, l'histoire, la géographie, etc. Ce système se rapproche beaucoup de celui introduit par les bénédictins pour les colléges confiés à leur direction. Cette faculté confère les trois de grés, mais le baccalauréat ès lettres, est le seul grade indispensable pour être admis aux dégrés de licencié et de docteur dans les autres facultés. Les aspirants au baccalauréat sont soumis à un examen. Le temps des études est moins long, mais mieux distribué qu'autrefois, où tout l'enseignement se bornait à l'étude des langues anciennes. Il n'y avait point de chaire d'histoire ni de géographie et de langues modernes (*v.* Académie, Université).—Une nouvelle faculté a été ajoutée aux quatre anciennes, celle des *sciences*. Son système d'enseignement comprend le calcul différentiel et intégral, l'astronomie physique, la chimie, la minéralogie, la botanique et la physiologie végétale, la mécanique, l'algèbre supérieure, la zoologie, la physique. Chaque spécialité à un professeur. Les principaux cours sont établis dans les bâtiments de l'ancienne Sorbonne. — *Faculté* se dit quelquefois absolument de la *faculté* de médecine : on consulta la *faculté*. Dufey (de l'Yonne).

FADAISE, chose fade, folie, sottise, bagatelle, niaiserie, ineptie, chose inutile et frivole. C'est ignorer le goût du peuple que de ne pas hasarder quelquefois de grandes fadaises (La Bruyère).

Oui, ma bile s'échauffe à toutes ces fadaises. (Molière.)

FADE, FADEUR (au phys.). Le mot *fadeur* représente l'impression en quelque sorte négative et presque désagréable que font sur le goût certaines substances connues sous le nom de *fades*. — C'est d'ailleurs une chose fort difficile que de définir une saveur : elles sont multipliées à l'infini, et leurs nuances sont si peu arrêtées qu'on n'en a pas pu établir jusqu'à présent une classification méthodique. Impossible aussi de les faire apprécier par l'action physique ou chimique que les éléments des corps savoureux exercent sur les extrémités nerveuses des membranes tapissant la bouche ; ce système, fondé trop précipitamment sur quelques observations microscopiques, n'a pas pu tenir devant des observations plus générales et plus exactes. On se borne donc à donner l'idée de chacune par une comparaison, et en citant les choses qui ont une saveur particulière généralement connue. — Les choses fades n'avivent point assez la sensibilité pour provoquer un plaisir ou une douleur : il y a cette différence entre elles, et les choses insipides que celles-ci n'éveillent aucune sensation dans les organes du goût, tandis que les corps fades causent une sensation faible qui approche du dégoût. L'eau distillée, les mucilages naturels et ceux qu'on forme avec les gommes et les fécules bouillies sont les substances les plus propres à faire bien apprécier les idées de *fade* et de *fadeur*. — Certaines substances ont par elles-mêmes une saveur fade : les mucilages, les gommes, l'eau pure, que nous venons de citer, sont dans ce cas ; toutes les fois que ces corps ne sont ni salés ni aromatisés, ils laissent sur les organes dégustateurs une sensation de fadeur qu'on ne peut méconnaître, et qui a quelque chose de nauséeux. Presque toutes les saveurs très douces tiennent du fade. Sous un autre rapport, la fadeur dépend souvent de l'état des organes qui la perçoivent ; ainsi, par exemple, si on a la bouche pâteuse, beaucoup de substances paraissent fades, qui ne sont pas jugées telles dans une autre disposition ; si, au contraire, la langue et le palais sont enflammés, il n'y a plus de saveurs fades ; tous les corps prennent en passant sur l'organe endolori une saveur plus ou moins piquante, un mélange de goût et de toucher douloureux. Cette remarque sur les substances fades relativement, ne se borne pas à l'état de maladie des organes dégustateurs ; même en santé, la fadeur d'une substance n'est pas la même pour tous les goûts ; ceux qui ont l'habitude des saveurs salées et fortes accusent de fadeur des substances moins relevées ; ceux, au contraire, qui ont pris l'habitude des aliments fades trouvent trop de sapidité ou une saveur trop excitante à des aliments que des habitudes contraires feraient trouver fades. Dans ce sens, la fadeur n'est plus une qualité intrinsèque propre aux substances alimentaires, elle n'est qu'une qualité relative, en général opposée à la propriété qu'acquièrent les corps imprégnés de sels ou doués d'une grande sapidité. — La fadeur a cela de commun avec une foule de saveurs, qu'elle peut exister dans des corps doués en même temps d'un ou de plusieurs autres goûts ; rien n'est plus commun que de rencontrer des substances à la fois fades et sucrées, fades et amères, fades et âcres. Les mucilages des plantes de nos climats sont presque tous fades avec quelque autre qualité : cette propriété distingue surtout la fadeur de l'insipidité. — Les mots *fade*, *fadeur*, s'appliquent encore physiquement à des odeurs, soit à cause de l'étroite liaison qui existe entre les organes du goût et de l'odorat, soit parce que ces odeurs produisent sur le système nerveux une impression générale, analogue à celle qui résulte des saveurs fades : ces mots sont indifféremment appliqués à ces deux sortes de sensations sans métaphore ; mais il n'en est plus de même quand on prend les mêmes termes dans leurs autres applications : *couleur fade*, *formes fades* ; *musique*, *discours fades*, etc. S. Sandras.

Fadeur (au moral), absence de tout ce qui flatte le goût en l'excitant. Des exemples matériels donneront une idée de ce

qui constitue cette espèce de désagrément en divers cas. Des cheveux, des sourcils, des cils blonds, des yeux clairs et faïencés, réunis à un teint blême, que la maladie n'a pas décoloré, composent une figure *fade;* un ananas, un melon, une fraise, privés, sans être flétris, du parfum qu'ils exhalent ordinairement, sont des fruits *fades;* des mets préparés sans sel, sans sucre, sans épices, paraissent *fades* à ceux qui ont contracté l'habitude de ces assaisonnements. Passant des sensations que la *fadeur* produit sur nos organes à ce qu'elle nous fait éprouver moralement, nous dirons qu'elle approche beaucoup de l'insipidité, mais se fait moins sentir; et conséquemment provoque moins l'ennui et l'irritation de ceux qui la remarquent. Répétant des lieux communs, manifestant de la satisfaction ou de l'admiration sans cause suffisante, décidant niaisement que les gens ont du mérite, et le disant de même, la *fadeur* prend souvent sa source dans un bon naturel. Elle frappe de nullité les écrits en vers et en prose, et prouve si bien le manque d'esprit et de raisonnement que ceux qui en sont accusés tombent souvent dans l'exagération quand ils veulent se corriger de leur premier défaut. Cet arrêt de Boileau :

Tout ce qu'on dit de trop est *fade* et rebutant,

renferme un jugement incomplet, car la qualité autant que la quantité des mots décident de la *fadeur* d'un ouvrage ou d'une conversation. Il est difficile de louer sans *fadeur* les gens puissants et les femmes, parce qu'il leur a été prodigué tant d'éloges que les mêmes tours, les mêmes expressions, revenant sans cesse, ne causent ni plaisir ni surprise. Voltaire seul, peut-être, dans le siècle dernier, sut encenser les grands et se préserver de *fadeur;* Dorat en fut un modèle toutes les fois qu'il parla de ses sentiments et de ses maîtresses; les poésies du cardinal de Bernis, et celles de Bernard, n'en furent, certes, point exemptes; et, en général, la *fadeur* se glissa dans presque tous les ouvrages ayant l'amour et les femmes pour sujet. Cette observation a décidé les écrivains de nos jours à peindre l'amour atroce et les femmes scélérates; le reproche de *fadeur* étant d'une telle conséquence que Molière, qui avait fait dire à un sot :

La ballade, à mon goût, est une chose *fade*,

fut cause que pendant long-temps on n'osa plus écrire dans ce genre. Quelle que soit la *fadeur* que l'on remarque dans les discours des courtisans et des amants, les personnes qui en sont l'objet la discernent rarement; on ne dit guère : « J'ai reçu de *fades* compliments; » mais on assure volontiers qu'une ironie est *fade*, que l'on a lu un livre *fade*. — Louer les femmes sur des agréments frivoles s'appelait autrefois leur *débiter des fadeurs :* cette tournure a vieilli; on pourrait la rajeunir en l'appliquant aux éloges que les auteurs se donnent maintenant les uns aux autres. Ctesse DE BRADI.

FÆR-OEERNE, et non *Féroé*, *Færœr*, *Ferro*, *Faro*, etc. Parmi les découvertes qui signalèrent au IXe siècle l'audace des navigateurs norwégiens, on doit citer celle de ce groupe d'îles qui s'élève entre l'Island et les Shetlands, dont elles sont à 77 lieues. On en compte 35, présentant une superficie de 64 lieues 1/2 carrées; mais il y en a plus de la moitié qui ne sont que des rochers inhabités et le domaine exclusif d'une multitude d'oiseaux aquatiques. Leurs côtes, en général très escarpées, affectent les formes les plus bizarres, et offrent une infinité de baies, de golfes et de détroits, où la mer s'engouffre en courants rapides, qui rendent la navigation de ces parages très difficile. Elles sont, pour la plupart, couvertes de montagnes assez élevées, au pied desquelles s'étendent quelques plaines et des vallées arrosées par des sources et plusieurs ruisseaux. Le climat des Fær-œerne est aussi tempéré que celui du Danemarck, quoique elles soient de trois degrés plus au nord que cette contrée (par le 62e parallèle), et les moutons y paissent même l'hiver en plein air; mais il y règne des ouragans furieux, qui sont l'une des causes indubitables de l'absence totale de toute

espèce d'arbres. La nature du sol y est en général plus favorable aux pâturages qu'à la culture des céréales ; aussi les habitants s'adonnent-ils particulièrement à l'éducation du gros bétail, mais surtout des moutons, dont la laine est assez fine. La pêche et la chasse des oiseaux aquatiques leur offrent aussi des ressources abondantes. On y recueille cependant de l'orge et du seigle, mais le blé ne mûrit que difficilement ; les légumes y réussissent parfaitement. Pendant les longues soirées d'hiver, les femmes tricotent une grande quantité de bas de laine (annuellement environ 120,000 paires), qui forment une branche assez importante d'exportation. Il existe dans l'île de Suder-OEe une mine de houille, dont la difficulté des communications empêche de tirer parti ; on trouve aussi en différents endroits des opales. La population des Fær-OEerne est actuellement d'à peu près 6,000 ames. « Ces îles, dit un voyageur qui les a récemment visitées, sont habitées par des hommes doux, honnêtes et laborieux, qui ont conservé une innocence vraiment patriarcale. Il y a dans les relations des deux sexes une liberté si chaste, une confiance si pleine d'abandon et de réserve, qu'elle rappelle les premiers âges du monde. Toutes les femmes assistent au déshabiller et à la toilette de leurs commensaux, et les aident à se lever et à se coucher. On s'embrasse le soir en se quittant, le matin en se revoyant, avant et après chaque repas. Ces femmes, en apparence si faciles, sont cependant d'une vertu exemplaire. Les domestiques des deux sexes couchent dans la même chambre, dans le même lit, sans qu'il en résulte de naissances illégitimes. » La langue de ces insulaires est un mélange d'islandais, de norwégien et de danois, une sorte de patois scandinave, qui ne les empêche cependant pas de parler et de comprendre cette dernière langue, la seule qui soit employée dans les églises et pour la rédaction des actes, tant publics que privés. Ils ne connaissent aucun instrument de musique, et les danses ne s'exécutent qu'au son des chants nationaux, conservés oralement depuis plusieurs siècles. — Les Fær-OEerne sont divisées en six districts (syssels), qui comprennent 17 paroisses. Un bailli envoyé par le Danemarck est chargé de l'administration : il réside à *Thorshavn*, petite ville située sur la côte orientale de Stræm-OEe, et la seule de ces îles. C'est un assemblage d'une centaine d'habitations en bois, couvertes en gazon, avec une église, un gymnase, une bibliothèque de 2,000 volumes, une école latine et un hôpital, le tout protégé par un petit fort.

O. Mac-Carthy.

FAERNE (Gabriel), poète latin du xvie siècle, naquit à Crémone en 1561. Auteur d'un recueil de fables fort vantées de son temps, il n'est, en effet, qu'un intermédiaire assez châtié, mais assez médiocre, entre la belle latinité de Phèdre et ce style inimitable, véritable création de notre célèbre fablier La Fontaine. La réputation de Faerne peut être comparée à celle de Sannazar dans l'idylle latine, du P. Rapin et du P. Vanière, dans leurs poèmes didactiques des *Jardins* et du *Prædium rusticum*. Le cardinal Jean-Ange de Médicis, un des illustres membres de cette noble famille des Médicis, dont les regards bienveillants, semblables au soleil, firent éclore les sciences et les arts sur le sol de l'Italie moderne, fut le protecteur de Faerne. Ce fut sous les auspices de ce cardinal que, pour la première fois, à Rome, en 1564, parut avec luxe le recueil des apologues de cet auteur. Faerne avait fait des auteurs latins une étude particulière : la philologie lui doit deux livres de corrections sur les *Philippiques* et les autres harangues de Cicéron, et un commentaire sur Térence.

Denne-Baron.

FAGON (Guy-Crescent), premier médecin de Louis XIV, homme d'esprit, homme influent, fut à la fois professeur de botanique et de chimie, membre de l'académie des sciences, et surintendant du Jardin du Roi, bien qu'il n'eût ni publié un seul ouvrage, ni fait la moindre découverte. Mais, ce qui mérite avant tout d'être remarqué, il se montra désinté-

ressé en toute circonstance, ami serviable et sincère, non moins qu'habile courtisan. Ce rare contraste, cette estimable alliance de qualités réputées incompatibles, incompatibles surtout dans les palais, rares, surtout près des rois, presque inouïes à la cour d'un roi absolu, Fagon lui dut, sinon beaucoup de renommée, du moins une haute importance personnelle et la plus constante prospérité. Si Voltaire a omis le nom de Fagon dans la petite biographie des plus notables contemporains de Louis XIV, ce ne fut certes ni par oubli ni par dédain, mais sans doute parce que Fagon n'avait rien publié d'intéressant. Heureusement, le duc de Saint-Simon ainsi que Fontenelle ont pris soin de sa mémoire, en rendant justice à ses mérites dans des écrits que tout le monde a lus, et qui feront autorité dans l'avenir. — Fagon naquit à Paris, le 11 mai 1638, précisément la même année que Louis XIV; et peut-être cette coïncidence fortuite ne fut-elle pas étrangère à cette précieuse bienveillance dont le roi lui donna tant de témoignages. Son père, Henri Fagon, commissaire des guerres, mort à Barcelone, en 1649, avait épousé Louise de la Brosse, nièce de Guy de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, celui qui obtint de ce roi, en 1626, la création, à Paris, d'un jardin des plantes, analogue à celui dont Henri IV avait ordonné l'établissement à Montpellier, vers l'année 1589. Ce M. de la Brosse, nommé intendant de cette institution naissante, dont il était *proprement le fondateur*, dit Fontenelle, « passa ensuite dix ans à disposer les lieux, à en faire les bâtiments, ajoute cet écrivain, et à y rassembler des plantes, *au nombre de plus de* 2000. Il y logeait aussi, et il avait chez lui Mme Fagon, sa nièce, lorsqu'elle mit au monde M. Fagon. Deux ans après sa naissance, c.-à-d. en 1640, M. de la Brosse fit l'ouverture du jardin royal pour la démonstration publique des plantes. Ainsi, M. Fagon naquit dans le jardin royal, et presque en même temps que lui.... Les premiers objets qui s'offrirent à sa vue, continue Fontenelle, ce furent des plantes; les premiers mots qu'il bégaya, ce furent des noms de plantes; la langue de la botanique fut sa langue maternelle. A cette première habitude se joignit un goût naturel et vif, sans quoi ce jardin eût été inutile. Après ses études, faites à Sainte-Barbe, avec beaucoup d'application et de succès, ce goût, fortifié encore par l'exemple et les conseils de M. de la Brosse, le détermina à la profession de la médecine. Étant sur les bancs, il fit une action d'une audace signalée, qui ne pouvait guère, en ce temps-là, être entreprise que par un jeune homme, ni justifiée que par un grand succès : il soutint dans une thèse *la circulation du sang*. Les vieux docteurs trouvèrent qu'il avait défendu avec esprit cet *étrange paradoxe*. Il eut le bonnet de docteur en 1664. » — Ainsi, voilà Fagon qui vient au monde en même temps que Louis XIV, la circulation du sang et le Jardin des Plantes, et pour ainsi dire dans le temps en la botanique commençait à naitre chez nous, puisque la France n'avait pas encore son Tournefort et ses Jussieu; et telles furent les circonstances qui décidèrent des tranquilles destinées de ce jeune homme. Toutefois, le Jardin des Plantes, sa première patrie, fut très négligé, après M. de la Brosse, par les médecins du roi, Jacques Cousinot et Vautier, ses surintendants obligés; et cela même détermina Fagon, aidé en cela par Vallot, médecin du roi, à entreprendre un voyage dans les Pyrénées et dans l'Auvergne, afin de maintenir et d'augmenter l'œuvre de son grand-oncle. A son retour, les plantes du jardin étaient au nombre d'environ 4,000. — Nommé professeur de botanique et de chimie dès qu'il fut docteur, Fagon attira à ses cours beaucoup de jeunes savants de divers pays, et ce fut ainsi que commença la réputation de ce muséum qu'ont depuis illustré Buffon, Jussieu, Haüy, Lamarck, Portal, Vauquelin et Cuvier. — A l'étude de la botanique et aux labeurs du professorat, Fagon sut unir la pratique de la médecine, et il s'y livra en homme qui, joignant la crainte de l'envie au mépris des richesses,

ne veut qu'être utile, acquérir de l'expérience, et mériter le ciel ou quelque renom. Jamais il ne réclamait ni n'acceptait aucune rémunération, aucun présent. Cependant, sa réputation, croissant toujours, lui donna accès près des grands : souvent mandé à Versailles, et attiré insensiblement vers la cour, le grand roi le nomma, en 1680, « pour être le médecin de madame, et deux ans après il le fut aussi de la reine. » Ce ne fut pourtant que 13 ans plus tard qu'il devint enfin premier médecin du roi, et par un enchaînement de circonstances qui méritent d'être racontées. — D'abord, après la mort de la reine, le roi chargea Fagon de prendre soin de la santé des enfants de France. Or, la gouvernante de ces enfants était Mme de Maintenon, femme alors fort peu influente, mais douée au suprême degré d'un tact délicat, et de cette vue perçante qui découvre au fond des cœurs les mérites les plus ignorés. L'esprit de Fagon lui plut; son zèle lui parut admirable; sa discrétion l'enchanta, si bien qu'elle lui donna son estime et quelques secrets, fondant dès lors sur son dévouement ses plus glorieuses espérances. Déjà nous avons dit comment la maladie du duc du Maine fut profitable aux destinées de Mme de Maintenon et à la fortune de son ami; nous ne reviendrons pas là dessus (*v.* Baréges). Certainement ce voyage dans les Pyrénées rendit leur amitié plus étroite, et puis, le désintéressement de Fagon était si notoire, sa conduite si noble et si universellement appréciée, que même les plus jolies femmes pouvaient faire son éloge sans appréhender rien des méchantes interprétations. Aussi Mme de Maintenon le vantait sans cesse, surtout en présence de Louis XIV; mais avec plus de réserve devant Mme de Montespan, laquelle aimait et protégeait D'Aquin, le premier médecin d'alors. Entre ce D'Aquin et Fagon, la différence était grande, aussi grande peut-être qu'entre Mme de Montespan et Mme de Maintenon. Bossuet et Fénélon ne différaient pas davantage: et sans doute la pente des caractères avait décidé du partage des protections ainsi que des sympathies. Bossuet, D'Aquin et Montespan se ressemblaient par l'emportement et la fierté; Maintenon, Fénélon et Fagon, par l'esprit, par l'égalité d'humeur. Cela formait deux camps, deux armées souvent en guerre : l'une attaquait avec force, l'autre se soumettait avec adresse; et comme la lutte avait pour juge un roi despote, la victoire resta finalement du côté de la soumission. — L'ami de Mme de Maintenon avait la plupart des mêmes qualités qu'elle : doux, fin, souple, modeste et ingénieux, patient surtout, il savait attendre sans paraître souffrir ni même espérer. Il n'avait ni la morgue de D'Aquin ni sa pétulance. Fagon, c'était Corvisart avec moins de rudesse, Alibert avec moins de frivolité, mais aussi plus d'aplomb. Ami des savants plutôt que savant lui-même, il protégeait Tournefort, Pannier, Feuillée, Lippi, sans envier personne, sans jamais rien solliciter pour lui ou pour les siens. Il était aussi difficile de lui faire accepter le prix de son zèle que de refuser à D'Aquin l'objet de ses importunités. Ce dernier briguait et sollicitait sans cesse, et cela même causa sa perte. — Dans ce temps-là, l'archevêché de Tours vint à vaquer, et D'Aquin parla au roi, puis reparla de son fils aîné, abbé de mérite. Louis XIV parut bientôt fatigué de tant d'instances : « Oh! sire, lui dit Mme de Maintenon, quelle différence avec Fagon!... sire, que n'avez-vous Fagon! » Le jour suivant, D'Aquin revint à la charge; Mme de Maintenon y revint aussi, et ce jour-là D'Aquin perdit tout pour avoir trop demandé. Cependant, au coucher, Louis XIV lui fit un accueil parfait, le fit parler, l'écouta avec complaisance. Mais, le lendemain, de grand matin, dès 7 heures, M. de Pontchartrain, poussé par Mme de Maintenon, lui porta au lit un ordre du roi qui le bannissait à Paris, lui et son frère, avec 9,000 francs de pension. Deux ans après, il alla mourir à Vichy, du chagrin de sa disgrâce. — D'Aquin parti, Fagon hérita de ses emplois, de ses priviléges, « et jouit pendant 22 ans, auprès du maître d'un ac-

cès que les plus hauts dignitaires lui enviaient. » Au faîte des dignités de son art, et tout puissant parmi ceux de sa robe, son caractère ne dévia jamais. Implacable ennemi des empiriques et des charlatans, autant que protecteur zélé des gens de mérite, et toujours également désintéressé, « il donna à la cour un spectacle rare et singulier, un exemple qui, non seulement n'y a pas été suivi, dit Fontenelle, mais peut-être y a été blâmé. Il diminua beaucoup les revenus de sa charge; il se retrancha ce que les autres médecins de la cour, ses subalternes, payaient pour leurs serments; il abolit des tributs qu'il trouvait établis sur les nominations aux chaires royales de professeur en médecine dans les différentes universités, et sur les intendants des eaux minérales du royaume: il ne voulut point que ce qui appartenait au mérite lui pût être disputé par l'argent, *rival trop dangereux et trop accoutumé à vaincre.* » — Toujours attentif à enrichir le jardin royal, dont il avait la surintendance, quand les fonds de l'état manquaient dans les temps difficiles, il y suppléait de ses deniers, de sorte que, comme dit encore Fontenelle (ordinairement si sobre de remarques politiques), « ce petit coin de terre ignorait presque sous sa protection les malheurs de la France. » — Fagon ne sortit jamais de la ligne de modération qu'il s'était tracée, si ce n'est pour appuyer de son pouvoir les plus excessives prétentions de la faculté dont il était membre. Se brouiller avec la faculté, lui faire mystère d'un remède nouveau, ou sortir de l'ornière creusée par elle, c'était devenir l'ennemi personnel de Fagon, et son inimitié était tenace et active, précisément parce qu'il savait aimer. — Il avait l'esprit orné, une élocution facile, un zèle et une ponctualité incomparables. Mais l'extrême mansuétude de ceux qui l'entouraient finit par le rendre le défenseur trop opiniâtre des erreurs de son temps. Cet homme, qui avait commencé par défendre l'immortelle découverte de Harvey, l'aurait peut-être combattue 50 ans plus tard. — Nous n'avons de lui que quelques thèses, quelques feuilles volantes, un petit poème latin *sur la botanique*, une brochure sur les *générations spontanées*, une autre sur le *régime lacté*, utile, selon lui, dans la goutte; d'autres sur les *qualités du quinquina*, sur les *inconvénients du tabac*, sur la *nécessité du café*, etc. Il s'était principalement adonné à l'hygiène, sans doute à cause de l'extrême faiblesse de sa constitution. — L'asthme violent, puis la pierre, dont il était tourmenté, « l'obligeaient à un régime presque superstitieux. » — Cependant il vécut encore trois années par-delà la longue vie de Louis XIV : il mourut le 11 mars 1718, à l'âge de 80 ans. Il finit sa vie là où il l'avait commencée, entouré de fleurs et d'hommages, je veux dire au Jardin des Plantes, où il s'était transporté aussitôt que Louis XIV fut mort. — Tournefort, qu'il avait constamment protégé sans envier sa renommée, lui a dédié, par reconnaissance, une herbe de la famille des *rutacées*, genre de plantes agréables à voir, mais corrosives dès qu'on les écrase. Isid. Bourdon.

FAGOT, réunion de brins de bois à brûler. Le fagotage consiste, le plus communément, dans les branches et ramilles que l'on exploite dans les taillis, ou qui restent de la fabrication des bois de corde. On donne aux fagots différentes formes et des dimensions qui varient suivant l'usage de chaque pays. A Paris, on les distingue sous les noms de *falourdes*, *fagots* et *cotrets*. Dans quelques provinces, on connaît le fagot très long et formé de brins minces sous le nom de *faguettes*. Les falourdes sont formées de perches coupées, ou de quelques rondins joints ensemble; leur longueur est de trois pieds et demi, et la circonférence du paquet de 26 jusqu'à 36 pouces; le poids moyen est de 20 à 40 livres. Les fagots dits *de Paris* se composent de menues branches de trois pieds et demi de long, et ils ont 18 pouces de circonférence; leur poids moyen, à l'état de sécheresse, est de dix livres environ. Dans plusieurs pays, on fait des fagots beaucoup plus gros. A Toulon, par exemple, ceux que l'on brûle

pèsent 75 livres; mais assez généralement, en France, le poids moyen des fagots est entre 10 et 20 livres. Les cottrets sont de petits fagots liés avec des harts; leur poids varie entre 6 et 7 livres. Ordinairement ils sont composés de brins de bois refendu. Enfin, les bourrées sont de petits fagots formés de broussailles, d'épines, de ronces, d'ajonc, de genêt, même de la grande espèce de bruyère, etc. Ces bourrées se font ordinairement sans moule, et les paysans les lient sous leur sabot : elles ont des longueurs et des grosseurs fort variables. — Tout ce que nous avons dit à l'article Bois sur les moyens d'appréciation de la valeur réelle du combustible reçoit ici une égale application. Nous ne reviendrons pas sur les considérations que nous avons fait valoir pour établir que la valeur vénale d'un combustible n'est pas constamment en rapport avec son poids. Mais comme, au surplus, dans la plupart des cas, ce poids, comparé, indique l'effet utile du combustible à très peu près, nous partirons de cette donnée pour offrir au consommateur une évaluation approximative des prix qu'il doit mettre aux fagots, suivant qu'ils sont formés de telle *essence* de bois ou de telle autre. — Le forestier Hartig a fait, avec beaucoup de soin et de précision, une longue suite d'expériences comparatives sur cette matière, et les résultats de ces expériences, confirmées, pour la plupart, par nombre d'autres observateurs, nous ont été, d'ailleurs, à nous-mêmes, démontrés dans les travaux de plusieurs usines que nous avons dirigées. — Nous tenons donc pour constant et avéré, 1° que le bois coupé en sève produit un effet à peu près d'un huitième moindre que le bois coupé hors sève; 2° que le bois vert ne donne, à poids égal, que les trois quarts de la chaleur produite par le bois parfaitement sec; 3° que le bois de branches sèches produit un effet d'un 5/6me moindre que celui qui résulte d'un même poids de bûches sèches de pareille espèce de bois.—Le tableau suivant fait connaître, dans un ordre décroissant, le rapport de qualité des différentes espèces de bois de feu, d'après les expériences de Hartig, et suivant les âges respectifs de ces bois. Nous avons réduit ce tableau à l'indication des seuls bois qui entrent ordinairement dans la composition des falourdes et fagots.

1er Ordre. — *Bois d'un accroissement parfait.*

N°.	Noms et âges du bois.	Val. compar. exprim. en fr.
1.	Pin sauvage de 125 ans	17 f. 57 c.
2.	Frêne de 100 a.	15 51
3.	Hêtre de 120 a.	15 40
4.	Charme de 90 a.	14 86
5.	Chêne rouvre de 200 a.	13 14
6.	Orme de 100 a.	12 59
7.	Bouleau de 60 a.	11 90
8.	Sapin commun de 100 a.	10 99
9.	Saule marceau de 60 a.	10 81
10.	Robinia (faux acac.) de 34 a.	10 31
11.	Tilleul de 80 a.	9 61
12.	Tremble de 60 a.	8 91
13.	Aulne de 70 a.	8 13
14.	Peuplier noir de 60 a.	8 91
15.	Saule blanc de 51 a.	7 18
16.	Peuplier d'Italie de 20 a.	6 84

2me Ordre.—*Bois de moyen âge.*

1.	Charme de 30 ans	12 f. 27 c.
2.	Pin sauvage de 50 a.	11 97
3.	Frêne de 30 a.	11 70
4.	Hêtre de 40 a.	11 58
5.	Robinia (faux acac.) de 8 a.	9 75
6.	Orme de 30 a.	9 55
7.	Saule marceau de 20 a.	9 53
8.	Bouleau de 25 a.	8 39
9.	Tremble de 20 a.	8 30
10.	Aulne de 20 a.	7 57
11.	Saule blanc de 10 a.	7 47
12.	Tilleul de 30 a.	7 24
13.	Sapin commun de 40 a.	6 97
14.	Peuplier noir de 20 a.	5 76
15.	Peuplier d'Italie de 10 a.	5 07

— L'emploi des fagots dans les travaux des usines peut, dans beaucoup de cas, offrir des avantages indépendants de la quantité de chaleur produite par la combustion : c'est le cas principalement quand on veut obtenir des flammes alongées, telles qu'il en faut, par exemple, pour la cuisson de la chaux et de la brique par l'ancien procédé. Il y a encore

du profit à faire usage de fagots pour les feux intermittents, etc., etc. Mais comme moyen de chauffage des appartements, les fagots sont, en général, un combustible fort désavantageux. Et cependant, dans les grandes villes, à Paris surtout, c'est le chauffage du pauvre, qui en tous lieux subit la dure condition de sa destinée : celui qui n'a pas le moyen de s'approvisionner d'une voie de bois a recours à la falourde, si toutefois il peut en atteindre le prix; ou bien il achette un cottret; souvent même il borne son achat à cette espèce de marchandise de mystification qu'on appelle à Paris *une visite*, et qui consiste en un paquet de grosses allumettes. Nous ne reproduirons pas, à propos de *fagots*, ce que nous avons dit ci-devant en parlant des *mottes de tannée*, dont il se fait, pendant les hivers rigoureux surtout, une si énorme consommation par les souffreteux; inutile de remettre sous les yeux du malheureux cette proposition, qui n'est que trop vraie, principalement en ce qui concerne les moyens de chauffage : c'est qu'il paie dix fois plus que le riche tout ce qu'il consomme. Mais que toute personne qui pourra se chauffer autrement qu'avec des falourdes, des fagots, des cottrets, se garde bien de donner la préférence à ces denrées trompeuses. PELOUZE père.

Ménage fait dériver le mot *fagot* du latin *facottus*, Nicod de *fasciculus*, d'autres de *fagus* (hêtre). Du Cange dit que la basse latinité a employé *fagatum* et *fagotum*. Ce mot s'applique encore à un ouvrage de charpenterie, de menuiserie, ou de tonnellerie, qu'on a démonté, et dont les pièces sont liées en paquet, en faisceau, pour qu'elles occupent moins d'espace, et qu'elles puissent être remontées au besoin : des vaisseaux pourvus de canots et de chaloupes en *fagot*, futailles en *fagot*. — Au figuré, on dit d'un homme : c'est un *fagot* d'épines, on ne sait par où le prendre, c.-à-d. qu'il est fâcheux et revêche; il est fait, il est habillé comme un *fagot*, c.-à-d. sans soin, sans goût; il sent le *fagot*, c.-à-d. il est peu orthodoxe, il est digne de l'*auto-da-fé*; il y a *fagots* et *fagots*, qualifie une différence entre des personnes ou des choses semblables; conter des *fagots*, faire des *fagots*, c'est conter des choses frivoles ou fausses. X.

FAGOTIN. Singe habillé que les opérateurs, les charlatans, font monter sur leurs tréteaux. La Fontaine a dit :

> Qu'un mois durant le roi tiendrait
> Cour plénière, dont l'ouverture
> Devait être un fort grand festin
> Suivi des tours de Fagotin.

— Ce nom a passé aux valets d'opérateurs ou de charlatans qui amusent le peuple par des bouffonneries et des lazzi. Molière a dit :

> Là, dans le carnaval, vous pourrez espérer,
> Le bal, et la grand'bande, à savoir deux musettes,
> Et parfois Fagotin et les marionnettes.

X.

FAGOTTO (musique). Ce mot, qui dérive du latin *fascis* (faisceau), signifie l'assemblage de plusieurs choses liées ou réunies ensemble; et c'est probablement par cette raison que les Italiens ont donné ce nom au basson, à cause de la ressemblance qu'ont les parties de cet instrument avec un fagot, lorsqu'elles sont démontées (*v.* BASSON). — Le fagotto ou basson est un instrument à vent et à anche. Il est au hautbois ce que le violoncelle est au violon. Il se compose de deux tubes qui, réunis, n'ont qu'une longueur de quatre pieds. Ces deux tubes se divisent en quatre pièces, dont l'une, le bocal, est un tuyau en cuivre auquel s'adapte l'anche, composée de deux morceaux de roseau liés l'un contre l'autre. F. BENOIST.

FAHRENHEIT (GABRIEL-DANIEL), habile physicien, né à Dantzig (Prusse), en 1686. Il est connu par divers travaux importants, mais le seul qui ait répandu son nom au loin, c'est la graduation d'un thermomètre dont on se sert encore généralement en Allemagne, et surtout en Angleterre. Ce thermomètre a ses deux limites entre la température de l'eau bouillante et celle d'un mélange réfrigérant de neige et de sel marin : cette dernière est, comme l'on voit, assez arbitraire et loin de l'invariable fixation de celle des

thermomètres Réaumur ou centigrade, dans lesquels le point de départ indique le degré où l'eau passe à l'état de glace. L'espace compris entre les deux points dont nous venons de parler, plus grand que celui de nos thermomètres, est divisé en 212 degrés, de manière à ce que le 32e degré répond à 0 centigrade et Réaumur, et le 180e à 100 et 80. Nous donnerons ici le moyen d'obtenir les degrés correspondants de ces trois instruments. Chaque degré de Fahrenheit est égal aux 4/9mes de celui de Réaumur, de sorte qu'il suffit, pour obtenir ceux-ci, de multiplier les premiers, soit au-dessus ou au-dessous de zéro, par 4, et de diviser par 9. Pour avoir les degrés centigrades, on n'a qu'à multiplier par 5 et diviser par 9, puisque chaque degré de Fahrenheit égale les 5/9mes d'un degré centigrade. Dans le cas où il s'agirait d'opérations contraires, il ne s'agit que de faire les opérations inverses. A. M.-C.

FAIBLE, Faiblesse. *Debilitas, imbecillitas*, défaut de force. La faiblesse de la constitution physique peut être originelle ou de naissance, provenant soit de parents débiles par leur âge, soit de nutrition insuffisante, soit de maladies, ou d'épuisement quelconque ; elle peut tenir à un développement imparfait de tous les organes ou de quelques-uns, par exemple, des parties sexuelles, de la langueur d'estomac et d'autres viscères, ou de l'encéphale, etc. Les tempéraments délicats, à membres grêles, facilement épuisés par le travail de corps ou d'esprit, par les voluptés surtout, tombent dans la faiblesse; les enfants et les vieillards, le sexe femelle, sont généralement voués à la débilité. La faim, les saignées, toutes les grandes déperditions d'humeur, les énervent bientôt, les plongent même dans l'idiotisme et la stupidité. Il en résulte aussi des défaillances ou des syncopes, une disposition aux lipothymies les plus alarmantes, car dans ces prostrations subites des forces, le danger de perdre la vie reste toujours imminent. Tout au moins, l'existence n'est plus qu'un état permanent de langueur et d'asthénie qui exige des ménagements perpétuels. Il y a des personnes qui brûlent encore ainsi, comme ces lampes veilleuses, à condition de s'abstenir de toute irrégularité ; car pour elles le moindre excès deviendrait un arrêt de mort. — Outre cette faiblesse *directe*, on en connaît une autre *indirecte* par oppression des forces, ou lorsqu'un excès de stimulation maladive, trop de nourriture, trop de sang étouffe ou menace de foudroyer la vie par apoplexie, par surabondance, comme chez les athlètes, les hommes trop replets, ou dans la vigueur de l'âge. Ils peuvent à peine se remuer sans courir le risque des hémorrhagies : cet excès de santé est une menace de mort; il faut se hâter de recourir à la diète, aux déplétions sanguines : tel était le danger de plusieurs moines engraissés dans leurs cellules, qu'on faisait saigner par précaution, ce qu'on nommait *minuere monachum* (amincir le moine). On ne s'en porte que mieux alors. Des organes peuvent être faibles dans un corps robuste : ainsi la vue, l'ouïe ou d'autres sens ne sont pas toujours en rapport d'activité avec l'énergie des autres. Tel homme de lettres a le cerveau puissant et actif, tandis que son estomac devient proportionnellement faible, et souvent la vigueur d'une partie tient précisément à l'affaiblissement de son antagoniste, en sorte que la raison de Toinette, dans le *Malade imaginaire*, qui lui conseille de se crever un œil afin de fortifier l'autre, n'est qu'une vérité physiologique. L'on a vu des esprits d'une supériorité prodigieuse en quelques parties des sciences ne montrer qu'une déplorable faiblesse sur d'autres points. La nature balance ainsi ses forces dans l'organisme ; les oiseaux qui volent le mieux semblent agrandir leurs ailes aux dépens de leurs pattes, et *vice versâ*. Une force distribuée également partout chez un individu, en le rendant propre à toutes choses, ne lui donne de domination en aucune, en sorte qu'il faut payer par quelque impuissance sa grandeur morale ou physique : l'une est comme le gage de l'autre. Cela doit consoler les autres hommes. D'ailleurs, la médio-

crité, n'épuisant par aucun effort, conserve la vie et n'engendre nulle faiblesse. — On peut même faire l'éloge de cette égalité des fonctions qui les discipline pour l'entretien et la régularité de la santé. Les gouvernements, comme les individus, subsistent longuement par ce repos silencieux et routinier si vanté des Chinois, des Autrichiens, de l'antique république de Venise, tandis que les brillantes conquêtes, les révolutions, qui ont signalé l'histoire si dramatique des Grecs et des Romains, ont été les causes de leur servitude et de leur ruine ; trop d'élévation entraine trop de chutes :

. . . . Tolluntur in altum
Ut lapsu graviore ruant.

C'est donc souvent faiblesse de s'exalter ; c'est force de se tenir dans un équilibre constant, disaient les stoïciens et les sages de l'antiquité, parce que tout ce qui est extrême ne saurait durer. — Les avantages d'une constitution débile ont même été célébrés, non sans quelque raison. Il est certain que les individus pénétrés de la conscience de leur faiblesse vivent longuement, parce qu'ils craignent de s'abandonner aux excès de toute nature, ils sont nécessairement tempérants, soigneux de leur santé, prudents, pour prévenir tout inconvénient; ils fuient les plaisirs énervants, ils se lèvent de table avant l'abus du boire et du manger, ils redoutent les appas qui les entraineraient à un abime couvert de fleurs. Ainsi, tous s'exemptant de ce qui exalte et émeut trop les fonctions vitales, presque aucun de ces tempéraments timides ne dépasse la juste mesure de sa puissance, ne subit de violentes secousses, ne succombe avant le temps à de cruelles maladies. Ils ont soin de distiller ainsi lentement leurs jours en se contentant de petites jouissances, tandis que l'homme robuste, le jeune téméraire, se précipite dans les plus fougueuses voluptés, en s'écriant : *courte et bonne!* Combien d'extravagants font de ces gageures aventureuses, ou essaient leur énergie dans les plaisirs, et succombent héroïquement en prétendant donner des preuves de leur *vaillance!* Plus heureux et plus sage est le faible qui sait tout le prix d'une santé pure et sereine ; il tire sa force de sa débilité même, et arrive, comme la tortue, au but dans son humble existence parfois séculaire. La plupart des centenaires, en effet, n'ont été que des êtres débiles, peu dépensiers de leurs facultés, ou même pauvres d'esprit et de fortune, n'ayant donc ainsi ni l'occasion ni le moyen de faire de pernicieuses débauches ou folies. Les femmes surtout, après l'époque de leur fécondité, renfermées dans une existence paisible et uniforme, parviennent à de plus longs âges que les hommes ; ceux-ci, après une jeunesse orageuse, ne savent point être vieux ; ayant l'amour-propre de se croire toujours pleins de vigueur, ils s'exténuent ou périssent d'un choc fatal dans leur intempérance. —La nature a donné aux êtres faibles l'égide de la sagesse pour se protéger, tandis qu'elle immole le fort par sa vigueur même : à lui l'empire sans doute, mais aussi les périls du triomphe ; au faible, la modestie et la prudence avec les longs jours, si c'est en effet un bonheur de s'étendre le dernier dans le tombeau (*v.* ÉNERVATION, ÉNERGIE, etc.). J.-J. VIREY.

FAIBLESSE (morale), manque d'égalité entre les moyens et les besoins physiques ou moraux, débilité que l'on confond souvent avec la délicatesse : un organe est *faible* quand il ne suffit pas aux fonctions qui lui sont assignées; on a les yeux, la voix *faibles*, quand on discerne mal les objets qui sont peu éloignés, et quand on ne peut se faire entendre en parlant sans effort; on a la mémoire *faible* si l'on ne peut retenir un certain nombre de faits, de vers, de pages en prose, etc.; on a l'esprit *faible* si l'on ne peut comprendre des vérités communes, si l'on juge d'après autrui, si l'on renonce à ses opinions sans conviction, si l'on n'achève point une œuvre commencée; on a un caractère *faible* si, après s'être formé un plan selon des principes justes et raisonnés, on s'en écarte dès qu'il présente des difficultés; on est *faible* enfin toutes les fois que l'on cède à des passions en

les désapprouvant. L'homme *faible* ne s'appartient pas ; le vice dispose de lui, ainsi que la vertu ; et son sort dépend de ceux que le hasard lui fait rencontrer. C'est surtout réunie au pouvoir que la *faiblesse* est à redouter; elle a fait plus de mauvais rois que la méchanceté. La *faiblesse* morale est donc une des plus grandes imperfections de l'être intelligent, et, quoiqu'elle soit naturelle à l'homme, il ne peut lui accorder de pitié qu'en jugeant son semblable. L'homme doit combattre sa propre *faiblesse* comme un ennemi de son honneur, de son repos, de sa félicité. En vain aime-t-il, admire-t-il la vertu, s'il ne fait pas ce qu'elle prescrit : on ne prononcera que sur ses actions ; et, soit que par goût ou par entraînement, il s'engage dans le chemin du crime, la mépris et la punition l'y atteindront également. Marc-Antoine estimait la valeur; il appréciait la toute-puissance : pour suivre Cléopâtre, il commit une lâcheté, et renonça à l'empire. L'orgueil de l'homme répugne à reconnaître qu'il agit par *faiblesse*, et il n'est point de doctrines absurdes qu'il n'essaie d'établir pour motiver les fautes où les crimes que sa conscience réprouve. L'amour, dont

La *faiblesse* du cœur fait toute la puissance

(CRÉBILLON.)

est de toutes les passions celle que l'on cherche le plus à justifier ; mais un poète moral l'a classé, en disant aux écrivains que dans leurs livres,

.... L'amour, de remords combattu,
Paraisse une *faiblesse* et non une vertu.

(BOILEAU.)

— On ne peut accuser de *faiblesse* les femmes et les enfants qu'en proportion des prétentions qu'ils manifestent : renfermés dans le cercle qu'il leur a été donné de parcourir, leur délicatesse n'a rien d'humiliant, parce que l'ordre est une des plus belles lois de la nature, et que le ciron et l'hysope n'offrent pas moins de merveilles que l'éléphant et le cèdre; mais l'éléphant renverse des murailles, le cèdre est incorruptible : ainsi, certaines œuvres ont été réservées à la conception de l'homme seul. Homère, Tacite, Corneille, Michel-Ange, Canova, n'ont point trouvé d'émule parmi les femmes, et celles qui ont tenté de l'être se sont montrées *faibles*. En fait de vertus, elles ont rivalisé et souvent vaincu ; disputer le génie leur était inutile : *on croirait cet ouvrage sorti de la main d'un homme :* tel est le plus grand éloge auquel puisse aspirer la femme qui fait exception. Est-ce donc la peine de quitter le rang où l'on trouve les filles, les épouses, les mères ? On ne dit pas d'un fil destiné à faire de la dentelle qu'il est *faible :* s'il devait être employé comme cable, on le désignerait ainsi. — La *faiblesse* d'un livre ou de quelqu'œuvre que ce soit provient toujours d'un défaut de discernement, qui ne permet pas à l'auteur de calculer les moyens assurant son exécution : cette *faiblesse* est ordinairement le résultat de la présomption. Aussi, la religion chrétienne, qui a tout prévu, parce que son auteur sait tout, a-t-elle dit : *celui qui aime le péril y périra ;* et, faisant la part de la *faiblesse* humaine, Dieu a voulu que sa créature lui demandât d'être préservée de la tentation : la plus grande preuve de *faiblesse*, a dit Bossuet, est de craindre de paraître *faible*. Pour agir toujours selon la raison, et obéir aux préceptes qui lui enjoignent de faire le bien et d'éviter le mal, l'homme doit, non seulement résister à sa *faiblesse*, mais encore éviter les occasions où cette résistance deviendra nécessaire ; et, qu'on nous pardonne de le dire, ce n'est pas en soi que l'on trouvera la volonté et la puissance de dompter cette *faiblesse* ni la prévoyance qui en préviendra les effets : tout viendra d'en haut quand on le demandera. — Quelque répréhensible que soit la *faiblesse*, elle impose à ceux qui en sont exempts par organisation ou par courage des devoirs sacrés ; ils sont dans l'obligation de secourir les *faibles*, qui sont toujours les opprimés ; et l'ancienne chevalerie, le droit d'asile dans les églises et dans les palais, le plus grand nombre des lois, n'ont pas eu d'autre but. La

force, don supérieur et incontestable, qualité opposée à la *faiblesse*, n'a droit au respect de celle-ci qu'autant qu'elle lui apparaît accompagnée de justice : la *faiblesse* n'a droit à la protection de la *force* qu'en se montrant modeste et humble. C^sse DE BRADI.

FAIENCE. L'art de travailler les terres, d'en faire une pâte susceptible de prendre des formes appropriées à nos besoins, de les mouler, de les durcir par la cuisson, produit des vases, des ustensiles plus ou moins précieux, plus ou moins élégants, suivant que le travail en a été plus ou moins soigné, et que dans leur composition l'artisan a employé des matières plus ou moins pures. Tous ces travaux pourraient être agglomérés sous le nom général d'*art céramique*, avec d'autant plus de raison que, quel que soit le degré de perfection de chaque produit en particulier et le prix qu'il ait dans le commerce, la fabrication repose sur des principes généraux qui sont communs à tous ces produits. Ainsi, la faïence, les grès artificiels, les poteries communes et fines, et jusqu'à l'élégante et riche porcelaine, ne sont que des terres cuites. Dans ce *Dictionnaire*, la faïence se présente la première en ordre alphabétique, il nous sera donc permis, en traitant de cette fabrication, d'exposer quelques notions préliminaires qui se rattachent à toute la céramique en général, et qui n'auront plus besoin d'être répétées quand on viendra à parler des autres genres de fabrication dont la terre cuite fait la base. — L'application de la chaleur à tous les corps a pour effet constant d'en écarter les molécules, et par conséquent d'augmenter le volume de ces corps. Cependant, pour ce qui est des pâtes terreuses soumises à la cuisson, on observait une anomalie. En effet, en prenant pour exemple la poterie fine et la porcelaine, on trouvait qu'après l'application de la plus haute chaleur que les pièces étaient susceptibles d'éprouver sans se fondre, et après leur complet refroidissement, elles avaient subi un retrait qui réduisait les dimensions primitives de près d'un dixième. Cela était tout-à-fait inexplicable avant qu'on eût connu les propriétés nouvellement avérées de la silice, qui entre constamment en proportion plus ou moins grande dans la composition de toutes les pâtes céramiques. On sait aujourd'hui, au-dessus de toute controverse, que ces pâtes, après la cuisson surtout, qui a mis en jeu les affinités de composition chimique, n'offrent plus qu'une espèce de sel, c.-à-d. un silicate d'alumine, ou un silicate à base multiple d'alumine, de chaux, de magnésie, etc. La silice joue ici le rôle d'un véritable acide, qui sature ces bases. Dès lors, plus rien d'étonnant dans le retrait des pâtes cuites; c'est un corps nouveau qui s'est formé et qui jouit de plus de densité que chacun de ses éléments séparément; les propriétés physiques ne sont plus les mêmes. — Les limites de cet article vont nous imposer une bien grande brièveté ; tâchons du moins de donner une définition nette et précise de l'art dont nous avons à parler.

Origine des poteries en général ou de l'art céramique.

Cet art a dû être précédé par beaucoup d'autres dans le cours de la civilisation, car, ce qui paraît aux peuples modernes un objet de première nécessité n'importe pas toujours essentiellement à la conservation de notre existence : tel est l'art de faire des vases de terre cuite. — On sait peu de chose sur la forme et la matière des vases employés aux usages domestiques chez les peuples de l'antiquité ; à peine nous reste-t-il de ces objets si fragiles des fragments qui puissent nous mettre sur la voie Mais le temps a épargné quelques pièces monumentales et de pur ornement, qui constatent que déjà, à une époque très reculée, l'art de mouler la terre, de lui donner des formes déterminées et arrêtées par la cuisson, avait fait des progrès assez avancés. — En descendant le fleuve des âges, on aperçoit de nouveaux progrès, qui nous sont attestés par des coupes à boire, des plats et des plateaux destinés à recevoir

des fruits et des aliments ; mais on ne voit pas encore de vases propres à faire chauffer les liquides ou cuire les aliments : cette application n'est venue que beaucoup plus tard : chose étrange! car il semblerait plus naturel de penser que les besoins les plus pressants ont dû être les premiers satisfaits, et le besoin de vases culinaires a dû se faire sentir avant celui des objets de luxe. — La destination religieuse que les peuples de l'antiquité donnaient à leurs produits céramiques nous en a transmis plusieurs modèles riches d'instruction. Ils nous ont fourni de nombreuses notions d'un bien vif intérêt sur l'histoire, la religion, les usages, les coutumes des peuples qui avaient consacré ces vases à leurs dieux et les avaient enfermés dans les tombeaux. — Plus tard encore, nous voyons que l'art du potier, que ses produits, avaient paru d'une telle importance dans l'antiquité que les noms des artistes les plus célèbres dans cet art ont été conservés par les historiens, et qu'un grand nombre de médailles et de monnaies béotiennes, athéniennes, etc., présentent pour type un vase sous l'invocation de la chouette, oiseau de la divinité qui présidait aux sciences. Enfin, non seulement il y a eu des potiers célébrés par l'antiquité, mais il y eut aussi des vases dont la mémoire nous a été conservée, dont les noms ont été consacrés par les historiens : tels sont le vase *Prusias*, le vase *Seleucus*, etc. — Mais ce n'est qu'assez récemment, du moins en Europe, que le progrès des arts, en ajoutant aux productions de celui de la céramique des qualités solides et brillantes, enrichit d'objets de luxe et même d'apparat l'ameublement des personnages marquants par leur rang ou leur richesse. Avant le XIVe siècle, on ne connaissait guère aucune poterie à pâte compacte, imperméable et dure, comme les grès, aucune poterie à pâte aussi imperméable et aussi solide que celle de la faïence proprement dite ou faïence italienne, aucune poterie à vernis de plomb ou d'étain, étendu également sur de grandes surfaces, comme ceux des faïences fines. Quant aux vraies porcelaines européennes, elles sont encore bien plus modernes ; elles ne remontent pas au-delà du XVIIIe siècle, et les faïences fines, dites *terres de pipe* ou *faïence anglaise*, sont d'une origine encore plus récente. — Lorsque Lucca della Robbia, à Florence, vers 1400, Orazzio-Fontana, à Pezaro, vers 1540, découvrirent et portèrent tout de suite à un haut degré de perfection la belle faïence connue alors sous les noms de *majolica* et de *terra invetriata*, les ducs de Toscane, et notamment le duc Guidobaldo de la Rovère, admirant ces belles productions, en favorisèrent la fabrication par tous les genres d'encouragement. Les artistes les plus habiles du temps fournirent des dessins de formes et de sujets ; d'habiles peintres y travaillèrent, et cette faïence, qui porta, dit-on, le nom de *porcelaine d'Italie*, devint pour les ducs de Toscane un objet digne d'être donné par eux aux personnages du plus haut rang, aux souverains même. On cite encore dans ces contrées avec orgueil les artistes qui ont travaillé au beau service dont le grand-duc fit présent à l'empereur Charles-Quint. D'abord, cette faïence, travaillée par les plus célèbres artistes, se maintint à un prix fort élevé ; mais, lorsqu'à la mort de Guidobaldo les encouragements cessèrent, il fallut la livrer à bas prix ; et dès lors, tout ce qui tenait aux arts relevés du dessin dût être négligé. Cet art devint un métier. — En France, Bernard-Palissy, à peu près vers la même époque (1580), chercha et trouva, après des peines et des dépenses infinies, cette partie brillante par ses couleurs et ses reliefs colorés de l'art du faïencier, qui, après avoir pris naissance en Italie, venait de s'y perdre. François Ier et son successeur Henri II, sans faire, pour cet illustre potier et pour sa fabrication tout ce que le duc Guidobaldo avait fait pour la *majolica*, l'encouragèrent néanmoins, en permettant à son inventeur de prendre un titre analogue à celui de potier royal. — Une autre découverte entièrement européenne fit naître en Angleterre, vers le

milieu du XVIIIe siècle, une sorte de poterie tout-à-fait distincte des précédentes, et dont on ne trouve quelques exemples qu'en Chine: c'est la faïence à pâte fine et dure, à couverte transparente, presque créée par le célèbre Wedgwood, ou du moins portée par cet illustre potier à un degré de perfection qu'elle n'a guère dépassé depuis lui. Cette poterie, remarquable par sa légèreté, sa solidité, et par bien d'autres qualités, n'ayant point eu, comme la faïence italienne, la prérogation d'être la première poterie à vernis brillant et blanc qui ait paru après les poteries rouges et noires des anciens, ne pouvant pas présenter, comme la porcelaine, cette dureté, cet éclat, cette richesse de couleur et de décoration qui caractérisent un meuble du plus grand luxe, n'a pas eu à sa naissance la célébrité royale des deux autres poteries; mais elle a eu une célébrité industrielle et commerciale qui lui a donné et que lui conserve un caractère spécial. — Aux argiles, aux marnes, aux ocres, basse ordinaires des poteries et des matières colorantes de la poterie des anciens, les modernes ont ajouté, parmi les nombreuses substances terreuses, la craie, la magnésie, le quarz, le silex, le talc, le feldspath, le kaolin; parmi les substances salines, le gypse, le phosphate de chaux, le sulfate de baryte, le borax, l'acide borique; parmi les métaux, aux innombrables préparations de fer, à l'emploi de l'or, du plomb, de l'étain, du cuivre, métaux connus des anciens, mais peu employés par eux dans l'art de la poterie, les modernes ont ajouté le cobalt, l'antimoine, le zinc, le chrôme, l'urane, le manganèse, etc. La chimie, modifiant tous ces corps et leurs propriétés fondantes, durcissantes, colorantes, a fourni aux potiers modernes une multitude d'éléments et de composés inconnus aux anciens. De là le nombre considérable d'espèces de poteries que les arts et le commerce nous fournissent aujourd'hui.

Composition des pâtes céramiques.

Il faut distinguer une *pâte en fabrication* d'avec la *pâte faite* ou *cuite*. On peut regarder comme pâte en fabrication celle dans laquelle les éléments sont rapprochés, mais non encore réunis: le silicate n'est pas encore formé. L'eau suffit alors pour séparer les éléments de la pâte. — Dans une pâte faite, les silicates sont formés, l'eau n'enlève plus rien, et les acides mêmes ne peuvent attaquer que les parties non combinées ou non enveloppées par la masse combinée. Le feu, c'est-à-dire la cuisson, est le seul moyen connu pour former ces combinaisons et favoriser la formation durable des silicates. Plus la proportion des silicates neutres sera grande dans la pâte faite, plus ils l'emporteront par leur masse sur les éléments en excès, et plus la poterie sera solide et inaltérable. — Les faïences fines, dites vulgairement *terres de pipe*, et les poteries de grès, nous offrent des exemples de pâtes dans lesquelles il y a plus de silicate neutre ou parfait, et moins d'éléments en excès. — Les matériaux qui, dans la nature, fournissent les éléments des pâtes de poterie sont: 1° les argiles plastiques; 2° les argiles figulines; 3° les marnes argileuses; 4° les kaolins divers. L'argile plastique a pour caractère essentiel de ne renfermer que de l'alumine, de la silice et un peu d'oxyde de fer, par conséquent de ne faire aucune effervescence avec les acides, et d'être infusible au feu du four de porcelaine (120° environ du pyromètre à pièces d'argile de Wedgwood). L'argile figuline a pour caractère d'être liante, de renfermer, en proportion très dominante, de la silice, de l'alumine et de l'oxyde de fer, et constamment une petite quantité de calcaire; elle fait une effervescence faible et de peu de durée avec l'acide nitrique; elle se ramollit à une haute température, et y prend une couleur rouge, due à l'oxyde de fer qu'elle renferme en quantité notable. La marne argileuse est un minerai terreux, c'est-à-dire peu solide, friable même, qui néanmoins donne avec l'eau une pâte qui a une assez forte liaison; elle est essentiellement composée de silice, d'alumine et de carbonate de chaux; elle fait une effervescence vive et

continue dans les acides, et fond à la température de la cuisson de la porcelaine, et souvent, selon la variété, fort au-dessous de cette température. Le kaolin est un minerai terreux, de consistance friable, souvent très blanc, donnant avec l'eau une pâte assez courte ; il est essentiellement composé de silice, souvent visible à l'état de quarz, de sable et d'alumine ; il ne fait aucune effervescence avec les acides, et ne se fond pas à la plus haute température des fours à porcelaine.

Fabrication générale des pâtes de poteries.

Cette opération a pour but de lier les éléments des pâtes de la manière la plus facile, la plus complète et la plus convenable, ou de former des pâtes faciles à travailler et solides sous tous les rapports. La *plasticité* et l'*homogénéité* sont les conditions essentielles de fabrication de toute pâte céramique. On entend par *plasticité* la faculté qu'ont certaines matières molles de prendre sous la main de l'ouvrier toutes les formes qu'il veut produire. L'*homogénéité* des masses est fort importante ; on doit la rechercher pour toutes les pâtes et dans toutes les circonstances : c'est à elle qu'est attaché le succès de presque toutes les pièces dans toutes les fabrications. — *Mélange des matières.* Les matériaux des pâtes, réduits au même degré de ténuité par le décantage et le broyage, sont en état d'être mêlés. Ce mélange se fait communément à l'état liquide ; il ne faut pas cependant que la liquidité aqueuse des matériaux soit trop grande, parce qu'étant de pesanteur spécifique différente, ils se sépareraient facilement. On doit les prendre à l'état d'une bouillie claire, et les mêler avec rapidité ; après quoi on leur fait acquérir une consistance qu'on nomme *pâteuse;* vient ensuite le *pétrissage*, dont le nom indique l'opération. Tantôt la pâte est immédiatement employée après cette opération (dans les fabriques de poterie et de faïence communes), tantôt la pâte, après avoir subi encore une opération préparatoire, qu'on nomme *ébauchage*, est mise en réserve dans des fosses, bâches ou caves, pour y acquérir les qualités qui paraissent résulter de l'ancienneté. Mais, dans toutes les fabriques dont les poteries s'élèvent au-dessus des poteries grossières, l'homogénéité de la pâte est encore augmentée par le *battage* et le *coupage*. Battre la pâte, c'est la comprimer à l'aide d'une percussion violente, exercée par les forces seules de l'ouvrier, ou quelquefois par des machines de diverses espèces.

Façon des pièces.

De l'ébauchage. — C'est la sorte de façon qui consiste à donner à la pâte molle une forme quelconque avec le seul moyen des mains, sans l'aide d'aucune espèce de moule ni d'appui. Comme l'ébauchage n'a généralement lieu que pour les pièces rondes, et que cette opération se fait presque toujours sur le tour, elle se lie généralement avec le tournage, qui en est la suite ordinaire, mais non pas nécessaire. Le tour à ébaucher, qui est le véritable tour à potier, offre, dans sa simplicité primitive, un des instruments les plus anciens de l'industrie humaine. Le tour simple est mis en mouvement par le pied de l'ouvrier. Pour l'ébauchage sur le tour d'une pâte céramique quelconque, l'ouvrier prend une masse humide de pâte proportionnée à la pièce qu'il veut former ; il la met sur la girelle du tour, mouille ses mains avec de la barbotine (terre délayée dans l'eau), met le tour en mouvement, élève cette masse en un cône informe, la rabaisse ensuite en une espèce de grosse lentille, et perce cette masse lenticulaire avec les deux pouces ; il l'élève ensuite de nouveau en la pinçant entre le pouce et les autres doigts, et lui donne le commencement de forme qu'il veut faire prendre à cette masse. — Lorsque ce sont des poteries à formes grossières et à parois d'une moyenne épaisseur que le potier doit produire, l'ébauchage peut quelquefois compléter les formes de manière à ce qu'il n'y ait plus à retoucher à ces pièces ; mais lorsque les formes doivent être moins grossières et les pièces moins épaisses, il

termine l'ébauche à l'aide d'une sorte d'ébauchoir de bois qu'on nomme *estèque*, et dont il se sert pour amincir les pièces par dedans et en unir en même temps la surface. Enfin, lorsque la pâte qu'il travaille doit donner des pièces légères, délicates et de contours bien purs, il arrête son ébauche long-temps avant d'approcher de ce terme, afin de lui conserver assez d'épaisseur pour pouvoir, après que, par la dessiccation, elle aura acquis un peu de consistance, lui enlever par le tournage, à l'aide d'un fer tranchant, tout ce qui excèderait les contours et les épaisseurs déterminées.

Des pièces moulées.

Le moulage est une des opérations les plus compliquées, les plus difficiles et les plus importantes de l'art céramique; il s'exerce sur toutes sortes de pâtes et sur toutes sortes de pièces, depuis les briques jusqu'aux statues. Le moulage diffère de l'ébauchage et du tournage en ce qu'il suppose un moule ou appui sur lequel la pâte doit être appliquée et pressée pour en prendre la forme; le moule lui-même suppose ordinairement un modèle sur lequel il a été fait. L'appui est la condition essentielle du moulage. Le moulage le plus général (celui dit *à la main*) s'exerce sur des pâtes molles; suivant l'objet qu'on veut mouler, on prépréparе la pâte en *ballon*, en *croûte*, en *housse*. Pour le moulage en ballon, ayant ouvert le moule en deux parties, on imprime fortement, dans toutes les cavités des deux coquilles de ce moule, le plus également et le plus lentement possible, les petites balles de pâte qu'on a préparées. Le moulage à la croûte consiste à faire, sur une table, une croûte ou lame de pâte qui soit bien égale de densité et d'épaisseur, et qui est destinée à prendre sur le moule la forme de la pièce qu'on veut obtenir. Le moulage dit *à la housse* est la combinaison de l'ébauche par le tour et du moulage: c'est le plus précieux pour les pâtes délicates. La pièce ébauchée, dite *housse*, encore molle, est placée dans un moule de plâtre creux, mais nécessairement simple et d'une assez grande ouverture; le mouleur applique la housse avec l'éponge contre les parois du moule, et lui en fait prendre extérieurement exactement la forme.

Des vernis, émaux et couvertes.

Enduits vitreux.—Lorsque les pièces de poterie sont façonnées et parfaitement sèches, tantôt on les passe au four immédiatement, pour leur donner ou une demi-cuisson ou une cuisson complète, tantôt, avant toute cuisson ou après la demi-cuisson, on les recouvre d'un enduit qui doit se vitrifier par l'action d'une cuisson appropriée, et qui s'appelle *vernis*, *émail* ou *couverte*. Nous appelons *vernis de poterie* tout enduit vitrifiable, transparent et plombifère, qui se fond à une température basse et ordinairement inférieure à la cuisson de la pâte (poteries communes, faïence fine); *émail*, un enduit vitrifiable, opaque, ordinairement stannifère (faïence proprement dite); *couverte*, un enduit vitrifiable, terreux, qui ne se fond qu'à une haute température, égale à celle de la cuisson de la pâte (porcelaines dures, quelques grès). L'objet de ces enduits vitreux est de rendre la pâte des poteries imperméable aux corps liquides et graisseux, et de leur donner un éclat et quelquefois des couleurs agréables à l'œil.

De la cuisson des pièces.

Le but essentiel de la cuisson des poteries est de leur donner assez de solidité pour qu'on puisse les manier sans les briser, et assez de densité pour les rendre imperméables aux liquides. On s'est proposé ensuite de leur donner plus d'éclat, d'aviver certaines couleurs, et l'on a été jusqu'à vouloir donner à ces pâtes une translucidité flatteuse et plus ou moins avancée (porcelaine).—Il y a des poteries qui n'ont reçu aucune cuisson réelle. Les peuples des pays méridionaux, les seuls chez lesquels on les ait faites, se sont contentés de les laisser fortement sécher à l'ardeur du soleil. On en cite de telles dans l'Inde et en Égypte; mais il en est encore un bien plus grand nombre qui n'ont éprouvé qu'un feu si faible qu'on peut à peine lui donner le nom de *cuis-*

son. Presque tous ces vases jaunâtres, rougeâtres et noirs, les anciens aussi bien que ceux qui sont faits à peu près avec les mêmes matériaux par quelques peuples modernes très en arrière dans l'art céramique, se laissent traverser plus ou moins promptement par l'eau qu'on y met.—Les fours pour la cuisson des poteries sont très variés, non seulement par rapport aux époques et aux pays, mais aussi suivant la nature des objets qu'on y doit cuire. La construction des fours est une partie de l'art qui, récemment, a reçu et reçoit encore journellement de grands perfectionnements. Nous citerons en particulier les *fours composés* à plusieurs étages, établis dans la fabrique de faïence de M. Boch-Buschmann, à Luxembourg; ceux qu'on voit dans la fabrique des faïences de grès de M. Arnould, à Toulouse; et dans celle de grès de M. Albrecht, à Berlin.

De l'encastage et de l'enfournement.

L'encastage est l'action de placer les pièces sur des supports ou espèces de moules (*cast*, en allemand), ou dans des étuis de terre nommées *casettes* (petites boîtes), et, par corruption, *gazettes*. — Considérant toujours les opérations céramiques sous le point de vue le plus général, nous ferons remarquer que l'encastage est entièrement lié avec la nature de la pâte, et comme les pâtes forment deux classes de poteries très différentes, celles qui se ramollissent et celles qui ne se ramollissent pas au four, on a été forcé d'établir deux modes tout différents d'encastage.—*Enfournement.* Nous n'avons considéré sous le titre d'*encastage* que l'opération de disposer les pièces à être portées dans le four. Il y a trois sortes de méthodes principales d'enfourner: la première, la plus ancienne, la plus simple, mais qui ne peut s'appliquer qu'à des poteries grossières et solides, et qui d'ailleurs ne sont pas vernissées à l'extérieur, consiste à placer les pièces les unes sur les autres; la seconde est celle dite par *échappade* ou par *chapelle*: elle consiste à placer les pièces sur des planchers faits avec de grandes dales de terre déjà cuite et soutenues par des piliers de même nature (cuisson de la faïence commune); la troisième est l'enfournement en *étuis* ou *cazettes*. Les pièces sont placées dans des boîtes en terre cuite, ordinairement cylindriques ou ovales, et même quadrilatères, suivant la forme des pièces.

Des matières colorantes pour la décoration des poteries.

Les couleurs et les lames métalliques très minces dont on décore ordinairement les poteries, devant être fixées à leur surface par une sorte de vitrification, il faut que ces couleurs et ces métaux soient assez fixes et assez peu altérables pour résister à l'action d'une chaleur qui doit toujours être élevée au moins jusqu'à l'incandescence rouge-sombre, et souvent beaucoup au delà. Cette condition exclut de cet emploi toutes les matières organiques ou d'origine organique, tous les métaux à oxydes volatilisables à cette faible température, et même les oxydes dont les couleurs pourraient y être ou détruites, ou considérablement altérées. Les matières colorantes et décorantes des poteries peuvent se classer sous trois divisions: 1° les oxydes métalliques et les ocres ou terres colorées naturellement par ces oxydes; 2° les lustres métalliques; 3° les lames de métaux à l'état métallique complet. Toutes ces matières n'adhéreraient pas sur la plupart des pâtes céramiques, et surtout n'y prendraient aucun brillant, aucun vernis par l'action du feu, si elles ne pouvaient s'y vitrifier. Pour leur donner cette faculté, ou l'exalter dans celles qui ne l'auraient pas par elles-mêmes ou par l'action de la pâte céramique, on ajoute à toutes ces couleurs tirées des oxydes métalliques ce qu'on appelle un *fondant*. C'est généralement un verre très fusible, composé de silice, d'alcali, de borax et d'oxyde de plomb.—*Des lustres métalliques en particulier.* C'est un genre de décoration dans lequel les couleurs participent un peu de l'éclat métallique, ou dans lequel les métaux, extrêmement divisés et posés à la manière des couleurs, doivent pren-

dre leur éclat métallique par la cuisson, et n'ont pas besoin, pour être polis et brillants, d'être soumis à l'opération du brunissage. On peut admettre, en raison de leur source, cinq sortes de lustres métalliques : 1° le lustre d'or ; 2° le lustre de platine ; 3° le lustre de Burgos, qui a le chatoiement rosâtre et en même temps jaunâtre de quelques coquilles ; 4° le lustre cantharide ; 5° le lustre litharge.

Dénominations des diverses sortes de poteries.

Quoiqu'il soit possible de fabriquer des variétés presque innombrables de poteries qui passeraient des unes aux autres par des nuances insensibles, il est cependant assez remarquable que, dans l'état actuel de cette fabrication, si ancienne et si universelle, on puisse encore établir, parmi les poteries, en y comprenant même les terres cuites, plusieurs groupes distincts assez bien caractérisés, et auxquels on peut donner le nom de *classes*. On en aperçoit au moins sept : 1° terres cuites (plastique des anciens) ; 2° poteries communes ; 3° faïences communes ou italiennes ; 4° faïences fines ou anglaises, dites *terres de pipe* ; 5° grès-cérames ou poteries cuites en grès ; 6° porcelaines dures ou chinoises ; 7° porcelaines tendres ou anciennes porcelaines françaises. — Dans la 1re classe, nous trouvons les briques, carreaux, tuiles, les fourneaux de laboratoire, les fourneaux et réchauds domestiques, chaufferettes, etc. ; les pots à fleurs, vases de jardins sans émail, tuyaux de conduite pour la fumée, etc., et enfin les statues, statuettes, figurines et divers ornements d'architecture. Les anciens se sont plus occupés que les modernes de ces derniers produits : il reste une multitude de fragments de corniches, d'entablements, de mausolées, de tombeaux antiques en terre cuite, qui sont ornés de sculptures et de bas-reliefs composés avec autant de goût et de style qu'exécutés avec pureté. — 2e classe (poterie grossière, grosse poterie). C'est une poterie à pâte homogène, tendre, à cassure terreuse, à texture poreuse, opaque, colorée, recouverte d'un vernis plombifère translucide. — 3e classe (faïence commune ou italienne). Poterie à pâte opaque, colorée ou blanchâtre, tendre, à texture lâche, à cassure terreuse, recouverte d'un émail opaque, ordinairement plombo-stannifère. — 4e classe (faïence fine ou anglaise). Cette poterie est caractérisée par une pâte blanche, opaque, à texture fine, dense et sonore, recouverte d'un vernis alcalino-plombifère. — 5e classe (grès-cérames, grès ou poteries de grès). C'est une poterie à pâte dense, très dure, sonore, opaque, à grain plus ou moins fin, de couleurs variées. — 6e classe (porcelaine dure chinoise, ou plutôt façon de Chine). Les deux classes de poteries auxquelles on donne le nom de *porcelaine* ont une pâte fine, quoique grenue, dure, translucide ; celle qu'on appelle *porcelaine dure* se distingue parce qu'elle a pour enduit vitreux une *couverte terreuse dure*, qui ne fond qu'à une très haute température. — 7e classe (porcelaine tendre ou française). Pâte fine, dense, à texture presque vitreuse, dure, translucide, fusible à une haute température, recouverte d'un enduit vitreux, transparent, alcalino-plombifère, tendre.

PELOUZE père.

FAILLE. On conçoit que plusieurs couches de roches horizontales et superposées puissent exister en un certain endroit, qu'une cause quelconque produise des fissures perpendiculaires au plan des couches, et que cette même cause ou une postérieure permette à une partie de ces couches de s'affaisser, tandis que les autres parties du système resteront en place ; on conçoit, dis-je, que les niveaux des couches ne correspondront plus entre eux ; que si les couches étaient : la première de calcaire, la seconde de grès houiller, la troisième de houille, et la quatrième de grauwacke, après l'établissement de la faille, le calcaire correspondra au grès, le grès à la houille, la houille à la grauwacke — Les failles, ou dérangements du niveau des couches sur un plan continu sont très nombreuses dans le terrain houiller, qui a été bou-

leversé d'une manière si extraordinaire. Souvent ces fentes, presque toujours remplies d'argile imperméable à l'eau, servent beaucoup le mineur, car elles empêchent les eaux souterraines de pénétrer dans le massif où il travaille, et les forcent de prendre une course ascendante, et de venir former des sources à la surface de la terre. L. Dussieux.

FAILLITE. Déjà, sous le mot *banqueroute*, nous avons donné quelques explications sur la *faillite*. La faillite touche de si près à la banqueroute qu'il est difficile de parler de l'une sans s'occuper de l'autre. Nous allons tâcher de compléter les notions générales que nous avions indiquées. — Nous devons d'abord répéter les expressions du législateur : « Tout commerçant qui cesse ses paiements est en état de *faillite*; mais tout commerçant failli qui se trouve dans l'un des cas de faute grave ou de fraude prévue par la loi est en état de *banqueroute*. — Ainsi, malgré la connexion qui existe entre l'un et l'autre cas, la limite est tranchée : la simple suspension des paiements constitue la faillite, tandis que cette suspension, si elle est accompagnée de mauvaise foi, devient une banqueroute. — La première obligation imposée par la loi au commerçant qui cesse ses paiements, s'il veut n'être considéré que comme failli, c'est d'en faire la déclaration au greffe du tribunal de commerce, dans les trois jours de cette suspension. — Aussitôt la faillite est *déclarée* par le tribunal, et l'ouverture en est fixée par un jugement. L'époque de cette ouverture remonte presque toujours à un temps antérieur à ce jugement; car elle résulte, soit de la retraite du débiteur, soit de la clôture de ses magasins, soit de la date de tous actes constatant le refus d'acquitter ou de payer des engagements de commerce. — A compter de ce jour, le failli est dessaisi, de plein droit, de l'administration de tous ses biens. Et, comme la loi suppose qu'il a dû connaître l'état de ses affaires au moins dix jours avant cette époque, une présomption de fraude est attachée aux actes qu'il a souscrits dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite. — Ainsi, aucun privilége, aucun droit hypothécaire n'a pu être acquis sur ses biens. Tous actes translatifs de propriétés immobilières faits par lui à titre gratuit dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite sont nuls et sans effet, relativement à la masse des créanciers; tous actes du même genre, à titre onéreux, sont susceptibles d'être annulés sur la demande des créanciers, s'ils paraissent aux juges porter des caractères de fraude. Tous actes ou engagements pour fait de commerce contractés par le débiteur dans les dix jours qui précèdent l'ouverture de la faillite sont présumés frauduleux, quant au failli; ils sont nuls lorsqu'il est prouvé qu'il y a fraude de la part des autres contractants. — Toutes sommes payées dans le même espace de temps pour dettes commerciales non échues sont rapportées, et, en général, tous actes ou paiements faits en fraude des créanciers sont nuls. Enfin, l'ouverture de la faillite rend exigibles les dettes passives non échues. — Aussitôt que le tribunal de commerce a connaissance de la faillite officiellement, ou seulement par la notoriété publique, il doit ordonner l'apposition des scellés. Le juge de paix peut même se dispenser d'attendre cet ordre et procéder à l'apposition des scellés sur la notoriété acquise. — En même temps, le tribunal de commerce déclare l'époque de l'ouverture de la faillite; il nomme un de ses membres commissaire pour la surveillance des opérations, et un ou plusieurs agents pour l'exécution de ces opérations. Il ordonne le dépôt de la personne du failli dans la maison d'arrêt pour dettes, ou la garde de sa personne par un officier de police ou de justice, ou par un gendarme ; il ordonne également l'affiche du jugement. — Ainsi qu'il vient d'être dit, le juge-commissaire est institué pour la surveillance des opérations de la faillite; et il doit spécialement accélérer la confection du bilan, la convocation des créanciers, et faire au tribunal le rapport de toutes les contestations que la faillite pourra

faire naître, et qui seront de la compétence de ce tribunal. — Les fonctions des *agents* ne sont que provisoires, et leur durée ne peut, en aucun cas, s'étendre au-delà d'un mois. Le plan de ce *Dictionnaire* ne comporte pas le développement de toutes les opérations qu'entraîne l'administration des *agents*, et il suffit de faire connaître qu'elles sont indiquées dans les articles 456 et suivants du code de commerce. — Toutefois, il est utile de dire que, pendant la durée de cette administration et après l'apposition des scellés, le commissaire doit rendre compte au tribunal de l'état apparent des affaires du failli, et qu'il peut proposer sa mise en liberté pure et simple avec sauf-conduit. — Si le failli, avant la déclaration de faillite, a préparé l'état passif et actif de ses affaires, c.-à-d. son *bilan*, il doit le remettre aux agents dans les vingt-quatre heures de leur entrée en fonctions. A défaut de préparation de cet acte, il doit le dresser en présence des agents; et enfin, s'il a commis la faute de ne point rédiger son bilan, les agents doivent y suppléer, au moyen de tous les documents et renseignements qu'ils pourront se procurer. — Aussitôt après la remise du bilan par les agents au commissaire, celui-ci doit dresser, dans trois jours pour tout délai, la liste des créanciers ; il la remet au tribunal de commerce, et il convoque ces créanciers par lettres, affiches et insertion dans les journaux. — Les créanciers réunis procèdent à la nomination des candidats aux fonctions de *syndics provisoires*, et, sur cette liste, le tribunal établit son choix. Dans les vingt-quatre heures, les agents cessent leurs fonctions, rendent compte aux syndics, et ceux-ci continuent les opérations sous la surveillance du juge-commissaire. — Les agents ont droit à une indemnité s'ils n'ont aucun intérêt dans la faillite ; mais ils n'en reçoivent aucune s'ils ont été choisis parmi les créanciers. — Les syndics provisoires doivent requérir la levée des scellés et faire procéder à l'inventaire : ils sont tenus de rendre compte au juge d'instruction de l'état de la faillite, de ses causes et circonstances, et des caractères qu'elle paraît présenter. Ce juge peut alors faire tous les actes qu'il croit nécessaires à la manifestation de la vérité et à la répression des crimes ou délits, s'il présume qu'il y a banqueroute simple ou frauduleuse ; s'il y a mandat d'amener, de dépôt ou d'arrêt décerné contre le failli, il en informe sans délai le *juge-commissaire*; et dans ce cas il ne peut plus y avoir lieu au sauf-conduit. — L'inventaire terminé, il est procédé aux ventes de mobilier et marchandises et aux recouvrements ; les actions sont exercées par les syndics, et les deniers recouvrés sont déposés dans une caisse à double serrure : l'une des clés reste entre les mains du plus âgé des syndics, et l'autre est donnée à celui des créanciers que désigne le juge-commissaire. — Toutes les semaines, le bordereau de situation de la caisse est remis à ce juge, qui peut ordonner le dépôt de tout ou partie des fonds dans la caisse d'amortissement, afin d'obtenir des intérêts au profit de la masse. — Il va sans dire que les syndics doivent faire tous les actes capables d'assurer la conservation du gage des créanciers ; ils doivent donc prendre toutes les inscriptions hypothécaires qui seront nécessaires. — Puis, il est procédé à la vérification des créances. Cette opération, après que toutes les précautions ont été prises pour en assurer la publicité et l'exactitude, est faite entre les créanciers et les syndics, en présence du juge-commissaire, qui en dresse procès-verbal ; et toute personne dont la créance est vérifiée peut assister et prendre part aux autres vérifications. — Indépendamment de ces formalités, le créancier est tenu d'affirmer que sa créance, ainsi vérifiée, est sincère et véritable, et, s'il y a contestation, le tribunal de commerce prononce sur les difficultés élevées. — Enfin, après que tous les moyens possibles ont été employés, soit pour avertir les créanciers, soit pour s'assurer de la sincérité des réclamations, la répartition des deniers est faite et les défaillants n'y sont pas compris. — Toutefois, et s'il y a lieu de faire encore de nouvelles distributions, ces

créanciers défaillants peuvent se présenter; mais ils ne peuvent rien prétendre aux répartitions consommées, qui, à leur égard, sont réputées irrévocables, et sur lesquelles ils sont entièrement déchus de la part qu'ils auraient pu prétendre. — Trois jours après l'expiration des délais, fixés pour l'affirmation des créances, les créanciers admis sont convoqués; le juge-commissaire fixe le jour de l'assemblée, et là, sous sa présidence et en présence du failli, il se fait rendre compte de toutes les opérations : le failli est entendu. C'est alors qu'un concordat ou traité peut être consenti entre les créanciers délibérants et le débiteur failli. Le traité ne peut s'établir à peine de nullité que par le concours d'un nombre de créanciers formant la majorité, et représentant, en outre, par leurs titres de créances vérifiées, les trois quarts de la totalité des sommes dues. — S'il y a présomption de banqueroute, aucun traité ne peut intervenir : en tous cas, le concordat, s'il est consenti, doit être, à peine de nullité, signé séance tenante. Il doit être homologué, dans la huitaine, par le tribunal, et cette homologation, en le rendant obligatoire pour tous les créanciers, conserve les hypothèques à chacun d'eux sur les immeubles du failli. — L'homologation étant signifiée aux syndics provisoires, ceux-ci rendent leur compte définitif au failli en présence du commissaire. Les syndics remettent ensuite au failli l'universalité de ses biens, ses livres, papiers, effets. Il en donne décharge ; procès-verbal est dressé par le commissaire, et les fonctions de celui-ci, ainsi que des syndics, cessent de ce moment. — S'il n'intervient point de traité, les créanciers assemblés forment, à la majorité individuelle des créanciers présents, un contrat d'union; ils nomment un ou plusieurs syndics définitifs, et un caissier chargé de recevoir les sommes provenant de toute espèce de recouvrement. — Les syndics définitifs représentent la masse des créanciers. Ils reçoivent le compte des syndics provisoires et procèdent, s'il y a lieu, à la vérification du bilan. — Ils poursuivent la vente des immeubles du failli, celle de ses marchandises et effets mobiliers, et la liquidation de ses dettes actives et passives. — S'il n'existe pas de présomption de banqueroute, le failli a droit de demander, à titre de secours, une somme sur ses biens : les syndics en proposent la quotité, et le tribunal, sur le rapport du commissaire, la fixe en proportion des besoins et de l'étendue de la famille du failli, de sa bonne foi et du plus ou moins de perte qu'il fait supporter à ses créanciers. — Toutes les fois qu'il y a union de créanciers, le commissaire du tribunal de commerce rend compte des circonstances à ce tribunal, qui déclare si le failli est excusable et susceptible d'être réhabilité. En cas de négative, le failli est en prévention de banqueroute et renvoyé de droit devant le juge d'instruction. — Du reste, on distingue, entre les créanciers, les hypothécaires et les chirographaires. Ceux-ci n'ont droit qu'à la répartition de l'actif mobilier du failli, dans la proportion et au marc le franc de leurs créances vérifiées et affirmées. Les autres ont droit exclusivement au produit des immeubles soumis à leur hypothèque; et en outre, en cas d'insuffisance du produit des immeubles, ils concourent, à raison de ce qui leur reste dû, avec les créanciers chirographaires, sur les deniers appartenant à la masse chirographaire. Nous n'avons pas besoin de dire que, s'il n'existait point d'hypothèques, le produit des immeubles appartiendrait en général à la masse des créanciers. — Mais il est une espèce de créanciers que la loi a dû protéger spécialement, malgré les abus qui plusieurs fois ont été la suite de cette protection : ce sont les femmes des faillis. En général, elles reprennent en nature tout ce qu'elles ont apporté, tout ce qui leur est échu et tout ce qu'elles ont acquis de leurs propres deniers ; mais elles ne peuvent se prévaloir des avantages qui leur ont été faits par leurs maris dans le contrat de mariage. Telle est la règle principale à laquelle accèdent des dispositions de détail que les bornes de cet ouvrage ne nous per-

mettent pas d'analyser. Toutefois, nous ne devons pas omettre que la femme qui détournerait, divertirait ou recèlerait des effets mobiliers, des marchandises, des effets de commerce, de l'argent comptant, devrait être condamnée à les rapporter à la masse et serait poursuivie, en outre, comme complice de banqueroute frauduleuse. — Enfin, elle serait sujette aux mêmes poursuites, si elle prêtait son nom ou son intervention à des actes faits par le mari en fraude de ses créanciers. — Telles sont les dispositions principales de la loi en ce qui concerne les faillites; une plus longue explication nous conduirait à des développements que les limites de cet article ne comportent pas; et l'on peut d'ailleurs consulter, à titre de complément, le mot Banqueroute, précédemment traité. Durand.

FAIM. Chacun connaît la signification de ce mot : il sert à exprimer le vif désir d'aliments nécessaires. Mais il est souvent usurpé par des appétits factices, par des goûts capricieux : on confond ainsi les perfides saillies de la sensualité avec l'aiguillon du besoin. Il est en effet des personnes qui ignorent absolument ce que c'est que la faim, tant on met de zèle à prévenir leur appétit journalier, tant l'inertie, née de l'oisiveté, rend leurs digestions interminables. Il en est qui ne se donnent quelque mouvement hors des habitations somptueuses où languissent leurs désirs qu'afin de dîner avec attrait, ou du moins sans répugnance; car, si la faim assaille sans cesse l'indigence, comme perspective inconjurable, si ce n'est comme réalité, la satiété gâte les délices de l'opulence désœuvrée. Tous ces promeneurs si brillants et si enviés qui inondent de poussière la banlieue des capitales, vous pensiez peut-être que la vanité, la galanterie, l'amour de la campagne ou de la dissipation les poussaient ainsi, vers le milieu de chaque beau jour, au delà des remparts d'une grande cité! non, c'est uniquement la gourmandise. Réveillés un peu avant midi, ces malheureux Sybarites, au moindre signal, au plus léger coup de clochette, voient soudain apparaître sur un guéridon gracieux, et tout près de leur chevet, assiégé d'ombres et d'ennuis, une coupe séduisante, dont la vapeur parfumée n'éveille en eux nulle tentation, tant leur appétit, la nuit précédente, s'est profondément assoupi au sein d'un médianoche bruyant ou d'un souper mystérieux. Cependant viennent les nouvelles de la veille, la gazette, la correspondance : on se met à lire. Mais pour un billet qui fera sourire ou soupirer, d'autres lettres sont là qui ramènent à la vie réelle et rendent le front soucieux : alors on bâille, on se détire, on récapitule ses chagrins, et pendant cela le déjeûner refroidit et la faim reste endormie.

> Oh! que d'ennui dans ce triste séjour!
> Tout y languit, et Comus et l'Amour.

Vous donc qui voulez savourer à longs traits toutes les jouissances d'une vie fortunée, fuyez les excès, la mollesse. Tout se flétrit sous leurs mains, tout se glace et meurt à leur souffle. Pour jouir, il faut désirer. Or, naît-il des désirs sans travail et sans tempérance? Le bonheur est comme le ciel, qui sans doute l'éternise; on ne le conquiert que par des sacrifices; et l'on en jouit déjà, du moment qu'on l'espère. Une des consolations de l'artisan, assurément, c'est la faim, cet ardent appétit que le travail fait naître, si toutefois un salaire suffisant satisfait chaque jour à ses exigences.

Circonstances qui font naître le sentiment de la faim.

Au premier rang de ceux qui connaissent la faim pour l'avoir ressentie, il faut placer les soldats, les manouvriers, les indigents paresseux ou invalides, les voyageurs et pélerins, les chasseurs, les jeunes gens vicieux et imprévoyants, enfin les personnes qui, par piété, s'infligent de longues abstinences et mènent une vie d'anachorètes. Les enfants surtout éprouveraient fréquemment la sensation de la faim si la tendresse providentielle des mères ne s'appliquait sans relâche à l'éloigner d'eux. La crue, le travail corporel, les longues marches et les excès nés des passions, telles sont les sources

intarissables de la faim. Mais c'est la fatigue du corps qui engendre l'appétit le plus vif et le plus facile à satisfaire : certainement l'ambroisie est moins indispensable à Diane chasseresse qu'à Diane s'oubliant près d'Endymion. — Les hommes qui ont contracté l'habitude des choses excitantes ressentent plus vivement les effets de l'abstinence (quoiqu'à des intervalles plus éloignés) que ceux dont le régime est frugal. Il en est de même des animaux : les lions, les hyènes, les oiseaux de proie, l'aigle en particulier, les serpents, tous ces animaux carnivores restent quelquefois de longs jours privés d'aliments, sans paraître en souffrir. Leur sang, plus riche et plus excitant que celui des herbivores, continue de subvenir aux besoins de la vie ; mais quand une fois la source de cette excitation vient à tarir, alors les phénomènes de la faim se transforment en manifestations de rage et de fureur. Ces longues et fréquentes abstinences ajoutent encore à la maigreur qui caractérise naturellement les carnassiers, et cette maigreur rend en eux la faim plus tourmentante ; car ces dépôts de graisse dont les herbivores sont ordinairement surchargés sont de vrais magasins de prévoyance où puisent les organes affamés dans les temps de disette. — Les hommes jeûnent plus difficilement que les femmes, parce qu'ils travaillent ; les enfants et les jeunes gens plus difficilement que les vieillards, parce qu'ils croissent, parce qu'ils agissent et transpirent, parce qu'aussi, leur cœur palpitant plus vite, leur sang fait de plus grandes dépenses et s'appauvrit plus rapidement. La faim poursuit le campagnard et délaisse le citadin ; c'est un effet de l'air plus vif des champs et des préoccupations du monde. Pour l'homme du peuple, *vivre* est synonyme de *manger*. L'abstinence devient plus pénible que jamais dans les convalescences qui suivent les maladies graves, plus pénible dans les saisons froides, dans les régions septentrionales, surtout quand l'air est sec et agité par les vents. Les hommes à imagination vive, principalement les fous furieux, ont une faim dévorante, une digestion énergique et prompte : ils consomment des quantités énormes d'aliments. Il en est de même de beaucoup d'idiots ; outre que le bon sens et la sagesse enseignent la tempérance, rien ne distrait de la faim, après le sommeil, qui l'abolit, comme l'exercice de la pensée. — Le quinquina, les autres toniques, le fer, les aromates, toutes ces choses calment ou masquent d'abord l'appétit, pour l'exciter ensuite davantage. L'eau gazeuse, et l'acide carbonique qui la rend telle, les sels alcalins, en particulier le sous-carbonate de soude, les pastilles de d'Arcet, sont autant d'excitants de l'estomac, pouvant servir à réveiller l'appétit. Les huîtres, les coquillages et plusieurs autres aliments, qui sollicitent la sécrétion de la salive, ont des propriétés analogues. — Il est aussi des maladies qui excitent une faim vive : les squirres du pylore et ceux du cardia et de l'œsophage sont dans ce cas. Les pertes excessives, les sueurs des pulmoniques, et certaines hydropisies, ont quelquefois des effets pareils. La grossesse et les pâles couleurs ont souvent perverti l'appétit et donné lieu à des désirs étranges, quelquefois même à des actions coupables. On a vu des jeunes filles manger de l'argile et du sel, imitant ainsi ces loups affamés qui se repaissent de terre rouge, en attendant le troupeau de la ferme, dont un écho lointain répète les bêlements. — Mais, pour apprécier jusqu'où peuvent aller les horreurs de la faim, il faut lire l'histoire du siége de Jérusalem par Titus, ou du siége de Paris par Henri IV, la relation du naufrage de la *Méduse*, les voyages de Pirard, l'histoire des Grecs par Pouqueville, le suicide de Viterbi, ou l'enfer du Dante. Plus d'une fois aussi nos hôpitaux ont offert l'attristant spectacle de malades qui, trop dociles à l'ordonnance d'un médecin systématique, périssaient victimes d'une diète meurtrière.

Phénomènes et dangers de la faim.

Ceux qui ont décrit les effets de la faim en ont presque toujours exagéré les souffrances. Quand on interroge les hommes

qui ont éprouvé de longs jeûnes, on acquiert la certitude que les mauvaises digestions sont souvent plus douloureuses qu'une faim de plusieurs jours. L'essentiel alors est de rester en repos, de dormir de temps en temps, et d'avoir un peu d'eau pour se désaltérer, car le grand tourment dû à l'inanition, c'est la soif. L'heure des premiers repas est la plus difficile à traverser, surtout si celui qui pâtit a des habitudes régulières, s'il est jeune, robuste, impatient, mais principalement s'il agit plus qu'il ne pense et médite. Alors il survient des bâillements, des pandiculations; les intestins se contractent avec bruit, et bientôt le sentiment de la faim s'affaiblit un peu, mais le corps a déjà perdu de son énergie, et l'on sent quelque propension à prendre du repos et à dormir. Le sommeil est alors plus profond, et peut-être plus prolongé que de coutume; il est néanmoins plus souvent interrompu, plus troublé par les songes, et il se compose de petits sommes, coupés par des intervalles inégaux. Quand ensuite on se réveille décidément, on est tout étonné de n'éprouver qu'une faim si tolérable après un jeûne de 20 à 30 heures; mais le lendemain, les lassitudes augmentent, les somnolences sont plus fréquentes; alors aussi le visage se décolore et s'affaisse, et, comme il perd son expression en même temps que sa couleur, cette froide uniformité de tous les traits fait paraître la figure plus alongée. Voilà pourquoi l'on use de cette dernière épithète pour caractériser la physionomie de ceux qui endurent la faim. Cependant, d'autres symptômes apparaissent: le sang étant plus appauvri et réparti par un cœur plus faible, toutes les sécrétions languissent, tout se dessèche : la peau, la bouche, le gosier, les intestins, la vessie. Les urines sont épaisses, colorées et presque taries, alors même qu'on aurait bu abondamment. La constipation devient de plus en plus absolue; le ventre, après chaque assoupissement, se retire et se concentre, comme s'il était pressé dans un étau, et de la sorte le corps n'éprouve plus presque aucune déperdition; si ce n'est par la transpiration pulmonaire, c.-à-d. par l'haleine. Mais la soif, une soif vive et perpétuellement renaissante, voilà le véritable supplice de ceux qui endurent la faim. La bouche et la gorge se dessèchent alors comme dans la fièvre; la langue est comme collée au palais, tant la salive est devenue rare, et cela même est un bienfait de la prévoyance suprême, car ce presque entier tarissement de la salive, et cette viscosité de la langue et du palais, tout cela amortit le sentiment de la faim, à la manière des maladies aiguës. Le cœur est alors sensiblement affaibli. Si l'on essaie de mesurer le pouls au moyen du sphygmomètre, on voit qu'il ne communique plus à la colonne de mercure d'aussi grandes oscillations, et qu'il se laisse plus aisément déprimer que de coutume. L'inanition affaiblit également la chaleur vitale : aux corps éjeûnés, il faut des vêtements plus chauds, des couvertures plus épaisses, encore a-t-on souvent beaucoup de peine à réchauffer les extrémités. Assurément, lors de la retraite de Moscou, la privation d'aliments multiplia beaucoup les cas de congélation mortelle. — Quant à l'esprit, on serait souvent étonné de la lucidité des idées des personnes qui supportent l'abstinence sans l'avouer; on serait surpris de la précision lumineuse de leurs discours : leur discernement, leur sagacit, leur improvisation, leurs à-propos ont parfois la soudaineté du génie. Il en est de même du caractère : leur langueur, leur tristesse, se transforment souvent tout à coup en élans de joie, en puérils éclats de gaîté. La faiblesse née de l'inanition favorise l'instabilité de l'humeur et les subites vicissitudes de l'ame. L'imagination de ceux qui jeûnent a la même mobilité que celle des enfants, que celle des convalescents et des femmes; mais, prompte à s'enflammer, elle s'éclipse l'instant d'après : toute application d'esprit est alors impossible. Toutefois, le Corse Viterbi a conservé assez de force de tête jusqu'au seizième jour de sa lente agonie pour décrire heure par heure les tourments de l'inanition volontai-

re qui devait le préserver de la mort infamante méritée par ses crimes. Près de s'éteindre, et quoique totalement privé de nourriture depuis 16 jours, cet homme énergique conservait encore sa raison, et donnait à sa haine envers des ennemis acharnés autant qu'implacables des expressions d'une horrible justesse. On voit l'exaspération et le désespoir dans le journal où il décrit l'agonie de la faim : on n'y voit nulle part la douleur.—Toutefois, l'inanition portée à un certain degré détermine assez fréquemment des souffrances vers cette partie du ventre qu'on nomme *épigastre*; et comme la gastrite donne lieu à une douleur analogue, on a vu plus d'un médecin inexpérimenté ou systématique s'autoriser de ce symptôme d'inanition pour rendre la diète des malades inopportunément rigoureuse.

La mort peut-elle provenir de la faim ou seulement de l'abstinence ?

C'est le manque de nourriture, c'est l'appauvrissement du sang et le désordre des fonctions vitales, c'est en un mot l'anéantissement graduel du cœur et l'inertie du cerveau, et non pas le sentiment douloureux de la faim, qui donne la mort aux abstinents. Mais combien de jours peut-on jeûner sans péril pour la vie? On doit bien pressentir que le terme de l'abstinence serait extrêmement variable d'une personne à l'autre. Ainsi que nous l'avons fait entrevoir, cela dépend de l'âge, du sexe, de l'énergie corporelle, des préoccupations de l'esprit, de l'immobilité des membres, de l'embonpoint, du climat et de la température, de l'état de l'atmosphère ou de la santé, etc. On voit des malades qui vivent plusieurs semaines sans prendre rien de solide ; mais les médicaments, les boissons et l'état de fièvre subviennent alors aux besoins de l'alimentation. On a vu des ouvriers mineurs demeurer ensevelis quatorze et même seize jours sous des terres subitement éboulées : presque insensible était leur pouls, et leur chaleur allait s'éteindre. Cependant leur rétablissement, qui fut prompt, fut aussi assez parfait pour qu'ils eussent repris leurs travaux. Haller cite beaucoup de vieillards, mais surtout des femmes, qui avaient strictement jeûné des mois entiers sans mourir. Charles XII, s'il faut donner foi entière aux dires historiques de Voltaire, Charles XII, entendant raconter d'étonnants exemples d'abstinence, lui qui s'étudiait à lutter contre toutes les nécessités et toutes les privations, passa sept grands jours sans rien manger. Mais il est probable qu'il trichait l'abstinence en buvant quelques breuvages généreux. Je sais qu'il a existé un insensé mystique qui, s'imaginant follement être le Christ en personne, resta les quarante jours du carême sans laisser pénétrer dans son estomac aucun aliment ni boisson. — La mort est d'autant plus prompte, par le fait de l'abstinence, que les individus sont plus voisins de l'enfance, plus actifs et plus maigres. Certes, il fallut une force surhumaine à Viterbi, tout immobile et renfermé qu'il était, pour qu'il résistât durant dix-sept jours à l'abstinence de toutes choses. Toutefois, il lui arrivait par instants d'éprouver une soif si irrésistible qu'alors il se voyait contraint de promener dans sa bouche desséchée une gorgée d'eau pure : et jugez s'il fallait un puissant vouloir à cet homme pour empêcher ce liquide d'aller humecter son gosier et son estomac, enfin pour maîtriser si constamment l'instinct de l'existence, cet instinct toujours si souverainement despotique. — Cette faculté de résister long-temps au besoin de nourriture est la marque peut-être la moins irrécusable d'une organisation d'élite et d'une énergie à toute épreuve. Bonaparte, commandant l'armée d'Egypte, jouissait du privilège de traverser le désert sans éprouver ni faim ni soif, ni sueurs, ni fatigue, et cela même lui donnait de grands avantages physiques, outre cette rare supériorité morale que tant d'autres qualités motivaient. Homère, pour mieux témoigner de la force héroïque d'Achille, lui fait refuser toutes sortes d'aliments tant que Patrocle n'est pas vengé ; et Priam, le vieux Priam, s'impose la même abstinence jusqu'à l'instant

où Achille accorde à ses prières tant de fois réitérées les précieux restes d'Hector, c.-à-d. durant douze jours. Ce préjugé, autrefois si puissant, paraît encore irrésistible en beaucoup de conjonctures. N'a-t-on pas vu le célèbre Robert Peel, il y a quelques années, compromettre publiquement sa réputation d'orateur dans la chambre des communes, en refusant de répondre à M. Brougham avant d'être allé restaurer ses forces épuisées? C'est qu'en effet, on aimerait à oublier cette vile dépendance, cette sujétion honteuse que les besoins matériels de l'existence imposent aux plus nobles facultés de l'ame. — Le Dante a peint sous des couleurs horribles la mort par inanition: l'épisode d'Ugolin est véritablement infernal. Un père comme Ugolin, livré lui et les siens à la famine dans une tour ténébreuse et inaccessible, abandonné du ciel et de l'amitié, ressent bien moins les tourments de la faim que le désespoir d'assister à l'agonie de ses enfants, créatures innocentes que la vengeance supplicie comme d'infâmes coupables. La faim et la soif, en laquelle la faim finit par dégénérer, sont surtout intolérables quant à l'âge mûr, les 3 ou 5 premiers jours de leur durée, à cette époque où des organes encore énergiques manifestent des besoins violents. C'était vers les limites d'une telle période que les Juives de Jérusalem dévoraient leurs propres enfants, et que les Parisiens, affamés par un roi dont ils divinisent la mémoire, assouvissaient leur rage sur des lambeaux de linge ou des lanières de vieux cuirs. En pareille circonstance aussi, les naufragés de la *Méduse* tiraient au sort, chaque matin, à qui d'entre eux ce jour-là servirait de pâture aux survivants! Plus patients, et favorisés par la tiédeur du climat, les Grecs de Souli, pour calmer cette soif dévorante née de la disette, se bornaient à tremper des éponges dans l'eau qui battait leurs rochers. — Quoi qu'il arrive alors, le corps conserve d'une manière ineffaçable les traces des souffrances et de la famine. Mais les organes qui gardent le mieux ces tristes empreintes sont ceux-là même qui témoignent de l'age, comme naturellement les moins vivaces, je veux dire les cheveux, les ongles, la cornée transparente de l'œil, les dents, le nez et les oreilles. Tous ces organes s'altèrent à un degré presque égal, chaque fois que la nutrition du corps est compromise par n'importe quelle cause: or, n'usât-on le reste de la vie que d'une nourriture succulente et diversifiée, le premier dépérissement ne survivrait pas moins à la circonstance qui l'a causé. Le poumon est aussi très prompt à partager les effets d'une longue abstinence: on voit alors la phthisie apparaître, ou cheminer plus rapidement, si déjà elle existait antérieurement. — Ainsi, l'inanition prolongée ôte à jamais aux rouages de la vie leur jeu régulier et leur énergie nécessaire. Le corps est réduit dans ces occurences à une sorte d'étisie menaçant les jours, de même que la pulmonie naturelle. La peau reste d'un gris blafard, les joues se creusent et se rident, les cheveux tombent ou changent de couleur, et les ongles, ainsi que la cornée transparente, deviennent ternes et friables. Il est des altérations tellement profondes qu'elles sont pour toujours irréparables. Les soldats de l'empire qui restèrent prisonniers sur les pontons de l'Angleterre en ont gardé pour marques indélébiles tous les caractères d'une vieillesse anticipée, mais persévérante. (*V.* notre *Physiologie médicale*, où se trouvent beaucoup de faits et de préceptes qui ne peuvent trouver place ici).

Suicide par inanition.

Le suicide par privation d'aliments, qui, au premier abord, paraît si simple, si facile à réaliser, est peut-être celui qui demande la détermination la plus puissante. Dans l'isolement d'un cachot ou d'une cellule, on se promet merveille d'un courage que rien ne déconcerte, qu'aucune séduction n'amollit: les premiers débuts sont dignes de Caton et semblent présager à Viterbi un imitateur d'une fermeté indomptable. Mais quand viennent les tourments de la faim, quand se font entendre l'instinct de la conservation,

les réflexions et l'espérance, comment ne pas céder à la tentation d'un mets savoureux, escorté d'un parfum irrésistible? Morey, complice présumé de Fieschi, vit promptement sa volonté faiblir devant les séductions éloquentes dont on prit soin de le circonvenir : le goût de la vie, mal assoupi dans son cœur, se réveilla bientôt avec tous les désirs qu'il comporte et qui l'avivent, de sorte que cet homme, qui voulait d'abord se laisser mourir de faim, satisfit ensuite ses appétits avec une gourmandise si pétulante qu'on se vit presque aussitôt forcé d'en modérer l'essor. — Si cependant, les premiers essais ayant échoué, le patient semblait persévérer dans son désespoir, dans ses desseins de suicide, on prolongerait sûrement ses jours en répandant dans l'air qu'il respire de la fumée de tabac, des parfums, des arômes nourrissants, et même de simples vapeurs d'eau bouillante. Il est hors de doute que l'humidité de l'atmosphère, jointe au repos du corps et à l'obscurité, affaiblit les effets de l'abstinence : un animal domestique qui se trouvait placé dans de pareilles circonstances resta près de 50 jours vivant sans rien prendre; un bain tiède aurait des effets analogues. — Il serait de même d'une prudence habile de placer près de ceux qui ont prémédité de se laisser mourir de faim un vase rempli d'eau fraîche et pure, d'eau vineuse ou acidulée; car, dès que la soif vient à naître, cette soif brûlante de l'inanition, il faudrait la volonté du ciel pour l'empêcher de l'assouvir; je dirai même que tel, a été l'écueil où j'ai vu se briser plus d'un projet de suicide. L'instinct dont je parle domine tellement tout notre être qu'il survit même à la conscience du besoin, et peut se satisfaire sans le concours de la volonté. J'ai vu des malades assoupis ou en délire saisir machinalement un vase rempli d'eau et le porter à leur bouche sans la moindre participation du discernement et du vouloir, c.-à-d. par l'instinct le plus aveugle. Or, si le patient est déjà très affaibli, cette eau abondante, qui se mêle incontinent avec le sang, et qui circule avec lui, accroît aussitôt la faiblesse et détermine un long évanouissement. Dès lors, le suicide n'est plus à craindre ; car on obtient d'un homme qui vient de s'évanouir une docilité quasi stupide. Au reste, ce fait, que nous venons de supposer, s'est plusieurs fois réalisé dans ces derniers temps, et l'issue en a été constamment heureuse. — On a aussi proposé de recourir à la violence, et de nourrir les hommes dont nous parlons en leur introduisant par les narines une large sonde dans l'œsophage. Mais quelques philosophes prétendent qu'il n'est point permis de violenter un homme pour le nourrir malgré lui : on va même jusqu'à trouver mauvais qu'on tente ses désirs par des séductions sensuelles. Suivant cette opinion, on doit laisser ample liberté à quiconque souhaite de mourir de faim par exaltation, désespoir ou folie. Si l'homme que vous forcez à vivre est un accusé ou un coupable déjà convaincu, alors, ajoute-t-on, vous devenez un pourvoyeur d'échafaud, un bourreau auxiliaire! Cependant, ceux-là mêmes qui refusent le droit de nourrir malgré lui un homme désespéré ou criminel, n'hésiteraient point, bien certainement, à le faire respirer à son insu. On a vu plus d'une fois ces puissants sophistes agissant mieux qu'ils ne raisonnent, se jeter à l'eau pour en retirer un homme mu par le désespoir; nul médecin n'hésite à violenter, pour son salut, un tétanique, un fou, un enragé, ou un furibond cherchant la mort : serait-ce donc qu'on voudrait excepter, comme plus doux et plus lent à s'accomplir, le seul suicide par inanition? Mais, dit-on encore, si cet homme que vous secourez malgré lui doit mourir, pourquoi faire violence à son dégoût de la vie? A cela nous répondrons qu'il ne faut envisager ni la brièveté de l'existence, ni les risques de mort, ni les apparences du crime méritant supplice : le médecin doit s'attacher constamment à adoucir toutes les souffrances, la vie dût-elle s'éteindre l'instant d'après. Ne serait-on pas bien édifié en voyant abandonner les vieillards parce

qu'ils doivent bientôt mourir, pour s'occuper exclusivement des enfants, parce qu'on leur présage de longs jours? Non, les soins qu'on prodigue à l'existence, on ne doit point les assortir à l'éventualité de sa durée : la vie est un don du ciel qu'il faut rendre comme on l'a reçu, je veux dire sans délibération ni concours.

Remarques hygiéniques sur la faim.

Tout ce qui fait palpiter le cœur calme momentanément la faim : le vin, le café, les alcooliques, les divers excitants, la fièvre, les passions et même les grands exercices du corps, tant qu'ils ne sont ni interrompus ni ralentis. L'ardeur du climat produit des effets pareils. Assurément un Turc observe plus aisément l'abstinence du ramadan, toute sévère qu'elle est, qu'un Français n'observe le jeûne du carême. Ainsi, la vélocité du sang obvie à son appauvrissement : l'essentiel pour les organes, c'est qu'un sang abondant les abreuve et les excite également. La méditation et les préoccupations de l'esprit préservent de la faim comme le sommeil ou l'hibernation, et le tabac la modère comme l'opium. L'opium ne s'oppose pas seulement à la perception des besoins; il les affaiblit en outre en déterminant l'immobilité du corps, la paresse de l'esprit, de même qu'en ralentissant la plupart des sécrétions. Il resserre en effet tous les canaux, ou du moins il les rend inertes; il en est de même de la plupart des narcotiques. — Une chose digne d'être remarquée, c'est que toute maladie aiguë, sans nulle exception, porte avec elle une cause qui préserve salutairement de la faim : la douleur et la fièvre dans les inflammations, la sueur ou l'oppression dans les maladies de poitrine, l'assoupissement ou le délire dans les affections du cerveau, les nausées et le dégoût dans les maux d'estomac, etc. Il est vrai que le séjour au lit suffirait seul pour masquer ou pour affaiblir les besoins du manger, tandis que l'exercice excite toujours l'appétit. On peut, on doit même permettre des aliments aux malades avant qu'ils se lèvent; mais il est de précepte de retenir soigneusement au lit ceux qu'on soumet à une diète rigoureuse; leur permettre de se lever, c'est les autoriser à manger; ils peuvent manger au lit, mais non jamais levés. Hors du lit, il est plus aisé de supporter l'abstinence durant la canicule que dans l'hiver. — Le sommeil préserve de la faim par différentes influences : par la vive chaleur, qui masque les besoins; par l'immobilité du corps, qui les rend moins grands; par la lenteur de la digestion, qui prolonge et rend plus complète l'absorption de tout ce qui sert à nourrir; il faut que la diète soit bien abusive pour qu'un malade au lit en maudisse les excès. — L'abstinence et la faim ont de bons effets sur beaucoup de maladies chroniques : par elles on peut résoudre des squirres, des tumeurs, des inflammations, une gastrite, un point de côté; empêcher le progrès d'un anévrisme, de l'embonpoint et quelquefois d'une hydropisie ou de certains ulcères : elles produisent l'effet des saignées. Une abstinence modérée n'a guère d'effets pernicieux que pour la phthisie tuberculeuse et pour les scrofules. — On a souvent apaisé la faim par des boissons et la soif par des aliments. Aussi Hippocrate disait-il expressément que le vin défraie l'appétit : *vinum solvit famem*. Mais il s'agit d'une de ces vérités étranges auquel le vulgaire se montre obstinément incrédule, quoi que fasse la nature pour le convaincre. Je me souviens d'avoir vu rire tout un parterre en voyant Édouard, prince exilé, se cachant et se plaignant de la faim, préférer un verre de vin à des aliments solides. Cependant le peuple devrait savoir que la faim a souvent conduit à l'ivresse, et que beaucoup d'hommes n'ont contracté des habitudes d'ivrognerie que pour avoir manqué de nourriture (*voy.* les articles Jeûne, Soif, etc.).

Siége de la faim d'après les phrénologistes.

Jusqu'à ces derniers temps, on pensait que si le sentiment de la faim, si le vif besoin d'alimentation avait son siége plus particulièrement dans un organe, cet organe devait être l'estomac. C'est en effet

vers l'estomac, c.-à-d. à l'épigastre, que se fait sentir le besoin de manger; et l'appétit renaît chaque fois que l'estomac se trouve vide et inoccupé. On croyait aussi que quelques dépendances du nerf grand sympathique, entre autres le ganglion semi-lunaire, n'étaient pas étrangères à la sensation pénible de l'inanition; mais cela n'empêchait pas les bons esprits, ceux qui ne se paient ni de mots confus ni d'assertions magistrales, de croire le cerveau nécessaire à la perception du sentiment de la faim comme à la satisfaction de ce besoin de nourriture. Centre des sensations et des vouloirs, le cerveau doit connaître de tous les sentiments, comme il doit participer à tous les mouvements arbitraires. — Cependant, un des plus zélés partisans de Spurzheim, le docteur Georges Combe, médecin d'Édimbourg, crut remarquer sur le cerveau de la brebis « deux circonvolutions distinctes, joignant ces autres circonvolutions qui, dans les animaux carnassiers, constituent l'*organe de la cruauté* ou *de la destruction*. » Le docteur Hoppe, de Copenhague, décrivit ensuite plus précisément cette nouvelle protubérance, et lui donna le nom d'*organe de l'alimentivité*. Les choses en étaient là lorsque MM. Ombros et Théodore Pentélithe insérèrent dans le journal du docteur Gaubert un mémoire plein de faits et de recherches, ouvrage ayant pour objet de confirmer la découverte du docteur Combe. Ces deux derniers auteurs placent l'*organe* de la faim ou *de l'alimentivité* entre celui *de la cruauté* et *celui de la respiration*, et à peu près vers le quart antérieur du temporal. Les gourmands et les ivrognes (car M. Ombros ne fait judicieusement qu'un même appétit de la faim et de la soif), ont, disent-ils, comme une *côte de melon* au-devant des tempes, vers le sommet des favoris, dans le lieu où le temporal se joint au sphénoïde. Leur tête est sensiblement élargie vers cette région, et les tempes sont comme comblées. Les têtes de Lucullus et de Domitien présentent, s'il faut les en croire, très manifestement cette côte de melon, aussi bien que beaucoup de gastronomes des temps modernes. Les mêmes auteurs affirment aussi avoir trouvé l'*organe de l'alimentivité* tout enflammé ou corrodé en des hommes fameux par leurs appétits ou signalés par leurs excès. En outre, ces maux de têtes ou *migraines* qui tourmentent beaucoup de personnes, dès qu'elles jeûnent ou qu'elles ont faim, sont comme le cri de détresse de l'*organe de l'alimentivité*, le même qui se décèle par une côte de melon. — Lorsque, au contraire, il s'agit de personnes sobres ou dégoûtées, de ces malheureux qui digèrent mal, qui boivent peu ou mangent à peine, oh! alors, les tempes sont plates ou concaves; un carême éternel y semble inscrit en caractères creux et décharnés. — Voilà du moins ce qu'enseignent les phrénologistes. Mais nous pensons qu'ils commettent une erreur, en prenant pour une protubérance du cerveau les saillies du *muscle temporal*, dont le volume est très considérable chez les grands mangeurs.

Isid. Bourdon.

FAINE. Fruit du hêtre ou *fayau*, espèce de capsule ovale pointue, à quatre pans, quadrivalve, renfermant quatre semences triangulaires. — Les daims, les cochons, tous les quadrupèdes habitants des forêts, ou qu'on y mène, sont très avides des faînes, qui sont d'ailleurs très propres à l'engrais de la volaille. L'amande est agréable au goût et fort recherchée par les enfants; elle est douce, mais cette douceur est mêlée d'une certaine astriction, due à l'épiderme qui la recouvre.—On a à juste titre appelé la faîne l'*olive du Nord*. En effet, elle fournit une huile comestible qui, lorsqu'elle a été exprimée à froid et avec les précautions convenables, rivalise avec la meilleure huile d'olive. Un mélange à partie égale des deux donne même une huile à salade supérieure à celle de ce dernier fruit; elle est plus légère, empâte moins le palais que l'huile d'olive pure. Le conseil des arts et manufactures, appréciant toute l'importance de la récolte des faînes, a publié à ce sujet une instruction dont nous reproduisons ici les principales con-

sidérations.—On doit ramasser les faînes lorsqu'elles commencent à tomber d'elles-mêmes. Il faut profiter de l'instant, car les pluies peuvent en faire perdre beaucoup. On fait cette récolte grain à grain, ou, plus rapidement et plus commodément, à l'aide d'un balai; celui qui est fait avec des branches de houx est préférable. On se munit en outre de cribles ou passoires d'osier, de râteaux et de pelles. Ces cribles ou passoires doivent être à voie assez claire pour faciliter la sortie de toutes les petites ordures; mais il ne faut pas qu'il y ait possibilité que les faînes s'échappent, d'autant plus que ce sont les plus petits fruits qui sont les plus huileux en général. — On peut monter sur l'arbre et en secouer les branches pour faire tomber les fruits mûrs, mais on peut aussi se servir de grands crochets avec de longs manches, mais sans mouvements forcés, afin de ne pas abattre des fruits encore verts, qui ne donnent qu'un mauvais produit en huile, tant sous le rapport de la quantité que sous celui de la qualité. Il faut d'ailleurs ménager les jeunes pousses, qui sont l'espoir de l'année suivante. On fait des tas de la récolte au pied de l'arbre, et à l'aide du râteau on écarte les brindilles et les feuilles mêlées aux fruits; puis on passe ceux-ci au crible. Une bonne méthode pour se procurer des faînes nettes, et qui donnent la meilleure huile, c'est de tendre des toiles sous les arbres pour recevoir les fruits qu'on abat par les moyens indiqués plus haut.—L'humidité détériore promptement les faînes récoltées. Ordinairement on les fait sécher à l'ombre dans des greniers fort aérés. Il faut souvent les remuer, afin d'éviter l'échauffement des fruits et le rancissement de l'huile qu'ils contiennent. — Pour les procédés d'extraction de l'huile des faînes, *v.* HUILES.

PELOUZE père.

FAINÉANT, de *faire* et de *néant*. On appelle ainsi les gens qui consomment sans rien produire, sans rien faire. L'histoire de ce mot est celle d'une plus grande partie de la société qu'on ne le pourrait croire, surtout depuis que, par une si inégale, nous n'osons dire si injuste répartition des richesses, une partie de la société s'est trouvée dans la nécessité de se vendre, et que l'autre partie a eu le moyen de l'acheter. Il y a telles institutions que nous pourrions citer, et qui, comme de bonnes mères, nourrissent bien des fainéants. La plus grande partie du peuple s'épuise dans des travaux, des fatigues de tout genre, pour entretenir le luxe, l'oisiveté et la fainéantise de quelques classes privilégiées. Il y aurait une grande, bien grande réforme à faire dans la société, si l'on voulait en faire disparaître tout ce qui y mérite le nom de *fainéant*, en étendant également l'acception de ce mot à l'action de ne rien faire d'utile ou de ne rien faire du tout, ce qui, selon nous, est à peu près la même chose, si le premier de ces états n'est pas encore pire que l'autre. Les jouissances de la table et autres de même nature font oublier aux riches et aux grands l'état d'oisiveté où ils sont généralement condamnés à passer leur vie, et qui a parfois quelque chose d'insupportable. Il n'y a souvent rien de plus fatigant, en effet, que de ne rien faire du tout, et il est rare que l'homme dont l'activité ne se dépense pas dans des travaux manuels ou d'esprit ne se porte pas naturellement à un système d'idées qui conduisent presque toujours à des actes que la société réprouve avec plus ou moins de raison. Pendant que l'opulence regorge de tout et se blase sur tout sans rien faire, il est certaines personnes à qui la mise en œuvre presque continuelle de toutes leurs facultés physiques et morales ne suffit pas même pour procurer les moyens de satisfaire aux plus indispensables besoins de la vie. C'est un de ces vices monstrueux qui résultent de nos institutions, et qui, avec tant d'autres de même nature, maintiendront long-temps encore en problème cette question, savoir, si l'homme a plus gagné que perdu à se constituer en des sociétés telles que nous les voyons aujourd'hui. BILLOT.

FAINÉANTS (Rois). Sobriquet donné à ces fantômes de rois sous les noms desquels régnaient effectivement les mai-

res du palais, et dont Boileau fait dire à la Mollesse :

> Hélas! qu'est devenu ce temps, cet heureux temps,
> Où les rois s'honoraient du nom de *fainéants*,
> S'endormaient sur le trône, et, me servant sans honte,
> Laissaient leur sceptre aux mains ou d'un maire ou
> [d'un comte ?
> Aucun soin n'approchait de leur paisible cour ;
> On reposait la nuit, on dormait tout le jour ;
> Seulement au printemps, quand Flore dans les plaines
> Faisait taire des vents les bruyantes haleines,
> Quatre bœufs attelés, d'un pas tranquille et lent,
> Promenaient dans Paris le monarque indolent.

—Les rois fainéants commencent à Thierri III, roi nominal de Bourgogne, de Neustrie et d'Austrasie, gouverné d'abord par Ébroin, ensuite par Pépin d'Héristal. Les autres rois fainéants furent Clovis III, Childebert III, surnommé *le Juste*, on ne comprend guère pourquoi ; Dagobert III, Chilpéric II, Thierri IV, dit *de Chelles*, et Childéric III. Ce prince ayant été détrôné en 750, rasé et renfermé dans le monastère de Sithin (St-Bertin), Pépin dit *le Bref* se fit proclamer roi plus tard. — Tant que Charles-Martel vécut, malgré l'autorité dont il jouissait, tout se faisait au nom du roi dans les plaids et assemblées publiques. On connaît, par exemple, un privilége accordé au monastère de St-Denys par Thierri IV, *à la prière* de Charles, maire de son palais. Ce n'était qu'une courtoisie de mots. Mais Pépin et Carloman ne laissèrent pas même à Childéric les honneurs apparents de la royauté. Ils faisaient et réglaient presque tout en leurs propres noms. De là vient qu'on ne trouve pas de diplome original qui porte en tête le nom de Childéric III. Souvent même, dans les actes publics, les notaires omettaient les années du règne de ce prince.— Il est remarquable que Louis V, le dernier roi de la race des carlingiens (car le mot *carlovingiens* est un barbarisme), et descendant de Pépin-le-Bref, ait été flétri aussi du nom de *fainéant*, comme ceux qu'avaient détrôné ses ancêtres.

De Reiffenberg.

FAIRE *(facere)*. Si l'on en excepte les verbes *être* et *avoir*, dont le premier se mêle comme élément nécessaire dans la constitution de tous les autres, et le second comme auxiliaire indispensable de la plupart d'entre eux, dans leurs conjugaisons, il n'y a pas de mots dans notre langue qui soit d'une acception aussi vaste, aussi usitée que le verbe *faire*. Il concourt à tout ce qui caractérise un mouvement, une action, une opération quelconque, mentale ou physique, et sa signification varie ainsi à l'infini, suivant les autres mots, ou plutôt les systèmes d'idées auxquelles il est joint. Nous nous bornerons à citer quelques-unes des locutions auxquelles il s'allie principalement. Il est pris pour *former*, *produire*, *créer*, dans tout ce qui a pu constituer l'arrangement ou plutôt la création des corps qui entrent dans la nature. Il est pris aussi pour *opérer*, *exécuter*, *fabriquer*, *accomplir*, *pratiquer*, etc.—On dit d'une nouvelle fausse, qu'on l'a *faite* à plaisir. On *fait* un tour de promenade ; on *fait* la barbe ; on *fait* de cet homme ce que l'on veut ; il est *fait* à la fatigue, au bruit ; ce général a *fait* de bons officiers ; je n'ai que *faire* de ces bagatelles ; *faire* la sentinelle ; que *ferez*-vous tantôt ? il ne *fait* qu'étudier, qu'aller et venir ; *faire* la médecine, un personnage dans une comédie, le grand seigneur, etc. ; *faire* des siennes ; deux et deux *font* quatre ; deux lignes qui se coupent *font* un angle ; on a *fait* cet homme mort et il vit ; on lui a *fait* un procès, une querelle : *faire* suer, dormir ; un vase qui *fait* eau ; *faire* de l'argent ; *faire* un régiment, une compagnie de recrues ; vous *faites* cela trop cher ; *faire* don, pour donner, des caresses, pour caresser, lecture, pour lire, etc. ; *faire* les cartes ; *faire* la vie ; *faire* bien, mal, de son mieux ; avoir à *faire* à quelqu'un ; ces deux couleurs *font* bien ensemble ; *faire* nuit, jour, chaud, froid, etc. ; c'en est *fait* ; Paris n'a pas été *fait* dans un jour ; *fait* à peindre, etc. Nous ne multiplierons pas ces citations. Le commerce lui seul en a plus de 60 à 80 espèces qui lui sont propres, comme *faire* prix d'une chose, *faire* trop cher une marchandise, *faire* fond sur quelqu'un, etc. On dit en marine, *faire* le nord, l'ouest, vent arrière, grand largue, petites voiles,

force de voiles, un bord, une bordée, de l'eau, des provisions, etc.—Le verbe *faire* a aussi une foule de composés, comme *refaire*, *satisfaire*, *bienfaire*, *forfaire*, *malfaire*, etc. Les acceptions de ce mot sont variées trop à l'infini pour qu'il ne soit pas entré comme élément nécessaire dans une foule de locutions proverbiales, telles que *faire* banqueroute (*v.*), *faire* des châteaux en Espagne (*v.*). L'imagination s'amuse souvent de cette manière peu dispendieuse de bâtir. « Une rêverie sans corps et sans sujet, dit le sceptique Montaigne, régente notre ame et l'agite. Que je me mette à *faire* des chasteaulx en Espaigne, mon imagination m'y forge des commodités et des plaisirs, desquels mon ame est réellement toute chatouillée et réjouie. » *Faire* la figue à quelqu'un vient de l'italien *far la fica*. Les Milanais s'étant révoltés contre Frédéric, et ayant chassé de leur ville l'impératrice, son épouse, montée sur une vieille mule nommée *Tacor*, et le visage tourné vers la queue, Frédéric les subjugua, fit mettre une figue dans le derrière de Tacor, et obligea tous les Milanais captifs d'arracher publiquement cette figue avec les dents, et de la remettre au même lieu sans le secours de leurs mains, à peine d'être pendus sur-le-champ. Pendant long-temps, la plus grande injure qu'on pût faire aux Milanais était de leur *faire* la figue, en montrant le bout du pouce serré entre les deux doigts voisins. Nous ne multiplierons pas davantage les citations de ce genre. Ces expressions figurées avaient un grand cours autrefois, mais elles commencent, pour la plupart, à passer de mode. BILLOT.

FAIRE (le). On peut considérer le *faire*, dans un tableau, comme un cachet particulier à chaque artiste. Gérard Dow a un *faire* soigné, Wouwerman un *faire* argentin, Salvator Rosa un *faire* hardi ; tel autre artiste a un *faire* timide, un *faire* mou, un *faire* bizarre. — On dit qu'un tableau est d'un beau *faire*. Cette expression tient principalement à la pratique de la peinture, au mécanisme de la brosse, au travail de la main. Elle est pourtant d'usage aussi pour la sculpture et pour la gravure, et désigne alors la manière dont l'artiste emploie le ciseau ou le burin.

DUCHESNE aîné.

FAIRFAX (Lord THOMAS). Le général le plus célèbre dans les guerres civiles de l'Angleterre, sous Charles Ier, avant qu'Olivier Cromwell se fût saisi du premier rang. Les talents militaires et le courage de Fairfax aidèrent puissamment ce génie ambitieux à se frayer la route du pouvoir. Fairfax, né, en 1611, à Denton, dans le Yorckshire, appartint de bonne heure à l'opposition religieuse et politique des presbytériens contre la cour. Les opinions enthousiastes de la jeune lady Vere, son épouse, et de son père, lord Ferdinand Fairfax, eurent sans doute sur ses sentiments une grande influence. Fidèle à l'exemple paternel, dès que la guerre entre le roi et le parlement eut éclaté, il accepta le poste de général de la cavalerie à l'armée du Nord, dont lord Ferdinand Fairfax fut le premier général en chef. Les champs de Marston-Moore furent témoins de l'ardeur guerrière de ces deux capitaines. Ils n'y signalèrent pas leur capacité avec moins d'éclat. Thomas Fairfax se faisait remarquer par un air martial, qui imprimait la terreur, autant que par son intrépidité et sa valeur fougueuse : son exemple entraînait le soldat. La douceur de ses mœurs et son affabilité lui gagnaient les cœurs. Malheureusement, cette modération de caractère dégénérait en faiblesse. Jamais il ne montra de vigueur que dans les combats. Son irrésolution et sa timidité en firent le plus souple comme le plus utile instrument de Cromwell, qui, placé auprès de lui comme lieutenant-général, exerçait de fait l'autorité, en le faisant toujours plier sous son ascendant. Lorsqu'en 1645, la fameuse ordonnance du renoncement à soi-même, œuvre de l'hypocrite Olivier, retira le pouvoir militaire des mains de l'aristocratie pour le donner aux hommes du peuple, Thomas Fairfax, investi du généralat suprême, écrasa, de concert avec Cromwell, l'armée royale à Naseby. A la seconde explosion de la guerre civile, ce

fut encore Fairfax qui détruisit et dispersa l'insurrection royaliste. Lorsque les républicains indépendants, dont Cromwell se faisait le chef malgré leurs défiances, attaquèrent le parti presbytérien dans le parlement, l'ascendant d'Olivier l'emporta encore sur les répugnances de Fairfax. Il en fut de même quand l'armée, opprimant la capitale et le parlement, expulsa définitivement, avec les presbytériens, tous ceux qui s'opposaient à la tyrannie du sabre. Enfin, lorsque l'armée, ou plutôt Cromwell avec son appui, voulut se défaire de la personne du roi, et s'ouvrir, sur les débris sanglants du trône, le chemin de la puissance suprême, l'opposition de Fairfax fut encore toute passive. Il se borna au refus de siéger parmi ceux qui s'arrogeaient le droit du châtiment et du meurtre. Lady Fairfax seule protesta publiquement au nom du peuple d'Angleterre. A une femme échut l'honneur de cette réclamation courageuse, qu'un des officiers de l'armée, Axtell, voulut lui faire payer de sa vie, en commandant de tirer sur elle. Son mari, encore investi des fonctions de général, avait accueilli l'intercession des ambassadeurs hollandais. Une lettre de ces envoyés, du 9 février 1649, annonce qu'il avait promis de réclamer un sursis à l'exécution de Charles Ier. Cette promesse n'eut aucun résultat. Après la mort de ce prince, il refusa de siéger au conseil qui exerçait le pouvoir exécutif. Mais il conserva le commandement des troupes en Angleterre et en Irlande. A leur tête, il rendit encore à son pays le service de disperser les niveleurs, et d'apaiser de nouveaux troubles, mais résigna bientôt sa commission, pour ne pas concourir à l'expédition contre l'Écosse. Il se retira ensuite dans sa terre de Nunappleton, dans le comté d'York, où il vécut tranquille jusqu'à la restauration de Charles II, à laquelle il concourut, en secondant Monk, à la tête d'un corps qu'il avait levé, et qui lui servit à s'emparer d'York. Réconcilié avec le nouveau roi, il passa paisiblement le reste de sa vie dans la retraite, jusqu'au 12 février 1671, époque de sa mort. Fairfax était instruit et a laissé plusieurs écrits, entre autres des mémoires, publiés après sa mort, en un vol. in-8° (1699). Sa composition la plus remarquable par sa singularité est sûrement la pièce de vers qu'il adressa à Charles II, le jour de son couronnement, à l'occasion du cheval que montait ce prince, et dont le poète, ancien général des armées parlementaires, lui avait fait présent. AUBERT DE VITRY.

FAISAN, FAISANDERIE. Le faisan est connu chez tous les peuples de l'Europe et de l'Asie, et chez la plupart des peuples des provinces septentrionales de l'Afrique, le Congo et la côte des Ivoires. Les naturalistes le font naître dans les régions délicieuses du Caucase, d'où l'on prétend qu'il aurait été apporté en Europe par les Argonautes, lors de leur fameuse expédition contre OEtès, fils d'Hélius et dernier roi de la Colchide. Nous ne révoquons point en doute cette origine, qui nous paraît conforme d'ailleurs à l'étymologie du nom de cet oiseau, adoptée par la plupart des langues de l'Europe. — Faisan, en latin *phasianus*, vient du grec *phasianos*, fait de *phasis*, fleuve de l'antique Colchide, aujourd'hui la Mingrelie, l'une des trois principautés de la Basse-Géorgie. Ce fut en remontant ce fleuve que les Argonautes, attirés à sa source par la quantité considérable de parcelles d'or qu'il charriait, ce qui donna lieu plus tard, comme on sait, à la fable de la conquête de la toison d'or, découvrirent le faisan et en firent un présent utile à l'Europe. — C'est dans cette heureuse contrée qu'il a pris naissance, et son espèce y est encore plus belle et plus pure que partout ailleurs. Ils s'y sont tellement multipliés que les habitants en font un commerce considérable avec la Russie, la Turquie et la Perse, au centre desquelles puissances sont situées toutes les petites nations caucasiennes. Ils expédient ce gibier dans ces pays, soit vivant, soit gelé ou rangé dans des tonneaux avec du sel et des herbes aromatiques. — Les naturalistes ne sont pas d'accord sur le nombre d'espèces qu'il

convient de classer dans le genre faisan; les uns en reconnaissent quatre : le faisan commun ou vulgaire (*phasianus vulgarus* ou *colchicus*), le faisan blanc, (*P. albus*), le faisan varié ou panaché, (*P. varius*), et le faisan coquart ou bâtard, (*P. hybridus*); les autres augmentent cette catégorie des espèces suivantes : le faisan des Antilles, surnommé le faisan-paon, à cause des reflets verts et bleuâtres de son plumage et des taches d'yeux qui s'y trouvent; le faisan couronné des Indes, le faisan huppé de Cayenne ou *hoazin*, le faisan de la Guiane ou *katraca*, le faisan cornu ou *napaul* du Bengale, l'argus ou le luen, le faisan tricolore huppé de la Chine, (*P. aureus sinensis*), et le faisan blanc et noir de la Chine, (*P. albus sinensis*); d'autres admettent comme autant de variétés de cette famille le chauquis, le spiafer, l'éperonnier, le hocco, le paux, l'yacou, le mirail, le caracara, le chacamel et le parraka; mais Buffon n'en reconnait que quatre espèces, et ne parle des autres que comme des gallinacées appartenant à d'autres genres, qu'il place, il est vrai, à la suite du genre faisan. Cependant Temmink cite une espèce de faisan qui est fort répandue dans la Chine, et qui ne diffère, quoiqu'un peu plus petit, du faisan vulgaire que par un collier blanc. Il s'accouple très bien avec celui-ci, et la race mixte qui en provient est très féconde.—Voici toutefois l'ordre dans lequel les naturalistes modernes placent ordinairement les espèces du faisan, qu'ils réduisent, comme Buffon, à quatre, le *faisan commun*, le *faisan noir et blanc*, le *faisan doré* et le *faisan à collier*. L'espace nous manque pour donner une description détaillée de toutes ces espèces; mais en faisant celle du faisan vulgaire, qui est déjà très commun dans les forêts d'Allemagne, en France, en Angleterre et dans quelques parties de la Hollande, nous regrettons de ne pouvoir nous occuper aussi du faisan doré, qui est assurément le plus beau de tous les oiseaux, et dont le plumage est un véritable tissu d'or et de pourpre. On raconte que Crésus un jour avait fait venir à sa cour Solon pour le rendre témoin d'une fête magnifique qu'il y donnait : « Avez-vous vu, lui dit le roi, quelque chose de plus beau au monde?—Oui, répond le philosophe, j'ai vu le faisan. » Cette réponse simple montre quel cas Solon faisait de l'éclat de cet oiseau.—Le faisan, comme nous l'avons dit, appartient à l'ordre des gallinacées à la famille des nudipèdes. Sa taille est celle d'une poule ordinaire; mais sa longueur, depuis l'extrémité du bec jusqu'à celle de la queue, qui est garnie de 18 pennes, est d'environ trois pieds; ses ailes finissent à la naissance de la queue; elles sont concaves et arrondies, et n'ont guère plus de 2 pieds 6 pouces d'envergure, lorsqu'elles sont déployées; en sorte que le vol de cet oiseau est pesant, court, et bruyant. La teinte générale de son plumage est un mélange pourpré très brillant de marron, de bleu, de vert, de violet et de noir, et plus ou moins émaillé de taches roussâtres, blanchâtres et grisâtre-olivâtre : les parties les plus foncées, la tête et le cou sont d'un vert doré changeant en bleu et en violet, comme les deux bouquets de plume qu'il porte de chaque côté de l'occiput; les parties les plus claires, le bas du cou, la poitrine, le ventre et les flancs sont d'un marron roussâtre lustré; quant aux plumes scapulaires et du dos, elles sont brunes dans le milieu et bordées de marron avec une bande blanchâtre; les pennes de la queue sont d'un gris olivâtre *varié* de bandes transversales noires, et *frangées* de marron pourpré. Le faisan a le bec, les ongles et les tarses couleur de corne; il a le pied garni de quatre doigts; les trois doigts antérieurs sont unis à leur naissance par une petite membrane et posent à terre dans toute leur longueur, tandis que le doigt postérieur, qui ne sert que de point d'appui, ne fait que l'effleurer du bout de l'ongle. Mais ce qui tend à donner un certain caractère de fierté au faisan et à relever surtout son individu, ce sont les larges membranes d'un rouge écarlate qui bordent le contour de ses yeux, dont l'iris est jaune. Ces papilles ou caroncules forment comme l'ex-

pression visible de tous les mouvements de son être; elles deviennent pâles ou pourpres, selon qu'il est inquiet souffrant, disposé à la colère ou amoureux. La femelle les a plus petites et moins prononcées. Le plumage de la femelle est loin d'avoir l'éclat de celui du mâle que nous venons de décrire; quelle que soit l'espèce à laquelle elle appartienne, la couleur en est toujours mate, et elle varie tantôt entre le blanc sale, le gris, le brun et l'olivâtre, tantôt entre le brun, le gris, le roussâtre et le noirâtre; c'est le mélange fondu de ces quatre dernières couleurs qui distingue la femelle du faisan commun des autres espèces. On devine ici aisément le but de la nature; car une couleur plus apparente eût décélé trop facilement la faisane et toute sa famille, qui a tant besoin de sa protection, à l'œil perçant des oiseaux de proie.—Le faisan est d'un naturel fort farouche et d'une humeur fort sauvage; aussi aime-t-il sa liberté avant tout. Quoi qu'on fasse pour lui adoucir sa captivité, on ne parvient jamais à l'apprivoiser; il ne vient au coup de sifflet de son maître que pour prendre sa nourriture, contraint par l'instinct de sa conservation; mais une fois rassasié, il fuit la présence de son bienfaiteur sans lui marquer jamais la moindre reconnaissance. Cet oiseau ne tire aucune vanité, comme le paon, de la beauté de son plumage; mais il est plein d'égoïsme, vit mal avec ses compagnons, qu'il harcelle sans cesse à grands coups de bec, ne s'occupe de sa femelle que dans le temps de ses amours, et s'inquiète fort peu des soins de famille, qu'il laisse entièrement à la charge de celle-ci. Sa fougue au printemps est tellement violente qu'il se jette pour satisfaire sa passion dans les basses-cours au milieu des poules, et qu'il féconde la première venue. Cependant les naturalistes prétendent que dans l'état tout-à-fait sauvage on ne lui voit jamais qu'une seule femelle. La femelle est beaucoup plus sociable, du moins elle ne tourmente pas comme le mâle ceux qui partagent sa captivité. Elle est douée, au reste, d'un caractère fort insouciant, qui va jusqu'à faire douter de son excessive tendresse pour ses poussins, qu'elle voit s'éloigner d'elle ou la quitter sans marquer beaucoup d'inquiétude. Mais en revanche elle est d'une sensibilité extrême pour tous les individus malheureux ou abandonnés de son espèce, qu'elle accueille et protège comme les siens, une fois qu'ils se mettent à la suivre. La poule faisane fait ordinairement son nid au pied des grands arbres, au milieu des buissons: elle le compose de brins de bois, de mousse et de débris de plantes sèches. Elle pond régulièrement tous les deux jours et élève sa couvée de douze à quinze œufs et quelquefois au-delà. Les petits naissent après 23 ou 24 jours d'incubation, et on les voit courir un instant après leur sortie de la coque, cherchant et ramassant des brins d'herbe et de petits insectes.— Le faisan dans sa terre natale n'a point de lieux qu'il affectionne. Il habite partout; mais en France, en Allemagne, en Angleterre, il vit dans les bois ou les montagnes, à portée des grands arbres, sur lesquels il vient se percher pour passer la nuit, et dans le voisinage des parties les plus humides; ce qui s'accorde peu avec l'habitude qu'il a de gratter la terre et de se rouler dans la poussière. Dès que le soleil paraît, il descend de sa demeure, gagne à pied le fourré et le taillis où il rôde toute la journée en cherchant sa nourriture, qu'il compose d'insectes, de vers, de vermisseaux, de baies, de bourgeons, de graines de plantes sauvages, de mourron et de toute espèce d'herbes. Quand les faisans sont bien nombreux dans un endroit, comme autrefois dans les forêts qui avoisinent Paris, on les voit le matin et le soir sortir par bande de la lisière des bois, et gagner les terres ensemencées ou nouvellement récoltées. — Le faisan est le premier gibier en France; on n'en connaît pas qui l'égale pour le goût et le fumet: sa chair est d'une délicatesse extrême, et outre qu'elle est fort nourrissante et très fortifiante, elle se digère facilement, rétablit les étiques et les convalescents, et convient aux épileptiques comme aux personnes attaquées de con-

vulsions. Autrefois, sous le régime des priviléges, le faisan était un mets spécialement reservé aux tables seigneuriales ou aux banquets de la cour ; mais aujourd'hui il est tombé dans le domaine public, et il est toujours facile de s'en procurer. On en voit tous les jours d'étalés au vitrage de tous les restaurants de la capitale. Le faisandeau est généralement plus estimé que le faisan ; le bon moment pour le manger est le mois de mai et le mois de juin, quand il a atteint un an, et qu'il a passé l'hiver; il est alors plus gras et plus délicat. Le poids d'un faisandeau est d'environ deux livres ; mais quand il est fait il pèse quelquefois jusqu'à trois livres et demie. La femelle pèse toujours de dix à douze onces moins que le mâle. — On accuse le faisan de stupidité ; tout tend effectivement dans sa conduite à le faire regarder comme un être niais. Il décèle le soir son coucher et le matin son réveil par un chant perçant qui ressemble au cri du paon et de la pintade ; il fait connaître les lieux qu'il fréquente habituellement, en imprimant la largeur de son pied dans la poussière des chemins et des sentiers qu'il suit le matin pour éviter la rosée ; il dépose partout sa fiente sans défiance et sans précaution , et se croit, comme l'autruche, en sûreté quand il a la tête cachée dans ses ailes ; il se perche sur les arbres lorsqu'il est harcelé de trop près par les chiens, et les regarde fixement sans s'occuper du chasseur, dont il essuie plusieurs décharges avant de reprendre son vol ; il tombe enfin dans tous les piéges qu'on lui tend. On chassait autrefois en France le faisan au leurre ou à l'oiseau de proie ; mais aujourd'hui on ne le chasse plus guère qu'au fusil. La chasse du faisan se fait, comme celle de la perdrix, aux chiens couchants ou d'arrêt. Les braconniers les détruisent avec des collets, des lacets, des filets et des balliers, qu'ils tendent le long des sentiers qu'ils ont l'habitude de fréquenter, ou bien encore en brûlant la nuit de la fleur de soufre sous les grands arbres où ils savent qu'ils sont perchés : cette odeur les suffoque, et ils tombent.—On appelle *faisanderie* le lieu où on élève des faisans et des perdrix de toute espèce. Tout le monde sait que les faisanderies sont construites pour peupler certains cantons qui manquent de gibier ou pour réparer la destruction qu'on en a faite par la chasse.Tous les lieux ne sont pas indifférents pour construire ces sortes d'établissements ; en général, il faut qu'elles soient toujours exposées au midi, dans le voisinage des grands bois ; loin des habitations , et à portée de quelques prairies, afin de se procurer facilement des œufs de fourmis, qui sont une nourriture indispensable aux jeunes faisandeaux. Dix arpents suffisent pour élever la quantité d'individus dont un faisandier peut prendre soin. On clôt ce terrain de murs assez élevés pour qu'ils ne puissent être escaladés par les chats ni par les renards, et on dispose dans l'intérieur plusieurs séries de petits logements, qu'on adosse aux murs, les uns appelés *loges*, destinés aux couveuses et aux couvées écloses, les autres appelés *parquets*, pour les pondeuses. Chaque parquet doit avoir de dix à douze toises d'étendue sur plusieurs toises de largeur et sur une au moins de hauteur, afin que le faisandier puisse s'y tenir à l'aise. On les construit ordinairement à jour en fil de fer et les uns à côté des autres, en laissant toutefois en bois plein jusqu'à la hauteur de deux pieds et demi, le bas de chaque cloison, pour éviter que les mâles ne se voient et ne soient sans cesse occupés à se lancer des coups de bec. On dispose le fond en forme d'auvent fermé des deux côtés, et on y établit des niches pour les pondeuses et quelques perches placées horizontalement pour les faisans quand ils veulent se poser la nuit. On garnit ces parquets d'augets pour le boire et le manger, et on a soin que l'intérieur soit bien gazonné. Quant aux loges des couveuses, il faut les placer toujours dans l'endroit le plus solitaire de la faisanderie. On les dispose presqu'en tout comme les parquets, sauf qu'on leur donne moins d'étendue, et qu'au lieu d'auvent dans le fond, on y pratique un petit réduit obscur en forme de cellier, auquel on laisse

plusieurs pieds de profondeur : cette précaution est utile pour éviter, sur la convée, les effets du tonnerre. C'est dans ce réduit qu'on dépose la couveuse et qu'on l'y tient renfermée tout le temps que dure l'incubation. Le milieu de la faisanderie, ou plutôt tout le terrain qui n'est pas occupé par les loges et les parquets doit être disposé de manière à recevoir les couvées ou bandes de faisandeaux, une fois qu'ils peuvent sortir à l'air, et à hâter leur éducation. Pour cela, on laisse croître dans certaines places de grandes herbes et d'épais buissons, et on fait venir dans d'autres un gazon menu et délicat sur lequel les petits faisandeaux aiment à se promener en l'épointant du bec ; mais comme ils sont aussi très friands de mouron et de plantes potagères, il faut avoir soin d'en faire des semis. On doit encore, quand on le peut, pratiquer çà et là quelques mares d'eau dont on garnit le bord de joncs et de roseaux ; car l'humidité est quelquefois salutaire aux petits faisans, et on les voit souvent la rechercher aussi avidement que la terre légère, où ils se roulent avec tant de plaisir par un beau soleil. — Quand on veut mettre une faisanderie en rapport, on se procure une certaine quantité de poules faisanes qu'on renferme au mois d'avril au nombre de sept avec un faisan mâle dans les parquets que nous avons désignés ci dessus ; elles ne tardent point à pondre, surtout lorsqu'on a soin de les échauffer en mêlant à leur nourriture ordinaire du blé noir ou sarrazin, qu'elles aiment beaucoup. Il faut prendre garde cependant de les nourrir trop abondamment, car elles perdent en engraissant de leur fécondité, et on est exposé souvent à avoir des œufs clairs. Le faisandier doit recueillir chaque soir les œufs, sous peine d'en trouver quelques-uns écrasés ou mangés le lendemain matin. On confie ces œufs pour les faire couver à des poules de basse-cour, de la fidélité desquelles on s'est assuré l'année précédente, et on les renferme, comme nous l'avons dit, dans les petites loges dont nous avons parlé plus haut ; on leur donne depuis 18 jusqu'à 24 œufs. Quand les petits sont venus, on place la mère dans une caisse assez grande, portative, où on la retient prisonnière, mais dont la devanture est à claire-voie et permet aux faisandeaux d'en sortir et d'y rentrer au moindre sujet d'alarme, ou quand la mère nourrice les rappelle. A mesure qu'ils avancent en âge, on transporte la caisse et la mère du petit cellier dans la partie claire de la loge, et de la loge dans un des coins de la faisanderie qu'on juge à propos d'assigner à la couvée, évitant toutefois de trop rapprocher cette frêle et délicate famille de bandes plus avancées en âge, de peur que les individus venant à se mêler ensemble, il n'arrive quelqu'accident aux plus faibles. On lâche la mère quelques jours après, et il est bien rare qu'elle s'écarte du voisinage de sa caisse, où elle revient d'ailleurs coucher chaque soir avec sa famille adoptive. Le faisandier dans le premier mois ne saurait apporter trop d'attention dans la nourriture des faisandeaux. Elle devrait être d'œufs de fourmis de pré ; mais la difficulté souvent de s'en procurer y a fait suppléer en hachant des jaunes d'œufs durs avec de la mie de pain et un peu de laitue. Il faut jeter fort peu de nourriture à la fois aux faisandeaux, mais leur en jeter souvent ; c'est le moyen de leur épargner des maladies. On sait que dans l'état de nature, la mère les promène sans cesse, et évite toujours de les laisser à portée d'une nourriture trop abondante. Après le premier mois, on cesse peu à peu la fréquence des repas, mais on en augmente l'abondance en y ajoutant tantôt des œufs de fourmis de bois, qui sont plus nourrissants, tantôt un peu de blé. Les faisandeaux sont sujets alors à être attaqués par une espèce de poux qui les met en danger, si on n'y prend garde. Pour y remédier, il faut redoubler de soins et de propreté, leur préparer de la terre bien légère, où ils puissent se rouler, et établir à fleur de terre des petites cuves d'eau bien entretenues et sans profondeur, où ils puissent se baigner. Plus tard, quand ils ont atteint deux mois, ils ont une autre crise à passer : les plumes de leur queue tombent et il en

pousse de nouvelles. On hâte cette mue ou on rend cette époque moins dangereuse en faisant usage d'un repas, entre autres d'œufs de fourmis de bois et d'œufs durs, hâchés avec de la mie de pain et un peu de laitue. On a observé que l'excès des œufs de fourmis dans cette circonstance était aussi nuisible que l'usage modéré en était nécessaire. Les faisandeaux sont encore sujets à la *pépie*; on la prévient en ayant soin de leur donner de l'eau fraîche plusieurs fois par jour, et en évitant qu'ils ne reçoivent la grande chaleur de la journée. Une autre maladie à laquelle ils sont exposés, et qui est plus à redouter, parce qu'elle est contagieuse, s'annonce par une enflure considérable à la tête et aux pieds; elle est accompagnée d'une soif excessive, qui hâte la mort quand on la satisfait. Le faisandeau entre alors dans son troisième mois. On pense que cette maladie lui vient du besoin de liberté qu'il éprouve; aussi est-ce le moment où on le lâche dans les bois ou les cantons qu'on veut peupler. Pour cela, on prend la couvée tout entière et la poule, qu'on remet prisonnière dans sa cage, et on transporte le tout dans la forêt en un endroit qui ait autant que possible quelque rapport avec celui qu'occupait la couvée dans la faisanderie. La poule, par son caquetage continuel, retient dans le voisinage les faisandeaux; mais on les force peu à peu à s'éloigner d'elle en diminuant chaque jour la nourriture qu'on est obligé de leur donner dans les premiers temps. Livrés ensuite à eux-mêmes, ils ne tardent point à prendre un caractère sauvage, et à gagner les lieux les plus solitaires et les plus escarpés; cependant il est rare qu'on les voie changer de cantons, à moins qu'ils n'y soient atteints de disette ou importunés par la présence de l'homme ou de quelques animaux malfaisants.—La méthode pour élèves des jeunes *perdrix (v)* est la même que l'on suit pour les faisans, à quelques légères différences près, que nous croyons inutile d'indiquer; mais on tenterait en vain de l'appliquer aux perdrix rouges : elles ne pondent point dans les parquets, et il est toujours nécessaire de se procurer du dehors les œufs qu'on veut donner à couver. — Nous rappellerons aux personnes qui s'occupent d'économie rurale ou domestique que la propreté et les soins sont le principe d'une bonne éducation chez les animaux de toute espèce, et particulièrement chez les faisans, dont l'existence, dans les premiers temps, est si frêle et si précaire. Une poule faisane est en pleine fécondité depuis deux ans jusqu'à cinq; après cette époque elle ne pond plus que de loin à loin, et la plupart des œufs qu'elle donne sont clairs. Sa vieillesse, comme on l'observe, est un véritable phénomène : à mesure qu'elle avance en âge, son plumage prend la couleur de celui du mâle, et il est difficile alors de la distinguer de celui-ci. Nous n'avons pas parlé encore du faisan coquar. Cette espèce, on le sait, est le produit du faisan avec une poule ordinaire. Ces métis tiennent beaucoup plus du caractère du faisan que de celui de la poule, et on les élève à la manière des faisandeaux; mais s'ils sont inaptes entre eux à la propagation, ils ne le sont plus, on prétend, quand on les allie à la race pure du faisan. Nous faisons ici cette observation pour engager les novateurs à tout tenter pour importer l'espèce du faisan dans nos basses-cours.

Jules Saint-Amour.

Faisans (L'île des). Petite île formée par la Bidassoa, qui sépare la France de l'Espagne, à une lieue de Fontarabie et du golfe de Gascogne. Ce fut dans cet îlot, qu'en 1659, les plénipotentiaires des deux couronnes tinrent des conférences pour la paix des Pyrénées, et que les deux rois eurent une entrevue. On construisit pour cela deux ponts, l'un du côté d'Espagne, l'autre du côté de France; et un palais de bois dans l'île. X

Faisan d'Hermès, terme qui fut en usage parmi les chercheurs de la pierre philosophale, parce que, disaient-ils, de même que l'oiseau appelé *faisan* a communément le plumage doré, de même le *faisan d'Hermès* contient en soi l'or ou la pierre philosophale. X.

FAISCEAU, assemblage de certaines choses liées ensemble : *faisceau de verges*; en termes d'anatomie, on dit *faisceau de muscles*, *de nerfs*. *Faisceau de rayons lumineux*, en optique, c'est un cône de rayons lumineux qui partent d'un même point, et qu'on isole par la pensée de tous les autres rayons, pour les soumettre à des considérations particulières. *Colonne en faisceau*, dans l'architecture, est un gros pilier gothique, entouré de plusieurs petites colonnes isolées, qui reçoivent les retombées de nervures des voûtes.

Faisceaux d'armes, assemblage de plusieurs armes. Il y a plusieurs manières de former des faisceaux d'armes. En garnison et dans les casernes, chaque chambrée, lorsqu'elle est composée de plusieurs lits, a un manteau d'armes, servant à placer les fusils, les carabines ou les mousquetons, dans un ordre méthodique, tel que chaque soldat puisse immédiatement reconnaître son arme. Les fusils sont placés la crosse en bas, et rangés en cercle ou en long, selon la disposition du local, sur une forte planche, traversée à sa partie supérieure par un montant en bois dentelé, destiné à recevoir le bout du fusil, qui se trouve toujours placé, de manière que le canon soit un peu penché du côté opposé à la sous-garde. — Dans les camps, chaque compagnie, chaque poste a son faisceau d'armes. Il consiste en plusieurs chevalets, placés sur un même alignement, à cinq toises en avant du *front de bandière*, et autour desquels on range les fusils. On nomme également *faisceaux* les piquets ou chevalets où sont fichés les drapeaux et les étendards : ils sont au centre du régiment et sur l'alignement des fusils. Les caisses, les clairons et les trompettes appartenant aux hommes de service sont placés au pied de ce faisceau, et forment, avec quelques armes, une espèce de trophée. L'ordonnance du 3 mai 1832, sur le service des armées en campagne, dit, article 39 : « ...... Le drapeau est planté au centre du bataillon avec lequel il marche; les compagnies forment les faisceaux ; deux hommes de corvée établissent les chevalets sous la direction d'un sergent, qui, ensuite, y place les armes. » — On forme aussi les faisceaux lorsque, dans les exercices, la troupe est mise au repos, et dans les marches, toutes les fois qu'une colonne s'arrête pour faire halte. Le faisceau n'est alors qu'un assemblage de fusils qu'on forme en engageant les baïonnettes les unes dans les autres, de manière que ces armes se soutiennent mutuellement, et représentent une espèce de pyramide. C'est ainsi que l'on dit: *mettre les armes, les fusils en faisceau ; former les faisceaux; rompre les faisceaux.* — Les corps de garde sont également garnis, en dedans ou en dehors, de faisceaux d'armes; mais alors ils prennent le nom de *râteliers d'armes*. Les arsenaux et autres magasins d'armes sont garnis de ces râteliers : ils sont disposés en étages, et destinés à recevoir toutes les espèces d'armes portatives. Ces faisceaux ou râteliers sont ordinairement établis dans de vastes salles ou travées, et ornées avec beaucoup de goût. — Les faisceaux formés de verges, avec une hache ou une pique au milieu, étaient, chez les anciens Romains, le symbole de la puissance des magistrats. Dans les cérémonies publiques ou religieuses, les licteurs portaient 24 faisceaux devant le dictateur, 12 devant les consuls, 6 devant les proconsuls ou les préteurs. Lorsqu'un général avait obtenu les honneurs du triomphe, des hérauts d'armes et des licteurs précédaient la marche du cortége à son entrée dans Rome. D'autres licteurs entouraient le char de triomphe et agitaient leurs faisceaux à la vue du peuple, en signe de réjouissance et d'honneur. — *Prendre les faisceaux* signifiait avoir été élevé à la dignité consulaire; on *déposait*, on *rendait les faisceaux*, lorsque l'on se démettait de cette dignité. Sicard.

FAISEUR, faiseuse, ouvrier, ouvrière dont la profession n'a point de nom spécial : on disait un *faiseur* d'instruments de musique, de mathématiques. Le vocabulaire moderne a substitué à ce mot celui de *fabricant* dans beaucoup de

cas. Molière a dit un *collet*, une *fraise* de la *bonne faiseuse*. On dit encore un *faiseur* de bas au métier. Le mot *faiseurs* s'emploie aussi, au figuré et au positif, comme terme d'ironie ou de mépris : on dit un *faiseur d'embarras, de contes, d'almanachs*, pour indiquer un homme qui se donne de l'importance, se mêle de tout, et n'est qu'inutile ou importun, hableur. On appelle aussi *faiseurs de vers* les poètes médiocres. En thèse générale, l'expression *faiseur, faiseuse*, ne s'emploie, au figuré, qu'en mauvaise part. X.

FAISEUR DE PONTS, nom d'une congrégation religieuse, instituée à la fin du XIIe siècle. On appelait aussi ces moines *hospitaliers-pontifes*. Ils avaient eu pour premier supérieur saint Benezet. On les avait nommés *faiseurs de ponts*, parce que le but de leur institution était de se dévouer à secourir les voyageurs, à établir des bacs, à bâtir des ponts, pour faciliter les communications avec les hospices bâtis sur les bords des rivières et desservis par ces religieux. On ne connaît d'autre maison conventuelle des F. faiseurs de ponts qu'un hôpital construit à Avignon, et dont le souvenir n'existe plus que dans les vieilles légendes de saint Benezet. DUPEY (de l'Yonne).

FAISEUR D'AFFAIRES. Cette expression s'emploie généralement avec une sorte de mépris pour désigner divers genres de commerce assez peu honorables, tels que le prêt à usure, commerces dans l'exercice desquels la probité se fait moins remarquer que l'esprit d'intrigue. Elle est peu ancienne, et s'applique à toutes les industries qui emportent avec elles l'idée de quelque chose de trop hasardé, comme les jeux de bourse, ainsi qu'à celles qui semblent avoir de leur nature quelque chose de vil ou de bas, comme l'action de spéculer sur la misère des particuliers, pour conclure des affaires dans lesquelles l'état de détresse de l'une des deux parties la livre presque complètement à la merci de l'autre. Ce dernier genre de commerce est très varié par la foule d'objet différents sur lesquels il s'exerce, et par l'état de nécessité où se trouvent communément les classes de la société qui y ont recours. Le faiseur d'affaires reçoit d'un jeune homme de bonne famille, qu'il sait devoir hériter de vieux parents, 10,000 fr. de billets, en échange desquels il lui donne des indiennes, des souricières, des mouchoirs, du vin de Champagne, un chameau vivant, un crocodile empaillé et un appoint de 500 fr. en espèces. C'est le plus clair de l'affaire. Le reste, mis en vente le lendemain, ne produit pas 400 fr. La police devrait avoir l'œil plus ouvert sur les faiseurs d'affaires, qui ne sont, après tout, que des faiseurs de dupes. J. HUMBERT.

FAIT (philosophie). C'est un de ces mots qui expriment une idée tellement simple qu'on ne peut les définir que par des équivalents, des traductions, qui servent à les reproduire sous d'autres termes. Un fait, c'est ce qui commence d'être, ce qui arrive, c'est un changement qui se produit dans la nature, un nouvel état par lequel nous voyons passer une chose, c'est ce par quoi se manifestent directement aux regards de notre esprit les êtres ou les lois de ces êtres. Mais cette idée va recevoir plus de clarté si nous la considérons en rapport avec les autres idées circonstantielles qui l'accompagnent toujours et ne peuvent pas ne pas l'accompagner. Les différents êtres dont se compose la nature ne changeraient jamais d'état s'ils n'y étaient contraints par une autre force dont l'action les sollicite à subir ce changement ; c'est cette modification que nous appelons un *fait ;* cette action n'aurait point elle-même de résultat sans une loi en vertu de laquelle ce changement s'opère et s'opèrera constamment de même, et par laquelle est réglé d'avance le rapport de la force modifiante avec la force modifiée. Voici donc les idées qui servent d'inévitable cortége à l'idée de fait ; d'abord, l'*être*, l'*objet* qui subit une modification, un changement d'état ; puis la force modifiante, qui détermine la modification à avoir lieu, et dont l'action reçoit le nom de *cause* ou d'*occasion déterminante ;*

enfin, la *loi* en vertu de laquelle cette modification a lieu. Prenons un exemple. Un morceau de métal entre en fusion. Voilà un *fait*. Ce *fait* ne peut exister sans un objet qui le manifeste, c.-à-d. qui subisse cette modification : ici, cet objet, c'est le *morceau de métal*. Mais ce métal ne peut subir ce nouvel état sans qu'il y soit excité par l'action d'une force distincte de la sienne : cette force, c'est le *calorique*, dont l'action détermine le métal à entrer en fusion. Enfin, si le calorique a sur le métal cette puissance que n'ont pas les autres forces, s'il existe un semblable rapport entre cette force et l'objet qu'elle modifie, c'est évidemment en vertu d'une *loi*, par laquelle l'auteur de la nature a réglé d'avance les différents rapports qui doivent exister entre les êtres sortis de ses mains. En effet, ces rapports s'accomplissent toujours de la même manière, avec une régularité, une permanence qui ne nous permet pas de douter qu'ils ne soient l'effet d'une pensée pleine d'ordre et de sagesse. Cette admirable identité que nous remarquons entre les faits qui résultent de la mise en rapport de deux forces, nous oblige donc à regarder cette relation comme réglée d'avance, c.-à-d. comme une loi, c.-à-d. comme l'expression de la pensée divine. Ainsi, tel métal est entré en fusion à tel degré de température. Il y était entré auparavant, il y entrera toujours, sans que nous puissions entrevoir d'autre cause à un changement dans cette relation que la puissance elle-même qui l'a déterminée à exister. Cette relation permanente, nous ne l'attribuons pas au calorique, qui n'est ici qu'un des termes du rapport, que l'occasion déterminante du fait, et à qui nous ne reconnaissons qu'une puissance empruntée, puisque nous ne découvrons en lui aucun signe qui révèle une puissance intelligente, et que nous le considérons au contraire comme un agent aveugle, soumis lui-même à des lois qui lui sont imposées, et qu'il accomplit avec la même passivité et la même fatalité d'obéissance que le métal accomplit les siennes. — Ces considérations vont nous rendre facile et claire la distinction qui existe entre les mots *fait*, *modification*, *phénomène*, *effet*, qui semblent synonymes, et qui sont réellement l'expression d'une même idée, mais qu'on applique à cette idée selon les différents termes avec lesquels on la met en rapport. Or, l'idée de fait, avons-nous dit, se trouve en rapport avec plusieurs idées différentes. D'abord, avec le *sujet* du fait, c.-à-d. avec l'idée de l'objet subissant un changement d'état. Quand on la considère sous ce point de vue, on l'exprime par le mot *modification*, qui donne bien à entendre que ce changement d'état est un mode nouveau subi par tel objet, par le métal par exemple. C'est le métal en effet qui se trouve *modifié*. Ou bien l'idée de fait est mise en rapport avec l'idée d'*occasion déterminante*, de force, dont l'action a provoqué le développement; elle s'exprime alors par les mots *effet*, *résultat*. Ainsi, dans l'exemple choisi plus haut, la fusion du métal est l'effet, le résultat de l'action du calorique sur ce métal. Mais si nous considérons l'idée de fait par rapport à la *loi* dont il est une application, le mot qui lui conviendra le mieux sera celui de *fait*. On peut donc définir proprement le mot *fait*, l'application d'une loi. On peut encore envisager cette idée sous un autre point de vue. Un *fait*, c'est ce qui tombe directement sous le regard de notre esprit, c'est lui seul qui *apparaît*, *se manifeste* à nous, car les forces, les agents de la nature, l'être sujet de la modification, la loi en vertu de laquelle la modification a lieu, ne nous apparaissent qu'à travers le fait; nous ne les apercevons pas directement, la raison seule nous en fait deviner l'existence. Nous appelons alors ce qui nous apparaît, se manifeste à nos regards, *phénomène*, du mot grec *phainomai* (briller, être manifeste, apparent). On peut donc encore définir le mot *fait*, la manifestation d'un être, d'un cause, d'une loi. — Un fait considéré isolément, c.-à-d. abstraction faite de la loi en vertu de laquelle il se produit, est quelque chose de fort insignifiant pour nous ; il n'a véritablement

d'intérêt et de sens que par rapport à la loi, ou plutôt c'est la loi seule d'un fait qui a du sens et de l'intérêt à nos yeux. Il est bien vrai que c'est à son occasion que nous nous élevons à la notion de la loi, et que nous n'aurions jamais pu généraliser le rapport qui unit les termes si ces termes ne s'étaient point d'abord offerts à nos regards. Mais d'abord ce n'est pas par lui-même qu'il nous fournit les moyens de le généraliser. Car un fait ne contient pas tous les faits semblables auxquels nous fait conclure la connaissance de sa loi, et il faut nécessairement admettre une autre idée antérieure à la sienne qui nous permette de transformer en quelque sorte ce fait en loi générale (*v.* le mot Expérience). Ensuite, quel parti pourrions-nous tirer d'un fait si nous étions bornés à ne connaître que lui seul, si nous ne voyions en lui qu'un rapport accidentel, isolé; si nous ne savions pas que ce fait se reproduira toujours, le même dans les mêmes circonstances, si nous n'accordions pas la même permanence aux résultats qui peuvent en sortir? A quoi nous servirait, par exemple, de voir tomber un corps si nous ne pouvions conclure que tous les corps livrés à eux-mêmes tomberont également? Que nous ferait de savoir qu'un morceau de fer est devenu malléable à tel degré de température, si nous ne savions pas qu'en le plaçant dans les mêmes circonstances il subira les mêmes modifications, et que nous pourrons ainsi le plier à nos différents usages? Qu'y aurait-il d'important pour nous à savoir qu'un homme nous a trompés, si nous ne tirions de là cette induction qu'il pourra nous tromper encore? Un fait qui n'est point généralisé, c.-à-d. dont la loi ne nous apparaît pas en même temps que lui, ne nous donne donc qu'une connaissance sèche, stérile et morte. C'est ce qui a donné lieu à cette locution : *bête comme un fait*; qu'on lui passe ce qu'elle a de trivial en faveur de sa vérité. — Mais quand on considère les faits sous le point de vue de leurs lois, quand on ne se borne pas à la notion des phénomènes isolés, qu'on les généralise, et qu'on s'élève aux inductions que la raison peut en tirer, alors ce proverbe est menteur, l'observation des faits devient la source la plus féconde d'instruction. Car, plus on découvre de faits différents, plus aussi on connaît de lois différentes; plus on remarque de rapports entre les faits, plus on remarque aussi de rapports entre les lois. Or, c'est la connaissance des lois de la nature et de leurs rapports entre elles qui constitue les sciences. Ce n'est que par l'examen attentif des faits, de leurs caractères différentiels ou d'analogie, que l'on est parvenu à distinguer les substances élémentaires, les divers agents de la nature, à former les sciences naturelles, à établir entre elles les divisions qui doivent les séparer, à les fonder sur des bases certaines et à les amener à ce développement qu'elles ont pris depuis deux siècles, et dont les progrès excitent l'étonnement et l'admiration. Auparavant, ceux qui étudiaient la nature étaient moins préoccupés d'observer les faits que de déterminer à *priori* les lois de l'univers. Comme ces lois n'auraient pu se manifester à eux que par les faits qui en sont les applications, et qu'ils négligeaient précisément l'observation de ces faits, ils avaient recours à des hypothèses sur lesquelles ils bâtissaient leurs systèmes aussi périssables que leurs fondements étaient mal assurés. Bacon fut le premier qui proclama la véritable méthode des sciences, et qui posa ce principe, qu'on ne peut connaître la nature que par l'observation rigoureuse et détaillée de ses phénomènes : *Methodus analytica est experimenta capere, phenomena observare, indèque conclusiones generales inductione inferre.* En effet, la loi d'un phénomène a beau ne pas être contenue dans ce phénomène lui-même, puisqu'il n'en est qu'une seule application, cependant, ce n'est que par la connaissance que nous aurons prise du fait que nous pourrons nous élever à la connaissance de sa loi; c'est toujours par lui qu'il nous faut nécessairement passer si nous voulons arriver jusqu'à elle. Com-

ment les chimistes auraient-ils pu découvrir deux substances distinctes dans l'azote et l'oxygène, s'ils n'avaient point observé attentivement les phénomènes que présente chacune d'elles? et comment auraient-ils été autorisés à conclure à leur différence, si ce n'est par l'opposition qu'ils avaient remarquée entre leurs phénomènes? On voit donc par ce seul exemple quelle portée peut avoir l'observation rigoureuse des faits.— C'est ainsi qu'on est parvenu et qu'on a été autorisé à séparer tous les phénomènes dont la nature est le théâtre, en deux ordres de faits principaux, les faits que nous manifeste le monde extérieur, qui tombent sous nos sens, et que l'on appelle pour cette raison *faits sensibles* ou *faits de l'extériorité*, et les faits qui se passent au-dedans de nous, qui sont les modifications de notre ame, qui ne tombent que sous l'œil de la conscience, et qu'on a par conséquent nommés *faits de conscience* ou *faits psychologiques*. En effet, c'est à la faveur de l'observation donnée à ces deux ordres de phénomènes qu'on a légitimement conclu à la distinction de leurs sujets respectifs, et qu'on a pu fonder la psychologie comme science réelle et bien distincte des sciences qui ont pour objet la connaissance de la nature extérieure. Mais ce qu'il importe de remarquer avant tout, c'est que les faits psychologiques ou de conscience sont des faits tout aussi réels pour nous que les faits de l'extériorité, et que nous pouvons encore moins douter de l'existence des premiers que de la réalité des seconds. Ainsi, quand nous avons présente à l'esprit la *notion* d'un objet, quand nous éprouvons un *sentiment* de plaisir ou de peine, quand nous prenons la *détermination* d'agir pour atteindre un certain but, quoique ces états de notre ame ne tombent pas sous nos sens, et qu'ils n'y puissent pas tomber; quoiqu'ils ne présentent aucun des caractères des *faits sensibles*, comme l'étendue, le mouvement, la couleur; quoiqu'ils n'aient d'autre théâtre que le *moi*, d'autre témoin que la conscience, cependant nous sommes tout aussi convaincus de leur existence que de l'existence du corps qui tombe, de l'arbre qui croît, de l'éclair qui brille. Nous croyons en eux comme nous croyons en nous-mêmes, puisqu'ils sont nous-mêmes, c'est-à-dire les modifications par lesquelles le *moi* se développe. Si donc ces faits sont pour nous d'une réalité si frappante, si nous pouvons encore moins en douter que des faits extérieurs, ne peuvent-ils donc devenir la matière d'une science aussi réelle qu'eux-mêmes? n'ont-ils pas leurs lois dont nous pouvons tirer des inductions? et ces inductions ne nous inspireront-elles pas la même confiance que les inductions tirées des phénomènes extérieurs, si, comme eux, les faits de conscience sont susceptibles d'un examen rigoureux, d'une analyse exacte? Or, l'examen de ces faits et de leurs caractères est d'autant plus possible que nous n'avons pas besoin, pour les observer, de ces appareils, de ces instruments dont on aide la faiblesse des sens, qu'il nous suffit de rentrer en nous-mêmes, d'interroger de bonne foi notre conscience, et que le sujet de nos observations est toujours à notre portée, toujours présent à nous, puisque ce sujet, c'est nous-mêmes. Si l'on est bien pénétré de ces vérités, et il est impossible de fermer les yeux à leur évidence, on comprendra que la psychologie est une science parallèle aux autres sciences naturelles, c.-à-d. qu'elle est comme elles une science de faits, une science fondée sur l'observation, ayant une méthode aussi sûre, l'induction opérant sur des faits réels, et dont les résultats méritent par conséquent d'engendrer une certitude aussi formelle, aussi complète que les sciences physiques. Et quand on réfléchit que toutes les questions de morale, c.-à-d. celles qui ont le plus d'importance pour l'homme, viennent se résoudre dans l'observation des faits de conscience, et que les croyances les plus essentielles au bonheur de l'individu et de la société reposent en définitive sur les données de la psychologie, on avouera combien il est important de considérer

la psychologie comme une science aussi légitime que la science du monde extérieur, car c'est seulement ainsi qu'on arrivera à reconnaître que le monde invisible est tout aussi réel que le monde visible, et qu'on asseoira la science morale et les croyances religieuses sur d'inébranlables fondements. — Il n'existe véritablement, ainsi que nous venons de le remarquer, que deux sortes de faits, les faits psychologiques ou de conscience, qu'on nomme aussi faits spirituels, et les faits de l'extériorité. Cependant on en distingue qui semblent tenir des deux, et qu'on pourrait appeler *mixtes*, par la raison qu'ils offrent en quelque sorte un mélange d'extériorité et de spiritualité, si l'on peut parler ainsi. Mais ces faits ne sont pas pour cela d'une nature particulière, ce sont des phénomènes complexes dans lesquels entrent comme éléments un fait sensible et un fait spirituel. Ainsi, quand nous parlons, le fait qui a lieu est de ce genre; il y a en effet un phénomène d'extériorité, qui est l'émission du son par l'organe vocal, et un phénomène spirituel, qui est l'idée que l'esprit attache au son émis. Le son en effet ne constitue pas à lui seul la parole. L'élément essentiel de celle-ci, au contraire, est la pensée représentée par le signe sensible. Il en est de même des *faits historiques* (*v.* plus bas). Si on ne les considère que sous le point de vue matériel, ils sont des *phénomènes sensibles*, des villes prises, des batailles livrées, des révolutions d'empire, etc., etc. Mais, si on les envisage sous leur point de vue le plus important, celui de leur cause, on trouvera en eux des *faits spirituels*, en ce que toutes ces modifications extérieures qui changent la face de la société sont le résultat d'actes volontaires, c.-à-d. produits avec connaissance et intention par des êtres intelligents. Voilà ce qui établit une différence essentielle entre les faits historiques et les faits de la nature, qui ne sont immédiatement provoqués que par des forces aveugles dont l'action ne doit pas leur être imputée, et n'est point accompagnée, comme chez l'homme, de phénomènes d'intelligence et de liberté. C.-M. Paffe.

Fait (jurisprudence). Ce mot se présente sous un grand nombre d'acceptions. Un *fait* est toujours la base des obligations; mais, pour que les obligations soient valables, il faut le concours de plusieurs conditions : 1° il faut que le *fait* soit possible; 2° qu'il ne soit contraire ni aux lois ni aux bonnes mœurs; 3° qu'il soit clair et déterminé; 4° enfin qu'il présente un intérêt appréciable. — Les *faits* défendus par les lois produisent les délits et les quasi-délits. Les délits obligent leur auteur à réparer le dommage qu'il peut avoir causé; les quasi-délits donnent lieu à une action en dommages-intérêts contre les personnes que la loi a soumises à la responsabilité des faits commis par d'autres. C'est ainsi que les pères, les maris et les maîtres répondent du dommage causé par leurs enfants, leurs femmes et leurs domestiques, sauf le cas où ils parviennent à prouver qu'ils n'ont pu empêcher le fait qui y a donné lieu. —En thèse générale, et suivant les auteurs, chacun doit répondre du préjudice qu'il a occasionné, non seulement par un fait de malignité, mais encore par un fait de négligence ou d'imprudence.—Toute obligation de *faire* ou de *ne pas faire*, se résout en dommages-intérêts, en cas d'inexécution de la part du débiteur; car, disent les anciens jurisconsultes, *nemo potest cogi ad factum, quia id sine vi et impressione fieri non posset.* Mais, ajoute l'article 1143 du code civil, le créancier a le droit de demander que ce qui aurait été fait par contravention à l'engagement soit détruit, et il peut se faire autoriser à le détruire aux dépens du débiteur, sans préjudice des dommages-intérêts, s'il y a lieu.—On sait qu'un propriétaire peut faire sur son fonds ce qui lui plaît, mais ce droit est modifié par les circonstances du fait. Ainsi, le fait qui nuit au propriétaire voisin n'est pas permis, si ce fait ne procure aucun avantage à son auteur, et n'a été déterminé que par le dessein de nuire.—Quelquefois le fait se déduit d'un acte matériel qui, par

la réunion de certaines circonstances morales, constitue un fait composé, apprécié diversement par les lois : tels sont même, à vrai dire, tous les faits qui donnent lien à l'application des lois criminelles. Qnand on dit que Paul *a volé un cheval*, on énonce un fait composé., car, suivant l'expression du jurisconsulte à qui nous empruntons cet exemple, le fait d'un vol exprime tout à la fois un fait matériel d'enlèvement, de soustraction, et une intention coupable de dépouiller le détenteur de la chose enlevée , par infraction du droit de propriété. Les faits d'usure, de mensonge, d'adultère, etc., sont aussi des faits composés qui renferment des faits simples et expriment en même temps leur caractère moral. — Mais, en procédnre, le mot *fait* signifie particulièrement le cas, l'espèce dont il s'agit dans une discussion ou dans une contestation. Le *fait*, pris dans cette acception, est l'exposé des circonstances qni constituent le procès, et c'est dans ce sens que, aux termes de l'article 141 du code de procédure civile, les jngements doivent contenir l'exposition sommaire des *points de fait*.—C'est surtout en matière criminelle que les jugements doivent déclarer les faits dont nn prévenn est reconnu coupable, car c'est la qualification du fait qui détermine l'application de la loi. — La cour de cassation, étant instituée pour la conservation des principes du droit, n'a point de juridiction sur les faits, c.-à-d. que les faits reconnus constants par les tribunaux ordinaires doivent être par elle tenus pour avérés, et que ses attributions se réduisent à examiner et à jnger si la loi a été bien appliquée aux faits déclarés par les jugements qui lui sont soumis. Il ne faudrait pourtant pas tirer de ce principe la conséquence que les tribunaux pourraient, au mépris de la vérité, déclarer constants des faits démentis par les *actes* mêmes du procès; car, dans ce cas, les lois consacrant la foi des actes pourraient être valablement invoquées, et le recours en cassation serait admissible. S'il arrivait, par exemple, qu'un tribunal qualifiât *donation* un contrat de vente, il y aurait là plus qu'une erreur, il y aurait violation des lois constitutives de la nature de cet acte, il y aurait ouverture légitime à la juridiction de la cour de cassation. —Mais c'est principalement dans les matières soumises à la décision des jurés que les déclarations de *fait* sont irréfragables. Les jurés sont établis pour prononcer sur les faits, et la mission des tribunaux consiste dans l'application de la loi à laqnelle ces faits se rattachent. Les jurés doivent donc déclarer leur conviction dans la sincérité de leur conscience, et dès que cette déclaration est rendue elle reçoit toute l'autorité de la loi : elle est dès lors inattaqnable.—Toutefois, quoique la *récidive*, en matière de crimes ou de délits, repose sur un fait, quoiqu'elle soit une circonstance aggravante et qu'elle augmente la peine, comme il fant, pour juger si elle existe, apprécier la nature des peines applicables au premier et au second délit, il en résulte une question de droit qui doit être décidée par les tribunaux criminels. Dusard.

Fait, Faits (histoire). On appelle ainsi les événements dont se composent les annales d'un peuple ou la vie d'un personnage historique. Les *faits* sont en un mot l'élément constitutif de l'histoire; mais ils n'y ont de valeur que par la manière de les considérer, de les grouper, de les coordonner. Effectivement, les *faits* qui dans un tableau chronologique, dans les chroniques nues et décolorées du moyen âge, nous semblent si peu significatifs, si dénués d'intérêt, se revêtent des conleurs les plus expressives et les plns attachantes sous la plume d'un historien habile. Un petit *fait* bien apprécié explique toute une époque ; mais c'est à l'écrivain sagace à le mettre au jour ; rien n'est plus facile que d'abuser de ce talent et de torturer les *faits* pour leur arracher des mensonges : c'est l'écueil sur lequel vient sans cesse échouer cette moderne école historique, qu'on peut appeler l'école pittoresque. Aussi, si en matière de philosophie l'on a pu dire : *rien d'absurde comme un fait*, on peut, en fait d'histoire, s'écrier souvent : *rien*

de menteur comme un fait! C'est dans ce sens que le lord Byron a renfermé dans un vers cette boutade: *Je n'admets un fait que quand il est attesté par deux bons faux témoins.* Que n'a-t-on pas dit sur l'incertitude des faits historiques? mais tout peut se résumer dans l'anecdote suivante, par laquelle M. Guizot commença, en 1812, le discours d'ouverture de son cours d'histoire moderne. Un homme d'état célèbre par son caractère et par ses malheurs, sir Walter Raleigh, avait publié la première partie d'une *Histoire du monde ;* enfermé dans la prison de la Tour, il venait de terminer la dernière. Une querelle s'élève sous ses fenêtres, dans une des cours de la prison: il regarde, examine attentivement la contestation, qui devient sanglante, et se retire l'imagination vivement frappée de ce qui s'est passé sous ses yeux. Le lendemain, il reçoit la visite d'un de ses amis, et le lui raconte. Quelle est sa surprise, lorsque cet ami, qui avait été témoin et même acteur dans l'événement de la veille, lui prouve que cet événement dans son résultat comme dans ses détails, a été précisément le contraire de ce qu'il croyait avoir observé. Raleigh, resté seul, prend son manuscrit et le jette au feu, convaincu que puisqu'il s'est si fort trompé sur ce qu'il avait vu, il ne savait rien de tout ce qu'il venait d'écrire. Quel est l'historien qui puisse se flatter d'être plus heureux ou plus instruit que sir Walter Raleigh? assurément aucun; mais il faut prendre l'histoire, non pour ce qu'elle doit être, mais seulement pour ce qu'elle est, et ne voir en elle, selon la définition sensée de Voltaire, que le récit des faits donnés pour vrais, au contraire de la fable, qui est le récit des faits donnés pour faux. Les premiers fondements de toute l'histoire sont des faits racontés par les pères à leurs enfants, et transmis ensuite d'une génération à une autre. Ces récits de faits ne sont tout au plus que problables dans leur origine quand ils ne choquent pas le sens commun, et ils perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le temps, la fable se grossit et la vérité se perd: de là vient le merveilleux qui s'attache aux origines de presque tous les peuples de l'antiquité. Il n'est *fait* si absurde qui dans le moyen âge n'ait été attesté par des chroniqueurs: doit-on mépriser tout-à-fait ces traditions? Non, car l'histoire de tel ou tel siècle n'est pas seulement le récit des faits probables et vrais, mais encore le recueil des traditions dont la croyance peut donner l'idée de toute une époque. A l'histoire des faits se mêle ainsi l'histoire des opinions. Montaigne, qui a tant écrit sur l'incertitude de toutes les sciences humaines, ne s'est pas fait faute de parler de l'incertitude des faits historiques; autant en a fait Bodin dans sa *Méthode pour arriver à une connaissance facile de l'histoire* (Methodus ad facilem historiarum cognitionem 1566). C'est une opinion professée par tous les sceptiques, que les moins mauvaises histoires sont celles qui ont été écrites par ceux qui, comme généraux ou comme politiques, avaient eu connaissance ou participation personnelle des faits qu'ils racontent. Toutefois Asinius Pollion, au rapport de Suétone, trouvait que César, en ses *Commentaires*, était tombé dans quelques erreurs de *fait*, parce qu'il n'avait pu avoir les yeux sur toutes les positions de son armée, et qu'il en avait cru des subalternes qui lui rapportaient souvent des faits controuvés. Ces réflexions, que je pourrais étendre, ne doivent pas empêcher d'étudier l'histoire, mensonge convenu tant qu'on voudra, mais mensonge utile en ce qu'il offre par l'assemblage des faits une sorte de physiologie des sentiments, des passions, et des opinions qui tour à tour ont animé, guidé, agité l'espèce humaine.—L'art de tirer des inductions des faits a donné lieu à l'école philosophique en histoire: il est encore bien facile d'abuser de cettes cience, témoins Mably, Raynal, Voltaire, en un mot tout le XVIIIe siècle, qui s'est montré quelquefois aussi absurde dans son scepticisme exclusif que les âges précédents avaient pu l'être dans leur crédulité. Les leçons d'histoire moderne par M. Guizot sont un modèle de l'art de tirer

des inductions des *faits*. Il est impossible de réunir plus de sagesse avec plus de sagacité : car ici le grand mérite consiste à ne pas vouloir tout expliquer. Après lui, je citerai les *lettres* de Thierry sur l'histoire de France, brillant, mais judicieux essai, qui fera époque dans notre littérature historique. Je sais que les Allemands ont été beaucoup plus loin, mais c'est une raison pour bien des gens d'en estimer davantage ceux de nos historiens philosophes qui sachant s'arrêter dans la carrière immense des inductions, respectent assez les faits pour ne pas les revêtir de toutes les couleurs d'une imagination vagabonde et systématique. C. D. R.

FAITAGE, FAITE, FAITIÈRE. Le premier mot désigne une pièce de bois qui règne tout le long d'un toit, en forme la crête, et à laquelle viennent aboutir tous les bouts supérieurs des chevrons. Elle fait partie du *comble* ou de la toiture, formée ordinairement de deux plans inclinés, versant les eaux des deux côtés opposés. Le poids du toit est soutenu par des charpentes qui se composent d'un assemblage de diverses pièces de bois, et c'est cet assemblage qu'on appelle *comble*. — Autrefois il existait un droit de *faîtage* qu'on payait au seigneur pour poser à sa maison le *faîte*. C'était la partie la plus élevée de l'édifice. — Dans les manufactures, on appelle *faîte* le dos d'un drap plié en deux. Enfin, le troisième mot, *faîtière*, s'applique à une sorte de lucarne pratiquée dans le toit, pour éclairer l'espace qui est sous le comble. Il s'applique aussi à des tuiles courbées dont on recouvre le faîte de la maison, et qu'on place les unes à la suite des autres et faisant crête de coq. Elles servent à empêcher que l'eau ne pourrisse le faîtage, et laisse sans appui les chevrons.

V. De Moléon.

FAIX, charge, fardeau, corps pesant. « Cet homme plie sous le *faix*, ce péristyle porte un *faix* prodigieux. » Nicod fait dériver ce mot de *fascis*. Dire qu'une maison a pris son *faix* signifie qu'elle s'est affaissée. *Faix à col*, en termes d'eaux-et forêts, s'applique au fardeau qu'une personne emporte à son cou ou sur ses épaules. On emploie aussi ce mot au figuré : « Ce ministre est capable de supporter le *faix* du pouvoir ; le peuple gémit sous le *faix* des impôts. » On dit poétiquement : le *faix* des années. — « Après avoir long-temps porté le *faix* de l'état, il n'est pas même courbé sous sa chute. (Bossuet). »

> Tu fais honte à ces rois que le travail étonne,
> Et qui sont accablés du *faix* de leur couronne.
>
> Boileau.

X.

FAKIR, mot arabe qui signifie *pauvre*. On désigne ainsi dans l'Indoustan les moines mendiants et vagabonds, soit musulmans, soit idolâtres, qui ont beaucoup de ressemblance avec ceux qu'en Perse et en Turquie on nomme *calenders* et *derviches* (*v.*) Les fakirs mahométans qui se destinent à devenir mollahs ou docteurs sont assez réglés dans leurs mœurs, et vivent retirés dans les mosquées, où ils étudient le Coran et la législation musulmane. Quant aux fakirs idolâtres, ils sont partagés en plusieurs sectes, qui diffèrent par leurs noms et leurs costumes plus que par leurs habitudes. Ces prétendus religieux, dont la dévotion n'est que de la paresse, aiment mieux vivre d'aumônes que de leur travail. Si on leur refuse, ils insultent ou volent. Ils marchent isolément ou par bandes, souvent de trois ou quatre mille, sous la conduite d'un supérieur, et traînant quelques femmes perdues, qui leur appartiennent en commun. Ils disent effrontément que l'impudicité est un des priviléges de leur état. Ils laissent croître leurs ongles. Les uns vont presque nus, les autres couvrent leurs haillons d'une robe composée de plusieurs morceaux, qui leur descend jusqu'à mi-jambe. Leurs chefs se distinguent par une robe plus bariolée, souvent de toile jaune, par une peau de tigre dont ils couvrent leurs épaules, et qu'ils attachent sous le menton, et par une chaîne de fer qu'ils traînent attachée à la jambe. Chaque fakir porte un cor qu'il fait entendre lorsqu'il arrive dans un lieu et lorsqu'il s'en éloigne. C'est encore au son du cor ou du tam-

bour que les chefs rassemblent leurs disciples, qui les escortent armés de lances, et portant l'image d'une idole pour étendard. Quand ils approchent d'un village, la plupart des habitants s'enfuient, à l'exception des femmes; et les maris se gardent bien de se montrer jaloux de pareils hôtes. Assis sur un tapis qu'il fait étendre, le chef donne gravement audience aux dévots qui viennent le consulter. Des fakirs moins dissolus et plus actifs se contentent de célébrer les louanges de leur fondateur, et s'adonnent au trafic et à l'usure. Quelques-uns se barbouillent le corps de cendre et de bouse de vache, couchent en plein air autour d'un grand feu, et ne mettent à contribution que les riches Hindous. Il y en a qui s'ajustent et se parent comme des femmes, afin d'imiter les bergères et les laitières de leur dieu Krischna. D'autres, ayant pour colliers des peaux de serpents ou des ossements humains, affectent l'air féroce du dieu Schiba. Enfin, on en voit qui craignant de tuer, même involontairement, les plus petits insectes, portant de longs balais qui leur servent pour nettoyer la place où ils viennent s'asseoir ou se coucher. Les fakirs pénitents sont nus l'hiver et l'été, et se tiennent jour et nuit dans des positions gênantes, les uns sans se coucher, appuyés seulement sur une corde tendue, les autres enfermés dans une fosse, sans boire ni manger pendant plusieurs jours; ceux-là restent si longtemps les bras élevés au ciel qu'ils ne peuvent plus les abaisser; ceux-ci se vautrent sur des épines, ou tiennent sur leur tête des charbons ardents qui les brûlent jusque aux os. Les plus dégoûtants de tous les fakirs sont ceux qui portent dans un crâne humain les plus sales ordures, qu'ils mangent devant les personnes qui leur ont refusé l'aumône. Quoique tous ces fakirs se donnent pour prophètes, la plupart finissent par devenir totalement fous. Au milieu du XVIIe siècle, on comptait dans l'Inde 800 milles fakirs mahométans, et 1200 mille idolâtres: ce nombre doit être considérablement diminué aujourd'hui. — Des raisons de politique et de sûreté ont souvent déterminé des seigneurs moghols à se faire fakirs, mais sans s'astreindre à leur vie austère. L'empereur Aureng-Zeyb lui-même s'était fait inscrire sur leur registre, les fréquentait et feignait de les aimer et de les imiter; mais comme, malgré leur affectation de distribuer aux pauvres le produit des aumônes qu'ils avaient reçues, ce prince savait fort bien que la plupart portaient de l'argent caché dans leurs habits, il en rassembla un grand nombre, sous prétexte de partager avec eux un repas frugal, et leur ayant fait donner par honneur des vêtements neufs, il trouva dans leurs haillons brûlés des sommes très considérables. Un des derniers rois de Bokhara avait aussi adopté, tant par bizarrerie que par désir de popularité, le costume et la manière de vivre des fakirs.

H. Audiffret.

FALAISE. On appelle ainsi des terres et des rochers escarpés, taillés en précipices, sur les bords de la mer. Ce mot, qui s'est dit primitivement sur les côtes de Normandie, vient de l'allemand *fales* ou *fels*, d'après Scaliger, ou bien de *phalis* ou *falis*, tour fort élevée, dont on a fait *falesia* dans la basse latinité. X.

FALARIQUE, arme projectile incendiaire, aussi ancienne que les machines de guerre de grand échantillon: c'étaient d'énormes dards ayant hampe, une poutre pour lame, un fer de cinq pieds, accompagné de nombreux piquants; on garnissait cette lame d'étoupe, imprégnée d'huile de sapin, et entremêlée de bitume ou d'autres matières inflammables: on y mettait le feu, et on lançait, à l'aide de balistes ou de catapultes, les falariques sur les ennemis ou sur les constructions qu'on voulait incendier; on n'imprimait à ces brûlots qu'un mouvement de projection peu rapide, de peur que la célérité de la trajection n'en éteignît les matières incendiaires. Les légions romaines, lorsque l'usage des machines s'y fut introduit, firent un mémorable usage de falariques. — Des falariques plus légères, nommées *malléoles*, se lançaient à l'aide d'armes portatives: les unes étaient les

bombes du temps, les autres en étaient les grenades. — Les Gaulois, les Espagnols, ont connu l'usage des falariques; les guerres soutenues en France sous la seconde race, et les guerres des Français et des Normands, en rappellent encore le souvenir. On les employait à l'attaque des tours de bois et des vaisseaux; on s'en servait à la défense des tours en maçonnerie. — Les Byzantins, les musulmans, au temps des croisades, jetaient du feu grégeois à l'aide de falariques. — Les flèches à grenades, dont se servaient les troupes de Charles-Quint et de Philippe II, étaient un perfectionnement et un diminutif de falariques, dont nous voyons de nos jours revivre le système plus terrible que jamais; les rockets, les fusées de guerre, ont la même destination et des effets plus prodigieux.

Gal Bardin.

FALBALA, bande d'étoffe plissée, dont les femmes ornent le bas de leurs robes, ou qu'elles appliquent à de petits tabliers. On met encore des falbalas aux rideaux. Cette mode a déjà près de 150 ans d'existence parmi nous, et a occupé l'attention des antiquaires, qui, en général, ne se passionnent guère pour les dames ou leurs habillements: aussi est-ce sous le rapport de l'étymologie qu'ils sont intervenus. Duchat, le président Desbrosses, et jusqu'à Leibnitz, ce génie universel, ont consacré quelques minutes de leur vie docte et sérieuse à disserter sur l'origine première du falbala. Suivant Duchat, il vient du mot allemand *fald-plat;* le président Desbrosses est de la même opinion; enfin, Leibnitz, né en Allemagne, nous apprend que les femmes de cette contrée ont un habillement plissé et froncé, auquel elles donnent le nom de *fald-plat*, c.-à-d. *jupe plissée*, ou, plus littéralement, *feuille plissée.* Lamarre, dans son traité si estimé de la police, fait remarquer que les Romains ont rapporté de leurs guerres d'Orient l'usage des falbalas, qui était répandu chez les Parthes et les Perses, lesquels appliquaient sur leurs plus beaux vêtements une étoffe de différentes couleurs en forme de cercle et de distance en distance. Les antiquaires ne se sont pas arrêtés en aussi beau chemin; ils ont cité ces deux vers de Virgile:

Quam plurima circùm
Purpura mæandro duplici melibæa cucurrit.

(Qu'une étoffe de pourpre de Thessalie entoure deux fois).

C'est au fils d'Énée que le poète fait décerner dans une circonstance une robe pour prix de la course: ce qui, d'une manière indirecte, fait remonter le falbala à l'époque du siége de Troie. A la suite de Virgile on a invoqué l'autorité d'Horace, qui a dit:

Purpureus latè qui splendeat unus et alter
Assuitur *pannus.*

Or, *pannus*, c'est *falbala*, pour ceux qui s'y prêtent un peu. Ainsi, cette mode, avant d'arriver jusqu'à nous, a presque fait le tour du globe: ce qui n'empêche pas les dames de s'en servir encore, car elles ne lisent pas les antiquaires.

Saint-Prosper.

FALCONET (Étienne-Maurice), statuaire, naquit à Paris, en 1716, de parents très peu aisés; la seule éducation que leurs moyens leur permirent de lui donner fut de lui faire apprendre à lire et à écrire. Il entra comme apprenti, très jeune encore, chez un mauvais sculpteur en bois; mais la nature avait placé en lui le germe d'un véritable talent, et il employait ses heures de délassement à modeler en terre, et à dessiner d'après des estampes. Lemoine, chez lequel il se présenta avec quelques-uns de ses faibles essais, démêla ce qu'il y avait d'heureux dans l'organisation du jeune Falconet, et, non seulement il l'admit dans son atelier, mais encore il l'aida de sa bourse afin de le mettre à même de suivre ses études. Falconet eut assez de justesse d'esprit et de tact pour reconnaître que l'habileté de la main ne suffit pas pour faire un artiste, et que l'instruction seule peut féconder le génie; aussi, il partagea ses jours et ses nuits entre l'étude de son art et celle du latin, du grec, de l'italien, de l'histoire, etc. Il fallait en-

core qu'il employât, pour vivre, une partie de son temps à des travaux d'ouvrier, et cependant il n'avait pas encore 30 ans lorsqu'il termina sa figure *du Milon de Crotone*, qui le fit recevoir à l'académie comme agrégé. Cette figure n'avait aucune ressemblance avec celle du sujet; l'auteur l'exécuta en marbre, en 1754, pour sa réception à l'académie, où il fut successivement professeur et adjoint au recteur. — Falconet avait établi sa réputation par un grand nombre de productions, telles que *Pygmalion, la Baigneuse*, *l'Amour menaçant*, un *Christ agonisant* et une *Annonciation*, destinée à l'église de Saint-Roch et un *saint Ambroise* refusant l'entrée de la cathédrale de Milan à l'empereur Théodose, lorsque Catherine II l'appela à Saint-Pétersbourg pour y exécuter une statue équestre de Pierre Ier. Pour se faire une idée juste des embarras que l'artiste dut éprouver à cette occasion, il suffirait de lire une espèce de programme qui lui fut envoyé à Paris : l'auteur, le conseiller privé Betski, ministre des arts, voulait que la statue de Pierre Ier regardât tout à la fois devant, à gauche et à droite (Projet d'une statue équestre, *OEuvres de Falconet*, édit. de 1781, t. 1, p. 58). Ces indications étaient noyées dans un galimathias incroyable, auquel Falconet répondit en disant que faire regarder ainsi une figure simultanément à gauche et à droite, c'était, selon le proverbe français, *avoir un œil aux champs et l'autre à la ville*. Falconet voulut représenter Pierre Ier calme, sur un cheval fougueux, qui écrasait un serpent en gravissant un rocher. Le rocher, c'est la nature sauvage du climat et de la nation qu'il avait subjuguée; quant au serpent, emblème de l'envie, qui s'attache à tout ce qui est grand, il s'explique de lui même. — Diderot se trouvait à Saint-Pétersbourg en même temps que Falconet; après avoir vu dans son atelier le modèle que le statuaire venait de terminer, il éprouva le besoin de lui exprimer l'opinion qu'il en avait conçue. On sait comme cet écrivain sentait vivement les arts, et je ne puis résister au désir de citer quelques passages de la lettre qu'il lui écrivit à cette occasion. « Permettez-moi que je vous dise une chose dure : je vous savais un très habile homme, mais je veux mourir si je vous croyais rien de pareil dans la tête. Comment vouliez-vous que je devinasse que cette image étonnante fût dans le même entendement à côté de l'image délicate de la statue de Pygmalion? Ce sont deux morceaux d'une rare perfection, mais qui, par cette raison même, semblaient s'exclure. Vous avez su faire dans votre vie, et une idylle charmante, et un grand morceau d'un poème épique. —Le héros et le cheval font ensemble un beau centaure, dont la partie humaine et pensante contraste merveilleusement, par sa tranquillité, avec la partie animale et fougueuse. Cette main commande et protège bien; cette tête est du plus beau caractère; elle est grandement et savamment traitée; c'est une belle et très belle chose : séparée du tout, elle placerait l'artiste sur la ligne des maîtres dans l'art. Vous voyez, mon ami, que je ne parle pas ici de vous, quoique cette tête fasse autant l'éloge de votre courage que du talent de Mlle Collot. » — Cette demoiselle Collot, dont parle Diderot, était élève de Falconet, dont elle épousa le fils. Son maître avait une grande estime pour son talent, et l'emmena avec lui en Russie. Avant leur départ pour Saint-Pétersbourg, ils firent, successivement le buste de Diderot. Lorsque Mlle. Collot eut terminé le sien, Falconet voulut comparer son ouvrage avec celui de son élève, et il fit mettre les deux bustes à côté l'un de l'autre : après les avoir bien examinés, il prit le marteau et brisa celui qu'il avait fait. — Falconet, comme tous les artistes et les hommes de lettres que Catherine appelait auprès d'elle, fut long-temps l'objet de ses attentions et de ses prévenances les plus délicates; mais il avait des envieux et des détracteurs, et la fonte de la figure et du cheval, qui devaient être moulés d'un même jet, ayant manqué dans la partie supérieure, parce que la

matière en fusion se fit une issue ils eurent beau jeu, et, de ce jour, Falconet ne vit plus l'impératrice, même à son départ; il ne reçut aucune espèce de récompense de ses immenses travaux, qui employèrent 12 années de sa vie, et qui lui furent payés strictement, selon les conventions qui avaient été réglées. — L'accident de la fonte, qui ne pouvait diminuer en rien le talent de l'artiste, fut complètement réparé : Falconet fit couler séparément la partie supérieure, et fit rajuster les deux morceaux d'une manière habile. C'est, en définitive, une des productions les plus remarquables, et, sans contredit, la plus extraordinaire de l'école moderne. — En revenant en France, Falconet alla passer quelque temps en Hollande. De retour à Paris, il crut que le moment était venu de clore sa carrière de statuaire, et il s'occupa à revoir et à compléter les divers écrits qu'il avait publiés sur les arts. Ils furent imprimés de nouveau, de son vivant, à Lausanne, en 7 volumes in-8°, et ont été réimprimés plusieurs fois. On trouve dans ces écrits, qui prouvent que Falconet savait bien les langues anciennes, des dissertations sur plusieurs livres de Pline. En 1783, cet artiste se disposait à partir pour l'Italie, qu'il n'avait jamais vue; toutes ses dispositions étaient prises, le jour du départ fixé, mais il fut arrêté par une violente attaque de paralysie, qui, en lui enlevant ses qualités physiques, n'altéra pas cependant, ses facultés morales. Il mourut le 24 janv. 1791, après huit années de souffrances, qui furent adoucies par les soins empressés de Mlle. Collot, sa belle-fille.

P.-A. Coupin.

FALERNE, canton célèbre de la Campanie, dans la péninsule italique; les champs faleriens (*agri falerni*) étaient contigus à ceux du Cécube. Ce fut l'an de Rome 415 (337 av. l'ère chrét.), que le sénat distribua au bas peuple de la ville éternelle tout ce précieux territoire, dont les vins dans la suite furent payés au poids de l'or. Le vainqueur appliqua d'avance aux malheureux Campaniens ce cruel et triste hémistiche du sensible Virgile : *Veteres migrate coloni* (allez chercher d'autres champs, antiques possesseurs). Chacun des plus pauvres citoyens romains eut trois arpents dans les terres de Falerne. Ce ne fut que long-temps après que les monts qui couronnaient ce riche territoire se festonnèrent de ces vignes fameuses, si bien cultivées par leurs nouveaux colons, et si vantées des géographes et des épicuriens. Pline parle aussi des poires de Falerne comme d'un fruit délicieux; dans le pays, on les appelle encore aujourd'hui *poires de sucre*. — Le mont Massique (aujourd'hui monte Massico) était une branche du mont Falerne (aujourd'hui la rocca di Mondragone); le vin de ce crû, et celui du Cécube avaient aussi un grand renom. — Le territoire de Falerne se nommait encore anciennement *Aminea regio* (contrée amineénne). Virgile, dans ses *Géorgiques*, en vante les vignobles. De là, on doit conclure que le *falerne* était le nom général donné aux vins des différents crûs de ce territoire, dont le *massique* et le *cécube* étaient les plus estimés. Les vignes de Cécube, comme nous l'avons dit, pendaient sur les champs faleriens. Le vin de Falerne contenait beaucoup de parties spiritueuses; il était de longue garde, puisqu'il se conservait plus d'un siècle; alors il se changeait en une espèce de sirop, ce qui obligeait de le mêler avec de l'eau pour le rendre plus potable (*Mercure de France*, 15 avril 1779, p. 144). Pline, dans sa nomenclature des vins d'Italie, met au second rang le vin de Falerne : « Les vins de ce territoire, dit-il, sont salutaires au corps, pourvu qu'on ne les boive pas trop nouveaux ni trop vieux; on pouvait commencer à les boire à la quinzième année. » Il ne fallait rien moins que trois fois cinq ans de vieillesse à cette brûlante et généreuse liqueur, exprimée de grappes mûries dans les laves et le soufre du sol campanien, pour être digne de la table des riches, des consuls et des empereurs. Ce vin célèbre, dans lequel il effeuillait, aux jours de fête, les roses qui durent si

peu, servit à Horace de thème admirable dans ses charmants tableaux de la sagesse, du plaisir et de la brièveté de la vie, mais, ce qui est plus beau et plus touchant, de thème à sa reconnaissance ! Dans sa médiocrité, il ne peut offrir des coupes d'or, des vases d'émeraude à son illustre protecteur, à son ami Mécène, mais il lui réserve quelques bouteilles d'un vieux cécube et d'un généreux falerne, que ferme un cachet où est marquée l'année d'un consulat déjà oublié. Strabon, comme géographe, à signalé et fixé l'excellence du falerne ; mais Horace lui a donné l'immortalité. DENNE-BARON.

FALIERO, ou plutôt FALIERI (MARINO). Il est dans la vie politique de quelques hommes appelés aux plus hautes dignités des circonstances tellement invraisemblables, des faits tellement en dehors des idées reçues, tellement en contradiction avec le caractère public de ces hommes, que le premier mouvement de l'esprit est d'en proclamer l'impossibilité ; et certes, la conspiration de Marino Falieri doit être placée en tête de ces rares phénomènes historiques. Qui pourrait, en effet, en parcourant les annales d'un peuple jadis puissant, lire sans un étonnement mêlé d'incrédulité que le chef de ce peuple se ligua avec des conspirateurs subalternes, choisis dans les classes les plus infimes de la société, pour renverser la constitution aristocratique de son pays, qui l'avait investi du pouvoir suprême, et détruire violemment les corps qu'elle instituait les soutiens immédiats de ce pouvoir ? Et cette incrédulité ne croîtra-t-elle pas à mesure qu'on s'initiera aux détails de cette conjuration, quand l'on apprendra que celui qui s'en fit l'ame n'avait pour excuse ni cette effervescence de la jeunesse qui la jette imprudemment dans les plus hasardeuses entreprises, ni cette ambition qui pousse les hommes avides de puissance à se servir des passions des peuples pour mieux les opprimer plus tard, ni cet amour de la patrie qui commande et absout tant de choses ; et que la vanité blessée d'un vieillard en fut l'unique principe et le seul mobile ? Telle est pourtant toute l'histoire de Marino Falieri. — Après une jeunesse dans laquelle il avait glorieusement servi son pays, et s'était toujours fait distinguer par sa bravoure et par la justesse de son jugement, Marino Falieri fut appelé, à l'âge de 76 ans, à la dignité de doge de Venise. Monté sur le trône ducal le 11 septembre 1351, il commença par conclure une trève avec les Génois, qui venaient de détruire complètement la flotte vénitienne, dans le port de Sapienza : ce premier acte semblait augurer aux Vénitiens une profonde sécurité tant que durerait le règne de Falieri. Mais un événement assez peu important vint faire mentir ces présages. Le doge avait pour épouse une femme jeune, belle, et dont il était jaloux à l'excès ; un jeune patricien, Michel Steno, l'un des chefs du tribunal des quarante, ou *quarantie criminelle*, s'étant pris de querelle avec le doge, écrivit sur les murs mêmes de son palais cette inscription injurieuse : *Marino Falieri, mari de la plus belle des femmes : un autre en jouit, et pourtant il la garde.* Marino, furieux de cet outrage, dénonça Steno à la *quarantie criminelle*, qui le condamna à deux mois de prison et à une année d'exil. Cette punition fut loin de calmer le ressentiment du vieux Falieri ; il étendit sa haine sur tout le tribunal, sur tous les patriciens, qui n'avaient pas mieux pris fait et cause pour venger son honneur, et il attendit une occasion favorable pour la faire éclater. Cette occasion ne tarda pas à se présenter : l'amiral du port, ayant été maltraité par un noble, vint se plaindre et demander justice au doge : celui-ci répondit en déplorant son impuissance, le degré d'abaissement où il était tombé, et en manifestant ses désirs de vengeance. Dès ce moment, la conjuration fut ourdie, et l'animosité de Marino Falieri et des plébéiens contre la noblesse vénitienne en cimenta les bases. Seize des principaux conjurés devaient stationner dans les différents quartiers de la ville, ayant chacun sous leurs ordres soixante hommes déterminés, et ignorant leur des-

tination ; ils devaient exciter quelque tumulte, et la cloche d'alarme du palais de Saint-Marc aurait alors donné le signal du massacre. Au son de cette cloche, tous les patriciens étaient obligés à se rendre sur la place Saint-Marc, et à se ranger autour du doge : c'est là que les conjurés devaient se porter, et les égorger tous sans exception. Le secret le plus profond avait été gardé religieusement; mais le hasard, plutôt que la délation, fit que le conseil des dix eut vent du complot : plusieurs des coupables, emprisonnés, dénoncèrent leurs complices ; ils furent mis à la torture, et suppliciés le 15 avril 1355, jour fixé pour l'exécution de leurs projets. Le doge ne tarda pas à subir le même sort : interrogé par la *quarantie criminelle*, à laquelle on avait adjoint vingt citoyens, mais sans voix délibérative, et jugé par le conseil des dix, auquel vingt citoyens avaient été pareillement adjoints, il fut déclaré coupable d'être entré dans un complot contre le gouvernement, et condamné à avoir la tête tranchée. L'arrêt fut exécuté le 17 avril 1355, sur l'escalier ducal, au lieu même où le doge avait prêté serment de fidélité à la république lors de son intronisation. Un membre du conseil des dix, saisissant l'épée sanglante des mains du bourreau, la brandit devant le peuple, en disant : « Le traître a reçu son châtiment. » A ces mots, la foule se précipita dans le palais pour contempler les restes fumants de celui qui avait été investi de la souveraineté. Ainsi avorta l'une des conspirations les plus incroyables dont l'histoire nous ait conservé le souvenir. Pour en perpétuer la mémoire, le sénat fit remplacer le portrait de Marino Falieri, qui se trouvait, avec ceux de tous ses prédécesseurs, dans la salle du grand conseil, par un voile noir couvert de cette inscription : *C'est ici la place de Marino Falieri, décapité pour ses crimes.* Plus de quatre cents personnes furent emprisonnées et punies comme complices du doge. — Les derniers moments de ce vieillard, sacrifiant tous les préjugés et toutes les affections que comportaient son rang et sa dignité ducale à l'orgueil d'une jalousie offensée, offraient à la scène dramatique un sujet dont elle n'a pas manqué de s'emparer. En 1817, Byron a le premier reproduit sous la forme du drame les événements que je viens d'esquisser faiblement; après lui, Casimir Delavigne s'en est emparé, et les a transportés sur la scène française. Il est encore d'autres pièces de théâtre dont Marino Falieri est le héros, telles que le *Marino Falieri* de l'Opéra-Italien; mais nous n'avons pas à en parler ici. NAPOLÉON GALLOIS.

FALISQUES, peuple originaire de la Macédoine qui vint s'établir dans l'Étrurie ; ils habitaient les bords du Tibre et les environs de la petite rivière de Terica, entre Rome et Otricoli (*Otriculum*); ils s'avançaient jusque vers *Galesium* (Galèse), où était la montagne appelée *Faliscerum mons*. Leur capitale était Faléries, selon quelques auteurs; cependant Strabon donne à entendre que les Falériens étaient un peuple distinct des Falisques. Les Falisques étaient braves et généreux : aussi Rome eut-elle beaucoup de peine à les soumettre; encore fût-ce la générosité plutôt que la force des armes qui les décida à se donner aux Romains. Un maître d'école étant venu dans le camp du dictateur Camille, qui assiégeait la ville des Falisques, l'an de Rome 360, pour lui proposer de lui livrer la jeunesse de cette ville, Camille, indigné, fit dépouiller le traître, en ordonnant à ses élèves de le ramener à coups de verges. Touchés de cette grandeur d'ame, les Falisques s'incorporèrent volontairement à la nation romaine. U. BARBIÈRE.

FALMOUTH (*Falmutum*, *Volmutum* des anciens, ou, selon quelques auteurs, *Volubæ portus*). Petite ville du comté de Cornouailles, en Angleterre, située à l'embouchure de la rivière du Fal, entre le cap Lézard au levant, et celui de Cornouailles. La position de Falmouth, au pied duquel se trouve l'une des plus grandes et des plus sûres baies de toute l'Angleterre, a bien plus contribué à sa prospérité que l'importance de sa population, qui ne dépasse pas

6,000 ames. La pêche de la sardine est la principale occupation de ses habitants, dont la marine marchande s'élève à 7,000 tonneaux. La ville de Falmouth consiste principalement en une grande rue, longue d'environ 800 toises ; son bon port et sa magnifique rade sont défendus par les deux châteaux de Pandenis et de Manse, situés vis-à-vis l'un de l'autre : ces deux châteaux ont été bâtis par Henri VIII. Falmouth est la station habituelle de plusieurs navires de la marine royale, en même temps que le point de départ de tous les paquebots chargés d'entretenir la correspondance régulière de l'Angleterre avec les différentes parties du monde. Lat. N., 50° 8', long. O., 7° 23'.

U. Barrière.

FALSIFICATION (*Adulteratio*), se dit des écrits et des drogues. La falsification constitue dans le premier cas le rôle d'un faussaire, dans le second celui d'un fripon. On se sert du mot *altération* pour désigner l'acte par lequel on dénature la valeur des monnaies en y mêlant des alliages. Il y a une égale différence dans l'action de contrefaire ou altérer des monnaies, et dans celle de contrefaire ou falsifier des actes. Le terme générique de *falsificateur* peut également s'appliquer à celui qui falsifie des drogues ou des écrits. La pièce, ou toute écriture contrefaite, est celle dans laquelle on a cherché à imiter le mieux possible une écriture véritable. La même pièce est falsifiée si l'on y ajoute, retranche, ou si l'on y change quelque chose. Il y a également une grande différence entre l'action de contrefaire ou fabriquer et celle d'altérer ou falsifier. — Si l'action de falsifier des écrits peut avoir, dans les relations sociales, les plus déplorables résultats, celle de falsifier des drogues n'est quelquefois guère moins coupable. C'est une branche d'hygiène publique, surveillée avec trop peu de soin, et sur laquelle pourtant il serait urgent d'appeler toute la vigilance des médecins les plus consciencieux et les plus éclairés.

Billot.

FALSTAFF. Henri V, comme on sait, avant de régner sur l'Angleterre, et lorsqu'il n'était que prince de Galles, se jeta dans la débauche la plus honteuse et la plus grossière ; il rechercha la société des gens les plus mal famés, dont il devint le chef, et, à la tête de cette compagnie, recrutée parmi les ivrognes et les aigrefins, il fit craindre un instant aux Anglais de voir un jour, et dans des circonstances difficiles, s'asseoir sur le trône un baladin de foire, grand amateur de vin d'Espagne, un ferrailleur d'auberge, la terreur du lord de justice et des voyageurs. De si tristes prévisions ne furent pas réalisées : Henri V oublia les désordres du prince de Galles ; il licencia sa troupe avec paie et l'exila de la cour jusqu'à résipiscence. — Shakspeare a pris là le sujet de deux de ses plus beaux drames, et c'est dans cette bande d'hommes perdus qu'il a trouvé l'un des plus vrais et des plus naturels personnages comiques, sir John Falstaff. Le chevalier Falstaff est une des plus belles créations de Shakspeare : c'est un type complet de toutes les pensées honteuses, de toutes les débauches, présentées sous un jour si franc, avec une candeur, avec une naïveté, j'allais presque dire avec une bonhomie si grande que l'horreur disparaît, et qu'on ne peut mépriser ni injurier Falstaff qu'en riant de son infamie même. Rien de ce qui est mauvais ne manque à son caractère : tous les vices lui sont bons, parce que tous lui sont d'un rapport fertile ; il vit de toutes les mauvaises qualités, en tirant d'elles tout ce qu'il peut en avoir ; il semble que les 7 péchés capitaux aient présidé à sa naissance, et l'aient doté chacun d'un don précieux pour toute son existence : aussi a-t-il vieilli sous le harnais, n'avançant ni ne retardant l'horloge d'une minute, ne changeant rien à ses habitudes. Voulez-vous son portrait ? il se peint lui-même, le fat ! « C'est un homme de bonne mine, d'un riche embonpoint, qui a l'air gai, l'œil gracieux et le port des plus nobles ; il peut avoir à peu près cinquante ans, ou, par Notre-Dame, tirant vers soixante. » Mais écoutez une voix moins prévenue : « C'est un mons-

tre chargé de graisse, un homme en forme de tonneau, un magasin d'humeurs, un sac à liqueurs, une loupe d'hydropisie, une tonne de vin, une valise de chair, un bœuf gras rôti avec une farce dans le ventre. » Voilà pour le physique; passons au moral. Si Falstaff avait la moindre qualité heureuse pour tenir en échec, ne fût-ce qu'un instant, les vices nombreux qu'il loge, non dans sa tête, non dans son cœur, mais dans son ventre, car Falstaff est le type le plus grossier du matérialisme : tout part du ventre chez lui; ou s'il était brave, ou sensible, ou généreux, Falstaff ne serait qu'un type tronqué; mais Falstaff n'est pas un homme : il a tous les défauts d'un enfant et les vices d'un vieillard; il a pour nourrices les premiers et pour béquilles les seconds. Ce qui fait rire dans Falstaff, c'est l'enfant; ce qui dégoûte et révolte, c'est la béquille, c'est le vieillard. — On parle d'attaquer des voyageurs et de les dépouiller de leur argent : Falstaff est de la partie, lorsqu'il s'est assuré les moyens d'une victoire facile ou d'une prompte fuite. Les voyageurs tremblants sont détroussés; mais surviennent deux agresseurs : Falstaff fait blanc de son épée et se sauve. Entendez-le raconter ce combat opiniâtre : il a été attaqué par sept bandits; il a fait mordre la poussière à *quatre* d'entre eux, en a mis *trois* en fuite et s'est défendu vigoureusement contre les *quatre* autres; encore a-t-il été abandonné par ses amis : il était seul, et pour preuve de ce combat, voici son épée, qu'il a tailladée exprès. Quel admirable récit! quelle admirable scène! comme il se pose fièrement. Qu'est le Menteur de Corneille, qui ne *tue* qu'un homme contre lequel, au moins, il s'est battu, auprès de ce John Falstaff! Citez un seul personnage comique digne de marcher à côté du noble chevalier; citez-en un seul à qui il ne manquera ni bras, ni pied, ni main, ni œil, ni oreille, ni dents; citez-en un seul qui ne soit manchot, ou boiteux, ou borgne, auprès de John Falstaff, qui possède ses deux bras, ses deux mains, ses deux yeux, ses deux oreilles, toutes ses dents; qui est au complet, qui n'est privé d'aucun vice, d'aucune méchanceté, d'aucune perversité, d'aucune corruption! Il a le ventre de Sancho; mais qu'est-ce que cela? il a la langue du Menteur de Corneille, il a l'effronterie de Scapin; mais tous ces types se contentent d'un vice ou d'un défaut. Falstaff les réunit tous : Falstaff est athée comme le plus grand athée, matérialiste comme le plus sceptique philosophe. Trouvez une corde qu'il n'ait pas à son arc; fouillez dans toutes les besaces les plus rapiécées, les plus sales, et montrez quelque chose dont Falstaff n'ait l'échantillon dans la sienne. Y a-t-il une loi divine pour Falstaff? y a-t-il une loi humaine? La loi humaine, c'est une vieille et gothique bouffonne, *old father antic*; la loi divine, c'est que tout doit mourir : *mortal men*, *mortal men*, comme il dit pour s'excuser auprès du prince Henri, lorsque la compagnie qu'il a levée en détournant les trois quarts des fonds vient à passer, et que la vue de ces soldats misérables, qui ne possèdent à eux tous qu'une chemise formée de deux serviettes volées, excite l'étonnement du prince. Tout doit mourir, voilà la conclusion de Falstaff; mais il faut mourir le plus tard possible : aussi s'informe-t-il auprès du prince si, *lorsqu'il sera roi, on verra encore en Angleterre des gibets sur pied.* Donnez le crâne de Falstaff à cette science nouvelle qu'on appelle la *phrénologie*, et l'on découvrira toutes les bosses des plus grands vices, tant ses vices sont innés en lui : il ne les doit ni à l'éducation ni à la société. Falstaff ne croit pas à la vertu : il croit à la sottise; il ne soupçonne pas le remords, car, au lieu de faire rire, il ferait trembler; il ignore le repentir : le repentir serait pour lui un suicide. Voyez-le courir au-devant du prince Henri devenu roi; les lois d'Angleterre vont être à ses ordres; il s'avance avec confiance, et là cette scène sublime : « Je ne te connais pas, vieillard; songe à prier le ciel. Que ces cheveux blancs siéent mal à un insensé, à un bouffon. J'ai vu, dans le songe d'un long sommeil, un homme qui

lui ressemblait ainsi chargé d'un embonpoint monstrueux, aussi vieux, et bavard effréné comme lui ; mais, à mon réveil, je méprise mon songe. » — Falstaff, loin de suivre un pareil exemple, pense que son *cher Henri* a perdu la raison. C'est cette candeur qui rend le caractère de Falstaff si comique; c'est cette foi si imperturbable et si souvent attaquée ; ce sont ces mécomptes nombreux qui excitent le rire. A la fin, aucun de ses vices ne lui tient ce qu'il semblait lui avoir promis : Falstaff se croit assis mollement sur sa bête ; mais il n'est assis que sur la selle : la monture a été dérobée, et quatre pieux l'ont remplacée. Gourmandise, paresse, vanité, pillage, oisiveté, rien ne marche plus, et Falstaff reste suspendu.

JONCIÈRES.

FALUNS. On donne le nom de falun à des dépôts immenses de coquilles et de polypiers fossiles. Ces dépôts sont meubles, c.-à-d. peu cohérents. L'âge géologique des faluns est récent. En effet, les faluns sont immédiatement postérieurs à la formation des meulières, et font partie des terrains tertiaires supérieurs, qui manquent dans le bassin de Paris. Parmi les dépôts de ce genre, les faluns de Touraine sont célèbres. Ils fournirent à un penseur profond du XVIe siècle, Bernard de Palissy, l'occasion d'avancer, « que ces dépôts ne pouvaient point avoir été formés par un déluge subit, instantané, et qu'au contraire, il avait fallu un temps considérable pour que ces coquilles eussent pu se déposer dans la vase, à la longue et sans révolution. » On pense bien que ces idées si philosophiques et si vraies ne furent point admises à cette époque. Les fossiles qui composent ces dépôts sont surtout des huîtres, des arches, des pétoncles, des peignes, des cérites, la térébratule perforée, des favosites, des balanes, quelques phoques, des cétacés, de nombreux mammifères pachydermes et ruminants. — Les faluns sont employés avec un grand succès pour l'amendement des terres.

L. DUSSIEUX.

FAMÉLIQUE, qui meurt de faim. Cette appellation injurieuse a été appliquée de préférence aux auteurs et toujours par des auteurs. En effet, il est un degré dans la misère qui mène droit au mépris du public. Or, comme c'est sous la juridiction de ce dernier que se trouvent essentiellement les écrivains, on conçoit combien il est doux à un auteur qui se venge d'imposer une sorte de dégradation à ses ennemis. Parmi les poètes qui ont le plus souvent abusé de tout ce que cette épithète renferme d'insolence, on peut citer Boileau et Voltaire, qui, nés tous deux avec une fortune indépendante, auraient dû dédaigner un pareil genre d'attaque, quand même ils n'auraient pas eu en partage tout leur génie. A part quelques exceptions, et encore qui n'ont eu lieu que dans ces derniers temps, il est impossible que les lettres puissent conduire à la fortune; reprocher la pauvreté, la détresse même aux auteurs, c'est se montrer à leur égard injuste et malveillant, car c'est chercher à les rendre responsables d'un malheur qui les atteint sans qu'ils l'aient mérité. Au reste, les littératures modernes auraient été privées pour toujours de l'éclat dont elles brillent, si certains hommes n'eussent été à la fouille de tous les trésors de l'antiquité. Ce sont ces hommes qui ont restauré dans tous les genres le génie humain. En retour, il est impossible de se faire une idée des sacrifices et des privations que se sont imposés les érudits et les savants des XIVe, XVe et XVIe siècles : ils étaient dans toute la rigueur de l'expression de véritables faméliques. Mais le culte plein d'enthousiasme qu'ils portaient aux lettres, aux sciences, et la pensée d'être utiles, soutenaient non seulement leur courage, mais les rendaient encore les plus heureux du monde; ils n'auraient pas échangé la position la plus brillante contre celle qu'ils avaient choisie. Au reste, sans ce dévouement complet, comment réussir dans les lettres, dont l'argent ne peut jamais suffire à payer les fatigues? Ayons donc, puisqu'il le faut, quelques auteurs faméliques : l'essentiel, c'est qu'ils brûlent du feu sacré.

SAINT-PROSPER.

FAMEUX, FAMEUSE, du latin *fa-*

ma, renommée, rumeur publique, indique une réputation qui se distingue des réputations vulgaires. Ce mot peut se prendre en bonne ou en mauvaise part, tandis que *célèbre* et *illustre* ne se disent jamais qu'en bonne part. Lorsque *fameux* est employé seul, sans accessoires qui puissent le caractériser, il s'entend ordinairement en bonne part. C'est dans ce sens que Voltaire a dit dans la *Henriade* :

Vos noms toujours *fameux* vivront dans la mémoire.

— Un homme *fameux* dans l'histoire est un personnage qui a joué un rôle important dans le monde. On dit d'une aventure dont on a beaucoup parlé que c'est une aventure *fameuse*. Le général qui a fait des exploits éclatants est un *fameux* capitaine. Mais quand on dit un *fameux* voleur, le mot *voleur* indique assez dans quel sens doit être pris l'adjectif *fameux*. En général, on devient *fameux* par l'étendue de la réputation; ce mot suppose le bruit vague de la renommée.— *Fameux* s'applique également aux personnes et aux choses. Dans le langage familier, on emploie fréquemment le mot *fameux* en le détournant de sa signification pour lui donner celle d'*excellent*, *admirable*, etc. C'est dans ce sens que l'on dit tous les jours : c'est *fameux!* soit en apprenant une heureuse nouvelle, soit en parlant du résultat favorable d'une affaire. Cette façon de parler, qui pourrait paraître manquer absolument de justesse, n'est autre chose qu'une métonymie plus ou moins exagérée, c.-à-d. qu'en s'en servant, on prend la cause pour l'effet, attendu qu'il n'y a que ce qui est excellent, admirable ou extraordinaire qui mérite d'être *fameux*. CHAMPAGNAC.

FAMILIARITÉ, absence de toute forme cérémonieuse. Entre gens d'un âge déjà fait et de condition pareille, la familiarité est le résultat de rapports plus ou moins habituels : à force de se voir, on arrive à vivre sans façon; ce qui n'est pas à dire qu'on s'aime, ou même qu'on s'estime. Un attachement vif et profond naît quelquefois dans l'espace de quelques jours, et l'on se sent lié comme si l'on se connaissait depuis long-temps: ainsi, les jeunes gens entre eux sont enclins à une sorte de familiarité subite, et lorsque des passions violentes ne les divisent pas, cette même familiarité les mène à un attachement qui dure toute la vie. Il n'est pas donné à tous de se permettre la familiarité; il faut, pour en être digne, avoir reçu une certaine éducation première, ou du moins posséder une grande habitude du monde; alors la familiarité est d'un prix inestimable. A toutes les délices de l'intimité elle joint encore les charmes de ce naturel qui s'abandonne sans cesse, sans jamais franchir d'ailleurs les limites de la véritable réserve. Mais, par malheur, la familiarité ne se glisse que trop souvent entre individus privés de toute espèce d'éducation, ou tout-à-fait étrangers aux convenances. Chacun, à force de se mettre à son aise, finit par devenir à charge à son voisin; sous le prétexte de s'égayer, on ne recule pas devant une foule de plaisanteries outrageantes, et qui amènent les rixes les plus terribles. Avec des personnages d'une grande importance, et que même on approche souvent, il faut beaucoup de mesure pour s'aventurer jusqu'à un ton noblement familier; à plus forte raison faut-il se préserver d'un abandon plein de familiarité dans les manières: en effet, ce que l'on passe à la rapidité de la conversation, on le refuse aux manières qui, dans le monde, doivent avoir toujours quelque chose de calculé. Toutes les fois que le commandement doit être exécuté à la lettre, il exclut, dans un intervalle donné, toute familiarité du supérieur à l'inférieur : ainsi, entre gens de guerre, la familiarité cesse du moment où le service commence. Il y a des professions où la familiarité est passée en coutume. Les avocats, qui, en plaidant, s'attaquent avec une acrimonie si persévérante, se tutoient tous; ils ne sont adversaires que par métier. SAINT-PROSPER.

FAMILISTES, sectaires dont l'ensemble composait ce qu'ils nommaient *famille* ou *maison d'amour*. La perfection chrétienne consistait, suivant eux,

dans la charité. Aussi professaient-ils uniquement cette vertu, et excluaient-ils l'espérance et la foi comme des imperfections. Cet attachement réciproque qui les unissait les uns aux autres, et dans lequel ils comprenaient tout le reste des hommes, leur avait fait donner la dénomination sous laquelle ils étaient connus. Telle était la puissance qu'ils attribuaient à la charité que par elle ils se croyaient impeccables et placés au-dessus des lois. — Henri-Nicolas de Munster, auteur de cette secte, se donna d'abord pour inspiré, puis il se prétendit déifié et plus grand que Jésus-Christ, qui, à l'entendre, n'avait été que son image. Il s'efforça d'amener à ses erreurs Théodore Volkarts-Kornheert, et il y eut entre eux de grandes discussions. Mais chaque fois que Théodore réduisait au silence Nicolas, celui-ci, au lieu de s'avouer vaincu, alléguait que l'Esprit-Saint lui ordonnait de se taire. Les disciples de cet enthousiaste se prétendaient aussi des hommes déifiés. Henri-Nicolas de Munster a laissé entre autres ouvrages, l'*Évangile du royaume* et *La Terre de paix*.

Alph. Fresse-Montval.

FAMILLE, réunion d'individus formée par les liens du sang. Le mot *famille* rappelle tout ce qui émeut le cœur de l'homme : amour, dévouement, respect, reconnaissance. L'amour qui unit le père et la mère s'accroît encore quand les enfants en deviennent l'objet, et se change en dévouement qui excite la reconnaissance et le respect de ceux-ci. Il est peu de cœurs que ne touchent ces noms d'époux, de père, de fils, de frère, cette magnifique variété d'affections qui naissent de la famille, modèle de la société, qui n'existerait point sans elle. La *famille* ne se montre dans sa perfection que lorsque l'union de l'homme et de la femme est indissoluble, et que chacun réserve pour l'autre exclusivement l'espèce de sentiment qui le lui fit préférer et choisir. Il n'y a point de famille dans les contrées où la polygamie est en usage : les femmes jalouses transmettent à leurs enfants l'aversion qu'elles ressentent pour des rivales; et dans les fils de son père, chaque enfant ne voit que les fils de l'ennemie de sa mère. Sans les enfants d'Agar et de Lia, qui troublent le repos des tentes d'Abraham et de Jacob, la *famille*, au temps de ces patriarches, s'offrirait à nos yeux dans une plénitude de majesté et de grâces qui laisse bien loin derrière elle tous les charmes de notre existence moderne : de la pluralité des femmes, les meurtres qui ensanglantent les palais de l'Orient... C'est du père et de la mère que naît la *famille* : d'eux aussi en dérivent les vertus et le bonheur. Leurs exemples, leurs préceptes, produiront l'affection; leur autorité la maintiendra. Le père travaillera pour fournir aux besoins de ta *famille*, soit qu'il administre les biens reçus de ses aïeux, soit qu'il en acquière : ses fils partageront ses travaux. La mère, renfermée dans sa maison, allaitera les enfants, instruira les filles, s'occupera de l'administration intérieure : ainsi, une partie de la famille échangera sa force physique et morale, contre les soins tendres, assidus, patients, de l'autre moitié. Tous nécessaires, indispensables au bien-être commun, ils composeront ce tout complet qui constitue la famille. Voilà l'ordre de la nature, perfectionné par la religion révélée..... Les liens du sang se resserrent encore par la vie de *famille*, leur force s'en augmente, et la société profite du bonheur dont cette vie est la source et dont l'égoïsme ne pourra jamais être le principe. L'individu inutile à la *famille* le sera toujours à la patrie. La *famille* est l'abrégé de la nation, et les plus sages législateurs se sont efforcés de reproduire dans leurs codes les lois qui la font prospérer, lois qui se réduisent à un mot : union. Et la félicité, et la puissance, et la gloire de la *famille*, sont comprises dans ce mot.... Malheur à celui qui se méprend sur les devoirs que la *famille* impose ! malheur à celui dont l'ame est inaccessible aux affections que provoquent ses liens ! blessé du trait dont il a frappé, c'est en vain qu'il s'isole; le sort l'a fait solidaire dans son honneur, dans sa fortune, dans sa chair, dans ses

os, de sa *famille*; ou ses misères, ou ses affronts l'atteindront toujours. Est-ce donc de cette nécessité d'union que naît la violence des haines entre ceux que la nature destinait à s'aimer? La haine de *famille* semble appeler à son aide toutes les passions humaines; et les hordes venues des extrémités de la terre pour se combattre montrent moins d'acharnement à se détruire que des enfants conçus dans le même sein... Les sociétés modernes, par différentes institutions, par des coutumes provenant du mélange des peuples, par l'extension du commerce, par le goût du plaisir, succédant à la satisfaction des besoins, ont affaibli l'esprit de *famille*; ces sociétés ont voulu réunir en un large cercle ces anneaux qui formaient une chaîne, sans cesser d'avoir un centre particulier. Il est douteux que le bien public en soit augmenté, mais certes le bien individuel en a été diminué. Non seulement les joies de la *famille* étaient pures, mais encore elles étaient faciles, prolongées, et toutes les époques de la vie étaient appelées à y participer; car, dans la *famille*, le ridicule n'atteint ni les cheveux blancs, ni les rides du vieillard; la puérile et bruyante gaîté de l'enfant n'est point importune; les charmes de la jeunesse excitent l'intérêt et non l'envie. Qui se rit des années de son aïeul? Qui s'ennuie des jeux de son fils? Qui ne se félicite de la beauté de sa fille? Et les maux du corps, ceux de l'ame, que la société réduit au silence, où s'adouciront-ils par la plainte, où seront-ils écoutés, soulagés, si ce n'est dans le sein de la *famille?*... La sagesse, qui nous fait aimer la vertu et rechercher notre propre bien nous apprendra toujours, secondée par l'expérience, que du bonheur de notre *famille* naît notre plus sûre et notre plus solide félicité. C^{sse} DE BRADI.

FAMILLE (Droits de). Les droits de famille, qui, dans l'origine, constituaient l'organisation sociale et politique des nations, ont bien perdu aujourd'hui de leur première importance. La famille civile étant tout-à fait distincte maintenant de la famille naturelle, il ne peut plus y avoir d'autres droits de famille que ceux qui sont formellement établis par un texte de loi positif. On peut, dans chaque législation, considérer ces droits sous trois rapports: 1° *autorité maritale*; 2° *puissance paternelle*; 3° *droits et obligations* réciproques de tous autres membres d'une même famille. — Les droits et les devoirs réciproques des époux doivent être expliqués au mot MARIAGE; la puissance paternelle doit également être traitée à part (*v.* PUISSANCE PATERNELLE). Il ne nous reste donc à considérer ici que les droits de famille sous le dernier point de vue, par rapport aux parents collatéraux entre eux; mais depuis plusieurs siècles les liens de famille sont tellement relâchés que ces droits se réduisent aujourd'hui, presque chez tous les peuples, à quelques prescriptions seulement. Le *droit de famille* est demeuré cependant la base du *droit de succession*; partout ce sont les parents qui sont naturellement appelés, de préférence, à recueillir, à titre d'héritiers, les biens de la famille. Jusqu'à la révolution, en France, on a même continué à considérer l'origine des biens pour en faire l'attribution exclusive à telle ou telle branche de la famille à laquelle ils avaient originairement appartenu, et l'on avait érigé en manière de droit public, dans les pays coutumiers, la règle si célèbre de *paterna paternis, materna maternis*. Chaque membre de la famille avait ainsi sur les biens, dans chaque branche, un droit de suite, pour ainsi dire, imprescriptible; mais ce système, dernier débris de l'antique organistion de la famille chez les peuples du Nord, a fait place à un autre système tout nouveau, qui est bien fondé aussi sur le *droit de famille*, mais qui ne repose plus sur l'origine des biens; les parents ne sont plus appelés à raison d'un droit antérieur duquel ils n'auraient jamais été entièrement dépouillés, c'est une attribution nouvelle qui leur est faite, et leur titre de parents les plus proches dans l'une et dans l'autre ligne n'est plus qu'une simple cause de préférence. Aussi les parents collatéraux ne sont-ils ap-

pelés à succéder que lorsqu'ils ne se trouvent pas en présence d'une disposition de dernière volonté qui les exclut. — L'obligation de fournir des aliments et le droit de les exiger lorsqu'ils sont nécessaires se rattachent exclusivement à l'autorité conjugale et à la puissance paternelle; c'est entre les époux, entre les pères et les enfants que ces obligations et ces droits subsistent; les parents collatéraux n'ont rien à se demander, rien à exiger, rien à donner. A leur égard, les droits de famille se réduisent donc à prendre part aux délibérations du conseil de famille dans les circonstances, assez rares d'ailleurs, dans lesquelles ce conseil est convoqué, et à remplir les charges que ce conseil peut déléguer. On sait que ce conseil n'est réuni que pour veiller aux intérêts de ceux des membres de la famille qui ne peuvent y pourvoir par eux-mêmes, soit à cause de la faiblesse de leur âge, soit à cause de la faiblesse de leur raison. Ils se trouvent alors placés sous la surveillance de la famille, et particulièrement de leurs parents les plus proches, qui sont appelés à composer le conseil. Suivant les circonstances, ce conseil nomme, soit un tuteur, soit un subrogé-tuteur, soit un curateur, pour veiller à l'administration des biens du mineur ou de l'interdit; d'autres fois il désigne un conseil judiciaire au prodigue, et prend des délibérations toutes les fois que cela est nécessaire. C'est là, aujourd'hui, pour les collatéraux le plus important des droits de famille; ce sont les parents les plus proches de celui aux intérêts duquel il faut pourvoir qui doivent les exercer. Être privé de ce droit est en quelque sorte une note d'infamie: aussi la loi pénale a-t-elle mis au nombre des peines correctionnelles et criminelles l'interdiction des droits de famille, et spécialement de voter et de donner son suffrage dans les délibérations de famille, d'être tuteur et curateur; elle y ajoute aussi l'interdiction d'être employé comme témoin dans les actes; ce qui touche aussi aux droits de famille, puisqu'il est naturel de prendre pour premiers témoins dans les actes de famille, tels qu'actes de naissance, de mariage et de décès, ainsi que dans les contrats de mariage et donations, les parents les plus proches. Cette interdiction, qui peut être modifiée par les juges, en matière correctionnelle, est toujours la conséquence d'une condamnation criminelle qui emporte avec elle note d'infamie; elle constitue même l'une des circonstances importantes de la dégradation civique, qui consiste dans la destitution et l'exclusion de tous emplois, dans la privation des droits civiques et politiques, etc., et dans l'incapacité de faire partie d'aucun conseil de famille et d'être tuteur, curateur, subrogé-tuteur ou conseil judiciaire, si ce n'est de ses propres enfants, et sur l'avis conforme de la famille. Cette dernière exception, qui n'est point admise en faveur des collatéraux, est fondée sur les effets de la *puissance paternelle* (*v.*), qui continue encore de subsister malgré la condamnation infamante. Taulet, a.

Famille (Droit de) à Rome. Chaque race (*gens*) et chaque famille avait des rites religieux qui lui étaient particuliers, et qui se transmettaient par héritage comme les biens. Lorsque, dans une famille, les héritiers du côté du père manquaient, ceux de la même race (*gentiles*) étaient préférés pour la succession aux alliés du côté de la mère (*cognati*). On ne pouvait passer d'une famille patricienne dans une famille plébéienne, et réciproquement, si ce n'était par adoption, et les *comitia curiata* autorisaient seuls cette translation. Ainsi, Clodius, l'ennemi de Cicéron, fut adopté par un plébéien, afin de pouvoir être élu tribun du peuple.

A. Savagner.

Famille (Noms de). Dans les premiers âges du monde, les noms de famille étaient inconnus. Chaque individu n'avait qu'un seul nom, ordinairement significatif, et ne se distinguait de ses homonymes qu'en ajoutant à son nom *fils d'un tel*. C'est ainsi que figurent dans la Bible les anciens patriarches, les juges des Hébreux, les prophètes, les rois même de Juda et d'Israël. Ceux ci ne sont point

classés sous des noms collectifs de dynasties. Chaque famille se bornait à conserver avec soin sa généalogie, qui remontait jusqu'à l'un des chefs des douze tribus. Jésus-Christ n'avait pas de nom de famille, bien que sa filiation en droite ligne depuis le roi David nous ait été conservée par saint Matthieu. Ce n'est que sous le gouvernement des grands-pontifes juifs que l'on voit briller un seul nom de famille, celui des *Machabées*. Les Israélites modernes ne portent en général que les antiques noms d'*Aaron*, *Isaac*, *Saül*, *Jonas*, etc., auxquels ils joignent presque toujours celui de leur ville natale, qui est devenu pour la plupart d'entre eux nom patronymique. Ainsi, l'on dit *Moïse de Cavaillon*, *Raphaël de Worms*, etc. — On ne trouve aucune trace de noms de famille dans l'histoire de l'Inde, des Assyriens, des Babyloniens et des Mèdes, et les listes de leurs rois n'offrent même aucun nom de dynastie. — Il n'en fut pas de même chez les Perses. Leur histoire ancienne, soit que l'on s'en rapporte aux chroniques orientales, soit que l'on adopte les récits des auteurs grecs, nous présente des noms de dynasties ou de familles royales. — En Égypte, le nom de *Pharaon* paraît avoir été commun à tous les princes d'une dynastie plutôt qu'à un ou à plusieurs rois. Quant aux *Ptolémées* ou *lagides*, leur nom appartient bien véritablement à tous les princes de la dynastie macédonienne, issue de Lagus, comme celui de *séleucides* fut transmis par le Macédonien Seleucus à ses successeurs sur le trône de Syrie et d'une partie de l'Asie. Du reste, on ne voit pas que les noms de famille aient été plus connus des Égyptiens que des Syriens, des Phéniciens et des Carthaginois, dont les noms individuels rappelaient presque toujours l'ancien culte de Bel, Bal ou Baal (le soleil), comme *Narbal*, *Madherbal*, *Hannibal*, *Hasdrubal*, etc. — Chez les anciens Grecs, tous les noms étaient individuels et significatifs; ils émanaient d'un grand événement, d'une qualité personnelle, d'un heureux présage, du hasard, et souvent de la piété, de l'amitié et de la reconnaissance. Le fameux Alcibiade d'Athènes, portait le nom que son bisaïeul avait pris de son hôte lacédémonien. Ces noms propres, communs à plusieurs individus, jettent de l'obscurité dans l'histoire des temps héroïques de la Grèce. Il est évident qu'on a confondu ensemble plus d'un *Thésée*, d'un *Hercule*, d'un *Orphée*. Il y a eu aussi plusieurs *Démosthène*, plusieurs *Socrate*, et il a réellement existé deux *Sapho*, dont on n'a fait qu'une seule femme. On n'a fait aussi qu'un seul prince de *Neptolème* et de *Pyrrhus*. Comme les noms les plus longs passaient pour les plus beaux, et que les noms courts étaient réservés aux enfants et aux esclaves, on vit un *Hegesander* donner à son fils le nom d'*Hegesandrindas*, et le fils d'Hiéron, tyran de Syracuse, porter le nom d'*Hieronyme*. On trouve chez les Grecs d'autres exemples de noms composés et alongés d'après une semblable origine. On y découvre également des traces de noms de familles illustres, tels que ceux des *héraclides*, des *cécropides*, des *atrides*, etc., descendants d'Hercule, de Cécrops, d'Atrée, etc., mais les deux premiers exceptés, les autres ne s'étendaient qu'à une génération. Ainsi, les *tyndarides*, Castor et Pollux, fils ou censés fils de Tyndare, ne transmirent pas ce nom à leur postérité. L'exemple des Romains, leurs vainqueurs, ne put déterminer les Grecs à adopter l'usage des noms héréditaires, si utiles et flatteurs pour conserver dans les familles les propriétés et les souvenirs glorieux. — Les Romains l'avaient reçu des anciens peuples de l'Italie, et particulièrement des Étrusques. Sylvius avait été le nom de famille des rois d'Albe. Les Romains avaient trois et même quatre noms: le premier était un prénom, *Lucius*, *Marcus*, *Publius*, *Quintus*, etc., qui servait à distinguer les aînés des puînés; le second était le nom propre, *Cornelius*, *Julius*, *Tullius*, etc.; le troisième, le nom de famille, *Scipion*, *Metellus*, etc.; le quatrième, ou le troisième, lorsqu'il n'était précédé que de deux autres, était un surnom ou sobriquet, comme *Africanus*, *Numidicus*, *Nasica*, *Cicero*. Ces sur-

noms devinrent souvent héréditaires, par conséquent noms de familles, quoiqu'ils ne fussent pas exclusivement propres à une famille. Les femmes ne portaient qu'un nom, ordinairement celui de leur famille, *Cornélie*, *Porcie*, etc.; mais de leur nom se formait quelquefois le surnom de leurs fils, comme *Vespasianus*, de sa mère Vespasia. Les surnoms de César et d'Auguste devinrent plutôt un titre qu'un nom de famille pour les empereurs; mais, bien que les dix premiers complètent la série des princes spécialement nommés les *douze Césars*, il n'y en eut véritablement que quatre appartenant par le sang ou l'adoption à la famille de Jules-César et d'Auguste. La plupart des prénoms romains terminés en *us* prirent successivement la terminaison en *ius*, en *ellus* ou en *ilius*, en devenant noms de familles : ainsi, de *Marcus* viennent *Marcius* et *Marcellus*; de Quintus, *Quintius*, *Quintilius*, et même *Quintilianus*, etc. Les noms de famille *Flaminius* et *Pontificius* venaient d'un *flamen* (prêtre) et d'un *pontifex* qui en avaient été les chefs. La famille *Antonia* prétendait descendre d'Anton, compagnon d'Hercule, et la famille *Fabia* d'Hercule même, dont le père (Jupiter) était nommé, en langue étrusque, *Fabu* ou *Fabiu* (auguste, vénérable). Mais tous les noms des familles romaines n'avaient pas des étymologies aussi illustres : celui de *Fabricius* était dérivé de *faber* (ouvrier), comme les noms français de *Fabre*, *Lefèvre*, *Lefébure*.— Les Arabes, qui, outre une double et commune origine, ont avec les Hébreux tant de ressemblance et d'affinité, adoptèrent leur usage de ne porter qu'un nom individuel, auquel ils ajoutaient celui de leur père ou de leur aïeul et de leur fils aîné, et souvent aussi un surnom composé et significatif, qui rappelait le pays natal ou quelque singularité, quelque vertu, quelque défaut. Mais les familles souveraines et illustres étaient distinguées par un nom générique dérivé de celui de leur fondateur. Ainsi, l'on voit avant l'époque de l'islamisme, les *lakhmides*, rois de Bahr-aïn; les *koreïschides* et les *hachemides*, qui en étaient une branche, princes de la Mekke. On sait que Mahomet appartenait à cette dernière famille, et que c'est de lui, par sa fille Fathemah et par son gendre Aly, que sont sorties les nombreuses branches des princes *alides*, *fathemides* et *ismaélides*. D'autres familles non moins célèbres, issues de celle des koreïschides, ont possédé le khalifat en Syrie, à Bagdad et en Espagne : ce sont les *ommeyades*, descendants d'Ommeyah, les *abbassides*, issus d'Abbas, oncle de Mahomet, et les *merwanides*, branche des ommeyades. L'Arabie a eu depuis d'autres dynasties ou familles souveraines : les *zeyadides*, les *nadjahides*, les *solahides*, etc.; mais les princes de toutes ces dynasties n'étaient désignés que par leur nom, leur titre, leur surnom, et portaient rarement le nom de leur famille. Il en est ainsi des Arabes qui n'appartiennent pas aux maisons souveraines. Quant aux Bedouins, leurs noms sont souvent étrangers au mahométisme, et ils y joignent celui de leur tribu. — Les Turks ajoutent généralement à leur nom mahométan un surnom tiré du lieu de leur naissance, d'un défaut corporel, ou de leur première profession, quelque humble qu'elle ait été, même lorsqu'ils sont parvenus aux premières dignités. Ils ne connaissent point les noms héréditaires, excepté dans les familles souveraines, telles que celle des sultans *osmanlis* ou *othomans*, aujourd'hui régnants. Sous l'empire de ces derniers, on n'a vu qu'un nom héréditaire dans une classe inférieure, celui des *Kiuperli* ou *Kioproli*, dont la famille a fourni trois générations de grands-visirs et plusieurs pachas. — Les Persans modernes ont des noms plus composés, plus brillants, qui, réunis ou fondus avec des noms musulmans, rappellent ceux de leurs anciens héros plus ou moins romantiques. Ils ont aussi des surnoms comme les Turks et les Arabes; mais, à l'exception de l'illustre famille des *barmékides* (*v.*), on ne voit guère en Perse d'autres noms héréditaires

que ceux des familles qui ont régné sur une partie ou sur la totalité de cet empire.— Les Parsis ou Guèbres, descendants des anciens Perses, donnent à leurs enfants le nom de quelque être céleste; ceux qui habitent l'Indoustan joignent à leur nom celui de leur père; mais ce surnom patronymique n'est point héréditaire et varie à chaque génération. On trouve néanmoins chez eux des familles qui se vantent d'une noblesse ancienne et indépendante.—Parmi les Tatars, deux noms fameux, *Djinghiz-Khan* (*v.* ce nom) et *Timour* (Tamerlan), se sont perpétués jusqu'à nos jours dans deux familles souveraines et puissantes, qui ont formé plusieurs branches en Asie et dans l'Europe orientale. Le nom de *Gheraï* a été porté par tous les khans de Krimée, issus de Djinghiz, et les *babourides*, qui ont fondé l'empire moghol dans l'Indoustan, descendaient de Tamerlan. — On ne trouve en Afrique aucun nom de famille, ni parmi les Abyssins et les Nubiens, ni chez les chrétiens coptes d'Egypte, ni dans les états barbaresques de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc, si ce n'est chez les Juifs, tels que la maison de *Bacri*, et chez les princes musulmans, qui ont formé plusieurs dynasties, les *abeïdides* ou *fathémides*, les *almoravides* et les *almohades*; les *chérifs* régnants à Fez et Maroc.—Qui croirait que chez des nations à demi sauvages, les Lapons, les Samoyèdes, les Baschkirs et autres peuples du nord de l'Europe et de l'Asie, les noms de famille existent de temps immémorial? —Il n'y en a point en Arménie, où l'on a vu pourtant depuis XV siècles figurer dans leur histoire les noms de familles souveraines, les *orpélians*, les *rhoupéniens*, les *mamigonéans*, qui paraissent avoir été originaires de la Chine. — Chez presque toutes les nations de la terre, les noms de famille sont restés inconnus jusqu'au X[e] et au XI[e] siècle de notre ère. L'invention ou du moins la résurrection en est venue de la Chine. Là, comme aujourd'hui en Europe, le nom de famille est celui de la ligne paternelle, et se transmet également aux fils et aux filles, à moins que l'un d'eux ne passe par l'adoption dans une autre famille. Ce nom est toujours placé le premier et suivi de surnoms variés et nombreux. Tous les noms et surnoms sont significatifs, mais il n'est pas toujours aisé d'en deviner le véritable sens. Les surnoms dérivent des changements de position sociale d'un individu, de sa profession, des titres, des charges dont il est revêtu, enfin de la bouche qui le prononce et par conséquent du cérémonial. Quelquefois ces surnoms ne sont donnés qu'après la mort, surtout lorsqu'il s'agit des princes de familles impériales. L'usage des noms héréditaires, né en Chine du respect filial, passa au Japon, où il s'est maintenu; et le droit d'en priver un enfant coupable ou de le lui rendre fait partie de la puissance paternelle. Mais ce nom, placé le premier, ne sert guère que dans les actes et les écrits; et les individus ne sont désignés communément que par un surnom qui, ainsi que chez les Chinois, varie à diverses époques de la vie. — Au Brésil, la coutume est aussi chez les colons de signer en toutes lettres leurs prénoms, et de n'indiquer leur nom de famille que par sa lettre initiale. — L'invasion des Hérules, des Goths, des Vandales, des Huns, des Bourguignons, fit insensiblement disparaître les noms romains dans tous les pays qui avaient formé les empires d'Occident et d'Orient. Les anciens prénoms étaient déjà remplacés chez les chrétiens par les noms de baptême, et pour éviter la confusion de ces prénoms multipliés, il fallut encore recourir aux surnoms, aux noms composés. C'est ce qui eut lieu en Pologne lorsqu'après l'introduction du christianisme tous les hommes reçurent au baptême les noms de *Pierre* ou de *Paul*, et les femmes ceux de *Marguerite* ou de *Catherine*. *Jagellon*, fondateur d'une dynastie en Pologne, ne quitta point son nom en prenant celui de Vladislas. Un ambassadeur polonais ayant jeté une bague au milieu des richesses qu'étalait devant lui, l'empereur Henri V, prit pour nom de famille le mot *habdank* (grand merci), que ce prince avait prononcé. Du reste, la plu-

part des noms actuels de famille polonaises ne datent que du xve siècle. — Chez les Grecs du Bas-Empire, les noms héréditaires ne commencèrent que vers la fin du xe siècle ; ils étaient encore rares dans le xve. Les empereurs d'Orient n'ont pas été classés par noms de dynasties, les noms de baptême étant devenus communs, comme dans toute l'Europe ; ils prirent ou reçurent des surnoms. Celui des *Comnènes*, devenu héréditaire, dérivait, par altération, d'une victoire remportée par l'un d'eux sur les Comanes ; les *Briennes*, leurs rivaux, étaient originaires d'Irlande, où *Brien* signifie *roi*, *chef*. Cette famille s'est aussi transplantée à Naples et en France. *Paléologue*, prénom grec, devint le nom d'une famille impériale, ainsi que *Lascaris*, *Cantacuzène*, etc. Plusieurs noms patronymiques grecs sont dérivés de noms de baptême, au moyen de la terminaison *poulo* ou *pouli*, indiquant la filiation, comme *Stéphanopoulo*, *Nicolopoulo*, fils d'Étienne, de Nicolas. — C'est ainsi qu'en Irlande et en Écosse, les syllabes *o*, *mac*, *fitz*, marquant la filiation, ont formé une infinité de noms de famille, tels que *O-Connell*, *Macdonald*, *Fitz-James*, etc. En prenant des noms de baptême, les Russes gardèrent leurs noms slaves, auxquels ils ajoutèrent des surnoms qui devinrent noms de famille, tels que celui de *Dolgorouki* (longuemain). D'autres noms patronymiques dérivent de noms de baptême terminés par *vitch* (fils) ou par *ef* et *of*, indiquant le nom de l'aïeul ; c'est ainsi que celui de la famille régnante *Romanof*, est dérivé de *Nikite-Romanovitch-Iourief* (Nikite, fils de Romain, petit-fils de Joury ou Georges) et de Fédor *Nikitisch Romanof* (Fédor, fils de Nikite, petit-fils de Romain). Au reste, les noms des plus illustres familles russes sont étrangers ; les *Galitzin* viennent de Lithuanie ; les *Narischkin*, les *Paskevitch*, de Prusse ; les *Kourakin*, les *Troubetzkoï*, de Pologne ; les *Boutourlin* de Bade ; les *Tcherkaski* de Circassie ; les *Bagration* de Géorgie, comme issus d'un roi Bagrat. La plupart des noms nobles de Russie ne sont héréditaires que depuis le xviie siècle. — Malgré l'ancien exemple des Lapons, l'usage des noms de famille, en Suède, en Danemarck et en Norwége n'a guère été adopté que par les nobles et les bourgeois ; il n'a pas encore prévalu dans les campagnes ; quelques uns de ces noms dérivent de signes armoriaux. Le nom d'*Oxenstiern* signifie *front de bœuf*, et celui de la famille de *Sparre*, naturalisée en France, signifie chevron. — En Angleterre, les noms de famille ne commencèrent qu'après la conquête de Guillaume Ier et la distribution qu'il fit des fiefs à ses Normands. Mais ces noms furent long-temps rares : les surnoms étaient plus communs et leur usage s'introduisit dans les actes. Guillaume lui-même ne rougissait pas d'ajouter à son nom l'épithète de *bâtard*, et le nom de la dynastie des *Plantagenet*, qui commença à Henri II, était le surnom de père de son fondateur. Deux autres dynasties anglaises ont eu un nom patronymique, les *Tudor* et les *Stuarts*. En général, tous les noms anglais sont significatifs, comme *Brown*, (beau), *Fox*, (renard), etc. D'autres, originairement noms de baptême, sont devenus noms de famille par l'addition d'une *s* ou du mot *son*, qui signifie *fils de*, comme *Richards*, *Roberts*, *Richardson*, *Robertson*, etc. Dans tous les pays du Nord, la plupart des noms de famille sont terminés par *Berg*, *Brug* ou *Bruck*, *Burg*, *Dyck*, *Stadt*, *Son* ou *Sen*, *Sluys*, etc. (montagne, pont, bourg, digue, ville, fils, écluse, etc.) En Hollande et en Belgique, ils sont ordinairement précédés des syllabes *van*, ou *van den* (de, de la). — Cet usage a lieu aussi en Allemagne, où les noms de famille s'établirent comme en France, à l'époque des croisades et par les mêmes causes, ainsi que je le dirai bientôt, mais moins rapidement. Des surnoms tirés de qualités ou de défauts personnels en tenaient lieu au xiie siècle, et furent remplacés par des noms de seigneuries. Ceux-ci appartiennent spécialement à toutes les maisons impériales, royales, ducales,

électorales, margraviales, etc., de l'Allemagne. — Les rois visigoths, suèves et alains, n'ont point apporté en Espagne et en Portugal de noms collectifs de dynasties. Les rois chrétiens de Léon, de Galice, d'Aragon, de Castille, etc., n'ont pas eu non plus de noms permanents. Il n'en fut pas ainsi des dynasties musulmanes. Les noms actuels d'*Almodovar*, dérivé d'*Al-Modhaffer* (le victorieux), d'*Albufera*, d'*Albuquerque*, et autres, précédés de la syllabe *al*, sont tous d'origine arabe, ainsi que ceux de *Médina-Cœli*, *Médina-Sidonia*, car Médina signifie ville en arabe. Plusieurs noms de baptême espagnols, Gonzalo, Fernando, sont devenus noms de famille en prenant la terminaison eu *ez*, *Gonzalez*, *Fernandez*. Deux familles illustres et rivales, les *Lara* et les *Castro*, prirent des noms jadis personnels au possesseur de l'une ou de l'autre de ces seigneuries. — En France, l'avilissement de la dynastie mérovingienne, les concessions arrachées aux faibles successeurs de Charlemagne, l'usurpation de la race capétienne, ayant rendu héréditaires dans les branches aînées des familles les charges et offices, les titres de ces charges devinrent insensiblement des noms patronymiques et permanents, comme *Bailly*, *Baillif*, *Baïf* et *Le Bailly*, *Comte*, *Le Comte*, *Chevalier*, *Le Chevalier*, *Le Duc*, *Le Prince*, *Marquis*, *Prevôt*, *Le Prévôt*, *Provost*, *Prieur*, *Le Prieur*, *Le Maire*, *Viguier*, etc. Les puînés prirent alors le titre de fiefs ou seigneuries qu'ils avaient eus en partage, et ces titres devinrent aussi noms de famille. Ces noms, variables par l'inconstance des titulaires, jetèrent d'abord de la confusion dans les actes; mais lorsque les fiefs eurent acquis plus de stabilité, le nom du plus ancien ou du plus riche fut transmis au fils aîné, qui ne le perdit plus, même après l'aliénation de la seigneurie. De là sont venus les *Montmorency*, les *Rohan*, les *La Rochefoucaud*, etc. A l'époque des croisades, les noms et surnoms communs à une foule d'individus transportés en Orient rendirent nécessaires l'adoption irrévocable des noms patronymiques, rares jusqu'alors. Ceux qui n'avaient plus de fiefs adoptèrent pour nom l'emblème qui figurait sur leur écu ou sur leur bannière. Telle fut l'origine des armoiries parlantes et de plusieurs noms analogues : *Le Cerf*, *La Croix*, *Le Bœuf*, *Abeille*, *Falconet*, *Poisson*, *Pigeon*, *Poussin*, *Renard*, *Rossignol*, *Des Ursins*, *Le Lièvre*, *Levrault*, *Loison*, etc. Plus tard, des familles anoblies se firent des armoiries qui cadraient avec leurs noms. Celles de notre grand Racine étaient primitivement un rat et un cygne; le poète ne garda que le cygne, qui lui plaisait davantage. Lorsque Louis-le-Gros eut affranchi les communes, les bourgeois suivirent l'exemple des nobles pour se distinguer des habitants des campagnes, qui devaient languir encore long-temps dans la servitude. Les noms qu'ils se donnèrent étaient constatés dans les actes relatifs aux portions de propriétés qu'ils achetaient des gentilshommes qui partaient pour la Terre-Sainte. Ces noms commencèrent à devenir héréditaires au XIIIe siècle, suivant Mézeray, mais le changement ne fut consommé que dans le XIVe siècle, lorsque le tiers-état fut admis aux états-généraux. Les nouveaux noms dérivaient, 1° de noms de baptême; 2° de surnoms ou sobriquets; 3° du lieu de naissance, de résidence ou de propriété; 4° de la profession, du métier; 5° de quelques circonstances particulières. La liste de ces noms, dont la plupart appartiennent au vieux langage ou au patois et aux locutions des diverses provinces, formerait un gros dictionnaire. Il suffit d'en citer quelques exemples : 1° *Guillaume*, *Jean*, *Michel*, *Pierre*, *Martin*, *Simon* et leurs dérivés; *Guillemain*, *Guilleminot*, *Guillon*, *Guillet*, *Janet*, *Janin*, *Jeannin*, *Jouannin*, *Michau*, *Michaud*, *Michaux*, *Michelet*, *Michelot*, *La Michaudière*, *Des Michels*, *Pierrot*, *Pierron*, *Perrinet*, *Perreau*, *Perron*, *Perrot*, *Perret*, *Perrotin*, *Perrin*, *Pépin*, *Martineau*, *Martinet*, *Martignac*, *Martinville*, *La Martine*, *La Martinière*; 2° *Simoneau*, *Simonet*, *Simonnin*, *Belin*,

sot, *Besson*, jumeau, *Coquebert*, nigaud, *Crassous*, crasseux, avare, *Gautier*, bon vivant, *Gobelin*, lutin, *Gobin*, petit bossu, *Godin*, paresseux, fainéant, brigand, *Huet*, sot, nigaud, *Mauclerc*, ignorant, *Mauduit*, disgracieux; *Mignard*, *Miguet* et *Mignat*, flatteur, sans oublier le mot *Capet*, surnom du chef de la troisième race de nos rois; 3° *Bourguignon*, *Le Breton*, *Danjou*, *Dauvergne*, *Gleise* et *Moustier*, église, *Dujardin*, *Ducourtil*, *Darmagnac*, *Dubourg*, *Dubourget*, *Duhamel*, *Delisle*, *De la Ville*, *Le Normand*, *Flamand*, *Devienne*, *Viennet*, *Picard*, *Lallemand*, *Poitevin*, *Lorrain*, *des Essarts*, *des Iss rts*, broussailles, *La Jonquière*, marais de jonc, *La Bruyère*, *Duplessis*, maison de plaisance, *Deshoulières*, de houilles, *Dufay*, hêtre, *Duflos*, terre inculte, *Dulac*, *De Lestang*, *Duvivier*, et généralement tous les noms dans lesquels se trouvent les mots *Bois*, *Bosc*, *Bousquet*, *Borde* ou *Borderie*, maisonnette, *Bourg*, *Champ*, *Pré*, *Prat*, *Meuil* ou *Maison*, *Château* ou *Castel*, *Moulin*, *Pont*, *Grange*, *Mont*, *Roche*, *Val*, *Vaux*, *Combe* ou *Vallée*, *Ville*, ou le nom de quelque arbre; 4° *Banier*, huissier, *Bannier*, crieur, *Barbié*, *Borel* et *Borelly*, bourreau, *Crosnier*, chroniqueur, *Piscatory*, pêcheur, *Tissier*, *Tissot*, *Teissier*, tisserand, *Scribe*, *Meunier*, *Mesnier*, *Meynier*, *Monnier*, *Mounier*, *Musnier* (*Miller* ou *Muller*, en allemand), *Métivier* et *Meyssonnier*, moissonneur, *Levasseur*, *Levavasseur*, vassal, qui a des vassaux, etc.; 5° enfin, *Janvier*, *Février* ou *Féburier*, *Mars*, *Avril*, *Bon jour*, *Du temps*, *Bien-Venu*, *Bonami*, *Bonfils*, *Donadieu*, *Bonhomme*. Il faut ajouter à ces noms tous ceux qui commencent par le mot *saint*, usurpé presque toujours par l'orgueil et le charlatanisme des nouveaux anoblis, ou de prétendus nobles; les noms en *ic*, en *baud*, en *bald*, en *bert*, en *ec* ou en *fred*, *fret*, *fray*, *frey* ou *froy*, transmis par les Goths, les Bourguignons, les Francs et les Celtes: *Amalric*, *Enjalric*, *Archambault*, *Gombaud*, *Guimbaud*, *Raimbaud*, *Roubaud*, *Aubert*, *Albert*, *Gobert*, *Imbert*, *Joubert*, *Laënnec*, *Audiffret*, *Offray*, *Mainfroy*, *Geoffroy*, *Godefroy*, etc., et bien d'autres mots italiens, espagnols, anglais, allemands, etc., naturalisés en France, et qu'il serait trop long de transcrire. Plusieurs de ceux que j'ai cités ou indiqués appartiennent à l'ancienne noblesse comme aux hommes du tiers-état, à ceux même des campagnes, auxquels les registres de l'état civil ne furent ouverts que dans le XVIe siècle. L'orgueil des noms se fait remarquer jusque dans ceux de baptême: plusieurs de ceux-ci étant trop vulgaires, certains personnages en ont été chercher dans la mythologie. On a vu un Gaston *Phébus*, une *Diane* de Poitiers, un *Ulysse* Aldrovandi, des *Hercule* d'Este, un *Vulcain*, roi de Servio. Nous avons encore des *Aglaé*, des *Cinthie*, des *Palamède*, etc. — Les noms propres qui avaient servi à distinguer les individus, même lorsqu'ils rappelaient leurs qualités ou leurs défauts apparents, ne pouvaient suffire lorsque la société, beaucoup plus nombreuse, se compliqua dans ses rapports et dans ses intérêts. De cette nécessité sont venus les noms de famille chez tous les peuples civilisés. La loi leur doit protection; aussi prohibe-t-elle et punit-elle en France les usurpations et même les changements de noms sans autorisation préalable. Mais il y a toujours des gens qui savent éluder les lois sans les violer ouvertement. Ils ajoutent à leur nom bourgeois le nom du village où ils sont nés, d'une petite métairie qu'ils possèdent, ou dans laquelle ils ont sucé le lait de leur nourrice, et insensiblement ils oublient le premier nom, ou ne le signent que par une initiale qui précède le second. *Régnaud*, avocat, natif de Saint-Jean-d'Angély, fut créé comte sous l'empire, et on ne l'appelait plus que le comte de *Saint-Jean d'Angély*. *Allier*, fils d'un négociant de Lyon, devint antiquaire, et prit le nom d'*Allier de Hauteroche*, puis de *A. de Hauteroche*. Nous connaissons des savants, des avocats, des diplomates, qui sont atteints de cette manie ridicule. — Un changement

de nom que l'usage autorise, et sur lequel la loi ferme les yeux, est celui que pratiquent journellement les auteurs et les acteurs, soit pour se soustraire en partie au courroux d'un père tout matériel, qui frémit de voir le nom de ses aïeux jeté dans la littérature ou sur la scène, soit afin de remplacer ce nom mal sonnant par un nom qui se grave plus agréablement dans les mille têtes du public. Lorsqu'on a sa réputation faite, on regrette que l'éclat n'en rejaillisse pas sur sa famille ; mais il est trop tard, le mal est sans remède ; on a triomphé sous un nom d'emprunt. Pour le public, ce nom est le nom véritable ; c'est celui sous lequel il s'obstine à couronner le triomphateur. Son véritable nom ne sortira jamais de son obscurité première. H. Audiffret.

Famille (Pacte de), traité fameux négocié avec le plus profond mystère par le duc de Choiseul, principal ministre de Louis XV, entre ce monarque et le roi d'Espagne, et signé au mois d'août 1761. Il se divisait en 28 articles. Les deux rois y traitaient tant pour eux que pour le roi des Deux-Siciles et l'infant duc de Parme. C'était une alliance offensive et défensive entre les princes régnants des différentes branches de la maison de Bourbon. Chaque prince s'engageait à regarder comme ennemie toute puissance ennemie de l'un d'eux ; ils se garantissaient réciproquement toutes leurs possessions dans quelque partie du monde qu'elles fussent situées, suivant l'état où elles seraient au moment où les trois couronnes et le duc de Parme se trouveraient en paix avec les autres puissances. Ils s'obligeaient de se fournir les secours nécessaires, de faire la guerre conjointement, et de ne jamais consentir à une paix séparée. Louis XV renonça au droit d'aubaine en France à l'égard des sujets des rois d'Espagne et des Deux-Siciles, et il fut convenu que les sujets des trois couronnes jouiraient dans leurs états respectifs des mêmes droits et exemptions que les nationaux quant à la navigation et au commerce, sans que les autres puissances européennes pussent être admises à cette alliance de famille, ni prétendre pour leurs sujets aux mêmes avantages dans les royaumes des trois couronnes. Le duc de Choiseul regardait ce traité comme l'acte le plus honorable de son ministère; il ne se faisait pas illusion sur les résultats de ce traité pour les intérêts matériels de la France, mais il espérait obtenir une paix moins désavantageuse, amener une utile diversion, affaiblir en les divisant les forces de l'Angleterre et obliger le Portugal à se déclarer contre l'Angleterre ; dans le cas contraire, il espérait pouvoir s'emparer facilement de ce royaume, ouvert de toutes parts, et doubler les forces maritimes de la France, par l'adjonction des flottes espagnoles. Ces prévisions ne se réalisèrent point. Cette désastreuse guerre de sept ans continua avec plus de violence. Mais le duc de Choiseul acquit par ce traité plus de pouvoir et d'influence. Aux portefeuilles des affaires étrangères et de la guerre, il réunit celui de la marine, et le roi d'Espagne lui envoya l'ordre de la Toison-d'Or, qu'il reçut des mains du dauphin avec le cérémonial d'usage. Le roi lui donna la charge de colonel-général des Suisses et Grisons. A la nouvelle de la signature de ce traité, les négociations de paix entre la France et l'Angleterre cessèrent. Le roi d'Angleterre chargea son ambassadeur à Madrid de demander au ministère espagnol si le roi était résolu de s'allier à la France, d'exiger une réponse catégorique, et de déclarer que toute tergiversation serait regardée comme une déclaration de guerre. La fierté castillanne fut vivement blessée de cette notification, et bientôt les hostilités commencèrent entre l'Espagne et l'Angleterre. Tel fut pour la cour d'Espagne le premier résultat du pacte de famille. La paix ne fut rendue à l'Europe que deux ans après. — Ce fut en vertu du pacte de famille que la France et l'Espagne se réunirent contre l'Angleterre dans la guerre d'indépendance de l'Amérique septentrionale. Ce fut aussi en conséquence de ce traité que la cour de Madrid intervint directement en faveur

de Louis XVI, et qu'elle fit faire des propositions à la convention. Tel fut aussi le motif de la guerre que cette puissance soutint en 1793. Louis XVIII se fonda sur les stipulations du pacte de famille pour exiger de Ferdinand VII qu'il retirât son adhésion à la nouvelle constitution espagnole en 1814, et pour faire marcher, en 1823, ses armées au secours du même prince. Dufey (de l'Yonne).

Familles naturelles. Sous cette dénomination, employée pour la première fois par Magnol, botaniste de Montpellier, les naturalistes modernes ont groupé la plupart des productions, soit animales, soit végétales, et même minérales, dans l'ordre de leurs ressemblances, ou analogies et affinités, comme si elles possédaient entre elles une sorte de consanguinité et de parenté originelle.—Cependant, il convient de distinguer la *famille naturelle*, des *genres* et des *espèces* (*v.* ces articles). En effet, l'identité des *individus* et des *races* constitue l'espèce avec ses *variétés*, par exemple, dans les chiens, les pigeons, ou les renoncules, les roses, etc., bien qu'il puisse s'y incorporer aussi des mélanges d'espèces voisines. Les espèces les plus rapprochées entre elles sous un caractère commun forment, comme on sait, le genre. Enfin, une collection de genres analogues entre eux par leur structure composent la *famille naturelle* ou l'*ordre*. — Mais dans cette coordination des êtres, les méthodes et les systèmes proposés par les naturalistes ont jusqu'à présent semblé si incertains que la famille et même les genres de tel botaniste ou zoologiste ont subi souvent les plus étranges modifications; chaque auteur d'une méthode ou système déclare sa famille et ses genres les seuls légitimes, les seuls naturels, en traitant sans pitié les autres de bâtards. Il faut convenir toutefois que si ces classifications ne sont pas absolument semblables chez les différents auteurs, ou sont taillées et découpées plus ou moins, les grandes familles constituées, les genres bien coordonnés dans leurs espèces, étroitement enchaînées sous des formes inséparables, sont respectés aujourd'hui de tous les vrais naturalistes. Nul n'oserait y porter le divorce, ni déchirer de si intimes alliances; tout au plus on hasarde des sous-genres, des sous ordres, ou petits groupes associés par des caractères spéciaux. — On ne peut donc plus dire, maintenant, que tous ces arrangements sont également capricieux et arbitraires, selon les fantaisies de chaque système taxonomique, ou échafaudage imaginé par les naturalistes. En effet, depuis qu'on étudie mieux les *rapports naturels* des êtres organisés entre eux, il n'est plus permis de ranger les animaux d'après quelque caractère isolé. Par exemple, Klein classait les quadrupèdes d'après les divisions des doigts des pieds, il mettait donc en tête le cheval, qui n'a qu'un sabot, puis les bisulces ou pieds fourchus, puis l'éléphant et le rhinocéros à trois doigts; venait enfin la foule à quatre et cinq doigts; c'était à ne plus s'y reconnaître, surtout en ajoutant à ces quadrupèdes les crapauds, les lézards, crocodiles, tortues, etc. Qu'on juge de la confusion et du mélange d'êtres les plus disparates! — De même, avant Tournefort, on n'avait pas su bien constituer des genres dans les plantes. Seulement, Césalpin et quelques autres habiles, avaient déjà établi des associations assez régulières, comme celles des ombellifères, des graminées, etc. La méthode de Tournefort groupa d'autres familles, les crucifères, les papilionacées, les liliacées, les labiées, les amentacées, etc, mais sépara encore mal à propos les arbres des herbes. Le système sexuel de Linnée, si ingénieux, et qui excita un enthousiasme si général, eut le grave inconvénient de scinder plusieurs familles très naturelles de Tournefort, telles que les labiées, les graminées, etc.; de confondre dans la pentandrie des familles très distinctes, les solanées, les ombellifères, etc.—C'est, en effet, le vice reproché aux *systèmes*, de ne vouloir considérer les êtres que par une seule sorte de caractère, comme les doigts, ou les dents, ou les nageoires, etc., pour les animaux, ou

la corolle ou les étamines pour les plantes. Qu'importe, disent leurs auteurs, si nous vous dirigeons facilement par ce fil d'Ariadne, pour vous retrouver au milieu de l'immense labyrinthe des créatures, et vous amener devant celle que vous cherchez? Mais cela importe beaucoup lorsque vous embrouillez toutes les affinités naturelles des êtres. Il ne s'agit pas, vraiment, dans l'étude de la nature, d'arriver à un nom, à une espèce isolée; le grand intérêt, la vraie science, est de comprendre l'ordre et l'harmonie qui rattachent les créatures les unes aux autres, de rechercher les curieux chaînons de leur structure, leurs affinités admirables, par quelles nuances on passe des unes aux autres, comme si c'étaient des sœurs unies par les liens les plus doux, et même pouvant se suppléer entre elles, ou former des alliances amicales. Quel charme indicible émane de cette noble étude, lorsqu'on découvre le nœud inaperçu d'abord qui associe deux êtres éloignés, ou par quelle métamorphose tel organe, en se modifiant, va former en tel autre animal, en telle autre plante, un nouvel anneau de cette chaîne universelle! A cet égard, les bonnes méthodes, employant tous les caractères, et non pas un seul, comme fait le système, pour dévoiler les êtres sous leurs divers rapports, parviennent mieux au but de les associer selon leurs fraternités les plus générales, au lieu que le système peut dissocier les êtres les plus analogues, s'il leur manque le caractère de la classification employée. — Donnons quelques exemples de ces faits. Les crucifères présentent toutes des formes de fructification et de floraison analogues; toutes aussi conservent des attributs tellement voisins qu'elles donnent presque les mêmes produits alimentaires et chimiques. Plus une famille d'animaux ou de végétaux jouira de similitudes dans ses espèces, plus il sera facile de la caractériser, mais moins les individus offrent de signes distinctifs entre eux; de là vient l'extrême difficulté d'établir des traits spécifiques pour une foule de graminées, d'ombellifères. Parmi les insectes de la famille des papillons de jour, ou des phalènes et teignes nocturnes, d'une foule de muscides (mouches), les naturalistes ont peine à distinguer tant de races, qui ne diffèrent que par des nuances presque imperceptibles. Cependant, des habitudes ou des mœurs très différentes peuvent signaler chacun de ces êtres, quoique tous conservent ces instincts généraux émanés de la structure de la famille.—Il n'est donc plus loisible de déchirer la trame qui unit les familles voisines entre elles, sous le vain prétexte qu'elles diffèrent par des nuances plus ou moins tranchées. Ainsi, les plantes légumineuses, ou dont le fruit est renfermé dans une gousse bivalve, quoiqu'elles n'offrent pas toutes une fleur papilionacée (les casses, etc.), s'éloignent sous ce rapport des pois, etc.), ni des étamines réunies, n'appartiennent pas moins essentiellement à la même famille; tout au plus doit-on y établir des sections. De même, les ophidiens ou serpents sont rattachés aux sauriens ou lézards, soit par les *anguis*, qui ont déjà sous la peau des osselets de membres, soit par les bipèdes ou lézards à deux petites pattes. On vient de découvrir une nouvelle espèce de crapaud dont l'épiderme se durcit en partie en carapace et se rapproche de la forme des tortues *émys* et matamata. De même, plusieurs plantes cucurbitacées deviennent grimpantes, et par les *fevillœa*, les bryones se rapprochent des passiflorées.— Par ces liaisons, les familles se soudent plus ou moins entre elles, non pas sur une ligne continue, mais par une sorte d'embranchement de plusieurs côtés, soit à la manière des provinces dans une carte de géographie, soit plutôt par des enchevêtrements anastomosés, tels que des branches touffues d'arbres. Il est des familles plus élevées en perfection que d'autres: c'est pour cela que le célèbre Ant. Laur. de Jussieu avait commencé la classification de ses familles des plantes par les mousses et lichens, et avait placé au rang le plus éminent les polycotylédones, les conifères, avec le cèdre au front superbe. De même, on ne saurait contester dans le règne animal que les zoophytes ne

soient au degré le plus infime de l'échelle organique, tandis que les mammifères et l'homme dominent au sommet par leurs familles les plus intelligentes ou les plus perfectionnées.—Les êtres organisés, végétaux et animaux, se groupent donc naturellement en ces sortes de régiments, ou de parentés qu'on assimile à des familles, comme si ces êtres émanaient originairement d'une même souche ou d'un type paternel, et remontaient aux mêmes aïeux : telles sont la famille des singes, celle des chauves-souris, celle des chats, etc.—Mais existe-t-il des *familles* parmi les corps inorganiques ou minéraux? On l'a contesté, parce qu'il n'y a point d'analogie entre les formes, ni d'affiliation de structure comme parmi les organisations. Aussi, la classification des minéraux en familles, soit celle de M. Berzelius, soit celle de M. Beudant et de quelques autres célèbres minéralogistes ou géologues, ne repose nullement sur les mêmes principes que celle des êtres organisés. Ainsi, dans la minéralogie, ce qu'on appelle *famille* repose sur la prédominance d'un élément, ou d'une base. Par exemple, la famille *fer* ou *cuivre* parmi les métaux, celle du *bore*, du *soufre*, du *carbone*, parmi les autres corps, se compose d'autant d'espèces qu'il y a de combinaisons ou de mélanges dans lesquels ce principe prédomine. M. Berzélius emploie cette base ou l'élément minéralisé, M. Beudant préfère le principe minéralisateur, comme les *silicides*, les *sulfurides*, *chlorides*, *phosphorides*, *arsénides*, etc., qui impriment leurs caractères aux bases. Chaque substance simple, d'après l'illustre chimiste suédois, est donc le type d'une famille : le carbone enfante les divers carbonates; le soufre, les sulfures, les sulfates, qui sont les genres et espèces de cette famille. Quoique le savant français emploie le principe opposé pour constituer ses familles, cette classification peut également conduire à la connaissance des minéraux ; néanmoins elle est peut-être plus incomplète quand il s'agit de classer ceux qui renferment des minéralisateurs multiples.—Au reste, le règne inorganique, outre ses combinés en proportions fixes, tels que les sels, les oxydes, les sulfures et autres corps dont la composition est définie en ses atomes, présente des agrégats en strates, en roches, en terrains de formations diverses. C'est l'œuvre de la géognosie. Ces vastes dépôts ou accumulations de matériaux associés présentent encore de grandes familles, comme celles des schistes, des argiles, des marnes, des calcaires secondaires ou tertiaires, etc. Ainsi, l'expression de *famille* ne peut plus être ici que la désignation commune de terrains géologiques qui se ressemblent par leur nature chimique prédominante, tandis que chez les êtres organisés, elle annonce, au contraire, les rapports des traits principaux de la structure anatomique interne ou externe (*v.* CLASSES, ORDRES). J.-J. VIREY.

FAMINE, fléau destructeur des populations, causé par le manque absolu de denrées alimentaires. C'est la *disette* parvenue à son dernier terme. Les causes ordinaires de la famine sont, ou l'intempérie des saisons, l'excès, soit de la sécheresse, soit des pluies, qui ont frappé la terre de stérilité, ou des guerres dévastatrices qui ont détruit les récoltes, ou enfin l'horrible cupidité de l'homme, qui accapare les moyens de subsistance, pour ne les vendre qu'au poids de l'or, témoin la trop célèbre famine du Bengale, qui dévora par milliers les malheureux Hindous tandis que les magasins anglais regorgeaient de riz.—Dans l'état que nous appelons sauvage, les peuplades guerrières, qui ne vivent que du produit de leur chasse, sont exposées à des famines fréquentes, lorsque le gibier vient à leur manquer. Ces tribus imprévoyantes ne trouvent pas toujours facilement de nouveaux cantons à dépeupler d'animaux. Les hordes pastorales, vivant du lait et de la chair de leurs troupeaux, peuvent plus aisément chercher de nouveaux pâturages, quand ceux qui nourrissaient le bétail sont épuisés. Ils ont cependant aussi à craindre la famine, si une sécheresse a empêché l'herbe nourricière de croître, et s'il faut chercher au loin une contrée

plus fertile. Ainsi, la race d'Abraham, au témoignage de l'Écriture, fut forcée de recourir aux greniers de l'Égypte, et enfin de s'y transplanter, pour échapper à la famine qui menaçait les pasteurs hébreux.—La bêche et la charrue sont les armes les plus sûres contre la famine. Quand les Grecs, dans leur ingénieuse mythologie, élevaient des autels à Cérès législatrice, ils consacraient une reconnaissance légitime pour l'agriculture fondatrice de la propriété et des lois. C'est en effet la culture des graminées alimentaires, c'est aussi la propriété du champ où croissent les moissons, qui, rassurant les peuples contre la crainte de la famine, leur permettent de chercher dans des travaux pacifiques et dans l'ordre de la société, les garanties de leur sécurité. Mais les passions ennemies de l'ordre l'ont bientôt troublée. La violence, ardente au pillage pour subsister et jouir sans travail, la fureur des conquêtes, la cupidité effrénée ramènent bientôt la disette et la famine. La spoliation que l'injustice puissante exerce au sein de la paix, les brigandages de la guerre, ravissent aux pauvres cultivateurs leurs récoltes, et portent, avec le fer, la flamme et les rapines, la stérilité dans les campagnes. Quand la destruction des petites propriétés eut livré l'antique Italie à la culture servile et au pâturage des bestiaux, il fallut que les greniers de la Sicile et de l'Afrique alimentassent, par des distributions gratuites de blé, la population romaine réduite à la misère et sans cesse menacée par la famine. Ce fléau désole les peuples, soit lorsque la multitude, sans propriété, sans travail, ou restreinte à d'insuffisants salaires, ne peut se procurer une subsistance assurée, soit lorsque des peuples barbares et pauvres se précipitent sur des pays florissants, le glaive à la main, pour en dévorer les richesses. Aussi les époques les plus affligées par les famines sont-elles les temps désastreux marqués par la chute de l'empire romain et par les invasions des peuples féroces et grossiers de l'Asie, de la Scandinavie et de la Germanie. Les misères et les guerres acharnées du moyen âge n'ont pas moins été signalées par ce fléau. Ses ravages sont devenus plus rares, ou se sont renfermés dans de plus étroites limites, depuis que les progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie n'ont cessé de multiplier, pour les nations civilisées, les ressources et les moyens de subsistance. Les contrées fertilisées par une culture habile et active sont devenues les unes pour les autres autant de greniers d'abondance, où le besoin et la prévoyance peuvent toujours aller chercher leurs approvisionnements. Les farines des états anglo-américains, les blés de la Crimée, ont alimenté les marchés de l'Europe. Toutes les branches de l'industrie manufacturière ont rivalisé entre elles pour fournir à des multitudes laborieuses les salaires qui les nourrissent. Mais quelle que soit la puissance réelle de ces ressources, des faits nombreux n'en attestent déjà que trop l'insuffisance contre les efforts d'une cupidité effrénée, toujours avide de propriétés, de richesses, et toujours occupée à diminuer le salaire du travail, pour augmenter ses profits. Laissez croître le monstre, et les disettes partielles qui dévorent une foule de malheureux, sans que la société s'en émeuve, feraient bientôt place à la famine. On verrait reparaître ce fléau, comme aux époques du déclin de l'antique civilisation. — Rien de plus important, pour entretenir dans un pays l'abondance qui prévient les disettes et les famines, qu'une bonne législation sur le commerce des *grains* (*v.* ce mot). AUBERT DE VITRY.

FAMINES (Chronologie des plus grandes). Depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours, les famines ont été extrêmement fréquentes en Asie et en Afrique. Elles y ont pour causes ordinaires les inondations, les sécheresses, les sauterelles, etc. Dans ces contrées, les tourments de la faim sont d'autant plus terribles que les peuples qui les habitent ne peuvent attendre de secours ni de leurs voisins ni de leurs gouvernements, à cause de l'état d'imperfection où se trouvent les lois, la police, le com-

merce et l'industrie : ainsi, les tourments de la faim y deviennent l'une des causes principales de l'esclavage. Les désordres qu'ils excitent sont si fréquents que les mesures destinées à les réprimer ont principalement fixé la sollicitude des législateurs les plus anciens. Une partie des ordonnances du législateur indien Menou ont rapport aux délits qui se commettent *dans les temps de famine*, et indiquent la conduite à tenir pendant la durée de ces calamités. Il y est souvent question de bramines tourmentés par la faim; l'on voit, en effet, les plus grands personnages atteints par ce fléau dans l'histoire de l'Inde et de la Chine. Famine affreuse en Angleterre en 272. A Constantinople, en 446, les malhenrenx habitants se virent réduits à nn tel état de privations qu'ils essayèrent de se nonrrir de l'écorce des arbres. Famines très fréquentes en Chine, notamment en 451, 457, 461, 465; pendant plusieurs disettes, on s'y nourrit de chair humaine. L'Europe fut souvent aussi exposée à des famines longues et désastreuses depuis le ve siècle jusqu'au xive. En 542 et années suivantes, famine dans plusieurs parties de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. En France, en 645, elle dura plusieurs années; en 656 et années suivantes, le roi Clovis II fit enlever les lames d'argent placées par son père sur les bâtiments du couvent de St-Denys, et les convertit en monnaie, qu'il distribua anx pauvres.—Le retour fréquent de ce fléau dans plusieurs contrées, notamment en Angleterre, était dû à l'ignorance autant qu'à la barbarie des habitants: au viie siècle, dans ce pays, ils ne connaissaient pas encore l'*art de pêcher*, et ne réussissaient qu'à prendre quelques anguilles; ce fut Wilfred, évêque d'York, qni, en 678, durant une famine horrible, qui réduisit un grand nombre de naturels à se précipiter dans la mer, montra aux Saxons, dit Bède, le moyen de tirer de la mer quelque nourriture. Les fréquentes disettes auxquelles les pays septentrionaux de l'Europe étaient anciennement livrés, inspiraient des résolutions barbares, et devinrent l'une des principales causes des expéditions des Scandinaves durant le moyen âge. Dans l'une de ces calamités, le conseil national du Jutland (province du Danemarck) ordonne d'égorger les vieillards, les enfants, et tous les hommes incapables de porter les armes ou de labourer la terre; cet ordre fut changé en décret d'expatriation sur les instances d'une femme : le sort désigna ceux qui quitteraient leur patrie. En Suède, un fléau du même genre ayant été attribué à l'impiété du roi, le peuple se révolta et le brûla dans son palais; le ciel n'étant pas apaisé, des colonies de guerriers sortirent du pays. En 730, famine dans toute l'Angleterre; en France et en Allemagne, du temps de Charlemagne, en 776, 779, 793 et 794; retour de ce fléau en France en 821 et 843 : les habitants mêlèrent de la terre à la farine, qui servait à leur nourriture; en 845, 861, 868, 872, on vécut de chair humaine dans quelques pays; en 874, une famine horrible en Allemagne et en France y produit des maladies contagieuses qui font périr le tiers des habitants. Autre famine en France, en 875, 876, etc., etc. En 1006, ce fléau est presque général en Europe durant plusieurs années : les animaux les plus immondes, les reptiles mêmes, sont dévorés; on se nourrit aussi de chair humaine; la famine détruit le tiers de la population. Autre famine en 1021, qui dura 7 ans. Famine en Russie en 1023 : les habitants, qui attribuèrent ce malheur aux conjurations magiqnes de certaines vieilles femmes, les égorgèrent toutes impitoyablement pour écarter ce fléau. En 1030, famine en Europe pendant plusieurs années : dans quelques parties de la France, on se nourrissait de chair humaine; on arrêtait les voyageurs sur les routes, et on les égorgeait pour les dévorer ensuite; on alla jusqu'à mettre en vente de la chair humaine dans les marchés de plusieurs villes. En Bourgogne, la peste joignit ses ravages à ceux de la famine : les malades, ne sachant comment se garantir de tant de souffrances réunies, gisaient sur les chemins, dans

les églises, les cimetières, etc., etc. Autre famine en 1042 et 1043. Famines en Europe en 1053 et 1059, qui durèrent 7 années, et qui furent comparées par les chroniqueurs à celle qui désola l'Égypte du temps de Moïse. Famine et peste très meurtrières en Russie, en 1092, attribuées à un énorme serpent tombé du ciel, à des génies malfaisants, qui erraient jour et nuit a cheval, etc., etc.; en peu de temps, la seule ville de Kiew perdit plusieurs milliers d'habitants. En 1074, les chroniques russes citent une horrible famine causée par les ravages de sauterelles, et prétendent qu'auparavant ces insectes étaient inconnus. Famines en Europe en 1096, 1101, 1108. En 1125, horrible famine en Afrique : on y dévora les cadavres humains; un grand nombre d'habitants passèrent en Sicile. Dans la même année, des pluies et des inondations soudaines, arrivées au moment des récoltes, produisirent une disette très meurtrière en France et en Allemagne. Famine affreuse dans les provinces septentrionales de la Russie, surtout aux environs de Novogorod, en août 1126 : pendant un hiver très rigoureux, les campagnes avaient été couvertes d'une neige épaisse jusqu'au 30 avril, ce qui produisit des inondations extraordinaires, qui amenèrent une disette si horrible que les indigents livraient eux-mêmes leurs enfants comme esclaves; le pays fut bientôt totalement désert. En 1197, famine en Angleterre, qui fut suivie d'une peste très meurtrière. Les historiens ont compté 10 famines principales en France dans le xe siècle; 26 dans le xie; 2 dans le xiie; 4 dans le xive; 7 dans le xve; 6 dans le xvie, etc. En Écosse et en Angleterre, famine en 1314, 1315, 1316; dans cette dernière année, le parlement taxa les denrées de la manière suivante : un bœuf, 16 schellings; une vache, 12 schellings; un cochon de deux ans, 3 à 4 pences; un mouton avec sa toison, 1 schelling et 8 pences; le même animal tondu, 1 schelling et 2 pences; une oie, 2 pences et 1/2 penny; un chapon, 2 pences; une poule, 1 penny; 24 œufs, 1 penny, etc., etc. En 1334, même fléau, surtout en Italie, en Angleterre, pendant plus de 20 ans. Les pluies continuelles, tombées en 1345, détrempèrent le sol à une grande profondeur dans la plupart des pays de l'Europe; aussi, les semailles du printemps et de l'automne ne réussirent pas; les récoltes de vin manquèrent également. Quelques gouvernements italiens firent de grands achats de blé à Tunis et dans toute la Barbarie pour nourrir leurs sujets. La dévastation des campagnes et la ruine de plusieurs provinces dans les longues guerres des premières années du xve siècle se firent cruellement ressentir à Paris en 1420. Un historien contemporain rapporte qu'on entendait continuellement dans cette ville : « Piteux plains, piteux crys, piteuses lamentations, et petits enfants crier : *Je me meure de faim!* Sur les fumiers parmi Paris, pussiez trouver, cy 10, cy 20 ou 30 enfants, fils et filles, qui là mourroient de faim et de froit : et n'estoit si dur cœur, qui, par nuyt, les ouist crier : hélas! *je meure de faim!* etc. A Pasques, ung bon bœuf coustoit 200 fr. ou plus; un bon veel, 12 fr.; ung pourcel, 16 ou 20 fr.; ung cent d'eufs, coustoit 16 sous parisis.... Il fit le plus long hiver que homme eust vue, passé avoit 40 ans; car, les foiries de Pasques, il négeoit, il geloit et faisoit toute la douleur de froit que on pouvoit penser. Et pour la grant pouvreté que aucuns des bons habitants de la bonne ville de Paris veoient souffrir, firent tant qu'ils achetèrent maisons, trois ou quatre, dont ils firent hospitaux, pour les pauvres enfants qui mouroient de faim.... Et, en vérité, quand ce vint sur les doux temps, comme en avril, ceux qui avoient fait leurs buvaiges, comme dépences de pommes ou de prunelles, quand plus n'y en avoit, ils vuidoient leurs pommes ou leurs prunelles en my la rüe, en intention que les porcs de saint Antoine les mangeassent; mais les porcs n'y venoient pas à temps; car, aussitôt qu'elles étoient gettées, ils étoient prinses des pauvres gens, de femmes et d'enfants qui les mangeoient par grand saveur. Ils mangeoient ce que les pourceaux ne dai-

gnoient manger, trongnons de choux sans pain ni sans cuire, les herbettes des champs sans pain et sans sel. » Les exactions, les barbaries des gens de guerre avoient mis au désespoir les laboureurs et les habitants des campagnes.—« Que ferons-nons, disaient-ils, selon le même narratenr, mettons-nous *en la main du deable*, ne nous chault que nous devenions, mieux nous vaulsit servir les Sarrazins que les chrétiens, et que ce, faisons dn pis que nous pourrons, aussi bien ne nous peut-on *on que tuer ou que pendre;* car, par le faulx gouvernement des traistres gouverneurs, il nous faut renvoyer femmes et enfants et fouir au bois comme bêtes égarées. Mais il y a 14 ou 15 ans que cette danse doulonreuse commença, observe le chroniqueur; la plus grande partie des seigneurs en sont morts à glaive ou par poison, ou par trayson, ou sans confession ou de quelque mauvaise mort contre nature...... » — Famine très meurtrière à Paris et dans toute la France en 1437 et 1438; les pays autour de Paris restèrent inhabités à une grande distance; les loups venaient dévorer, jusque dans l'enceinte de la ville, les cadavres abandonnés; on promit 20 sols pour chaque tête de ces bêtes féroces. Le blé fut alors d'une excessive cherté. Ce qu'on avait donné une fois pour 4 sols, monnaie de France, dit Monstrelet, on le vendait 40 et au-dessus. Famine en France en 1481, suivie d'épidémie : les malades, atteints d'une fièvre continue, éprouvaient de violents transports et périssaient comme par des accès de rage. Famine en Angleterre et en Écosse en 1483; elle reparaît dans le même pays, désole la France et l'Allemagne en 1528, et durant les 5 années suivantes. Le cours des saisons parut interverti : le printemps se montra en automne, l'été en hiver, disent les historiens du XVI[e] siècle; mais une chaleur excessive régna presque sans interruption pendant ce temps de désastre. Disette en Italie, notamment en Toscane, en 1531 et 1534. Famine affreuse en 1586, causée par la présence d'innombrables bandes de sauterelles. Disette extrême en Italie, particulièrement à Rome, en 1591; les habitants furent réduits à une distribution journalière de quelques onces de pain. Horrible famine en Russie en 1601, pendant trois années entières; plus de 120,000 habitants périrent de faim dans la seule ville de Moscou. Famine horrible en Lorraine, en 1632, durant l'invasion des Suédois; les chevaux de labour et les bestiaux étant détruits, les paysans se jetèrent dans les forêts, et furent poussés par le désespoir aux actes du plus horrible brigandage : ces malheureux, nommés *shapans* ou *loups des bois*, qui opposaient une vive résistance aux attaques des garnisons voisines, interceptaient toutes communications. L'industrie fut plus puissante que les supplices pour rétablir la paix dans un pays où, d'après la correspondance du maréchal Fabert, alors sur les lieux, l'on vivait de chair humaine. Des manufacturiers, attirés de différents pays par les promesses des souverains, ramenèrent sous le joug des lois une population presque sauvage, et lui donnèrent les moyens de relever successivement les chaumières, de réparer les digues, les routes détruites, et de convertir en terres arables des landes stériles et incultes.—Calamités du même genre en différents temps, dans plusieurs parties de l'Europe, notamment en Toscane en 1632, 1649; en France, en 1693 et 1709. Pendant cette année, dit un historien, les pauvres, qui mouraient de faim en France, préparèrent du pain avec des glands ordinaires, qu'ils réduisirent en farine; l'on fit une grande consommation de ce pain, quoiqu'il fût extrêmement mauvais. Cependant, selon les jésuites européens, le gland du chêne est un article important de nourriture en Chine; on le dépouille de son âcreté naturelle par plusieurs lavages, en le broyant et en lui enlevant son écorce. On en amasse des provisions pour plusieurs mois; on fait sécher ces glands au four ou au soleil comme de la farine ordinaire; on les mange ensuite en bouillie, en gâteaux : on mange aussi des glands dans certaines parties de l'Espagne.—En 1768, disette extrême au Bengale : lord Clive, gouverneur anglais dans

ce pays, exigea avec la plus grande rigueur des Indiens tributaires le paiement de l'impôt en riz; les magasins de la compagnie étaient encombrés, tandis que les angoisses de la faim détruisaient une partie de la population bengalaise; une sécheresse extraordinaire rendit la famine plus meurtrière encore; le riz, qui ne valait ordinairement qu'un sou les trois livres au Bengale, augmenta graduellement jusqu'à 4 sous la livre, dit Raynal; dans quelques cantons, on le vendit même 5 et 6 sous. Les Indous sacrifièrent tout ce qu'ils possédaient pour se nourrir du riz qu'ils avaient semé et recueilli. Un grand nombre périrent de besoin dans leurs maisons, sur les grandes routes, aux portes mêmes de Calcutta; long-temps, le Gange fut couvert de cadavres; les maladies pestilentielles suivirent ce fléau, et vengèrent les malheureux Indous, en frappant leurs oppresseurs eux-mêmes. Le Bengale perdit le tiers de sa population; la moitié même périt dans quelques provinces. Pendant la disette qui tourmenta l'Angleterre, en 1794, l'administration britannique de l'Inde expédia pour les ports de la Grande-Bretagne 14,000 tonneaux de riz, qui furent embarqués à Calcutta, sur des bâtiments construits dans l'Inde, et la plupart avec des bois du Pégu. Les violences du despotisme, plus encore que les rigueurs de la nature et l'inconstance des éléments, continuent à rendre les famines très fréquentes en Asie et en Afrique. L'Europe en a été délivrée depuis qu'elle a renversé la plupart des institutions du moyen âge.

A. Savagner.

Famine (Pacte de). L'histoire du XVII[e] siècle a flétri de ce nom le monopole des grains, dont la funeste exploitation livra à la merci d'une compagnie d'accapareurs privilégiés la subsistance de toute la population de la capitale et des provinces. Les guerres étrangères et intestines avaient frappé de stérilité une grande partie du territoire de la France, et entravé les travaux et les progrès de l'agriculture. Le système de Law avait bouleversé toutes les fortunes; l'interruption des opérations agricoles en avait été l'inévitable conséquence. Des disettes s'étaient fait sentir. Il fut facile de faire agréer au roi un nouveau système ayant pour but le commerce des grains, et l'établissement d'une réserve sur les années fertiles pour parer aux besoins des mauvaises années. Mais on trompa sa religion, on abusa de ses intentions bienveillantes, pour exploiter ce système au profit de quelques spéculateurs riches et puissants. Le gouvernement, disait-on, ne pouvait faire lui-même cette opération, il convenait d'en charger une régie spéciale qui partout achetterait des grains quand ils seraient abondants, établirait des entrepôts, et revendrait à des prix modérés dans les temps difficiles. Tel fut sans doute le motif qui détermina Louis XV à consentir à l'établissement de cette réserve et à lui ouvrir un crédit considérable sur le trésor : le premier bail date de 1729; sa durée fut fixée à 12 ans; il fut signé par le contrôleur-général des finances Orry, et a été successivement renouvelé par ses successeurs jusqu'en 1789. Le quatrième et dernier bail fut souscrit par Tabonreau des Réaux. Ce fut la seule opération de son très court ministère en 1777. Tous les baux étaient rédigés dans les mêmes termes, il n'y avait de changé que le nom du monopoleur en chef. Des milliers de malheureux périrent de faim, de misère, ou dans les prisons, les bagnes et au gibet. L'histoire a conservé le souvenir des famines générales qui décimèrent les populations en 1740, 1741, 1752, 1767, 1768, 1769, 1775, 1776, 1778, 1788 et 1789. Ces famines ont couvert de misère et de deuil les provinces méridionales de France, elles ont été moins meurtrières dans les autres. Les chefs de la régie osèrent couvrir leurs exactions impies du nom du roi, qu'ils avaient trompé; l'almanach royal, 1773, 1774, enregistra le nom de Mirlavaux, *trésorier-général des grains du roi*, et on lisait sur les principales résidences royales cette inscription : *Magasin des grains du roi*. Le peuple cependant mourait de faim; dans son désespoir, il adressait au roi ses

humbles plaintes. Mais elles n'arrivaient pas jusqu'à lui ; les intéressés aux immenses bénéfices de la régie occupaient toutes les avennes du trône. Telle fut l'origine de cette longue *guerre au pain*, qui se perpétua pendant 60 ans, et qu'on vit se renouveler dans les premières années de la révolution. Mais la cause de ces dernières disettes n'était plus la même. Le funeste mystère allait cesser, le secret de tant de désastres allait être révélé à la France entière en juillet 1768, lorsqu'un incident tout-à-fait imprévu couvrit d'un nouveau voile les opérations des monopoleurs. Rinville, principal commis de Rousseau, receveur-général des domaines et bois du duché d'Orléans, et l'un des principaux associés de la régie, communiqua le dernier bail à son ami, Le Prévôt de Beaumont, agent-général du clergé ; il lui permit d'en prendre copie et lui fournit sur le mode d'exploitation du bail tous les renseignements qu'il désira. Le Prévôt de Beaumont fit cinq copies du bail ; il y joignit des notes explicatives avec une requête qu'il adressa au parlement de Rouen. Rinville lui proposa d'envoyer le paquet sous le contre-seing de la régie; Le Prévôt de Beaumont y consentit. Mais le paquet resta sur le bureau de Rinville... il fut ouvert par un inspecteur, lequel adressa sur-le-champ le paquet au financier Boutin, qui se hâta d'en conférer avec le lieutenant-général de police Sartines. L'inspecteur Marais fut dépêché à l'instant, muni d'une lettre de cachet pour arrêter Rinville, qui fut pris dans son lit Tous ses papiers furent saisis. Ses déclarations amenèrent l'emprisonnement de Le Prévôt de Beaumont et de tous ceux que l'on soupçonnait d'avoir eu des relations avec lui. Il fut successivement enfermé sous de faux noms à la Bastille, à Vincennes et à Bicêtre ; et ce ne fut que plus de dix ans après qu'une de ses parentes apprit ce qu'il était devenu. Sa courageuse révélation était son idée fixe, et pendant sa longue captivité il ne cessa d'écrire au roi mémoire sur mémoire, mais aucun ne parvint à sa destination. Les originaux et tous les autres documents ont été trouvés dans les archives de la Bastille. — Le dernier bail (1777), qui devait être renouvelé le 17 juillet 1778, nommait pour preneurs Roi de Chaumont, receveur des domaines et bois du comté de Blois, Rousseau, receveur des domaines et bois du comté d'Orléans, Perruchot, régisseur général des hôpitaux militaires. Malisset, au nom duquel le bail était passé, agissait comme homme du roi. Il devait se porter partout où l'exigeait le service de l'entreprise, pour l'achat, le transport, la manutention, l'entrepôt des grains et farines dans des châteaux forts, et quelques résidences royales. Sa portion d'intérêt et celle des quatre régents supérieurs étaient réglées par un article spécial. Quatre intendants des finances, Trudaine de Montigny, Bontin, Langlois et Boulongne se partageaient les provinces, et correspondaient avec les agents, les intendants de chacune d'elles. Le lieutenant-général de police s'était réservé l'exploitation de la capitale, des environs et de la Brie. Le bureau général était établi à l'hôtel Dupleix, rue de la Jussienne, dirigé par Roi de Chaumont et Perruchot ; la caisse générale, tenue par Gouget, auquel succéda Mirlavaux ; les comités s'assemblaient chez l'un des intendants des finances ou chez le lieutenant-général de police. Le dernier article du bail prescrivait aux associés un don annuel de 600 livres pour les pauvres. Une pareille clause était plus qu'une dérision, c'était un blasphème. Les principaux agents dans les provinces étaient Mahuet, aîné, à St-Dizier ; Lépinette à Châlons ; Vernon, subdélégué, à Meaux ; Kengat, directeur des fermes, à Reims. — Je regrette de ne pouvoir citer qu'un court fragment de la correspondance des directeurs avec les agents. « Si dans vos achats l'on tient avec trop de rigueur sur le prix que vous offrez, dites qu'il vient d'arriver à Rouen 18 batiments chargés de blé, qu'on en attend encore 25. On ne sait pas que ces bâtiments sont les nôtres... Quand la disette sera sensible dans votre canton, vendez fari-

nes et blés, c'est le moyen de vous acquérir de la considération... Si la cherté montait au point d'exciter le ministère public à vous demander d'exposer des blés du roi, ne manquez pas d'obéir, mais versez avec modération, toujours à un prix avantageux, et faites aussitôt d'un autre côté le remplacement de vos ventes. » Cependant, la famine allait toujours croissant, surtout de 1768 à 1775. « Les habitants des campagnes, dit un historien contemporain, se traînaient avec des chaudrons au bord des rivières, dévorés par les angoisses de la faim : les yeux fixés sur les eaux, ils attendaient les bateaux qui leur apportaient des grains qu'ils faisaient cuire sur les lieux mêmes. » Des magistrats, des curés, voulurent intervenir dans l'intérêt de leurs administrés et de leurs paroissiens, ils furent jetés dans les prisons d'état. Les autorités supérieures gardaient le silence. Deux parlements seuls, ceux de Rouen et de Grenoble, hasardèrent des remontrances qui furent sans effet. La ligue des monopoleurs était trop compacte et trop puissante. Elle avait des auxiliaires intéressés jusque dans le conseil du roi, des membres influents, des cours souveraines, les intendants, les gouverneurs des provinces. — La révolution de 1789 éclata trois jours avant l'expiration du dernier bail; le renouvellement fut impossible; les entrepreneurs et les croupiers se dispersèrent. Une grande partie des blés de la régie avait été transportée à Jersey et Guernesey. Il fallut à force d'or faire rentrer ces approvisionnements. Le banquier Pinet, alors caissier-général de la régie, était resté à Paris; le 29 juillet 1789, il fut trouvé expirant dans le bois de Vésinet, près St-Germain-en-Laye, où il avait une maison de campagne; un pistolet déchargé était à quelque distance. Il survécut trois jours à sa blessure, et ne cessa de soutenir qu'il avait été assassiné; il insistait surtout pour que l'on sauvât un portefeuille rouge qu'il avait laissé dans son hôtel, à Paris, et qui, disait-il, renfermait des valeurs considérables. Le portefeuille ne se retrouva point, et la mort de Pinet fut, contre toute vraisemblance, signalée comme l'effet d'un suicide. On évalua le déficit de sa caisse à 60 millions. Telle fut la catastrophe qui termina l'exploitation du *pacte de famine* et la *guerre au pain*, qui s'était perpétuée dans toute la France, depuis 1729 jusqu'en 1789. DUFEY (de l'Yonne).

FANAGE (Le) a pour but d'empêcher, par l'évaporation des parties aqueuses que contiennent les plantes, les actions chimiques entre leurs éléments, leur fermentation et leur décomposition : ce terme d'agriculture désigne les manipulations pour la conversion de l'herbe fauchée dans les prés et les prairies artificielles en foin ou en fourrage sec. On *fane* l'herbe en la tournant, la retournant, l'agitant en l'air pour la faire sécher. — Si l'on se rappelle que la santé des bestiaux dépend en grande partie de la qualité des fourrages, et que cette qualité varie beaucoup selon les soins apportés au fanage, on sentira toute l'importance de cette opération. — Saisie par une chaleur trop vive, l'herbe fauchée devient cassante, se réduit facilement en poussière, et perd quelque chose de sa saveur; soumise à l'action de la pluie, des rosées abondantes, elle se dépouille de parties solubles propres à l'alimentation; elle ne conserve que peu de saveur, peu d'odeur, et n'offre guère plus de ressources que la paille, et même moins, si elle a été long-temps lavée. Souvent elle se corrompt, elle a une saveur désagréable, une odeur de moisissure : dans le premier cas, elle ne nourrit pas suffisamment les bestiaux; dans le second, elle altère leur santé. C'est à cette dernière influence qu'on doit souvent attribuer les épizooties qui ravagent nos campagnes et ruinent les cultivateurs. — Les détails du *fanage* se modifient selon la nature de l'herbe qu'on veut faire sécher : les graminées qui composent les prairies naturelles ont les feuilles minces et alongées, les tiges grêles; elles se tassent et sont plus difficilement pénétrées par l'air; elles ont donc besoin d'être épandues, tournées et retournées à plusieurs reprises. Les plantes récoltées

dans les prairies artificielles, telles que le trèfle, la luzerne, etc., formées de tiges grosses, consistantes, de feuilles charnues et aqueuses, peuvent-être disposées en petites masses que l'air pénètre de toutes parts, et préservées ainsi de l'action trop saisissante d'un soleil ardent. — *Fanage des prés naturels.* Le temps est au *beau fixe*, la chaleur modérée, la rosée peu abondante, l'air sec et légèrement agité; les faucheurs se sont mis à l'ouvrage de grand matin : ces conditions réunies, l'herbe abattue est aussitôt dispersée sur toute la surface du pré, tous les *andins* formés avant quatre heures de l'après-midi sont épandus.—La récolte ainsi disposée sèche vite et bien; le chef de culture dirige la troupe des faneurs; il les ramène vers la partie épandue en commençant, pour qu'elle soit retournée et qu'elle reçoive uniformément en tout sens les influences de l'air et de la chaleur; cette seconde opération vient quelques heures après la première. Puis, lorsque, le soleil s'inclinant, la température baisse, et que la rosée du soir va se former, le foin est réuni en masse plus ou moins grosses, selon le degré de siccité : c'est la troisième opération. — Le lendemain, lorsque la rosée a disparu, nouvel *épandage* vers neuf heures du matin, mêmes soins pour le degré convenable de dessiccation à donner aux foins; enfin, réunion en monceaux, en meules, bottelage et transport. Deux jours suffisent pour assurer la récolte du foin, quand aucune circonstance défavorable ne ralentit les opérations du fanage. Mais toutes les conditions précédentes existent-elles constamment? Non sans doute; et c'est par l'habileté que le cultivateur intelligent met à en profiter et à triompher des difficultés inattendues qu'il assure la prospérité de sa culture. — Des faucheurs à la tâche ont commencé de bonne heure, par une rosée abondante, parce que leur besogne se fait alors mieux et plus vite; le maître voit sa récolte saturée d'eau, le soleil ardent; il commande un demi-épandage pour que l'herbe ne soit point saisie. La pluie est survenue, malgré tous les présages de beau temps; l'herbe est laissée en andins et retournée à temps pour empêcher le dessous de jaunir. L'herbe avait éprouvé un commencement de dessiccation lorsque le temps a menacé, elle est mise en *chevrottes*. Un soleil ardent, un vent violent et sec dévorent les végétaux; l'épandage est moins complet. Ces indications, tout incomplètes qu'elles peuvent-être, font sentir cependant que le cultivateur trouve dans les connaissances de physique et de physiologie végétale des ressources immenses. — *Fanage des prairies artificielles.* On peut le conduire comme celui des prés, et c'est en effet ce qui se pratique dans presque toute la France; aussi ces fourrages ont-ils très souvent la tige cassante, la feuille noire et grillée. Il est facile cependant de prévenir cette dissiccation vicieuse par quelques modifications dans la manipulation. Voici ces modifications dont la supériorité a d'ailleurs été constatée par l'expérience en plusieurs départements. La *luzerne*, le *trèfle*, le *sainfoin*, fauchés, restent en *andins*; le premier jour on se contente de retourner ces *andins* pour qu'ils éprouvent dans leur masse un commencement de dessiccation lente. Le lendemain, vers les neuf ou dix heures, selon la quantité de rosée, on procède à un demi-épandage dans lequel les tiges sont soulevées le plus possible afin que l'air et la chaleur opèrent uniformément sur la masse. Le chef de culture fait renouveler cette opération aussi souvent qu'il le faut, et quand la dessiccation est convenable, il fait mettre en bottes ou en meules, selon la destination ou les habitudes locales. Le fourrage ainsi fané conserve une belle couleur; la tige est flexible, la feuille reste adhérente et ne se réduit pas en poussière à la moindre pression.—Les *faneurs* et les *faneuses* sont les hommes et les femmes employés au *fanage*. Le *fanoir* est un cône en bois, à claire-voie, plus ou moins élevé, sur lequel on jette l'herbe fanchée dans les prairies marécageuses, pour la faire sécher. (Pour compléter les notions que je viens de donner, *v.* Fauchage, Foin, Fourrages). P. Gaubert.

« Savez-vous ce que c'est de *faner ?* dit Mme de Sévigné ; c'est la plus jolie chose du monde ; c'est de retourner du foin en batifolant dans une prairie : dès qu'on en sait tant, on sait *faner.* » Se *faner*, c'est un malheur commun à la fleur et à la beauté. Une rose, une étoffe, une dorure se *fanent*. L'action du temps, si puissante sur le corps de l'homme, le fane avant de le détruire, loi générale à laquelle nul ne peut échapper. La nature, active et puissante, reproduit sans cesse. L'adolescence et la jeunesse s'élèvent incessamment brillantes de tout leur éclat. Chaque plante a sa fleur, chaque famille ses enfants qui se succèdent, et le monde, toujours paré, prend peu de part aux ennuis de la beauté qui cesse de le charmer.

.... Rose, elle a vécu ce que vivent les roses,
L'espace d'un matin.

Mme MALSSION.

FANAL, (en grec *phanarion)*, signifie *petite lampe*, *lumière ;* la basse latinité en a tiré sans effort *phanalium :* on sait avec quelle facilité l'*r* se change en *l* chez les nations méridionales ; et de ce dernier nous avons fait *fanal*. Il y a donc dans notre langue très peu de mots dont l'étymologie soit aussi incontestable : cette origine, à la fois grecque et latine, dont la succession est tracée d'une manière aussi directe, doit lui assurer, aux yeux des grammairiens, une haute noblesse. Les marins l'ont adopté à l'exclusion de tous autres : jamais les mots *lanterne* et *falot*, dont il est synonyme, ne sont prononcés à bord des navires, tandis qu'à chaque instant on entend crier : *apportez un fanal ! montez les fanaux !* c'est qu'en effet, il y a peu d'objets dont on fasse un usage aussi habituel, et il est facile d'en comprendre la nécessité. Nulle part ailleurs les accidents du feu ne peuvent avoir d'aussi graves conséquences : le marin vit dans l'huile et le goudron ; de tous côtés il est entouré de matières combustibles ; son navire est en bois sec, imprégné de peinture et de résine, qui fourniraient d'excellents matériaux à un incendie ; à ses pieds, la poudre est entassée par milliers de kilogrammes ; souvent il n'en est séparé que par une cloison, et dans la cabane sous-marine qui la renferme, il est obligé de répandre la lumière d'une bougie ou d'une lampe, pour éclairer les apprêts du combat. Il y a donc des fanaux de plusieurs espèces ; chacun d'eux a sa forme et son nom particulier, c'est l'usage et le lieu auxquels ils sont destinés qui les déterminent. Le *fanal de la mèche* est suspendu dans la batterie haute, tout à-fait sur l'avant, il éclaire le lieu où l'on conserve précieusement la mèche toujours allumée qui sert à distribuer la lumière partout où il en est besoin ; c'est là que les matelots vont allumer leurs pipes ou leurs cigarres ; sa garde est spécialement confiée à un quartier-maître qui prend le nom de caporal de consigne quand il est en fonctions. Ce feu sacré n'est pas entretenu par des vestales : si jamais vous vous embarquez à bord d'un navire de guerre, ayez la curiosité d'écouter les histoires que l'on raconte à la lueur pâle du fanal de la mèche. Jamais peut être contes aussi drolatiques n'auront bercé votre imagination ; jamais pareille odyssée n'aura réveillé votre esprit en sursaut. Les *fanaux de combat* que l'on allume dans les batteries entre les canons pendant les engagements de nuit sont plats d'un côté, pour qu'on puisse les accrocher contre la muraille. Le *fanal sourd* est une lanterne sourde, je n'ai pas besoin de le décrire. Les fanaux que l'on emploie dans la cale sont ordinairement garnis d'un grillage en fil de fer ; c'est une bonne précaution ; les glaces pourraient se briser au milieu des objets dont la cale est remplie, et une étincelle qui s'en échapperait, au moment où l'on pompe l'eau-de-vie compromettrait le navire tout entier. Les signaux de nuit se font à l'aide de *fanaux ;* ils sont les signes d'un langage de convention ; leur nombre, l'ordre dans lequel ils sont disposés, fixent leur expression. Naguères, les fanaux de signaux n'étaient que de grosses lanternes à huit faces claires, de la même espèce que ceux qui servent aux matelots quand ils sont occupés à certains ouvrages de nuit ; la



lumière était fournie par une grosse bougie jaune ; ce fanal était donc un volumineux objet, à la fois incommode et défectueux, parce que le vent s'engrouffrait à travers les ventilateurs, et éteignait la bougie. Nous avons rapporté de notre dernière expédition de Lisbonne un fanal de signaux simple, élégant, et d'une merveilleuse commodité. Ce fanal se compose d'un globe de verre de 6 pouces environ de diamètre ; il est surmonté d'un large cylindre en cuivre, percé de trous, et recouvert d'une calotte fumivore, sa partie inférieure est enchâssée dans une boîte en cuivre, garnie de plomb qui le maintient dans la verticale et l'empêche d'être trop facilement ballotté par le vent; cette boîte porte la lampe d'éclairage ; il était difficile de rien imaginer qui satisfît aussi complètement aux conditions requises d'utilité et de commodité : aussi n'est-il pas douteux que la marine française et bientôt toutes les marines du monde n'adoptent ce système de fanaux. Autrefois, les navires portaient un fanal de poupe ajusté à poste fixe sur le couronnement de l'arrière; la construction nouvelle n'a pas trouvé cet ornement de son goût. Maintenant, quand plusieurs bâtiments naviguent de conserve pendant la nuit, ils suspendent au mât de l'arrière un fanal pour indiquer leur position; on appelait cela *faire fanal* : cette expression a vieilli. Dans une armée navale, les fanaux suspendus à l'arrière ou dans les hunes sont un signe d'honneur et de commandement : l'amiral commandant en chef et les chefs d'escadre ont seuls le droit d'en porter ainsi. Les boussoles ont aussi leur fanal particulier armé de réflecteurs : on le nomme *fanal d'habitacle*. Enfin, il y a le *fanal de la soute aux poudres*. La première fois que je vis ce fanal, j'éprouvai un sentiment de crainte : le feu si près de la poudre ! car une simple glace les sépare ; et si un canonnier maladroit la rompait ! A quoi tient cependant la vie de tant de centaines d'hommes réunis au milieu de l'eau ! On conçoit que jamais la lampe de ce fanal ne doit être en communication directe avec l'atmosphère de la soute : il y a toujours en suspension dans l'air un pulvérin inflammable, que le contact de la flamme ferait éclater soudain. J'ai entendu conter à ce sujet une histoire effrayante. Pendant les guerres de l'empire, un imprudent canonnier avait pénétré dans la soute aux poudres avec un fanal allumé ; il préparait des gargousses, tout à coup il voit une auréole de flamme s'échapper de son fanal, se promener tout autour de lui, léchant les murailles, les gargousses, et, ce qui acheva de le glacer, et lui fit dresser les cheveux sur la tête, voltigeant sur une masse de poudre où il puisait pour terminer sa besogne : là, elle s'arrêta et disparut. La théorie de la combustion des corps rend assez bien compte de ce fait ; mais ce fut pour le canonnier une rude leçon. T. PAGE.

FANAL se dit aussi des feux qu'on allume durant la nuit sur les tours, à l'entrée des ports et le long des plages, pour indiquer la route aux vaisseaux. On dit plus ordinairement *phare*. Il s'emploie aussi au figuré dans le style soutenu, comme : un guide dans les arts, dans les sciences ; ces grandes vérités devinrent autant de *fanaux* à l'aide desquels on se dirigea dans les recherches scientifiques. X.

FANARIOTES. On désigne sous ce nom une classe de Grecs résidant à Constantinople, dans un quartier appelé le *Fanar*, qui, par leurs richesses et leur esprit d'intrigue, réussirent à acquérir une grande influence dans les conseils de la Porte, et surent s'en prévaloir pour obtenir et conserver pendant plus d'un siècle le gouvernement exclusif de la Moldavie et de la Valachie. Après la prise de Constantinople par les Turcs, les Grecs du Fanar, profitant de l'ignorance des Ottomans, à qui le Coran interdisait l'étude des langues en usage parmi les nations infidèles, s'insinuèrent auprès des chefs de l'état, d'abord comme simples traducteurs, et auprès des personnages riches et puissants comme écrivains, gens d'affaires et intendants. On donnait à ceux qui remplissaient ces emplois le nom

lectif de *grammatikoi* ou *grammatistes*. Dans le principe, ils étaient confondus avec les domestiques ; l'office de traducteur de la Sublime-Porte n'emportait pas avec lui plus de considération. Dès que le Fanariote qui en était investi avait lu aux ministres ottomans le contenu des papiers qui lui étaient remis, il se retirait dans la grande salle du palais, et y attendait avec les autres domestiques le moment où ses maîtres auraient de nouveau besoin de lui. Mais, en 1669, sous le règne de Mahomet IV, un Grec nommé Panayotaki persuada aux ministres ottomans que la Porte trouverait bien plus de fidélité et de discrétion dans un interprète officiel, honoré de sa confiance, que dans les obscurs traducteurs employés jusqu'alors par elle. Le divan accueillit cette idée, et Panayotaki fut nommé *drogman* du divan, c'est-à-dire interprète du conseil des ministres ottomans; on lui donna un appartement dans le palais, et l'on ajouta à cet honneur, non sans y avoir mûrement réfléchi, la permission de laisser croître sa barbe. Les successeurs de Panayotaki continuèrent à jouir de ces avantages et obtinrent de nouveaux honneurs encore. L'ambition des familles fanariotes se tourna dès lors tout entière de ce côté : les plus élevées firent apprendre à leurs enfans le turc, l'italien et le français, afin de les mettre en état de remplir un jour l'office de drogman du divan.—Plus tard, le divan créa un nouveau drogman, le drogman de la flotte. Les fonctions de ce dernier consistaient à accompagner le capitan-pacha, ou grand-amiral, lorsqu'il allait, chaque année, visiter les îles de l'Archipel pour y recouvrer l'impôt. Quoique la charge de drogman de la flotte le cédât de beaucoup en importance à celle de drogman du divan, elle était bien plus lucrative, puisqu'elle rapportait jusqu'à 300 bourses, tandis que les revenus fixes de l'autre ne s'élevaient pas à plus de 94 bourses; elle assurait d'ailleurs au Fanariote qui l'exerçait un pouvoir presque sans bornes sur les îles de l'Archipel. Ces îles, à l'exception de Chypre et de Candie, étaient gouvernées par des mousselims, choisis par le capitan-pacha et renouvelés tous les ans ; le drogman de la flotte achetait ces nominations et les vendait ensuite à son profit. Le capitan-pacha n'agissait guère d'ailleurs que d'après les conseils de ce drogman, qui le remplaçait même souvent dans ses fonctions de collecteur des taxes de l'Archipel.—Les Fanariotes investis de l'emploi de drogman du divan, étant les intermédiaires obligés de toutes les communications que les ignorants ministres de la Porte entretenaient avec le reste de l'Europe, acquirent par cette voie la plus grande influence dans le divan, et comme ils possédaient au plus haut point le caractère adroit et insinuant de leur nation, ils ne manquèrent point de faire servir cette influence à leurs intérêts. Le modique revenu et les vains priviléges attachés à leur charge ne pouvaient long-temps leur suffire; ils commencèrent à jeter des regards d'envie sur les provinces de Moldavie et de Valachie, qui jusqu'alors avaient été gouvernées par des chefs nationaux, quoique sous l'autorité de la Porte. Tous les moyens que la plus subtile intrigue et la plus active ambition peuvent employer furent mis en œuvre par les Fanariotes, et moins d'un demi-siècle après l'élévation de Panayotaki, en 1711, le divan, séduit par les brillantes promesses de ses drogmans, déposa les hospodars nationaux de la Moldavie et de la Valachie, et confia à des Fanariotes le gouvernement de ces belles provinces. Mavrocordato fut le premier Grec qui quitta les rives du Bosphore pour aller prendre possession de l'hospodariat de la Valachie. Une foule de Fanariotes s'attachèrent à la fortune des nouveaux hospodars : ceux-ci, pour augmenter le nombre de leurs créatures et humilier l'ordre noble des *boyards*, jusque là en possession de nommer et de fournir les chefs de leur pays, donnèrent à leurs compatriotes la plupart des emplois civils, religieux et militaires, en conférant le titre de *boyards* à ceux qui occupaient un poste tant soit peu élevé. Comptant ainsi des agents dévoués dans toutes les divisions

du pouvoir, les hospodars fanariotes se livrèrent sans crainte comme sans scrupule aux exactions les plus odieuses envers les malheureux habitants de la Moldavie et de la Valachie. Eux et leurs protégés mettaient à profit la courte durée de leur puissance pour s'enrichir; ils ne regardaient point aux moyens, car rarement les intrigues du drogman du divan pour devenir hospodar à son tour permettaient aux hospodars en place de conserver leur autorité plus de deux ou trois années : au bout de ce temps, patron et clients tombaient tous à la fois. L'épouvantable tyrannie des princes fanariotes, encouragée par la vénalité du gouvernement turc, qui partageait les fruits de leurs horribles exactions, ne subsista pas moins d'un siècle. Mais, lorsqu'en 1821, la Grèce courut aux armes pour briser le joug honteux de ses oppresseurs, ce fut au sein même de la Moldavie et de la Valachie que l'insurrection prit naissance, et bientôt ces deux provinces se virent à jamais affranchies du despotisme des Fanariotes.—La possession des hospodariats de Moldavie et de Valachie ne fut point l'unique source des richesses et de la puissance des familles fanariotes; les banquiers du Fanar disposaient en outre de la plupart des emplois civils et militaires de l'empire ottoman. Quoique incapables, à cause de leur religion, d'exercer par eux-mêmes aucun de ces emplois, ils en achetaient les brevets au grand-visir, moyennant un présent considérable et une soumission pour le revenu total de deux années. Tout seigneur turc qui aspirait au commandement d'une forteresse, au pachalik d'une province ou à tout autre gouvernement, trouvait chez l'un des banquiers affidés du visir le firman nécessaire à son installation, avec le nom en blanc; il s'engageait, soit comme associé du banquier, soit comme son prête-nom, soit pour un salaire convenu, à faire rentrer ce dernier dans ses avances, puis il partait pour la province, muni du firman qui le nommait bey, mousselim, vayvode ou pacha. Un commis, grec de nation et de religion, l'accompagnait en qualité de grammatiste ou secrétaire, et administrait en son nom. C'était par ses soins que les deniers arrachés aux habitants de la province par la cruauté du gouverneur s'écoulaient dans les coffres du banquier, et contribuaient à former ces fortunes colossales qui, en offrant d'importantes ressources financières au gouvernement turc et en étayant son crédit, donnaient aux Grecs du Fanar une très grande part dans la direction des affaires de l'empire. Toutes les nominations aux places de cadis et autres emplois de judicature, qui se distribuaient chaque année par milliers, étaient également achetées au grand-muphti par les négociants et les banquiers fanariotes; elles devenaient entre leurs mains l'objet d'un trafic fort lucratif, au détriment des pauvres justiciables, qui, en définitive, supportaient le poids de ces hideuses spéculations. Ajoutons à cela que les Grecs du Fanar, non contents d'exercer cette influence occulte sur le maniement des affaires publiques, surent également s'emparer de la conduite des affaires privées des princes et des seigneurs turcs. Ils achetaient, vendaient et géraient en leur nom une foule de domaines que l'ignorante apathie de leurs maîtres laissait à l'abandon, et les bénéfices qu'ils retiraient de toutes leurs transactions n'allaient pas à moins de 40 à 50 pour 100. Le sérail leur fournit aussi des moyens de lucre, et bien souvent ils disputèrent à de vils eunuques le honteux monopole des plaisirs du harem et les bénéfices que procurait la satisfaction des goûts et des désirs des odalisques. — On peut juger, d'après ce qui précède, que, pour arriver à une fortune aussi haute, les Grecs du Fanar ne durent négliger aucune des ressources que pouvaient leur offrir la perfidie et la souplesse rampante reprochées à leur nation. L'éducation des jeunes Grecs d'un rang distingué était, sous ce rapport, l'objet d'un soin tout particulier, et les conseils suivants, donnés par un prince fanariote à ses fils, sur la manière de se conduire envers les Turcs, achèveront de caractériser l'esprit d'une po-

pulation dont nous n'avons pu esquisser ici que les principaux traits : « Mes enfants, rappelez vous que vous ne devez jamais cesser de paraître soumis, charitables, généreux et éloquents aux yeux des nobles turcs; il est important de vous montrer attentifs et humbles, même envers les gens de leur suite. Quand vous entrerez dans la chambre d'un seigneur de l'empire, faites un salut très bas; arrivés au milieu de la pièce, faites encore un autre salut, en décrivant un demi-cercle de façon à laisser toujours voir la porte d'entrée. Lorsque vous serez près de sa seigneurie, mettez-vous à genoux, prenez le bas de sa robe, et, après l'avoir porté à votre front, baisez-le. Quelquefois la générosité de sa seigneurie voudra s'y opposer; dans ce cas, saisissez la frange de son sopha, et baisez-la avant de la porter à votre front. Relevez-vous ensuite, et retirez-vous à quelque distance de sa seigneurie, sans jamais lui tourner le dos. Si, par un signe, le seigneur vous invite à vous asseoir, hâtez-vous de vous jeter à genoux à l'une des extrémités de la chambre, en ayant soin qu'il ne se trouve aucun Turc derrière vous. Si sa grandeur a la bonté de s'informer de l'état de votre santé, répondez-lui : *Monseigneur, je baise la poussière de vos pieds*; enfin, dans toutes vos réponses, ne manquez jamais d'employer la troisième personne du pluriel. » PAUL TIBY.

FANATIQUE, FANATISME. Le fanatisme est d'origine religieuse : il eut son berceau dans les anciens temples (*fana*), autour desquels rôdait la foule de ceux qui venaient aspirer les vapeurs prophétiques exhalées de leurs soupiraux. Ces miasmes, qui recélaient la science de l'avenir, ressemblaient à ceux qui s'évaporent des boissons spiritueuses. On voyait ces aspirants-prophètes chanceler et s'agiter comme des convulsionnaires; on les voyait, les bras pendants, les poings fermés, les yeux sortant de leurs orbites, menacer le ciel du regard, frapper la terre du pied, haleter de manière à briser une poitrine d'homme, jusqu'à ce qu'enfin tout ce tremblement d'organes finît par l'explosion de deux ou trois sottises, s'échappant de leurs bouches en phrases entre-coupées et sans liaison. Voilà pourquoi les témoins de ces fureurs ridicules ont appelé *fanatisme* toute sorte d'entêtement enragé, toute exaltation de sentiment qui n'est point fondée sur la raison ou qui dépasse la portée des moyens ordinaires que la raison nous suggère pour accréditer nos idées, pour faire triompher nos prétentions. — Il y a plusieurs genres de fanatisme. Nous ne décrirons ici, et très rapidement encore, qu'un petit nombre de ceux qui peuvent avoir un intérêt de circonstance. Tout le monde connaît les maux que le dérèglement du zèle religieux a enfantés à toutes les époques; mais bien peu de personnes ont calculé les maux plus profonds et plus répandus dont le zèle anti-religieux est la source : le fanatisme qui en dérive est plus funeste de nos jours à la civilisation que ne l'ont été jadis toutes les guerres et toutes les persécutions religieuses. On faisait alors la guerre à une opinion, on persécutait une secte, on se montrait cruel et sanguinaire, si l'on veut, envers les dissidents, on sévissait même quelquefois contre d'innocentes victimes; mais, la guerre finie, la persécution s'apaisait, et la cruauté pouvait compter ceux qu'elle avait immolés. Le fanatisme d'aujourd'hui aura des résultats bien plus déplorables. L'esprit d'innovation a soufflé partout; on cherche à couper le lien qui attache la terre au ciel; on veut circonscrire les attributions de la Providence divine et lui dire : Désormais, tu n'auras d'autre soin en partage que de faire germer nos plantes et de mûrir nos moissons. Le Dieu de nos jours sera comme le Jupiter des anciens, maître de la foudre et de la grêle, mais à condition qu'il n'aura point à se mêler des affaires d'ici-bas; il est défendu à la justice de s'humilier devant lui, aux législateurs de le nommer, aux gouvernants de l'invoquer. La sagesse humaine doit se suffire à elle même; la vertu méconnaîtra les honneurs de sa naissance céleste; elle aura ses garants dans le code pénal et ses espérances dans

le budget de l'état.... Je m'arrête ici, car je ne voudrais pas donner moi-même l'exemple de l'oubli de cette modération qui devrait être le résultat de toute discussion sur le *fanatisme*. Je dirai seulement qu'en écrivant sur le fanatisme antireligieux, je n'ai pas prétendu juger la responsabilité que les gouvernements contractent envers la civilisation en s'associant à ce système de séparation tranchée entre la vie civile et la profession des principes religieux. La politique n'est que ce qu'elle peut être, une suite d'accomodements; ses conseils sont toujours fondés sur la prudence; ses actes sont quelquefois une nécessité, quelquefois une faiblesse, toujours une transaction, rarement une inspiration de la simple vérité. Si elle a donc renoncé à s'appuyer sur la religion, ce n'est pas qu'elle ait oublié la toute-puissance de cette alliance, c'est qu'elle a dû ou qu'elle a voulu fléchir devant les exigences du fanatisme dont nous parlons, fanatisme qui aura des conséquences bien tristes pour l'humanité, si l'expérience de ses œuvres ne sert pas elle-même d'obstacle à ses progrès; car, lorsque toute une nation aura été saturée par cette contagion, on n'aura plus à disputer sur les formes, mais sur la possibilité d'un gouvernement. — Il y a un autre fanatisme qu'on pourrait appeler *amour outré du genre humain*. Les nations de l'antiquité étaient tant soit peu égoïstes : soit qu'elles crussent qu'il est impossible de songer aux besoins de tout le monde, soit qu'elles eussent reconnu qu'il est toujours plus utile et plus sûr de songer d'abord à sa patrie, elles n'affectèrent jamais cette tutèle du bonheur universel des hommes, dont plusieurs de nos contemporains s'opiniâtrent à assumer la charge. L'histoire aurait dû décourager ces procureurs bénévoles de l'humanité, en leur montrant que les biens intellectuels ont eu sur la terre leurs périodes distinctes d'accroissement et de décadence, à peu près de la même manière que les maux physiques envahissent un membre en venant d'en quitter un autre; que la nature n'a jamais permis que les hommes jouissent tous ensemble de la même mesure de bonheur; que chaque peuple a son caractère moral, comme son type de physionomie; que chaque nation tient trop à ce qu'elle est, à ce qu'elle fut, à ses illustrations passées, aux avantages de sa position spéciale, pour se soumettre aisément à cette suzeraineté d'une nouvelle espèce qui passe un niveau sur toutes les têtes. Et d'ailleurs, comment s'y prendra-t-on pour les forcer à reconnaître un patronage dont l'orgueil seul forme la base, et dont les adeptes proclament depuis si long-temps le privilége avec tant de bonne foi que cet orgueil, à force d'habitude, est désormais devenu innocent? — Oublierai-je le fanatisme de l'ultra-perfectionnement politique? Je devrais vraiment n'en pas parler, en voyant partout les utopistes se repentir, les réformistes revenir sur leurs pas, et les hommes paisibles craindre plus les conséquences de certaines vérités que la continuation de quelques erreurs. Je me bornerai donc à dire qu'il en adviendra de même toutes les fois qu'on oubliera que l'homme est un être imparfait par sa nature, et que l'âge d'or des politiques est comme l'âge d'or des poètes. Autant vaudrait étudier les moyens à mettre en usage pour conduire l'homme à une vie de plusieurs siècles que de discuter la marche à suivre pour obtenir un gouvernement qui, satisfaisant aux besoins du plus grand nombre, satisfît également aux vœux de tous et de chacun. L'*homo sum* devrait être l'épigraphe de toute législation humaine. Tant qu'il y aura des hommes méchants, il faudra des gouvernements forts; or, il n'y a que deux moyens d'être fort : ouvertement ou par ruse. Que Dieu bénisse la sincérité d'un côté et la nécessité de l'autre!

Bon J. Manno, de l'académie de Turin.

FANDANGO. Ni ces pyrrhiques voluptueuses tant courues des Romains, ni ces danses des saliens tant célébrées par Denys d'Halicarnasse, n'approchèrent jamais du *fandango* espagnol. L'anachorète le plus fervent ne voit pas danser le *fandango* sans soupirer, sans dési-

sans donner au diable ses vœux, sa continence et ses sandales. Mais pour qu'il plaise, il faut que le *fandango* soit bien dansé, bien exécuté; que la tête, les pieds, les bras, le corps de la danseuse, se meuvent d'ensemble pour exciter le trouble et la volupté. Les Espagnols racontent au sujet du *fandango* une anecdote qu'ils donnent pour vraie et que je citerai comme un conte. La cour de Rome, scandalisée de voir une nation citée pour l'austérité de ses mœurs et la pureté de sa foi tolérer une danse aussi voluptueuse, résolut de la proscrire sous peine d'excommunication. Les cardinaux s'assemblent; le procès du *fandango* s'instruit; la sentence va être mise aux voix, quand un des juges observe qu'on ne doit pas condamner un coupable sans l'entendre. L'observation paraît juste, elle est accueillie; on fait comparaître devant l'assemblée un couple espagnol armé de castagnettes et on le somme de déployer en plein tribunal toutes les grâces du *fandango* : la sévérité des juges n'y tient pas; les fronts se déridént; les visages s'épanouissent; leurs Eminences se lèvent; des pieds, des mains, elles battent la mesure; la salle du consistoire se change en salle de bal; le sacré collége imite les gestes et les pas des danseurs, et le *fandango* est absous. On a fait de cette aventure un fort joli vaudeville, mais la scène a été transportée de l'autre côté de la Bidassoa, en France, à St-Jean-de-Luz, et les cardinaux, par respect pour les mœurs, ont cédé la place à un petit tribunal de province. Tout ceta s'appelle le *Procès du fandango*, et c'est fureur, chaque fois qu'on le joue sur tout le versant septentrional des Pyrénées. — Cette danse est fort ancienne. Callimaque, dans son *Hymne sur Délos*, assure que Thésée l'aimait à la folie. Pline en parle fréquemment dans ses lettres : « Venez ce soir, dit il à un de ses amis; nous souperons ensemble, nous boirons d'excellents vins; les paons, les rossignols, les grives de Malte, le sanglier à la troyenne, rien ne sera oublié, et je vous procurerai, pardessus le marché, le divertissement de *la danse espagnole*. » — On danse encore le *fandango* à Smyrne, dans l'Asie-Mineure, en Géorgie, à Cachemire surtout, où les femmes sont passionnées pour ce divertissement. E. de Monglave.

FANFARE. Mot dont l'étymologie est restée mal éclaircie, et que des écrivains ont supposé avoir été produit par harmonie imitative pour exprimer un brillant effet d'instruments de cuivre. On a employé le verbe *fanfarer* pour signifier *donner de la trompe*, *gambader*.—Le mot nous vient de l'espagnol et peut-être des Maures. Au temps de la conquête du Mexique, les Espagnols appelaient *fanfaron*, un ornement de bonnet fabriqué en or du Nouveau-Monde. Le nom de *fanfaron* était également donné aux élégants ainsi coiffés; et comme tous nos mots d'escrime sont sortis des salles d'armes espagnoles, elles nous ont aussi prêté l'expression *fanfaron*, dans le sens de *bretailleur* ou de *rodomont*. Le substantif espagnol *fanfaria* peignait leur vanité, leur arrogance; de là vient que, dans les siècles passés, suivant Furetière, « l'Espagnol fait beaucoup de *fanfares* pour peu de chose » (*v.* plus bas Fanfaron). — Les fanfares, prises dans le sens de concerts d'instruments militaires, s'appliquaient, historiquement, à la marche des comparses dans les carrousels et les tournois; elles s'appliquaient techniquement, depuis l'ordonnance du 1er mars 1768, à certains signaux de cavalerie. Aujourd'hui, c'est un genre d'effet musical connu de la cavalerie et de l'infanterie, et qui diffère des sonneries d'ordonnance : celles-ci sont d'invariables morceaux que le cuivre fait entendre sans le secours d'une clé. Les fanfares sont des airs variables, capricieux, de circonstance, que produisent dans l'infanterie les clairons à clé, et que produisent dans la cavalerie les bugles à clé, les cors, les ophicléides, les trombones, les trompettes. Il se dit, en termes de chasse, de l'air qu'on sonne au lancer du cerf. Gal Bardin.

FANFARON. C'est ainsi qu'on désigne un faux brave, ou celui qui cherche

à passer pour brave sans l'être. La *fanfaronnade* doit donc être définie, *l'hypocrisie du courage*. Les habitants de la Gascogne ont été de tout temps réputés *fanfarons*, et cette province, quoiqu'elle contienne d'ailleurs d'aussi braves gens que toute autre, a été le berceau d'une foule d'anecdotes plaisantes, qui font plus d'honneur au caractère spirituel des Gascons qu'elles ne peuvent réellement nuire à leur réputation de bravoure. Les mots de *fier-à-bras*, *taillefer*, *sacripant*, etc., sont considérés aujourd'hui comme synonymes de *fanfaron*, quoiqu'ils n'aient pas toujours été pris en si mauvaise part. On ne donne pas seulement le nom de *fanfaron* à un lâche qui affecte une bravoure qu'il n'a pas, mais encore à quiconque se vante outre mesure de quelques qualités qu'il ne possède pas du tout, ou du moins qu'à un très faible degré. Il y a cette différence entre un *poltron* et un *fanfaron*, que ce dernier, pour voiler sa couardise, affecte le masque d'un courage dont l'autre ne cherche point à se revêtir. Ils sont tous deux également lâches, mais le dernier avec un vice de plus, l'hypocrisie. « Sénèque, dit St-Évremond, est un *fanfaron*, qui tremble de peur à la vue de la mort ». La *fanfaronnerie* est l'habitude des *fanfaronnades* :

C'est pure *fanfaronnerie*,
De vouloir profiter de la poltronnerie
De ceux qu'attaque notre bras. (Mol.)

BILLOT.

FANGE. Boue, bourbe, terres grasses, humides, marécageuses. Ce mot vient de *phanum*, basse latinité, selon Du Cange, ou de *fangue*, vieux mot français qui signifiait *lac* et *marais*, ou de *faignes*, mot flamand encore en usage, ou du celte ou bas-breton *fancq*. Il est tombé dans la *fange*, il est tout couvert de *fange*.— Il signifie, au figuré et dans les discours ascétiques, les *souillures* du péché : il m'a tiré d'un abîme de *fange* et de boue, je me roulais dans la *fange* des voluptés. Il se dit encore, par mépris, d'une condition basse, abjecte : un ministre né dans la *fange*, sorti de la *fange* ; il s'applique enfin à la bassesse d'esprit, de style, de langage :

Et qu'à moins d'être au rang d'Horace ou de Voiture,
On rampe dans la *fange* avec l'abbé de Pure. (Boil.)

X.

FANION. Mot dont l'étymologie est allemande, et dont l'orthographe a eu des formes très variées. Il vient de *fahne* (enseigne ou drapeau). Ce substantif s'était reproduit dans le bas latin *fano*, *fanonis*, qui s'est francisé depuis la guerre de 1667. Le fanion était un petit drapeau dont l'étoffe en serge avait à peu près un pied carré ; on l'employait d'abord, dans cette guerre, à la police des équipages ; chaque officier général avait son fanion de la couleur de sa livrée ; chaque corps avait son fanion de bagages ; c'était comme l'étiquette au moyen de laquelle le vaguemestre général classait et groupait les valets et les chevaux de bât. L'usage s'introduisit bientôt de se servir de fanions comme de fiches de campement, et chaque compagnie d'infanterie commença à avoir le sien, dont le sergent d'affaires (il n'y avait pas encore de sergents-majors) était le dépositaire.—Il y avait bien des siècles que les troupes chinoises avaient des fanions quand les Occidentaux commençaient à en employer, mais ceux des Chinois avaient le double avantage de servir nuitamment de réverbères dans les camps. Cet usage des falots à hampe n'était point inconnu des légions romaines. — Dans la première moitié du siècle dernier, l'usage des fanions ne s'était pas maintenu dans les troupes françaises ; mais dans les armées anglaises, hollandaises, impériales, prussiennes, ils concouraient à distinguer les compagnies d'infanterie ; les régiments français en reprirent des étrangers la mode, mais la législation ne s'en occupa qu'en 1753 ; le sergent-fourrier avait à cette époque la garde du fanion, et quand un corps faisait route, chaque sergent-fourrier, arrivé au lieu du gîte, faisait flotter en dehors de sa fenêtre son fanion, pour indiquer sa demeure aux soldats qui auraient besoin de la connaître. — Les ordonnances de 1788 ne reconnaissaient

par bataillon que trois fanions : l'un d'eux dans les manœuvres représentait le drapeau, les deux autres étaient confiés aux guides-généraux, guides dont l'invention venait d'avoir lieu.—Quantité de dispositions réglementaires se sont, de nos jours, contrariées au sujet des fanions, sans qu'il en soit encore résulté de principes simples, clairs et vraiment utiles. Il manque aux Français ce qui se voit en d'autres armées, ce sont des cavaliers porteurs de fanions et chargés d'être guides dans les grandes manœuvres et de défendre le terrain des évolutions contre les envahissements des curieux et l'imprudence des badauds. Gal Bardin.

FANNIA (Loi), loi somptuaire, décrétée l'an de Rome 593, sous les auspices du consul C. Fannius. Elle bornait la dépense des grands festins à 100 as, et celle des repas ordinaires à 10.—Une autre loi Fannia, décrétée sous les auspices du consul Fannius, donnait au préteur le pouvoir de chasser de Rome les rhéteurs et les philosophes. A. Savagner.

FANON. On appelle ainsi la peau qui bat sous la gorge d'un bœuf, d'un taureau. Il se dit aussi de l'assemblage de crins qui tombe sur le derrière du boulet de plusieurs chevaux, et cache l'ergot. Les lames cornées, ou barbes qui pendent des deux côtés de la gueule de la baleine, et garnissent transversalement son palais, se nomment aussi *fanons* (*v.* Baleine). Ces fanons retiennent les mollusques qui forment la nourriture de ce cétacé. C'est avec les fanons de baleine que l'on a commencé à faire tout ce qui sert à maintenir les corsets des femmes, les buses, baleines, et en général plusieurs sortes d'ouvrages pour lesquels on a besoin d'une matière pliante et qui fasse ressort, comme les *baleines* d'un parapluie, d'un col. En termes d'église, *fanon* signifie un *manipule* ou ornement de la largeur d'une étole, que les prêtres et les diacres portent au bras gauche en officiant. En termes de blason, c'est un large bracelet pendant du bras droit, fait à la manière du manipule dont nous venons de parler. *Fanon* se dit également, au pluriel, des deux pendants qui sont au-derrière de la mitre d'un évêque, de la couronne des empereurs, et des pendants d'une bannière. Les marins appellent *fanon* le raccourcissement du point d'une voile, lorsqu'on la ramasse avec des garcettes pour prendre moins de vent.—Le pluriel de *fanon* avait, il n'y a pas long-temps, une dernière acception dans les sciences médicales. On nommait ainsi des attelles ou lames flexibles et résistantes, d'une forme particulière, employées spécialement dans les fractures de la cuisse et de la jambe pour maintenir les fragments des os en contact. On disait appliquer les *fanons*. Depuis quelque temps, les chirurgiens ont remplacé les fanons, à cause de leurs inconvénients, par des attelles ordinaires. — Enfin, une petite pièce de monnaie des Indes, valant quelques sous, porte aussi le noms de *fanon*.

U. Barrière.

FANTAISIE, mot venu du grec *phantasia*, qui signifie *vision*, et exprime bien un goût passager, que ceux qui le ressentent motiveraient difficilement : c'est de la légèreté, provenant de l'âge ou du caractère, que naît la *fantaisie* ; elle diffère du caprice par ses objets, qui sont éminemment frivoles, et par moins d'intensité encore. La *fantaisie* s'exerce sur les habits et les petits meubles inutiles ; les futilités seules l'excitent, et on croit si peu répréhensible de s'y livrer qu'on avoue lui être soumis: un homme convient que son gilet, sa canne, sont de *fantaisie* ; une femme en dit autant de toutes les pièces de sa parure ; mais ces pièces sont si multipliées, la *fantaisie* chez les femmes s'étend et se varie à un tel point qu'on en a vu se ruiner par cet unique travers d'imagination, qu'elles ne s'étaient pas efforcées de réprimer. S'abandonner à ses *fantaisies* nuit au bonheur, car il est impossible de les satisfaire constamment, et, satisfaites, elles ne procurent plus aucun plaisir. Les *fantaisies* chez les enfants consistent à vouloir changer de lieux, de jouets, d'aliments, à se plaire alternativement avec différentes personnes. Lors-

que les années ne changent point cette disposition, il est certain que l'organisation est incomplète : une enfance prolongée n'est qu'une sorte d'imbécillité, quels ques soient d'ailleurs les signes d'intelligence donnés par l'individu. Il est donc important de faire remarquer aux enfants les inconvénients des *fantaisies*, dont le résultat ne manque guère d'inspirer autant de dédain que de pitié. Il est peu d'hommes, tel sages qu'ils soient, qui n'aient parfois une *fantaisie*, et qui ne s'en repentent; mais un penchant habituel à agir sans motif et à varier chaque jour est incompatible avec le sens commun : on peut à ce défaut joindre le genre d'esprit qui fait discourir et écrire agréablement, mais il exclut toute espèce de supériorité intellectuelle. — *Fantaisie* signifie parfois *envie* : Mme de Sévigné écrit que la *fantaisie* lui prend de mettre de la crème dans son café ; Moncrif l'a employé pour *image* dans ces vers :

Une si douce *fantaisie*
Toujours revient :
En songeant qu'il faut qu'on l'oublie
On s'en souvient.

— Le nom donné à l'idée fugitive appelée *fantaisie* désigne aussi les choses qu'elle fait désirer. Ainsi, on appelle *fantaisies* les ornements de cheminée et de console, consistant en petits sujets d'ivoire, de porcelaine, de cristal, de bois de Spa, etc. Les arts, qui ont la représentation du beau pour objet, ne sont pas encouragés par ceux qui ont le goût des *fantaisies*: nulle règle ne les guidant, ils choisissent sans discernement ; la bizarrerie des formes et des couleurs les charme plus que leur vérité, leur noblesse et leur élégance. Le prix des *fantaisies*, basé sur l'instabilité et la débilité de l'imagination, est très élevé, et absorbe ordinairement le superflu de la fortune des riches, qui devrait être consacré à secourir les pauvres. On ne peut être charitable ni généreux quand on satisfait ses *fantaisies*; on est ennuyeux, fatigant, insupportable, quand on n'agit qu'à sa *fantaisie*. Ctesse DE BRADI.

FANTAISIE (musique) signifie une chose inventée à plaisir, et dans laquelle on a plutôt saisi le caprice que les règles de l'art. Les grands maîtres, tels que Bach et Mozart, ont eu recours à la *fantaisie* pour ouvrir un champ plus vaste à la fécondité de leur génie, et trouver ainsi le moyen d'employer une infinité de recherches harmoniques, de modulations savantes et hardies, de passages pleins de fougue et d'audace, qu'il ne leur était pas permis d'introduire dans une pièce régulière. C'était pour déployer encore plus de science qu'ils s'affranchissaient des lois prescrites pour la conduite de la *sonate* et du *concerto*. Telle était la *fantaisie* entre les mains de ces hommes extraordinaires : elle a bien dégénéré depuis lors, *quantum mutata!* Ce n'est plus maintenant que la paraphrase d'un air connu, d'un refrain qui court les rues, que l'on varie de toutes les manières, en le faisant précéder d'une introduction et suivre d'une queue, banale péroraison où le trait sur la pédale n'est jamais oublié. Ce genre, que l'absence du talent et l'impuissance de créer une bonne pièce originale ont seules pu mettre en crédit pendant un certain temps, est aujourd'hui peu cultivé par les compositeurs célèbres, qui semblent l'abandonner aux praticiens. — La fantaisie ainsi conçue a été adoptée et mise à la mode par Steibelt, qui publia, vers 1805, sa fameuse *fantaisie* sur les airs de la *Flûte enchantée*. Peu de morceaux de piano ont eu un pareil succès. Le même compositeur en écrivit d'autres sur le même modèle ; cent pianistes se jetèrent dans cette carrière, qui présentait peu de difficultés, et tous les éditeurs voulurent avoir des *fantaisies* dont le succès approchât de l'œuvre de Steibelt, qui jouissait d'une si grande faveur.—L'ancienne *fantaisie*, la noble, la belle *fantaisie* de Bach et de Mozart, va reparaître avec la brillante parure que l'art moderne peut lui donner. Thalberg, pianiste d'un talent merveilleux, compositeur de haute portée, a déjà produit plusieurs œuvres de ce genre. M. Thalberg nous promet de réhabiliter la *fantaisie*. CASTIL-BLAZE

FANTASMAGORIE. Le mot *fantasmagorie* ou *phantasmagorie* est composé de deux mots grecs, *phantasma* (fantôme), et *agor* ou *agorê* (dialecte ionien), qui signifie *assemblée* : c'est donc l'art de faire apparaître des fantômes et des images de corps animés à l'aide des illusions de l'optique. Il désigne encore le spectacle produit de cette manière et l'appareil au moyen duquel on le produit. — Les principes sur lesquels repose la construction de la lanterne-magique sont aussi ceux qui constituent la fantasmagorie : dans les deux instruments, les objets sont éclairés et amplifiés par les mêmes verres ajustés de la même façon. Seulement, dans le dernier, on a modifié le but des diverses parties de la machine, comme nous le dirons tout-à-l'heure, afin de produire un effet beaucoup plus imposant. Décrivons d'abord le mécanisme de la lanterne-magique, dont la fantasmagorie n'est qu'une légère modification. — La lanterne-magique inventée par Kircher est un instrument composé d'une boîte ordinairement de fer-blanc, peinte en noir à l'intérieur, et au fond de laquelle est un miroir concave qui réfléchit la lumière d'une lampe placée à son foyer. En avant de la lampe est un verre lenticulaire qui réunit les rayons lumineux qui viennent, soit de la lampe, soit du miroir concave. Le miroir porte en avant les rayons qui se répandent derrière la lampe, et la lentille les concentre sur une plaque de verre qu'on tient au-delà, et sur laquelle sont peintes les images des objets aussi correctement que possible, et dans de très petites proportions : par ce moyen, la lumière qui vient de la lampe placée dans l'intérieur de la boîte, étant ainsi concentrée par la lentille sur l'image qui est derrière, l'éclaire fortement et la rend extrêmement lumineuse. Au-delà de cette plaque de verre est une autre lentille qui reçoit les rayons qui viennent de traverser les images des objets : ces rayons passent ensuite par une ouverture circulaire, percée dans un carton situé convenablement, et tombent sur une troisième lentille fixée à l'extrémité d'un tuyau mobile, ce qui permet de l'éloigner ou de la rapprocher de la précédente à volonté. On tend ordinairement en face de cette dernière lentille une toile blanche, sur laquelle vont se peindre les images des figures tracées sur la plaque de verre. Il est évident que plus cette toile est éloignée, plus les copies des figures sont grandes, parce que les rayons qui s'échappent de la dernière lentille vont toujours en divergeant, et augmentent ainsi la proportion des figures qui y sont réfléchies. Mais aussi, plus cette distance est grande, plus les objets, il est vrai, sont grands, mais plus confus aussi, moins distincts et moins éclairés. D'après ce court exposé, on voit que dans les lieux où l'on montre la lanterne-magique, les spectateurs sont du même côté de la toile qui reçoit les images, que la lanterne. Dans la fantasmagorie, au contraire, pour augmenter l'illusion, on a eu l'idée de tendre la toile entre les spectateurs et l'instrument. — Ici, en effet, tout le mécanisme de l'opération disparaît aux yeux du spectateur : l'obscurité la plus profonde règne : tout à coup, un spectre apparait, loin, bien loin d'abord, et vient se peindre aux yeux de l'assemblée comme un point lumineux. Bientôt il s'accroît, grandit, et semble s'approcher lentement d'abord, et puis se précipiter sur les spectateurs : l'illusion est complète ; ceux même qui connaissent les lois de l'optique et le mécanisme de l'appareil ne peuvent s'en défendre. Que la scène se passe maintenant dans un lieu triste, qu'un morne silence soit par intervalles interrompu par une musique lugubre, et il sera presque impossible de réprimer une frayeur au moins momentanée. — Mais pénétrons maintenant derrière la toile, et voyons ce qui s'y passe : une lanterne-magique ordinaire est disposée de manière à pouvoir s'éloigner ou se rapprocher du tableau de taffetas gommé ou de toile cirée très unie sur lequel vient se peindre l'image du fantôme. L'un des miroirs de cette lanterne a un mouvement indépendant d'elle, il s'éloigne

quand elle se rapproche du tableau, se rapproche quand elle s'en éloigne, afin de conserver toujours à l'image la netteté qui lui convient pour rester constamment visible et distincte. Quels doivent être, d'après cela, les soins de l'opérateur? Il commence d'abord par disposer l'appareil à une très petite distance de la toile, en éloignant le plus possible le verre dont il a été question tout à l'heure. Le spectre alors semble un point; l'opérateur éloigne ensuite progressivement la lanterne, en rapprochant la lentille; le spectre grandit, et le spectateur prend cet accroissement pour l'effet d'un mouvement progressif : il s'imagine avoir vu le fantôme s'éloigner d'abord, s'approcher ensuite, et enfin venir se placer à côté de lui. C'est cette sensation de surprise, mêlée d'un peu de frayeur, qui fait ordinairement le charme de ces sortes de spectacles, qui, pour être devenus populaires, n'en sont pas moins ingénieux et charmants. — Or, pour produire ces variations de grandeur des images qui complètent si bien l'illusion, il faut monter l'instrument sur des roulettes garnies avec soin d'un coussin de drap circulaire, afin qu'elles puissent rouler sur le plancher sans faire de bruit. C'est, du reste, en combinant les distances de l'instrument à la toile et de la lentille à l'objet, qu'on parvient à rendre l'image projetée sur la toile plus petite ou plus grande, tout en lui conservant sa netteté. Telle est la différence des spectacles produits par la fantasmagorie avec ceux de la lanterne-magique simple : mais un défaut essentiel de la première est que l'objet est plus vivement éclairé quand il semble fort loin que quand il paraît tout près. — On peut diviser en trois classes les apparitions produites par la fantasmagorie : dans la première, les objets sont d'abord très petits, et ne laissent distinguer qu'un point lumineux; puis on les voit grandir successivement, de manière qu'ils semblent venir de fort loin, et ils disparaissent au moment où le spectateur les croit sur lui; dans la seconde, ils ont une grandeur fixe, et restent à une certaine distance du spectateur; mais ils ont du mouvement et paraissent animés; dans la troisième enfin, les objets se montrent subitement au milieu de l'assemblée, disparaissent et semblent parcourir toutes les parties du lieu de la scène. — Nous savons déjà que pour obtenir les deux premières espèces d'apparitions, et pour faire grandir successivement l'image et lui donner l'apparence de la vie, tout consiste à imprimer aux deux lentilles de l'appareil un mouvement qui les rapproche ou les éloigne du verre colorié, en même temps que l'on donne à la lanterne un mouvement opposé qui l'approche et l'éloigne du tableau. Il faut, du reste, une grande habitude pour manœuvrer convenablement l'appareil et produire toute l'illusion que l'on veut donner au spectacle. On produit le troisième effet fantasmagorique, c.-à-d. l'apparition des spectres qui se promènent au milieu de l'assemblée, paraissent et disparaissent promptement, avec des mannequins et des masques transparents, dans l'intérieur desquels on place une lanterne sourde. Une personne transporte ces mannequins dans l'intérieur de la scène, et, à l'aide d'une perche, elle découvre ou recouvre la lanterne : on aperçoit le spectre par l'effet de la lumière qui passe à travers les masques, et qui disparaît assitôt qu'on la recouvre.—La fantasmagorie est un spectacle nouveau qui n'a commencé à être bien connu que sur la fin du XVIII[e] siècle. Quelques savants croient que l'on en a fait usage dans la haute antiquité; ils pensent même que c'était la fantasmagorie qui servait à effrayer les personnes que l'on initiait aux mystères de *Cérès* et d'*Isis*, et que par ce moyen un grand nombre de charlatans faisaient apparaître les divinités infernales et les morts que l'on évoquait. — Le mot de *fantasmagorie* s'emploie aussi quelquefois au figuré; il se dit alors de l'espèce de tableau mouvant dont tous les personnages, comme dans un bal, par exemple, passent rapidement devant les yeux d'un observateur pour disparaître bientôt, rempla-

cés par de nouveaux qui s'éloignent à leur tour.—Il se prend en mauvaise part dans la littérature et les arts, pour abus des effets produits par des moyens surnaturels ou extraordinaires : ce roman, ce drame est rempli d'évocations, d'apparitions, de scènes nocturnes : je n'aime pas toute cette *fantasmagorie*.

V. de Moléon.

FANTASQUE, caractère qui éclate et se manifeste sans transition, et qui passe d'un extrême à l'autre sans aucune espèce de mesure. Nul ne peut compter sur le fantasque, pas plus que le fantasque ne peut compter sur lui-même. En effet, son existence s'écoule dans une foule de sensations qui sont aussi subites qu'elles sont contradictoires : idées, manières, vêtements, tout dans le fantasque se trouve en opposition avec telle ou telle circonstance donnée. Il fait de premier mouvement et avec impétuosité ce qui exige de la réflexion ; et pour les choses les plus indifférentes, il apporte de la gravité et de la méditation. On comprend combien une famille est à plaindre lorsque son sort est confié à un pareil homme : femme, enfants, domestiques, tous sont sur un *qui vive* perpétuel ; nul désormais n'est assuré du moment de son repas ni de celui de son sommeil. — Le pouvoir souverain, qui peut tant donner, dégoûte et fatigue bien vite lorsqu'il se montre fantasque ; car il se dégrade lui-même de son premier attribut, qui est la raison. Parmi les empereurs romains, beaucoup sont morts assassinés plutôt parce qu'ils étaient fantasques que parce qu'ils étaient cruels ; tous dans leur entourage avaient intérêt à se réunir contre eux, parce qu'ils les tenaient *tous* dans une incertitude continuelle plus affreuse que la mort. L'histoire moderne a conservé dans ses anecdotes le souvenir d'un duc de Nevers, qui, sans vices réels, a fait la désolation de sa famille ; à diverses reprises, et sans qu'aucun préparatif eût été fait à l'avance, il annonçait à sa femme, habitant Paris, qu'il fallait qu'elle partît sur-le-champ avec lui pour Rome, et aussitôt on se mettait en route. — Les gens du monde qui sont doués d'une certaine étendue d'imagination se montrent quelquefois fantasques : les difficultés, les obstacles, enfin tout ce qui arrête, disparaît devant la peinture particulière qu'ils se sont faite des objets ; mais ensuite ils ont des retours ; tantôt ils cèdent, tantôt ils résistent, et deviennent ainsi différents d'eux-mêmes. — Les poètes, les écrivains, les artistes, enfin, tous ceux chez lesquels la faculté d'inventer est jointe à la mobilité des sensations, sont plus ou moins insupportables dans la vie privée, parce qu'ils ne peuvent se défendre d'être fantasques. — Les savants, qui observent plus qu'ils ne créent, ont, au contraire, une certaine égalité de caractère qu'entretient cette habitude d'attention et de calcul qu'exige le détail minutieux où ils se plongent. — Les gens d'affaires se gardent bien d'être fantasques, car, pour réussir, ils ont besoin, non seulement de garder tous leurs avantages, mais d'empiéter sur ceux des autres, et ils ne parviennent à ce résultat qu'à force de tact, de mesure et d'adresse. — Les enfants de famille, nés avec une fortune immense dont ils entrent en possession très jeunes, sont presque tous fantasques ; leurs richesses, dépassant leurs désirs, les jettent dans la dépravation ou dans la folie. Il est rare que les femmes, surtout quand elles sont jeunes, soient fantasques ; elles se sauvent de ce malheur par leurs caprices ; et on les leur passe, parce qu'il est rare que ceux-ci les fassent rompre ouvertement avec le savoir-vivre ou le repos de ceux qui les entourent ; leurs caprices, après tout, ne désolent que ceux qui les aiment de bonne foi, et elles leur tiennent en réserve un dédommagement qui les console. Saint-Prosper.

FANTASSIN. Ce mot répond au vieux substantif *fanterie* ; il s'écrivait encore *fantachin* au temps de Henri-Estienne. Sa racine est italienne, et il est une corruption de *fante*, *fantoccino* ; il succédait aux termes *maheutre*, *menadier*, *paonnier*, *pion*, *pionnier*, *brigant*, *compagnon*, qui se prenaient de même

dans le sens de *piéton*. On trouve *fantassin* mentionné pour la première fois dans l'ordonnance de juin 1338, relative aux troupes des sénéchaussées et à la paie des arbalétriers. Les expressions *infanterie*, *homme d'infanterie*, qui prirent naissance dans les premières traductions des ouvrages de Machiavel, ont fait oublier, pour ainsi dire, *fantassin*, qui a cessé absolument d'être réglementaire; il n'a plus été qu'une locution familière et même tant soit peu méprisante dans la bouche des cavaliers, parce que le bâton était la justice répressive du *fantassin*, tandis que l'homme de cheval avait l'agrément de n'être battu qu'à coups de plats d'épée. Plus d'un document officiel, plus d'une harangue authentique, ou supposée telle, se sont servis du mot *enfant*, dans le pur sens de *fantassin*; on en a la preuve dans une lettre du duc de Bourgogne, du 12 mars 1475, où il parle des *enfants à pié*; l'usage de ce dernier terme s'est reproduit bien plus tard dans l'emploi des *enfants perdus*, à peu près synonymes de *voltigeurs* ou de *fantassins légers*. La langue française, aujourd'hui privée d'un substantif simple (*fantassin* et *piéton* sont à peu près hors d'usage, du moins techniquement parlant), est en cela moins bien partagée que l'imitatrice Allemagne, qui, du moins, a son *infanteriste*. Jusqu'à l'institution de l'infanterie des communes, les *fantassins* français, nommés *famuli*, *pedites*, *satellites serrientes*, n'étaient que des serfs de fiefs, ou des valets de seigneurs que les suzerains amenaient à leurs suite, soit pour le service de leur cavalerie, comme le faisaient les mamelouks de nos jours encore, soit pour porter le ravage et l'incendie, sous le nom de *gastadours*, soit pour remuer la terre, sous le nom de *pionniers*: de là cette vieille synonymie de *fantassin*, *gastadour* et *paonnier*. Les *fantassins* qui allaient, pour ainsi dire, nus à la guerre, ne commencent à porter la hallebarde et quelques pièces défensives que depuis l'institution des milices communales. Sully parle des *fantassins* et de leur solde; il en évaluait la dépense, par an, à 250 liv., ce qui, depuis la variation des valeurs monétaires, pourrait aujourd'hui équivaloir à 600 francs. Mais ce taux de dépenses fut ensuite beaucoup restreint: ainsi, en 1654, un *fantassin* tout équipé et sous le mousquet n'était évalué qu'à 20 livres par mois, un peu plus de 40 fr., valeur actuelle. C'est depuis cette époque que la loi a répudié l'emploi du terme *fantassin*, pour y substituer assez maladroitement les mots: *soldat*, *homme de pied*, *homme d'infanterie*, *gens de pied*.

G^{al}. BARDIN.

FANTASTIQUE. C'est un mot qui est plus allemand que français, et voilà justement pourquoi nous l'avons adopté avec tant d'empressement. Autrefois, dans le bon temps, où notre littérature même parlait français, nous avions un mot qui signifiait tout autant que le mot *fantastique*; nous avions le mot *fantasque*. C'était un mot charmant, plein de sens et de bon sens; on n'en pourrait trouver un meilleur pour désigner la plupart des genres nouveaux dont nous avons fait la bienheureuse découverte depuis tantôt 10 ans. — Nous avons donc le *genre fantastique*, comme nous avons le *genre romantique*, comme nous avons la *littérature maritime* et la *littérature militaire*, comme nous avions autrefois le *genre burlesque*, dont cet excellent d'Assoucy était l'empereur. Quant à vous dire comment ce bienheureux genre fantastique nous est venu, la chose n'est pas difficile. Il y a tantôt cinq ou six ans qu'un très spirituel article du *Journal des Débats* apprit à la France qu'il y avait là-bas, en Allemagne, au-delà du Rhin, quelque part, un certain ivrogne qui était à la fois peintre, poète, romancier, historien, et qui s'appelait Hoffmann; que Hoffmann se plaisait, entre deux brocs, à raconter mille histoires pleines d'intérêt, dans lesquelles la vérité était si bien mêlée et entrelacée avec la fiction qu'il était impossible de les séparer l'une et l'autre. C'étaient à la fois le conte de fées et le conte de la *vie privée* (autre mot nouveau); c'était notre grand Perrault,

accouplé avec M. de Marmontel. De ces deux éléments si divers, le mensonge et la vérité, l'histoire et la fable, la poésie et la prose, le bon Hoffmann avait composé une espèce de *olla podrida* littéraire qui n'était pas sans charme et sans intérêt, surtout quand on l'accompagnait de quelques rasades de vin du Rhin. Or, ces contes, à moitié vêtus de bure, à moitié couverts de gaze; ce pêle-mêle de l'homme et de l'ange, de la terre et du ciel; ces minutieux détails de la vie ordinaire, tout à coup interrompus par mille visions de l'arc-en-ciel; tout cela, ce rire mêlé à ces larmes, ce grotesque mêlé au sublime, ce sans-façon vulgaire empêtré dans des cérémonies de cour, tout cela, c'était le conte *fantastique*, c'était le conte d'Hoffmann. Voilà qui va bien. Voyez pourtant quel peuple nous sommes pour un peuple d'esprit! Ce mot nouveau, *fantastique*, produisit chez nous une révolution égale pour le moins à la révolution opérée par cet autre mot, *romantique!* Si l'homme d'esprit qui venait de découvrir Hoffmann, en faisant, dans un livre inconnu chez nous, sa première version de l'allemand en français, eût déclaré tout simplement qu'il venait de découvrir les contes d'un *fantasque*, à peine y eût-on pris garde; on se fût dit, en parlant d'Hoffmann : En effet, voilà un homme qui était né un poète, mais qui n'a jamais su se tenir dans la dignité poétique! En effet, voilà une imagination active et ingénieuse, mais une imagination sans frein, sans lois, sans règles, sans méthode. Voilà un esprit facile, que les fumées du vin ont détourné de sa route; voilà un ivrogne très spirituel, très aimable, très inspiré, très grand rieur, surtout pour un ivrogne qui ne boit pas de vin français! A coup sûr, c'est là tout ce que la France raisonnable aurait dit d'Hoffmann et de ses contes, sans ce terrible mot nouveau, *le fantastique*, qui nous a tous éblouis, comme on est ébloui de tout ce qu'on ne comprend pas. Aussitôt chacun de s'enquérir de ce que c'était que le fantastique. Qu'est-ce que le fantastique? où est-il. Où en fait-on? Et bientôt, comment se fait le fantastique? C'étaient là les questions littéraires à l'ordre du jour. En même temps, un autre homme d'esprit, qui aurait de l'esprit en allemand, tant il en a, M. Loève-Weymar, habile à profiter de cette curiosité nouvelle de sa nation, nous donnait coup sur coup et à notre grande admiration, dix volumes de contes fantastiques traduits d'Hoffmann. Dix volumes! tout autant. Et, à chaque nouveau volume, c'était une admiration nouvelle. On admirait les inventions les plus puériles, les détails les plus extravagants. C'était fantastique. Et, comme au milieu de ces puérilités et de ces extravagances, il y avait sans contredit des étincelles de passion, des sentiments allemands, mais naïfs et vrais, beaucoup de ces petites grâces d'au-delà du Rhin qui seraient des grâces partout, on mettait sur le compte du genre *fantastique* ces douces échappées à travers la fumée du tabac. On croyait qu'Hoffmann, le grand homme de l'heure présente, était ainsi tour à tour triste avec de douces larmes, et gai avec une franche gaîté, parce qu'il était fantastique, pendant qu'il était tout cela, quoique fantastique! Surtout ce qui fit le grand succès de ce nouveau genre, c'est qu'en sa qualité de musicien, Hoffmann parlait de son art favori avec tant d'admiration et de conscience; il se mettait si bien aux genoux de Mozart; la musique de *Don Juan* retentissait si avant dans son cœur, qu'il oubliait alors toutes ses fantaisies puériles, ou plutôt il était tout entier à l'art, cette fantaisie des belles ames, des cœurs honnêtes, des esprits élevés. Ainsi, grâce à ce mélange de bonnes qualités et de frivoles inventions, d'ingénuité moqueuse et de niaiserie sentimentale, grâce à *Don Juan*, grâce à Mozart, grâce à ce violon de Crémone, dans lequel une ame en peine est enfermée, grâce aux traits excellents de la vie de Kreyssler, ces dix volumes de *Contes fantastiques* furent reçus et acceptés tous les dix. Hoffmann, un instant, contre-balança chez nous (chose difficile à croire) la gloire de lord Byron et de Walter-Scott. On ne voulait plus que du fantas-

tique, comme autrefois on ne voulait plus que du romantique. C'était à qui se ferait fantastique. Les libraires disaient à leurs auteurs : *Faites-nous du fantastique !* comme au temps de Montesquieu ils disaient : *Faites-nous des lettres persannes!* Le fantastique déborda sur nous comme une avalanche. Tout ce qui était bizarre sans nouveauté, fou sans esprit, absurde sans intérêt, s'intitula fièrement *fantastique*. Pour le fantastique, on abandonna le moyen âge ; on laissa là le roman historique ; le drame moderne en fut ébranlé ; *le fantastique*, par le ciel ! Puis tout à coup, un beau matin, cette fureur s'apaisa, les contes nébuleux s'arrêtèrent ; Hoffmann descendit de son trône de nuages, sans un éclair pour lui tracer sa route. Le genre fantastique était arrivé à sa dernière période ; il finissait chez nous, comme il avait commencé, sans que personne pût dire ni comment, ni pourquoi. Depuis lors, je ne crois pas qu'on ait tenté de refaire du fantastique, excepté peut être dans les pensions de demoiselles. Quant à ce bon Hoffmann, l'*empereur du fantastique*, il est allé rejoindre l'*empereur du burlesque!* Paix à leurs cendres! Quand par hasard vous lirez les vers de l'un ou les contes de l'autre, ne vous en vantez pas. — Au reste, *fantastique* est un mot qui ne durera guère plus que l'engouement qui lui donna une certaine célébrité. C'est un de ces mots dont il faut se méfier, dont un homme d'esprit se sert quelquefois dans la conversation, et qu'un homme de talent se garde bien d'écrire, à moins qu'il n'y soit forcé par son sujet. — Un homme qui vous dit : voilà qui est fantastique ! voilà un site romantique ! n'est point homme d'esprit. JULES JANIN.

FANTIN DESODOARDS (ANTOINE-ETIENNE-NICOLAS), historien, né au pied des Alpes, en 1738. Il était, en 1789, vicaire-général d'Embrun. La révolution avait à peine éclaté qu'il en embrassa la cause avec le plus vif empressement. Pouvait-il en espérer une position meilleure que celle dont il jouissait ? Sa première pensée, son premier acte en faveur du nouveau système fut de renoncer au célibat. Il s'était déjà fait connaître comme écrivain par son *Dictionnaire raisonné du gouvernement, des lois, des usages et de la discipline de l'église, conciliés avec les libertés et franchises de l'église gallicane, lois du royaume et jurisprudence des tribunaux de France* (6 vol. in-8°). Cet ouvrage passa presque inaperçu ; le temps était mal choisi pour sa publication. La convocation des états-généraux devait nécessairement apporter de grands changements dans toutes les parties de l'administration civile et religieuse. Cet ouvrage fut immédiatement suivi d'un nouvel *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, tomes IV et V, faisant suite à l'ouvrage du président Hénault. Plus tard, il publia une œuvre plus importante, et surtout plus volumineuse, intitulée *Histoire de France depuis la mort de Louis XIV jusqu'à la paix de* 1783. L'auteur désavoue cette édition dans l'avant-propos de son *Histoire philosophique de la révolution*, publiée 8 ans après. Son ouvrage avait été tellement mutilé, défiguré par la censure, qu'il ne ressemblait plus à l'original. « Le censeur Lourdet, dit-il, chargé par Lamoignon de contrôler ce manuscrit, me l'avait rendu si étrangement défiguré que si le libraire Moutard, qui s'était chargé de le rendre public, n'avait exigé que je remplisse le traité fait avec lui, l'ouvrage n'aurait jamais vu le jour. » Le libraire fut mal inspiré, car l'ouvrage fut peu recherché. Toute l'attention publique était fixée sur les ouvrages de circonstance. Tout ce qui s'était passé avant l'ouverture des états-généraux n'était que de l'histoire ancienne. — Son *Histoire philosophique de la révolution française, depuis la convocation des notables jusqu'à la séparation de la convention* (2 vol. in-8°), eut plusieurs éditions. C'est le plus court et le plus remarquable de ses ouvrages. Elle s'est augmentée successivement jusqu'à 10 volumes. L'auteur en donna un abrégé en 6 volumes. Cette histoire a donné lieu à des critiques sévères et passionnées. Le représentant Bailleul, qui se prétendait maltraité, calomnié

dans cet ouvrage, appela l'auteur devant les tribunaux, mais il perdit son procès. — Fantin-Désodoards publia, en 1796, une *Histoire des révolutions de l'Inde au* XVIIIe *siècle, ou Mémoires de Tippoo-Saïb, écrits par lui-même, traduits de la langue indostane* (2 vol. in-8°, et une seconde édition, l'année suivante, en 4 vol). Personne ne fut dupe de ce titre. Fantin Désodoards eut tout l'honneur de l'invention. Tippoo-Saïb avait bien autre chose à faire qu'à écrire les mémoires de son règne orageux. *Andercan et Palamie, histoire orientale* (2 vol. in-8°), peut être regardé comme son plus ancien ouvrage: il avait paru en 1788.—La révolution française était pour cet historien un sujet inépuisable. Il publia, en 1800, une *Histoire de la république française, depuis la séparation de la convention jusqu'à la conclusion de la paix avec l'empereur d'Autriche* (3 vol. in-8°). Il tenait la presse dans une activité permanente. En 1799, il livra au public *Louis XV et Louis XVI* (6 v. in-8°). — Sans abandonner ses sujets de prédilection, l'Inde et la France, il trouvait le temps de fournir des articles aux journaux. Il s'était fait le collaborateur de Mercier dans l'*Ami du gouvernement*, et l'un des rédacteurs actifs, des *Annales patriotiques* de Carra. En 1802, il publia *Heider-Azéima - Tipoo-Saïb*, histoire orientale traduite de la langue malabare. Décidément Fantin-Désodoards prétendait à la réputation d'orientaliste. Il savait l indoustan comme le malabare. Il se renferma cette fois dans le modeste cadre de trois petits in-12. Il reprit bientôt ses larges dimensions historiques dans son *Histoire d'Italie depuis la chute de la république romaine jusqu'au* XIIe *siècle* (1802-1803, 9 l. in-8°). Il voulut ajouter à l bistoire des faits celle des doctrines politiques, et dire son avis sur la science gouvernementale, en un seul in-8° (1807). L'archéologie monumentale ne devait pas échapper à ses incessantes investigations, et il publia en 1808 et pendant le cours des années suivantes ses *Explications françaises des monuments inédits de l'antiquité, expliqués par Winkelman* (3 vol. in-4°). Il se fit le continuateur des continuateurs de Velly, et fit paraître, de 1806 à 1810, 26 vol. in-12 de l'*Histoire de France depuis Henri IV jusqu'à la mort de Louis XVI*. Cette édition devait être suivie d'une autre dans le format in 4°. Mais les 2 premiers volumes ont seuls été publiés. Si Fantin-Désodoards n'est pas notre meilleur historien, il est au moins le plus fécond. Son style se ressent de la rapidité de son travail. Il a fait le même thème historique de plusieurs façons. La critique ne l'a pas épargné; mais il y a plus de prévention, d'esprit de parti, que de bonne foi et de goût dans les jugements portés sur ses ouvrages. Les ennemis de la révolution lui ont reproché d'être révolutionnaire, ceux de l'opinion opposée l'ont accusé de modérantisme et de partialité pour la réaction thermidorienne.— Que conclure pour l'auteur de ces jugements si contradictoires? S'il n'a écrit que d'après sa conscience, le jour de la vérité est arrivé pour lui et pour les écrivains de son époque. S'il n'est point compté au rang des historiens du premier ordre, il peut être lu avec utilité, et ses nombreux ouvrages offrent d'importants documents. Il n'a point dissimulé ses convictions politiques. C'est un mérite assez rare, et qui peut excuser les défauts de style et de méthode.

DUFEY (de l'Yonne).

FANTOCCINI, mot italien qui, employé ainsi au pluriel, signifie *petits enfants*, *poupées*. On a particulièrement donné ce nom à une sorte de marionnettes perfectionnées, tant pour le costume, et que l'on fait agir, danser sur un petit théâtre, se grandir, se rapetisser à volonté, paraître et disparaître, soit par les coulisses, soit par le cintre, ou par les trappes du plancher, au moyen des fils de fer qui les tiennent suspendues et des ressorts qui les font mouvoir. Les *fantoccini* peuvent représenter une action plus ou moins simple, plus ou moins comique ou merveilleuse, de manière à produire une certaine illusion,

parce qu'aucun des accessoires qui les entourent n'est négligé, tables, fauteuils, voitures, animaux, etc. On sait, au contraire, que les marionnettes communes pèchent par leur partie inférieure; qu'on ne voit pas leurs jambes ; que leur robe cache la main qui les tient et les dirige grossièrement ; que leur tête, leur figure sont immobiles ; que leurs bras ne se remuent que par un balancement accidentel, et que leur théâtre, n'ayant point de plancher, ne peut contenir que deux ou trois personnages à la fois, ni donner place à aucun meuble.—Les *fantoccini* sont connus en France depuis le XVII[e] siècle. Il y en avait au théâtre de la Foire, dans les premières années du siècle suivant. Les premiers acteurs de l'*Ambigu-Comique* et du théâtre *Beaujolais* (*v.* ces noms) furent originairement des fantoccini-géants, car ils avaient deux ou trois pieds de haut. Les fantoccini font encore partie intégrante du théâtre des ombres-chinoises de Séraphin. *Polichinelle* et la *mère Gigogne*, avec sa nombreuse progéniture, sont les personnages obligés de ce spectacle qui amuse beaucoup les petits, et même parfois les grands enfants.

H. AUDIFFRET.

FANTOME, simulacre d'un objet dont l'apparition excite fortement la surprise, la terreur ou la joie, le désir ou l'aversion. On emploie fréquemment l'expression incorrecte *se créer des fantômes*, pour dire se livrer aux illusions que produirait la vue de ces vaines images. Cependant, le style figuré peut admettre des locutions telles que celles-ci: *le bonheur est un fantôme qui s'évanouit au moment où l'on croit le saisir... Qui ne se laisse point séduire par des fantômes de gloire, de vertu?* Les illusions des rêves et du délire ne sont pas des fantômes ; on ne peut donner ce nom qu'à des représentations, à des *simulacres* formés sans que l'imagination y participe, et le plus souvent à des phénomènes naturels sur lesquels l'ignorance et la peur se méprennent facilement. Des lueurs phosphoriques auront paru dans un cimetière, voilà des revenants; des nuages se seront amoncelés de manière à former une grossière caricature d'hommes à cheval, c'est un messager venu d'en haut ; on interprète même le sujet de sa mission, et la croyance se maintient et se propage, quoique le fantôme qui l'acrédita soit emporté par les vents ou se résolve en pluie; une roche vue sous un certain aspect a quelque apparence d'une tête humaine de prodigieuse grandeur, ou de quelque animal : l'imagination ne s'arrête pas à ces faibles impressions, elle anime la pierre, et voilà un fantôme qui ne sera pas sans action sur les croyances populaires du pays. Le raisonnement a peu de pouvoir sur les intelligences communes, au lieu que l'imagination toujours active et toujours excitée par les objets extérieurs, maîtrise la pensée et lui montre chaque chose comme elle l'a vue, sans permettre aucun examen. Le despotisme de ce tyran ne peut être affaibli que par l'instruction qui fortifie la raison, fait contracter l'habitude d'examiner, de comparer, et par conséquent d'observer plus attentivement, de voir plusieurs faces du même objet, ce qui suffit pour dissiper beaucoup d'illusions. On peut donc espérer que la croyance aux fantômes s'affaiblira de plus en plus; mais il restera toujours une portion de l'espèce humaine qui lui sera dévolue, et cette portion n'est pas exclusivement dans les derniers degrés de l'échelle sociale ; elle est disséminée partout, et comprend tous les individus peu capables de raisonner, dont l'imagination est mobile et le caractère faible. L'homme timide perd aisément le sang-froid nécessaire pour bien voir et bien juger ; en fortifiant le caractère, on a beaucoup fait pour accroitre en même temps la vigueur de la raison. — Sans remonter bien haut dans les temps passés, on arrive aux époques où les fantômes exercèrent une puissante influence sur la religion, les mœurs, les institutions ; ils devinrent quelquefois la cause d'événements d'une haute importance ; ils livrèrent des populations ignorantes aux prestiges de quelques imposteurs habiles; l'art de gouverner mit à profit,

sans répugnance, les secrets de la fantasmagorie. Il parait certain que la physique et la mécanique *amusantes* furent très bien connues et pratiquées dans l'Inde et en Egypte, mais seulement par les corporations sacerdotales : on sait que le prêtre égyptien recevant la visite d'un étranger de distinction commandait à un siége de s'approcher, et de se mettre à la place indiquée par le visiteur : les mécaniciens de nos jours ne seraient pas médiocrement embarrassés s'ils avaient à faire exécuter une pareille évolution par des moteurs invisibles. Cet échantillon du savoir des prêtres égyptiens suffit pour donner une idée des progrès qu'ils avaient faits dans les arts, sans que leurs connaissances se répandissent au dehors, tant le secret fut inviolablement gardé. Ce fut ainsi que les ministres de la religion acquirent et conservèrent une autorité dont ils usèrent bien plus pour leurs propres intérêts que pour ceux des peuples. Cependant, ces corporations si fortement organisées n'ont point résisté à l'action du temps; elles ont disparu, entraînant avec elles les connaissances qu'elles avaient accumulées ; mais les opinions populaires étaient fondées, et les habitudes contractées par une longue suite de générations ne pouvaient changer que très lentement. Quelques *sectes* de philosophes grecs contribuèrent encore à perpétuer la croyance à des agents surnaturels dont la présence se révélait par des prodiges dont on ne se permettait point de douter. A mesure que les ténèbres de l'ignorance et du faux savoir devinrent plus épaisses, les fantômes eurent leur temps de vogue, et purent faire tout ce qu'ils étaient chargés d'opérer. Enfin, les sciences, et surtout la véritable philosophie, commencèrent à répandre quelque lumière. Lorsque leur flambeau brillera de tout son éclat, et chez tous les peuples, les fantômes trouveront encore des croyants, tant la puissance des traditions est grande, imprescriptible. Une analyse exacte des opinions populaires ferait certainement découvrir ce qui, chez nous autres Gaulois, provient des Druides, des Brames et des Egyptiens, par l'intermédiaire des Grecs. Ces recherches ne seraient pas sollicitées par une vaine curiosité : en voyant que l'on ne peut effacer entièrement les vestiges de chaque éducation que le genre humain a reçue, on sentirait la nécessité de lui en donner enfin une qui soit conforme à sa nature, ses facultés, ses besoins; en un mot, une éducation raisonnable, et c'est par les institutions que les peuples recevront cet immense bienfait.

Ferry.

FAON (zoologie). C'est le nom que l'on donne généralement aux petits du genre cerf, avant qu'ils aient atteint six mois (*voy.* Cerf, Chevreuil, Daim, Renne, etc.) Z.

FAQUIN. Ce mot, dans son origine italienne, *facchino*, signifiait : *pauvre hère, commissionnaire, valet de place.* S'il est vrai que le substantif latin *fasciculus* (fagot, botte de fourrage), ait été la racine de *facchino*, voici comme ce serait arrivé : on se servait dans les manéges, dans les lices, comme cible ou but d'escrime, d'un mannequin, d'un homme de paille, revêtu de fer; les aspirants à la chevalerie, les pages, les élèves en fait d'armes, s'étudiaient à diriger leurs coups sur ce guerrier simulé. Quelquefois, pour s'éviter la peine de confectionner un mannequin, on trouvait plus expédient de louer un valet de place; le *fasciculus* devenait le *facchino*. Celui-ci se laissait armer de toutes pièces ou se laissait revêtir en Turc; on l'appelait dans les écoles napolitaines *il Sarraceno*, le Sarrasin, *lo stafermo*, l'immobile, l'*aomo armato*, l'homme d'armes. Plus d'une fois des écoliers maladroits ou des chevaliers ivres, trouvant trop bien le défaut de la cuirasse, tuèrent le faquin; c'était un des désagréments, une des interruptions de ce noble exercice; pour y obvier, on ne se servit plus que d'un mannequin plus perfectionné que l'ancien *fasciculus*; il posait sur un piédestal sur lequel il était susceptible de pivoter; il tenait de chaque main un gros sabre de bois; chaque étudiant, quand venait son tour de courre le

faquin, de rompre contre le faquin, devait le frapper de sa lance au milieu de la figure, ou, comme on disait, le brider; mais s'il manquait la passe, si son coup malhabile attaquait à l'une ou à l'autre épaule l'homme postiche, celui-ci, pivotant brusquement, saluait de son bâton le cavalier maladroit et l'en frappait rudement, au grand divertissement de tous ses émules. Mais pourquoi, depuis que les tournois, les carrousels, les quintanes ne sont plus de mode, le mot français *faquin*, fort différent en cela du terme italien, a-t-il donné l'idée, non d'un misérable ou d'un stipendié, mais d'un personnage visant à une élégance exagérée ou de mauvais goût, ayant une tournure arrogante, des manières impertinentes? Aucun professeur en linguistique n'a cherché à nous en instruire. Nous sommes disposés à croire que le langage soldatesque ou l'idiome des collégiens aura créé cette acception dénigrante, en souvenir de ce que l'ancien faquin vivant était un gueux décrassé, un vagabond endimanché. — Boileau a dit :

Qu'on fasse d'un *faquin* un conseiller du roi,
Il se ressent toujours de son premier emploi.

Sauval (*Antiquités de Paris*) prétend que les filous, pour exercer leurs adeptes, disposaient de son temps un *faquin* de paille, pendu par une ficelle au plancher, et qu'ils les exerçaient à enlever au *faquin* ce qu'il avait dans ses poches, sans le faire remuer, faute de quoi les pauvres apprentis étaient fouettés d'importance. G[al] Bardin.

FAQUIR (*v.* Fakir).

FARANDOULE, et non pas *farandole*, comme beaucoup l'écrivent en francisant le mot. On dit *nougat* et non pas *nogat*; il faut donc écrire et dire *farandoule*. La farandoule est une espèce de danse qu'un grand nombre de personnes exécutent en formant une longue chaîne à l'aide de mouchoirs que chacun tient à droite et à gauche, excepté cependant celles qui se trouvent aux extrémités. La farandoule se compose de 20, de 60, de 100 personnes, placées, autant qu'il est possible, une de chaque sexe alternativement. Cette chaîne se met en mouvement, parcourt la ville ou la campagne au son des instruments et recrute des danseurs partout où elle passe. Chacun danse ou saute de son mieux en cadence; on ne se pique point de mettre un grande régularité dans les pas, mais on a soin de former avec exactitude les différentes figures que commande celui qui est en tête de la farandoule, et qui lui sert de guide. Ces figures consistent principalement à réunir les bouts de la chaîne et à danser en rond, à la pelotonner en spirale, à la faire passer et repasser sous une espèce d'arc formé par plusieurs danseurs qui élèvent les bras sans abandonner les mouchoirs. — La farandoule n'est en usage que dans la Provence et une partie du Languedoc; elle a lieu à la suite des noces et des baptêmes, dans les fêtes champêtres et les réjouissances publiques, dont l'objet intéresse vivement, et dans lesquelles on voit éclater les transports d'une gaîté bruyante et pleine de franchise. « Point de demi-mesure, faisons la farandoule, » disait un politique exalté : c'est ainsi qu'il voulait signaler le triomphe de son parti. — L'air de la farandoule est un allegro à six-huit, fortement cadencé. Castil-Blaze.

FARCE. Terme de cuisine, diverses viandes hachées menu et assaisonnées d'épices et de fines herbes, qu'on met dans le corps d'une volaille, dans quelques autres viandes, dans des œufs. Faire une *farce* à une dinde; des œufs à la *farce*.— Il se dit encore d'un mets de même sorte fait d'herbes hachées, *farce d'oseille*. = Farce est une comédie facétieuse dont l'origine remonte aux premiers temps de notre littérature théâtrale (*v.* Art dramatique). La farce de *Patelin*, dont l'auteur est resté inconnu, mais qui date de la fin du xv[e] siècle, ou du commencement du xvi[e], peut servir de modèle en ce genre. Elle n'a pas été surpassée pour la vivacité du dialogue et la gaîté de la conception. Molière n'a pas dédaigné de s'exercer souvent dans ce genre secondaire, où il est toujours le premier. Le *Médecin malgré lui*, *Pour-*

ceaugnac, sont de véritables farces, ainsi que quelques scènes du *Bourgeois-Gentilhomme*, du *Malade imaginaire*, mais où l'on reconnaît encore l'auteur du *Tartufe* et du *Misanthrope*. Ce grand maître de la comédie nous enseigne par les folies qu'il prodiguait dans ces sortes de pièces *ultra-comiques*, auxquelles on doit ajouter les *Fourberies de Scapin*, ce que les mœurs populaires et basses nous peuvent fournir de plaisanteries pleines de morale, de bon sens et de sel. Il est à remarquer que les portraits de Molière ne sont pas même *chargés ;* ils ne sont que fidèles, mais considérés sous leur côté grotesque ou ridicule. C'est leur parfaite ressemblance qui les rend plaisants; c'est leur franche vérité qui seule égaie les esprits les plus délicats. Cette sorte de comédie a donc comme l'autre son terme de perfection; et la retenue, la pruderie de notre goût, qui n'admet dans une classe de la société que les choses adoucies ou fardées, rend la bonne et véritable farce de jour en jour plus rare. — Il faut éviter de confondre la farce avec ces pièces d'un comique grossier où la bienséance n'est pas moins violée que la vraisemblance; où le plaisant consiste dans les équivoques du langage, dans les méprises de mots, dans des grimaces bizarres; des portraits indécents et sans originaux, ou des événements impossibles. La farce rabaissée à ce degré de trivialité dégénère en *parade*(v.). La parade à son origine était jouée sur des tréteaux, en plein vent, à la porte des spectacles de saltimbanques pour y attirer la multitude. Composée et représentée par des gens sans éducation et sans mœurs, son style, de même que les sujets qu'elle adopte de préférence, sont également répréhensibles ; mais une sorte de verve brutale, exprimée par un langage énergique, peut lui prêter un attrait particulier. Vers le milieu du siècle dernier, des seigneurs de la cour, ennuyés du vernis monotone de politesse qui ne recouvrait que trop souvent le vice de leur cœur, s'amusaient à la franchise grossière de ces parades. Quelques auteurs, jaloux de leur plaire, en composèrent un assez grand nombre, qui furent jouées en petit comité par ces grands seigneurs eux-mêmes. Le contraste de leur langage habituel avec celui qu'ils adoptaient pour un moment rendait ces représentations piquantes et suivies. — Collé composa dans ce but, et sous le titre modeste de parades, d'excellentes comédies que leur cynisme seul empêche de faire connaître. La moindre action bouffonne suffit à la parade ; son style est l'idéal du langage populaire : ce qui la distingue encore de la farce, c'est que la parade admet les équivoques les plus claires, les jeux de mots les moins gazés, sans exclure toutefois la peinture des caractères et des mœurs. Le peu de durée de la parade est l'un de ses mérites : la farce peut avoir les dimensions de la comédie.

VIOLLET-LE-DUC.

On dit proverbialement : tirez le rideau, la *farce* est jouée, c.-à-d. c'en est fait, tout est fini. Ce mot vient de *facetia* selon quelques auteurs, ou du celto-bas-breton, *farco*, moquerie, d'où l'on a tiré dans la même langue *faruel* (bouffon), ce qui est plus naturel que de le faire dériver, comme le P. Lobineau, du latin, *farcire*. — *Farce*, se dit encore au figuré des actions qui ont quelque chose de plaisant, de bouffon, de ridicule. Faire une *farce*, je fais mes *farces*. — Le *farceur* est un acteur qui ne joue que dans des *farces*, ou un comédien qui charge un rôle, ou un homme qui fait des bouffonneries : on dit un mauvais *farceur*, un *farceur* insipide. X.

FARCIN (art vétérin. [*scabies equorum, farciminum*]), maladie qui attaque particulièrement les chevaux. Les symptômes caractéristiques du farcin sont des tumeurs dures, presque sphériques, plus ou moins volumineuses, squirreuses le plus souvent, et suivant le cours des veines et des vaisseaux. Ces tumeurs suppurent lentement et donnent lieu à des ulcères fétides, à bords irréguliers et renversés ; quelques-unes sont à ulcère fongueux. Le farcin est contagieux ; cependant, quelques praticiens pensent que cette contagion est loin de s'étendre auss

loin qu'on le croit ; il peut être scrofuleux ou vénérien. Le farcin est aussi produit par les acrimonies dartreuses et psoriques, par le foin vert, ou le vieux foin mélangé d'herbes aromatiques ; l'abondance d'avoine peut aussi lui donner naissance, non à cause de principes aromatiques et échauffants, qu'elle n'a point, mais parce que sa trop grande quantité augmente le gluten du sang et le rend plus visqueux et plus dense, et par conséquent le prédispose à l'affection dont nous nous occupons. L'excès de travail et de nourriture produisent absolument le même résultat. On compte plusieurs espèces de farcin, que l'on distingue par les épithètes de *bénin*, *malin*, *volant*, *cordé* ; un cinquième a reçu le nom de *cul de poule*. Le farcin chronique se guérit rarement : si le cheval est vieux, ou dans l'étisie, ou attaqué de la morve, il est incurable, et alors la prudence recommande d'abattre le cheval et de l'enterrer très profondément. —Le *farcin volant* est caractérisé par une éruption abondante de boutons durs, mobiles, ayant un volume plus ou moins fort, sans inflammation et sans fluctuation : ces boutons occupent le cou, la tête et le dos par paquets plus ou moins rapprochés. — Le *farcin cordé* a été ainsi nommé parce qu'il présente des petites tumeurs ressemblant à des nœuds : ces tumeurs ne suivent point le cours des veines quand elles font corde.— Le plus grave de tous les farcins est le *farcin cul de poule*. Les boutons se crèvent et engendrent des ulcères à bords renversés, durs et calleux, et d'où s'écoule un liquide ichoreux ; dans cet état de suppuration, ces boutons sont très contagieux : du centre de ces ulcères sort un champignon noirâtre en forme de cul de poule, ce qui l'a fait nommer ainsi. U. Barrière.

FARD (en grec *phukos*, en latin *fucus*, *pigmentum*). Ce mot sert à désigner toutes les compositions qu'on emploie pour embellir le teint, pour ramener sur des joues flétries par l'âge ou la souffrance la fraîcheur et l'éclat de la jeunesse. — Plaire est un désir naturel à l'homme ; séduire a toujours été l'ambition du sexe le plus aimable. Ce privilége appartint d'abord aux Grâces ; l'amour-propre en fit un art, la coquetterie le perfectionna bientôt ; mais elle gâta son ouvrage lorsqu'elle voulut prendre le masque de la beauté. L'usage des cosmétiques naquit alors ; l'origine doit en être bien ancienne. Si l'on en croit le prophète Enoch, ce fut l'ange Azaliel qui, long temps avant le déluge, enseigna le secret du fard aux femmes de la nation juive ; plusieurs passages de l'Ancien-Testament nous apprennent que les beautés de Jérusalem employaient le *stibium*, ou sulfure d'antimoine, pour se peindre le visage. Cette mode, ou plutôt cette bizarre manie, infecta bientôt la Syrie et la Chaldée, d'où elle se répandit parmi les premiers adeptes de l'église chrétienne. La Grèce et l'ancienne Italie ne purent échapper à la tyrannie de l'usage : l'art de la toilette y devint une science à part, nommée *commotique*, qui, comme toutes les autres, eut ses professeurs et ses disciples. On vit les dames romaines, non contentes de blanchir leurs joues délicates avec la céruse ou la terre de Chio détrempée dans du vinaigre, en relever les nuances tantôt avec le *purpurissum*, teinture vermeille tirée d'un coquillage du genre des buccins, tantôt avec le suc d'une plante de Syrie nommée *rizion*, qu'on croit être une espèce de garance ou d'orcanette. — Ce luxe fit de rapides progrès ; la corruption de l'empire en favorisa les abus ; mais la voluptueuse Poppée mit le comble au scandale par l'invention d'un fard onctueux dont elle se couvrait le visage, et qu'elle lavait ensuite avec du lait d'ânesse, pour augmenter la blancheur de son teint. —Aujourd'hui, nos modes sont à peu près les mêmes ; les recettes de nos cosmétiques ont seulement un peu changé. Les dames russes, il est vrai, ne s'arrachent plus les sourcils, comme au temps de Pierre-le-Grand, pour y substituer une couche épaisse de plombagine ; mais elles n'ont pas entièrement abjuré la folie de leurs vieilles modes. L'Indien se tatoue ; le sauvage se défigure avec les couleurs les plus ridicules, et nos belles Européen-

nes se moquent de leur extravagance. Qui croirait cependant qu'elles ont aussi leur tatouage et leur roucou? Entrez dans ce boudoir où repose le galant attirail de la coquetterie; examinez ces magiques talismans qu'inventa le dieu de la toilette pour éterniser les charmes de la beauté; étudiez le contenu de ces vases mystérieux, où la laideur trouve des lis et des roses toujours prêts. Quelle surprise! que d'illusions détruites pour vous! Ce fard, dont la blancheur virginale vous souriait si délicieusement sur le front du beau sexe, n'est plus qu'un mélange impur de craie de Briançon alliée à l'oxyde de bismuth; ce rouge, emblème de la pudeur et de la santé, n'est qu'un amalgame de mercure et de soufre porphyrisés; cet autre, qu'on appelle *végétal* s'extrait du carthame des teinturiers. Voulez-vous savoir oomment on l'obtient? écoutez les chimistes : on lave dans une eau courante une certaine quantité d'étamines de carthame; après avoir imprégné quelques mèches de coton du suc de cette fleur, que le lavage a dépouillée de sa couleur jaune, on enlève au coton la teinture rouge dont il s'est chargé, en le lessivant avec du carbonate de soude; on précipite cette teinture en saturant le carbonate à l'aide d'un acide végétal; on la mêle avec un peu de céruse, et l'œuvre est terminée. La liqueur est prête : nouvelle eau de Jouvence, elle va signaler sa vertu par les plus brillantes métamorphoses. Ajoutez à cette liste singulière l'*huile de talc*, le *vinaigre de rouge*, légère solution de carmin suspendue dans le vinaigre à l'aide d'une petite quantité de mucilage; le *crêpon*, étoffe très fine, teinte sans mordant, mais suffisamment colorée pour laisser une trace sur la peau qui en reçoit l'impression, et vous connaîtrez presque tous les secrets qu'emploient nos modernes Laïs pour réparer les outrages du temps ou pallier les torts de la nature. Mais hélas! l'art d'embellir a ses disgrâces ainsi que ses faveurs; la coquetterie, comme l'ambition, a ses victimes et ses martyrs. Voyez cette beauté iradieuse : en dépit de l'âge qui lui commande la modestie, à force de soins et d'adresse, elle est parvenue à déguiser son imposture; ses charmes vous surprennent, et vous éblouissent. Attendez! le prestige sera bientôt dissipé; quelques années encore, et l'insensée paiera bien cher ces hommages qu'elle a supris, ces triomphes passagers qu'elle doit à l'ingénieux artifice de ses pinceaux : déjà ses traits s'altèrent et se flétrissent; les rides qu'elle a voulu cacher s'étendent et sillonnent son front à plis redoublés; sa peau devient rude, sèche, livide; ses dents s'ébranlent et se corrompent; une épaisse salive inonde sa bouche et découle de ses lèvres; elle souffre, elle maudit son imprudence; mais il est trop tard : le mal est sans remède, et son désespoir ne fera qu'en accélérer les progrès. Que ne suivait-elle la sage maxime du poète Afranius : « Des grâces simples et naïves, l'incarnat de la pudeur, l'enjouement et la complaisance, voilà le fard le plus séduisant du jeune âge; il n'en est qu'un pour embellir la vieillesse, c'est l'esprit cultivé par l'étude et mûri par la réflexion. » — Voyez Le Camus, *Abdeker, ou l'Art de conserver sa beauté* (4 vol. in-12, 1758); et Kletten, *Esquisse historique de la toilette des femmes*, avec une instruction sur les moyens de conserver et d'augmenter la beauté sans le secours du fard, en allemand (2 vol. in-8°, 1792.) ÉMILE DUHAIME.

FARD se dit aussi figurément des faux ornements en matière d'éloquence : il y a plus de *fard* que de vraies beautés dans ses discours. Il signifie encore figurément *dissimulation*, *feinte*, *déguisement* :

> Soyez simple avec art,
> Sublime sans orgueil, agréable sans *fard*. (BOIL.)

FARDEAU (du grec *phortos*, venant de *phoreô*, je porte), faix, charge : porter un *fardeau*, mettre bas un *fardeau*, le précieux *fardeau* qu'elle portait dans son sein. Il s'emploie aussi figurément : c'est un pesant *fardeau* qu'une couronne, un secret à garder est un lourd *fardeau* :

> L'ambitieux courbé sous le *fardeau* des ans
> De la fortune encore écoute les promesses.
> (Mme DESHOULIÈRES.)

Voudrais-je, de la terre inutile *fardeau*,
Attendre chez mon père une obscure vieillesse?
(RACINE.)

— *Fardeau* se dit aussi, dans les mines, des terres et des roches qui menacent d'ébouler. T.

FARDEAUX (Art de transporter les). L'homme, dont les forces sont de beaucoup inférieures à celles d'un grand nombre d'animaux, a trouvé de tout temps dans son génie des expédients pour déplacer, élever des masses d'un poids énorme. Les peuples anciens de l'un et de l'autre continent ont laissé des monuments composés de blocs qui n'ont pu être remués que par des forces et des moyens mécaniques extraordinaires : on en trouve, au Pérou et au Mexique, des exemples dont l'antiquité se perd dans la nuit des temps. La Grèce, l'Italie méridionale, offrent des ruines antérieures aux Grecs et aux Romains, et qu'on appelle *cyclopéennes*, à cause de la grosseur des pierres dont elles sont formées. Mais, de tous les peuples, les anciens habitants de l'Égypte sont ceux qui ont déplacé les fardeaux les plus extraordinaires et les plus nombreux : leurs obélisques, taillés dans les carrières de la Haute-Égypte, à peu de distance des bords du Nil, ont pu assez facilement être embarqués sur les eaux de ce fleuve. Pline nous décrit la manière dont on s'y prenait pour effectuer cet embarquement : l'obélisque étant tiré de la carrière et taillé, on creusait un canal depuis le monolithe jusqu'au Nil, ce qui était facile quand les eaux du fleuve étaient basses; on amenait deux barques vides au-dessous de l'obélisque, qui se trouvait couché en travers du canal; à l'époque de la crue du Nil, les barques, soulevées par les eaux, enlevaient l'obélisque, qui se trouvait ainsi tout embarqué. — Il est facile de comprendre que le Nil offrait aux Égyptiens un admirable moyen de transport; mais comment s'y prenaient-ils pour décharger ces masses énormes, les conduire et les ériger auprès des temples, des palais? on l'ignore. Tout porte à croire que les Pharaons trouvaient parmi leurs sujets des ingénieurs aussi habiles que les nôtres. — Voici une idée des masses que les Égyptiens ont remuées. Au rapport d'Hérodote, le roi Amasis avait fait transporter, d'Éléphantine à Saïs, un bloc de granit long de 32 pieds, large de 21, haut de 8, dans lequel on avait creusé une chambre de 27 pieds de long, 18 de large et 7 1/2 de haut; 3,000 hommes avaient été employés pendant trois ans au transport de cette masse. — Les Égyptiens avaient taillé des obélisques de 120 et même, dit-on, de 150 pieds de haut; leurs temples, leurs palais, leurs colonnes, sont formées de pierres dont les dimensions font l'étonnement de ceux qui les ont vues. Ce peuple remplaçait les voûtes par de grandes dalles; il taillait dans un seul bloc des statues de 50 pieds de proportion. Mais le monument qui a absorbé le plus de matériaux dont le transport paraît fabuleux, c'est la grande pyramide de Gizé, celle dite de *Cheops* : chacune de ses quatre faces a 728 pieds de large à sa base, de sorte que le monument, dont la hauteur perpendiculaire est de 450 pieds, couvre 16 arpents de 900 toises chacun; il est entré dans sa construction 99,497,600 pieds cubes de pierre, dont on pourrait faire une muraille de 10 pieds de haut, 1 pied d'épaisseur et 830 lieues de long, de 2,000 toises à la lieue. — Tout près de la pyramide de Chéops, il y en a deux autres : celle de *Chéphren*, dont la base a 605 pieds de large; sa hauteur est de 398 pieds; elle est composée de pierres énormes dont quelques-unes ont 20 pieds de long. La troisième pyramide, dite de *Mycerinus*, a 290 pieds à sa base, et 162 de hauteur perpendiculaire. Ajoutez qu'on voit encore en Égypte 40 ou 50 autres pyramides de moindre dimension que les précédentes. Quelles masses de matériaux n'a-t-il pas fallu transporter pour construire ces montagnes de pierre! On voit, au grand temple de Balbek des blocs qui ont jusqu'à 60 pieds de long. Les Romains ont aussi déplacé des masses d'un poids extraordinaire : ils transportèrent d'Égypte dans leur capitale des obélisques; mais, à en juger par le récit d'Ammien-Mar-

cellin, ils usaient de moyens fort compliqués pour les ériger. Plusieurs de leurs amphithéâtres sont formés de quartiers de pierres qui, pour être tirés de la carrière, transportés, élevés sur les murs, ont exigé des forces très considérables.— Les modernes ne sont pas inférieurs aux anciens dans l'art de transporter des pierres d'un gros volume : à Rome, les papes ont fait relever les obélisques que les Barbares avaient renversés ; on les a changés de place, et quelques-uns, qui étaient encore d'une seule pièce, ont été tirés de la terre, où ils étaient enfouis en partie, pour être transportés sur une autre place. — Les fardeaux les plus extraordinaires qu'on ait déplacés, élevés, en France, sont les deux pierres qui forment le fronton de la colonnade du Louvre ; deux pierres semblables forment le fronton de l'église Sainte-Geneviève (Panthéon); enfin, de nos jours, l'ingénieur Lebas est allé chercher en Égypte un des obélisques du temple de Luxor (ancienne Thèbes); il l'a abattu, avec le plus heureux succès, à l'aide de moyens d'une étonnante simplicité. Le monolithe en granit a 68 pieds de long; il est arrivé sans accident à Paris, en 1834 ; il sera érigé au centre de la place Louis XV.— Les Anglais, les Allemands, les Espagnols et autres peuples d'Europe, n'ont pas déplacé de fardeaux dont le poids, le volume ait dû fixer l'attention. Sous ce rapport, les Russes se sont placés à côté des anciens : le bloc de granit qui sert de piédestal à la statue équestre de Pierre-le-Grand fut trouvé dans un marais, à 1 lieue 1/2 de la Neva, sur laquelle il fut embarqué ; il pesait 3,000,000 de livres.—Les Russes du XIXe siècle se sont encore distingués par la taille et le transport de blocs d'un volume extraordinaire, et, par exemple, l'intérieur de l'église de Saint-Isaac (Pétersbourg), est orné de 36 colonnes de granit, de 56 pieds de haut, qui sont toutes d'une seule pièce. La colonne en granit érigée à St-Pétersbourg en l'honneur d'Alexandre est le monolithe le plus gigantesque que les modernes aient remué : elle a 98 pieds de hauteur ; 600 hommes furent employés pendant deux ans à l'extraire des carrières qui sont sur les bords du golfe de Bothnie. On l'érigea heureusement en 1834 ; M. de Montferrant, Français de nation, dirigea la taille, le transport, de ce magnifique monument.—D'après ces divers exemples, on voit que les modernes sont très habiles dans le transport des fardeaux : ils ne le cèdent aux anciens qu'en audace et en patience ; nous voulons dire qu'il n'y a pas de nation en Europe qui aurait le courage de bâtir le pont du Gard, le Colisée, un des grands temples de l'Égypte, et encore moins la grande pyramide de Gizé. TEYSSÈDRE.

FARE (CHARLES-AUGUSTE, marquis de la), né dans la province du Vivarais, mort à Paris âgé de 68 ans, en 1712. — S'il faut en croire Voltaire, le talent poétique de La Fare ne se manifesta qu'à 60 ans. L'exemple de Chaulieu (*v.*), son ami, l'engagea probablement à adresser d'abord à ses amis et dans l'intimité des épîtres légères, des billets mêlés de prose et de vers, des madrigaux. Il traduisit ensuite quelques odes d'Horace en vers français, plusieurs chants de Virgile, des vers de Catulle, etc. Il composa encore dix odes philosophiques ou anacréontiques, assez faibles de pensée, mais d'un style facile et élégant; enfin une tragédie lyrique, intitulée *Panthée*, et que le duc d'Orléans, depuis régent, mit, dit-on, en musique. Tels furent les délassements d'un homme du monde, ancien militaire, historien véridique, et peu courtisan, des *Principaux événements du siècle de Louis XIV*, qui occupèrent d'une manière certes bien innocente les dernières années de sa vie : c'est le souffle du XVIIe siècle expirant, que devait bientôt faire oublier la voix plus fraîche et plus mordante du jeune Arouet. — On a prétendu que si les œuvres du marquis de La Fare eussent été composées par un *pauvre roturier*, on n'eût point cherché à leur faire prendre rang parmi celles des poètes français. Il est douteux d'abord qu'un pauvre roturier, après avoir passé les 60 premières années à pourvoir à sa subsis-

tance quotidienne, se fût avisé tout à coup de composer des vers, et qu'ils eussent valu ceux de M. de La Fare, qui, par ses habitudes, ses liaisons, ses études mêmes peut-être, n'avait jamais été étranger à la poésie. Du moins ne saurait-on lui reprocher la vanité d'avoir publié ses vers. Des amis se chargèrent de les recueillir après sa mort, et ils se plaignirent en les publiant de ce qu'un grand nombre en avait été perdu. Je ne partage pas tous leurs regrets, mais je ne puis lire sans une sorte d'émotion les derniers accents, négligés sans doute, d'un vieillard plein de douce insouciance, d'aimable gaîté et de tendres souvenirs, qui forment un contraste trop rare avec le caractère aigre, morose, ou au moins mécontent, qui distingue trop ordinairement les hommes de cet âge à d'autres époques.

VIOLLET-LEDUC.

FARFADET, sorte d'esprit follet, le plus frivole de ces êtres fantastiques voués spécialement à la frivolité. La présence et l'action du farfadet ne se manifestent que par de petites agaceries, des malices enfantines qui peuvent impatienter, mais dont on ne daigne pas se fâcher. L'imagination, qui a créé les gnomes et peuplé le vaste empire de la féerie, ne pouvait manquer d'y introduire les caractères, les passions et surtout les travers et les ridicules observés dans les sociétés humaines, et l'on ne peut méconnaître que certains hommes imitent trop bien les farfadets des contes de fées, à l'exception de la légèreté, qu'ils ne peuvent se donner. Le romancier sait trouver pour ces objets une place qui leur convient, où ils ajoutent à l'ensemble du tableau quelques charmes de plus; il faut donc lui laisser ses farfadets, qu'il ne prodiguera pas s'il est toujours guidé par le bon goût. Le peintre se permet quelques détails qui peuvent faire sourire le spectateur; mais, dans une composition sérieuse, il relègue dans les espaces qui seraient demeurés vides tout ce qui est au-dessous de la dignité de la scène qu'il a représentée.

FERRY.

FARINE. On donne ce nom à diverses substances réduites en poudre très fine par des moyens mécaniques, mais on le réserve particulièrement pour désigner, d'une manière spéciale, la poudre produite par des céréales, offrant dans leur composition une certaine quantité d'une espèce de matière animale gommeuse, que les chimistes appellent *gluten*, et qui reste dans la main lorsque l'on malaxe un morceau de pâte sous un faible filet d'eau courante. Cette matière est des plus importantes pour rendre les farines nutritives, et il est à remarquer que la farine de froment est celle des céréales qui en contient le plus, et que le froment des pays méridionaux en possède beaucoup plus que les blés des contrées septentrionales: ainsi, on en trouve 14 pour 100 dans la farine de blé dur d'Odessa, 12 pour 100 dans celle du blé tendre du même pays, et de 9 à 10 dans les farines employées à Paris; les farines de seigle, d'orge et d'avoine n'en contiennent guère que de 3 à 4 pour 100; aussi elles sont bien moins nutritives que celle de froment. Cependant, comme elles lèvent moins bien quand on les boulange, il en résulte que le pain qu'elles fournissent est plus lourd, reste plus long-temps à passer dans l'estomac, sans pour ainsi dire y laisser de matière nutritive, et trompe par conséquent l'appétit, sans réparer les forces autant que pourrait le faire un pain de farine de froment. — Les farines contiennent surtout une grande quantité d'amidon, c.-à-d. depuis 56 ou 62 dans les blés d'Odessa jusqu'à 74 pour 100 dans la plupart des autres froments. Les farines d'orge, de seigle et d'avoine sont bien moins riches en amidon et possèdent à peine quelques traces de sucre, excepté pourtant la farine d'avoine, qui contient, ainsi que celle des blés d'Odessa, de 7 à 8 pour 100 de sucre, tandis que la farine des autres froments n'en présente au plus que de 4 à 5 pour 100. — Mais notre but n'étant ici que de rectifier quelques fausses idées généralement répandues dans le monde sur la nature nutritive des farines et sur leur mode d'action dans l'estomac, nous ne ferons pas connaître plus au long leur

composition. Nous ajouterons simplement que plus le gluten et le sucre dominent dans les farines, plus elles fermentent aisément, plus en même temps leur pain est nourrissant, et plus cependant la pâte de ce pain est légère, car la fermentation ayant donné lieu à une assez grande quantité d'acide carbonique, cet acide, pendant la cuisson, tend à s'échapper et entraîne avec lui une plus grande quantité d'eau. — C'est pour obtenir une action semblable, mais d'une manière factice, que, pour activer leur levain, quelques boulangers ajoutent à leur farine, en la pétrissant, un peu de sous-carbonate d'ammoniaque : ce moyen est inoffensif. Malheureusement il n'en est pas de même de l'addition dans la pâte de beaucoup d'autres sels; et la police, dans l'intérêt général, devrait empêcher tous ces mélanges frauduleux. Ceci s'applique encore aux farines de haricots, de pois, de fèves, de châtaignes, de maïs, de carottes, de riz et de pommes de terre; car si, par ces mélanges, on ne risque pas d'empoisonner la population, du moins on ne lui donne pas toute la matière nutritive que l'on est censé lui vendre. — En effet, admettons qu'au lieu de pétrir 14 livres de farine de froment avec 13 livres d'eau, pour obtenir, après une bonne cuisson, 18 livres de pain, l'on ne délaie dans la même quantité d'eau que 12 livres de farine de froment avec 2 livres de farine de riz, il en résultera que l'on obtiendra 24 livres de pain, c.-à-d. qu'il restera dans la pâte après la cuisson 6 livres d'eau de plus que dans le pain de pur froment, et comme l'eau ne possède aucune qualité nutritive par elle-même, il est certain qu'une pareille addition est frauduleuse, puisqu'elle s'exerce au détriment des acheteurs. — Le mélange de la fécule de pommes de terre à la farine est tout-à-fait analogue, seulement il est moins sensible dans ses résultats apparents, car le pain provenant de ce mélange étant moins nourrissant et passant très promptement dans l'estomac, on est forcé d'en manger davantage, et sa consommation est par conséquent beaucoup plus grande. Nous ajouterons que ce mélange de fécule de pommes de terre avec de la farine n'est profitable qu'au meunier ou bien à celui qui fait et vend ce mélange, car il est ruineux pour le boulanger, qui achette et pétrit une farine ainsi mélangée. Ceci pourrait paraître un paradoxe, si l'on ne savait que la plupart des faillites survenues parmi les boulangers de Paris ne sont dues en partie qu'aux pertes qu'ils ont faites sur ces farines mélangées, pertes que l'on peut facilement expliquer par l'exemple suivant : généralement, un sac de farine pur froment, pesant 325 livres, rend au boulanger 102 pains de 4 livres; mais si la farine a été alongée d'un vingtième à un dixième de fécule, proportion habituelle de cette fraude, le sac, quoique pesant le même poids, ne rendra plus que 92 pains, et même quelquefois que 87 à 88, au lieu de 102 : c'est donc une perte de 10 pains de 4 livres, qui, à 75 cent., donnent un déficit de 7 fr. 50 cent., ou 10 pour 100 par sac; alors nécessairement plus un boulanger emploiera de cette espèce de farine, plus il se trouvera en perte à la fin de l'année. — Les pertes survenues parmi les boulangers par suite de cette altération des farines pures par la fécule les ont conduits à chercher les moyens de reconnaître les farines ainsi falsifiées, et bientôt, en étalant la farine dans la main avec une lame de couteau, et en examinant avec une loupe, ils sont arrivés à apprécier à peu près, par les points brillants et le nombre apparent de ces points, si l'échantillon qu'ils examinent est mélangé de fécule. Mais la société d'encouragement ayant proposé un prix à celui qui découvrirait un moyen d'estimer ce mélange d'une manière plus positive, M. Boland, boulanger de Paris, s'est mis sur les rangs, et, sans avoir obtenu le prix, il a mérité une médaille d'or pour avoir reconnu que la teinture d'iode colore la fécule d'une manière plus intense que l'amidon des farines de pur froment; alors il malaxe un morceau de pâte faite avec de la farine à essayer; il prend les eaux de lavage, les colore par une teinture alcoolique d'iode, les laisse déposer, et s'il se trouve, au

bout de quelques heures, deux couches de matière superposées, différemment nuancées, il apprécie la quantité de fécule ajoutée par l'épaisseur proportionnelle de la couche la plus fortement colorée. — Nous ne parlerons pas ici du sable, de l'argile blanche et de la craie que les meuniers ajoutent frauduleusement aux farines. Toujours ils cherchent à le cacher, et si le consommateur est assez habile pour démasquer la fraude, ils s'excusent sur leurs meules, qui toujours aussi viennent d'être battues, et sous lesquelles on a mis du grain par mégarde. Mais toutes ces fraudes sont punissables, et le moindre mélange, même de fécule, peut être condamné en vertu des articles 419 et 420 du code pénal. — Si l'on doit, tant pour l'économie que pour la santé, éviter d'employer des farines mélangées, il est également important que ces farines ne soient ni trop nouvelles ni mal séchées, car de là il résulte que les farines de grains nouveaux, conservant toujours avec elles une certaine humidité, s'échauffent facilement, se moisissent, et, par suite de ce premier degré de fermentation putride, il arrive que la fermentation panaire a beaucoup de peine à s'établir, et ne s'établit même qu'imparfaitement; aussi serait-il important que dans tous les moulins il y eût un système de ventilation tellement bien établi que la farine fût entièrement desséchée lorsqu'on la met dans les sacs. C'est afin d'empêcher les farines de s'échauffer qu'on emmagasine les sacs dans des endroits secs, bien aérés, et qu'on les empile de manière que l'air puisse circuler de tous les côtés; il est même utile, quand on veut faire voyager de la farine sur mer, de la purger autant que possible de tout le son qu'elle contient, de la dessécher à l'étuve et de l'enfermer hermétiquement, en la pressant fortement dans des barils de 28 à 30 pouces de haut sur 15 de diamètre, cerclés en fer, dont on garnit l'intérieur de papier blanc : c'est ainsi que nous arrivent les belles farines des États-Unis. — Si par hasard, malgré ces précautions, la farine s'échauffe, soit pour avoir été embarillée trop immédiatement après sa mouture, soit pour avoir été mal emmagasinée et mal soignée, alors il faut la dessécher à l'étuve; mais si après ce remède, rarement puissant, la farine conserve une odeur aigre et particulière bien prononcée, que l'on fait exhaler en délayant une cuillerée de cette farine dans un verre d'eau, il faut en faire le sacrifice et la donner aux bestiaux, car il est positivement prouvé que sa consommation par les populations peut avoir quelquefois de graves inconvénients sur la santé publique.

J. Odolant-Desnos.

FARINEUX, nom donné aux substances végétales qui contiennent de la *farine* (*v.*). Celles de ces substances qui ont été reconnues alimentaires pour l'homme et les animaux, et dont la culture a été, en conséquence, l'objet d'une étude et de soins tout particuliers, doivent seules nous occuper ici. Au premier rang parmi les *farineux* sont les céréales, et surtout le froment, dont la puissance nutritive est de beaucoup supérieure à celle de tous les autres; ensuite viennent les menus grains, les légumes secs, le sarrasin, le maïs, les pommes de terre, les châtaignes, etc. Leurs principes communs sont l'amidon et une partie sucrée, cristallisable ou non : ces deux éléments, réunis en proportion différente dans les différentes substances, sont associés au gluten, à l'albumine, dans le froment et d'autres céréales, à des principes propres, l'*hordéine* dans l'orge; à des parties fibreuses, à des sels, etc., dans d'autres substances de la même classe. De ces composés végétaux, il résulte des corps ou nécessaires ou utiles, mais tous précieux pour l'homme. — Les expériences faites dans ces derniers temps ont conduit à considérer le gluten comme celui des éléments qui donne, surtout aux *farineux*, leurs propriétés alimentaires : ainsi, ceux qui en sont richement pourvus ont suffi pour nourrir l'homme et les animaux omnivores; ceux, au contraire, qui n'en offrent point de trace n'ont point été alimentaires exclusivement. — M. N. a pris des pommes de terre pour toute

nourriture, et au bout de quelques semaines sa santé était profondément altérée. Des chiens de chasse nourris avec ce tubercule n'ont vécu qu'un mois. — La culture des plantes qui, dans leurs graines ou dans des tubercules appendus aux racines, contiennent la substance farineuse est la principale source de la fortune territoriale. Abandonnée presque partout, en France, à la routine, cette culture reste sans encouragement, sans direction, et la partie du sol qui lui est consacrée (environ les 0, 20 de la superficie totale des terres) rapporte tout au plus le quart de ce qu'elle pourrait produire. — De cet état de choses, il résulte que chaque année les besoins de la consommation forcent de recourir aux grains importés, et que, cette voie une fois ouverte aux étrangers, qui produisent plus et à un prix plus bas, les cultivateurs français ne trouvent qu'à vil prix l'écoulement de denrées dont la production est actuellement si coûteuse. Il est à désirer que, les préoccupations politiques cessant, le gouvernement donne, par tous les moyens en son pouvoir, une impulsion nouvelle à l'agriculture française. Pour juger à quel point est alarmante la position des fermiers et des propriétaires, il suffit de voir de quelles sommes immenses la propriété foncière est maintenant grevée, et dans quelle proportion les emprunts s'accroissent (consulter les relevés des caisses hypothécaires). Les résultats d'une augmentation dans le produit des substances farineuses seraient: 1° la cessation de l'importation; 2° l'exportation, la concurrence étant alors possible; 3° l'accroissement des autres productions du sol; 4° l'éducation et l'engrais d'un plus grand nombre de bestiaux, nouvelle source de prospérité. Car, pour cette dernière branche de la fortune publique, la production est encore au-dessous de la consommation. — Pour se faire une juste idée de ce que pourraient produire les substances farineuses, substituées en partie aux fourrages, il suffit de se rappeler un fait constaté par de nombreuses expériences: c'est qu'une livre de froment est aussi nourrissante pour les herbivores que deux livres et demie de foin;

1 l. de	seigle autant que	1,95 foin.
1	orge	1,90
1	avoine	1,80
1	haricots	2,00
1	pois	2,10
1	pommes de terre	6,60

Que de ressources pour le *nourrissage* et l'engrais! P. Gaubert.

FARNÈSE, maison illustre d'Italie, que quelques auteurs croient originaire d'Allemagne, a brillé d'un vif éclat, surtout à dater du XVIe siècle, époque à laquelle l'un de ses membres fut revêtu de la tiare. Dans le XIIIe siècle, on voit Ranuce Farnèse, l'un de ses auteurs, commander les troupes de l'église; le siècle suivant, les Florentins firent choix de Pierre Farnèse, qui, dans les guerres de l'église, avait acquis la réputation d'un bon capitaine, pour commander l'armée qu'ils envoyaient contre les Pisans. Ce choix fut heureux: Farnèse battit les Pisans le 11 mai 1363, et fit leur général prisonnier, ainsi que la plus grande partie de leur armée; mais, le 19 juin suivant, il fut atteint de la peste qui désolait la Toscane, et mourut dans la nuit de ce même jour.

Farnèse (Alexandre), titulaire de sept évêchés; nommé cardinal en 1493, par Alexandre VI; doyen du sacré collége, fut élu pape, le 13 octobre 1534, à l'âge de 68 ans, et prit le nom de Paul III. Son premier soin fut de convoquer un concile pour s'opposer aux progrès du luthéranisme; les villes de Mantoue et de Vicence furent successivement désignées; des difficultés s'étant élevées, le concile se réunit à Trente, et l'ouverture eut lieu le 15 décembre 1545; mais il ne tarda pas à se disperser: le bruit s'étant répandu qu'une maladie contagieuse venait d'éclater, tous les pères s'éloignèrent, et quoique le pape eût indiqué Bologne comme lieu de réunion, le concile n'eut point lieu, à la grande satisfaction de Paul III, qui avait vu avec déplaisir le concile vouloir s'occuper, non seulement

de la doctrine des novateurs, mais encore de réformer les abus de la cour de Rome. Paul III avait été marié avant d'embrasser l'état ecclésiastique ; il avait un fils nommé Louis, auquel il donna en apanage les villes de Parme et de Plaisance, et il réunit au domaine de l'église les principautés de Camerino et de Nepi, qu'il avait précédemment concédées à Octave, son petit-fils. Cet arrangement déplut à Charles-Quint, et cependant ce prince, à la sollicitation de Paul III, accepta une entrevue à Nice avec François Ier. Ce fut là que fut conclue en 1538 une cessation d'hostilités nommée *la trève de Nice*. Paul III mourut le 20 novembre 1549, à l'âge de 81 ans, après en avoir régné 16 ; il était instruit et habile dans les affaires. Il aimait la poésie, et composait des vers avec facilité. On a de lui des lettres pleines d'érudition, à Érasme, à Sadolet et autres. Il établit l'inquisition à Naples, et approuva l'institut des jésuites. Ses dernières années furent empoisonnées par les chagrins que lui causa sa famille.

Farnèse (Pierre-Louis), fils du précédent. Après son exaltation, Paul III s'occupa avec beaucoup d'empressement de sa famille. Pierre-Louis avait 5 enfants : Alexandre, Octave, Horace, Ranuce et Victoire. Alexandre fut cardinal à l'âge de quatorze ans ; Octave épousa Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, déjà veuve de Julien de Médicis, assassiné à Florence, et ensuite gouvernante des Pays-Bas ; Horace épousa Diane, fille naturelle de Henri II, roi de France ; Ranuce fut fait cardinal à l'âge de quinze ans, et Victoire fut mariée au duc d'Urbin ; mais ce n'était pas assez : ce que voulait surtout Paul III, c'était de placer son fils au rang des souverains ; il aurait souhaité obtenir pour lui le duché de Milan, que Charles-Quint et François Ier se disputaient. Il fit, en 1543, un voyage auprès de l'empereur pour le solliciter ; il lui offrit des sommes énormes pour la cession de ses droits ; mais, n'ayant rien pu obtenir, même en faveur d'Octave son gendre, il érigea en duché les deux états de Parme et de Plaisance, et, au mois d'août 1545, Pierre-Louis fut investi de ce duché. Il fallait, ou que l'amour de Paul III pour son fils fût bien aveugle, ou que son ambition ne connût pas de bornes, car ce fils était un homme abominable. En 1537, la même année où son père le nomma seigneur de Nepi, duc de Castro, et gonfalonier de l'église, ce qui était une des premières dignités du gouvernement papal, il enleva l'évêque de Fano de son siége épiscopal, lui fit violence dans ses habits pontificaux, et lui communiqua d'affreuses maladies, dont cet évêque mourut au bout de 40 jours, âgé seulement de 24 ans. Chargé, en 1540, de soumettre Pérouse, qui s'était révoltée contre le pape, il se rendit maître de cette ville, dévasta son territoire, et fit périr dans les supplices ses principaux citoyens. Devenu duc de Parme et de Plaisance, il commença par bâtir dans cette dernière ville une citadelle où il s'établit, puis il exaspéra la noblesse par toute sorte de vexations et de spoliations ; mais les membres des principales familles conspirèrent contre sa vie, et s'étant introduits dans la citadelle avec des armes cachées sous leurs habits, l'un d'eux, Jean Anguissola, le poignarda, sans que le duc, que ses honteuses maladies avaient réduit à l'état d'impuissance, pût même essayer de se défendre.

Farnèse (Octave), fils du précédent, fut le second duc de Parme et de Plaisance. Après la mort de Pierre-Louis, Ferdinand de Gonzague, lieutenant de l'empereur à Milan, appelé par les conjurés, avait pris possession de Plaisance au nom de Charles-Quint ; d'un autre côté, les Parmesans avaient proclamé Octave. Celui-ci, petit-fils de Paul III, et gendre de Charles-Quint, les voyait l'un et l'autre occupés de le dépouiller ; le premier, pour mettre Parme à l'abri de l'invasion de l'empereur, voulait la réunir de nouveau au territoire immédiat de l'église, tandis que Gonzague faisait à Milan des préparatifs pour s'emparer de cette ville. Ce ne fut qu'après bien des vicissitudes, et après des

traités faits successivement avec la France et l'empereur, qu'Octave parvint à rentrer en possession de Parme, de Plaisance et de Novarre. Plaisance même ne fut réellement rendue à cette famille que trente ans après le traité de 1556. Quant à Novarre, c'était la dot de Marguerite d'Autriche, et elle ne resta pas aux mains de Farnèse. En 1559, Philippe II nomma cette princesse gouvernante des Pays-Bas. Elle avait su, par sa modération et sa douceur, se concilier l'affection des habitants, mais, au lieu d'écouter ses conseils, il la remplaça, en 1567, par le duc d'Albe. Après avoir fait une visite à Parme à son mari, dont elle était séparée depuis long-temps, Marguerite se retira dans les Abruzzes, où elle mourut au mois de février 1586. Octave Farnèse cessa de vivre dans la même année. Depuis le traité de 1556, il avait joui d'une paix profonde; il s'était appliqué à rendre ses peuples heureux, et sa mémoire leur a été long-temps chère.

La famille Farnèse est restée en possession du duché de Parme et Plaisance jusqu'en 1731, époque à laquelle le dernier duc mourut sans postérité. Les princes régnants, après ceux que je viens de nommer, furent Alexandre, Ranuce Ier, Odoard, Ranuce II, François et Antoine. Alexandre fut un général distingué. Il fit ses premières armes sous don Juan d'Autriche, se distingua à la bataille de Lépante, fut chargé du gouvernement des Pays Bas après la mort de don Juan, et prit part à la guerre que les ligueurs firent contre Henri IV. On sait qu'il vint de Flandre pour secourir Paris affamé, et qu'il eut l'habileté d'éviter le combat et d'entrer dans cette ville en libérateur. Deux ans après, il marcha au secours de Rouen, dont il parvint également à faire lever le siége; dans cette campagne, on ne sut ce qu'on devait le plus admirer, de l'habileté d'Alexandre ou de la valeur de Henri IV. En définitive, c'étaient deux braves guerriers dignes l'un de l'autre. Alexandre mourut des suites d'une blessure qu'il reçut, en cette occasion, devant Caudebec. Ranuce Ier ressembla moins à son père qu'à son aïeul Pierre-Louis, dont il rappela la férocité. Ce fut sous son règne que fut construit le fameux théâtre de Parme, par Aleotti, sur le modèle des théâtres romains.—Elisabeth, petite-fille de Ranuce II, épousa Philippe V, roi d'Espagne, en 1714; son oncle Antoine étant mort sans postérité, elle recueillit et apporta à la maison de Bourbon le duché de Parme et Plaisance.—Ce fut la princesse des Ursins qui fit ce mariage; Philippe V l'avait revêtue du titre de camerera mayor de la reine; mais lorsque Élisabeth arriva à Pampelune, elle donna ordre, sur un prétexte frivole, d'arrêter la princesse des Ursins, et la fit conduire en France. Élisabeth était altière, ambitieuse, dévorée du besoin de commander; elle subjugua complètement Philippe V, mais à son tour elle fut complètement esclave, car le roi ne la quittait pas un moment, même pour tenir ses conseils. P.-A. Coupin.

FAROUCHE, sauvage, qui n'est point apprivoisé, qui s'épouvante et s'enfuit quand on l'approche. Il ne s'applique, dans ce sens, qu'aux animaux.—Il se dit, par extension, d'un homme rude, misanthrope, intraitable : esprit *farouche*, cœur *farouche*; ou d'un être peu sociable, craignant, fuyant le monde : il n'y a point d'animaux si *farouches*, dit St-Évremond, que certaines gens qui font profession de mépris et d'aversion pour tout le genre humain.—Il se prend pourtant quelquefois en bonne part : la vertu *farouche* de Caton; une femme *farouche* est celle qui repousse toute galanterie :

En même temps que sa bouche
Me disait : je ne veux pas;
Ses yeux me disaient tout bas :
Je ne suis pas si *farouche*. (La Sabl.)

Farouche se dit également de l'air, du regard, des manières, des sentiments :

Entre les deux partis Calchas s'est avancé,
L'air *farouche*, l'air sombre et le poil hérissé.
(Racine.)

Il ne faut pas confondre *farouche* et *sauvage*. On est *farouche* par caractère, *sauvage* par manque de culture. Ces deux caractères fuient également les hommes, le premier parce qu'il les hait, le second

parce qu'il les ignore ; la société épouvante celui-là, celui-ci a peur de la société. Ménagez le *sauvage*, ou il deviendra *farouche ;* ne heurtez pas le *farouche*, ou il deviendrait *féroce*. Le *sauvage* est dans le monde comme un oiseau dans la volière, il s'y apprivoise ; l'homme *farouche* y vit comme la bête féroce dans les fers. Pour apprivoiser le *sauvage*, prenez le moment où il s'ennuie ; pour attirer le *farouche*, saisissez le moment où il jouit des bienfaits des hommes. Dès que le *sauvage* pourra tenir pied dans la société, il s'y jettera à corps perdu ; le *farouche* ne s'y accoutumera qu'insensiblement, en s'y enfonçant. Les peuples *sauvages* ne sont pas tous *farouches ;* il y a des peuples *farouches* parmi les peuples policés. X.

FARSISTAN (pays de *Fars*). Province autrefois appelée Perse, par la transmutation assez ordinaire du *p* en *f*, puisqu'on dit *Ispahan* et *Isfahan*. C'est cette province qui a donné son nom à toute la Perse, que les Orientaux connaissent sous celui d'*Iran*, et que les Arabes appellent Adjem ou *Etranger*. Ils croient que les Persans descendent de Fars ou Pars, petit-fils de Sem ou de Japhet ; mais la Bible leur donne pour ancêtres Elam, fils de Sem. Toutefois, le nom d'*Elymaïde*, pays des Élamides, s'applique plus spécialement à la province nommée depuis *Susiane*, *Khousistan*, et aujourd'hui *Ahwaz*. Le Farsistan est borné au nord par une chaîne de hautes montagnes qui le séparent de l'Irak-Adjem, et par le désert de Noubendjan, à l'est par le Sedjestan et le Kerman, à l'ouest par le Khouzistan, au sud-ouest et au sud par le golfe Persique, le long duquel il occupe 150 lieues de côtes, en y comptant celles du Laristan, qui en forme la partie méridionale. Les productions du Farsistan varient suivant la différence de sa température, assez généralement froide vers le nord, et très chaude du côté du sud, qui ne produit que des palmiers. Mais au centre le climat est aussi doux que salubre, et le sol est un des plus fertiles du monde. C'est dans le Farsistan que régnèrent les ancêtres de Cyrus, vassaux et tributaires de l'empire des Mèdes, jusqu'à l'époque où ce prince réunit les deux monarchies, en succédant à Cyaxare II, son oncle, et fonda l'empire des Perses. Soumise aux Macédoniens, puis aux rois de Syrie, et enfin aux arsacides, rois des Parthes, elle était gouvernée par Ardeschir-Babekan, ou Artaxercès, qui, s'étant révolté contre eux, jeta les fondements de la puissance des sassanides, parmi lesquels figurèrent les Sapor (Schah-Pour et les Chosroès (Khosrou), si fameux par leurs guerres contre les empereurs d'Orient. *Istakar* était alors la capitale de la Perse propre et de l'empire persan ; mais cette ville, nommée en grec *Persépolis*, déchut lorsqu'ils transportèrent leur résidence à Mad-Aïn, sur le Tigre, et l'on n'en voit plus que les ruines, qui sont encore l'objet de la curiosité et de l'admiration des voyageurs, sous le nom de *Tchehel-Minar* (40 colonnes) ; elles sont à 15 lieues nord est de Chiraz, la capitale actuelle, fondée, l'an 695 par les Arabes conquérants de la Perse. L'histoire du Farsistan, depuis cette époque, est la même que celle de Chiraz (*v*). Le gouverneur de cette province était le premier de tous, sous la domination des sofys, et de nos jours elle était encore gouvernée par un des fils de Feth-Aly-Schah. Ses habitants sont les plus doux, les plus civilisés, les plus spirituels, mais aussi les plus voluptueux de la Perse. Leur langue est le plus pur idiome de la langue persane. Plusieurs d'entre eux se sont distingués dans les sciences, dans les lettres et surtout dans la poésie. Le Farsistan est divisé en sept districts, dont trois dans l'intérieur des terres, et quatre sur la côte, Aberkouh, Istakhar, Chiraz, Hiudian, Deschtistan, Kermesin et Laristan. Ses principales villes sont *Chiraz*, *Yezd*, la plus orientale du district d'Istakhar, près des frontières du Kerman, grande et peuplée, dans un territoire riche et fertile, quoique voisin du désert ; les femmes y sont aimables et jolies. On y fait un grand commerce, et l'on y fabrique des brocards de soie, des toiles de coton, des tapis, des châles, des

étoffes de fine laine, et de l'eau rose; *Fasa*, ou *Pasa*, l'ancienne Pasagarda, où était le tombeau de Cyrus; *Firouz-Abad*, Kazeroun, ville forte, sur un sol fertile: les Anglais y ont un agent; *Lar*, capitale du Laristan, qui fut conquis, en 1612, par Schah-Abbas sur les Portugais, dominateurs alors du royaume d'Hormuz. La chaleur est excessive dans cette ville, où il y a des manufactures d'armes, de soieries, etc. Les villes sur la côte sont *Bender-Rigk*, qui fait un assez grand commerce d'épiceries, de cuivre et de blé; *Bouschkir*, ou *Abouchekr*, qui est en quelque sorte le port de Chiraz, et l'entrepôt du commerce maritime de la Perse. Les Anglais y ont un agent, et douze vaisseaux y viennent une ou deux fois l'an, sous leur pavillon, apporter les marchandises de l'Inde et en rapporter celles de la Perse. *Bender-Abassy*, aujourd'hui *Gombroun*, autrefois le plus célèbre port du golfe Persique, est bien déchu de sa prospérité. Pris par les Français en 1758, repris ensuite par les Anglais, il n'a plus aujourd'hui aucun consul européen. La majeure partie des côtes du Farsistan est habitée par des Arabes sédentaires, et rarement soumis au roi de Perse. Nous parlerons des îles du Farsistan à l'article Golfe Persique. Le fleuve le plus considérable de cette province est le *Bend-Émir*, l'ancien Araxe, différent de celui qui coule en Arménie. Le Farsistan produit du bezoar, et le baume appelé *momie*, regardé comme un excellent contrepoison, et exclusivement réservé pour le roi. —De *Fars* ou *Pars* se sont formés les noms de *farsang* ou *parasange*, mesure de distance équivalente à une lieu et demie, et celui de *Parsis*, que l'on donne aux Guèbres, adorateurs du feu, dont un assez grand nombre habitent encore cette province. Audiffret.

FASCE, FASCÉ. Le mot *fasce*, en latin *fascia*, signifie bande ou bandelette de toile. En architecture, on l'emploie pour désigner les frises ou les trois bandes qui composent l'architrave; en termes de blason, il indique une des pièces principales de l'écu; c'est celle qui le coupe horizontalement par le milieu, et écarte le chef de la bande. L'origine de ces deux significations du mot *fasce* vient évidemment d'une source commune: dans ces deux cas, la *fasce* ressemble à une poutre transversale, et c'est précisément dans le sens de ce dernier mot quo l'employaient les Latins. — Le mot *fascé*, qui est également un terme de blason, se dit d'un écu orné de plusieurs bandes ou fasces d'émail différent. Lorsque le nombre des fasces s'élevait à dix ou douze, on disait que l'écu était *burellé*. Celui dont l'émail était d'une couleur différente des bandes, se nommait *contrefascé*. Enfin, l'écu était *fascé denché* lorsque toutes ses fasces se trouvaient *dentées*. Il y avait des fasces dentées en haut et en bas, d'autres seulement d'un côté, ce qui les avait fait surnommer *feuilles de scie*; quelques-unes étaient losangées, d'autres crénelées, etc. Ces différents termes ont à peu près passé d'usage avec le blason.

Ach. Jubinal.

FASCINAGE, FASCINE. On appelle *fascine* dans l'art militaire un fagot de menus branchages, arrangés de manière qu'il reste entre eux le moins de vide possible, fortement serré, et contenu par des liens placés à un pied environ de distance de chacune de ses extrémités. Une fascine a ordinairement une longueur de 6 pieds environ, et un diamètre de 8 à 10 pouces; le diamètre des fascines goudronnées et des fascines d'épaulement est beaucoup plus grand. Les fascines sont d'un grand usage à la guerre, et principalement pour les fortifications; on les emploie à construire des batteries, des épaulements, des retranchements; à tracer des ouvrages, combler des fossés et en faciliter le passage, élever des digues, et jeter des ponts sur les ruisseaux qui pourraient interrompre les communications — Il ne faut point confondre les fascines avec les *blindes* (v. le mot Blindage), qui sont des défenses faites de bois ou de branches entrelacées, et qu'on enferme entre deux rangées de pieux ou de claies, hauts d'environ 6 pieds, et distants de 4 à 5 pieds. On emploie les

troupes à faire des fascines; mais, dans les siéges, la cavalerie est chargée de cette corvée, de préférence aux fantassins, les cavaliers étant moins utiles dans les retranchements, et ayant la facilité de pouvoir faire porter les fascines sur leurs chevaux. — On appelle fascinage un ouvrage construit avec des fascines : c'est donc à tort que, dans certains dictionnaires, on a défini ce mot l'*action de faire des fascines*. U. Basrièse.

FASCINATION, enchantement, erreur, charme qui empêche de voir juste et de porter un jugement sain : en latin, *fascinatio*, en grec, *baskania* et *baskanion*. *Fasciner*, c'est empêcher de voir, de considérer les choses avec justesse, ensorceler par une espèce de charme, éblouir, tromper, séduire par une fausse apparence, un vif éclat. L'entêtement qu'elle a pour cet homme tient de la *fascination*; l'amour *fascine* ses yeux et son cœur. Linder, médecin suédois, traite des *fascinations* au chapitre VIII de son petit ouvrage *De venenis*. — *Fascination* se dit également des animaux auxquels on attribuait la faculté de *fasciner*. Le serpent exerçait, disait-on, une grande *fascination* sur le rossignol; il maîtrisait ses mouvements en le regardant fixement, il finissait par l'attirer à lui. Les grands adeptes du magnétisme prétendent exercer la même puissance sur les personnes qui tendent au somnambulisme. X.

FASÉOLE (*v.* Haricot).

FASHIONNABLE. Voici un des plus horribles néologismes dont notre langue se soit infectée depuis long-temps. Après le mot *artistique*, qui n'a qu'un an de date, *fashionnable* est le mot nouveau le plus stupidement niais qui se puisse ouïr; *fashionnable* vient d'un mot anglais. *fashion* (ce mot-là se prononce du bout des lèvres, en ouvrant la bouche et en serrant les dents). *Fashion*, cela ne se définit pas, c'est la *fashion*. Tous les mots que Molière a balayés dans le ruisseau de l'hôtel Rambouillet ne valent pas à eux tous ce mot là, *fashion*. La *fashion*, c'est plus que l'élégance, c'est plus que le bon goût, c'est encore plus que la grâce, c'est plus que la délicatesse, c'est plus que l'aristocratie, c'est l'essence, c'est la quintessence de la mode, encore une fois, c'est la *fashion*. On raconte de cette *préciosité* anglaise (il faut bien que je fasse mon mot, moi aussi), mille détails incroyables. La folie humaine n'a jamais été si loin dans le suprême bon ton. Les exagérations empesées et ampoulées de l'hôtel Rambouillet telles que vous les retrouvez dans *les Précieuses ridicules*, ne sont rien, comparées à ces minauderies de quelques hommes et de quelques femmes de la belle société de Londres. Dans ces beaux lieux, la fashion est partout; elle est dans le bourrelet de l'enfant et dans la dentelle de la vieille femme; elle s'inquiète d'un fer-à-cheval et d'une boucle de cheveux; elle a des lois pour toutes choses, une loi pour couper son pain, et une loi pour plier une lettre; elle a ses accents, ses voyelles, ses consonnes, sa grammaire, son dictionnaire; elle a son geste, sa voix, son sourire, son regard; elle a ses despotes et ses victimes, ses tyrans et ses esclaves : c'est la fashion; elle écrit, elle gazouille, elle glousse, elle murmure, elle minaude, elle ne se donne pas la peine de mépriser l'espèce humaine; elle ne voit rien au monde que la fashion, elle ne reconnaît ni roi, ni gentilhomme, ni citoyen, ni homme, ni femme; elle ne reconnaît que la fashion; elle n'est ni homme ni femme, elle n'est d'aucun sexe ni d'aucun art; elle est la fashion. On ne sait pas ce que c'est, on ne sait pas où cela se rencontre, comment cela vient et comment cela s'en va : c'est la fashion. Misérable petite vanité de petits esprits, oisifs ! mesquine ambition de quelques têtes sans cervelle qui ne veulent pas qu'on les prenne pour tout le monde, frivolité indigne d'entrer dans ce livre, que nous faisons tous sérieusement, chacun de son côté, horrible mot qu'il faut bien mettre pourtant dans le *Dictionnaire de la Conversation!* — Naturellement, *fashionnable* vient de *fashion*, et c'est bien le cas de dire : *tel père, tel fils*. Savez-vous ce que c'est qu'un *dandy*? En ce cas je vous dirai qu'on

fashionnable, c'est un *dandy* perfectionné. Quel malheur que notre belle langue française, ce beau langage limpide et transparent comme le cristal, soit forcé de temps à autre de charrier ces ignobles mots comme le fleuve charrie les immondices après un orage. Mais quoi! la belle société a son argot comme l'infâme société a le sien : si vous vous inquiétez de l'argot d'en bas, de quel droit ne pas vous informer de l'argot d'en haut? Le salon a son langage comme la taverne, et, à vrai dire, nous ne comprenons guère cette triste nécessité pour le salon : toujours est-il que ce sublime argot est très employé dans un certain monde. N'est pas dandy qui veut, n'est pas fashionnable qui veut, ne parle pas qui veut ce noble langage. Il faudrait donc que le premier chapitre fût écrit par un fashionnable (prononcez *faishionnable*), mais si le fashionnable parle beaucoup de sa nature, en revanche il écrit peu. Et puis, qui est le vrai fashionnable? qui est le faux fashionnable? Il y a autant de sectes dans les *fashions* que dans les partisans de Mahomet. Pour ne parler que de la *fashion* française (car nous avons notre fashion), chaque rue de Paris, chaque borne du boulevard, a sa fashion qui lui est propre; autant de maisons, autant de fashionnables. Le moindre village a son fashionnable; la moindre table d'hôte a le sien. Il y a à Paris telle table dans un café, telle loge dans une salle de spectacle, qui sont à elles seules tout un monde de fashionnables. Robert Macaire, le nouveau-né du drame moderne, cet assassin aux mains blanches et aux belles manières, est le fashionnable du mélodrame, il a fait école. En un mot, je vous dirai ce que c'est qu'un dandy, quand vous m'aurez dit ce que c'est qu'un fashionnable, et je vous dirai ce que c'est qu'un fashionnable, quand vous m'aurez dit ce que c'est qu'un dandy?—En général, vous reconnaîtrez un *fashionnable* à la forme de ses habits à la pommade de ses cheveux, à la cire de ses souliers, à ses gants jaunes, à la pomme d'or de sa canne, à son binocle (le fashionnable a la vue basse), à sa taille courbée, à son pied long et étroit, à sa cravate empesée, à toute la grâce de sa personne : seulement ne le faites pas parler. — Assez sur ce chapitre; il n'est guère digne de nos loisirs de s'appesantir sur ces frivoles détails d'une société qui se passionne chaque jour pour un jouet nouveau qui l'amuse vingt-quatre heures. Hélas! les fashionnables les plus recherchés aujourd'hui peuvent-ils comparer leurs succès à l'enthousiasme de nos pères pour les singes, les perroquets et les magots de la Chine, et autres modes d'hier qui seront peut-être des modes demain? JULES JANIN.

FASTE, luxe exagéré. On dit, la magnificence d'un roi, et le *faste* d'un particulier, parce que les richesses seules ne motivent pas l'habitation dans un palais, la somptuosité des ameublements, la quantité des serviteurs et des chevaux, les dépenses n'ayant pour but que de fixer les regards d'une foule dont l'admiration ne tourne point au profit de l'ordre social. On n'accusera point de *faste* le fondateur d'un hospice ou de tout autre établissement utile; mais on le reprochera à celui qui, dans un monument, n'aura considéré que sa propre célébrité; à celui qui multipliera les festins, les bals, les fêtes, et qui, ne se bornant pas à satisfaire ses invités, voudra encore les étonner. Un esprit juste se garde d'étaler un *faste* qui dénote encore plus de vanité que d'orgueil, qui révèle le désir d'occuper de soi sous des rapports frivoles, et dont le ridicule flétrit facilement les plaisirs : le chevalier Raymond Venous qui sema d'écus un champ qu'il avait fait labourer, montrait bizarrement sa générosité; mais quand il attachait 30 beaux chevaux à un bûcher et les brûlait, il n'était qu'un *fastueux* insensé. Cléopâtre, dissolvant et avalant une perle sans prix, prouvait à la fois son *faste* et sa folie. Si ces exemples, tirés de haut, excitent la pitié, que pensera-t-on de l'industriel, employant une fortune péniblement acquise à donner à sa demeure l'aspect d'une résidence royale, à vêtir d'étoffe de brocard ses valets, à s'entourer d'une pompe

que ses antécédents rendent grotesque, et qui, sans recueillir d'hommages, perd le respect dû à une vie laborieuse et modeste? C'est du défaut de proportion entre l'individu et la sensation qu'il veut produire que naît le blâme dont le *faste* est l'objet. Quelque chose nous offense dans cette volonté manifeste d'extorquer notre considération : c'est nous témoigner peu d'estime que d'user de tels moyens : aussi les *fastueux* sont-ils souvent appelés insolents, et avec justice. Dépourvus de discernement, ils préfèrent l'éclatant au beau, et ne savent ni apprécier les arts, ni récompenser les artistes; ils blessent les gens moins riches qu'eux, attristent les pauvres, qu'ils oublient, et personne ne leur sait gré de frais immenses, qui n'ont été faits que dans l'intérêt d'une des plus sottes passions dont l'égoïsme puisse être ému. Les inconvénients du *faste* sont l'envie et la haine qu'il excite, le défaut d'aisance intérieure qui l'accompagne, et la ruine qui le suit. Les grands seigneurs autrefois étaient *fastueux* pour la plupart; et le duc de Lauzun nous apprend que, *comme les enfants de sa classe, il avait des habits brodés et des chemises déchirées*; les dames formant la cour du directoire étaient *fastueuses*, et la première d'entre elles, toujours couverte de pierreries, et donnant des dîners splendides, ne possédait que *deux nappes*. Ce sont les Romains corrompus par leurs succès qui ont donné les exemples les plus curieux de *faste*. Les princes d'Asie, quelques seigneurs anglais, polonais, et russes, sont encore dupes de cette façon de s'illustrer, qui ne se remarque plus en France que parmi les parvenus. — L'argent prodigué et mal dépensé n'est qu'une des occasions de déployer du *faste*; on en met dans toutes les actions de la vie : tel guerrier en montre au combat, tel philosophe dans ses enseignements, telle mère dans ses affections, telle commère dans les soins donnés à son ménage. Enfin, la douleur même n'en est point exempte. — Toujours un peu de *faste* entre parmi nos pleurs : attirer l'attention, faire parler de soi, tel est le but du *faste*, dérivant toujours de la vanité. Il n'y a pas un vaniteux qui, riche, ne soit *fastueux*.

Ctesse DE BRADI.

FASTE ou plutôt **FASTES**. Ce mot, emprunté aux usages des Romains, n'est, dans sa signification propre, que l'épithète du mot *dies* (jour faste, jour néfaste); mais il devint dès l'origine le terme consacré sous lequel on désigna le calendrier romain, où étaient marqués jour par jour les fêtes, les jeux, les cérémonies de la religion. Les *fastes* ou calendrier romain furent institués par Numa, qui en confia la rédaction et le dépôt aux pontifes. Le bois, le cuir, la toile, enfin le métal et le marbre, ont successivement servi à l'inscription de ces documents quotidiens, qui durent être d'abord très peu étendus. Les fastes devinrent par la suite des tables officielles sur lesquelles étaient marquées les années par les consuls et les principaux événements de la magistrature. Il y avait plusieurs espèces de *fastes* : d'abord les *fastes* des pontifes; puis les *grands* et les *petits fastes*. Les grands fastes (*fasti majores*) s'appelaient aussi les *fastes consulaires*, *triomphaux* ou *fastes* des magistrats; les petits fastes, *fastes calendaires*, et se divisaient en *fastes de la ville* et *fastes la campagne*. — 1° *Fastes pontificaux*. Personne n'en avait connaissance que les seuls pontifes. Tous les autres Romains, les plébéiens surtout, étaient dans l'obligation d'aller consulter le souverain pontife pour savoir le jour où ils pouvaient agir en justice; car ces fastes, qu'il faut bien se garder de confondre avec les grandes annales des pontifes, n'étaient autre chose que l'indication des jours de procédure et de plaidoirie. Ce calendrier judiciaire indiquait ainsi exclusivement les jours reconnus *fastes* ou *nefates* par la loi. Les jours fastes étaient ceux durant lesquels il était permis au préteur de prononcer ces trois mots sacramentels : *do*, *dico*, *addico*, c.-à d. *je donne*, *j'ordonne*, *j'adjuge*; les jours néfastes étaient comme nos jours fériés. Les jours *fastes* étaient marqués par une *F* sur le calendrier; les jours *néfastes*,

durant lesquels les tribunaux étaient fermés, étaient marqués par ces deux lettres *N F* (*ne fas*) : c'est ce qu'Ovide a consacré dans ces deux vers :

Ille nefastus erit per quem tria verba silentur,
Fastus erit per quem lege licebit agi.

Il y avait des jours néfastes le matin et fastes le soir, d'autres fastes le matin et néfastes le soir. On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot. Le docte Varron, qui, dans un endroit de ses ouvrages, fait dériver faste du mot *fari* (parler), avance ailleurs qu'il vient de *facere*, faire : *fas*, fais, *ne fas*, ne fais point. On sait combien il était facile aux pontifes d'abuser du droit exorbitant d'indiquer au peuple les jours où il pouvait procéder devant les tribunaux. De là les réclamations fréquentes des plébéiens. Tite-Live nous rapporte la diatribe d'un tribun du peuple à ce sujet : *Si non ad fastos, non ad commentarios pontificum admittimur, nec equidem scimus, quæ omnes peregrini etiam sciunt* (si nous ne sommes pas admis à la communication des fastes et des registres des pontificaux, nous serons condamnés à ignorer ce que savent tous les étrangers). Enfin, l'an 550 de Rome, Cneus Flavius, secrétaire du grand-pontife Appius Claudius l'*aveugle*, osa dresser une espèce de calendrier sur les fastes des pontifes, dont il avait la garde, et le rendit public. Ainsi, dit Tite-Live, il révéla le droit civil, dont jusqu'alors les pontifes avaient fait un mystère. Il afficha ces fastes dans le forum, afin que chacun sût quand il était permis de procéder en justice. Le peuple, pour le récompenser, l'éleva à l'édilité curule et au tribunat. Tite-Live nous apprend que les fastes des pontifes avaient péri dans un incendie. — 2° Les *grands fastes* ou *fastes consulaires* étaient les tables sur lesquelles on écrivait le nom des consuls et des dictateurs année par année ; on y inscrivait aussi les guerres, les victoires, les traités de paix, les lois établies, les dédicaces de temples, les jeux séculaires et les autres événements mémorables. — 3° Les *fastes calendaires* contenaient l'indication de toutes les cérémonies religieuses établies d'un mois à l'autre : c'était, comme le dit Festus, la description de toute l'année, ou, selon Verrius, *dierum totius anni computatio*, l'indication des jours de toute l'année. Il y en avait de deux sortes pour la ville et pour la campagne, *urbani* et *rustici*. Les *fastes de la ville* étaient publiquement exposés en différents lieux de Rome. C'était sur ces fastes qu'avait travaillé Ovide, dans son poème intitulé les *Fastes*, dont il nous reste six livres. Ils avaient également servi de guides à différents historiens cités par Macrobe, et dont les ouvrages sont perdus. On trouvait sur ces fastes l'indication de toutes les fêtes, de toutes les cérémonies du culte, avec le nom des magistrats. Plus tard, l'orgueil des empereurs et l'adulation des peuples prostituèrent ces tables sacrées. Marc-Antoine fut le premier qui associa le nom d'un homme aux choses de la religion, et Cicéron, dans ses *Philippiques*, n'a pas manqué de lui en faire le reproche : *In fastis ad Lupercalia adscribi jussit : C. Cæsari dictatori perpetuo, M. Antonium consulem, populi jussu, regnum detulisse* (il a ordonné d'inscrire dans les fastes, au jour des Lupercales, que le consul M. Antoine a, par l'ordre du peuple, décerné la royauté à C. César, dictateur perpétuel). Dès lors, on lut dans les fastes calendaires de la ville, le nom des empereurs, le jour de leur naissance, leurs titres honorifiques, les jours qui leur étaient consacrés, les fêtes et les sacrifices publics établis en leur honneur, et rien désormais ne fut plus facile que de confondre ces fastes avec les grands fastes consulaires, et c'est ce qu'out fait un grand nombre d'auteurs. Les *fastes calendaires rustiques* ou de la *campagne* étaient un calendrier où l'on ne marquait que les fêtes de la campagne. Ces fêtes étaient moins nombreuses que celles de la ville ; quelques-unes étaient particulières à la campagne, et ne se célébraient pas à Rome. On y indiquait encore les foires, les signes du zodiaque, l'accroissement et le décroissement des jours, les dieux tutélaires de chaque mois, et cer-

taines choses à faire chaque mois pour la culture des terres et pour le ménage rustique. Il est assez probable que certains vers techniques des *Géorgiques* de Virgile n'étaient que la reproduction des préceptes consignés dans ces almanachs rustiques. Une foule de savants, entre autre Rosinus (*Antiquités romaines*, liv. IV), le P. Pétau, Gassendi, Sigonius, Pighius et Janson d'Almeloween, ont publié des fastes consulaires avec des commentaires plus ou moins étendus. Pighius et Sigonius entre autres marquent non seulement les consuls, mais encore les dictateurs, les maîtres de la cavalerie, les préteurs, les tribuns, les triomphes, les ovations, etc. Ces différents travaux ont été fort utiles aux savants auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. — On a étendu le mot *fastes* à toutes archives, tous registres où sont consignées les choses mémorables arrivées à chaque nation. C'est dans ce sens qu'on a appelé le Martyrologe les *fastes sacrés* de l'église. J'ai déjà parlé des *Fastes d'Ovide*, ce monument de poésie et d'archéologie, qui offre des documents si précieux pour l'année romaine, et tant de vers remarquables par la concision heureuse et la propriété de l'expression. Il existe un poème de Lemierre en 16 chants, intitulé *Les fastes*; mais quel rapport y a-t-il entre cette rapsodie sans intérêt et sans plan, et l'œuvre du poète latin? Les cérémonies religieuses des Romains rapprochées de leurs origines historiques ou fabuleuses forment chez Ovide un ensemble, un tableau de la religion des Romains, toujours lié à leur histoire politique. Il n'y a pas trace de ce projet dans l'auteur français : il prend seulement selon sa fantaisie les divers usages attachés à tel ou tel jour, de quelque nature qu'ils soient, tels que, le Landi, la procession des huissiers, les mascarades du faubourg Saint-Antoine, et cent autres objets pareils, mal cousus les uns au bout des autres. Lemierre a été jusqu'à mettre dans ses fastes les joûtes sur l'eau et la lanterne magique. C'est de celle-ci qu'il dit :

Opéra sur roulette et qu'on porte à dos d'homme,
Où l'on voit par un trou les héros qu'on renomme.

Une foule de compilateurs en fait d'histoire ont publiés des fastes. Le premier, je crois, est le jésuite de Londel, auteur des *Fastes de Louis-le-Grand*. Nous avons aussi les *Fastes de Louis XV*, par Bouffonidor; les *Fastes de la Pologne*, par Contant d'Orville; les *Fastes Français*, par Jacquin; les *Fastes des rois de la maison d'Orléans et de celle de Bourbon*, depuis 1497 jusqu'en 1697, par De Londel; les *Fastes* (de Napoléon), par Petit-Radel, etc. Ch. Du Rozoir.

FAT (*v.* Fatuité).

FATAL, fatalité, fatalisme, fataliste. Toutes ces expressions dérivent du mot *fatum* (le destin, la destinée). Toutes prennent leur origine dans l'idée que tout ou partie de ce que l'on voit, ou de ce qui arrive dans le monde, est l'effet de la nécessité (*ananké*).

. . . . . Sæva necessitas
Clavos trabales et cuneos manu
Gestans ahenâ. . . . . (Horat.)

Les mots *fatal*, *fatalité*, s'emploient pour indiquer un événement malheureux auquel on n'a pas pu se soustraire. Les années 1812, 13, 14 et 15, ont été *fatales* pour la France. Il semble que ces quatre années successives aient été marquées dans le livre des destins comme des époques désastreuses pour ce pays. « Il y a une *fatalité* qui s'acharne contre moi, » s'écrie celui qui échoue dans toutes ses entreprises. « Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde, » a dit Montaigne. — Le *fatalisme* est le fond de toutes les religions et de toutes les doctrines philosophiques qui n'admettent point l'intervention des lois providentielles dans les affaires de ce monde. La mythologie grecque subordonna ces lois, ou l'action des dieux aux arrêts inflexibles du destin. Pour l'athée Diagoras, comme pour le chef de la secte athée du XVIII[e] siècle, Diderot, le destin ou la nécessité est le dieu unique. La *prédestination* (*v*) des musulmans veut concilier l'empire de la destinée avec la foi religieuse. Luther et Calvin cherchent le même résultat pour les croyances chrétiennes, à travers l'obscurité de leurs explications sur la nature et les effets de la

grâce. Cette sorte de fatalisme se retrouve dans les doctrines des solitaires de Port Royal, malgré tous leurs efforts pour l'en écarter. On connaît le mot attribué au célèbre Arnauld sur la *Phèdre* de Racine : « C'est une femme vertueuse à qui la grâce a manqué.» Et ces vers où Despréaux semble avoir traduit ce mot :

Et qui voyant un jour la douleur vertueuse
De Phèdre, *malgré soi*, perfide, incestueuse..., etc.

Le système des docteurs Gall et Spurzheim paraîtrait n'avoir pour but que de donner les raisons physiques de ces faits moraux. (Voir l'article Liberté morale.) — L'aspect du mal moral sur la terre et la difficulté d'en concilier l'existence avec la bonté et la toute-puissance divine ont donné naissance au *fatalisme*. Ceux qui trouvaient trop absurde le *manichéisme* (*v.*), ou la doctrine de deux principes, l'un bon, l'autre mauvais, luttant sans cesse l'un contre l'autre, ont supposé des lois générales pour l'ordre de l'univers, en vertu desquelles tous les phénomènes et tous les événements s'enchaînent nécessairement, de manière à ce que l'ordre universel soit toujours maintenu, mais sans qu'il soit tenu compte des particularités qui nous semblent déroger à ces lois. Telle est l'opinion de ceux qui reconnaissent la Divinité en rejetant l'action perpétuelle et spéciale de sa providence. C'était la doctrine de Voltaire. Aux maux et aux erreurs souvent stupides qui affligent le genre humain, le seul remède était à ses yeux le zèle éclairé des amis de l'humanité. — Si ce système ne méconnaît pas absolument la toute-puissance divine, il n'en choque pas moins la justice et la bonté, attributs non moins essentiels du souverain être. Le malheur d'un seul homme vertueux, l'impunité de l'oppression et du vice, protesteraient contre ces attributs. L'arbitraire et la fatalité dans la grâce ne seraient pas des objections moins puissantes. On ne lève ainsi aucune difficulté. Le hasard, le destin, la nécessité, mots vides de sens, et qui n'expriment que l'ignorance des causes ! La raison et la conscience nous crient qu'il y a pour nous des lois morales, dont nous sommes libres de respecter ou de violer les préceptes, que l'ordre blessé dans ce monde se rétablit dans un autre, que nos actes seront jugés d'après nos facultés, comme les récompenses et les expiations seront proportionnées aux fautes et aux mérites. Ces données de la philosophie naturelle trouvent dans la révélation évangélique bien comprise leur confirmation et leur sanction. — Terminons au besoin en disant qu'on entend par *fatalistes* ceux qui professent le désolant sytème du fatalisme. Aubert de Vitry.

FATHEMIDES, nom des princes d'une puissante dynastie mahométane, qui, sous le titre de khalifes, ont dominé, tant sur le nord de l'Afrique que sur l'Égypte, pendant près de trois siècles. Leur nom, ainsi que ceux d'*alides* et d'*ismaelides*, venaient de ce qu'ils se prétendaient issus de Fathemah ou Fatime et d'Aly, fille et gendre de Mahomet, par Ismael, le sixième des douze imans. Mais cette illustre et respectable origine leur fut toujours contestée, bien que les auteurs varient sur la patrie et l'origine du fondateur de cette dynastie ; les uns le faisant naître en Egypte, en Perse, à Fez, en Afrique ; les autres le disant fils d'un juif ou d'un mage, oculiste ou serrurier. Quoi qu'il en soit, *Abou-Mohammed-Obeïd-Allah* s'étant fait passer pour le *Mahady* (directeur des fidèles), annoncé par le Coran, et attendu comme le Messie par les schyites (*v.*), ou musulmans hétérodoxes, commença ses prédications en Syrie. Dénoncé au khalife, il s'enfuit en Egypte et traversa toute l'Afrique jusqu'à Sedjelmesse, où il fut mis en prison. Mais une grande révolution changea bientôt sa destinée. La dynastie des aglabides, qui, depuis 112 ans, régnait à Kairowan, Tunis et Tripoli, ayant été détruite, en 909, par Abou-Abdallah, qui avait été disciple du père d'Obéid-Allah, le vainqueur s'empara de Sedjelmesse, et délivra le prétendu Mahady, qu'il fit reconnaître comme tel par toute son armée. Tel fut le commencement de la puissance des fathemides, qui s'établit

sur les ruines des Medradides, qui avaient régné long-temps à Sedjemesse et en Mauritanie ; des Rostamides, qui avaient possédé Thaort et les côtes depuis Tunis jusqu'au détroit de Gibraltar, et des Edrissides, ancien souverains de Fez.—Les Fathemides conquirent aussi l'Egypte en 996, et s'y établirent en qualité de khalifes. Le dernier de ces anti-khalifes fut Adhed, dépouillé par Saladin, l'an 1171. Ils avaient régné 202 ans depuis la conquête par Moezz, et 272 depuis leur établissement en Afrique. U.

FATIGUE. La fatigue est une sorte de faiblesse jointe à un sentiment douloureux qui engendre la paresse et fait désirer l'inaction. Résultat ordinaire du travail ou de l'exercice, la fatigue provient aussi quelquefois d'une forte émotion, d'un emportement, d'un excès, d'une imprudence ou de quelque privation essentielle. Ainsi, l'artisan doit sa fatigue à ses efforts, le citadin désœuvré à ses promenades ou à ses passions, l'homme de génie à ses veilles, l'homme dissolu à ses débauches ; le malheureux doit la sienne à ses chagrins, l'indigent à ses abstinences, et le malade à sa fièvre ou à la douleur. Un bain trop chaud ou trop prolongé, une digestion languissante ou pénible, un grain d'opium ou d'émétique, et l'ennui comme les souffrances, peuvent causer autant de fatigue que le travail le plus excessif. — Tantôt la fatigue porte sur tout le corps, c'est ce qu'on nomme une *courbature* ; et tantôt sur les membres seulement. Les reins et les mollets sont plus particulièrement fatigués, lorsqu'on gravit une montagne ou qu'on travaille courbé vers la terre. La toux fatigue les épaules et la glotte, tandis que le vomissement et les efforts fatiguent le ventre et la nuque. Le travail nocturne fatigue et rougit les yeux ; les bruits retentissants fatiguent et endurcissent le tympan, et l'ennui surtout fatigue le cerveau. — Aux hommes fatigués il faut du repos, du sommeil, une alimentation succulente, des bains tièdes, de la quiétude d'esprit et des vins généreux. Un plaisir long-temps désiré, et venant tout à coup combler l'espérance, est la plus douce récompense du travail ; c'est un spécifique contre la fatigue. — Quelle mutualité digne d'admiration ! un grain de poison jeté dans l'estomac, quelques atomes de gaz irrespirables pénétrant le tissu pulmonaire, une douleur violente en de certains organes, un gros de sang infiltré dans la substance du cerveau, l'engorgement du poumon ou sa compression par un épanchement, une fièvre qui débute, un organe qui s'enflamme, une saignée inopportune, une vive surprise ou un profond chagrin, en voilà assez pour briser subitement les forces les plus énergiques. — Mais, quel est donc le secret de ce mystérieux rejaillissement d'un seul organe sur le corps entier? mais d'où vient cette parfaite solidarité de tant de rouages divers utilisés pour la vie ? nous l'ignorons absolument. C'est là le dernier anneau de cette chaîne sacrée qui remonte invisiblement jusqu'aux mains dirigeantes de Jupiter. — Nous devons toutefois nous consoler de cette ignorance, car elle est la même pour tous les hommes, quel que soit l'objet de leurs études. A l'anneau céleste dont nous venons de parler aboutissent finalement, de mille points divers, tous les corps de la nature, toutes les connaissances humaines, tous les phénomènes du monde.

Nous voyons les effets, Dieu seul connaît les causes.

Isid. Bourdon.

FATUITÉ, extrême contentement de soi, qui se décèle par la physionomie, les manières, et jusque par la tournure. La Bruyère a dit : Le *fat* est entre l'impertinent et le sot. Il est composé de l'un et de l'autre. On pardonnerait à la fatuité si elle se renfermait exclusivement dans sa propre adoration ; mais elle y joint toujours, pour être au complet, un profond dédain pour les autres, c'est ce qui explique la haine qu'on lui porte en tous pays. On aurait tort au reste de croire que les jeunes gens soient seuls attaqués de fatuité ; quoique ce soit, en général, leur maladie, elle atteint des hommes, ou pour mieux dire, elle existe chez des hommes dont les cheveux commencent

à blanchir, s'ils ne sont pas tout-à-fait blancs. Cette exception se rencontre surtout parmi les individus qui ont passé leur vie à briguer des succès de salon auprès des femmes. Ils conservent, jusqu'au dernier jour de leur vie, une teinte de fatuité que l'âge peut adoucir, mais jamais effacer. — La fatuité, pour être supportable, exige la réunion de certaines qualités ou du moins de certains agréments : il faut de la grâce, de la légèreté; et cependant des individus qui ne possèdent rien de pareil, qui même se montrent dans la société sous un aspect tout opposé, s'aventurent jusqu'à laisser percer la prétention d'être fats, et font expirer, sous le poids du ridicule, le peu d'avantages qu'ils peuvent avoir. Chose remarquable! c'est que cette infirmité de l'esprit est restée étrangère aux femmes (le mot *fat* n'a même pas de féminin); elles auront de la hauteur, de l'orgueil, mais jamais de la fatuité; si elles conçoivent quelquefois d'elles-mêmes une haute estime, elles en déguisent toujours une partie pour arriver plus sûrement à plaire, car telle est la passion qui chez elles triomphe toujours des autres : les femmes se dégagent de la fatuité, qui repousserait d'elles jusqu'à l'aménité des regards. Il faut dire cependant qu'elles ne se blessent pas vivement de celle qu'elles aperçoivent chez les jeunes gens; c'est un triomphe de plus qu'ils leur ménagent, car il n'y a pas de fatuité si tenace qu'elles ne réussissent à vaincre. — Passé trente ans, la fatuité est sans charme comme elle est sans excuse, c'est une mauvaise habitude qui ne nous fait plus que des ennemis; elle nous rend à charge à nos meilleurs amis. — Tous ceux qui sont mêlés à de grandes affaires, ou qui ont besoin des autres, ne se dépouillent pas toujours de la fatuité qu'ils peuvent avoir; seulement ils essaient de s'en défaire; et il n'en faut pas plus, comme l'effort est grand, pour qu'on leur accorde pardon entier. — Aux époques des révolutions démocratiques, on éprouve tant de froissements, on se trouve si faible vis-à-vis des hommes ou des événements que la fatuité disparait momentanément; c'est la grossièreté qui la remplace : le monde ne va presque toujours que d'un excès à l'autre.

SAINT-PROSPER.

FAUBOURG. L'augmentation de la population, les progrès des arts, de l'industrie et du commerce, la prospérité croissante des villes, obligèrent bientôt leurs habitants à élever de nouvelles constructions au-delà de l'enceinte quelquefois restreinte de leurs murailles. C'est à ces agrandissements progressifs, entrepris aussi très souvent pour échapper aux exigences de l'octroi, que l'on a donné le nom de *faubourgs*. Plus tard, ces parties extérieures des villes étant devenues aussi et même plus considérables que celles-ci, on en recula l'enceinte, on les engloba dans la cité, et l'usage leur conserva un nom qui ne convenait plus à leur nouvelle position : tels sont à Paris les quartiers St-Germain, St-Jacques, St-Antoine, etc., qui constituent aujourd'hui la ville même. On devrait donc abandonner cette expression impropre et l'appliquer avec plus de raison aux communes, qui, comme Grenelle, Neuilly, les Batignolles, Montmartre, Belleville, etc., sont contiguës aux murs de la capitale et en forment les véritables faubourgs. — Les faubourgs de quelques villes ont acquis une importance considérable. A Vienne (en Autriche), ils sont trois fois aussi étendus que la ville elle-même. Ceux de Londres et de Paris (tels que nous les entendons) prennent journellement plus de développement, tout en offrant, quant à l'aspect, des différences qui ne sont pas du tout à l'avantage de ces derniers : les uns si propres, si élégants de construction, d'un aspect si champêtre, les autres souvent d'une irrégularité choquante, quoiqu'en général assez bien bâtis, d'une saleté qui donne une juste appréciation de l'esprit de propreté de leurs habitants, et d'ailleurs d'une monotonie de couleur (blanchâtre ou jaunâtre) désespérante, par suite de l'absence à peu près totale de toute espèces d'arbres. En quittant la ville, on retrouve la ville, mais la ville avec tous ses ennuis. Les rues principales y

sont devenues le domaine presque exclusif de guinguettes où le bon peuple de Paris va se réunir hebdomadairement. — On peut lire dans les pages sanglantes de l'histoire de notre première révolution les détails de l'influence que la population des faubourgs (dans l'acception commune du mot) a exercée sur plusieurs événements de cette époque. Le 20 juin 1792, un rassemblement d'environ 8,000 hommes en armes, auquel s'était réunie une troupe de femmes du peuple, partit du faubourg St-Antoine, en agitant des bannières sur lesquelles étaient écrites des inscriptions horribles. Cette horde menaçante était dirigée par le brasseur Santerre (depuis général de la république). Elle alla envahir la salle de l'assemblée constituante, où elle défila pendant près de 3 heures, et se dirigea ensuite sur le château des Tuileries, dont elle enfonça les entrées, pour pénétrer jusqu'à l'appartement de Louis XVI, qui la reçut avec un calme et une fermeté vraiment héroïque. C'est dans cette occasion qu'il posa sur sa tête le bonnet rouge qu'un des forcenés qui l'entouraient lui présenta au bout d'une pique. — L'étymologie du mot *faubourg* est assez incertaine. On l'a fait dériver de l'allemand *vorburg* (prononcez *forbourg*). Suivant d'autres étymologistes (*v.* le *Dictionnaire de Trévoux*, *Pasquier*, *Ménage*), avant de dire faux-bourgs, *suburbium*, *suburbia*, on aurait dit *forsbourgs*, c.-à-d. hors du bourg, ou hors de la ville.

O. Mac-Carthy.

FAUBOURIEN. Ce mot, qui jusqu'à présent n'a pu obtenir droit de bourgeoisie dans aucun dictionnaire, est reçu dans la conversation familière, et s'applique à une classe qui, en dépit de la civilisation, a conservé une physionomie tout-à fait distincte. C'est dans les grandes villes surtout que le faubourien a occupé l'attention du moraliste. Plongé tout entier dans les sensations du moment, nulle pensée d'avenir n'est jamais entrée dans son esprit ; devoirs, affections de famille, tout ce qui lie et attache les autres hommes lui est indifférent ; il n'existe que pour s'amuser. Sait-il une profession, il ne l'exerce que par intervalles et en consacre tout le lucre au plaisir. Le faubourien ne manque jamais la première représentation d'un mélodrame : c'est pour lui que le crime s'y montre à profusion et que le remords arrive à la dernière scène : pour être heureux, il faut qu'il puisse tour à tour frémir d'indignation et pleurer de pitié. Il aime et admire la vertu sur la scène comme dans le monde, pourvu qu'elle ne le dérange pas de ses habitudes ; au reste, il donne, prête, emprunte, ne redemande pas et ne rend rien. Livré à tous les genres d'excès, il ne s'inquiète pas plus de sa santé que des maladies qui tôt ou tard doivent l'atteindre; il va droit à l'hospice, comme à un lieu de retraite qui a été fait tout exprès pour lui. — Les grandes, les véritables époques de gloire, de triomphes et de délices, pour le faubourien, sont les troubles et les émeutes : il n'y a sans doute aucun intérêt, puisque leur dénouement ne tournera jamais à son profit; n'importe! il est toujours le premier en ligne, tirant son coup de fusil et présentant sa poitrine au feu. Sous cet aspect, il est devenu depuis 1830 un personnage politique, et on a vu de petits faubouriens, à peine agés de 13 ans, démonter des cavaliers. — L'inconstance que l'on reproche aux Français n'a pu atteindre cette classe, qui, depuis un grand nombre de générations, est restée comme cramponnée à ses traditions. On cite à Paris une petite rue du faubourg St-Marceau où, de temps immémorial, on n'a compté ni naissances, ni décès, les femmes accouchant toujours à la maternité, et les hommes mourant tous dans les hôpitaux.

Saint-Prosper.

FAUCET, du latin *fauces*, *faucium*, (la gorge, le gosier), et non de *falsus*, opposé de *juste*, comme l'indiquent tous les lexicographes et les grammairiens qui, d'après cette dernière étymologie, ont toujours écrit *fausset* par deux *ss*. On désigne par ce mot une sorte de voix aiguë, qu'on nomme aussi *voix de tête*, mais que nous avons proposé d'appeler *voix pharyngienne* pour indiquer la

partie du tube vocal qui contribue principalement à sa formation.—Les travaux des physiologistes modernes ne laissent plus aucune incertitude sur l'organe générateur de la voix, et permettent de répondre avec assurance que la glotte est l'instrument essentiellement phonateur. Dans l'article *voix*, nous pourrons facilement démontrer cette vérité d'une manière incontestable, et prouver en même temps que les diverses variations dont le tuyau vocal est susceptible n'ont pas pour but de rendre les sons plus graves ou plus aigus, mais seulement de les rendre plus ou moins intenses et plus ou moins éclatants, selon la forme que prennent toutes les parties qui concourent à la production de la voix. Mais si dans la plus grande étendue de l'échelle musicale, la glotte est le seul organe producteur des sons, il n'en est pas de même selon nous, lorsque le larynx est parvenu à son plus haut point d'ascension ; alors le diapason de la voix naturelle est poussé au-delà de sa portée, et le chanteur est obligé d'avoir recours à une autre espèce de voix dépendante d'un mécanisme particulier. Le point de départ de cette nouvelle série de sons se trouve fixé après la dernière note du premier registre vocal, c.-à-d. à la première du second, qui peut-être souvent portée à l'octave de cette note, plus ou moins loin selon les individus. C'est à la réunion des sons qui constituent ce second registre qu'on donne ordinairement le nom de *voix de tête* ou de *faucet*. — Mais si, en admettant un mécanisme particulier pour la formation des sons aigus, c.-à-d. lorsque le larynx est porté le plus haut possible, on nous demande quel est, d'après nos idées, l'organe qui y participe le plus, nous répondrons que les notes aiguës, dépendantes de ce qu'on appelle le *faucet*, sont dues au travail presque exclusif ou plutôt à la contraction forcée de la partie supérieure de l'appareil vocal. Pour mieux faire comprendre nos idées, enseignons d'abord ce qui se passe lorsque le larynx est porté en haut et que la glotte est parvenue à donner la note la plus aiguë dont elle est susceptible. Alors, élevé, au moyen des contractions des muscles *thyro-hyoïdien*, *génio-hyoïdien*, *mylo-hyoïdien*, *stylo-hyoïdien*, les *digastriques*, les *génio-glosses*, et les *hyo-glosses*, et enfin les *constricteurs inférieurs du pharynx*, l'instrument vocal se fixe et se restreint par l'action des muscles *hyothyroïdiens latéraux*, *hyo-arythénoïdiens obliques et transverses*, et les *thyro-arythénoïdiens inférieurs et supérieurs*; en même temps le pharynx se contracte et se resserre, le voile du palais se tend fortement et s'élève de manière à boucher complètement les orifices postérieurs des sinus nasaux ; la luette se raccourcit au point de s'effacer dans les notes les plus hautes ; la langue s'élève à sa base ; les piliers se rapprochent et se dessinent en saillies très prononcées ; les amygdales se tuméfient considérablement ; l'isthme du gosier se resserre; enfin le son vocal ne sort plus en partie par le nez comme dans les notes graves, mais il retentit dans la bouche après avoir été produit par l'air qui est venu, par un filet délié, se briser contre une nouvelle glotte formée par le voile du palais, la base de la langue et tous les organes contractés et rapprochés, que nous venons d'indiquer. D'ailleurs, ne peut-on pas admettre que toutes les parties qui contribuent à former cette nouvelle glotte sont susceptibles de produire des vibrations comme les lèvres du larynx ou cordes vocales? Ces vibrations ne peuvent-elles pas aussi être comparées à celles qu'exécutent les lèvres, lorsqu'en formant avec elles une espèce de sphincter et une ouverture pour donner passage à l'air qui se brise sur leurs bords, on veut siffler ou imiter certains bruits et certains sons, tels que celui d'une roue qui tourne, ou celui qui est produit par les ailes de certains insectes, enfin le son du cor et du basson, ou le râclement d'un archet sur les cordes d'un violoncelle, etc.?—Dans le mécanisme du *faucet*, c'est surtout la forme du tuyau vocal qui paraît changer le plus : en effet, dans la voix de poitrine ou *laryngienne*, l'instrument a deux orifices externes, le nez

et la bouche. Il est recourbé supérieurement, tandis que dans le *faucet* il n'a qu'un orifice avec une direction verticale et droite, favorisée par l'élévation du larynx et la tête renversée en arrière, ce qui facilite le resserrement des organes, et empêche que le son ne sorte par les sinus des fosses nasales.—Enfin, dans la voix du premier registre ou *voix de poitrine*, la cavité bucco-pharyngienne forme deux cônes creux dont les bases tournées vers la glotte se confondent, et dont les sommets séparés sont antérieurs ; au contraire, dans la voix du second registre, la bouche et le pharynx ne forment qu'un cône à sommet postérieur et à base antérieure. Pendant le mécanisme du *faucet*, le larynx ou plutôt la glotte ne vibre plus d'une manière apparente; son usage alors est de rétrécir considérablement l'orifice par où s'échappe le petit filet d'air qui, joint à celui qui se trouve déjà dans la bouche, suffit pour produire les sons du *faucet* et les sons des cris aigus dont nous avons eu occasion de parler à l'article Cri. Ce qui prouve encore que l'air ne sort que par la bouche dans la voix haute, et non par cet orifice et par le nez comme dans les sons graves, c'est qu'il est impossible de prononcer purement les sons nasaux dans les notes élevées du faucet. Ainsi, pour dire *main*, *lointain*, on dira *ma*, *louata*. C'est pour cette raison que les femmes en général, les ténors, et surtout les soprani, sont moins facilement compris lorsqu'ils chantent des paroles que les barytons et les basses. Aussi, les personnes qui ont une voix nasonnée et désagréable dans les sons du médium et surtout les notes basses, font entendre des sons flûtés, purs et harmonieux, en prenant le faucet. Une des plus spirituelles actrices de Paris, Mlle D***, attachée au théâtre du Palais-Royal, nous offre un exemple frappant de cette observation. Pour faire ressortir encore plus la vérité des opinions que nous avons émises sur le mécanisme du faucet, nous allons ajouter, qu'ayant essayé sur nous-même s'il ne nous serait pas possible de produire en même temps deux sons vocaux de mécanisme différent, c.-à-d. une note du *larynx* et une du faucet ou du *pharynx*, nous sommes parvenu assez facilement à ce résultat en prenant en même temps une note grave par une forte vibration des lèvres de la glotte et son octave avec le faucet. On entend distinctement deux sons à la fois qui, quoique n'étant pas bien purs, et tenant même de l'enrouement, forment une espèce d'accord qui prouve assez, selon nous, que le larynx n'est pas toujours le seul organe producteur de la voix, et que le voile du palais, la luette et toutes les parties de l'isthme du gosier forment par leur contraction forcée et leur rapprochement une autre espèce d'instrument vocal qui ne dépend du larynx que par l'air que ce dernier lui fournit. —*Ferrein*, qui, en 1741, compara le larynx à un instrument à cordes, dit, après avoir parlé de l'instrument vocal. « Je me crois obligé de faire une restriction à laquelle on ne s'attend pas, c'est que les cordes vocales ne sont pas les organes de toutes les espèces de voix. Tels sont une certaine voix du gosier et un fausset de même nature. » — « Ils se servent d'un organe que j'ai découvert, et dont j'ai eu soin de constater l'existence : ce sont des faits qui seront éclaircis dans un autre mémoire (*Mémoires de l'académie des sciences* 1741, p. 429). Haller, dans sa *Physiologie* (lib. IX, sect. 3, p. 13), suppose que Ferrein voulait parler du voile du palais : *Quin aliquas non litteræ solæ, sed etiam voces per guttur edantur et quin earum modulatio aliqua per palatum mobile aut proprias ad linguam adductum, aut vicissim remotius exerceatur. Dubium quidem non videtur esse illud peculiare vocis organum quod se descripturum promisit Ferrinius.* — Un auteur allemand a également entrevu un mécanisme particulier pour la formation des sons aigus de la voix du *faucet*, qu'il appelle *vox substricta*, pour la distinguer de la voix de poitrine, *vox plena*. Dans sa dissertation inaugurale (*De formatione loquelæ*, Tubingue, 1784), cet auteur, qui est M. Helwag, dit seulement : *Ad*

substrictam vocem uvula contrahitur, ad plenam non mutatur. — Le docteur Bennati, qui comme nous s'occupait spécialement des maladies des organes vocaux, pensait que les sons aigus n'étaient pas produits par les contractions des muscles du voile du palais et de l'isthme du gosier, mais, ainsi que tous les physiciens et les physiologistes qui se sont occupés de la voix, il admettait que la formation des sons sur-laryngiens s'effectue comme tous les autres dans le larynx, mais qu'ils sont seulement modifiés par la partie supérieure du tuyau vocal. Nous, au contraire, nous disons que la glotte n'est presque pour rien dans leur formation, et qu'ils sont produits par une autre espèce de glotte supérieure formée, 1° inférieurement par le sommet du larynx et la base de la langue; 2° par le pharynx ou la paroi postérieure; 3° par les piliers et les amygdales sur les côtés; 4° enfin, par le voile du palais et la luette, qui par leur élévation empêchent que l'air ne sorte par les fosses nasales comme dans la voix de poitrine. Lorsque toutes ces parties se sont rapprochées par la contraction des muscles palato-pharyngiens, la cavité buccale forme un cône dont la base correspond à l'ouverture de la bouche. — Nous ne partageons pas non plus les opinions de Bennati, lorsqu'il dit que la fixation de l'os hyoïde et de la base de la langue est indispensable pour la formation de tous les sons aigus ou sur-laryngiens, comme il les appelle. On pourrait concevoir cette fixation obligée pour la production des sons s'il ne s'agissait que du chant modulé, mais dans le chant *parlé*, cette théorie est inadmissible, car la base de la langue, ainsi que tout l'organe, est forcée de faire un grand nombre de mouvements pour l'articulation des mots. MM. Gerdy et Malgaigne, qui ont décrit avec beaucoup d'exactitude les mouvements du voile du palais et de toutes les parties formant l'isthme du gosier, n'ont pas dit que ces mouvements avaient pour but la formation des notes qui composent le second registre vocal, et que leur rapprochement et leur contraction forcée donnaient naissance à un autre instrument, principal générateur des sons aigus, sans la participation de la vraie glotte. La *glotte pharyngienne* ne se forme que lorsque celle du larynx a épuisé toutes ses notes et produit son plus haut diapason. — A la simple inspection des organes vocaux, il est facile, avec un peu d'habitude, de reconnaître le genre de voix de chaque individu; les différences de conformation et surtout de capacité de ces organes sont tellement sensibles qu'il n'est presque pas possible de se tromper à cet égard. Les chanteurs à voix étendue, surtout dans les notes hautes, tels que les soprani et les ténors, ont les parties supérieures de l'appareil vocal beaucoup plus développées et plus mobiles que les basses-tailles. Chez ces derniers, le larynx est beaucoup plus grand et descend presque jusqu'au milieu du cou; la saillie antérieure du cartilage thyroïde (pomme d'Adam) est plus prononcée; le nez est plus alongé, les sinus nasaux sont plus vastes, peut-être parce que l'air les traverse constamment; les épaules et la poitrine sont plus larges; mais la bouche au contraire est plus petite, le voile du palais plus épais et moins grand, la luette moins saillante et moins mobile; enfin, toutes les parties qui constituent l'arrière-bouche sont en général plus rétrécies. Chez les ténors, et surtout chez les soprani, la figure est plus petite, quoique le gosier soit plus grand; le larynx monte sous la mâchoire inférieure; les narines sont quelque fois si étroites qu'elles permettent à peine le passage de l'air; mais la luette est développée et très contractile, le voile du palais plus grand et plus mince, et la langue est à proportion plus épaisse et plus large. Ce qui peut-être fait également que ces organes sont plus développés et plus mobiles chez les soprani, c'est que les chanteurs de ce genre de voix exercent plus souvent la partie supérieure du tube vocal. Aussi ces parties ne sont-elles jamais plus fatiguées qu'après les rôles qui sont écrits pour être chantés dans les notes hautes du second registre, qui exigent que l'on

prenne le faucet (*v.* les articles Cri, Parole, Voix). Colombat de l'Isère.

FAUCHAGE, action de faucher; *fauchaison*, temps où l'on fauche ; *fauche*, temps de faucher ou produit du fauchage; *fauchée*, ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour ou sans affile sa faux. *Faucher*, c'est couper avec la faulx. On fauche le blé, l'orge, l'avoine et les fourrages ; cependant l'application du *fauchage* aux céréales n'est point encore généralement admise : en beaucoup de départements, cette récolte est faite avec la faucille, malgré l'excédant de dépense qui résulte de ce procédé. On y persiste, parce que, dit-on, la secousse imprimée aux épis par la faux fait perdre une partie du grain. Cette assertion n'est point le résultat d'une expérience éclairée, elle est en opposition avec les faits, et s'il est possible que, dans quelques cas exceptionnels, où les récoltes trop mûres sont fauchées par la chaleur la plus forte de la journée, elles s'égrènent en partie, on peut demander dans ces cas si la perte occasionnée par la faucille serait moins considérable. Une observation comparative des deux méthodes nous permet de recommander exclusivement l'emploi de la faux pour la moisson (*v.* Faulx).— Le fauchage des prés et des prairies artificielles mérite sous plusieurs rapports de fixer l'attention. Quand est-il convenable de faucher l'herbe? comment doit-elle être fauchée? —A la question de temps, nous répondons : 1° *si l'herbe doit être consommée en vert*, et par conséquent coupée successivement, le fauchage est mené de manière à fournir constamment aux bestiaux une nourriture tendre et succulente, c.-à-d. qu'il doit être commencé un peu avant la floraison, surtout si l'étendue du champ et la quantité de fourrages qu'il porte prolongent le temps de cette opération ; 2° *si l'herbe doit être convertie en foin ou fourrage sec*, il faut se rappeler que les chevaux préfèrent un fourrage fibreux, presque cassant, à une herbe molle et sans consistance; que les ruminants ont un goût contraire; d'après cette donnée, on avance ou l'on retarde de quelques jours l'époque du fauchage, selon l'espèce des herbivores à laquelle le fourrage est destiné; mais en général, lorsque les plantes qui composent le pré viennent à perdre leurs fleurs, il est temps de les abattre. Il vaut mieux se déterminer d'après cette condition des plantes que d'après les conseils de l'almanach ; car pour les mêmes végétaux, l'époque peut varier selon l'exposition, la nature du sol, le cours mobile des saisons, etc. — Pour la question du procédé, nous avons à faire la même distinction que pour celle du temps : 1° *les fourrages verts* sont coupés régulièrement et le plus près possible de la terre, s'ils doivent fournir d'autres récoltes; dans le cas contraire, il importe peu qu'il reste une partie plus ou moins considérable de la tige, car la charrue, qui passe dans le champ immédiatement après la faux, convertit en engrais ce qui reste à sa surface; 2° *les fourrages secs* sont coupés constamment le plus bas qu'on le peut; les faucheurs qui manquent à ce principe font au maître un tort considérable, parce que, s'ils laissent seulement un huitième ou un dixième de la longueur de l'herbe qu'ils auraient pu abattre, ils lui font tort de cette quantité de fourrage sur toute l'étendue, et même d'une quantité bien plus considérable, puisque, beaucoup de plantes s'élevant moins que les autres, l'herbe est plus épaisse à la surface du sol; en outre, la prairie, encombrée de ces tiges mutilées, qui jaunissent et meurent, ne recevant plus l'influence immédiate de la lumière et de l'air, est privée pour la récolte suivante d'une grande partie des nouvelles pousses arrêtées dans leur développement par la couche morte qui les étouffe (*v.* l'article Fanage, Foin).

P. Gaubert.

FAUCHEUR (*phalangium*, Linné). Genre d'arachnides, appartenant à l'ordre des trachéennes, à la famille des halitres, à la tribu des phalangiens (*règne an.* de G. Cuvier). Voici les caractères spéciaux de ce genre, tels que les présente le célèbre entomologiste Latreille : « Tête, tronc et abdomen réunis en une

masse, sous un épiderme commun; des plis sur l'abdomen formant des apparences d'anneaux; mandibules articulées, soudées, terminées en pince, saillantes en avant du tronc; deux palpes ou plutôt deux pieds; palpes filiformes, de cinq articles, dont le dernier terminé par un petit crochet; huit pattes simplement ambulatoires; six mâchoires disposées par paires, les deux premières formées par la dilatation de la base des palpes, et quatre autres par la hanche des deux premières paires de pieds; une langue sternale avec un trou de chaque côté servant de pharynx; deux yeux portés sur un pédicule commun. » — Les espèces qui composent ce genre, sont vraiment curieuses et toutes d'une taille très grêle. Leurs pattes ont une longueur démesurée proportionnellement à la petitesse du corps, et rendent leur démarche très remarquable, puisque le nom de ces arachnides vient de ce qu'on les a comparées aux ouvriers qui, en fauchant les prairies, marchent à grands pas et lentement. Une autre particularité qu'offrent leurs pattes, c'est qu'après s'être facilement détachées du corps, elles conservent encore des mouvements pendant des heures entières, en se pliant et se dépliant alternativement, ce qu'on attribue à l'action irritante de l'air sur les filets nerveux et imperceptibles des muscles déliés qui s'insèrent à chaque article. — Les *faucheurs* sont assez communs: on les rencontre sur les murailles enduites de plâtre, sur les troncs d'arbres, et dans beaucoup d'autres lieux à la campagne. Leur démarche est agile; aussi arpentent-ils avec leurs grandes pattes un long espace de terrain en fort peu de temps: par-là ils échappent facilement aux dangers qui les menacent; mais ils savent aussi s'en préserver dans l'état de repos au moyen d'une ruse assez singulière: le corps appuyé sur le sol, et les pattes étendues circulairement et occupant un espace considérable, les *faucheurs* restent ainsi assez long-temps dans l'immobilité: aitôt qu'un animal vient à toucher une de leurs pattes, ils élèvent leur corps et forment une espèce de pont sous lequel leur ennemi peut passer librement; cependant ils sautent à terre et s'éloignent promptement si le moyen bien simple que leur organisation leur permet d'employer n'a pas réussi. — La durée de la vie des *faucheurs* est d'un an; pendant ce temps, ils ne filent point, comme quelques auteurs l'ont prétendu. Tous sont carnassiers, et quelques-uns comportent une odeur forte de feuilles de noyers. Leur nourriture consiste en petits insectes qu'ils saisissent avec leurs mandibules, et dont ils sucent les liquides après les avoir percés avec les crochets dont ces mandibules sont armées; on assure aussi qu'ils se livrent entre eux des combats à mort, et s'entre-dévorent. On ne trouve ordinairement au printemps que de petits *faucheurs* qui proviennent des œufs déposés l'automne précédent; ce n'est guère que vers la fin de l'été qu'ils ont pris tout leur accroissement, et c'est alors qu'ils s'accouplent. « L'accouplement, dit Latreille, n'a pas lieu quelquefois, surtout dans l'espèce la plus commune aux environs de Paris, le *faucheur des murailles*, sans un combat entre les mâles, et sans un peu de résistance de la part des femelles. Quand celle-ci se rend au désir du mâle, celui-ci se place de manière que sa partie antérieure est en face de celle de la femelle, dont il saisit les mandibules avec ses pinces. Le plan inférieur des deux corps est sur une même ligne; alors l'organe du mâle atteint celui de la femelle, et l'accouplement a lieu; il dure trois ou quatre secondes. Après l'accouplement, la femelle dépose dans la terre, à une certaine distance de sa surface, des œufs de la grosseur d'un grain de sable, de couleur blanche, entassés les uns près des autres. » Parmi les nombreuses espèces de ce genre, nous citerons: ce même *faucheur des murailles*, dont le corps est ovale, roussâtre ou cendré en dessus, blanc en dessous; ses palpes sont longues; il a deux rangées de petites épines sur le tubercule portant les yeux, et des piquants sur les cuisses; les antennes-pinces sont cornues

dans le mâle ; la femelle a sur le dos une bande noirâtre à bords festonnés. Le *faucheur des mousses* a le corps ovale, d'une couleur cendrée, tirant sur le jaune, avec des taches obscures en-dessus, et une bande noirâtre sur le milieu du dos ; les cuisses sont anguleuses. N. CLERMONT.

FAUCILLE, petite *faulx* (*v.*) courbée en demi-cercle, qu'on tient au moyen d'un manche fort court. Les faucilles servent à moissonner les blés, couper de l'herbe, etc. Il y en a de trois sortes : 1° celles qu'on aiguise sur la meule, ou avec une pierre qu'on tient à la main : elles sont les plus communes ; 2° les faucilles dont on refait le tranchant à froid, au moyen d'une enclume et d'un marteau (*v. faulx*); 3° les faucilles dont le tranchant, dentelé comme une scie, est rafraîchi avec la lime d'un côté, et sur la meule du côté opposé. Ces instruments coupent en sciant, d'où est venu l'expression *scier* les blés. La faucille est un des attributs de Cérès. L'Été, saison de la maturité et de la récolte des grains, est aussi représenté avec cet instrument. — FAUCILLON, petite faucille dont on fait usage dans les jardins, etc., pour couper des herbes, des fruits. TEYSSÈDRE.

FAUCON, FAUCONNERIE. La plupart des naturalistes, confondant les espèces avec les variétés, et admettant même dans ce genre des oiseaux qui ne lui appartenaient pas, ont fait de la classe du faucon une des plus nombreuses de l'histoire naturelle ; mais Buffon, et après lui le savant Cuvier, n'ont reconnu que 2 espèces de faucons, le faucon commun proprement dit, et le faucon passager; les autres ne sont que des variétés. — Le faucon (en grec *phaleon* et en latin *falco*, mot dérivé de *falx*, faulx), à cause de la ressemblance du bec de cet oiseau avec la forme courbée de cet instrument, est répandu dans toutes les régions du globe, quelle que soit leur température, bien qu'il soit né en Europe sous un climat tempéré ; mais la force, la grosseur, le plumage et les habitudes de cet oiseau varient en raison du pays qu'il habite ; de là, sans doute, les erreurs dans lesquelles sont tombés, comme nous l'avons dit plus haut, les anciens naturalistes. Du temps de Linné, on admettait jusqu'à vingt-six espèces principales de faucons ; plus tard, Brisson n'en fit entrer dans sa nouvelle nomenclature que dix-neuf, et encore commençait-il déjà à croire que le busard et le sacre appartiennent à un autre genre d'oiseaux, ainsi que l'ont observé Buffon, Temminck et Cuvier. — Le faucon fait partie de la grande classe des oiseaux de proie, et forme la principale section des oiseaux de proie diurnes, qu'on divise ordinairement en oiseaux de proie nobles et en oiseaux de proie ignobles. Il n'y a rien sans doute d'ignoble dans les créations de la nature, mais la distinction des ornithologistes est relative aux services que l'art du fauconnier a su retirer de certains oiseaux, de préférence à d'autres, dont l'intelligence est plus bornée. Linné, dans sa méthode, range le faucon parmi les accipitrins. Or, tous les accipitrins sont voraces et cruels ; ils se nourrissent d'ordinaire de chair palpitante, se plaisent à vivre solitaires, par couples, dans les montagnes, les bois et les rochers les plus escarpés; ils font leur nid ou aire dans des lieux inaccessibles, et pondent généralement trois ou quatre œufs; les petits sont élevés, jusqu'à ce qu'ils quittent leur nid, par le père et la mère; leur plumage varie jusqu'à l'âge de sept ans, époque seulement où la plupart prennent leur livrée définitive; enfin, la femelle est toujours d'un tiers environ plus grosse que le mâle, et elle est plus forte et plus courageuse. — Le faucon commun d'Europe ou pèlerin a le bec long d'un pouce et quelques lignes, crochu et courbé, entouré à sa base supérieure de petites plumes étroites, blanchâtres, inclinées en arrière, et garni à son extrémité d'échancrures ou petites dents qui lui facilitent le déchirement de sa proie ; il a les narines placées latéralement, arrondies ou ovoïdes, et percées dans une cire plus ou moins poilue à sa base; les tarses ou pieds de cet oiseau sont, suivant les variétés, ou revêtus de plumes jusqu'en

bas, ou lisses et recouverts d'écailles ; il a la main garnie de quatre doigts, dont trois antérieurs et un postérieur, plus ou moins alongés et armés d'ongles acérés, très crochus, mobiles, rétractiles et presque égaux ; la membrane qui les recouvre et les unit, comme la membrane qui recouvre la base de la mandibule supérieure, est d'une couleur jaune verdâtre un peu foncée, quelquefois, néanmoins, d'un jaune clair brillant, mais c'est alors une preuve certaine d'un manque de fierté et de courage dans l'individu : aussi les amateurs de fauconnerie font-ils peu de cas de ceux-là. Le faucon a la tête parfaitement proportionnée avec le reste du corps, le cou fort et nerveux, les tarses épais et la forme du corps oblongue, un peu aplatie carrément sur le dos ; il a environ dix-huit pouces de longueur depuis le bout du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ; il est de la taille et de la grosseur d'une poule ordinaire ; ses ailes, quand elles sont ployées, longent la queue dans toute son étendue ; mais, en plein vol, elles ont au-delà de trois pieds et demi d'envergure. — Le faucon qui habite un climat tempéré comme le nôtre a un plumage qui ressemble beaucoup à celui du busard ou du milan, excepté qu'il est d'un brun plus vif et moins uni, et que les parties claires, telles que le dessous du cou et des ailes, la poitrine et le ventre, sont moins fondues avec le reste du corps : il a la tête, le dessus du cou et tout le dos d'un brun noirâtre ; les couvertures des ailes et les plumes scapulaires d'un gris brun, chaque plume étant rayée à son extrémité de brun noirâtre ; la gorge, le devant du cou, la poitrine, le haut du ventre, d'un blanc sale, avec quelques traits, dans la direction des plumes, d'un brun noirâtre, clair-semés et fort étroits ; le bas du ventre et les jambes rayés, en travers, de brun sur un fond blanc-gris ; les pennes de la queue et des ailes rayées transversalement d'un brun noir sur un fond brun plus clair, quoique foncé ; il a comme, le geai, sur chaque portion inférieure du bec une large raie brune qui descend le long de la gorge en forme de moustache, et qui est d'autant plus apparente qu'elle se détache sur le fond blanc des joues. Les yeux du faucon sont placés latéralement ; ses sourcils sont en saillie, et la pupille et l'iris de l'œil sont noirs comme ceux des oiseaux rameurs : cependant plusieurs variétés ont l'uvée entourée d'un cercle jaune ou orangé. — Quant au faucon passager, qui est originaire d'Afrique, il est à peu de chose près de la grosseur du nôtre, mais plus foncé en général dans toutes les teintes de son plumage, qui tire, dans les parties claires, tantôt sur le roussâtre, tantôt sur le rougeâtre ; il a le bec et les pieds couleur de plomb foncé, nuancé de rougeâtre, et l'œil entouré d'une peau nue de la couleur du bec, mais plus claire. On le voit dans nos pays à son arrivée en février et mars, et à son retour en octobre et novembre. — Le faucon a l'attitude noble et fière, le regard imposant et le sens de la vue d'une finesse extrême ; tout en lui parait admirablement disposé pour le rôle qui lui est assigné. Taillé pour la force et la rapidité, c'est plaisir de le voir lutter à plomb contre la fureur des vents, et franchir, malgré la tempête, des espaces considérables, sans dévier de sa route. Il est, comme le lion, plein de courage et de générosité dans l'attaque de sa proie, qu'il aborde toujours franchement, et sur laquelle il n'exerce d'autres cruautés que celles dont la nécessité lui fait une loi. On le voit même souvent s'attacher de préférence à une proie qui lui offre quelque résistance. Il habite ordinairement les lieux les plus élevés et les plus solitaires. Modèle de la fidélité conjugale, il chérit sa compagne, ne la quitte jamais, et l'aide dans les soins de famille. Mais, chose étrange ! ces oiseaux répudient leurs petits aussitôt qu'ils peuvent se suffire à eux-mêmes, en les forçant, par de mauvais traitements et par leurs cris, à aller habiter un autre canton. Les faucons entrent en amour vers la fin de l'hiver, et commencent à bâtir leur nid lorsque la glace est encore pendante aux rochers. La femelle pond de

trois à quatre œufs, de la grosseur do celui du faisan, d'un jaune rougeâtre et tachetés de brun. Elle les couve avec soin, les défend avec courage, et meurt quelquefois plutôt que de les abandonner. L'incubation chez ces oiseaux est très active ; les petits naissent en moins de vingt jours, et ils sont en état de prendre leur vol vers le milieu du mois de mai. Le père et la mère les nourrissent d'insectes, de petits reptiles et de chair, et ce n'est qu'après leur avoir appris à déchirer une proie vivante qu'ils les abandonnent. Les faucons en Europe se repaissent de gibier, d'oiseaux de toute espèce, de petits quadrupèdes, et même de reptiles, mais seulement quand la faim les presse ou qu'ils ont besoin de se purger. Nous avons dit que cet oiseau ne vivait que do chair palpitante, et que ce n'était que dans un cas extrême de disette qu'il se jetait sur les cadavres. Il est doué, pour saisir sa proie, d'un instinct et d'une adresse rares. Est-il arrivé nouvellement dans un canton, il en étudie la localité, en fait pour ainsi dire la reconnaissance, et grave dans sa mémoire tous les lieux élevés pour aller y attendre et guetter sa victime. D'aussi loin qu'il l'aperçoit, il fond sur elle comme l'éclair, la saisit avec ses serres, la tue ou l'étourdit, en passant, d'un choc d'estomac, on lui fait, si elle lui offre quelque résistance, en la rasant de très près, de profondes blessures avec l'ongle de ses doigts postérieurs, qui est très tranchant, afin de l'affaiblir. Aussitôt qu'il croit pouvoir s'en rendre maître, il l'attaque, et ne la lâche plus que l'un ou l'autre ne succombe. S'il est victorieux, il lui donne sans tarder la mort, et en fait sur place une bonne curée. La nature, qui est bienfaisante, même dans ses rigueurs, a fait du faucon une espèce d'anatomiste qui sait où porter le coup fatal pour hâter la mort de sa victime : ainsi, c'est ordinairement au creux de l'occiput qu'il frappe les oiseaux, et au défaut de l'épaule gauche qu'il attaque les quadrupèdes. La faucon a l'intelligence si étendue qu'il voit sur-le-champ à quel genre d'attaque il doit avoir recours pour s'emparer des diverses espèces d'oiseaux ou de petits quadrupèdes. A-t il affaire à des canards sauvages, à des pigeons ou à d'habiles rameurs qui peuvent lui disputer la carrière en vitesse ? il s'élève tout à coup à plomb dans les airs, à une certaine hauteur, puis fond de biais à tir d'ailes, et manque rarement de les atteindre. Sont-ce des oies, des cygnes, des grues, des cigognes ? il les frappe de son estomac en passant et repassant plusieurs fois sur eux, et les précipite dans leur vol en les étourdissant, après quoi il en est facilement le maître. Chasse-t-il le lièvre, le lapin ou d'autres petits quadrupèdes ? il les déchire, comme nous l'avons dit, a coups d'ongles, les culbute et les abat de son aile ou de son estomac, et leur enfonce le bec dans le côté. Sont-ce de petits serpents ou d'autres reptiles ? il les aborde en se faisant de ses ailes une espèce de bouclier qu'il dirige toujours en avant afin de parer les morsures mortelles de ses adversaires, leur porte sans relâche sur le corps des coups de bec, des coups d'ongles, et les fatigue jusqu'à ce qu'ils soient en quelque sorte privés de mouvement ; ils les enlève dans l'air et les laisse tomber pour les tuer. Sont-ce de petits animaux couverts d'écailles comme la tortue ? il les brise en les frappant avec force contre un rocher, puis les ouvre en se servant de son bec comme d'un coin ou d'un levier. S'il veut s'emparer de quelques petits oiseaux, il bat l'air en faisant entendre son cri, comme le lion bat la forêt en rugissant, et il est rare qu'il ne saisisse pas quelques fugitifs avant qu'ils aient eu le temps de gagner une retraite. Mais quand l'oiseau qu'il poursuit est sans défense, comme la caille et la perdrix, et qu'il craint d'être troublé dans le repas qu'il s'en promet, il le saisit avec une serre au milieu du dos, le retenant ainsi captif et tout tremblant, et le dirige vers un lieu plus sûr, en le forçant de s'aider de ses propres ailes. Le faucon a le caractère très défiant, mais très décidé : une fois lancé contre sa proie, il ne bat jamais en retraite, et

c'est toujours de sa part un combat à mort. Il hait les lâches, les méprise et leur fait la guerre : de là sans doute cette antipathie qu'il éprouve pour le milan et quelques autres oiseaux qu'il dédaigne de mettre en pièces. Lorsqu'il est repu, il se plaît dans le repos, et tout oiseau peut passer impunément près de lui. On a vu des faucons privés qui vivaient en bonne intelligence avec les habitants des basses-cours, et qui accouraient même rétablir l'ordre parmi eux quand ils se prenaient de querelle ; mais il fallait avoir soin de ne les laisser jamais manquer de rien. Le faucon peut supporter de très longues diètes, et vit plusieurs siècles. On raconte qu'en 1797 on en prit un au cap de Bonne-Espérance qui s'était échappé de la fauconnerie royale en Angleterre, et qui portait un collier en or avec cette devise : *Au roi Jacques*, 1610. Il était encore plein de force et de vigueur ; mais il a été tué quelques années après par accident. Le faucon a le cri très perçant et fort désagréable, et paraît très régulier dans toutes ses habitudes. Il se perche, pour passer la nuit, presque toujours sur le même rocher ou sur le même arbre, à la même place, sur une grosse branche près du tronc. Il ne chasse jamais par bande, mais seul ou avec sa femelle. Le bruit de son vol ressemble au sifflement d'une balle. Le faucon est grave dans tout ce qu'il fait ; cependant on le voit souvent se jouer dans l'air par un beau temps, soit en se laissant aller les ailes ouvertes au gré des vents, soit en pivotant sur lui-même en forme de spirale sans changer de place, s'inclinant seulement du côté où il tend à tourner. — L'homme, qui plie tout à sa volonté, a su retirer du faucon de grands services pour la chasse. On se souvient de la célébrité qu'a eu dans les siècles passés l'art de la fauconnerie, qui fut long-temps un des attributs de la royauté et de la richesse. Un faucon autrefois était une chose sacrée. Malheur à quiconque avait l'imprudence de le tuer ou de s'en emparer ; il subissait des châtiments, et il y allait quelquefois même de sa vie. Mais quelle honte n'ont pas attachée à leur mémoire ces hommes qui ont, par égoïsme, sacrifié l'homme à leurs vengeances, à leurs plaisirs, à leurs futiles passions. Nous n'avons pas l'intention de faire ici l'histoire de la fauconnerie ; mais avant d'en donner quelques notions, nous croyons utile d'avertir nos lecteurs que cet art est partout déchu, et nous attribuons sa décadence à la ruine successive des privilèges seigneuriaux, dont il tirait son principal éclat. — Une *fauconnerie* n'est point comme une faisanderie un lieu où on élève et propage des faucons, mais un bâtiment disposé en volières pour conserver ces oiseaux, et propre à faire leur éducation pour le genre de chasse auquel on les destine. On n'est jamais parvenu, quels que soient les moyens qu'on ait employés, à faire propager les faucons ni aucun oiseau de proie dans l'état de captivité. En tout temps, en France, jusqu'à l'abolition de la féodalité, les grands ont fait de leur fauconnerie une des dépendances principales de leurs domaines, et on jugeait souvent même de l'importance d'une terre seigneuriale par l'aspect de cet établissement; ils la considéraient comme une résidence passagère, comme un rendez-vous de chasse. Ces établissements étaient toujours construits avec goût, avec élégance, et assez vastes pour loger beaucoup de monde et contenir tout le matériel d'une chasse nombreuse. Les plus belles fauconneries qu'on ait vues sont les fauconneries royales d'Allemagne et d'Angleterre, et celle de Versailles, dont M. Leroy avait la direction sous Louis XIV et sous Louis XV. On considère en fauconnerie deux espèces de vols, la haute volerie et la basse volerie. Les oiseaux destinés à la haute volerie sont le gerfaux, le plus fort des oiseaux de proie après l'aigle, dont on se sert pour l'outarde et le gros gibier, et qui habite l'Islande, la Norwége et le Danemarck ; le sacre, dont le lanier et l'alphonet de Tunis sont des variétés, le plus cruel des oiseaux de proie, parce qu'il déchire, et qu'on emploie pour le héron, la perdrix et le lièvre ; le faucon et toutes ses varié-

tés, le plus docile pour l'affaitage de tous les oiseaux de son genre, et qui a donné pour cette raison son nom à l'un des plus nobles délassements des temps passés; l'alèthe d'Afrique, le hobereau et l'émérillon et ses deux variétés (*v.* t. XXIV, p. 177); enfin, la cresserelle. Les oiseaux de basse volerie sont l'autour, l'épervier et leurs variétés. Les premiers sont des oiseaux rameurs qui compriment fortement l'air avec leurs ailes, et qui s'y dirigent dans tous les sens avec une grande rapidité, tandis que les seconds sont des oiseaux voiliers, incapables d'efforts soutenus contre le vent, et dont la carrière est beaucoup plus courte, moins rapide, moins élevée. Tous ont une grande intelligence; mais l'amour de la liberté chez les uns et la fierté du caractère chez les autres ne les ont pas rendus tous également dociles pour l'affaitage; on parvient cependant toujours à les dresser avec le temps et en redoublant de précautions. Toutefois, il y a, parmi eux, des sujets rebelles qui se refusent aux exercices qu'on leur fait faire, ou qui n'y ont aucune aptitude. Il faut les abandonner pour éviter de se trouver démonté, car, à la première occasion, ils ne manqueraient pas de reprendre leur liberté. Les faucons, comme les autres oiseaux de proie propres à la fauconnerie, ne propageant pas, ainsi que nous l'avons fait observer plus haut, dans l'état de captivité, on est toujours obligé de s'en procurer, soit en saisissant les jeunes dans le nid, soit en prenant au piége ou aux filets ceux qui usent déjà de leurs ailes. — L'*affaitage* des oiseaux de proie est l'ensemble des moyens employés pour les rendre dociles et obéissants à la voix de l'homme. On reconnaît qu'un faucon est bien dressé quand, attentif aux cris auxquels on l'a accoutumé, il vient à la voix qui l'appelle, qu'il souffre qu'on le chaperonne et déchaperonne, qu'il revient de son plein gré du bout de la filière sur le poing de celui qui l'a instruit, qu'il fonce sur le gibier lorsqu'on l'excite; enfin, qu'il se montre familier dans tous les exercices qu'on lui fait faire. Le principe sur lequel est basé l'art de la fauconnerie est tiré de la nature même du faucon. Tout tend à lui faire oublier son premier état, c.-à-d. son amour pour la liberté et la solitude. On y est parvenu en le privant de sommeil et de nourriture, en l'accablant d'entraves, en l'accoutumant peu à peu au bruit et à aimer la présence de l'homme; enfin, en en faisant un véritable esclave, qui préfère la captivité à l'indépendance. Lorsque le fauconnier entreprend de dresser un oiseau pour le vol, il commence par le priver de la lumière, en lui mettant sur la tête un chaperon, et lui attache ensuite, au moyen d'une petite courroie en cuir, à chaque jambe au-dessus du doigt postérieur, un grelot de la forme et de la grosseur d'une noix, puis il le promène sur le poing pendant trois à quatre jours, en lui répétant toujours le même cri, et en ne lui permettant aucun repos, aucune nourriture ni aucun sommeil pendant ce laps de temps. Après cet exercice, le faucon semble comme absorbé, anéanti; il se laisse chaperonner et déchaperonner sans résistance. S'il lui arrive d'en faire, on le calme en lui jetant de l'eau froide sur la tête, ou en lui plongeant tout le corps dans un vase. On doit alors lui présenter quelque nourriture en l'excitant à la prendre par un cri toujours le même, et en faisant précéder chaque bécade de l'exercice de chaperon. La nourriture des faucons consiste en viande de bœuf et de mouton dépouillée de gras, de tendons et de membranes nerveuses, coupée par morceaux minces et alongés, et quelquefois en chair de volaille avec les plumes et les os, qui servent à les purger. On les repait, quand ils sont tout-à-fait dressés, deux fois par jour, à sept heures du matin et à cinq heures du soir. Une fois l'exercice du chaperon terminé, on passe à celui du branchis, qui consiste à placer l'oiseau sur un billot entouré de paille presqu'à fleur de terre, et auquel on le retient attaché par une petite chaîne, et on l'accoutume à sauter sur le poing chaque fois qu'on l'y invite par un cri. C'est le moment de lui faire connaître le

leurre, qui n'est autre chose que la représentation du gibier pour lequel on le dresse. On excite l'oiseau contre cette image, en criant et en y répandant dessus du sang de pigeon; mais il faut, à chaque coup de bec qu'il donne pour l'entamer, avoir soin de lui présenter un morceau de viande. On ne saurait trop répéter cette leçon ni la suivante, qui décide ordinairement de la booté de l'oiseau. Elle consiste à le transporter, retenu par une longue filière, dans une plaine, et à lui donner une représention véritable du genre de services qu'on attend de lui. Pour cela, on lâche à l'instant même où on vient de déchaperonner le faucon un gibier vivant, retenu également par une filière, et on l'excite à le poursuivre et à le mettre à mort, sans toutefois lui permettre de se repaître de sa chair, mais on lui donne comme pour le leurre, à chaque coup de bec, un morceau de viande de bœuf ou de mouton. L'oiseau est dressé quand il ne cherche plus à profiter de cette espèce de liberté pour fuir dans les bois et les montagnes, et on peut alors s'en servir pour chasser le gibier en pleine liberté. (*V.* les excellents ouvrages publiés sur cette matière et sur l'histoire naturelle, par MM. Temminck, Cuvier, Borelli, Leroy, Franchières, Brisson, Linné, Mauduyt, Daudin, Savigny, Frisch, Gmelin, Vaillant, Huber et le célèbre Buffon; les divers dictionnaires d'histoire naturelle et l'*Encyclopédie* aux mots *faucon* et *fauconnerie*.) — Les faucons et tous les oiseaux de proie en général sont sujets à des maladies nombreuses, tels que le rhume, le pantoiment, les chancres, les vers, la taie, la goutte, l'enflure des articulations, le mal de feu, l'épilepsie, la pépie, la teigne, le mal d'oreille, la gravelle, la phthisie, la perte d'appétit, etc., et à des fractures, soit aux jambes soit dans les ailes Pour les remèdes à employer, voyez la *Nouvelle Maison rustique* et le *Nouveau Dictionnaire d'histoire naturelle*. JULES SAINT-AMOUR.

FAUCON, ancienne bouche à feu de campagne, au sujet de laquelle les écrivains ne sont pas d'accord. C'était une pièce de canon de petite proportion qui, suivant les temps, suivant les pays, a été le double du fauconneau : tels étaient, du moins, le *falcone* et le *falconetto* des Italiens. En fait d'art militaire, il faut sans cesse citer ce peuple ou ces peuples, puisque presque tous les noms d'armes anciennes sont originaires de leur langue. Ce serait fatiguer le lecteur que d'accumuler ici les preuves que le faucon a été d'une livre et demie de balles, de deux livres, de six, de dix : ces différences viennent de ce que les traducteurs, insouciants ou inhabiles, comme ils l'ont presque toujours été, ont maintes fois pris *faucon* pour *fauconneau*, ou l'inverse.

Gal BARDIN.

FAUCONNEAU, ancienne bombarde alongée, que, dans le principe, les pionniers portaient à bras, car les pionniers n'étaient pas uniquement des terrassiers, comme leur nom actuel le ferait croire : les *paonniers*, *pionniers*, *pions*, étaient synonymes de *fantassins*, et les fantassins étaient les servants, les bêtes de somme de l'artillerie, à sa naissance. Des historiens nous disent qu'il y a eu des fauconneaux dont la balle pesait un quarteron, d'autres qu'elle était d'une livre et demie, de deux et demie, de trois, de cinq, de six livres; que ceux de Charles VIII venaient après la coulevrine; d'autres affirment que c'étaient des pièces pesant de 150 à 800 livres. On sent bien que ces dernières n'auraient pas pu être portées à bras d'hommes; mais ces grands échantillons, quoiqu'en disent les auteurs, n'étaient pas des fauconneaux, c'étaient des faucons. Des fauconneaux de mer s'appelaient *barces* et *espoirs*; ces derniers étaient des pièces de tillac destinées à l'abordage et au débarquement; les fauconneaux de petite dimension s'appelaient *émérillons*. Les fauconneaux de grande dimension étaient caractéristiques d'une armée royale. Des seigneurs châtelains qui, après sommation, n'ouvraient pas les portes de leur forteresse avant que le général attaquant eût tiré sur elles le fauconneau se constituaient en rébellion

et le gouverneur était accroché au créneau : si ce n'était la loi, c'était usage et de droit. N'oublions pas qu'il y a eu grands et petits faucons, en d'autres termes, *faucons* et *fauconneaux*; qu'aucun professeur moderne n'a eu l'attention de les distinguer, et que les écrivains, en traduisant ou répétant sur ouï-dire ces mots, les ont confondus. Après cet avis donné, nous laisserons le lecteur discuter à part lui, et décider dans sa sagesse de quel calibre était le faucon ou le fauconneau qui tua Moncade, vice-roi de Naples en 1528; le maréchal de Biron, en 1593, et même Charles XII; mais, à son égard, ce genre de mort est un fait contesté. Tilly, au passage du Lech, eut une jambe brisée d'un coup de fauconneau. Le Bosphore est défendu par des fauconneaux; ceux de la milice persane sont des pièces portées à dos de chameau, et encore en usage de nos jours. La langue anglaise les appelle *falconnets* : voilà pourquoi, dans les relations françaises des combats modernes des Persans et des Russes, il est question de falconnets, mot reparu sous forme française, après s'en être effacé, et que, dans l'origine, les Anglais nous avaient emprunté. Il y a pour ceux qui possèdent l'anglais de curieuses réflexions à faire touchant les vieux mots que nous refaisons nouveaux, en les copiant d'une langue à laquelle nous les avions prêtés : tel est, entre autres, le mot *budget*. Gal Bardin.

FAUCONNIER (Grand-). Avant Eustache de Gaucourt, dit *Tassin*, seigneur de Viry, qui fut pourvu de l'office de *grand-fauconnier*, en 1406, sous le règne du roi Charles VI, on ne connaissait point ce titre chez nous : l'officier chargé de la fauconnerie royale se nommait tout simplement *Maître de la fauconnerie du roi*, et il jouissait de tous les privilèges accordés aux officiers des maisons royales. On lit dans le roman de *Garin-le-Loherain* : « Fauconier mestre de ses oisiax en fit. » A partir de 1250, jusqu'à l'année 1700 et quelques, la succession non interrompue de ces officiers s'élève au nombre de 25. Le premier d'entre eux, Jean de Beaune, qui exerça de 1250 à 1258, touchait du roi Saint-Louis, pour sa charge, trois sous parisis par jour. Après lui, cette redevance fut, à ce qu'il paraît, augmentée, car le compte de l'hôtel du roi Philippe-le-Hardi mentionne quatre sous parisis par jour pour Étienne Granche, maître-fauconnier, plus 100 sous pour manteau à vie. Sous Charles-le Bel, Étienne de Montguyard, chevalier et maître-fauconnier du roi, recevait de ce prince, en récompense de ses services, 5 sous parisis par jour, plus 12 liv. 10 sous par an pour ses manteaux, à prendre sur la prévôté d'Orléans. Il remit depuis cette somme au roi, moyennant 415 livres une fois payées, ce qui fut exécuté en 1326. — Tels furent à peu près, jusqu'à François Ier, les revenus de la charge des maîtres de la fauconnerie du roi ou des grands-fauconniers de France; mais, sous ce *gros garçon joufflu qui devait tout gâter*, les émoluments et la charge de ces officiers prirent une extension considérable. Le grand-fauconnier toucha par an 4,000 florins; il eut sous lui 50 gentilshommes dont les appointements, sans être aussi élevés que les siens, l'étaient cependant beaucoup, et 50 aides à 200 lr. La fauconnerie fut dès lors tellement augmentée que le roi entretint plus de 300 oiseaux.—Les grands-fauconniers profitèrent de ce goût pour étendre leurs privilèges. Ils commencèrent d'abord par s'arroger le droit de chasser en tout temps et en tout lieu dans le royaume, sans que personne pût les en empêcher, et ils firent défense, sous peine de confiscation, à tous les marchands oiseleurs de vendre à la cour ou à la ville sans leur avoir payé tribut. Quant aux autres privilèges du grand fauconnier, ils consistèrent à disposer, après avoir, pour l'admission à sa charge, prêté serment entre les mains du roi, de toutes les nominations de chef de vol et de garde des aires des forêts royales. A lui seul, en outre, était réservé le droit de présenter le faucon au roi et de le lui poser sur le poing, lorsque le monarque voulait se donner le plaisir de *jeter* lui-même son

oiseau, comme on disait. — Il n'y avait qu'un seul cas où le grand-fauconnier fût privé de la prérogative de présenter l'oiseau au roi, non seulement en chasse, mais à la cour : c'était à l'occasion de la réception annuelle, par le prince, de 12 oiseaux envoyés par le grand-maître de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, qui en adressait également 7 au roi d'Espagne, au lieu de l'épervier que les chevaliers de cet ordre s'étaient obligés de payer par forme de reconnaissance, à cause du don que leur avait fait Charles-Quint de l'île de Malte, après la prise de Rhodes. Les 12 oiseaux dont nous parlons étaient présentés au roi par un chevalier français de l'ordre de Saint-Jean, qui recevait en échange, outre les frais de son voyage, la somme de 3,000 livres. Le grand-fauconnier était chargé de les lui faire payer. — Une cérémonie bouffonne, non moins singulière que la précédente, mais un peu moins officielle, et que Robert de la Mark, dans son *Histoire des choses passées sous les rois Louis XII et François Ier*, appelle une *façon de faire merveilleusement belle*, avait lieu tous les ans, à l'époque de la Sainte-Croix de mai, entre les veneurs et les fauconniers. Comme cette époque est le temps où l'on avait coutume de mettre les faucons en mue, les veneurs, tout habillés en vert, se rendaient ensemble, avec de longs bâtons de bois vert appelés *gaules*, dans les cours de la fauconnerie, et en chassaient les fauconniers en leur distribuant, pour s'amuser, de grands coups de perches. A leur tour, les fauconniers, quand venait la Sainte-Croix de septembre, époque où l'on met les chiens au repos et où les cerfs ne valent plus rien, venaient, en grand costume, exercer la même cérémonie dans les cours de la vénerie. Il est probable que cet usage dut souvent donner lieu à de sanglantes querelles.—Sous Louis XIV, l'état du grand-fauconnier fut encore augmenté, et les dépenses de la fauconnerie royale montèrent à des sommes énormes. Louis XVI essaya de réformer ces abus ; mais il n'y réussit point. Ils ne cessèrent complètement que lorsque la révolution eut renversé la monarchie. Ach. Jubinal.

FAULX ou **Faux** (*falx*), grand coutelas plus ou moins courbé en arc, qu'on fixe au bout d'un long manche, et dont on fait usage pour couper les foins, les avoines, etc. Quoique ces instruments soient connus depuis l'antiquité la plus reculée, leur fabrication est demeurée long-temps concentrée dans certains pays : il n'y pas encore bien long-temps que la France tirait presque toutes ses faulx d'Allemagne, et principalement de la province de Styrie. Aujourd'hui, ce genre d'industrie a pris chez nous un grand développement. —La fabrication des faulx ne présente pas de difficultés bien extraordinaires, et toutefois, elle exige une suite d'opérations qui demandent une grande habitude dans les ouvriers qui les exécutent. Les faulx sont formées de deux barreaux d'acier de qualité différentes soudés l'un sur l'autre : le tranchant est pris dans celui qui est le plus pur; le dos ou la nervure peut sans inconvénient se faire d'*étoffe* (mélange de fer et d'acier). Le travail de la fabrication des faulx se fait entièrement au charbon de bois ; on les façonne à l'aide de martinets, dont quelques-uns frappent jusqu'à 300 coups par minute ; quelques opérations se font avec des marteaux à la main. En Angleterre, on fait des faulx d'une manière fort économique : on découpe les lames dans une feuille de tôle d'acier, et l'on rapporte la nervure destinée à leur donner la raideur nécessaire pour qu'elles ne se faussent pas aisément. —Les faulx reçoivent une trempe douce ; leur épaisseur est de 1/3 de ligne, plus ou moins : aussi celles qui viennent de la province de Styrie, et qui passent pour les moins imparfaites, ne pèsent-elles que 17 à 18 onces (550 gram.). — On entretient le tranchant de ces instruments de deux manières : au moyen de la meule et par le martelage. Le premier de ces procédés est usité chez les Anglais, qui aiguisent leurs faulx plus épaisses que les nôtres, comme un remouleur affûte une hache, etc. — Le faucheur du continent est muni d'une petite enclume qu'il

fixe en terre; il s'assied auprès, et, au moyen d'un marteau acieré, il amincit le bord du tranchant de la faulx. Cette opération exige une certaine dextérité qui s'acquiert par la pratique. La faulx étant battue, on ravive son tranchant de temps en temps au moyen d'une pierre à aiguiser que le faucheur porte dans un vase de bois ou de fer-blanc suspendu à sa ceinture, qui s'appelle *coffin*, dans lequel il met aussi de l'eau. On a vu des faucheurs donner le fil à leur instrument avec un morceau de bois saupoudré d'émeri.— *Faulx à râteau* ou *ramassette*. Lorsqu'on coupe les blés avec la faulx, on munit celle-ci d'une espèce de claie, dans le but de ramasser toutes les pailles, et de les jeter avec ordre sur l'*andin*, lequel forme une javelle continue.—*Faulx artésienne*, petite faulx emmanchée au bout d'un manche vertical, avec laquelle on coupe les blés sans avoir presque besoin de se baisser. —*Faulx emmanchée au rebours*. Dans les émeutes de campagne, les troubles civils, dans les guerres de Pologne, etc., on a vu des villageois s'armer de leurs faulx, qu'ils ajustaient de façon que la lame et le manche avaient une même direction. Ces sortes d'armes sont fort dangereuses, car une faulx coupe comme le meilleur damas. TEYSSÈDRE.

FAUNA (*v.* BONNE-DÉESSE).

FAUNE, troisième roi des Latins, fils de Picus, auquel il succéda, était petit-fils de Saturne, le premier roi-dieu du Latium. Le règne de Faune touchait à l'âge d'or, presque oublié, mais dont l'innocence de ses mœurs, la douceur de son autorité et son respect pour les dieux laissèrent à ses sujets un vivant tableau. Contemporain d'Hercule, le dompteur des monstres enfantés par le récent déluge de Deucalion; contemporain du bon Évandre, le roi de l'italique Pallantée, et de Pandion, roi d'Athènes, il régnait environ 120 ans avant la guerre de Troie, 1300 ans avant l'ère chrétienne. Né en Arcadie, dit-on, quoique fils de Picus, il apporta de cette antique et paisible contrée, le berceau des pasteurs, chantée par les poètes, et le culte des dieux et les travaux de l'agriculture. Toujours s'isolant dans les campagnes solitaires, toujours errant sur le sommet des monts, ou caché dans les bois, où il méditait l'art qui nourrit les hommes, il se dérobait et se montrait tour à tour aux regards de ses sujets, à la manière des divinités. Son peuple, pasteur et pur encore de sang, en eut pour lui d'autant plus de vénération : aussi, après la mort de ce prince, le plaça-t-il au rang des dieux rustiques, et la chaste Fauna, sa femme, parmi les divinités, sous le nom de la *Bonne-Déesse* (*v.*).— Le culte de Faune était à peu de chose près celui de Pan, le dieu d'Arcadie; on confondit souvent, mais mal à propos, les deux cultes l'un avec l'autre, puisque ce fut Faune lui-même qui fit élever sur le mont Palatin un temple au dieu Pan (le grand tout, la nature), appelé par les Latins *Lupercus* (l'exterminateur des loups). Que de fois les farouches Romains, parmi les chaumières et les villages, au milieu des prairies verdoyantes, se reposèrent-ils, avec les fêtes riantes de Faune, nommées *Faunalia*, de ces graves ovations, de ces triomphes magnifiques et cruels, longue suite de vainqueurs et de vaincus, de peuples, de rois ou de reines enchaînés, que Rome, fille d'un dieu de sang, de Mars, traînait en pompe au temple de son Jupiter tonnant. Les *Faunalia*, reflet paisible et doux du siècle de Saturne, se célébraient deux fois l'année dans l'île du Tibre. D'abondantes libations d'un vin nouveau et grossier, quelques grains d'encens, avec le sang d'une brebis ou d'un chevreau, étaient toutes les exigences des autels du dieu Faune, ou plutôt des mânes d'un bon roi. La croyance était que Faune passait l'hiver en Arcadie et l'été en Italie, son ancien royaume; on prétendait qu'il quittait les solitudes du Ménale au commencement de février. Ses fêtes avaient donc lieu le 11, le 13 et le 15 de ce mois, laquelle fête se répétait le 9 novembre, époque où il quittait l'Italie et le mont Lucrétile pour retourner en Arcadie, sur les sommets du Lycée. Les troupeaux étaient sous la protection spéciale de ce

dieu. Horace lui dédia une hymne charmante, chef-d'œuvre d'abandon, de charmes, amas d'images pastorales, et toute pleine d'une conviction religieuse. Le poète y implore les bienfaits de ce dieu rustique pour sa petite ferme de Tibur; il va même jusqu'à supposer que Faune était le protecteur des lettres. Le don des oracles, que l'on accorda à Faune, vient de l'identité de son nom avec le mot grec *phônê*, voix; le mot latin *fari*, parler, dont quelques étymologistes ont voulu le faire venir, est trop détourné. Les poètes, les peintres et les statuaires représentent quelquefois le dieu Faune, ainsi que Pan, avec des cornes et des pieds de bouc ou de chèvre, et souvent sous la forme toute humaine; ils ont garde cependant de lui donner ce nez arqué, ces narines ouvertes et courroucées du dieu Pan, type bien connu de la *protervité* chez les anciens, et qu'une épithète de Théocrite a peinte si énergiquement. Faune est représenté par eux avec un front étendu et calme, un nez presque droit et large vers les extrémités ou ailes, qu'accompagne une bouche riante, gracieuse, quoique un peu grande et un peu lascive, sur laquelle est peinte la bienveillance, et sous laquelle surgit un menton barbu, mais non inculte, comme celui des satyres. — Les FAUNES, divinités champêtres, demi-dieux qui, ainsi que les dryades, mouraient après quelques siècles d'existence, étaient conséquemment les descendants de Faune, le roi du Latium. Demi-dieux comme les satyres et les sylvains, ils étaient de plus de sang royal; aussi, de même que leur illustre ancêtre, on les représentait sous des traits moins hideux que les pans, égipans et sylvains, bien que parfois les poètes et les statuaires les montrassent sous la forme d'un homme demi-bouc depuis la ceinture. En général, les faunes sont représentés sous la forme humaine, avec des grâces juvéniles : des oreilles pointues, et une queue courte et frisée les distinguent de notre humanité. Pan et les satyres sont ainsi formulés dans les monuments antiques; leur physionomie seule, comme nous l'avons dit, les fait reconnaître au premier coup d'œil de l'artiste ou du connaisseur. Les faunes et les satyres paraissaient toujours, sur le théâtre antique, dans les scènes comiques, libres et mordantes.—Saint Jérôme a traduit par *faunes* le *sarhim* (les velus) de la Bible : « Les faunes, dit Isaïe en parlant des villes d'Édom, devenues des solitudes, de loin à loin, s'appelleront par des cris dans ces lieux de désolation. » Depuis la Bible, toutes les traditions se tiennent. DENNE-BARON.

FAUNE (zoologie). De même que les botanistes donnent le nom de *flore* à la description des plantes d'un pays, de même le nom de *faune* désigne l'histoire naturelle des animaux d'un pays, d'une province. C'est Linné qui, le premier, l'a mis en usage; cependant nous avons peu de *faunes*, tandis que nous avons des *flores* d'un grand nombre de pays. Parmi les *faunes* publiées jusqu'à ce jour, on peut citer celle de M. H. Cloquet; elle comprend un grand nombre d'animaux utiles en médecine; puis celle qui porte le nom de *faune française*, et qui a paru sous les auspices de MM. Vieillot, Desmaret, De Blainville, Serville, Le Pelletier et Walckenaër; depuis plusieurs années cette utile publication a été suspendue. Espérons que son interruption ne se prolonge pas. C.

FAUSSAIRE, FAUSSES, FAUSSETÉ. Ces trois expressions, qui ne sont que le même mot, ont eu, en droit, des applications diverses. — Le *faussaire* est celui qui se rend coupable du crime de *faux*, soit en fabriquant des pièces fausses, soit en altérant des pièces véritables; c'est l'un des crimes qui affectent le plus violemment l'organisation sociale, et qui demandent la répression la plus terrible. Soit que le faussaire s'attaque aux transactions commerciales, soit qu'il vienne porter le trouble dans les familles par des suppositions de titres, soit qu'il usurpe sur le pouvoir souverain, en battant monnaie, ou contrefaisant les sceaux et timbres de l'état, tous crimes d'autant plus difficiles à prévenir ou éviter qu'ils exigent dans leur auteur plus de connaissances, qui,

mieux dirigées, auraient pu tourner au profit de la société. Il y a même eu des époques où les faussaires se sont organisés en compagnie pour exploiter la science des anciens titres, et l'on a vu surgir une foule d'actes s'enchaînant à travers les siècles, de manière à tromper l'œil le mieux exercé; jamais la science du faux n'avait été portée aussi loin (*v.* Faux). — *Fausser* et *fausseté* se sont employés dans un tout autre sens; car, on n'a jamais dit *fausser* un acte, mais bien le *falsifier*, d'où l'on a formé le substantif *falsification*; de sorte que *faussaire* a pour corrélatifs *falsification* et *falsifier*: ces trois expressions se rapportent aux faits matériels qui constituent le faux. Les mots *fausser* et *fausseté*, qui représentent la même idée, appartiennent exclusivement au langage figuré; on dit encore *fausser sa parole*, *fausser une promesse*, c'est-à-dire rendre sa parole ou sa promesse *fausse* ou *mensongère*, n'en pas tenir compte. *Fausseté* s'emploie encore dans le langage familier comme synonyme de *mensonge*. De là ces locutions, qui étaient en grand usage dans la procédure des temps féodaux: *fausser la cour*, porter accusation de *fausseté de jugement*: celui qui *faussait la cour*, ou qui portait contre le juge l'accusation de *fausseté de jugement*, s'attaquait à l'honneur du juge; il l'accusait hautement d'avoir *menti à sa foi*, en rendant un jugement contraire à la vérité et à son droit, en rendant un jugement faux. Dans ces premiers temps, on ne connaissait pas l'appel, et la décision rendue par le juge féodal eût été irrévocable, si l'usage ne s'était pas établi d'en appeler du jugement de l'homme au jugement de Dieu, de la discussion théorique du droit à la force des armes, aux *combats judiciaires* (*v.*). La formule, comme nous l'avons vu sous ces derniers mots, consistait à donner un *démenti* au juge; ce qui entraînait, dans les mœurs d'un peuple belliqueux, et de gentilshommes d'armes, la nécessité du combat; c'était là le premier appel en matière de procédure féodale. Lorsque, dans la suite, les mœurs se furent adoucies, on dût renoncer à l'emploi de ces formes acerbes; l'appel contre les jugements fut établi sur des bases moins belliqueuses, mais la locution resta comme chose passée en usage, et peu à peu on s'accontuma à n'y plus attacher aucune note d'infamie. *Fausser la cour* ne signifia bientôt plus qu'interjeter appel du jugement, se dérober à son exécution, lui échapper; c'est encore dans ce dernier sens que le mot *fausser* se trouve employé de nos jours dans une locution familière: *fausser compagnie*, évidemment calqué sur l'ancienne locution, *fausser la cour*; la signification est absolument la même. On voit par les *Etablissements* de St-Louis, premier monument, en France, d'une législation régulière, que la *fausseté de jugement* fut alors proscrite, et qu'il fut enjoint de substituer au mot *fausser* celui d'*amendement*, qui n'emportait avec lui aucune accusation déshonorante. Saint Louis ordonna que dans ses domaines, car sa juridiction royale ne s'étendait pas au-delà, on ne pût plus *fausser jugement*, mais seulement en demander *amendement*. On continua cependant à user de la formule dans toutes les autres juridictions, et ce ne fut, en effet, que long-temps après que les combats judiciaires furent entièrement abolis: on sait que cette abolition elle même ne fut que graduelle, et, après avoir faussé le jugement pour en venir au combat, parce que tel était l'usage, on le faussa sans combattre. — Il y eut ainsi deux manières de fausser le jugement, «desquels, dit Beaumanoir, l'un des appiaux (c.-à-d. appels) se devoit parmener par *gages* (le gage de bataille, alors il y avait combat): c'étoit, dit-il, quand l'on ajontoit avec l'appel *vilain cas*; l'autre se devoit mener par *errements* (*v.*) (ou *arrhes*), sur quoi li jugement avoit été fait. Ne pourquant se len appeloit de *faux jugements* des hommes qui jugeoient en la cour le comte, et li appelières (l'appelant) ne mettoit en son appel *vilain cas*, il étoit au choix de cheluy contre qui l'on vouloit *fausser le jugement*, de

faire le jugement par gages devant le comte et devant son conseil. » On voit par-là qu'en ménageant l'honneur du juge, en déclarant que dans le prononcé de la sentence il n'y avait point eu *vilain cas*, il n'y avait pas non plus lieu à bataille; c'était à une juridiction supérieure qu'il appartenait de statuer par voie d'appel, en révisant la sentence première, et déclarant si elle devait être maintenue comme *vraie*, ou révoquée comme *fausse*.

TEULET, a.

FAUSSE-AMURE (marine). C'est une corde de longueur suffisante pour être arrêtée par un de ses bouts sur l'extrémité du bord inférieur de la grande voile ou de la misaine d'un vaisseau, afin d'ajouter plus de force à celle qui sert à maintenir cette partie de la voile dans la position qu'on lui a donnée pour faire marcher le vaisseau au plus près du vent. La fausse-amure, portée par un piton attaché au bord extérieur du bâtiment, sert de plus a retenir la voile dans le cas où l'autre cordage, c.-à-d. l'amure véritable, viendrait à être cassée par la force du vent ou par toute autre cause, et à donner le temps de rétablir une nouvelle amure, sans être obligé de carguer la voile, et sans retarder la marche du vaisseau.

MERLIN.

FAUSSE-BRAIE. On ne s'est jamais rendu compte encore de l'origine de ce terme; la voici : le mot *braie* est aussi ancien que la langue française; il se retrouve dans le latin : il a signifié *haut-de-chausses*; il a signifié *ouverture* ou *portière* antérieure verticale d'un haut-de-chausses. Une braie de fortification, et l'allusion est facile à saisir, était la portière d'une des issues d'une forteresse. Tant que le système de la fortification du moyen âge a duré, la braie était un avant-mur, une barbacane, un poste tant soit peu avancé, qui masquait la porte; on en retrouve la preuve dans Rabelais. Dans la moderne fortification des Hollandais, quand un système de dehors a commencé à prendre faveur, quand les enceintes se sont bastionnées, la défense analogue à l'ancienne braie s'est éteudue; on ne savait quel nom lui donner: on l'a appelée *fausse-braie*, *basse enceinte*, *seconde enceinte*. C'était un repos, un pied-droit terrassé qui régnait entre le rempart et le bord du fossé; c'était un rempart d'une berme, qui pouvait battre la contrescarpe et le fossé, quand un assiégeant cherchait à s'en rendre maître. Quantité de professeurs se sont prononcés contre les fausses-braies; Vauban leur a substitué les tenailles, parce qu'une fois la demi-lune occupée, la résistance des fausses-braies devenait impuissante, et que l'escalade en était facile quand le fossé était sec ou gelé; d'ailleurs, les déchirures que les batteries de brèche causaient au revêtement rendaient bientôt inhabitables les fausses-braies, par la chute des éclats et l'éboulement des matériaux. Les caponnières ont été jugées préférables; les demi-revêtements leur ont succédé, ou du moins les fausses-braies, au lieu d'être continues, n'ont plus été que partielles, et ont régné seulement devant les courtines et les faces, ou certains flancs. G^{al}. BARDIN.

FAUSSE MANOEUVRE (mar.). Un vaisseau peut faire une fausse manœuvre, soit en évoluant en présence d'un autre vaisseau pour en approcher ou pour l'éviter, soit en cherchant à atteindre un but ou à se soustraire à un danger quelconque. Il n'est pas rare de voir un bâtiment échouer, et même se perdre tout-à-fait sur une côte, sur un banc de sable ou sur des récifs, par suite d'une fausse-manœuvre commandée par le capitaine ou par le pilote. Dans ce cas, c'est à l'impéritie de celui qui a ordonné la manœuvre que doit être attribué l'accident dont le vaisseau a toujours à souffrir plus ou moins, et dont l'équipage est trop souvent lui-même la victime. MERLIN.

FAUSSE-QUILLE. C'est un bordage d'une seule ou de plusieurs pièces de de bois, de huit à dix centimètres d'épaisseur, que l'on fixe au-dessous et dans toute la longueur de la quille. Il sert à la fois de renfort à la quille et de défense contre les chocs qu'elle est exposée à éprouver en touchant sur quelque bas-

fond. Il arrive quelquefois que la fausse-quille est enlevée sans que la quille reçoive aucun dommage notable. M.

FAUSSE-ROUTE (marine). Lorsqu'un vaisseau ou une escadre qui s'est trouvée pendant le jour en vue d'un autre vaisseau ou d'une autre escadre, a un intérêt quelconque à lui dérober sa marche, ce vaisseau profite du moment où l'obscurité est assez grande pour qu'on ne l'aperçoive plus, et change, en l'altérant plus ou moins, la direction qu'il suivait quand on pouvait encore le voir. C'est ce qu'on appelle *faire fausse-route*. Le plus souvent, c'est pour échapper à un bâtiment qu'on croit ennemi, et qui paraît avoir une marche et une force supérieures, qu'on se décide à faire fausse-route ; mais il peut arriver aussi qu'une escadre ayant une mission secrète, et qui ne veut pas que la véritable direction qu'elle doit suivre soit connue, l'altère, soit de jour, soit de nuit, quand elle se trouve ou qu'elle se croit en vue de quelque bâtiment qui l'observe, ou qui, sans l'observer, pourrait rendre compte de la route qu'elle suivait quand il l'a rencontrée, et faire deviner le but qu'elle se proposait d'atteindre. MERLIN.

FAUSSET (Voix de [*V.* FAUCET]).

FAUSSETÉ, organisation fâcheuse par laquelle l'expression du visage, le son de la voix, les discours, les gestes, la conduite, sont en contradiction avec la pensée, et que tout ment dans une personne. La *fausseté* est naturelle à quelques individus, et il faut une probité rare, une grande force d'ame, pour renoncer aux avantages qu'on semble devoir en retirer. Plus souvent la *fausseté* est le résultat d'une passion qui prend toutes les formes pour arriver à ses fins, et puise dans sa violence le pouvoir de se contraindre, et d'apparaître sous divers aspects. Le besoin ou l'envie de plaire à ceux que l'on n'aime point rend *faux* ; et si l'on employait à réprimer ses désirs autant d'esprit, de courage et de persévérance qu'à les satisfaire, on serait surpris des facilités qu'offre la vertu. Il est difficile de se prémunir contre la *fausseté* naturelle, et le temps seul apprend à la discerner, tandis que la *fausseté* acquise à la suite de réflexions suggérées par l'intérêt, se trahit dans mille circonstances. La *fausseté* naturelle se remarque dans les femmes et dans tous les êtres timides, ainsi que dans ceux dont les volontés sont inférieures aux forces. La *fausseté* acquise est commune à presque tous les gens qui approchent des grands, et vivent dans le monde. Là, sans autre intérêt que celui d'être en paix avec les sots, les fats, les coquettes, les fripons, et tout ce que la société réunit de méprisable et d'ennuyeux, on use de *fausseté*. Une religion qui commanderait l'indulgence préserverait de ce tort et produirait le même effet ; mais comme elle imposerait aussi d'autres devoirs, on préfère déguiser son opinion et en émettre une contraire. Il est curieux d'observer que cette *fausseté* n'est qu'une provocation à une *fausseté* semblable, qu'on le sait par expérience, et qu'on n'en est pas moins disposé à bien l'accueillir. Mais si l'on peut tolérer la *fausseté*, quand elle se montre sous la forme de la *politesse*, elle ne peut qu'indigner alors qu'elle est employée à corrompre et à nuire. C'est à la *fausseté* de leurs courtisans que les rois doivent une présomption qui les aveugle sur l'étendue et la légitimité de leurs droits ; c'est à la *fausseté* de leurs parasites que toutes les sommités sociales doivent le contentement d'elles mêmes qui perpétue leurs défauts ; c'est à la *fausseté* des anarchistes que les peuples doivent le stupide espoir de gouverner ; c'est à la *fausseté* de leurs amants que les femmes doivent une confiance en leurs charmes qui ne s'évanouit que lorsque le ridicule, les affronts et le déshonneur lui ont succédé. On se défie des gens reconnus pour *faux* ; ou les fuit justement, car de la *fausseté* à la trahison et à la perfidie la pente est rapide. La *fausseté* ne procure donc que des succès passagers ; elle force à changer fréquemment de relations, quelquefois même de pays, parce qu'il ne faut qu'un regard, un accent, pour dévoiler la pensée de l'homme et sa malignité ; et, tout bien considéré, on découvre souvent que les affaires

seraient plus avancées au moyen de la sincérité et de la droiture. Les gens qui se jugent sévèrement ont peu à craindre des personnes fausses ; mais la vanité, toujours crédule, fait qu'on en devient le jouet et la victime. Tibère était *faux* ; Catherine de Médicis était *fausse* : ces deux figures historiques sont un type parfait de *fausseté*. — Tout ce qui s'écarte de la vérité est appelé *faux*. On désigne ainsi un acte, une pièce de monnaie, une note de musique, un châle, certaines étoffes, toutes choses faites à l'imitation d'une réalité que l'on s'est efforcé de reproduire avec des éléments inférieurs. On dit de *fausses* dents, de *faux* cheveux, comme on dit un *faux* ami :

Il est de *faux* dévots ainsi que de *faux* braves.
(Molière.)

On peut toujours s'exprimer ainsi quand on a été induit en erreur par des apparences. La *fausseté* en tout, ne servant qu'à tromper, excite le mépris général; et c'est un des vices que l'on cache avec le plus de soin. C^{sse} de Bradi.

FAUST. Le personnage de Faust, dans lequel est mise en action une des plus profondes misères de l'humanité, devait, grâce au cortége merveilleux qui l'accompagnait, aux incidents terribles dont il était le nœud, ainsi qu'aux idées religieuses qu'il réveillait, s'emparer du souvenir de ceux mêmes dont l'intelligence ne pouvait concevoir cette soif inextinguible de connaître, cette curiosité inquiète et séditieuse qui, dit-on, entraînèrent Faust bien loin des limites du légitime et du possible. Marlowe, prédécesseur de Shakspeare, l'exposa sur une scène encore barbare ; Klinger en fit le héros d'une espèce de roman ; Lessing crayonna quelques scènes du même sujet, que l'illustre Gœthe épuisa dans toute sa fécondité, après que Müller en eut marqué les principaux traits. Byron imita Gœthe dans son *Manfred*, et un théâtre de Paris parodia burlesquement, il y a quelques années, cette conception formidable et singulière. Quant à l'admirable et quelquefois très peu intelligible poème de Gœthe, MM. de St-Aulaire et Stapfer et Mme Tastu l'ont mis à la portée des Français qui ne savent pas l'allemand, si la prose, même la plus savante peut donner une idée d'une poésie qui semble quelquefois l'écho d'une autre vie, et qui murmure des sons qui cessent d'appartenir à l'homme.—Il existe une vie de Faust digne de la Bibliothèque bleue, et où les principales données du drame de Gœthe se retrouvent. Ce grand poète suivit la biographie de Widman, imprimée à Francfort en 1587, puis réimprimée à Hambourg en 1600, avec de longs commentaires pieux. Palma Cayet la traduisit en français, et sa version, qui a été souvent reproduite, est fort recherchée des bibliomanes. Elle est intitulée : *Histoire prodigieuse et lamentable de Jean Fauste, grand magicien, avec son testament et sa vie espouvantable* (Paris, Clément Malassis, 1674, in-12, et ailleurs). Le docteur Faust y est représenté comme fils d'un paysan de Veinmar sur le Rod. Après avoir appris tout ce qu'il nous est donné de savoir, il se vend, comme dans le drame, au diable *Méphistophélès* ou *Méphostophilès*. Le nom même de son valet, *Christophe Wagner*, a été emprunté à la légende, mais Gœthe n'avait garde d'y prendre des tours plus dignes d'*Ulenspiegel* que d'un philosophe, tels que celui de manger une charrette de foin et une autre fois un homme.—Ce type de la science fatiguée d'elle même, cette figure de l'orgueil de la pensée la un pendant remarquable dans les traditions polonaises. Samuel Twardouski (non pas le poète qui vivait au XVIIe siècle), après avoir épuisé toutes les sources de l'étude, évoqua le diable, et, selon l'usage, fit un pacte avec lui. Le mauvais esprit devait lui obéir dans trois cas déterminés; en retour de cette soumission, Twardouski appartiendrait à l'enfer corps et ame, à moins qu'il ne se dispensât d'aller à Rome, ville qu'il brûlait du désir de visiter. Réfléchissant que ce voyage dépendait entièrement de sa volonté, Samuel avait accepté les conditions du tentateur sans hésiter. Un jour qu'il se délassait aux portes de Varsovie, dans un cabaret qui a été brûlé durant le

dernier siége de cette ville, mais qui est ressorti de sa cendre avec son ancien nom, le diable lui apparut et lui dit : « Mon cher, pour cette fois, tu m'appartiens. — Comment cela ? répliqua l'autre. — Parce que tu es à Rome (*Gim*, nom ou enseigne du cabaret). — Rien de plus juste, reprit Samuel en se résignant, mais avant de te suivre, il faut que tu exécutes trois de mes volontés. Et d'abord j'exige que tu me bâtisses un palais magnifique en graines de pavots. » — Grande était la difficulté, mais qu'y a-t-il de difficile pour le démon? Le palais s'éleva pompeux et fier. — « J'ordonne, dit en second lieu Samuel, que tu prennes un bain d'eau bénite. » — Le diable fit une horrible grimace ; cependant la convention était formelle ; le malheureux se jeta bravement dans la cuve. Ce supplice subi d'assez bonne grâce, Samuel voyant que son adversaire était capable de tout, recourut aux moyens extrêmes : « Ami, lui dit-il, j'ai une femme jeune, douce et belle ; aie la complaisance de vivre avec elle rien que six mois..... » A peine ces mots étaient-ils prononcés que le diable s'en fuit par le trou de la serrure. — On voit que la Pologne du moyen âge avait aussi ses épigrammes. Twardouski disparut inopinément. On croit qu'il alla en Allemagne et qu'il y prit le nom de *Faust*. — L'*Abeille de Varsovie* publia dans le temps, sur ce personnage mystérieux, un article piquant répété dans un journal de Berlin. Twardouski est aussi le sujet d'une délicieuse ballade polonaise du poète Adam Mickiewicz. (*V.* nos *Particularités inedites sur Charles-Quint*, p. 82.)

DE REIFFENBERG.

FAUSTA (FLAVIA MAXIMIANA), fille de Maximien-Hercule et d'Eutropia, sœur de Maxence, fut la seconde femme de Constantin-le-Grand; elle embrassa le christianisme, et parut d'abord, par ses vertus, digne de partager le trône impérial. Des panégyristes ont célébré sa généreuse compassion pour les maux du peuple, et ses soins vigilants pour l'éducation de ses trois fils Constantin, Constance et Constant, qui rappelèrent leur père plutôt par leurs noms que par leur mérite. Pourtant, l'intervention de Fausta dans les affaires publiques n'est signalée que par des malheurs. Maximien-Hercule conspire contre Constantin ; elle révèle le complot, et ne sauve son mari qu'en sacrifiant les jours de son père. L'empereur avait de sa première femme, Minervina, un fils nommé Crispus, élève de l'éloquent Lactance, remarquable par de brillantes qualités, et illustré par sa victoire navale sur Licinius. Tout à coup il est arrêté, jugé en secret, et exécuté. Fausta, nouvelle Phèdre, avait accusé un nouvel Hippolyte, et le mari, qui se croyait outragé, ne s'était plus souvenu qu'il était père. Quelque temps après, Fausta périt ellemême par ordre de son époux. Ce récit a trouvé beaucoup de contradicteurs et d'incrédules. La mort seule de l'infortuné Crispus est certaine; mais peut-être fut-il victime des soupçons de Constantin, qui, jaloux de ses succès et de sa popularité, redoutait, à tort sans doute, une conspiration, et en même temps frappa d'exil ou de mort les nombreux amis de son fils. On peut croire aussi que l'ambitieuse Fausta eut recours à la perfidie pour faire périr un prince qui fermait à ses fils le chemin du trône. Enfin, la mort violente de l'impératrice est racontée si diversement par des auteurs, si complètement omise ou niée par d'autres, qu'il est difficile d'asseoir son jugement. Sous Constantin et sous ses fils, l'histoire fut muette ou prudente ; plus tard, elle fut affirmative, mais sans preuves. On ne sait si Fausta périt pour avoir injustement accusé son beau-fils ou pour s'être livrée à de honteuses débauches. Peut-être ses faiblesses dévoilées la firent-elles soupçonner d'avoir supposé le crime de Crispus. Selon d'autres versions, elle survécut à son fils Constance, et pleura sa fin prématurée. Le savant Gibbon, qui a éclairci tant de points de l'histoire romaine, a laissé ce problème incertain. Quelle qu'en puisse être la solution, elle ne paraît pas devoir être favorable à la réputation de Fausta.

F. HATST.

FAUSTINE. Plusieurs impératrices

romaines ont porté ce nom : la première, femme d'Antonin-le-Pieux est appelée Faustine la mère, pour la distinguer de la seconde, Faustine la jeune, épouse de Marc-Aurèle; la troisième, Annia Aurelia Faustina, princesse vertueuse, fut, selon les uns, la troisième femme d'Héliogabale, qui ne prenait des femmes que pour les répudier; la quatrième fut la seconde femme de l'empereur Constance, et eut pour fille une cinquième Faustine, qui épousa Gratien. — Je vais, dans cet article, m'occuper spécialement de la seconde, qui est assez connue. On peut dire d'elle une vérité triviale, mais énergique: elle avait de qui tenir : sa mère, *Anna Galeria Faustina*, avait donné dans les plus honteux déréglements; ce qui n'empêcha pas le bon Antonin, son époux, de vivre avec elle en parfaite intelligence, et de lui élever après sa mort des temples et des autels. Mais *Annia Faustina*, sa fille, surpassa sa mère par la dissolution de ses mœurs. Elle fut une véritable Messaline. C'était dans les derniers rangs de la population qu'elle cherchait ses adorateurs. Elle-même les allait choisir au bord de la mer, parmi les bateliers et les matelots, et cela parce que pour l'ordinaire ils allaient nus (Aurelius Victor). Les historiens sont unanimes pour nous dire que le fils qu'elle donna à Marc-Aurèle, Commode (*v.*), avait pour père un jeune et vigoureux gladiateur. Marc-Aurèle n'ignorait aucun des désordres de sa femme, mais il les tolérait, et personne plus que cet empereur philosophe n'a su mettre en pratique cette maxime si salutaire en ménage :

A tout événement le sage est préparé.

On lui représentait un jour que puisqu'il ne voulait pas tuer sa femme, dont les impudicités étaient portées au comble de l'infamie, il la devait répudier; « mais si je la répudie, répondit-il, il faudra donc lui rendre sa dot », et cette dot était l'empire. Cette réponse est très digne d'un empereur philosophe, observe Bayle; on y voit que Marc-Aurèle savait accorder ensemble les devoirs de ces deux titres. S'il eût retenu l'empire après le divorce, il eût fait une action injuste, il eût donc mal soutenu sa qualité de philosophe. S'il eût mieux aimé se réduire à une vie privée que d'être....., il n'eût point aimé la grandeur et l'autorité, il eût donc mal soutenu sa qualité d'empereur. » Il est à regretter qu'un de nos rois, Louis-le-Jeune, mari de l'infidèle Eléonor de Guienne, n'ait pas eu, dans une circonstance analogue, le bon esprit d'imiter Marc-Aurèle. Il n'eût pas répudié sa femme, afin de garder une dot dont la restitution établit la domination anglaise sur un tiers des provinces de la France. Il paraît que dans sa conduite politique, Faustine n'était pas moins méchante que ne l'avait été Agrippine. Elle fut accusée, entre autres crimes, d'avoir contribué à la mort de L. Verus, son gendre, pour qui elle avait eu de criminelles complaisances, et qui s'en était vanté. Comme presque toutes les femmes emportées dans leurs passions, Faustine put dire de son existence, *courte et bonne*. Elle fut enlevée fort jeune par une maladie aiguë dans un bourg de Cappadoce, nommé Halala, au pied du mont Taurus. Marc-Aurèle lui donna des larmes, et fit de cette bourgade une ville nommée Faustinopolis. Il mit Faustine au nombre des divinités et lui prodigua les mêmes honneurs qu'Antonin avait rendus à Faustine la mère. Cette étrange faiblesse de ce bon et grand empereur a été blâmée avec autant de sévérité que de raison par les auteurs chrétiens, qui ont trouvé dans ces scandaleuses apothéoses le plus fort argument contre les vieilles superstitions du Capitole. Sur ses médailles, Faustine fut appelée de son vivant *Mater castrorum* (la mère des soldats), titre qui n'avait encore été décerné à aucune impératrice, et dont plusieurs princesses se décorèrent après elle. Mais rien de plus étrange que de trouver sur ses médailles la légende *Pudicitia*. Les flatteries de la numismatique sont parfois la plus piquante des contre-vérités. C. Du Rozoir.

FAUTE, dans son acception la plus générale, c'est toute violation d'une règle, d'un principe ou même d'une loi en vi-

gueur. D'un autre côté, il y a des règles, des principes et même des lois qui sont quelquefois en opposition avec la conscience du genre humain. Il arrive donc qu'il est telles fautes que non seulement nous ne devons pas éviter, mais que nous devons accomplir avec empressement. A ces époques néfastes où les devoirs les plus saints sont condamnés, il faut, en leur honneur, braver peines et châtiments. On peut même affirmer que dans les temps ordinaires, il y a une hiérarchie dans les fautes, et qu'il est des circonstances où dans ce genre on n'a que le choix; il importe alors de se décider pour celles auxquelles la dignité du genre humain donne le plus facilement absolution. A part ces exceptions, qui fort heureusement sont rares, la sagesse exige qu'on fuie toute espèce de fautes, même celles qui ne choquent que les convenances, parce que l'observation de ces dernières amène une sorte d'harmonie et jette de l'agrément dans les rapports ordinaires de la vie. Il y a des fautes dont il est pénible d'avoir à se relever, ce sont celles qui partent d'un cœur corrompu par les sophismes. Comme on n'est plus éclairé par sa propre conscience, on devient inépuisable en formes de raisonnement : après s'être trompé le premier, on éblouit les autres, les arguties ne manquant jamais aux passions qui sont ardentes et aux intérêts qui sont pressants; on arrive à tout se permettre : promesse, engagement du cœur, tout ce qui lie et attache les hommes ne paraît plus qu'un texte à discussions plus ou moins ingénieuses. — Les fautes qui tiennent à l'emportement de la jeunesse arrêtent le cours de notre fortune ou nuisent à notre avancement; mais tant qu'elles ne portent pas atteinte à notre délicatesse ou à notre honneur, nous pouvons les réparer, c'est un chemin en apparence plus long et plus rude, mais le repentir de ces mêmes fautes nous inspire maintes fois une telle ardeur du bien que nous arrivons plus vite et plus haut dans la vertu que ceux qui ne cheminent vers elle qu'avec une sorte de médiocrité régulière et quotidienne. — On cite des généraux auxquels il est continuellement échappé certaines fautes de détail ou de négligence qui ont produit de tels périls que leur facultés en ont été sur-le-champ agrandies : par exemple, le duc de Vendôme. C'est de l'intime conviction où il était d'une perte imminente qu'il puisait à l'improviste des ressources supérieures à toutes les règles vulgaires que possédaient ses ennemis, et c'est toujours à moitié vaincu en apparence qu'il a arraché ses plus éclatants triomphes. — Dans les gouvernements ou tout est soumis à des discussions publiques, les hommes d'état échappent difficilement aux conséquences de leurs fautes même les plus légères : ce n'est pas la force physique qui les attaque; c'est la subtilité de la logique, et celle-ci, quand elle rencontre juste, soulève dans un peuple tant d'oppositions qu'on est écrasé sous leur poids. — Les femmes peuvent succomber à certaines fautes qui dérivent de la sensibilité; mais il est bien rare que dans le monde, et lorsqu'elles sont désintéressées du côté du cœur, elles fassent des fautes de conduite. Eclairées tout à coup, elles ont pour chaque difficulté subite une *réserve* inépuisable de tact, de finesse et de discernement. On en a eu mille fois la preuve : des jeunes filles, lorsqu'il s'est agi pour elles de devoirs de famille, ont su, en échappant à tous les piéges, obtenir des succès inattendus : ce qu'elles n'avaient pu acquérir d'expérience dans la vie, elles le devinaient.

SAINT-PROSPER.

FAUTE (juris.). Tout manquement à un devoir, à une obligation. Il y a des *fautes* de tout genre; il y en a contre les bienséances, contre les conventions sociales, les règles de la politesse et de l'étiquette, et bien que celles-là doivent être rangées dans la classe des fautes les plus *légères*, elles n'en ont pas moins souvent les conséquences les plus graves. Il y a des fautes contre la probité, contre l'honneur, qui constituent les fautes les plus *graves*, mais qui trop souvent ne donnent lieu à aucune répression, parce que la loi ne pouvant s'arrêter qu'à des faits précis,

déterminés et classés, a dû faire la part très large à la conscience de l'homme. — En législation, on ne connait donc de *faute* que celles qui dérivent du manquement à un devoir rigoureux, à une obligation formellement contractée. Cette expression ne s'emploie qu'en droit civil; au criminel, la *faute*, suivant les circonstances du fait, prend la dénomination de *contravention*, de *délit* ou de *crime*. Si elle ne rentre point dans l'une de ces classifications, elle ne peut plus constituer qu'un fait indifférent à l'action publique, et ne donner lieu qu'à une réparation civile en *dommages-intérêts*. La condamnation à des dommages-intérêts est en effet toujours prononcée en punition d'une faute commise; cependant toute faute ne doit pas entrainer une condamnation, les fautes, dans quelques circonstances, peuvent, comme les crimes, être excusables. Ainsi, on distingue, en droit, trois sortes de *fautes*, la faute *très légère*, la faute *légère*, la faute *lourde* ou *grossière*. — La faute *très légère* ne peut que très rarement donner naissance à une action civile, elle se rapporte à des faits inhérents à la fragilité humaine; c'est, comme le disent les anciens auteurs, l'omission du soin le plus exact, tel que l'aurait eu le père de famille le plus diligent. La faute *légère*, ou mieux la faute *simple* est l'omission du soin que tout père de famille apporte communément dans la direction de ses affaires : celui qui l'a commise a un véritable tort à se reprocher, il est en *faute*, mais il peut être excusé, à raison des circonstances, parce que, s'il a manqué de prudence, il n'y a point eu de sa part mauvaise intention, ni, comme on le dit encore en droit, *ignorance crasse*. Mais la faute *lourde* ou *grossière* est toujours inexcusable, c'est le mépris de toutes les règles communes dans la question de l'affaire d'autrui, c'est l'ignorance de ce que tout le monde sait et doit savoir, et si la faute lourde ne constitue pas un dol, la réparation du tort causé n'en est pas moins due, parce que personne ne doit se charger de faire pour autrui ce qu'il ne peut pas faire. — Du reste, on sent combien l'application de toutes ces règles scolastiques est incertaine, car il faut avant tout apprécier la gravité de la faute, non pas seulement par les circonstances qui lui sont propres, mais par les accidents qui se rattachent, soit à la personne, soit au contrat. Ainsi, toute faute *très légère* de sa nature ne donnera en principe aucune action, et cependant si elle se rattache à un contrat entièrement gratuit, comme le prêt, par exemple, elle constitue à l'égard de l'emprunteur et en considération de la nature spéciale du contrat, un fait dont il doit répondre : après s'être servi gratuitement d'une chose appartenant à autrui, l'emprunteur est tenu de la restituer sans aucune détérioration de sa part, et si, dans l'usage qu'il en a fait, il a commis une faute, même très légère, il est tenu de la réparer. A plus forte raison appliquera-t-on ce principe à celui qui, n'y étant pas autorisé, a usé, sans nécessité et sans utilité pour le propriétaire, de la chose qui ne lui appartenait pas, mais il y avait déjà faute de sa part à s'immiscer sans droit dans les affaires d'autrui. La faute *simple* et la faute *grossière* changeront également de caractère suivant la qualité de la personne et suivant la nature du contrat. Le même fait qui sera réputé faute grossière par rapport à telle personne, ou par rapport à tel contrat, ne sera plus qu'une faute simple par rapport à telle autre personne ou par rapport à tel autre contrat. C'est au juge qu'il appartient de tout décider en suivant les règles d'une conscience éclairée. Autrefois, que l'on contestait aux juges le droit de prononcer jugement autrement qu'en s'appuyant sur des preuves positives, on avait cherché à formuler en quelque sorte les principes qui devaient servir de base dans l'appréciation des fautes; et les règles que l'on avait admises méritent encore d'être consultées, parce qu'en effet, elles étaient pleines de sagesse, et reposaient sur les véritables principes du droit. On posait comme maximes : 1° que celui qui a été chargé d'une chose, sans en retirer aucun avantage, n'était tenu que du

dol personnel, ou tout au plus de la *faute grossiere*, qui approche du dol; 2° que dans les contrats où l'avantage ne regarde qu'un des contractants pendant que les inconvénients sont à la charge de l'autre, le premier est tenu de la *faute très légère*, le second de la *faute grossière* seulement; 3° que lorsque les contractants retirent le même avantage, ils sont tenus seulement l'un et l'autre de la *faute légère*; 4° que celui qui s'est offert volontairement à faire quelque chose, ou qui retire seul un avantage de l'affaire est tenu de la *faute très légère*. Teulet, a.

FAUTEUIL. Qui ne connaît le meuble auquel nous allons consacrer cet article? Et cependant, combien peu ont réfléchi aux satisfactions, aux douleurs, qu'il procure à notre faible humanité! Le fauteuil, si on le contemple, au sortir des mains de l'ouvrier, est une chaise à dossier et à bras, construite en bois plus ou moins précieux, plus ou moins artistement travaillé; le siége et le dossier sont couverts d'étoffe, de velours, ou de soie, ou de toile, ou de crin, etc., assujettis, ou ostensiblement par des clous à tête dorée, ou sous un galon étroit par des clous ordinaires. La date de l'invention du premier fauteuil, véritable trône du *far-niente*, et le nom de celui qui mérita si bien de la postérité en fabricant ce siége si commode, nous sont également inconnus. Cependant, tout porte à croire que son origine se rattache à l'antiquité la plus reculée. On trouve, en effet, des fauteuils de la même forme à peu près que les nôtres, sur des médailles fort anciennes et sur plusieurs monuments grecs et romains. Durant le moyen âge, l'usage du fauteuil était loin d'être dédaigné. Malgré nos laborieuses recherches, nous n'affirmerions pas qu'il fût populaire, mais nous savons, à n'en pas douter, que les rois et les grands avaient des fauteuils dans leurs palais On peut voir encore aujourd'hui, dans le cabinet des médailles de la Bibliothèque du roi, le fauteuil du bon roi Dagobert, que Napoléon fit transporter au Champs-de-Mars, lors de la fédération de 1815, et sur lequel il ne refusa pas de s'asseoir en face de la grande nation. — Le peuple de l'Asie qui a été l'un des premiers, sans contredit, à comprendre les bienfaits de la civilisation, le Chinois, préconise les fauteuils depuis un temps immémorial. De nos jours, le fauteuil est devenu un meuble d'utilité et de luxe dans tous les pays, et il n'est pas une maison jouissant d'une certaine aisance dans laquelle on ne soit sûr de le trouver. — C'est d'abord ce fauteuil en cuir vert, de forme particulière, baptisé du nom de *Voltaire*, et dont l'usage est aujourd'hui si général chez les bureaucrates et chez les hommes qui se livrent à des travaux intellectuels. Et puis, quels souvenirs ne se rattachent pas quelquefois à ce meuble? quelle valeur inappréciable ne lui donne pas telle ou telle circonstance? de quelle atmosphère de respect l'imagination ne se plaît-elle pas à l'environner? Certaines familles conservent religieusement ceux qui ont supporté le poids de leurs ancêtres; la société entière voue un culte non moins fervent à ceux qui ont appartenu à des hommes célèbres. Il est, dans la petite ville de Pézénas, une toute petite boutique de perruquier dans laquelle tous ces peuples du Midi, à la tête ardente, vont apporter leur tribut d'admiration pour le génie; le pélerinage dure toute l'année: et pourtant, cette boutique ne contient qu'un fauteuil; mais son possesseur fut jadis J.-B. Poquelin de Molière. Le fauteuil est devenu immeuble dans la maison; il y a pris racine, et sa conservation y est l'objet des soins les plus assidus. — Dans nos salons, à nous Français, si renommés pour notre politesse exquise, l'offre d'un fauteuil est une marque de considération: ce siége est le plus honorable: il a été longtemps disputé, entre les dames surtout; de nos jours, cela n'arrive guère plus que chez quelques esprits étroits, de Paris aussi bien que de la province. Mais malheur, alors, à celui qui n'a qu'un fauteuil à offrir à plusieurs personnes! Malheur à celle qui l'accepte! Que de tribulations ne se préparent-elles point? Certes, si l'on comptait toutes les divisions, toutes les

haines, suscitées dans les sociétés modernes pour une distinction si puérile, on serait tenté de refuser à l'inventeur de ce siége moelleux la reconnaissance que je lui vouais tout à l'heure; cependant, en y réfléchissant bien, la situation paresseuse que nous lui devons désarme notre colère et l'absout complètement à nos yeux. Que l'on n'aille pas croire ici que le beau sexe ait été le seul à se passionner pour la possession momentanée d'un fauteuil. Certains fauteuils surtout sont le but de bien des ambitions; et il faut convenir que l'aisance, l'autorité, la position élevée qu'ils procurent excusent peut-être le mouvement que l'on se donne pour y parvenir. Combien de fois, depuis le commencement de notre siècle, le *fauteuil de présidence* à la chambre des députés n'a-t-il pas été l'objet des luttes les plus vives, des discussions les plus orageuses! combien de fois n'a-t-il pas mis l'état en péril, au dire des ministres en place, si celui qu'ils désiraient y voir n'y était pas porté par le suffrage de la représentation nationale! Je m'abstiens de parler du fauteuil de présidence à la chambre haute, car il est l'objet de moins rudes assauts, l'occupation à laquelle il est soumis y est de bien plus longue durée; l'on y est condamné à perpétuité, et c'est un grand point de ressemblance avec ceux des présidents des cours et des tribunaux. — J'arrive à une autre classe de fauteuils, placée moins haut dans l'échelle gouvernementale, mais dont l'importance mérite bien qu'on s'y arrête un instant: je veux parler des fauteuils de l'académie française. — Les *fauteuils* de l'académie française sont au nombre de 40, exactement pareils; faits dans des proportions semblables, la même étoffe les recouvre tous; leurs *siéges* sont également doux, et leurs *bras* s'offrent avec la même rondeur à supporter la main paresseuse de nos 40 immortels. Si j'en dois croire certaine chronique, voici quelle serait l'origine de ces 40 frères (je parle des fauteuils, et non des académiciens): « Le cardinal d'Estrées, devenu très infirme, et cherchant un adoucissement à son état dans l'assiduité aux assemblées de l'académie, dont il était membre, demanda qu'il lui fût permis de faire apporter un siége plus commode que les chaises qui étaient encore en usage; car il n'y avait eu jusqu'alors qu'un fauteuil, et il appartenait exclusivement au directeur. On en rendit compte à Louis XIV, qui, prévoyant les conséquences d'une pareille distinction, ordonna à l'intendant du garde-meuble de faire porter 40 fauteuils à l'académie, et consacra ainsi pour toujours l'égalité qui doit régner partout où les gens de lettres s'assemblent. » Quoi qu'il en soit de cette égalité qu'on voulait reconnaître ou établir, véritable épigramme contre la quarantie académique, le fauteuil de l'illustre société savante ne fut pas plus tôt en vue qu'il devint le point de mire des quolibets; Fontenelle eut l'ingratitude de le définir: « Un lit de repos où le bel esprit s'endort. » Et les hommes à cervelle satirique ne cessèrent pas de lui faire supporter leur mauvaise humeur contre les académiciens. Lors de la réception de Gresset à l'académie, Piron imprima l'épigramme suivante:

En France, on fait, par un plaisant moyen,
Taire un auteur, quand d'écrits il assomme;
Dans un *fauteuil d'académicien*,
Lui quarantieme, on fait asseoir mon homme:
Lors il s'endort, et ne fait plus qu'un somme;
Plus n'en avez phrases ni madrigal;
Au bel esprit, le *fauteuil* est, en somme,
Ce qu'à l'amour est le lit conjugal.

Voici maintenant les noms des personnes qui ont successivement occupé chacun des 40 fauteuils: N° 1, 10 personnes: MM. Godeau, Fléchier, Nesmond, Amelot, Belle-Isle, Trublet, St Lambert, le duc de Bassano, *exclu*, Beausset, de Quélen. = N° 2, 9: MM. Gombault, Tallemant, Danchet, Gresset, Millot, Morellet, Lemontey, Fourrier, Cousin. = N° 3, 10: MM. Chapelain, Benserade, Pavillon, Sillery, De la Force, Mirabeau, Watelet, Sedaine, Volney, Pastoret. = N° 4, 9: MM. Ph. Habert, Esprit, Colbert, Fraguier, Orléans-Rothelin, Girard, Paulmy, D'Aguesseau, Guiraud. = N° 5, 8: MM. G. Habert, Cottin, Dangeau, Morville, Terrasson, Bissé, Esménard, Lacretelle

jeune. = N° 6, 9 : MM. Conrard, Rose, Sacy, Montesquieu, Châtcaubrun, Chastellux, Nicolaï, Garat, *exclu*, de Bonald. = N° 7, 10 : MM. Serizai, Pelisson, Fénelon, G. Debozel, Clermont de Bourbon-Condé, Belloy, Duras, Cambacérès, *exclu*, De Ferrand, Casimir Delavigne. = N° 8, 10 : MM. Malleville, Ballesdens, Cordemoy, Bergeret, St-Pierre, Maupertuis, de Pompignan, Maury, Cabanis, Destutt de Tracy. = N° 9, 9 : MM. Faret, Du Ryer, d'Estrées, V.-M. d'Estrées, La Tremouille, Rohan-Soubise, Montazet, Boufflers, Baour-Lormian. = N° 10, 9 : MM. Desmarets, J.-J. Mesmes, T. de Maurois, Louvois, Massillon, Nivernais, Bernardin de St-Pierre, Aignan, Soumet. = N° 11, 9 : MM. Bois-Robert, Segrais, Campistron, Destouches, Boissy, Sainte-Palaye, Chamfort, Naigeon, Lemercier. = N° 12, 9 : MM. Séran, Testu, Saint-Aulaire, Mairan, Arnaud, Target, Maury, *exclu*, de Lally-Tollendal, de Pongerville. = N° 13, 9 : MM. P. Hay du Chastelet, Ahlancourt, Bussy-Rabutin, J.-B. Bignon, A.-J. Bignon, Brequigny, Ph. Merlin, *exclu*, de Levis, Ph. de Ségur, = N° 14, 11 : MM. Silhou, Colbert, La Fontaine, Clérambault, Massieu, Houtteville, Marivaux, Radonvilliers, Bigot-Préameneu, Montmorency, Briffaut. = N° 15, 11 : MM. Sirmond, Montereul, Tallemand, La Loubère, Sallier, Coëtlosquet, Montesquiou, Syeyès, *exclu*, duc de Richelieu, Dacier, Tissot. = N° 16, 6 : MM. Bonrzeis, Gallois, Mongin, de La Ville, Suard, Roger. = N° 17, 12 : MM. Meziriac, La Mothe-le-Vayer, Racine, Valincourt, La Faye, Crébillon, Voisenon, Boisgelin, Dureau de La Malle, Picard, Arnault, *réélu*, Scribe. = N° 18, 8 : MM. Maynard, P. Corneille, T. Corneille, La Mothe, Bussy-Rabutin, Foncemagne, Chabanon, de Cessac, Nodier. = N° 19, 9 : MM. Colletet, Boileau, Montigny, Perrault, Rohan, Vauréal, La Condamine, Delille, Campenon. = N° 20, 8 : MM. Gomberville, Huct, Boivin, St-Aignan, Colardeau, La Harpe, Lacretelle aîné, Droz. = N° 21, 9 : MM. St-Amand, Cassagne, Crecy, Mesmes, Alary, Gaillard, Rœderer, *exclu*, Montesquiou, Jay. = N° 22, 11 : MM. Colomby, Tristan-l'Hermite, Mesnardière, St-Aignan, Choisi, Portail, La Chaussée, Bougainville, Marmontel, Andrieux, Thiers. = N° 23, 8 : MM. Baudoin, Charpentier, Chamillard, C.-L.-H. Villars, H.-A. Villars, Brienne, l'abbé Villar, de Feletz. = N° 24, 10 : MM. L'Estoile, A. Coislin, P. Coislin, N.-C., Coislin, Suriau, D'Alembert, Choiseuil-Gouffier, Domergue, St-Ange, Parseval-Grandmaison. = N° 25, 14 : MM. Porcherès, Patru, Novion, Goib Du Bois, Boileau, Abeille, Mongault, Duclos, Beauzée, Barthélemy, Arnault, *exclu*, Choiseuil-Gouffier, Laya, de Salvandy. = N° 26, 9 : MM. Baro, Doujat, Renaudot, Roquette, D'Antin, Saint-Maur, Malesherbes, François de Neuf-Château, Lebrun. = N° 27, 9 : MM. Racan, Chambre, La Bruyère, Fleury, Adam, Segny, Rohan-Guémenée, Gailhava, Michaud. = N° 28, 6 : MM. Servien, Villager, Fontenelle, Séguier, Sicard, Frayssinous. = N° 29, 9 : MM. Balzac, Péréfixe, Harlay, Dacier, Dubois, Hénault, Beauveau, J.-M. Chénier, Châteaubriand. = N° 30, 10 : MM. Bardin, Bourdon, Salomon, Quinaut, Callière, Fleury, Luynes, Florian, Lebrun-Écouchard, Raynouard. = N° 31, 10 : MM. Boissac, Furetière, La Chapelle, d'Olivet, Condillac, Tressan, Bailly, Colin d'Harleville, Daru, de Lamartine. = N° 32, 7 : MM. Vaugelas, Scudery, Dangeau, maréchal de Richelieu, d'Harcourt, Legouvé, Al. Duval. = N° 33, 10 : MM. Voiture, Mezeray, B. d'Aucour, Clermont-Tonnerre, Malezieu, Bouhier, Voltaire, Ducis, Desèze, de Barante. = N° 34, 8 : MM. Laugier de Porcherès, Chaumont, Cousin, Mimeure, Gedoyn, Bernis, Fontanes, Villemain. = N° 35, 7 : MM. Montmor, Lavau, Caumartin, Moncrif, Roquelaure, Cuvier, Dupin aîné. = N° 36, 10 : MM. Chambre, Desmarais, La Monnoie, de la Rivière, Hardion, Thomas, Guibert, Luc.n Bonaparte, *exclu*, Lainé, Dupaty. = N° 37, 11 : MM. Séguier, Bezons, Boileau-Despréaux, Estrées, d'Argenson, L. de Gergy, Buffon, Vicq d'Azyr, De-

vaisnes, Parny, Jouy. = N° 38, 8 : MM. Hay du Chastelet, Bossuet, Polignac, St-Cyr, Batteux, Lemierre, de Ségur, Viennet. = N° 39, 12 : MM. Giry, Boyer, Genest, Dubos, du Resnel, Saurin, Condorcet, Portalis, Laujon, Étienne, *exclu*, Auger, Étienne, *réélu*. = Enfin, le N° 40 a vu passer 11 académiciens : c'étaient MM. Maul-Granier, *exclu*, Priezac, Leclerc, Toureil, Malet, Boyer, Boismont, Rulhière, Regnault de St-Jean-d'Angély, *exclu*, de Laplace et Royer-Collard. Total pour les 40 fauteuils : 375 académiciens. — Il est encore d'autres *fauteuils* par où je finirai : d'abord, le terrible fauteuil dans lequel les chirurgiens placent les malheureux auxquels ils font subir leurs plus atroces opérations ; puis, le fauteuil à dossier mobile où les dentistes installent le patient qui réclame le secours de leur art : véritables chevalets de torture, qui rappellent involontairement ceux où les bourreaux de l'inquisition espagnole martyrisaient sans pitié les victimes condamnées à la question.

NAPOLÉON GALLOIS.

FAUTEUR, du verbe latin, *favere*, qui, dans la basse latinité, avait pour supin *fautum* (favoriser). Le fauteur est donc, d'après l'étymologie, celui qui appuie, protège, et favorise une action ou une entreprise quelconque, et c'est là sans doute la signification qu'il avait dans l'origine : on pouvait être fauteur d'une bonne action, fauteur du bien, mais ce n'est plus l'application de ce mot aujourd'hui ; il ne se prend qu'en mauvaise part ; il appartient exclusivement au droit criminel et désigne spécialement celui qui, s'enveloppant dans l'ombre du plus profond secret, appuie, protège et favorise une action criminelle, un fait odieux, qui doit appeler sur son auteur les foudres de la vindicte publique. Le *fauteur* d'un crime, c'est celui qui, sans prendre une part directe à l'exécution, a provoqué au crime par dons, promesses, menaces, abus d'autorité ou de pouvoir, machinations ou artifices coupables ; il est le véritable auteur du crime, et la loi pénale le punit comme *complice* de celui qui n'a été qu'un simple instrument entre ses mains. L'expression de *fauteur* est même aujourd'hui abandonnée par la loi pénale, qui le comprend sous le terme générique de COMPLICE (*v.*). La formule générale que l'on employait autrefois, en droit criminel, pour désigner tous ceux qui avaient pris une part plus ou moins active au crime, suivant le rôle qui leur était assigné ou qu'ils avaient choisis, comprenait les *auteurs*, *fauteurs*, *adhérents*, *participes* et *complices*. TEULET.

FAUVETTE (ornithologie), *curruca* (Bechst). Les nombreux oiseaux auxquels on donne le nom de *fauvette* appartiennent à l'ordre des *passereaux*, à la famille des *becs-fins* (*v.*) ; ils ont presque tous un ramage agréable, de la gaîté dans leurs habitudes, volettent continuellement à la poursuite des insectes, nichent dans les buissons, au bord des eaux, dans les joncs, etc. Le rossignol, qui fait partie de ce sous-genre, sera décrit dans un article particulier ; nous n'exposerons ici que des détails généraux sur les fauvettes, car il faudrait plus d'un volume pour en faire seulement connaître les principales espèces ; d'ailleurs, suivant l'opinion de G. Cuvier, aucun genre d'oiseaux n'exigerait plus que celui-ci de nouvelles études monographiques et un rapprochement des nomenclatures des différents auteurs. Les descriptions des fauvettes, dit le même naturaliste, sont si vagues et la plupart de leurs figures si mauvaises qu'il est presque impossible d'en déterminer les espèces. On nous pardonnera donc notre concision dans cet article. — Les fauvettes ont le bec droit, grêle partout, un peu comprimé en avant ; l'arête supérieure se courbe un peu vers sa pointe. Toutes les espèces nous quittent l'hiver, alors que les arbres, dépouillés de feuilles et de fruits, les insectes morts ou engourdis, ne leur offrent plus une nourriture facile ; mais dès que les fleurs commencent à s'épanouir, que le bocage se couvre d'une naissante verdure, et offre de tendres aliments à des millions de petits animaux, la nombreuse famille des fauvettes reparaît dans nos climats et se disperse dans

nos campagnes, dans nos jardins, dans les bois, les lieux aquatiques, et les anime par la vivacité des mouvements, ses jeux et ses combats amoureux. Si quelques-unes ne vivent que d'insectes, il en est d'autres qui se nourrissent aussi de raisins, de figues, de mûres et de tous les fruits succulents, ce qui rend leur chair aussi savoureuse que celle des bec-figues. Leur ponte ordinaire est de quatre ou cinq œufs. — Cuvier place en tête des fauvettes une espèce assez grande pour avoir presque toujours été mise dans le genre des merles, c'est la *rousserolle*, brun-roussâtre dessus, jaunâtre dessous ; ayant la gorge blanche, un trait pâle sur l'œil, ne vivant guère que d'insectes aquatiques. La *fauvette des roseaux* beaucoup plus petite que la précédente, d'un gris-olivâtre dessus, d'un jaune très pâle dessous, et portant un trait jaunâtre entre l'œil et le bec ; la *fauvette à tête noire*, la *fauvette proprement dite*, la *fauvette babillarde*, la *fauvette roussâtre*, la *petite fauvette ou passerinette*, etc., etc., sont des espèces qui se tiennent étroitement ; enfin, la *traîne-buisson*, la seule espèce qui nous reste en hiver, et qui égaie un peu cette saison par son ramage, est en dessus d'un fauve tacheté de noir et cendré ardoisé dessous. Elle niche deux fois l'an ; l'été, elle va dans le nord et dans les bois des montagnes, l'hiver elle se contente de grains. N. Clermont.

FAUX (instr. arat.). (*v.* Faulx).

FAUX, Fausse, désigne non seulement une chose qui *n'est pas vraie*, ce qui est la définition d'un mensonge ordinaire, mais plutôt un genre de fausseté ou de mensonge qui est l'imitation d'une vérité quelconque : c'est ainsi qu'on dit un *faux témoin*, un *faux rapport*, une *fausse nouvelle*, pour exprimer l'idée d'un témoin, d'une nouvelle, d'un rapport qui devraient être vrais, mais qui ne le sont pas. Ce mot est d'un fréquent usage dans le langage de jurisp. (*v.* le mot *Faux* en droit). Il a beaucoup d'autres acceptions qui varient suivant la nature des termes auxquels il est joint. Il est fréquemment usité en marine, comme nous l'avons vu dans les articles Fausse-amure, Fausse-manoeuvre, Fausse-quille, Fausse-route, et comme nous le verrons plus bas aux articles Faux-pont et Faux-sabords. Le même mot se dit aussi figurément des pensées de l'esprit, des vertus, du goût, etc. De *fausses* vertus supposent l'hypocrisie, la méchanceté, dans ceux qui les pratiquent, mais on peut émettre des pensées *fausses*, avoir l'esprit et le goût *faux*, quoique restant toujours pour cela parfaitement honnête homme ; ce n'est qu'un tort de la nature dont la vanité peut bien s'affecter, mais non pas la morale. — *Faux* se dit aussi de dissonances en musique, *faux accord*, *fausse note*, *fausse corde*. — *A faux* est pris pour faussement, mais l'acception en varie suivant les mots auxquels il est joint, comme dans *accuser à faux* et *coup porté à faux*. Il signifie ordinairement un crime dans le premier cas et une maladresse dans le second. On dit *fausses-côtes*, *faux-frais*, *faux-bourdon*, *faux-bond*. Le même adjectif peut se joindre à une foule d'autres mots pour former des locutions particulières dont quelques-unes ne sont plus d'usage. Son acception varie tellement dans presque tous ces divers cas que nous craindrions de dépasser de beaucoup les bornes de cet article si nous voulions l'y suivre. Billot.

Dans les sciences et dans les arts, on emploie souvent cette expression, que l'on fait suivre d'un autre mot ; rarement elle est juste.

Faux-produit (arithmétique). Dans une multiplication dont les facteurs contiennent des fractions, on fait quelquefois une opération qu'on appelle un *faux produit*.

60 f.			
6 t.	0 p.	4 pouc.	
360			
3	33		
363 f.	33 c.		

Si on a, par exemple, 60 f. à multiplier par 6 toises 4 pouces, après avoir fait le produit de 60 par 6, on se dit, pour plus de commodité : une toise coûtant 60 f., un

piod coûterait le sixième de cette somme, ou 10 f.; 4 pouces, qui sont le tiers d'un pied, coûteraient le tiers de 10 f. : donc, pour avoir lo produit par 4 pouces, multiplions d'abord 60 par un pied, etc., il vient 10 au produit, c'est ce résultat qu'on appelle improprement *faux produit*, car il est donné par une multiplication ordinaire; on devrait l'appeler produit *transitoire*. — Il y a encore en arithmétique une opération qu'on appelle règle de *fausse position*, en voici un exemple : trouver un nombre dont la moitié et le cinquième pris ensemble fassent 7 : pour résoudre le problème, on vous dit do prendre un nombre, n'importe lequel, qui soit divisible sans reste, par 2 et par 5. Soit 20, dont la moitié est 10 et le cinquièmo 4, ajontez 10 à 4, puis établissez cette proportion : 14, somme du cinquième et de la moitié de 20, est à ce dernier nombre comme 7 est au nombre qu'il faut trouver, on

$$14 : 20 :: 7 : x = \frac{140}{14} = 10$$

Il n'y a rien de faux dans cette opération, qui du reste est fort inutile. En effet, on peut obtenir la solution d'une manière plus directe en ajoutant les deux fractions $\frac{1}{2}\,\frac{1}{5} = \frac{7}{10}$. Alors la question revient à celle-ci : trouver un nombre dont les $\frac{7}{10}$ égalent 7.

Faux en architecture. On appello *fausse-arcade*, *fausse-hotte*, *fausse-fenêtre*, *fausse-porte*, une arcade, etc., qui est feinte, pour qu'un corps de bâtiment ne choque pas la vue par défaut do symétrie. Une porte, une fenêtre feintes ressemblent, par leurs jambages, leurs dimensions, etc., aux portes et fenêtres du même édifice; il y a même de fausses-fenêtres qui ont des vitres. — *Fausse-coupe en architecture*. Dans plusieurs arts mécaniques, on appelle ainsi le profil d'une pierre, d'une pièce de bois, qui présentent des lignes qui ne sont pas tracées su moyen de l'équerre ordinaire ou de celle qu'on appelle à onglet, et qui donne l'angle do 45 degrés. On peut voir quelquefois des linteaux de porte formés de pierres taillées de façon que plusieurs de leurs joints présentent une figure qui ressemble à la moitié de la lettre Z. Voilà un exemple de *fausse-coupe* : mieux vaudrait la désigner par le mot *irrégulière*.

Fausse-équerre. Cet instrument, dont les architectes, les menuisiers, etc., font usage, se compose de deux règles assemblées au moyen d'un clou rivé et tournant l'une sur l'autre, comme la lame d'un couteau qui forme. On appelle encore cette équerre *sauterelle*; elle sert à tracer des angles de toutes grandeurs; on devrait l'appeler équerre *mobile* ou *variable*.

Fausse-clé. Ce terme, dont tout le monde comprend la signification, est tout-à-fait impropre, car la clé au moyen de laquelle un voleur ouvre une porte n'est pas plus fausse que celle du maître de la maison.

Fausse-vis. Les mécaniciens appellent de ce nom la vis qui sert à en tailler d'autres; c'est une vis véritable.

Faux-attique. Couronnement d'un édifice qui s'élève à une certaine hauteur au-dessus de l'entablement, qui est lisse et sans ornement : tel est celui du palais de la Bourse à Paris.

Faux-comble. C'est dans les toits, à la mansarde, la partie qui est au-dessus du joint qui séparo les deux pentes du toit. Cette expression manque de justesse.

Faux-jour. Clarté qui fait voir imparfaitement les objets ou qui les fait juger autrement qu'ils ne sont.

Faux-planchers. Plafond qu'on établit pour diminuer la hauteur d'un appartement, afin de le rendre plus sain et plus facile à chauffer; on devrait l'appeler plafond *secondaire*.

Faux-monnayeurs. Depuis que les hommes font usage de pièces métalliques pour représenter certaines valeurs et rendre par-là les échanges plus faciles, il s'est rencontré des individus qui ont cherché à imiter les pièces de monnaie avec des métaux d'une valeur comparative inférieure. Il y a des faux-monnayeurs de plusieurs sortes : les *rogneurs*, qui, au moyen de limes, de burins, détachent de chaque pièce une petite quantité de métal; il y a des rogneurs qui opèrent au moyen d'a-

cides. Pour cela, ils plongent les pièces dans un liquide qui a la faculté de dissoudre l'argent ou l'or; ils les retirent avant que le dissolvant ait trop altéré les figures, les légendes, etc., qu'elles portent en relief; il n'est pas malaisé de reconnaître la fraude; nous n'avons entendu parler que d'un faussaire de ce genre, il fut arrêté à Alger. —La plupart des faux-monnayeurs coulent leurs pièces dans des moules; ils ne peuvent par ce moyen obtenir que des copies imparfaites, faciles à reconnaître, surtout à cause de la tranche, qui, dans l'opération du moulage, ne peut pas recevoir l'inscription qui se lit ordinairement sur les pièces qu'on frappe de nos jours. Cette légende gravée en creux autrefois, était un obstacle que les rogneurs surmontaient facilement, mais depuis que ces lettres sont en relief, la difficulté de rogner la pièce, tout en conservant l'inscription, est devenue plus grande.—Il y a des faux-monnayeurs qui fabriquent très correctement des pièces d'or et d'argent à l'aide des procédés usités dans les hôtels de monnaies, mais leurs pièces ont une valeur inférieure, soit à cause d'un excès d'alliage, ou bien parce qu'elles n'ont pas le poids voulu. — Des faussaires font des pièces dont le corps est une rondelle de cuivre recouverte d'une pellicule d'or ou d'argent. Ces monnaies ont trop de volume ou bien elles n'ont pas le poids; d'ailleurs, il est facile de les reconnaître à la couleur; car du cuivre doré ou argenté ne réfléchit pas la lumière exactement comme l'or ou l'argent pur. En général, on distingue beaucoup de monnaies fausses au son qu'elles rendent. — Aujourd'hui, les monnaies sont frappées avec tant de perfection qu'il n'y a que des insensés qui puissent tenter de les contrefaire avec quelque succès. TEYSSÈDRE.

FAUX (Fabricant en). Le besoin de se procurer au moins l'apparence de certains objets fabriqués en or, argent, et autres matières précieuses, a donné naissance aux industries qui confectionnent ces objets en matières de bas prix. On trouve par exemple dans le commerce une quantité extraordinaire de bijouterie fort bien exécutée en cuivre, verroterie, qui imite assez bien les bijoux en or et diamants; on fait aussi de fausses perles ou des imitations en verre, etc., des perles véritables. On imite les diamants avec tant de fidélité que, vus d'une certaine distance, l'œil le plus exercé pourrait s'y tromper (perle, stras). T.

FAUX (en droit). Ce mot appartient à peu près exclusivement à la jurisprudence criminelle, et il caractérise des crimes qui se produisent sous les formes les plus diverses, et se rattachent à des faits de toute nature. Pris dans son acception générale, il signifie comme dans le langage ordinaire, toute assertion contraire à la vérité; la loi romaine le définissait sous trois rapports différents, *largissimè*, *largè* et *strictè* : dans le sens le plus large, c'était l'altération de la vérité, avec ou sans mauvaise intention, ou la *dissimulation* et le *mensonge*, que l'on ne doit pas employer dans les actes plus que dans les relations de société, mais qui échappe à toute répression légale. Dans un sens moins large, c'était l'altération de la vérité, accompagnée de *dol*, c.-à-d. une *dissimulation* ou un *mensonge*, non seulement faits dans l'intention de porter à autrui un préjudice, mais qui en effet lui porte un préjudice notable; c'est le *faux civil*, qui échappe à la répression de la loi criminelle, mais qui donne une action devant les tribunaux civils en nullité, en rescision et en dommages-intérêts, il prend alors la dénomination de *dol* ou de *fraude* (v.). Enfin, dans le sens le plus rigoureux, le *faux* est l'altération frauduleuse de la vérité dans les cas expressément déterminés par la loi pénale, c'est la véritable acception que ce mot a conservée. La définition du *faux criminel* ne doit donc se trouver, comme toutes les dispositions pénales, que dans les applications diverses que peut faire la législation particulière à chaque pays, qui rangera dans la classe des *faux* le même fait que la législation voisine placera dans la classe des délits ou même des quasi-délits. Ainsi, quoique le *faux* emporte

généralement l'idée de l'un des crimes les plus graves, il ne constituera souvent qu'un délit, suivant que les circonstances accessoires le rapprocheront du simple mensonge, c'est ainsi que dans notre législation le crédit usurpé à l'aide de *fausses* qualités n'est qu'un fait justiciable des tribunaux correctionnels (*v.* Escroquerie), et que le *faux*, même matériel, commis dans un passeport, dans un certificat ou dans des actes de même nature, est également rangé sur la même ligne; il y a *faux*, mais il y aurait eu barbarie à confondre de semblables méfaits avec le *crime de faux*. — Nous ne devons donc considérer ici que le *crime de faux* tel qu'il résulte de la loi pénale, qui le punit toujours d'une peine infamante. Sous ce rapport, tous les auteurs rappellent que le crime de faux peut se commettre de trois manières: par des *écritures*, par des *paroles*, par des *faits*. Le faux par des *écritures* se commet quand on fabrique des jugements, des contrats, des testaments, des promesses, des quittances ou tous autres actes supposés, en contrefaisant l'écriture et les signatures des personnes de qui on suppose que ces pièces seraient émanées; le crime est le même si on se borne à altérer dans leur substance des actes véritables en y ajoutant des clauses qui ne s'y trouvaient pas, ou en retranchant celles qui s'y trouvaient, car c'est alors un nouvel acte qui est substitué à l'acte seul véritable. — Le faux par des *paroles* résulte des déclarations faites en justice sous la foi du serment, lorsqu'il est ensuite établi que ces déclarations étaient mensongères et faites dans l'intention de nuire, soit à l'accusation, soit à la défense; le faux par des paroles constitue le *faux témoignage* (*v.* Témoins): cette espèce de faux peut se produire aussi dans les actes civils, lorsque l'une des parties, pour tromper l'autre, consigne dans le contrat une déclaration contraire à la vérité; mais, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, il n'y a plus alors que *dol* ou *fraude*, comme dans le *stellionat*, qui est un véritable faux par paroles: ce qui donne au *faux témoignage* un caractère particulier de criminalité, c'est la violation du serment donné authentiquement en justice. — Le faux par des *faits* peut se produire sous mille formes différentes, et il ne présente pas dans tous les cas le caractère du crime: s'agit il par exemple de la vente à *faux poids*, il n'y aura qu'une *contravention* punissable par les lois de police; s'agit-il de tous ces faits qui constituent l'*escroquerie*, comme l'emploi d'un *faux nom*, etc., il n'y aura qu'un délit correctionnel; mais si le *faussaire* s'attaque à la *contrefaçon* ou, pour nous servir de l'expression technique, à la *contrefaction* des timbres et sceaux de l'état, s'il bat de la fausse monnaie, alors il se rend coupable d'un crime au premier chef; le faux qu'il commet aura aussi l'un des caractères les plus graves s'il est commis dans un intérêt purement privé par *supposition de personne*. — Pour suivre avec quelque ordre toutes ces classifications, il est nécessaire de considérer le *faux* d'une manière générale, d'abord, par rapport à l'intérêt public, ensuite par rapport à l'intérêt privé. Par rapport à l'intérêt public, se présente en première ligne le faux appliqué à l'émission de la monnaie courante qui seule a le titre légal, et qui seule aussi doit avoir cours, sans vérification, pour la valeur nominale. De tout temps, ce crime a été considéré comme l'un de ceux qu'il importait le plus vivement à la société de réprimer; il a presque toujours été puni de la peine de mort, et l'on sait qu'au sacre de chacun de nos rois, on exigeait de lui le serment qu'il n'userait jamais du droit de faire grâce en faveur des *faux monnayeurs*. Dans quelques législations plus humaines, on se contentait d'envoyer les coupables travailler aux mines. Nous sommes revenus nous-mêmes, mais bien récemment encore, à des sentiments un peu plus modérés; dans la dernière réforme du code pénal, on a consenti à descendre la peine d'un degré: l'art. 132 du code pénal porte aujourd'hui que: « Quiconque aura contrefait ou altéré les monnaies d'or ou d'argent ayant cours légal en France, ou participé à l'é-

mission ou exposition desdites monnaies contrefaites ou altérées, ou à leur introduction sur le territoire français, sera puni des travaux forcés à perpétuité». S'il s'agit de monnaies de billon ou de cuivre, la peine est celle des travaux forcés à temps. Pour la contrefaction des sceaux de l'état et des effets publics, la peine actuelle est celle des travaux forcés à perpétuité. Les billets de banque sont assimilés aux effets publics, et l'on applique le *maximum* des travaux forcés à temps (vingt ans), à toute contrefaction ou falsification des timbres nationaux, des marteaux de l'état, servant aux marques forestières, des poinçons employés pour marquer les matières d'or et d'argent; enfin, la réclusion est appliquée à tous ceux qui contrefont soit les marques apposées au nom du gouvernement sur les denrées et marchandises, soit les sceaux, timbres ou marques d'une autorité quelconque ou d'un établissement particulier de banque ou de commerce. Le crime de faux n'entraîne donc plus dans aucun cas la peine de mort; c'est déjà là une première amélioration sociale. Les anciennes ordonnances étaient très sévères sur tous ces points; et notamment l'ordonnance de 1532 et la déclaration du mois de mai 1720 donnaient l'énumération la plus minutieuse de tous les faits qui pouvaient se rapporter aux faux concernant l'autorité publique, qui tous devaient être punis du dernier supplice, sans que les juges pussent avoir égard à la modicité des sommes ni au plus ou moins de dommages que lesdites falsifications, altérations ou changements pourraient causer. — Relativement aux faux par écritures, qui comprennent en quelque sorte la généralité des faux, on distingue le faux en écriture authentique du faux en écriture privée, mais on admet encore une troisième classe, le faux en écriture de commerce, que la loi pénale place sur la même ligne que le faux en écriture authentique. A cet égard, la pénalité n'a subi depuis quelques années aucun autre changement que celui qui résulte de la suppression de la *marque*, affectée spécialement aux faussaires, pour lesquels on ajoutait dans l'empreinte la lettre F. La peine des travaux forcés à perpétuité doit être appliquée à tout fonctionnaire ou officier public qui, dans l'exercice de ses fonctions aura commis un faux, soit par fausses signatures, soit par altération des actes, écritures ou signatures, soit par supposition de personnes, soit par des écritures faites ou intercalées sur des registres ou d'autres actes publics. La même peine est applicable à tout fonctionnaire ou officier public qui, en rédigeant des actes de son ministère, en aura frauduleusement dénaturé la substance ou les circonstances, soit en écrivant des conventions autres que celles qui auraient été tracées ou dictées par les parties, soit en constatant comme vrais des faits faux, ou comme avoués des faits qui ne l'étaient pas. — La peine des travaux forcés à temps est appliquée à toutes autres personnes qui auront commis un faux en écriture authentique et publique, ou en écriture de commerce ou de banque, soit par contrefaçon ou altération d'écritures ou de signatures, soit par fabrication de conventions, dispositions, obligations ou décharges, ou par leur insertion après coup dans ces actes, soit par addition ou altération de clauses, de déclaration ou de faits que ces actes avaient pour objet de recevoir et de constater. Enfin, la peine de la réclusion doit être prononcée contre tous ceux qui, par l'un des mêmes moyens, commettent un faux en écriture privée; et dans tous les cas, celui qui fait usage de la pièce fausse sachant qu'elle était fausse est puni comme faussaire. — Le *faux* peut donner lieu souvent à une action civile, qui est quelquefois entièrement indépendante de l'action criminelle, c'est ce que l'on nomme en droit le *faux incident civil*, qui a lieu toutes les fois que dans une instance entre parties celle à qui l'on oppose un acte déclare s'inscrire en faux, parce qu'elle soutient que la signature, réputée émanée d'elle n'en est pas réellement émanée. Sur la dénégation de l'écriture ou de la pièce, se base une procédure particulière sur la-

quelle nous aurons à donner quelque explications au mot INSCRIPTION DE FAUX. Le *faux incident* se trouve alors opposé au *faux principal*; le *faux incident* se poursuit toujours par la voie civile incidemment à une demande introduite, ou qui peut l'être à chaque instant, puisque l'acte qui l'autorise existe à la connaissance du prétendu débiteur; le *faux principal* se poursuit par la voie criminelle, à la requête de la partie publique, sur la plainte de la partie lésée, et même en l'absence de toute plainte de sa part.

TEULET, a.

FAUX-PONT. Ce n'est point un simple désir de commodité qui a déterminé la division en étages de l'intérieur des grands navires; toutes les parties qui en composent la carcasse ont besoin d'être liées fortement entre elles pour former un tout compacte, susceptible de résister aux plus rudes secousses de la mer et des vents. Aussi la construction navale est-elle arrivée de bonne heure à fixer en travers, pour unir les côtes ou courbes de la coque, de fortes pièces de bois qu'on nomme *baux*. De là à l'idée de poser sur ces poutres un plancher, ou *pont*, comme disent les marins, il n'y a qu'un pas. Or, d'après la forme générale adoptée depuis long-temps dans l'architecture navale, tout navire est renflé plus ou moins un peu au-dessus de la ligne de flottaison; là est sa plus grande largeur; là aussi se trouve ajustée la principale traverse de liaison, qu'on désigne sous le nom de *maître bau*, et le plancher que l'on cloue sur tous les baux parallèles à ce bau principal, et situés à la même hauteur, est appelé le *premier pont*. Au dessous, il y en a un second qui diminue la profondeur de la cale, facilite l'arrimage de la cargaison, consolide le navire, et donne plus d'aisance pour le logement de l'équipage: on l'a nommé *faux-pont*; il repose sur de faux baux. Son origine est claire, c'est parce qu'il n'est que secondaire qu'on lui a donné cette appellation. Ainsi qu'il arrive souvent, la partie a donné son nom au tout, et l'on appelle aujourd'hui *faux-pont*, non seulement le plancher qui sert de base à l'étage situé au-dessous du premier pont, mais encore à l'étage tout entier. A bord des navires de guerre, le faux-pont est principalement destiné au logement des officiers et de l'équipage: on dispose, à partir de l'arrière de chaque bord, une série de petites chambres ou cabanes, que l'on répartit entre les divers membres de l'état-major; l'espace vide qui se trouve au milieu sert de salle à manger aux officiers à bord des frégates ou navires de moindre rang; sur les vaisseaux, cet espace reste toujours libre. Les élèves ont leur poste en avant du logement des officiers, et enfin les maîtres, ou officiers mariniers, ont aussi des chambrettes tout-à-fait à l'avant du navire. La partie intermédiaire qui se trouve comprise entre le logement des maîtres et celui des officiers, est occupée par des caissons, partagés en petites cases dans lesquelles sont rangés les sacs, je veux dire toute la garde-robe des matelots. Il y a quelque temps, on voyait accrochés à la muraille derrière ces caissons, en forme d'*ex-voto*, des casques à la romaine, dont le génie inventif des commissions de Paris avait coiffé nos matelots : c'était bien la plus ridicule coiffure qu'on eût jamais déterrée pour écraser le chef des marins; la raison générale a fait justice de cette erreur. A bord des frégates et des bâtiments inférieurs, les matelots suspendent leurs hamacs dans le faux-pont; mais sur les vaisseaux où il y a plusieurs batteries, c'est dans les batteries que couchent les matelots, le faux-pont reste entièrement dégagé. L'hygiène navale approuve cette mesure, car le faux-pont étant sous l'eau, ne reçoit l'air et la lumière que par des lucarnes, ou *hublots*, qu'on est obligé de tenir strictement et hermétiquement fermés à la mer : l'atmosphère qu'on y respire serait donc bientôt viciée par les exhalaisons d'une multitude d'hommes ainsi concentrés, tandis que dans les batteries on peut à volonté et presque toujours renouveler l'air par les sabords des canons.—Ainsi que la cale, le faux-pont a ses habitants, race à part, qui vit à l'ombre, et semble redouter l'exposition à ciel

ouvert. C'est là que l'on trouve continuellement les *cambusiers* ou agents des vivres, parce que c'est dans le *faux-pont* qu'est placée l'ouverture du cabanon où se fait la distribution des vivres de l'équipage, et que l'on nomme *cambuse*. La dose d'air pur et bien oxygéné nécessaire à l'existence de ces hommes est très faible; il faut que l'habitude influe singulièrement sur les organes de la respiration pour qu'ils puissent s'en contenter, car je me rappelle qu'au temps où j'étais élève, j'allais quelquefois présider à la distribution des vivres, et là, quoique j'eusse soin de ne pas descendre, mais de m'asseoir sur le panneau ou trappe qui y conduit, j'avais toutes les peines du monde à m'y tenir l'espace d'une demi-heure; j'en sortais suffoqué et le cœur sur les lèvres : à la mer surtout, c'est un gouffre irrespirable; et que de fois j'ai comparé ce maudit panneau à un soupirail de l'enfer! Au milieu de cette atmosphère méphitique et raréfiée, les cambusiers ont tous un teint pâle et blême; rarement ils viennent se rafraîchir à l'air vif du pont; il semble que son action sur leurs poumons soit trop forte. Quelques autres hommes encore sont dans le même cas, tels le gardien de la *fosse aux lions* (magasin général) et celui des objets déposés chez le maître d'équipage. Tous ces hommes ont un aspect terreux et uniforme, ou d'un blanc mat qui fait mal à voir. Eh bien! chose remarquable! rarement les maladies épidémiques qui déciment les équipages descendent jusqu'à eux. A bord des navires où la fièvre jaune a exercé les plus terribles ravages, on n'a presque pas d'exemples que les habitants sous-marins du faux-pont en aient été atteints. Dernièrement le choléra a sévi violemment à bord d'un de nos vaisseaux; 45 hommes y ont succombé en peu de jours; plus de la moitié de l'état-major a péri, et pas un cambusier, pas un garde-magasin n'en a été victime. T. PAGE.

FAUX-SABORDS. La plupart des bâtiments de commerce voulant, surtout en temps de guerre, donner le change aux vaisseaux qu'ils rencontrent en leur faisant croire qu'ils sont armés de canons, font peindre de chaque bord une certaine quantité de carrés, imitant autant de sabords d'une batterie réelle, et placés comme ceux-ci sur une même ligne et à des distances régulières : c'est un stratagème qui n'en impose guère, et qui doit bien rarement empêcher un bâtiment de tomber entre les mains d'un corsaire, quelque faible que celui-ci puisse être supposé. MERLIN.

FAVART (CHARLES-SIMON), né à Paris en 1710, était fils d'un pâtissier, chansonnier-amateur, qui avait beaucoup d'esprit naturel et de gaîté. C'est à lui que l'on doit l'invention des échaudés, et ce maître Adam du four ne manqua pas, comme M. Jovial, de *faire une chanson là-dessus*. L'éducation lyrique du jeune Favart, pour lequel son père mettait la morale et la grammaire en couplets, et qu'il menait très souvent à l'Opéra-Comique, décida sa vocation. Devenu bientôt l'auteur le plus fécond et le plus distingué de ce théâtre, il en soutint et en augmenta la prospérité par une foule d'ouvrages ingénieux; il sut y ramener la décence, trop souvent bannie de ce spectacle forain, et, en la revêtant d'une gaze pudique, conserver à cette Muse folâtre une vive et piquante allure. *Les Nymphes de Diane*, *le Coq du village*, *la Chercheuse d'esprit*, surtout, sont des modèles en ce genre. Je rapporterai, au sujet de ce dernier vaudeville, une anecdote inédite que je tiens d'un des amis de l'auteur. Les cagots et les prudes s'étant montrés fort scandalisés du succès de cette spirituelle *Chercheuse d'esprit*, M. Hénaut, lieutenant de police de ce temps, voulut juger lui-même du plus ou moins de fondement de leurs plaintes. Il assista donc à l'une des représentations, muni d'un calepin sur lequel il devait prendre note des couplets dont la trop forte gaillardise exigerait la suppression; mais, à chacun d'eux, la grâce et la finesse du trait arrêtèrent la main prête à les porter sur l'*index*; la pièce finit, et le calepin resta vierge de notes de proscription. — Peu de temps

après, une jeune et jolie actrice, qui débuta à Paris sous le nom de Mlle Chantilly, vint ajouter le charme de son jeu à celui des ouvrages de Favart, qui bientôt devint son époux (*v.* ci-après l'article de Mme FAVART). — La grande vogue de l'Opéra-Comique ayant excité contre lui de jalouses inimitiés, qui entraînèrent sa fermeture momentanée, Favart et sa femme formèrent une troupe qui alla jouer le vaudeville dans les camps, et qui fut attachée à l'armée du maréchal de Saxe. Malheureusement, le héros de Fontenoi était, comme on sait, très facile à s'éprendre; il voulut ajouter Mme Favart à la liste de ses conquêtes, et sa résistance fut, de la part du maréchal, l'occasion d'une suite de persécutions. Quel qu'en ait été le résultat, ce n'est pas la plus belle page de l'histoire du célèbre Maurice. Le détail curieux de ces vexations se trouve appuyé de pièces authentiques dans l'excellente *Notice* placée, par M. Dumolard, en tête des *Mémoires de Favart*, publiés par lui en 1808, et qui m'a été très utile pour la rédaction de cet article. — Rappelés enfin de leur exil par la mort de leur persécuteur, Favart et sa femme revinrent offrir à la capitale, par leurs doubles talents, de nouvelles jouissances. Il fit pour elle la charmante pièce des *Trois Sultanes*, et célébra la paix de 1763 par la jolie comédie de l'*Anglais à Bordeaux*, représentée au Théâtre-Français. —La réunion de l'ancien Opéra-Comique et du Théâtre-Italien fut pour Favart une nouvelle occasion de montrer la variété de sa muse facile et gracieuse. Le genre de la pièce à ariettes lui valut de nouveaux succès, et Voltaire félicita l'habile commentateur de ses contes, celui qui avait fait applaudir sur la scène *la Fée Urgèle*, *Isabelle et Gertrude* et *la Belle Arsène*. En vain la malignité de quelques envieux feignit de reconnaître dans ces ouvrages la coopération de l'abbé de Voisenon, que de méchantes langues avaient déjà supposé dans une communauté tout autre que littéraire avec leur auteur; les succès précédents de Favart, le genre d'esprit de l'abbé, suffisaient pour réfuter cette assertion. — Depuis la mort prématurée de sa femme, qu'il avait vivement regrettée, Favart habitait presque toujours sa petite maison de campagne à Belleville. Il s'y fixa tout-à fait à l'époque de la révolution de 1789, qui lui enlevait ses pensions et le fruit de ses économies, revers de fortune qu'il supporta avec une philosophie sans ostentation. C'est là que l'auteur, octogénaire, s'éteignit paisiblement dans les bras de ses enfants, le 12 mai 1792; c'est aussi dans cette modeste retraite que ses cendres reposent.—Favart ne fut point de l'académie; le jour des vaudevillistes n'y était point encore venu. Certes, il aurait pu luire avec justice pour l'auteur de l'*Anglais* et de *Soliman II*, pour l'émule de l'académicien Sédaine, et dont la correction et l'élégance méritaient bien mieux le fauteuil. Une ingénieuse apothéose lui fut seulement décernée par le théâtre du Vaudeville, pour lequel c'était, en quelque sorte, un acte de piété filiale. OURRY.

FAVART (Mme) dont j'ai retracé en partie la carrière dans l'article précédent était née à Avignon en 1727. Son père, nommé Duronceray, faisait partie de la musique du roi Stanislas. Élevée à Nancy par les soins de ce prince, qui avait reconnu dans la petite Justine des dispositions précoces, sa mère l'amena à 17 ans dans la capitale, où elle devint l'épouse de Favart et la perle de l'Opéra-Comique. Amoureuses tendres ou ingénues, piquantes soubrettes, naïves villageoises, elle remplissait tous les rôles avec un égal succès. Pour compléter, dans ces derniers personnages, la vérité de leur représentation, elle osa, la première, paraître, avec un gros jupon de laine et des sabots, sur une scène où l'on n'avait vu jusque là que des paysannes avec des robes de soie et des souliers de satin. — Un des volumes du théâtre de son mari a paru sous le nom de Mme Favart; elle a, en effet, fourni son contingent de couplets et de traits heureux aux pièces agréables de *Bastien et Bastienne*, d'*Annette et Lubin*, etc. — Chérie au théâtre pour ses talents, dans la société pour les excellen-

tes qualités de son cœur et le charme de son esprit, Mme Favart, après une longue maladie, où elle montra beaucoup de résignation et de courage, fut enlevée à la scène en 1772, à peine âgée de 45 ans.

Ourry.

FAVEUR, penchant que les princes et les hommes puissants éprouvent pour quelque personne placée dans leur entourage, ou que le hasard a rapprochée d'eux. Quoique ce sentiment n'ait pas le rang de passion, il est quelquefois aussi vif et aussi aveugle dans ses effets. Aussi n'est-il presque jamais le fruit des vertus ou des services; il se fonde principalement sur des agréments personnels ou des talents frivoles. Ce n'est pas l'abus de leur faveur envers le prince, mais envers le peuple, qui perd quelquefois ceux qui en sont revêtus. Ils peuvent demander sans lasser la bienveillance du maître, s'enrichir sans épuiser sa générosité, et accaparer les plus hautes dignités sans révolter sa faiblesse. Tant qu'elle dure, la faveur peut aspirer à tout : on immolera pour elle jusqu'aux liens du sang, jusqu'aux nœuds les plus sacrés. Mais si la faveur n'a pas de bornes, elle a ses conditions, qu'il faut subir. Elle éveille l'envie, met en butte à tous les traits, et condamne à des hostilités continuelles et implacables. Il faut lui sacrifier son repos, son honneur, ses affections, et souvent finir par la payer de son sang. On l'acquiert sans mérite, on la perd sans motif, par un mot qui frappe, par une circonstance imprévue. Il faut donc posséder seul le prince, l'obséder à toutes les heures par soi-même ou par autrui, le tenir enfin dans une sorte d'esclavage qu'il ne puisse soupçonner. Car s'il voit sa chaîne, il la brise, et comment la rendre toujours invisible, ou assez forte pour qu'elle ne se rompe pas? Il est donc peu de positions aussi dures et aussi pesantes. Semée d'inquiétudes poignantes, de défiances éternelles, elle vous force à repousser tous les sentiments comme autant de piéges. L'amitié ne paraît plus qu'une flatterie, le dévouement qu'un mensonge, le désintéressement qu'une spéculation. Triste découverte dont rien ne console. — Quant à la faveur populaire, elle enivre plus encore ceux qui la recherchent, mais elle offre la ruine ou la mort en perspective, et peut s'évaporer en un moment. Necker, rappelé au pouvoir au milieu d'acclamations unanimes, osa invoquer la clémence. Soudain les cœurs se refroidirent, et quelques heures séparèrent son triomphe de sa chute. Cette leçon, si récente et si forte, n'a pas dégoûté de la faveur populaire; on la poursuit avec plus d'ardeur que jamais. Au reste, si la faveur du peuple est si volage, c'est qu'elle naît de l'enthousiasme, et que, formée de tant de volontés, elle ne peut être conséquente comme un seul homme; si elle est si ingrate, c'est qu'elle est affranchie de toute considération, nul ne répondant personnellement de ses décisions. — Suivant les auteurs du dictionnaire de Trevoux, « *faveurs*, au pluriel, signifient tout ce qu'une maitresse accorde à celui qu'elle aime. »

Combien en voyons-nous se laisser pas à pas
Ravir jusqu'aux *faveurs* dernières,
Qui dans l'abord ne croyaient pas
Pouvoir accorder les premières !

Cette remarque avait été faite plus d'un siècle avant La Fontaine par le duc de Nemours, l'un des princes les plus galants de la cour de France au XVIe siècle. Quoi qu'il en soit, si la mobilité, le changement et l'inconstance s'attachent à tout ce qui est *faveur*, on peut affirmer du moins que les faveurs du beau sexe donnent en plaisir tout ce que celle des rois donne en ennuis. Il est vrai qu'en retour la *faveur* des princes enrichit pour des siècles, tandis que les *faveurs* de maintes dames ruinent en quelques minutes toute une famille.

Saint-Prosper jeune.

FAVORIS. On nomme ainsi certains personnages qui se glissent dans la familiarité du prince, entrent dans ses bonnes grâces, dominent ses volontés, et finissent par s'emparer du pouvoir qu'ils exploitent au profit de leur seule ambition. Séjan, Plautien, Rufin, Eutrope; et dans nos temps modernes, Buckingham, Olivarès, Concini, Luynes, et d'autres moins célèbres, s'élevèrent par cette voie,

sans faire amnistier leur fortune par des services rendus à la patrie. C'est ce qui les sépare du petit nombre de ces hommes qui, nés de la faveur, ont saisi et gardé la toute-puissance parce qu'ils étaient dignes de la manier. Si la plupart des favoris s'occupent si peu des intérêts publics, ce n'est pas toujours faute de bonne volonté ou de capacité; mais, attaqués sans relâche par des ennemis déclarés ou couverts, il leur faut veiller jour et nuit auprès du maître pour les écarter. Poussés par l'intrigue, ils vivent ses esclaves, jusqu'à ce qu'ils tombent ses victimes. En un mot, s'ils ont la velléité du bien, s'ils arrivent à le connaître, ils ont à peine le temps de l'accomplir. Au reste, les favoris sont à peu près inévitables dans les gouvernements despotiques et monarchiques, fussent-ils régis par les plus grands princes. C'est que tout s'use avec le temps, même la passion du commandement; l'amour du repos poursuit jusque sur le trône les caractères les plus fermes et les engourdit. Tibère, capitaine habile, politique délié, livra à Séjan la jouissance d'un empire conquis avec tant de peines, et cimenté par tant de crimes. Ainsi, Sévère, doué des mêmes talents, permit à Plautien de régner à sa place, et Louis XIV, subjugué par une femme, laissa le pouvoir tomber en quenouille. Toutefois, malgré ces exemples, il faut reconnaître que la cause principale du favoritisme vient des souverains trop faibles et trop inhabiles pour soutenir le poids des affaires. Quant aux favoris, s'il n'ont l'art de se rendre indispensables, ils succombent tôt ou tard, atteints par une chute sanglante, ou frappés d'une disgrâce sans retour : ces derniers restent-ils auprès du maître, ils n'en sont que plus à plaindre : retombés dans la foule, ils sont froissés par tous les courtisans, dont les uns se vengent du mal qu'ils ont souffert, les autres du bien qu'ils ont reçu. Tel fut Mécène, ami et soutien d'Auguste; il vit décliner, puis s'éteindre son influence, et se consuma vainement dans l'espoir de la ranimer. Au rebours de l'amitié, le temps use la faveur, et le favori, vieilli dans la toute-puissance, tombe au moment où il se croyait enraciné par l'habitude. Durant trente années, maître absolu de Jean II, roi de Castille, et roi sous son nom, le connétable Alvarez de Luna se vit tout à coup arrêté, dépouillé de ses charges et de ses biens, et traîné à l'échafaud. Wolsey, qui domina presqu'aussi long-temps le capricieux Henri VIII, subit un sort à peu près semblable. — Ce qui soulève le plus contre les favoris, c'est qu'ils ne portent jamais leur fortune avec modestie. Entourés d'une pompe insultante, qui contraste avec leur bassesse primitive, ils y joignent encore l'insolence des manières et des discours. Ils révoltent par-là la fierté, refroidissent le dévouement, éveillent les haines, et jettent du côté de leurs ennemis tous les ressentiments qu'ils ont fait naître par leur propre faute. Simple chevalier romain, Séjan poussa le délire de l'orgueil jusqu'à faire porter ses statues à côté de celles de l'empereur. Pallas, questionné dans le sénat sur quelques paroles coupables tenues par lui à ses domestiques, repoussa l'accusation en disant qu'il ne s'abaissait jamais à parler à de telles gens, auxquelles il n'intimait ses volontés que par signes. Et cet homme n'était qu'un affranchi ! il portait encore sur sa personne les honteux stigmates de l'esclavage. Concini, étranger par sa naissance, maréchal sans avoir tiré l'épée, ministre sans capacité, ne marchait dans Paris qu'entouré d'un cortége royal. Le jour marqué par son trépas, sa suite était si nombreuse qu'elle s'étendait depuis son hôtel, situé rue de Tournon, jusqu'au Louvre, où il allait tomber sous les coups de Vitry. — Révolté par tant d'orgueil, le monde compte avec les favoris, afin de mesurer leur mérite à leur élévation; mais ceux-ci perdent presque tous à cet examen. Luynes, de petit gentilhomme, devenu subitement duc et pair, connétable et chef du conseil pour avoir excellé à dresser des oiseaux de proie, indignait la pudeur publique, soulevée justement contre une telle profanation. L'Espagne a vu Farinelli, à pei-

ne digne du nom d'homme, monter au pouvoir, grâce à la perfection de son chant : ce fut là toute sa vocation ; et le même pays a subi plus tard la domination honteuse d'un autre homme, qui, élevé par l'adultère, finit par la trahison. Au reste, si les rois ne peuvent se passer de favoris, le peuple n'a-t-il pas aussi les siens : Cléon à Athènes, Clodius à Rome, Robespierre à Paris, ne furent pas moins funestes que les favoris de cour les plus dépravés ; seulement les maux qu'ils infligent à la patrie sont peut-être plus profonds et plus étendus : car, effréné dans ses désirs, terrible dans ses vengeances, le peuple ne s'arrête guère qu'après avoir tout détruit. Qui bannit d'Athènes les plus grands citoyens ? Qui fit mourir Phocion ? Qui chassa Cicéron de Rome ? Qui souilla dans le sang la révolution de 89 ? les idoles de la multitude. De nos jours, où le principe monarchique semble aller en s'affaiblissant, le peuple a plus de courtisans que le prince : il est le point de mire de toutes les ambitions ; on vante sans fin son patriotisme, on exalte sa sagesse, on proclame son discernement, afin de capter son suffrage et de régner despotiquement par la popularité. Mais le succès a de grands périls, car le peuple est d'autant plus inconstant qu'il sait à peine ce qu'il veut. Le héros de la veille, il le lapide le lendemain ; et l'histoire dépose que ses favoris ont presque tous péri de ses propres mains. Ceux du palais n'ont qu'un maître, ceux du forum en ont cent mille ; de là vient que parmi les premiers quelques-uns ont joui d'un long règne, tandis que les autres n'ont jamais possédé d'avenir. Terminons par un dernier rapprochement : c'est que tout courtisan de la multitude ne peut se l'attacher qu'en l'enivrant de folles ou d'injustes prétentions. Pressé par ses rivaux, il faut qu'il les dépasse, et il jette en holocauste à son ambition, et les hommes et les lois. Tels furent les orateurs à Athènes, les tribuns à Rome, et ils perdirent la république. Quant aux favoris de cour, s'ils entraînent quelquefois la perte du monarque, ils laissent debout la monarchie ; s'écroule-t-elle jusque dans ses fondements, ils en sont le prétexte, et non la cause. Celle-ci s'engendre par le temps, s'infiltre par les mœurs, fermente dans les esprits, et éclate tout à coup par des effets que rien ne saurait arrêter.

SAINT-PROSPER, j^e.

FAVORITES. On n'en rencontre guère que dans les monarchies et les états despotiques, car, dans les républiques, l'influence des femmes s'est toujours renfermée dans des bornes assez étroites pour ne pas attacher exclusivement l'attention publique. La seule dont l'histoire ait conservé le nom est la fameuse Aspasie. Il est vrai que son empire était presque sans bornes ; mais si son amant voulut bien lui laisser manier le pouvoir, il ne consentit jamais à l'en investir entièrement. Cependant, son règne se prolongea après la mort de Périclès, preuve décisive de la supériorité de ses talents et de leur immense ascendant sur ses contemporains. A part cette exception, nulle femme, en Grèce, ne se montre placée dans les mêmes conditions et exerçant hautement la toute-puissance politique. Quand Rome tomba sous la domination d'un seul, Livie dirigea le gouvernement ; mais, épouse légitime d'Auguste, elle ne peut figurer parmi les favorites. En Orient, les femmes, depuis un temps immémorial condamnées à l'oisiveté du harem, sont toujours restées loin des affaires, et si la sultane favorite, la sultane préférée, fait tomber un visir, ou monter aux honneurs un protégé, elle ne gouverne pas l'état, et son rôle est aussi obscur que circonscrit. Dans l'Europe, au contraire, où le sexe a conquis son affranchissement, il a dominé souvent l'esprit des hommes les plus remarquables, aidé par ses charmes, qui persuadaient ses raisons. Mais c'est en France que les femmes ont eu le plus de succès de ce genre, parce qu'elles sont dans ce pays l'ame de la société, et que n'étant pas étrangères à la connaissance de ses intérêts, elles les saisissent et aspirent à les diriger. En parcourant nos annales, une seule figure ressort parmi les mai-

tresses de nos rois, celle d'Agnès Sorel, à qui on attribue la gloire d'avoir sauvé son pays en faisant rougir Charles VII de son inertie, et en le faisant courir aux combats. Toutefois, confinées alors dans les soins domestiques, les femmes n'en sortirent qu'à l'époque où François Ier les installa souveraines dans sa cour ; c'est de ce moment que date l'existence des favorites. François Ier livra à celles qui l'avaient séduit, et son cœur et sa puissance; mais l'influence la plus dangereuse fut exercée par la duchesse d'Etampes, qui, emportée par sa jalousie contre Diane de Poitiers, maîtresse du fils du monarque, trahit les secrets de l'état pour ruiner à ce prix le crédit de sa rivale. Celle-ci lui succéda au même titre, et tant qu'il vécut domina le faible Henri II, et fut plus roi que lui. Mais peu d'événements importants s'attachent à son nom. Plus tard, Louis XIV saisit à son tour le gouvernail d'une main ferme, et finit par l'abandonner à une favorite, madame de Maintenon, triste et funeste concession! Ce n'est pas que celle-ci ne nourrit de louables intentions ou qu'elle ne comprit pas sa tâche. Seulement elle resta trop au-dessous. Abaissant tout à son niveau, choisissant les hommes médiocres par sympathie et par calcul, elle éteignit cette brillante auréole qui avait scintillé avec tant d'éclat au début du monarque Doué d'assez d'esprit pour improviser un bon mot ou juger sainement les choses, mais engourdi dans la paresse et dénué de cette force de caractère nécessaire au commandement, Louis XV ne pouvait gouverner par lui-même. Son précepteur gouverna pour lui, puis ses maîtresses. L'une, madame de Chateauroux, avait du moins de l'héroïsme dans l'esprit, et sut l'infuser au cœur de son amant ; elle mourut brusquement, et son héritage fut recueilli par madame de Pompadour. Aussi frivole que madame de Maintenon était grave ; aussi peu éclairée dans ses choix, cette dernière usa les ressorts du gouvernement et avilit le prince, en le plongeant dans de honteux plaisirs. Celle qui la remplaça n'était et ne fut même placée auprès du trône que comme une courtisane ; elle souilla le pouvoir, qu'elle était incapable de diriger. Telle est, en abrégé, l'histoire des favorites en France; celles qui ont paru depuis, n'ayant eu qu'une influence domestique, ne méritent pas notre attention. D'autres états en Europe ont aussi subi des favorites dont nous devons esquisser la fortune. Au XIVe siècle, une femme surnommée *la Catanaise*, et sortie des derniers rangs du peuple, régit Naples, et la reine Jeanne Ire la poussa au crime et la perdit. Dans le même siècle, Marie de Padilla régna en Castille sur le cœur et les états de ce farouche Pierre, flétri du nom de *Cruel*. Mais la Péninsule en compte encore une autre qui, douée de rares talents, essaya de jouer près de Philippe V, le rôle de madame de Maintenon, et qui, si elle eût été plus jeune, y serait parvenue : c'était la princesse des Ursins. Elle commanda à la monarchie de Charles-Quint, après l'avoir sauvée avec une autorité absolue. Il lui fallait ménager à la fois les Espagnols et Louis XIV, qui voulait régenter la cour et l'état, et endormir la jalousie de la favorite de Versailles, mécontente de voir une autre occuper une position si semblable à la sienne. Ne pouvant laisser Philippe dans le veuvage, ni l'épouser à cause de ses 60 ans, elle se vit réduite à lui choisir une compagne, qui lui témoigna sa reconnaissance en la chassant.—En Angleterre, où les femmes ont régné par le droit politique, la célèbre Elisabeth eut des amants, non des favoris, mais la fille de Jacques II, Anne, fut constamment dominée par des favorites, entre autres par la femme de Malborough : celle-ci, toutefois, n'était que l'instrument de son mari, dont elle suivait aveuglément les inspirations — En Prusse, la comtesse de Lichtenau gouverna aussi le cœur et les états du successeur du grand Frédéric. Quant à la cour d'Autriche, on y vit régner des confesseurs, mais non des maîtresses. Ici se clôt la liste des favorites dont l'influence nous semble devoir décroître, à l'avenir, si elle n'est pas détruite pour

toujours, du moins parmi les nations où règnent les formes représentatives.

Saint-Prosper jeune.

FAVRAS (Thomas-Mahi, marquis de), né à Blois, entra au service dans les mousquetaires, et fit avec ce corps la campagne de 1761. Capitaine et aide-major dans le régiment de Belsunce, puis lieutenant des Suisses de la garde de Monsieur, il quitta cette charge, en 1775, pour aller à Vienne faire reconnaître sa femme comme légitime et unique héritière du prince d'Anhalt-Schauembourg. Lors de l'insurrection de la Hollande contre le stathoudérat (1787), Favras combattit à la tête d'une légion. Il revint en France au milieu de la tourmente révolutionnaire qui agitait la vieille monarchie. — Doué d'une tête ardente, le marquis présenta aux divers ministres des plans de réforme financière et politique capables d'inquiéter le parti révolutionnaire, qui accusait le pouvoir exécutif de faire le mort. Tout à coup (décembre 1789), on annonça l'arrestation de Thomas Mahi, marquis de Favras, accusé du crime de haute trahison. Il devait, à ce que l'on assurait, introduire des brigands armés dans Paris, égorger Lafayette, Necker et Bailli, ces trois fragiles idoles du peuple d'alors; enlever Louis XVI, pour le mettre à la tête des troupes contre-révolutionnaires, et affamer la capitale. D'après la rumeur publique, le chef du complot était Monsieur; l'histoire n'a pas encore absous le frère de Louis XVI de cette grave accusation. Le Châtelet de Paris, chargé d'instruire l'affaire de Favras, venait d'acquitter Bezenval, l'homme le plus brave et le chef de la conspiration de juillet; le peuple regardait en conséquence le tribunal comme vendu à la cour. Voici quel fut le plan de défense de Favras devant ses juges : il dit qu'il avait été chargé d'effectuer un emprunt pour Monsieur, et qu'à cet effet ce prince avait souscrit une obligation de 2 millions; quant au recrutement de soldats, il voulait, prétendait-il, aider à la révolution du Brabant. Turquati et Morel, dénonciateurs et témoins, déclarèrent que Favras les avait chargés de trouver des hommes de bonne volonté; avides d'une récompense promise par l'assemblée nationale à ceux qui dénonceraient un complot contre la nation, ils soutinrent que l'accusé avait le projet de réunir à Versailles un corps de 1200 cavaliers prêts à protéger la retraite du roi sur Metz. Comme la voix du peuple menaçait Monsieur, qu'on s'obstinait à voir à la tête du complot, le frère du roi vint se justifier à la commune de Paris de toute liaison avec Favras. Cette démarche, le haut rang, l'influence de celui qui la faisait, étaient autant de coups mortels portés à l'accusé. — Les dénonciations de Turquati et de Morel furent appuyées par la déclaration du banquier Chomel. Favras se défendit avec beaucoup de courage : intrigant et misérable dans sa vie passée, il grandit en face du péril, et fit tête à l'orage comme un homme de vertu. La foule furieuse, qui entourait la salle du palais, demandait la vie de l'accusé; elle l'obtint le 18 février. — Le lendemain eut lieu l'exécution : à trois heures, le condamné partit de sa prison : il était sur une charrette, en chemise; il portait suspendu à sa poitrine un écriteau sur lequel on lisait : *conspirateur contre l'état*. Après avoir fait amende honorable devant le parvis de Notre-Dame, il demanda à être conduit à l'Hôtel-de-Ville pour y révéler des secrets importants. Favras dicta son testament avec la plus grande indifférence : « Si je révélais, dit-il ensuite, le nom du grand personnage qui m'a donné les 100 louis dont on parle dans le procès, serais-je sauvé ? » Le juge lui fit un signe qui était une réponse négative : « Alors, dit-il, je mourrai avec mon secret. » Jusqu'au dernier instant, le malheureux marquis crut que sa grâce lui serait accordée. Enfin, à huit heures du soir, le condamné descendit le perron de l'Hôtel-de-Ville, complètement illuminé. Favras était pâle et défait; il attendait toujours le retour d'un message envoyé à Monsieur... il ne reçut point de réponse! — En mettant le pied sur l'échelle, Thomas de Mahi dit : « Citoyens, je suis inno-

cent : priez Dieu pour moi. » La foule frémit, et le bourreau en pleurs dit à la victime : « Criez plus fort, qu'ils vous entendent! » Trois fois Favras protesta de son innocence en montant les fatals échelons; parvenu au haut de l'échelle : « Exécuteur de la justice, dit le malheureux, faites votre devoir.... » Favras fut pendu, son cadavre déposé à Saint-Jean-en-Grève. Que le sang de cet infortuné retombe sur ceux qui n'ont pas eu le courage de le défendre! A. Genevay.

FAYAL, une des Açores ou îles des Éperviers, est la plus reculée à l'ouest du second groupe de ces neuf sœurs volcanisées et disposées comme trois quadrilles dans l'océan Atlantique, à la distance de 220 lieues environ de l'ancien continent. Fayal est à 18 lieues de Tercère, la principale de ces îles; elle peut avoir 5 lieues de long sur 4 de large. Sa longitude, à partir de la pointe du sud-est, est par 31 degrés, et sa latitude par 38. Fayal, ainsi que les autres Açores, n'a point d'hiver : le printemps, l'été et l'automne y forment une suite de saisons délicieuses. Séparée de l'île du Pic ou Pico par un canal de deux lieues et demi seulement, Fayal, dont les vins sont très renommés, donne dans le commerce son nom à ceux de Pico. Son port, ou plutôt sa rade, s'appelle Villa-Da-Horta; découverte d'abord par les Flamands, elle est depuis tombée au pouvoir des Portugais. Ses montagnes sont très hautes, et semblent être des aiguilles du fameux pic qui donna son nom à l'île sa voisine, et dont on découvre la pointe à plus de 24 lieues en mer, quand le ciel est serein. Fayal abonde en excellent gibier, en bestiaux. Les vins et le pastel sont le principal commerce de cette île célèbre. C'est dans les parages de Fayal, dans la plus solitaire des filles de l'océan, dit M. de Châteaubriand, dont la belle imagination s'est emparée de tout ce que les traditions historiques offrent de merveilleux, que René découvrit cette fameuse statue, portée sur un cheval de bronze, qui, de sa main droite, montrait les régions du couchant. Laissons parler l'amant d'Atala dans les *Natchez* : « J'approche, dit-il, de ce monument extrordinaire. Sur sa base, baignée de l'écume des flots, étaient gravés des caractères inconnus : la mousse et le salpêtre des mers rongeaient la surface du bronze antique. L'alcyon, perché sur le casque du colosse, y jetait par intervalles des voix langoureuses; des coquillages se collaient aux flancs et aux crins du coursier, et lorsque l'on approchait l'oreille de ses naseaux ouverts, on croyait ouïr des rumeurs confuses. Je ne sais si rien de plus étonnant s'est présenté à la vue et à l'imagination d'un mortel. Quel dieu ou quel homme éleva ce monument? quel siècle, quelle nation le plaça sur ces rivages? Qu'enseigne-t-il par sa main déployée? veut-il prédire quelque grande révolution sur le globe, laquelle viendra de l'occident? Est-ce le génie même de ces mers qui garde son empire et menace quiconque oserait y pénétrer? A l'aspect de ce monument, qui m'annonçait un noir océan de siècles écoulés, je sentis l'impuissance et la rapidité des jours de l'homme. » Ce monument, enlevé par les Européens, a, dit-on, disparu d'entre les antiquités de notre globe. N'importe ce qu'il est devenu depuis, son existence mystérieuse et reculée n'est elle point une preuve irrécusable de l'antique communication de l'Europe avec l'Amérique occidentalo par la terre de cette Atlantide, qui a laissé son nom à une mer immense, et dont Platon nous a fait une si brillante description! Ce philosophe avait appris des hiérophantes (prêtres) égyptiens qu'il avait existé, de temps immémorial, une vaste terre, vers l'occident, qui s'était enfoncée dans les flots. La couleur incessamment verdoyante de l'océan Occidental, entre les groupes des Açores, îles qui, sans aucun doute, tenaient autrefois à notre continent, et qui seraient des fragments tenaces de l'Atlantide submergée, ne serait-elle point le reflet prolongé de ses forêts englouties avec elle et depuis sous-marines, dont les vagues paisibles réfléchiraient les cimes virescentes? Leurs feuillages, conservés vivaces par les sels

marins, ne seraient-ils point les générateurs de ces varecs, de ces algues, de ces prodigieux goëmons, plantes découpées de mille manières, et qui ont quelquefois plus d'une lieue de ramification.—M. de Monglave, dont le savoir et les voyages ont fait un digne émule du savant colonel Bory de Saint-Vincent, a traité à fond ce sujet de l'existence de l'ancienne Atlantide au *congrès historique* de 1835. Mais nous renvoyons au compte-rendu imprimé de ce congrès ceux de nos lecteurs qui aiment à voir unies la science et l'élégance du style.

DENNE-BARON.

FAYETTE (Mme de la [*v.* au mot LAFAYETTE]).

FAYETTE (Le général La [*v.* LAFAYETTE]).

FAYOUM, en grec, *Phiom*, est le nom de l'une des plus belles et des plus riches provinces de la Moyenne-Egypte, à l'ouest du Nil. C'est celle qui est le plus entre-coupée de canaux artificiels pour l'arrosement des campagnes; une multitude de ponts, en briques cuites au four, ont été construits sur ces canaux pour la facilité des communications. La province de Fayoum est la seule en Egypte qui ait des vignobles, encore sont-ils circonscrits dans le territoire de quelques villages. Le vin qu'on en récolte serait délicieux si, par la manière dont il est fabriqué, il ne contenait pas autant de lie. Les oliviers qui croissent naturellement donneraient aussi de l'huile excellente si les cultivateurs ne gardaient pas si long-temps les olives. La province produit en abondance le blé, l'orge, le millet, le lin, toutes sortes de fruits et de légumes,de l'indigo, du sucre. On y voit des champs de roses qui servent à distiller une grande quantité d'eau de rose, dont on fait un commerce considérable. Le nom de *Phiom*, signifie en copte *la mer*, et paraît avoir été donné à cette province à cause du grand lac qui la borne du côté du nord-ouest; c'est l'ancien lac *Mœris*, qui a 2 lieues de large, 15 de long et au moins 36 de circonférence. Ses bords sont en certains endroits garnis de roches; du côté du Fayoum, la plage est sablonneuse, et l'on aperçoit quelques îles à peu de distance. Il paraît donc que ce fameux lac n'était pas artificiel et creusé de mains d'hommes, comme le croyaient les anciens. L'eau en est stagnante et saumâtre, quoiqu'il communique avec le Nil par des canaux, et le poisson qu'on y pêche est assez mauvais. Ce lac est appelé aujourd'hui *Birket-el-Kern* ou *Birket-el-Karoun*, soit parce que ses deux pointes forment deux espèces de cornes, soit parce qu'il n'est qu'à une petite lieue du célèbre labyrinthe dont la garde était confiée à un officier nommé Caron ou Charon, qui présidait aussi aux funérailles des rois qu'on enterrait dans une île du lac. On voit encore les restes de cet antique et superbe labyrinthe, sur le modèle duquel fut construit, dit-on, celui de Crète. Le Fayoum correspond à l'ancienne *Arsinoïte*, qui passait pour le plus beau canton de l'Égypte. On y comptait autrefois 360 villes ou villages, mais il n'en reste plus qu'une soixantaine; les autres ont été engloutis par le lac ou ruinés par la tyrannie des gouverneurs, surtout depuis l'invasion de l'islamisme; et plus encore depuis la domination des Turcs. Fayoum, capitale de la province, est sur la rive orientale du principal canal qui va du Nil au lac, et qu'on appelle *Bahr-Yousouf*, parce qu'on croit généralement qu'il fut creusé par ordre du patriarche Joseph. Elle n'a point de murs, et son circuit est d'une lieue: quoique elle soit déchue, sa population est encore considérable. On y voit plusieurs mosquées et autres édifices publics. Les maisons sont construites soit en pierres, soit en briques cuites au soleil. Les habitants sont la plupart mahométans, mais il y a aussi des coptes. On fabrique à Fayoum des toiles de lin et de coton, des châles, des nattes, des filets, et on y prépare des cuirs. A une lieue au nord de Fayoum sont les ruines d'une ville appelée par les Arabes *Medinat-Faris*, cité des Persans. C'est probablement l'ancienne *Crocodilopolis*, depuis nommée *Arsinoé*. Les archéologues y trouvent

matière à satisfaire leur curiosité. On voit à Hawara deux petites pyramides en briques cuites au soleil ;, à Daschour, il y en a quatre autres, dont la forme est différente de celles de Djizeh, que l'on connaît par toutes les descriptions des voyageurs. H. AUDIFFRET.

FÉ (SANTA- [*v.* BOGOTA et SANTA-FÉ]).

FÉAL (*fidelis*, *fide obligatus*, *feodalis*). Ce mot fut long-temps employé dans les préambules des lettres-patentes de nos rois, adressées aux parlements et aux autres cours du royaume. Ces lettres commençaient toujours ainsi : « A nos amés et féaux les conseillers tenant notre cour de parlement, etc. » *Féal* ne voulait pas dire que celui dont on parlait fût fidèle, mais qu'il était tenu à l'être en sa qualité de vassal. Les féaux étaient obligés de suivre leur seigneur à la guerre ; ils lui faisaient le serment de fidélité, et s'engageaient à défendre son honneur et ses biens contre tous ses ennemis. Ils lui payaient aussi certaines redevances, comme on le voit dans cet extrait d'un cartulaire cité par Du Cange : « Et avons droit de prendre chacun de nos hommes de foi chacun an six deniers tournois de charoy. » — On disait aussi quelquefois *féables*, ainsi que le prouve ce passage du *Petit Jehan de Saintré* : « Alors envoièrent querre les plus suffisants et féables corratiers de chevaulx, et se informèrent des plus belles haquenées qui fussent à Paris. » — Le mot *féal*, qui est tombé complètement en désuétude, n'est plus même aujourd'hui un terme de chancellerie. ACH. JUBINAL.

FÉBRIFUGE. Ce mot, qui dérive de *febris* (fièvre) et de *fugare* (chasser), est tantôt substantif, tantôt adjectif, suivant qu'il indique une classe de médicaments anti-fébriles, ou simplement la qualification de l'un de ces médicaments. Cette expression est très vague et peu conforme à son étymologie, car on n'appelle guère *fébrifuges* que les moyens qui combattent d'une manière spéciale les fièvres intermittentes et rémittentes, et non ceux qui sont propres à remédier aux fièvres continues, irrégulières ou anomales. — Comme les fièvres rémittentes ou intermittentes reconnaissent des causes très variées et présentent beaucoup de modifications, il en résulte que les moyens de les combattre sont eux-mêmes très variés, d'où le nombre et la diversité des remèdes appelés *fébrifuges* proprement dits. Les uns, et c'est le plus grand nombre, sont des substances toniques, amères, tirées du règne végétal : tels sont les divers quinquinas et leurs nombreuses préparations, le sulfate de quinine, qu'on est parvenu à en extraire ; le saule, le marronnier d'Inde, la camomille, la petite centaurée, le petit houx, le syringa, l'arnica, la cascarille, la benoite, le trèfle d'eau, l'angusture, la serpentaire de Virginie, etc., etc. Les fébrifuges de la seconde espèce nous sont fournis par le règne minéral : de ce nombre sont l'émétique, et quelques autres préparations antimoniales ; l'arséniate de potasse, la teinture arsénicale de Fowler, le carbonate de potasse, l'hydrochlorate d'ammoniaque, le sulfate de fer et autres sels ferrugineux, quelques eaux minérales salines, sulfureuses, ferrugineuses, etc. Nous ne considérons pas ici comme fébrifuges plusieurs médicaments qu'on associe dans certaines circonstances à ceux que nous venons d'indiquer, pour remplir des indications accessoires et particulières : dans cette classe se trouvent l'opium, et d'autres narcotiques, les éthers, quelques huiles essentielles, des gommes résines douées d'une vertu anti-spasmodique, etc. —Les fébrifuges se donnent le plus ordinairement à l'intérieur ; on peut toutefois les administrer par absorption cutanée, quand les voies digestives les repoussent, au moyen de frictions avec le médicament incorporé dans de la graisse, de la salive, ou par des applications faites sur la peau privée de son épiderme : c'est ce qu'on appelle la *méthode endermique*. —La manière d'agir des fébrifuges n'est pas connue ; leur action est la même que celle des médicaments spécifiques.

BRICHETEAU.

FÉBRILE (*febrilis*), qui concerne la

fièvre, qui a rapport à la fièvre. On applique cette épithète à tous les phénomènes qui se rattachent d'une manière quelconque à la fièvre. Ainsi, on dit le froid *fébrile*, pour désigner le premier temps d'un accès de fièvre, qui consiste dans un tremblement plus ou moins long, suivi de chaleur et de sueur; on appelle insomnie *fébrile* celle qui est occasionnée par la fièvre; pouls *fébrile*, celui qui caractérise la fièvre. *Gâteau fébrile* est aussi le nom qu'on donne à l'engorgement de la rate ou de quelqu'autre viscère abdominal, qui est la suite des fièvres intermittentes d'une longue durée. On appelle encore du nom de *mouvement fébrile* un ensemble de faibles symptômes qui constituent une petite fièvre ou *fébricule*.

Bricheteau.

FÉCIAL, FÉCIAUX. Prêtres romains, dont les fonctions consistaient à faire la paix, à conclure des trèves et à déclarer la guerre. On voit par-là que les attributions des féciaux en faisaient plutôt des officiers publics, ayant quelque rapport avec ceux que les Grecs appelaient *érénophylaques* conservateurs de la paix), que des ministres attachés aux autels. Les historiens ne sont point d'accord sur l'époque de leur institution. Tite-Live et Aulu-Gelle l'attribuent à Ancus Martius, tandis que Plutarque et Denys d'Halicarnasse la font remonter à Numa Pompilius. Quoi qu'il en soit, elle fut empruntée aux anciens peuples du Latium, qui l'avaient eux-mêmes reçue des Pélasges: on sait que les armées de ces derniers étaient précédées d'hommes sacrés. Dans l'origine, les féciaux furent au nombre de 20, et formèrent un collége qui choisissait lui-même ses membres parmi les familles patriciennes; plus tard, cette élection appartint au peuple. Le chef de ce collége prenait le titre de *pater patratus* (sénateur parfait); c'était apparemment lui qui se rendait chez les ennemis pour y déclarer la guerre, faire les traités, conclure la paix, et leur livrer les violateurs des traités. Le but de l'institution des féciaux était d'empêcher les Romains d'entreprendre aucune guerre injuste. Ils étaient députés vers les nations qui avaient violé la foi jurée ou le territoire de l'empire; et, quand elles refusaient de donner satisfaction de cette violation, ils allaient leur déclarer la guerre. Cette déclaration était précédée et accompagnée de cérémonies dont je vais donner une idée. — Le *fécial*, revêtu de ses habits sacerdotaux, se dirigeait vers la ville dont on exigeait réparation, en prenant, dans les imprécations qu'il proférait, Jupiter et les autres dieux à témoin de la justice de sa mission, et répétant ces imprécations à tous les citoyens de cette ville qu'il rencontrait sur son passage. Il se rendait au milieu de la place publique, et exposait les plaintes des Romains aux magistrats et aux citoyens réunis. Si les magistrats demandaient du temps pour délibérer, il leur accordait jusqu'à trente jours, au bout desquels il revenait une seconde fois pour apprendre leur résolution. Le fécial se rendait ensuite, à la tête de tous ses collègues, au sénat; et quand, sur son rapport, la majorité des suffrages des sénateurs se décidait à la guerre, il retournait une troisième fois sur le territoire ennemi, la tête couverte d'un voile, et couronné de verveine. Arrivé sur ses frontières, il prononçait la formule suivante, en présence de trois témoins: « Comme ce peuple a outragé le peuple romain, moi et le peuple romain, du consentement du sénat, lui déclarons la guerre. » A ces mots, il se retirait, après avoir lancé sur les terres de ce peuple un javelot ensanglanté et brûlé par le bout; et les hostilités ne tardaient pas à suivre. — On conçoit combien ces cérémonies si simples, et si augustes à la fois, devaient en imposer aux nations de l'antiquité, imbues de la crainte des dieux dont on invoquait la vengeance contre elles, et encore pleines de respect pour la foi jurée; aussi furent-elles long-temps en vigueur chez les Romains. Cependant, un siècle environ avant l'ère chrétienne, les fonctions des féciaux étaient abolies; et l'histoire seule gardait le souvenir de ce sacerdoce pacifique et guerrier tout à la fois.

U. Barrière.

FÉCOND, qui abonde dans un genre de produits; une terre est féconde en moissons; elle donnera dans une année plusieurs récoltes; un homme est fécond en ruses, en inventions et en subtilités; il est telle année qui a été féconde en grands hommes : ainsi, Napoléon, Cuvier et Châteaubriand sont nés en 1769; il y a des races qui ont été fécondes en héros : telles sont celles des Guises et des Condés; il y en a d'autres qui sont fécondes en savants, tels que les Euler et les Bernouilli. — *Fecondant*, qui apporte les germes, les principes de la fécondation : ainsi, les engrais, les marnes, les fumiers, vont fécondant un terrain, quel qu'il soit. — La *fécondation* est la suite, la conséquence des divers actes qui se rapportent à tout ce qui est plus ou moins fécondant. — Enfin, la *fécondité*, prise dans son ensemble, annonce le nombre et la quantité, mais pas toujours la qualité. — La fécondité des écrivains est rarement accompagnée du génie et du talent; la fécondité des mots ne conduit souvent qu'à la stérilité des idées; les avocats ont la fécondité des phrases, ils parlent long-temps et beaucoup, mais sans résultat positif. — Les improvisateurs italiens paraissent des prodiges de fécondité tant qu'on les entend; à la lecture, ils sont, comparativement aux véritables écrivains, d'une sécheresse désespérante, parce que la pompe et l'harmonie PARLÉES disparaissent à l'impression.

SAINT-PROSPER.

FÉCONDATIONS ARTIFICIELLES. — Une fois qu'on eut acquis la certitude que les poissons et beaucoup de reptiles mâles ne fécondent les œufs de leurs femelles qu'après la ponte, il vint à l'esprit de quelques personnes d'imiter artificiellement ces fécondations. Spallanzani surtout, ce savant abbé à qui l'histoire naturelle doit tant de découvertes, fit à ce sujet beaucoup d'expériences, et des expériences tellement étranges que les gens scrupuleux s'en montrèrent scandalisés. — Notre abbé commença ses essais par les salamandres (ce que nous nommons *mourons*, petits reptiles bruns et jaunes qui crient le soir, au voisinage des habitations champêtres). Or, tant que Spallanzani n'employa que la semence pure des mâles pour en arroser les œufs des femelles, il n'obtint aucun résultat : les œufs ainsi aspergés furent inféconds, tandis que, au contraire, la fécondation fut parfaite toutes les fois qu'il délaya la semence dans l'eau, dans du sang, dans de la bile, dans de l'urine, et même dans du vinaigre : quelle que fût la nature du véhicule, les résultats étaient semblables. La seule condition qui semblât essentielle, c'est que la semence ne fût point employée à l'état de concentration ou de pureté; sans cette précaution, la stérilité était irrémédiable. — Après avoir réitéré les mêmes expériences sur des œufs de crapauds et de grenouilles, et en avoir obtenu des résultats analogues, Spallanzani s'assura par beaucoup d'épreuves que la semence de tous les animaux conserve ses propriétés prolifiques plusieurs heures après la mort de l'animal de qui elle provient, mais surtout lorsque le temps est médiocrement froid. Une autre remarque singulière, c'est que les œufs sont encore susceptibles d'être fécondés dix à douze heures après la mort des femelles, tandis qu'ils demeurent à jamais stériles quoique chauds et nouvellement extraits ou pondus, s'ils sont restés plongés dans l'eau plus de douze minutes avant d'avoir éprouvé le contact du fluide séminal. — Quant à la puissance fécondante de cette liqueur, le même expérimentateur s'assura qu'il suffisait de trois grains de semence, délayés dans 12 onces d'eau ordinaire, pour féconder et amener à bien les œufs réunis de cinquante grenouilles. Peu importe même que ces œufs n'aient été immergés dans ce liquide mixte qu'un instant ou de longues heures; qu'ils en soient de toutes parts imprégnés, ou touchés seulement par un seul point de leur surface. Il suffit, par exemple, qu'une pointe d'aiguille, trempée dans le fluide séminal, soit appliquée sur un œuf pour féconder celui-ci, et même la fécondation s'étendra à un deuxième œuf contigu et collé au premier, sans que l'aiguille l'ait touché. Si l'on jette

des œufs de grenouille non encore fécondés dans une mare renfermant déjà d'autres œufs fécondés, tous ces œufs seront productifs, tous donneront le jour à des têtards. D'où il suit que l'émission séminale d'une seule grenouille suffirait pour féconder tous les œufs de la même espèce contenus dans la même pièce d'eau... — On a calculé dans quelles proportions étaient la semence et les œufs fécondés par elle, et l'on est arrivé à des résultats vraiment incroyables. Une fois, entre autres, Spallanzani avait plongé dans du sang des œufs non encore fécondés de crapauds; et il s'attendait bien à les voir rester stériles. Jugez de sa naïve surprise, quand, quelques jours après, il y vit apparaître des têtards bien formés et vivants! Emerveillé d'un résultat aussi inattendu, il n'en pouvait deviner la cause. Cependant il se rappela que cette masse d'œufs avait été tirée de l'oviducte d'un crapaud femelle avec des pinces qui avaient servi à disséquer les testicules d'un crapaud mâle... Quelle singularité, quelle puissance! Ne dirait-on pas que nous faisons l'histoire de l'électricité ou du galvanisme? — On a varié ces opérations à l'infini. On a vu que l'eau spermatisée conserve plus long-temps sa vertu fécondante que la semence pure; que la chaleur communique d'abord plus d'énergie à cette vertu fécondante de la semence délayée, mais qu'ensuite elle la lui fait perdre par l'effet de la vaporisation, et que, lorsqu'on le filtre, ce liquide perd ses propriétés, tandis que le dépôt formé sur le filtre les conserve en entier. Enfin, cette eau séminale cesse d'être fécondante quand on l'agite à l'air libre, quand on l'expose à un froid glacial ou à une chaleur de plus de 35° R., de même que lorsqu'on la mêle à de l'alcool on à du sel marin. Ce dernier fait prouve, pour le dire en passant, que les poissons de mer ne peuvent féconder les œufs des femelles qu'en répandant leur semence immédiatement sur eux et au moment même de leur sortie. Mais les poissons d'eau douce et les reptiles peuvent effectuer cette fécondation à distance : l'eau sert de véhicule à leur semence, à peu près comme l'air sert d'intermédiaire et de messager au pollen des plantes dioïques. — Ces fécondations artificielles, que Spallanzani réalisa pour les œufs de quelques reptiles et du ver-à-soie, déjà Linné et Koœlreuter en avaient effectuées de semblables pour les plantes, en secouant sur le pistil des fleurs la poussière grenue des étamines. On s'était de même assuré qu'il est possible de repeupler des étangs et des viviers, en y jetant les œufs artificiellement féeondés des poissons qu'on détruit. Ensuite, de ces faits si remarquables, quelques personnes ont inféré que même les grands animaux peuvent se féconder à distance, un liquide inerte servant de véhicule au fluide prolifique : on a été jusqu'à affirmer qu'une jeune fille avait conçu à la manière des poissons pour avoir pris un bain équivoque! comme si les faits vérifiés et racontés par Spallanzani n'étaient pas assez merveilleux sans y joindre des fables aussi ridicules qu'invraisemblables! — Toutefois, nous pourrions raconter plusieurs exemples de fécondations artificielles effectuées sur des mammifères. Mais ce qui nous parait seulement intéressant ou curieux, quant aux grenouilles ou aux poissons, aurait peut-être un caractère d'indécence si nous parlions d'êtres plus rapprochés de l'espèce humaine et surtout de l'homme lui-même. Aussi nous voyons-nous contraints de renvoyer, pour de pareils détails, à notre *Physiologie comparée*, ouvrage où sont exactement exposés tous les organes et tous les mystères de la génération. — Il restait à savoir si la semence d'une espèce serait apte à féconder les œufs d'une espèce différente : or, Spallanzani se convainquit que la semence d'une espèce de grenouille ne pouvait servir à féconder les œufs provenant d'une autre espèce, mais que le mélange des deux sortes de semences jouissait de la propriété de féconder les œufs des deux familles. D'où peut venir cette inaction du fluide séminal passant d'une race à l'autre? est-ce l'effet du volume ou de l'arrangement des molécules? ou cela dépendrait-il des éléments chimiques et d'une affinité cachée?

Nous ne savons rien sur ces choses; mais nous en mesurons les conséquences, et elles nous semblent dignes d'admiration. — Dans notre univers, que peuplent des êtres aussi variés qu'innombrables, ayant chacun son but, son lieu, ses besoins, ses usages, il était essentiel que la confusion ne pût s'introduire parmi tant de créatures diverses; car, leur donner les moyens d'assimiler leur nature, c'eût été compromettre leur existence et détruire le grand système dont il font partie. L'harmonie de l'ensemble, dans un monde comme le nôtre, résulte de la diversité constante des éléments; et l'identification de deux rouages originairement dissemblables ou compensateurs eût entravé le sublime jeu de la machine. Je dis donc qu'il était indispensable que tant d'être différents, associés de toutes parts comme individus et par familles, demeurassent perpétuellement distincts et séparés comme espèces. Il fallait qu'ils pussent vivre ensemble, s'entr'aider, s'entre-détruire, mais sans pouvoir, à aucune époque, s'engendrer les uns les autres, en confondant leurs grandes familles : des bornes à jamais infranchissables devaient donc être assignées à chaque espèce, et nous venons de voir que la nature a posé ces limites éternelles à la source même des générations.

Isid. Bourdon.

FÉCULE. Si l'on donne le nom de *farine* aux matières pulvérisées contenant un mélange d'amidon et de gluten, on appelle *fécule* la poussière d'amidon pur ou le dépôt pulvérulent d'amidon qui se précipite au fond de l'eau quand on y lave divers végétaux, préalablement broyés par un moyen mécanique. Les pommes de terre, le manioc, l'orchis, le sagoutier et plusieurs autres plantes fournissent de la fécule. On pourrait même étendre cette désignation à bien des matières pulvérulentes obtenues par dépôt et non employées à la nourriture : tel est l'indigo ou fécule de l'isatis tinctoria, la dahline ou inuline, ou fécule du dahlia; mais, pour poser un terme à la trop grande étendue qu'un mot générique entraîne toujours après lui, il est important de n'entendre par *fécule* que tout dépôt blanc pulvérulent nutritif et amilacé ou formé d'amidon. Pour obtenir la fécule de pommes de terre, on râpe ce tubercule à l'état de crudité par un moyen quelconque; on lave ces râpures dans un premier baquet, on les tamise à grande eau en les recevant dans un second baquet; on laisse reposer, on décante l'eau, on enlève une couche supérieure grisâtre, mélangée de fécule et de parenchyme ou pelure qui s'est formée au fond du baquet au-dessus de la véritable fécule. On répète ce lavage à trois ou quatre fois, puis on fait égoutter la fécule dans des paniers doublés en toile; on porte ensuite la masse qui en résulte se dessécher dans une étuve, chauffée d'abord à 30 degrés, et que l'on finit par amener à 60 ou 70 degrés du thermomètre centigrade. Ces formes de fécules, semblables à celles de savon, une fois desséchées, sont pulvérisées et blutées : le produit de ce blutage est la fécule, qu'on livre ainsi au commerce. Les pommes de terre jaunes sont les plus productives, et leur fécule est la meilleure. Il est important aussi de fabriquer à une certaine époque : novembre et mars sont les mois où ces tubercules rendent le plus de fécule, car, à ces époques, un setier ou un hectolitre et demi de pommes de terre, pesant 120 kilogrammes, produit 19 à 22 kilos de fécule, pourvu toutefois que ces tubercules n'aient pas subi la fâcheuse influence de la gelée ou de la germination. Les mois au contraire les plus défavorables à la fabrication de la fécule de pommes de terre sont les mois d'août et de mai : alors on ne peut guère espérer de retirer du setier quo de 11 à 14 kilos. Cette méthode d'extraire la fécule de la pomme de terre à l'état de crudité laisse au produit une petite âcreté ou léger goût désagréable, dû à quelques atomes d'une huile essentielle fournie par le déchirement du parenchyme. Pour éviter cet inconvénient, on a proposé de faire cuire préalablement les pommes de terre à la vapeur, et de les introduire, une fois cuites, dans le corps d'un cylindre ver-

tical, fermé d'un bout par une tête d'arrosoir, puis on foule par l'ouverture supérieure du cylindre avec un piston sur les tubercules, dont la fécule, par suite de cette pression, est forcée de passer à travers les petits trous du cylindre et de tomber dans un baquet, où elle forme tranquillement son dépôt, tandis que le parenchyme reste dans le corps de pompe. Le jeu de cette machine est absolument celui de la seringue à arroser les feuilles des plantes dans les serres chaudes; mais, fort bon dans les ménages, ce procédé n'est point encore employé dans les grandes fabriques. — La préparation des fécules exotiques s'exécute à peu près comme celle dont nous venons de parler; nous allons indiquer les moyens d'obtenir celles de ces fécules les plus connues : la *cassave* ou *pain de cassave* ou *conaque* des Indes orientales et occidentales n'est autre chose que le produit de la racine de manioc, ou jatropha manihot, râpée, et dont la pulpe est mise dans des sacs de toile, et soumise à l'action graduée d'une presse assez forte, afin d'en exprimer tout le suc volatil et vénéneux qu'elle contient. Cette pulpe, après avoir été ainsi pressée, est réduite en gâteaux, que l'on dessèche sur des plaques de fer légèrement échauffées pour en extraire les dernières particules du suc vénéneux qui aurait pu échapper à la pression. Ensuite, on brise ces gâteaux en une poudre grossière, que l'on fait entièrement sécher au soleil, pour plus tard s'en servir au besoin, en la faisant cuire dans de l'eau ou dans du bouillon comme le riz : c'est la nourriture habituelle des nègres et des voyageurs des bords du fleuve des Amazones. — Cependant, ce pain de cassave, quoique entièrement composé d'amidon, n'est pas assez pur pour les palais difficiles des gourmets ou des malades européens, car il contient des débris de fibres ligneuses et plusieurs autres substances étrangères à l'amidon; aussi, lorsque ce pain de cassave est arrivé sur notre continent, on le délaie dans de l'eau chaude; on filtre cette bouillie à travers un tamis de soie; on fait évaporer la liqueur en remuant toujours, et bientôt, par suite de l'évaporation de l'eau, la fécule restée forme une bouillie épaisse que l'on grène ne par un brassage d'autant plus vif que la bouillie est plus épaisse; puis on dessèche ces grains dans une étuve, et l'on obtient le *tapioka*, que l'on falsifie ou que l'on imite au moyen de la fécule de pommes de terre. Dans le pays du manioc, et surtout à la Guiane française, quand on veut obtenir de la fécule ou amidon très pur, on ne s'adresse pas au pain de cassave, mais on laisse déposer le suc que l'on vient d'extraire par la pression, et cette fécule des plus belles, appelée *cipipa*, est employée dans les usages culinaires pour faire des pâtisseries délicates, de la colle, des apprêts, et pour fabriquer la poudre à mettre sur les cheveux. — L'extraction de la plupart des autres fécules ne différant en rien de celle de la cassave, nous n'en parlerons pas; seulement nous ferons observer que la fécule de salep, qui souvent, comme tous les autres farineux, se trouve mélangée de fécule de pommes de terre, peut seule facilement démontrer sa pureté, car en faisant dissoudre 48 grains de salep dans quatre onces d'eau distillée, et en ajoutant à cette solution un demi-gros de magnésie calcinée, le mélange prend, au bout de quelques heures, une consistance de gelée bien prononcée; ce qui n'a pas lieu toutes les fois que le salep est falsifié.—C'est ici l'instant de parler d'une découverte due à un homme qui, déclaré complice de Fieschi, a fini comme lui sur l'échafaud, à Pépin. Cette découverte était la décortication et la pulvérisation des légumes farineux. Long-temps on avait cherché ce moyen, et pourtant il était fort simple, car il consiste à jeter dans l'eau bouillante les haricots, pois ou autres légumes que l'on veut décortiquer, c.-à-d. dépouiller de leur pellicule, à les y laisser quelques minutes, jusqu'à ce qu'ils se soient gonflés, puis à les retirer de l'eau et à les dessécher dans une étuve à fécule; alors le grain se condense, la peau se déchire, et le moindre concassage et vannage met aisément tous les

grains à nu. Il ne s'agit ensuite, pour avoir la farine ou la fécule pulvérisée de ces légumes, que de les porter à un moulin qui les réduit en poudre aussi fine que l'on peut le désirer.

J. Odolant-Desnos.

FÉDÉRALISME, Fédéralistes. Voici de ces mots que des circonstances extraordinaires viennent faire dévier de leur acception primitive; voici de ces dénominations politiques dont la durée est aussi éphémère que les événements qui les font naître : on ne les retrouve plus aujourd'hui que dans l'histoire. *Fédéralisme*, *fédéraliste*, signifient littéralement la réalisation du système *fédératif* (*v.*) et les partisans de ce système. Mais dans la révolution, ces mots servirent à désigner un parti, et devinrent des titres de proscription. On ne pourrait dire que le fédéralisme ait jamais régné en France : il n'y a été qu'essayé partiellement, et c'est de cette tentative infructueuse que je vais m'occuper. — Comme toutes les opinions, le fédéralisme n'éclata pas sans s'être manifesté, et sans avoir été dénoncé à l'avance. Ce fut vers les premiers jours de la réunion de la *convention* (*v.*) que ce mot commença à avoir du retentissement. Les *montagnards*(*v.*) suspectaient les *girondins* (*v*) de chercher à diviser la France en petites républiques indépendantes, afin d'enlever à Paris la suprématie qu'il exerçait sur les départements. L'éloignement que ces députés semblaient avoir pour la population de la capitale, le projet qu'ils manifestaient de former une garde départementale chargée de veiller sur la convention; enfin, la conduite des administrations des départements placées sous leur influence, qui ne cessaient, à tort ou à raison, de représenter Paris comme en proie à quelques agitateurs, et qui levaient de leur propre autorité une force armée destinée contre cette capitale, venaient appuyer ces soupçons, et ils étaient adoptés sans examen par un peuple qu'une fermentation constante avait rendu très impressionnable. Loin de les dissiper, les girondins venaient encore leur donner une nouvelle force, en défendant, consciencieusement sans doute, plusieurs départements qui avaient réellement fait acte de fédéralisme, et qui menaçaient Paris de leurs bataillons. Bientôt le fédéralisme se montra plus ouvertement : Lyon, Marseille, Bordeaux, se mirent en insurrection contre Paris, eurent leurs armées, et devinrent les centres de plusieurs parties de la France qui se disposaient à se distraire de la république, et à en rompre l'unité et l'indivisibilité. Cependant, cette insurrection n'avait pas encore le caractère qu'elle revêtit un mois après, et elle ne pouvait être envisagée que comme une forte opposition aux jacobins et aux montagnards, qui dominaient la convention; mais après les journées des 31 mai et 2 juin 1793, les trois grandes villes dont je viens de parler, et la plupart des départements de la Bretagne, de la Normandie et du midi, levèrent l'étendard de la révolte contre leurs adversaires, qu'ils appelaient des anarchistes. Les départements de l'Eure, du Calvados, de l'Orne, du Finistère, du Morbihan, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord, du Rhône, du Jura, de l'Isère, des Bouches-du-Rhône, de la Garonne, du Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Vienne, fournirent des forces à cette insurrection, qualifiée par la montagne de *fédération contre l'unité de la république*. Les girondins échappés à la proscription, et ceux qui avaient fui de Paris dans la crainte d'y être enveloppés, sentant qu'il s'agissait définitivement pour eux de vaincre ou de mourir, se mirent à la tête de cette formidable levée de boucliers, et ne négligèrent rien pour en assurer le succès. La convention fut effrayée en envisageant toute l'étendue du danger qui la menaçait : elle prit des mesures terribles pour détacher de la ligue qui se formait contre elle tous les départements qui y étaient entrés ou qui se trouvaient disposés à y entrer. La crainte de sa colère en intimida un grand nombre, qui abandonnèrent les girondins, et des troupes marchèrent contre ceux qui résistaient encore. Cependant, le fédéralisme

avait plusieurs armées. Celle qui s'était réunie à Caen ne tarda pas à être mise en déroute; celle de Marseille, après quelques excursions dans les villes voisines, fut également détruite, et dès ce moment l'insurrection s'éteignit dans tous les départements : le siége de Lyon et celui de Toulon en furent comme les dernières convulsions et les derniers soupirs.—En enlevant à la république cette unité et cette indivisibilité si nécessaires dans un état puissant, si impérieusement exigées par les crises au milieu desquelles vivait la nation française, environnée d'ennemis de toutes parts, et obligée, dans son sein, à faire face à un ennemi non moins terrible, à la Vendée, le fédéralisme ne pouvait être qu'une importation funeste. En livrant à nos ennemis des populations divisées, des états distincts les uns des autres, il devait en même temps attiédir cet enthousiasme, cette énergie révolutionnaire qui faisaient soutenir à la France tant et de si terribles chocs. S'il eût triomphé, les voies étaient toutes ouvertes au royalisme pour une restauration. En effet, les fédéralistes, qui, dans le principe, étaient des républicains sincères, mais effrayés des excès dont Paris devenait le théâtre, et voulant y mettre un terme, furent bientôt débordés par tous les partisans de la monarchie, qui se réunirent à eux. Les chefs des principaux rassemblements fédéralistes, tels que Wimphen, de Puysaye, de Précy, étaient des royalistes bien avérés. Et ici nous devons rendre cette justice aux girondins et à tous les républicains de bonne foi qui avaient pris parti pour le fédéralisme, que du jour où ils virent quelles en seraient les conséquences, ils s'en détachèrent. Les malheureux débris de la Gironde cessèrent dès ce moment de participer à une révolte qui pouvait compromettre le salut public. Ils sacrifièrent, mais trop tard, leurs haines, devenues impuissantes, à l'espoir de contribuer encore au bonheur de leur patrie, et trouvèrent la mort ou sur l'échafaud ou dans les bois, au milieu desquels plusieurs errèrent long-temps pour échapper aux vengeances de la convention, et finirent par périr de faim.

NAPOLÉON GALLOIS.

FÉDÉRATIF (état et système fédératif). Un état fédératif est celui qui se compose de plusieurs états unis entre eux par un pacte commun. Le système fédératif est le principe ou l'ensemble des principes régulateurs de la confédération. — De tout temps, les petits états ont senti la nécessité de s'unir, soit pour fonder leur liberté, soit pour la défendre. L'antiquité est pleine d'exemples de ces unions, témoins la confédération des républiques lyciennes, signalée par Montesquieu comme le modèle des états fédératifs ; la ligue amphyctionique des cités grecques, la ligue achéenne, etc. Pendant six siècles, la république romaine fut en Italie le centre d'une confédération qu'elle dominait, et qu'elle fut enfin forcée de s'assimiler par l'admission des alliés au droit de cité. Quand César envahit les Gaules, les peuples de cette contrée formaient des confédérations imparfaites, dont les divisions l'aidèrent à les asservir.—Le sentiment du besoin de l'union manqua aux républiques italiennes du moyen âge. Aveuglées par leurs rivalités, elles ne comprirent point la nécessité d'une association forte et durable pour résister aux grandes puissances que leurs richesses invitaient à les détruire. Le même aveuglement livra au glaive de la noblesse féodale les opulentes cités des Pays-Bas. L'amour de leur indépendance et une vie frugale inspirèrent mieux les cantons suisses. Leurs ligues furent assez fortes pour faire respecter leur liberté. Animées des mêmes sentiments, les Provinces-Unies hollandaises, malgré l'imperfection de leur système fédératif, surent, pendant près de deux siècles, se maintenir indépendantes et s'élever à une grande prospérité.—Jusqu'à nos jours, ce système d'union entre des peuples libres, comme moyen de résistance contre l'agression étrangère, n'avait été appliqué qu'à de petits états. Car la confédération germanique, presque toujours troublée par des guerres intestines, ou dominée par une ou deux

puissances prépondérantes, ne semblait destinée qu'à attester l'impossibilité de l'application de ce système sur une grande échelle. Le chef de cette ligue formée d'éléments si incohérents, l'empereur d'Allemagne, n'était qu'un suzerain en lutte perpétuelle avec ses vassaux et ses co-états.—C'est seulement depuis soixante ans que le monde a vu s'établir, pour la première fois, une vaste confédération d'états libres unis entre eux par un pacte commun, que fait respecter un gouvernement central. Pendant cette période, les treize étoiles de l'union anglo-américaine se sont élevées au nombre de vingt-quatre : le drapeau de l'union flotte sur un empire immense, qui s'étend des frontières du Canada à celles des Florides, de la Louisiane et du Nouveau-Mexique. C'est le continent de ce monde nouveau, découvert par Christophe Colomb, qui présente à l'univers, pour la première fois, l'imposant spectacle de 24 républiques confédérées pour n'en former qu'une seule, où règneraient l'égalité, sans aucune distinction de races et une liberté civile, religieuse et politique illimitée, si un horrible abus n'eût pas introduit dans quelques états l'esclavage de la race noire, que s'acharne à y perpétuer une cupidité honteuse autant qu'impitoyable. — Si l'on peut détourner un moment les yeux de cettre lèpre, qui infecte le sol anglo-américain, pour ne considérer que le régime adopté par la population libre, on se demandera si ce régime offre la solution du plus grand problème de l'économie politique? Est-on parvenu, comme le voulaient déjà les philosophes de l'antiquité, comme le demandaient Montesquieu et J.-J. Rousseau, à concilier l'ordre et la liberté, la force et la sécurité d'un grand état avec l'indépendance et l'égalité, qui semblaient jusqu'alors n'appartenir qu'à des cités ou à des états d'une médiocre étendue? — Montesquieu a vu dans les républiques confédérées le moyen d'étendre la sphère des gouvernements populaires, et d'*unir les avantages de la monarchie à ceux du gouvernement républicain*. Il faut citer tout ce qu'il dit sur ce sujet, qu'il a creusé comme tous ceux qu'il aborde : « Il y a grande apparence, dit-il, que les hommes auraient été à la fin obligés de vivre toujours sous le gouvernement d'un seul, s'ils n'avaient imaginé une manière de constitution qui a tous les avantages intérieurs du gouvernement républicain et la force extérieure du monarchique. Je parle de la république fédérative. — Cette forme de gouvernement est une convention par laquelle plusieurs corps politiques consentent à devenir citoyens d'un état qu'ils veulent former. C'est une société de sociétés, qui en font une nouvelle, qui peut s'agrandir par de nouveaux associés qui se sont unis. — Cette sorte de république, capable de résister à la force extérieure, peut se maintenir dans sa grandeur sans que l'intérieur se corrompe. La forme de cette société prévient tous les inconvénients. — Celui qui voudrait usurper ne pourrait guère être également accrédité dans tous les états confédérés. S'il se rendait trop puissant dans l'un, il alarmerait tous les autres. S'il subjuguait une partie, celle qui serait libre encore pourrait lui résister avec des forces indépendantes de celle qu'il aurait usurpée et l'accabler avant qu'il eût achevé de s'établir.—S'il arrive quelque sédition chez un des membres confédérés, les autres peuvent l'apaiser. Si quelques abus s'introduisent quelque part, ils sont corrigés par les parties saines. Cet état peut périr d'un côté sans périr de l'autre ; la confédération peut être dissoute et les confédérés rester souverains.—Composé de petites républiques, il jouit de la bonté du gouvernement intérieur de chacun ; et, à l'égard du dehors, il a, par la force de l'association, tous les avantages des grandes monarchies. »—On voit que l'illustre auteur de l'*Esprit des lois* a deviné l'union américaine du Nord. En signalant les dangers, il indique les remèdes. Sa haute prévision n'a rien oublié. Les avantages d'un grand système fédératif lui apparaissaient d'autant plus clairement qu'à ses yeux la république se trou-

vait mieux dans une représentation nationale qne dans une démocratie où tous les citoyens délibèrent et décident. Cette doctrine est celle des publicistes anglo-américains. Ils distinguent la démocratie d'avec la république. Ce dernier nom n'est accordé par eux qu'au gouvernement représentatif. — Rousseau, au contraire, n'admet point de représentants : « La volonté générale, dit il, ne se représente point... : les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants. Ils ne sont que ses commissaires; ils ne peuvent rien conclure définitivement... A l'instant qu'un peuple se donne des représentants, il n'est plus libre; il n'est plus. » Mais Jean-Jacques promet de faire voir comment on peut réunir la puissance extérieure d'un grand peuple avec la police aisée et le bon ordre d'un petit état. Il aurait accompli cette promesse, *lorsqu'en traitant les relations externes il en serait venu aux confédérations, matière, ajoute-t-il, toute neuve, et où les principes sont encore à établir.* — On ne saurait trop regretter que ce grand écrivain, qui ne s'avançait pas légèrement, n'ait point terminé ses *Institutions politiques*, où il eût expliqué son système fédératif. Car il n'est pas aisé d'imaginer comment il aurait concilié la force d'une puissante confédération avec l'existence d'états assez concentrés et assez bien ordonnés pour réunir fréquemment, sans inconvénients graves, leurs citoyens sur la place publique. — Au reste, si la liberté, comme la concevait Rousseau, s'accordait mal avec des représentants, on peut, à ce qu'il nous semble, se contenter de celle que garantit aux États-Unis anglo-américains leur système représentatif, toutefois sous la condition impérieuse d'une abolition graduelle de l'esclavage, sans laquelle de terribles réactions puniront, tôt ou tarde, la violation des droits de l'humanité. A cette condition, mais à cette condition seule, on doit reconnaître que les bases de la grande confédération américaine lui assurent à la fois puissance et prospérité croissantes. Ses progrès, depuis près de 50 ans, prouvent assez la sagesse de sa constitution fédérale. Si la culture fondée sur l'esclavage dans quelques états méridionaux n'amène point une scission, cette constitution renferme d'assez bonnes garanties d'ordre et de liberté, et les germes des améliorations dont la nécessité serait reconnue. Augmenter au besoin la force du pouvoir central ne serait pas difficile. Lors même qu'une séparation s'effectuerait entre les états du Nord et ceux du Sud, les deux confédérations, et surtout celle du Nord, resteraient encore des puissances respectables. Les mœurs seules pourraient finir par menacer les lois; et comme à toutes les époques de l'histoire, le terme de la prospérité et de l'ordre, pour ces grandes associations de peuples, serait marqué par leurs vices. — En Europe, la confédération helvétique, malgré les périls qui la menacent, se montre forte d'un sentiment généreux de nationalité, et sur la voie des améliorations, qui resserreront le lieu fédéral. Quant aux états dont les parties sont indissolublement unies, et où la constitution repose sur ce principe d'unité, quel avantage pourraient-ils trouver à diviser ce que le temps a joint fortement? Les mœurs et les idées repousseraient toute tentative pour dissoudre en fédération ces états formant un tout compacte, si la pensée d'une dissolution pareille pouvait naitre dans quelques esprits. — L'indication de chaque système fédératif se trouvera à l'article consacré à chacune de ces confédérations. — On peut d'ailleurs consulter sur les confédérations anciennes et modernes l'excellent recueil des articles publiés en Amérique par Hamilton, Madisson et Gay, lors des discussions sur le projet de constitution fédérale, présenté par la convention anglo-américaine, que présidait Washington, en 1787. Ce recueil parut sous le titre du *Fédéraliste*, et fut traduit, si notre mémoire ne nous trompe, par le girondin Lanthenas, en 1792. Toutes les constitutions fédératives y sont signalées et appréciées avec un jugement sûr. Il n'est pas inutile

de rappeler que cette publication servit de prétexte à l'accusation de fédéralisme, sur laquelle les jacobins basèrent la proscription de leurs adversaires. Or, le but du *fédéraliste*, comme celui de la constitution nouvelle qu'il défend, est au contraire de fortifier le lien fédéral, en donnant plus de vigueur au pouvoir central ; ce qui n'a pas empêché que beaucoup d'écrivains n'aient répété l'accusation des jacobins :

Et voilà justement comme on écrit l'histoire !

AUBERT DE VITRY.

FÉDÉRATION, FÉDÉRÉS. Si la révolution française a eu ses journées de deuil pour tous les partis, elle a eu aussi ses beaux jours de fête, sur lesquels l'histoire aime à s'arrêter. Certes, en première ligne de ces *fêtes révolutionnaires* (*v.* ce mot), où une si grande multitude de citoyens venaient se réunir dans des pensées de bonheur, nous devons placer les fédérations, images des assemblées des *champs de mars et de mai* de nos ancêtres (*v.* ces mots). La première idée de ces imposantes réunions date de 1790. A cette époque, des fêtes nationales avaient été organisées dans un grand nombre de départements, pour la prestation du serment civique : ces fêtes avaient donné lieu à des pactes d'alliance entre les gardes nationales de plusieurs districts et les troupes de ligne. Ces fédérations particulières inspirèrent à la commune de Paris le projet d'une fédération générale, dans laquelle les serments civiques de la nation tout entière seraient confondus en un seul serment : « Nous proposons, disait le maire Bailly à l'assemblée nationale, en lui soumettant ce projet, que cette réunion ait lieu le 14 juillet prochain (anniversaire de la prise de la Bastille). Ce jour, que nous regardons tous comme l'époque de notre liberté, sera destiné à jurer de la défendre et de la conserver. » L'assemblée accepta le plan qui lui était présenté, et fixa le contingent qu'auraient à envoyer les gardes nationales et les troupes de terre et de mer. Chaque 100 hommes de garde nationale devait choisir 6 citoyens, lesquels, réunis au chef-lieu, désigneraient sur 200 citoyens un député pour venir à Paris assister à la fédération générale ; la dépense était mise à la charge des districts. Chaque régiment d'infanterie devait également fournir six députés ; chaque régiment de cavalerie, quatre. Ces fédérés furent logés chez les habitants de Paris, qui se disputèrent l'honneur de les recevoir, et l'on choisit le Champ-de-Mars comme le lieu le plus convenable pour la fête projetée. Cette immense esplanade n'était pas bordée, comme aujourd'hui, de talus en terre. On employa 12,000 ouvriers à construire ceux que nous y voyons ; mais, ces 12,000 ouvriers ne suffisant pas encore à enlever du centre plusieurs pieds de terre, et à les voiturer sur les bords pour y former des gradins, on craignit que le travail ne fût pas terminé assez à temps : on était aux premiers jours de juillet, et la fédération, comme nous l'avons dit, était fixée au 14. Un citoyen proposa alors à chaque bataillon de la garde nationale de fournir son contingent de travailleurs, afin de soulager les ouvriers, et de prouver, ajoutait-il, que la peine ne coûte rien aux Français quand il s'agit de consolider leur liberté. Cette idée fut adoptée d'enthousiasme, et non seulement les dictricts, les corporations, les Parisiens de tout sexe et de tout âge, s'empressèrent de concourir à l'achèvement des travaux, mais encore on vit les habitants des environs arriver d'un rayon de 10 à 12 lieues. Chaque jour c'était nouveau renfort de bataillons armés de pelles et de bêches ; des familles entières se mettaient en route pour ce saint pélerinage. Des femmes élégantes et des courtisanes, des jeunes gens de bon ton et des portefaix, des vieillards et des écoliers, se réunissaient sur le même terrain, à la même heure, comme s'ils s'y fussent donné rendez-vous ; des séminaristes, des prêtres, des chartreux, des sœurs de charité, abandonnaient leurs demeures austères pour venir partager un délire patriotique que des pluies continuelles ne pouvaient éteindre. Tous ces travailleurs improvisés s'adressaient la parole comme s'ils se fussent connus depuis long-

temps. Il n'y avait parmi eux ni police, ni baïonnettes; et cependant nulle querelle ne s'élevait; aucun des objets précieux que chacun confiait à la loyauté publique pour se mettre plus aisément à la besogne n'était dérobé. Si le travail des citoyens ressemblait à une fête, leur retour était un vrai triomphe. Des applaudissements partis de tous les côtés, de toutes les fenêtres, les saluaient sur leur passage. Un enthousiasme commun avait nivelé toutes les conditions, inspiré à tous le même amour de la patrie, rassemblé dans un seul sentiment tant de sentiments divers! Sur ces entrefaites, les fédérés se réunissaient à Paris et y recevaient l'accueil le plus fraternel: quelques-uns même arrivaient assez à temps pour partager les travaux des Parisiens. — Enfin le 14 juillet luit sur la France; mais l'état de l'atmosphère ne semble point favoriser la fête préparée depuis si longtemps. Des averses multipliées dispersent à chaque instant l'immense cortége qui s'achemine du côté du Champ-de-Mars, à travers un peuple ivre de joie. Un arc de triomphe d'une grande dimension était placé à l'entrée de cette vaste enceinte, qu'un pont jeté en quelques jours faisait communiquer à la rive opposée de la Seine. Au milieu de ce cirque grandiose se dressait majestueusement l'autel de la patrie. Les fédérés se rangèrent dans la plaine, ou plutôt dans ce lac de boue; des torrents de pluie venaient de temps en temps les mouiller jusqu'aux os; mais, loin de chercher à s'abriter, ils formaient alors de longues farandoles, et cet exemple était suivi par tous les assistants. « C'était un spectacle digne de l'observateur philosophe, dit à ce sujet le marquis de Ferrières, dont le témoignage en cette circonstance ne saurait être suspect, que cette foule d'hommes venus des parties les plus opposées de la France, entraînés par l'impulsion du caractère national, bannissant tout souvenir du passé, toute idée du présent, toute crainte de l'avenir; se livrant à une délicieuse confiance; et trois cent mille spectateurs de tout âge, de tout sexe, suivant leurs mouvements, battant la mesure avec les mains, oubliant la pluie, la faim et l'ennui d'une longue attente. » L'office divin fut célébré sur l'autel de la patrie par l'évêque d'Autun. Au moment de l'élévation, le ciel, jusqu'alors voilé de nuages, laissa échapper comme un sourire; un rayon de soleil éclaira subitement le prêtre et l'hostie. Il n'en eût pas fallu autant dans le moyen âge pour crier au miracle. Bientôt le serment civique fut prêté par le roi, par les députés, par les fédérés, et répété par la foule des assistants. Au même jour, à la même heure, au même instant, dans toutes les parties du royaume, tous les bras se levaient pour prononcer le même serment. Un cri unanime ébranlait toutes les poitrines: « *Français, nous sommes libres, nous sommes frères, vive la nation, la loi et le roi!* » Les détonnations de l'artillerie, la musique guerrière, qui se mêlaient de tous côtés, les cris de joie qui remplissaient les airs, tout cela formait un ensemble qu'une plume humaine essaierait en vain de retracer. La cérémonie terminée, les fédérés se rendirent à un banquet de 25,000 couverts que leur offrait la commune de Paris. Les journées suivantes furent encore de nouvelles fêtes: revues, illuminations, spectacles, ascension de ballons, joûtes sur l'eau, bals, feu d'artifice, rien ne fut négligé pour enthousiasmer les frères des départements. Les fossés hideux de la Bastille avaient été convertis en lieu de plaisir, et on lisait sur les ruines de la forteresse: *Ici l'on danse!* — Comme nous l'avons vu, toutes les communes de la France avaient célébré en même temps la fête de la fédération; son retentissement se fit sentir jusque chez l'étranger; à Londres, à Hambourg, les amis de la liberté eurent aussi leur fédération. Pour perpétuer le souvenir de celle de Paris, une médaille fut frappée représentant la France, un faisceau d'une main, posant l'autre sur le livre de la loi, placé sur l'autel de la patrie, et soutenu par le génie de la liberté. Cette médaille avait pour exergue: *A Paris, le 14 juillet 1790*, et, sur le revers: *Confédération des Fran-*

çais. — La fédération du 14 juillet sera à jamais célèbre dans les annales de cette époque gigantesque, bien moins pourtant à cause de ce qu'elle offrit de majestueux comme solennité que par l'influence considérable qu'elle exerça sur l'opinion publique. A une époque où les rois étaient en garde contre la révolution française, sans cependant oser encore se résoudre à l'attaquer, ce fut une conception heureuse que celle d'animer d'un seul sentiment, de soumettre à une même impulsion, trois millions de gardes nationales prêtes à défendre le sol de la liberté, et de montrer à l'étranger un grand peuple se levant tout entier comme un seul homme. — La seconde fédération, celle du 10 août 1793, occupera aussi une grande place dans l'histoire. En 1790, il s'était agi tout à la fois et d'en imposer aux ennemis extérieurs, et de réconcilier les privilégiés avec ceux qui les avaient vaincus; la fédération devait donc tourner alors au profit de ceux contre qui la révolution avait été commencée. En 1793, au contraire, le fédéralisme n'était pas encore mort en France; la plupart des départements étaient hostiles à la capitale, et d'une réconciliation sincère dépendait le salut de la république. On profita de l'acceptation de la constitution démocratique de l'an Ier pour provoquer cette réconciliation. Chacune des assemblées primaires dut envoyer son représentant à Paris, et là, au jour anniversaire de la chute de la royauté, ils vinrent tous jurer sur l'autel de la patrie de défendre jusqu'à la mort la constitution nouvelle que la nation venait d'adopter. Dans le même moment, tous les citoyens français, réunis en fédérations particulières, juraient aussi de la maintenir. Les résultats de cette fédération furent tels que la convention l'avait espéré. Du reste, rien n'avait été négligé pour que la fête du 10 août fit oublier celle du 14 juillet 1790; David en avait été l'ordonnateur : grâce à lui, elle réunit le grandiose à la simplicité, et excita le même enthousiasme dans les envoyés des départements. — La troisième et dernière fédération française fut celle du Champ-de-Mai en 1815. Cette fois, ce n'était plus un peuple venant se jurer à lui-même de maintenir sa liberté et ses droits; c'était une réunion de fédérés, au milieu de laquelle le souverain revenu de l'exil jetait l'étincelle qu'il destinait à réveiller le patriotisme indispensable pour repousser une nouvelle invasion. Les députés prêtèrent serment à l'acte additionnel aux constitutions de l'empire, et une distribution de drapeaux, faite par Napoléon, termina la journée. Mais la fédération de 1815 n'eut et ne pouvait avoir aucun résultat. L'homme figurait trop au premier plan; la nation était trop sacrifiée; cette fédération n'imposa point à l'Europe armée contre nous; elle ne réveilla point l'énergie patriotique si nécessaire pour la contenir : cette énergie, le despotisme impérial l'avait comprimée si long-temps qu'il l'avait usée, et il ne la retrouva plus quand il chercha à s'appuyer sur elle. — Depuis 1815, nous n'avons plus eu de fédérations : est-ce à dire qu'on ait reconnu qu'elles étaient inutiles? non sans doute. Mais ces immenses réunions de citoyens venus de tous les points les plus éloignés, les plus imperceptibles de la France, ne se commandent pas à jour fixe comme les réjouissances populaires que nous voyons revenir à chaque anniversaire. C'est que pour soulever ainsi en même temps une nation de trente-trois millions d'hommes, il faut plus que le souvenir de quelque triomphe passé. Il faut cet enthousiasme de la liberté qui ne peut naître qu'à l'heure de ce triomphe, ou dans des moments de grandes crises; cet enthousiasme qui se vivifie et s'accroît de l'enthousiasme de tout ce qui nous entoure, et fait en même temps les grands peuples et les grands hommes. Certes, si l'on venait proposer en des temps ordinaires de réunir brusquement des citoyens répartis sur toute la superficie de nos 86 départements, et de les agglomérer en une nouvelle fédération, on ne ferait qu'une parade ridicule, sans retentissement et sans portée. NAPOLÉON GALLOIS.

FÉDÉRÉS. Nous venons de voir que les députés des départements aux trois fé-

dérations de 90, 93 et 1815, s'appelaient également *fédérés*. Ce mot a eu d'autres acceptions historiques qu'il est important de signaler. En 1792, on l'appliqua aux volontaires des bataillons levés dans les départements qui séjournèrent à Paris avant de rejoindre l'armée active, et qui y participèrent à la journée du 10 août. On dit les *fédérés marseillais*, les *fédérés bretons*. Vers les premiers jours de la convention, lorsque la guerre éclata entre les girondins et les montagnards, et que les premiers proposèrent la création d'une garde départementale pour veiller sur l'assemblée, plusieurs départements, devançant l'adoption de cette mesure, envoyèrent à Paris des bataillons qu'on appela aussi *bataillons de fédérés*. — Enfin, en 1815, Napoléon organisa en bataillons de *fédérés*, sous le commandement du général Darricaud, le peuple des faubourgs de Paris. NAPOL. GALLOIS.

FÉDOR-IVANOWITCH. Né en 1557, et monté sur le trône en 1584, *Fédor*, fils d'Ivan, fut un de ces princes faibles et imbécilles, tels que l'histoire nous en montre tant ; un de ces princes sous lesquels les atrocités les plus révoltantes, les crimes les plus affreux, sont autorisés dans toutes les classes de l'état. Du reste, ces actes de barbarie, dont fourmillent les annales de la Russie, doivent être attribués moins aux tsars eux-mêmes, proclamés par les princes des états voisins les dignes émules des *païens les plus sauvages*, qu'à l'absence complète de toute civilisation, tant chez eux qu'au sein des masses abandonnées à leur direction. Fédor, placé sous la tutèle d'un régent qui voulait usurper le trône, n'eut pas de repos qu'il ne se fût fait couronner, puis il abandonna le soin des affaires à un favori nommé Boris Godunow ou Gudenof, dont il avait épousé la sœur. Quant à lui, son unique plaisir, son délassement de prédilection était de s'enfermer dans les couvents et d'y sonner les cloches. On ne saurait mieux comparer la position du favori de Fédor qu'à celle de nos anciens maires du palais. Comme eux, Boris Godnnow aspira à une royauté dont il supportait toutes les charges, pendant qu'un monarque fainéant en accaparait tous les honneurs. Pour y parvenir, il fit assassiner Démétrius, frère de Fédor, et, voulant ensuite donner le change à tout le royaume, il ordonna de rechercher les auteurs du crime, envoya à l'échafaud grand nombre de citoyens de la ville où il avait été commis, et commanda la destruction de la ville elle-même. Bientôt sa tyrannie devint insupportable ; des exécutions quotidiennes, des massacres en masse contenaient les nobles et le peuple, mais n'étouffaient point leurs clameurs. Vers la fin de 1595, Godunow crut que le moment était venu de déposer Fédor ; mais des succès obtenus sur les Tatars par un général russe jetèrent subitement une éclair d'énergie dans l'ame de ce fantôme de roi ; il se crut délivré du joug de son favori; il lui résista : « Je veux, dit-il, que mes ordres soient exécutés, et que vous vous souveniez que je suis votre maître ! » Mais cette énergie dura peu, elle n'eut d'autre résultat que d'irriter Godunow en lui faisant craindre pour son influence. Dès ce moment, au dire de plusieurs historiens, il s'occupa activement à organiser et à grossir son parti, et, du jour qu'il le crut assez fort, il empoisonna Fédor et se fit appeler à lui succéder. Ainsi mourut, en 1598, le dernier descendant de la dynastie de Rurick, qui avait occupé le trône de Russie depuis l'année 860. Ce prince ne fut point regretté, et la nation russe subit le despotisme de son successeur avec la même bassesse que du vivant de Fédor elle avait subi celui qu'il exerçait au nom du monarque. — Ce fut pourtant sous ce Fédor si lâche et si tremblant que la Russie envoya des troupes en Sibérie, fit cultiver cette contrée et y éleva plusieurs villes ; ce fut également sous son règne que fut créée la dignité de patriarche de la Russie, qui eut pour résultat l'indépendance de l'église russe, preuve évidente que ce ne sont pas toujours les grands rois qui font les grandes choses. U. BARRIÈRE.

FÉE, FEERIE. Je n'ai sans doute

pas besoin de définir ces êtres merveilleux qui occupent une si grande place dans la mythologie et les œuvres poétiques du moyen âge; il n'est personne de nous qui ne se souvienne de ces contes dont on nous a bercés dans notre enfance, et de ces belles grandes dames qu'on nous faisait apparaître avec une écharpe d'or et une baguette magique; il n'est personne de nous qui n'ait cru de tout son cœur aux fées, et qui ne voulût peut-être y croire encore. Le mot de *fée* a donné lieu à plusieurs discussions; quelques savants ont pensé qu'il provenait primitivement du mot persan (*peri*), d'où l'on aurait fait d'abord *feris* (en anglais *fairy*), mais l'opinion généralement admise aujourd'hui, c'est que ce mot vient de *fatum*, *fata*. En espagnol, le nom de *fée* se traduit par *hada* ou *fada*, en italien *fata* :

Ivi è una fata nomata Morgana.

(Boïardo.)

— De *fata* est venu le verbe *fatar*, puis l'ancien verbe français, *faer*, et le participe, *faé*. Cette étymologie est non seulement très logique sous le point de vue grammatical, mais elle s'accorde parfaitement avec le caractère et la mission attribués aux fées. C'étaient, en effet, comme on le sait, des êtres puissants, soit par leur propre nature, soit par le secours de leurs enchantements, et qui exerçaient une grande influence sur l'homme et sur sa destinée (*fatum*). — Mallet, dans son histoire de Danemarck, prétend que la croyance aux fées nous est venue du Nord; et, pour soutenir son assertion, il s'appuie sur ce que les divinités scandinaves connues sous le nom des *nornes* ont plusieurs attributs des fées. Il est bien vrai qu'il existe plusieurs rapports entre ces deux natures d'êtres fictifs. Il est bien vrai encore que les nornes étaient vénérées en Danemarck, en Norwége, avant que les fées fussent connues dans la partie méridionale de l'Europe. Mais on aurait tort d'attribuer au Nord la création de notre monde féerique. L'histoire de nos fées n'est point empreinte des sombres images du Nord. Elle est tout orientale par les idées, par la couleur. Les fées viennent de l'Orient. Les Perses les ont transmises aux Arabes, les Arabes aux Espagnols, aux Provençaux, à toute cette foule de poètes, de troubadours, qui s'en allaient porter de château en château leurs *trobas*, leurs vers d'amour et leurs fictions. — Il y avait deux sortes de fées : les unes étaient des nymphes d'une nature sur-humaine; les autres, telles que Morgane, Viviane, n'étaient que des femmes instruites dans la magie. Il y avait aussi les bonnes et les méchantes fées : les premières, toujours prêtes à donner un appui au malheur, à réparer un désastre, à prévenir la discorde; les secondes ne songeant au contraire qu'à exercer les maléfices les plus dangereux. Celles-ci avaient à leurs ordres les démons, et elles pouvaient, avec leurs conjurations, enfanter de grands maux. Le peuple les redoutait, et employait divers moyens pour se mettre à l'abri de leurs pouvoirs. Dans l'abbaye de Poissy, on disait autrefois chaque année une messe pour préserver le pays de la colère des mauvaises fées. Quand on fit le procès de Jeanne-d'Arc, on lui demanda si elle n'avait pas assisté quelquefois aux assemblées tenues par les malins esprits près de la fontaine aux fées. La pauvre fille avoua qu'elle y avait été. Les anciens poèmes de chevalerie, les contes et légendes présentent souvent le tableau des luttes d'une fée bienfaisante avec une mauvaise : c'est tout simplement ce dualisme qui se retrouve dans chacune des croyances religieuses, le sentiment du bien et du mal personnifié sous l'image d'une fée. Nous avons dit que les fées exerçaient une grande influence sur la destinée de l'homme. Les unes se dévouaient tout entières au sort d'une famille, comme Mélusine à la famille Lusignan; d'autres au sort d'un individu, comme Viviane à Lancelot du Lac; d'autres, comme Alcine, attendaient les chevaliers au bord de leur île, et leur donnaient à boire un filtre magique qui les enivrait et leur ôtait toute résolution; d'autres, enfin erraient à travers le monde, che-

vauchant sur un cheval ailé, tantôt invisible à tous les regards, tantôt apparaissant pour soulager un opprimé ou réparer une injustice. Les chevaliers qui s'en allaient à la recherche des aventures rencontraient quelquefois sur leur chemin une belle dame qui sollicitait l'appui de leur bras, dans une périlleuse entreprise, et c'était une fée qui se servait de ce prétexte pour les attirer à elle. Souvent la fée emmenait l'aventureux paladin dans son palais de diamants, et lui donnait tant de bonheur qu'il ne pouvait plus rien regretter au monde. C'est ainsi que la fée Mourgue emmena Ogier le Danois dans sa magique demeure d'Avalon; et là, dit le vieux roman : « Tant de joyeulx passe-temps lui faisoient les dames faces qu'il n'est créature en ce monde qui le sceust imaginer ne penser, car les ouïr si doulcement chanter, il lui semblait proprement qu'il fust en paradis; si passoit temps de jour en jour, de sepmaine en sepmaine, tellement que ung an ne lui duroit pas ung mois. » — Chaque grande maison avait sa fée protectrice, qui était comme son bon génie. On l'appelait dans les circonstances solennelles, à la naissance d'un enfant, à un mariage. Elle amenait avec elle quelques-unes de ses compagnes, répandait ses dons sur l'enfant, et cherchait à deviner son avenir. Dans la Scandinavie, les nornes ont aussi le don de prédiction. Saxon le grammairien parle d'une chapelle où le roi Friedleif alla les consulter sur le sort de son fils. Mallet pense que les nornes ne furent d'abord que des femmes habiles à pronostiquer l'avenir, qui d'abord étonnèrent le peuple par leurs signes cabalistiques, et qui, grâce aux idées superstitieuses du temps où elles vivaient, furent peu à peu élevées au-dessus du vulgaire, idéalisées, et en quelque sorte divinisées. — Les fées apparaissaient encore sous la forme de sirènes, de nymphes des eaux, comme on le voit dans plusieurs légendes et dans le poème de Boiardo. Au reste, pour comprendre toute la variété et la richesse de ces fictions fériques, il faudrait lire les romans de chevalerie, les vieux poèmes, les contes populaires, où les fées se montrent tour à tour si puissantes et si gracieuses. — L'origine du mot *féerie* n'est pas difficile à démontrer. Il provient naturellement de la même souche que le mot *fée*, mais on l'a pris quelquefois dans deux acceptions différentes. Dans certains romans, il sert à désigner le pays des fées. Ogier le Danois dit : « S'il me falloit retourner en *féerie*, je ne sauroye où prendre mon chemin. » Le plus souvent, on s'en sert pour désigner un prestige, un enchantement :

Plusieurs parlent de Gumart,
De faieries et de songes,
De fantômes et de mensonges.

— Toutes les œuvres du moyen âge respirent cette merveilleuse croyance aux fées. Les vieux poèmes français du XIIe et du XIIIe siècle la reproduisent souvent. *Le Roland amoureux*, de Baïardo, *Le Roland furieux* de l'Arioste, la présentent sous les images les plus séduisantes; Spencer l'a prise pour base de son épopée; Shakspeare lui doit quelques-unes de ses plus belles pages. Plus tard, quand la poésie dédaigna ces charmantes fictions, la prose y eut recours, et les contes de fées parurent et obtinrent une vogue universelle. Le premier recueil de contes où les fées commencèrent à prendre place est le *Pentamerone* de Basile (1667). En 1697 vinrent les contes de Perrault, que nous connaissons tous, et en 1698 ceux de Mme d'Aulnoy. En 1704, Galland publia sa traduction des *Mille et une nuits*; et en 1786, la collection connue sous le titre de *Cabinets des fées* absorba dans ses longs récits tout le monde féerique. X. MARMIER.

FEINDRE, FEINTE, FEINTISE, simuler, se servir d'une fausse apparence pour tromper; *feindre* une maladie, *feindre* de la joie, *feindre* d'être gai. On dit absolument l'art de *feindre*. Une porte *feinte*, une colonne *feinte*, c'est la représentation d'une porte, d'une colonne, faite pour la symétrie ou l'agrément. *Feinte*, employé substantivement est synonyme de *déguisement*, d'*artifice*. En termes

d'escrime, c'est l'action de *feindre*, de diriger un coup vers un point du corps quand on le dirige réellement vers un autre. En termes d'imprimerie, c'est le défaut de touche dans une feuille imprimée, défaut résultant de ce qu'une partie de la forme n'a pas reçu assez d'encre. *Feintise* est un vieux mot qui a la même signification que *feinte*, mais dont l'allure semble plus poétique. M. Guizot caractérise ainsi la différence qu'il y a entre *feindre* et dissimuler : *feindre*, c'est se servir d'une fausse apparence pour tromper, faire semblant; dissimuler c'est cacher des sentiments, des projets. La dissimulation fait partie de la *feinte*; l'une cache ce qui est, l'autre montre ce qui n'est pas. Les femmes savent *feindre* bien mieux que dissimuler, parce que la dissimulation demande plus de discrétion, et la *feinte* plus d'adresse. Louis XI disait : Qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner. Les vrais machiavélistes ajoutent, qui ne sait pas *feindre*. La dissimulation est le contraire de la franchise; la *feinte* est le contraire de la sincérité. *Feindre* la gaîté est un mauvais moyen de dissimuler sa tristesse. Orosmane est trop fier pour dissimuler :

Trop généreux, trop grand pour s'abaisser à *feindre*.

X.

FELD-MARÉCHAL, ou plus correctement feld marschall. Mot qui, quoique allemand par ses racines, a été imité des usages français; il a été la traduction, sous forme germanisée à génitif renversé, du maréchal-de-camp, terme qui, dans l'origine, donnait idée d'un grade plus élevé que ne l'est celui du maréchal de-camp actuel. Ce dernier, de révolution en révolution, est devenu le maréchal de France; et depuis le XVIIe siècle le feld-maréchal ou le maréchal-de-campagne y correspond. Mais il n'avait, dans la guerre de trente ans, que le sens de major-général ou de chef d'état-major; un feld-maréchal servait sous général; maintenant il est lui-même un général d'armée. Il en est ainsi chez les Anglais, les Autrichiens, les Hollandais, les Prussiens, les Russes, etc. Les généraux en chef, Wurmser, Wellington, Barclay de Tolly, etc., étaient feld-maréchaux; et le second de ces personnages a ce titre dans cinq royaumes.— Une fiction admise dans les armées françaises, et qui s'y est maintenue à tort ou à raison, considérait l'activité de service des maréchaux comme devant se prolonger autant que leur vie. Cet usage, qui ne date que de Louis XIV, ce principe, qui donnait tant d'importance aux chefs royaux, afin d'effacer tout vestige du pouvoir militaire des chefs féodaux, a été partout imité chez l'étranger; car il n'y a pas d'armée qui ne soit une image plus ou moins fidèle de ce qu'était celle de Louis XIV. Ainsi, dans tous les services, les feld-maréchaux, fussent-ils centenaires, doivent mourir l'épée au côté ou à la main. Cet abus, qui se maintenait chez les coalisés, quand il s'était effacé en France, n'a pas laissé de contribuer aux défaites qu'ils ont éprouvées dans les guerres de la révolution.

Gal Bardin.

FELDSPATH. Dans l'ancienne minéralogie, on désignait sous ce nom plusieurs minéraux de composition assez différente. M. Beudant a partagé ces minéraux en deux espèces du genre silicate dans la famille des silicides. Ces deux espèces sont : l'orthose et l'albite.— L'*orthose* cristallise en prisme oblique rhomboïdal, pèse spécifiquement de 3,39 à 2,58; raie le verre, fait feu au briquet, mais bien moins que le quartz, fond au chalumeau en émail blanc, n'est point attaqué par les acides. L'orthose est composé de

silice, de	61 à 66.
alume, de	17 à 19.
potasse, de	11 à 17.
chaux, de	0,35 à 1,25.
oxyde de fer, de	0,47 à 1,75.

Les couleurs de cette substance sont le vert, le rouge, le blanc-jaunâtre, le gris et le noir. Son aspect est chatoyant, nacré, opalisant, vitreux, aventuriné. On trouve l'orthose à l'état cristallin, schisteux, granulaire, compacte, décomposé.— L'orthose forme, en se mélangeant avec d'autres minéraux, plusieurs roches, telles

que le gneiss, le leptinite, le granit, la protogyne, la pegmatite, la syénite, le diorite, la dolérite, les basaltes, plusieurs laves, et le porphyre rouge antique, etc. Les usages de l'orthose sont nombreux, les roches formées par ce minéral sont employées dans les constructions, dans les arts. La pierre de lune de Ceylan ou feldspath chatoyant et le feldspath aventuriné sont employés en bijouterie.

L'albite (feldspath vitreux, feldspath de soude, eisspath, cleavelandite, etc.), cristallise en prisme oblique à base de parallélogramme obliquangle, pèse 2,61, raie le verre, fond en émail blanc, n'est pas attaquée par les acides. Elle est composée de

silice, de	67 à 70.
alumine, de	18 à 19.
soude, de	9 à 11.
chaux, de	0,15 à 0,66.
oxyde de fer, oxyde de manganèse, magnésie	quelques traces.

potasse, manque quelquefois; telle analyse en a présenté 2,41.

—La manière d'être de l'albite est à peu près celle de l'orthose. Sa couleur est ordinairement le blanc. Elle constitue plusieurs roches, notamment l'euphotide, la variolite, quelques roches hypersthéniques, le pétrosilex, le rétinite, l'obsidienne, les trachytes et la pumite. — L'albite et l'orthose s'associent à peu près avec les mêmes minéraux. Voici leurs principales associations: avec le quartz, le mica, la topaze, la tourmaline, l'amphibole, le pyroxène, le grenat, le titane sphène et rutile, le talc, fer titané, le péridot, etc. L. Dussieux.

FÉLIBIEN (André), sieur des Avaux et de Javercy, naquit à Chartres en 1619. Il fut, en 1647, nommé secrétaire d'ambassade du marquis de Fontenay-Mareuil, à Rome. Là se développa son goût pour les arts; il se lia avec les plus habiles peintres, et surtout avec le Poussin. De retour en France, il fut successivement historiographe du roi, de ses bâtiments, des arts et manufactures, garde des antiques du palais Brion, secrétaire de l'académie d'architecture érigée en 1671, contrôleur-général des ponts et chaussées, administrateur de l'hopital des Quinze-Vingts. Il mourut en 1695. Il avait été l'un des huit qui formèrent l'académie des inscriptions, établie par Colbert en 1663. Il est auteur de nombreux ouvrages, dont le plus connu et le plus estimé est intitulé: *Entretiens sur les vies et les ouvrages des plus excellents peintres anciens et modernes.* Ce fut encore lui qui composa toutes les inscriptions placées dans la cour de l'Hôtel-de-Ville de Paris, depuis 1660 jusqu'en 1686. Son frère, *Jacques*, avait embrassé l'état ecclésiastique; il a laissé plusieurs écrits religieux.

Félibien (Jean-François), fils aîné d'André, hérita de son goût pour les arts, et lui succéda dans ses places. Il fut aussi conseiller du roi, secrétaire de l'académie d'architecture, et trésorier de celle des inscriptions. On a de lui quelques ouvrages assez estimés sur l'histoire des arts. Il mourut en 1733.

Félibien (Dom Michel), également fils d'André, naquit à Chartres en 1666. A l'age de seize ans, il entra dans la congrégation de Saint-Maur. Il mourut en 1719. Parmi ses travaux on remarque surtout son *Histoire de l'abbaye royale de St-Denys en France*, 1 vol. in-folio. Il commença aussi, d'après les instances de Bignon, prévôt des marchands, l'*Histoire de la ville de Paris*, en 5 vol. in-folio, terminée par dom Lobineau. Le jugement de dom Félibien était sûr, sa critique pleine de sagesse, son esprit facile, mais la faiblesse de sa santé fut un grand obstacle à ses études. A. Savagner.

FÉLICITATION (*gratulatio, applausus*). C'est un compliment que l'on fait à quelqu'un pour témoigner la part que l'on prend à un événement heureux ou malheureux qui lui est arrivé. Ce mot, qui a reçu de nos jours une si grande extension, ou qui plutôt est devenu d'une application si familière, est d'une formation assez récente; il était à peine connu en France il y a un siècle. En 1738, lors de

la publication du dictionnaire de Richelet, il n'était point encore entièrement établi dans la langue, et n'avait pas de signification précise par lui-même, car on ne croyait pouvoir l'employer qu'en le joignant au mot *compliment*, comme dans cette phrase : « Je lui ai fait un compliment de félicitation, *si j'ose parler ainsi*, sur la mort de sa diablesse de femme, et et on ne saurait, en effet trop le *féliciter* là-dessus, car, etc. » On ne croyait pas même alors pouvoir se servir de cette locution, *compliment de félicitation*, sans répéter dans la même phrase l'idée qu'elle était destinée à exprimer. Le mot *félicitation* emporte seul et toujours aujourd'hui avec lui l'idée de compliment, et rien, par suite des progrès de notre civilisation, n'est plus commun que les circonstances où il est en usage. Il n'y a presque pas d'événements, si indifférents qu'ils soient en apparence, qui n'aient un côté avantageux ou nuisible, heureux ou malheureux pour quelqu'un, et qui par cela même ne deviennent l'occasion de félicitations. C'est surtout à l'époque du jour de l'an qu'on s'adresse mutuellement le plus de félicitations, comme expression des vœux de bonheur qu'on forme mutuellement les uns pour les autres. Nous croyons presqu'émettre une proposition inutile en ajoutant qu'elles sont rarement sincères et qu'elles ne l'ont jamais été moins que depuis qu'elles sont devenues plus fréquentes. C'est une formalité de ce que nous appelons mœurs polies ; ce n'est, en un mot, que le simulacre où plutôt l'hypocrisie de la cordialité.

BILLOT.

FELINSKI (ALOISE), Polonais, naquit à Loutzk, ville du palatinat de Wolhynie. A peine âgé de dix-huit ans, voyant les efforts de ses compatriotes pour reconvrer l'indépendance de la patrie, il prit les armes, et se mêla à l'insurrection excitée par Kosciuszko. Mais ce général, remarquant d'autres dispositions dans le jeune guerrier, le destina à la carrière des lettres et l'envoya à Varsovie. Après la chute de la Pologne, il se rendit au sein de sa famille pour veiller à la santé de sa vieille mère et se vouer tout entier à la littérature. Les universités de Varsovie et de Wilna résolurent en même temps de l'arracher à la solitude, et lui offrirent ensemble des chaires de littérature dans leur sein. Il remercia d'abord sans accepter, mais bientôt, se rendant aux sollicitations de Thadée Czacki, homme célèbre en Pologne par ses ouvrages et par le zèle qu'il mettait à propager la civilisation, Felinski accepta les fonctions de directeur du lycée de Krzemieniets, et là, il prépara cette jeunesse de sa province natale qui devait donner au pays tant d'hommes marquants dans les sciences et les beaux-arts. La mort le ravit à sa famille et à ses concitoyens, l'an 1820 à l'âge de 50 ans au plus. Le regret fut universel, car la perte était universelle. En lui, la Pologne ent à regretter un des hommes qui avait le plus mérité de la littérature et de la civilisation. Ses premiers ouvrages sont des lettres en vers à ses amis, et une traduction du poème des jardins de Delille, qui se distingue par un goût exquis, une grande élégance et une pureté remarquable de langage. Mais ce qui fit sa gloire, et immortalisa son nom, ce fut la réforme de l'orthographe polonaise, et la création de la tragédie nationale. Cette orthographe avant lui n'avait pas de forme bien certaine : on y était frappé du manque complet de ces accents mous qui adoucissent l'âpreté de la langue. Felinski lui imposa des règles sûres et invariables; il introduisit les accents et la voyelle *j*, qui rendirent la langue plus harmonieuse et plus propre à exprimer les pensées sentimentales et paisibles du poète et du romancier. — Les anciens auteurs dramatiques de la Pologne se bornaient à traduire les tragédies grecques, latines, françaises, n'osant se permettre d'en composer eux-mêmes une seule dont la donnée et la couleur fussent nationales. Il s'était même répandu un absurde préjugé qui accusait les annales de la Pologne de ne renfermer aucun épisode dramatique. Sur les théâtres n'apparaissaient que des costumes grecs et des toges romaines. Jamais un pauvre joupan

polonais ne s'y montrait; on entendait retentir les noms des Miltiade, des Brutus, jamais ceux des Sobieski, des Batory. Felinski brava le préjugé et publia, en 1814, une tragédie intitulée *Barbara :* elle fut jouée à plusieurs reprises sur les théâtres de Varsovie, de Wilna, et d'autres villes de la Pologne, et toujours le public l'accueillit avec enthousiasme. Elle fut traduite en plusieurs langues, et les Aristarques étrangers rendirent unanimement justice à sa conception dramatique, aux beautés de sa poésie, et cependant le sujet est polonais; il appartient au XVIe siècle. Sigismond-Auguste, roi de Pologne, du vivant même de son père, avait épousé secrètement Barbara Radziwil. Lorsqu'il est appelé à la couronne il déclare son mariage. La diète des nobles, jalouse du privilége qui rend le roi esclave des seigneurs, s'oppose à ce mariage avec hauteur, mais avec loyauté. La reine-mère Bona, de la famille des Sforce de Milan, ourdit une conspiration contre son fils. La diète, après mille obstacles vaincus par la fermeté du roi, condescend à ses désirs, mais dans ce moment fortuné, la jeune reine meurt empoisonnée par un médecin italien, compatriote et complice de Bona. L'auteur a su tracer ses caractères avec une grande vérité historique, et en se maintenant à la plus sublime élévation de l'art dramatique et de la poésie. Felinski marche à la tête du drame polonais, car il a su introduire sur la scène un sujet national et le revêtir des couleurs de la patrie. Il doit être proclamé à juste titre le créateur de la tragédie polonaise. M. Czajkowski.

FÉLIX (papes). Le saint-siége a été occupé par cinq pontifes de ce nom. Le premier était fils d'un Romain appelé Constantius, et c'est tout ce que l'histoire a raconté de lui avant son exaltation. Il succéda à Denys, l'an 270, sous le règne de l'empereur Claude II, et fut le vingt-septième évêque de Rome. L'église était alors troublée par l'hérésie de Paul de Samosate, qui niait la divinité de Jésus-Christ. Cet évêque d'Antioche, déposé par un concile, refusait d'obéir à la sentence et de céder son palais épiscopal à l'évêque Domnus que le concile avait nommé à sa place. L'empereur Aurélien, juge de ce différend, s'en remit à la décision de l'évêque de Rome et des prélats d'Italie; et Félix, ayant refusé sa communion à l'hérésiarque, le fit chasser d'une église que Paul avait scandalisée par son faste asiatique. Aurélien démentit bientôt cette apparence de respect pour les prêtres chrétiens; et un édit de persécution fut lancé contre eux. Félix soutint par ses discours et par son exemple le zèle de son troupeau. Il affermit et consola les victimes de la colère impériale. On assure qu'il ensevelit de ses propres mains 342 martyrs, mais il ne le fut pas lui-même, quoi qu'en aient dit le concile d'Ephèse et St-Cyrille d'Alexandrie ; il fut seulement mis en prison, et y mourut le 22 décembre 274, après cinq ans de pontificat.

Félix II, trente-huitième pape, fut élevé sur le saint-siége en 357, après l'exil du pape Libère et malgré les protestations du peuple et de la partie du clergé qui tenait pour ce pontife, déposé par l'empereur Constance. A en croire saint Athanase, Félix ne fut élu que par trois eunuques et sacré par trois évêques vendus à l'empereur; d'autres écrivains ecclésiastiques l'accusent d'arianisme. Mais il faut se défier des accusations de ceux qui ne l'ont jamais considéré que comme un intrus et un antipape. Le témoignage de saint Athanase est surtout fort suspect, puisque le pape Libère ne fut exilé que pour avoir refusé de signer le décret du concile de Milan, ou plutôt des prélats ariens contre cet évêque d'Alexandrie. Quoi qu'il en soit, Félix II ne jouit pas long-temps de sa puissance pontificale : les dames romaines lui préféraient Libère; elles se présentèrent à l'empereur Constance dans tout l'éclat de leur parure, pour lui demander le rappel de leur évêque favori. Constance se laissa fléchir, à condition que Libère signerait la condamnation d'Athanase, ainsi que la profession de foi souscrite par le concile de Sirmium en faveur de l'arianisme, et qu'en outre, il consentirait à partager le saint-siége

avec Félix. Libère, impatient de rentrer dans Rome, signa tout ce qu'on voulut, et fut reçu dans sa capitale, en 358, aux acclamations des dames et du peuple. Mais à peine l'empereur eut-il quitté cette ville que le peuple se rua sur les partisans de Félix, et le chassa lui-même de sa capitale. Rétabli un instant par le zèle de ses amis et par la protection de Constance, il fut banni une seconde fois à force ouverte; et après avoir végété huit ans dans une terre qu'il avait en Toscane, il y mourut peu de jours avant son compétiteur. Sa mémoire éprouva les mêmes vicissitudes que sa vie. On lui contesta la qualité de vrai pape. Saint Augustin, Optatus de Milève et plusieurs autres ne l'ont jamais compté au nombre des pontifes de Rome, et ce ne fut que trois siècles après qu'il fut déclaré tout à la fois pape, saint et martyr. Ce décret de Grégoire-le Grand faillit être cassé en 1582, sous le pontificat de Grégoire XIII, et sur le rapport du cardinal Baronius. Le sacré collége était divisé sur cette question, et Baronius allait l'emporter sur le cardinal Santorio, avocat de Félix II, lorsqu'on découvrit sous un autel un grand cercueil de marbre avec cette inscription : *C'est ici le corps de saint Félix pape et martyr, qui a condamné Constance.* Baronius, qui raconte ce miracle, céda, dit-il, à l'ascendant du saint, retracta son opposition, et Félix II fut maintenu dans le martyrologe.

Félix III, était fils d'un prêtre romain du même nom, et portait le prénom de Cœlius. Il était marié lui-même, et passe pour le quadrisaïeul de Grégoire Ier, dit *le grand*. Il fut le cinquantième pape et succéda, le 8 mars 483, à Simplicius, sous le règne d'Odoacre. L'hérésie des Eutychiens et les débats pour le siége métropolitain d'Alexandrie occupèrent les premiers moments de son pontificat. Pierre Monge l'arien et Jean Talaius l'orthodoxe se disputaient cette église d'Afrique. Acace, patriarche de Constantinople, protégeait le premier, tandis que le second était soutenu par le saint-siége; et à l'aide de cette querelle, Félix III essaya de soumettre le siége de Constantinople à celui de Rome. Le patriarche et l'empereur Zénon se jouèrent de ses légats, les firent mettre en prison, et deux d'entre eux n'en sortirent qu'après avoir communiqué avec les hérétiques. Félix les fit excommunier à leur retour, le 28 juillet 484, par un concile qui enveloppa le patriarche Acace dans la sentence. Un nouveau légat, chargé de la signifier dans Constantinople, fut séduit à son tour par le patriarche et frappé du même anathème par le pape. Les évêques orthodoxes ayant été cependant rétablis dans les églises d'Afrique par le Vandale Gondebaud, Félix III lança une décrétale contre les catholiques, clercs ou laïques, qui pendant la domination des ariens, s'étaient fait rebaptiser par eux. Il leur interdit les ordres sacrés, les soumit à une pénitence, et dégrada tous les prêtres ou évêques tombés dans ce péché. Acace étant mort en 489, et son successeur Flavita ayant voulu ménager les deux partis, Félix III découvre ses menées, et chasse ses envoyés de Rome; bientôt la mort dérobe Flavita à l'anathème, et le nouveau patriarche Euphémius sollicite la communion du saint-siége. Mais ce n'est point assez pour l'intraitable Félix III. Euphémius a conservé dans les diptyques les noms d'Acace et de Flavita. Le pape lui refuse la communion et lui ordonne de les rayer. Cette dispute dura trente ans et finit par la radiation des noms condamnés par le saint-siége; mais Félix III ne fut pas témoin de ce triomphe; il ne reçut pas même la réponse de l'empereur Anastase à la lettre qu'il avait écrite à ce successeur de Zénon pour l'engager à protéger la foi catholique. Il mourut le 25 février 492, après un pontificat de neuf ans moins douze jours. C'est à lui qu'on dut la construction de la basilique d'Agapet auprès de St-Laurent; et ceux qui ont blâmé le plus son orgueil à l'égard des princes et des patriarches ont loué la sagesse de sa conduite et la régularité de ses mœurs.

Félix IV, cinquante-sixième pape, fut le successeur de Jean Ier, sous le règne

de l'empereur Justin et du roi Théodoric, qui, tranchant toutes les brigues, le fit élire ou l'élut lui même de sa pleine autorité, l'an 526. Il était fils d'un Samnite appelé Castorius ; et c'est à peu près tout ce que l'histoire en rapporte. Il rendit cependant un service au saint-siége, en faisant révoquer par le roi Athalaric l'édit de Valentinien II qui autorisait l'appel du jugement du pape à l'autorité seculière. C'est à lui que sont dues encore la réparation de l'église de St-Saturnin et la fondation de celles de St-Côme et St-Damien. Son pontificat dura trois années, et finit le 12 octobre 529.

Félix V, deux-cent-seizième évêque de Rome, était duc souverain de Savoie avant d'être pape. Né à Chambéry, le 4 septembre 1383, il avait à peine huit ans lorsqu'il hérita de son père Amédée VII, et gouverna le comté de Savoie sous le nom d'Amédée VIII, et sous la régence de Bonne de Bourbon, sa grand'mère. Il acheta, le 5 août 1401, le comté de Génevois, qui appartenait à la maison de Villars, pour la somme de 45 mille francs. Epoux de Marie de Bourgogne, fille de Philippe-le-Hardi, il profita de cette grande alliance pour se mêler des guerres civiles de France, et reculer les frontières de ses états. Le titre de comte lui parut alors indigne de lui, et il obtint celui de duc de l'empereur Sigismond, le 19 fév. 1416. Le Piémont, apanage d'un de ses cousins mort sans enfants, lui échut en héritage le 11 décembre 1418, et la seigneurie de Verceil fut, en 1426, le prix de son alliance avec Florence et Venise contre les Visconti. Son beau-frère, le marquis de Monferrat, fut amené par sa politique à lui faire hommage de son marquisat, mais il échoua dans sa tentative sur le Dauphiné, et faillit se noyer dans le Rhône, après la défaite du prince d'Orange, dont il avait embrassé la querelle. La mort de sa femme, que la peste de 1428 lui enleva, et un assassinat, tenté sur sa personne par un gentilhomme, le dégoûtèrent du monde. Il fit bâtir un palais sur les bords du lac de Genève, près du couvent qu'il avait fondé à Ripaille, et, remettant les rênes de l'état à son fils Louis, il s'y retira sous l'habit d'ermite avec six chevaliers, sans renoncer tout-à-fait au gouvernement ou à la direction de sa politique. Ce fut le 7 novembre 1434 qu'il prit cette résolution, pendant la tenue du fameux concile de Bâle, où de violents débats s'étaient élevés entre Eugène IV et les pères. Ces débats se prolongèrent long-temps encore, et la haine réciproque s'aigrit à tel point qu'Eugène IV fut déposé le 25 juin 1439. Loin de songer à le remplacer a Amédée VIII proteste, le 20 juillet, contre un acte qu'il considère comme attentatoire aux droits du saint-siége ; et cette protestation, regardée comme une preuve de zèle pour l'église, attire les regards du concile vers la retraite de celui qui l'a signée. Sur les trente-trois prélats, choisis pour former un conclave, seize scrutins désignent Amédée. Alors les brigues éclatent ; la calomnie s'en mêle. On présente son prétendu ermitage de Ripaille comme un lieu de débauche et d'orgies. Mais une voix puissante le protège, c'est celle d'Æneas Sylvius, connu plus tard sous le nom de Pie II. Il atteste ou fait attester l'austérité de ses mœurs, son zèle pour la religion, sa piété, le grand nombre de ses fondations religieuses ; d'autres réfutent les objections qu'on tire de son caractère de laïque. Ces raisons l'emportent ; le cardinal d'Arles, président du conclave, le proclame le 5 novembre 1459. Il va le chercher à Ripaille ; et le duc Amédée est intronisé sous le nom de Félix V. Cette exaltation lui valut l'anathème d'Eugène IV, et les grossières injures des partisans de ce pape, qui retint sous sa domination les trois quarts des puissances chrétiennes, la ville de Rome et le patrimoine de St-Pierre. Nous avons raconté à l'article d'Eugène les événements qui remplirent cette période de la papauté ; il est inutile d'y revenir. Félix V ne fut pape que de nom. Le concile de Bâle fut forcé de lui allouer pour revenu le dixième denier de tous les bénéfices ecclésiastiques. Mais ce décret n'étant exécuté que dans les terres de son obédience, Félix V ne fut pas aussi riche

que son rival ; car il n'avait pour partisans que le roi d'Aragon, le duc de Savoie, Albert d'Autriche, Albert de Bavière, Élisabeth de Hongrie et les seigneurs de son parti, les Suisses et quelques universités de France et d'Allemagne, qui soutenaient la suprématie des conciles. Aucun grand potentat ne voulait le reconnaître ; et le roi d'Aragon, le plus considérable de ses adhérents, se vendit bientôt à Eugène pour le royaume de Naples. Félix V, qui avait abdiqué sa souveraineté temporelle pour de moindres embarras, se retira, en 1442, à Lausanne pour échapper à ceux que lui procurait sa puissance spirituelle. Les conciles de Bâle et de Florence finirent de lassitude, et quand Eugène IV fut mort, les cardinaux de sa faction se hâtèrent de lui donner un successeur dans la personne de Nicolas V, de peur qu'on ne les forçât à reconnaître Félix. Celui-ci était hors d'état de les y contraindre. Malgré ses légats et ses bulles, toutes les puissances chrétiennes adhéraient à l'élection de Rome. Il ne restait à Félix que la Suisse et la Savoie. Æneas Sylvius avait depuis long-temps déserté sa cause ; et Nicolas V renouvelait les anathèmes d'Eugène IV. La médiation de Charles VII, roi de France, mit un terme à ce schisme. Félix abdiqua la papauté en avril 1449. Nicolas confirma de son côté tous les cardinaux des deux obédiences, ainsi que les bénéfices conférés par le pape de Bâle. Félix V redevint Amédée de Savoie, mais il resta le second dans l'église sous le titre de cardinal de Ste-Sabine, qu'il alla ensevelir avec lui dans son ermitage ou son palais de Ripaille, au milieu des six chevaliers pour lesquels il avait fondé l'ordre séculier de St-Maurice. Les historiens ne s'accordent point sur la date de sa mort. Le continuateur de l'abbé Fleury l'a placée en 1452 ; les auteurs de la biographie universelle le font mourir à Genève le 7 janvier 1451 ; mais, d'après un bref de Nicolas V, en date du 28 février 1450, qui parle de la mort d'Amédée VIII comme d'un événement tout récent, il est probable qu'elle doit être fixée au commencement de cette dernière année.

Viennet, de l'académie française.

FELLENBERG (Philippe-Emmanuel de), né à Berne, le 27 juin 1771, fondateur et directeur de plusieurs grands établissements d'agronomie et d'enseignement public en Suisse. Son père, membre du gouvernement de Berne, donna les plus grands soins à son éducation. Le succès dépassa ses espérances. Sa mère, arrière-petite-fille de l'amiral Tromp, s'attacha surtout à former son caractère, et, joignant l'exemple au précepte, elle lui inspira cet ardent amour de l'humanité, germe fécond des plus généreuses sympathies et de toutes les vertus publiques et privées. Elle lui répétait souvent : « Les grands ont assez d'amis ; sois celui des pauvres ; sois l'appui de la probité malheureuse et opprimée. » Heureuse mère ! elle a pu jouir des succès de ses leçons et de son dévouement ! Le jeune Emmanuel possédait plus de courage que de force. Il n'avait pu recevoir sous le toit paternel qu'une instruction élémentaire. L'éducation publique devait achever ce que l'éducation domestique avait si heureusement commencé. Ses parents l'envoyèrent à l'institut dirigé par le savant Pfeffel à Colmar. Mais la faiblesse de sa santé l'obligea, après quelques années d'études, à revenir dans sa patrie. Il s'imposa alors le régime le plus austère et s'habitua à ne vivre que de pain et de légumes, à ne boire que de l'eau. Il commença bientôt après le cours de ses voyages en Suisse, en France, en Allemagne. Ces excursions n'étaient pour lui qu'un sujet continuel d'études. Il ne se bornait pas à des observations de simple curiosité et trop souvent inexactes : c'est en vivant avec les hommes d'industrie, avec les ouvriers, et en se faisant, suivant les localités, cultivateur et ouvrier lui-même, qu'il étudiait les besoins et les ressources de la classe pauvre et laborieuse. Doué d'une rare sagacité, il surmontait avec autant de talent que de bonheur les plus grandes difficultés, il résolvait les problèmes les plus compliqués de l'art d'appliquer les scien-

ces aux besoins des hommes et à leurs infirmités. Loin de s'engager dans le vague des systèmes, il ne consultait que les inspirations de sa raison et de son cœur. Il n'avait que 18 ans lorsqu'une jeune fille le pria d'entreprendre la conversion religieuse d'un de ses parents, affligé d'une incurable surdité. Fellenberg se créa une langue par signes ; il parvint à se faire comprendre de son élève et devint son ami ; il se dévoua tout entier à son généreux projet, et, pendant une année, il partagea la retraite solitaire de son disciple sur le bord du lac de Zurich. Ces succès, que sa modestie ne lui permettait pas d'espérer, l'avaient déterminé à se consacrer désormais à l'éducation du peuple. Sans renoncer à ses études de haute littérature, il se rendit bientôt en état de comprendre et de traduire avec une extrême facilité les auteurs grecs et latins, et à résoudre les problèmes les plus abstraits de la philosophie de Kant. La méthode de Pestalozzi avait rendu accessibles à toutes les intelligences les principes de l'instruction élémentaire; une liaison intime unit bientôt ces deux compatriotes. — Les travaux philanthropiques de Fellenberg furent interrompus par la révolution de 1798, qui changea tout le système gouvernemental de la Suisse. Il se soumit aux nouvelles autorités de la république helvétique ; commandant de quartier à Berne, il parvint à comprimer, par des moyens de conciliation, une émeute de paysans; mais les autorités supérieures ayant refusé de réaliser les promesses qu'il avait faites en leur nom, il se démit de son commandement, rentra dans la vie privée, et renonça à toute fonction publique, voulant se livrer exclusivement au perfectionnement de l'éducation populaire et aux études agricoles. Il acheta le vaste domaine d'Hofwil, à deux lieues de Berne, sur la route de Soleure. Il y établit : 1° une ferme-modèle, dont il dirige l'exploitation, et décuple les produits par l'application de nouveaux procédés de culture; 2° une ferme expérimentale, pour l'éducation de jeunes agronomes, qui s'y rendent de toutes les parties de l'Europe, pour y suivre les cours pratiques du savant philanthrope ; 3° une fabrique d'instruments aratoires; 4° un atelier pour la construction et le perfectionnement des mécaniques, appliquées à l'agriculture. Il a réuni à cet établissement une école industrielle pour les pauvres, qui, selon leur goût et leur aptitude, y apprennent les métiers de charpentier, de menuisier, de tourneur, de serrurier, fondeur, maréchal, cordonnier, tailleur, etc.; 5° un pensionnat pour la jeune noblesse; 6° un institut d'agriculture théorique et pratique ; 7° une école normale, imitation de celle de France : chaque année, dans la belle saison, les maîtres d'école de divers cantons s'y réunissaient pour s'éclairer réciproquement sur l'application uniforme de la méthode *Pestalozzi*. Ainsi se trouvait groupé sur un seul point et dans un centre commun tout ce qui tend aux progrès, aux développements des facultés intellectuelles, au bien-être et aux mœurs des populations. L'éducation du pensionnat des jeunes nobles comprend toutes les connaissances, toutes les études nécessaires pour les préparer à remplir avec distinction les divers emplois auxquels les appellent leur position sociale et l'intérêt du pays. Treize professeurs d'un talent éprouvé sont attachés à cet institut. M. Fellenberg, pour surveiller plus facilement toutes les parties de son vaste établissements, a fait construire une tour élevée, qui domine toute la contrée : de là, et à l'aide d'un porte-voix, ses ordres sont immédiatement transmis sur tous les points. —Afin d'assurer autant que possible l'avenir de son immense et utile institution, et de rendre sa durée indépendante de celle de l'existence d'un homme, M. de Fellenberg a pourvu à ses besoins futurs par des dispositions testamentaires, et créé une commission perpétuelle, chargée de diriger après sa mort son école des pauvres. Les commissaires appelés à continuer ce patronage philanthropique sont au nombre de trois : ils ont quatre suppléants. Plusieurs princes ont envoyé

des élèves à l'établissement d'Holwil, et, en 1814, l'empereur Alexandre, sur un rapport du comte Capo d'Istria, a fait remettre au célèbre philanthrope suisse la décoration de St-Wladimir, de quatrième classe, avec une lettre autographe conçue dans les termes les plus bienveillants. Les institutions les plus honorables, les plus utiles, ont rencontré des contradicteurs : M. de Fellenberg n'a pu échapper aux attaques de l'envie et aux perfides insinuations des méchants. On l'a même accusé de n'avoir eu pour but que de s'attacher par la reconnaissance de nombreux partisans, et de se faire un puissant parti politique dans les populations des campagnes. Cédant au désir bien naturel d'imposer silence aux calomniateurs, M. de Fellenberg a eu le tort grave, selon nous, d'interrompre indéfiniment les réunions périodiques des maîtres d'école, voués à la méthode de Pestalozzi. Il n'est au pouvoir d'aucun homme de satisfaire tous les hommes à la fois. Faire ce qu'on doit et ce qu'on peut, c'est remplir sa mission. Il y a folie à exiger de soi-même davantage. De nombreux écrits ont été publiés sur l'établissement d'Holwil : L'un des plus remarquables est le *Voyage à Holwil*, par M. Hoffmann, envoyé de la princesse de Schwarzenberg-Rudolstadt, avec des observations de M. Thaer, conseiller d'état de S. M. le roi de Prusse. M. de Fellenberg n'a pas cru devoir laisser cet écrit sans réponse. Ses observations ont été insérées dans les *Annales d'agriculture*, de M. Thaer, et dans les *Feuilles d'Holwil*.— Les attaques dont l'institut de M. de Fellenberg a été l'objet ne l'ont point au reste détourné du but qu'il se propose, et c'est par de nouveaux efforts, par de nouveaux bienfaits, qu'il se borne chaque jour à y répondre. Le vrai patriotisme n'est que l'heureuse réunion des vertus publiques et privées, et M. de Fellenberg est éminemment patriote dans la véritable acception de ce mot, trop souvent mal compris et mal appliqué. A lui l'honneur incontestable d'avoir élevé sa patrie au premier rang des peuples agricoles. La reconnaissance de ses contemporains lui est acquise ; celle de la postérité ne lui manquera pas. Elle le saluera du nom de bienfaiteur de l'humanité.

Dupey (de l'Yonne).

FELLER (François-Xavier), naquit en 1735 à Bruxelles, où son père occupait la charge de secrétaire du gouvernement autrichien. Élevé d'abord à Luxembourg, sous les yeux de son aïeul maternel, il alla continuer ses études à Rheims, au collége des jésuites de cette ville. Dès qu'elles furent achevées, il entra dans cet ordre célèbre et fut envoyé par ses supérieurs à Liége, pour enseigner les humanités. Il professa ensuite à Paderborn, et occupa à Tyrnau, en Hongrie, durant plusieurs années, une chaire de théologie. — En 1771, il revint dans sa patrie et s'établit à Liége, où il se livra à la composition de divers ouvrages. Lors du soulèvement des Pays-Bas (1787), Feller prit parti dans cette lutte et se rangea du côté national, dont il appuya la cause par des brochures. La révolution française, qui éclata deux ans après, blessait trop vivement ses opinions politiques et religieuses pour qu'il pût en adopter les principes. Aussi, quand notre armée s'empara du pays en 1794, Feller abandonna sa patrie pour se retirer en Westphalie. Il mourut à Ratisbonne le 23 mai 1802. Quoiqu'il ait beaucoup écrit, nous ne mentionnerons ici ni ses œuvres scientifiques, où il s'efforçait de renverser le système de Newton, ni ses œuvres morales et théologiques. Les savants ne lisent pas les unes et personne ne lit plus les autres. Il n'en est pas de même de son *Dictionnaire historique*, qui a eu, du vivant de l'auteur, deux éditions. Une si vaste entreprise, exécutée par un seul homme, devait présenter des lacunes et des imperfections ; mais il suffit en ce genre de faire mieux que ses devanciers. Si Feller, comme il en fut accusé, a copié beaucoup d'articles du livre de Chandon, il en a composé un grand nombre pleins de recherches et d'érudition. Il est fâcheux que l'esprit de secte ait faussé son jugement au point de le rendre injuste

envers tout janséniste et tout philosophe du XVIIIe siècle, qu'il déprécie sans mesure, tandis qu'il cherche à grandir certains hommes médiocres, n'ayant d'autre mérite que d'être orthodoxes. Quoi qu'il en soit, le *Dictionnaire historique* de Feller, malgré ses défauts, et peut-être à cause de ces mêmes défauts, a joui d'un succès de vogue qui se soutient encore aujourd'hui, même depuis la publication de la biographie universelle, qui lui est supérieure sous tous les rapports. — Il y a eu encore deux autres Feller : l'un (Joachim), célèbre professeur saxon, né en 1628 à Swickau, débuta à 13 ans par un poème latin sur la passion de J.-C. Conservateur de la bibliothèque de Leipzig et l'un des rédacteurs des *Acta eruditorum*, il fut mêlé dans les querelles littéraires de son temps, et mourut en 1691. — Son fils, Joachim Frédéric, mort à 53 ans en 1726, est connu en Allemagne par son livre intitulé : *Otium hanoveranum, sive Miscellanea ex ore et schedis Leibnitzii*. C'est un excellent *ana*, où l'on trouve une foule de particularités curieuses sur Leibnitz. SAINT-PROSPER jeune.

FÉLON, terme de droit féodal, qui, au moyen âge, passa dans la langue vulgaire, et est encore d'usage aujourd'hui. On qualifiait de *félon* le vassal qui ne voulait pas reconnaître son seigneur, ou qui violait envers lui son serment de fidélité ; on donnait aussi cette qualification au seigneur qui faisait injure à son vassal. Voilà pour le droit féodal ; mais dans la langue du moyen âge *félon* signifiait aussi *cruel* et *inhumain*. Les romans de chevalerie parlent souvent de géants *félons*, qui avaient un cœur *félon* ; de brigands crueux (cruels) et *félons*, de *félons traistres*. — On trouve dans quelques vieux auteurs *félonesse* au féminin, pour dire *cruelle* ; terre *félonesse* pour dire une terre stérile, comme si, en ne produisant pas, elle était infidèle à son maître. — On n'est pas d'accord sur l'étymologie de ce mot : selon les uns, il vient de l'hébreu *nofal*, par métathèse ou déplacement de syllabe ; selon les autres (et cette conjecture est plus probable), il dérive de l'allemand *fehlen* (manquer, faillir) ; d'autres lui donnent pour racine le mot grec *féléin*, ou le mot latin *fel* (colère, fiel). On trouve le mot *felo* ou *fello* dans les capitulaires de Charles-le-Chauve.

FÉLONIE. Ce que je viens de dire du mot *félon* s'applique au mot *félonie*, qui dans les vieux auteurs s'écrit *félonnie*. C'était la trahison ou désobéissance du vassal envers son seigneur, l'injure du seigneur envers son vassal : à ce titre, Charles-Quint et François Ier se renvoyaient réciproquement l'épithète injurieuse de *félon*. — Le crime de *félonie* emportait confiscation du fief : c'est de cette loi que s'arma Philippe-Auguste contre le roi Jean d'Angleterre. On connaît ce vieil adage du droit féodal : « c'est *félonie* si le vassal attente à la personne de son seigneur. » Le crime de *félonie*, selon les vieilles lois d'Angleterre, comprenait le meurtre, le vol, le suicide, la sodomie, l'incendie avec préméditation, etc. — *Félonie* se prenait aussi dans le sens de *cruauté*, *férocité* : « L'air d'Afrique, écrivait Voiture, m'a inspiré quelque *félonnie*. » CH. DU ROZOIR.

FELOUQUE. Les felouques s'en vont ; bientôt elles ne seront plus pour nous qu'un nom historique, expression d'une civilisation effacée : elles s'en vont avec les dernières puissances barbaresques qui les avaient conservées. Hommes et choses passent vite quand la civilisation est en progrès. La felouque florissait dans le XVe et le XVIe siècle : cette époque fut son beau temps. La Méditerranée présentait alors un spectacle bien différent de ce qu'il est aujourd'hui : d'abord, il y avait la grande division des peuples en chrétiens et musulmans ; de là, guerres continuelles et pirateries incessantes, car les religions avaient du zèle dans ce temps-là. Mahomet payait le sang des chrétiens ou des ghiaours, Jésus-Christ celui des infidèles. Sur les côtes de notre Europe, les Génois, les Pisans, les Vénitiens, les Catalans, petites nations, en définitive, mais que le commerce rendait importantes, guerroyaient sans cesse

pour se ebasser mutuellement des lieux où il y avait des profits à faire. Les Français ne figuraient au milieu de toutes leurs querelles que sur quelques barques provençales que Marseille envoyait. De l'autre côté, sur toute la rive septentrionale de l'Afrique, une multitude de forbans avaient posé leurs repaires : là, tapis en embuscade, ils guettaient au passage les navires de commerce qui paraissaient en vue de leurs côtes. Tout était lucre dans ce métier-là : l'esclavage faisait des hommes une marchandise ; navire et cargaison ne coûtaient que la peine de les prendre ; il fallait seulement un peu d'audace. Le commerce maritime était un cabotage, la guerre un pillage de corsaires ; la construction navale devait se mettre en rapport avec les besoins résultant de cet état de choses. Afin de profiter de toutes les circonstances du temps, il fallait des navires allant à la voile et à l'aviron : on les armait jusque aux dents, et l'on y entassait des soldats ou des aventuriers qu'excitait l'envie de piller ; du reste, comme il ne s'agissait guère que de quelques coups de main, et qu'ils ne perdaient pas souvent la côte de vue, ils ne prenaient pas beaucoup de provisions ; en outre, peu profonds, ils accostaient tous les rivages, et se cachaient dans toutes les criques ou calanques de la côte. La felouque, qui n'est qu'une galère de très petites dimensions, convenait parfaitement. Comme la galère, elle n'a que deux mâts un peu inclinés sur l'avant, et leurs noms indiquent son origine italienne; celui de l'arrière, ou le grand mât, s'appelle l'*arbre* de mestre ; l'autre, l'*arbre* de trinquet. Chacun d'eux porte une voile énorme, du genre de celles qu'on nomme *à antennes :* cette voilure permet de naviguer très près de la direction du vent; puis, quand la brise tombe, on amène les antennes sur le pont, et le reste du gréement n'offre plus qu'une bien faible résistance à l'effort de la rame. De la proue saille un mâtereau ou pièce de bois ronde, qu'on appelle *flèche :* elle facilite la manœuvre. La felouque a douze avirons de chaque bord; les rameurs, dont la moitié du corps se trouve au-dessous du pont, sont bien abrités par la muraille. Son artillerie est formidable ; l'avant est armé de deux canons, et tout autour, sur des montants en bois, qui portent le nom de *chandeliers*, on ajuste des pierriers ou petits canons en cuivre avec pivot; leur nombre est ordinairement fixé à trente-deux. Quant aux logements, il n'y faut chercher ni le luxe ni la commodité; les matelots, qui sont très nombreux, relativement aux dimensions du navire, s'arrangent comme ils peuvent sous le pont dans de petites cases. Le capitaine a son poste réservé sur l'arrière : on dispose pour lui une espèce de carrosse avec des cerceaux de bois recouverts d'une toile peinte ou goudronnée, et de chaque côté de cette cabine on cloue des caissons, qui servent à la fois d'armoires, de lits et de chaises ; une petite table peut tenir au milieu. Je n'ai pas besoin de faire remarquer l'instabilité de cette maison : le carrosse peut être emporté par une rafale de vent, la pluie s'y glisse souvent, la vague même l'envahit quelquefois, et l'on n'y est guère à l'abri du soleil ; ce n'est pas là qu'il faut aller chercher la vie molle et confortable ; mais, si l'on est souvent obligé de disputer son dîner au roulis, si les coups de mer ébranlent le navire du haut en bas, malgré les craquements de la charpente, le murmure des flots et les sifflements du vent, on n'en dort pas moins du plus profond somme. C'est autour du cabanon du capitaine que les felouques élégantes prodiguent leurs ornements : la muraille est sculptée en arabesques, la peinture fraîchement entretenue, le tableau qui porte le nom du navire enjolivé d'une foule de fantaisies au gré du propriétaire ou du constructeur. En arrière de la cabane, il y a encore une saillie où se place le timonnier, qui tient la barre du gouvernail, et, ordinairement, pour ne pas tout bouleverser chez le capitaine, on a soin d'employer une barre renversée. L'auteur de *Don Quichotte*, qui avait été prisonnier et esclave à Alger, et qui nous a transmis dans son

admirable livre une partie de ses propres aventures, consacre un chapitre tout entier à l'histoire de son évasion sur une felonque. Sa description est une charmante peinture de la navigation à cette époque, alternativement à la voile et à la rame, rasant les rivages et se fourrant dans tous les trous, dès que le vent souffle un peu fort; enfin, risquant sans cesse de livrer le faible à la merci du fort, l'innocente victime à la barbarie du corsaire. Oh! le bon temps que ce bon vieux temps! T. Page.

FEMELLE. Les femelles ont été formées par la nature pour engendrer, nourrir et faire croître les fœtus qu'elles portent dans leur sein; aussi l'organisation des femelles est-elle bien différente de celle des *mâles (v.)*, et l'harmonie de la nature s'y montre-t-elle admirablement. Créé uniquement pour la propagation, tout individu femelle a été doté d'un sein ample pour contenir ses petits dans la gestation, de mamelles pleines de lait pour servir à leur nourriture, et de l'instinct le plus merveilleux pour leur conservation. Esquissons maintenant les caractères généraux qui peuvent faire reconnaître la femelle, sans nous occuper des organes sexuels qui la constituent, le dépositaire naturel des germes et des œufs. L'une des principales distinctions consiste dans la robe: en général, les couleurs des femelles sont plus pâles, moins foncées que celles des mâles; et, ainsi que nous l'avons vu dans l'article Faucon, ce n'est guère qu'en vieillissant qu'elles prennent des couleurs plus vives. D'ordinaire, la tête et les membres des femelles sont ou moins forts ou moins longs que ceux des mâles; mais leur abdomen a un plus grand volume, et est quelquefois armé, comme chez un grand nombre d'insectes; en revanche, les femelles sont très souvent dépourvues, principalement chez les quadrupèdes et les gallinacés, des organes qui servent d'ornement et de défense aux mâles, ou bien ces organes sont très peu développés chez elles. La femelle est plus humide, plus molle que le mâle, et moins fournie que celui-ci de poils ou de plumes, d'excroissances, d'écailles, etc. Cette humidité lui facilite beaucoup les moyens de nourrir le fœtus, ou d'allaiter ses petits. Bien qu'ayant les hanches ou parties inférieures et postérieures plus développées, les femelles sont de moindre taille que les mâles; aussi, l'époque de la puberté est chez elles plus avancée que chez ces derniers, mais leur vie étant moins active, elles existent plus long-temps qu'eux, et peuvent ainsi veiller au développement et à la sûreté de leur progéniture. En général, la faiblesse de la femelle la force de recourir à la ruse: chez quelques animaux seulement, comme les oiseaux de proie et les bêtes féroces, elles sont plus volumineuses, plus hardies que les mâles eux-mêmes, car elles sont plus dévouées à leurs petits. Leur audace et leur fureur, quand elles craignent pour leur progéniture, est poussée à un point effroyable. — Nous devrions parler ici des organes sexuels de la femelle; mais, ne pouvant le faire sans parler aussi de ceux du mâle, nous renvoyons ces notions au mot Sexe (*v.*).

Femelle (en botanique). Nous devrions de même nous étendre sur la distinction des plantes en mâles et femelles, et des principes sur lesquels cette différence a été établie; mais ce serait empiéter d'avance sur l'article Sexe des plantes, auquel nous renvoyons également. Bornons-nous en passant à une simple définition: la fleur femelle est celle qui a un, deux ou plusieurs pistils, et qui se trouve dépourvue d'étamines. O.-L. T.

FEMME (dans l'acception morale et sociale). Les femmes, moitié du genre humain, doivent être considérées sous un double rapport, telles que la nature les a faites, et telles que les fait la société suivant la variété de ses mœurs.—La Providence a tout donné, sa prévoyance a tout compensé, son équité tout mesuré. Les *nuances* qu'elle a établies entre les sexes doivent, s'il est permis de suivre cette figure, former, par leur réunion, un *ton* complet. Chaque espèce d'individus apporte à l'association les dispositions particulières dont se doit composer le tout.

Chacun a sa place, chacun a son rôle. Mais un vaste champ a été laissé aux passions humaines ; la force est devenue oppressive, la beauté séductrice, et ce bel assemblage, trop souvent renversé, ne l'a pas été seulement par des individus isolés, mais par des nations entières, par les lois et les religions elles-mêmes.—Toute association entraîne supériorité et subordination, ainsi le veut l'imperfection humaine. Ève avait été donnée pour compagne à Adam. Mais après le péché elle dut lui être soumise, et cet arrêt, encore aujourd'hui, a, dans les contrées où il fut prononcé, une exécution dont la rigueur semble devoir offenser la bonté du père commun, plutôt que satisfaire sa justice. L'abus du pouvoir une fois consacré et justifié même par la dégradation morale des êtres qu'il subjugue et qu'il avilit, a inspiré à des hommes d'ailleurs estimés sages les plus étranges idées, les systèmes les plus offensants pour cette moitié du genre humain, pour ces femmes qui sont leurs mères, et dont ils retracent si souvent les traits ou les dispositions, car il est à remarquer que le Créateur, qui n'a point voulu établir entre les sexes cette inégalité, cette distance imaginaires dont la force s'est prévalue, croisant en quelque sorte les dispositions héréditaires, a de préférence formé le fils sur l'image de sa mère, et la fille sur la ressemblance de son père.—Nous ne retracerons point ici ces opinions délirantes qui ont refusé aux femmes la spiritualité de l'ame, ou les ont exclues des récompenses éternelles. C'en est assez des faits résultant de ces opinions, ou seulement d'habitudes tyranniques nées du climat, et qui, ainsi que toutes les plaies de l'humanité, s'enferment dans un cercle vicieux, où le mal, toujours reproduit par lui-même, devient pour l'avenir une conséquence du passé. —La plante que l'air vivifie, que le soleil échauffe, se couvre de feuilles et de fruits; celle qui est étouffée n'étend sur la terre que de pâles et stériles rameaux. Mais il en est aussi qui, rendues à force d'art plus fortes et plus belles, demeurent néanmoins sans rejetons et sans utilité. De même, les femmes suffiront à tous leurs devoirs dans l'état de naturelle liberté, tandis qu'indolentes, égoïstes, frivoles, partout où elles seront privées des droits de la famille et de la société, ou amollies par la satiété du bien-être, elles renonceront volontairement à des devoirs qu'elles doivent regarder comme les plus précieux de leurs droits. — L'ame s'alimente d'occupations et d'intérêts. Leur privation en est aussi mortelle à l'ame que l'inanition est mortelle au corps. Les femmes, que la nature a voulues actives, prévoyantes, ménagères, supportent l'inaction plus mal encore que les hommes; leur esprit, souvent léger et curieux, évidemment destiné aux intérêts privés, les précipite plus vite dans les écueils de l'oisiveté et dans les égarements de la vanité, de cette vanité enivrée d'adulation durant leur jeunesse, et trop vulnérable aux mécomptes de l'âge.—Leur enfance est à la fois plus douce et plus précoce que celle des hommes ; il semble que, ne devant pas aller aussi loin, elles arrivent plus vite ; leur adolescence est pleine de charme ; la jeune fille dont le cœur s'ouvre au sentiment le porte tout entier sur sa famille ; elle respecte et chérit son père, dont la voix prend un accent plus doux lorsqu'il lui adresse la parole ; elle aime et soigne ses petits frères, mais rien n'égale son amour pour sa mère et la confiance entière qu'elle place dans son affection et son expérience. Rien de plus doux que l'union qui s'établit entre une bonne mère et sa jeune fille, c'est pour toutes les deux une des époques les plus heureuses de la vie, époque passagère comme toutes les félicités. Le désir de plaire, le goût des parures, l'attrait du plaisir, vont agiter ce cœur, troubler cette vie si calme et si pure : heureuses celles qu'une bonne éducation, de bons exemples, ont prémunies; celles qu'attendent une destinée simple et des devoirs chers à leurs cœurs!—La beauté, qui transforme les esclaves en reines, et qui peut contre-balancer la gloire, la puissance et la richesse, joue un trop grand rôle dans l'histoire des femmes de tous les pays et de tous les temps pour ne pas

être regardée comme la chance principale de leur destinée et la première cause de leurs faiblesses ou de leurs fautes. Les avantages extérieurs sont les plus tôt reconnus, les plus vivement sentis; leurs triomphes sont les plus enivrants. Inutilement la raison reconnaît leur vanité: ils la réduisent elle-même, ils enflent le cœur. Heureuse la femme dont ils ne troublent que momentanément la raison, dont ils ne pervertissent pas l'esprit! Cependant, toutes ne sont pas belles, mais toutes voudraient l'être, et l'amour de la parure, inspiré par le désir de plaire, est comme inné chez elles. Éliézer offre à Rébecca des bracelets et des pendants d'oreilles pour la disposer en faveur de son maître; le chasseur sauvage pare sa bien-aimée des plumes de l'oiseau que sa flèche a percé. Les ornements plaisent aux femmes, et leur vanité est devenue souvent la cause des profusions les plus insensées. Que faut-il alors blâmer le plus, de la cupidité d'un sexe ou de la folie de l'autre? — Cependant, les premières de toutes les parures, la grâce et le goût, sont des dons naturels. Aimables dédommagements de la force, ils embellissent la beauté et souvent y suppléent. Compagne de la jeunesse, qu'elle n'abandonne tout-à-fait dans aucune condition, la grâce, qu'on ne saurait définir, s'imite mal et ne s'acquiert pas; le goût, s'il ne se donne entièrement, se forme du moins et devient par-là un attribut plus spécial de l'éducation et de la bonne compagnie. Mais aussi il s'égare avec la mode: la mode, dont les femmes adorent les caprices, gâte bien souvent la nature; et cependant les yeux qu'elle fascine s'y accommodent encore. La pauvre femme de l'Esquimau, lorsqu'avec de longues souffrances elle est parvenue à se percer la lèvre pour y introduire un os de poisson, est aussi satisfaite de sa parure qu'une jeune Parisienne l'est de ses manches énormes. — Les aberrations du goût sont, au reste, le moindre inconvénient de cet amour de la parure, auquel le nécessaire est quelquefois sacrifié, et dont le but n'est pas seulement de plaire et d'être belle, mais de rivaliser avec les autres femmes et de les surpasser. La jalousie, non pas celle que la passion rend homicide, et dont les fureurs doivent être placées au premier rang des plaies communes à l'humanité, cette jalousie de vanité, n'aiguise pas de poignards, mais elle enfante de mauvaises actions, et sème l'aigreur et trouble la société. — Une cause non moins grave de ces effets funestes, c'est le trop parler, et les indiscrétions si souvent reprochées aux femmes.

Je sais même sur ce fait
Bon nombre d'hommes qui sont femmes,

a dit La Fontaine, et peut-être, en effet, ce penchant est-il moins un attribut du sexe que la conséquence des occupations paisibles et sédentaires qui n'entraînent ni effort de pensée ni déploiement de force. Le tailleur et le barbier, qui tenaient au temps d'Aaron-Al-Raschid une si grande place parmi les conteurs, sont encore de nos jours essentiellement porteurs de nouvelles. Quoi qu'il en soit, la vivacité des impressions, une certaine mobilité de pensée, suite du vide de l'esprit et du défaut d'instruction, il faut le dire aussi, la curiosité, trait caractéristique des filles d'Ève, expliquent assez cette disposition qui, lors même qu'elle est sans but et sans malice, peut être mise au nombre des fléaux de la société. — Ces faiblesses, ces torts plus inhérents au caractère féminin, appartiennent néanmoins à l'humanité tout entière, et la Providence, non moins généreuse envers les femmes qu'envers les hommes, les a dotées comme eux de vertus, de talents, de passions, nous ne dirons pas à moindre mesure, mais à nuances diverses; les teintes sont chez elles vives, prononcées, tranchantes, mais moins profondes, moins solides, plus facilement modifiées, plus souvent altérées par les circonstances extérieures. On a dit qu'elles apercevaient plus vite, voyaient aussi bien, mais observaient moins long-temps. La sensibilité et l'orgueil, très irritables chez les femmes, les élèvent jusqu'à l'héroïsme du sentiment, les égarent jusqu'aux plus criminels emportements de la jalousie et de la ven-

geance. Leurs fautes sont aussi jugées plus sévèrement que celles des hommes, parce qu'elles ont des conséquences plus graves. Dépositaires du premier de tous les intérêts, celui de la paternité, elles tiennent entre leurs mains l'intégrité de la famille, l'honneur et la paix du foyer, la prospérité du ménage. C'est d'elles que les jeunes enfants reçoivent ces premières cultures, ces premières semences, si influentes sur le reste de la vie. — L'amour maternel, ou seulement l'amour pour l'enfance, est chez les femmes un sentiment instinctif, que les vanités du luxe et la dépravation elle-même peuvent énerver, flétrir, mais non jamais détruire. A ce premier amour, que la nature aussi impose à la brute, succèdent des soins, des prévoyances, dont l'intelligence et la continuité sont essentiellement du domaine des femmes. Chargées d'élever et de chérir l'enfance, de servir l'infirmité, de consoler la douleur, il leur appartient encore de calmer la colère, d'éteindre les ressentiments, d'adoucir les mœurs. Sous ces derniers rapports, l'éducation étend infiniment leur influence; l'instruction, qui développe et rectifie l'esprit; les talents, qui ajoutent aux moyens de plaire et de fixer, deviennent de puissants auxiliaires. Partout où l'esprit des femmes est cultivé, partout où elles prennent rang dans le monde intelligent et spirituel, la rudesse se polit, la société se perfectionne.—Mais une tâche si honorable et si flatteuse, réservée au très petit nombre, est, dans l'histoire générale des femmes, comme ces points de repère qui montrent seulement jusqu'où l'on peut aller. Le niveau ordinaire, la juste part, c'est le libre exercice de leurs devoirs. S'il est permis de s'exprimer ainsi, c'est leur partie dans le grand concert.—Ce partage voulu par la nature est loin cependant de leur être partout accordé. L'influence du climat sur les mœurs, aussi incontestable que celle de la position sociale sur le développement des facultés intellectuelles, établit une immense inégalité dans le sort comme dans la moralité des femmes. La nature moins précoce et les passions moins fougueuses permettent, dans les pays tempérés, une presque égalité entre les sexes. La raison et l'expérience, remplaçant graduellement chez les femmes le charme de la jeunesse, entretiennent l'affection; l'habitude et la communauté d'intérêts cimentent l'union; et l'époux, communément plus âgé que sa femme, vieillit doucement avec elle. Il n'en est pas de même des contrées méridionales, où les femmes, nubiles dès 8 ou 9 ans, sont flétries à 20. Elles ont été traitées en enfants, et la raison, si elle survient, ne saurait leur donner un empire dont la beauté n'a pas eu le temps de jeter les premiers fondements. Cette raison, éminente dotation de l'espèce humaine, n'a pas d'ailleurs, à de bien rares exceptions près, une croissance spontanée, elle se cultive, elle se mûrit. Mais lorsque les soins, les conseils, l'expérience même, lui ont manqué, l'ignorance l'étouffe et les passions l'égarent. La pluralité des femmes, première anticipation de la force, les fit graduellement descendre du rang de compagnes à celui d'esclaves, car l'époux, transformé en maître, ne put maintenir la paix, dans ce foyer de rivalités et de discordes, autrement que par la force et la crainte. — La loi naturelle, cédant au climat, tolérait la polygamie, mais avec des restrictions qui furent dans la suite réglées par Moïse; Abraham, si long-temps fidèle à Sara, choisit, pour avoir un fils, une autre femme parmi ses esclaves, mais sans néanmoins l'élever au rang d'épouse, sans la soustraire à l'autorité de sa rivale. Isaac n'aima jamais que Rébecca, et Jacob, sans la tromperie de Laban, n'eût eu d'enfant que de Rachel. Homère nous intéresse à la vieille union de Priam et d'Hécube, au chaste amour d'Hector pour Andromaque. En ces temps, l'épouse était seule admise au partage du rang et des droits de chef de famille, et si l'esclave satisfaisait aux inconstances du maître, c'était du moins sans troubler le foyer domestique par ces rivalités qu'entraine la supplantation et l'égalité des titres. Ainsi, l'esclavage, contribuant sous ce rapport au repos des familles, conservait au mariage des droits

nécessaires au maintien de la société. — Chez les Égyptiens, l'autorité de la femme égalait, surpassait même celle du mari; elle lui était assurée par les conventions du mariage et par contrat. Sémiramis, puissante par la victoire, célèbre par des travaux dont le récit semble miraculeux; cette reine de Saba venant éprouver par des questions la sagesse de Salomon, et par ses présents étonner sa magnificence; Thalestris et ses Amazones, dont l'histoire n'est pas entièrement fabuleuse, prouvent que dans l'ancienne Asie, le sexe, loin d'être asservi, pouvait atteindre à la plus haute domination, et même à une indépendance contraire à la nature. — Le législateur de Sparte avait voulu que les femmes partageassent les exercices et les priviléges des hommes : aussi partageaient-elles, si elles ne le surpassaient, leur dévouement patriotique. Platon, allant plus loin, veut dans sa république les admettre au gouvernement de l'état, au commandement des troupes; mais Xénophon, plus raisonnable, reconnaissant à chaque sexe des devoirs auxquels s'adaptent des dispositions particulières, compare la mère de famille à la reine des abeilles, qui gouverne la ruche, anime les travaux et pourvoit à tous les besoins. La liberté dont les femmes jouissaient à Rome fut justifiée tant que la sévérité des mœurs républicaines les empêcha d'en abuser. Honorées du titre de citoyennes, on les vit souvent s'en montrer dignes par des actes de dévouement; et Coriolan, sourd à la voix de la patrie, s'émut à celle de sa mère, aux supplications des femmes qui l'accompagnaient. Cependant, la répudiation et le divorce laissaient un assez libre champ à l'inconstance, mais sans qu'il fût permis d'avoir deux épouses à la fois. Il était réservé au christianisme d'épurer la loi naturelle et de corriger les codes des nations. Libérateur de toutes les oppressions, réparateur de tous les abus, il égalisa les balances où l'amour du Créateur avait pesé les destinées de ses communs enfants. Le mariage, rendu indissoluble, remit aux mains des femmes ce sceptre du foyer domestique, que la nature leur a incontestablement destiné. — Cependant, la loi de Mahomet, que sa conformité avec les dispositions des climats chauds a si généralement répandue dans l'Orient, ayant contre nature détrôné les femmes du gouvernement intérieur, a permis contre nature aussi qu'il fût confié à des hommes dégradés, et victimes comme elles de ce vicieux renversement des lois naturelles : en Perse, les eunuques, chargés de tous les soins domestiques, enlèvent aux femmes jusqu'à celui de leurs vêtements. Subjuguées, avilies par l'ignorance et l'oisiveté, ces créatures déchues, presque assimilées aux animaux domestiques, deviennent un objet de luxe, l'une des vanités du faste asiatique, dont la Bible nous montre dans Salomon le premier exemple. Un abus si insultant pour l'humanité ne saurait s'accorder avec la peinture admirable que ce prince nous a laissée de la femme forte gouvernant sa maison, qu'en distinguant les mœurs nationales de celles du palais, et l'époque où a été écrit le livre de la *Sagesse*, de celle où, vaincu par l'orgueil et la satiété, le fils de David, le sage d'Israël, n'était plus qu'un esclave des plaisirs. — Quoi qu'il en soit, cette dépravation, toujours perpétuée dans l'Orient, y existe encore chez les grands, chez les princes, et depuis tant de siècles, avec les difficultés, les inconvénients qu'entraine nécessairement le maintien d'un ordre de choses contre nature. La terre, privée du soleil et de sa rosée, ne produit qu'une mousse inerte, sinon quelque lichen vénéneux. De même, ces intelligences abruties, ces passions refoulées, ces imaginations égarées faute de routes ouvertes, causent une humiliante dégradation ou de cruels désordres. Ce qui eût été énergie, peut-être dévouement, a changé en haine et quelquefois en crime. Les intrigues, les fureurs jalouses qui dévorent l'ame de ces captives, nécessitent et justifient la sévérité du maître. — Ces coutumes tyranniques n'ont pourtant pas toujours été sans quelques exceptions, heureux effets de la civilisation : du temps des khalifes, chez ces

Maures d'Espagne, créateurs de la chevalerie; chez les premiers empereurs mogols, à toutes les époques de perfectionnement ou de gloire, les femmes, mieux élevées, eurent plus d'influence et de liberté. Les Chinois, trop polis pour enfermer leurs épouses, ont eu l'art d'attacher une opinion de beauté et de distinction à la mutilation de leurs pieds. Ils les estropient dès l'enfance pour les rendre sédentaires. Ces abus, de quelque manière qu'ils se modifient, ont toujours pour source unique le *droit du plus fort*, droit plus cruellement imposé encore par certains peuples sauvages, et même chez les Bedouins, où les femmes, chargées de tous les travaux pénibles, sont employées comme bêtes de somme. — La finesse et la ruse, armes du faible, instruisent à la tromperie à proportion que la société accorde moins; les femmes y recourent, surtout lorsque les moyens de plaire ayant cessé, elles espèrent encore, par des charmes, des filtres, de prétendus arcanes, exercer quelque empire sur la crédulité. Le surnaturel, dont l'ignorance est toujours avide, influe puissamment sur l'imagination des hommes méridionaux. L'astuce féminine s'en est partout emparée. Dès les temps les plus anciens, les femmes juives étaient accusées de sorcellerie. Les sibylles surprenaient la confiance par leurs sentences énigmatiques, et les pythonisses joignaient les grands effets de l'enthousiasme à quelques secrets naturels dont elles tiraient habilement parti.—Associées au culte par le paganisme, les femmes partageaient en plusieurs pays avec les prêtres les fonctions et les privilèges du sacerdoce; comme eux, elles consultaient les entrailles des victimes, la prêtresse de Diane égorgeait les étrangers que le sort jetait en Tauride, et la barbare druidesse concourait dans les Gaules aux sacrifices humains. Les honneurs rendus aux vestales par les Romains tenaient à des idées plus saines : ils honoraient en elles une pureté, une innocence de mœurs qui semblent rapprocher l'homme de la Divinité. C'est le même sentiment qui, dans le christianisme, a consacré les vierges au culte du Seigneur. Ce dévouement religieux, si fréquent parmi les deux sexes, dans les temps de ferveur, fut long-temps entretenu par un motif moins pur, l'intérêt ou l'orgueil des familles. Pour que les biens non partagés se perpétuassent dans une seule branche, les enfants puînés étaient voués au célibat. L'église et les ordres militaires offraient aux jeunes fils une voie moins austère, mais les filles des nobles et même celles des bourgeois devaient peupler les cloîtres. Alors, dans chaque famille, à une seule femme, marquée par le sort, étaient réservés les noms d'épouse et de mère. Une seule devait s'élever au rang de dame et de maîtresse ; toutes les autres, couvertes d'un voile, enfermées pour la vie, étaient dévouées à prier et souffrir pour les fautes qu'elles n'avaient pas commises. Et cependant telle est l'influence de l'esprit du siècle dans lequel on se trouve placé, tel est le pouvoir des sentiments religieux; ces victimes, à peu d'exceptions près, ne murmuraient point contre le sort; elles s'estimaient heureuses et prédestinées; leurs pensées élevées vers le ciel, leur esprit occupé de pratiques de dévotion, s'égaraient rarement hors des murs du monastère où elles avaient été enfermées dès leur enfance, et qui, pour elles, était l'univers. — Les dispositions affectueuses et enthousiastes des femmes les élèvent facilement aux idées contemplatives et religieuses. Le dévouement semble une production spontanée de leur ame. Et l'honneur, l'honneur que le raisonnement dissèque et détruit, est vif aussi chez les femmes, qui sentent plus qu'elles ne raisonnent : il étouffait l'amour des mères lacédémoniennes; il conduit au bûcher la veuve de l'Hindou; il se montre dans les crises de la fortune, et sous les traits du courage dans les douleurs physiques, aux approches de la mort, où les femmes paraissent souvent plus fortes que les hommes. Ces pauvres Indiennes se disputant le bûcher, ou l'épouse préférée a seule le droit de suivre son époux, achetant de la mort la plus cruelle le droit de participer

un instant à ce bien imaginaire qu'on appelle honneur, ces femmes étaient-elles donc créées pour l'esclavage? Non sans doute, leurs cœurs, ouverts aux nobles impressions, eussent, comme ceux des femmes spartiates et romaines, aimé la gloire et la patrie; émus au récit des hauts faits de la chevalerie, ils eussent, comme ceux des nobles châtelaines, encouragé les preux et récompensé la vaillance. En ces temps de grande et honorable mémoire, la civilisation était, ainsi qu'elle le sera toujours, favorable aux femmes. La société perfectionnée leur rend nécessairement la place que le Créateur leur a destinée, cette place, marquée près de celle de l'homme, sur le trône d'où l'un et l'autre doivent gouverner en commun toutes les créatures que Dieu leur a soumises.

Mme DE MAUSSION.

FEMMES (*au physique et au moral*). Pour bien peindre les femmes, il ne faudrait ni les haïr ni les trop aimer, et ne vivre ni trop près ni trop loin d'elles. Ce sont des êtres qu'on ne peut consciencieusement observer lorsqu'on se sent ému de leur voisinage, quand on est prévenu contre leurs défauts, persuadé superstitieusement de leur perfection, ou tout-à-fait désenchanté. En semblable matière, on doit se préserver d'indifférence autant que d'enthousiasme, et éviter le dénigrement encore plus que la flatterie. Tout compensé, les femmes ont le droit d'être mécontentes du peintre quand elles ne sont pas fières du portrait. — La plupart du temps, les femmes ont eu pour historiens, ou des personnes de leur sexe, ou des hommes non mariés; ce qui prouve, pour le dire en passant, que les célibataires ont plus de goût que les gens mariés, ou peut-être plus de loisirs et plus d'illusions : toujours est-il que de pareils juges sont fort enclins à l indulgence, fort suspects quant à la véracité.—Lorsqu'on parle des femmes, le style devrait être plus précis, plus naturel qu'en toute autre conjoncture; plus délicat aussi et plus judicieux, afin d'éviter les indiscrétions et les sacriléges; plus sincère et plus fin, afin de donner au récit une plus grande conformité avec son sujet; plus réservé surtout, plus modeste, pour ne les point faire rougir, bien que le vermillon de la pudeur leur aille à merveille. — Je lisais dernièrement le portrait qu'une femme célèbre faisait d'elle-même; elle commençait par la jambe et le pied, et finissait par le reste : nous tâcherons d'imiter cette décence. J'ai le pied petit, disait-elle, il est alerte et rapide, mais vacillant : mes hanches sont fort relevées, si relevées que j'en rougis presque; et j'ai une large poitrine superbement meublée. Ma bouche est peut-être un peu grande, on en voit mille de plus jolies; pas une n'a le sourire plus tendre et plus séducteur. Mon nez me cause bien quelque appréhension, je le crois un peu gros du bout; cependant, à tout prendre, il ne gâte rien. Mon front est vaste; mes sourcils, très arqués et fort épais, le rendent majestueux; heureusement mes larges paupières tempèrent tout cela en voilant plus d à moitié mes prunelles, beaucoup plus ardentes que je ne voudrais. Les veines de mon front se gonflent vingt fois le jour, alors que je suis émue, et elles forment une sorte de lettre qu'on m'assure être un y grec. Mes cheveux sont si innombrables et si longs que je trouverais sûrement en eux une défense et un abri; ils sont ma plus belle parure. J'ai le menton retroussé et tel que ceux où les physionomistes voient l'indice de la volupté : je doute que personne fût plus faite pour elle et l'ait moins goûtée. — La femme qui se peignait ainsi (Mme Roland) devait monter quelques jours après sur l'échafaud, où ne l'accompagnait aucune crainte : elle mourut en héroïne. Mais elle n'avait pas voulu qu'on perdît le souvenir de sa figure, car les femmes tiennent à leurs périssables attraits plus qu'à toute chose au monde. Uniquement pour rester belles, souvent elles se résignent à des douleurs qu'elles fuiraient s'il ne s'agissait que de la vie. Même au sein des sérails où elle sont captives, elles s'occupent sans relâche d'une beauté qui seule les retient esclaves. Que leur importe la liberté, pourvu qu'elles vivent préférées!

Que leur fait l'esclavage, si elles trouvent à qui donner des chaînes! — La femme n'est pas femme uniquement par quelques organes essentiels; elle l'est par chaque endroit de son corps, par chaque organe pris en particulier, par ses formes arrondies et gracieuses, par sa structure délicate, par chacun de ses traits, par sa taille, par ses fonctions, qu'un rien dérange, par ses facultés intellectuelles, sa sensibilité, ses goûts, ses affections et ses aptitudes morales, ses penchants, son caractère, son humeur, et même par ses maladies et ses souffrances, toutes choses que nous passerons rapidement en revue.

Caractères physiques, proportions, beauté.

La taille de la femme est moins élevée que celle de l'homme, et c'est fort heureux: rien de plus disgracieux qu'une femme très grande. « Quelle est la taille de ma sœur Marie? disait la reine Élisabeth à l'ambassadeur de Marie-Stuart.—Madame, la princesse Marie est plus grande que votre majesté d'environ deux pouces, répondit l'ambassadeur. — C'est deux pouces de trop, répartit Élisabeth : j'ai précisément la taille qui sied le mieux à mon sexe... » Toutes les femmes jeunes et belles pensent comme Élisabeth, ou ce serait leur faute : au moins, ne sont-ce pas les attestations qui leur manquent. — Toutefois, la Vénus de Médicis à 7 têtes et demie, comme disent les artistes, tandis que l'Apollon du Belvéder à 8 têtes et quelques modules, cela fait à peu près la différence d'un sixième. Les deux sexes dans nos climats tempérés ont approchant les mêmes proportions jusqu'à 12 ou 13 ans; mais la crue des filles s'arrête dès que vient l'âge de la puberté, tandis que l'homme continue de croître jusqu'à et par-delà 20 ans. — Les proportions diffèrent aussi d'un sexe à l'autre. Chez l'homme, la moitié du corps correspond à la bissection du torse, à peu près au pubis, tandis que chez la femme, ce point médian est situé plus haut, dans l'intervalle du pubis à l'ombilic. Le tronc, chez elles, a donc proportionnellement plus de longueur que chez l'homme; les membres inférieurs sont plus courts; et pour peu qu'on veuille y songer, on s'apercevra que cette disproportion était nécessaire à l'accomplissement des desseins essentiels de la Providence.— La tête de la femme a moins de volume que dans la race masculine: le diamètre transversal a moins d'étendue; le front a moins de largeur et d'élévation, et voilà pourquoi, s'il faut en croire les phrénologistes, jamais femme n'a créé de religion, n'a fait de poème épique ni de grandes découvertes. Au moins est-il certain qu'il existe des différences manifestes entre le crâne d'un homme et celui d'une femme. — Le front de celle-ci est en général moins inégal que le nôtre; et c'est même afin de rompre cette uniformité du front que beaucoup de femmes élégantes l'ornent de nœnds, d'un bandeau ou de pierres étincelantes. — La seule chevelure suffirait pour caractériser les sexes. Les cheveux de la femme sont assez longs pour la vêtir, assez beaux pour la parer, assez touffus pour exiger des soins infinis où se consument de longs instants : voilà même de tous les embellissements naturels du sexe celui qui porte le plus de préjudice à l'intelligence : peut-être consacrons-nous moins de temps aux femmes que les femmes à leur chevelure, et pour elles c'est perte de temps des deux côtés.—Les yeux de la femme sont un peu plus écartés, et ordinairement mieux voilés, soit par des cils plus longs que ceux de l'homme, soit par des paupières dont le tissu fin et comme satiné se déroule avec une rapidité magique, sans garder ni plis ni rides. Les sourcils sont aussi mieux arqués, caractère que quelques femmes rendent encore plus sensible en colorant les sourcils à la manière des Orientales et des Grecques du Fanal; les cils aussi participent à cette cérémonie. — Le nez est presque toujours plus petit qu'en l'autre sexe, affectant au reste mille formes, ayant leurs significations, menaces ou promesses; tantôt se continuant fièrement avec le front comme celui de la Vénus grecque; tantôt échancré immo-

dcstement vers le heut, quelquefois court, retroussé ou épaté, rarement aquilin. La bouche est presque toujours plus petite, ou du moins plus gracieuse, même sans le secours du sourire. Le rire d'ailleurs à ses dangers pour la beeuté, outre les préventions qu'il autorise quant au caractère; je veux parler de ces plis causés par un sourire trop fréquent, rides immuables qui semblent renfermer la bouche entre deux parenthèses. Les lèvres de la femme ont d'ailleurs tant d'expression, surtout la supérieure, si sujette à varier d'eprès l'humeur ou l'esprit, qu'on y lit sonvent plns de ehoses que n'en révèlerait la parole, qui d'ailleurs est moins sincère. Il ne faut pas s'étonner si le silence des femmes est quelquefois si éloquent. — L'oreille, ce dernier vestige de la beauté, a aussi ehez la femme une finesse de contexture, une grâce de contours, que celle de l'homme n'offre presque jamais au même degré. Le menton est presque toujours plus petit, uni et lisse comme le reste de la face, où la barbe ne naît jemais. Ce dernier caractère toutefois n'est pas sans qnelques exceptions: des femmes brunes, passé 20 ens, ont parfois une jolie forêt aux côtés de la bouehe, et franchement, cela ne leur messied point : l'essentiel est de ne jamais couper ces poils follets, celles qui les détruisent à l'exemple des Orientales et des Espagnoles, à l'aide du *rusma* ou de toute autre composition où entre le chaux, se préparent des repentirs. La peau alors devient rude, et elle perd son luisant, son carmin, son vif incarnat; les arracher est ehose plus douloureuse, mais plus prudente. — Le cou, servant de support à la tête, n'est pas moins gracieux qu'elle ni moins significatif quant au sexe; le cou, si arrondi, si plein, si doux, si gracieusement infléchi et s'harmoniant si bien avec son voisinage; le cou, si mclencontrensement caché sous le yachmaek des mahométanes, mais si généreusement porté nu par les Françaises, suffirait à lui seul pour caractériser la femme comme pour l'embellir. La saillie du larynx, qui rend le cou de l'homme si enguleux, est insensible chez la femme, et cela même qui accroît la beauté de son cou fait aussi la douceur de sa voix. — C'est au tronc principalement que se trouvent les caractères décisifs du sexe: un bassin très évasé, la souplesse du torse et son élégance, tant que le gestation ne l'a point déformé; le gracieux contour des flancs et le parfait poli du ventre, que les corsets métalliques et la médecine actnelle défigurent si fréquemment. La poitrine de la femme e moins d'ampleur que celle de l'homme : la pyramide formée par le tronc est en sens inverse dans les deux sexes; la base en est aux épaules dans l'homme, mais chez la femme elle est au bassin. Pour que les seins soient irréprochables, il doit exister autant d'espace d'un mamelon à l'autre que de l'un d'eux à cette fossette des clavicules formant la limite inférieure du cou. Mais cette conformation originelle, les soins maternels lui sont préjudiciables; l'artifice des vêtements et les maladies la font disparaître; l'âge surtout la détruit, de même que les chagrins. L'auréole du sein e tantôt la même nuance que cette fleur des bois qu'on nomme *myrtile*, et tantôt la nuance plus vive du fruit d'un *fragaria vesca*. — Enfin, si nous étudions les membres, nous verrons qu'ils ont pour charpente solide dans la femme des os plus blancs, moins anguleux et moins hérissés d'empreintes musculaires; pour moteurs, moins énergiques qu'agiles, des muscles plus arrondis, moins résistants, plus ductiles; pour enveloppe commune, pour lien d'unité comme pour parure, une peau partout blanche comme l'albâtre le plus pur, ou doucement carminée, fine comme le satin, moelleuse comme l'édredon, élastique et souple comme un cou de cygne, onctueuse comme le talc purifié. Le bras, descendant moins bas que celui de l'homme, est aussi articulé plus en devant, la clavicule étant moins courbée; et de là vient qne l'épaule est plus arrondie. Le main est plus petite, plus délicate, si toutefois les travaux ou le climat ne l'ont pas déformée. Et quant aux membres inférieurs, l'éva-

sement du bassin fait que les fémurs sont plus écartés vers le haut, et que les genoux et les pieds tendent à se déjeter l'un vers l'autre, ce qui rend la station moins assurée, la marche plus pénible : aussi la femme court-elle péniblement, elle dont la danse est si légère, et elle boite même quelquefois quand elle sait qu'on l'observe. Le pied, où le deuxième orteil dépasse tous les autres, tant que d'étroites chaussures ne l'ont pas courbé, a les formes les plus délicates, surtout parmi les classes élevées, où l'opulence autorise l'oisiveté. — Si maintenant nous voulions indiquer parmi tous ces attributs du sexe le plus faible, ceux qui caractérisent plus particulièrement la *beauté*, nous devrions citer la longueur du cou et des lombes, et leurs gracieuses inflexions; la coupe des lèvres et leurs oscillations imperceptibles, de même que l'espace souvent très étendu et largement cannelé qui sépare la bouche de la cloison du nez; nous citerions aussi le fin tissu des paupières, la longueur des cils, non moins que la pureté du blanc des yeux, formant contraste avec la teinte foncée de l'iris, l'un des caractères les plus admirables des vierges de Raphaël et de sa sainte Marguerite. Il est d'autres causes de beauté tout aussi difficiles à expliquer, quoique irrécusables : telles sont par exemple ces petites fossettes capricieuses qui se dessinent aux joues, aux bras et aux lombes, quelquefois au menton; d'autres fois, c'est un signe brun ou noir qui s'incorpore à la lèvre, à la joue, au bras ou au cou, quelquefois ailleurs, et qui fait singulièrement ressortir la finesse de la peau et sa blancheur, dès lors moins uniforme. Un autre contraste bien rare et fort prisé, c'est l'alliance de cheveux noirs avec des yeux bleus, ou d'une chevelure blonde avec des iris bruns ou des sourcils noirs, et vingt autres combinaisons étonnantes et toujours merveilleuses. Mais voici le plus précieux embellissement du sexe, c'est la chevelure, cette longue et fraîche chevelure nattée, nouée, tressée, bouclée ou naïvement abandonnée autour d'une figure jeune, triste ou souriante, n'importe. La blancheur des dents est aussi une très riche parure, qui ne s'achette ni ne se remplace, et qu'il faut, à cause de cela, préserver de tout contact des instruments métalliques aussi bien que des pondres minérales. Le china, le charbon et la suie, voilà les vrais amis des dents. — Mais à quoi sert d'énumérer les caractères de la beauté, si chacun de nous la conçoit à sa manière et si ce qu'un peuple admire est réputé défaut chez une autre nation? par exemple, le nègre trouve adorables les grosses lèvres, le nez épaté et le teint d'ébène de sa négresse : ses Canova et ses Thorwaldsen, si la race nègre en possédait, enfanteraient des Vénus aux cheveux crépus et des grâces couleur basalte. Le Mongol, qu'il soit de Siam ou de la Chine, s'enthousiasme pour la peau olivâtre et les vastes pommettes de la femme mongole; l'Anglais attache un grand prix à la chevelure dorée des Anglaises, à leur taille svelte et déliée, et à leur pâleur autant qu'à leur indifférence; le Français, lui, plus universel dans ses goûts, et plus digne d'être cosmopolite, préfère néanmoins l'air enjoué ou capricieux des Parisiennes aux physionomies plus nobles, plus sentimentales ou plus majestueuses des femmes grecques, des Allemandes, des Espagnoles ou des Orientales. J'avouerai en mon particulier que le nez grec de la Vénus de Médicis, de même que sa physionomie, selon moi trop puérile, ne m'ont point permis jusqu'ici de joindre mon admiration aux admirations qu'on lui décerne universellement. Si ce n'était sa charmante chevelure, qui, toute repliée qu'elle est, présage un voile à l'innocence, et au plaisir une protection; si ce n'était cette bouche demi close, ces lèvres doucement entr'ouvertes, et cet air de naïve terreur devançant le danger qu'on regarde venir; si ce n'était ce joli pli de l'aisselle droite, dénonçant le plus gracieux embonpoint, ainsi qu'une santé brillante; si ce n'était l'admirable inflexion du bras gauche et la pose ingénue de cette main pudique, qui, impuissante à voiler tant de charmes, choisit du moins le côté

le plus périlleux ; enfin, si ce n'était la parfaite beauté du torse et des jambes, dont la droite, dans sa pose indécise, exprime tant de perplexité et surtout tant d'impatience....; si ce n'étaient tant de perfections, tant de grâces diverses, je ne pardonnerais ni le nez grec de la déesse, ni l'expression trop anglaise du regard, ni cette divine contexture du sein, qui nous transporte beaucoup trop loin des réalités terrestres. Et cependant, on raconte d'étonnantes choses sous ce dernier rapport, soit d'Hélène, ce qui remonte aux temps fabuleux, soit de l'incomparable Mme R***, dernière tradition beaucoup plus récente que l'autre, et à l'appui de laquelle on pourrait alléguer plus d'un témoignage contemporain. Toutefois, et malgré ses défauts, qui ailleurs passeraient pour des beautés, Vénus mérite qu'on dise :

Tunc mihi, qualis eris, longos turbata capillos,
Obvia nudato, puella, curre pede!

— Il n'y a guère que la finesse de la peau et peut-être la douceur du regard et de la voix qui, en fait de beauté, réunissent les suffrages universels, encore ces deux derniers caractères sont-ils fréquemment rangés parmi les artifices de la coquetterie. Les femmes surtout n'estiment irréprochable que ce genre de beauté qui vient de la seule nature, sans nulle intervention de l'art ni de l'éducation. Je dis donc qu'elles reconnaissent ou pardonnent la beauté des surfaces et des extrémités. Mais, s'agit-il de la conformation de la taille, de ces tailles vivement élancées, de ces délicieux corselets de guêpes subitement renflés vers la poitrine et le bassin, cela, disent-elles, naît de l'artifice ; c'est une de ces beautés de convention que la mode soumet perpétuellement à ses capricieuses vicissitudes. Admiré sous la restauration, c'eût été moqué au temps de la république ou sous l'empire. Estimez-vous une taille lorraine, on vous taxe de mauvais goût, on vous ridiculise, en disant que vous *jouez au diable* comme les enfants. Que ne préconisez-vous aussi les femmes louches, elles, dit-on, pour qui Descartes témoignait de si tendres prédilections! que ne préférez-vous les femmes laides, comme Montesquieu, comme B. Constant, afin d'être plus durablement fidèle, plus tranquille, et chaque jour plus étonné, plus doucement surpris, moins envié. — Observons d'ailleurs que chacun de nous, suivant son âge, a des idées fort différentes quant à la beauté du sexe. Jeune, on n'envisage que la figure, sa fraîcheur, l'harmonie des traits, encore même ne songe-t-on guère à les analyser. L'adolescent ne se doute guère que de toutes les beautés, c'est celle dont l'empire est le moins durable, outre qu'elle se prodigue trop pour charmer long-temps les mêmes regards, ou aiguillonner des désirs déjà comblés. Une jolie figure donne moins de bonheur qu'elle n'inspire de convoitise, qu'elle ne suscite de jalousie. Sa banalité, tout en multipliant les dangers de la possession, désenchante souvent l'égoïsme. — L'homme fait, souvent trompé, mais devenu juge plus habile, élargit peu à peu le cadre de ses goûts ; la beauté qu'il révère se trouverait trop à l'étroit dans l'enceinte ovale d'un médaillon, son ambition alors embrasse le buste tout entier. Tout homme de 30 à 40 ans devient généralisateur comme Boufflers :

De la ceinture en haut, ce n'est que volupté.

Il est au reste assez singulier qu'il faille une raison déjà mûre pour apprécier dignement ce juste alliage de vifs capillaires, de filons azurés, de papilles délicates, de menu duvet, et de tant de millions de pores indiscernables, charmant tout ensemble, d'où résultent cette infinité de petites perles nacrées dont tous les organes féminins se couvrent et s'embellissent.

Sur des touffes de lis figurez-vous la rose!

Caractères physiologiques de la femme.

Quant aux fonctions nutritives, la femme diffère peu de l'homme : ce sont mêmes organes dans les deux sexes, mêmes appétits, différant tout au plus par leur degré, leurs exigences. Néanmoins, la faiblesse féminine se retrouve

encore ici. Les organes de la mastication sont moins énergiques, moins résistants. La femme a souvent deux ou quatre dents molaires de moins que l'homme; les dernières dents de cet ordre, ou les dents de sagesse, manquent plus fréquemment chez elles que chez l'homme. L'estomac a moins de force, et surtout moins de volume, mais beaucoup plus de sensibilité; et de là résulte que la femme a besoin de moins d'aliments, d'aliments moins irritants, plus tendres, plus faciles à diviser. Sa digestion est au reste fort rapide dans l'état de santé, mais les dérangements en sont fréquents à cause des liaisons sympathiques qui unissent l'estomac à l'organe essentiel du sexe. Les femmes ont fourni beaucoup d'exemples de longues abstinences : on en cite même qui n'avaient rien pris, rien bu, rien mangé durant 4 années (*Bibl. brit.*, obs. du dr Maclead). Mais leurs goûts sont innombrables, leurs caprices toujours changeants, leur friandise incomparable : l'inconstance de leurs désirs a peut-être donné lieu à plus d'inventions que les vrais besoins. Il règne en toutes leurs habitudes (je parle des femmes distinguées et spirituelles) une telle recherche de bon goût, une délicatesse si difficile et si ingénieuse qu'il faut bien leur pardonner quelques caprices, puisque ces caprices ont pour effet de servir les arts et d'embellir leur propre existence. — Le cœur de la femme bat plus vite que celui de l'homme; ses sécrétions sont moins abondantes, sa chaleur vitale moins élevée; aussi les femmes sont-elles plus sensibles au froid, plus frileuses. — Ressemblant en cela aux enfants, leur système lymphatique est plus développé que celui de l'homme. Les ganglions lymphatiques, ou ces petites pelotes qui roulent sous le doigt aux aisselles, sous le menton, etc., sont ordinairement plus volumineux et plus fréquemment engorgés que chez l'homme. Leur constitution est presque toujours caractérisée par la prédominance des vaisseaux dont nous parlons : les femmes sont presque toutes d'un tempérament sanguin, nerveux ou lymphatique; rarement elles sont bilieuses, plus rarement encore mélancoliques. Mais il existe pour elles un tempérament que l'homme ne présente jamais; nous voulons parler de cette prééminence du système utérin qui les rend hystériques et d'un jaune paille ou cendré. Tout est lent dans leurs maladies : la phthisie, les scrofules, les flux divers, les cancers, les névralgies, les gastrites, les névroses, tels sont leurs maux les plus funestes. Leurs veines sont moins grosses que celles de l'homme, surtout les superficielles; à peine voit-on à travers la peau ces traînées bleuâtres, indiquant le cours du sang veineux. Il est fort rare, ailleurs que chez les campagnards, de rencontrer des jeunes femmes ayant des veines superficielles saillantes; aussi est-il fort difficile de les saigner. Je connais un médecin, homme d'esprit, qui n'est devenu directeur d'une vaste entreprise et millionnaire que pour avoir manqué la saignée de trois ou quatre femmes du monde qui lui voulaient du bien. Le célèbre Dionis éprouva les mêmes difficultés et commit les mêmes fautes : ayant voulu saigner la sœur d'un roi dont il était le chirurgien, il ne put ni trouver la veine ni tirer du sang; mais il en résulta pour ce bonhomme une excellente sinécure très richement rémunérée. Les gens habiles tirent parti de tout, même de leur inhabileté. — Le pouls des femmes est plus prompt, plus précipité, mais plus faible, plus petit, moins retentissant que celui de l'homme : il ressemble un peu à celui des enfants. Cependant, à de certaines époques, il prend une force, une pétulance, qui présage ou détermine les révolutions sexuelles : il a alors, comme dit Bordeu, des rebondissements singuliers. Remarquez aussi, et c'est un nouveau contraste avec l'homme, que les femmes les plus sanguines ne sont pas les plus colorées; elle sont au contraire fort pâles ou d'un jaune maladif. — Leur cœur est plus petit, leurs poumons plus volumineux, et cependant les femmes jouissent en diverses circonstances de la faculté de retenir leur respiration durant de longs instants. — Le larynx des femmes a moins de volume que le nôtre :

la pomme d'Adam est moins saillante et la glotte plus étroite ; un grain de raisin les étoufferait encore mieux qu'Anacréon. Leur voix est en conséquence plus aiguë, plus haute quand elles chantent, plus pénétrante quand elles crient, plus douce et plus émouvante quand elles parlent. Il règne dans les sons qui s'échappent de leur bouche une vivacité d'expression, une douceur, une mélodie, qui ébranlent tous les nerfs de ceux qui écoutent. Il faut qu'une femme douée d'une belle voix soit d'ailleurs bien disgraciée de la nature pour ne pas susciter autour d'elle mille tendres passions. Consultez ceux qui ont beaucoup et long-temps aimé, et vous verrez, car ils vous le diront, que le souvenir d'une ariette, d'un duo, d'une certaine romance, autrefois chantée par l'objet aimé, reste indissolublement uni dans leur mémoire, à la commémoration des plus chers enchantements de la vie. — Pour ce qui est du langage, la femme conserve long-temps l'indécision si gracieuse du jeune âge : elle réduit peu à peu en système tout ce que le doux parler de l'enfance a d'aimable. Ajoutez que la voix de la femme, incomparablement plus facile, a plus de moelleux que celle de l'homme : l'une a en étendue et en durée ce que l'autre a en force et en volume. Observons aussi, pour nous en féliciter, que la femme, en conséquence, parle plus que l'homme. Il semble pour elle que ce soit là un instrument de musique dont elle se plaise à tirer des sons mélodieux qui retentissent au cœur et qui l'émeuvent. Ne s'inquiétant point d'attacher une idée précise à chaque mot, ni de renfermer une pensée dans chaque phrase, la femme parle souvent pour parler; elle parle à peu près comme on chante : la prodigalité d'un cœur riche de riantes idées, voilà ce qui l'inspire. Toutes les femmes parlent bien, sans précepteurs d'élocution ou d'éloquence : c'est l'amour, c'est la coquetterie, c'est la nature, qui leur donnent tour à tour des leçons de bien dire. Toujours sûres d'être applaudies, et maîtres de leur sujet plus qu'un orateur consommé, elles narrent avec une abondance, avec un charme inexprimables. Libres d'enchaîner l'attention et de commander le silence, un simple coup d'œil est leur exorde, leur péroraison un sourire. — Les femmes sont plus exposées que nous à certains vices légers de la prononciation. Tantôt, sans avoir étudié ni l'italien ni l'espagnol, elles tombent dans la *blésité*, je veux dire qu'elles changent les *s* et les *g* en *z*, ou les adoucissent excessivement. Tantôt elles transforment les *r* en *l*, dernier défaut qu'on nomme *lallation* : c'est de ce vice-là que Mme de Sévigné se moque si gracieusement dans plusieurs lettres datées des *Rochers*. Quant au *mutisme*, nous dirons sans épigramme que les femmes y sont beaucoup moins sujettes que les hommes : il en est de même du *bégaiement*. Mais le défaut de prononciation le plus fréquent chez les personnes du sexe, c'est le *grasseyement* : c'est au reste un vice assez familier parmi ces classes aisées qui partagent leur paresse entre les villes capitales et la province pure. Infirmité des gens du grand monde et de ceux qui aspirent à s'y introduire ou qui se targuent d'y vivre, son origine remonte à ces temps d'ignorance et de mauvais goût, où la vanité conseillait l'hypocrisie du beau langage. Après avoir grasseyé par courtoisie ou par frivolité, on grasseya par imitation : cela fut de mode. La ville avait imité la cour, et la province copia la ville; puis le vice s'accrut de proche en proche, à mesure qu'il s'éloignait de sa source. Cette manière de parler, il faut du reste en convenir, ne messied pas toujours aux femmes :... *feminas verba balba decent.* Et cela est aussi vrai chez nous aujourd'hui que chez les Romains du temps d'Horace.— Non seulement la femme a des sécrétions qui lui sont particulières, mais plusieurs humeurs communes aux deux sexes sont autres chez elle que chez l'homme. Il n'y a pas jusqu'à la transpiration superficielle et insensible qui n'ait dans les personnes du sexe des caractères très tranchés, et une odeur que notre Henri IV avait grande raison de préférer aux parfums réputés les plus ex-

quis. Tant est saisissante et caractéristique l'odeur dont nous parlons, qu'un chimiste moderne a prétendu qu'il était facile de discerner le sang de la femme d'avec celui de l'homme : « Le moyen consiste, dit-il, à verser de l'acide sulfurique sur le sang, dans le but d'en dégager cette sorte d'arôme si significatif. » M. Barruel, qui est l'inventeur de ce moyen, n'a pas hésité à fonder sur lui des témoignages judiciaires d'une importance capitale. — L'accroissement des individus du sexe féminin est d'abord plus lent : on croit à raison de cela que les accouchements tardifs regardent le plus ordinairement les enfants de ce sexe. Mais après la naissance la chose est inverse : la femme est plus vite accrue, plustôt pubère, plustôt nubile; plus hative aussi est sa vieillesse, quoique assez généralement sa vie soit plus longue que celle de l'homme. Une femme de 20 ans est aussi parfaite qu'un homme de 30, et aussi mûre à 45 ans, si je l'ose dire, que l'homme à 60 ans. — Une remarque assez singulière, qui a trait aux premiers âges du fœtus et de l'embryon, c'est que ces jeunes êtres paraissent tous formés primitivement sur un patron femelle, tant les différences sexuelles sont lentes à se prononcer. Quelques personnes ont même inféré de là que les mâles ne sont que des femelles plus parfaites, ou que les femelles sont des mâles dont certains organes ont cessé de croître avant leur entier accomplissement. La preuve qu'il en est ainsi, ajoute-t on, c'est que les enfants des deux sexes se ressemblent pendant plusieurs années par tous les caractères visibles : les jeunes mâles sont tels depuis long-temps quant aux organes distinctifs, quoiqu'ils restent encore femelles par le reste de la structure. Les garçons conservent de longues années le menton lisse, le larynx étroit et peu saillant, la voix argentine, les formes arrondies et le fin duvet des jeunes filles. Nous verrons à l'article Hermaphrodisme de fécondes applications de ce principe d'unité ou d'analogie sexuelle. — Le célèbre Mirabeau allait encore plus loin qu'Oken et F. Meckel, auteurs de l'opinion que nous venons d'indiquer : Mirabeau prétendait que le premier homme dut être *androgyne*, homme et femme tout à la fois, égoïste accompli, pouvant à lui seul pourvoir à tout, même à sa postérité. A l'appui de ce bizarre paradoxe, Mirabeau citait le 27e verset de la Genèse, où il est dit : « *Dieu créa l'homme* à son image, *il le créa mâle et femelle.* » Ensuite, Dieu dit à Adam (verset 28e) : « *Croissez et multipliez-vous*, remplissez la terre. » Alors, dit Mirabeau, Dieu n'était encore qu'au 6e jour de la création : or, ce ne fut que le 7e jour que la femme fut créée... Mirabeau infère de là que sans doute Ève naquit d'Adam, ou qu'elle en fut séparée; admettant d'ailleurs que les jours de la Genèse devaient représenter des années, ou même des lustres ou des siècles. Ainsi, pour former la femme, Dieu dut dédoubler l'homme. De là ce penchant qui entraîne un sexe vers l'autre, par l'active tendance que les deux moitiés ont à se rejoindre; de là aussi l'inconstance de l'humaine nature, chaque moitié trouvant mille difficultés à retrouver sa correspondante. Telle femme aimable que nous avions crue cette moitié avec laquelle nous n'eussions dû faire qu'un tout homogène, souvent se disjoint, quelquefois se désaccorde. Le cœur disait : la voilà, c'est elle; mais à l'épreuve, hélas! trop souvent ce n'était pas elle. Au reste, c'est, je crois, Mirabeau qui dit toutes ces belles choses! A l'époque de la puberté, les seins se développent, tout s'arrondit; les organes caractéristiques du sexe se pénètrent de sang, et finalement le flux menstruel s'établit, pour revenir désormais par périodes fixes de 28 à 30 jours, comme la lune :

L'inconstante Phébé lui marquant ses retours,
Dans les fastes des mois lui fait suivre son cours.

— Cette singulière révolution s'accomplit ordinairement lorsque les seins s'élèvent déjà d'environ deux doigts : c'est alors que le tempérament se forme, et que la santé manifeste ses plus brillants caractères. La puberté est le grand médecin des maux de l'enfance ; mais

quelquefois elle prépare des souffrances pour toujours, et d'autres fois des goûts capricieux qui sont aussi préjudiciables à la santé qu'au bonheur. A partir de cette époque, qui est à vrai dire le nœud de la vie, la fraîcheur et la beauté des femmes dépendent principalement de la régularité du flux menstruel. Mais la puberté ne décide pas seulement du bien-être de l'existence et de l'embellissement des formes, elle peut aussi susciter tous les vices, toutes les passions, ou la souhaitable habitude des vertus : or, c'est à cet âge, où tant de diverses impressions rejaillissent sur une ame novice, qu'il est sage de préserver le cœur du danger des séductions.—Les filles, même très jeunes, conçoivent aisément dès qu'elles sont réglées; mais des accouchements trop précoces sont ordinairement très laborieux. Au moins la femme est-elle plus tôt nubile que l'homme : ses mamelles et son bassin ont déjà pris tout leur accroissement et la rendent nubile à un âge où le jeune homme n'a pas encore de barbe, cet indice essentiel de la virilité. — La menstruation des femmes est un des caractères distinctifs de l'espèce humaine ; car, hors le temps du rut et de l'accouplement, aucun animal ne rend de sang périodiquement par les organes sexuels. La première apparition des règles est plus tardive ou plus précoce selon la chaleur du climat, selon l'abondance de la nourriture, l'éducation, les mœurs du pays : elle est plus hâtive au Midi qu'au Nord, dans les villes capitales que dans les provinces, et chez les peuples faits que chez les sauvages. Le bon ou le mauvais état de la santé peut de même l'avancer ou la retarder. D'ordinaire, les menstrues s'interrompent spontanément après la jeunesse, dont cette interruption marque le terme, et la fécondité cesse en même temps qu'elles. Les femmes non réglées sont très rarement fécondes, et les femmes enceintes très rarement réglées : la cessation de ce flux périodique en des femmes jeunes et non malades est un des signes les moins mensongers de la conception. — Un léger embonpoint, gage de santé et signe de jeunesse, marque ordinairement le règne de la fécondité, qu'il rend plus fructueux et plus prospère : c'est un élément de fraîcheur, un témoignage de calme, une promesse d'allégresse ou de sérénité, un aimant pour la constance et pour le bonheur. Une jeune femme maigre est fort à plaindre : si elle est brune, elle deviendra jaune ou terne; pâle et nerveuse, phthisique ou souffrante, triste et morose, jalouse et quelquefois délaissée si elle est blonde. La maigreur amincit les lèvres, le nez et les oreilles; elle élargit la bouche et dénude les yeux, qui laissent voir ainsi plus d'une demi-sphère, soit de la pupille, soit de l'iris ou de la cornée : autant de pertes pour la poésie de la figure. D'autres sphères perdent en même temps de leurs prestiges : adieu le parfait luisant de la peau, sa douceur comme sa souplesse; adieu ces jolies perles dont elle était partout parsemée; plus d'ivoire, plus d'azur ni de vermillon : la jonquille et le souci succèdent aux roses.—Et cependant, toutes choses sont restées telles qu'auparavant, toutes, à l'exception du tissu cellulaire, cette espèce de fine éponge dont la graisse remplit de toutes parts les aréoles de dentelle. C'est en effet le tissu cellulaire qui tend et arrondit la peau, qui l'assouplit et qui l'anime ; c'est lui qui sculpte le torse, les membres et le cou, et qui bien loin des yeux renvoie les vertèbres, elles dont la vive arrête serait si disgracieuse. Il se multiplie comme une hydre et se transforme comme Protée; par lui, les flancs et le ventre sont doucement convexes, le dos creusé en gracieux sillon, et la poitrine plus splendidement ornée. —Que faire donc pour enrichir ce tissu cellulaire, et comment conserver l'embonpoint? Il faut dormir, il faut se baigner, fuir l'insomnie comme les tourments, et les trop vifs plaisirs à l'égal des chagrins; il faut être moins soucieux de manger que certain de digérer sans l'auxiliaire si redoutable des excitants; il faut redouter l'ennui et l'oisiveté encore moins que les passions et la fatigue. Le café dissipe sans nulle épargne toute la graisse

qu'ont amassée le chocolat, le thé et les consommés, secondés par les doux songes et par l'espérance.

Quelques remarques de statistique au sujet des femmes.

Depuis long-temps, la longévité des femmes cause l'étonnement des philosophes : Monrgues et Monkredon, dès l'autre siècle, trouvaient extraordinaire que, dans le dénombrement de la ville de Montpellier, on rencontrât plus de femmes que d'hommes parmi les vieillards de 60 à 80 ans, un nombre double parmi ceux de 80 à 90, et un nombre quadruple de 90 à 100 ans. Un autre recensement qui fut fait à Paris il y a 20 années prouva qu'en 10 ans il s'était trouvé dans la capitale 3,600 femmes de 80 à 85 ans pour 2,800 hommes du même âge; 307 femmes et 186 hommes entre 90 et 95 ans, et enfin 50 femmes contre 29 hommes de l'âge de 95 à 100 ans. Les femmes offrent donc plus d'exemples de longévité que les hommes, si ce n'est toutefois pour les cas de longévité phénoménale, qui tous concernent des hommes : on n'a jamais vu de femme de 169 ans comme Henri Jenkins, ni de 132 ans, comme Thomas Parre. Le judicieux M. de Pétigny vient d'obtenir de pareils résultats de ses nombreuses observations : partout il a constaté que les femmes avaient un grand avantage sur les hommes, non seulement pour la vie probable après 40 ans, mais encore pour la vie moyenne ou la durée absolue. A Cahors, par exemple, la vie probable, à la naissance, est de 45 ans pour les hommes et de 50 ans pour les femmes, tandis qu'à Blois, où la vie moyenne n'est que de 22 ans pour les hommes, elle est de 27 pour les femmes : effrayante différence, qui paraît due à l'extrême mortalité des enfants dans ce dernier pays. — Disons cependant qu'il meurt plus de femmes que d'hommes, surtout dans nos temps de mansuétude universelle, parmi les personnes de 20 à 35 ans, époque de la vie où les femmes ont à supporter tant de pénibles devoirs, tant de souffrances et de chagrins. On croyait aussi naguère qu'il mourait plus de femmes que d'hommes de 45 à 50 ans, qui est un *temps critique* pour elles; mais M. de Châteauneuf s'est assuré que cette disproportion, très faible en France, est nulle dans d'autres pays de l'Europe, où sans doute les femmes montrent plus de prudence et moins d'entraînement pour les plaisirs. On a même constaté qu'à Berlin et St-Pétersbourg la différence de la mortalité des sexes entre 45 à 50 ans était à l'avantage des femmes. Mais c'est surtout dans la première enfance, parmi les nouveau-nés, qu'il meurt beaucoup plus de garçons que de filles. Ensuite, quand l'âge critique est passé, à cette période de la vie où les femmes n'ont plus rien à redouter ni des irrégularités de la menstruation, ni des soins maternels, ni de l'amour, de la jalousie ou de l'abandon, plus d'infirmités à conjurer, plus de tourments à craindre; alors, devenues hommes à leur tour par l'affranchissement d'un dur esclavage, elles jouissent d'autant d'énergie que nous, sans avoir nos ambitions, nos faiblesses, et presque toujours elles nous survivent. — A la vérité, par compensation à tous les maux de leur jeunesse, les femmes ont pour elles la sobriété, la modération, la constante protection du toit et le climat du foyer, l'affection et le dévouement de l'autre sexe, ainsi que l'habitude des soins hygiéniques, eux dont l'influence est si grande sur la santé; elles montrent en un mot plus de docilité quant aux conseils de la médecine et de la sagesse. En outre, tous les maux ne sont pas pour elles : presque toujours la goutte, la gravelle, les calculs et l'apoplexie les épargnent; souvent aussi elles sont à l'abri de graves accidents et des très grandes maladies : les anévrismes, les hernies, les fluxions de poitrine, etc., atteignent rarement les femmes. Ajoutez d'ailleurs que l'état de mariage n'a pas pour elles tous les dangers qu'on lui attribue, puisque les célibataires de leur sexe, comme ceux du nôtre, vivent en général 3 ou 4 années de moins que les gens mariés. Notons toutefois que M. de Pétigny a consta-

té qu'une femme sur 12 et une fille sur 11 parviennent à 80 ans; de sorte que les vieilles filles auraient un petit avantage sur les femmes. — On dirait que la Providence a réparti les sexes en vue de la sagesse et de la longévité du plus faible des deux : presque en tous les lieux, en effet, on trouve qu'il naît 17 garçons pour 16 filles, ou même 16 pour 15; c'est par conséquent un 31e de différence au préjudice des femmes, ou plus de 3 pour 100. Supposez maintenant que l'univers habité renferme 200 millions d'êtres de race humaine, voilà tout de suite une imposante majorité de plus de 6 millions d'individus en faveur du sexe mâle : ainsi le sexe le plus fort est aussi le plus nombreux. Il est vrai que ce sexe est soumis dans le premier âge, mais surtout jusqu'à 5 ans, à une plus grande mortalité; plus tard, c'est lui qui fait la guerre, lui qui cultive et prend soin des moissons, qui bâtit, qui navigue, commerce, voyage, invente; lui qui règne sur la famille et pourvoit à ses besoins; c'est aussi lui qui agrandit les sciences, qui prêche la foi et dirige les croyances publiques; c'est lui qui crée les lois, sortes de volontés collectives restreignant les volontés individuelles, qui inclineraient vers l'égoïsme antisocial, vers le despotisme ou la tyrannie : partout c'est l'homme qui commande et qui gouverne; les femmes ont l'obéissance en partage. D'où il faut conclure que ce monde renferme plus de souverains que de sujets, et c'est pour cela sans doute qu'il est si mal gouverné. — Au moins venons-nous de montrer que la vie de l'homme est entourée de plus de dangers que celle de la femme, encore n'avons-nous mis en ligne de compte ni ses passions ni ses excès. Pourquoi alors s'étonner si la sagesse suprême a voulu que celui des sexes pour qui sont les fatigues et les plus imposantes sollicitudes fût partout le plus nombreux? Cette règle toutefois n'est pas sans exceptions : en Irlande, ainsi qu'au Japon, le nombre des femmes l'emporte sur celui des hommes; et peut-être en est-il ainsi de tous les pays où règne publiquement la superstition ou la misère, filles de l'ignorance et de l'oisiveté. Il paraît du moins certain que l'énergie des parents, leur jeunesse, le vif entraînement d'un sexe vers l'autre, l'ample satisfaction des besoins de la vie par l'abondance de toutes choses, mais surtout la prépondérance du mâle, sont autant de circonstances propices aux naissances masculines. Trouvez une région où ce soit la femme qui domine l'homme, une famille tissue d'indifférence et maîtrisée par le seul intérêt, un pays misérable servant de patrie aux préjugés, à la paresse, ainsi qu'aux vices, leur digne cortége; ces pays, cette famille, verront naître plus de femmes que d'hommes. En de pareilles circonstances, on conçoit que la polygamie ou la réclusion perpétuelle s'infiltrent dans les mœurs d'une nation et plus tard dans ses lois (*v.* Mariage, Monastère et Polygamie).—Une remarque fort singulière a été faite récemment au sujet du nombre respectif des naissances : on a remarqué en France, et l'on ne sait encore s'il en est de même en d'autres pays, que pour les naissances illégitimes ou d'enfants naturels, les proportions ne sont point les mêmes que pour les naissances légitimes. Tandis, par exemple, que ces dernières donnent environ 15 filles contre 16 garçons, les illégitimes offrent au plus 21 garçons contre 20 filles. Là donc, il existe bien certainement une cause qui affaiblit la prépondérance du sexe mâle; mais quelle est cette cause? personne ne l'a encore trouvée. — Pour ce qui est de la beauté physique des femmes, il est certain qu'elle n'a jamais été aussi répandue, aussi vulgaire, que depuis la découverte de la vaccine, et peut-être ne serait-il pas déraisonnable d'attribuer à cette cause l'étonnant accroissement de la population de l'Europe depuis 40 ans, de même que la rareté des mésalliances et des grandes passions dans nos temps modernes, où la beauté des formes est beaucoup trop universelle pour induire à négliger les graves intérêts de position ou de fortune. Il se pourrait bien aussi que tel fût l'un des motifs de tant de parjures, qui, après avoir altéré

les mœurs ainsi que les races d'un pays, finissent à la longue par gâter les ouvrages d'esprit et par corrompre le goût de toute une nation. Partout où l'on voit beaucoup de célibataires, beaucoup d'enfants naturels, beaucoup de serments oubliés, beaucoup de sangs mêlés et de liens relâchés ou rompus, on peut bien, sans injustice ni témérité, suspecter les mœurs publiques. Or, si de tels résultats ont leur première source dans l'immortelle découverte de Jenner, notre admiration pour elle doit s'en attiédir. — Remarquons d'ailleurs que cette même vaccine, qui préserve la jeunesse des femmes des dangers de la petite vérole, et qui garantit la beauté de ses atteintes, leur réserve par compensation d'autres maux dans l'avenir; non que je prétende ou que je croie que le levain de la petite vérole doive tôt ou tard se manifester et faire explosion par d'autres maladies, mais parce que la beauté fomente plus de passions, plus de tourments, plus de chagrins et de souffrances, rejaillissements inévitables de ses séductions. Les femmes jolies vieillissent plus vite et plus tristement que les autres : leurs dents s'altèrent, leurs cheveux changent ou tombent d'une manière plus hâtive, et leur figure conserve les traces durables de tant d'émotions qu'elle a causées.

Sensibilité, intelligence, caractère et penchants de la femme.

La femme n'a, ainsi que l'homme, que 42 paires de nerfs, depuis l'œil jusqu'à l'extrémité des membres, et ces 42 nerfs doublés, partout distribués et confondus, donnent lieu chez elle à mille émotions. Il semble que son corps soit un tissu de nerfs, tant elle est sensible. Ses sens sont tous d'une grande finesse : les odeurs ont beaucoup d'empire sur elle; les suaves parfums l'enivrent; les odeurs fétides la calment et la maîtrisent. Les femmes ont le goût fort délicat : leur gourmandise est plutôt friande que gloutonne. Le grand bruit les épouvante; la simple parole les trouve quelquefois indifférentes ou distraites, mais un chant mélodieux les émeut, un cri perçant excite leur commisération, une plainte les afflige. Une voix douce a des charmes pour elles, mais elles en suspectent quelquefois la sincérité : « A présent, disait Mme de Duras, je ne crois plus que l'accent de la voix, et encore..... » C'est aux yeux, c'est à la vue que les femmes sont redevables de la plupart de leurs connaissances et des plus nombreux plaisirs. Le bonheur de voir et de regarder leur paraît préférable au plaisir de toucher ou d'entendre : *voir* demande moins d'attention et peu de raisonnement; la vue est le sens de la paresse, outre qu'elle expose à peu d'erreurs. Demandez à une femme d'esprit encore jeune et jolie quel est celui des sens qu'elle prise davantage, elle vous répondra que c'est la vue. A ce sens-là, elle sacrifierait volontiers tous les autres. Sans les yeux, comment mettre de l'harmonie dans ses traits, comment assortir sa figure à d'autres figures, comment se parer, comment juger de l'affection qu'on inspire, et comment y répondre? La vue est le sens de l'amour et de la coquetterie; aussi, voyez comme les femmes excellent à déchiffrer le grimoire si illisible de la physionomie, le sourire, les gestes, la contenance! Telle est l'étude de leur vie entière, et dès l'âge de 20 ans, elles ont à cet égard une très riche érudition. — Peut-être, comme disait Saint-Lambert, les femmes n'ont elles pas autant que nous la volupté du toucher. Et d'ailleurs à quoi bon? leur peau douce et délicate se blesserait aux contacts où la nôtre se délecte, outre qu'elles ont des mains et des lèvres plus paresseuses ou plus chastes. — Le sixième sens a moins de prix pour elles que pour nous : il montre moins d'exigence et de curiosité; il est aussi moins exposé à d'extrêmes vicissitudes, mais celles qu'il subit parfois ont plus de fixité dans leurs retours. Il est certain que les femmes tiennent plus à plaire qu'à posséder : elles sont plus heureuses de nos combats que de nos triomphes. Comme le ciel, leur digne patrie, elles ont fait une vertu de l'espérance. — En général, elles sentent trop vive-

ment pour beaucoup raisonner ou longtemps réfléchir, et elles ont trop de sagacité pour fonder des systèmes. Leur parfaite expérience des choses de la vie les persuade aisément de la vanité des théories: un secret instinct les avertit que les généralités en toutes choses ne sont que de superbes mensonges, et cela même les a constamment dissuadées des études approfondies, et rendues étrangères à toutes les découvertes, quel qu'en soit l'objet. Elles n'ont jamais bien compris que les effets individuels : l'étude des causes et les abstractions les déconcertent ou les ennuient. La femme comprend mieux un fait qu'un principe, et elle sait mieux asservir ceux qui gouvernent qu'elle ne sait elle-même gouverner. Partout où règnent des femmes, vous verrez constamment un mari docile, un amant despote, ou un premier ministre tout-puissant. Si la douceur naturelle aux femmes tempère le pouvoir suprême, comme l'a dit Montesquieu, en revanche, ce besoin qu'elles ont d'un maître, soumet ce pouvoir à toutes les vicissitudes d'une élection capricieuse ; et c'est afin de conjurer cette instabilité que fut établie la loi salique. — Nous ne disons point que la femme ait moins d'esprit que l'homme, mais on est forcé de reconnaître qu'elle a un esprit différent : elle est femme en cela comme en tout le reste. Peut-être cela provient-il un peu de l'exiguité de sa tête, de l'étroitesse de son front, de son long sommeil et de sa faiblesse, des soins qu'elle donne à sa parure et à ses attraits, à la coquetterie et au dévouement ; peut-être aussi cela dépend-il des vicissitudes de sa santé, du temps qu'elle consacre à nous nourrir, puis à nous élever, à nous instruire ; peut-être est-elle trop persuadée de notre supériorité, trop adonnée à la paresse, ou trop fière de nos hommages ; mais il est certain que son intelligence en beaucoup de points a moins de puissance que la nôtre. Et d'abord, qui doute qu'elles aient moins de mémoire! Vous auriez beau mettre bout à bout leurs jolies chansons, leurs petits vers, leurs pieuses prières, leurs douces romances, vous n'auriez pas encore la dixième partie d'une science de nomenclature comme la botanique, comme l'anatomie ou la zoologie, ou d'une science de raisonnement, comme le droit ou la médecine. Je sais bien qu'il est des actrices qui retiennent de grands rôles et qui les disent sans hésitation ; mais, outre que ce sont des actrices, et sans compter le secours du souffleur, voyez donc quelles nouvelles études exigent chaque représentation nouvelle, chaque reprise! Je sais bien qu'il est des femmes qui possèdent plusieurs langues ; mais voyez aussi avec quelle facilité elles les oublient. Cependant, il est plus commun de rencontrer une femme parlant médiocrement plusieurs idiomes que d'en voir qui écrivent irréprochablement leur langue maternelle. Les Sévigné, les Lafayette, les Staël, les Genlis, sont des exceptions aussi rares que glorieuses. Mme Dacier savait le grec, il est vrai, mais c'était au détriment des grâces de l'esprit et de la délicatesse du goût. Mme Boivin est docteur en médecine, mais est-ce une femme que Mme Boivin? Belle gloire, ma foi, que de sacrifier ainsi la grâce et l'esprit de son sexe à la vaine acquisition d'un peu de pédantisme !

> Car si leur cœur ne sait pas comme on aime,
> Ces dons brillants leur seront superflus :
> Un sentiment est cent fois au-dessus
> Et de l'esprit et de la beauté même.

Voyez donc combien Mme de Sévigné, avec tout son esprit, éprouvait de difficulté, non seulement à comprendre Nicole, mais à apprendre l'italien. Sans son étourdi de fils, sans La Souche, *à qui son latin était si secourable*, sans l'aimable Coulanges, elle n'aurait jamais entendu finesse à la *Jérusalem* ni à l'*Orlando*. C'est au reste une remarque générale que les femmes sont d'autant plus instruites qu'elles ont des amis plus savants. La Rochefoucauld donnait leçon à Mme de La Fayette, Voiture, puis Boileau, à Ninon, Scarron à sa femme, Bussy et de Retz à Mme de Sévigné, Fénelon à Mme Guyon, Benjamin-Constant à Mme de Staël, Bosc à Mme Roland, et Voltaire à Mme du Châtelet. Apparemment il en est encore

ainsi de nos jours, jours si féconds en femmes auteurs. Notre Parnasse est comme celui des Grecs, peut-être y compte-t-on moins de grâces que de muses; et c'est un bien grand malheur qu'il nous faille trouver des rivalités là où nous eussions cherché des encouragements ou des récompenses. Quand on voit apparaître à la fois tant de femmes auteurs, peut-être est-il permis de craindre qu'il y ait alors moins de beauté ou moins de bonheur, moins de croyances et moins d'amour. Sacrifier tant de belles choses pour un peu de vanité, tant d'illusions, et des illusions si chères, pour une si misérable déception, que de folie dans un tel échange! — C'est du moins un bonheur pour nous que les femmes ne sachent point bâtir, tant nous aimons à bâtir pour elles, ne fussent-ce que des projets. Elles ont littéralement besoin de *protection*. L'idée de *patrie* a sur elles moins d'empire que sur nous :

Leur patrie est aux lieux où l'ame est enchaînée.

Elles tiennent plus à la maison qu'au pays, plus à l'homme de leur choix qu'à toute la nation. A cause de cela, elles voyagent volontiers sans jamais éprouver ce regret du pays natal qui a reçu le nom de *nostalgie*, espèce de mélancolie douce à laquelle les jeunes gens sont si enclins. Hors des scènes de la vie domestique, les femmes sont d'assez mauvais observateurs. La relation de leurs voyages est ordinairement entachée de partialité ou de prévention. Toujours souvenantes, ou toujours émues, comme lady Morgan, ou mistress Trollop, leurs récits sont ordinairement empreints d'exagération ou d'injustice. Peintres, elles ont les mêmes défauts et les mêmes qualités : incapables la plupart du temps d'atteindre à la vérité historique, ou au grandiose de l'héroïsme, elles excellent dans la peinture du portrait, dans les scènes d'intérieur et dans le paysage. Il est dans leur destinée d'imiter tout ce qui n'est pas sentiment. En musique, elles brillent surtout dans l'exécution : composer est pour elles une tâche trop laborieuse. Aussi comptons-nous vingt Pasta ou Catalani, dix Sontag ou Malibran, pour une S. Gail et une Duchambge. — Depuis Sapho jusqu'à Mme Deshoulières, jusqu'à Mme Tastu, que de fois on a vu la lyre inspiratrice aux mains des femmes! que de fois leurs beaux vers nous ont émus! Pleins de tendresse et de mélancolie, ces vers expriment toujours, ou les rêves d'un cœur passionné, ou le désenchantement d'une tendresse déçue. Pour qu'il y ait tant de femmes poètes au milieu de nous, ah! sans doute, il faut que les hommes aient de grands reproches à se faire! Écoutons plutôt l'une d'elles, dont une de nos académies vient de couronner les premiers essais :

Moi, sur mes jeunes ans j'ai vu gronder l'orage;
Mon printemps fut sans fleurs mon été sans ombrage;
Aucun ange du ciel n'a regardé mes pleurs!
Que ne puis je, changeant l'absinthe en ambroisie,
Comme vous, aux accords d'un chant de poésie,
Endormir mes douleurs!

La plupart de nos femmes poètes ressemblent à Mme d'Arbonville, elles chantent comme on pleure : il est bien rare de voir les roses du bonheur au front de celles qui font des vers. — Exaltées et véhémentes, et tour à tour généreuses jusqu'à l'héroïsme, ou vindicatives jusqu'à la cruauté, leur imagination les rend versatiles et excessives en toutes choses. Tantôt, attentives aux combats de l'arène, du regard elles excitent l'ardeur des combattants; tantôt, vivement éprises des charmes d'un repos partagé, elles éteignent en nous le goût de la gloire, et nous aveuglent au point de nous faire proclamer méritante une lâcheté qui leur plaît :

Ferreus ille fuit qui, te cum posset habere,
Maluerit prædas, stultus, et arma sequi.

Tantôt, ivres de liberté dans les révolutions ou les émeutes, elles enhardissent des fous à la sédition et au carnage; et tantôt, redevenues compatissantes et généreuses, leurs douces mains pansent des plaies et consolent des misères. On les a vues un jour accompagner triomphantes la tête de la princesse de Lamballe; une autre fois elles offraient des fleurs mouillées de larmes à un roi indignement condamné que la foule abreuvait d'affronts. Aujourd'hui, dévouées comme Mme Lavalette, souvenantes comme Françoise de Rimini, ou

fidèles comme Arthémise, demain perfides comme Judith ; barbares un jour de famine, et sublimes un jour de terreur ou d'épidémie. — Cette versatilité d'humeur, qui les a plus d'une fois rendues coupables, plus souvent encore les a rendues malheureuses. Les plus habiles d'entre elles en sont si persuadées qu'elles ne se montrent volontiers qu'à certaines heures et à certains jours. Les femmes grecques se rendent invisibles pour tous les samedis de chaque semaine, comme nos Parisiennes avant le canon de midi. Le matin est mortel à l'amour du soir. — Et cependant à toute heure elles sont douées de sagacité ; l'esprit ni la finesse ne les quittent jamais. Tout leur sert de moyens d'expression : le geste, un regard, un souffle, le silence même, un de leurs sourires, un de leurs frémissements vaut un discours. Faut-il correspondre? tout leur est télégraphe ou messager : une fleur, un ruban, une écharpe, un jeton, une coquille, comme dans *le Majorat*, un chant d'oiseau, comme dans *les Aveux au tombeau*, des lettres piquées dans un livre, comme dans *d'Urfé*. Sophie veut-elle donner des remords à Tom-Jones ; elle dépose sur le lit de l'infidèle le manchon qu'il a tant de fois baisé. Pour encourager Paul à la patience, Virginie lui envoie en *post-scriptum* des graines qui croîtront à l'ombre des deux cocotiers jumeaux. Trop prudente et trop sage pour garder près d'elle le portrait du duc de Nemours, dont l'attachement la désespère, la princesse de Clèves ornera son pavillon d'une bataille où le duc figure aux premiers rangs. Rien de plus ingénieux, rien de plus délicat qu'un esprit de femme, surtout si cette femme inspire et ressent l'amour. Voyez cette tendre et triste Zaïde, que Conzalve a trouvée demi-morte au bord de la mer ! Vivement épris d'elle, et ne sachant quelle langue est la sienne, ni d'où viennent ses larmes, il prend le parti de mander un peintre, auquel il commande un tableau..... Vous peindrez la mer en courroux, un vaisseau venant échouer sur le rivage, une jeune fille échappée à la tempête, mais pleurant près du corps inanimé d'un homme jeune et beau : la jeune fille doit ressembler à Zaïde, ce sera Zaïde, et le jeune homme sera ce rival tant maudit par Conzalve, et sans doute tant regretté de Zaïde. Voilà le tableau fait, que dira Zaïde en le voyant ! Conzalve la conduit dans la galerie : sa surprise est vive, son émotion visible. Un regard va féliciter le peintre, un regard remercie Conzalve, un soupir les récompense tous les deux. Cependant, Zaïde a saisi le pinceau du peintre, que veut-elle changer, ou que va-t-elle effacer? Voyez : le jeune homme a disparu du tableau, et la jeune fille, d'un signe de tête, a subitement consolé Conzalve, et l'a comblé d'espoir..... Voilà l'esprit de Zaïde, c'est celui de Mme de Lafayette et de tout son sexe. — A ce tact si délié, souvent on voit se joindre une parfaite dissimulation, et beaucoup de cette circonspection, beaucoup de cette fine prudence, que les esprits chagrins nomment faussement hypocrisie : ce sont des maux vrais qu'on tait, ou des douleurs feintes qu'on accuse; c'est quelquefois un sourire qui cache des larmes, quelquefois de la gaîté dissimulant du dépit ; d'autres fois, ce sont de fausses confidences pour masquer un secret ou pour endormir une sourde inquisition, une jalousie ; souvent on refuse pour faire désirer, on fuit pour être poursuivie, on se confie dans l'espoir d'une indiscrétion, on met un voile pour qu'on le déchire ; quelquefois même on baise une main outrageante en attendant qu'on puisse la couper. — Mais ce qui nous plaît surtout chez la femme, c'est la pudeur naïve, c'est la chasteté. Non, peut-être, la chasteté de Suzanne, qui n'est pas assez exposée pour être fort méritoire, ce n'est pas la pudeur qui se contente de rougir, ni celle qui se tait, ni celle qui crie, ni celle qui se trouble ou s'offense de tout. Criez, mademoiselle, criez fort, disait le vieux Fontenelle à une jeune personne qui fuyait ses innocentes caresses, criez, cela nous fera honneur à tous les deux ! La pudeur que nous aimons, ce n'est pas celle de Clarisse, qui dispute tout pied à pied, jusqu'à la clé de la porte

par où on l'enlève ; c'est celle de la jeune fille qui, lisant toute seule Buffon, saute d'elle-même 50 pages du livre, quoique curieuse de les lire ; c'est celle de Virginie, qui préfère la mort à la honte de s'exposer nue aux yeux d'un homme ; c'est celle de Jeanne d'Arc qui ferme ingénuement les yeux,

Et qui ne voyant point, pense n'être point vue.

L'innocence et l'ingénuité, tel est le plus irrésistible attrait des femmes : une jeune femme qui, les cheveux épars, croit se cacher parmi les roseaux ou sous sa table de toilette ; la femme qui fuit celui qu'elle aime et qui cherche un refuge dans les bras d'un indifférent; Nausicaa craignant d'accompagner Ulysse dans la ville, et qui, néanmoins, le conduit au bain; voilà l'innocence qui nous charme, parce qu'elle n'a rien d'apprêté. — On reproche aux femmes leur ignorance, et c'est l'homme lui-même qu'on en accuse. Et cependant, est-ce jamais lui que l'on consulte quant à l'éducation qu'on leur donne ? Est-ce nous qui consumerions si vainement les belles heures de leur jeunesse à ces longs exercices de harpe ou de piano, études la plupart du temps si stériles ? Est-ce nous qui avons conseillé de leur faire tout effleurer sans aucun fruit, sans utilité d'avenir, au lieu de leur faire apprendre solidement leur propre langue et l'histoire, et solidement aussi un art quelconque, mais un seul ? L'histoire, les langues vivantes, la géographie, la Bible et les moralistes, et peut-être aussi un peu de physique, voilà les études qui leur seraient utiles, outre qu'elles les dissuaderaient pour toujours de la séduction des romans. Mais surtout que les femmes ne soient pas trop savantes en fait d'inutilités : rien n'est plus haïssable qu'une jeune fille qui connaît les étoiles, ou qui, comme Paméla, souffle dans ses mains quand elle a pleuré, afin de *dérougir* ses yeux. J'aimerais encore mieux, comme Clarisse, qu'elle critiquât l'orthographe et le style de M. Solmes. Surtout pas de jeunes filles qui walsent ! Werther et Gœthe ont bien raison. —Les femmes ne sauraient croire combien un amour-propre excessif leur est préjudiciable. Il en est qui, sans pardon, marquent d'une croix d'inimitié tous ceux qui les estiment sans émotion. Il en est même qui voudraient pouvoir infliger le châtiment que Bussy endura jadis, ce pauvre Bussy qui resta 20 années en prison pour avoir dit et chanté que la bouche de Mlle de La Vallière était grande. Il en est qui appauvriraient la compagnie des Indes, tant les choses fastueuses les trouvent insatiables, et qui éprouveraient un bonheur indicible à préparer pour elles un lait de poule à la flamme céleste de vingt billets de banque. Il en est que l'ambition tourmente sans relâche : j'en connais une qui chaque soir dit à son mari : « Mon ami, ce monsieur est au-dessus de toi, n'est-ce pas ? » Ce malheureux mari, et il est juge, n'a nulle trève à espérer tant qu'il ne sera pas premier président de la cour de cassation ou de la chambre des pairs. Voilà un homme tout-à-fait malheureux. — Si les femmes ont peu de pouvoir parmi nous, c'est personnellement leur faute. Là où elles tiennent le sceptre de la société, les mœurs se policent, le langage s'épure, mais la littérature s'énerve en devenant frivole. Comme il n'est plus alors de réputation si leur assentiment ne la confirme, on ne fait de toutes parts, à cause d'elles, que des résumés et des adages ; on renonce aux grands travaux. Alors, les sujets les plus sérieux deviennent d'inépuisables motifs d'épigrammes ; on affecte, pour se populariser, de n'attacher d'importance à rien; on prouve et l'on réfute comme on plaisanterait; on déguise la vérité sous l'esprit, le principal devient l'accessoire : et pour achever de tromper une nation légère, sous prétexte d'éclairer sa raison, on s'attache à flatter son mauvais goût. Phrases, chapitres, ouvrages, et jusqu'aux projets, jusqu'aux plus graves desseins, tout s'abrège pour elles, tout se rapetisse au niveau d'un peuple efféminé, déchu de sa grandeur... Mais plus est puissante l'influence des femmes, plus elles sont coupables d'en mésuser : toutes les fois qu'elles commanderont l'illustration, elles seront obéies. Isid. Bourdon.

Femme, *considérée sous le rapport du droit*. Sous ce point de vue, la femme devient le sujet d'observations importantes. Partout, elle est soumise à une législation spéciale qui détermine quelles sont les obligations qu'elle a à remplir, quels sont les droits qu'elle peut exercer. Nous n'entreprendrons pas ici de rechercher si relativement au droit naturel la femme n'est pas placée sur la même ligne que l'homme. Il y a entre eux, quant au droit civil, toute la distance qui sépare la faiblesse de la force, et, dans une organisation basée tout entière sur le droit de fait, il n'était pas possible que l'être le plus faible fût l'égal du plus fort ; ce dernier s'est toujours attribué naturellement le droit de protection, qui, trop souvent, dégénère en droit de tyrannie. Toutefois, il faut bien convenir qu'en effet la nature semble avoir elle-même donné l'homme pour protecteur à la femme : c'est là, dans tous les cas, le principe généralement admis chez tous les peuples et dans toutes les législations ; bien peu d'exceptions sont citées par l'histoire ; encore peut-on révoquer en doute leur authenticité. — Nous n'aurons donc pas à rechercher quel est, dans l'organisation sociale, le droit politique de la femme ; de tout temps et chez tous les peuples, il a été à peu près nul, et cependant, par une de ces inconséquences bizarres dont l'histoire est pleine, presque partout on leur reconnaît le droit d'exercer le souverain pouvoir, qui est bien le premier de tous les droits politiques. C'est par exception, au contraire, qu'elles sont exclues du trône chez les peuples d'origine guerrière et féodale, qui peuvent admettre comme nous le principe de la loi salique ; et nous-mêmes, qui ne permettons pas à une reine de monter sur le trône, nous souffrons bien cependant qu'elle exerce la régence. — La législation qui régit les femmes est donc en général purement civile, et partout elle porte l'empreinte de ce pouvoir protecteur que l'homme prétend exercer sur elles, dans toutes les phases de la vie, depuis la naissance jusqu'à la mort ; il est vrai aussi que le principal objet de toutes les institutions civiles est le mariage, c.-à-d. le contrat qui règle l'union de l'homme et de la femme, et constitue la *famille* (*v.*). — La femme peut avoir, par rapport à la législation, quatre états différents, qu'on la considère comme fille mineure, comme fille majeure, comme femme mariée ou comme veuve. Dans ces états divers, c'est toujours le mariage qui établit la grande différence à faire entre les droits de l'homme et les droits de la femme : ainsi, dans la minorité, c'est l'âge nubile qu'il a fallu d'abord fixer avec soin pour déterminer à quelle époque il serait permis à la femme de quitter sa famille pour constituer une famille nouvelle ; à cet égard, la nature était seule souveraine ; et comme souvent elle se joue des prévisions les mieux établies, il a fallu éviter aussi de poser une règle trop rigoureuse qu'elle se serait plue à démentir à chaque instant. Après avoir réglé l'âge auquel il est permis à la femme de se marier, toute législation prévoyante doit donc admettre un sage tempérament en autorisant les dispenses, et en consacrant les fins de non-recevoir pour protéger un mariage consommé. La femme qui est mariée par sa famille en état de minorité ne devient pas maîtresse de ses droits ; elle n'échappe à la puissance paternelle ou tutélaire que pour tomber en puissance de mari. — La femme n'acquiert réellement de capacité civile qu'alors que, passant le premier âge nubile sans prendre un époux et un maître, elle consent à garder le titre si généralement redouté par elle de *fille majeure* ; ou alors encore que, séparée par la mort de l'époux qui lui avait été donné ou qu'elle s'était choisi, elle devient *veuve*. Dans ces deux états, elle jouit, pour l'administration de ses biens, de tous les droits qui appartiennent à tous ceux qui ont la capacité de contracter ; elle peut vendre, hypothéquer, échanger ou donner : on n'admet plus, comme autrefois, dans certaines provinces, des causes de rescision fondées, comme le disaient les docteurs, sur la fragilité du sexe. — Mais l'état de fille majeure et de femme veuve ne sont

que des exceptions; le véritable état de la femme, son véritable titre, est celui de *femme mariée*; et si notre législation n'a pas établi dans le mariage la femme sur un pied d'égalité avec le mari, il faut au moins convenir qu'elle a beaucoup adouci la rigueur des anciens principes. Elle pose bien, comme règle invariable, à laquelle aucune atteinte ne peut être portée, que la puissance maritale demeurera inébranlable, que dans aucun cas, dans aucune circonstance et sous aucun prétexte, cette puissance ne sera méconnue; toute stipulation contraire qui serait insérée dans un contrat de mariage sera réputée nulle et non écrite. Mais quant à l'administration des biens, quant au régime qui doit déterminer les droits personnels de la femme, liberté tout entière est laissée aux époux, alors qu'ils rédigent avant le mariage le pacte destiné à faire la loi de la famille. La femme est entièrement libre de se réserver la disposition de ses revenus en se mariant sous le régime de la *séparation de biens* (*v.*). On dit alors qu'elle est femme *séparée*, de même que l'on dit qu'elle est femme *commune*, lorsqu'elle s'est mariée sous le régime de la *communauté* (*v.*). Nous avons vu en effet que dans leur *contrat de mariage* (*v.*) les futurs époux peuvent insérer des clauses qu'il ne serait pas même permis de mettre dans d'autres contrats, mais c'est à la condition aussi qu'ils respecteront toujours cette règle si célèbre, qui est tout le mariage, que la femme doit obéissance à son mari. Ce n'est donc jamais qu'une liberté d'agir extrêmement limitée que la femme peut acquérir par son contrat; elle est toujours placée sous le joug d'une volonté étrangère; et s'il arrive qu'elle ait de justes motifs de rompre le traité qu'elle a volontairement souscrit, il ne lui reste qu'à faire valoir ses griefs en justice pour obtenir des tribunaux, non plus le divorce, aujourd'hui aboli chez nous, mais une *séparation de corps*, qui lui permet au moins d'échapper à la nécessité de la *cohabitation* (*v.*). Ainsi, placée sous la tutèle d'autrui, la femme mariée demeure pour ainsi dire dans un état constant de minorité; elle ne peut faire aucun acte de quelque importance sans l'autorisation de son mari, ou, à son défaut, sans l'autorisation de la justice: aussi la loi lui accorde-t-elle, comme au mineur, une *hypothèque légale* sur les biens de son mari pour tous les actes d'administration dont il pourrait être responsable. Mais nous ne devons pas entreprendre d'entrer ici dans des détails qui trouveront nécessairement place aux mots *hypothèque*, *mariage*, et sous toutes les autres dénominations consacrées aux *droits des femmes*, comme les mots *dot*, *reprises*, etc. — Nous terminerons en faisant observer que sous le rapport du droit criminel les femmes, à raison de cette fragilité ou faiblesse qui les a fait toujours rejeter dans une position inférieure, devaient être traitées avec moins de sévérité que les hommes; cependant elles sont soumises aux mêmes peines, mais à leur égard on doit se départir de la rigueur de l'exécution. Ainsi, lorsque la peine est celle des travaux durs, où, comme le dit la loi pénale, des travaux forcés, la femme condamnée ne doit pas être soumise à la *fatigue*; on lui fait grâce de la chaîne, du boulet, de tout cet attirail effroyable des bagnes; elle n'a à supporter qu'un emprisonnement plus rigoureux, et ne peut être employée qu'à des travaux intérieurs. Mais c'est là tout l'adoucissement qu'elle peut espérer, il n'y a pas d'autre distinction dans l'application de la peine; et si elle se rend coupable d'un crime capital, il ne lui est pas fait grâce de l'échafaud. TAULET, a.

FEMME LIBRE. C'est une grande question que celle-ci, une question qui touche à une multitude d'autres, et que je ne résoudrais pas d'une fois si je la voulais réduire à sa dernière expression. — Il y a des philosophes sévères, il y a des politiques moroses qui soutiennent que les femmes sont déjà passablement émancipées, surtout en France. Ils n'en démordraient pas. Cela dépend de la manière de voir. — Il y a des doctrinaires galants (autant que l'adjectif et le substantif peu-

vent s'accorder en pareil cas) qui prétendent que l'empire des grâces et des vertus de la femme, auquel tous les hommes sont soumis, excède de beaucoup en compensations quelques misérables droits sociaux dont l'institution universelle l'a privée. — Il y a enfin des observateurs naïfs, des philogynes ingénus, qui reconnaissent les titres des femmes, qui les réclament, qui sont prêts comme moi à les promulguer et à les défendre, mais qui craignent comme moi pour elles qu'un progrès apparent en position sociale ne leur fasse perdre l'avantage inappréciable de protection et d'amour qu'elles doivent à leur délicatesse organique, à leur longue et délicieuse enfance, à leur minorité légale. — J'imagine en effet qu'une femme qui voterait les lois, qui discuterait le budget, qui administrerait les deniers publics, et qui jugerait les procès, serait tout au plus un homme. C'est une pauvre ambition. Ce qui a fondé la supériorité des femmes dans les mœurs de l'Occident, c'est leur infériorité de fait en forces physiques. Si elles n'avaient été faibles, elles n'auraient jamais été toutes-puissantes. Le christianisme et la chevalerie, qui les trouvèrent esclaves, les ont faites souveraines. On se contenterait à moins.—Je déclare ceci dans leur intérêt, que j'ai eu toute ma vie à cœur, et je les supplie d'y réfléchir, car il y va de la plus grande chose de leur destinée, de l'amour! Je ne comprendrai jamais ce qu'une ame d'homme peut avoir à démêler avec une femme qui craint de manquer à la rigoureuse évocation de l'appel nominal ou de faire défaut au scrutin; mauvaises excuses, s'il en fut jamais, pour manquer à un rendez-vous. Je sais bien qu'elle serait alors mon égale en droits, à supposer que je fusse électeur ou éligible, et je m'en garde fort. Mais ce n'est pas son égale en droits qu'on aime; c'est un être tout divin dont les droits ne sont écrits dans aucune législation, parce que la parole humaine ne suffirait pas à les exprimer. Je vous demande quel plaisir que de soupirer sous les fenêtres de l'inspecteur des contributions, que de faire le pied de grue pendant une nuit froide et neigeuse à la porte de l'adjoint de la mairie, et que de bousculer, dans un excès de tendresse ou de jalousie, les cartons de madame le sous-préfet? Des cartons de mode, passe! — La cause que je soutiens ressemble beaucoup à celle de la nymphe Calypso dont il est question dans *Patelin*. Je plaide pour l'idéal des femmes, qu'on leur propose de sacrifier à une sotte et grossière réalité. Il y a un génie des *Contes orientaux* qui se laisse couper les ailes, et qui n'en plaît que davantage, parce que c'est un tribut d'abnégation qu'il paie au sentiment. Supposez qu'il en fasse autant pour l'assemblée primaire, et dites-moi si vous connaissez quelque chose de plus ridicule que ce génie? l'application n'est pas difficile. Et puis, voyez ce que deviendrait le roman, cette fable délicieuse qui console les ames tendres et passionnées de l'ignoble vérité de l'histoire! Que les femmes ne s'y trompent pas! Leur histoire, à elles, c'est le roman.— On me répondra peut-être que l'émancipation de la femme est une simple galanterie philosophique, et que je m'exagère les proportions dans lesquelles elle est conçue. Alors, c'est logomachie toute pure, et il ne faut plus en parler. Égalité complète, ou déception, il n'y a pas de milieu. Les hommes se sont laissé prendre à ce prétexte pendant cinquante ans, et chacun sait ce qui leur en est advenu. Mais les femmes, diable! elles ont l'esprit plus aigu, parce qu'il ne s'est pas émoussé au frottement de nos extravagantes collisions et de nos débats inutiles. C'est même là le plus précieux de leurs privilèges, et je leur conseille de le garder. Plus elles resteront femmes, plus elles s'élèveront en progrès naturels au-dessus de l'homme que la perfectibilité nous a fait. Grâce à leur charmante organisation, il n'y a point de femme qui n'exerce autour d'elle plus d'influence qu'un pair de France, et qui ne passe aisément pour avoir plus d'esprit qu'un député. Je conviendrai, si on l'exige, que ce n'est pas grand chose; mais il faut savoir se modérer, même quand on s'émancipe, car

l'émancipation a ses bornes. Je ne prétends pas contester aux femmes l'ascendant de la parole, Dieu m'en préserve! mais j'aime mieux leur voir conserver celui de l'ame et de la sensibilité. Anges et divinités, c'est un point reconnu, un fait principe; et alors pourquoi citoyens, surtout à la manière dont les citoyens sont faits au temps présent? — Un citoyen, à ce que je me suis laissé dire l'autre jour dans le propre sanctuaire de la loi, c'est un individu qui jouit de toutes les facultés intellectuelles et morales...... que donne la propriété (je ne sais pas ce que c'est); une puissance sociale qui se taxe aux mercuriales, qui se cote à la bourse, et qui se mesure à l'impôt; digne dans les temps prospères, indigne après l'incendie ou la grêle, et dont les hautes capacités civiles dépendaient hier d'une banqueroute, seront demain à la merci d'un coup de vent: noble et nouvelle manière de cadastrer le genre humain dont la seule idée soulèverait le cœur à la populace de Calcut! Je n'ai pas l'honneur d'être citoyen, mais si j'avais le bonheur d'être femme, un pareil appât, qui ne me tente guère, ne me tenterait pas du tout. Je ne trouverais pas le moindre profit (je peux me tromper) à échanger l'empire du cœur et de la pensée contre les prérogatives qui sont attachées à la patente d'un épicier.— Je dois répéter cependant que je ne suis dominé dans cette discussion par aucune prévention systématique, et, si quelque sentiment d'habitude m'y ramène, il peut afficher aujourd'hui, sans crainte d'être contredit, l'orgueil du désintéressement. Il y a plus: je ne serais peut-être pas maître de réprimer une triste joie, si les femmes s'entendaient d'un accord commun pour cesser à l'avenir de faire l'enchantement du monde; je leur en aurais une obligation secrète dont je ne me crois pas obligé d'expliquer le motif. C'est qu'au fait il y a déjà passablement longtemps que cela dure, au moins à mon avis, et que je n'en vois plus la nécessité. Je vous prie de me dire à quoi bon l'on continuerait d'être jolie, aimable, spirituelle? c'est un grand abus.—Ensuite, ne serait-ce pas chose assez curieuse que de voir la société tomber tout d'une pièce en quenouille, et que d'éprouver comment le beau sexe politique se comporterait dans la plus laide des sciences? Ah! je suis bien loin de croire qu'il y fût aussi absurde que nous, ou, pour mieux dire, que les trente ou quarante mille gros citoyens qui administrent, en vertu d'un plaisant monopole, cette pauvre fourmilière de trente ou quarante millions d'habitants; car il faut restituer à qui de droit cette fâcheuse responsabilité. Les prolétaires en sont tous en France au même point que les vieilles femmes, ils n'ont point de sexe. — Et je m'avise là-dessus que le projet d'émanciper les femmes est prématuré tant soit peu, dans cet excellent pays de sapience et de civilisation progressives où les hommes ne sont pas encore émancipés. — Une considération qui m'arrêterait d'ailleurs un moment, mais bien d'autres passeront là-dessus, c'est que la sainte Écriture, à laquelle j'ai plus de foi qu'aux philosophes, a contre la complète émancipation des femmes des textes fort positifs, et en particulier celui de saint Paul, qui révèle toutefois une merveilleuse amélioration dans leur destinée, au milieu de cette civilisation orientale où les femmes esclaves attendaient encore le droit de se faire une ame: *Femmes*, disait-il, *soyez soumises à vos maris*. Ce précepte implique même une grande liberté antérieure dans les mœurs des femmes affranchies par le christianisme, car le précepte n'arrive jamais qu'à la suite d'une liberté mal entendue. J'avoue qu'il est un peu dur, mais je suis porté à croire que c'est une de ces lois caduques et tombées en désuétude par l'effet du temps, dont on disait dernièrement quelque part qu'elles ne méritent pas le soin d'être rapportées, parce qu'on n'y a plus d'égard dans la pratique. Je connais nombre d'honnêtes gens qui en sont fort convaincus pour ce qui concerne celle-ci. — Mon intention n'était pas de m'arrêter si long-temps à ces questions ardues et presque théologales. La seule chose que je me sois mis en état de prouver aujour-

d'hui, c'est une proposition devenue triviale à force d'avoir été ressassée dans les traditions et dans les livres, et dont l'application se retrouve pourtant de mise toutes les fois, sans exception, que les sciences annoncent une découverte et la perfectibilité un progrès : *il n'y a rien de nouveau sous le soleil*, axiome immémorial de Salomon, qui le trouva probablement tout fait. Or, cette émancipation de la femme qu'on nous donne pour une idée nouvelle, est une des vieilleries les plus surannées de la société chrétienne, et on sait qu'il ne pouvait pas en avoir été question dans les autres. C'est depuis le deuxième siècle le véhicule des novateurs, la précaution oratoire des visionnaires; et je le dis sans amertume contre les *st-simoniens*, gens pour la plupart d'esprit et de cœur, parmi lesquels je compte avec plaisir quelques amis, jamais cette théorie vraie ou fausse ne s'est renouvelée qu'elle ne fût marquée au sceau de l'ignorance, de la superstition, ou du délire. Ceci n'attente ni à leur intelligence, ni à leur loyauté, ni même au reste de leur doctrine, que je place volontiers hors de ces débats. A leur âge, le culte des femmes est une passion qui porte son excuse avec elle, et on comprend qu'elle puisse, comme toutes les passions exaltées, se tromper sur la manière de servir et d'honorer ce qu'elle aime. Je n'ai point d'antipathie contre une méprise gracieuse et touchante, contre les égarements d'un tendre enthousiasme, contre les aberrations d'un zèle sincère; mais je ne vois pas se ranger tant de pensées, sympathiques avec les miennes, sous les étendards du prosélytisme sans me demander compte avec inquiétude des résultats qu'elles se promettent, et sans m'alarmer sur l'avenir des générations qui les embrassent; non par un intérêt qui me soit propre, à moi que l'avenir fuit et qui ne le poursuis pas; à moi qui n'ai pas un atome à réclamer dans la conflagration définitive du monde, et qui lui ai déjà plus donné d'affection que je n'en devais à ce qu'il vaut en réalité aux yeux de la raison, mais par intérêt pour les autres, qui sont encore jusqu'à nouvel ordre une partie essentielle de mon existence. Mes recherches historiques sur la généalogie de l'émancipation des femmes seront donc tout-à-fait impartiales, et c'est apparemment leur seul mérite, car elles se résument en notions si communes et si familières que la seule chose dont on ait lieu de s'étonner quand on les recueille, c'est d'être le premier à les recueillir.—Je ne sais si *les compagnons de la femme*, dont on parle depuis quelques jours, et qui ont vainement cherché la FEMME LIBRE à Paris, où elle semblait plus facile à trouver que partout ailleurs, la découvriront en courant le monde. Ce que je les prie de tenir pour certain, c'est que le 1er juin 1794, la FEMME LIBRE habitait rue Contrescarpe, section de l'Observatoire, nº 1078, au troisième étage, sur le devant. Elle s'appelait Catherine Théot, dont elle avait fait Théos, par amour pour le grec, ou bien à cause de la belle et mystique signification que la providence des illuminés avait attachée à ce nom, par une prévision singulière. Dans le sanctuaire de Catherine Théos, rue Contrescarpe, au troisième, sur le devant, on la reconnaissait pour la *nouvelle Ève*, chargée de réparer une petite mièvrerie de l'autre, dont j'imagine que personne n'a perdu souvenance, et de réhabiliter la femme dans tous ses droits politiques. Malheureusement, ce temps de liberté plénière était peu favorable à la liberté, et on le fit bien voir à la FEMME LIBRE : sur le rapport du citoyen Vadier, elle fut envoyée par devant le tribunal révolutionnaire, le 17 juin suivant, avec le chartreux dom Gerle, son grand-pontife, et tout le chœur des saintes, jeunes ou vieilles, qui prenaient place autour de son trône. Le 9 thermidor survint fort à propos pour sauver l'innocente famille de la FEMME LIBRE, mais elle avait pris l'initiative sur les conséquences de cette grande journée. Elle était morte au bout de cinq semaines, et on n'a jamais reparlé d'elle jusqu'à ce jour. —Catherine Théos n'était que l'héritière d'un plan d'émancipation des femmes qui avait fait plus de bruit sans en faire beau-

coup, et qu'elle se contenta de broder de piétisme et d'ascétisme, pour lui donner un peu de crédit chez les dévotes. C'était l'objet des réclamations quelquefois éloquentes de l'infortunée Olympe de Gonges, assassinée sur l'échafaud sept à huit mois auparavant, pour avoir pris au pied de la lettre la liberté révolutionnaire. La pauvre Olympe avait fondé ces sociétés de FEMMES LIBRES qui luttèrent souvent de véhémence avec les jacobins, et qui disparurent toutefois de la scène politique sans avoir conquis sur leurs frères et amis une seule immunité. Leurs privilèges se réduisirent à figurer de temps en temps, chargées de rubans, de rouge, d'oripeaux, sur l'autel où un peuple délirant allait adorer la Raison ; de sorte que la liberté française ne fut pas plus libérale envers les femmes que le despotisme asiatique. Elle en fit des almées et des bayadères. Le plus amène des hommes de la révolution, *le berger Sylvain* Maréchal, proposa même assez sérieusement de leur défendre d'apprendre à lire. Bonaparte arriva heureusement sur ces entrefaites, et c'est ce qui fait que les femmes lisent encore. Nous aurions beaucoup à perdre si elles n'écrivaient plus.—Pendant les règnes voluptueux de Louis XV et du régent, les femmes furent si libres d'une certaine façon qu'elles se soucièrent fort peu de l'être autrement. Il faut remonter jusqu'à la dernière moitié du XVIIe siècle pour retrouver la FEMME LIBRE sous les traits disgracieux d'Antoinette Bourignon, monstre de naissance, auquel un curé maussade avait contesté les droits du baptême, et qui excita souvent depuis des passions fort extravagantes, s'il faut en juger par son portrait. Antoinette Bourignon résista toujours, et se déroba aux poursuites de ses adorateurs, tantôt par l'ascendant de sa vertu, tantôt par la promptitude de la fuite, la mission de la FEMME LIBRE exigeant, suivant elle, dans la personne qui en était revêtue, la pureté de la plus intacte virginité. C'est peut-être pour cela qu'il ne s'en présente plus.—Une particularité assez curieuse, c'est qu'Antoinette Bourignon avait soumis à son système le puissant génie de Swammerdam, qui avait soumis, lui, à ses investigations toute la nature créée. La sublime intelligence qui venait de se rendre maîtresse de tant de faits échoua contre une vision. — Il en fut tout au contraire de la savante et spirituelle Anne-Marie de Schurmann, autre FEMME LIBRE du même temps. Anne-Marie de Schurmann, philologue, artiste et poète, reçut son brevet de rédemptrice du sexe dont elle était l'ornement, d'un fanatique fort exalté, mais très médiocre, qu'on appelait Jean de Labadie, espèce de sectaire enté sur un apostat. Elle fit assaut de chasteté avec Antoinette, si toutes deux ne se marièrent point secrètement, ce qui n'est pas bien débrouillé; mais ce n'est pas une mince difficulté dans les conditions émancipatoires de l'état politique des femmes. J'en laisserai juger à de plus savants que moi.—Leur contemporaine, Jeanne-Marie de Lamotte, plus connue sous le nom de Mme Guyon (*v.*), réunit toutes les qualités qui peuvent justifier l'émancipation des femmes et la rendre désirable, mais elle n'aspira pas au rôle scabreux de la FEMME LIBRE. Elle borna son empire aux limites que Dieu semble avoir imposées aux femmes, comme aux flots de la mer, en leur disant : *Vous n'irez pas plus loin!* et sa puissance se composa tout entière de beauté, de vertu, de tendresse et d'enthousiasme, ce qui n'est déjà pas trop mal. Aussi vit-elle Fénelon se ranger parmi ses disciples, Fénelon, dont Jean-Jacques eût été si fier d'être le valet de chambre.—Il y a là, si je ne m'abuse, une progression de transcendance morale qui vaut mieux que l'émancipation.—La véritable FEMME LIBRE languissait alors depuis trente ans dans un asile obscur, après avoir été fouettée et marquée, le 14 mars 1663, au pied de l'échafaud de Simon Morin. La fille Malherbe était en effet la NOUVELLE ÈVE de ce pauvre homme, qui n'avait pas reconnu les facultés propres à un si haut emploi dans Jeanne Honadier, sa femme, quoiqu'il eût débauché celle-ci à cette intention dans l'échoppe d'une fruitière du quartier St-Ger-

main-l'Auxerrois. La perfectibilité a d'étranges grâces d'état; mais il faut avouer aussi que les bonnes civilisations ont de mauvais moments. Le supplice du malheureux Simon Morin concourt, année par année, et peut-être jour par jour, avec l'établissement des trois académies. On donnait quelques heures après *La Critique de l'école des femmes*, avec la reprise de la pièce. Le grand Colbert était ministre, et Louis-le-Grand régnait sur le grand siècle. Déplorable humanité! — Voilà bien quelques FEMMES LIBRES, mais ne croyez pas que nous soyons au bout de l'histoire rétrograde de cette dynastie gynæcocratique. Il s'en faut de beaucoup. *Les compagnons de la femme*, et on ne saurait trop les féliciter sur le choix d'une si agréable vocation, n'ont été jusqu'ici, comme vous voyez, que les plagiaires de dom Gerle, qui fut plagiaire de Jean Labadie, qui fut plagiaire de Simon Morin, qui fut plagiaire de Guillaume Postel, qui fut plagiaire de trente générations d'hérésiarques aujourd'hui fort obscurs, mais dont vous retrouverez le nom et les doctrines dans l'utile dictionnaire de l'abbé Pluquet. Guillaume Postel, un des hommes les plus éminents en bon savoir, et un des plus grands fous de son siècle, avait proclamé l'émancipation de la femme deux cent quatre-vingts ans avant qu'on s'en avisât dans l'école de Saint-Simon, savoir, en 1553 à Paris, en 1555 à Venise, et en 1556 à Padoue. La FEMME LIBRE de Postel, qui s'appelait la *mère Jeanne*, ne vécut pas long-temps, parce qu'elle était assez vieille quand il la rencontra, ce qui dispensa cette pauvre créature de s'engager par le vœu de la virginité, comme la Schurmann et la Bourignon, mais elle eut la complaisance de s'incarner après sa mort dans la substance de Postel, « qui s'en trouva, dit-il, notablement étendue. » Il fut quitte de cette usurpation de substance, qui n'était pas prévue par les lois, pour quelque réprimande canonique ou pour quelque légère pénitence de discipline monacale, lesquelles ne l'empêchèrent pas de professer les langues si peu connues alors de l'Orient, jusqu'à la fin d'un grand âge, aux applaudissements de tous les savants du siècle de la science. Les jansénistes ont pensé depuis que la FEMME LIBRE de Postel pourrait être une personnification emblématique de la raison humaine. Les jansénistes n'ont jamais été si polis. J'aurais bien de la peine à partager cette opinion. — Cette longue élucubration a dû faire penser souvent au lecteur qu'il serait temps que j'arrivasse au déluge, mais je ne m'y arrêterais pas, si je l'avais dans la fantaisie. On m'étonnerait peu du moins en m'apprenant qu'Ève première eût entendu parler de l'émancipation de la femme dans le paradis terrestre. La Genèse lui donne là un interlocuteur qui était de son métier un philosophe très subtil, et qui serait fort capable de lui en avoir touché quelques mots. CH. NODIER, de l'académie française.

FEMMES ET FILLES DE FOLLE VIE, degré au-dessous de celui de *courtisanes* dans l'échelle de la prostitution (*v.* COURTISANE). C'est de ces créatures que Voltaire a dit :

> Leur art est doux et leur vie est joyeuse;
> Si quelquefois leurs dangereux appas
> A l'hôpital mènent un pauvre diable,
> Un grand benêt qui fait l'homme agréable,
> Je leur pardonne, il l'a bien mérité.

Voltaire a justement donné un démenti au premier de ces vers, en plaçant dans la bouche de la *Paquette* de *Candide* l'aveu de la désolante turpitude où croupissent les malheureuses qui vendent l'amour tout fait, si l'on peut appeler amour la grossière et brutale satisfaction des sens. — Les filles publiques devaient avoir quelque importance à Rome, dont le fondateur avait été allaité par cette *louve* qui donna son nom aux lieux de prostitution (*lupanar*), et où *Flora* fut divinisée. Sous les empereurs, le métier devint moins lucratif, car tout le monde s'en mêla. Les peintures effrayantes de Juvénal prouvent que les plus grands désordres d'aujourd'hui auraient passé alors pour de la retenue et de la pudeur. Pétrone ne trace pas des tableaux plus chastes : Chrysis y surpasse tout ce que peut se représenter l'imagination la plus déré-

glée. Je me trompe, elle le cède encore à Messaline et à cette Cléopâtre, dont M. Janin a décrit les fureurs insatiables, fureurs si naïvement exprimées dans les lettres recueillies par Melchior Haminsfeldius-Goldastus, sous le titre *De priapismo Cleopatræ*. — Au moyen âge, ces Vénus vagabondes et faciles s'appelaient encore *filles folles de leurs corps*, *filles de joie* et *filles aux étuves*, parce qu'elles fréquentaient les maisons des baigneurs, désignées sous le nom d'*étuves*. Leur commerce exposait quelquefois à des corrections assez sévères : un jugement criminel, rendu à Anvers en 1396, condamne quelques bourgeois qui étaient tombés dans cette faute à aller en pélerinage à Saint-Jacques en Galice, et à faire construire à leur retour une verge des murs de la ville. Mais cette jurisprudence n'était point générale, et les personnages les plus graves, des prêtres, des prélats mêmes, ne rougissaient pas quelquefois de se montrer avec des prostituées. Un fabliau, traduit par Le Grand d'Aussy, contient une fiction assez ingénieuse : « Dieu, dit-il, quand il eut créé le monde, y plaça trois espèces d'hommes, les nobles, les ecclésiastiques et les vilains. Il donna les terres aux premiers, les décimes et les aumônes aux seconds, et condamna les derniers à travailler toute leur vie pour les uns et pour les autres. Les lots ainsi faits, il se trouva néanmoins encore deux espèces de gens qui n'étaient pas pourvus, les ménétriers et les filles. Ils vinrent présenter leur requête à Dieu, et le prièrent de leur assigner de quoi vivre. Dieu alors donna les ménétriers à nourrir aux nobles et les filles aux prêtres. Les premiers seront damnés pour n'avoir nul soin de ceux qu'on leur avait confiés, mais les prêtres ont obéi à Dieu et font bien entretenir les filles. » Villon nous a conservé les noms de quelques-unes des plus célèbres de Paris au XVe siècle : c'étaient la *belle Heaulmière*, la *petite Macée d'Orléans*, *Marion l'idole*, la *Mâcherone*, *Catherine de Vaucelles*, *Blanche la savetière*, *Guillemette la tapissière*, *Jeanneton la chaperonnière*, *Catherine l'épéronnière*, etc. ; entre autres mérites, elles avaient celui de réveiller sans cesse leurs chalands par l'originalité et le piquant de leurs propos ; car, comme le dit Villon :

Il n'est bon bec que de Paris.

— Au reste, personne n'a mis une vérité plus crue que ce poète dans la description du libertinage, et nos amateurs d'*orgies* n'ont rien de comparable à sa treizième ballade, reproduite récemment par M. l'abbé Prompsault, eux, qui semblent avoir pris pour devise ce vers de la même pièce :

Ordure amons, ordure nous affuit.

— En 1501, Antoine de Lalaing, seigneur de Montigny, accompagna en Espagne Philippe-le-Beau, roi de Castille. Il a tenu un journal curieux de son voyage, lequel est resté manuscrit. Ce qui semble le frapper le plus, c'est *l'admirable bourdeau de Valence*, dont il parle en ces termes : « Après le souper furent les deux gentilshommes menés par aulcuns gentilshommes de la ville veoir le lieu des filles publiques, lequel lieu est grand comme une petite ville et fermé tout à l'entour de murs et de une seule porte. Et devant la porte y est ordonné ung gibet pour les malfaicteurs qui poroient être dedans. A la porte ung homme à ce ordonné oste les bastons des veuillans entrer dedans, et leur dit s'ils luy voelent bailler leur argent, se ils en ont ; qu'il leur en rendra, au vuidier, bon compte, sans perte ; et d'aventure s'ils en ont et ne le baillent, si on leur vole la nuit, le portier n'en est respondant. En ce lieu sont trois ou quatre rues pleines de petites maisons, où en chascune a filles bien gorgiases, vestues de velours et de satin. Et sont de deux à trois cents filles ; elles ont leurs maisoncelles tendues et accoustrées de bons linges. Le taux ordonné est quatre deniers de leur monnoye, lesquels à nous valent ung gros. En Castille, ne payent que quatre malvidis, dont se prend le dixième denier comme des autres choses cy après déclarées, et ne peut-on plus demander pour la nuit. Tavernes et cabarets y sont.

On ne peut pour la chaleur si bien veoir ce lieu de jour que on faict de nuict ou soir, car elles sont lors assises à leurs huys, la belle lampe pendante emprès d'elles pour les mieulx veoir à l'aise. Il y a deux médecins ordonnés el gagiés à la ville, pour chacune semaine visiter les filles, à sçavoir si elles ont aulcunes maladies, pocques (*varioles*) ou autres secrettes, pour les faire vuidier du lieu. S'il y en a aulcune malade de la ville, les seigneurs d'icelle ont ordonné lieu pour les mectre à leurs dépens, et les forraines sont renvoyées où elles voelent aller. — J'ay ci escript pour ce que je n'ay ouï parler de mectre telle police en si vil lieu. » Les prostituées ont toujours joui en Espagne d'une certaine considération, et il n'est pas même jusqu'à la couronne qui ne leur convienne. Brantôme, qui s'est complu à raconter les prouesses des *honnêtes femmes*, dit, en parlant de l'armée conduite en Flandre par l'austère et terrible duc d'Albe, qu'il y avait dans cette armée *quatre cents courtisanes à cheval, belles et braves comme princesses, et huit cents à pied bien en point aussi.* Francois Le Poulchre de la Motte-Messemé a écrit ces vers en l'honneur de ces dames :

L'une avait un cheval et l'autre lentement
Allait sur un mulet ou sur une jument.
Les harnois néantmoins de la housse traînante
Sous leurs pieds paraissoient de velours reluisante
De cinq ou six cliuquants cousus tout à l'entour,
Il les entretenait, qui voulait, tout le jour.
Mais, avec un respect plein de cérémonie,
Le barisel major (prevôt) leur tenoit compagnie.
Or, ces dames avoient tous les soirs leur quartier
Du maréchal-de-camp, par les mains du fourrier,
Et n'eût-on pas osé leur faire une insolence.

Quelques années plus tard, le poète Régnier faisait sur un *mauvais gîte* une satire dont on a retenu cette maxime :

A ce piteux spectacle, il faut dire le vrai,
J'eus une telle horreur, que tant que je vivrai,
Je croirai qu'il n'est rien au monde qui garisse
Un homme vicieux, comme son propre vice.

L'auteur du *Roi s'amuse* s'était sans doute inspiré de Régnier, mais il a été plus loin que lui. — On sait que Louis XV, aussi débauché en idée qu'en pratique, se faisait remettre des rapports par la police sur ce qui se passait dans les mauvais lieux, et que Manuel, et après lui Dulaure, ont publié des extraits de ces archives de la crapule et du dévergondage. Une des maisons fameuses de ce temps-là était celle de madame Gourdan, dont on peut prendre connaissance dans l'*Espion anglais*. Bon nombre de nos livres à la mode semblent avoir été conçus en de pareils endroits : c'est une grande honte pour la littérature et les mœurs.

De Reiffenberg.

Femmes-marines, pure création de l'imagination des poètes et des voyageurs, qui, peu avancés en histoire naturelle, crurent voir des hommes ou des femmes aquatiques, là où il n'y avait que des lamantins, des dugons et d'autres poissons (*v.* les mots Hommes-marins, Syrènes, etc.) C.

FÉMUR. L'os de la cuisse ainsi nommé par les anatomistes est toujours unique dans toutes les classes d'animaux. Il serait fastidieux, pour un ouvrage comme celui-ci, de montrer les diverses modifications que cet os éprouve dans les animaux qui en sont pourvus ; aussi nous bornerons-nous à quelques généralités, nous réservant de les compléter aux mots *genou* et *hanche*. — Dans l'*homme*, le *fémur*, le plus long de tous les os, est presque cylindrique, légèrement arqué en dedans et en dehors. Son extrémité supérieure offre trois éminences, dont la plus détachée porte le nom de *tête*, et s'articule avec la hanche, en pénétrant dans la cavité *cotyloïde* (*v.*), où elle est maintenue par un ligament capsulaire qui vient de tout le pourtour de la cavité, et qui s'insère autour du col et de la tête du fémur. Il y a en outre dans l'articulation un ligament *rond*, qui naît dans la petite fossette de la cavité cotyloïde, et qui s'attache dans un enfoncement de la tête. Les deux autres éminences donnent attache à des muscles nombreux et puissants, et portent le nom de *petit* et de *grand trochanter*. L'extrémité inférieure de l'os présente inférieurement une large surface qui s'articule avec le *tibia* et la *rotule* pour former le *genou* (*v.* ces mots). Comme tous les os longs, le fémur est formé extérieurement par

une substance compacte ; celle des extrémités est spongieuse, tandis que celle qui forme les parois du canal central de l'os est dite *réticulaire*. — Dans les *mammifères*, sa forme varie peu ; mais sa proportion avec les autres parties du membre abdominal dépend en général de celle du métatarse. Chez les ruminants et les solipèdes, par exemple, il est si court qu'il se trouve comme caché dans l'abdomen par les chairs, c'est ce qui fait qu'on nomme vulgairement *cuisse*, dans ces animaux, la partie qui correspond réellement à la jambe. D'ailleurs, dans cette classe, il n'est point arqué; son cou est aussi plus court et plus perpendiculaire à l'axe que dans l'homme. Dans les singes, il est absolument cylindrique, et si court dans le phoque que ses deux extrémités articulaires sont plus de la moitié de sa longueur. — Dans les *oiseaux*, il n'a qu'un seul trochanter. Sa forme est cylindrique, sa longueur minime en proportion des os de la jambe; dans *l'autruche*, il est très gros comparativement à l'os du bras, car cet oiseau est destiné à marcher plutôt qu'à voler. — Dans les *reptiles*, il ressemble beaucoup à celui des animaux vivipares. Les tortues ont des trochanters très prononcés; les lézards et les grenouilles n'en ont pas. — Dans les *insectes*, la nature et l'étendue du mouvement de la cuisse paraissent avoir déterminé ses formes. Les insectes qui marchent beaucoup et qui volent peu, comme les carabes, les cicindèles, ont deux éminences ou trochanters à la base du fémur. Chez ceux qui avaient besoin de muscles forts pour sauter, la cuisse est épaisse et souvent alongée, comme dans les sauterelles, les altises, les puces, etc. Dans ceux qui fouissent la terre, et chez lesquels la cuisse doit opérer un fort mouvement, elle porte une facette articulaire qui correspond au plat de la hanche, sur laquelle elle appuie. —Le fémur, comme tous les os du squelette, est exposé aux fractures, aux luxations, à la carie, à la nécrose, au spina ventosa, aux effets du rachitisme, aux maladies connues sous le nom de *tumeurs blanches* ou *lymphatiques*, etc. Ces différentes affections sont traitées séparément dans ce *Dictionnaire* : nous renvoyons le lecteur à leurs articles spéciaux. — L'adjectif *fémoral* veut dire qui a rapport au *fémur*; il est synonyme de *crural*, et se donne à un grand nombre des parties qui entrent dans la composition de la cuisse. N. Clermont.

FENAISON, saison où l'on coupe les foins ; on dit: *nous sommes au temps de la fenaison*. Ce mot s'applique surtout à l'ensemble des travaux pour la récolte des foins : *nous sommes occupés de la fenaison*. Il a donc une acception plus étendue que le mot *fanage*, qui n'a rapport qu'à l'une des opérations de cette récolte. — La nature de notre publication nous obligeant à traiter séparément de chacune des opérations de la fenaison, nous renvoyons aux mots *fanage*, *fauchage*, *fenil*, *foin*, *fourrage*, pour les choses de détail, et nous nous contenterons de donner ici quelques idées d'ensemble. — Un cultivateur actif et intelligent saura qu'au temps de la fenaison il doit être partout, veiller à tout; qu'une heure bien ou mal employée pouvant décider du sort de sa récolte, la sauver ou la perdre, il lui importe, surtout dans les années où le temps est variable, d'avoir un grand nombre d'ouvriers à sa disposition. Il saura que l'action de tant de forces doit être dirigée; que, selon les circonstances, elles se concentrent sur un point ou s'appliquent à toute la surface. Il aura présent à l'esprit que tous les végétaux abattus par le fanchage, n'obéissant plus aux lois physiologiques, sont sous l'influence incessante des actions physiques et chimiques; que ces actions peuvent tourner à son avantage ou à sa ruine, et que le plus souvent, l'un ou l'autre de ces résultats dépend de son habileté et de ses connaissances. —Résumons la double question des *hommes* et des *choses* : *trop de forces* appliquées à un même point se gênent, se nuisent; *résultat*, besogne mauvaise, perte dans la main-d'œuvre; *forces insuffisantes*, perte dans les produits par un esprit d'économie mal entendue; *for-*

ces sans direction, perte dans la main-d'œuvre, perte dans le produit.

P. Gaubert.

FENDERIE (forges, travail du fer), mécanisme au moyen duquel on divise en petites barres des bandes de fer réduites préalablement à l'épaisseur des barres que l'on veut en tirer dans les forges de l'Angleterre et dans celles du continent que l'on a montées à l'*anglaise*; ce mécanisme sert maintenant à façonner le fer en barres de toutes les dimensions et de toutes les formes demandées par le commerce (*v.* les mots Forge et Laminoir).

Ferry.

FÉNELON. Si l'accord de toutes les facultés humaines s'est jamais trouvé réalisé avec bonheur et d'une manière large et complète, c'est sans doute dans l'illustre archevêque de Cambrai. Il y a dans ce caractère et dans cette vie, dans cette imagination et cette intelligence, un ensemble harmonieux : c'est une unité pleine de calme et de pureté, et l'on sent que ce calme résulte mieux du jeu naturel des puissances de l'ame que de leur subordination à une doctrine qui les inspire et les domine; c'est la pleine possession de soi-même acquise par des efforts constants et prolongés. Fénelon est le type peut-être le plus vrai de l'homme selon le christianisme; tout est en lui complètement développé et en même temps complètement réglé : l'imagination est abondante, mais l'intelligence la contient; l'esprit est libre, mais il est asservi à une vérité plus haute que la vérité humaine; la pensée s'agite et marche, mais dans un cercle où elle ne peut s'égarer. Sous le rapport littéraire, le même phénomène se révèle. Vous ne sauriez dire si Fénelon est poète, orateur, philosophe ou historien : il est tout cela à la fois. Ces qualités se mêlent et se tempèrent en lui les unes par les autres. Voulez-vous l'étudier dans sa vie? il en sera de même : le prêtre admirable de foi et de charité est en même temps un homme politique plein de pénétration et de finesse; il connaît les faiblesses du présent, devine les idées vivantes auxquelles appartiendra l'avenir. Aussi, dans les circonstances les plus délicates de sa carrière cléricale, il associa merveilleusement, selon le conseil de l'Écriture, la prudence du serpent à la docilité de la colombe. Voyons comment s'est écoulé le fleuve calme et majestueux de cette vie si semblable à elle-même, et sous quel soleil ce beau fruit a mûri pour le ciel comme pour la terre. — Né en 1651 au château de Fénelon, en Périgord, le jeune Salignac passa ses premières années dans la maison de son père, qui cultiva avec amour le rejeton de sa vieillesse, plante délicate que l'air du monde eût probablement brisée, et qui ne pouvait grandir et se fortifier que dans la solitude. Agé de douze ans, il entra à l'université de Cahors, où il prit les degrés, et d'où il passa au collége du Plessis, dont il devint bientôt l'ornement. Comme Bossuet, il prêcha, à l'âge de quinze ans, devant une illustre assemblée, et l'enfant traversa heureusement cette épreuve, moins dangereuse encore par elle-même que par les applaudissements qu'il devait en recueillir. L'abbé Ollier avait fondé l'asile de Saint-Sulpice, que dirigeait alors son successeur, M. Tronson : ce fut là que le jeune Fénelon se retira pour mûrir sa pensée et dégager son ame de ce monde qui l'appelait. Cette société de Saint-Sulpice ne s'était pas posée en rivale de la société célèbre qui exerçait à cette époque une si prépondérante influence sur la France et sur l'église; elle ne songeait pas à former des hommes pour la politique en même temps que pour le sacerdoce, à combiner l'habileté et les ressources humaines avec les règles austères de la discipline : elle voulait former de bons et savants prêtres, et rien de plus. Moins ambitieuse de succès éclatants que d'une action modeste et constante, elle avait en elle des éléments de durée qui manquaient à la compagnie dont les destinées sont invinciblement associées à un ordre de faits politiques brisé sans retour. En ce temps de jeunesse et de retraite, mille pensées pieuses, comme des visitations célestes, traversaient l'ame tendre et extatique du

jeune prêtre : c'était l'espoir de porter la foi dans les déserts du Nouveau-Monde, de mourir sous la hache dans cet empire que l'apôtre des Indes avait salué de loin. Mais ces projets et ces rêves étaient contenus par les conseils prudents de l'abbé Tronson. Fénelon recevait l'ordre d'aspirer à un dévonement moins éclatant, d'user sa jeunesse dans un ministère plus vulgaire : la confiance de l'archevêque de Paris, M. de Harlay, l'appelait à la direction des *nouvelles catholiques*, communauté récemment instituée pour les femmes de la religion réformée qui embrassaient le catholicisme. Il lui fallut alors entrer dans la voie de ces devoirs austères de la pratique sacerdotale, et ce ne fut pas sans doute sans serrement de cœur et sans mérite aux yeux de Dieu qu'il devint l'humble confesseur de pauvres filles, celui qui, peu de mois auparavant, épanchait toute la pensée de son ame, parfumée d'antiquité, dans cette admirable lettre, qui fait deviner le *Télémaque* et l'utopiste du royaume de Salente : « La Grèce entière s'ouvre devant moi ; le Péloponèse respire en liberté, et l'église de Corinthe va refleurir : la voix de l'apôtre s'y fera entendre encore. Je me sens transporté dans les beaux lieux et parmi les ruines précieuses, pour y recueillir avec les plus curieux monuments l'esprit même de l'antiquité ! Je cherche cet aréopage où saint Paul annonça aux sages du monde le Dieu inconnu ; mais le profane vient après le sacré, et je ne dédaigne pas de descendre au Pirée où Socrate fait le plan de sa république. Je monte au double sommet du Parnasse ; je cueille les lauriers de Delphes et je goûte les délices de Tempé. Quand est-ce que le sang des Turcs se mêlera avec celui des Perses, sur les plaines de Marathon, pour laisser la Grèce entière à la religion, à la philosophie et aux beaux-arts, qui la regardent comme leur patrie ?

. . . : Arva, beata
Petamus arva, divites et insulas.

» Je ne t'oublierai pas, ô île consacrée par les célestes visions du disciple bien-aimé ! ô heureuse Pathmos ! J'irai baiser sur ta terre les pas de l'apôtre, et je croirai voir les cieux ouverts. Je vois déjà le schisme qui tombe, l'Orient et l'Occident qui se réunissent, et l'Asie qui voit renaître le jour après une si longue nuit ; la terre sanctifiée par les pas du Sauveur et arrosée de son sang, délivrée de ses profanateurs et revêtue d'une nouvelle gloire ; enfin, les enfants d'Abraham, épars sur la face de toute la terre et plus nombreux que les étoiles du firmament, qui, rassemblés des quatre vents, viendront en foule reconnaître le Christ qu'ils ont percé. » — Mais ce n'était pas dans la réalisation de ces poétiques chimères que Fénelon devait passer sa jeunesse : d'autres devoirs le convinient, plus précis, plus pratiques, plus pénibles. Il exerça dix ans les fonctions de directeur des *nouvelles catholiques*, et ce fut pour lui l'époque de l'expérience, de l'étude de l'ame et de la vie positive ; ce fut aussi celle de ses premiers travaux littéraires. A ce temps de sa jeunesse remonte le commencement de ses liaisons intimes avec Bossuet, plus âgé que lui, et qui l'avait précédé dans la gloire. Fénelon s'attacha à l'orateur déjà célèbre avec un abandon et une entière abdication de lui-même. Cette liaison fut longue, et l'on sait les circonstances auxquelles il faut en attribuer la rupture. Le duc de Beauvilliers fut également du nombre des amis que cultiva Fénelon à cette première période de la vie : ce fut pour Mme de Beauvilliers, mère chrétienne d'une nombreuse famille, qu'il composa le *Traité de l'éducation des filles*, livre d'un sens si droit, d'une observation si fine, d'une imagination si délicate, mais en même temps si contenue. « Je ne donne pas ces petites choses pour grandes », dit l'écrivain lui-même en parlant de son œuvre ; mais ces petites choses ont tant d'importance dans la vie usuelle, elles sont si bien observées et si bien décrites que le livre est resté comme la source de ce qui s'est écrit de meilleur et de plus substantiel sur l'éducation. Ce que l'auteur aspire à former, c'est la mère de famille raisonnable dans ses goûts, douce et sou-

mise dans ses affections, entendue dans son intérieur; il ne consent qu'exceptionnellement à s'occuper de l'éducation du monde et pour le monde : il estime qu'*il doit y avoir pour les femmes une pudeur sur la science presque aussi délicate que celle qui inspire l'horreur du vice*; et c'est dans cet esprit de réserve contre les qualités brillantes de l'esprit qu'il conclut que *rien n'est estimable que le bon sens et la vertu*. On sent que Fénelon est très frappé, en écrivant son livre, des ridicules du bel esprit, commun de son temps; il est en réaction contre une certaine société : on dirait une protestation contre l'hôtel de Rambouillet. La femme selon Fénelon est essentiellement bourgeoise : c'est celle dont il est dit au livre des *Proverbes* que *son mari l'a louée*, et qu'*elle a été louée par ses œuvres dans l'assemblée des sages, par les regrets et les pleurs de tous ceux qui l'ont connue, aimée et respectée*. — Dans cette vie obscure et presque ignorée, qui contrastait tellement avec les poétiques projets poursuivis par le jeune ecclésiastique au début de sa carrière, il suivait avec courage et constance ces études sévères qui font le prêtre éminent. Après avoir composé une réfutation de Mallebranche, dont le manuscrit est perdu, réfutation d'autant plus énergique que le critique était plus vivement impressionné par le spiritualisme théosophique de la *Recherche de la vérité*, Fénelon écrivit le *Traité du ministère des pasteurs*. — Ainsi que le fait remarquer M. de Bausset, on se reportant aux conférences de Bossuet avec le ministre Claude, sur la matière de l'église, les deux antagonistes avaient paru convenir eux-mêmes que toutes les questions qui les divisaient devaient se rallier nécessairement à cette question fondamentale. Bossuet avait indiqué les caractères qui pouvaient faire reconnaître dans l'église romaine le nom et l'autorité de la véritable église; ce fut la même question que Fénelon s'efforça de produire sous un point de vue plus pratique et plus populaire. L'auteur s'attache à prouver que « le plus grand nombre des hommes, ne pouvant décider par eux-mêmes sur le détail des dogmes, la sagesse divine ne pouvait mettre devant leurs yeux rien de plus sûr pour les préserver de tout égarement qu'un autorité extérieure qui, tirant son origine des apôtres et de Jésus-Christ lui-même, leur montre une suite de pasteurs sans interruption. » — C'est en s'appuyant sur ce principe, et en mettant en contraste avec lui les incohérences dans la transmission des pouvoirs au sein des communions protestantes, que Fénelon fait ressortir l'évidente supériorité du sacerdoce catholique sur tous les autres sacerdoces chrétiens. Ce livre le prépara à la tâche la plus importante de sa vie : il fut désigné au roi et nommé par lui missionnaire dans le Poitou. Louis XIV venait de révoquer l'édit de Nantes; il avait violé, dans un intérêt qu'il croyait être celui de la religion, des engagements sacrés pris par le roi son aïeul, et que ses serments sanctionnaient en même temps que la bonne politique. Les populations de la Saintonge et du Poitou s'agitaient, et ce fut pour calmer cette irritation et pour faire contre-poids aux dragonnades que la cour se décida à envoyer dans ces malheureuses provinces quelques pieux et savants ecclésiastiques, au premier rang desquels était Fénelon. Il porta dans ces pénibles fonctions une telle charité, une telle prudence, que ses paroles furent accueillies avec confiance et finirent bientôt par fructifier. La persuasion succéda à la terreur; on eut dans les églises catholiques autre chose que des troupeaux d'esclaves et d'hypocrites. « Si l'on voulait, écrivait à cette époque Fénelon à Bossuet, si l'on voulait faire à ces hommes abjurer le christianisme et suivre l'Alcoran, il n'y aurait qu'à leur montrer des dragons; ils ont tellement violé par leurs parjures les choses les plus saintes qu'il reste peu de marques auxquelles on puisse reconnaître ceux qui sont sincères dans leur conversion. Il n'y a qu'à prier Dieu pour eux, et qu'à ne se rebuter point de les instruire. » — Fidèle à l'esprit de prudence et de charité, Fénelon portait la

condescendance jusqu'à accommoder les formes extérieures et libres du catholicisme à la faiblesse de ces malheureux catéchumènes : c'est ainsi qu'il supprima l'*Ave Maria* dans les sermons qu'il prêchait chaque jour à ces populations ignorantes et fanatisées. Sa conduite lui attira d'amères censures ; mais les fruits de son apostolat furent abondants, et la réputation du missionnaire grandit à la cour et près du roi. — Ce fut sous cette inspiration qu'il fut désigné à la confiance de Louis XIV comme précepteur du duc de Bourgogne. Cette éducation, à laquelle s'attachaient tant d'espérances, venait d'être organisée : le duc de Beauvilliers, le plus honnête homme de la cour, avait reçu du monarque cette mission de confiance, et Fénelon fut indiqué au nouveau gouverneur, dont il était déjà l'ami, par les motifs mêmes qui avaient appelé sur lui le choix du prince. Les abbés de Beaumont et de Fleuri le secondèrent comme sous-précepteurs. Il est peu d'actes de Louis XIV qui l'honorent autant que le choix des hommes appelés à cette éducation : leur nom jette sur ce règne un reflet de dignité austère, qui reparaît toujours au XVIIe siècle au sein même des plus fougueux égarements. On sent qu'un fond de moralité subsiste dans cette société, que les sources de vie n'y sont pas taries ; on respire je ne sais quel air libre et fort qui remplit la poitrine et élève l'ame. Veut-on savoir comment Fénelon était apprécié dans une carrière où il devait rencontrer tant d'amertume? qu'on écoute deux illustres écrivains en qui vit et respire le génie de ces temps, qui nous sont si étrangers : « L'archevêque de Cambrai, dit le chancelier d'Aguesseau, était un de ces hommes qui honorent autant l'humanité par leurs vertus qu'ils font honneur aux lettres par des talents supérieurs : facile, brillant, dont le caractère était une imagination féconde, gracieuse, dominante, sans faire sentir sa domination. Les grâces coulaient de ses lèvres, et il semblait traiter les grands sujets, pour ainsi dire, en se jouant ; les plus petits s'ennoblissaient sous sa plume, et il eût fait naître des fleurs du sein des épines. Une noble simplicité répandue sur toute sa personne, et je ne sais quoi de sublime dans le simple, ajoutaient à son caractère un certain air de prophète. Ses talents, long-temps cachés dans l'obscurité des séminaires, et même peu connus à la cour, lors même qu'il se fut attaché à faire des missions pour la conversion des religionnaires, éclatèrent enfin par le choix que le roi en fit pour l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne. Un si grand théâtre ne l'était pas trop pour un si grand acteur, et si le goût qu'il conçut pour le mystique n'avait trahi le secret de son cœur et le faible de son esprit, il n'y eût point eu de place que le public ne lui eût destinée et qui n'eût paru encore au-dessous de son mérite. » — Voici maintenant comment s'exprime le duc de St-Simon : « Il était doué d'une éloquence naturelle, douce et fleurie, d'une politesse insinuante, mais noble et proportionnée ; d'une élocution facile, nette, agréable, embellie de cette clarté nécessaire pour se faire entendre dans les matières les plus embarrassées et les plus abstraites ; avec cela, un homme qui ne voulait jamais avoir plus d'esprit que ceux à qui il parlait, qui se mettait à la portée de chacun sans le faire jamais sentir, qui les mettait à l'aise et qui semblait enchanter ; de façon qu'on ne pouvait le quitter, ni s'en défendre, ni ne pas chercher à le retrouver. C'est ce talent si rare, et qu'il avait au dernier degré, qui lui tint ses amis si étroitement attachés toute sa vie, malgré sa chute, et qui, dans leur dispersion, les réunissait pour se parler de lui, pour le désirer, pour se tenir de plus en plus à lui. » — C'est avec M. de Bausset qu'il faut suivre les détails de cette éducation laborieuse, pendant laquelle le caractère du royal élève subit une complète transformation. Tous les mémoires du temps attestent que M. le duc de Bourgogne était né avec des dispositions violentes et un caractère intraitable : Fénelon sut dompter cette nature dure et hautaine sans briser le ressort de l'ame ; il contint tout, régla tout, assou-

plit tout. Du moment où il avait été appelé à seconder M. de Beauvilliers, toutes ses pensées s'étaient concentrées sur ces graves devoirs. On suit, pour ainsi parler, à la trace, dans ses ouvrages, le progrès de cette éducation : ses traités littéraires, ses résumés historiques et jusqu'à ses fables sont composés pour les besoins de chaque jour, pour développer une vertu naissante, pour extirper le germe d'une qualité dangereuse. Cette éducation fut tout expérimentale, toute d'observation et de patience. L'instruction classique de l'élève répondit à ce qu'on avait droit d'attendre d'un tel précepteur, et l'on ne peut lire sans étonnement et sans admiration les prescriptions contenues dans les lettres que Fénelon adressait de Cambrai aux hommes estimables et savants chargés de le suppléer dans ces fonctions difficiles. — A la cour, Fénelon conserva cette indépendance du caractère et de la pensée, plus commune, il faut le dire, en ce siècle que dans le nôtre, même dans l'atmosphère de Versailles. Qu'on lise sa correspondance, si digne et si sensée, et l'on trouvera de nombreuses preuves de cette exquise délicatesse et de cette fermeté de vues qui ne fléchit pas plus devant les prestiges du pouvoir que devant les séductions de la vanité. Ses rapports avec Mme de Maintenon se maintinrent toujours sur un pied parfait de noblesse et de dignité : c'était à elle qu'il ne craignait pas d'écrire : « Comme le roi se conduit bien moins par des maximes suivies que par l'impression des gens qui l'environnent, l'essentiel est de ne perdre aucune occasion pour l'obséder par des gens vertueux, qui agissent de concert avec vous, pour lui faire accomplir dans leur vraie étendue ses devoirs, dont il n'a aucune idée.... Le grand point est de l'assiéger, puisqu'il veut l'être, de le gouverner, puisqu'il veut être gouverné. Vous devez donc mettre toute votre application à lui donner des vues de paix et surtout de soulagement des peuples, de modération, d'équité, de défiance à l'égard des conseils durs et violents, d'horreur pour les actes d'autorité arbitraire, enfin d'amour pour l'église et d'application à lui chercher de saints pasteurs. » — L'homme qui jugeait ainsi Louis XIV ne pouvait manquer de se préparer des disgrâces, qui ne tardèrent pas, en effet, à éprouver sa vie ; on ne peut songer à remonter dans ce court précis aux causes qui les déterminèrent. On sait que Mme Guyon *(v.)* avait publié plusieurs ouvrages, dont un *Commentaire sur le Cantique des cantiques* et un *Moyen court pour faire oraison.* Cette dame, jeune encore, et que la mort de son mari avait laissée veuve, après avoir habité le Piémont, venait de parcourir le Dauphiné, où elle avait lié des relations d'un ordre mystique avec plusieurs ecclésiastiques éminents en vertu comme en science ; son esprit distingué, sa conversation abondante et inspirée, ses mœurs irréprochables, lui préparèrent à Paris un accueil d'autant plus favorable qu'à cette époque les hauts problèmes de l'intelligence dans ses rapports avec elle même et avec Dieu étaient l'objet des méditations générales, au sein de cette société si profondément chrétienne, et en même temps si près de ne l'être plus. Bossuet lui-même avait noué avec Mme Guyon des relations suivies ; Mme de Maintenon, Mme de Beauvilliers, firent accueil à cette femme ; Fénelon abonda dans le sens d'une spiritualité tendre, d'un amour dégagé de toute préoccupation personnelle. La doctrine de Mme Guyon eût peut-être passé inaperçue, comme une de ces opinions libres si communes chez les mystiques, si elle ne s'était attachée à faire secte et à troubler l'ordre de cette hiérarchie et de cette société, si calme et si réglée. Emprisonnée par ordre du roi, elle fut remise en liberté, puis emprisonnée de nouveau, et ce qu'il y avait de *libéral* dans l'esprit et le cœur de Fénelon se souleva à l'idée de l'oppression et de l'arbitraire. Les doctrines de Mme Guyon, après avoir longtemps occupé le clergé et les salons, où il se faisait alors autant de théologie que dans les séminaires, furent condamnées, après des conférences ecclésiastiques tenues secrètement à Issi, entre l'évêque de

Châlons, M. de Noailles, Bossuet et M. Tronson, supérieur de St-Sulpice. Déjà l'évêque de Meaux avait rompu avec Fénelon, élevé depnis peu de temps à l'archevêché de Cambrai, ces relations si intimes qui remontaient aux premières années de la jeunesse de ce dernier : dans sa *Relation du quiétisme*, il l'avait appelé le *Montan d'une nouvelle Priscille*. Le refus de Fénelon de donner nne adhésion écrite à l'écrit sur le quiétisme pnblié par l'évêque de Meaux détermina une rupture dans laquelle, si l'un eut des torts d'esprit, l'autre eut des torts de cœur; encore est-il jnste de reconnaître, avec l'historien de ces deux grands hommes, que le refus de Fénelon tenait beaucoup moins à des dissidences doctrinales qu'à une délicatesse de position qu'il y eut de la cruauté à méconnaître. L'erreur dogmatique de l'archevêque de Cambrai ne commença qu'à la publication des *Maximes des saints*, dont les propositions, sans être hétérodoxes par elles-mêmes, puisqu'elles avaient obtenu l'approbation des théologiens les plus sévères, présentaient cependant une tendance éloignée vraiment dangereuse. C'est le propre de l'église catholique d'avoir de longs pressentiments, de pénétrer où vont les pensées mêmes innocentes et les passions encore ignorantes de leur but. L'œil d'aigle de Bossuet ne s'arrêta, dans cette grande et malheureuse affaire, que sur les conséquences obscures qne sa perspicacité rendait visibles pour lui; il brisa l'homme sous l'idée, et fit taire la charité devant son inexorable foi. Il est difficile, sans doute, d'excuser la condnite de ce grand évêqne dans une querelle qui devint vite trop personnelle; les lettres de son neveu, l'abbé de Bossuet, son agent à Rome, portent des témoignages accablants, et révèlent d'ignobles intrigues dont on s'étonne qu'un grand homme ait pu être complice, au moins par son silence. Ainsi est faite notre pauvre nature humaine : elle ne peut guère se dévouer qu'à une idée à la fois, et quand elle croit avoir raison au fond, elle se met vite en sûreté de conscience sur tout le reste. On sait qu'Innocent XII prononça par une bulle la condamnation de l'*Explication des maximes des saints*, après plns d'une année employée à l'examen des hautes qnestions soulevées par cette controverse. Des motifs humains entrèrent sans doute comme éléments dans la détermination dn saint-siége. Les passions des hommes, leurs erreurs et leurs crimes, concourrent à l'œuvre générale de la Providence, et l'infaillibilité religieuse, qni peut et doit être ainsi comprise, est, à cet égard, la plus parfaite expression, dans l'ordre intellectuel, de l'action de Dieu dans l'ordre général des événements terrestres. « Dieu veille tonjours, a dit Fénelon lui-même, afin qu'aucun motif corrompu n'entraîne jamais contre la vérité ceux qui en sont dépositaires. Il peut y avoir dans le cours d'nn examen certains mouvements irréguliers; mais Dieu en sait tirer ce qu'il lui plaît : il les amène à la fin, et la conclusion promise vient infailliblement au point précis qn'il a marqué. » — L'esprit et la conscience de Fénelon se reposèrent avec bonheur dans une soumission que la simplicité de sa foi voulut rendre manifeste plutôt qu'éclatante, et qni reste pourtant comme son plus beau titre à une gloire même purement humaine. L'église, en effet, n'est rien qne par la puissance de la hiérarchie dans les questions essentielles, et tout homme qui la brise doit sortir de son sein : il n'y a pas de milieu, pour un prêtre, entre Fénelon et Luther. — La docilité de Fénelon à une condamnation que tant de pensées devaient lui rendre si amère ne désarma pas tout d'abord ses ennemis : ils ne se turent que devant l'admiration du monde. On sait que la conclusion de cette affaire ne lui rouvrit pas, du reste, les voies à la faveur du monarque : il y avait une sorte d'incompatibilité de nature entre Louis XIV et l'archevêque de Cambrai, l'un professant le pouvoir absolu comme un article de foi, et l'autre le subissant comme une nécessité que la religion devait incessamment tempérer. Le *Télémaque*, soustrait à Fénelon par l'infidélité d'un copiste, avait paru, et ce livre causa

au roi une irritation que son auteur n'avait pas songé à faire naître, et qui fut sans doute d'autant plus vive que l'œuvre était un tableau d'histoire et non point une satire personnelle. — Défendu par des amis ardents et nombreux, que Bossuet appelle *la cabale*, adoré dans son diocèse, respecté des ennemis de la France pour son génie, et peut-être aussi pour sa disgrâce et pour *Télémaque*, involontaire expression de ses regrets et de ses vœux, Fénelon menait à Cambrai cette vie de charité pratique et de devoirs quotidiens, si grande et si belle quand elle est illuminée par la foi ; il épanchait, dans un commerce de chaque jour, les trésors de son ame, édifiant ses amis, réglant leur conduite en des occurrences délicates, provoquant leur avancement spirituel, échauffant et contenant leur ardeur. Ses lettres seront peut-être pour la postérité son premier titre de gloire : jamais on n'unit, en effet, plus de tact des choses humaines et plus de hauteur dans la pensée à plus de sainteté dans le but. C'est la merveilleuse fusion de la vie du monde et de la vie religieuse en une unité forte et souple ; c'est la prudence, cette vertu chrétienne de tous les jours, la prudence, qui fait les sages selon le siècle, combinée avec l'amour divin, qui mûrit les saints pour le ciel. Il y a chez Fénelon un tempérament en tant de choses ! sa correspondance avec le duc de Bourgogne en offre de constants témoignages ; c'est la perfection chrétienne réalisée dans la vie commune. On sait combien ses vues politiques révèlent de sagacité et de pénétration. Fénelon n'était pas, comme on l'a dit si niaisement, un philanthrope à la moderne et un théoricien des droits de l'homme ; mais c'était un esprit prévoyant, un cœur peu fait pour le despotisme, alors même qu'il était couvert d'un manteau de gloire. En cela, il offrait un parfait contraste avec Bossuet, dont la nature inclinait vers le pouvoir, pourvu que ce pouvoir fût grand, noble et animé par une puissante et sainte pensée. L'évêque de Meaux eût abaissé son génie devant Napoléon comme devant Louis XIV : Fénelon eût résisté à l'un et à l'autre. On sait quelles douloureuses épreuves remplirent ses derniers jours : la France était envahie, sa gloire détruite et son avenir semblait s'abîmer dans une sombre et universelle catastrophe. Dieu avait rappelé à lui le prince dont le seul titre aujourd'hui est d'avoir été l'élève de Fénelon : Germanicus nouveau, pleuré par un peuple malheureux, qui avait besoin de se consoler par l'avenir des douleurs du présent, le duc de Bourgogne mourut en février 1712. Dès ce jour commença la lente agonie de Fénelon, qui termina ses jours quelques mois avant le grand roi, mesurant du regard les turpitudes de la régence, et n'ayant, pour entretenir ses dernières pensées, que des bruits sinistres d'empoisonnement et d'assassinat. DE CARNÉ.

FENÊTRE (*fenestra* [de *phainein*, éclairer]), ouverture ménagée dans un mur, par laquelle le jour s'introduit dans l'intérieur d'une maison. — Le plus souvent, les fenêtres sont de figure rectangulaire ; d'autres ont leurs linteaux contournés en arc de cercle. — Les maisons des anciens, ainsi que leurs temples, avaient-ils, comme les nôtres, des ouvertures pratiquées sur leurs côtés, par lesquelles le jour pouvait s'introduire dans leur intérieur ? il est permis d'en douter. D'abord, les temples qui sont parvenus jusqu'à nous n'ont presque jamais de fenêtres sur leurs flancs, ce qui a fait dire à quelques auteurs que ces édifices ne recevaient de jour que par la porte. Cela se conçoit des temples égyptiens, dont le devant était fermé par des colonnes isolées, qui formaient comme une sorte de balustrade, au travers de laquelle la lumière pouvait s'introduire dans le temple sans difficulté. — Mais, pour ce qui est des temples grecs, du Parthénon, par exemple, dont la porte était ombragée par un portique formé de deux rangs de colonnes, il n'est pas probable que son intérieur fût éclairé par la porte seulement. Le savant M. Quatremère de Quincy démontre, à l'aide de quelques textes antiques et de raisonnements déduits de la destination de ces mo-

numents, et des ornements, des statues, qui décoraient leur intérieur, que les temples antiques, d'une étendue un peu considérable, recevaient le jour par des ouvertures ménagées dans leurs combles. Ces toitures étant en bois, aucune n'a pu résister aux injures du temps. L'opinion de M. Quatremère n'en est pas moins probable. En effet, le temple de Minerve contenait, entre autres ornements, une magnifique statue de Minerve en ivoire, sculptée par la main de Phidias, qui en outre l'avait ornée d'une écharpe d'or. Un si bel ouvrage, qui faisait l'admiration de la Grèce, n'était pas fait pour être placé dans un lieu obscur, et cependant il occupait le fond du temple, éloigné de 100 pieds de la porte d'entrée. Comment eût-on pu admirer ses beautés, si le jour ne lui était parvenu que par la porte de l'édifice? Il en recevait donc par son comble. Ce qui corrobore cette opinion, c'est que les temples voûtés, le Panthéon de Rome, par exemple, qui sont parvenus jusqu'à nous, reçoivent le jour par une ouverture circulaire pratiquée dans leur voûte. Les salles qui existent encore dans les ruines de plusieurs thermes sont éclairées d'une manière semblable.—Pour ce qui est des maisons antiques, nous ne pouvons guère savoir quelle était la grandeur, le nombre relatif de leurs fenêtres: aucun édifice de ce genre ne s'est conservé jusqu'à ce jour assez entier pour qu'il soit possible de se former une opinion sur les fenêtres des anciens. — S'il faut en juger par les ruines d'Herculanum et de Pompei, les habitations des anciens avaient fort peu de fenêtres donnant sur la rue, encore étaient-elles fort petites. On les pratiquait au-dessous et tout près du plafond; de sorte que de la chambre qu'elles éclairaient, on ne pouvait voir les personnes qui se trouvaient au dehors ni en être vu. — Comment les anciens fermaient-ils leurs fenêtres? on l'ignore. Bon nombre de savants ont prétendu qu'ils ignoraient l'art de souffler le verre et de le développer en plaques. Cependant, nous avons lu quelque part que dans ces derniers temps, on a trouvé dans les ruines d'Herculanum une vitre dont le châssis était en bronze, avec des carreaux comme ceux dont les modernes font usage. Ce fait, s'il est vrai, ne prouverait pas que les vitres étaient communes chez les peuples antiques, car le verre est incorruptible : or, si les maisons des Romains avaient eu des vitres, on en trouverait des fragments dans les fouilles nombreuses qu'on a faites dans le sol de cette antique cité. La vitre d'Herculanum fut un tour de force exécuté à grands frais. Il est permis de supposer qu'on coula d'abord du verre dans des moules, qui produisirent des tables grossières, lesquelles étant rectifiées, amincies et polies, au moyen de sable, eurent les propriétés d'un carreau de verre transparent. — Les fenêtres des édifices modernes sont nombreuses, plus ou moins grandes, plus ou moins ornées. Il y en a qui sont une ouverture toute simple, d'autres ont leurs jambages ornés de pilastres, d'autres sont surmontées d'un fronton triangulaire ou en arc de cercle; il y en a enfin qui sont abritées par un petit portique, formé de deux colonnes isolées : on en voit de ce genre aux étages supérieurs des façades de la cour du Louvre.—Parmi les formes qu'on donne aux fenêtres, on en distingue trois principales : 1° les *fenêtres en plein-ceintre* ou en *arcades*, comme celles qui se voient aux avant-corps extrêmes de la façade orientale du Louvre. Ces fenêtres font un bel effet dans les églises et les palais. Les vitres qui les ferment ont l'inconvénient de ne pas pouvoir s'ouvrir commodément dans la partie comprise dans l'intérieur de l'arc. 2° Les *fenêtres à plate-bande*, dont le linteau en bois, en pierre d'une seule pièce, ou formé de claveaux (coins), est toujours droit : ces fenêtres sont les plus communes. 3° Les *œils-de-bœuf* : on appelle ainsi des fenêtres dont le cadre est un cercle, ou se compose d'un demi-cercle et d'une tablette d'appui qui lui sert de diamètre. — Les habitants des pays chauds ont peu de fenêtres à leurs maisons, surtout du côté de la rue. En général, ils sont peu com-

municatifs, et n'aiment pas qu'on puisse voir du dehors ce qui se passe chez eux : d'ailleurs, de grandes et nombreuses ouvertures vitrées laisseraient trop facilement pénétrer la chaleur du soleil dans leurs demeures. Au contraire, les peuples du Nord et des climats tempérés de l'Europe et de l'Amérique recherchent naturellement la lumière : aussi leurs demeures sont-elles percées de fenêtres sur toutes les faces, quand aucun obstacle ne s'y oppose. On voit en Russie des fenêtres fermées par des vitres d'un seul carreau. Depuis quelque temps on pratique en France des cheminées avec devant de fenêtres tout à fait semblables.

Teyssèdre.

FENIL, bâtiment destiné à serrer le foin : les granges, et plus souvent les greniers situés au-dessus des étables, servent à cet usage. — Les cultivateurs les plus éclairés, M. Matthieu de Dombasle à leur tête, ont reconnu que le foin disposé en *meule* (*v.* ce mot) au dehors se conserve mieux et plus long-temps que dans les fenils : ces résultats de l'expérience et la raison d'économie sont les motifs qui les ont décidés à conseiller exclusivement la disposition du foin en meules. Nous reconnaissons la sagesse de leurs conseils ; mais comme dans la plupart des bâtiments d'exploitation rurale les fenils existent, et que d'ailleurs l'usage y est la loi souveraine, nous allons décrire la *meilleure disposition du fenil* : il a été balayé ; les débris de foin vieux ont disparu ; un vent sec et chaud a pénétré quelques jours dans toutes les parties. On apporte le foin, dont la masse est formée par des ouvriers intelligents, de manière à ce qu'elle soit partout également foulée. De cette uniformité dans la pression qu'elle éprouve résulte l'égalité dans la fermentation, égalité si nécessaire à la bonne qualité du foin. — L'entassement terminé, une couche de paille recouvre la partie qui n'est point en contact immédiat avec les parois du grenier ; toutes les ouvertures sont fermées. Mais surtout point de courant d'air à l'intérieur, point de cheminée dans la masse : ces précautions ne peuvent qu'empêcher la *fermentation utile*, ou donner les éléments d'une *fermentation vicieuse*, selon l'état des fourrages entassés (*v.* l'article Foin de notre Dictionnaire.)

P. Gaubert.

FENOUIL, en latin *feniculum*, mot dérivé de *fenum*, foin, à cause de la ressemblance de l'odeur des deux herbes, lorsqu'elles sont fauchées et qu'elles se dessèchent au soleil. Le fenouil est originaire des contrées méridionales de l'Europe ; on le trouve abondamment répandu en Provence, en Languedoc, en Espagne, en Italie, en Morée, en Allemagne, et dans toutes les terres situées au midi du Caucase, entre la mer Noire et la mer Caspienne. Les anciens en faisaient beaucoup de cas : outre qu'ils s'en servaient comme aliment propre à fortifier les forces du corps, ils l'employaient en médecine comme médicament. En effet, on se souvient qu'à Rome et à Capoue les gladiateurs en mettaient dans tous leurs mets, et qu'Hippocrate a beaucoup vanté la vertu de cette plante pour la sécrétion du lait chez les nourrices ou les femmes nouvellement accouchées. — La plupart des botanistes ont rangé le fenouil dans la famille des ombellifères, et l'ont réuni, comme Linné l'a fait, au genre aneth doux, *anethum dulce*, qui fait partie, dans cet auteur, de la cinquième classe, dite *pentandrie digynie*; sous laquelle il comprend les plantes dont les fleurs hermaphrodites ont cinq étamines ou parties mâles. — Le fenouil est une plante herbacée qui s'élève ordinairement dans les pays chauds à 6 ou 7 pieds de hauteur; il croît volontiers dans une terre légère et pierreuse, et exige peu de soin dans sa culture. Cependant quand on le cultive pour la table, comme font les Italiens et les Espagnols, qui le mangent cuit ou en salade, comme le céleri; on le transplante dans de petites fosses preparées avec du terreau, et on le butte pour le faire blanchir et le rendre plus tendre. Le fenouil a la racine épaisse, semblable à un fuseau, et d'une couleur blanchâtre tirant sur un jaune pâle ; elle est quelquefois rameuse, mais seule-

ment quand la nature du terrain s'oppose à ce qu'elle pivote. La tige de cette plante est d'un vert glauque magnifique, surtout dans sa partie supérieure, qui devient rameuse, et s'étale en buisson à partir de quelque distance du sol. Ses feuilles sont amplexicaules et dépourvues de toutes aspérités ; mais elles sont d'un menu si extrême dans leurs nombreuses découpures qu'elles paraissent, quand on n'y prend pas garde, comme un amas de petits jets presque capillaires : elles sont ternées et deux ou trois fois ailées, et ont leurs pétioles membraneux à leurs bords. La fleur du fenouil est comme celle de la plupart des plantes qui appartiennent à cette famille, d'un beau jaune orangé clair ; elle s'étale en ombelle et est formée d'ombellules courts et ouverts qui croissent à l'extrémité de nombreux rayons, alongés, presque égaux entre eux, partant d'un centre commun et courbés à leur partie inférieure. La corolle de cette fleur est jaune ; elle protège cinq pétales réguliers, cinq étamines et deux styles courts. Le fenouil fleurit ordinairement en juillet ou août : l'odeur qu'il répand est extrêmement suave et agréable ; elle embaume à une grande distance, et il est facile de la distinguer du parfum que jettent les autres plantes voisines, qu'elle domine toujours. Son fruit est lenticulaire, comprimé, strié, et formé de deux semences, petites, ovales, appliquées l'une sur l'autre, nues et marquées de trois nervures au dehors. Le fenouil est bisannuel ; mais on peut le conserver aussi long-temps qu'on le désire, en coupant soigneusement les fleurs au fur et à mesure qu'elles paraissent, avant qu'elles aient pu altérer la sève en donnant naissance au germe de la graine. — On faisait autrefois en médecine un grand usage de la plante de fenouil. On avait remarqué que sa graine, prise en décoction ou avalée pure à certaine dose, ainsi que les diverses substances qu'on pouvait retirer de sa racine, de sa tige ou de ses feuilles, produisaient des effets salutaires dans un grand nombre de maladies, et qu'on pouvait les employer avec succès pour la sécrétion du lait et des urines, pour l'écoulement des règles, contre les hoquets, les vomissements, les fièvres intermittentes, la dispepsie, la chlorose, la leucorrhée, les affections cachectiques, les vents et les vers. Aujourd'hui, cette plante n'est plus de mode : cependant, les médecins modernes ont très bien réglé son usage en enseignant qu'il n'y avait point de danger à s'en servir toutes les fois qu'il convenait d'activer les fonctions animales ; mais qu'elle devenait nuisible employée contre les irritations locales, dans l'état de phlogose de l'appareil digestif, contre l'accumulation des gaz dans les intestins, ou quand il s'agissait de calmer les organes. En effet, le fenouil est un excitant très actif, et ce n'est pas sans raison qu'on a placé sa graine au nombre des quatre semences chaudes majeures, et sa racine au nombre des cinq racines apéritives majeures. Dans les campagnes, on se sert comme topique de la graine cuite du fenouil et des feuilles réduites à l'eau bouillante, qu'on applique par décoction ou en cataplasme sur des tumeurs indolentes ou engorgements atoniques, pour en favoriser la résolution. — Les chimistes retirent de cette plante plusieurs substances dont on fait beaucoup de cas, entre autres une huile volatile aromatique très suave, une certaine quantité d'huile grasse qui se fige par l'action du froid, un extrait résineux aromatique, un peu amer, et un extrait aqueux à peu près inerte. Dans les pays chauds, le fenouil laisse échapper de ses rameaux une liqueur blanche épaisse, qui se durcit à l'air, et qui est connue sous le nom de *gomme de fenouil*. — Les pharmaciens font entrer encore aujourd'hui la substance du fenouil dans la composition de la thériaque d'Andromaque, du mithridate, du philonium romanum, du diophœnic, des pilules dorées, et dans la composition *hamech*. Ils font aussi avec la graine de cette plante un vin aromatique qui est très préconisé dans certaines maladies ; ils le préparent en jetant dans un kilogramme ou deux livres de liqueur, depuis 30 jusqu'à 130

grammes (1 à 4 onces), de semence concassée, qu'ils laissent infuser pendant plusieurs jours, et qu'ils passent ensuite. On prescrit ordinairement l'usage de ce vin depuis 30 jusqu'à 130 grammes en 24 heures. L'eau distillée du fenouil entre aussi dans la composition de plusieurs collyres résolutifs. Dans le midi de la France, on récolte la graine du fenouil pour la vendre aux confiseurs, qui en font de petites dragées d'un goût anisé très agréable. Les Allemands la réduisent en poudre et s'en servent en guise de poivre pour assaisonner quantité de mets et donner au pain un parfum qui ouvre l'appétit. A Paris, les confiseurs habiles remplacent dans beaucoup de préparations l'angélique par les tiges tendres de fenouil, et les font également confire dans le sucre en forme de bâtons. On ne saurait faire une grande différence au goût entre ces deux plantes ainsi préparées.— Autrefois, on comptait jusqu'à dix espèces différentes de fenouil, savoir: le fenouil bisannuel, que nous venons de décrire, le fenouil annuel, le fenouil erratique, le fenouil marin, le fenouil d'eau, le fenouil sauvage, le fenouil des montagnes, le fenouil de porc, le fenouil puant et le fenouil tortu; mais aujourd'hui toutes ces espèces sont réduites à deux, le fenouil proprement dit et le fenouil sauvage, dont les propriétés en médecine sont les mêmes; et les autres sont connues sous des noms différents et sont classées sous d'autres genres ou dans d'autres familles.—Les Romains aimaient tant l'odeur du fenouil qu'ils s'en couronnaient dans les festins. Ce sont eux sans doute qui ont laissé en France dans les pays qui avoisinent les ports de mer l'usage d'envelopper de feuilles de fenouil beurrées certains poissons, tels que le maquereau et l'esturgeon, pour les faire cuire sur le gril. Cette préparation ajoute singulièrement au goût de ces poissons, et les vrais amateurs de bonne chère ne sauraient la dédaigner. On rôtit de la même manière les cailles et les perdreaux; mais les gourmets les préfèrent en général cuits dans des feuilles de vigne, ou bardés de lard seulement. JULES SAINT-AMOUR.

FENU-GREC (lat. *trigonella, fenum græcum*, L.). C'est une plante du genre *trigonelle*, de la famille des légumineuses de Jussieu et de la diadelphie-décandrie de Linné; voici quels sont ses caractères botaniques : calice campanulé, divisé en cinq parties à peu près égales; corolle irrégulière, papilionacée; les ailes et l'étendard ouverts et imitant assez bien une corolle de trois pétales égaux; la carène est beaucoup plus petite; les étamines sont au nombre de dix réunies en deux groupes, ou diadelphes; le légume est sessile, courbé en faulx, aigu et étroit, ayant environ trois pouces de longueur; la tige est mince, creuse et rameuse; les feuilles sont composées de trois folioles, ovales, en forme de coin, dentées en scie à leur sommet. Elle doit son nom à ce que les anciens la donnaient comme nourriture à leurs bestiaux : c'est en effet un très bon pâturage. Eux-mêmes la mangeaient après l'avoir fait blanchir ou étioler, comme on le pratique pour les salades; dans plusieurs contrées de l'Afrique, en Égypte, par exemple, les habitants la mangent encore.—En France, la semence, que l'on nomme aussi *sénégré, sénégrain* et *graine joyeuse*, se donne aux chevaux, aux bœufs et aux vaches quand on veut les engraisser, et leur donner en même temps de la vigueur; elle est d'une couleur jaunâtre, presque carrée, d'une odeur assez agréable, et qui rappelle celle du mélilot ou du foin; elle contient une très grande quantité de mucilage, qu'elle communique facilement à l'eau et aux corps gras; réduite en poudre, on en fait des cataplasmes émollients et résolutifs. Elle entre dans les farines émollientes de Plenck. Son goût est amer; la décoction passe pour bonne dans les ophtalmies. LEDUC.

FÉODALITÉ. L'empire romain était tombé sous les coups des hordes barbares accourues du Nord; cependant quelque chose des institutions et de la civilisation romaines subsistait encore au milieu de l'horrible chaos produit par la conquête: ainsi, la société, sans liens, sans disci-

pline, sans unité, réunissait les éléments les plus contraires, les traditions de Rome, le christianisme, la barbarie. Des tentatives avaient été faites, il est vrai, pour régulariser cet état de confusion et d'anarchie ; quelques hommes supérieurs avaient essayé de réaliser l'ordre dont leur intelligence concevait le type ; mais il n'était pas en leur pouvoir de supprimer les faits existants et d'anéantir des forces sans cesse agissantes. Un seul régime était possible, un régime de morcellement et d'incohérence qui pût s'adapter à une société morcelée, divisée à l'infini. La féodalité sortit fatalement des invasions des peuples germains, et trouva des moyens de développement dans les habitudes et les mœurs de ces nations guerrières où le patronage militaire avait fondé une subordination hiérarchique garantie par des services réciproques. Elle ne s'établit donc point d'une manière systématique ; le monde, en effet, n'obéit pas à l'esprit de système : les grands événements qui en changent la face sont rarement prévus et conduits par la sagesse humaine ; tout ce qu'elle peut faire, c'est, quand ils sont arrivés, de chercher à se les soumettre, à se les approprier ; en d'autres termes, alors, et seulement alors, elle les coordonne et les systématise. Il y a une immense différence entre l'apparition lente et indécise de la féodalité en Europe et son introduction complète dans un pays, lorsqu'elle était dans sa maturité, lorsqu'elle y venait l'épée haute, en vraie maîtresse, sachant clairement ce qu'elle voulait, comme en Angleterre, à Jérusalem et dans la Grèce du moyen âge. Vouloir la juger sur d'inexactes analogies, c'est s'exposer à fausser l'histoire. — Quoi qu'il en soit, la féodalité se montrait avec un caractère si prononcé de dissolution et de démembrement que les contemporains qui s'avisaient de réfléchir la regardèrent comme l'annonce de la fin de toutes choses. Ces penseurs se trompaient. Le monde ne devait point finir encore. Loin que la féodalité fût un signe de dépérissement, elle empêcha l'Europe de s'affaisser sous ses ruines. Elle était tellement nécessaire, tellement inévitable, si conséquente avec le passé, qu'au xe siècle tout en adopta la forme, royauté, théocratie, principe démocratique. — Quelles en furent les conséquences immédiates ? 1° la prépondérance des campagnes habitées par les possesseurs de fiefs sur les villes abandonnées à une population infime et misérable, jusqu'à ce que l'agrandissement des communes affranchies eût rétabli l'équilibre ; 2° la prééminence de la propriété privée sur la propriété publique, de la propriété territoriale sur tous les autres propriétés ; 3° le pas également donné à la vie privée sur la vie publique ; 4° le sentiment énergique de l'individualité et d'une haute importance personnelle développé dans l'ame du seigneur féodal, et par suite plus de dignité morale, d'élévation et de générosité ; 5° le progrès des mœurs domestiques ; 6° le gouvernement de la famille passé en grande partie aux mains de la femme, et l'influence croissante de son sexe ; 7° l'esprit d'hérédité, qui dérive de celui de famille ; 8° ce n'est pas tout : les premiers plaisirs intellectuels que l'Europe ait goûtés au sortir de la barbarie, c'est sous la protection de la féodalité, dans le loisir animé des châteaux, que vous les voyez naître. La poésie, la musique, les arts qui adoucissent les mœurs, qui charment l'imagination et inspirent les grandes pensées ne trouvèrent d'abord d'asile que dans les nobles manoirs : le toit pauvre et grossier du peuple n'aurait pas su les abriter. Et d'ailleurs, qu'a reproduit cette poésie nouvelle, si ce n'est la féodalité avec ses impressions, ses idées, ses images, poésie qui cadence des mots ou des sons, qui manie la palette ou le ciseau, et compose avec la pierre ses plus imposantes créations ? — Voilà pour l'homme intérieur. Si nous considérons l'homme social, avouons que les résultats de la féodalité n'ont pas été aussi propices ; car c'est elle qui a partagé les peuples en deux races n'ayant entre elles rien de moralement commun. A l'une le pouvoir, le pouvoir capricieux, à l'autre l'obéissance, l'obéissance passive et humiliée. C'est elle qui s'est opposée

long-temps à la fusion de tous les membres de la famille nationale, qui a voulu les réduire à une existence purement locale et isolée, qui a tenté de priver la société de cette garantie générale que donne, ou la puissance d'un seul, ou la puissance publique; c'est elle qui a mis la force à la place du droit, qui voulait fonder sur des passions brutales, sur le dénuement et l'ignorance, celui de tous les gouvernements qui demande le plus de raison et de lumières, le gouvernement fédératif, mais qui du moins a rendu à l'Europe le droit de résistance oublié par les Romains avilis, droit dont elle a souvent abusé, qu'elle était peu jalouse d'employer légalement, mais qu'elle nous a laissé le soin de légitimer et de dépouiller du caractère de violence qu'elle lui avait primitivement imprimé. — Quels que soient ses défauts et ses avantages, la féodalité a fait ce qu'elle devait faire et a répondu rigoureusement à ses antécédents. La monarchie, l'église, le peuple, se sont tour à tour déclarés ses ennemis ou ses alliés, plus souvent ses ennemis, et ont fini par la vaincre. De ces adversaires, un seul a grandi dans la victoire, le peuple. Mais quoique la féodalité soit presque entièrement détruite, il ne faut pas croire qu'elle n'ait rien laissé dans nos mœurs, dans nos idées les plus intimes. N'en doutons pas; elle nous domine encore à notre insu sous bien des rapports, et, malgré notre supériorité, elle nous ferait rougir sous une infinité d'autres.—La féodalité doit s'étudier principalement dans les monuments originaux du moyen âge, mais on apprendra à les apprécier en lisant et en comparant entre eux les écrivains habiles qui ont eu quelquefois du mérite même à se tromper sur des questions d'une désespérante difficulté. Nous nous contenterons de citer ici, parmi les Français, Du Cange, le comte de Boulainvilliers, Duclos, Mably, Perreciot, Montesquieu, Mlle de Lézardière, de Bréquigny, MM. de Pastoret, Aug. Thierry, Raynouard, de Sismondi, surtout M. Guizot, qui a jeté sur l'histoire de la civilisation un coup d'œil si ferme et si fier; parmi les étrangers, Muratori, Robertson, Moeser, de Savigny, Hullmann, Raepsaet, Meyer, Eichorn, Kindlinger, Mittermaier, J. Grimm, von Lancizoll, Gaupp, etc.—Les traditions féodales ont été considérées avec raison en littérature comme une des sources les plus abondantes du romantisme: l'*Ivanhoé* de Walter Scott est un chef-d'œuvre en ce genre (*v.* au mot FIEF). DE REIFFENBERG.

FER. Ce métal est trop connu pour que l'on ait besoin de le décrire, on d'indiquer tous les usages auxquels il est employé, soit tel qu'on le trouve dans les mines, soit après les diverses préparations que les arts lui font subir. On se bornera donc à quelques remarques sur la distribution du fer à la surface et dans l'intérieur de la terre, sur l'exploitation que l'on en fait et sur les conséquences que les progrès de cette exploitation peuvent avoir dans l'avenir.—Aucun autre métal n'est répandu avec autant de profusion que le fer; et comme si la terre n'en fournissait pas assez pour nos besoins, les régions célestes nous envoient de temps en temps quelques parties de celui qu'elles possèdent (*v.* AÉROLITHES). Si l'on se permettait de généraliser les observations faites sur l'hémisphère boréal, on penserait que les hautes latitudes ont obtenu trop de ce métal en comparaison des pays plus rapprochés de l'équateur, auxquels le fer n'est pas moins nécessaire. On voit en Suède et en Sibérie des montagnes de fer qu'une exploitation de quelques milliers d'années ne feraient pas disparaître; et lorsqu'on aurait enlevé tout ce qui est maintenant au-dessus de la base, il resterait encore une masse ferrugineuse d'une profondeur inconnue, et vraisemblablement plus grande que celle qui aurait alimenté les fourneaux et les forges durant un si grand nombre de siècles. Voilà des approvisionnements pour une postérité dont la génération actuelle ne s'occupera guère, sans que l'on se croie autorisé à lui reprocher cette incurie. Lorsque le Nord de l'ancien continent cessera de fournir avec assez d'abondance le fer dont il est actuellement si bien

pourvu, les mines de l'Amérique y suppléeront, et le commerce, plus libre sans doute à cette époque future qu'il ne l'est aujourd'hui, portera le fer américain partout où le besoin de ce métal se fera sentir. Par rapport à cette richesse, plus précieuse que les mines d'or, le Nouveau-Monde n'a pas été moins bien doté que l'ancien. On dit même qu'il y a dans les États-Unis une mine de fer *natif*, c.-à-d. pourvu de ses propriétés métalliques, malléable comme celui que les forges ont préparé pour nos usages. Si ce fait est constaté, il ne sera pas négligé par les géologues américains, dont les recherches parviendront sans doute à dévoiler la cause de cette anomalie dans l'histoire naturelle du fer.—En Afrique, les mines de fer sont encore à peu près intactes. On sait que ce métal abonde dans l'Atlas, à Madagascar, dans l'île Maurice, où les colons français essayèrent autrefois de l'exploiter; on peut donc s'attendre à le trouver aussi dans les régions intermédiaires, quoique l'on n'y connaisse aucune exploitation de ses mines. Dans quelques-unes de ces régions, comme autrefois à Sparte, des pièces de fer sont une monnaie courante : on n'y prodigue point ce métal, comme dans notre Europe, où tout se réunit pour conserver au temps actuel la dénomination de *siècle de fer*, tandis que la philosophie, les institutions, les lois et les arts s'efforcent d'en éloigner les maux et d'y accumuler les jouissances. Le fer s'empare de tout, sans en excepter ce qui semble réservé pour les Sybarites modernes, et ses usurpations sur les autres matières employées précédemment aux mêmes usages sont justifiées par d'assez bonnes raisons, sauf un petit nombre de cas où la mode a fait dominer ses caprices, et quelques autres encore plus rares, où l'on s'est laissé entraîner par la manie d'imiter les Anglais. Si, par exemple, des censeurs austères blâmaient l'introduction des lits en fer dans les hôpitaux, les maisons de détention, et même dans quelques demeures opulentes, on demanderait s'il vaudrait mieux reprendre les usages des temps héroïques, chercher le sommeil sur des couches telles que celle d'Ulysse décrite par ce héros lui-même, et qui était son ouvrage? Bien peu de personnes seront de cet avis, et notre siècle sera généralement préféré à celui d'Agamemnon et de Priam, malgré les beautés dont il fut orné par l'imagination d'Homère. Laissons donc au fer toutes ses conquêtes, et souffrons même qu'il en fasse de nouvelles, s'il y a lieu. Quelle que soit notre prodigalité, les immenses ressources mises à notre disposition éloignent indéfiniment les dangers de la disette; et si la race humaine subsiste assez long-temps pour épuiser toutes les mines de ce métal, les arts qu'elle aura si bien servis feront découvrir les moyens de le remplacer.—Dans la langue poétique, aussi bien que dans la prose vulgaire, le fer n'a pu se préserver d'une sorte de flétrissure ; son nom est presque synonyme d'*esclavage*, d'*instrument* de *meurtre* et de *destruction*. C'est un mal sans remède ; car l'art de la guerre n'est certainement pas disposé à changer la matière de ses armes, et quant à la servitude, il serait puéril de s'occuper des entraves dont elle charge le malheureux esclave, si ce n'est pour l'en délivrer. Les fers qui ôtent à un scélérat endurci dans le crime le pouvoir de continuer ses attentats contre la société ne sont pas déshonorés par leur emploi, puisqu'ils sont imposés au nom des lois, et pour l'intérêt de tous les citoyens. — Le mot *fer* se trouve placé dans plusieurs autres locutions toujours facilement comprises, et qu'il serait inutile d'expliquer à des lecteurs qui ne seraient pas excessivement distraits. Quant aux phrases technologiques où ce mot est mis en œuvre, elles sont en si grand nombre, et parfois si bizarres, qu'on entreprendrait vainement d'en faire l'analyse. Plusieurs métiers ont des outils qu'ils nomment *fers;* la repasseuse en a pour faire disparaître les plis du linge, le coiffeur pour soumettre les papillotes à l'action de la chaleur et de la pression.—Pour ce qui concerne la fabrication du fer et ses diverses préparations, *v.* les mots Acier, Fonte, Forges, etc. Ferry.

Fer (Bois de [*v.* Bois, t. vii, p. 9]).

Fer (Chemins de [*v.* t. xiii, p. 503]).

Fer (Couronne de). La mort, qui venait de ravir Autharis, roi des Lombards, à ses sujets, laissait sa veuve Théodelinde seule maîtresse du trône. Sur la proposition du peuple, elle se choisit pour époux Agilulphe, duc de Turin. C'est à l'occasion de la cérémonie qui suivit son avénement qu'elle lui fit présent de cette fameuse couronne que devaient depuis poser sur leur tête ceux que leur sort rendrait maîtres de la belle Italie. Elle est d'or pur, quoique sa dénomination puisse la faire croire d'un métal moins précieux. Un petit cercle de fer, formé, dit-on, d'un des clous qui servirent à crucifier Jésus-Christ, et placé dans sa partie intérieure, l'a seul fait appeler *Couronne de fer*. Depuis, elle fut et a toujours été déposée dans le trésor du monastère de la ville de Monza, enrichi des précieuses offrandes de Théodelinde et de ses successeurs. C'est là qu'en 774, Charlemagne la reçut des mains du pape Adrien Ier. Ainsi fut consacré l'anéantissement de la puissance des Lombards, et le fils de Pépin put joindre à tous ses titres de gloire celui de roi de Lombardie et d'Italie. En 1452, la couronne de fer fut portée à Rome pour le couronnement de Frédéric IV, et 78 ans après (en 1530) à Bologne, pour celui de Charles-Quint. Depuis, elle reposait en paix à Monza, lorsque les mémorables événements qui suivirent la révolution française vinrent l'en tirer de nouveau. La république cisalpine, résultat des glorieuses campagnes du général Bonaparte en Italie, ne brillait que d'un faible éclat, quoiqu'il s'en fût déclaré le protecteur. Elle vit dans l'élévation du premier consul au trône impérial le signal de ses prospérités futures. Aussi se hâta-t-elle de reconnaître pour chef celui que la juste admiration des Français venait d'élever si haut. Le 26 mai 1805, à Milan, en présence des corps de l'état, des envoyés des puissances alliées, des nombreux dignitaires de l'empire, Napoléon réunit la couronne de fer à la couronne impériale. C'est à cette occasion qu'il prononça ces paroles, sorties à ce qu'on prétend de la bouche d'Agilulphe, douze siècles auparavant, et devenues depuis si célèbres : *Dieu me l'a donnée, gare à qui la touchera.* Le 5 juin suivant, le titre 8 du 3e statut constitutionnel donné par Napoléon au royaume d'Italie portait ce qui suit : « §. 1er. Afin d'assurer par des témoignages d'honneur une digne récompense aux services rendus à la couronne, tant dans la carrière des armes que dans celle de l'administration, de la magistrature, des lettres ou des arts, il sera institué un ordre sous la dénomination d'*ordre de la Couronne de Fer*. — Cet ordre sera composé de 500 chevaliers, 100 commandeurs et 20 dignitaires. — Les rois d'Italie seront grands-maîtres de l'ordre ; néanmoins l'empereur et roi Napoléon, en sa qualité de fondateur, en conservera, sa vie durant, le titre et les fonctions, dont ils ne jouiront qu'après lui. — Deux cents places de chevaliers, vingt-cinq de commandeurs, et cinq de dignataires, sont *affectées spécialement* pour la première formation aux *officiers et soldats français*, qui ont pris une part glorieuse aux batailles dont le succès a le plus contribué à la fondation du royaume. — §. II. La décoration consistera dans la représentation de la couronne lombarde, autour de laquelle seront écrits ces mots : *Dieu me l'a donnée, gare à qui la touchera.* — Cette décoration sera suspendue à un ruban couleur orange avec liserés verts, etc., etc. » — Le serment des chevaliers est conçu en ces termes : « Je jure de me dévouer à la défense du roi, de la couronne et de l'intégrité du royaume d'Italie et à la gloire de son fondateur, etc., etc. » — Il sera affecté à la dotation de l'ordre un revenu de 400,000 écus de Milan (304,000 f.) sur le *monte Napoleone*, etc., etc. » Cette dotation fut par la suite beaucoup augmentée. — Il paraît d'après quelques historiens que l'ordre de la Couronne de Fer existait bien antérieurement à cette nouvelle création, mais qu'il était tombé dans le même état que celui de l'*Étoile* en France (*v.*). Toutefois, il eut

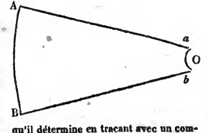
le même sort que la plupart des institutions du grand homme, lorsque tons les malheurs vinrent fondre sur la patrie. Une ordonnance de Louis XVIII, du 19 juillet 1814, qui abolit les ordres de Westphalie et d'Espagne, se terminait ainsl : « 5. Ceux de nos sujets qui ont obtenu l'ordre de la Conronne de Fer continneront de la porter à la charge par eux dese pourvoir auprès du souverain auquel cet ordre appartient, pour en obtenir l'autorisation. » En effet, la Lombardie était retombée, par suite des événements, sous le jong de l'Antriche; l'ordre était devenu pour les Français un ordre étranger. Il a été mis au nombre de ceux dont dispose la cour de Vienne. On paraît au reste n'avoir apporté que de très légères modifications à ses insignes.

O. Mac-Carthy.

FER-BLANC. Le fer ayant le défaut de *s'oxyder*, les lames minces de ce métal, ontre qu'elles sont d'un aspect désagréable, se criblent bientôt de rouille; il n'est donc pas possible de faire en tôle de fer des vases propres et durables.— Les Allemands, les Bohémiens, peut-être, obvièrent les premiers à cet inconvénient en couvrant des feuilles de fer d'une eouche mince d'étain. Telle fut l'origine du *fer-blanc*. — Un prêtre le transporta en Saxe vers 1610. Colbert l'introduisit en France; nos premier ferblantiers s'établirent à Chenecey, en Franche-Comté, et à Beaumont-la-Ferrière, en Nivernais; mais bientôt, faiblement protégés, divisés entre eux, ils s'éloignèrent. Sur la fin de la minorité de Louis XV, il s'éleva à Strasbourg une manufacture de fer-blanc. Quatre autres furent fondées successivement à Massevaux, en Alsaec (1717); à Bains, en Lorraine (1733); à Morambert, en Franche-Comté, et à une lieue de Nevers, en 1775. A l'exposition de 1806, les plus beaux échantillons qu'on remarqua venaient du département de l'Ourthe, qui ne fait plus partie de la France. — Il y a deux manières principales de fabriquer le fer-blanc, celle des Allemands et celle des Anglais. Dans la fabrique de Graslitz, en Bohême, on se procure d'abord des barres de fer de la meilleure qualité; on les réduit en feuilles minces au moyen du laminoir; puis on les débite, à l'aide d'nn cadre de fer et de cisailles, en rectangles tous égaux entre eux. Avant de procéder à l'étamage, il faut décaper (nettoyer) les feuilles, car la moindre crasse empêcherait l'étain de prendre sur le fer. On peut décrasser un métal en le frottant avec une lime, du grès, du sable... Mais, outre que cette opération serait longue, et qu'il faudrait user les feuilles jusqu'à une certaine profondeur pour enlever toutes les crasses, on a eu la bonne idée de les plonger pendant 24 heures dans des cuves contenant un bain composé d'eau et de 1,154 pouces cubes de farine de seigle: ces cuves sont placées dans une chambre voûtée où règne une température élevée, ce qui provoque la fermentation du bain. C'est dans cette eau, devenue sûre, *qu'on* plonge les feuilles pour que les crasses se dissolvent. Il suffit, après cette immersion, qu'on frotte les feuilles avec du sable, et, quand elles sont bien nettoyées, on les jette dans un vase contenant de l'eau pure, afin de les préserver de la rouille, après quoi on procède à l'étamage. Dans une chaudière de fonte de fer, on jette 18 quintaux d'étain, on y ajoute environ 13 livres de cuivre, on met l'alliage à l'abri du contact de l'air, en jetant dessus une couche de suif et d'eau de trois ou quatre pouces d'épaisseur. Lorsqu'on juge que les matières sont fondues, et qu'elles ont acquis le degré de chaleur convenable, on plonge verticalement les feuilles dans le bain, on les retire au bout d'un quart d'heure, et on les place sur deux barres de fer, pour que l'étain qu'elles ont pris de trop puisse s'égoutter. On les plonge une seconde fois dans le bain d'étain, mais on ne les y laisse qu'un instant; on les frotte ensuite avec des étoupes, de la sciure de bois, opération qui a ponr but de donner à la couche d'étain une sorte de poli; on place les feuilles étamées par 30 ou 40 sur un billot, et on les frappe avec un marteau plat pour les dresser.— L'expé-

rience a appris que 300 feuilles de 11 pouc. 2 lign. de long sur 8 pouc. 6 lign. de large dépensent 14 livr. d'étain et une de suif.—Chacun a pu voir étamer des cuillères, des fourchettes de fer, etc. Dans cette opération, l'étameur se conduit d'une manière analogue aux procédés qu'on suit dans les fabriques de fer-blanc. Voici une idée de la manière dont les Anglais opèrent : le fer est chauffé au charbon de bois; les feuilles étant découpées, l'ouvrier appelé *décapeur* les ploie vers le milieu, et leur fait prendre légèrement le profil du crochet C. Ces feuilles ainsi courbées sont mises dans un four à réverbère, dont la chaleur détache les écailles d'oxyde; on les décape ensuite dans des bains composés d'eau et d'acide sulfurique, dans lesquels on les agite pendant une heure; lorsqu'elles sont bien nettoyées, on les plonge dans une cuve remplie de graisse fondue, puis dans un bain d'étain, etc., etc. (*v.* Tôle).

FERBLANTIER, ouvrier qui fait des ouvrages en fer-blanc. Depuis une trentaine d'années, l'art du ferblantier a acquis un grand développement. Ceux qui l'exercent de nos jours se sont placés au rang des professions qui exigent de l'habileté, de l'invention, du goût, et quelques connaissances du dessin. Il serait impossible d'énumérer tous les ouvrages qui sortent de leurs ateliers : ce sont des lampes qui se distinguent par la variété, l'élégance des formes, des cafetières plus ou moins ingénieuses, des moules à pâtés, etc., etc. Le ferblantier a quelques rapports avec le chaudronnier, l'orfèvre: à l'exemple de ces ouvriers, il fait prendre au fer-blanc des formes convexes, concaves, festonnées. Les outils du ferblantier sont des tas (enclumes) d'acier, des bigornes, des marteaux de diverses sortes, le tout d'acier poli ; il fait encore usage de maillets de bois. Quoique le fer-blanc ne puisse être façonné qu'à froid, le ferblantier a néanmoins besoin de feu pour faire chauffer ses fers à souder, qui consistent en un coin de cuivre rouge, portant un manche de fer, au bout duquel est fixée une poignée de bois : c'est avec cet instrument, chauffé à un certain degré, que l'ouvrier prend la *soudure*, alliage de deux parties d'étain sur une partie de plomb.—Il nous serait impossible d'exposer ici la manière dont les ferblantiers exécutent leur ouvrages; nous en donnerons une bien faible idée, en décrivant la confection d'un des plus simples, d'un entonnoir.—Le ferblantier découpe dans une feuille une pièce à laquelle il donne la figure représentée ci-dessous:



qu'il détermine en traçant avec un compas, et d'un même centre O, deux arcs *a b*, A B; il tire ensuite les lignes *a* A, *b* B; cela fait, il roule la pièce sur une bigorne, et il soude le bord *a* A sur le bord *b* B; il ajuste ensuite la douille sur l'orifice qui s'est formée vers *a b*. Pour fortifier le bord A B de l'entonnoir, il l'entoure d'un fil de fer qu'il fixe en roulant les bords du fer-blanc par-dessus. —La manière de souder est fort simple: l'ouvrier répand d'abord de la résine réduite en poudre sur le joint; il prend de la soudure, et l'étend avec le fer à souder.—Les ferblantiers font quelquefois usage d'étoupes; mais le plus souvent ils font étamper, découper, etc., par des gens qui exécutent ces sortes d'ouvrages.—Depuis quelques années, les ferblantiers font une grande consommation de zinc laminé : ils confectionnent en cette matière des baignoires, des sceaux, des gouttières. Quelques-uns d'entre eux ont pris à cause de cela la qualification de *zinquiers* (*v.* Lampiste). Teyssèdre.

FERDINAND Ier, né à Alcala de Hénarès, en Castille, le 10 mars 1503, de Philippe d'Autriche et de Jeanne de Castille, devint roi de Bohême le 24 fé-

vrier 1527, roi de Hongrie le 28 octobre suivant, fut élu roi des Romains le 5 janvier 1531, couronné à Aix-la-Chapelle le 13 du même mois, et prit, vers la fin de septembre 1556, le titre d'empereur, après que Charles-Quint, son frère, y eut renoncé : mais il ne fut reconnu en cette qualité par les électeurs que le 12 mars 1558, à Francfort, où la renonciation de Charles-Quint avait été admise le 24 du mois précédent. Le pape Paul IV refusa de reconnaître Ferdinand pour chef de l'empire, et lui défendit même de prendre le titre d'empereur, sous prétexte que le consentement du saint-siége n'était pas intervenu à son élection ni à l'abdication de Charles-Quint. Ferdinand protesta contre cette prétention, et depuis ce temps les empereurs ont cessé de demander la confirmation du pape. Charles-Quint se repentit lui-même d'avoir cédé le trône impérial à son frère, et tenta vainement d'obtenir de lui un acte d'abdication. Il ne fit par-là qu'affaiblir le lien qui devait unir les deux branches de sa maison. Dès lors, elles commencèrent à se regarder d'un œil jaloux, ou du moins à ne plus confondre leurs intérêts. La puissance de Charles-Quint étant divisée, l'Allemagne respira sous un joug plus léger. Ferdinand, par caractère, ou du moins par nécessité, gouverna l'empire et ses royaumes avec beaucoup de modération et d'équité. Dans les conférences tenues, l'an 1559, pour la paix entre la France et l'Espagne, à Cateau-Cambrésis, les plénipotentiaires de Philippe II avaient insisté, au nom de l'empereur, sur la restitution des villes de Toul, Metz et Verdun, et la décision de ce différend avait été renvoyée à la diète prochaine de l'empire. Elle s'ouvrit le 25 février 1560, à Augsbourg, et les ambassadeurs de France y furent introduits. Mais au lieu de prononcer sur l'objet qui les y avait appelés, on se contenta de leur dire que la bonne intelligence subsisterait difficilement entre l'empire et la France, tant que celle-ci retiendrait ces trois villes. Le concile de Trente était alors suspendu. Pie IV, successeur de Paul IV, voulant en reprendre les sessions, envoya, l'an 1561, ses nonces aux princes protestants assemblés à Naumbourg, en Misnie, avec des lettres pour chacun d'eux. L'adresse portait : *A notre très cher fils le duc* ou *le comte de*, etc. Mais ces princes, ne voulant pas s'avouer enfants du pape, rendirent aussitôt les lettres toutes cachetées. L'empereur envoya au commencement de l'année suivante ses ambassadeurs au concile. Les demandes qu'ils y firent sur la réformation de plusieurs points de discipline furent renvoyées au pape. Ferdinand pourvut dans la même année à la tranquillité de l'Allemagne et de la Hongrie, par une trêve de huit ans qu'il conclut avec les Turcs. Il travaillait aussi à concilier les protestants et les catholiques, lorsqu'il mourut à Vienne le 25 juillet 1564.

Ferdinand II, fils de Charles, archiduc de Gratz, duc de Carinthie, de Carniole, de Styrie, etc., et de Marie-Anne de Bavière, naquit le 9 juillet 1578, devint roi de Bohême le 29 juin 1617, roi de Hongrie le 1er juillet 1618, fut élu empereur le 28 août 1619, à Francfort, et couronné le 9 septembre suivant. Les états de Bohême s'opposèrent à son élection, révoquèrent celle qu'ils avaient faite de lui pour leur roi, et en firent une autre en faveur de Frédéric V, électeur palatin. Ce fut un nouvel aliment à la guerre qui avait déjà commencé sous le règne de Matthias (*v.*). En 1620, les impériaux, commandés par Maximilien, duc de Bavière, défirent entièrement, près de Prague, l'armée des Bohêmes. Pendant les trois années suivantes, Tilly, général des troupes impériales et bavaroises, remporta de si grands avantages sur Frédéric et les princes de son parti que le premier fut obligé de quitter l'Allemagne. Son électoral fut donné, en 1623, au duc de Bavière, dont la maison date de cette époque le commencement de sa grandeur. En 1626, le comte de Wallenstein, autre général de l'empereur, gagna une grande bataille contre le célèbre comte de Mansfeld. Quatre mois après, Tilly mit en déroute Christiern, roi de

Danemarck, à Lutter, et le poursuivit jusque dans le Jutland. La victoire avait toujours accompagné les armes de Ferdinand II jusqu'en 1629. Le 6 mars de cette même année, il donna un édit pour la restitution des biens de l'église, usurpés par les protestants depuis 1555. Quelques villes obéirent : les électeurs de Brandebourg et de Saxe, d'autres princes et plusieurs villes refusèrent de s'y soumettre. Abandonnés par le roi de Danemarck, qui, dans ce temps même, fit sa paix avec l'empereur, ils appelèrent à leur secours Gustave-Adolphe, roi de Suède. En 1630, ce prince entra en Allemagne, où il fit de rapides progrès. Le 7 septembre 1631, il gagna la bataille de Leipzig, où Tilly fut blessé, pris par un colonel suédois, et délivré ensuite par Rodolphe, duc de Saxe-Lauenbourg. Cette victoire réduisit l'empereur aux extrémités. Gustave poursuivit ses conquêtes, pénétra jusqu'à Mayence, parcourut en vainqueur l'Alsace et la Souabe, et gagna une seconde bataille, le 5 avril 1632, sur les bords du Lech, contre Tilly : ce général ayant reçu dans sa fuite un coup de canon au-dessous du genou, alla mourir de sa blessure trois jours après à Ingolstadt. Gustave, après cette victoire, entra en Bavière, dont il soumit les principales villes, et enfin périt, le 16 novembre 1632, à la bataille de Lutzen, au commencement de l'action. Sa mort n'empêcha pas les Suédois de remporter la victoire. Ils continuèrent leurs progrès en Allemagne, sous la conduite du duc de Saxe-Weimar. En 1634, Wallenstein, soupçonné d'avoir voulu se faire roi de Bohème, fut assassiné. Quelques mois après, le jeune Ferdinand, roi de Hongrie, battit les Suédois, commandés par le général Horn, à Nordlingen, et par-là rétablit les affaires de son père. En 1635, Ferdinand II, voyant la France déclarée contre lui, fit la paix avec l'électeur de Saxe; mais Bannier, général suédois, mit en déroute, le 4 octobre 1636, près de Wistock, les impériaux et les Saxons. L'année suivante, l'empereur Ferdinand II mourut à Vienne, à l'âge de 59 ans. Il ne fit jamais la guerre en personne. La plupart des historiens lui attribuent une grande habileté politique.

FERDINAND III, surnommé *Ernest*, fils aîné de Ferdinand II, naquit en 1608, fut roi de Hongrie en 1625, de Bohème en 1627, des Romains en 1636, et empereur en 1637. Il eut d'abord quelques avantages sur les Suédois, mais il trouva dans Bannier un ennemi redoutable. Fatigué des revers que lui firent éprouver les Suédois d'un côté et les Français de l'autre, Ferdinand III signa enfin la paix de Westphalie. Il mourut en 1657 (*v. guerre de* TRENTE ANS et *paix de* WESTPHALIE). A. SAVAGNER.

FERDINAND Ier, second fils de Sanche III, roi de Navarre, et de dona Muniе-Maïor-Elvire, son épouse, roi de Castille dès l'an 1033 ou 1035, marcha, en 1037, vers la ville de Léon, après la défaite et la mort de Bermude III, dont il avait épousé la sœur, dona Sancie, en 1033; fut couronné roi de Léon, et réunit ainsi les royaumes de Castille et de Léon. Ce ne fut pas néanmoins sans éprouver quelque résistance de la part des Galiciens, peuple le plus remuant de toute l'Espagne. Plusieurs seigneurs de Galice, plutôt que de le reconnaître, aimèrent mieux se retirer chez les Infidèles. — L'an 1044, Ferdinand porta la guerre en Portugal, et y fit de grands ravages : il emporta d'assaut Viseu et s'empara ensuite de Lamego, qui passait pour imprenable. L'an 1045, il prit Coïmbre par composition. Ferdinand, l'an 1046, continua ses expéditions contre les mahométans, et les chassa de la Vieille-Castille. L'an 1047, il porta la désolation en différents pays appartenant aux Infidèles. L'an 1048, il força Alménon, ou Mamoun, roi de Tolède, de se rendre tributaire ; l'année suivante, il obligea le roi mahométan de Saragosse d'en faire autant. La division s'étant mise entre lui et Garcie III, roi de Navarre, son frère, ils en vinrent, près de Burgos (septembre 1054), à une bataille où ce dernier périt ; Ferdinand laissa toutefois aux Navarrois la liberté de proclamer roi Sanche, fils aîné de Gar-

cie. Toujours déterminé à la ruine des Infidèles, Ferdinand (1063) fond tout-à-coup dans les états de Mahomet-Ben-Abad, et l'oblige de se rendre son vassal. Il ravagea (1065) les confins des rois de Tolède et de Saragosse, qui refusaient de lui payer tribut, et revint chargé de butin à Léon, où il mourut le 27 décembre de la même année. C'est un des plus grands rois qui aient régné en Espagne. — De son épouse, morte le 7 novembre 1067, il laissa trois fils, auxquels il avait partagé ses états en 1064 : Sanche, l'aîné, eut le royaume de Castille, Alfonse celui de Léon et les Asturies d'Oviédo, Garcie le royaume de Galice et le Portugal. Dona Urraca et dona Elvire, filles de Ferdinand, eurent aussi part au partage de ses états : la première eut la ville de Zamora, et la seconde celle de Toro, avec plusieurs autres places. Ces villes furent appelées d'un nom collectif *infanticum*, en espagnol *infantado*, terme imaginé pour marquer la portion d'héritage assignée aux enfants puînés des rois d'Espagne pour leur entretien; de là vient, selon le P. Pagi, le titre d'*infant*, dont on ne voit pas d'exemple avant Ferdinand. Ce prince, selon le même auteur, se qualifiait du titre d'*empereur* dans ses diplomes.

Ferdinand II. Après la mort du roi d'Espagne Alfonse VIII, Sanche III et Ferdinand II, ses fils, se partagèrent ses états : Ferdinand eut pour son lot le royaume de Léon, les Asturies et la Galice. En 1158, voulant remédier aux troubles occasionnés par la mort de Sanche, son frère, il entra à main armée en Castille, et s'empara de la plupart des villes pour les gouverner en qualité de tuteur. Les seigneurs de Lara s'opposaient à ses entreprises, mais Ferdinand, averti du danger qui le menaçait, marche contre eux et les défait (1161). L'année suivante, il confirme l'ordre militaire de St-Jacques, institué par don Pèdre-Fernandez, natif de Fuente-Encalada, dans l'évêché d'Astorga, sous la règle de St-Augustin; la marque de l'état de cette chevalerie est une épée ensanglantée mise en forme de croix. En 1168, ce prince tint à Soria une grande assemblée, dans laquelle il termina les différends de la maison de Lara avec celle de Castro. Alfonse III, son neveu, s'était rendu à cette assemblée : les deux princes y donnèrent, d'un commun accord, la ville d'Uclès aux chevaliers du Temple, pour assurer le royaume de Tolède contre les incursions des Infidèles. Ce fut en 1164 que Ferdinand épousa dona Urraque, fille d'Alfonse Ier, roi de Portugal; ce mariage fut cassé, l'an 1175, par le cardinal Hyacinthe, pour cause de parenté, quoiqu'il en fût né un prince nommé Alfonse, qui succéda à son père. Ferdinand s'était servi de ce prétexte pour satisfaire sa passion pour Thérèse, fille de Nunez de Lara, qui mourut le 7 février 1180; il avait épousé cette princesse un an après son divorce avec dona Urraque. Il passa, l'an 1181, à de troisièmes noces, et s'allia avec dona Urraque Lopez, vécut 7 ans avec sa troisième épouse sans en avoir eu d'enfants et mourut le 21 janvier 1188, dans la 31e année de son règne, laissant Alfonse de sa première épouse, et de la seconde, Sanche et Garcie.

Ferdinand III, fils d'Alfonse IX, roi de Léon, et de dona Bérangère, fille d'Alfonse III, roi de Castille, né l'an 1200, fut reconnu roi de Castille en 1217, après que la reine, sa mère, qui avait été proclamée à Valladolid, eut abdiqué la couronne en sa faveur. Tous les suffrages néanmoins ne se réunirent pas en même temps pour lui : quelques seigneurs, fidèles aux dernières volontés de l'aïeul maternel de ce prince, se déclarèrent pour Louis, fils de Blanche (depuis roi de France sous le nom de Louis IX). On conserve au trésor des chartes les lettres de neuf seigneurs castillans qui demandent au roi Philippe-Auguste le jeune prince, son petit-fils, s'engageant à le faire reconnaître comme roi de Castille. Ce sont ces lettres qui attestent qu'Alfonse IX, roi de Castille, peu de temps avant de mourir, avait ordonné que si son fils Henri venait à décéder sans enfants, le fils aîné de Louis et de Blanche lui succèderait à *droit héréditaire*. Mais la plus grande

partie de la noblesse castillane demeura attachée à Bérangère et à son fils. Philippe-Auguste, qui venait de faire d'inutiles efforts pour maintenir sur le trône d'Angleterre le prince Louis, son fils, que les Anglais y avaient eux-mêmes appelé, craignit de s'engager témérairement dans une guerre nouvelle pour établir sur le trône de Castille, contre le vœu de la nation, un petit-fils à peine sorti du berceau : ainsi, la substitution ordonnée par Alfonse fut alors sans effet. L'an 1219, le 30 novembre, Ferdinand épousa Elisabeth, dite aussi *Béatrix*, fille de Philippe, empereur d'Allemagne : ce mariage fut heureux. L'an 1221, la reine accoucha de l'infant Alfonse, qui, dès l'année suivante, est reconnu héritier de Ferdinand dans les états-généraux tenus à Burgos. L'an 1230, Ferdinand, ayant appris la mort d'Alfonse IX, son père, se rendit à Léon, où il fut proclamé roi du pays; cette même année, il réunit aussi pour toujours les royaumes de Léon et de Castille. L'an 1234, pendant que ses troupes faisaient le siége d'Ubeda, contre les Infidèles, la mort lui enlevait, à Toro, la reine Béatrix, sa femme, dont il avait eu six princes : Alfonse, Frédéric, Henri, Ferdinand, Philippe, Sanche et la princesse Marie, morte quelque temps avant sa mère. Ferdinand continua la guerre contre les mahométans, et la fit toujours avec succès : l'an 1236, le 26 juin, il s'empara de Cordoue, dont ils étaient maîtres depuis 712, époque de la funeste bataille de Xérès, à la suite de laquelle ils avaient enlevé cette place aux chrétiens. On y comptait alors 300,000 ames; à peine y en a-t-il 150,000 aujourd'hui. Ferdinand épousa (1237) en secondes noces Jeanne, fille de Simon, comte de Ponthieu, et de Marie, petite-fille de France. La terreur des armes de Ferdinand porta, en 1246, Abousaïd, roi de Grenade, à se rendre son vassal et à lui abandonner Jaën. Cette prospérité fut de près suivie de la mort de la reine Bérangère, mère de Ferdinand, décédée à Burgos le 8 novembre de la même année. Ce prince entreprit l'année suivante le siége de Séville, dont il se rendit maître, le 23 novembre 1248, par capitulation, au bout de 15 mois d'attaque; les mahométans, suivant une des conventions, en sortirent au nombre de 300,000, après quoi le vainqueur y fit son entrée. Il n'y avait point alors de terroir mieux cultivé que celui de Séville : sa campagne était fameuse par sa grande fertilité, et de temps immémorial on l'appelait le *Jardin d'Hercule*. On comptait aux environs de Séville plus de 20,000 hameaux, bourgs ou villages; ce nombre se trouve réduit maintenant à 200 ou environ. Ferdinand marchait alors de conquête en conquête : en 1250, il s'empare de Xérès, de Cadix, de Saint-Lucar, etc. Il se proposait de nouveaux progrès sur les Infidèles, lorsqu'une hydropysie l'enleva à l'âge de 52 ans, le 30 mai 1252 (et non 1290, comme le porte l'épitaphe espagnole gravée sur son tombeau, dans une chapelle de la cathédrale de Séville). « Dès ce moment, dit Ferréras, il fut canonisé par la voix unanime du peuple, et dès-lors, Dieu commença à publier sa sainteté par les miracles. » — L'an 1671, il fut mis au rang des saints par Clément X. Ferdinand laissa, de son deuxième mariage, Eléonore, mariée, l'an 1254, au prince de Galles, depuis Édouard Ier, roi d'Angleterre. — Ferdinand aimait les lettres, et il est regardé comme le fondateur de l'université de Salamanque, à laquelle il assigna de grands revenus. Son amour pour la justice le porta à faire rassembler en un corps toutes les lois de ses prédécesseurs, afin qu'on s'y conformât : ouvrage qui ne fut achevé que sous le règne suivant; il fit aussi traduire en langue vulgaire le corps de droit que les Maures suivaient à Cordoue. Ce fut lui qui établit le conseil souverain de Castille.

Ferdinand IV, fils de Sanche III et de la reine Marie, né le 6 décembre 1285, fut proclamé roi en 1295, dans l'église de Tolède, après les funérailles de son père, et le fut une seconde fois dans les états tenus à Valladolid. Les premières années du règne de Ferdinand furent très orageuses, et tout semblait conspirer à

lui faire perdre la couronne. En 1296, l'infant don Juan, oncle de Ferdinand, se fait proclamer roi à Léon; Alfonse de la Cerda, l'aîné des deux fils de don Ferdinand, est proclamé roi de Castille à Sahagun; le roi de Grenade, en même temps, porte le fer et le feu dans l'Andalousie, et taille en pièces une armée commandée par l'infant don Henri; le roi de Portugal se jette dans la Castille, celui d'Aragon s'empare d'Alicante et de plusieurs places du royaume de Murcie. Mais la reine Marie fait face à tout et se conduit avec tant de fermeté et de sagesse qu'elle assure la couronne à son fils. L'an 1303, elle fit épouser à ce monarque Constance, fille de Denys, roi de Portugal. La Castille était toujours menacée par l'Aragon : le roi Denys, l'an 1305, ménagea un congrès entre Ferdinand, son gendre, et le roi d'Aragon; il se tint à Campillo, et le roi de Castille y fit la paix avec l'Aragonais en lui cédant une partie du royaume de Murcie. Pour ne laisser aucun sujet de discorde, on y convint de s'en rapporter à l'arbitrage des deux rois de Portugal et d'Aragon, touchant les prétentions d'Alfonse de la Çerda, qui était pour lors en France : les deux rois médiateurs arrêtèrent qu'Alfonse quitterait le titre de roi, et qu'on lui assignerait un certain nombre de villes pour subsister. Ferdinand fit, en 1309, une conquête importante sur les Maures par la prise de Gibraltar, place beaucoup moins forte alors qu'elle ne l'est aujourd'hui.—Le 17 septembre de l'an 1312 fut le terme des jours de Ferdinand : ce prince mourut subitement à Jaën, laissant de Constance, son épouse, Alfonse, son successeur, et Eléonore, qui épousa Alfonse IV, roi d'Aragon. La reine Constance finit ses jours le 17 novembre 1313. Ferdinand IV a été surnommé *l'Ajourné*, parce que, dans un accès de colère, il fit jeter, dit-on, du haut d'un rocher deux gentilshommes qui, avant que d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant Dieu dans 30 jours, et qu'il mourut au bout de ce terme. Ce siècle était celui des ajournements : Clément V et Philippe-le-Bel avaient été aussi ajournés (en 1314) par le grand-maître des templiers. Quoi qu'il en soit de ces contes, Ferdinand était aussi violent et emporté que Philippe-le-Bel était vindicatif.

Ferdinand V, fils de Jean II, roi de Navarre et d'Aragon, et de Jeanne, fille de Frédéric-Henriquez, amirante de Castille, né en 1452, succéda à la couronne de Castille en 1474, du chef d'Isabelle de Castille, sa femme, sœur du roi Henri IV, qu'il avait épousée en 1469. Ferdinand et Isabelle furent proclamés à Ségovie le 13 décembre, et reconnus par la plupart des seigneurs. Cependant, Jeanne se fit proclamer reine à Placencia, par les intrigues du marquis de Villena : ce seigneur, l'an 1475, se ligua avec l'archevêque de Tolède, et engagea Alfonse, roi de Portugal, oncle de Jeanne, à s'armer contre les intérêts de sa nièce. Ce prince étant entré, en 1476, à la tête de son armée, dans le royaume de Léon, fut battu par Ferdinand à Toro, et retourna dans ses états. Jeanne, se voyant abandonnée du plus grand nombre de ses partisans, aima mieux renoncer au monde que de souscrire aux conditions rudes et avilissantes qu'Isabelle lui dicta : elle prit en effet le voile dans le monastère de Coïmbre, où, l'année d'après, elle fit profession. Pour assurer la tranquillité de la Castille au dehors et au dedans, il restait à conclure la paix avec la France : on y réussit en 1478, après une assez longue guerre. Jean II, roi d'Aragon et de Navarre, étant mort en 1479, Ferdinand, son fils lui succéda au royaume d'Aragon, et réunit cette couronne à celle de Castille. Il s'était introduit, sous le règne de Henri IV, de grands abus dans le second de ces royaumes. Les états s'assemblèrent à Tolède pour les réformer (1480) : on abolit les grâces imprudemment accordées par le feu roi, et, d'après l'examen qu'on en fit, il revint à la couronne 30 millions de maravédis, sur lesquels Ferdinand et Isabelle assurèrent des récompenses à ceux qui s'étaient distingués par leurs services. On envoya des commissaires dans les provinces, pour entendre sur les lieux les plaintes des peuples opprimés par les

grands. Cette même année fut l'époque de l'établissement du redoutable tribunal de l'inquisition en Castille : le roi et la reine en firent eux-mêmes la demande au pape Sixte IV, guidés en cela par le zèle inconsidéré de Thomas Torquemada, dominicain. Séville en fut le berceau : ce fut là que les inquisiteurs, dont la nomination appartenait au roi, selon la bulle d'érection, commencèrent l'exercice de leur ministère, sous la direction de l'impétueux Torquemada, qui fut nommé, en 1483, grand-inquisiteur; ils l'exercèrent bientôt dans d'autres villes, et avec une extrême rigueur, jusqu'à faire mourir par le feu dans une seule année, si l'on en croit Mariana, plus de 2,000 personnes. Cependant les Aragonais refusèrent de reconnaître ce nouveau tribunal, et prirent les armes contre les inquisiteurs, dont ils tuèrent le chef. La raison qu'ils donnaient de leur soulèvement, qui dura longtemps, fut que les formes judiciaires de l'inquisition étaient incompatibles avec leurs libertés. On n'y confrontait pas l'accusé aux témoins; ou ne l'instruisait point de ce qu'ils déposaient contre lui : le malheureux se voyait soumis à la torture, et s'il était condamné, ses biens étaient confisqués. La conquête de l'île de Canarie est encore un événement de l'an 1480; elle fut faite pour le compte de la Castille par Pierre de Vera, après avoir été vainement tentée par Jean de Rexou et Pierre d'Algaba, faute de concert entre eux. — Cependant, la guerre entre les chrétiens d'Espagne et les Maures recommença avec plus d'acharnement, et se termina, en 1492, par la prise de Grenade (v. ce mot). C'est ainsi que l'Espagne se vit entièrement délivrée du joug des Maures, qui possédaient Grenade depuis plus de 800 ans. Cette glorieuse expédition mérita à Ferdinand le titre de *Catholique*, qui lui fut donné par Innocent VIII, et confirmé par Alexandre VI. Ce titre n'était pourtant point nouveau : il avait été donné anciennement à Récarède, pour avoir ramené les Goths, qui étaient ariens, à la foi de l'église; Alfonse Ier avait aussi porté le titre de *Catholique*. Ferdinand et Isabelle rendirent un édit, cette même année, pour obliger les juifs à recevoir le baptême on à sortir de leurs états dans l'espace de quatre mois : 170,000 familles, d'autres écrivains espagnols disent 120,000, ou seulement 30,000, selon le calcul le plus modéré et le plus vraisemblable, sortirent de l'Espagne à cette occasion, emportant avec elles des richesses immenses, car les Juifs s'étaient saisis de toutes les branches du commerce, que l'indolence des Espagnols leur abandonnait. Plusieurs de ces malheureux feignirent de se convertir, plutôt que de quitter leur patrie; mais les cachots, les bûchers mêmes de l'inquisition retentirent bientôt de leurs plaintes. Cependant un étranger faisait, loin de l'Espagne, de nouvelles conquêtes pour le compte de Ferdinand et d'Isabelle : c'était Christophe Colomb, Génois, qui commença, dès 1492, la découverte et la conquête de l'Amérique (v. Christophe Colomb et Amérique). — Ferdinand, dont l'ambition était insatiable, convoitait encore le royaume de Naples : en 1500, ligué avec Louis XII, roi de France, qui avait les mêmes vues, il envoya Fernandez-Gonsalve à la conquête de ce pays. Gonsalve, s'étant joint au duc de Nemours, général des Français, réussit l'année suivante à dépouiller le roi de Naples, Frédéric III. Les deux monarques vainqueurs devaient, suivant leurs conventions, partager entre eux le royaume qu'ils avaient conquis en commun; mais Gonsalve, par ordre de son perfide maître, entreprit d'en chasser entièrement les Français (v. Gonsalve de Cordoue). Après de longs et sanglants combats, le royaume de Naples fut entièrement perdu pour les Français par la reddition de Gaëte (1504). La même année, la reine Isabelle mourut, laissant, par son testament, Jeanne, sa fille (née en 1479), héritière de la Castille et des royaumes qui en dépendaient. — La mort d'Isabelle occasionna de grands troubles dans la Castille, entre Philippe, époux de la princesse Jeanne, et le roi Ferdinand, qui se disputèrent l'administration de la Castille, dont la princesse Jeanne était in-

capable, à cause de la faiblesse de son esprit (*v.* PHILIPPE-LE-BEAU).—Ferdinand avait été déclaré administrateur du royaume de Castille par la reine Isabelle, son épouse ; mais Philippe s'étant offensé de cette disposition, et voulant la faire casser, Ferdinand fut obligé d'en venir à un accommodement, conclu le 24 novembre 1505, et publié le 1er janvier 1506. Le 18 mars suivant, Ferdinand épousa en secondes noces Germaine de Foix. Il obtint, la même année, une entrevue avec Philippe à des conditions très humiliantes pour lui, et sept jours après, il signa un traité par lequel il renonçait à l'administration de la Castille ; un mois après, seconde entrevue de Ferdinand avec Philippe, après laquelle il se retira en Aragon. La mort de Philippe lui rendit bientôt l'autorité qu'il avait perdue en Castille, les états de ce royaume l'ayant élu régent pendant la minorité de Charles, son petit-fils. Un prélat doué d'un génie sublime brillait alors en Espagne : c'était Ximénès le cordelier, devenu archevêque de Tolède par le choix de la reine Isabelle, dont il avait été le confesseur et le conseil dans les affaires du gouvernement. Ferdinand, après lui avoir procuré la pourpre romaine, le choisit pour son ministre (1507). Ximénès, chargé de deux emplois si dissemblables, remplit avec le même zèle, la même capacité, les fonctions de l'un et de l'autre : comme évêque, il travailla efficacement à la conversion des mahométans, dont il baptisa près de 3,000 en un jour ; comme ministre, il entra dans tous les détails du gouvernement et réforma plusieurs abus. Les génies supérieurs, placés dans un poste éminent, manquent rarement de s'illustrer par quelques exemples nouveaux : en 1509, Ximénès, ayant voulu étendre la domination de l'Espagne chez les Maures, entreprit à ses dépens la conquête de la ville maritime d'Oran, au royaume d'Alger. Il assembla, pour ce dessein, 14,000 hommes de troupes, avec lesquels il s'embarqua, le 16 mai, sur une flotte de 80 vaisseaux, à Carthagène, ayant pour général Pierre Navaro, au défaut de Gonsalve, que le roi lui avait refusé. La place fut emportée d'assaut après une bataille gagnée, près de Mazarquivir, sur les Infidèles. Le roi Ferdinand apprit avec étonnement le succès de cette expédition, qu'il avait regardée comme chimérique ; ce prince dissimulé n'avait consenti au projet du cardinal que dans la vue de l'éloigner et de le perdre. Il écrivait à Navaro, dans une lettre qui tomba entre les mains de Ximénès : « Empêchez le bonhomme de repasser sitôt en Espagne ; il faut lui laisser user autant qu'il se pourra sa personne et son argent. » Ximénès, après cette conquête, se retira à Alcala, où il fonda une université. Ferdinand, dont les troupes étaient cependant occupées contre les Vénitiens, commença à se détacher de la ligue de Cambrai, sur les offres que la république fit de lui rendre toutes les places qu'elle avait usurpées dans le royaume de Naples. Ximénès lui ayant frayé la voie pour faire des conquêtes en Afrique, il se crut obligé, autant par honneur que par intérêt, à marcher sur ses traces. Pierre Navaro (1510), par ses ordres, va courir les côtes de ce pays avec un nombre de vaisseaux et un renfort de troupes ; il prit Bougie, ville opulente du royaume d'Alger, le 8 janvier, défit un grand nombre de Maures, et bâtit des forts pour assurer sa conquête. La rapidité de cette expédition répandit la terreur sur toutes les côtes d'Afrique : Alger, Tendoles, Guijat, s'empressèrent de se rendre tributaires de la couronne d'Espagne. Les rois de Tunis et de Trémécen suivirent leur exemple ; celui d'Alger, qui tenait la campagne, fut surpris et défait par Navaro. Ferdinand, jaloux de la gloire de son général, voulut aller commander lui-même en Afrique et signaler en personne ses armes contre les Maures. Il s'était déjà rendu à Séville dans ce dessein ; mais les remontrances des grands l'ayant détourné de le suivre, il tourna d'un autre côté ses vues, et se fit un mérite de secourir le pape Jules II, que l'empereur et le roi de France travaillaient à faire déposer et dépouiller de ses états, par l'autorité d'un concile et

par la force des armes. Étant parvenu sans peine à retirer l'empereur de son alliance avec la France, il fit passer, en 1511, des troupes en Italie, et, dans le même temps, il persuada au roi d'Angleterre, son gendre, de porter la guerre en France pour faire diversion. La nouvelle ligue formée entre le pape, l'empereur, le roi d'Aragon et les Vénitiens, fut publiée solennellement à Rome cette même année, dans l'église de Sainte-Marie del Popolo. La guerre se fit en Italie avec ardeur entre les Français et les confédérés. —Ferdinand cependant méditait une invasion en France: pour l'exécuter, il fit demander à Jean d'Albret, roi de Navarre, le passage sur ses terres, et, de plus, il exigea qu'il lui remît ses places fortes entre les mains. Sur son refus, dicté par la crainte de se compromettre avec la France, il fondit avec une armée sur la Navarre, et s'empara de ce royaume au nom de Germaine de Foix, son épouse, sœur et prétendue héritière de Gaston de Foix, duc de Nemours. Gonsalve, à qui Ferdinand devait la conquête du royaume de Naples, en avait été nommé vice-roi pour prix de ses services. Sur des accusations calomnieuses des ennemis de ce grand capitaine, il le soupçonna de vouloir se rendre souverain dans son gouvernement; tourmenté par cette idée, il se transporta lui-même à Naples et le ramena en Espagne, après l'avoir dépouillé de la vice-royauté. Le héros disgracié s'étant retiré à Grenade, y finit ses jours au mois de décembre 1515, à l'âge de 72 ans. A son habileté dans l'art militaire, il joignit quelquefois la mauvaise foi dont son maître lui avait donné plus d'un exemple. Ferdinand ne tarda pas à le suivre au tombeau : l'an 1516, ce prince mourut au village de Madrigalejo, près de Consuegra, dans la 64e année de son âge, dans la 42e de son règne, comme roi de Castille, et dans la 37e comme roi d'Aragon. Il est enterré dans la cathédrale de Grenade, avec la reine Isabelle, sa femme.— Ferdinand eut toutes les qualités qui font les grands rois, excepté la plus essentielle, qui est la probité. Jamais prince ne fut moins esclave de sa parole : il comptait pour rien ses engagements lorsqu'il trouvait son avantage à les violer; il avait même si peu de honte de sa mauvaise foi qu'il en faisait trophée quand elle lui avait réussi. Ayant appris que Louis XII s'était plaint qu'il l'avait trompé trois fois : « Il en a bien menti, l'ivrogne, dit Ferdinand, je l'ai trompé plus de dix. » Aussi les princes les plus avisés ne se fiaient-ils point à ses promesses : « Avant que de compter sur ses serments, disait un prince contemporain d'Italie, je voudrais qu'il jurât par un Dieu en qui il crût. » Toutefois, dans le temps même où Ferdinand triomphait par ses perfidies, il les renouvelait sans cesse et toujours avec succès. Il tenait dans sa main, dit un homme d'esprit, le fil des intrigues de toutes les cours de l'Europe, dont il changea les combinaisons si fréquemment, et quelquefois si gratuitement en apparence, qu'on est tenté de croire que souvent il y eut autant de vanité que d'intérêt. Ferdinand eut d'Isabelle, qu'il avait épousée en premières noces (1469), un fils nommé Jean, mort avant lui d'une chute de cheval, et quatre princesses, dont la seconde, nommée Jeanne, femme de l'archiduc Philippe, porta, par son mariage, la couronne d'Espagne dans la maison d'Autriche; Isabelle, l'aînée, et Marie, la troisième, furent mariées successivement à Emmanuel-le-Fortuné, roi de Portugal; enfin, Catherine, la quatrième, épousa Henri VIII, roi d'Angleterre, étant veuve d'Arthur, frère aîné de Henri. Sandoval rapporte que Ferdinand, étant au lit de mort, fit appeler les principaux de son conseil, et leur confia le dessein qu'il avait de disposer de ses états en faveur de l'archiduc Ferdinand, le deuxième de ses petits-fils, au préjudice de Charles, l'aîné, qu'il croyait moins propre au gouvernement; sur quoi ceux à qui ce prince faisait part de ses dernières volontés lui représentèrent qu'elles étaient contraires à la loi fondamentale de l'état, qui, sans autre examen, appelait les aînés au trône, à l'exclusion de leurs cadets. Ferdinand, persuadé par leurs raisons, supprima malgré lui son pre-

mier testament, et en fit un second plus conforme à la loi de l'état. Ce fut la première année du règne de Ferdinand, l'an 1474, que l'imprimerie commença à s'établir en Espagne.

Ferdinand VI, fils de Philippe V et de Marie-Louise de Savoie, né en 1713, fut proclamé roi d'Espagne en 1746. Il débuta sur le trône par des actes de bienfaisance, fit ouvrir les prisons, accorda une amnistie aux déserteurs et aux contrebandiers, et assigna deux jours par semaine pour entendre les plaintes de ses sujets. Secondé par le marquis de la Ensenada, son ministre, Ferdinand mit toute son application à rendre ses sujets heureux; il réforma divers abus qui s'étaient glissés dans l'administration de la justice et dans le maniement des finances, ranima le commerce, établit de nouvelles manufactures, facilita les relations en creusant des canaux, et rétablit la marine. — Les articles préliminaires de la paix entre la France, l'Angleterre et la Hollande ayant été signés (1748) à Aix-la-Chapelle, le roi d'Espagne y accéda aussitôt, et, la même année, il fut compris dans le traité de paix définitif, où celui de l'assiento, pour la traite des nègres, fut confirmé en faveur de la compagnie anglaise, à laquelle on accorda de plus, pour quatre ans, le vaisseau en commission aux Indes espagnoles. Il y avait une sorte d'opposition entre l'autorité que la cour de Rome exerçait dans la collation des bénéfices en Espagne et celle de Ferdinand VI : en 1753, le pape Benoît XIV et le roi d'Espagne firent à ce sujet un concordat qui fut signé à Rome, par le cardinal Valenti pour le pape, et pour le roi, par don Manuel-Bonaventure Figueroa. Ce traité assura aux parties contractantes des avantages dont ils durent se louer.—Les tremblements de terre causèrent de grands désastres dans la monarchie espagnole sous le règne de Ferdinand VI : Lima, capitale du Pérou, fut presque entièrement détruite en 1746; Quito, dans le même pays, éprouva un semblable malheur en 1755. L'Espagne, sept mois après, eut aussi part à celui qui renversa Lisbonne et abîma deux villes de Barbarie.— Ferdinand perdit, en 1758, son épouse, Madeleine-Thérèse, fille de Jean V, roi de Portugal. Dès lors, il tomba dans un état de langueur qui le conduisit lui-même au tombeau : il mourut en 1759, à l'âge de 46 ans, sans laisser de postérité. A. Savagner.

Ferdinand VII. Ce prince, dont la vie et la mort ont été si fatales à son peuple, naquit le 6 octobre 1784, dans la magnifique résidence royale de Saint-Ildephonse, Nouvelle-Castille. Il était fils de Charles IV, roi d'Espagne et des Indes, et de Marie-Louise de Parme. A peine âgé de cinq ans, le 23 septembre 1789, il fut reconnu prince des Asturies. Les députés des provinces convoqués pour prêter le serment de fidélité demandèrent le rétablissement des cortès que Charles IV avait abolies. Si leurs vœux restèrent sans effet, leur expression fut du moins une protestation énergique et une preuve certaine que la nation craignait pour ses vieilles libertés, dont les cortès étaient la meilleure sauve-garde. Les Espagnols, qu'inquiétait le caractère faible et changeant de Charles IV, portèrent toutes leurs espérances sur le jeune prince, dont l'éducation était confiée à deux hommes instruits, et, ce qui vaut mieux encore, vertueux, à don Juan Escoïquiz et au duc de San-Carlos. Rien dans les premières années de Ferdinand n'indiquait que ces espérances fussent mal fondées. Ayant le goût et l'amour du travail, ses progrès furent rapides, particulièrement dans l'étude des mathématiques. Les plaisirs de la cour firent peu d'impression sur son cœur; il avait une certaine gravité dans les idées et un esprit rare d'observation et d'aperçu. Don Manuel Godoy, qui était alors le maître véritable de l'Espagne, comprit bientôt qu'il ne pourrait avoir sur Ferdinand l'influence qu'il exerçait sur Charles IV. Don Juan Escoïquiz et le duc de San-Carlos s'étaient particulièrement attachés à développer les heureuses dispositions de leur élève, et, n'ignorant point les projets du prince de la Paix sur lui, *ils*

lui inspirèrent contre ce ministre une haine que les années ne firent qu'accroître. Toutes les tentatives de Godoy furent vaines, toutes ses avances repoussées. Son principal ennemi n'était donc pas précisément le peuple, dont il empêchait les cris de parvenir jusqu'au roi, et dont il pouvait désarmer la colère en diminuant les impôts, ressource qui était toujours en son pouvoir, c'était le prince des Asturies, qui pouvait à volonté se faire entendre de son père, et que son rang élevait au-dessus des faveurs du ministre souverain. Godoy change ses plans tout à coup, et cherche à rendre redoutable au roi celui qu'il sait bien n'être à craindre que pour lui seul. Il organise donc autour de Ferdinand un système odieux d'espionnage. Calomnies et lâchetés insignes, rien n'est épargné; ne pouvant flétrir toute idée de vertu dans le cœur du prince, il parvient cependant à éloigner de lui les hommes qui se concilient ses affections. Ayant obtenu le renvoi de son nouveau gouverneur don Alvarès, il essaie vainement de lui inspirer le goût des vices et du luxe. Ferdinand se prive même de la chasse qu'aimaient passionnément Charles III et Charles IV. Dans l'espérance sans doute d'obtenir quelque ascendant sur l'esprit d'une princesse que lui-même aurait choisie, le prince de la Paix entame des négociations avec l'Angleterre, mais la guerre se déclare entre l'Angleterre et l'Espagne; toutes les négociations sont rompues, et Ferdinand épouse une princesse de Naples, en même temps que le prince des Deux-Siciles se marie avec une infante d'Espagne. — Bientôt Ferdinand fut attaqué dans la personne de la princesse sa femme, contre laquelle se dirigèrent les traits de la calomnie. Elle était d'une beauté si parfaite que, à son apparition à la cour d'Espagne, pour elle furent tous les hommages des jeunes gentilshommes. La reine mère, négligée, devint jalouse : sa jalousie se tourna bientôt en haine. La princesse des Asturies n'ignora point les calomnies atroces dont elle était l'objet; ses yeux furent souvent noyés de larmes; et que de fois, dans les beaux soirs d'Espagne, elle regretta son ciel napolitain, ce ciel aimé de son enfance, encore plus beau, et peuplé de meilleurs souvenirs. — Elle mourut le 21 mai 1806. Est-ce la douleur seulement qui l'a tuée? n'est-ce pas plutôt le poison? Sa mort laisse planer sur ses persécuteurs des soupçons trop mérités. — L'ambassadeur de France auprès de la cour d'Espagne suggéra au prince des Asturies l'idée de demander en mariage une princesse de la famille de Napoléon. L'inimitié de Ferdinand pour Godoy, le désir d'échapper à une autre union qu'on voulait lui faire contracter avec une princesse choisie par son plus grand ennemi, l'engagèrent à écouter les propositions de M. de Beauharnais : il s'agissait de la fille de Lucien Bonaparte. Une semblable alliance pouvait raffermir le trône d'Espagne, ébranlé par les conquêtes de Napoléon, et déjà tout couvert de ses regards ambitieux. Tant de motifs se réunissaient pour l'y déterminer que Ferdinand fit part à l'empereur de ses dispositions. Sa lettre fut connue de don Manuel. Il irrita tellement Charles IV contre son fils que l'ordre fut aussitôt donné de saisir tous les papiers du prince et de l'emprisonner au monastère royal de Saint-Laurent. Voici les papiers qu'on trouva chez le prince : la copie de la lettre qu'il écrivait à Napoléon; un mémoire sur la conduite despotique de Godoy, et un écrit par lequel, dans le cas où Charles IV viendrait à mourir, le duc de l'Infantado était nommé capitaine-général de la Nouvelle-Castille. Un décret du 30 octobre, scandaleusement proclamé au nom du roi et adressé au conseil de Castille, déclarait traîtres à la patrie Ferdinand et tous ceux qui lui étaient attachés. — L'emprisonnement du prince des Asturies, et plus encore ce décret si extraordinaire, produisirent un effet tout contraire aux projets du favori. Comme il ne consultait jamais que son égoïsme, il conçut des craintes et chercha à sortir d'embarras en essayant de se faire l'arbitre d'une réconciliation entre le prince et ses parents. Il fait signer au prince, encore prisonnier,

des lettres pleines de soumission et de repentir, qui semblent devoir établir la bonne harmonie entre le père et le fils, tandis que ce dernier ne devait jouir, en effet, que d'une liberté illusoire. — Cette réconciliation donna bien moins de joie à la cour que la nouvelle de la gloire obtenue par les troupes espagnoles, sous le commandement du marquis de la Romana. Ces troupes, qui faisaient partie des armées françaises, s'étaient emparées de Stralsund en Prusse, ville importante de la Poméranie, et par l'activité de son commerce et par sa situation sur la Baltique, vis-à-vis de l'île de Rugen. Mais cette joie fut de courte durée. Un courrier français arriva au palais royal de St-Laurent, porteur d'un traité conclu et signé à Fontainebleau, le 27 octobre, par don Eugenio Izquierdo, comme plénipotentiaire de sa majesté catholique, et le maréchal Duroc, au nom de l'empereur des Français. Le résultat de ce traité rendait l'empereur maître du Portugal, et lui fournissait un prétexte pour faire entrer son armée dans la Péninsule ; il ne tarda pas à s'en servir. C'était du reste, à ce dessein, qu'il avait déjà retiré de l'Espagne les meilleures troupes de cette nation. Les généraux français se rendent maîtres des forteresses de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Figuières, de Barcelone, qui pouvaient opposer quelque obstacle à une invasion. Le prince de la Paix, Charles IV et Marie-Louise, sont épouvantés et se préparent à quitter la résidence royale. Le peuple connaît bientôt la résolution prise par le roi de se retirer avec toute sa famille en Andalousie. Craignant que Charles IV n'imite l'exemple du roi de Portugal, qui, abandonnant son peuple, avait été s'établir dans une de ses colonies; sachant que l'ordre avait été porté aux troupes de Madrid de se rendre à Aranjuez pour protéger le départ, dont tous les préparatifs n'étaient pas un mystère, le peuple se porta tumultueusement au palais d'Aranjuez. L'insurrection se manifesta par des scènes déplorables, les 17 et 19 mars. Le favori, trouvé dans un grenier de sa maison, dut la vie au prince des Asturies, qui calma la foule irritée. Il fut emprisonné. Le roi et la reine d'Espagne, affranchis de cet homme, exécutèrent la résolution qu'ils avaient formée depuis quelque temps d'abdiquer en faveur de leur fils aîné. — Le premier acte de Ferdinand VII est de payer aux officiers et aux veuves des pensionnaires les arriérés qui leur sont dus avec les vingt-cinq millions en numéraire qu'on a trouvés chez Godoy, dont il confisque les biens. Il diminue les impôts et abandonne pour des usages d'utilité publique les bois du domaine de la couronne. Il fait son entrée à Madrid, le 24 mars 1808. Elle n'eut d'autre éclat et d'autre pompe, a écrit don Pedro Cevallos, témoin oculaire, que l'immense concours des habitants de la capitale et des environs, qui témoignèrent par les plus vives acclamations les sentiments d'amour et de loyauté dont ils étaient animés pour leur nouveau souverain. Tous contemplaient le jeune roi comme le régénérateur et le sauveur de la monarchie. — Mais le grand duc de Berg, Murat, qui occupait déjà Madrid, attrista le triomphe de Ferdinand VII en lui donnant à entendre qu'il lui était impossible de traiter avec lui comme souverain, jusqu'à ce que l'empereur l'eût reconnu. Le bruit de l'arrivée de Napoléon en Espagne se répandit, et on insinua à Ferdinand de faire une démarche de courtoisie et d'aller à la rencontre de son allié; il refusa de quitter Madrid tant qu'on n'aurait pas reçu une nouvelle certaine de l'arrivée prochaine de l'empereur. Le général Savary survint et annonça qu'il était envoyé par sa majesté impériale uniquement pour complimenter le nouveau roi et pour savoir si ses sentiments à l'égard de la France étaient conformes à ceux du roi son père; déclarant que, dans ce cas, l'empereur fermerait les yeux sur tout ce qui s'était passé, qu'il n'interviendrait en aucune manière dans les affaires du royaume, et qu'il reconnaîtrait sur-le-champ sa majesté comme roi d'Espagne et des Indes. Ces espérances, jointes aux pressantes sollicitations qui se renouvelaient, déterminèrent le roi à

quitter Madrid. Il partit le 10 avril 1808, après avoir établi une junte suprême de gouvernement. Ferdinand ne trouva pas l'empereur à Burgos comme on le lui avait promis, et poursuivit jusqu'à Vittoria, non sans peine. Il se détermina cependant encore, quelque temps après, à pousser jusqu'à Bayonne, où il fut reçu par le prince de Neufchatel et Duroc, grand-maréchal du palais. La garde d'honneur de la ville l'escorta jusqu'à la résidence qui lui avait été préparée; l'empereur, accompagné de plusieurs de ses généraux, vint lui faire visite. Les deux monarques s'embrassèrent avec de vives démonstrations d'amitié. Leur premier entretien fut très court : ils s'embrassèrent encore en se séparant; ils dînèrent ensemble au château de Marrac. A peine Ferdinand VII était-il de retour à sa résidence que Savary, qui lui avait fait tant de promesses, vint lui annoncer que l'empereur avait irrévocablement résolu de renverser la dynastie des Bourbons en Espagne, et d'y substituer la sienne, et qu'en conséquence il fallait, tant en son nom qu'en celui de toute sa famille, renoncer à la couronne d'Espagne et des Indes en faveur de la dynastie de Bonaparte. On lui offrait d'être roi d'Etrurie et d'épouser une des nièces de l'empereur. Il répondit avec dignité : « Que son ambition se bornait aux états de ses pères, et qu'il mettait tout son bonheur à mourir s'il le fallait au milieu de ses fidèles Espagnols. » — Ses conseillers, don Pedro Cevallos et don Juan Escoïquiz, furent aussi nobles que lui dans leur conduite. Murat fait délivrer le prince de la Paix, qui reprend bientôt sa terrible influence. Il précède à Bayonne Charles IV et la reine. Là, le père de Ferdinand proteste contre son abdication; les plus nobles sentiments sont foulés aux pieds, et l'Europe contemple avec effroi cet événement. Ferdinand ne résiste pas à la volonté de son père, qui redemande sa couronne, et lui fait, le 1er mai, une renonciation conditionnelle. Le préambule, plein de noblesse, établit avec précision les droits en vertu desquels Ferdinand se trouve roi d'Espagne. Voici les conditions auxquelles il consent à résigner sa couronne : « 1° Que votre majesté retournera à Madrid, où je l'accompagnerai pour la servir comme le fils le plus soumis; 2° que les cortès y seront assemblées, ou que si la réunion d'un corps aussi considérable répugnait à votre majesté, tous les tribunaux et députés du royaume seront convoqués; 3° que ce sera en présence de ce conseil que ma résignation aura lieu d'une manière légale, et en faisant connaître les motifs qui m'auront porté à la faire; 4° que votre majesté ne se fera pas accompagner par les individus qui se sont justement attiré la haine de toute la nation; 5° que si, comme j'en ai été informé, votre majesté ne veut plus régner en personne, ni retourner en Espagne, je prendrai le gouvernement en votre nom royal comme votre lieutenant. »—Le 5 mai, Charles IV, après une longue conférence avec l'empereur, manda son fils et l'accabla de malédictions, en des termes si humiliants que Napoléon, qui y voyait pourtant son profit, en fut affligé. Cette scène dégoûtante se termina par l'ordre formel de faire une renonciation absolue sous peine de la vie. On prétend aussi que l'empereur lui dit : « Prince, il faut opter entre la cession et la mort. » — Ferdinand ne se montra point effrayé de ces menaces, mais dans l'intérêt de ceux qui s'étaient attachés à lui, et par respect pour son père, il fit une renonciation sans réserves, qu'il signa le 6 mai. La veille de ce jour, Ferdinand VII avait répondu à des questions de la junte du gouvernement, venue pour le consulter sur les mesures à prendre en cas d'une force majeure qui l'empêcherait de faire connaître sa volonté : qu'il n'était pas en liberté, qu'il ne pouvait en conséquence prendre aucune mesure pour la conservation du souverain et de la monarchie. D'après ces considérations, il donnait à la junte les pouvoirs les plus illimités. Elle pouvait se transporter partout où elle le jugerait convenable, et exercer au nom de sa majesté toutes les fonctions de la souveraineté. Les hostilités devaient commencer du moment où le roi

serait conduit dans l'intérieur de la France, chose à laquelle il ne consentirait jamais, à moins d'y être forcé par la violence. Enfin, la junte devait, en cas de guerre, prendre les mesures nécessaires pour garder les frontières, et empêcher qu'il n'entrât de nouvelles troupes françaises dans la Péninsule, etc.—Napoléon fait retirer la famille royale à Bordeaux, obtient d'elle en sa faveur la cession de la couronne d'Espagne, et une renonciation en forme de tous leurs droits. Son frère est fait roi d'Espagne. La résistance héroïque du peuple de la Péninsule fait encore l'admiration du monde. L'exil de Ferdinand VII est fixé à Valençai. Il y vient avec l'infant don Antonio, son oncle, don Carlos, son frère, suivi de don Juan Escoïquiz, du duc de San-Carlos et de son secrétaire Maneanaz. Il supporta son malheur sans se plaindre, se fit à la solitude et à la vie de famille comme un simple bourgeois. Dans sa courageuse dignité, il n'eut pas l'air de s'apercevoir des espionnages de police, des humiliations qu'on lui faisait subir et des embûches qu'on lui tendait. Il trouvait dans son ame et la pénétration de son esprit un remède à tous ces maux. L'histoire de ce soi-disant baron de Krolly qui, parvenu à s'introduire auprès de lui, parla de relations entretenues avec l'Angleterre, et lui proposa de le soustraire à sa captivité, prouve ce talent d'observation qu'on remarqua en lui dès son enfance, et qui sembla plus tard l'abandonner, quand la fortune lui fut favorable. — Les malheureuses circonstances dans lesquelles se trouvèrent l'empire et la politique de l'empereur à la fin de 1813 lui firent désirer de terminer une fois pour toutes les affaires d'Espagne. Il envoya donc à Valençai, le 12 novembre 1813, le comte de Laforest, sous un nom supposé, vers Ferdinand, pour lui faire des propositions sur son retour en Espagne, et lui offrir le trône à des conditions défavorables aux Anglais, et qui, jurées et acceptées, pouvaient laisser la France tranquille au Midi, et lui donner toute sa force pour s'opposer à l'invasion du Nord. Ce caractère noble et digne que nous nous sommes plu à faire remarquer chez le roi d'Espagne ne l'abandonna pas dans ces nouvelles circonstances. Toutes ses réponses, que nous a soigneusement conservées don Juan Escoïquiz sont d'une politique grave et prudente. Il refuse constamment de traiter en captivité ou isolé des membres des cortès ou des juntes.—«Si la politique de votre majesté, écrit-il le 21 nov. 1813, ne lui permet point d'acquiescer à ces conditions, alors je resterai comme auparavant, c.-à-d. paisible et heureux à Valençai, où déjà j'ai passé cinq ans et demi, et où je finirai mes jours, si Dieu le veut ainsi. » — Napoléon ordonne au duc de San-Carlos de se rendre à Valençai, et le 18 décembre 1813, le comte de Laforest signe avec lui un traité en quatorze articles, qui ne devait être définitif que lorsque le duc, après l'avoir porté à Madrid, aurait obtenu la ratification de la régence, et que le roi, préalablement rendu à son peuple, l'aurait sanctionné en pleine liberté. — Ferdinand retourna en Espagne, le 3 mars 1814; il se rendit à la frontière avec un passeport du ministre de la guerre, sous le nom du comte de Barcelone. Les cortès, mécontentes de quelques articles du traité de Valençai, consentirent avec peine à modifier leur résolution de ne permettre à aucun étranger, même de la suite du roi, de pénétrer avec lui au-delà des frontières. Le maréchal duc d'Albuféra lui dit, au moment où il entra sur le sol espagnol : « Je forme le vœu de ne plus voir ces limites franchies, et d'être le dernier général qui les traverse avec des soldats armés. » Des difficultés survinrent de la part du gouvernement français, et retardèrent quelque temps le retour du roi au milieu de son peuple. Quand un message qui parvint à Suchet dans la nuit du 23 au 24 mars eut à peu près levé toutes les difficultés, le roi rentra dans son pays, entre deux haies de soldats français, et salué par de nombreuses salves d'artillerie. Les hostilités cessent; les deux armées se confondent, et le peuple se précipite sur le passage du roi avec de grandes acclamations. Le maréchal Su-

chet dit, en prenant congé du roi : « J'espère voir bientôt votre majesté affermie sur son trône, et les deux nations redevenir amies, puisque les deux armées cessent d'être ennemies en votre présence. — M. le maréchal, lui répondit le roi, cette journée vaut une victoire, j'espère que l'avenir vous le prouvera. » — Mais ce que Ferdinand VII appelait l'avenir a prouvé qu'on oubliait bien vite dans la bonne fortune les heureuses idées d'amélioration qu'inspirait le malheur; que les généreux élans s'étouffaient honteusement quand on avait le pouvoir en main, et que si le peuple est quelquefois injuste et va trop loin dans sa colère, les rois aussi quelquefois commettent de terribles injustices, et descendent bien bas dans l'ingratitude. — Ferdinand, malgré la promesse qu'il a faite avant son départ de Valençai, de ratifier tous les actes du gouvernement populaire, refuse de signer la constitution que lui présentent les cortès. Mais chacun des membres est bien décidé à maintenir les intérêts nationaux. Le 20, le roi avait écrit de Gironne aux cortès, en langue espagnole, une lettre commençant ainsi : « J'arrive à l'instant en parfaite santé,etc... et le général Copons me remet la lettre de la régence avec les documents qui l'accompagnent. Je prendrai une connaissance exacte de ce qu'ils contiennent. En attendant, j'assure la régence que je n'ai rien tant à cœur que de lui donner des preuves de ma satisfaction et du désir ardent que j'éprouve de tout ce qui peut contribuer au bonheur de mes sujets. » — Or, les preuves de sa satisfaction se sont manifestées singulièrement : son lieutenant-général Eguia arriva deux jours avant lui à Madrid avec un détachement de la garde, et fit arrêter pendant la nuit tous les membres de la régence et plusieurs députés des cortès, qui réclamèrent vainement l'appel au peuple. Le roi prononça leur dissolution et abolit tous leurs décrets, que les anciennes institutions remplacèrent. Cet homme avait désappris dans son exil, ou plutôt un esprit de vertige s'était subitement emparé de lui. Les priviléges de la noblesse et du clergé furent rétablis, et les citoyens vraiment amis de leurs pays qui avaient victorieusement lutté pour l'indépendance de l'Espagne et favorisé son retour furent obligés de s'expatrier ou furent jetés dans les fers et portèrent leur tête sur l'échafaud. On condamne à un exil perpétuel ceux qui ont prêté serment à Joseph ou à son frère, et c'est être noté d'infamie que d'avoir reçu d'eux une décoration. La Sierra-Moréna, l'Andalousie, l'Estramadure, la Manche, presque toute l'Espagne est remplie de déserteurs et de brigands. Des proscrits, des indépendants, se maintiennent comme guérillas. Le trône est mal affermi. Cependant, en avril 1816, Ferdinand VII épouse Marie-Thérèse, princesse de Portugal. Le 26 décembre 1818, elle expire dans les plus terribles convulsions. Charles IV et Marie-Louise de Parme meurent à Rome. Le 2 octobre 1819, Ferdinand épouse en troisièmes noces Marie-Jos.-Amélie, princesse de Saxe. Il donne à cette occasion un décret d'amnistie, mais il en excepte les détenus politiques et les exilés. Les mécontentements s'accroissent ; un terrible fléau se déclare à Barcelone, et les ravages de la peste sont bientôt suivis d'autres ravages qui vont nécessiter l'intervention française. En janvier 1820, Riégo, lieutenant-colonel, proclame la constitution de 1812, à la tête de quelques partisans. Les insurgés prennent pour chef don Antonio Quiroga. Celui-ci fait une adresse au peuple et au roi, dans laquelle il déclare que son unique but est de rétablir la constitution des cortès. Il s'empare de l'île de Léon. Tout se remue ; la révolution est sur tous les points. La désertion des troupes est générale. Le roi est donc forcé de convoquer les cortès. Mais les arrière-pensées de Ferdinand sont connues, et Ballesteros vient lui annoncer qu'il faut opter entre la constitution de 1812 et la perte de son trône. Il accepte donc la constitution, donne une amnistie, nomme un gouvernement provisoire : les cortès s'ouvrent le 9 juillet, suppriment les couvents, déci-

dent la vente des biens du clergé. Les nobles intriguent, le peuple s'aigrit; le roi flatte souvent ses sujets fidèles aux vieilles traditions. Ses agents travaillent à l'étranger; malheureusement les désordres augmentent. Le sang est versé à flots. Si quelques chefs coupables périssent, une foule d'innocents sont persécutés.—L'Espagne offre une ressemblance frappante avec les temps mauvais de la république française; les rois d'Europe, effrayés de ces secousses révolutionnaires, poussent le cabinet des Tuileries à faire expier par les Français les exemples qu'ils ont donnés les premiers; nos troupes replacent Ferdinand VII sur son trône. Il refuse d'adoucir l'absolutisme de son gouvernement. Les exécutions se multiplient; les mers sont pleines d'exils, suivant la belle expression de Tacite. Il va même jusqu'à sacrifier ceux que le zèle pour ses intérêts a emportés trop loin. Ce prince, qui avait fait preuve, dans ses premières années, de tant de caractère et de générosité, n'est plus qu'un homme méticuleux et égoïste, qui tue par peur et qui renonce au plus beau titre de la royauté, la clémence. Il devient veuf et se marie avec la sœur de Mme la duchesse de Berri. Le monarque a besoin d'être guidé en quelque sorte, d'éprouver de salutaires influences. La princesse qui règne à ses côtés n'ignore pas les vœux de la nation, et, mêlant ses intérêts personnels à ceux des Espagnols, tout en travaillant pour elle, elle travaille aussi pour eux; elle inspire des idées un peu plus libérales au roi, et l'amène à faire cet inconcevable testament qui renverse l'ordre de succession au trône, établi d'une manière fixe depuis l'avénement des Bourbons, et qui attire sur l'Espagne tous les regards de l'Europe, déjà si inquiète de la France. Les insurgés changèrent de rôle. Déjà, depuis quelques années, les *négros* étaient plus calmes extérieurement. La régence de la reine Marie-Christine, en vertu d'un décret de Ferdinand VII, du 6 oct. 1832, leur donna quelque espérance, en même temps que les partisans de don Carlos se préparaient sous main à une vive résistance, et se faisaient connaître çà et là par des soulèvements partiels qui troublaient déjà le pays. Les apostoliques et les théocrates deviennent les révolutionnaires, et sont éloignés de la cour. La publication de l'amnistie est partout reçue avec enthousiasme. Le roi, dont on avait annoncé la mort, rétabli presque miraculeusement, avait fait sa rentrée solennelle à Madrid le 18 octobre 1832, et maintenu la régence de Marie-Christine. Chose étrange que ce mouvement révolutionnaire d'Espagne, sous l'influence de la sœur de Mme de Berri, lorsque cette dernière venait de s'exposer à tant de fatigues et à la perte de sa considération personnelle pour s'opposer à la révolution en France! comme les idées changent avec les intérêts! — L'Espagne est une terre de confusion. Plusieurs prêtent leur appui à la jeune reine dans l'espoir d'obtenir plus tard la constitution de 1812. An dehors, les espérances secrètes des partis ne sont pas un doute. La politique de la France est d'entretenir ces changements favorables aux libertés constitutionnelles. Ferdinand VII marche toujours vers son but ou plutôt vers le but de la reine, qui a pris désormais un empire extraordinaire sur son esprit. Par un décret du 4 avril 1833, il convoque les cortès pour le 20 juin de la même année, à l'effet de leur faire prêter serment à l'infante dona Maria-Isabella-Louisa, comme princesse héritière de la couronne d'Espagne et pour leur faire sanctionner le nouvel ordre de succession qu'il se propose d'établir par sa pragmatique sanction du 29 mars 1830, contradictoirement à celle qu'avait promulgué par Philippe V, en la loi du 10 mars 1713. Ferdinand II, roi de Naples, proteste contre la reconnaissance de dona Maria-Isabella. Les ambassadeurs des cours du Nord essaient quelques démarches auprès de Ferdinand; mais l'influence de la reine, de la France et de l'Angleterre, l'emportent définitivement : dona Maria-Isabella est reconnue. — La santé du roi ne s'était jamais bien rétablie depuis 1832. Elle s'affaiblissait de jour en jour; le roi était menacé de paralysie : une apo-

plexie foudroyante le frappa le 29 septembre 1833, à trois heures moins un quart. Il put entendre, avant de mourir, les bruits sourds de la révolution qu'il avait imprudemment réveillée, et qu'il se mit à caresser, après avoir seize ans lutté contre elle. Ses derniers ordres en partant pour l'exil, son dernier décret en mourant, auront attiré les plus grands malheurs sur son pays; et le fleuve de sang qui coula pendant son exil et sous son règne, loin de s'engloutir avec lui dans la terre, ressortira comme d'une nouvelle source de son tombeau. VICTOR BOREAU.

FERDINAND, roi de Portugal. Né à Coïmbre en 1340, ce prince monta sur le trône en 1367, à la mort de Pierre-le-Cruel son père. Il commença par s'aliéner le cœur de ses sujets en enlevant la femme d'un grand de son royaume, dont il fit son épouse; mais la sagesse de son administration et la douceur de son gouvernement ne tardèrent pas à lui faire reconquérir l'estime et l'affection des Portugais. Les événements les plus importants de son règne furent les deux guerres qu'il eut à soutenir contre Henri II, roi de Castille, et contre Jean Ier, successeur de Henri II : le sort des armes ne favorisa pas Ferdinand, et il dut acheter la paix par une renonciation aux droits qu'il prétendait avoir sur quelques domaines situés dans les états de Jean Ier. Ferdinand mourut en 1383, après un règne de 17 ans. Les historiens s'accordent assez à faire son éloge, et à dire qu'il emporta les regrets de son peuple. U. B.

FERDINAND Ier, fut appelé au trône de Naples en 1458; il était alors âgé de 34 ans, et succédait à Alfonse-le-Magnanime, dont il était le fils naturel. Ce prince était d'un caractère faux et cruel: on le comparait aux anciens tyrans de Rome, et l'animadversion de son peuple ne tarda pas à se manifester contre lui d'une manière énergique. Un an après son avénement, un soulèvement général eut lieu, et les révoltés se rangèrent sous les ordres du fils du roi René, comte de Provence, Jean d'Anjou. Le succès allait leur être assuré, et Ferdinand perdait sa couronne, quand le pape Pie II et le duc de Milan, François-Sforce, se prononcèrent en sa faveur, et ramenèrent la paix dans le royaume de Naples. Du jour même où cette paix fut signée, Ferdinand exerça des vengeances et des cruautés sur tous ceux qui avaient pris part à la révolte; son despotisme sanguinaire excita une nouvelle révolte, aussi formidable que la première, et il ne la fit cesser qu'en se soumettant à toutes les concessions qu'on lui imposa. Mais à peine cette révolte fut-elle apaisée qu'il en envoya les chefs et les auteurs à l'échafaud, et maintint par la terreur une autorité qu'il ne pouvait appuyer sur l'amour de ses sujets. Il mourut en 1494, universellement détesté.

FERDINAND II, petit-fils du précédent et fils d'Alfonse II, fut couronné en 1495, après l'abdication de son père. L'inimitié que le peuple napolitain avait vouée à Ferdinand Ier et à Alfonse II s'étendit à Ferdinand II. Quand Charles VIII se présenta avec une armée pour faire valoir les droits que lui avait laissés sur le royaume de Naples René d'Anjou, le peuple, les troupes et la noblesse de ce royaume abandonnèrent Ferdinand pour se soumettre au monarque français : il n'y eut que les deux villes de Brindes et Gallipoli qui refusèrent de se ranger sous son obéissance. Cependant, par un de ces revirements subits d'opinion qui semblent accuser les nations de légèreté, les Napolitains ne tardèrent pas à rappeler leur souverain. Venise lui fournit de l'or et des soldats, et les Français durent abandonner le territoire napolitain au prince qu'ils venaient de détrôner. Ferdinand avait épousé depuis peu sa tante Jeanne, fille de Ferdinand Ier, quand la mort l'enleva, en 1796. Il était âgé de 28 ans. U. B.

FERDINAND (Jos.-J.-B.), grand-duc de Toscane, arrivé au pouvoir au moment de la révolution française, dut en ressentir le contre-coup, et son règne ne fut pas exempt d'humiliations. Et pourtant il n'était point hostile à cette révolution : tout en la redoutant, il reconnaissait l'impossibilité de lutter contre elle, et les cir-

constances dans lesquelles il se trouvait placé lui faisaient une nécessité de tolérer ce qu'il ne pouvait empêcher. Le premier de tous les souverains, il envoya un ambassadeur à la convention pour l'assurer de sa neutralité ; mais les insinuations et les menaces des Anglais, et la crainte de voir Livourne bombardé par leurs vaisseaux, comme le fut plus tard Copenhague, le décidèrent à entrer dans la coalition, jusqu'au moment des premières victoires de nos armées d'Italie. En 1796, le pavillon français ayant été publiquement insulté par des Anglais dans le port de Livourne, sans que le grand-duc fît réparation de cet outrage, nos troupes envahirent la Toscane, et y saisirent les propriétés anglaises. Le grand-duc refusa de quitter sa capitale quand les Français y entrèrent, et Bonaparte rendit hommage à ce trait de courage. Une contribution de 2,000,000 et l'envoi à Paris des principaux chefs-d'œuvre du musée de Florence furent pour nous les résultats de cette invasion. En 1798, le grand-duc, sommé par le directoire de fournir à la république une coopération active, et voyant d'un autre côté les troupes napolitaines maîtresses d'une partie de ses états, dut s'imposer de nouveaux sacrifices. Mais son existence politique n'en fut prolongée que de quelques mois. En mars 1799, les Français occupèrent la Toscane, et le grand-duc se retira à Vienne. Il reçut successivement le titre de duc de Saltzbourg, et le grand-duché de Wurtzbourg, qu'il abandonna en 1814, pour reprendre possession de ses anciens états. Les dix dernières années de son règne s'écoulèrent dans le plus grand calme, sauf toutefois l'irruption des Napolitains commandés par Murat, en 1815. Ferdinand mourut en 1824, à l'âge de 55 ans. U. B.

FERDINAND, roi des Deux-Siciles, fils de Charles III, roi d'Espagne. Encore un de ces princes que l'on doit classer au nombre des rois fainéants, aujourd'hui que la postérité est arrivée pour eux! Dépourvu de toutes les qualités que l'éducation devrait donner aux monarques, Ferdinand Ier ne fut et ne fit rien par lui-même ; la chasse était son unique occupation, et il abandonnait avec insouciance la conduite des affaires à ses ministres. Il n'avait que huit ans lors que Charles III, son père, appelé à la couronne d'Espagne par la mort de *Ferdinand VI (v.)*, le laissa en possession du trône des Deux-Siciles, sous la tutèle d'un conseil de régence présidé par le marquis de Tanucci. Ferdinand épousa très jeune l'archiduchesse Caroline d'Autriche : cette princesse n'avait alors que 15 ans, et elle ne tarda pas à prendre un grand empire sur l'esprit de son royal époux. Elle commença par renverser le ministre Tanucci, et le remplaça par Acton, en qui elle avait placé toute sa confiance : ses désordres avec ce favori témoignent assez de leur intimité. La révolution française vint ébranler le pouvoir de Ferdinand, déjà compromis par les fausses mesures des personnes qui l'entouraient : en 1799, Championnet entra dans Naples, et la cour dut partir précipitamment. Le royaume napolitain fut constitué en *république parthénopéenne*. Mais, grâce aux secours des Anglais et aux revers des armées françaises, Ferdinand ne tarda pas à rentrer dans sa capitale, et à y détruire le gouvernement républicain. Tous ceux qui y avaient participé, tous ceux qui l'avaient approuvé, furent jetés dans les prisons ou envoyés à l'échafaud, sans distinction d'âge ni de sexe. En 1806, le royaume de Naples ayant été donné par Napoléon à son frère Joseph, Ferdinand se retira en Sicile avec ses partisans, et se contenta de régner sur la moitié d'un royaume. Là, il subit l'influence anglaise comme il avait subi à Naples l'influence de Caroline et de ses ministres, et se vit contraint de donner une constitution à l'île qui lui servait de refuge. Les événements de 1814, en amenant la chute de Napoléon, entraînèrent la déposition de Murat, son lieutenant : Ferdinand rentra alors dans toutes ses prérogatives, et ne se crut pas obligé à tenir les promesses qu'il avait faites aux Napolitains pour les ramener

sous son sceptre. Hors le débarquement de *Murat (v.)*, Ferdinand avait vécu tranquille jusqu'en 1820. Mais, dans la nuit du premier juillet de cette année, un escadron sortit de Nola en criant : *Vive la constitution* ! Ce cri eut de l'écho : le roi se vit forcé d'accorder à ses sujets la constitution espagnole. Cependant le congrès de Laybach et les bataillons autrichiens, qui appuyaient ses délibérations, eurent bientôt replacé les Napolitains sous le joug. Ferdinand mourut d'une attaque d'apoplexie, le 4 janvier 1825, et de nombreux écrivains s'empressèrent de faire son panégyrique.

U. Barrière.

FERDINAND-Philippe-Louis-Rosolin-Charles-Henri-Joseph d'Orléans, prince royal (*v.* Orléans.)

FÈRE-CHAMPENOISE (Bat. de la). Dans le nombre des combats glorieux qui ont illustré la courte campagne de 1814, celui de la Fère-Champenoise mérite de prendre place dans l'histoire, moins cependant pour les enseignements qu'il peut fournir à la science de la guerre que comme une catastrophe, fruit de l'imprudence et de l'impéritie, dont l'effet fut de rendre encore plus favorables les chances que la trahison avait préparées à l'ennemi pour l'occupation de Paris. — Lorsqu'après la bataille d'Arcis, l'empereur Napoléon se décida à passer la Marne avec son armée et à se porter dans les 3e et 4e divisions militaires, pour y attirer les ennemis à sa suite et les éloigner de Paris, il donna l'ordre aux maréchaux Mortier et Marmont, qui étaient entre Reims et Soissons, de venir le joindre, par la direction qu'il prenait, qui était celle de Vitry. Nous avons déjà examiné dans l'histoire des campagnes de 1814 et de 1815 les effets que devait produire un mouvement combiné selon les règles de la guerre ; et nous avons fait voir qu'il aurait pleinement réussi, si un billet du diplomate vétéran dont la carrière ne se compose que de trahisons n'avait rappelé les coalisés sur Paris, où une grande partie du sénat et la faction des financiers et des industriels les attendaient pour leur livrer l'honneur et les destinées de la France, déjà vendues : nous n'y reviendrons plus. — Dès le 17 mars, le corps de Blücher, qui était autour de Laon, s'était mis en mouvement pour joindre l'armée de Schwarzenberg, qui ne croyait jamais avoir assez de troupes pour s'opposer à la poignée d'hommes que commandait Napoléon. La marche de Blücher causa, les 18 et 19, de la part de Mortier et de Marmont, une série de marches et de contre-marches sans but, et dont l'étude ne peut amener d'autres résultats que la conviction la plus entière du défaut de coup d'œil militaire, et par conséquent de capacité de commandement dont on trouve tant d'exemples dans la carrière des deux maréchaux. Le 20, ils étaient à Fismes, ayant encore une fois fait évacuer par leur avant garde la ville de Reims, qu'ils avaient déjà occupée et quittée trois fois, sans autre motif que de ne savoir ce qu'ils faisaient. Dans la nuit du 20 au 21, ils reçurent l'ordre de Napoléon. Il paraît qu'ils se seraient dirigés, s'ils l'avaient pu, sur Châlons par Epernai : heureusement, ayant été prévenus sur ce dernier point par l'avant-garde prussienne, ce hasard favorable les servit en les obligeant de passer la Marne à Château-Thierry. De cette manière, ils évitaient encore l'armée prussienne, au milieu de laquelle ils auraient été se jeter à Châlons. Il est vrai qu'ils auraient été dispensés de capituler à Paris le 30 : leur affaire aurait été faite le 22. — Quoi qu'il en soit, ils se portèrent en une seule marche à Château-Thierry, où ils arrivèrent le 21. Ils y passèrent la Marne, et, ayant détruit le pont, ils s'avancèrent le 22 jusqu'à Montmirail. Ils étaient sur la bonne voie, et pour que leur jonction avec Napoléon eût lieu sans danger, il suffisait de consulter les plus simples notions du bon sens, et de ne pas trop ralentir leur marche. Il est vrai que cela n'aurait pas empêché les conspirateurs du sénat de faire la contre-révolution, ni les Parisiens de recevoir les ennemis au milieu des plus vives acclamations et de faire hommage à l'empereur de Russie d'une représen-

tation du *Triomphe de Trajan*. Mais on nous laissera la consolation de croire que les maréchaux, même Marmont, n'étaient pas alors dans la confidence entière des projets du grand meneur T...... et que leur intention n'était pas de conduire leurs troupes à une destruction certaine, afin de diminuer d'autant les moyens de défense. Nous les jugerons donc seulement sous le point de vue militaire. Lorsqu'ils eurent passé la Marne, ils ne pouvaient plus douter que l'armée prussienne dont l'avant-garde se prolongeait, le 21, à Epernai, ne se dirigeât sur Châlons et vers celle de Schwartzenberg. Il leur importait donc surtout de ne pas trop s'approcher de Châlons, et de chercher à devancer les têtes de colonne des Prussiens. Ils remplissaient l'un et l'autre objet en se dirigeant sur la Fère-Champenoise, où ils auraient pu arriver le 23. Se faisant éclairer par leur cavalerie dans la direction de Vitry, ils auraient exactement pu être avertis de la position de l'ennemi, et ils auraient évité les désastres que causa leur impéritie ; ils auraient encore eu l'avantage de rallier à eux les troupes des généraux Pactbod et Amey, c.-à-d. environ 6,000 hommes. Au lieu de suivre ce parti si simple et si rationnel, les maréchaux, continuant à s'approcher de Châlons, ne firent, le 23, qu'une petite marche jusqu'à Étoges ; leur avant-garde s'avança à Bergères. Là, on apprit que le corps de Wintzingerode, de l'armée de Blücher, venait de passer à Vertus, se rendant à *Vatry*. C'était le moment de reprendre la direction de Sezanne, et le maréchal Mortier, conseillé par le général Belliard, le proposa à son collègue ; mais l'orgueil et la présomption qui dominèrent toujours dans le caractère de ce dernier ne lui permirent pas d'écouter l'avis d'un collègue qui était même son ancien. Il répondit qu'il voulait que l'on marchât sur *Vatry*, et que dans tous les cas il irait seul. Au moment où l'on se trouvait, Mortier aurait pu ordonner, il aurait même dû le faire; mais il fallait pour cela une fermeté de caractère et une décision d'opinion qu'il n'eut jamais. Il céda, sans se faire peut-être à lui-même une idée de l'importance de la faute qu'il commettait. Le 24, Marmont arriva jusqu'à Soudé-Ste-Croix et Mortier s'arrêta à Vatry. Ce jour-là, l'armée austro-russe s'était arrêtée sur les bords de la Marne, vers Vitry, et sur l'avis donné de Paris à l'empereur de Russie, par un billet qui l'appelait en hâte, il avait été décidé qu'elle marcherait sur la capitale en trois colonnes, dans la direction de la Fère-Champenoise. Blücher était à Châlons, d'où, en conséquence de la même décision, il devait marcher également sur Paris, dans la direction de Montmirail. Ainsi, les maréchaux allaient se voir heurtés de front, le lendemain, par la grande armée ennemie, qui les débordait sur leur droite, et pris en flanc par celle de Blücher. Ils étaient même déja en présence, et tout contre les troupes avancées de l'ennemi. A Vatry, on apprit *positivement* que les coalisés allaient marcher sur Paris ; et une reconnaissance ordonnée par le maréchal Mortier lui fit savoir que les Prussiens occupaient Châlons. Une autre reconnaissance partie de Soudé rencontra l'avant-garde bavaroise à Cosle. Marmont ne voulut croire ni à l'un ni à l'autre avis. Pour satisfaire son orgueilleuse présomption, il fallait une surprise complète ; elle ne se fit pas attendre. — Le 25, l'armée coalisée s'ébranla sur tous les points ; la cavalerie précédait dans toutes les directions ; l'infanterie suivait à quelque distance. A huit heures du matin, le corps russe de Pahlen, fort de 4,000 chevaux, qui formait l'avant-garde sur la route de la Fère-Champenoise, parut devant Soudé-Ste-Croix; les avant-postes de Marmont furent surpris et culbutés; *aucune troupe du corps d'armée n'était sous les armes* ; elles furent obligées de se rejeter toutes sur les hauteurs en arrière, où elles se rangèrent comme elles purent. L'imprudence en face d'un événement imprévu dégénéra en étourderie et en inconséquence : dès l'approche de l'avant-garde ennemie, Marmont fit avertir son collègue de venir le joindre en hâte à Soudé-Ste-Croix, où

il n'était pas lui-même sûr de pouvoir tenir pendant une heure, qui était nécessaire à Mortier pour arriver de Vatry. C'était à Somesons que l'intelligence la plus vulgaire aurait marqué le point de réunion des deux corps: en se mettant de suite en mouvement de retraite mesurée, Marmont donnait le temps à son collègue de le joindre, et arrivait lui-même sans être enfoncé. En vain Marmont sacrifia-t-il, sans réflexion et sans utilité, deux compagnies d'élite, pour défendre le passage de la Soude; elles furent enveloppées et prises dans cinq minutes. Pour donner le temps au maréchal Mortier d'arriver, il fallait tenir encore la hauteur de Soudé, on essaya de le faire sous la protection d'une vive canonnade. Enfin Mortier arriva, ayant réussi à disperser la cavalerie ennemie qui s'était jetée entre les deux corps, et ayant perdu du monde; une de ses divisions avait même été coupée, mais elle parvint, par la vigueur de son chef (le général Charpentier), à gagner Somesons, où elle rentra en ligne. Pendant ce temps, le prince de Wurtemberg avait joint Pahlen, et 9,000 chevaux s'étaient déployés devant nos deux faibles corps, qu'ils débordaient; la cavalerie autrichienne (4,000 chevaux) gagnait du terrain sur notre droite; la cavalerie de réserve (6,500 chevaux) approchait du champ de bataille; les colonnes d'infanterie se faisaient voir à peu de distance. Les maréchaux se retirèrent sur Somesons. Mais leur position n'était plus la même que s'ils y fussent arrivés deux heures plus tôt, et suivis seulement par Pahlen; plus de 20,000 hommes de cavalerie les pressaient, les débordaient, ou allaient les prendre en flanc. En effet, à midi, le général Giulay et la cavalerie autrichienne débouchèrent de Sernoine, par Mailly, suivis par la réserve du grand-duc Constantin. Pour comble de malheur, un violent orage accompagné de pluie, et chassé par un vent d'est, vint fouetter le front de la ligne française; en un instant, toutes les armes furent mises hors d'état de faire feu, et l'infanterie n'eut plus que ses baïonnettes à opposer à l'ennemi. Mais il n'y avait plus là ni les soldats, ni les généraux, ni le chef, qui combattaient aux Pyramides. Après des efforts d'une valeur héroïque, mais abandonnée à l'individualité, faute d'un chef capable d'en diriger les élans, les deux corps d'armée furent rejetés au-delà des ravins de Conantrai, ayant perdu beaucoup d'hommes, et abandonné 24 canons et 60 caissons. Attaqués de nouveau, après ce passage, les 2 corps eurent peine à atteindre la Fère-Champenoise; ils y parvinrent cependant, et, dépassant cette petite ville, ils prirent position sur les hauteurs de Linthes. — Dans ce moment, un second combat, également désastreux pour nos armées, était engagé à peu de distance, nouvelle conséquence des mêmes fautes qui avaient amené le premier. Le 23, le général Pacthod, avec environ 4,000 hommes, s'était réuni à Sezanne à une colonne d'environ 2,000 hommes commandée par le général Amey. Dans ces moments de trouble, d'impéritie et de trahison, personne n'avait pensé à eux, et ils n'avaient d'ordre que la direction vague et générale de rejoindre l'armée de Napoléon. Ayant appris qu'un corps de troupes suivait la route de Montmirail à Etoges, se rendant à la même destination, le général Pacthod se dirigea, le 24, sur ce dernier point. De là, il envoya un officier à Soudé, recevoir les instructions des maréchaux, et continua son mouvement vers Vatry, le lendemain 25. Arrivé à Villeseneux, il reçut du maréchal Mortier l'ordre de rester à Bergères ou d'y retourner, s'il en était parti. *Mais on ne lui dit pas que les armées ennemies étaient en présence, et qu'il devait songer à sa sûreté et à celle du convoi qui l'accompagnait.* Il crut donc pouvoir donner aux chevaux de trait quelques moments de repos dont ils avaient besoin. Sans l'erreur où on l'avait laissé, en abandonnant son convoi, il aurait sauvé ses troupes, qui auraient pu gagner la Fère-Champenoise. L'armée de Blücher était en mouvement, et, à la hauteur de Biesges, le général Korff, qui était à l'avant-garde avec 5,500 chevaux,

aperçut la division Pacthod et le convoi, et vint les attaquer. Le général Pacthod fit la faute de combattre au lieu de se retirer, et bientôt après le général Wassilezikoff, à la tête de 4,000 chevaux, alla joindre Korff. Pacthod se mit en retraite en bon ordre, et conduisit encore son convoi à Clamauges, où il fut forcé de l'abandonner pour sauver ses troupes. Formée en carrés, sa division arriva sans être entamée jusqu'à Ecury-le-Repos; mais là, se voyant en présence de l'armée de Schwartzenberg, dont l'infanterie se déployait sur les hauteurs de Conantrai, et ne pouvant gagner la Fère-Champenoise, il se rejeta sur les marais de St-Gond, espérant par-là échapper à l'ennemi. Quoique presque enveloppé, il y aurait réussi, si d'un côté les 6,000 chevaux du grand-duc Constantin et tout le corps de Raieveky (20,000 hommes) n'avaient achevé de l'envelopper, tandis que de l'autre, 80 canons démolissaient ses carrés. La division Pacthod était composée de gardes nationales, non pas de Paris, mais des départements. On ignore dans ces rangs l'art de s'assurer une position par une capitulation faite à propos. Les carrés ne posèrent pas les armes, et ne cédèrent que renversés par la mitraille et écrasés par 12,000 hommes de cavalerie. 3,500 gardes nationaux périrent au champ d'honneur; 1500 furent pris avec 5 généraux; un millier environ échappa par les marais. Dans d'autres temps, ou dans un autre pays, un mausolée honorable couvrirait la cendre de ces braves, que nous avons laissé disperser par les vents; un gouvernement national et patriote élèvera peut-être plus tard un cénotaphe près du Petit-Aulnai. — La journée de la Fère-Champenoise nous coûta 9,000 hommes, dont 4,000 prisonniers, et 46 canons. L'ennemi ne perdit qu'environ 5,000 hommes. Mais ce sacrifice fut trop cher pour nous, puisque nous ne le dûmes qu'à l'impéritie, et que son résultat ne fit que de faciliter la trahison, en nous privant, à la bataille de Paris, de 10 mille combattants qui en auraient changé les résultats.

Gal G. de Vaudoncourt.

FERGUS Ier, fils d'Erch, fut le premier roi d'Écosse, l'an 403 de l'ère chrétienne; il passa sa vie à combattre contre les Romains, et périt en 420 dans une expédition contre la province romaine de Bretagne. Voilà tout ce que nous racontent de ce personnage les historiens les plus jaloux de faire remonter bien haut cette vieille dynastie calédonienne, qui s'éteignit (1292) en la personne d'Alexandre III; mais aux yeux de la critique, l'existence de Fergus n'est attestée par aucun monument authentique. Il en est de lui comme du roi Arthus, comme de Marcomir, de Pharamond, guerriers qui ont probablement existé, et dont les noms, perdus dans la nuit des âges, sont devenus un texte de fables et de traditions merveilleuses pour les chroniqueurs enclins à flatter les vanités nationales. Le barde écossais, Walter-Scott, ne nomme pas même Fergus Ier dans son *Histoire d'Écosse.* — Fergus II, qui succéda à Eugène VII, en 764, ne régna que trois ans: ce fut un tyran débauché, dont la reine, sa femme, délivra l'Écosse, en l'étranglant dans la couche nuptiale.

Ch. Du Rozoir.

FERGUSSON (Adam), philosophe et historien anglais, né en Écosse, en 1724, mort au commencement du siècle présent, l'un de ces auteurs dont la vie est à très peu près tout entière dans leurs ouvrages, et qui ne peuvent figurer que parmi les bons écrivains du second ordre, plus utiles à consulter qu'intéressants à lire. Il fut long-temps attaché comme chapelain à un régiment de montagnards écossais, et occupa pendant 20 années, depuis 1764 jusqu'en 1784, la chaire de philosophie morale à l'université d'Édimbourg. Ses travaux comme professeur ne furent interrompus que par deux voyages, l'un sur le continent, où il servait de mentor au comte de Chesterfield, l'autre en Amérique, où il remplit une mission pacifique, avec quatre collègues, auprès du congrès des États-Unis. Les liens de l'amitié unirent Fergusson avec Hume, Blair, Robertson, et d'autres hommes, qui, ainsi que lui ont honoré

l'Écosse à cette époque.— Fergusson s'est montré à la fois philosophe et historien érudit, éclairé et judicieux. Son *Essai sur la société civile*, publié en 1767, et traduit en français par Bergier, en 1783, est digne de l'attention des penseurs. Ses leçons de philosophie morale à l'université d'Édimbourg lui ont fourni la matière de deux ouvrages dont le premier (*Institutions de philosophie morale*) parut en 1769, à Genève, en français en 1775, et le second en 1792, 2 vol. in-4° (*Principes des sciences morales et politiques*) : celui-ci est connu en France par les extraits qu'on en a donnés dans la *Bibliothèque britannique*.—Mais le plus renommé des travaux d'Adam Fergusson est son *Histoire des progrès et de la chute de la république romaine*. Cet ouvrage parut pour la première fois en 1782, en 3 vol. in-4°, avec des cartes, et depuis lors, avec des corrections, à Édimbourg (1799), et à Londres (1805, 5 vol. in-8°). La traduction française (7 vol. in-8°, et in-12 avec cartes, publiée en 1784), est due à Desmeuniers et à Bergier. — Émule de Gibbon pour l'étendue de l'instruction et la sagacité, il s'en faut de beaucoup que l'on puisse le lui comparer pour le style ! Des historiens de l'école écossaise, Fergusson est le plus froid et le plus prolixe; cependant, sa diction ne manque ni d'élégance ni de dignité. Ce n'est point dans son ouvrage qu'il faut chercher les vues profondes du génie, ni cette énergie d'expression que peut seule inspirer un amour ardent de l'humanité. AUBERT DE VITRY.

FERGUSSON (Jacques), mécanicien et astronome écossais, né en 1710, s'attacha à l'étude des sciences physiques, et y obtint des succès assez brillants pour mériter d'être appelé à la société royale de Londres : il donna dans cette ville des leçons de physique, et se fit connaître par des tables et des calculs astronomiques. Jacques Fergusson mourut en 1776, laissant un grand nombre d'ouvrages.

FERGUSSON (Robert), poëte écossais, né à Édimbourg, en 1750, obtint par ses premiers essais les encouragements du docteur Wilkie; mais bientôt sa fougue de jeune homme le jeta dans des excès d'intempérance qui altérèrent ses facultés, et obligèrent de l'enfermer à la maison de fous de Bedlam, où il mourut (1774). U. B.

FÉRIES. Dès les temps les plus reculés, on voit chez les Romains des jours de repos établis, pendant lesquels on s'abstenait de travailler. Quelques auteurs ont confondu les féries avec les fêtes; d'autres ont dit que les fêtes étaient célébrées par des sacrifices et par des jeux, ce qui n'avait pas toujours lieu dans les féries. Les fêtes étaient des féries ou jours de repos, mais les féries n'étaient pas toutes des fêtes. Il y avait des féries de plusieurs espèces : les unes étaient publiques, anniversaires et fixes (*stativæ*); les autres étaient mobiles. Les premières étaient marquées dans les fastes au nombre des jours nommés *nefasti*, ou de repos. Tout le monde était obligé de les observer. Les autres, telles que celles des semailles, des vendanges, étaient indiquées par le magistrat, de même que les féries votives (*conceptivæ*); les féries des gens de la campagne, ou jours de marché, s'appelaient *nundinæ*. Les féries privées, *feriæ privatæ*, étaient celles qu'on célébrait dans certaines familles; on les appelait aussi *sacra gentilitia*; aucun prétexte ne pouvait dispenser de les observer; on eût craint de s'attirer le courroux des dieux; la guerre même n'en dispensait pas. P. Fabius sort du Capitole assiégé par les Gaulois pour aller sur le mont Quirinal offrir un sacrifice de famille. On peut voir dans le discours de Camille, à la fin du 5e livre de Tite-Live, le respect qu'on avait pour ces féries (*v.* aussi les liv. VII et IX du même historien). Les principales féries étaient les suivantes : *feriæ denicales*, pour l'expiation des familles souillées par un mort en revenant d'un enterrement; on faisait chez soi des ablutions avec de l'eau, et on passait par-dessus un feu allumé. Cette sorte de purification se nommait *suffitio* (fumigation); le jour des dénicales, il n'était pas permis d'atteler des mulets. Ce nom de dénicales venait du mot *nex* (la mort). — *Feriæ imperativæ*

ou *indictivæ*. Celles-ci étaient ordonnées par un magistrat, à l'occasion de quelque événement extraordinaire, comme une victoire, des prodiges, un tremblement de terre; ces féries duraient un jour et quelquefois deux ou trois, mais elles duraient neuf jours pour une pluie de pierres, et on les appelait *novendialæ*. Aulu-Gelle (II, 28) parle d'un décret des pontifes qui défendait de nommer le dieu en l'honneur duquel la férie avait lieu, de peur qu'en en invoquant un pour un autre, le peuple ne rendit pas hommage à celui à qui il le devait. Quand on avait profané les féries, il fallait sacrifier une victime, et pour ne pas se tromper de divinité, on se servait d'une formule dont le sens vague et ambigu pouvait s'appliquer à tous les dieux. On employait une formule semblable en évoquant les divinités des villes qu'on assiégeait. Les supplications qui avaient lieu dans les grandes féries publiques étaient des espèces de processions où des jeunes gens des deux sexes, couronnés de fleurs et de verdure, chantaient des hymnes en l'honneur des dieux. Les magistrats, les pontifes, les chevaliers et le peuple, vêtus de blancs, formaient le cortége. On dressait des tables chargées de mets pour les statues des dieux. Dans ces cérémonies, les femmes étaient séparées des hommes, et dans les premiers temps, il ne leur était permis de porter de l'or et des habits de différentes couleurs que dans ces jours de féries publiques. — *Feriæ latinæ*, féries latines. Ce sont celles que Tarquin établit pour unir aux Romains les Herniques, les Volsques et autres peuples du Latium, au nombre de 47. Elles étaient particulièrement consacrées à Jupiter *Latialis* ou protecteur du Latium. Elles avaient lieu avec beaucoup d'appareil. En temps de guerre, on suspendait les hostilités pour les célébrer. Ces féries ne furent d'abord que d'un jour. Après l'expulsion des rois, elles furent de deux jours. Au retour du peuple, après sa retraite sur le mont Sacré, l'an 260 de Rome, on y ajouta un troisième jour et puis un quatrième, en mémoire de sa réconciliation avec le sénat. On sacrifiait un taureau pour la prospérité de tous les peuples de la confédération, et chaque ville recevait une portion du taureau immolé. Les Romains présidaient à la fête; mais les confédérés partageaient les frais du festin, en apportant toutes sortes de provisions. Le quatrième jour, on célébrait des jeux dont le prix était un verre d'absinthe. Les consuls indiquaient les féries ordinaires et annuelles, et quand ils partaient pour la guerre, ils commettaient un magistrat pour les célébrer à leur défaut. Il y avait encore des féries latines extraordinaires, pour lesquelles on créait un dictateur, mais cela n'arrivait que dans des circonstances où le salut de la république était intéressé et sur lesquelles on consultait les livres sibyllins. On en cite peu d'exemples : l'un sous la dictature de Valerius Publicola, en 410, pour détourner l'effet de prodiges sinistres; l'autre, en 562, après un tremblement de terre, sous les consuls L. Quintius et M. Domitius : ces féries durèrent 38 jours; un troisième en 572, sous la préture de M. Ogulnius Gallus (Tite-Live, liv. VII, 28; liv. XXXIX, 55). Dans les *feriæ sementinæ*, féries pour les semailles, on offrait des sacrifices à Cérès et à la terre, ou à la déesse Tellus, dans le temple de cette divinité. — On appelait *féralies* les fêtes en l'honneur des mânes; elles faisaient partie des *februales*, ou fêtes des morts et sacrifices d'expiation pour les vivants. Elles commençaient le 7 février et se terminaient le 18. On apportait de modestes offrandes sur les tombeaux de ses parents et de ses amis; car, suivant l'expression d'Ovide, les mânes se contentent de peu, et les dieux du Styx ne sont pas avides. On offrait des légumes, tels que des lentilles et des fèves avec du miel qu'on posait sur une brique; ou y ajoutait du pain trempé dans du vin, des gâteaux salés et des violettes. Ces offrandes étaient accompagnées de prières, et des feux étaient allumés pour la cérémonie. Les jours des féralies passaient pour malheureux. On ne se mariait point ces jours-là, et les personnes mariées ne devaient point user

des droits du mariage; les temples étaient fermés, les autels sans feu; l'encens ne fumait pas. (Pour ces fêtes et pour les fébruales, *voy*. Fastes d'Ovide, II, 19 et suiv.). DELBARE.

FÉRIÉS (Jours). Les jours *fériés* sont les jours de repos pendant lesquels tout travail doit cesser, parce qu'ils sont consacrés, soit à la joie, soit aussi à quelque anniversaire de douleur, mais le plus généralement ce sont des jours de fête. Au milieu d'une vie tout entière consacrée au travail, on avait besoin d'intervalles réguliers pour se délasser de fatigues incessantes, et chez tous les peuples se sont établis des jours de prédilection consacrés aux réjouissances ou aux cérémonies publiques : ce sont les *féries*, les jours *fériés*, les jours de *fête* (*v.* FÊTES). Chez tous les peuples aussi ces jours furent choisis de préférence pour la célébration du culte, et ce fut dès lors la religion qui régla partout quels devaient être les jours de travaux et quels devaient être les jours fériés. On chercha naturellement d'abord dans les révolutions régulières du ciel quels étaient les jours qui ouvraient chaque période de temps, et, pour en conserver la mémoire, on les fêta avec toute la pompe religieuse ; la révolution de l'année donna la grande fête, et l'on prit pour base des fêtes régulières la révolution des sept jours, qui se rattache aux plus anciennes observations astronomiques et aux plus anciennes cosmogonies. Lorsque la religion chrétienne eut renversé le paganisme, elle donna au monde chrétien cette cosmogonie de Moïse, qui nous apprend qu'après avoir travaillé six jours à créer l'univers, le septième Dieu se reposa. A l'exemple de Dieu, les chrétiens, après avoir consacré les six premiers jours de la semaine au travail, consacrèrent le septième, celui qui fermait la révolution des sept jours, au repos et à la prière. D'abord, quelques grands anniversaires vinrent se joindre, mais bientôt la légende des saints réclama le même honneur, et, les abus se multipliant sans cesse, il n'y eut plus assez de jours dans l'année pour donner place à toutes les féries; on eût dit qu'on voulait proscrire le travail; les réclamations les plus vives s'élevèrent de toutes parts, et tout le monde connaît cette plainte naïve du *savetier* de La Fontaine, qui a fait plus pour la réforme que toutes les discussions n'avaient pu faire :

Le mal est que toujours
(Et sans cela nos gains seraient assez honnêtes),
Le mal est que dans l'an s'entremêlent des jours
Qu'il faut chômer ; on nous ruine en fêtes,
L'une fait tort à l'autre ; et monsieur le curé
De quelque nouveau saint charge toujours son prône.
Le savetier et le financier.

Depuis, on s'est appliqué à restreindre le nombre toujours croissant de ces jours fériés, de ces fêtes chômables, pendant lesquelles la rigueur des principes religieux ne permettait pas même le travail. Encore, chez nos voisins d'outre mer, ce principe est admis dans toute sa rigueur; travailler le dimanche ou tout autre jour férié est un délit grave qui mérite punition exemplaire, comme si le travail n'était pas le moyen le plus digne d'honorer la Divinité. La restauration, chez nous, s'était efforcée de faire revivre la même règle, mais depuis longtemps elle n'était plus dans nos mœurs, et ce sont là des prescriptions qui ont besoin de trouver leur sanction dans la foi publique. Aussi la loi est-elle restée, pour ainsi dire, inexécutée, et, dans ces dernières années, elle a entièrement disparu. Toute la sanction légale donnée aujourd'hui aux jours fériés, c'est que pendant ces jours il ne doit pas être fait d'actes publics et surtout d'actes de procédure, encore ces actes ne sont-ils pas absolument nuls; l'officier ministériel qui en prend la responsabilité s'expose à une amende; et d'ailleurs, dans les cas d'urgence, il peut obtenir l'autorisation du juge, ce qui lui permet de procéder régulièrement un jour férié tout aussi bien que les autres jours. — Le palais a aussi ses jours fériés qu'il célèbre religieusement depuis la plus ancienne origine; pendant tout ce temps, la justice se repose, elle est en *vacance* (*v.*). Les tribunaux criminels seuls veillent à la répression des délits et des crimes, il ne leur

est accordé ni trève ni repos. Teulet, a.

FERLAGE et **FERLER**. C'est aux nations du Nord que nous sommes redevables du mot *ferler*; il vient de l'anglais *furl* (plier, ramasser) : les anciennes ordonnances portent, *éfréler* et *éferler*. *Ferler* a eu une destinée malheureuse; il appartenait exclusivement à la marine; il enrichissait le langage des marins, car on ne peut lui refuser une certaine élégance, et l'opération qu'il représente n'a peut-être son analogue nulle part ailleurs qu'à bord d'un navire, celle de ramasser et de plier, en forme de cylindre ou de cône, toute la toile d'une voile le long de la vergue qui la maintient au mât; et cependant, par un inexplicable caprice, les marins l'ont délaissé; ils lui ont préféré le mot banal *serrer*, qui n'exprime qu'imparfaitement la manœuvre à laquelle il s'applique. *Ferler*, indignement chassé du navire, sa véritable patrie, s'est réfugié dans les livres; on le retrouve dans nos romans maritimes, qui, généralement, à part ceux de M. Cooper, dont la traduction française est pitoyable, ne peignent guère le métier de marin que tel qu'on le pourrait rêver sur un bateau de la Seine. Par une autre inconséquence, le marin, en effaçant le mot *ferler* de son vocabulaire, y a conservé *ferlage* : il nomme *rabans de ferlage* les cordons ou tresses qui retiennent contre la vergue une voile *ferlée*, je veux dire *serrée*. Vraiment, *ferler* méritait un meilleur sort : je le déplore, mais ma pitié pour son infortune est une pitié stérile, car, quoique j'explique ici ce qu'on entend par *ferler une voile*, je me garderais bien, en commandant la manœuvre, d'employer cette expression : à quoi bon, en effet, s'exposer au ridicule pour sauver du naufrage, un mot du dictionnaire? le tribunal d'une langue n'est pas l'académie, c'est l'usage. — A la mer, quand on veut se débarrasser d'une voile, soit parce que le vent est trop frais pour la conserver, ou pour toute autre raison, on commence par l'étouffer sur sa vergue, ou, comme on dit, par la *carguer*, à l'aide de cordes qui vont aboutir en divers points de cette voile; une voile carguée ne ressemble pas mal à ces garnitures à franges que la mode a adoptées pour masquer la partie haute des rideaux de nos salons. Dès que la voile est en cet état, les matelots grimpent sur la vergue, ramassent la toile pli à pli, la roulent en paquet, et l'attachent avec les rabans de ferlage. Si l'on veut se donner une petite représentation de cette manœuvre, on peut rouler la garniture du rideau dont je parlais tout à l'heure, le long de la tringle qui la porte, et la lier contre cette tringle avec des cordons. — Le *ferlage* des voiles est aujourd'hui la base de l'instruction de nos matelots, depuis qu'on s'est avisé de prétendre former des équipages par des exercices de rade. A force de répétitions, on est réellement parvenu à des tours de force merveilleux; une voile d'exercice disparaît en un clin d'œil : quand un navire français arrive au mouillage par un beau temps, il se présente ordinairement couvert de voiles; au signal du commandant, tous les hommes grimpent dans les cordes, les voiles sont enlevées comme à l'opéra, c'est un véritable coup de théâtre; et le directeur de l'Opéra pourrait demander pour ses machines des leçons d'escamotage à quelques-uns de nos officiers. Voilà l'esprit qui prévaut aujourd'hui dans la marine française; on peut le résumer en deux mots : *paraître*, c'est *être*. T. Page.

FERLIN, vieille monnaie qui valait le quart d'un denier, et qui a cessé d'avoir cours depuis plus d'un siècle. Elle est mal appelée *frélin*, dans la *Chronique* de Bertrand Duguesclin. On disait aussi un *ferlin* de terre, comme on disait une livrée et une soudée, des mots de livre et de sou. Le *ferlin* de terre contenait 32 acres. U. B.

FERLONI (Sévérin-Antoine). Encore un de ces ecclésiastiques érudits, dont tous les instants furent consacrés à l'étude, et dont les travaux historiques méritent d'être cités. Ferloni était né dans les états du pape en 1740; il ne tarda pas à devenir l'un des plus célèbres prédicateurs de son temps, et fut revêtu

de la dignité de grand-prieur de l'ordre de Constantinien. Ferloni s'attacha spécialement à la connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique. Trente années de veilles laborieuses furent consacrées par lui à recueillir et à mettre en ordre les matériaux d'une *Histoire des variations de la discipline de l'église*; mais à peine cet ouvrage était-il achevé qu'au milieu du désordre causé par l'invasion de nos armées sur le territoire italien, le précieux manuscrit disparut. — Ferloni était pauvre ; aussi se rangea-t-il autour de Bonaparte, quand les prêtres conçurent l'espoir de se voir protégés par le premier consul. Ferloni se fixa en Lombardie, où il fut nommé théologien du conseil particulier du vice-roi. Dès ce moment, il publia plusieurs ouvrages, tous en faveur de la politique française ; il alla même jusqu'à écrire des *Homélies* en l'honneur de la constitution française. Il n'y avait là rien d'étonnant, car un des pasteurs de l'église, qui fut plus tard appelé au trône pontifical, avait déjà donné cet exemple aux prêtres de son diocèse. Ferloni mourut à Milan en 1813.

U. Barrière.

FERMAGE. Le fermage est le loyer d'un *fonds* de terre prêté, ou bien, en termes plus exacts, le prix de l'achat qu'un fermier fait des *services productifs* d'un *fonds de terre* pour un temps et à un *prix* convenu.— Le fermier (en mettant hors de la question les *profits* de son *industrie* et ceux de son *capital*) gagne ou perd sur le fermage, selon que le fonds de terre obtient, pour sa part dans la *production*, un *profit* supérieur ou inférieur au fermage.—L'offre des terres à donner à loyer en chaque contrée est nécessairement bornée, tandis que la demande ne l'est pas nécessairement ; de là naît une concurrence plus grande de la part des fermiers pour prendre des terres à bail que de celle des *propriétaires fonciers* pour en donner. Aussi, quand il n'y a pas de raison prépondérante contraire, le taux des fermages se fixe plutôt au-dessus qu'au-dessous du profit réel du fonds de terre.

Feu J.-B. Say.

Le *bail à ferme* est, d'après ce qui précède, un contrat en vertu duquel le propriétaire de la terre en abandonne la jouissance, l'exploitation et les produits, moyennant une redevance déterminée, que l'*agriculteur* ou *fermier* s'engage ordinairement à payer en argent. Le mot *fermage* désigne indifféremment, tantôt la *rente* payée au propriétaire, tantôt la forme d'exploitation agricole dans laquelle les trois intérêts du propriétaire de la terre, de l'entrepreneur des travaux et des journaliers qu'il emploie à leur exécution, se trouvent nettement séparés, ainsi que nous venons de l'expliquer. — Quelle est l'origine du fermage? à quelle époque faut-il placer son apparition? double question à laquelle les économistes ont laborieusement cherché des réponses, question assez inutile à résoudre, si les améliorations dont le fermage est susceptible ne dépendaient pas en grande partie de l'opinion que l'on s'est formée sur la nature et l'origine de ce mode d'exploitation.—Après avoir posé en principe que dans l'origine les terres de la meilleure qualité furent seules cultivées, Ricardo, celui des économistes qui a le plus longuement traité cette matière, place la naissance du fermage au moment où les terres de première qualité, étant toutes occupées, et les progrès de la population ou les besoins croissants de la société exigeant une quantité de produits supérieure à celle que l'on pouvait retirer de leur culture, la nécessité s'est fait sentir de mettre en rapport les terres de seconde qualité. Alors, dit-il, quelques-uns de ceux qui cultivaient et possédaient des terres de première qualité ont pu proposer aux nouveau-venus qui se disposaient à mettre en valeur les terres inférieures de leur abandonner la jouissance et les produits de leur domaine, à la charge de payer comme fermage une redevance égale à la différence du revenu brut des deux qualités de terrains. En effet, si un hectare de terre de première qualité convenablement travaillé donnait par an 80 hectolitres de blé, tandis qu'un hectare de seconde qualité n'en produisait, avec le

même soin et le même travail, que 60, il était indifférent pour l'homme que la nécessité forçait à défricher un terrain de seconde qualité, de recueillir sur ce terrain une récolte entière de 60 hectolitres, ou de moisonner sur une terre plus féconde une récolte de 80 hectolitres, à la charge d'en payer 20 à titre de fermage. De même, les terres de seconde et de troisième qualité ont à leur tour rapporté un fermage, à mesure que les progrès de la population ont rendu nécessaire la mise en culture des terrains moins fertiles. De cette théorie du fermage, que je présente ici fort en raccourci, et que feu J.-B. Say a souvent et longuement combattue, Ricardo conclut que le fermage n'est pour rien dans la cherté du blé ; que c'est au contraire la cherté du blé qui établit et maintient le fermage.—Le côté faux de cette théorie de Ricardo, c'est qu'elle néglige entièrement deux faits capitaux dans la formation des sociétés humaines, l'appropriation primitive des terres, et l'exploitation de l'homme par l'homme. Ricardo raisonne constamment comme si les conventions entre les hommes des premiers âges avaient eu le caractère pacifique et légal dont elles sont aujourd hui ordinairement revêtues; il oublie qu'alors la force brutale était tout, et que l'impitoyable droit des gens de cette époque jetait inhumainement le plus faible sous la main de fer du plus fort. —Fidèle représentation des formes sociales, qui les ont toujours engendrées à leur image, les formes de l'exploitation agricole ont passé comme toute autre institution par une série progressive d'évolutions, dont chacune résume la précédente, en même temps qu'elle contient celle qui suit. L'*exploitation patriarcale*, dans laquelle tous les membres de la famille ou de la tribu soumis au despotisme absolu du chef se livraient sous son autorité suprême à quelques cultures chétives, et consommaient en commun les fruits du travail de la communauté, parait la forme la plus ancienne et la plus imparfaite. Après, ou pour mieux dire presque à côté de l'exploitation patriarcale, se montre l'*exploitation servile*, dans laquelle l'ennemi ou l'étranger, réduit par le droit de guerre en esclavage, exécutait, à la manière du bœuf ou du cheval, la volonté du maître dont il était devenu la *chose*.—Héritier direct de l'esclave, le serf, encore lié à la glèbe, commença cependant, grâce à l'influence des sentiments de fraternité répandus par le christianisme, à jouir d'une aisance et d'une liberté plus grandes. Sans doute, c'est à ce progrès des mœurs et de la constitution des sociétés qu'il faut, avec plusieurs auteurs, rapporter une amélioration parallèle dans la forme de l'exploitation agricole, et la mise en pratique du contrat de métayage, dans lequel le cultivateur, tenant du propriétaire la terre, les instruments et les bestiaux, apporte son industrie et ses labeurs, et reçoit pour salaire la moitié des fruits.—Le *fermage* enfin, dernière forme de l'exploitation agricole, acheva de séparer les intérêts, jusqu'ici confondus ou trop adhérents, du propriétaire, de l'entrepreneur agricole et des journaliers ; ce fut le signe d'une émancipation nouvelle du travailleur, et surtout la preuve d'une grande amélioration dans la formation et la distribution des richesses. Tel est le tableau sommaire des formes que les relations des travailleurs agricoles avec les propriétaires ont successivement prises et quittées. Mais Ricardo ne s'est nullement occupé de cette recherche. Elève du XVIIIe siècle, il a raisonné d'une manière abstraite, et voilà pourquoi il n'a pu voir la question dans toute son étendue ni la poser dans ses véritables termes. Le côté vrai de sa théorie, c'est que le paiement du fermage donne la preuve sans réplique que la terre affermée produit assez pour que, après les frais d'exploitation couverts et la subsistance du fermier tant bien que mal assurée, il reste encore une somme qui, sous le nom de *rente* ou de *fermage*, forme la redevance payée au propriétaire. Il est donc vrai d'une certaine manière que le fermage est l'effet plutôt que la cause de la cherté des denrées agricoles ; mais la vérité complète,

c'est que le fermage, dernier vestige de la brutale domination par laquelle le plus fort établit jadis à son profit l'appropriation exclusive de la terre, est de nos jours encore une charge pesante imposée au travailleur, sans aucun avantage pour la société. Toute terre affermée nourrit le fermier, et paie le propriétaire : cela est vrai, mais aussi comment le fermier, sa famille et les travailleurs qu'il emploie sont-ils souvent nourris! Nous voulons bien accorder à Ricardo que la suppression du fermage (en la supposant immédiatement possible) ne produirait pas une baisse directe dans le prix des denrées, mais, à coup sûr, elle profiterait au travailleur, et en lui donnant des moyens d'amélioration qui lui manquent, elle amènerait indirectement une baisse certaine. — Voici maintenant les avantages principaux que présente le fermage sur le mode d'exploitation agricole qui le précède immédiatement dans la série progressive établie plus haut. Le propriétaire, certain d'un revenu, moins fort peut-être, mais plus fixe que celui qu'il obtiendrait du métayage ou contrat à moitié fruits, délivré, si le fermier est habile et solvable, de toute inquiétude sur l'issue bonne ou mauvaise des récoltes, peut librement vaquer à d'autres occupations, et consacrer sa vie à des travaux incompatibles avec la surveillance, même indirecte, qu'exigerait une métairie. Sûr de n'avoir à payer chaque année qu'une somme déterminée, certain de garder à son profit tout l'excédant des produits qui restera entre ses mains, les frais d'exploitation payés, le fermier se livre avec ardeur à des améliorations dont lui seul recueillera les bénéfices. Il ne craint point de mettre en avant son propre capital : il est libre, il est heureux, il travaille pour lui, et la perspective d'une rétribution proportionnée à ses travaux et à son habileté lui devient un continuel et puissant aiguillon. Dans le métayage au contraire, ou *bail à moitié fruits*, le propriétaire et le colon ne sont point l'un vis-à-vis de l'autre dans cet état d'indépendance et de liberté. Le propriétaire, continuellement obligé de surveiller ses métayers, ne peut exclusivement s'adonner à d'autres occupations : la division du travail est moins parfaite. D'un autre côté, le métayer ne peut espérer ni la liberté ni les profits du fermier ; il dépend toujours du maître ; quels que soient ses efforts, sa persévérance et son habileté, son salaire reste à peu près invariablement fixé à une certaine limite qu'il ne peut dépasser. En effet, dans cette forme d'exploitation, point ou peu d'améliorations : ni le propriétaire ni le colon n'ont intérêt à les entreprendre, car celui des deux qui en ferait la dépense, devant en partager le bénéfice par moitié, verrait son travail ou ses avances profiter à l'autre plus qu'à lui-même. Aussi, même dans les pays où, par des causes qu'il serait long et inutile peut-être de rechercher ici, le bail à moitié fruits est le plus long-temps resté en vigueur (et les deux tiers de la France sont dans ce cas), la forme essentielle de ce contrat s'altère chaque jour. Ces pays sont en général trop pauvres, l'industrie y est trop peu développée, le crédit trop timide, les terres trop morcelées, pour que le fermage s'y introduise; mais les propriétaires, auxquels l'ancienne habitude de surveiller les métairies a rendu familiers les procédés de l'agriculture, y prennent de jour en jour une part plus grande dans la direction de la culture : le bail à moitié fruits s'y transforme en mille contrats spéciaux, dont les conditions varient à l'infini, mais dont la tendance et l'esprit sont d'attribuer au maître la pleine et entière gestion du domaine, à la charge par lui de payer aux paysans soit un salaire fixe, soit une gratification proportionnée à la récolte. — Ajoutons enfin que le système de métayage, qui suppose des exploitations peu étendues, cultivées toute l'année par un même nombre de bras, se plie mal aux exigences des nouvelles méthodes de culture, dans lesquelles la variété des assolements exige forcément une large base d'opération, et la possibilité par conséquent de rassembler et de licencier à

volonté les travailleurs auxiliaires, dont les secours, indispensables en certains temps, seraient inutiles, et par suite fort dispendieux, si l'on ne pouvait les congédier à son gré. — Cette remarque nous conduit directement à examiner la question du fermage sous un autre point de vue, non moins important que ceux que nous venons de parcourir, et que nous regrettons de ne pouvoir, dans un simple article, toucher qu'en passant : nous voulons parler de l'influence bien différente que le fermage et le métayage exercent sur la condition de la classe nombreuse et pauvre. Au premier coup d'œil, on voit que le système de fermage se rapproche beaucoup du système de travail des manufactures. Comme le manufacturier, le fermier forme un chaînon intermédiaire entre le propriétaire qui possède l'instrument de travail et le journalier qui le met en mouvement; comme le manufacturier, le fermier opère avec beaucoup de capitaux; comme lui, enfin, il emploie, en certains moments, des armées de travailleurs, qu'il solde et nourrit au jour le jour, les payant cher quand les bras sont rares, bon marché quand ils abondent, les congédiant dès qu'il n'en a plus besoin, sans nul souci de ce qu'ils peuvent devenir. Telle n'est point la position des travailleurs agricoles dans les pays de métayage : là, le *prolétariat* proprement dit est inconnu : l'existence de chaque individu est pauvre, mais moins précaire; chaque métairie est exploitée par une famille dont les membres y vivent toute l'année, appelant à peine, au temps de la moisson, quelques auxiliaires peu nombreux. Sous ce régime, la part du maître est plus forte, et celle du travailleur plus petite que sous le régime du fermage, mais celle-ci est plus fraternellement répartie entre les travailleurs. En revanche, les progrès y sont tardifs, la routine enracinée, l'esprit d'industrie et d'entreprise tout-à fait nul : le souffle de l'ambition ne s'y fait point ou presque pas sentir; l'émulation n'y échauffe point les cœurs; l'engourdissement paisible et résigné du moyen âge domine encore une population casanière et timide. Entre le propriétaire qui possède héréditairement la terre et le journalier qui la retourne ne se trouve point de classe mitoyenne enrichie de ses sueurs, et parvenue, à force de travail et d'habileté, à se créer une sorte d'indépendance. Voilà pourquoi, malgré la supériorité incontestable du fermage, nous ne croyons point les pays de métayage destinés à passer par cette forme : les propriétaires y deviendront agriculteurs avant que les paysans se fassent fermiers. Peu importe d'ailleurs : la baisse continuelle du loyer des instruments de travail tend perpétuellement à diminuer le taux du fermage, jusqu'à le faire peut-être disparaître un jour. Dans les pays de métayage, le maître tend à devenir lui-même le directeur de son domaine : des deux côtés, c'est le même fait qui s'accomplit par des voies diverses. Partout l'homme capable, laborieux, assez riche ou assez bien famé pour posséder ou pour obtenir de l'emprunt les capitaux nécessaires, arrive à prendre en agriculture la souveraine direction et les profits les plus forts, pendant que l'influence et le revenu de l'homme incapable ou désœuvré diminuent. C'est à seconder ce double mouvement que doivent s'appliquer toutes les lois et toutes les mesures qui concernent l'industrie agricole (*v.* les articles FERME, FERMIER, MÉTAYAGE). C. LEMONNIER.

FERMAIL, terme de blason, qui se dit des fermoirs, agrafes, ou boucles garnies de leurs ardillons, qui s'adaptent aux manteaux, chapes, baudriers ou ceintures (*fibulæ*). Elles sont représentées, ou rondes, ou en losanges, ce qu'il faut avoir soin de spécifier en blasonnant. C'était autrefois une marque de dignité. On appelle écu *fermaillé* celui qui est chargé de plusieurs *fermaux*. Stuart, comte de Buchnam, portait de France à la bordure de gueules, *fermaillé* d'or, qui est de Durgel. On dit aussi dans le même sens : « semé de boucles d'or. » X.

FERME. On nomme ainsi l'ensemble d'une exploitation rurale affermée, c'est-à-dire des bâtiments et des terres dont le propriétaire abandonne la culture et la

jonissance pour un temps déterminé, moyennant une redevance fixe. On désigne, au contraire, sous le nom de *métairies* les exploitations tenues à *moitié fruits* par des *metayers* ou *colons partiaires* (*v.* plus hant l'art. FERMAGE). La supériorité de richesse, d'intelligence et de liberté que le fermier possède généralement sur le métayer se traduit aux yeux dans l'étendue, la commodité, la propreté, l'opulence même de l'habitation du premier, comparée à la petitesse, à la saleté, à la misère et au mauvais état du réduit occupé par le second. La Flandre, l'Artois, la Normandie, la Picardie, l'Ile-de-France, l'Alsace, sont, en France, les contrées où sont établies les plus belles fermes; le Berri, l'Anjou, le Poitou, la Bourgogne, la Franche-Comté, la Guienne, la Gascogne, le Languedoc, la Provence, sont encore soumis au métayage. — Une grande cour carrée, dans laquelle s'élèvent des pyramides de fagots et de hautes meules de pailles, entourées par des écuries; des étables, des hangars, sous lesquels on remise les charrettes, les chariots, les charrues, les herses, les rouleaux; des toits à porcs, des poulaillers, et enfin, le corps de logis qu'habite la famille du fermier, tel est l'aspect ordinaire des grandes fermes dans la plupart des contrées que nous avons nommées. — Un carré de terre en friche, non clos, au centre duquel s'élève une chétive masure dont les granges et les bestiaux occupent le rez-de-chaussée pendant que l'unique étage au-dessus est habité pêle-mêle par les individus des deux sexes qui forment la famille; autour de la maison, des bandes de canards ou d'oies qui glapissent, quelques poules qui vont à la picorée, une jument à tous crins, qui broute avec son poulain une herbe courte et maigre: telle est la physionomie d'une métairie du Berri ou du Languedoc — L'intérieur des deux exploitations correspond à leur apparence: chez le fermier, de bons meubles en chêne, en noyer, parfois même en acajou, d'une forme un peu vieille, mais en bon état; d'excellents lits, des secrétaires, des bureaux, une table à jeu; chez les plus riches, des gravures assez bonnes, quelquefois même, dans le voisinage des villes, un piano, témoignent que les goûts et les désirs du maître du logis ne se bornent pas au strict nécessaire: on respire chez lui je ne sais quel parfum de civilisation; on sent avec plaisir que sa famille ne reste pas complètement étrangère aux arts et aux jouissances intellectuelles; on y trouve des journaux, quelques livres nouveaux, que l'on fait venir par cotisation. — Chez les métayers les plus opulents, au contraire, les habitudes et les goûts d'une vie pauvre et chétive restent enracinés. Beaucoup de métairies du Languedoc ne sont point carrelées; il n'est point rare de les trouver sans fenêtres et sans vitres, recevant la lumière et le froid par une ouverture qui ne se ferme qu'au moyen d'un volet grossier. Les murs et les plafonds sont enduits d'une épaisse couche de fumée, ou, ce qui est un grand luxe, mal reblanchi à la chaux. La même pièce sert à toute la famille, de chambre, de salon, de cuisine, de salle à manger et de magasin aux provisions. Une lourde table et quelques bancs, une espèce de bahut grossier, quelques chaises; le long des poutres, une double claire-voie où durcissent et s'enfument de compagnie quelques andouilles et une douzaine de pains, pesant chacun 20 ou 25 livres; des lits fermés sur trois côtés comme des armoires, dans chacun desquels couchent trois ou quatre personnes, tel est à peu près l'ameublement d'une exploitation rurale dans les pays de métayage; quant aux arts, dont vous trouvez souvent dans les fermes quelques traces, n'en cherchez ici nul vestige, sinon, peut-être, une image de saint grossièrement enluminée de vert et de rouge, ou un portrait de Napoléon et de Marie-Louise, juchés en grands manteaux bleus sur un beau cheval jaune. — Ajoutons, pour être complètement vrai, que le tableau que nous venons de tracer ne représente que l'aspect général des choses. Nous ne voulons point dire que la richesse et la civilisation accompagnent si exclusive-

ment le système du fermage qu'entre le fermier et le métayer on ne puisse jamais établir avec raison le parallèle inverse. Le fermier irlandais, par exemple, qui ne peut même compter sur la pomme de terre, unique soutien de sa triste existence, est bien pauvre auprès du métayer gascon ou languedocien, qui boit de la piquette six mois de l'année, et goûte deux fois par an de la viande de boucherie. Le fermage est, comme toute institution, à la fois effet et cause : dans les pays où cette forme d'exploitation n'a pas trouvé un milieu favorable, elle s'est introduite sans porter les heureux fruits qu'elle a donnés ailleurs. Une seule chose est certaine, c'est que le fermage est en lui-même infiniment plus favorable à l'émancipation du travail que les formes qui l'ont précédé, et que nulle part le système de métayage n'a donné aux entrepreneurs agricoles la richesse, l'indépendance et la considération dont ils sont, en beaucoup de contrées, redevables au fermage. CH. LEMONNIER.

FERMENT. Si l'on entend désigner par ce mot tout corps ayant la propriété d'exciter dans une eau sucrée un mouvement tumultueux d'où résulte un dégagement d'acide carbonique et une production d'alcool, comme j'ai fait voir qu'une multitude de matières animales azotées sont dans ce cas, et qu'aucune matière non azotée ne peut le faire, j'en conclus que la plupart des matières animales azotées sont des ferments. Une seule, dans le cours de mes expériences, s'est comportée autrement, c'est l'urée; cette exception s'explique aisément : l'urée, du moment où elle se décompose, fournit abondamment du carbonate d'ammoniaque, et cette matière saline, comme tous les sels, arrête la fermentation. Si, d'ailleurs, l'urée est elle-même un sel (le cyanate d'ammoniaque), comme Woehler l'a établi synthétiquement, l'urée ne doit point, en effet, produire ce mouvement. Mais si l'expression de *ferment* devait être exclusivement réservée aux corps qui, tels que la levure de bierre, déterminent sur-le-champ la fermentation de l'eau sucrée, le nom de ferment ne conviendrait plus qu'aux levures de bierre, de raisin, de groseilles, etc., c.-à-d. aux dépôts formés pendant la fermentation des moûts sucrés : c'est ainsi que l'entendent M. Thenard et la plupart des chimistes. Cependant, comme des mots différents sont ordinairement faits pour exprimer des choses diverses, j'ai pensé que le nom de *levure* étant déjà affecté à ces dépôts d'une action si énergique, celui de *ferment* devait être réservé à tout corps azoté susceptible d'opérer la conversion du sucre en alcool. L'albumine, ou la glaire d'œuf, qui en est presque entièrement composée, est une des substances qui opèrent ce changement, mais il faut du temps pour obtenir ce résultat, et dans ce cas, comme dans tous les cas analogues, il se forme des dépôts plus actifs que la matière qui leur a donné naissance, et qui se comportent avec une énergie qui les fait confondre avec les levures, ou qui au moins les en rapproche. On peut, en conséquence, dire avec certitude que les levures sont un produit de la fermentation. Mais est-ce la matière animale, est-ce le sucre qui les a fournies? Un mot suffit à la réponse : le sucre ne contient point d'azote, la levure en contient, puisqu'à la distillation elle donne un corps azoté, le carbonate d'ammoniaque, et qu'elle se putréfie à la manière des substances animales. Ainsi, dans cette opération, c'est la matière animale qui a provoqué la fermentation vineuse, ou, ce qui revient au même, c'est la substance végétale azotée qui le plus souvent la remplace, qui est changée en levure par la réaction du sucre.

FERMENTATION. C'est le mouvement spontané dans lequel entre une matière organique, et duquel résultent des substances différentes de celle où s'est manifestée cette action. On distingue plusieurs sortes de fermentations : la fermentation alcoolique ou vineuse, dans laquelle un moût sucré devient spiritueux en laissant dégager de l'acide carbonique; la fermentation acide, où l'oxygène de l'air passe à l'état de gaz acide carbonique, en portant l'alcool d'une liqueur spiritueuse à celui

de vinaigre; la fermentation putride, par laquelle un corps d'origine végétale ou animale, après avoir passé par diverses phases, se trouve transformé, en définitive, en eau et en acide carbonique, et, si la matière est azotée, en plusieurs autres produits caractéristiques : ces produits sont des sels ammoniacaux, formés par les acides carbonique et acétique, et quelquefois par les acides margarique et oléique; ces substances salines sont accompagnées, selon Braconnot, d'une substance particulière, l'aposépédine, matière qu'il regarde comme un produit constant de la pourriture des substances animales. Quelques-uns rapportent à une fermentation sucrée la manifestation de la saveur douce qui s'observe dans les céréales pendant leur germination, et d'autres encore attribuent à une fermentation particulière la couleur bleue qui se développe dans la macération des plantes qui fournissent l'indigo, macération pendant laquelle, au dire de certaines personnes, il y a dégagement d'acide carbonique. Ces deux dernières peuvent être contestées : en effet, rien ne prouve que le sucre soit formé dans l'acte de la germination; il résulte au contraire, au rapport de M. Clément, des expériences nombreuses faites en Angleterre, que les liquides spiritueux fournis par la fermentation du grain germé ne donnent pas à la distillation, toutes choses égales d'ailleurs, plus d'alcool que celles qui ont été préparées avec le grain non germé; mais d'autres phénomènes, tels que celui de la réaction du gluten sur l'amidon, tendent à établir la transformation spontanée de l'amidon en sucre. Rien ne prouve non plus qu'une fermentation soit nécessaire à la production de l'indigo; je me rappelle à ce sujet que des feuilles de l'*Isatis tinctoria*, autrement dit *pastel*, ayant subi une infusion de 10 à 15 minutes dans une eau à 60° du thermomètre centigrade, j'y versai de l'eau de chaux à parties égales, et qu'en agitant le tout dans un flacon plein d'acide carbonique, j'eus sur-le-champ un précipité bleu, formé de carbonate calcaire et de l'indigo que la chaux avait entraîné dans sa précipitation par l'acide carbonique; et cependant il n'y avait là rien qu'on pût assimiler à une fermentation. Il est possible que la fabrication de l'indigo dans les colonies soit accompagnée d'un mouvement spontané, mais ceci me semble un phénomène à part, et duquel ne dépend pas nécessairement la production de l'indigo. — La fermentation panaire n'est que la réunion des fermentations alcoolique et acide, et celle des fromages faits ne paraît être qu'une des phases de la fermentation putride. — La fermentation alcoolique s'opère toutes les fois que se trouvent en présence, du sucre, un ferment, une quantité d'eau suffisante, et une températature de printemps ou d'été, c.-à-d. de 18 à 27°. Une température plus basse serait moins convenable, et j'ai expérimenté qu'au-dessous de 7 à 8° elle ne pourrait avoir lieu. Si elle atteignait 100°, et, par conséquent, si elle excédait cette limite, elle s'opposerait à l'établissement de ce mouvement spontané, et le ferait cesser s'il était déjà commencé. La présence de l'air, ou plutôt de l'oxygène qu'il renferme, est nécessaire à l'effet initial, M. Gay-Lussac l'a démontré; il a tenu du moût de raisin à l'abri de l'air dans une cloche remplie de mercure, et la fermentation ne s'est point développée, la chaleur étant de 18 à 20°; mais aussitôt qu'il a porté dans ce moût une bulle d'air ou d'oxygène, la fermentation s'y est promptement établie et s'est continuée d'elle-même sans aucune autre addition d'air. Le mouvement tumultueux que l'on observe alors est dû à un dégagement de gaz acide carbonique parfaitement pur, et lorsque ce mouvement s'est apaisé, la liqueur, de sucrée qu'elle était, est devenue vineuse; si alors on la distille, on obtient de l'alcool ou esprit de vin. C'est en s'opposant par une fermeture convenable au dégagement d'une partie de l'acide carbonique que se font les vins mousseux et plusieurs autres boissons analogues. A quel cause devons-nous rapporter ce phénomène? Le rôle du ferment est sans doute obscur. Cependant, si l'on emploie comme telle la levure de bierre, il suffit d'une fraction minime,

un 100me 1/2 du poids du sucre, pour déterminer l'action, qui se continue ensuite d'elle-même, sans addition d'aucune autre substance. Or, si l'on recherche à quel genre de forces connues on peut rapporter un phénomène de cette espèce, on ne trouve que les forces électriques signalées par Volta qui puissent produire des effets analogues. Ainsi, soit, comme l'a fait observer M. Gay-Lussac, que l'on compare ce phénomène à celui de la végétation métallique obtenue, par exemple, en précipitant le plomb de ses dissolutions au moyen du zinc, procédé dans lequel le zinc commence une précipitation qui se continue par un procédé galvanique (le zinc ne pouvant évidemment agir là où il n'est pas, et la végétation continuant au-delà de la surface de ce métal); soit que l'on considère, avec M. Béquerel, que toute réaction chimique donne de l'électricité, et peut, convenablement employée, engendrer un courant électrique capable de produire des décompositions; soit, enfin, que l'on considère, comme je le fais, que dans tout procédé galvanique l'action chimique détermine un état électrique, qu'il suffit de développer en un point pour que toutes les molécules du même corps en reçoivent un état particulier, qui leur permet de continuer les effets de décomposition au-delà du point où l'action chimique s'est fait sentir, on demeurera convaincu que le phénomène de la fermentation alcoolique doit être rapporté à ce genre de forces. C'est dans cette persuasion que j'ai tenté par ce moyen un dégagement de gaz acide carbonique et une production d'alcool là où je n'avais obtenu ni l'un ni l'autre. C'est ainsi qu'ayant traité alternativement de l'extrait de levure de bierre par l'eau d'abord, et par l'alcool ensuite, j'ai fini par obtenir des extraits qui, mêlés au sucre et à l'eau, donnaient lieu à des matieres muqueuses, mais où l'on ne pouvait distinguer aucun mouvement, tandis qu'en appliquant à ce mélange, soit l'étincelle électrique, soit mieux encore les procédés de Volta, j'y déterminais une fermentation bien décidée et qui présentait tous les caractères de la fermentation vineuse. J'ai répété cette expérience plusieurs fois, et il ne me reste aucun doute à cet égard. Vainement voudrait-on m'opposer que toutes les actions chimiques développant de l'électricité, toutes devraient exciter la fermentation, et qu'il n'en est point ainsi: cette objection n'a plus de force lorsque l'on considère que l'action des corps étrangers, tels que les sels, certains oxydes et une multitude d'acides, gène et suspend la fermentation, comme je m'en suis assuré, et que le phénomène chimique qui donne lieu au mouvement électrique d'où résulte l'alcool doit se passer entre les molécules du ferment et celles du sucre. J'imagine donc que l'oxygène de l'air, en réagissant sur le ferment, rompt un équilibre peu stable, et que ce corps, entrant par-là dans un état électrique, continue à prendre au sucre l'oxygène dont il a besoin pour passer à l'état de levure, en laissant dégager de l'acide carbonique. — C'est de la fermentation alcoolique que le sucre tire son caractère le plus tranché : ainsi, la matière douce de la réglisse n'est point un sucre, parce qu'elle ne peut subir la fermentation vineuse. Quant au ferment, est-il un corps particulier, ou cette dénomination s'applique-t-elle à une classe de corps plus ou moins nombreuse? c'est ce dont nous avons cherché la solution à l'article Ferment, auquel nous renvoyons.

Fermenter, c'est être en fermentation ou y entrer.

Fermentescible. Une substance est fermentescible lorsqu'elle est susceptible de fermenter. Colin.

FERMETÉ, qualité qui imprime à nos doctrines, à nos desseins et à nos actions une suite, une persévérance, que rien ne peut ébranler : tentations, périls, on échappe à tout. Aussi, quand le discernement précède, ou, pour mieux dire, éclaire la fermeté, l'homme -il parvenu au plus haut degré de sa force, de sa puissance et de sa majesté ; il offre tous les genres de grandeur et de garanties. L'expérience a d'ailleurs prouvé que la fermeté tient plus au caractère et à l'édu-

cation qu'aux lumières et aux connaissances. — Les individus qui vivent renfermés au sein des bibliothèques, à force d'avoir lu sur toutes choses le pour et le contre, savent rarement se décider : ils ont toujours dans la mémoire un argument qui en balance un autre : dans les occasions importantes, ils sont donc en général sujets à manquer de fermeté. Il en est de même des avocats, et c'est ce qui explique leur médiocrité dans les affaires publiques. Ils n'ont pas la source qui féconde les hommes d'état, une fermeté tout à la fois prompte et courageuse : ils préparent les voies, mais ne marchent pas droit au but. Dans mille circonstances imprévues, un homme du peuple, un simple paysan, écarteront successivement tous les obstacles. En proie à une seule idée, ils y puisent une vigueur d'action qui vaut beaucoup mieux que la profondeur de réflexion de tels ou tels esprits spéculatifs. Les femmes, qui sont douées de tant de timidité et de douceur, reçoivent des devoirs ou des sentiments qui dérivent du cœur une fermeté qui maintes fois déconcerte l'intrépidité des hommes : il n'est puissance ou effort dont ne puisse triompher une mère qui combat pour la cause de ses enfants, ou une jeune fille qui veut sauver l'honneur de sa famille ; elles possèdent une fermeté telle qu'elle leur communique, je me reprends, qu'elle leur inspire non seulement toutes les vertus, mais leur donne l'intelligence de tous les genres de réussites. — Il y a une fermeté qui vient du cœur, comme une fermeté qui vient de l'esprit : il faut en général beaucoup plus compter, dans les rapports ordinaires, sur la première que sur la seconde, parce que le cœur a de l'élan et du feu, et que l'esprit au contraire incline toujours du côté de la prudence : or, rien n'est plus contraire à la fermeté. — Il est des époques où celle-ci brille d'un éclat particulier : ce sont les guerres civiles produites par des opinions, soit religieuses, soit politiques. Envahissant les masses, elles se convertissent pour elles en devoirs d'autant plus sacrés qu'ils sont volontaires ; la fermeté, de particulière qu'elle était d'abord, se montre générale ; quelquefois même elle devient nationale. Alors il n'y a plus que le temps qui puisse la vaincre : c'est une tâche devant laquelle le pouvoir contemporain reste impuissant.

Saint-Prosper.

FERMETURE, système de pièces en bois ou en métal qui servent à fermer une ouverture. La fermeture des boutiques, par exemple, se compose de volets mobiles, de barres de fer, qu'on assujettit avec des boulons et des clavettes. — En général, on peut désigner par cette expression une grille, une porte, une barre placée en travers d'un passage. — Ce mot signifie aussi l'action de *fermer;* on dit : quand l'heure de la *fermeture* des portes sera arrivée, etc. T.

FERMIER, locataire d'un *fonds de terre*. Le *propriétaire* lui cède, moyennant un *fermage*, le droit de retirer les *profits* du fonds. — Le fermier fait un marché à forfait sur lequel il gagne si les profits du fonds excèdent le fermage, et où il perd dans le cas contraire.

Feu J.-B. Say.

Le *fermier* est donc l'homme qui exploite et cultive pour son compte et à son profit la terre d'un autre, à la charge de payer au propriétaire une redevance déterminée. Le fermier tient le premier rang dans la hiérarchie des travailleurs agricoles : c'est un entrepreneur de culture, un véritable manufacturier de denrées agricoles. Ses intérêts généraux sont donc les intérês du travail en général, c.-à-d., 1° le bon marché des instruments de travail ; 2° la multiplication et la facilité des voies de transport ; 3° la création d'écoles agricoles en partie gratuites ; 4° l'extension du crédit ; 5° la disparition des impôts de douanes, sans excepter le droit imposé aux céréales venant de l'étranger. Ce n'est point en effet l'agriculteur, mais le propriétaire seulement, qui se trouve intéressé au maintien de l'élévation artificielle du prix des blés, la baisse de ce prix, comme nous aurons plus tard occasion de le montrer, pouvant seulement amener une diminu-

tion dans le taux des fermages, et non point dans le taux des profits ni des salaires agricoles. — Les intérêts particuliers du fermier, sont : 1° la réforme du système hypothécaire, en vue de la mobilisation de la propriété foncière; 2° la création de banques agricoles; 3° enfin, l'introduction des baux à long terme, et qui laissent au preneur liberté pleine et entière d'exploiter à sa volonté. Il va sans dire qu'en tous ses points l'intérêt de l'agriculture est identique à celui du fermier. L'amélioration la plus urgente serait sans doute la dernière énumérée. Le fermier est en général, on peut même dire toujours, plus capable que le propriétaire de diriger l'exploitation; il est donc utile, naturel même, que ce soit lui qui règle d'une manière absolue le mode de culture et d'assolement qu'il juge convenir le mieux. La seule crainte légitime que puisse concevoir le propriétaire, c'est que, dans l'incertitude du renouvellement de son bail, le fermier n'épuise la terre pendant les dernières années, et ne cherche alors exclusivement son propre intérêt aux dépens du domaine : mais c'est un péril contre lequel il est facile de se mettre en garde, en réglant par le bail ou canon de ferme la culture que le fermier sera tenu de suivre pendant les trois ou quatre dernières années. C'est vraiment la seule stipulation que le propriétaire doive exiger dans son propre intérêt; les autres clauses restrictives, dont beaucoup accablent et chargent leurs fermiers, ne sont bonnes qu'à décourager ces derniers, à les détourner de leurs travaux, à mettre obstacle aux améliorations dont ils auraient pu concevoir le projet : car les entreprises d'agriculture comme toutes les autres sont menées avec d'autant plus de persévérance, de soins et d'habileté que celui qui les dirige est plus libre et plus assuré d'en retirer exclusivement le profit et l'honneur. Les mêmes raisons plaident en faveur de la longueur des baux, qui devraient être au moins de 21 ans, et souvent de 27 et davantage. Il suffit de considérer la lenteur des opérations agricoles, le temps que les capitaux consacrés à cette industrie mettent à rentrer, la nécessité cependant de faire chaque année des avances très fortes, afin de mettre et de maintenir les terres en bon état, pour comprendre combien il est absurde et nuisible aux intérêts mêmes des propriétaires de ne consentir au fermier que des baux à court terme : on peut avoir en ce cas la certitude que le fermier ne fera tout au plus que maintenir le domaine, et qu'il se gardera d'entreprendre aucune amélioration de longue haleine, incertain qu'il sera de rentrer à temps pour en profiter dans les avances qu'il aurait pu faire.—Une autre condition fort importante pour les fermiers, c'est que le fermage soit stipulé en argent, et non point en denrées ou en argent, à la volonté du propriétaire. Dans ce dernier cas en effet, le fermage se trouve beaucoup plus fort qu'il ne le paraît au premier coup d'œil; car si l'année est mauvaise, et le pain cher par conséquent, la même quantité de blé représentera plus d'argent, et c'est alors que le propriétaire ne manquera point d'exiger le paiement en nature; au contraire, si la récolte est abondante et le grain bon marché, il demandera le paiement en argent. Le fermage dût-il même invariablement se payer en denrées, cette condition est moins favorable au fermier que celle du paiement en argent, car le taux du fermage en argent étant calculé sur la moyenne des récoltes, le fermier perd en payant en nature les chances du gain qu'il peut réaliser sur la hausse et la baisse alternative du prix des denrées.—Ajoutons enfin que le fermier, représentant tout ensemble les intérêts du travail, parce qu'il est lui-même travailleur, et les intérêts de la conservation, parce qu'il est ordinairement riche et souvent propriétaire foncier, la loi électorale devrait lui compter comme cens au moins la moitié des contributions foncières supportées par la terre qu'il exploite, et dont, selon l'usage, l'avance est faite par le fermier, qui en déduit le montant sur le prix de son fermage. Ceci mérite qu'on y réfléchisse profondément. Ch. Lemonnier.

FERMIERS GÉNÉRAUX, association financière et privilégiée, qui tenait à bail les revenus publics de la France avant la révolution de 1789, et qui occupe une large place dans notre histoire fiscale. Ses baux comprenaient les grandes gabelles, les gabelles locales, les petites gabelles, le tabac, les traites, les entrées des octrois de Paris, les aides du plat pays. Chaque genre d'impôts formait un département spécial, dirigé par l'un des fermiers généraux, ou par un adjoint aux fermiers généraux. Ce monopole est d'une origine fort ancienne: les mots *fermes* et *fermiers* indiquent assez que cette exploitation des deniers publics était précédée d'une adjudication; mais, depuis long-temps, ces baux n'étaient qu'une simple formalité, sans publicité, sans concurrence. Tout se passait entre le ministre des finances et les financiers de son choix: il en arrêtait la liste. Ces financiers ne figuraient au traité du bail que comme cautions du fermier titulaire, qui était toujours un prête-nom; un modique traitement annuel de deux à trois mille francs était alloué au signataire, seul personnellement responsable des conditions du bail. La signature d'un valet figurait dans cet acte en face de celle du roi et de son principal ministre. Le renouvellement des baux était une bonne fortune pour ce ministre et les favoris: un pot-de-vin considérable pour lui, pot-de-vin hautement avoué, et considéré comme un émolument très légitime, et sous le nom bizarre *de croupe*, dont le chiffre était fixé par le même ministre; des portions d'intérêt étaient données aux seigneurs, aux dames de la cour, à tous ceux que le roi voulait en gratifier. Le nombre des fermiers généraux était ordinairement de 40, comme à l'académie française, qu'ils remplacèrent, en 1673, dans le local qu'elle avait occupé jusqu'alors à l'hôtel Séguier, rue du Bouloi, appelé encore aujourd'hui *hôtel des Fermes*. Leur nombre s'était élevé à 60 à la fin du dernier siècle. Ces croupes étaient gratuites; d'autres résultaient d'une somme déterminée, versée en commandite dans la caisse des fermiers généraux. Ils se divisaient en trois catégories quant à leur portion d'intérêt dans les bénéfices: 1° fermiers généraux ayant place ou part entière sans croupes ni pensions; le nombre en était très limité; 2° fermiers généraux ayant places entières, mais grevées de pensions; 3° fermiers généraux ayant croupes et pensions sur leurs places. Les bénéfices étaient évalués de 6 à 7 millions, les croupes et pensions à 2 millions. Le chiffre des sommes à verser au trésor à 180 millions au plus. Le tout se composait des impôts donnés à bail ou en régie à la ferme générale. Des ordonnances spéciales fixaient les attributions, les droits et les obligations des fermiers généraux. Des lois fiscales d'une excessive sévérité les protégeaient contre la fraude et la contrebande. Les faux-sauniers étaient punis des galères. Il était défendu aux officiers des élections et à tous les magistrats des juridictions fiscales de s'intéresser dans les sous-baux, à peine d'interdiction de leurs charges, de confiscations de leurs avances, et de 500 livres d'amende. Le roi avait droit de contrainte contre les fermiers généraux, et ceux-ci contre les sous-fermiers, les sous-fermiers contre leurs délégués et commis. Les instances se prescrivaient par cinq ans. Ces contraintes par corps, dont l'exercice était réservé au trésor, n'étaient dans le fait applicables qu'au signataire du bail, prête-nom salarié des fermiers généraux. Toutes ces dispositions coërcitives étaient formulées dans l'ordonnance royale de 1681. Les bénéfices des fermes générales ne peuvent être évalués: ils étaient considérables; peu d'années suffisaient pour s'y créer une immense fortune. Il est bien vrai que le chiffre avoué n'était pour tous que de 2 millions, ce qui n'eût donné à chaque fermier général que 50 mille francs de bénéfice annuel; mais ils ne se contentaient pas de si peu. Dans les moments de crise, les fermiers généraux venaient, sur l'appel du contrôleur-général des finances, au secours du trésor épuisé. Ces crises se re-

nouvelèrent plus fréquentes, plus vives que jamais sous le règne de Louis XV. On en concluait que leur monopole pouvait être utile ; mais une juste répartition des impôts, une perception égale et peu dispendieuse, et surtout l'économie dans les dépenses, eussent rendu ces crises très rares, et le remède eût été prompt, facile. Les abus, allant toujours croissant, amenèrent le cataclysme politique de 1789. Les trois ordres furent unanimes pour la suppression des fermiers généraux; les vœux de la France, à cet égard, se résument avec une énergique précision dans les cahiers de la noblesse. Partout on se récriait contre l'énormité et l'arbitraire des amendes. « On ne peut voir sans indignation les amendes prononcées en cas de contraventions, et le prix des transactions arrachées à la faiblesse, et commandées par la crainte, tourner au profit des fermiers généraux et de leurs employés. Le roi afferme des droits et non des vexations ruineuses (*Cah. nobl.*, Angoumois, p. 24). » Le tiers-état de Bretagne réclamait sans détour la suppression du monopole des fermes générales: « Que les administrateurs, régisseurs et fermiers généraux soient supprimés (Rennes, art. 75). » L'opinion était exaspérée contre les fermiers généraux ; ils étaient traduits sur les théâtres, et attaqués chaque jour dans des pamphlets et dans des écrits plus graves. Les cours souveraines appuyaient de leur autorité et de leur puissante influence cette réprobation publique. Les états-généraux de 1789 s'ouvrirent sous l'influence de cette opinion. Les baux des fermes générales, furent de fait annulés par l'établissement du nouveau système d'impôt. Le mode de liquidation des compagnies financières, le traitement et les indemnités accordés aux fermiers généraux, pour eux et pour leurs frais de bureau, furent réglés par la loi du 11 juin 1790, ils furent plus tard supprimés par celle du 2 déc. même année. Les scellés furent apposés sur les papiers des fermiers généraux, par un décret du 3 juin 1793. Il leur fut interdit de vendre ni d'hypothéquer leurs immeubles jusqu'au rapport du décret de quitte de leurs comptes. Ils furent bientôt après emprisonnés, leurs biens séquestrés; ceux qui étaient intéressés dans les baux de David, Salzard et Mager, furent traduits au tribunal révolutionnaire ; quelques adjoints furent exceptés; tous les autres périrent sur l'échafaud. La science réclamait en faveur de Lavoisier, qui avait consacré aux travaux chimiques sa fortune et sa vie : sa mort fut plus qu'une injustice, ce fut une calamité. — Tous les fermiers généraux n'étaient pas des *Turcarets*; plusieurs honorèrent leur époque par leurs vertus, leurs talents. La France du XVIIIe siècle place au rang de ses philosophes et de ses savants les plus distingués Helvétius et Lavoisier. L'illustre veuve d'un de ces millionnaires, réduite à la plus obscure médiocrité, répondait à un puissant monarque, étonné de son héroïque résignation : « Ah ! sire, si vous saviez ce qu'il peut y avoir de bonheur dans deux arpents de terre ! » Cette veuve, c'était Mme Helvétius ; ce monarque, c'était Napoléon. DUFEY (de l'Yonne).

FERMOIR, espèce de crochet que les anciens relieurs fixaient sur les bords des couvertures d'un livre, et qui servaient à le tenir; les gros *in-folio* dans lesquels sont notés les chants des offices, ainsi que certains gros registres, sont pourvus de fermoirs. — Les menuisiers et autres artisans sur bois appellent *fermoir* un gros ciseau plat à deux biseaux, dont ils font usage pour détacher d'une planche, etc., le bois qui excède une certaine mesure arrêtée en largeur ou en épaisseur. T.

FERNAMBOURG (*v.* PERNAMBUCO).

FERNANDEZ (JEAN), navigateur portugais, employé dans l'expédition envoyée par l'infant don Henri, en 1446, pour l'exploration des côtes d'Afrique. Cette expédition était dirigée par Antonio Gonzalès. Demeuré parmi les Maures voisins du *Rio do Ouro*, et réduit par eux à l'esclavage, J. Fernandez fut le premier voyageur d'Europe qui pénétra dans ces terres inhospitalières. A son retour dans son pays, il fit connaître au prince les mœurs de ces tribus barbares,

et l'on a remarqué une grande conformité dans les récits de ce navigateur, recueillis par les historiens portugais, avec les relations du célèbre Mungo-Park. Lors d'un second voyage, fait en 1448, l'intrépide Fernandez ayant encore voulu s'avancer dans l'intérieur des terres, y fut abandonné par ses compatriotes, sur la côte voisine des Maures de Meça, et sa destinée ultérieure est restée inconnue.

Fernandez (Alvaro). Autre membre de cette nombreuse race de navigateurs qui illustrèrent le Portugal au xve siècle, connu surtout par la relation du naufrage du galion le *Grand-Saint-Jean*, auquel il avait eu le bonheur d'échapper. Le récit de ce naufrage, qui eut lieu sur les côtes de Natal (24 juin 1552), et dont le plus grand intérêt est dans la narration de la fin tragique du capitaine Manuel de Souza et de sa famille, fut publié à Lisbonne en 1554. Ce fait est devenu le sujet d'un poème en 17 chants, composé par Jérôme Cortéréal, poète portugais, et qui parut après la mort de ce dernier, par les soins de son gendre, Antoine de Souza, en 1594. L'épisode qu'Esmenard a consacré à ce funeste événement est l'un des meilleurs morceaux de son poème de la *Navigation*.

Un autre Fernandez (Alvaro), aussi marin portugais, doit son renom à des découvertes qui conduisirent les navigateurs de cette nation 40 lieues au-delà des parages déjà explorés sur les côtes d'Afrique. Ses deux voyages eurent lieu en 1446 et 1447 : dans ce dernier, il dépassa de beaucoup le *Rio-Grande*, parvint à 33 lieues plus loin, à l'embouchure du *Tabité*, et même jusqu'à 7 lieues au delà. Mais les hostilités des Noirs, habitants de la côte, le forcèrent à retourner en Portugal, où le roi don Pedro et le prince Henri l'accueillirent avec honneur. Il reçut de chacun d'eux un don de 100 ducats d'or. Aubert de Vitry.

FERNEY. L'intérêt inspiré par les hommes célèbres s'attache même aux lieux qu'ils ont habités : Tibur, Tivoli, Mantone, Auteuil, Windsor, Montbar, Ermenonville, conserveront toujours un reflet de la gloire des écrivains dont ils furent l'asile. Ferney frappe plus vivement encore l'imagination : Ferney est à la fois la demeure et la création de Voltaire ; là vit encore la pensée du grand homme. Toutes les parties du monde sont remplies de son génie : ces lieux le sont de ses bienfaits. — Lorsque Voltaire acheta la terre de Ferney (en 1770), elle n'était habitée que par une quarantaine de malheureux paysans, abrutis par la plus extrême misère : en peu de temps, Ferney se peupla de laboureurs aisés et d'artisans industrieux. Les dissensions qui désolaient Genève depuis dix ans faisaient fuir tous les ouvriers que la guerre civile n'avait point enrégimentés : Voltaire les recueillit, leur donna une demeure propre et saine, leur avança des fonds, et les empêcha ainsi d'aller porter leur industrie à l'étranger. Le commerce d'horlogerie fleurit à Ferney. Une partie du sol était en friche, des laboureurs furent appelés, la terre devint féconde ; une laborieuse colonie s'accroissait rapidement sous les regards de son illustre bienfaiteur. Des Allemands, des Suisses, des Savoyards, des Génevois, s'empressaient de demander un asile à Voltaire et de lui offrir leur industrie : sa bourse leur était toujours ouverte, et, pour achalander leurs naissantes manufactures, il voulut être lui-même leur facteur. Il expédia leurs produits à Paris, en Prusse, en Espagne, en Russie ; partout il intéressa en leur faveur les souverains et leurs ministres. La gloire de Voltaire brillait alors de son plus vif éclat : plus que septuagénaire, ce génie universel n'avait, à aucune époque, déployé une si puissante activité. Il composait des histoires et des contes, des tragédies et des poésies badines, commentait Newton et dictait des préceptes d'agriculture, fondait une cité heureuse, jouait la comédie, brisait les fers des serfs du Jura, adressait des épîtres en vers au roi de la Chine, donnait des leçons de goût et de tolérance aux princes et aux prélats, arrachait au bourreau les têtes innocentes de Sirven, de Détalonde, de la veuve de Montbailly,

réhabilitait la mémoire des Calas, des Martin et des Lally; offrait un asile à tous les persécutés, payait à la petite-fille de Corneille la dette nationale, sapait les préjugés, dont le renversement plus hâtif aurait prévenu les crimes sanglants d'une révolution que l'aveuglement du pouvoir rendit aussi funeste qu'inévitable.—Voltaire, devenu le flambeau de la raison publique, était le véritable souverain du siècle; ce siècle est le sien : il étendait le sceptre de la pensée sur les peuples et sur les rois. Cette monarchie universelle que rêva Louis XIV, que Bonaparte poursuivit à travers des fleuves de sang, Voltaire la posséda, et le règne de son génie s'étend chaque jour avec les progrès de la civilisation. On conçoit que le lieu où ce monarque tint sa cour doive attirer l'attention universelle : aussi Ferney voit-il se succéder sans cesse une foule de voyageurs, dont les uns viennent satisfaire une avide curiosité, et les autres payer un tribut d'admiration ou de reconnaissance à la mémoire de l'homme universel.—Le château bâti par Voltaire est conservé dans l'état où il le laissa, lorsqu'âgé de 84 ans, il vint à Paris triompher et mourir; il appartient aujourd'hui à la famille du possesseur qui vendit Ferney à Voltaire. Mme Denis s'empressa de vendre cet héritage; elle n'eut aucun égard aux recommandations de son oncle, qui avait manifesté le vif désir que Ferney restât dans sa famille. Wagnière, dont la véracité n'a jamais été contestée, assure que cette femme avait abreuvé d'amertumes la vie de son illustre bienfaiteur, qui l'éloigna quelquefois de sa présence, mais dont elle ne put lasser l'inépuisable bonté. Une avenue de tilleuls, ouverte sur la route de Lyon à Genève, conduit au château, dont l'architecture est simple, mais élégante et noble; il domine le bourg et les campagnes voisines. De la terrasse qui longe le bâtiment, le regard plonge à l'orient sur le parc, le franchit, descend jusqu'au lac de Genève, dont il embrasse l'étendue azurée, et remonte sur les premières chaînes des Alpes, qui s'étendent entassées les unes sur les autres, et forment la base immense d'où le majestueux Mont-Blanc porte jusqu'au-dessus des plus hauts nuages sa masse de neiges éternelles. Lorsque le voyageur a parcouru les jardins, le parc, les avenues, où il a interrogé avidement les lieux les plus fréquentés par Voltaire; quand son guide lui a montré le berceau favori où l'hôte illustre se plaisait à rêver, le banc de gazon où il avait coutume de s'asseoir, le bosquet qu'il aimait à parcourir, le banc de feuillage formé par des rameaux entrelacés, et qui lui offrait un siége élastique et mobile, l'arbre majestueux, le frêne qu'il a planté lui-même, et que chaque voyageur mutile respectueusement, afin de lui dérober un peu de son écorce, le voyageur, dans les délices de l'illusion, croit voir, croit entendre celui dont il vient de trouver à chaque pas le vivant souvenir. Il revient au château, il monte avec une vive émotion l'escalier qui le conduit à la chambre à coucher; il touche avec un religieux frémissement la rampe pressée si souvent par la main qui traça tant de chefs-d'œuvre. Cette chambre, pendant plus de vingt ans l'asile des fécondes méditations du philosophe, est d'une extrême simplicité : sa longueur est de 15 pieds, sa largeur de 12. Le lit est en bois de hêtre; les rideaux, d'une vieille étoffe de soie jaune à ramage, sont, ainsi que la tenture des murailles, déchiquetés par les larcins pieux des visiteurs. Près du lit, à sa place accoutumée, se trouve encore la table de nuit, en bois commun; un fauteuil et six chaises en velours vert passé sont rangés des deux côtés de la chambre. Entre les rideaux du lit est suspendu le portrait de Frédéric; sur le même panneau, celui de Lekain : à droite le roi-poète, à gauche le roi de théâtre; près de là, le portrait de Voltaire à l'âge de 45 ans. En face du lit, le portrait d'Émilie, et, pour pendant, celui de Catherine-la-Grande, brodé en soie, offert à Voltaire par elle-même. La cheminée est de marbre blanc, de forme assez gothique. Près de la porte se trouvent trois cadres superposés : dans le plus élevé est le por-

trait au pastel d'une jolie blanchisseuse de Voltaire ; plus bas, le portrait gravé de Clément XIV, et au-dessous, la figure au pastel d'un petit ramoneur que Voltaire aimait beaucoup. Sur le côté de la chambre, en face du lit, sont suspendus les portraits gravés de Thomas, Leibnitz, D'Alembert, Helvétius, Mairan, le duc de Choiseul, les Calas, Diderot, Newton, Francklin, Racine, Washington, Corneille, Delille, Lafayette et Milton. En face de la cheminée est une espèce de cénotaphe, au-dessus duquel est écrit : *Mes mânes sont consolées, puisque mon cœur est au milieu de vous* ; et sur le cénotaphe même :

Son esprit est partout et son cœur est ici.

Ce vers, fait par le marquis de Villette, est mauvais, et ressemblerait à une épigramme s'il n'était destiné à Voltaire, dont le cœur fut la source inépuisable de tout ce qu'il a produit de sublime et de généreux. Ce trésor n'est plus à Ferney : il fut enlevé par Mme de Villette, à qui il appartenait, et qui en connaissait tout le prix. Fille d'un pauvre gentilhomme suisse, c'est elle que, sous le nom de *Belle et bonne*, Voltaire recueillit avec la tendresse d'un père ; il lui donna une éducation soignée, la maria et la dota. Elle se montra digne d'une si généreuse adoption : son caractère, son esprit aimable, sa vive reconnaissance, charmèrent la vieillesse de son illustre protecteur. Il se plaisait à lui laisser le soin d'accomplir les actes de sa bienfaisance : « C'est vous, lui disait-il, qui donnez du prix au peu de bien que je fais. » — La table de marbre qui portait l'inscription du cénotaphe a été brisée, en 1814, par les Autrichiens. Cependant, d'autres Barbares, à cette fatale époque, avaient respecté le lieu même qui avait renfermé les cendres de Jean-Jacques :

D'un pied respectueux, aux champs d'Ermenonville,
Le Tartare s'avance : il vient, le front voilé,
S'incliner sur le sol que Jean-Jacque a foulé.

— De la chambre à coucher, on descend au salon, les deux seules pièces du château qui n'aient point subi de changement depuis le départ de Voltaire. C'est dans ce salon qu'il accueillit les innombrables infortunés échappés à la hache du fanatisme, à la colère des persécuteurs ; c'est là que l'élite des savants, des artistes, des écrivains de l'Europe, apportaient au patriarche de la philosophie, au premier, au plus hardi penseur du siècle l'hommage de l'admiration universelle ; c'est là que des milliers de paysans, affranchis de la servitude du chapitre de Saint-Claude, des habitants du pays de Gex, des laboureurs, des artisans, venaient remercier le grand homme qui avait rendu la liberté aux uns, le droit de commerce aux autres ; délivré ceux-ci du fardeau de la gabelle, restitué à ceux-là des terres que n'opprimaient plus d'odieux priviléges ; c'est là qu'après avoir composé des épîtres sur la bienfaisance et sur le bonheur de faire des heureux, il venait mettre sa morale en pratique, en distribuant des sommes considérables à des pères de famille ruinés par un procès injuste, à des veuves, à des orphelins opprimés, à des commerçants qui avaient tout perdu, hors la probité. C'est là que Voltaire reçut l'ambassade que lui envoyait Catherine de Russie, en le priant de réviser le code composé en partie par cette souveraine, et destiné à civiliser les peuples soumis par ses conquêtes en Orient : « Je serai contente de moi, lui écrivait-elle, chaque fois que j'obtiendrai votre approbation. » Cette ambassade à un philosophe résidant à plus de 600 lieues de l'empire de Catherine avait été briguée avec instance par les plus grands seigneurs ; le choix de l'impératrice se fixa sur les deux hommes les plus instruits de sa cour. L'un d'eux fut le prince Kouslouski : la lettre de créance qu'il présenta à Voltaire se terminait ainsi : « Le prince a regardé comme une faveur insigne d'être envoyé à Ferney ; je lui en sais gré : si j'étais à sa place, j'en ferais autant. » — C'est là qu'attirés par le désir d'un noble épanchement et la plus juste admiration, accouraient les Malesherbe, les Turgot, les Choiseul, les Trudaine, les Guibert, les Delille, les D'Alembert, les Marmontel ; c'est là que l'orateur, le ministre, le prin-

ce, le conseiller du trône, qui, par des vertus, d'importants services à la patrie, avaient acquis la défaveur du despotisme, venaient chercher dans une parole flatteuse du grand homme une anticipation des éloges de la postérité. — Près du salon, on montre la place où fut la statue de Voltaire que Frédéric fit exécuter dans ses manufactures de porcelaine, lorsque, se ressouvenant de la dignité de son rôle de monarque, il voulut faire amende honorable des outrages que, dans sa jalouse colère, le poète-roi avait adressés au roi des poètes. Sur le socle était écrit, de la main de Frédéric : *viro immortali*, et Voltaire lui répondait : « Votre majesté me donne une habitation dans ses domaines », et il disait à ceux qui remarquaient l'inscription : « C'est la signature de celui qui me l'envoie. » — Il n'est guère de personnage célèbre de cette époque, si féconde en hommes remarquables, qui ne soit venu rendre hommage au patriarche de la littérature. Chaque jour arrivaient à Ferney des hôtes de toutes les parties du monde : artistes, savants, philosophes, lettrés, grands seigneurs de toutes les nations, princes de l'église, princes allemands, princes polonais, princes russes et grecs, tous briguaient la faveur de s'asseoir au banquet hospitalier de Voltaire. Une seule exception fut due à Joseph II : cet empereur, en 1775, passa près de Ferney, et résista au désir de s'y arrêter. Dans la disposition d'esprit où se trouvait le noble voyageur, cette exception était encore un hommage indirect. Voltaire, accoutumé à l'adulation des princes, sourit de l'oubli affecté du prince germain, et se félicita de ce qu'une semblable absence lui épargnait la perte d'une matinée, qu'il employa à composer un acte entier de la tragédie d'*Irène*. Quelquefois, fatigué ou souffrant, Voltaire ne venait point occuper une place parmi ses hôtes : il chargeait sa nièce de faire les honneurs de sa maison ; mais quand il se présentait un poète, un simple écrivain qu'il aimait, Voltaire se montrait, animait le banquet par sa gaîté vive et piquante, sa raison fine et profonde. Il variait sans cesse son aimable causerie ; il racontait, et l'auditoire charmé prêtait une oreille avide à une foule d'anecdotes s'échappant de sa prodigieuse mémoire, tout empreintes de l'éclat de sa pensée. Alors, sa figure octogénaire rayonnait d'une ardeur de jeunesse ; ses yeux, tour à tour étincelants de malice, empreints de sensibilité, laissaient apercevoir, à travers les éclairs du génie, la générosité d'Alvarès et l'ame de Zaïre. — Il existe encore dans le château deux témoins de cette bonté, qui s'étendait des plus illustres persécutés aux plus obscurs habitants de la contrée : le concierge et le jardinier, entrés jeunes au service du grand homme, en ont conservé un souvenir qui charme leur vieillesse. Ils montrent aux pèlerins une foule d'objets usuels qui ont appartenu à Voltaire : sa longue canne, son cachet, son écritoire d'argent, l'une de ses perruques, son bonnet de satin blanc parsemé de paillettes d'or. Ces deux serviteurs possèdent la correspondance manuscrite du philosophe avec Frédéric ; ils font voir aussi la bibliothèque de feu Wagnière, le dernier secrétaire de Voltaire, où se trouvent les ouvrages de son maître avec des corrections, des additions et des notes explicatives faites par Wagnière, qui a laissé dans cette bibliothèque une relation inédite de la mort de Voltaire et de son retour à Paris. — Le voyageur, sous le charme de tant de souvenirs, s'éloigne à regret, et reporte souvent ses regards sur cette demeure sacrée. En sortant de la grille, on remarque de chaque côté, près du mur d'enceinte, un petit édifice : l'un est l'ancienne salle de spectacle, l'autre l'église bâtie par Voltaire. On lit avec étonnement et presque avec peine l'inscription du portail : *Deo erexit Voltarius*. Si Épicure, Lucrèce, Spinosa, Diderot, abjurant tout à coup le système qu'ils ont développé avec tant de génie, avaient érigé un temple à la Divinité, cette inscription serait leur plus exact interprète. De la part de Voltaire, c'est un non-sens, c'est une vanité mesquine à force de prétention : elle

prouve que la plus puissante intelligence est elle-même soumise à l'infirmité humaine. Près de la grille, en face des appartements du château, on voit le tombeau que Voltaire s'était destiné : il l'avait fait construire avec les soins les plus minutieux. Rarement un philosophe porte-t-il sa prévoyance sur les débris de l'instrument de sa vie ; c'est une idée de guerriers et de princes. Napoléon s'était préparé une tombe fastueuse dans les gothiques caveaux de Saint-Denys : on sait que le monarque plébéien, assis sur le trône de l'Europe, eut la faiblesse de souhaiter que son corps s'alliât, du moins sous les voûtes sépulcrales, à la vieille famille des rois qu'il remplaçait. Mais que Voltaire reposât dans l'enceinte d'un château ou dans un champ désert, le respect et l'admiration du monde ne devaient-ils pas transformer en temple le lieu consacré à sa cendre ? — Ferney a beaucoup perdu de ses avantages et de son industrie depuis la mort de son fondateur ; mais les habitants ont conservé une vénération héréditaire pour le grand homme dont leurs pères ont reçu tant de bienfaits. C'est là que son éloge est reproduit sans restriction ; c'est là que s'acquitte avec zèle et conscience la dette de la patrie envers l'homme qui a le plus contribué à sa gloire. Il existe encore à Ferney quelques vieux habitants qui l'ont vu, qui ont été témoins de ses actions généreuses ; ils se souviennent que seul, parcourant sa colonie, il visitait ses plantations, ses défrichements, ses troupeaux, les maisons qu'il destinait à ses nouveaux colons. Il parcourait les rues de Ferney, et aussitôt se pressaient autour de lui vieillards, enfants, hommes, femmes, de tout état, de tout culte ; il les encourageait au travail, à la patience, surtout à la concorde. On l'écoutait avec ravissement, on l'interrogeait avec une respectueuse familiarité. Le grand homme se plaisait à leur répondre en mettant à leur portée des vérités utiles et souvent profondes. C'était un père jouissant au milieu de ses enfants du bonheur qu'il leur procurait. Leur industrie, leur aisance, leur félicité étaient son ouvrage ; il en était plus fier que de ses plus sublimes écrits :

J'ai fait un peu de bien : c'est mon meilleur ouvrage.

Voilà la pensée de Voltaire, que ces bons habitants ont recueillie de sa bouche même ; ils la répètent ingénûment au voyageur, en ajoutant : « Nous savions qu'il était le meilleur des hommes avant de savoir qu'il en était le plus grand. »

De Pongerville, de l'Académie française.

FÉROCITÉ, vice qui tient à l'essence du cœur ou à l'état général des mœurs chez une nation, ou même chez une simple peuplade. La férocité, dans sa définition la plus générale, est une disposition de caractère telle qu'on ne se délecte avec délice que par le spectacle du sang, des meurtres et des supplices. La férocité annonce qu'un peuple n'est pas encore entré dans la route de la véritable civilisation, ou que, du moins, il n'y occupe qu'une place secondaire. — En tout pays, les dernières classes, lorsqu'elles sont profondément remuées, soit par des calomnies, soit par de fausses apparences, se livrent à des excès de férocité qui dégradent la pureté de leurs intentions, et laissent de leur justice un sentiment d'horreur indestructible : car, en fait même de légitime châtiment, loin de dépasser le but, il faut redouter de l'atteindre. — La férocité des masses n'indique pas toujours chez elle une absence totale de sensibilité : dans bien des circonstances, au contraire, c'est le sentiment du bien qui, porté à l'excès, perd toute espèce de mesure. — Il est arrivé à des peuples qui ont constamment vécu dans l'état de guerre de voir briller chez eux, à une certaine époque, les lettres et les arts ; mais la puissance de leurs séductions n'a jamais pu déraciner la férocité d'instinct qui était répandue dans toutes les classes. — Les Romains conservèrent la passion des combats de gladiateurs long-temps après que, par leurs chefs-d'œuvre, Cicéron, Virgile et Horace eurent purifié leur goût et éclairé leur raison. Les femmes romaines se montraient encore plus avides d'assister à ces horribles scènes, où les vestales avaient

une place à part : les unes comme les autres excitaient l'ardeur des combattants, et leur demandaient de nouvelles blessures ; le sang ne coulait jamais assez pour elles. Chez les peuples modernes, dont la civilisation est sortie du christianisme, et où la charité tient une si grande place, la férocité qui naît des révolutions ou des mouvements populaires passe en général avec rapidité ; elle désole trop le présent pour s'étendre dans l'avenir.

SAINT-PROSPER.

FERRAILLEUR, homme qui recherche avec passion les combats singuliers, et s'applique à en tirer un certain éclat. Avant la révolution, on ne se présentait dans le monde que l'épée au côté ; par suite aussi, on était habitué dès l'enfance à faire des armes. Il en résultait une sorte de susceptibilité générale ; il suffisait donc de se froisser au passage, de se piquer par quelques mots échappés à un premier mouvement de vivacité, ou même d'un simple regard, pour qu'aussitôt un cartel fût adressé. On n'attendait pas toujours jusqu'au lendemain ; on se battait dans les rues, dans les jardins des hôtels, et jusque sur leurs paliers. On conçoit qu'alors les ferrailleurs étaient très répandus ; pour bien dire, ils abondaient dans tous les rangs. La culture des lettres ne tempérait pas toujours cette ardeur provocatrice ; Sainte-Foix, qui a publié les *Essais sur Paris*, partait chaque matin de chez lui avec l'intention bien arrêtée de susciter des querelles. Cette frénésie, au reste, ne fut jamais poussée aussi loin que sous les diverses régences de Catherine de Médicis ; on se battait sans cesse et pour tout ; le Louvre lui-même servait d'arène. On appelait les ferrailleurs de cette époque des *raffinés* ; et en dépit des alliances les plus illustres, beaucoup d'entre eux périrent par la main du bourreau. — Il y a une différence entre le duelliste et le ferrailleur, dans ce sens que le premier est quelquefois à plaindre, et que le second est toujours à mépriser. En effet, on peut, à la suite de certaines circonstances, dont l'honneur individuel est seul juge, appeler un ou plusieurs tiers à des combats singuliers ; le ferrailleur, au contraire, sans aucune apparence de raison, provoque et attaque quiconque lui tombe sous la main ; c'est un fléau d'autant plus redoutable que les lois ne peuvent en faire justice. — Aujourd'hui, que l'on ne paraît plus avec des armes dans la société, il est fort rare de rencontrer des ferrailleurs ; ils ont disparu avec une foule de vieilles modes ; seulement, on a encore assez souvent des duels : c'est un malheur que ne peuvent toujours éviter même les plus sages.

SAINT-PROSPER.

FERRARE, en italien *Ferrara*, ville célèbre de l'Italie septentrionale, dans l'État de l'Église ; chef-lieu d'une légation, résidence d'un archevêque. Elle est située dans une contrée plate et marécageuse, à une lieue du Pô, et sur le bras de ce fleuve qui, en se divisant, forme le Pô di Volano et le Pô di Primaro, entre le canal Bianco et celui de Cento. Ses rues sont larges, bien percées, bien bâties, mais quelquefois d'une longueur démesurée. Au milieu de la ville, s'élève le château des anciens ducs, édifice carré, flanqué aux angles de tours très fortes et environné de fossés. Tout autour règne une galerie ornée de petites colonnes de marbre blanc, qui font un effet très agréable. A quelque distance de ce palais se trouve l'hôtel-de-ville, autrefois le palais des Nobles, devant lequel s'étend la grande place dite *Piazza Nuova*, ornée de deux statues en bronze des ducs Hercule II et Borso Ier d'Este, qui a fait bâtir le monastère des chartreux. C'est aussi sur cette place que s'élève l'antique cathédrale, avec son portail élégant, et dont le maître-autel et les fonds baptismaux sont vraiment dignes d'être remarqués. Elle renferme, entre autres mausolées, celui du pape Urbain III. Après ces édifices, on doit mentionner le nouveau palais du gouvernement, le théâtre, un des plus grands et des plus beaux de l'Italie ; les palais d'Este, de la Villa, de Bevillacqua, Palavicini, etc. ; et, parmi ses 100 églises, celles de Saint-Paul, du Saint-Esprit, des bénédictins et des chartreux. La

chartreuse couvre, dit-on, une étendue égale à celle de la ville de Mirandola (laquelle compte plus de 8,000 habitants). Ferrare possède nn musée de peinture, un amphithéâtre d'anatomie, nn jardin botanique, un collége on lycée (jadis université), et une bibliothèque publique, réunis l'un et l'autre dans le palais *del Paradiso*. On voit dans l'un la tombe de l'Arioste, et dans l'autre quelques manuscrits de ce poète, de Tasso et de Guarini. C'est dans l'hôpital de Ste-Anna que le duc Alfonse fit enfermer Tasso sous le prétexte de folie. On montre aussi aux étrangers la maison de l'auteur du *Pastor Fido*, où ce poème fut représenté pour la première fois, et sur la ronte de Mirasole la maison de l'Arioste. Ferrare, veuve de ses ducs, dont la conr brillante fut pendant près de deux siècles le rendez-vous de toutes les célébrités littéraires, n'ayant, pour ainsi dire aucune industrie, et ne renfermant plus dans sa vaste enceinte que 24,000 habitants au lieu de 80,000, est d'un aspect fort triste, comme Versailles, avec laquelle elle présente plus d'un genre de rapprochements. Le cardinal Gui Bentivoglio, politique et historien; les poètes Guarini, Vespasien et Hercule Strozzi, la belle Lippa Ariosti, épouse d'Obizzo d'Este, y ont vu le jonr. Elle est à 11 lieues (de poste) nord-nord-est de Bologne et à 103 lieues nord de Rome. — L'origine de Ferrare paraît remonter au ve siècle de l'ère vulgaire. D'Anville pense qu'elle occupe l'emplacement du *Forum Alieni*. Au viie siècle, l'exarque de Ravenne la fit environner de murailles, quoiqu'elle fût encore peu considérable. Il paraît, toutefois, que sa prospérité s'accrut par la suite, car elle s'érigea en république; dès 1167, on la voit entrer dans la ligue lombarde, et elle figure dans la trève que Frédéric lui accorda 10 ans après. Ce laps de temps offre, entre autres événements remarquables, la délivrance d'Ancône, qu'assiégeaient les Vénitiens et l'archevêque de Mayence, Christian, par Guillaume des Adelards de Marchesella, l'un des chefs du parti guelfe, à Ferrare. En 183, elle accéda au traité de Constance, par lequel l'empereur accordait aux républiques italiennes, entre autres droits régaliens, celui de lever des armées, de se fortifier, et d'exercer dans leur enceinte la juridiction civile et criminelle. A l'époque où nous sommes arrivés, Ferrare, comme toutes les autres villes de la Vénétie, tombe au pouvoir de la noblesse, qui, devenue puissante et forte, dispose de l'élection des podestats, substitués depuis peu aux consuls. La ville était partagée entre la faction des Salinguerra et des Adelards, lorsque celle-ci s'éteignit dans la personne de Guillaume, le sauveur d'Ancône, et passa, par le rapt de la seule fille qu'il laissait, dans la maison d'Este. Ce fut alors que celle-ci vint s'établir à Ferrare, en acceptant pour la première fois le droit de citoyen. Pendant 40 ans, la ville fnt le théâtre des guerres suscitées par l'insulte faite à la famille Salinguerra, dont le chef devait épouser la jeune Marchesella. Dix fois, l'une des factions fut chassée de la ville par l'autre, et vit ses propriétés pillées et rasées autant de fois. Enfin, la suprématie resta aux d'Este, qui, d'abord engagés dans des guerres interminables, se virent bientôt paisibles possesseurs de Ferrare, en reconnaissant, toutefois, comme suzerains, les papes, qui la regardaient comme un de leurs fiefs (1329). Au milieu du xve siècle, ceux-ci l'érigèrent en duché, dont le premier titulaire fut Borso, marquis d'Este. Ce prince continua, ainsi que ses successeurs, de soutenir dignement la réputation d'élégance et de goût que Nicolas II avait acquise à leur cour. C'est sous son règne que l'imprimerie fut introduite dans cette partie de l'Italie. Ses successeurs sont Hercule Ier, Alfonse Ier, Hercule II, qui ne put échapper à l'influence de Charles-Quint, et fut même forcé de faire une paix désavantageuse avec Philippe II. La tige directe et légitime de la maison d'Este s'éteignit avec Alfonse II, qui le suivit, et qui fit tout pour faire passer sa succession à César d'Este, duc de Modène. Mais le pape Clément VIII ne

le jugea pas capable d'hériter en prétendant que son père n'était que le fils naturel d'Alfonse Ier, et réunit le Ferrarais au reste de l'État de l'Église. La décadence de la ville date de cette époque, où le pontife de Rome éleva la citadelle, et fit augmenter les fortifications. En 1796, elle fut prise par les Français, et devint le chef-lieu du département italien du Bas-Pô, titre qu'elle conserva jusqu'en 1814; le congrès de Vienne la restitua aux papes, en réservant à l'Autriche le droit d'y tenir garnison (*v.* l'article ESTE [Maison d'] et l'*Histoire des républiques italiennes du moyen âge*, par M. de Sismondi). O. MAC-CARTHY.

FERRER, fixer, au moyen de clous ou de vis, des pièces métalliques sur une porte, un meuble, etc. *Ferrer* un cheval, c'est attacher avec des clous rivés des arcs de fer au-dessous de ses sabots. On dit proverbialement de quelqu'un qui ne se laisse pas mener, qu'il n'est pas *aisé à ferrer*. Un homme *ferré à glace* sur une science, un art, est celui qui connait à fond cette science ou cet art. *Ferrer de l'eau*, y plonger un fer chaud. *Chemin ferré*, chemin pavé de caillous, de grès, etc. — *Ferrure* est le nom collectif des pièces métalliques qui servent à consolider ou à orner une porte, un volet, un meuble, un coffret. — Quant à la *ferrure des animaux*, qu'on nous permette une observation. Le Créateur a doué tous les animaux (l'homme excepté) de fourrures, de plumages, qui mettent leurs corps à l'abri du froid, du chaud, de la pluie; leurs pieds, en général, sont munis d'ongles, de sabots, etc., de sorte qu'ils peuvent se passer de chaussures comme de vêtements artificiels. Cette vérité est absolue pour les animaux sauvages; quant à ceux qui vivent en l'état de domesticité, il en est plusieurs, tels que le cheval, l'âne, le mulet, le bœuf, leurs sabots ont souvent besoin d'être armés d'une plaque de fer, qui les préserve d'une usure trop rapide; de là est venue la nécessité de *ferrer* les bêtes de somme. — En quel pays, à quelle époque, l'art de ferrer a-t-il pris naissance? on l'ignore; on doute même que les Grecs et les Romains aient ferré leurs chevaux: Xénophon (*Traité de la cavalerie*) conseille de faire coucher ces animaux sur un plancher bien sec, de paver leur écurie en petites pierres rondes, retenues par une bande de fer, afin, dit-il, que les cornes de leurs pieds se durcissent et puissent soutenir une longue marche sur des chemins rocailleux. Toutefois, il ne faut pas conclure de ce passage que les chevaux des Grecs n'étaient pas ferrés, puisque, de nos jours, ceux qui élèvent ces quadrupèdes se conduisent conformément aux pratiques enseignées par Xénophon. Les Romains ferraient les mules. On lit dans Suétone que celles qui traînaient les chariots de Néron avaient sous leurs pieds des semelles d'argent: *Nunquam carrucis minus mille fecisse iter traditur*, SOLEIS *mularum argenteis*. Au rapport de Pline, les mules de Poppée, femme de Néron, étaient ferrées en or. Catule compare un homme paresseux à une mule dont les *fers* sont retenus dans un bourbier épais. Si les Romains munissaient de plaques métalliques les pieds de leurs mules, tout porte à croire qu'ils faisaient jouir les chevaux de semblables avantages; néanmoins, comme le fer était rare chez les anciens, et que fort peu de leurs chemins étaient pavés, il est permis d'avancer que l'usage de ferrer les animaux était fort restreint, et que, peut-être, il se bornait aux chevaux de guerres; d'ailleurs, les peuples que nous appelons *antiques*, tels que les Égyptiens, les Perses, les Grecs, les Romains, etc., habitaient des pays chauds, peu boisés, et non sujets à beaucoup d'humidité: or, il est reconnu que les animaux qui habitent des contrées chaudes, sèches, ont des ongles, des sabots...., beaucoup plus durs que ceux des quadrupèdes qui vivent sous un climat humide. Les Grecs, les Égyptiens, etc., pouvaient donc, dans un très grand nombre de circonstances, se dispenser de ferrer les bêtes de somme. — Comment les anciens fixaient-ils les fers? Il est probable que ce n'était pas

avec des clous : un fer à cheval trouvé dans le tombeau de Justinien ferait croire que les fers étaient fixés par des liens qui passaient par-dessus le sabot. — On est certain que dès le xe siècle on fixait les fers avec des clous comme on le pratique de nos jours. — *Ferrer un cheval à glace*. En hiver, lorsque les chemins sont couverts de glaces, les chevaux qui voyagent glissent et courent le risque de se casser les jambes : afin de prévenir ces accidents, on attache les fers avec des clous dont la tête, terminée en pointe, entre dans la glace; ce qui empêche l'animal de glisser. — Nous ne décrirons pas la forme de tous les fers qui sont en usage dans les divers pays de l'un et de l'autre continent, ni la manière de les fixer : ces pratiques sont connues de tout le monde. *Ferrer un animal* signifie, dans certaines provinces, le marquer avec un fer chaud (*v.* Maréchal ferrant).

Teyssèdre.

FERROE (Ile de) (*v.* Færa-OEerne).

FERRONNIÈRE (La belle). Les historiens du temps ne sont point d'accord sur le pays de cette maîtresse de François Ier. L'opinion la plus générale est qu'elle naquit en Castille, et vint en France à la suite de François Ier, mêlée à la foule de vagabonds et de saltimbanques qui le suivit à son retour de captivité, croyant sans doute trouver meilleure fortune en France que sur la terre qu'ils abandonnaient. A la beauté des yeux noirs de la jeune fille, à leur langueur à la fois voluptueuse et tendre, à toute cette figure, telle que nous l'ont transmise les portraits de l'époque, on doit croire qu'elle était réellement Espagnole. — Il est certain qu'elle était pauvre et qu'elle serait immanquablement devenue la proie du libertinage, si un homme d'un âge mûr, d'un caractère grave, mélancolique, et en même temps acerbe et sévère, ne lui eût tendu une main secourable. En 1538 ou 1539, Jean-Ferron, bourgeois de Paris, épousa la jeune aventurière sans nom; du moins, on ne lui en en a jamais connu d'autre que celui qu'elle tenait de son époux : *la belle Ferronnière* ou *Ferrète*, comme on l'a nommait dans l'intimité. — Il fut long-temps question dans la rue *Barbette* de ce mariage disproportionné. La maison qu'occupait Jean-Ferron était encore debout il y a peu d'années, avant qu'on eût élargi cette rue, célèbre déjà par la mort qu'y reçut Louis d'Orléans des assassins de Jean-sans-Peur. — L'hôtel Notre-Dame, d'où ils sortirent, poussés par le duc de Bourgogne, était précisément en face de cette demeure. On a vu long-temps au-dessus du mur, une inscription éclairée par une lampe, qui brûlait nuit et jour, signe expiatoire placé là par Jacques Brulart, gentilhomme bourguignon, un des meurtriers. Ce fut plus tard, à la lueur de cette lampe, que Jean Ferron reconnut les émissaires de François Ier entrant chez lui, et il prononça contre sa femme d'horribles menaces de vengeance. Mais comment résister aux séductions du monarque, aidé de Triboulet, son fou, et de Bonnivet, le plus insinuant des flatteurs? Le cœur de la pauvre espagnole s'y laissa prendre. Les orgies royales remplissaient alors la vie chevaleresque de François Ier, et plus d'une fois son épée dut le tirer d'un mauvais pas. La duchesse d'Étampes et Diane de Valentinois ne lui suffisant pas, il lui fallait encore troubler la paix des ménages. Jean Ferron aimait sa femme comme un vieillard tient à sa dernière passion : aussi il conçut et exécuta une vengeance horrible, que ne peut rendre excusable la jalousie la plus légitime. La France, la ville de Paris surtout, étaient à cette époque en proie à une maladie honteuse, qui causait, après d'horribles douleurs, une mort presque inévitable. Quelques charlatans assuraient qu'ils pouvaient la guérir; mais leurs promesses étaient trompeuses comme leur art. En l'année 1539, la mortalité devint si épouvantable qu'à peine avait-on le temps d'enterrer les morts. Les églises étaient remplies de cadavres appartenant aux gens du plus haut rang et au clergé. Leur mort décélait assez le scandale de leur vie. — Jean Ferron, sage et vieux bourgeois, s'infecta

volontairement de cet odieux et mortel venin, qui coula bientôt dans les veines de sa jeune et belle compagne, et atteignit ainsi le roi, qui, malgré tous les soins, tous les efforts, en mourut au bout de huit ans, le 31 mars 1547, après avoir éprouvé d'intolérables souffrances. La Ferronnière était morte quelques années auparavant en proie à d'atroces douleurs, que n'adoucit jamais un seul souvenir du roi. A l'heure de la mort, elle appelait encore *son bel archer*, car c'était sous ce déguisement qu'il s'était d'abord présenté à elle. Elle n'avait cédé, la tendre Ferronnière, ni à l'ambition ni au désir de s'élever; elle n'avait demandé ni terres ni titres, et elle mourut pour avoir trop aimé. Sa triste maison, d'une architecture gothique et irrégulière, semblait toujours prête à manquer sur ses fondements, et pourtant vécut plus que La Ferronnière, si jeune et si belle, plus que François I[er], si puissant et si brave. Jean Ferron assista, dit-on, aux derniers moments de sa femme, et la maudit encore. On assure que, las de vivre, il s'empoisonna avec de l'opium; d'autres, qu'un spectre dont le visage à demi rongé brillait d'une joie cruelle suivit le convoi du roi, et vint se frapper ensuite d'un stilet sur le tombeau de la Ferronnière, placé dans le couvent de Saint-Maur, sa paroisse. — C'est de la Ferronnière qu'est venue cette coiffure gracieuse formée de bandeaux retenus par une tresse de cheveux ou une chaîne d'or, qui fait le tour de la tête en divisant le front.

M[me] Camille Bodin (Jenny Bastide).

FERRUGINEUX (*v.* Fer et eaux ferrugineuses).

FIN DU VINGT-SIXIÈME VOLUME.



ERRATA.

Page 235, col. 2, lig. 4 : peuvent manger au lit, mais non *jamais levés*....; lisez mais non *jeûner levés*.

TABLE DES MATIÈRES.

E

Evidence. 1
Evocation. 4
Evolution. 5
— militaire. »
— navale. 6
Evremond, *renvoi à* Saint-Evremond. 11
Evreux. »
— (comtes d'). »
Exaction. 15
Exagération. 16
Exaltation (syn. d'élévation). »
— (philosophie). 17
— de l'exaltation de la sensibilité. »
— (autres acceptions de ce mot). 21
Examen (grammaire). 22
— (philosophie). »
— de la religion. »
— de conscience. 23
— (autres acceptions de ce mot). »
— des écoles Polytechnique, des ponts-et-chaussées, des mines. 24
— pour les diverses écoles militaires, maritimes et d'application. 27
— pour les services civils. »
— pour la théologie. »
— de la faculté des lettres. »
— pour les sciences. 28
— pour le droit. »
— dans les facultés de médecine. 29
— (acceptions diverses). 30
Exanthème. »
Exarquat, exarchat ou exarcat. »
Exarque. »
Excellence. 32
— (prix d'). »
— (étiquette). »
Excentricité. 33
Excentrique. »
Exception. »
— (lois d'). 34
— (tribunal d'). 35
Excès. »
Excipient. 37
Excitants. 38
— de l'esprit. »
Excitation, excitabilité. 42
Exclamation. 45
Exclusion. »
Excommunication. 46
Excoriation. 47
Excréments. »
Excréteur. 48
Excrétion. »
Excroissance. 49
Excursion. »
Excuse, excusable. 50
Exeat. 51
Exécuteur. »
— testamentaire. 52
Exécutif (pouvoir). 54
Exécution à mort. »
— (militaire). »
— (jurisprudence). 57
— (musique). 58
— (beaux-arts). 59
Exécutoire. »
Exégèse, exégète. 60
Exemple. 61
Exemption. 62
Exempts. 63
— (diverses acceptions). 64
Exercice. »
— (tactique). »
— (hygiène). 66
Exérèse. 68
Exergue. »
Exfoliation. »
Exhalaison. 69
Exhalation. 69
Exhaler. 70
Exhaustion. »
Exhérédation. 71
Exhumation. 72
Exil. 73
Existence. 74
— (de l'existence générale). »
— (source de l'existence). 75
— (diversité des existences). 76
Exode. 77
Exophthalmie. 78
Exorcisme. 79
Exorde. 80
Exosmose. 81
Exostose. »
Exotérique, *renvoi à* ésotérique. 82
Exotique. »
Expansibilité, expansion, forces expansives. »
— (de l'expansibilité physique). »
— (de l'expansibilité vitale dans l'homme et les autres corps organisés). 83
— (de l'expansion selon les climats, les tempéraments et les affections). 85
Expectante, *renvoi à* médecine expectante. 86
Expectorants, expectoration. »
Expédition. 87
— d'actes. »
— (art militaire). 88
— navale. 91
Expéditionnaire. »
Expérience. 92
— appliquée. 93

Expert, expertise. 101
Expiation. 102
— (fête). 110
Expiration (pathol.). 111
— (div. acceptions). »
Explication. 112
Exploit (jurisprud.). 113
— (art militaire). »
Exploitation agricole, *renv.* à agriculture. »
Explorateur, exploration. 114
Explosion. »
Exportation des monnaies. 115
— (économie industrielle). 115
Exposant (terme de jurisprudence). 116
— (terme de mathématiques). »
— (règle des). 117
— négatifs. »
— fractionnaires. »
Exposition. 118
— des produits de l'industrie, *renvoi* à industrie. 119
— (droit criminel). »
— (autres acceptions). »
— (rhétorique). 120
Expression. 121
— (beaux-arts). 122
— (musicale). 124
Expropriation. 128
Extase. 129
Extenseur. 130
Extraction. 131
Extradition. 133
Extrait. 135
Extra-judiciaire (acte). 136
Extraordinaire. »
— (jurisprudence). 137
— (histoire militaire). »
Extravagance. »
Extrême, extrémité. 138
— -onction. 139
Exubérance. 140
Ex-voto. 141
Eylau (bataille d'). 142
Eyoubides ou Ayoubites. 146
— 1re *branche.* Eyoubides d'Égypte. »
— 2e *branche.* Eyoubides de l'Yémen. 148
— 3e *branche.* Eyoubides de Damas. »
— 4e *branche.* Eyoubides d'Alep. 149
Eyk (Hubert et Jean Van), *renvoi* à Jean Eyk. »
Ezéchiel. »
Ezra ou Esdras. 150

SUPPLÉMENT.

Epervier. 152
Epinglette. »
Eprouvette. »
Esquif. 153
Essieu. »
Exhumation (hygiène). »

F

F. 155
— (musique). 156
Fa. »
Fabert (Abraham, marquis de). »
Fabia (famille). 159
— (loi). »
Fabiens. »
Fabius (Q. Maximus-Verrucosus). »
Fabius Pictor (Quintus). 160
Fable. 161
Fabulistes. 163
Fabliau. 164
Fabre d'Églantine (Philippe-François-Nazaire). 167
Fabricius Luscinus. 168
Fabrique, fabrication. 169
— (beaux-arts). 172
Fabriques des paroisses. »
Façade. »
Face. 172
— (des caractères propres à la face humaine). 174
— (acceptions de ce mot). 176
Facétie, facétieux. 177
Facette. 178
Fâcherie. »
Fâcheux. »
Facial (angle), *renv.* à angle et face. 179
Facies. »
Facile. 181
Façon. 183
— productive. »
Faconde. »
Fac-simile. 184
Facteur. 185
— d'instruments. 186
Factice. »
Faction, factieux. 187
— (art militaire). »
Factionnaire. 188
Factorerie, *renv.* à facteur. 188
Factotum. »
Factum. 189
Facture (commerce). 190
— (belles lettres). »
— (musique). »
Facultés. 191
— (distinction des facultés de l'ame et des facultés du corps). »
— (énumération et classification des facultés de l'ame). 193
— (des facultés intellectuelles). 194
— (des facultés secondaires). 197
— (facultés intellectuelles considérées à l'actif). 199
— (des facultés affectives ou de la sensibilité). 200
— (de la sensibilité considérée à l'état actif). 200
— (de l'activité). 202
— industrielles. 204
— productives. 205
— (les quatre). »
Fadaise. 207
Fade, fadeur (au physique). 208
— (au moral). »
Fær-OErne (îles). 209
Faerne (Gabriel). 210
Fagon (Guy-Crescent). »

Fagot. 213
Fagotin. 215
Fagotto. »
Fahrenheit (Gabriel-Daniel). »
Faible, faiblesse. 216
— (morale). 217
Faïence. 219
— (origine des poteries en général ou de l'art céramique). »
— (composition des pâtes céramiques). 221
— (fabrication générale des pâtes de poterie). 222
— (façon des pièces). »
— (des pièces moulées). 223
— (des vernis, émaux et couvertes). »
— (de la cuisson des pièces). »
— (de l'encastage et de l'enfournement). 224
— (des matieres colorantes pour la décoration des poteries). »
— (dénominations de diverses sortes de poteries). 225
Faille. »
Faillite. 226
Faim. 229
— (circonstances qui font naître le sentiment de la faim). »
— (phénomènes et dangers de la faim). 230
— (la mort peut-elle provenir de la faim ou seulement de l'abstinence). 232
— (suicide par inanition). 233
— (remarques hygiéniques sur la faim). 235
— (siége de la faim d'après les phrénologistes). »
Faine. 236
Fainéant. 237
Fainéants (rois). »
Faire. 238
Faire (beaux-arts). 239
Fairfax (Lord Thomas). »
Faisans, faisanderie. 240
— (île des). 245
— d'Hermès. »
Faisceau. 246
— d'armes. »
Faiseur, faiseuse. »
— de ponts. 247
— d'affaires. »
Fait (philosophie). »
— (jurisprudence). 251
— (histoire). 252
Faîtage, faîte, faîtière. 254
Faix. »
Fakir. »
Falaise. 255
Falarique. »
Falbala. 256
Falconnet (Étienne-Maurice). »
Falerne. 258
Faliero (Marino). 259
Falisques. 260
Falmouth. »
Falsification. 261
Falstaff. »
Faluns. 263
Faméliquc. »
Fameux, fameuse. »
Familiarité. 264
Familistes. »
Famille. 265
— (droits de). 266
— (noms de). 267
— (pacte de). 274
Familles naturelles. 275
Famine. 277
— (chronologie des plus grandes famines). 278
— (pacte de). 282
Fanage, faner, se faner. 284
Fanal. 286
Fanariotes. 287
Fanatique, fanatisme. 290
Fandango. 291
Fanfare. 292
Fanfaron. »
Fange. 293
Fanion. »
Fannia (loi). 294
Fanon. »
Fantaisie. »
— musique. 295
Fantasmagorie. 296
Fantasque. 298
Fantassin. »
Fantastique. 299
Fantin-Desodoards (Antoine-Étienne-Nicolas). 301
Fantoccini. 302
Fantôme. 303
Faon. 304
Faquin. »
Faquir, renv. à fakir. 305
Farandoule. »
Faree. »
Farcin. 306
Fard. 307
Fardeau. 308
— (art de transporter les fardeaux). 309
Fare (Charles-Auguste, marquis de la). 310
Farfadet. 311
Farine. »
Farineux. 313
Farnèse (famille). 314
— (Alexandre). »
— (Pierre-Louis). 315
— (Octave). »
Farouche. 316
Farsistan. 317
Fasce, fascé. 318
Fascinage, fascine. »
Fascination. 319
Faséole. »
Fashionnable. »
Faste. 320
Fastes. 321
Fat, renv. à fatuité. 323
Fatal, fatalité, fatalisme, fataliste. »
Fathemides. 324
Fatigue. 325
Fatuité. »
Faubourg. 326
Faubourien. 327
Faucet. »
Fauchage. 331
Faucheur. »
Faucille. 333
Faucon, fauconnerie. »
— (art militaire). 338
Fauconneau. »
Fauconnier (grand-). 339
Faulx. 340
Fauna, renvoi à bonne déesse. 341
Faune (mythologie). »
— (zoologie). 342
Faussaire, fausser, fausseté. »
Fausse-armure. 344
Fausse-braie. »
Fausse-manœuvre. »
Fausse-quille. »
Fausse-route. 345
Fausset (voix de), renv. à faucet. »
Fausseté (morale). »

Faust. 346
Fausta (Flavia-Maximiana). 347
Faustine. »
Faute (morale). 348
— (jurisprudence). 349
Fauteuil. 351
Fauteur. 354
Fauvette. »
Faux, fausse. 355
— produit. »
— en architecture. 356
— fausse équerre. »
— — clé. »
— — vis. »
— atlèque. »
— comble. »
— plancher. »
— monnayeurs. »
— (fabricant en). 357
— (en droit). »
Faux-pont. 360
— sabords. 361
Favart (Charles-Simon). »
— (madame). 362
Faveur. 363
Favoris. »
Favorites. 365
Favras (Thomas-Mahi, marquis de). 367
Fayal (île). 368
Fayette (madame de La), *renv.* au mot Lafayette. 369
— (le général de La), *renvoi* au même mot. »
Fayoum. »
Fé (Santa-), *renvoi* à Bogota et à Santa-Fé. 370
Féal. »
Fébrifuge. »
Fébrile. »
Fécial, féciaux. 371
Fécond. 372
Fécondations artificielles. »
Fécule. 374
Fédéralisme, fédéralistes. 376
Fédératif (état et système). 377
Fédérations, fédérés. 380
Fedor-Ivanowitch. 383
Fée, féerie. »
Feindre, feinte, feintise. 385
Feld-Maréchal. 386
Feldspath. 386
Felebien (André). 387
— (Jean-François). »
— (Dom Michel). »
Félicitation. »
Félenski (Moïse). 388
Félix (papes de ce nom). 389
— Félix Ier. »
— Félix II. »
— Félix III. 390
— Félix IV. »
— Félix V. »
Fellenberg (Philippe-Emmanuel de). 392
Feller (François-Xavier). 394
Félon felonie. 395
Felouque. »
Femelle. 397
Femme (dans l'acception morale et sociale). »
Femme (au physique et au moral). 403
— *Caractères physiq., proportions, beauté.* 404
— *Caractères physiologiques.* 408
— *Quelq.es remarques de statistique.* 412
— *Sensibilité, intelligence, caractère et penchants* 414
Femme (consid. sous le rapport du droit). 419
Femme libre. 420
Femmes et filles de fol-le vie. 425
Femme-marine. 427
Femur. »
Fenaison. 428
Fenderie. 429
Fénelon. »
Fenêtre. 435
Fenil. 437
Fenouil. »
Fenu grec. 439
Féodalité. »
Fer. 441
— (bois de), *r.* à bois. 443
— (chemins de). *renv.* à chemins de fer. »
— (couronne de). »
Fer-blanc. 444
Ferblantier. 445
Ferdinand *d'Autriche.* »
— Ferdinand Ier. »
— Ferdinand II. 446
— Ferdinand III. 447
Ferdinand *d'Espagne.* »
— Ferdinand Ier. »
— Ferdinand II. 448
— Ferdinand III. »
— Ferdinand IV. 449
— Ferdinand V. 450
— Ferdinand VI. 454
— Ferdinand VII. »
Ferdinand *de Portugal.* 461
Ferdinand Ier *de Naples.* »
Ferdinand II. »
Ferdinand *de Toscane.* »
Ferdinand *des Deux-Siciles.* 462
Ferdinand-Philippe-Louis-Rosolin-Chles-Henri-Joseph d'Orléans, *renv.* à Orléans. 462
Fère-Champenoise (bataille de la). »
Fergus Ier, Fergus II, rois d'Écosse. 466
Fergusson (Adam). »
— (Jacques). 467
— (Robert). »
Féries. »
Fériés (jours). 469
Ferlage, ferler. 470
Ferlin. »
Ferloni (Séverin-Antoine). »
Fermage. 471
Fermail. 474
Ferme. »
Fermeut. 476
Fermentation. »
Fermeté. 478
Fermeture. 479
Fermier. »
Fermiers-généraux. 481
Fermoir. 482
Fernambourg, *renv.* à Pernambuco. »
Fernandez (Jean). »
— (Alvaro). 483
Ferney. »
Férocité. 487
Ferrailleur. 488
Ferrare. »
Ferroc. 491
Ferronnière (la belle). »
Ferrugineux, *r.* à fer et à eaux ferrugineuses. 492

FIN DE LA TABLE.